

LE FRAGMENT B

La **paléographie** permet d’attribuer le fragment B au IV^e siècle¹⁶¹ et démontre qu’il est plus récent que le fragment A¹⁶². Sur le plan de la **morphologie**, le seul patronyme de la troisième déclinaison conservé dans le fragment B (l. 11) présente un génitif récent en –εως. La **prosopographie** suffit à dater le fragment B de 340-327, puisque la *Chronique du Temple* démontre que Θεογένης Πιστοκράτεως exerçait son sacerdoce en 330/329¹⁶³.

L’INTERVALLE B-C

Il est possible d’assigner un prêtre à l’intervalle B-C. La *Chronique du Temple* rapporte en effet qu’au moment du siège de Démétrios (305/4) « Καλλικλῆς, qui s’était démis de la prêtrise d’Athana Lindia, mais se trouvait encore à Lindos¹⁶⁴ », vit la déesse lui apparaître en songe : elle lui ordonnait de se rendre à Rhodes pour convaincre le prytane Ἀναξίπολις de demander secours à Ptolémée¹⁶⁵. La prêtrise de Καλλικλῆς se situe donc en 306/5, comme l’a relevé Chr. Blinkenberg¹⁶⁶. Le témoignage de la *Chronique*, qui précise que Καλλικλῆς « se trouvait encore à Lindos », permet de déduire qu’il n’était pas Λινδοπολίτας ; cependant le prêtre est cité sans son patronyme. D’autre part, la souscription CDR-I 15 mentionne un orphelin sous tutelle du nom de Καλλικλῆς Τείσωνος (Κλάσιος), dont la descendance fournira plusieurs prêtres d’Athana¹⁶⁷. Chr. Blinkenberg, qui date l’inscription de 325 environ, propose d’identifier le souscripteur au prêtre de 306. Mais à supposer même que l’on admette la chronologie de Chr. Blinkenberg, l’identification serait impossible, puisque Καλλικλῆς Τείσωνος était encore mineur au moment de la souscription. Qui plus est, la souscription ne date pas de 325, mais de 304¹⁶⁸, si bien que Καλλικλῆς Τείσωνος était enfant quand Chr. Blinkenberg le voyait prêtre. En revanche, le tuteur de l’orphelin,

¹⁶¹ De la seconde moitié du IV^e siècle selon CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 63.

¹⁶² Cf. p. 123.

¹⁶³ Cf. p. 121.

¹⁶⁴ *Lindos* 2, D, III, ll. 96-98 : [Κ]αλλικλῆς ὁ εἰκὼς ἐκ τᾶς| ἱερατείας τᾶς Ἀθάνας τᾶς Λινδίας ἔτι| διατρίβω[ν] ἐν Λίνδῳ.

¹⁶⁵ *Lindos* 2, D, III, 98-104.

¹⁶⁶ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 2, col. 187.

¹⁶⁷ Cf. pp. 169-173.

¹⁶⁸ Cf. chapitre III.

Καλλικλῆς Παντακλέος, pourrait être identifié au prêtre de 306, à condition que l'ère de Lindos se situe en 406 et non en 407¹⁶⁹.

LE FRAGMENT C

D'après la **paléographie**, le fragment C se distingue nettement des fragments A et B : le Σ est moins ouvert qu'il ne l'était auparavant, et les branches du Υ commencent à devenir rectilignes. Le fragment C est en revanche très proche du fragment D, dont la seule particularité réside dans l'ornementation des lettres, dotées de queues d'arondes. Sur le plan de la **morphologie**, la situation est inverse. Le fragment C appartient en effet à la période de transition entre le génitif en -εος (l. 10) et le génitif en -εως (ll. 6, 12). Or, la transition entre les deux formes du génitif est amorcée dans le fragment B (ll. 11-13), mais elle achevée dans le fragment D. Le fragment C est-il plus proche du fragment B (339-326), comme le laisserait penser la morphologie, ou du fragment D (261-238), comme le laisserait penser la paléographie ?

La **prosopographie** permet de trancher. Cinq prêtres du fragment B et quatre prêtres du fragment C se retrouvent en effet dans deux inscriptions à peu près contemporaines, la souscription ἐς τὰν ἀποκατάσασιν τοῦ κόσμου τῶν Ἀθάναι καὶ τῶν ποτηρίων (*CDR-I* 15) et le décret pour les représentants de Lindos au tribunal de Rhodes (*CDR-I* 22)¹⁷⁰. Combinés les uns aux autres, plusieurs indices permettent de constater qu'une génération sépare les prêtres du fragment B et les prêtres du fragment C :

- Κάλλιππος Φιλίωνος (B 4) n'apparaît pas dans la souscription *CDR-I* 15, au contraire de son fils, Φιλίων Καλλίππου¹⁷¹.
- Πιστόξενος Πιστοκράτεως (B 10) est le père de Πιστοκράτης Πιστοξένου, tuteur de Βριθὼ Εὐάγωνος dans la souscription *CDR-I* 15¹⁷².
- Σι Θεαίδητος Πολυχάρμου (C 7) est attesté parmi les représentants de Lindos¹⁷³, seul son père figure dans la souscription *CDR-I* 15¹⁷⁴.

Comme le fragment B date de 339-326, le fragment C peut être attribué au premier tiers du III^e siècle.

¹⁶⁹ Cf. p. 121.

¹⁷⁰ Cf. p. 193.

¹⁷¹ *CDR-I* 15, b II, l. 58.

¹⁷² *CDR-I* 15, c I, ll. 11-12.

¹⁷³ *CDR-I* 22, l. 37.

¹⁷⁴ *CDR-I* 15, c I, l. 15.

Une dédicace montre que Σωσίλας Σιμία fut revêtu du sacerdoce d'Athana comme son fils (D 11) et son petit-fils (G 3) après lui¹⁷⁵ : il n'était pas nommé sur le fragment C, et il n'est pas non plus attesté dans la souscription *CDR-I* 15 et le décret *CDR-I* 22. Or Σωσίλας Σιμία est le prêtre de Poséidon n° 28 : il est entré en fonction un an après le dernier des six magistrats attestés avec certitude dans la souscription *CDR-I* 15 (n°s IV, 1, 4, 13, 14, 29)¹⁷⁶; en outre, [Δεξικράτης] Θεουκλεῦς (C 6), lui aussi mentionné dans la souscription¹⁷⁷, pourrait éventuellement être identifié au prêtre de Poséidon n° 11. Le fait est donc hors de doute : Σωσίλας Σιμία a été revêtu du sacerdoce d'Athana après les prêtres du fragment C. Attendu que son fils, [Κλεαγόρας Σ]ωσίλα, est devenu éponyme de Lindos vers 251 (D 11), Σωσίλας Σιμία pourrait *a priori* avoir exercé ses fonctions vers 251 + 33 = 284 : le fragment C daterait alors de 304-286 au plus tard.

S'il est cependant exact d'identifier l'éponyme de 306 à Καλλικλῆς (Παντακλέος)¹⁷⁸, et de placer le sacerdoce d'Ἀθανᾶς Ἀθαναγόρα en 304, il s'avère impossible de restituer le nom de ces prêtres sur le fragment C. On est donc porté à conjecturer un intervalle de 30 ans au maximum entre Σωσίλας Σιμία (281) et son fils [Κλεαγόρας Σ]ωσίλα (251), et à dater le fragment C de 301-283 environ.

Précédente datation

Chr. Blinkenberg place le fragment C un peu plus tard : mais ce n'est pas tant la date que la datation qu'il faut ici remettre en cause. La chronologie de Chr. Blinkenberg repose d'abord sur la morphologie du document : « l'existence d'un génitif en –εος (l. 10) à côté de la désinence casuelle –εως fait penser que les prêtres enregistrés dans le fragment ont été en fonction pendant la première période du III^e siècle »¹⁷⁹. La prosopographie permettrait ensuite de préciser la date de l'inscription. Deux prêtres d'Athana Lindia sont en effet absents du fragment C.

- Σωσίλας Σιμία aurait été prêtre de Poséidon Hippios en 297 : par conséquent, il ne pourrait pas avoir été prêtre d'Athana Lindia avant 296.

¹⁷⁵ *CDR-I* 41, ll. 1-2.

¹⁷⁶ *CDR-I* 15, d I, ll. 39-40 (n° IV) ; b I, l. 4 (n° 1) ; b I, l. 36 (n° 4) ; b I, l. 52 (n° 13) ; b II, l. 38 (n° 14) ; b I, 51 (n° 29).

¹⁷⁷ *CDR-I* 15, b I, l. 23.

¹⁷⁸ Cf. p. 121.

¹⁷⁹ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 66-67.

- Παυσανίας Ἀγαθαγῆτου est absent du fragment D, qui daterait de 270-256 ; de plus, son fils Πολύδωρος, attesté comme prêtre d'Athana dans le fragment F, aurait exercé son sacerdoce en 239. Par conséquent, Παυσανίας Ἀγαθαγῆτου ne pourrait pas avoir été prêtre d'Athana Lindia après 272.

Le fragment C serait donc compris dans l'intervalle 296-272 ; d'après la règle triennale, Chr. Blinkenberg le situe en 293-275¹⁸⁰.

Morphologie

Δαμῶναξ Ἀγησικράτεος (l. 10), également attesté dans la dédicace *Lindos 73* (avec la même orthographe), fournit le seul exemple de la terminaison –εος dans le fragment C : Chr. Blinkenberg date son sacerdoce de 284. Or, c'est en 284 que le génitif en –εος est censé avoir disparu de l'épigraphie rhodienne. Le raisonnement de Chr. Blinkenberg est donc circulaire : le fragment C est daté d'après le passage d'–εος à –ευς, lui-même daté d'après le fragment C.

Prosopographie

Il reste à considérer l'argument prosopographique : les dates attribuées à Σωσίλας Σιμία et Παυσανίας Ἀγαθαγῆτου définissent négativement la chronologie du fragment C, alors que l'identification des prêtres nommés dans le fragment la définit positivement.

Σωσίλας Σιμία

Selon Chr. Blinkenberg, la datation de la prêtrise de Σωσίλας Σιμία reposerait sur le catalogue des prêtres de Poséidon Hippios et sur le fragment D du catalogue des prêtres d'Athana Lindia. Σωσίλας Σιμία aurait été prêtre de Poséidon en 297 ; son fils aurait été prêtre d'Athana vers 260 (D 11), son petit-fils vers 230 (G 3). Si trente ans environ séparent chaque génération de prêtres (comme l'admet Chr. Blinkenberg), Σωσίλας Σιμία aurait donc dû devenir prêtre d'Athana vers 290, sept ans après avoir été prêtre de

¹⁸⁰ *Ibid.*, col. 67.

Poséidon : l’intervalle entre les deux sacerdoce aurait été assez vraisemblable¹⁸¹. Mais d’après la chronologie de Chr. Blinkenberg c’est [--- ---]ς Στ[ασίλ?]α qui aurait été prêtre d’Athana en 290. Selon la règle triennale, Σωσίλας Σιμία aurait également pu accéder au sacerdoce d’Athana en 293. Mais la place aurait cette fois été occupée par [--- ---]ω[---], premier prêtre nommé par le fragment C. Σωσίλας Σιμία serait donc devenu prêtre d’Athana en 296, un an seulement après avoir été prêtre de Poséidon. Cependant, l’intervalle entre les deux sacerdoce serait exceptionnellement bref¹⁸², et rien n’interdit de faire descendre l’éponymie de Σωσίλας Σιμία après 296, si ce n’est la datation du fragment C (293-275). Le *terminus post quem* du fragment C a donc été déterminé d’après la prêtrise de Σωσίλας Σιμία, elle-même datée d’après le fragment C. Quant à Σωσίλας Σιμία, il n’était pas prêtre d’Athana en 296, mais en 281 environ¹⁸³ : pour conjecturer l’antériorité de Σωσίλας Σιμία sur les prêtres du fragment C, il aura fallu les dissocier de la souscription *CDR-I* 15 et du décret *CDR-I* 22¹⁸⁴.

Παυσανίας Ἀγαθαγήτου

Selon Chr. Blinkenberg, la datation de la prêtrise de Παυσανίας Ἀγαθαγήτου reposerait sur les fragments D et F du catalogue des prêtres d’Athana Lindia. Le fils de Παυσανίας Ἀγαθαγήτου, nommé sur le fragment F (6), aurait été prêtre d’Athana en 239. Dans cette hypothèse, la date du sacerdoce de Παυσανίας Ἀγαθαγήτου devrait donc se situer vers 269. Mais c’est [--- ---]λεῦς qui aurait été prêtre à cette date (D 2). Selon la règle triennale, Παυσανίας Ἀγαθαγήτου aurait donc été prêtre en 272, première date disponible avant le fragment D (daté de 270-247 par Chr. Blinkenberg). Cependant, rien n’interdit *a priori* de faire remonter l’éponymie de Παυσανίας Ἀγαθαγήτου avant 272, si ce n’est, une fois encore, la datation du fragment C (293-275). Le *terminus ante quem* du fragment C a donc été déterminé d’après la prêtrise de Παυσανίας Ἀγαθαγήτου, elle-même datée d’après le fragment C. Quant à Παυσανίας Ἀγαθαγήτου, il n’était pas prêtre d’Athana en 272, mais autour de 263 (sa tribu d’origine ne peut être déterminée, en raison de la réforme du cycle triennal intervenue entre son sacerdoce et celui de son fils)¹⁸⁵.

¹⁸¹ Cf. p. 212.

¹⁸² *Ibid.*

¹⁸³ Cf. p. 127.

¹⁸⁴ Cf. *infra*.

¹⁸⁵ Cf. p. 102.

Prêtres nommés dans le fragment C

Il reste à examiner les restitutions qui déterminent positivement la chronologie de Chr. Blinkenberg.

5. [Πολυάρατος ? Π]ολ[υ]στράτου est vraisemblablement le père du hiérothyte Πολύστρατος Πολυαράτου, nommé dans la dédicace offerte par le prêtre d'Athana Σωσίλας Σιμιά¹⁸⁶, que Chr. Blinkenberg date de 296. Au nombre des hiérothytes figure également Τείσων Καλλικλεῦς, fils du Καλλικλῆς Τείσωνος que Chr. Blinkenberg propose d'identifier au prêtre de 306¹⁸⁷. Mais la datation du sacerdoce de Σωσίλας Σιμιά et l'identification du prêtre de 306 sont démontrées fausses¹⁸⁸ : elles ne peuvent donc étayer la chronologie du fragment C.

6. [Δεξικράτης] Θεοκλεῦς serait le petit-fils de Δεξικράτης Θεοκλέος et le fils Θεοκλῆς Δεξικράτεος, nommés dans la souscription *CDR-I* 15, b I, ll. 23-24. Mais il est plus sûr d'identifier le prêtre du fragment C à Δεξικράτης Θεοκλέος (l. 23), puisque le fils de Θεοκλῆς Δεξικράτεος (l. 24) est inconnu.

7. [---] Πολυχάρμου serait le fils de Πολύχαρμος Θεαίδητου Νεττίδας (*CDR-I* 15, c I, l. 15) et le frère cadet de Θεαίδητος Πολυχάρμου Νεττίδας (*CDR-I* 22, l. 37). Mais il est plus sûr d'identifier le prêtre du fragment C à Θεαίδητος Πολυχάρμου, puisque son frère cadet est inconnu.

8. [Σωσίπατρος] Δαμογνώτου serait le petit-fils de Σωσίπατρος Δαμογνώτου Δρυΐτας, nommé dans *CDR-I* 15, d I, l. 24. Mais il est plus sûr d'identifier le prêtre du fragment C au souscripteur de *CDR-I* 15, puisque son petit-fils est inconnu.

10. [Δαμῶναξ Ἀγησ]ικράτεος a dédié une statue signée par Καλλιμέδων Γλαυκία à sa sortie de charge : Chr. Blinkenberg la date de 284¹⁸⁹. Or, le même sculpteur a réalisé une partie des statues du monument de Πολυκλῆς Πολυκράτεος¹⁹⁰, que Chr. Blinkenberg date de 313. Faut-il admettre qu'une génération sépare deux oeuvres signées par le même artiste¹⁹¹ ?

19. [Ἀγησικράτης ? Ἀγλο]υχόρ[ο]υ : selon Chr. Blinkenberg, la restitution est « possible, mais nullement certaine ». [Ἀγησικράτης] serait père d'Ἀγλού[χορος]

¹⁸⁶ *CDR-I* 41, l. 8.

¹⁸⁷ Cf. p. 125.

¹⁸⁸ Cf. *supra*.

¹⁸⁹ *Lindos* 73.

¹⁹⁰ *Lindos* 56.

¹⁹¹ Cf. chapitre IV.

Ἀγησικράτους], lui aussi prêtre d’Athana, honoré d’une statue par son fils Ἀγησικράτης (*Lindos* 98). La statue a été signée par le sculpteur Πείθανδρος Ἀθηναῖος, qui réalisa également la statue du prêtre d’Athana [---]οκλῆ[ς] Κ[---]¹⁹². Chr. Blinkenberg propose d’identifier ce prêtre à [--- Κᾱ]λλικράτους, dont le sacerdoce daterait de 254 (D 17). Si l’existence d’un rapport familial entre [--- Ἀγλο]υχόρ[ο]υ et Ἀγλού[χορος Ἀγησικράτους] est possible, la chronologie de *Lindos* 98, dépendant de celle du fragment D, est erronée : elle ne saurait par conséquent étayer la datation du fragment C.

La prosopographie démontre clairement la proximité du fragment C avec la souscription *CDR-I* 15 et le décret *CDR-I* 22. Si Chr. Blinkenberg s’est employé à dissocier le fragment C des deux autres inscriptions, c’est que la prosopographie elle-même semblait l’empêcher de faire remonter le fragment C aussi haut que 325, la date qu’il assignait à *CDR-I* 15 et *CDR-I* 22. Selon Chr. Blinkenberg, [Ἀρχιτέλης] Ἀρχεστράτου (11) serait en effet le père d’Ἀρχέστρατος Ἀρχιτέλεως, dont la prêtrise d’Athana se situerait en 244 (F 1). Mais la banalité du nom d’Ἀρχέστρατος rend l’existence d’un rapport familial entre les deux prêtres improbable. D’autre part, dans le système de Chr. Blinkenberg, la restitution du nom d’[Ἀρχιτέλης] Ἀρχεστράτου sur le fragment C ne s’accorde avec la date attribuée au fragment F qu’à condition de conjecturer une réforme des tribus qui n’a jamais existé¹⁹³. Qui plus est, la chronologie du fragment F dépend exclusivement de la restitution du nom d’[Ἀρχιτέλης] Ἀρχεστράτου sur le fragment C. Mais c’est précisément le fragment F qui fournissait le *terminus ante quem* du fragment C, par l’entremise de Παυσανίας Ἀγαθαγῆτου. Par conséquent, la chronologie de Chr. Blinkenberg n’est pas seulement infondée, elle participe aussi d’un raisonnement circulaire.

L’INTERVALLE C-D

En dehors de Σωσίλας Σιμίᾱ, en fonction vers 281¹⁹⁴, aucun prêtre ne peut être attribué de manière certaine à l’intervalle C-D.

¹⁹² *Lindos* 90.

¹⁹³ Cf. pp. 173-174.

¹⁹⁴ Cf. p. 127.

LE FRAGMENT D

Du point de vue de sa **paléographie**, le fragment D ne présente qu'une différence notable avec le fragment C : les lettres sont ornées de queues d'aronde. Sur le plan de la **morphologie**, on note la disparition des formes anciennes du génitif. En première approximation, le fragment D date donc du III^e siècle.

Bien qu'il soit très mutilé, le fragment D offre plusieurs indices de datation par la **prosopographie**. Les restitutions **9, 11, 16, 20, 21** sont dues à Chr. Blinkenberg. Les restitutions **3** et **19** sont nouvelles.

3. [Ἀριστόδικος Ἀ]ριστῆ est attesté sur une base signée par Φύλης Ἀλικαρνασσεύς¹⁹⁵. Une inscription relative à la collecte de la διδραχμία¹⁹⁶, qui a donné lieu à deux analyses prosopographiques erronées¹⁹⁷, tend à prouver que l'homonyme attesté en *IG* XII, 1, 19, l. 13, est son petit-fils.

9. [Νικαγόρας Π]αναίτιου est le père de Παναίτιος Νικαγόρα καθ' ὁθεσίαν δὲ Εὐφρανορίδα, dont le nom peut être restitué sur le fragment G (**1**). Les deux prêtres étaient représentés sur le monument que Παναίτιος Νικαγόρα καθ' ὁθεσίαν δὲ Εὐφρανορίδα fit élever à Camiros¹⁹⁸.

11. [Κλεαγόρας Σ]ωσίλα est le fils de Σωσίλας Σιμιά, prêtre d'Athana vers 281, sous lequel il exerça la charge de hiérothyte¹⁹⁹, comme [Τείσων Καλλι]κλεῦς (D **19**). C'est aussi le père de Σωσίλας Κλεαγόρα, dont le nom peut être restitué sur le fragment G (**3**). [Κλεαγόρας Σ]ωσίλα et Σωσίλας Κλεαγόρα avaient leurs statues réunies sur une même base, qui ne porte la signature que d'un seul artiste, Φύλης Ἀλικαρνασσεύς²⁰⁰.

16. [Στράταρχος Στρ]ατοκλεῦς est issu d'une famille dans laquelle les deux noms ont alterné pendant sept générations au moins. Cette famille appartenait au deme des Ἀργεῖοι, comme le démontre la souscription à laquelle participa son dernier représentant connu²⁰¹.

19. [Τείσων Καλλι]κλεῦς était hiérothyte sous Σωσίλας Σιμιά²⁰², de même que [Κλεαγόρας Σ]ωσίλα (D **11**). La base de sa statue, signée par Φύλης Ἀλικαρνασσεύς,

¹⁹⁵ *Lindos* 97.

¹⁹⁶ *BCH* 1995, p. 623.

¹⁹⁷ G. PUGLIESE CARRATELLI, « Epigrafi dal tetrapilo di Rodi », *ASAA* 64-65 [n.s. 48-49] (1986-1987) [1991], 6, pp. 273-274. V. KONTORINI, L. MIGEOTTE, « Λογεία τᾶς διδραχαμίας à Rhodes », *BCH* 119 (1995), pp. 623-624.

¹⁹⁸ *TC* 81.

¹⁹⁹ *CDR-I* 41, l. 11.

²⁰⁰ *Lindos* 111.

²⁰¹ *Lindos* 252, ll. 163-164.

montre qu’il a été revêtu des sacerdoce d’Apollon Pythios, de Dionysos et de Poséidon Hippios avant d’accéder à l’éponymie²⁰³.

20. [[Φιλοκράτης Ἀμφι]τιμίδα Λαδάρμιο[ς]] est connu grâce à la base de sa statue, qui n’est pas signée²⁰⁴. C’est sous son sacerdoce que les tribus furent réformées²⁰⁵.

21. [Πύθων Ἱερο]κρίτου est le père d’Ἱερόκριτος Πύθωνος, qui devint lui aussi prêtre d’Athana, bien que son nom n’apparaisse pas dans les fragments conservés du catalogue. Les statues des deux prêtres étaient réunies sur une même base²⁰⁶; la statue de Πύθων Ἱεροκρίτου était l’oeuvre de Φύλης Ἀλικαρρασσεύς, celle d’Ἱερόκριτος Πύθωνος avait été signée par Ἱερόνυμος Σαμόθραιξ.

[Τείσων Καλλι]κλεῦς (D 19) est entré en fonction huit ans après [Κλεαγόρας Σ]ωσίλα (D 11) et dix ans après [Νικαγόρας Π]αναιτίου (D 9). Par contre, Καλλικλῆς Τ[εῖ]σωνος (F 5) a été revêtu de son sacerdoce au moins cinq ans avant [Παναί]τιο[ς Νικαγόρα| καθ’ ὅ]θεσιν δὲ [Εὐφρανορίδα] (G 1) et au moins sept ans avant [Σωσίλ]ας [Κλεαγόρα] (G 3). On peut en conclure que l’écart séparant les prêtres D 19 et F 5 est supérieur à 33 ans, tandis que l’écart séparant les prêtres D 9 et D 11 d’une part, G 1 et G 3 d’autre part, est inférieur à 33 ans. Afin de conserver des écarts conformes à la moyenne entre chaque génération de prêtres, on peut admettre que Καλλικλῆς Τ[εῖ]σωνος (F 5) est entré en fonction 25 ans après son père, alors que [Παναί]τιο[ς Νικαγόρα| καθ’ ὅ]θεσιν δὲ [Εὐφρανορίδα] (G 1) et [Σωσίλ]ας [Κλεαγόρα] (G 3) ont été revêtus de leur sacerdoce 40 ans après leurs pères. Cela reviendrait à placer la prêtrise d’[Ἀριστόδικος Ἀ]ριστῆ vers 259. Or, la paléographie prouve que la base de sa statue est la plus ancienne que Φύλης Ἀλικαρνασσεύς ait signée à Lindos. Comme la plus ancienne base camiréenne signée par le sculpteur peut être indépendamment datée de 257²⁰⁷, le résultat est tout à fait satisfaisant. Le fragment D date donc de 261-238 environ.

²⁰² CDR-I 41, l. 11.

²⁰³ CDR-I 42.

²⁰⁴ Lindos 91.

²⁰⁵ Cf. p. 102.

²⁰⁶ Lindos 93.

²⁰⁷ TC 24.

Précédente datation

Selon Chr. Blinkenberg, le fragment D daterait de 270-247 : « les points de repère qu'offrent plusieurs des noms enregistrés sur le fragment parlent en faveur des dates indiquées »²⁰⁸.

5. [Καλλικράτης Εὐφραντί]δα serait devenu prêtre d'Athana en 266. Il serait le père adoptif d'Εὐφραντίδας Χαριδάμου καθ' ὁθεσίαν δὲ Καλλικράτεως, qui aurait exercé le sacerdoce trente ans plus tard : les statues des deux prêtres, respectivement signées par Μνασίτιμος καὶ Τελέσων Ῥόδιοι et Φύλης Ἀλικαρνασσεύς étaient en effet réunies sur la même base²⁰⁹.

Comme la prêtrise d'Εὐφραντίδας est datée en fonction du fragment D, la restitution n'a pas valeur d'indice chronologique. Elle est en outre erronée : Καλλικράτης Εὐφραντίδα est attesté sur le fragment H, dont Chr. Blinkenberg n'a pas eu connaissance. Il était en fonction vers 193 : ce n'était donc pas le père adoptif, mais le fils naturel d'Εὐφραντίδας Χαριδάμου καθ' ὁθεσίαν δὲ Καλλικράτεως²¹⁰.

16. [Στράταρχος Στρ]ατοκλεῦς est vraisemblablement le trisaïeul de Στράταρχος Στρατοκλεῦς, prêtre de Poséidon Hippios en 138²¹¹. Chr. Blinkenberg en conclut que le prêtre d'Athana était en fonction vers $138 + (4 \times 30) = 258$. Compte tenu du bref laps de temps censé séparer les sacerdoces de Poséidon Hippios et d'Athana Lindia, le prêtre du fragment D aurait donc été en fonction vers 255 : quoiqu'il ne soit exposé nulle part, c'est le calcul qui détermine toute la chronologie de Chr. Blinkenberg. Mais les quatre générations qui semblent séparer les deux prêtres homonymes offrent à l'erreur des chances multipliées. En outre, Chr. Blinkenberg a largement sous-estimé le laps de temps susceptible de s'écouler entre la prêtrise de Poséidon Hippios et celle d'Athana Lindia : la chronologie qui en découle est trop haute. En conséquence, les dates que Chr. Blinkenberg attribue à [Νικαγόρας Π]αναιτίου (9) et à [Κλεαγόρας Σ]ωσίλα (11) sont faussées : elles justifiaient sa chronologie des fragments C, F et G (par l'intermédiaire du fragment C).

²⁰⁸ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 111.

²⁰⁹ *Lindos* 106.

²¹⁰ Cf. M. SEGRE, *op. cit.*, pp. 74-75.

²¹¹ *Lindos* 228, ll. 11-12.

L’INTERVALLE D-E

Les fragments D-E-F étant très rapprochés, et la chronologie de ces fragments restant approximative, aucun prêtre ne peut être attribué avec certitude à l’intervalle D-E.

LE FRAGMENT E

Sous le numéro 23 du « Nuovo supplemento epigrafico rodio », G. Pugliese Carratelli a publié « deux fragments jointifs de la partie droite d’une stèle en marbre de Lartos ». On y distingue les dernières lettres de six lignes d’écriture, après ce que l’éditeur présente comme un « *uacat* » (d’une hauteur légèrement supérieure à celle d’une ligne)²¹². Cette inscription, restée vierge de toute restitution, n’a suscité aucun commentaire particulier. Elle provient pourtant de la petite collection du *pappas* Konstantinos, comme le fragment G. Elle présente en outre des lettres qui, par leurs dimensions et par leur style, la rapprochent des fragments G et H. Surtout, il est possible d’y restituer deux ou trois noms, sur un total de quatre ou cinq : ils appartiennent sans exception à des éponymes de Lindos. Il s’agit donc, très probablement, d’un nouveau fragment du catalogue des prêtres d’Athana Lindia.

Première objection possible : un *uacat* serait étonnant (sinon inexplicable²¹³) dans un catalogue. En réalité, un *uacat* surmontant une liste de noms pourrait sembler incongru dans n’importe quel type de document. Or, les restitutions démontrent qu’il manque 17 à 18 lettres à gauche du fragment. En lieu et place d’un *uacat*, il y avait donc deux lignes, qui ont entièrement disparu avec la partie gauche du bloc. D’autre part, G. Pugliese Carratelli assigne à la « stèle » une profondeur de 8,7 cm, quand le fragment H affiche une profondeur de 22,3 cm. Mais cette différence s’explique aisément par l’état de la pierre, mutilée sur trois côtés : aucun des fragments A-D, G et F ne conserve d’ailleurs sa profondeur originelle. Il est donc légitime de regarder l’inscription publiée par G. Pugliese Carratelli comme le « fragment E » du catalogue des prêtres d’Athana.

D’après la **paléographie**, ce nouveau fragment se situe comme le suivant entre les fragments D et H : les lettres sont ornées de queue d’aronde, mais ne possèdent pas encore d’*apices* ; le Σ est déjà fermé.

²¹² *NSE* 23, avec la description de G. PUGLIESE CARRATELLI.

²¹³ Cf. pp. 120-121.

Sur le plan du **discours** – conçu comme langage normé –, on relève l'apparition de la formule d'adoption (καθ' ὁθεσίαν δὲ), qui n'était jamais indiquée sur les fragments A-D ; elle se maintiendra jusqu'à la fin du catalogue (stèle L). Obligation était donc faite aux prêtres de déclarer leur adoption.

Qu'en est-il de la **prosopographie** ?

1. [Ἄρχυλλος ---]ονος | [καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀρ]χινόμου, attesté comme prêtre d'Athana et de Zeus Polieus²¹⁴, est le père d'Ἀρχίνομος Ἀρχύλλου (H 17).
3. [Ξενοκλῆς Ἀπολλο]δότου | [καθ' ὁθεσίαν δὲ Καλλιγν]ώτου est connu grâce à la base de sa statue, signée par Μνασίτιμος Τελέσωνος. Son cursus mentionne les prêtrises d'Athana Lindia, de Zeus Polieus et de Dionysos²¹⁵.
4. [--- ----]ντος pourrait être identifié à [Τιμάπολις Ξενοφῶ]ντος, attesté comme ἱερατεύσας Ἀθάνας Λινδίας, Διὸς Πολιέως, Ἀπόλλωνος Πυθίου, Ἀρτέμιτος Κεκοίας, Ποτειδᾶνος Ἰππίου καὶ ἀρχιεροθυτήσας²¹⁶ : la restitution comble parfaitement la lacune ; la paléographie et la titulature du prêtre (cf. fig. 24) démontrent qu'elle est chronologiquement pertinente.

Le fragment E est postérieur à l'introduction de la formule d'adoption (1, 3) et antérieur à la réforme du sacerdoce d'Artémis Kékoia (3, 4 ?)²¹⁷. Il se place donc entre les fragments D (261-238) et G (222-216) : de ce fait, Ἄρχυλλος [---]ονος καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀρχινόμου (E 1) ne peut être que le père d'Ἀρχίνομος Ἀρχύλλου, prêtre d'Athana vers 191 (H 17). En raison du nombre d'éponymes attestés pour les uns sur les fragments E, F, G et H, attribuables pour les autres aux intervalles séparant ces fragments, l'écart entre les prêtres E 1 et H 17 ne saurait être inférieur à 39 ans. En première analyse, Ἄρχυλλος [---]ονος καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀρχινόμου a donc inauguré son sacerdoce en 191 + 39 = 230. Comme Μνασίτιμος Τελέσωνος, auteur de la statue de Ξενοκλῆς Ἀπολλοδότου καθ' ὁθεσίαν δὲ Καλλιγνώτου (E 3), était encore actif au début des années 180²¹⁸, il n'y pas lieu de faire remonter le sacerdoce de Ξενοκλῆς au-delà de 228. On peut donc dater le fragment E de 230-226 environ (ou de 232-226 pour tenir compte des deux premières lignes entièrement disparues).

²¹⁴ *Lindos* 117.

²¹⁵ *Lindos* 109.

²¹⁶ *Lindos* 158.

²¹⁷ Cf. pp 112-113.

²¹⁸ *Lindos* 99.

L’INTERVALLE E-F

Les fragments D-E-G étant très rapprochés, et la chronologie de ces fragments restant approximative, aucun prêtre ne peut être attribué avec certitude à l’intervalle E-G.

LE FRAGMENT F

Contrairement aux fragments A et B, les fragments F et H sont dépourvus de marge à gauche. Bien que le fragment H forme le sommet d’une stèle, et que le fragment F conserve sa face supérieure, ils n’étaient pas jointifs. Non seulement leurs largeurs divergent, mais le fragment F est de la même main que le fragment G, dont la prosopographie assure qu’il est antérieur au fragment H. Au surplus, si l’on plaçait le fragment F sous le fragment H, la succession des prêtres contredirait la règle triennale.

Indépendamment du fragment G, la **paléographie** incite d’ailleurs à placer le fragment F dans les dernières décennies du III^e siècle : les boucles du Β sont de dimensions presque identiques, la barre droite du Π est de moitié plus courte que la gauche, le Ξ est muni d’une haste, le Σ est légèrement ouvert par endroits ; surtout, les *apices* sont discrets.

Sur le plan de la **prosopographie**, quatre indices méritent d’être relevés.

3. Πολύξενος Ἀριστοκράτευσ, s’est vu honorer d’une statue par ses cinq enfants à l’issue de son mandat²¹⁹. L’un de ses fils, Ἀριστοκράτης Πολυξένου, a participé à la consécration d’un χαριστήριον aux dieux de Samothrace en qualité d’ἀρχιεροθύτας²²⁰. Fr. Hiller von Gaertringen restitue ainsi la partie supérieure de l’inscription : [Ἱερεὺς *dei alicuius* : ὁ δεῖνα] Ἱποκράτε[υς]²²¹. Aux deux lignes suivantes figure cependant le prêtre d’Apollon Pythéen : c’était le plus important dignitaire lindien après le prêtre d’Athana, qu’il faut en l’occurrence identifier à [---] Ἱποκράτε[υς]. Or, Κόμων Ἱποκράτευσ, 23^e prêtre d’Athana nommé par le fragment H, est le seul titulaire de la charge connu avec ce patronyme. On peut donc restituer ainsi le début de la dédicace : [Ἱερεὺς Ἀθαναίας Λινδίας] | [καὶ Διὸς Πολιέως] | [Κόμων] Ἱποκράτε[υς] ; le nom comble parfaitement la lacune. Le laps de temps qui séparait l’exercice de la charge d’archiérothyte et la prêtrise

²¹⁹ *Lindos* 100.

²²⁰ *CDR-I* 45.

²²¹ *IG* XII, 1, 788, l. 1, avec la restitution de FR. HILLER VON GAERTRINGEN.

d'Athana dans le cursus d'un même homme était très variable : 10 ans dans un cas²²², plus de 23 ans²²³ dans un autre... Attendu qu'Ἀριστοκράτης Πολυξένου était archiérothyte vers 185 (date de l'éponymie de Κόμων Ἱπποκράτους), il semble donc que la prêtrise de son père, Πολύξενος Ἀριστοκράτους, se situe avant $185 + 33 = 218$.

D'autre part, Νικαγόρας Παμφιλίδα ὁ Νικαγόρα était hiérothyte sous Πολύξενος Ἀριστοκράτους²²⁴. Il s'agit du stratège qui reprit la pérée aux armées de Philippe V entre 200 et 197 : il n'avait alors pas plus de quarante ou cinquante ans. Né au milieu du III^e siècle, il n'a pu être hiérothyte avant les années 230-220 : c'est donc à cette période qu'il convient de placer le sacerdoce de Πολύξενος Ἀριστοκράτους.

Enfin, Νικότιμος Ἀγήμονος, lui aussi hiérothyte sous Πολύξενος Ἀριστοκράτους²²⁵, n'est autre que le fils de Ἀγήμων Μοιρέα, prêtre d'Athana vers 203 (H 5) : il accédera lui-même à l'éponymie dans l'intervalle H-I (183-171 environ). Il a donc dû être hiérothyte autour des années 210.

5. Καλλικλῆς Τείσωνος ne peut-être que le petit-fils de l'homonyme attesté comme orphelin sous tutelle dans la souscription *CDR-I* 15, datée de 304. Comme le souscripteur a dû naître vers 320, l'éponymie de son petit-fils doit tomber approximativement vers $320 - 60 - (2 \times 33) = 194$. Si l'estimation est très imprécise, elle n'en est pas moins instructive, parce qu'elle montre qu'il faut attribuer une date aussi basse que possible au fragment F.

Or, le fragment H date de 207-184 environ, et il faut encore placer le fragment G avant le fragment F. Si l'on réduit autant que possible l'écart entre les fragments F, G et H (comme la paléographie et la prosopographie y incitent par ailleurs²²⁶), le sacerdoce de Καλλικλῆς Τείσωνος tomberait vers 218. Cela reviendrait à situer la prêtrise de Πολύξενος Ἀριστοκράτους vers 220 – hypothèse que les charges exercées par Ἀριστοκράτης Πολυξένου, Νικαγόρας Παμφιλίδα ὁ Νικαγόρα et Νικότιμος Ἀγήμονος rendent parfaitement vraisemblable. On peut donc dater le fragment F de 222-216 environ.

²²² Ἀναξίτιμος Ἀναξίτιμου τοῦ Ἀναξίτιμου (καθ' ὁμοθεσίαν δὲ Κλεάρχου), archiérothyte en 86 (*Lindos* 293c, ll. 25-26), prêtre d'Athana en 76 (*Lindos* 1, F, III, ll. 16-18).

²²³ Δάμων Κλευμβρότου, archiérothyte avant 170 (*IG* XII, 1, 815b, l. 7), prêtre d'Athana en 147 (*Lindos* 1, G, I, l. 12).

²²⁴ *Lindos* 102, l. 14.

²²⁵ *Lindos* 102, ll. 24-25.

²²⁶ Cf. *infra*.

Précédente datation

Chr. Blinkenberg a daté le fragment F de 244-238 en se basant sur la prosopographie des prêtres et la carrière de deux sculpteurs.

Les prêtres nommés dans le fragment F

1. Ἀρχέστρατος Ἀρχιτέλεως serait le fils d'[Ἀρχιτέλης] Ἀρχεστράτου, dont il faudrait restituer le nom dans le fragment C (l. 11). D'après Chr. Blinkenberg, le prêtre du fragment C aurait été en fonction en 283 : en première approximation, son fils aurait dû accéder au sacerdoce vers 253. Or, selon Chr. Blinkenberg, le fragment D daterait de 270-247. Ἀρχέστρατος Ἀρχιτέλεως serait donc devenu prêtre d'Athana 39 ans après son père, en 244. Mais la chronologie des fragments C et D est démontrée fautive indépendamment du fragment F. En outre, la restitution du nom d'[Ἀρχιτέλης] Ἀρχεστράτου sur le fragment C est absolument indéfendable²²⁷. Enfin, le fragment C, censé justifier la chronologie du fragment F, est lui-même daté en fonction du fragment F²²⁸. Il faut donc rejeter la conjecture de Chr. Blinkenberg, qui fonde toute sa chronologie du fragment F : les indices suivants ne visent qu'à la confirmer.

2. Νικασίδαμος Μεγακλεῦς serait non seulement le père adoptif du prêtre de l'an 210, Καλλιζεινος Μεγακλεῦς καθ' ὁθεσίαν δὲ Νικασιδάμου²²⁹, mais aussi du propre fils de celui-ci, Εὐφρανίσκος Καλλιζεινου καθ' ὁθεσίαν δὲ Νικασιδάμου, l'un des juges rhodiens actifs vers 180²³⁰ : cas unique dans toute l'histoire rhodienne²³¹, qui ne doit son existence qu'à la mauvaise datation du fragment F. Νικασίδαμος Μεγακλεῦς, prêtre d'Athana vers 221, était le frère de Καλλιζεινος Μεγακλεῦς καθ' ὁθεσίαν δὲ Νικασιδάμου, qui devint sans doute prêtre d'Athana dans l'intervalle F-G, vers 215.

²²⁷ Cf. p. 131.

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ *Lindos* 137.

²³⁰ *I. Priene* 162, ll. 2-3 (arbitrage entre Samos et Priène, après 188). *FD* III, 3, 383, l. 20 (arbitrage entre Delphes et Amphissa, vers 180-179). Cf. *Syll.*³, 585, ll. 218-219 (liste des proxènes de Delphes, même date). Sur la date de l'arbitrage entre Samos et Priène, voir CHR. HABICHT, « Datum und Umstände der rhodischen Schlichtung zwischen Samos und Priene », *Chiron* 35 (2005), pp. 137-146 ; cf. *infra*, pp. 161-162, 394-395.

²³¹ Voir la liste des pères adoptifs établie par G. POMA, « Ricerche sull'adozione nel mondo rodio (III sec. a. C./III sec. d. C.) », *Epigraphica* 34 (1972), pp. 286-300.

5. Καλλικλῆς Τείσωνος, dont il faudrait situer l'éponymie en 240, serait le fils de « Τείσων Καλλικλεῦς I », censé avoir été hiérothyte en 296, et le père de « Τείσων Καλλικλεῦς II », censé avoir été prêtre d'Athana en 213²³². Il est en réalité possible de montrer qu'un seul Lindien du nom de Τείσων Καλλικλεῦς est attesté dans les inscriptions : hiérothyte vers 281, il est devenu prêtre d'Athana vers 243 (D 19)²³³. Par conséquent, la date que Chr. Blinkenberg attribue au fragment F n'est pas tenable ; elle contredit au surplus la règle triennale. Pour dater les fragments C, D, F et G, Chr. Blinkenberg a en effet conjecturé que la composition des tribus, telle qu'elle se dégageait de la stèle I-K, remontait à une époque à peine postérieure au fragment B (339-326). En tant que Κλάσιος, Καλλικλῆς Τείσωνος aurait donc dû être éponyme pendant une année impartie à la tribu C. Or, 240 fait partie des années dévolues à la tribu B. A la seule fin de justifier sa datation du fragment F – dont on a vu qu'elle reposait sur une restitution indéfendable et un raisonnement circulaire –, Chr. Blinkenberg a donc supposé que le cycle tribal avait connu un état intermédiaire, dans lequel les Κλάσιοι auraient eu le privilège de conserver la position qu'ils occupaient avant 325²³⁴. Cette hypothèse hasardeuse n'a plus lieu d'être : dans tout le catalogue des prêtres d'Athana, il n'y a trace que de deux états du cycle tribal ; la réforme qui les sépare s'est produite sous la prêtrise de Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα Λαδάρμιος (D 20), vers 242²³⁵.

6. Πολύδωρος Παυσανία καθ' ὁμοθεσίαν δὲ Ἀγαθαγήτου est le fils de Παυσανίας Ἀγαθαγήτου, dont Chr. Blinkenberg situe la prêtrise en 272, entre les fragments C et D. La chronologie de Παυσανίας Ἀγαθαγήτου est déterminée par le fragment F : elle ne peut donc contribuer à sa datation. Elle est en outre irrecevable : en première approximation – selon le mode de calcul de Chr. Blinkenberg –, Παυσανίας Ἀγαθαγήτου aurait dû accéder au sacerdoce en $239 + 30 = 269$. Les fragments C (293-275) et D (270-247) obligeaient à placer sa prêtrise en $269 + 3 = 272$. Mais ils ont été mal datés : Παυσανίας Ἀγαθαγήτου est devenu prêtre d'Athana vers 223, soit environ 39 ans avant son fils.

²³² CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 114.

²³³ Cf. pp. 169-173.

²³⁴ Cf. p. 173.

²³⁵ Cf. p. 102.

La carrière des sculpteurs

Μνασίτιμος Τελέσωνος

Μνασίτιμος Τελέσωνος a signé la statue que le premier prêtre nommé par le fragment, Ἀρχέστρατος Ἀρχιτέλεως, a dédiée à sa sortie de charge²³⁶. Mais de quel Μνασίτιμος Τελέσωνος s'agit-il ? Chr. Blinkenberg distinguait deux sculpteurs homonymes : selon lui, le premier était actif dans la deuxième moitié du III^e siècle, le second – censé être son petit-fils – dans la première moitié du II^e siècle²³⁷. Une inscription publiée par V. Kontorini révélerait l'existence d'un troisième sculpteur homonyme, actif au début de la période impériale²³⁸. Selon Chr. Blinkenberg, la statue d'Ἀρχέστρατος Ἀρχιτέλεως, qui daterait de 244, serait la plus ancienne oeuvre connue de Μνασίτιμος I. Cependant, toutes les oeuvres attribuées à Μνασίτιμος I ont été mal datées²³⁹, et la seule oeuvre attribuée à Μνασίτιμος II ne peut pas être datée²⁴⁰. Μνασίτιμος I et Μνασίτιμος II ne font qu'un : associé aux prêtres des fragments E, F et H, le sculpteur était actif dans le dernier tiers du III^e siècle²⁴¹.

Τιμόχαρις Ἐλευθερναῖος

Τιμόχαρις Ἐλευθερναῖος ne peut être que le père de Πυθόκριτος Τιμοχάριος Ῥόδιος : en dehors des signatures des deux sculpteurs, il n'est en effet aucune attestation du nom de Τιμόχαρις dans l'épigraphie rhodienne. Doit-on pour autant considérer la statue de Νικασίδαμος Μεγακλεῦς comme la première oeuvre de Τιμόχαρις, et la faire remonter jusqu'en 243 ? Il faudrait alors admettre un hiatus d'un quart de siècle entre la fin de la carrière de Τιμόχαρις et le début de la carrière de Πυθόκριτος : Chr. Blinkenberg se refusant à dater le monument de Ξενοφάντος Ἀγεστράτου de 219²⁴², les dernières oeuvres de Τιμόχαρις dateraient en effet de 225, alors que Πυθόκριτος aurait inauguré sa carrière

²³⁶ *Lindos* 99.

²³⁷ CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 43-44, stemma 15 ; col. 53, n^{os} 34, 51.

²³⁸ *AER* II, 76.

²³⁹ *IG* XII, 1, 808 ; 824. *SER* 57. *AER* II, 55. *Lindos* 99 ; 109 ; 119 ; 133. *TC* 40 (attribuée à « Μνασίτιμος Τελέσωνος II » mais datée de l'époque de « Μνασίτιμος Τελέσωνος I »).

²⁴⁰ *IG* XII, 1, 73b.

²⁴¹ Cf. annexe, pp. 436-437.

²⁴² *IG* XII, 1, 40.

vers 200²⁴³. La nouvelle chronologie situe la prêtrise de Νικασίδαμος Μεγακλεῦς vers 221, si bien qu'il n'y a aucune difficulté à placer le monument de Ξερόφαντος Ἀγεστράτου en 219. Par conséquent, Τιμόχαρις était encore actif dans les années 210, tandis que son fils devait entamer sa très longue carrière dans la décennie suivante²⁴⁴.

L'INTERVALLE F-G

L'intervalle F-G ne semble avoir compté que deux années (215-214), imparties aux tribus C et A. Καλλίξεινος Μεγακλεῦς καθ' ὑοθεσίαν δὲ Νικασιδάμου²⁴⁵, frère cadet de Νικάσιδαμος Μεγακλεῦς (F 2) et représentant de la tribu C, y prend certainement place.

LE FRAGMENT G

Sur le plan de la **paléographie**, le fragment G est absolument identique aux lignes 2-7 du précédent ; les lettres rondes ont le même diamètre, au millimètre près. L'intervalle entre les fragments F et G doit donc être très limité. Or, deux restitutions permettent de dater le fragment G par la **prosopographie** : la première est due à M. Segre²⁴⁶, la seconde à Chr. Blinkenberg²⁴⁷.

1. [Παναί]τιο[ς Νικαγόρα] καθ' ὑοθε[σίαν δὲ Εὐφρανορίδα] est attesté comme prêtre d'Athana Lindia²⁴⁸. Son fils, Νικαγόρας Παναϊτίου καθ' ὑοθεσίαν δὲ Αἰνησιδάμου, est devenu prêtre d'Athana vers 177²⁴⁹. En première approximation, Παναίτιος Νικαγόρα καθ' ὑοθεσίαν δὲ Εὐφρανορίδα a donc été prêtre d'Athana vers $177 + 33 = 210$.

3. [Σωσίλ]ας [Κλεαγόρα] est le premier prêtre du catalogue à être attesté comme ἱερατεύσας Ἀθαναίας Λινδίας καὶ Διὸς Πολιέως καὶ Ἀρτέμιτος τᾶς ἐν Κεκοίαι²⁵⁰. Il s'agit du fils de Κλεαγόρας Σωσίλα (D 11).

²⁴³ CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 53, n° 35 ; *Lindos* 93a, col. 319.

²⁴⁴ Cf. annexe, pp. 437-438.

²⁴⁵ *Lindos* 137.

²⁴⁶ M. SEGRE, *op. cit.*, p. 78, n. 1.

²⁴⁷ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 68, n. 1.

²⁴⁸ *Lindos* 129.

²⁴⁹ Cf. p. 157.

²⁵⁰ *Lindos* 111.

A en juger par l’occurrence de [Παναίτιος Νικαγόρα| καθ’ ὅθε[σίαν δὲ Εὐφρανορίδα], les cinq prêtres nommés dans le fragment G ont exercé leur sacerdoce peu avant le premier prêtre nommé dans le fragment H, qui était en fonction vers 207. Le catalogue des prêtres de Poséidon Hippios le confirme : Παναίτιος Νικαγόρα καθ’ ὅθε[σίαν δὲ Εὐφρανορίδα] (n° ≤ 100) y figure parmi les successeurs de trois Lindiens attestés en tête du fragment H (cf. fig. 27).

Comme le dernier prêtre du fragment G (5) appartenait à la tribu B, de même que le premier prêtre du fragment H, deux ans au moins séparent le fragment G du fragment H. Si la datation du fragment H est exacte, le fragment G date au plus tard de 213-209 : la nécessité d’attribuer une date aussi basse que possible au fragment F dissuade elle aussi de le faire remonter au-delà.

Précédentes datations

Chr. Blinkenberg a daté le fragment G de 232-228, en s’appuyant sur la restitution de [Σωσίλ]ας [Κλεαγόρα] à la l. 4. Selon Chr. Blinkenberg, Κλεαγόρας Σωσίλα, nommé dans le fragment D (11), aurait été prêtre d’Athana en 260. Par conséquent, [Σωσίλ]ας [Κλεαγόρα], nommé sur le fragment G (3), aurait été prêtre d’Athana vers 230. La date que Chr. Blinkenberg attribue à Κλεαγόρας Σωσίλα (D 11) ne peut cependant servir de point de départ à la datation de [Σωσίλ]ας [Κλεαγόρα] (G 3), puisqu’elle est démontrée fausse indépendamment du fragment G : c’est au contraire la chronologie du fragment G qui autorise la datation du fragment D.

M. Segre date le fragment G de 223-219, en s’appuyant sur la restitution de [Παναίτιος Νικαγόρα| καθ’ ὅθε[σίαν δὲ Εὐφρανορίδα] aux ll. 1-2²⁵¹. Mais il est parti du principe que Παναίτιος avait été prêtre d’Athana en 223, comme le conjecturait Chr. Blinkenberg. Or, la conjecture repose sur une nouvelle fois sur le fragment D : le père de Παναίτιος, qui s’y trouve probablement nommé (9), aurait été prêtre d’Athana en 262. Dans ces conditions, Παναίτιος aurait dû devenir prêtre d’Athana vers 232. Néanmoins, selon Chr. Blinkenberg, il était encore prêtre de Poséidon en 225 : conformément à la règle triennale, il ne serait devenu prêtre d’Athana que deux ans plus tard, en 223. Comme les dates que Chr. Blinkenberg attribue au fragment D et au catalogue des prêtres de Poséidon sont

²⁵¹ M. SEGRE, *loc. cit.*

erronées, rien n'impose cependant de placer le sacerdoce de Παναίτιος en 223 ni le fragment G en 223-219.

L'INTERVALLE G-H

L'intervalle entre les fragments G et H ne semble avoir été que d'une année (208). Il faut sans doute y placer Ἱερόκριτος Πύθωνος²⁵² dont le père était prêtre d'Athana vers 241 (D 21).

LE FRAGMENT H

La **paléographie** permet de situer le fragment H à la fin du III^e siècle ou au début du II^e siècle : les boucles du B sont encore inégales ; la haste du Ξ n'a pas encore partout disparu ; les barres du M sont quasiment parallèles, celles du N ont une hauteur égale ; le Σ est fermé ; les lettres sont parfois dotées d'*apices*. On note surtout la présence du Π à barre débordant sur la droite, qui se retrouve dans le monument de Νικαγόρας Παμφιλίδας, indépendamment daté de 197²⁵³. La **prosopographie** permet de dater le fragment H avec une relative précision, puisque cinq prêtres ont au moins un de leurs descendants – fils, petit-fils ou arrière-petit-fils – nommé dans la grande stèle I-K.

5. Ἀγήμων Μοιρέα est le bisaïeul de Νικότιμος Ἀγήμονος καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀντιγένεως, qui pourrait avoir été prêtre d'Athana en 128 (partie mutilée de la stèle I) ; c'est aussi le père de deux prêtres d'Athana en fonction dans l'intervalle H-I, Νικότιμος et Ἀθανόδωρος Ἀγήμονος (avant 170)²⁵⁴.

7. Εὐκράτης Ἀγησάνδρου est le père d'Ἀμύντας Εὐκράτους καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀριστίωνος, prêtre d'Athana en 161 (grâce à son adoption).

8. Τιμοκράτης Εὐπολέμου καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀγήμονος est le grand-père de Τιμοκράτης Ἀγήμονος καθ' ὁθεσίαν δὲ Λυσιστράτου, prêtre d'Athana en 112 (grâce à son adoption) ; c'est aussi l'arrière-grand-père de Τιμοκράτης et d'Εὐπόλεμος Ἀγήμονος, prêtres d'Athana en 86 et 83.

²⁵² *Lindos* 93b.

²⁵³ *Lindos* 151.

²⁵⁴ Cf. p. 155.

10. Πυθαγόρας Ἀρχοκράτης est le père de trois prêtres d'Athana : Ἀρχοκράτης Πυθαγόρα καθ' ὁθεσίαν δὲ Πυθαγόρα (168), Λυσίστρατος Πυθαγόρα (162) et Πυθαγόρας Πυθαγόρα (156).

21. Πασιφῶν Ἐπιλύκου καθ' ὁθεσίαν δὲ Δαμοκλεῦς est le grand-père de Πασιφῶν Ἐπιλύκου, prêtre d'Athana en 124. M. Segre a fait remarquer²⁵⁵ que Chr. Blinkenberg avait confondu les deux hommes²⁵⁶. Chr. Habicht a commis la même erreur²⁵⁷.

24. Ναυσικὸς Ἀριστάνδρου καθ' ὁθεσίαν δὲ Παυσανία est le père de Παυσανίας Ναυσικοῦ, prêtre d'Athana en 151.

En tablant sur un écart moyen de 33 ans entre chaque génération, on peut estimer l'année de fonction des prêtres du fragment H d'après celle de leurs descendants. D'autre part, la méthode des moindres carrés permet de déterminer arithmétiquement la « meilleure date » du fragment H, conçue comme une droite de type $y_i = -x_i + a$, où x_i est le numéro d'ordre des prêtres, y_i leur année de fonction estimée d'après celle de leurs descendants et a la somme des valeurs moyennes de x et de y . Si l'on ne prend en considération que la première génération de descendants, on aboutit à une droite où $y = 205 - x$ (en rouge sur le graphique). Si l'on tient compte de la deuxième et de la troisième générations, on aboutit à une droite où $y = 208 - x$ (en bleu sur le graphique). Faut-il placer le fragment H en 204-181 ou en 207-184 ? Dans l'hypothèse basse, l'intervalle séparant Ἀγήμων Μοιρέα de son fils Νικότιμος Ἀγήμονος serait de 21 ans au maximum. En conséquence, il est préférable d'opter pour l'hypothèse haute, qui fait passer cet intervalle à 24 ans. Ainsi :

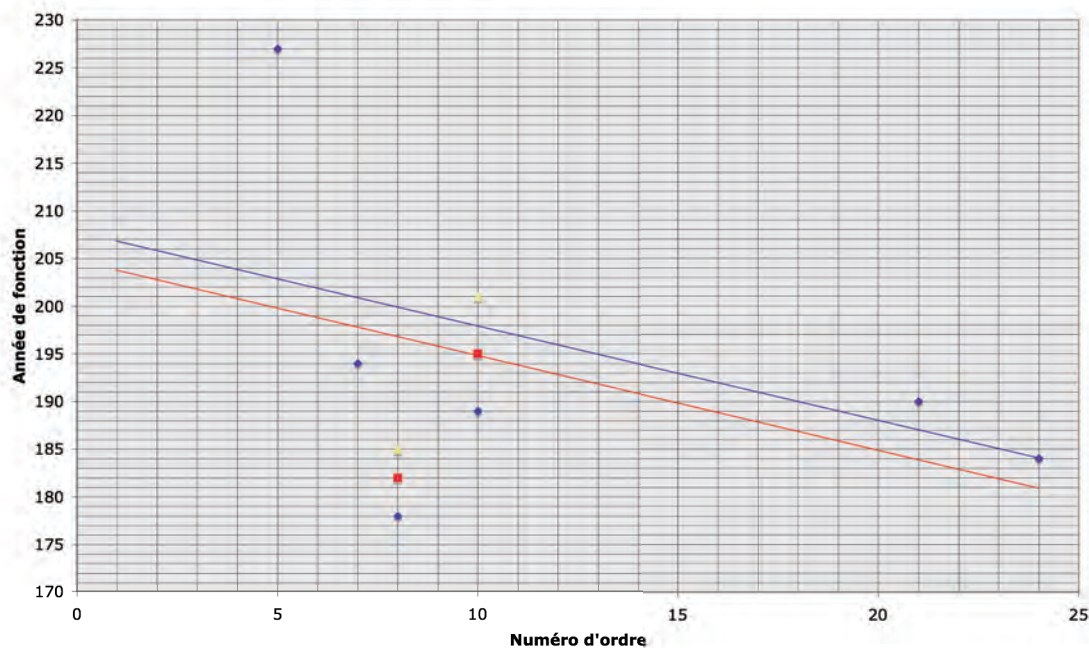
- Εὐκράτης Ἀγησάνδρου (7) serait devenu prêtre 28 ans avant son fils ;
- Πυθαγόρας Ἀρχοκράτης (10) aurait été en fonction 30 ans avant son fils aîné, 36 ans avant son premier cadet et 39 ans avant son deuxième cadet ;
- Ναυσικὸς Ἀριστάνδρου καθ' ὁθεσίαν δὲ Παυσανία (24) aurait été en fonction 33 ans avant son fils.

Remonter la date du fragment H reviendrait à accroître l'écart par rapport à la « meilleure date » (au sens des moindres carrés), et obligerait à conjecturer l'existence d'un grand nombre de prêtres inconnus dans la lacune I-K. On peut donc dater le fragment H de 207-184.

²⁵⁵ M. SEGRE, *op. cit.*, pp. 75-76.

²⁵⁶ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 124 ; 243-245, col. 525-536.

²⁵⁷ CHR. HABICHT, « Rhodian Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 561, n. 116.



Années de fonction des prêtres du fragment H, calculées d'après celles de leurs descendants sur une génération (droite rouge) et sur trois générations (droite bleue)

n° du prêtre	Année de fonction estimée	Date
5	~227 ³	203
7	194 ¹	201
8	175 ² , 182 ³ , 185 ³	200
10	189 ¹ , 195 ¹ , 201 ¹	198
21	190 ²	187
24	184 ¹	184

Indice : nombre de générations séparant les prêtres de leurs descendants.

Fig. 26 – Datation des prêtres du fragment H.

Précédentes datations

D'abord fixée par M. Segre, la date du fragment H a été remise en cause par P. Fraser et G. Pugliese Carratelli, avant d'être défendue par Chr. Habicht. Les quatre épigraphistes s'accordent cependant à dater le fragment H d'après le catalogue des prêtres de Poséidon Hippios. Selon la chronologie de Chr. Blinkenberg, trois des six premiers prêtres du fragment

H auraient été prêtres de Poséidon Hippios entre 232 et 230 (n^{os} 93-95). Le fragment H serait donc légèrement postérieur à 232.

Prêtre	Fragment H	Prêtre de Poséidon Hippios
Εὐκλῆς Ἀναξικράτης	n° 1	n° 93
Φιλόστρατος Θεουκλεῦς	n° 2	n° 95
Ἀρχοκράτης Ἀρχιπόλιος ὁ Λυσιστράτου	n° 6	n° 94

Fig. 27 – Prêtres du fragment H attestés dans le catalogue des prêtres de Poséidon Hippios.

D’autre part, trois des 24 éponymes du fragment H datent des autels votifs élevés par un ἐπιστατήσας « ὑπὲρ αὐτοῦ καὶ τῶν συνστρατευσαμένων »²⁵⁸. De la mention des συνστρατευσάμενοι, Chr. Blinkenberg déduisait déjà que ces autels avaient été érigés en temps de guerre : il les attribuait donc à la période comprise entre la guerre crétoise et la deuxième guerre de Macédoine (204-197)²⁵⁹. Sans remettre en cause l’hypothèse fondamentale de Chr. Blinkenberg, M. Segre s’est demandé si les autels d’épistates ne pouvaient pas être attribués à un conflit plus récent : mais après avoir exclu la révolte lycienne qui suivit le traité d’Apamée (188), il les a lui aussi datés de la période 204-197. Les prêtres 16 à 20 auraient donc exercé leur sacerdoce entre 204 et 196. Compte tenu de la règle triennale, le fragment H daterait ainsi de 219-196 ou de 216-193. Se fondant sur la reconstitution du catalogue des prêtres d’Athana²⁶⁰, M. Segre se prononçait pour la première solution²⁶¹.

A cela, P. Fraser²⁶² et G. Pugliese Carratelli²⁶³ ont objecté que στρατεία avait le sens général de « service militaire », si bien que les συνστρατευσάμενοι n’avaient pas nécessairement accompli leur στρατεία en temps de guerre. Refusant d’accorder une quelconque valeur chronologique aux autels d’épistates, P. Fraser et G. Pugliese Carratelli ont situé le fragment H entre 228-205 et 216-193, sur la seule foi du catalogue des prêtres de Poséidon Hippios.

²⁵⁸ *Lindos* 140 ; 149 ; 154. Cf. P.M. FRASER, *Rhodian Funerary Monuments*, Oxford, 1977, p. 14.

²⁵⁹ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 140, col. 388.

²⁶⁰ Cf. pp. 175-176.

²⁶¹ M. SEGRE, *op. cit.*, pp. 66-71.

²⁶² P.M. FRASER, *op. cit.*, pp. 33, 42-43.

²⁶³ G. PUGLIESE CARRATELLI, *NSER* 16, p. 167.

Prêtre	Fragment H	Autel
Σωσικράτης Ἀγησιστράτου ὃ Ἀριστοτέλεως	n° 16	<i>Lindos</i> 149
Πολύαρατος Ξενοφάντου ὃ Σωσιστράτου	n° 18	<i>Lindos</i> 140
Πυθόδωρος Πυθοδώρου ὃ Ἀριστοτέλεως	n° 20	<i>Lindos</i> 154

Fig. 28 – Prêtres du fragment H datant des autels d'épistates.

Jugeant la position de ses devanciers « trop sceptique », Chr. Habicht a tenté de démontrer que la carrière des sculpteurs associés aux prêtres du fragment H confirmait les dates que M. Segre attribuait à l'inscription. Λέων Μενίππου a signé la base d'Εὐκράτης Ἀγησάνδρου, septième prêtre d'Athana mentionné par le fragment ; Chr. Blinkenberg situe sa carrière entre 200 et 185²⁶⁴. D'autre part, Πυθόκριτος Τιμοχάριος a signé la base de quatre prêtres nommés dans le fragment H : Τιμοκράτης Εὐπολέμου καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀγήμονος (8), Κλεαγόρας Τιμασάρχου (13), Ἀρχίνομος Ἀρχύλλου (17) et Πυθόδωρος Πυθοδώρου καθ' ὁθεσίαν δὲ Λυσανία (20). Chr. Blinkenberg situe les oeuvres de Πυθόκριτος Τιμοχάριος entre 200 et 161²⁶⁵. Or, la chronologie haute du fragment H, envisagée par P. Fraser et G. Pugliese Carratelli, prolongerait démesurément la carrière des deux sculpteurs. En revanche, selon la chronologie la plus basse du fragment, envisagée par M. Segre, Λέων Μενίππου et Πυθόκριτος Τιμοχάριος auraient respectivement entamé leur carrière en 210 et 209. Chr. Habicht date donc le fragment H de 216-193²⁶⁶. Cependant, les arguments tirés de la chronologie des prêtres de Poséidon, des autels d'épistates et de la carrière des sculpteurs ne sont pas recevables. Et aucun compte n'a été tenu des rapports de parenté entre les prêtres d'Athana.

La chronologie des prêtres de Poséidon

Si la chronologie des prêtres de Poséidon ne peut servir à déterminer celle des prêtres d'Athana, ce n'est pas seulement qu'elle est erronée²⁶⁷, mais que le laps de temps séparant les sacerdoces de Poséidon et d'Athana était très variable. Selon M. Segre, il était de « plusieurs années »²⁶⁸ ; selon P. Fraser, « on exerçait fréquemment la prêtrise d'Athana deux ans après

²⁶⁴ CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 54, n° 59.

²⁶⁵ *Ibid.*, col. 53-54, n° 50.

²⁶⁶ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 71-76.

²⁶⁷ Cf. pp. 211-212.

²⁶⁸ M. SEGRE, *op. cit.*, p. 67.

celle de Poséidon Hippios »²⁶⁹. L'hypothèse de P. Fraser (car c'en est une) est dénuée de tout fondement. Le laps de temps séparant la prêtrise de Poséidon et la prêtrise d'Athana ne peut en effet être établi que dans un seul cas : Ἀριστόμαχος Αἰσχίνα est devenu prêtre d'Athana au moins quinze ans – et vraisemblablement vingt-et-un ans – après avoir été prêtre de Poséidon Hippios. Si l'intervalle séparant les deux prêtrises semble avoir été « fréquemment » de deux ans, c'est qu'il a été ainsi défini par Chr. Blinkenberg, sans raison aucune et à rebours du seul témoignage disponible²⁷⁰.

Les autels d'épistates

L'exploitation chronologique des autels d'épistates suppose deux conditions : 1^o que les συνστρατευσάμενοι mentionnés sur ces monuments soient d'anciens combattants ; 2^o qu'ils aient combattu dans des circonstances connues.

1. Si le participe στρατευσάμενοι est susceptible de désigner d'anciens « combattants », dans les inscriptions rhodiennes, il s'applique néanmoins à d'anciens « soldats », qui ont pu servir en temps de paix : d'où la précision κατὰ πόλεμον, apportée par quelques unes d'entre elles²⁷¹. Cela n'empêche pas que le participe ait éventuellement revêtu une signification particulière sur certains monuments. Or, jusqu'en 158, les autels d'épistates mentionnent systématiquement les συνστρατευσάμενοι²⁷² ; à partir de 117, ils ne les mentionnent plus²⁷³. Est-ce un effet de style ? Est-ce la conséquence du relatif apaisement de la région entre la révolte d'Aristonikos et la première guerre mithridatique ? Il est impossible d'en décider.

2. L'épistate de 164 a élevé un autel (?) ὑπὲρ αὐτοῦ | καὶ τῶν συνστρατευσαμένων | Ἀθαναίαι Λινδίαι καὶ Διῦ Πολιεῖ | καὶ Νίκαι²⁷⁴. La dédicace se situe trois ans après la fin de la dernière guerre de Macédoine, alors que Rhodes était à la merci des sénateurs romains. Si « victoire » il y a eu, ce ne peut être que dans un conflit inconnu parce que négligé par les sources littéraires.

²⁶⁹ P.M. FRASER, *op. cit.*, p. 43.

²⁷⁰ Cf. pp. 212-213.

²⁷¹ *IG* XII, 1, 41, ll. 2-3 ; 43, l. 2 ; 75b, ll. 5-6. *NESM* 23, ll. 4-5. *NSER* 18, ll. 3-4. *AER* II, 73, l. 6. *IG* XII, 3, 103, ll. 7-8, 11. Cf. *Clara Rhodos* VIII, p. 227, l. 8.

²⁷² *Lindos* 140, 149, 154, 193, 195, 200 (?), 201 (?), 202, 209, 212, 215.

²⁷³ *Lindos* 249, 253, 258. Cf. *IG* XII, 1, 840, avec la restitution de CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 26 : il manque la partie supérieure du monument (base ou autel).

²⁷⁴ *Lindos* 200, ll. 5-8.

Les συνστρατευσάμενοι n'étaient pas nécessairement d'anciens « combattants », et les combats qu'ils ont menés ne sont pas toujours connus par ailleurs : il est donc impossible de tirer quelque indice chronologique de leur mention sur les autels d'épistates.

La carrière des sculpteurs

Λέων Μενίππου

Λέων Μενίππου est l'auteur du monument honorant Νικαγόρας Παμφιλίδα, στραταγήσας ἐν τῷ πέραν κατὰ πόλεμον ἐκ πάντων ἔξαν τετρά[κεις]. Le chef de guerre s'enorgueillit d'avoir repris une partie de la pérée à un ennemi qui ne peut être que Philippe V : le monument date donc de 197 environ²⁷⁵.

La signature de Λέων Μενίππου apparaît également sur la base *Lindos* 164, qui portait la statue élevée à Ἀγήτωρ Εὐαγόρα par ses collègues hiérotames. L'*honorandus* est devenu prêtre d'Athana en 164, trois ans après son collègue Τιμάναξ Ἀνδρία ; le dernier souscripteur de la statue, Φιλόδαμος Δωρικλεῦς, a participé comme ἀγέμων aux campagnes de Νικαγόρας Παμφιλίδα (201-197)²⁷⁶. Chr. Blinkenberg, suivi par Chr. Habicht, en déduit que la base date de 185 environ.

Néanmoins, la chronologie de Chr. Blinkenberg ne s'accorde pas avec les données de l'épigraphie lindienne. Dans la première moitié du II^e siècle, en effet, Ἡμερος Πανσανία devient hiérotame de sa communauté après avoir été ταμίας et στραταγὸς ἐπὶ τῆς χώρας pour la cité²⁷⁷. Dans la seconde moitié du siècle, Θαρσαγόρας Σωσιπάτρου καθ' ὁδοθεσίαν δὲ Ἀναξαγόρα est honoré en tant que ἱεροταμιεύσας καὶ ἱεροθυτήσας καὶ χοραγήσας²⁷⁸. Au II^e siècle ap. J.-C., un Lindien inaugure sa charge de hiérotame après avoir été ἀγέμων τῆς χώρας, quelques années avant de devenir ταμίας²⁷⁹. Il apparaît ainsi que la charge de ἱεροταμίας avait une importance comparable à celle de ἱεροθύτας. Elle était occupée par des hommes d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années, auxquels la cité confiait ses magistratures les moins élevées : ἀγέμων, στραταγός, ταμίας. Or, Τιμάναξ Ἀνδρία et Ἀγήτωρ Εὐαγόρα devinrent prêtres d'Athana entre 167 et 164 ; d'autre part,

²⁷⁵ *Lindos* 151, avec le commentaire de CHR. BLINKENBERG.

²⁷⁶ *Lindos* 151, l. 7 ; 152, l. 4.

²⁷⁷ *Lindos* 172, ll. 1-3.

²⁷⁸ *IG* XII, 1, 838, ll. 5-6.

²⁷⁹ *Lindos* 482, ll. 7-9.

Φίλοδαμος Δωρικλεῦς était ἀγέμων vers 201-197. Par conséquent, les trois hommes étaient hiérotames vers 200, date de *Lindos* 164.

Selon Chr. Habicht, la base d’Εὐκράτης Ἀγησάνδρου – septième prêtre du fragment H –, elle aussi signée par Λέων Μενίππου²⁸⁰, daterait de 210 ; des deux statues censées marquer les limites de la carrière du sculpteur, la plus ancienne lui céderait 13 ans, la plus récente 25 ans. Mais en réalité la base d’Εὐκράτης Ἀγησάνδρου date de 201 environ ; elle appartient à la même époque que la base de Ἀγήτωρ Εὐαγόρα (200 environ) et le monument de Νικαγόρας Παμφιλίδα (197 environ).

Dans *TC* 168 h, il faut restituer Λέων Με[νίππου ῥόδιος ἐποίησε].

Πυθόκριτος Τιμοχάριος

Il est certain que Πυθόκριτος Τιμοχάριος était encore actif en 165, puisqu’il a signé la statue du prêtre d’Athana Ονάσανδρος Εὐφάνευς καθ’ ὁθεσίαν δὲ Εὐφάνευς²⁸¹, qui devint éponyme à cette date. En revanche, les débuts de la carrière du sculpteur sont plus mal connus. Chr. Blinkenberg les a datés de 200 environ, en plaçant la statue de Τιμοκράτης Εὐπολέμου καθ’ ὁθεσίαν δὲ Ἀγήμονος vers 176²⁸². Or, Τιμοκράτης est le huitième prêtre du fragment H : il ne peut avoir été revêtu du sacerdoce aussi tard que ne le supposait Chr. Blinkenberg. Voilà pourquoi M. Segre s’est trouvé contraint de conjecturer que la statue du prêtre avait été sculptée plusieurs années après son sacerdoce, qu’il datait de 212²⁸³. De l’aveu de Chr. Habicht, « il est très clair que Πυθόκριτος ne peut pas avoir exercé une activité de sculpteur longtemps avant 200 »²⁸⁴ : aussi juge-t-il la date de 209 « encore un peu élevée » pour la prêtrise de Τιμοκράτης²⁸⁵. C’est pourtant celle qu’il retient, parce que la chronologie des autels d’épistates, telle que l’a définie M. Segre, lui interdit de faire descendre le fragment H au-delà de 216-193. Par conséquent la carrière de Πυθόκριτος ne confirme pas la datation de Chr. Habicht : elle ne fait qu’accuser l’erreur de M. Segre. Le fragment H date en réalité de 207-184 environ : Τιμοκράτης (H 8) était donc prêtre d’Athana vers 200, alors que Πυθόκριτος débutait sa carrière de sculpteur, longue d’une quarantaine d’années.

²⁸⁰ *Lindos* 157.

²⁸¹ *Lindos* 199.

²⁸² CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 53-54, n° 50.

²⁸³ M. SEGRE, *op. cit.*, p. 72.

²⁸⁴ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 75.

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 76.

L'INTERVALLE H-I

Le dernier prêtre du fragment H est entré en fonction vers 184, le premier prêtre de la stèle I-K en 170. L'intervalle H-I a donc une durée de 13 ans environ : six prêtres peuvent lui être attribués en toute certitude.

Le pivot de l'intervalle H-I : Νικαγόρας Παναιτίου ὃ Αἰνησιδάμου

Νικαγόρας Παναιτίου καθ' ὑοθεσίαν δὲ Αἰνησιδάμου, prêtre d'Athana dans *CDR-I* 46, figure comme prêtre d'Artamis Κέκοια dans *Lindos* 167. Les deux inscriptions permettent d'établir un synchronisme entre le prêtre d'Athana Lindia et celui d'Artamis Κέκοια.

	Prêtre d'Athana Lindia	Prêtre d'Artamis Κέκοια
<i>CDR-I</i> 46	Νικαγόρας Παναιτίου ὃ Αἰνησιδάμου	« [--- ---]ωνος »
<i>Lindos</i> 167	Εὐκλῆς Νικομάχου	Νικαγόρας Παναιτίου ὃ Αἰνησιδάμου

Fig. 29 – Prêtres d'Athana et d'Artamis dans *CDR-I* 46 et *Lindos* 167.

Or, au II^e siècle, deux années séparent l'exercice des sacerdoces d'Athana Lindia et d'Artamis Κέκοια²⁸⁶. On peut donc en déduire, comme l'a fait Chr. Blinkenberg (sans connaître la réforme de *ca.* 220), que Νικαγόρας Παναιτίου καθ' ὑοθεσίαν δὲ Αἰνησιδάμου était en fonction deux ans après « [--- ---]ωνος », prêtre d'Artamis dans *CDR-I* 46, et deux ans avant Εὐκλῆς Νικομάχου, prêtre d'Athana dans *Lindos* 167. D'où la séquence :

1. « [--- ---]ωνος »
- 2.
3. Νικαγόρας Παναιτίου καθ' ὑοθεσίαν δὲ Αἰνησιδάμου
- 4.
5. Εὐκλῆς Νικομάχου.

²⁸⁶ Cf. pp. 112-113.

Dans *CDR-I* 46, Chr. Blinkenberg lit et restitue « [Καλλικλῆς Τεῖς]ωνος »²⁸⁷ : il s’agirait selon lui du quatrième prêtre d’Athana issu de la même famille. Une inscription permet cependant de rétablir la véritable identité de « [--- ---]ωνος ».

Νικότιμος et Ἀθανόδωρος Μοιρέα

Ἀγῆμων Μοιρέα et son épouse Νικιάς Ἀθανοδώρου ont élevé le monument *CDR-I* 47 ὑπὲρ τᾶς θυγατρὸς καὶ τῶν υἱῶν. Deux de leurs fils étaient mentionnés sur la partie gauche de l’inscription, qui les présente comme des anciens prêtres d’Athana. Chr. Blinkenberg restitue leurs noms ainsi : [Νικότιμος καὶ Ἀθανόδωρος] [Ἀγήμενος] [τοῦ Μοι]ρέα. Leur frère Μοιρέας Ἀγήμενος, mentionné avec sa soeur sur la partie droite de l’inscription, n’est crédité d’aucun honneur particulier.

La restitution du nom d’[Ἀθανόδωρος] est certaine : le prêtre le tenait de son grand-père maternel. La restitution du nom de [Νικότιμος] repose sur l’identification du prêtre avec Νικότιμος Ἀγήμενος καθ’ ὁθεσίαν δὲ Ἀντιγένευσ, honoré comme prêtre d’Athana sur la même base que son petit-fils Νικότιμος Τιμοκράτευσ τοῦ Νικοτίμου, qui revêtit le sacerdoce en 65²⁸⁸. Or, Νικότιμος Ἀγήμενος καθ’ ὁθεσίαν δὲ Ἀντιγένευσ était mentionné dans la partie mutilée de la stèle I-K (135-128) : Chr. Blinkenberg date sa prêtrise de 131. Ἀθανόδωρος Ἀγήμενος aurait été prêtre d’Athana trois ans plus tard, en 128 : la base *CDR-I* 47 aurait été élevée à ce moment.

La découverte du fragment H a fait surgir un nouveau prêtre d’Athana appartenant à la même famille : Ἀγῆμων Μοιρέα (5). Selon M. Segre, « le dédicant [de *CDR-I* 47] est évidemment le petit-fils de notre prêtre », dont le sacerdoce daterait de 215. D’autre part, « un autre Νικότιμος Ἀγήμενος », hiérothyte dans *Lindos* 102, serait l’oncle paternel du prêtre nommé par le fragment H²⁸⁹.

Si la restitution de [Νικότιμος] sur la base *CDR-I* 47 est *a priori* vraisemblable, l’identification du prêtre avec Νικότιμος Ἀγήμενος καθ’ ὁθεσίαν δὲ Ἀντιγένευσ ne peut se soutenir. Il est en effet impossible de restituer la formule d’adoption καθ’ ὁθεσίαν δὲ Ἀντιγένευσ dans *CDR-I* 47. Si les deux prêtres, [Νικότιμος] et

²⁸⁷ *Lindos* 166, l. 11, avec la restitution de CHR. BLINKENBERG.

²⁸⁸ *Lindos* 308.

²⁸⁹ M. SEGREGRE, *op. cit.*, p. 71.

[Ἀθανόδωρος, sont réunis dans la même formule onomastique, ce n'est pas que l'adoption du premier ait été exceptionnellement omise : c'est au contraire que l'absence d'adoption autorisait à les réunir de la sorte. Il faut donc distinguer [Νικότιμος] Ἀγήμονος de Νικότιμος Ἀγήμονος καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀντιγένεως, qui ne peut être que le petit-fils du premier (sa prêtrise se place vers 128)²⁹⁰. Comme leur nom l'indique, [Νικότιμος] et [Ἀθανόδωρος] Ἀγήμονος τοῦ Μοιρέα sont les fils de Ἀγήμων Μοιρέα, cinquième prêtre du fragment H, qui leur a élevé le monument *CDR-I* 47.

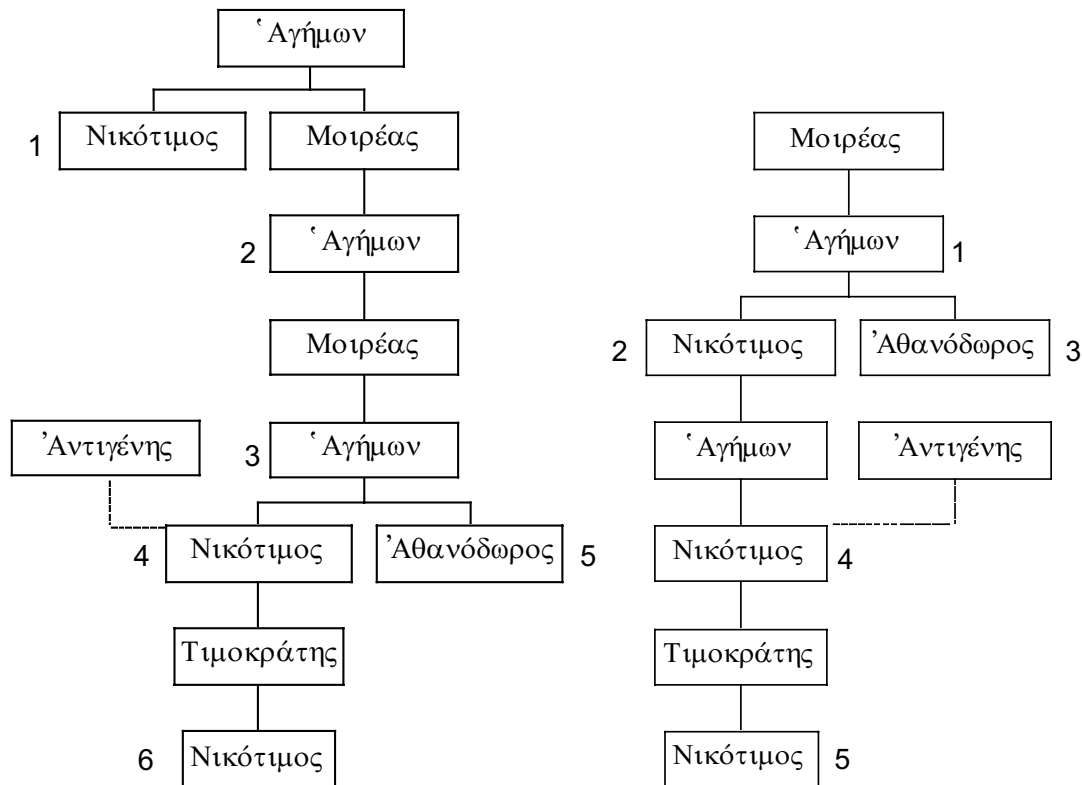
Il reste à identifier « l'autre Νικότιμος Ἀγήμονος », mentionné dans *Lindos* 102. Il était hiérothyte sous Πολύξενος Ἀριστοκράτης, dont Chr. Blinkenberg, suivi par M. Segre, situe l'éponymie vers 242. Mais en réalité Πολύξενος Ἀριστοκράτης, troisième prêtre du fragment F, était en fonction vers 220. Le hiérothyte de *Lindos* 102 ne fait qu'un avec le prêtre de *CDR-I* 47, [Νικότιμος] Ἀγήμονος τοῦ Μοιρέα.

Absents des segments G-H et I-K, Νικότιμος et Ἀθανόδωρος sont devenus prêtres d'Athana dans l'intervalle H-I. Or, malgré Chr. Blinkenberg, le prêtre d'Artamis Κέκοια en fonction sous Νικαγόρας Παναϊτίου καθ' ὁθεσίαν δὲ Αἰνησιδάμου ne s'est jamais appelé « [--- ---]ωνος ». Sur la photographie de l'estampage de *CDR-I* 46, on ne lit en effet que [--- ---]νος. C'est donc [Νικότιμος Ἀγήμο]νος qui était prêtre d'Artamis Κέκοια l'année où Νικαγόρας Παναϊτίου καθ' ὁθεσίαν δὲ Αἰνησιδάμου était prêtre d'Athana. Selon toute vraisemblance, Ἀθανόδωρος Ἀγήμονος est devenu éponyme trois ou six ans après son frère aîné. Dans *CDR-I* 46, « [Καλλικλῆς Τεῖς]ωνος » provient d'une erreur de lecture et de restitution.

²⁹⁰ Cf. p. 144.

Chronologie de Chr. Blinkenberg et de M. Segre

Nouvelle chronologie



Chronologie de Chr. Blinkenberg et de M. Segre. 1. Hiérothyte (*Lindos* 102). 2. Prêtre d’Athana (fragment H). 3. Dédicant (*CDR-I* 47). 4. Prêtre d’Athana (fragment K, *CDR-I* 47, *Lindos* 308a). 5. Prêtre d’Athana (fragment K, *CDR-I* 47). 6. Prêtre d’Athana (fragment J, *Lindos* 308b).

Nouvelle chronologie. 1. Prêtre d’Athana (fragment H). 2. Hiérothyte (*Lindos* 102). Prêtre d’Athana (intervalle H-I, *CDR-I* 47). 3. Prêtre d’Athana (intervalle H-I, *CDR-I* 47). 4. Prêtre d’Athana (fragment K, *Lindos* 308a). 5. Prêtre d’Athana (fragment J, *Lindos* 308b).

Fig. 30 – Descendance de ‘Αγήμων Μοιρέας, prêtre d’Athana dans le fragment H.

Autres prêtres de l’intervalle H-I

Trois autres prêtres de l’intervalle H-I sont connus. ‘Αριστόλοχος ‘Αριστοδώρου καθ’ ὕθεσίαν δὲ Φιλτία était hiérothyte sous Εὐκλῆς Νικομάχου²⁹¹: il est donc devenu prêtre d’Athana après lui. Λυσανίας Πυθομβρότου καθ’ ὕθεσίαν δὲ Πυθοδώρου a accédé au sacerdoce après son frère Πυθόδωρος Πυθομβρότου καθ’

²⁹¹ *Lindos* 167, l. 20.

ὕοθεσίαν δὲ Λυσανία (H 20). Τιμακράτης Ἀριστωνίδα²⁹² était hiérotame la même année que Πασιφῶν Ἐπιλύκου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Δαμοκλεῦς (H 21)²⁹³.

Reconstitution de l'intervalle H-I

Νικότιμος Ἀγήμονος (1) est le fils de Ἀγήμων Μοιρέα (H 5) : il faut placer son sacerdoce vers 179, afin de ménager un intervalle d'au moins 24 ans entre les deux générations de prêtres d'Athana. Cet intervalle ne saurait être beaucoup plus long : car Ἀγήμων Μοιρέα était encore en vie lorsque Νικότιμος Ἀγήμονος et son frère cadet devinrent éponymes. Il ne saurait être beaucoup plus court : car Νικότιμος Ἀγήμονος καθ' ὕοθεσίαν δὲ Ἀντιγένεως, petit-fils de Νικότιμος Ἀγήμονος, est devenu prêtre d'Athana en 128 au plus tard. Or, l'intervalle le plus bref qui soit attesté entre des prêtres d'Athana séparés par deux générations est précisément de $179 - 128 = 51$ ans²⁹⁴. Par conséquent, Νικότιμος Ἀγήμονος (1) a été revêtu de son sacerdoce vers 179, Νικαγόρας Παναϊτίου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Αἰνησιδάμου (2) vers 177, Εὐκλῆς Νικομάχου (3) vers 175.

Λυσανίας Πυθομβρότου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Πυθοδώρου et Ἀθανόδωρος Ἀγήμονος, qui appartenait à la même tribu (C), ont tous deux accédé à la prêtrise d'Athana après leurs frères aînés. Si la date attribuée à Νικότιμος Ἀγήμονος (179) est correcte, il faut donc placer l'éponymie Λυσανίας Πυθομβρότου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Πυθοδώρου en 179, 176 ou 173, celle d'Ἀθανόδωρος Ἀγήμονος à l'une de ces deux dernières dates.

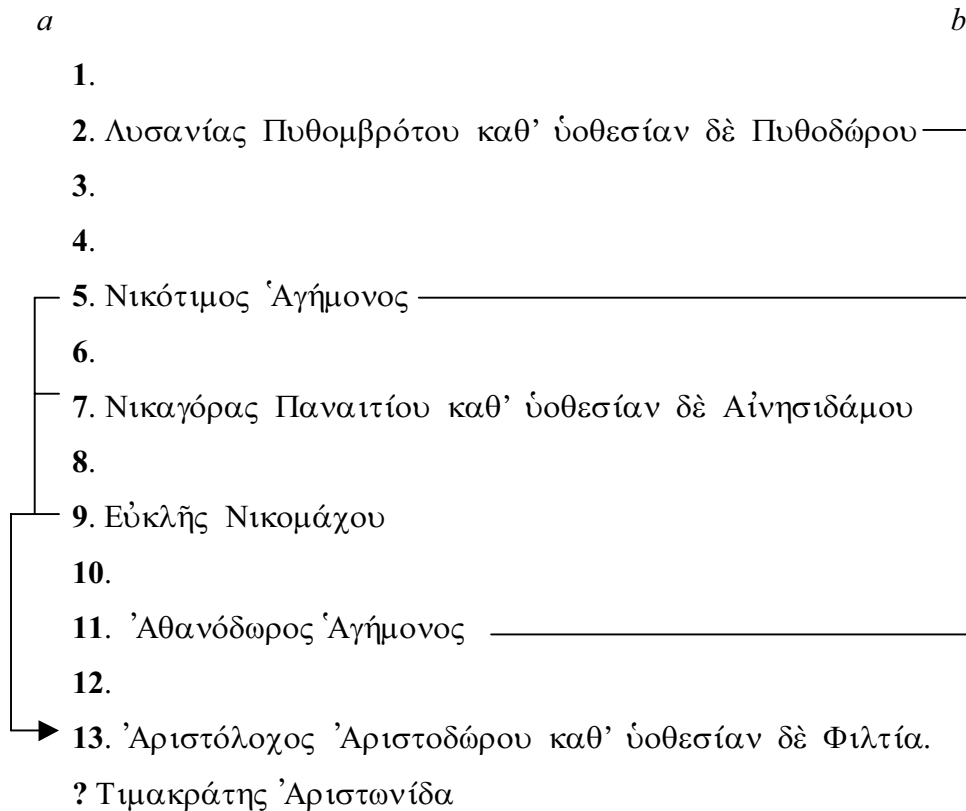
Quant à Ἀριστόλοχος Ἀριστοδώρου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Φιλτία, dernier prêtre attribué à l'intervalle H-I, il était encore hiérothyte sous Εὐκλῆς Νικομάχου (5). Si le laps de temps séparant les deux charges était généralement d'une vingtaine ou d'une trentaine d'années, il pouvait être beaucoup plus bref : il n'est que de sept ans dans la carrière de Πράξων Τιμοκρίτου²⁹⁵. A supposer qu'Ἀριστόλοχος Ἀριστοδώρου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Φιλτία soit le dernier prêtre de l'intervalle H-I, il aurait été revêtu du sacerdoce sept ans après avoir été hiérothyte, comme Πράξων Τιμοκρίτου. Dans cette hypothèse, il pourrait être issu du même dème qu'Ἀριστόδαμος Εὐφράνορος καθ' ὕοθεσίαν δὲ Φιλτία, devenu prêtre d'Athana 15 ans auparavant. D'où la reconstitution de l'intervalle H-I :

²⁹² *Lindos* 168.

²⁹³ *Lindos* 244a, ll. 1-2 ; 10.

²⁹⁴ Cf. appendice, p. 181.

²⁹⁵ Hiérothyte en 148 : *Lindos* 224, l. 24. Prêtre d'Athana en 141 : *Lindos* 1, G I, l. 21.



La série *a* peut éventuellement être abaissée ou remontée de trois ans. Les prêtres de la série *b* peuvent être intervertis, à condition que Νικότιμος Ἀγήμενος conserve le premier rang dans la série *a*. Le numéro d'ordre d'Αριστόλοχος Αριστοδώρου καθ' ὕθεσίαν δὲ Φιλτία doit être supérieur à celui d'Εὐκλῆς Νικομάχου. Aucun indice ne permet d'établir la position de Τιμακράτης Ἀριστωνίδα dans l'intervalle H-I.

Fig. 31 – Reconstitution de l'intervalle H-I.

ATTRIBUTIONS INCERTAINES

Vingt-trois (ou vingt-quatre²⁹⁶) prêtres sont attestés indépendamment du catalogue des prêtres d'Athana sans pouvoir être affectés avec certitude à un fragment ou à un intervalle donné : ils ont été répartis en trois groupes.

Les prêtres du groupe α posent uniquement un problème de chronologie. Les prêtres du groupe β posent en outre un problème d'identification, dû à l'état des sources, à l'omission de leur patronyme ou à l'existence d'un homonyme. Le statut du prêtre classé sous γ est incertain.

²⁹⁶ Cf. n. 305.

Groupe α

α 1. Πολυκλῆς Πολυκράτεος²⁹⁷ est devenu prêtre de Poséidon Hippios vingt ans avant Σωσίλας Σιμιά, vers 318²⁹⁸. Selon Chr. Blinkenberg, il aurait été revêtu du sacerdoce d'Athana vers 313. Mais l'hypothèse repose sur le postulat démontré faux qu'un très faible laps de temps séparait les prêtrises de Poséidon et d'Athana Lindia. Comme son nom ne peut être restitué sur le fragment C (301-283 environ), Πολυκλῆς Πολυκράτεος a dû accéder au sacerdoce à la fin de l'intervalle B-C ou au début de l'intervalle C-D. Or, deux sculpteurs ont été chargés d'élever son monument familial : Μνασίτιμος Ἀριστωνίδα Ῥόδιος et Καλλιμέδων Γλαυκία. Le premier était hiérope à Camiros vers 287, le second a signé la statue de Δαμῶναξ Ἀγησικράτεος, qui devint prêtre d'Athana vers 292. Attendu que la charge de hiérope était généralement détenue par de jeunes gens, il semble difficile de faire remonter la carrière de Μνασίτιμος Ἀριστωνίδα jusqu'au IV^e siècle. Πολυκλῆς Πολυκράτεος serait donc devenu éponyme à la même époque que Σωσίλας Σιμιά, dans l'intervalle C-D, alors qu'une vingtaine d'années sépare les deux hommes dans le catalogue des prêtres de Poséidon Hippios. La solution du problème réside peut-être dans le monument de Πολυκλῆς Πολυκράτεος, qui a connu deux états : la paléographie et d'importantes ratures en témoignent. Chr. Blinkenberg considère que Μνασίτιμος et Καλλιμέδων ont travaillé de conserve à la fin des années 310. La carrière de Μνασίτιμος n'est pas seule à rendre cette hypothèse peu vraisemblable : les deux sculpteurs ont signé leur ouvrage chacun de son côté (« ἐποίησε »), sans revendiquer de collaboration par un « ἐποίησαν ». Or, le bloc qui a nécessité le remaniement du monument porte une partie de la signature de Μνασίτιμος Ἀριστωνίδα. Partant, le monument n'a-t-il pas été conçu par Καλλιμέδων Γλαυκία et réaménagé par Μνασίτιμος Ἀριστωνίδα ? La prêtrise de Πολυκλῆς Πολυκράτεος pourrait alors se situer dans l'intervalle B-C. Cette hypothèse s'accorde toutefois assez mal avec la description – d'ailleurs problématique – que K.-Fr. Kinch a laissée du monument.

α 2. Πεισιφῶν Πεισιστράτου²⁹⁹ n'apparaît pas dans la souscription *CDR-I* 15, au contraire de Πεισίστρατος Πεισικράτεος et de son fils Πεισίλοχος Πεισιστράτου³⁰⁰ qui, selon Chr. Blinkenberg, seraient respectivement son père et son frère. Si Πεισιφῶν Πεισιστράτου n'était pas en âge de participer à la souscription *CDR-I* 15, il pourrait avoir

²⁹⁷ *Lindos* 56 ; 57b.

²⁹⁸ *CDR-I* 13, d I, l. 8.

²⁹⁹ *Lindos* 53.

³⁰⁰ *CDR-I* 15, b I, ll. 47-48.

été en fonction dans l’intervalle C-D : mais la paléographie de sa dédicace, comme l’absence de la prêtrise de Zeus Polieus dans sa titulature, semble s’y opposer. Si Πεισιφῶν Πεισιστράτου appartenait à la même famille que Πεισίστρατος Πεισικράτεως et Πεισίλοχος Πεισιστράτου, peut-être avait-il avec eux un lien de parenté moins étroit que ne le supposait Chr. Blinkenberg. De fait, Πεισιφῶν Πεισιστράτου était vraisemblablement mort au moment de la souscription *CDR-I* 15. Son sacerdoce doit sans doute se placer dans l’intervalle B-C, très près de celui de Πολυκλῆς Πολυκράτεος, seul autre éponyme lindien à se présenter comme ἱαρατεύσας³⁰¹.

α 3. Τείσων Τεισιμάχου³⁰², qui n’apparaît pas dans la souscription *CDR-I* 15, a dû exercer son sacerdoce dans l’un des trois intervalles suivants : A-B, B-C ou éventuellement C-D. Compte tenu de son patronyme³⁰³, mais aussi de son nom³⁰⁴, il est vraisemblable que Τείσων Τεισιμάχου ait appartenu au dème des Κλάσιοι (d’abord rangé dans la tribu B). Il semble donc qu’il faille le distinguer de Τε[--- ---] (A 18, tribu C), ce que confirment la paléographie et la morphologie de sa dédicace. Τείσων Τεισιμάχου ne peut pas non plus être identifié à [--- ---]χου (C 13, tribu A).

α 4. Πυθοκλῆς Πανσία³⁰⁵, attesté parmi les Λινδοπολιῖται dans la souscription *CDR-I* 15³⁰⁶, était vraisemblablement en fonction dans l’intervalle B-C, bien qu’une attribution à la fin de l’intervalle A-B ou au début de l’intervalle C-D ne puisse être formellement écartée. La règle triennale exclut en revanche de le rapprocher de Πυ[--- ---] (A 17), représentant de la tribu B, parce que les Λινδοπολιῖται faisaient alors partie de la tribu C.

α 5. Ἀλεξίνικος Ἀλεξικράτεος³⁰⁷ présente un profil identique à celui du prêtre précédent : il est attesté dans la souscription *CDR-I* 15³⁰⁸ et son nom ne peut être restitué sur les fragments A, B ou C. Il faut vraisemblablement l’attribuer à l’intervalle B-C.

α 6. Ἀθανᾶς Ἀθαναγόρα est mentionné par la *Chronique du Temple*, qui rapporte que « Ptolémée » sacrifia vingt boeufs à Athana ἐπ’ ἱερέως Ἀθ[α]νᾶ τοῦ Ἀθαναγόρα³⁰⁹. L’offrande suit celle d’Alexandre et précède celle de Pyrrhus : il ne peut donc s’agir que de

³⁰¹ *Lindos* 57 A, a ; B ; C. Cf. CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 53, col. 265.

³⁰² *Lindos* 62.

³⁰³ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 62, col. 279.

³⁰⁴ Sur la dynastie de Καλλικλῆς Τείσωνος Κλάσιος, cf. p. 169-173.

³⁰⁵ *Lindos* 58. Dans *Lindos* 59, l. 1, la restitution [Πυθοκλῆς Παν]σία n’est pas assurée.

³⁰⁶ *CDR-I* 15, b I, l. 17.

³⁰⁷ *Lindos* 61.

³⁰⁸ *CDR-I* 15, c I, l. 13.

³⁰⁹ *Lindos* 2, C, XXIX.

Ptolémée I ou de Ptolémée II. L'absence d'épithète fait pencher pour Ptolémée I³¹⁰ : c'est en effet « Πτολεμαῖος » qui viendra au secours des Rhodiens après l'intervention de Καλλικλῆς³¹¹, mais « Πτολεμαῖος ὁ Φιλάδελφος » qui leur fera la guerre quelques années plus tard³¹². Il est donc vraisemblable que « Ptolémée » ait offert son sacrifice après la victoire remportée sur Démétrios³¹³. Voilà pourquoi Chr. Blinkenberg situe la prêtrise d'Ἀθανᾶς Ἀθαναγόρα en 304, deux ans après celle de Καλλικλῆς. Une date plus récente ne peut être tout à fait exclue : on relèvera d'ailleurs qu'un certain [--- ---]γόρα (C 3), dans lequel il serait éventuellement possible de reconnaître Ἀθανᾶς Ἀθαναγόρα, a exercé son sacerdoce sous le règne de Ptolémée I (323-283), vers 299. Mais quel serait alors le motif du sacrifice offert par le souverain ? Le prêtrise d'Ἀθανᾶς Ἀθαναγόρα date probablement de 304 : l'offrande de Ptolémée était justifiée par l'épiphanie d'Athana Lindia et l'intercession de son prêtre.

α 6 bis. La statue d'Ἀλεξίνικος Νικία a été réalisée par Τέχνων Σιδώνιος³¹⁴, sculpteur actif vers 268³¹⁵. Le prêtre est donc à placer dans l'intervalle C-D, à moins qu'il ne faille restituer son nom sur le fragment C (17), comme le suggérait Chr. Blinkenberg.

α 7. Παυσανίας Ἀγαθαγήτου est le père de Πολύδωρος Παυσανία καθ' ὁμοθεσίαν δὲ Ἀγαθαγήτου³¹⁶, lui-même prêtre d'Athana vers 217 (F 6). Il a donc dû exercer ses fonctions vers 184 + 33 = 250. Il n'est cependant pas nommé sur le fragment D (261-238), ce qui contraint à le placer à la fin de l'intervalle C-D.

α 8. A l'issue de son éponymie, Ἀριστώνδας Πυθοκλεῦς a été honoré d'une statue par ses deux fils, Διογένης et Πυθοκλῆς³¹⁷. Le premier d'entre eux sera dépêché en Crète pour réaliser le traité entre Rhodes et Hiérapytna, conclu en 201³¹⁸. D'autre part, le père et l'oncle d'Ἀριστώνδας Πυθοκλεῦς, qui portaient le même nom que ses fils, sont attestés dans une inscription lindienne aux alentours de 270³¹⁹. Ἀριστώνδας Πυθοκλεῦς a donc dû exercer son sacerdoce dans le troisième quart du III^e siècle. Il pourrait être identifié au prêtre D 22, comme le proposait Chr. Blinkenberg³²⁰, ou rattaché à l'intervalle D-E ou E-F.

³¹⁰ Cf. C. HIGBIE, *The Lindian Chronicle and the Greek Creation of their Past*, Oxford, 2003, p. 137.

³¹¹ *Lindos* 2, D, III, ll. 101, 106, 115.

³¹² *Lindos* 2, C, XXXVII, l. 99.

³¹³ Cf. D.S. 20.100.3-4.

³¹⁴ *Lindos* 74.

³¹⁵ *TC* 18, l. 18.

³¹⁶ *Lindos* 83.

³¹⁷ *Lindos* 96.

³¹⁸ *IC* III-III-Hierapytna, A, l. 102.

³¹⁹ *IG* XII, 1, 765, ll. 7, 9.

³²⁰ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 114.

α 9. Ἀγλούχορος Ἀγησικράτευσ³²¹ appartient à l’intervalle D-E, s’il s’agit bien du fils de [--- Ἀγλο]υχόρ[ο]υ (C 19). La base de sa statue a été signée par Πείθανδρος Ἀθηναῖος, auteur de la statue dédiée par [---]οκλῆς K[---] (β 6).

α 10. Εὐφραντίδας Χαριδάμου καθ’ ὁθεσίαν δὲ Καλλικράτευσ était le père de Καλλικράτης Εὐφραντίδα (H 15), qui fut éponyme vers 193. Lui-même a donc été revêtu du sacerdoce d’Athana vers $193 + 33 = 226$. Sa statue, signée par Φύλης, corrobore la datation³²². Cependant, Εὐφραντίδας n’apparaît pas sur le fragment E, approximativement daté de 232-226 : on peut donc situer son sacerdoce dans l’intervalle D-E ou E-F, pendant une année réservée à la tribu A (235 ou 223). Cf. β 7.

α 11. Δάρδανος Δεινοκλεῦς καθ’ ὁθεσίαν δὲ Καλλικράτευσ, ἱερατεύσας Ἀθαναῖαι Λινδαῖαι, Διὶ Πολιεῖ, Ἀπόλλωνι Πυθίῳ³²³ compte au nombre des prédécesseurs des prêtres attestés sur le fragment G, parce que sa titulature indique qu’il est entré en fonction avant que le sacerdoce d’Artémis Κέκοια ne soit réformé.

α 12. Ἀριστεὺς Θυμάνδρου vit sa statue exécutée par Φύλης³²⁴, mais c’est Πυθόκριτος Τιμοχάριος qui assumait la réalisation du monument élevé par sa femme et son fils³²⁵. Comme une génération sépare les deux sculpteurs, Ἀριστεὺς Θυμάνδρου a dû être revêtu du sacerdoce à la fin de la carrière de Φύλης. Si l’artiste ne se prévaut pas de son titre d’εὐεργέτας, c’est par manque de place ; son ethnique et son patronyme font eux aussi défaut. Selon toute vraisemblance, Chr. Blinkenberg a donc eu raison d’identifier le prêtre F 7 à Ἀρισ[τεὺς Θυμάνδρ]ο[υ].

α 13. Παμφιλίδας Τελεσάρχου καθ’ ὁθεσίαν δὲ Φειδοκράτευσ a confié la réalisation de sa statue à Φύλης, dont la carrière touchait alors à sa fin : la signature du sculpteur inclut en effet le titre d’εὐεργέτας, acquis tardivement³²⁶. Il s’agit du père de Νικαγόρας Παμφιλίδα καθ’ ὁθεσίαν δὲ Νικαγόρα, qui était hiérothyte sous Πολύξενος Ἀριστοκράτευσ (F 3).

α 14. Πρατοφάνης Θεουκλεῦς³²⁷ ne saurait être antérieur au fragment D. Chr. Blinkenberg, qui, d’après la paléographie, le plaçait vers 200, a proposé d’y reconnaître le prêtre d’Halios (dénue de patronyme) qui était en fonction au moment de l’arbitrage entre Samos et Priène, alors daté de 196-192. Depuis lors, Chr. Habicht a montré que l’arbitrage

³²¹ *Lindos* 98b.

³²² *Lindos* 106 b.

³²³ *Lindos* 110.

³²⁴ *Lindos* 105.

³²⁵ *Lindos* 147.

³²⁶ *Lindos* 131c.

³²⁷ *Lindos* 141.

devait se situer à la fin des années 180³²⁸ : il suggère donc d'identifier le prêtre d'Halios à Πρατοφάνης Ἀριστάνακτος (H 12)³²⁹, dont il situe le sacerdoce en 205³³⁰. Or, Chr. Habicht suppose que le laps séparant la prêtrise d'Athana Lindia de celle d'Halios atteignait communément un quart de siècle³³¹ : tel n'était sans doute pas le cas³³². La paléographie autorise cependant à placer le sacerdoce de Πρατοφάνης Θεουκλεῦς au début de l'intervalle H-I (183-171), puisque le Π à barre débordant sur la droite est encore attesté à cette période³³³ ; d'autre part, Πρατοφάνης Ἀριστάνακτος n'était pas en fonction vers 205, mais vers 196. L'arbitrage entre Samos et Priène pourrait donc avoir été conclu sous Πρατοφάνης Θεουκλεῦς ou sous Πρατοφάνης Ἀριστάνακτος.

Groupe β

β 1 et 2. La première partie de la *Chronique du Temple*, qui dresse une liste d'offrandes consacrées à Athana depuis l'âge des héros, repose largement sur deux « lettres » (ἐπιστολαί) rédigées par des prêtres d'Athana³³⁴ : Γοργοσθένης a adressé la première à la βουλὰ de Rhodes, Ἱερόβουλος a adressé la seconde aux μαστροί de Lindos³³⁵. Selon Chr. Blinkenberg, ces deux lettres auraient été rédigées après l'incendie du temple d'Athana, qu'il datait de 342, et Γοργοσθένης aurait été le père de quatre Lindiens mentionnés dans la souscription *CDR-I* 15, qu'il datait de 325 ; Γοργοσθένης n'étant pas mentionné dans la souscription *CDR-I* 15, il serait mort entre 342 et 325³³⁶. Selon G. Pugliese Carratelli, Γοργοσθένης aurait au contraire été prêtre d'Athana au moment de la souscription : ainsi s'expliquerait que ses quatre fils aient fait preuve de dévotion envers la déesse³³⁷. En réalité, 88 ans séparent l'incendie (392) de la souscription (304) : si les deux lettres ont été rédigées peu après le sinistre, Γοργοσθένης ne peut être le père des souscripteurs de *CDR-I* 15³³⁸. Et

³²⁸ CHR. HABICHT, « Datum und Umstände der rhodischen Schlichtung zwischen Samos und Priene », *Chiron* 35 (2005), pp. 137-146.

³²⁹ CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 549.

³³⁰ CHR. HABICHT, « Notes on the Priests of Athena Lindia », *Studi Ellenistici* XVI, Pise, 2005, p. 76.

³³¹ CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), pp. 567-569.

³³² Cf. pp. 340-342.

³³³ *AER* II, 10.

³³⁴ *Lindos* 2, B : offrandes I, II, IV-VI, VIII-XIV.

³³⁵ *Lindos* 2, B, ll. 5-8.

³³⁶ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 107-108 ; 2, col. 198-200 ; 51, col. 244, 257, 261.

³³⁷ G. PUGLIESE CARRATELLI, « Alessandro e la costituzione rodia », *PP* 4 (1949), pp. 165-166.

³³⁸ Cf. déjà P.M. FRASER, « Alexander and the Rhodian Constitution », *PP* 7 (1952), pp. 196-198, qui admet cependant la date de 325 pour la souscription *CDR-I* 15.

Γοργοσθένης n’était certainement pas prêtre d’Athana lorsque fut lancée la souscription, sauf à admettre qu’il ait commis l’impiété de ne pas y participer.

Γοργοσθένης pourrait être identifié à Γοργοσθένης Ἀρχοκράτης, prêtre de Poséidon puis prêtre d’Apollon pythien sous Σωσίλας Σμμία (vers 281), dont il faut probablement restituer le nom dans *IG XII*, 1, 924, l. 16. Quant à Ἱερόβουλος, il n’a laissé aucune trace en dehors de la *Chronique du Temple*. Son nom n’est attesté que par une inscription de 23 ap. J.-C, qui mentionne une certaine Ἱεροβούλα Γο[ργοθένης ? γ]υνὰ δὲ Καλλιστράτου β’³³⁹ : Γοργοθένης et Ἱερόβουλος étaient-ils apparentés ?

β 3. Il est certain que Τιμόθεος Εὐφάνευς est entré en fonction vers le deuxième tiers du III^e siècle, parce que la base de sa statue porte la signature d’Ἀρίστων Χῖος et d’Ἀγάθων Ἐφέσιος, dont l’épigraphie de Camiros atteste l’activité entre 264 et 255³⁴⁰. Selon Chr. Blinkenberg, Τιμόθεος Εὐφάνευς serait devenu prêtre d’Athana vers 270, et son nom serait à restituer sur le fragment D (1) ; il s’agirait du petit fils de l’homonyme attesté dans la souscription *CDR-I* 15³⁴¹, qui daterait de 325. Or, la souscription *CDR-I* 15 date en réalité de 304 ; Τιμόθεος Εὐφάνευς y figure comme cadet d’une fratrie. D’autre part, une inscription agonistique inconnue de Chr. Blinkenberg est venue s’ajouter au dossier. Elle honore Τιμόθεος Εὐφάνευς, vainqueur du δόλιχον aux Νέμεα, dans la catégorie enfants³⁴². Il s’agit plus précisément d’une base signée par Μνασίτιμος Ἀριστωνίδα Ῥόδιος, qui était hiéropes à Camiros en 287. Comme les hiéropes étaient généralement de jeunes gens, le sculpteur a dû commencer sa carrière à la même époque. Par conséquent, l’honorandus est né vers 300 au plus tôt, et il n’a pas atteint l’âge d’exercer la prêtrise d’Athana avant 250 environ : il s’agit assurément du petit-fils du souscripteur homonyme.

Comme Τιμόθεος Εὐφάνευς appartenait au dème des Λινδοπολιῖται, intégré à la tribu C jusqu’à la réforme survenue sous Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα (D 20), il ne saurait être identifié ni à [--- ---ε]υς (D 1, tribu B) ni à [--- ---]νευς (D 6, tribu A), sauf à supposer une irrégularité.

Le prêtre d’Athana dont Ἀρίστων Χῖος et Ἀγάθων Ἐφέσιος réalisèrent la statue pourrait donc être identique au (jeune) souscripteur de *CDR-I* 15, et avoir exercé son sacerdoce dans l’intervalle C-D : cette solution est la plus vraisemblable. Mais il pourrait éventuellement s’agir du petit-fils du souscripteur, vainqueur des Νέμεα, qui aurait alors exercé son sacerdoce dans l’intervalle D-E : il faudrait alors admettre que l’association d’Ἀρίστων

³³⁹ *Lindos* 420a, ll. 1-2.

³⁴⁰ *TC* 21 ; 26 ; 27.

³⁴¹ *CDR-I* 15, b I, l. 38.

³⁴² *ASAA* (1986-1987), p. 275, 8.

Χῆος et d'Ἀγάθων Ἐφέσιος ait duré une trentaine d'années au moins, ce qui est peu vraisemblable.

β 4. Ἀγε[---]ς Ἀριστοτέλεις apparaît en qualité d'ancien prêtre d'Athana, de Zeus Polieus et d'Halios sur la partie droite d'une double base. Sur la partie gauche, on lit le nom et le cursus de Δάμων Κλευμβρότου, prêtre d'Athana en 147³⁴³. Selon Chr. Blinkenberg, suivi par Chr. Habicht³⁴⁴, le prêtre de droite se serait appelé Ἀγέ[μαχο]ς Ἀριστοτέλεις : le nom d'Ἀγέμαχος se rencontre en effet souvent sur les timbres amphoriques. « Dans la liste des prêtres d'Athana de l'époque qui entre en considération, deux places sont libres : à savoir les années 135 et 130. Comme Ἀγέ[μαχο]ς Ἀριστοτέλεις était vraisemblablement apparenté à Δάμων Κλευμβρότου, Chr. Blinkenberg « donne la préférence à l'an 135³⁴⁵ » et restitue son nom dans la grande stèle I-K³⁴⁶. Le raisonnement ne tient pas. La titulature d'Ἀγε[---]ς Ἀριστοτέλεις appartient manifestement à la haute époque hellénistique : le participe ἱερατεύσας gouverne une série de datifs, et la prêtrise d'Artamis Κέκοια n'y apparaît pas. D'autre part, la restitution du nom du prêtre d'Athana dépend de celle de sa titulature. S'il n'est pas exclu de restituer Ἀγέ[μαχο]ς Ἀριστοτέλεις | [ἱερα]τεύσας | Ἀθά[να]ι Λι]νδίαι Διῦ Πολιεῖ | Ἀλίωι, comme le suggérait Chr. Blinkenberg, il est beaucoup plus tentant de restituer Ἀγέ[στρατο]ς Ἀριστοτέλεις | [ἱερα]τεύσας | Ἀθα[να]ίαι Λι]νδίαι, la déesse étant souvent appelée Ἀθαναία dans les inscriptions les plus anciennes. Selon la chronologie de G. Finkielsztein, Ἀγεμαχος est devenu prêtre d'Halios vers 180, Ἀγέστρατος 1 vers 250. Ἀγε[---]ς Ἀριστοτέλεις appartient donc à l'intervalle C-D ou à l'intervalle H-I. Il faut radier [Ἀγέμαχος Ἀριστοτέλεις] de la grande stèle I-K.

β 5. [---]σίδαμος [Κ]υδάνακτος apparait dans une inscription dont les lettres sont jugées « difficilement postérieures au III^e siècle », avec le titre d'ἱερατεύσας | [Ἀθ]αναίαι [Λινδ]ίαι καὶ Διῦ Πολιεῖ³⁴⁷. Il pourrait être attribué à la fin de l'intervalle C-D, ou à un intervalle compris entre les fragments D et H.

β 6. La base de [---]οκλῆς Κ[---] a été gravement endommagée. Les deux blocs qui la composaient ont été démembrés, et la signature du sculpteur, Πείθανδρος Ἀθηναῖος, a ainsi perdu les deux dernières lettres du verbe ἐποίησε, qui ont été restaurées à époque récente. Il faut peut-être identifier [---]οκλῆς Κ[---] à [--- Κ]αλλικράτους (D 17),

³⁴³ *Lindos* 225.

³⁴⁴ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 568, 569.

³⁴⁵ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 225, col. 507-508.

³⁴⁶ *Lindos* 1, H, I, l. 4.

³⁴⁷ *IG* XII, 1, 811.

comme le suggérait Chr. Blinkenberg³⁴⁸. Quoi qu’il en soit, [---]οκλῆς K[---] était contemporain d’Ἀγλούχορος Ἀγησικράτης (α 9) puisque la statue de ce dernier a également été signée par Πείθανδρος Ἀθηναῖος. S’il ne s’agit pas d’un prêtre du fragment D, il a sans doute exercé ses fonctions dans l’intervalle D-E.

β 7. De la base d’Εὐφραν[---], il ne subsiste que le bloc gauche, qui semble porter le début de la signature de Κλε[ώνυμος| Σάμιος]³⁴⁹. Chr. Blinkenberg identifie le prêtre à Εὐφραν[τί]δας Χαριδάμου (καθ’ ὑοθεσίαν δὲ Καλλικράτης) (α 10), qui fut éponyme vers 235 ou 223. La restitution s’accorde tant à la paléographie qu’à la signature du sculpteur, actif vers 238³⁵⁰. Une autre inscription montre cependant qu’à sa sortie de charge Εὐφραντίδας Χαριδάμου καθ’ ὑοθεσίαν δὲ Καλλικράτης a dédié une statue signée par Φύλης³⁵¹: faut-il admettre qu’il ait dédié une seconde statue ? Et pourquoi le prêtre aurait-il omis sa formule d’adoption sur la base de cette seconde statue ?

β 8. [---]ας Κητίδα apparaît en qualité d’[ἱερατε]ύσας| Ἀθαναίαι [Λιν]δίαι καὶ Διῖ Πολιεῖ sur une base signée par [--- Σ]άμιος³⁵². D’après Emanuel Loewy, les lettres seraient très semblables à celles des bases signées par Τιμόχαρις Ἐλευθερναῖος³⁵³, actif dans les années 220-210. La titulature, qui n’inclut pas la prêtrise d’Artamis Kékoia, la construction ἱερατεύω + datif et la forme « Ἀθαναία » font opter pour le III^e plutôt que pour le II^e siècle. [---]ας Κητίδα a vraisemblablement été revêtu de son sacerdoce entre la fin du fragment D et le début du fragment H. Le sculpteur de sa statue serait à identifier à Κλεώνυμος Σάμιος, actif vers 238³⁵⁴ ou à Φεῖδων Φειδοκράτης Σάμιος, actif vers 220³⁵⁵.

Groupe γ

γ 1. Un prêtre du nom de [---]σις[---] Πολυάρχου date une dédicace que Chr. Blinkenberg situe entre 200 et 170, d’après l’écriture³⁵⁶. S’il s’agit d’un prêtre d’Athana, et

³⁴⁸ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 113-114 ; 90, col. 314.

³⁴⁹ *Lindos* 107.

³⁵⁰ *TC* 91.

³⁵¹ *Lindos* 106b.

³⁵² *IG* XII, 1, 822.

³⁵³ E. LOEWY, *Inscripfen griechischer Bildhauer mit Facsimiles*, Leipzig, 1885, 176a, p. 390.

³⁵⁴ *TC* 91.

³⁵⁵ *Lindos* 100 ; 101.

³⁵⁶ *Lindos* 179, ll. 3-4.

non du prêtre d'Halios Πεισίστρατος (dont le patronyme est inconnu)³⁵⁷, il appartient à l'intervalle H-I, ou peut-être à un intervalle antérieur.

APERÇU D'ENSEMBLE

Lorsqu'il publia le catalogue des prêtres d'Athana Lindia, en 1941, Chr. Blinkenberg était en mesure de lui attribuer cinq fragments (A, B, C, D, F), et il envisageait la possibilité de lui en rattacher un sixième (G). La même année, les archéologues italiens découvraient un important ensemble d'inscriptions dans la maison du *pappas* Konstantinos, à Lindos : grâce aux copies que R. Bartoncelli lui fit parvenir en Italie, M. Segre y repéra un nouveau fragment du catalogue (H), avant que G. Pugliese Carratelli ne publiât l'entier de la collection en 1956. Il semble désormais assuré que cette collection contenait un huitième fragment du catalogue des prêtres d'Athana, jusqu'à présent non identifié (E) ; d'autre part, les restitutions proposées par Chr. Blinkenberg et M. Segre, combinées à un nouvel examen de la paléographie, ne laissent plus planer aucun doute sur l'origine du fragment G.

La nouvelle chronologie des fragments A-H diffère sensiblement du système élaboré par Chr. Blinkenberg. La différence est d'abord de méthode : la datation des prêtres d'Athana Lindia est désormais dissociée de la chronologie absolue des prêtres de Poséidon Hippios ; les indices ont été hiérarchisés et chacun d'eux n'a servi qu'une seule fois. L'accroissement de la documentation ne pouvait jouer qu'un rôle secondaire : sans quoi le système de Chr. Blinkenberg aurait été remis en cause depuis longtemps.

Sur le plan de la chronologie, les fragments A et B occupent une place à part : contrairement aux fragments C-H, ils conservent en effet des marques de numérotage attribuées aux prêtres d'Athana, de dix en dix. Ces marques, jointes au témoignage de la *Chronique du Temple*, selon lequel Alexandre, après avoir vaincu Darius dans une bataille (qui est à coup sûr celle de Gaugamélès), offrit un sacrifice sous le sacerdoce de Θευγένης Πιστοκράτης (B 10), ont permis à Chr. Blinkenberg de dater le fragment B de 339-326. Le rapport de parenté conjecturé entre Θαρσίπνο[ς Λυσιστράτο] (A 2) et Λυσίστρ[ατος Θαρσιπόνου] (B 2) l'a ensuite incité à dater le fragment A de 375-357.

L'analyse paléographique a confirmé la chronologie relative des fragments A et B ; d'autre part, la mention de Θαρσίπνο[ς] Λυσιστράτο dans l'inscription lindienne IG XII, 1, 925, désormais datée de manière indépendante grâce au catalogue des prêtres d'Halios, a permis

³⁵⁷ *Pérée* 44, 1. 1.

d’établir le bien-fondé des deux restitutions de Chr. Blinkenberg (A 2 et B 2). La seule incertitude concerne le sacerdoce de Θευγένης Πιστοκράτεως (B 10) : il n’est *a priori* pas exclu de le placer en 331/330, l’année même de la bataille de Gaugamélès, ce qui reviendrait à fixer l’ère de Lindos en 407/6 ; mais la date de 42/41 attribuée au 365^e prêtre du catalogue, Φίλιππος Φιλίππου καθ’ ὁθεσίαν δὲ Ἀστυκράτεως, et l’identification du prêtre de 306/5 à Καλλικλῆς (Παντακλέος Κλάσιος), qui ne satisfait à la règle triennale qu’à condition de fixer l’ère de Lindos en 406/5, font résolument pencher pour la date de 330/329, la seule qu’envisageât Chr. Blinkenberg.

Dans le système de Chr. Blinkenberg, la chronologie des fragments C, F et G repose sur celle du fragment D. [Στράταρχος Στ]ρατοκλεῦς (D 16) semble en effet être le trisaïeul de Στράταρχος Στρατοκλεῦς, prêtre de Poséidon en 138. Mais cela n’implique nullement qu’il ait été éponyme de Lindos en 258, comme l’a supposé Chr. Blinkenberg, puisque l’intervalle séparant la prêtrise de Poséidon Hippios de celle d’Athana Lindia était très fluctuant. Le système de Chr. Blinkenberg repose donc sur des fondations extrêmement instables : rien n’indique que le fragment D date de 270-247.

D’un point de vue strictement logique, la chronologie des fragments C et F est en outre indéfendable. Les dates attribuées à Σωσίλας Σιμία (296) et à Παυσανίας Ἀγαθαγήτου, (272), censées définir la chronologie du fragment C, sont elles-mêmes déterminées par la position du fragment C (293-275). Bien plus, l’année de la prêtrise de Παυσανίας Ἀγαθαγήτου est justifiée par celle de son fils, Πολύδωρος Παυσανία καθ’ ὁθεσίαν δὲ Ἀγαθαγήτου, nommé dans le fragment F (6). Or, le fragment F est lui aussi daté en fonction du fragment C, puisque [Ἀρχιτέλης] Ἀρχεστράτου (C 11) est censé être le père d’Ἀρχέστρατος Ἀρχιτέλεως (F 1). La datation des fragments C et F découle d’une série d’arguments circulaires. Enfin, M. Segre et ses successeurs ont daté le fragment H en tirant parti de la chronologie des prêtres de Poséidon Hippios et d’autres inscriptions datées par Chr. Blinkenberg. Or, selon Chr. Habicht, le nouveau fragment « a offert une occasion bienvenue de vérifier les dates (approximativement) attribuées aux quatorze prêtres qui étaient déjà attestés comme tels » avant sa découverte³⁵⁸. Conclusion : « Blinkenberg n’a pas estimé correctement une seule date »³⁵⁹. Dans ces conditions, comment tirer argument de la chronologie de Chr. Blinkenberg pour établir celle du fragment H ?

³⁵⁸ CHR. HABICHT, « Notes on the Priests of Athena Lindia », *Studi Ellenistici* XVI, Pise, 2005, p. 76.

³⁵⁹ *Ibid.*, p. 77.

L'argumentation est désormais renversée : le fragment H, intégralement conservé, forme le socle de la chronologie des fragments D-G, très mutilés, et il détermine dans une moindre mesure celle du fragment C, lui aussi très mutilé.

Il importait par conséquent de dater le **fragment H** avec la plus grande précision possible. Pour ce faire, je me suis basé sur les rapports de parenté unissant les prêtres qui s'y trouvaient nommés à leurs descendants attestés sur la stèle I-K. En attribuant à chaque génération une durée moyenne de 33 ans, je suis parvenu à la conclusion que le fragment H datait de 204-181 ou de 207-184 ; l'analyse de l'intervalle H-I, dans laquelle la reconstitution de la famille de Ἀγήμων Μοιρέα tient une place essentielle, m'a fait pencher pour la seconde solution.

Le **fragment G** mentionne [Παναί]τιο[ς Νικαγόρα| καθ' ὕοθε[σίαν δὲ Εὐφρανορίδα], dont le fils, Νικαγόρας Παναϊτίου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Αἰνησιδάμου, est entré en fonction dans l'intervalle H-I. La génération qui sépare ces deux prêtres englobe le fragment H, qui représente à lui seul une durée de 24 ans. Or, si le fragment H date bien de 207-184, Νικαγόρας n'a pu entrer en fonction avant 180 ; la date de 177 paraît même préférable. Il s'ensuit que Παναίτιος et les prêtres du fragment G ont exercé leur sacerdoce très peu d'années avant leurs collègues attestés sur le fragment H, ce que confirme la chronologie relative des prêtres de Ποσειδὼν Ἱππίος.

Il est d'autre part certain que le fragment G a été gravé par le même lapicide que le **fragment F** (ll. 2-8). Or, Νικότιμος Ἀγήμονος, hiérothyte sous Πολύξενος Ἀριστοκράτεις (F 3), est le fils de Ἀγήμων Μοιρέα, l'un des premiers prêtres du fragment H (5) ; lui-même accédera au sacerdoce dans l'intervalle H-I. Comme un Lindien devenait généralement hiérothyte lorsque son père était en âge d'accéder à l'éponymie, il apparaît que le fragment F doit être très proche du fragment H, ce que confirme la généalogie de Καλλικλῆς Τείσωνος (F 5).

La datation du **fragment E** est fondée sur l'identification d'Ἀρχυλλος [---]ονος καθ' ὕοθεσίαν δὲ Ἀρχινόμου au père d'Ἀρχίνωμος Ἀρχύλλου, prêtre d'Athana vers 191 (H 17). La règle triennale autoriserait à ne conjecturer aucune solution de continuité entre le fragment E et le fragment F : l'intervalle séparant Ἀρχυλλος et Ἀρχίνωμος serait alors de 36 ans au minimum. Certains prêtres attestés par ailleurs imposent cependant de ménager un interstice d'au moins trois ans entre les fragments E et F.

J'ai donc placé le fragment G en 213-209, le fragment F en 222-216 et le fragment E en 232-226.

Dans le **fragment D**, deux ans séparent [Νικαγόρας Π]αναϊτίου (9) et [Κλεαγόρας Σ]ωσίλα (11), de même que deux ans séparent leurs fils [Παναί]τιο[ς Νικαγόρα| καθ'

ὕ]οθε[σίαν δὲ Εὐφρανορίδα] et [Σωσίλ]ας [Κλεαγόρα] dans le fragment G (1, 3). Or, le prêtre D 19 doit sans conteste être identifié à [Τείσων Καλλι]κλεῦς : bien que lui-même soit entré en fonction *après* les prêtres D 9 et D 11, son fils Καλλικλῆς Τ[εῖ]σωνος est attesté sur le fragment F (5), *avant* les prêtres G 1 et G 3. Afin que l’intervalle séparant [Νικαγόρας Π]αναιτίου et Παναί[τι]ο[ς Νικαγόρα] καθ’ ὕ]οθε[σίαν δὲ Εὐφρανορίδα] d’une part, [Κλεαγόρας Σ]ωσίλα et [Σωσίλ]ας [Κλεαγόρα] d’autre part, ne soit pas trop long (> 40), et qu’à l’inverse l’intervalle séparant [Τείσων Καλλι]κλεῦς et Καλλικλῆς Τ[εῖ]σωνος ne soit pas trop bref (< 25), j’ai daté le fragment D de 261-238.

Des indices prosopographiques fournis par la souscription *CDR-I* 15 et le décret *CDR-I* 22, il ressort qu’une génération environ sépare le fragment B (339-326) et le **fragment C**, qu’il faut vraisemblablement faire descendre après 304 : il est en effet impossible d’y restituer les noms des prêtres de 306 (s’il s’agit bien de Καλλικλῆς Παντακλέος) et de 304 (si Ἀθανᾶς Ἀθαναγόρα a bien exercé son sacerdoce cette année-là). D’autre part, Σωσίλας Σιμῖα, qui compte au nombre des successeurs des prêtres attestés sur le fragment C, est le père de [Κλεαγόρας Σ]ωσίλα (D 11). Afin d’éviter d’avoir à conjecturer un intervalle inférieur à 30 ans entre ces deux générations, j’ai daté le fragment C de 301-283.

Fragment	Chronologie de Chr. Blinkenberg	Nouvelle chronologie
A	375-357 ^B	375-357
B	339-326 ^B	339-326
C	293-275 ^B	301-283
D	270-247 ^B	261-238
E	-	232-226
F	244-238 ^B	222-216
G	232-228 ^B ; 223-219 ^S	213-209
H	228-205 ^{F,P} ; 216-193 ^{S,H}	207-184

B : Blinkenberg. F : Fraser. H : Habicht. P : Pugliese Carratelli. S : Segre.

Fig. 32 – Datation des huit premiers fragments attribués au catalogue des prêtres d’Athana Lindia.

Dynasties lindiennes

La chronologie des fragments A-H repose pour une large part sur la reconstitution des dynasties de prêtres lindiens. En règle générale, la principale difficulté consiste à évaluer au

mieux le laps de temps séparant chaque génération, mais il peut arriver que l'ordre de succession et l'existence même de certains prêtres posent problème : la reconstitution de la famille de Ἀγήμων Μοιρέα en a fourni un premier exemple³⁶⁰; il reste à synthétiser les divers développements consacrés à la famille de Καλλικλῆς Τείσωνος (F 5). Selon Chr. Blinkenberg, « son grand-père fut prêtre d'Athana en 306, son père hiérothyte en 296 ; son fils obtint la prêtrise d'Athana vers 213, son petit-fils vers 186 »³⁶¹. La famille de Καλλικλῆς Τείσωνος aurait donc compté quatre prêtres d'Athana (que j'appellerai Καλλικλῆς Τείσωνος I, II, III et Τείσων Καλλικλεῦς II), et un hiérothyte (que j'appellerai Τείσων Καλλικλεῦς I).

1. Il a été démontré que le prêtre de 306, dont la *Chronique du Temple* assure qu'il se nommait Καλλικλῆς, ne pouvait être identifié à Καλλικλῆς Τείσωνος I, attesté comme orphelin sous tutelle dans la souscription CDR-I 15³⁶². Si cette souscription datait bien de 325, comme le suppose Chr. Blinkenberg, Καλλικλῆς Τείσωνος I n'aurait eu qu'une trentaine d'années au moment d'accéder au sacerdoce d'Athana, alors que ses collègues n'y parvenaient qu'âgés de soixante ans environ ; et cela aurait suffi à rendre l'identification impossible. Mais c'est en 304 que fut lancée la souscription CDR-I 15 : Καλλικλῆς Τείσωνος I était encore mineur deux ans après la date que Chr. Blinkenberg attribuait à son sacerdoce. La famille perd ainsi son premier prêtre d'Athana, pilier du système de Chr. Blinkenberg.

2. Τείσων Καλλικλεῦς I était hiérothyte sous Σωσίλας Σιμιά. Selon Chr. Blinkenberg, le sacerdoce de Σωσίλας Σιμιά se placerait en 296 (avant le fragment C), et Τείσων Καλλικλεῦς I serait le grand-père du prêtre homonyme, dont Φύλης Ἀλικαρνασσεύς aurait réalisé la statue vers 213. En réalité, le sacerdoce de Σωσίλας Σιμιά se place vers 281 (après le fragment C).

3. D'autre part, Καλλικλῆς Τείσωνος II (F 5), censé être le fils de Τείσων Καλλικλεῦς I et le père de Τείσων Καλλικλεῦς II, n'a pas exercé son sacerdoce vers 240, comme le conjecturait Chr. Blinkenberg, mais vers 218.

4. Τείσων Καλλικλεῦς I, hiérothyte vers 281, ne peut être considéré comme le grand-père du prêtre de 213 : le laps de temps séparant les deux dates devrait être de $3 \times 33 = 99$ ans environ, mais il n'est que de $281 - 213 = 68$ ans. De même, Καλλικλῆς Τείσωνος II, revêtu de son sacerdoce vers 218, ne peut être considéré comme le père du prêtre de 213 : le laps de

³⁶⁰ Cf. pp. 153-155.

³⁶¹ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 114.

³⁶² Cf. p 125.

temps séparant les deux dates devrait être de 33 ans environ, mais il n'est que de $218 - 213 = 5$ ans. Or, Φύλης Ἀλικαρνασσεύς était en activité dès les années 250. Par conséquent, **Τείσων Καλλικλεῦς II**, le prêtre dont il signa la statue, n'est autre que Τείσων Καλλικλεῦς I, hiérothyte vers 281 ; ce n'est pas le fils de Καλλικλῆς Τείσωνος II, mais son père ; il n'a pas exercé ses fonctions vers 213, mais vers 243 (C 19).

C'est ici le lieu d'éprouver la cohérence de la nouvelle chronologie des fragments A-H.

a. Φύλης Ἀλικαρνασσεύς a signé ses statues les plus récentes en tant qu'εὐεργέτας. Le titre apparaît par exemple sur la base de Παναίτιος Νικαγόρα καθ' ὁοθεσίαν δὲ Εὐφρανορίδα³⁶³, qui fut prêtre d'Athana vers 213, et – déjà – sur celle de Θεόδιππος Ὀνασάνδρου³⁶⁴, qui fut damirge en 223 ; mais il n'apparaît pas sur la base de Τείσων Καλλικλεῦς, dont le sacerdoce doit par conséquent être antérieur à 223. Le système de Chr. Blinkenberg ne satisfait pas à cette exigence (« Τείσων Καλλικλεῦς II » éponyme vers 213), contrairement à la nouvelle chronologie des fragments A-H (Τείσων Καλλικλεῦς éponyme vers 243).

b. Si Τείσων Καλλικλεῦς a eu un fils prêtre d'Athana vers 218 (F 5), lui-même doit avoir accédé au sacerdoce vers $218 + 33 = 251$. Quelle que soit la marge d'erreur, il doit donc avoir été mentionné sur le fragment D, daté de 261-238. Or, son nom ne peut être restitué qu'à la ligne 19, vers 243. La restitution satisfait parfaitement à la règle triennale : elle montre même que le cycle tribal est resté inchangé jusqu'à cette date, pour être réformé l'année suivante, sous Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα Λαδάρμιος.

5. Reste le prêtre de 186, dont l'existence ne tient qu'à la restitution de « [Καλλικλῆς Τείσ]ωνος », prêtre d'Artémis Kékoia sur la stèle datée par Νικαγόρας Παναίτιου καθ' ὁοθεσίαν δὲ Αἰνησιδάμου³⁶⁵. La date de 186 découle de l'identification de l'ὄρφανός de *CDR-I* 15 au prêtre de 306, qui serait le trisaïeul de Καλλικλῆς Τείσωνος : $306 - (4 \times 30) = 186$. Il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte. La restitution de Chr. Blinkenberg est elle aussi erronée : « [Καλλικλῆς Τείσ]ωνος » **III**, censé être le dernier prêtre de la dynastie, n'est autre que [Νικότιμος Ἀγήμο]νος.

Chr. Blinkenberg pensait pouvoir suivre la famille de Καλλικλῆς Τείσωνος I sur cinq générations, dont il a fait les jalons de sa chronologie. Il est désormais établi que la reconstitution qui a été donnée de cette famille et de son histoire est entièrement fausse :

- Καλλικλῆς Τείσωνος I n'est pas attesté comme prêtre d'Athana ;

³⁶³ *Lindos* 129a.

³⁶⁴ *TC* 39.

³⁶⁵ *CDR-I* 46, l. 11.

- le hiérothyte Τείσων Καλλικλεῦς I ne fait qu'un avec le prêtre Τείσων Καλλικλεῦς II ;
- Τείσων Καλλικλεῦς n'est pas le fils, mais le père de Καλλικλῆς Τείσωνος II ;
- non seulement Καλλικλῆς Τείσωνος III n'est pas attesté comme prêtre d'Athana, mais il n'est aucune preuve de son existence.

Chronologie de Chr. Blinkenberg



Nouvelle chronologie



Chronologie de Chr. Blinkenberg. 1. ὀρφανός (CDR-I 15), prêtre d'Athana (Lindos 2, D III, l. 96). 2. Hiérothyte (CDR-I 41). 3. Prêtre d'Athana (fragment F, Lindos 103*). 4. Prêtre de Poséidon, prêtre d'Apollon Pythios, prêtre d'Athana (CDR-I 42). 5. Prêtre d'Artamis Kékoia (CDR-I 46*).

Nouvelle chronologie. 1. ὀρφανός (CDR-I 15). 2. Hiérothyte (CDR-I 41), prêtre de Poséidon, prêtre d'Apollon Pythios, prêtre d'Athana (fragment D, CDR-I 42). 3. Prêtre d'Athana (fragment F).

*Nouvelles restitutions. Lindos 103, l. 1 : [--- ---]. CDR-I 46, l. 11 : [Νικότιμος Ἀγήμο]νος.

Fig. 33 – Descendance de Καλλικλῆς Τείσωνος, ὀρφανός dans CDR-I 15.

De là proviennent quantité d'erreurs dans la datation du catalogue des prêtres d'Athana et des autres inscriptions lindiennes. De là proviennent aussi plusieurs distorsions prosopographiques : les arbres généalogiques de Ξεναρετος Δεινία et de Λυσιστρατος Θαρσιπόνου, respectivement prêtre d'Apollon et archiérothyte dans Lindos 103, sont ainsi calqués sur celui de Καλλικλῆς Τείσωνος II, dont le nom est restitué à tort dans la même

inscription³⁶⁶; ils contiennent de ce fait deux générations qui n’existent pas. De là provient enfin l’incompréhension du cycle tribal qui a prévalu jusqu’à présent.

Le cycle tribal

Selon Chr. Blinkenberg, le cycle tribal aurait connu trois états différents : après une première réforme intervenue vers 325, les Κλάσιοι se seraient maintenus dans la tribu B pour ne la quitter qu’entre 186 et 176. Pourquoi cela ?

A défaut d’avoir déterminé la composition des tribus dans les fragments C, D, F et G, Chr. Blinkenberg est implicitement parti du principe que les dèmes y alternaient de la même manière que dans la stèle I-K : c’est ce qui explique qu’il ait situé la première réforme vers 325, après le fragment B. Or, Καλλικλῆς Τείσωνος, petit-fils du souscripteur de *CDR-I* 15, est le seul Κλάσιος dont le sacerdoce ait été daté en fonction de l’origine attribuée à un autre prêtre. Il apparaît en effet sur le fragment F (5), que Chr. Blinkenberg plaçait en 244-238, parce qu’il tenait Ἀρχέστρατος Ἀρχιτέλεως (F 1) pour le fils d’[Ἀρχιτέλης] Ἀρχεστράτου, censé avoir été prêtre en 283 (C 11). Mais cette double conjecture faisait tomber l’éponymie de Καλλικλῆς Τείσωνος en 240, autrement dit pendant une année B, qui n’était pas impartie aux Κλάσιοι à l’époque de la stèle I-K. Il s’avérait donc nécessaire de conjecturer un état intermédiaire du cycle tribal. Néanmoins, compte tenu de la banalité du nom d’Ἀρχέστρατος, il n’y avait pas lieu de restituer celui d’[Ἀρχιτέλης] dans le fragment C ni de conjecturer un lien de parenté entre les prêtres C 11 et F 1 ; et cette double hypothèse, dénuée de tout fondement, ne justifiait en aucun cas celle, plus téméraire encore, d’une seconde réforme des tribus. Il est en revanche certain qu’[---] Ἀρχεστράτου, en fonction vers 291, ne saurait être le père d’Ἀρχέστρατος Ἀρχιτέλεως, qui inaugure son sacerdoce vers 222.

Un dernier point reste à éclaircir : pourquoi Chr. Blinkenberg a-t-il placé la seconde réforme des tribus entre 186 et 176 ? Le *terminus ante quem* de 176 correspond à la prêtrise de Τιμοκράτης Εὐπολέμου καθ’ ὁμοθεσίαν δὲ Ἀγήμονος Κλάσιος, arbitrairement rattaché à la tribu C. Le *terminus post quem* de 186 correspond à la prêtrise de « [Καλλικλῆς Τείσ]ωνος », dont le nom a été erronément restitué en *CDR-I* 46 et qui a été arbitrairement rattaché à la tribu B : il s’agit en fait de [Νικότιμος Ἀγήμο]νος, éponyme vers 179 et représentant de la tribu C.

³⁶⁶ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 103.

Grâce à l'analyse des charges exercés par [Νικαγόρας Π]αναιτίου (D 9), [Τείσων Καλλι]κλεῦς (D 19) et leurs descendants respectifs, il a été démontré que le cycle tribal n'avait connu qu'une seule réforme, et que cette réforme n'avait pas été opérée vers 325, ou entre 186 et 176, mais vers 242, sous la prêtrise de Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα Λαδάρμιος.

LA STÈLE I-K ET LA STÈLE L

La chronologie des deux dernières stèles du catalogue, qui repose sur la datation du sacerdoce de Φίλιππος Φιλίππου καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀστυκράτους, n'a pas à être remise en cause : il suffira de quelques remarques.

La stèle I-K date de 170-47. Dans la première colonne de la dalle K, il faut radier [Ἀγέμαχος Ἀριστοτέλεως], que Chr. Blinkenberg plaçait en 135³⁶⁷. Il est également impossible de restituer le nom d'Ἀθανόδωρος Ἀγήμονος, auquel Chr. Blinkenberg prêtait indûment d'avoir été adopté. Ἀθανόδωρος Ἀγήμονος était en fonction pendant l'intervalle H-I. S'il n'a pas dérogé à la règle triennale, Νικότιμος Ἀγήμονος καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀντιγένεως est vraisemblablement devenu prêtre d'Athana en 128 : sans quoi l'intervalle qui le sépare de son grand-père deviendrait inférieur à 48 ans³⁶⁸.

Les deux colonnes de la stèle L (14 av. J.-C. – 27 ap. J.-C.) présentent des irrégularités. Dans la colonne de gauche, les prêtres de 12 et 11 av. J.-C. pourraient avoir été intervertis par erreur³⁶⁹. D'autre part, la colonne de droite a été presque entièrement regravée. Il semble que ce bouleversement ait été motivé par un gain de place. A compter de 3 av. J.-C., la numérotation des prêtres a été altérée pour une raison inconnue.

III. RECONSTITUTION DU CATALOGUE

L'espace nécessaire à l'enregistrement des prêtres est conditionné par la hauteur de la ligne attribuée à chaque nom et par la mention éventuelle de la formule d'adoption, qui nécessitait une ligne supplémentaire. Quelle que soit la chronologie adoptée, il faut un minimum de trois stèles pour contenir les noms des 236 premiers prêtres du catalogue, en fonction avant le début du fragment I (170).

³⁶⁷ Cf. p. 164.

³⁶⁸ Cf. p. 144.

³⁶⁹ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 141.

LA RECONSTITUTION DE CHR. BLINKENBERG ET DE M. SEGRE

Selon Chr. Blinkenberg, les trois colonnes de la stèle I-K reproduiraient la structure des trois premières stèles du catalogue : elles auraient donc eu une hauteur de 220 cm, pour une largeur de 56 cm, conservée dans le fragment F. La stèle 1 aurait compris les fragments A et B, la stèle 2 les fragments C, D et F³⁷⁰.

Aucun des fragments publiés par Chr. Blinkenberg n'était conservé sur toute sa hauteur. En revanche, la hauteur originale du fragment H, découvert en 1941, est connue : d'après les données dont disposait M. Segre, elle était de 97 cm³⁷¹. Or, M. Segre datait le nouveau fragment de 219-196 ou de 216-193. Il l'a donc attribué à la troisième stèle, censée contenir les années 223-171. D'après le calcul de Chr. Blinkenberg, dans ce segment de l'inscription, chaque nom de prêtre représentait une hauteur moyenne de 4 cm (compte tenu des formules d'adoption)³⁷². Comme le fragment H, tel qu'il avait été décrit à M. Segre, mesurait 97 cm, et qu'il mentionnait 24 prêtres, le calcul de Chr. Blinkenberg se trouvait apparemment vérifié : $24 \times 4 = 96$.

Une légère contradiction opposait cependant la chronologie de la stèle 3 (223-196) à celle du fragment H (219-196 ou 216-193). Au lieu de supposer l'existence d'une « dalle » qui n'aurait porté que 3 ou 6 noms au sommet de la stèle 3, M. Segre en conclut que la stèle 3 commençait un peu plus tard que ne l'avait conjecturé Chr. Blinkenberg : d'où la préférence affichée pour la datation « haute » du nouveau fragment, qui avait l'avantage de réduire au minimum la correction nécessaire.

Selon M. Segre, la stèle 3 mesurait 220 cm, comme le conjecturait Chr. Blinkenberg, et se composait de 2 « dalles ». La première « dalle », d'une hauteur de 97 cm, contenait les années 219-196 (fragment H). La seconde « dalle », d'une hauteur de 123 cm, contenait les années 195-171 ; la partie inférieure de la stèle n'était pas gravée.

La reconstitution de Chr. Blinkenberg et de M. Segre n'est pas recevable : elle est non seulement contredite par la nouvelle chronologie des fragments C, D, F et G, mais aussi par l'identification des fragments E et H. Ainsi l'intervalle entre D et F est d'environ 17 ans, quand Chr. Blinkenberg supposait qu'il était de deux ans, et le fragment E montre que l'enregistrement des prêtres compris dans cet intervalle représente une hauteur supérieure à 30 cm, quand Chr. Blinkenberg supposait qu'il était inférieur à 7 cm.

³⁷⁰ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 97-99.

³⁷¹ M. SEGRE, *op. cit.*, p. 66.

³⁷² CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 89.

M. Segre prêtait d'autre part une hauteur de 97 cm au fragment H, mais (n'ayant pas pu voir la pierre) il était contraint de se fier aux indications de R. Bartonicci. Or, selon G. Pugliese Carratelli – qui s'appuie sur la description de Baldo Conticello –, les dimensions du fragment sont les suivantes : 87,6 x 55,2 x 22,3. Le rapport hauteur/largeur de la photographie publiée par G. Pugliese Carratelli montre que la hauteur du fragment est bien de 87,6 cm. Vu l'épaisseur de la pierre – 38 cm pour M. Segre, mais 22,3 cm en réalité –, il ne s'agit pas d'une « dalle », comme dans la stèle I-K, mais d'un carreau dressé. Dans ce fragment, chaque nom occupe en moyenne une hauteur de 3,65 cm, alors que la reconstitution de Chr. Blinkenberg aurait exigé une hauteur de 4 cm.

La reconstitution proposée par Chr. Blinkenberg et M. Segre ne peut être retenue.

UNE RECONSTITUTION PROBLÉMATIQUE

En l'état des connaissances, il est cependant impossible de proposer une nouvelle reconstitution de la première partie du catalogue : les inconnues sont nombreuses encore, et les descriptions des fragments souvent lacunaires. Quels sont les principaux indices à disposition ?

1. Le fragment H, le seul qui soit intégralement conservé, présente une forme très irrégulière, dont la disposition des lignes assure qu'elle est antérieure à la gravure du catalogue : la face inscrite ne comporte qu'un seul angle droit, en bas à gauche ; la face droite est plus petite que la face gauche et forme un angle obtus avec la face inférieure ; la face supérieure constitue donc un plan incliné. En revanche, les trois côtés du fragment F sont à angle droit.
2. Le fragment H (87,6 x 55,2 x 22,3) est plus épais que le fragment D (61 x 27, 5 x 17) mais moins large que le fragment F (28 x 56 x 10) : aucune de ses dimensions ne se retrouve dans les parties conservées du catalogue.
3. A la face inférieure, le fragment B présente deux trous de goujons, comme la face supérieure du fragment F. Le fragment H n'est muni d'aucun trou de goujon sur sa face supérieure³⁷³ ; il n'existe aucune description de sa face inférieure.

³⁷³ G. PUGLIESE CARRATELLI, *NSER* 16, p. 165, rapporte ainsi sa description : « Nella faccia superiore, sul lato lungo posteriore, i solchi per due grappe ; uno a T (a sinistra) e uno a croce (a destra) ; sul lato breve sinistro, presso la faccia iscritta, il solco per un cavicchio. Manca ogni traccia di perni. »

4. Les fragments A et B disposent d'une marge à gauche, tandis que les fragments F et H en sont dépourvus ; tous les autres fragments sont mutilés à gauche.

Il est donc certain que la première partie du catalogue n'était pas gravée sur un monument en tout point symétrique à la stèle I-K (1, 2). Le fragment H formait le sommet d'une stèle ; il surmontait peut-être un autre bloc sur lesquels étaient enregistrés les prêtres de l'intervalle H-I (3). Quoi qu'il en soit, la stèle à laquelle appartenait le fragment H ne contenait pas plus de 37 noms d'éponymes (207-171) : les 199 prêtres précédents ont pu être enregistrés sur deux ou trois stèles. Dans les deux cas de figure, les premières stèles étaient d'une taille supérieure à la stèle contenant le fragment H, sauf à supposer que celle-ci n'ait été que partiellement gravée.

La préparation des fragments B et F (3) montre qu'ils faisaient partie d'un monument composite, et donne à penser que les blocs dont ils sont issus ont été taillés en même temps. D'autre part, l'absence de marge sur le fragment F fait voir qu'il n'appartenait pas à la même stèle que le fragment B, ce dont la chronologie n'aurait pas permis de douter (4). Il serait donc tentant de penser que le lit de pose du fragment B et le lit d'attente du fragment F se trouvaient au même niveau, ou que leur différence de niveau était fonction d'une hauteur de blocs uniforme : mais la chronologie des fragments ne vérifie aucune de ces deux hypothèses. Le nombre, la structure et la hauteur des stèles qui composaient la première partie du catalogue des prêtres d'Athana ne peuvent être déterminés avec certitude.

LES STÈLES I-K ET L

La stèle I-K est formée de trois dalles superposées, gravées sur trois colonnes. Hauteur : 227,5 cm, fronton inclus (7,5 cm). Largeur : 150 cm. Epaisseur : 23 cm. La stèle reposait sur un socle. Le revers et les côtés sont seulement brettelés. A la face inférieure de chaque dalle, un système de tenons permettait de fixer le côté gauche et le côté droit de la stèle dans une maçonnerie.

La stèle L, moulurée en haut et en bas, est gravée sur deux colonnes. Hauteur : 103 cm. Largeur 85,5 cm. Epaisseur : 12,7 (13,1 avec les moulures). La stèle L est elle aussi munie d'un tenon d'application. Le côté droit a été poli : Chr. Blinkenberg en a déduit que la stèle L était accolée à une sixième stèle. Mais il ne s'agit pas nécessairement d'une face de joint : le côté gauche des fragments A et B et le côté droit du fragment H ont été polis parce qu'ils étaient visibles.

EMPLACEMENT DU CATALOGUE

D'après la conjecture de Chr. Blinkenberg, les trois stèles dont proviendraient les fragments A-H et la grande stèle I-K auraient été installées dans le pronaos du temple d'Athana, adossées à la paroi du naos. Les trois premières stèles se seraient trouvées à gauche de la porte, la quatrième – qui était en quelque sorte une stèle triple – à sa droite. Non seulement l'hypothèse convient aux dimensions et à l'affectation de l'édifice, mais, comme l'a noté Chr. Blinkenberg, elle trouve encore un parallèle dans le catalogue des damiurges, gravé sur les piliers de la fontaine dorique de Camiros, « un édifice accessible au public »³⁷⁴ : elle n'a pourtant pas retenu l'attention d'Ejnar Dyggve³⁷⁵ et d'Enzo Lippolis³⁷⁶, qui ont tous deux traité de l'architecture du temple d'Athana Lindia.

Néanmoins, la reconstitution de la première partie du catalogue est éminemment problématique : il n'est pas sûr que les fragments A-H proviennent de trois stèles ; le mieux conservé de ces fragments (H) présente une forme très irrégulière ; aucune de ses dimensions ne se retrouve dans les autres fragments (A-G). Chr. Blinkenberg s'est donc exagéré la symétrie entre les deux parties principales du catalogue. D'autre part, l'acropole de Lindos était entièrement consacrée à Athana, et les édifices publics n'y manquaient pas. L'espace disponible rendait peut-être un bâtiment comme la stoa préférable au temple d'Athana.

REMPLOIS

Le catalogue n'a pas été trouvé sur l'acropole. Les fragments A, I, J et K ont été trouvés dans le dallage de l'édifice paléochrétien construit sous l'église Ἁγίου Στέφανος, avec la *Chronique* de Lindos. Les fragments B-H et L ont été trouvés à proximité de l'église. Or, la *Chronique* indique elle-même qu'elle s'élevait ἐν τῷ ἱερῷ τῆς Ἀθάνας τῆς Λινδίας. On peut donc en déduire, avec Chr. Blinkenberg, que les stèles du catalogue, comme la *Chronique*, ont été « enlevées de l'acropole après la suppression du sanctuaire d'Athana »³⁷⁷. La plupart, sinon la totalité, des fragments du catalogue semblent avoir été réemployés dans l'édifice paléochrétien situé sous l'église Ἁγίου Στέφανος ; lorsque cet édifice fut

³⁷⁴ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 99-101.

³⁷⁵ E. DYGGVE, *Lindos* III. *Le sanctuaire d'Athana Lindia et l'architecture lindienne*, Berlin, Copenhague, 1960.

³⁷⁶ E. LIPPOLIS, « Il santuario di Athana a Lindo », *ASAA* 66-67 [n.s. 48-49] (1988-1989) [1993], pp. 97-157.

³⁷⁷ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 64.

abandonné, les fragments pris dans le dallage seront restés en place, tandis que les fragments utilisés dans l’élévation étaient dispersés alentour pour être à nouveau réemployés.

APPENDICE

CALCUL DE L'INTERVALLE MOYEN ENTRE DEUX GÉNÉRATIONS DE PRÊTRES D'ATHANA LINDIA

Le calcul qui suit se base sur la partie la plus récente du catalogue des prêtres d'Athana Lindia (170 av. J.-C. – 28 ap. J.-C.), et fait abstraction de toutes les restitutions incertaines.

Prêtre 1	Rapport	Prêtre 2	Intervalle
166	>	127	39
155	>	116	39
137	>	89	48
136	>	109	27
136	>	100	36
131	>>	65	(33)
124	>>	52	(36)
121	>>	70	(25,5)
118	>	82	36
112	>	61	51
107	>	74	33
103	>	67	36
97	>>>	7	(30)
91	>	58	33
89	>	62	27
89	>	56	33
87	>	60	27
87	>	54	33
87	>	51	36
83	>>	14	(34,5)
68	>	44	24
55	>	28	27

Fig. 34 – Rapports de parenté entre les prêtres d'Athana (période 166-7).

Nombre d'années	Fréquence
24	1
27	4
33	4
36	4
39	2
48	1
51	1

Fig. 35 – Fréquence des intervalles père-fils (période 166-7).

Si l'on se base exclusivement sur les rapports père-fils, l'intervalle moyen est de $585 \div 17 = 34,3$ ans. Si l'on remonte jusqu'à la troisième génération, l'intervalle moyen est de $744 \div 22 = 33,8$ ans. Compte tenu de la règle triennale, ce chiffre doit être arrondi à 33 ans.

III

AUTOUR DE DEUX INSCRIPTIONS LINDIENNES

Deux inscriptions de Lindos occupent une place particulière dans l'épigraphie rhodienne. Il s'agit d'une souscription¹ et d'un décret² de la haute époque hellénistique, publiés par Friedrich Hiller von Gaertringen³ et Christian Blinkenberg⁴. Le premier intérêt de ces inscriptions réside dans leur « poids » prosopographique : elles ne mentionnent pas moins de 250 Lindiens appartenant aux plus puissantes familles de la communauté, et constituent de ce fait un important pivot chronologique. Leur second intérêt est d'éclairer l'archéologie et l'histoire du sanctuaire d'Athana Lindia. Dans le cadre de ce chapitre, il s'agira uniquement d'examiner la chronologie et la signification des deux inscriptions.

¹ *CDR-I* 15.

² *CDR-I* 22.

³ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 761.

⁴ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 51.

I. DESCRIPTION DES INSCRIPTIONS

LA SOUSCRIPTION *CDR-I 15*

Découverte sur l'acropole de Lindos, la souscription *CDR-I 15* conserve les noms de 259 Rhodiens ayant versé ou fait verser une contribution à la communauté « pour la restitution de la parure d'Athana et des vases à boire » : Λ[ιν]δίους ἐς τὰν ἀποκατάστασιν τοῦ κόσμου τῶι Ἀθάναι καὶ τῶμ ποτηρίων⁵. Il s'agit d'une stèle opisthographe gravée sur deux colonnes. De la partie inférieure, il ne reste qu'un petit fragment, gravé sur une seule face. La stèle a une hauteur conservée de 60 cm, pour une largeur de 48 cm.

L'absence de toute somme en regard des noms est à mettre en rapport avec l'absence du mot χρήματα dans l'intitulé : comme l'a fait remarquer L. Migeotte, les souscripteurs ont contribué non seulement par de l'argent, mais par des « dons hétéroclites⁶».

Les souscripteurs ont été classés par dèmes : la plupart d'entre eux – 214 – appartiennent aux douze dèmes lindiens de l'île de Rhodes. La face secondaire mentionne également trois Camiréens et 41 Φύσκιοι, des Lindiens du continent, parmi lesquels apparaît un κοινὸν Φυσιέων. La section des Πεδιεῖς est perdue, et celle des Λαδάρμιοι l'est presque totalement. Les sections des Λινδοπολῖται, des Νεττίδαι, des Κλάσιοι et des Φύσκιοι (?) ont elles aussi été entamées par la lacune. On peut supposer que les Ἄμιοι, s'ils faisaient bien partie de la communauté de Lindos, étaient mentionnés après les Φύσκιοι, en qualité de Péréens. Quant aux dèmes des îles comme Carpathos, ils ne semblent pas avoir été encore intégrés au moment de la souscription.

La souscription était ouverte à tous les citoyens juridiquement responsables de leur fortune. Certains souscripteurs étaient représentés par un κύριος⁷, d'autres par un ἐπίτροπος⁸. Le κύριος était le représentant normal des femmes et des mineurs. Dans la souscription *CDR-I 15* tout au moins, l'ἐπίτροπος remplaçait le κύριος que la mort avait empêché d'exercer sa tutelle. Ainsi s'explique que l'ἐπίτροπος ne soit jamais le père du souscripteur placé sous sa responsabilité, et que dans un cas – le premier –, celui-ci soit explicitement qualifié

⁵ *CDR-I 15*, a, ll. 1-2.

⁶ L. MIGEOTTE, *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève, Québec, 1992, 39, p. 116.

⁷ *CDR-I 15*, c I, ll. 11-12 ; b II, ll. 29-30 ; 34-35 ; 54-55 ; d I, ll. 5-6 ; 34-35 ; 47-49, d II, ll. 44-45.

⁸ *CDR-I 15*, b II, ll. 44-46 ; d I, ll. 2-4 ; d II, ll. 18-21.

face principale		face secondaire	
Λινδοπολιτᾶν I	Βρασίων Παγίων Καμυνδίων Κλασίων	Λαδαρμίων II Λινδοπολιτᾶν II Δρυϊτᾶν Ἀργείων <i>Παλαιοπολιτᾶν</i> <i>Κυμισαλέων</i> <i>Φαγαίων</i> Παγίων II ?	Βουλιδᾶν Φύσκιων
lacune		lacune	
[Νεττιδᾶν]	[Λαδαρμίων I ?]	<i>vacat</i>	<i>vacat</i>

Dème	Souscripteurs	κύριοι	ἐπίτροποι	Total
Λινδοπολιτᾶι I + II	62+3			65
Κλάσιοι	27	1	[1]	28
Δρυῖται	17	[1]		17
Ἀργεῖοι	17	[1]		17
Καμύνδιοι	17	[1]		17
Νεττίδαι	16			16
Βουλίδαι	15			15
Λαδάρμιοι I ?	12			12
Λαδάρμιοι II	2	2	2	6
Πάγιοι I + II	9+1			10
Βράσιοι	8			8
Πεδιεῖς	0	1		1
Φύσκιοι	44	[1]	[2]	44
<i>Παλαιοπολιτᾶι</i>	1			1
<i>Κυμισαλεῖς</i>	1			1
<i>Φαγαῖοι</i>	1			1
?	1			1
Total	254	4 (8)	2 (5)	260

Lindiens de l'île de Rhodes - **Lindiens du continent** – *Camiréens* – [tuteurs attestés comme souscripteurs]
Grisé : sections incomplètes

Fig. 36 – Etat de la souscription CDR-I 15.

d'ὄρφανός⁹. Les mineurs (dont une fille) ont été accompagnés devant le responsable de la souscription par leur tuteur (formule καὶ κύριος / ἐπίτροπος). Les femmes n'avaient pas à être accompagnées par leur tuteur (formule ἄς κύριος)¹⁰.

ETABLISSEMENT DE TEXTE

L'édition de Chr. Blinkenberg peut être améliorée sur trois points.

1. En b I, l. 27, Chr. Habicht a montré qu'il fallait restituer le nom de [Δαμ]οκράτης Αἰγυπτίου, qui se retrouve dans un décret de citoyenneté d'Ephèse¹¹.
2. Plusieurs prêtres d'Athana Lindia, attestés sur les fragments A, B et C du catalogue, se retrouvent dans la souscription *CDR-I* 15¹². Or, le prêtre [Δαμῶναξ Ἀγησ]ικράτεος, nommé sur le fragment C (10), est également connu par la base de sa statue, signée par Καλλιμέδων Γλαυκία¹³. Le même sculpteur a signé une partie des statues appartenant au monument familial de Πολυκλῆς Πολυκράτεος¹⁴, dont le nom se retrouve dans le catalogue des prêtres de Poséidon Hippios¹⁵, au milieu d'au moins six souscripteurs de *CDR-I* 15¹⁶ : c'est ce qui autorise à restituer [Δαμῶναξ Ἀγ]ησικράτεος en c I, l. 2, parmi les Νεττίδαι de la souscription.
3. En d I, l. 57, la terminaison -ας permet de restituer [ματρὸς δὲ ξέν]ας (cf. d I, l. 27).

LE DÉCRET *CDR-I* 22

Gravé sur une stèle haute de 94,5 cm pour une largeur de 45 cm, le décret *CDR-I* 22 émane des μαστροὶ καὶ Λίνδιοι. Bien qu'il ait été découvert dans la région de Massari, près du temple de Poséidon Hippios¹⁷, il provient vraisemblablement de l'acropole. Il honore les trois épistates et leurs trente collègues « qui ont sauvegardé les intérêts des Lindiens en obtenant que les élections des prêtres, des hiérothytes et des autres magistrats en charge des affaires de

⁹ *CDR-I* 15, b II, ll. 44-46.

¹⁰ Cf. L. MIGEOTTE, *loc. cit.*, p. 115, qui n'a pas remarqué le cas d'Ἀλεξίς Ἀλεξικράτ[εος καὶ] ἰ κύριος| Ἀλεξικράτης Ἀλεξί[κράτεος] (d I, ll. 34-35).

¹¹ CHR. HABICHT, « Ein neues Bürgerrechtsdekret aus Ephesos », *ZPE* 77 (1989), pp. 88-91.

¹² Cf. p. 193.

¹³ *Lindos* 73.

¹⁴ *Lindos* 56.

¹⁵ Prêtre n° 8.

¹⁶ Prêtres n°s IV (d I, ll. 39-40), 1 (b I, l. 4) 4 (b I, l. 36), 13 (b I, l. 52), 14 (b II, l. 38), 29 (b I, 51).

¹⁷ P. FOUCART, « Inscriptions inédites de l'île de Rhodes », *RA* 15 (1867), 60, p. 204.

la communauté, qui se déroulent à Lindos, soient le fait des Lindiens eux-mêmes, comme le prescrivent les lois, et que ne participent pas aux cultes de Lindos ceux qui n'y participaient pas auparavant » : συνδιαφυλάξαντες ὅπως| ταὶ αἰρέσεις γίνωνται ἐν Λίνδῳ τῶν ἱερέων κ[αὶ] ἱεροθυτῶν κα[ὶ] ἱεροποιῶν καὶ τῶν ἄλλων τῶν ἐπὶ τὰ κοινὰ τασσομέν[ων] ἐξ| αὐτῶν Λινδίων καθ' ἃ καὶ ἐν τοῖς νόμοις γέγραπται κα[ὶ] μὴ μετέλχοντι τῶν ἐν Λίνδῳ ἱερῶν οἳ μὴ καὶ πρότερον μετεῖχον¹⁸. Il y a donc eu procès, et la délégation conduite par les épistates a obtenu qu'une certaine catégorie de personnes reste exclue de la gestion des affaires lindiennes : Ialysiens et Camiréens selon A. Momigliano¹⁹, Chr. Blinkenberg²⁰ et E. Lippolis²¹, étrangers selon M. Segre²², éléments populaires de la communauté de Lindos selon G. Pugliese Carratelli²³. Mais A. Bresson a fait observer que les épistates et leurs collègues honorés par le décret étaient issus des dèmes de l'île de Rhodes, comme l'étaient tous les magistrats lindiens²⁴. Ce sont donc les Lindiens des territoires intégrés qui ont attaqué en justice les Lindiens de l'île de Rhodes, afin de se voir reconnaître le droit d'exercer le pouvoir dans leur propre communauté. En vain : le décret montre que les délégués qu'il honore ont obtenu gain de cause devant un tribunal qui ne peut être que celui de la cité. Alors que les Camiréens et les Ialysiens participaient aux magistratures sans distinction d'origine, les Lindiens des territoires intégrés vivaient sous une sorte de statut colonial²⁵ : le fait est d'autant plus remarquable qu'ils avaient accès aux magistratures de la cité, ainsi que le démontre par exemple le catalogue des prophètes²⁶.

CONTEMPORANÉITÉ DES DEUX DOCUMENTS

Si la gravure de la souscription est moins soignée que celle du décret, la forme des lettres est identique dans les deux documents : les barres du M sont légèrement inclinées ; celles du N

¹⁸ CDR-I 22, l. 38-42.

¹⁹ A. MOMIGLIANO, « Note rodie V. La difesa dei sacra lindii », *RFIC* [n.s.] 14 (1936), pp. 61-63.

²⁰ CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka* VII. *Les prêtres de Poseidon Hippios. Etude sur une inscription lindienne*, Copenhague, 1937, p. 15.

²¹ E. LIPPOLIS, « Il santuario di Athana a Lindo », *ASAA* 66-67 [n.s. 48-49] (1988-1989) [1993], p. 122.

²² M. SEGRE, « Miscellanea II. Nota rodia », *RFIC* [n.s.] 14 (1936), pp. 293-295.

²³ G. PUGLIESE CARRATELLI, « Ancora sui damoi di Rodi », *SCO* 6 (1956), p. 64.

²⁴ Cf. pp. 97-98.

²⁵ A. BRESSON, « Richesse et pouvoir à Lindos à l'époque hellénistique », in S. Dietz, I. Papachristodoulou (edd.), *Archaeology in the Dodecanese*, Copenhague, 1988, p. 145 ; *Recueil des inscriptions de la pérée rhodienne (pérée intégrée)*, Besançon, 1991, 22, p. 57 ; *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, pp. 189-194.

²⁶ CDR-I 2, n° 14.

sont de dimensions quasiment égales ; le Σ et le Ω sont largement ouverts ; les branches du Y sont à peu près rectilignes.

Les deux inscriptions diffèrent en revanche par leur morphologie : le rédacteur de la souscription a systématiquement utilisé le génitif en $-\epsilon\omicron\varsigma$, abandonné au profit du génitif en $-\epsilon\upsilon\varsigma$ dans le décret. Les fragments B et C du catalogue des prêtres d'Athana démontrent que les deux formes ont coexisté pendant plusieurs dizaines d'années. Or, neuf des trente-trois délégués ont participé à la souscription $\epsilon\varsigma\ \tau\acute{\alpha}\nu\ \acute{\alpha}\pi\omicron\kappa\alpha\tau\acute{\alpha}\sigma\tau\alpha\sigma\iota\nu\ \tau\omicron\upsilon\ \kappa\acute{\omicron}\sigma\mu\omicron\upsilon\ \tau\tilde{\alpha}\iota\ \acute{\Lambda}\theta\acute{\alpha}\nu\alpha\iota\ \kappa\alpha\tilde{\iota}\ \tau\tilde{\omega}\mu\ \pi\omicron\tau\eta\rho\acute{\iota}\omega\nu$. Les deux inscriptions sont donc à peu près contemporaines. Puisqu'elles appartiennent à la période de transition entre le génitif en $-\epsilon\omicron\varsigma$ et le génitif en $-\epsilon\upsilon\varsigma$, la morphologie ne saurait établir l'antériorité de la souscription sur le décret : la forme du génitif était alors laissée à l'arbitraire du rédacteur.

Souscripteur/délégué	<i>CDR-I 15</i>		<i>CDR-I 22</i>
Δεινίας Ἀνθαγόρα	b I, l. 4	=	l. 24
Ἀλκιμέδων Φιλίωνος	b I, l. 50	=	l. 35
Ἴππασος Μικίωνος	b I, l. 54	=	l. 25
Ἀστυμέδων Ἀνδροσθένης	b I, l. 57	=	l. 9
Φιλίων Ἀνδροσθένης	b I, l. 60	=	l. 13
Ξενοφῶν Κλείτωνος	b II, l. 1	=	l. 33
Παυσανίας Πολυζάλου	b II, l. 2	=	l. 8
Φαέθων Φιλοκράτεος	d I, l. 3-4	=	l. 34
Ὀνομακλῆς Μελανώπου	d I, l. 8-9	=	l. 36
Πολύχαρμος Θεαιδήτου	c I, l. 15	>	l. 37

Fig. 37 – Rapports prosopographiques entre la souscription *CDR-I 15* et le décret *CDR-I 22*.

II. CHRONOLOGIE DES INSCRIPTIONS

PRÉCÉDENTES DATATIONS

CHRONOLOGIE DE CHR. BLINKENBERG

Selon Chr. Blinkenberg, pour dater la souscription, « il suffira de citer les noms des prêtres d'Athana dont l'année de fonction exacte est connue, et qui se retrouvent dans la présente inscription ». Cinq souscripteurs figurent en effet parmi les prêtres du fragment B (339-326), tandis que quatre autres ont un ancêtre nommé sur le fragment B ou le fragment A (375-357). En outre, Καλλικλῆς Τείσωνος, orphelin au moment de la souscription, serait devenu prêtre d'Athana en 306. Conclusion de Chr. Blinkenberg : « l'inscription date d'environ 325 » ; « la limite d'erreur ne peut guère excéder 5 ans »²⁷.

Or, la *Chronique de Lindos* rapporte incidemment que le temple d'Athana a été ravagé par un incendie ἐπὶ [...] τοῦ ἱερέως τοῦ Ἀλίου Εὐκλεῦς τοῦ Ἀστυανακτίδα²⁸. Chr. Blinkenberg en a déduit que le κόσμος et les ποτήρια avaient été détruits dans l'incendie, qu'il datait de 347 environ – d'après la souscription²⁹. La découverte du catalogue des prêtres d'Halios a réduit sa conjecture à néant : Εὐκλῆς Ἀστυανακτίδα a exercé son sacerdoce en 392/1³⁰.

Les épigraphistes sont pourtant restés fidèles à la chronologie de Chr. Blinkenberg. Dans l'article qu'il a consacré au décret et à la souscription, Alain Bresson les présente ainsi comme « deux inscriptions strictement contemporaines l'une de l'autre, qui datent toutes deux d'environ 325 av. J.-C.³¹ ». De même, pour Léopold Migeotte, qui largement commenté la souscription, il n'y a « rien d'invraisemblable » à ce que la remise en état du sanctuaire

²⁷ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 51, col. 243-244.

²⁸ *Lindos* 2, D, ll. 39-40

²⁹ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, col. 199, 257.

³⁰ *CDR-I* 1, n° 17.

³¹ A. BRESSON, « Richesse et pouvoir à Lindos à l'époque hellénistique », *op. cit.*, p. 147. Cf. *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, pp. 189, 192-193.

d'Athana ait duré de 392/1 à 325³². Vassa Kontorini considère elle aussi la date de 325 comme assurée³³. La même certitude prévaut dans les travaux plus anciens.

CHRONOLOGIE D'E. LIPPOLIS

Seul Enzo Lippolis a remis la datation de la souscription en cause, dans le cadre d'un article consacré à l'architecture du sanctuaire d'Athana Lindia : il propose d'associer l'inscription au siège de Démétrios. Selon lui, les biens mobiliers du temple, comme le κόσμος et les πότνια, auraient été utilisés « par les Rhodiens eux-mêmes pour les nécessités économiques pressantes (paiement des rançons, équipement et approvisionnement) » ou auraient été « volés par les troupes de Démétrios »³⁴.

Selon lui, la chronologie de Chr. Blinkenberg découlerait de l'opposition entre le génitif ancien en -εος et le génitif récent en -ευς. Or, L. Morricone expliquait la succession des deux formes par une réforme officielle de l'orthographe. Il proposait donc de réduire à 325-308 la « période de transition » entre le génitif en -εος et le génitif en -ευς³⁵ que Chr. Blinkenberg situait entre 335 et 284³⁶. E. Lippolis en a déduit que la date de 325, attribuée à la souscription, ne pouvait être tenue pour acquise. Après avoir relevé que l'identification de Καλλικλῆς Τεῖσιωνος avec le prêtre de 306 n'était pas non plus assurée, il en a conclu que l'inscription n'était pas nécessairement antérieure à 306. Cependant, juge-t-il, « le problème de la datation de cette inscription ne peut être pour l'heure résolu de manière définitive, dans la mesure où il est étroitement lié, et de manière complexe, à l'interprétation d'un important ensemble d'autres inscriptions »³⁷. Le décret pour les épistates et leurs collègues, en particulier, daterait bien de 325 environ, comme le conjecturait Chr. Blinkenberg³⁸.

³² L. MIGEOTTE, *loc. cit.*, p. 113.

³³ V. KONTORINI, « Les concours des grands Eréthimia à Rhodes », *BCH* 99 (1975), p. 113 ; *AER* II, 1989, 63, p. 152.

³⁴ E. LIPPOLIS, *op. cit.*, p. 132.

³⁵ L. MORRICONE, « I Sacerdoti di Halios », *ASAA* 27-29 (1949-1951), pp. 367-370.

³⁶ CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka* VI. *Les prêtres de Poseidon Hippios. Etude sur une inscription lindienne*, Copenhague, 1937, p. 12, n. 1 ; *Lindos* 51, col. 243.

³⁷ E. LIPPOLIS, *op. cit.*, p. 130.

³⁸ *Ibid.*, p. 122.

BILAN HISTORIOGRAPHIQUE

La découverte du catalogue des prêtres d'Halios ne remet pas en cause la datation de la souscription ἐς τὰν ἀποκατάστασιν τοῦ κόσμου τᾷ Ἀθάναι καὶ τῶμ ποτηρίων, mais la signification que Chr. Blinkenberg attribuait au document : il ne répondait pas à la situation d'urgence créée par l'incendie du temple.

Si un événement a entraîné la disparition de la parure d'Athana et des vases du sanctuaires, il est *a priori* vraisemblable que ce soit le siège de Démétrios, comme l'a conjecturé E. Lippolis. Les arguments invoqués jusqu'à présent ne sauraient néanmoins le démontrer. Contrairement à ce qu'affirme E. Lippolis³⁹, c'est en effet la prosopographie, non la morphologie, qui fonde la datation de l'inscription par Chr. Blinkenberg⁴⁰. D'autre part, la reconstitution du catalogue des prêtres d'Athana contredit absolument l'idée d'une « réforme officielle » de l'orthographe entre 325-308, puisque le génitif en –εος est encore attesté dans le fragment C (10), vers 292. De fait, la réforme conjecturée par L. Morricone supposerait que le fragment C soit antérieur à 308 : mais c'est précisément la datation actuelle du fragment C qui impose d'abaisser la date de la souscription, comme on va le voir. La date du décret pour les épistates et leurs collègues est également problématique : contrairement à ce que suppose E. Lippolis, elle ne peut être antérieure d'un quart de siècle à celle de la souscription.

NOUVELLE DATATION

LA SOUSCRIPTION *CDR-I 15*

Pour dater la souscription, Chr. Blinkenberg s'est appuyé sur l'identification des prêtres nommés dans le fragment B, mais il n'a pas tenu compte des prêtres figurant dans les fragments A et C. En outre, si Chr. Blinkenberg paraît avoir attribué une date approximativement exacte au fragment C (293-275 au lieu de 301-283), le raisonnement qui la soutient est inadmissible en tout point⁴¹ : [---] Θεουκλεῦς (C 6) et [---] Δαμογνώτου

³⁹ V. KONTORINI, « Les concours des grands Eréthimia à Rhodes », *BCH* 99 (1975), p. 113, commet la même erreur.

⁴⁰ Cf. p. 189.

⁴¹ Cf. pp. 127-131.

(C 8) seraient en particulier les petits-fils homonymes des souscripteurs Δεξικράτης Θεοκλέος et Σωσίπατρος Δαμογνώτου ; [---] Πολυχάρμου (C 7), le « frère cadet » de Θεαίδητος Πολυχάρμου, l'un des membres de la délégation de Lindos⁴². Or, aucun de ces hommes n'est attesté dans les inscriptions. Il faudrait donc une raison contraignante pour opposer les souscripteurs de *CDR-I* 15 aux prêtres du fragment C. Celle de Chr. Blinkenberg réside uniquement dans le hiatus que sa chronologie instaure entre les deux inscriptions : mais rien n'indique qu'il faille placer la première en 325.

Puisqu'il suffisait d'être un citoyen juridiquement responsable de sa fortune pour y prendre part⁴³, la souscription *CDR-I* 15 constitue un instantané de l'aristocratie lindienne : il faut s'attendre à y rencontrer des hommes d'âges très différents. Rien d'étonnant par conséquent à ce que certains souscripteurs se retrouvent nommés sur les fragments B et C du catalogue des prêtres d'Athana. Indépendamment de la chronologie absolue, les indices prosopographiques contenus dans la souscription *CDR-I* 15 ont même permis d'établir qu'une génération environ séparait les fragments B et C.⁴⁴

Or, Ἀγήτωρ Φαυλίππου (B 5), le premier souscripteur attesté dans le catalogue des prêtres d'Athana, était en fonction en 335⁴⁵, tandis que Δαμῶναξ Ἀγησικράτεος (C 10), le dernier souscripteur attesté dans le catalogue, a exercé son sacerdoce vers 292⁴⁶. Dans les deux listes de ἱερατευκότες dont nous disposons, le plus âgé des anciens prêtres d'Athana a exercé son sacerdoce exactement 30 ans avant la rédaction de la liste⁴⁷. Il faut donc placer la souscription *CDR-I* 15 vers $335 - 30 = 305$. Si l'on admet que les Lindiens accédaient à l'éponymie dans l'âge mûr, les prêtres du fragment C avaient alors entre quarante et cinquante ans.

D'autre part, Καλλικλῆς Τείσωνος était encore mineur au moment de la souscription, puisque, orphelin, il se trouvait sous la tutelle d'un ἐπίτροπος ; mais il n'aurait pas contribué à la restitution du trésor de la déesse s'il n'avait atteint un âge proche de la majorité. Or, son fils est devenu hiérothyte vers 281 et prêtre d'Athana vers 243 : il a dû naître autour de 300. A supposer que la souscription date bien de 305 environ, Καλλικλῆς Τείσωνος serait donc né vers la fin des années 320, et il serait devenu père peu de temps après sa majorité : voilà qui

⁴² CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 110.

⁴³ Cf. p. 184.

⁴⁴ Cf. p. 126.

⁴⁵ *CDR-I* 15, b I, l. 40.

⁴⁶ *CDR-I* 15, c I, l. 2.

⁴⁷ [Πα]υσανίας Ἀριστείδα : ἱερεύς en 68 (*Lindos* 2, G, III, l. 11) ; ἱερατευκῶς Ἀθάνας καὶ Διὸς Πολιέως en 38 (*Lindos* 350, l. 15). Κλευμήδης Κλευμήδους καθ' ὑοθεσίαν δὲ Δεῖνωνος : ἱερεύς en 57 (*Lindos* 2, H, III, ll. 6-7) ; ἱερατευκῶς Ἀθάνας καὶ Διὸς Πολιέως en 27 (*Lindos* 378b, l. 9).

Souscripteur / délégué	démotique	souscription <i>CDR-I 15</i>	décret <i>CDR-I 22</i>	rapport avec les prêtres d'Athana		fragment
				chronologie de Blinkenberg	nouvelle chronologie	
Ἀλεξίμαχος Μικύλου	Λαδάριμος	-	l. 21	>> 371	>> 371	A 5
Σίμων Π[άγωνος]	Καμύνδιος	b II, l. 23	-	>> 366	>> 366	A 10
Φιλίων Καλλίππου	Κλάσιος	b II, l. 58	-	< 336	< 336	B 4
Ἀγῆτωρ Φαυλίππου	Λινδοπολίτας	b I, l. 40	-	= 335	= 335	B 5
Παιδέας Πολυαράτου	Πάγιος	b II, l. 9	-	= 334	= 334	B 6
Πιστοκράτης Πιστοξένου	Κλάσιος	c I, l. 12	-	< 333	< 333	B 7
Κλεισίμβροτος Πολυαράτου	Πάγιος	b II, l. 11	-	= 331	= 331	B 9
Φιλίων Ἀνδροσθένεος	Λινδοπολίτας	b I, l. 60	l. 13	= 329	= 329	B 11
Ἀστυμέδων Ἀνδροσθένεος	Λινδοπολίτας	b I, l. 57	l. 9	= 326	= 326	B 14
Καλλικλῆς Τείσωνος	Κλάσιος	b II, l. 44	-	= 306	-	-
Δεξικράτης Θεουκλεῦς	Λινδοπολίτας	b I, l. 23	-	>> 288	= 296	C 6
Θεαίδητος Πολυχάρμου	Νεττίδας	-	l. 37	~ 287	= 295	C 7 *
Σωσίπατρος Δαμογνώτου	Δρυΐτας	d I, l. 24	-	>> 286	= 294	C 8
[Δαμῶναξ Ἀγησ]ικράτεος	Νεττίδας	c I, l. 2 *	-	>> 284	= 292	C 10

* Nouvelles restitutions

Fig. 38 – Rapports prosopographiques unissant la souscription *CDR-I 15* et le décret *CDR-I 22* aux fragments A, B et C du catalogue des prêtres d'Athana Lindia.

ne manque pas de vraisemblance. Par conséquent, il est impossible d'associer la perte de la parure d'Athana et des vases du sanctuaire à un autre événement que l'attaque de Démétrios : la souscription a été gravée au départ des troupes macédoniennes, en 304.

Le κόσμος et les ποτήρια

En quoi consistaient le κόσμος et les ποτήρια perdus au moment de l'attaque de Démétrios ? La *Chronique de Lindos* permet de se faire une idée de la parure qui ornait la statue d'Athana Lindia.

Lindos 2, XXXIV

Λίνδιοι ἀπὸ τῶν ἐκ Κρήτας λαφύρων δεκάταν| τάν τε χρυσέαν
στεφάναν καὶ τοὺς ὄρμους καὶ| τοῦ ἄλλου κόσμου, ὃν εἶχε τὸ
ἄγαλμα, κατεσκευάζαντο τὸν πλεῖστον, ὥς ἀποφαίνεται Ξεναγό|ρας
ἐν τᾷ Α' τᾷς χρονικᾷς συντάξις.

Les Lindiens (ont consacré à Athana) la dîme du butin fait en Crète. Ils ont fourni une couronne d'or, les colliers et la majeure partie du reste de la parure que portait la statue, comme le révèle Xénagoras, *Annales* XI.

L'offrande est antérieure au synécisme, puisqu'elle est issue d'un butin fait non par les Ῥόδιοι, mais par les Λίνδιοι⁴⁸. La parure mentionnée par la *Chronique* a donc été détruite avec la statue, au moment de l'incendie du temple. Elle consistait en métal précieux et sans doute en pierreries.

D'autre part, une souscription de Télos, très mutilée, mentionne la consécration d'une statue « dorée à la feuille » (?) et le remplacement des « vases en argent » appartenant à un sanctuaire non identifié : [τοῖδε ἀ]γέθηκαν τὸ κατὰ χρυσον ἄγαλμα καὶ ἐπέδωκαν] ἀργυρώματα εἰς τὰν κτημ[άτων ἀποκατάστασιν].

La pierre (*IG* XII, 3, 31) a été réemployée avec deux autres fragments de liste dans le mur de la citadelle médiévale (*IG* XII, 3, 32-33). Les épigraphistes s'accordent à penser que les trois

⁴⁸ En dépit de C. HIGBIE, *The Lindian Chronicle and the Greek Creation of their Past*, Oxford, 2003, p. 128. Cf. A. BRESSON, « Relire la *Chronique* du temple lindien », *Topoi* 14 (2006), p. 544.

fragments appartiennent à la même souscription⁴⁹. Cependant, deux particularités de la souscription *IG XII, 3, 31* contredisent cette hypothèse.

Première particularité : la souscription *IG XII, 3, 31* énumère les différentes catégories de vases dont disposait le sanctuaire : κυμβία, κυάθοι... Il est vrai que dans *IG XII, 3, 33*, W. Peek restitue ἡμίσ[φα]ίρα, « une sorte de coupes particulière⁵⁰ ». Mais aucun vase ne s'est jamais appelé ainsi : il faut restituer un nom propre en [-θ]ημις, vraisemblablement suivi d'un patronyme en [Θ]ηρα-.

Seconde particularité : dans la souscription *IG XII, 3, 31*, le génitif masculin de la troisième déclinaison présente systématiquement la terminaison en -εος. Ce trait morphologique ne rend que plus frappant le parallèle avec la souscription de Lindos. N'ayant eu communication des estampages des inscriptions téliennes, je ne peux cependant me prononcer sur leur chronologie.

On relèvera enfin que la toreutique était une spécialité de Rhodes : les témoignages littéraires rassemblés par H. van Gelder le démontrent clairement⁵¹. Il suffira ici de rappeler les « coupes rhodiennes » que les sophistes conviés au banquet d'Athénée ne semblent poser qu'à seule fin d'en parler⁵².

La description de l'ancien κόσμος d'Athana, qui se trouve dans la *Chronique* de Lindos, et l'énumération des ἀργυρώματα dans la souscription de Télôs (pour ne rien dire de l'éventuelle consécration d'un κατάχ[ρυσον ἄγαλμα]) montrent que c'est le métal qui a disparu au moment du siège de Démétrios. Reste à savoir comment.

Modalité d'emploi

Il serait faux de conjecturer, avec E. Lippolis, que les biens du sanctuaire ont été « volés par les troupes de Démétrios ». En dehors du fait qu'aucune source n'évoque la prise de Lindos par les Macédoniens, il est certain que la stratégie de Démétrios était de concentrer toutes ses

⁴⁹ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII, 3, 33*, p. 8. K. FIEHN, « Telos », *RE V*, 1934, col. 429. G. SUSINI, « Supplemento epigrafico di Caso, Scarpanto, Saro, Calchi, Alinnia e Tilo », *ASAA* 41-42 [n.s. 25-26] (1963-1964), p. 271. W. PEEK, *IdI* 11-13, pp. 13-14. E. STAVRIANOPOULOU, « Die Prosopographie von Telos », *Tekmèria* 1 (1995), p. 87, n. 1.

⁵⁰ W. PEEK, *op. cit.*, 13, p. 14.

⁵¹ H. VAN GELDER, *Geschichte der alten Rhodier*, Hague, 1900, pp. 376, 406.

⁵² Ath. 11.469b ; 472b ; 496f ; 497a ; 502e.

forces autour de la ville de Rhodes⁵³. L'investissement de l'acropole de Lindos, qui ne représentait qu'un faible intérêt stratégique, aurait été coûteux en temps, en hommes et en matériel : c'est pourquoi Démétrios, comme le rapporte Diodore, se contenta de charger des mercenaires de ravager l'île par terre et par mer⁵⁴.

En revanche, il ne fait aucun doute que l'hypothèse d'une utilisation des biens mobiliers du temple « par les Rhodiens eux-mêmes », également formulée par E. Lippolis, soit la bonne. Diodore décrit ainsi les préparatifs au siège de Démétrios :

DIODORE DE SICILE 20.84.4.

ὁμονοοῦντος γὰρ τοῦ πλήθους οἱ μὲν εὐποροὶ χρήματ' εἰσέφερον, οἱ δὲ τεχνῖται τὰς αὐτῶν ἐπιστήμας παρείχοντο πρὸς τὴν τῶν ὅπλων κατασκευήν, ἅπας δ' ἦν ἐνεργός, τῇ φιλοτιμίᾳ τοὺς ἄλλους ὑπερθέσθαι σπεύδων. διόπερ οἱ μὲν ἐγίνοντο περὶ τοὺς ὀξυβελεῖς καὶ πετροβόλους, οἱ δὲ περὶ τὴν τῶν ἄλλων κατασκευήν, τινὲς δὲ τὰ πεπονηκότα τῶν τειχῶν ἐπεσκεύαζον, πλεῖστοι δὲ λίθους πρὸς τὰ τεῖχη φέροντες ἐσώρευον.

Comme la population partageait le même état d'esprit, les riches fournissaient de l'argent, les artisans appliquaient leurs connaissances à la fabrication des armes, chacun se démenait en s'efforçant de surpasser les autres par son ardeur. C'est ainsi que les uns s'affairaient autour des catapultes et des balistes, tandis que les autres s'occupaient du reste des équipements ; certains réparaient les parties endommagées des remparts, très nombreux étaient ceux qui apportaient et entassaient des pierres à côté des remparts.

C'est dans ce contexte, en 305, que les Lindiens ont dû décider de sacrifier la parure d'Athana et les vases du sanctuaire. Pourtant, Diodore ne fait pas mention de la participation des sanctuaires à l'effort de guerre : il se contente d'opposer les εὐποροὶ aux τεχνῖται pour souligner la solidarité des Rhodiens. Mais Thucydide lui-même vient combler cette lacune. Dans le discours qu'il prête à Périclès, il dresse en effet le bilan des ressources d'Athènes à la veille de la guerre du Péloponnèse. Aux six cents talents de revenu annuel que le tribu procurait à la cité, s'ajoutaient six mille talents d'argent monnayé et cinq cents talents d'or et

⁵³ A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, pp. 899-900.

⁵⁴ D.S. 20.83.3.

d'argent non monnayés, consistant notamment en instruments de culte⁵⁵. Et Thucydide de conclure :

THUCYDIDE 2.13.5.

ἔτι δὲ καὶ τὰ ἐκ τῶν ἄλλων ἱερῶν προσετίθει χρήματα οὐκ ὀλίγα, οἷς χρήσεσθαι αὐτούς, καὶ ἦν πάνυ ἐξείργωνται πάντων, καὶ αὐτῆς τῆς θεοῦ τοῖς περικειμένοις χρυσίοις· ἀπέφαινε δ' ἔχον τὸ ἄγαλμα τεσσαράκοντα τάλαντα σταθμὸν χρυσοῦ ἀπέφθου, καὶ περιαιρετὸν εἶναι ἅπαν. χρησαμένους τε ἐπὶ σωτηρίᾳ ἔφη χρῆναι μὴ ἐλάσσω ἀντικαταστήσαι πάλιν.

A cela, (Périclès) ajoutait encore les nombreux biens des sanctuaires, dont (les Athéniens) pourraient se servir, et notamment, s'ils y étaient absolument contraints, la parure d'or dont était revêtue la déesse elle-même. Il démontra que la statue portait un poids de quarante talents d'or fin, entièrement amovible. Il précisa que s'ils l'utilisaient pour se secourir, ils devraient le restituer intégralement.

Le témoignage de Thucydide ne permet pas d'en douter : la parure et les vases d'Athana Lindia ont été fondus pour financer la guerre contre Démétrios. La victoire acquise, les Lindiens se sont efforcés de restituer le trésor de la déesse (ἀποκατάσασις), comme Périclès l'avait prescrit aux Athéniens (ἀντικαταστήσαι).

Le métal une fois fondu, comment les Rhodiens l'ont-ils utilisé ? R. Ashton note que la série de monnaies figurant la tête d'Halios à l'avvers, la rose dans un cercle incus au revers, « commence avec une prolifération soudaine » de frappes, et que leurs nombreuses liaisons de coins les rendent « clairement contemporaines ». De plus, les coins les plus anciens, qui présentent d'importantes traces d'usures, donnent l'impression que la production a connu une augmentation abrupte, avant de se stabiliser à un niveau moins élevé. R. Ashton propose d'expliquer la soudaine augmentation de la production monétaire « par la nécessité de préparer et de résister au grand siège de 305/4, puis de réparer les dommages causés par Poliorcète, et enfin de construire le Colosse⁵⁶ ». Numismatique et épigraphie se rejoignent : les Rhodiens ont fondu la parure et les vases d'Athana Lindia pour battre monnaie.

⁵⁵ Th. 2.13.3-4.

⁵⁶ R.H.J. ASHTON, « The Coinage of Rhodes 408-190 BC », in A. Meadows, K. Shipton (edd.), *Money and its Uses in the Ancient Greek World*, Oxford, 2001, p. 93.

La Victoire disparue

Au nombre des offrandes dédiées à Athana, la *Chronique de Lindos* mentionne notamment, au chapitre XXXVI, « une statue d'or de Νίκα pesant 1 300 statères », dédiée par « les Lindiens ». Chr. Blinkenberg a bien montré que cette statuette était issue de la fonte des offrandes d'Artaxerxès (II ou III), énumérées au chapitre XXXV⁵⁷: « un collier d'or, une tiare, un cimenterre incrusté de pierreries, des bracelets d'or incrustés de pierreries, le tout pesant 1375 statères ». En dehors de ces deux chapitres, le poids des offrandes n'est jamais spécifié ; la différence de 75 statères tient aux pierreries, qui n'ont pas été réutilisées dans la statuette de la Victoire. Selon A. Bresson, les offrandes d'Artaxerxès pourraient avoir été fondues « à l'occasion de la participation victorieuse de la flotte rhodienne au siège de Tyr en 332 ». Il semble en effet que la création de la statue soit antérieure à 331/330, puisque l'offrande des Rhodiens précède celle d'Alexandre, décidée après la bataille de Gaugamèles : elle « pourrait avoir commémoré une victoire sur une cité qui s'obstinait à soutenir le grand roi et les Lindiens pourraient avoir trouvé là l'occasion appropriée de célébrer leur libération de la domination du roi en transformant ses offrandes en une statue célébrant une victoire sur lui⁵⁸ ». Mais le principal objectif d'A. Bresson est de montrer que les auteurs de la *Chronique de Lindos* ont pris le parti « de dresser la liste de toutes les dédicaces importantes qui n'étaient plus visibles ou identifiables en 99 a.C.⁵⁹ » Et de fait, toutes les offrandes que la *Chronique* attribue à l'époque postérieure à l'incendie du temple (392/1) ont un caractère éminemment périssable : au moment de la rédaction, les unes avaient disparu, les autres étaient gravement endommagées. Avatar des offrandes perses, la statue de la Victoire constitue la seule exception à la règle. Or, note A. Bresson, « on peut supposer que cette victoire fut fondue en quelque circonstance difficile pour financer des dépenses urgentes : en ce cas, c'est le siège de Rhodes de 305/304 qui paraît offrir le contexte le plus vraisemblable à cette opération ». Et d'alléguer, comme l'avait déjà fait Chr. Blinkenberg⁶⁰, le parallèle des Νίκαι de l'Acropole d'Athènes, fondues à la fin de la guerre du Péloponnèse⁶¹.

Datant la souscription de 325, comme Chr. Blinkenberg, A. Bresson ne pouvait en tirer parti dans sa démonstration. Or, non seulement l'inscription établit que le trésor d'Athana a été

⁵⁷ CHR. BLINKENBERG, *La Chronique du temple lindien*, Copenhague, 1912, p. 82 ; *L'image d'Athana Lindia*, Copenhague, 1917, pp. 48, 50 ; *Lindos 2*, col. 178.

⁵⁸ A. BRESSON, « Relire la *Chronique* du temple lindien », *op. cit.*, p. 546.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 547 (cf. p. 543).

⁶⁰ CHR. BLINKENBERG, *L'image d'Athana Lindia*, *op. cit.*, pp. 48-49.

⁶¹ A. BRESSON, *op. cit.*, p. 546.

fondue en 305, mais elle confirme que seules les offrandes détruites ou endommagées avaient leur place dans la *Chronique*. S'ils n'avaient pas été remplacés en 304, les ποτήρια de la déesse n'auraient sans doute pas été mentionnés par les rédacteurs : car il s'agissait certainement d'offrandes consacrées par de simples particuliers. En revanche, Τιμαχίδας et Θαρσαγόρας ne se sont pas fait faute de décrire le κόσμος détruit dans l'incendie du temple, sans évoquer pour autant le κόσμος fondue ou pour mieux dire emprunté lors du siège de Démétrios : ce que l'art avait restitué, la parole n'avait pas à le faire revivre.

LE DÉCRET *CDR-I 22*

S'il est certain que le décret *CDR-I 22* a été passé vers 304 – et non vers 325, comme on l'a admis jusqu'à présent –, la date exacte du document et plus encore les circonstances du procès qui confirma la différence de statut entre les Lindiens de l'île et ceux des territoires dits « intégrés » demeurent problématiques. Dans l'hypothèse d'A. Bresson, le décret pourrait être une conséquence de la souscription, marquée par la forte participation des Φύσκιοι : ceux-ci auraient « voulu montrer qu'ils contribuaient aux cultes lindiens, ce qui pour eux était un moyen de se faire admettre⁶² ». Il importe en tout cas de souligner que, contrairement à ce que l'on a admis jusqu'à présent, le décret *CDR-I 22* n'est pas contemporain de la réforme des tribus, opérée au milieu du III^e siècle⁶³, et qu'il n'est pas non plus contemporain de la réforme du culte de Poséidon Hippios, qui substitua vers 315 des prêtres élus chaque année aux anciens ἱερεῖς στατοί⁶⁴.

⁶² A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, op. cit., p. 193.

⁶³ Cf. p. 102.

⁶⁴ Cf. p. 212.

IV

LE CATALOGUE DES PRÊTRES DE POSÉIDON HIPPIOS

Sans les efforts d'un naturaliste et médecin suédois établi à Rhodes en 1840 nous ne connaîtrions aujourd'hui que quelques bribes du catalogue des prêtres de Poséidon Hippios.¹ C'est en effet Johan Hedenborg qui découvrit l'inscription et entreprit de la faire figurer dans sa monumentale *Geschichte der Insel Rhodos*, restée inédite. L'inscription se dressait alors dans les ruines du sanctuaire, au lieu dit Κάστρο Φέρακλο, à la pointe nord de la baie de ΄Ρέβη. J. Hedenborg, qui n'était pas épigraphiste, s'est contenté de recopier une partie du document : « comme le marbre était très gravement endommagé et difficile à lire, nous avons cru, sous la brûlante chaleur de la canicule, qu'il ne valait pas la peine de copier tous les noms des prêtres et des sacrifiants, le principal étant acquis² ».

¹ CDR-I 13.

² J. HEDENBORG, *Geschichte der Insel Rhodos von der Urzeit bis auf die heutigen Tage nebst einer Uebersicht der Völker, Griechen, Römer, Araber, Franken und Türken, welche die Insel beherrscht haben : mit einer Sammlung vieler Inscriptionen so wie vieler Abbildungen von Monumenten besonders aus dem Mittelalter* III. Wissenschaften, Künste, Gelehrte, Gewerbe, Sitten, Gebräuche [ms

En 1854, l'inscription était déjà réduite à l'état de fragments, puisque Victor Guérin, qui visitait l'île cette année-là, rapporte avoir « déchiffré sur une plaque de marbre brisée, près de laquelle gisaient quelques tronçons de colonnes, une liste de prêtres chargés de l'entretien d'un temple en l'honneur de Neptune Equestre : Ποσειδῶνος Ἱππίου³ ».

La majeure partie du catalogue n'a jamais été retrouvée. Néanmoins, en 1883, Emanuel Loewy publiait plusieurs fragments d'inscriptions découverts par S. Georgiadis dans la région de Massari⁴. Quelques années plus tard, Friedrich Hiller von Gaertringen, qui n'avait pas encore eu connaissance de la copie de J. Hedenborg, retrouvait deux de ces fragments (A et C) à Κάστρο Φέρακλο : il les attribua au catalogue vu par V. Guérin⁵.

En 1899, Angelo Scrinzi publia les inscriptions contenues dans le manuscrit de J. Hedenborg. Il faisait notamment remarquer que si le texte du fragment A recoupait la transcription du catalogue, celui du fragment C ne contenait aucun des noms copiés par le médecin. Comme les deux fragments présentaient en outre des Σ de formes différentes (le fac-similé des *IG* permettait de s'en convaincre), A. Scrinzi en déduisit que le second appartenait à une autre inscription⁶. L'épigraphie lindienne était alors mal connue, et les deux meilleurs spécialistes de Rhodes – Friedrich Hiller von Gaertringen⁷ et Hendrik van Gelder⁸ – durent se contenter de faire quelques remarques de détail sur la principale inscription contenue dans le manuscrit de J. Hedenborg.

Ce n'est qu'en 1937 que Christian Blinkenberg, fort des connaissances produites par les fouilles de Lindos, reprit l'édition du catalogue des prêtres de Poséidon Hippios⁹. Après avoir rétabli les noms de la plupart des prêtres de Poséidon, il démontra qu'un troisième fragment publié par E. Loewy (B) appartenait au catalogue, et suggéra d'en attribuer un quatrième au bas de la première colonne, que J. Hedenborg n'avait pas retranscrit (*CDR-I* 14). Il plaça de même le fragment C au bas de la deuxième colonne, que J. Hedenborg n'avait pas non plus retranscrit, sans faire état de la principale objection – d'ordre paléographique – qu'A. Scrinzi avait formulée contre une telle hypothèse. Enfin, Chr. Blinkenberg établit la chronologie des

déposé à la Βιβλιοθήκη του Ιστορικού και Αρχαιολογικού Ιδρύματος Ρόδου], 1854, p. 213 et pl. XXXVII.

³ V. GUÉRIN, *Voyage dans l'île de Rhodes et description de cette île*, Paris, 1856, p. 188.

⁴ E. LOEWY, « Unedierte aus Rhodos », *AEMÖ* 7 (1883), p. 139.

⁵ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 926, a ; b.

⁶ A. SCRINZI, « Iscrizioni greche inedite di Rodi », *AIV* [s. VII] 57 (1898-1899), 12, pp. 273-276.

⁷ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *BPhW* 1900, 20. Cf. *Syll.*³, 725a.

⁸ H. VAN GELDER, « *Ad titulos quosdam Rhodios nuper repertos* », *Mnemosyne* 28 (1900), pp. 396-403.

⁹ CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka* VI. *Les prêtres de Poseidon Hippios. Etude sur une inscription lindienne*, Copenhague, 1937.

prêtres de Poséidon Hippios qui a servi de base à la datation des plus anciennes inscriptions de Lindos (par lui-même) et des inscriptions de Camiros (par J. Benediktsson). L'édition de Chr. Blinkenberg appelle un certain nombre de remarques, dont la principale tient à la place du fragment C ; mais il faut surtout repenser la datation du document et son utilisation dans la chronologie rhodienne.

I. LE CATALOGUE ET LES PRÊTRES DE POSÉIDON

LE TEXTE ET LA STÈLE

L'inscription était divisée en deux sections superposées : ἱερεῖς στατοί d'une part, ἱερεῖς ἀφ' οὗ ἔδοξε Λινδίοις κατ' ἐνιαυτὸν αἰρεῖσθαι d'autre part. Chaque section comportait deux colonnes (b, I-II ; d, I-II), surmontées par deux lignes d'intitulé (a, c). La première section (b) comportait deux lignes ; la seconde section (d) comportait vraisemblablement 79 lignes.

COLLATION DES COPIES DE L'INSCRIPTION

Manuscrit de J. Hedenborg

J. Hedenborg a transcrit la moitié supérieure de la stèle, soit l'entier des segments a-c et une part importante du segment d : un bloc de 42 lignes dans la colonne de gauche ; deux blocs de 26 et 2 lignes, séparés par un blanc estimé à 4 lignes, dans la colonne de droite.

Au bas de la colonne de gauche, J. Hedenborg a signalé la présence de sept lignes par une série de points. Puis il a indiqué : « encore trente noms partiellement mutilés ». C'est ce qui permet de conclure que l'inscription contenait 85 lignes au total. On admet que les deux colonnes du segment d disposaient d'un nombre de lignes identique (79).

Fragments A et B

Les fragments A et B contiennent une partie des lignes copiées par J. Hedenborg : leur attribution à l'inscription et leur position respective sont donc hors de doute¹⁰. Des deux autres fragments susceptibles d'appartenir au catalogue – C et *CDR-I* 14 –, aucun ne recoupe la copie de J. Hedenborg.

Fragment C

L'attribution du fragment C au catalogue est pourtant très vraisemblable : il a été retrouvé au même endroit que le fragment A et présente la même épaisseur que lui ; le module des lettres est identique ; la variation qu'A. Scrinzi relevait dans la forme des Σ peut être imputée à la succession de plusieurs lapicides, habituelle dans la gravure d'un catalogue de magistrats.

La position exacte du fragment C fait davantage problème. A la l. 5, Chr. Blinkenberg restitue le nom de [Πολύαρ]χος Πολυχάρμου, qui serait selon lui le petit-fils de Πολύαρχος Πολυ[χ]άρμ[ου] (d II, l. 22). Il faudrait alors placer le fragment C tout au bas de la colonne II du segment d : compte tenu du nombre de lignes relevé par J. Hedenborg et de l'espace nécessaire à la mention de la formule d'adoption, l'intervalle entre les deux magistrats ne pourrait pas dépasser une cinquantaine d'années.

L'hypothèse de Chr. Blinkenberg a quelque chance d'être la bonne. Néanmoins, le fragment H du catalogue des prêtres d'Athana Lindia, dont le savant danois n'a pas eu connaissance, invite à en proposer une autre. Y figurent en effet trois magistrats (H 1, 2, 6) dont le nom se retrouve juste avant la lacune séparant les deux blocs de lignes que J. Hedenborg a copiées dans la colonne II du segment d. Or, à la ligne 4 du fragment C, Chr. Blinkenberg a restitué le nom d'[Εὐκράτ]ης Σωκράτευ[ς], qui se retrouve lui aussi sur le fragment du catalogue des prêtres d'Athana (H 4). Dans ces conditions, il est légitime de se demander si le fragment C ne prenait pas précisément place dans la lacune signalée par J. Hedenborg, ce d'autant plus que le témoignage de V. Guérin prouve que la stèle était déjà brisée en 1854, date d'achèvement de la *Geschichte der Insel Rhodos*. Le fragment C se serait donc détaché de la stèle avant qu'elle ne soit transcrite par J. Hedenborg ; [---]χος Πολυχάρ[μου] ne serait

¹⁰ Fragment A : **b** II, ll. 1-2 ; **c** II, ll. 1-2 ; **d** II, ll. 1-2. Fragment B : **d** I, ll. 22-29.

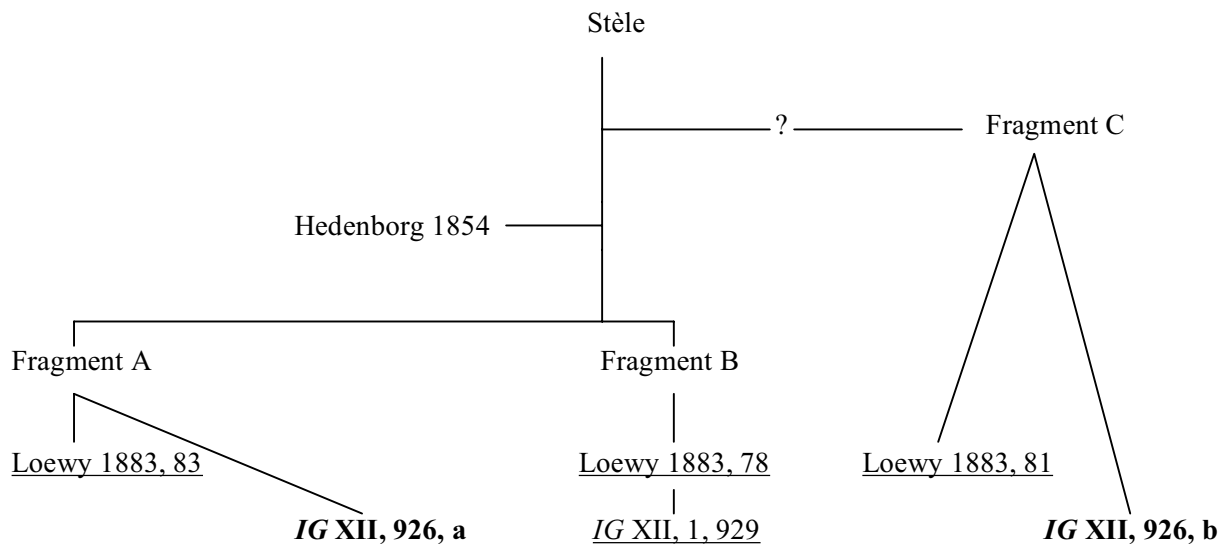
pas le petit-fils homonyme de Πολύαρχος Πολυῖς ἄρμ'ου (dont la mention sur un bouclier votif¹¹ est par ailleurs incertaine), mais son frère cadet.

Il est vrai cependant que le vide laissé dans le manuscrit de la *Geschichte der Insel Rhodos* a une hauteur correspondant à quatre lignes, alors que le fragment C contient 6 lignes : l'objection ne serait recevable que si la copie de J. Hedenborg était exacte, ce qu'elle n'est pas.

Ultime hypothèse : le fragment C pourrait prendre place juste après les deux dernières lignes que J. Hedenborg a copiées dans la colonne II du segment d. Sur le plan de la prosopographie, cette hypothèse est moins satisfaisante que la précédente, à laquelle je me tiendrai donc.

Fragment CDR-I 14

Non sans réserve, Chr. Blinkenberg a proposé d'attribuer le fragment *CDR-I 14* à la première colonne du catalogue, parce qu'il ne mentionne pas la formule d'adoption, uniquement attestée dans la deuxième colonne. Mais, faute d'indice matériel ou prosopographique, et en l'absence de renseignement sur le lieu exact de sa découverte, il n'est pas certain que le fragment appartienne au catalogue ni même au sanctuaire de Poséidon Hippios.



Source : copie manuscrite ; **estampage**.

Fig. 39 – Rapport de l'inscription et de ses différentes copies.

¹¹ *Lindos* 171.

RAPPORT ENTRE LE NOMBRE DE LIGNES ET LE NOMBRE DE NOMS

La deuxième section du catalogue, dans la colonne de droite, présente 4 occurrences de la formule d'adoption¹² : il est donc certain que les 79 lignes de ce segment ne comportent pas autant de noms. En revanche, la formule d'adoption n'est pas attestée dans la colonne de gauche : Chr. Blinkenberg en a déduit que les 37 lignes omises par J. Hedenborg contenaient autant de noms¹³. Mais il est tout à fait possible qu'un ou plusieurs prêtres adoptés aient figuré au bas de la colonne de gauche. Il s'ensuit d'une part que le numéro des prêtres enregistrés dans la colonne de droite peut être inférieur ou égal à celui qui leur a été attribué en partant du principe qu'une ligne équivalait à un nom (c'est ce qu'indique le signe $\leq$) ; d'autre part, qu'il est impossible de tirer argument du catalogue des prêtres de Poséidon Hippios pour déterminer la date d'introduction de la formule d'adoption à Lindos, comme l'a fait J. Benediktsson¹⁴.

ETABLISSEMENT DU TEXTE

Le texte de l'inscription, tel que l'a établi Chr. Blinkenberg, donne matière à discussion sur un certain nombre de points.

ligne	n°	ms Hedenborg	édition Blinkenberg	nouvelle édition
a, l. 1		ΕΛΑΝΔΩΙ	ελ ῬΑτῶνδωι	ἐῤ Λτῶνδωι
a, l. 2		ΠΟΣΙΔΑΝΟΣ	Ποῤτεῖδᾱνος	Ποσῤεῖδᾱνος
c, l. 1		ΠΟΣΙΔΑΝΟΣ	Ποῤτεῖδᾱνος	Ποσῤεῖδᾱνος
d I, l. 1	1	ΔΕΙΝΙΑΣΑΝΤΑΓΟΡΑ	Δεινίας Ἀνῤθῶγορα	Δεινίας Ἀνταγόρα
d I, l. 6	6	ΕΥΡΥΚΡΑΤΗΣΠΑΝΚΡΕΩΝΤ	Εὐρυκράτης Πανκρέῤοῤντ[ος]	Εὐρυκράτης Πανκρέωντ[ος]
d I, l. 11	11	..ΕΣ...ΗΣ...ΕΥΣ	..ΕΣ...ΗΣ...ΕΥΣ	[Δ]εῤξῶικράτ]ης [Θευκλ]εῤς ?
d I, l. 29	29	ΕΥΑΚΛΙΔΑΣΕΥΚΛΕΥΣ	Εὐαῤρχῶιδας Ῥναῤυκλεῤς	Εὐαῤρχῶιδας Ῥ[---]υκλεῤς
d II, l. 13	≤ 91	.. ΡΟΦΥΛΟΣΜΝΑΣΑΓΟΡ	..ΡΟΦΥΛΟΣ Μνασαγόρ[α]	[Ῥρισ]ῤτῶφυλος Μνασαγόρ[α]
d II, l. 15	≤ 93	.. ΗΣΑΝΑΞΙΚΡΑΤΕ..	[Εὐφάν]ης Ἀναξικράτευς	[Εὐκλ]ῆς Ἀναξικράτευς

Fig. 40 – Le catalogue des prêtres de Poséidon Hippios : problèmes d'établissement de texte.

¹² Prêtres n° ≤ 85 ; 94 ; 97 ; 100.

¹³ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, p. 20.

¹⁴ J. BENEDIKTSSON, *Chronologie de deux listes de prêtres kamiréens*, Copenhague, 1940, p. 12.

a, l. 1. Alors qu'A. Scrinzi corrigeait ΕΛΑΝΔΩΙ en ἐϛ Λίϛδωι (tout en proposant également en ἐϛ ναϛδωι)¹⁵, Fr. Hiller von Gaertringen, suivi par Chr. Blinkenberg, propose de restituer ἐλ ϛ Λίϛδωι¹⁶. Néanmoins, l'assimilation est un phénomène rarissime dans les inscriptions rhodiennes : il vaut mieux s'en tenir à la conjecture d'A. Scrinzi.

a, l. 2 et c, l. 1. La correction de Chr. Blinkenberg s'autorise de la graphie la plus répandue dans les inscriptions de Lindos, Ποτειδῶν. Toutefois, Ποσειδῶν y est également attesté¹⁷, et la leçon que le manuscrit J. Hedenborg présente par deux fois se trouve confirmée, de manière semble-t-il indépendante, par le témoignage de V. Guérin (« une liste de prêtres chargés de l'entretien d'un temple en l'honneur de Neptune Equestre : Ποσειδῶνος Ἰππίου »).

d I, l. 1. Ἀνταγόρας et Ἀνθαγόρας alternent dans les inscriptions. Si Chr. Blinkenberg opte pour la seconde forme, c'est qu'elle est la seule qui soit par ailleurs attestée pour Δεινίας et sa famille. Cependant la première forme, qui se trouve dans le manuscrit de J. Hedenborg, est de loin la plus fréquente. D'autre part, la souscription *CDR-I* 15 mentionne un Ἀνταγόρας Βραχύλλου¹⁸ et un Βράχυλλος Ἀνθαγόρα¹⁹, ce qui tend à montrer qu'une même famille pouvait utiliser l'une et l'autre forme, et prouve en tout cas qu'un même individu pouvait voir son nom orthographié de diverses manières²⁰.

d I, l. 6. La graphie –κρέωντος se retrouve dans le catalogue des prêtres d'Halios²¹.

d I, l. 11. Δεξικράτης Θευκλεῦς (prêtre n° 11 ?) est attesté dans la souscription *CDR-I* 15 avec six prêtres de Poséidon²².

d I, l. 29. Εὐαϛρχίδας ϛ[---]ϛκλεῦς pourrait éventuellement être identifié à Εὐαρχίδας Ναυκλεῦς, souscripteur de *CDR-I* 15 ; cependant les autres prêtres de Poséidon Hippios attestés dans cette inscription ont été revêtus de leur sacerdoce de 28 à 15 ans avant lui. La correction de Chr. Blinkenberg ne s'impose donc pas. Les inscriptions du I^{er} siècle ap. J.-C., qui conservent la trace d'un Εὐαρχίδας Εὐκλεῦς²³, fils d'Εὐκλῆς Εὐαρχίδα²⁴, ajoutent même un certain crédit à la lecture de J. Hedenborg.

¹⁵ A. SCRINZI, *op. cit.*, p. 275.

¹⁶ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 725a.

¹⁷ *CDR-I* 42, l. 5. *Lindos* 228, l. 11.

¹⁸ *CDR-I* 15, b I, l. 16.

¹⁹ *CDR-I* 15, b I, l. 36.

²⁰ *CDR-I* 13 d I, l. 34 ; 15, a I, l. 6. *CDR-I* 22, l. 23. *Lindos* 85, l. 1.

²¹ *CDR-I* I, l. 1, l. 12.

²² Cf. p. 127.

²³ *Lindos* 1, J, II, l. 36 (16 ap. J.-C.) ; *CDR-I* 25, l. 145.

²⁴ *Lindos* 1, J, I, l. 20 (33 av. J.-C.) ; 353, l. 1 ; 378b, l. 19.

d II, l. 13. Aucun nom en –ΠΟΦΥΛΟΣ n’est attesté dans les inscriptions rhodiennes : c’est ce qui justifie de restituer [Ἀρισ]τ ᾽όφυλος²⁵.

d II, l. 15. La conjecture de Chr. Blinkenberg repose sur l’inscription de la ville de Rhodes, qui nomme Εὐφάνης Ἀναξικράτους Βουλίδας²⁶. Cependant le fragment H du catalogue des prêtres d’Athana Lindia, publié en 1948, a changé la donne : comme M. Segre l’a fait observer²⁷, Εὐκλῆς Ἀναξικράτους s’y trouve mentionné à côté des deux prochains prêtres de Poséidon Hippios²⁸.

Le fragment *CDR-I* 14 pose quelques problèmes de restitution mineurs, qui sont signalés dans le catalogue.

LA STÈLE

Le texte a été gravé sur une stèle dont l’épaisseur est seule connue : 16 cm²⁹. Cependant la hauteur de l’inscription se laisse aisément conjecturer. D’après l’estampage du fragment A, la hauteur des lignes était d’environ 1,9 cm (les lettres de l’intitulé étaient à peine plus grandes). Si les indications de J. Hedenborg sont exactes, l’inscription comptait 85 lignes : elle avait donc une hauteur de $85 \times 1,92 = 161,5$ cm environ, sans compter le socle.

D’après la paléographie, le catalogue semble avoir été inauguré dans le dernier quart du III^e siècle : tous les prêtres en fonction depuis le synécisme ont alors été enregistrés (fragment A). Par la suite, le catalogue semble avoir été régulièrement mis à jour (fragment C).

LES PRÊTRES DE POSÉIDON HIPPIOS

LES ΙΕΡΕΙΣ ΣΤΑΤΟΙ

La prêtrise de Poséidon Hippios a connu deux états : à un certain moment, les ἱερεῖς στατοί ont été remplacés par des prêtres élus annuellement. Tout le problème est de savoir ce qu’étaient les ἱερεῖς στατοί. Pour Chr. Blinkenberg, il se serait agi de « prêtres

²⁵ Cf., parmi les Lindiens de l’île de Rhodes, Ἀριστόφυλος Ἀριστωνύμου (*Lindos* 1, J, II, l. 5 ; 344, l. 16).

²⁶ *NESM* 72.

²⁷ M. SEGRE, « Un nuovo frammento del catalogo dei sacerdoti di Atena Lindia », *PP* 3 (1948), p. 67.

²⁸ Cf. p. 147.

²⁹ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 926, p. 152.

perpétuels³⁰ ; A. Bresson évoque prudemment des « prêtres en fonction plusieurs années³¹ ». Deux indices sont à prendre en considération : d'une part, les quatre ἱερεῖς στατοί ont été en fonction pendant un total de 90 ans environ³² ; d'autre part, le deuxième ἱερεὺς στατός (Τιμαγόρας Ἰάρωνος) est manifestement le père de son successeur (Ἰέρων Τιμαγόρα). Ces deux indices donnent à penser que la prêtrise de Poséidon Hippios a commencé par être viagère ; mais l'équivalence entre les ἱερεῖς στατοί et les ἱερεῖς διὰ βίου reste à démontrer.

Bien qu'on l'ait admis jusqu'à présent, la prêtrise de Poséidon n'a pas été réformée après la mort du dernier ἱερεὺς στατός. Il est en effet certain que Πασικράτης Ἀρετόρα (IV) était encore vivant en 304, alors que la prêtrise de Poséidon Hippios est devenue annuelle vers 315³³. Soit Πασικράτης Ἀρετόρα exerçait une prêtrise viagère, et la réforme du sacerdoce a interrompu son mandat ; soit il exerçait une prêtrise limitée à un certain nombre d'années, et le sacerdoce a pu être réformé au cours ou à l'issue de son mandat. Il est impossible de trancher.

En dehors du catalogue des prêtres de Poséidon Hippios, un seul prêtre semble qualifié de « στατός » : Τίτος Φλαύιος Τίτου Φλαυίου Λέοντος ἱερέως υἱὸς Θρασύλοχος Κλάσιος. Cet homme, dont le nom indique qu'il vivait après 69 ap. J.-C., a exercé près d'une vingtaine de sacerdoces à Rhodes, Lindos, Camiros et Ialysos. L'inscription qui l'honore distingue nettement les prêtrises annuelles³⁴ des sacerdoces tenus en qualité de στατός ἱερεύς³⁵. Θρασύλοχος a notamment été στατός ἱερεὺς Ποτιδᾶνος Γιλαίου καὶ Ἰππίου καὶ Σαράπιδος καὶ Εἵσιδος ἐν Ῥόδῳ. Or, à l'époque hellénistique, dans la ville de Rhodes, les sacerdoces de Poséidon Hippios et de Sarapis étaient confiés à des prêtres annuels³⁶. Comme l'a relevé A. Bresson, le passage des ἱερεῖς στατοί aux prêtres annuels témoigne de « la prospérité qui avait amené la multiplication des candidats potentiels » ; inversement, « difficultés financières et raréfaction des candidats susceptibles d'accomplir des charges certes prestigieuses mais aussi fort coûteuses » furent causes de la résurgence des ἱερεῖς στατοί³⁷. L'analogie va plus loin : Τίτος Φλαύιος Θρασύλοχος se présente comme Τίτου Φλαυίου Λέοντος ἱερέως υἱός. Or, les deux premiers ἱερεῖς στατοί de

³⁰ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, pp. 12-13.

³¹ A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, p. 237.

³² Cf. p. 212.

³³ *Ibid.*

³⁴ IG XII, 1, 786, ll. 2-8.

³⁵ *Ibid.*, ll. 8-13.

³⁶ Lindos 134, ll. 7-8, 26-27.

³⁷ A. BRESSON, *op. cit.*, p. 1057.

Poséidon Hippios étaient père et fils. La concentration des richesses au sein d'un petit nombre de familles a favorisé le développement d'une caste sacerdotale, dont le nom même de Τίτος Φλαύιος Τίτου Φλαυίου Λέοντος ἱερέως υἱὸς Θρασύλοχος Κλάσιος montre qu'elle s'affirmait comme telle³⁸.

LES PRÊTRES ANNUELS

C'est un dogme de l'épigraphie lindienne que l'on serait devenu prêtre d'Athana Lindia très peu de temps – en général deux ans – après avoir été prêtre de Poséidon Hippios³⁹. Les inscriptions témoignent du contraire. La dédicace *Lindos* 167 nous apprend ainsi qu'Ἀριστόμαχος Αἰσχίνα était prêtre de Poséidon Hippios sous Εὐκλῆς Νικομάχου. Si la date de la dédicace ne peut être exactement établie, elle est nécessairement antérieure à 171, puisque Εὐκλῆς Νικομάχου était encore hiérothyte sous Ἀριστόλοχος Ἀριστοδώρου καθ' ὑοθεσίαν δὲ Φιλτία, qui ne figure pas sur la grande stèle du catalogue des prêtres d'Athana, inaugurée en 170. Or, cette même stèle atteste qu'Ἀριστόμαχος Αἰσχίνα était éponyme de Lindos en 157. Par conséquent, le laps de temps séparant les deux sacerdoces d'Ἀριστόμαχος Αἰσχίνα est d'au moins 172 – 157 = 15 ans ; s'il est exact de situer plus précisément l'éponymie d'Εὐκλῆς Νικομάχου vers 175, il était de 18 ans environ. Selon Chr. Blinkenberg, l'intervalle aurait même été de 25 ans, « trop long pour admettre l'identité des deux hommes »⁴⁰. Mais en l'occurrence l'homonymie tiendrait du miracle, puisque le prêtre de Poséidon ne peut avoir été le grand-père de l'homme qui devint prêtre d'Athana moins d'une génération plus tard : l'intervalle n'est trop long que pour admettre la chronologie de Chr. Blinkenberg, fondée sur le dogme du Lindien devenu prêtre d'Athana « environ deux ans » après avoir été prêtre de Poséidon Hippios.

Dans la plus ancienne dédicace collective à le mentionner le prêtre de Poséidon Hippios – Ἀριστόμαχος Αἰσχίνα précisément – le cède en dignité aux prêtres d'Athana Lindia, d'Apollon Pythios, de Sarapis et d'Artamis Κέκοια⁴¹. Dès son apparition dans la seconde moitié du II^e siècle, le prêtre d'Apollon Olios le dispute en importance au prêtre de Poséidon Hippios⁴², avant que le prêtre de Dionysos, institué entre 138 et 98, ne les supplante tous

³⁸ Cf. les prêtres d'Halios A 75, A 81 et A 82, nommés dans *IG* XII, 1, 65.

³⁹ Cf. pp. 148-149.

⁴⁰ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, p. 32, n° 6.

⁴¹ *Lindos* 167.

⁴² *Lindos* 228 (138).

deux⁴³. La structure des dédicaces confirme ainsi que la prêtrise de Poséidon Hippios était d'une importance bien moindre que celle d'Athana Lindia.

II. DATATION

CHRONOLOGIE DE CHR. BLINKENBERG

Trois indices fondent la chronologie de Chr. Blinkenberg. Le dernier ἱερεὺς στατός, Πασικράτης Ἀρετόρα, figure parmi les donateurs de la souscription *CDR-I* 15, qui daterait de 325. D'autre part, si plusieurs prêtres annuels de Poséidon sont devenus éponymes de Lindos, aucun n'est attesté sur le fragment B du catalogue des prêtres d'Athana (339-326). Le premier prêtre annuel serait donc entré en fonction en 324. Le nombre des ἱερεῖς στατοί en apporterait la confirmation. Chr. Blinkenberg estime la durée de leur sacerdoce à une vingtaine d'années. Le premier des quatre ἱερεῖς στατοί serait ainsi entré en fonction en 325 + (4 x 20) = 405 environ : « on voit que la liste des prêtres de Poseidon aura commencé à la même époque (406 av. J.-C.) que celle des prêtres d'Athana⁴⁴ ».

La chronologie de Chr. Blinkenberg repose sur une inscription mal datée : la souscription *CDR-I* 15 ne date pas de 325, mais de 304. Elle repose aussi sur des prémisses arbitraires : rien ne prouve que Πασικράτης Ἀρετόρα soit opportunément mort l'année suivant la souscription ; rien ne prouve non plus, *a priori*, que le sacerdoce des ἱερεῖς στατοί ait duré « une vingtaine d'années ».

NOUVELLE CHRONOLOGIE

Παναίτιος Νικαῖ γ' ὄ[ρα] καθ' ὁθεσίαν δὲ [Εὐφ]ρανορίδ[α] ($n^{\circ} \leq 100$) est devenu prêtre d'Athana vers 213 (E 1). La réforme de la prêtrise de Poséidon Hippios s'est donc opérée avant 213 + 100 = 313. Or, trois Lindiens sont devenus prêtres d'Athana Lindia entre six et onze ans après Παναίτιος Νικαῖ γ' ὄ[ρα] καθ' ὁθεσίαν δὲ [Εὐφ]ρανορίδ[α] (H 1, 2, 6 : vers 207-202) alors même qu'ils avaient été prêtres de Poséidon Hippios entre cinq et

⁴³ *Lindos* 282 (98). *Lindos* 294 (85). *Lindos* 299c (74). *Lindos* 317 (74). *Lindos* 347 (42). *Lindos* 131f (39). *Lindos* 349 (38). *Lindos* 398 (vers 10 ap. J.-C.) *Lindos* 420b (22 ap. J.-C.).

⁴⁴ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, p. 14.

sept ans avant lui ($n^{os} \leq 93-95$)⁴⁵. Il s'ensuit que le laps de temps écoulé entre les deux sacerdoces de Παναίτιος Νικαγόρα καθ' ὑοθεσίαν δὲ [Εὐφ]ραννορίδα doit avoir été inférieur d'une petite quinzaine d'années à la moyenne, puisque $(100 - 93) + (213 - 207) = 13$ [Παναίτιος – H 1], et que $(100 - 95) + (213 - 202) = 16$ [Παναίτιος – H 6]. Or, la moyenne est inconnue : nous savons seulement qu'Ἀριστόμαχος Αἰσχίνα est devenu prêtre d'Athana au moins quinze ans – peut-être dix-huit ans – après avoir été prêtre de Poséidon. On peut en déduire que Παναίτιος Νικαγόρα καθ' ὑοθεσίαν δὲ [Εὐφ]ραννορίδα est devenu prêtre de Poséidon Hippios vers $213 + 2 = 215$, ce qui revient à placer la réforme du culte vers $215 + 100 = 315$. Il apparaît alors que le premier des quatre ἱερεῖς στατοί a fort bien pu entrer en fonction après le synécisme (en 406). Mais on ne peut *a priori* exclure qu'il n'ait déjà été en fonction au moment du synécisme, s'il est vrai qu'en 408 les trois anciennes cités n'avaient pas abdiqué la souveraineté sur leurs cultes.

III. EXPLOITATION CHRONOLOGIQUE DU CATALOGUE

es dates que Chr. Blinkenberg a assignées aux prêtres de Poséidon Hippios nommés dans la deuxième section du catalogue sont donc trop hautes d'une dizaine d'années. Mais c'est surtout la conception que Chr. Blinkenberg et ses successeurs se sont faite de la prêtrise de Poséidon Hippios qui les a empêchés d'exploiter correctement l'inscription.

Ainsi, Chr. Blinkenberg est parti du principe que Σωσίλας Σιμία, Στράταρχος Στρατοκλεῦς (lointain descendant de son homonyme D 16) et Παναίτιος Νικαγόρα καθ' ὑοθεσίαν δὲ Εὐφραννορίδα étaient devenus prêtres d'Athana Lindia deux ans (exceptionnellement un an) après avoir été prêtres de Poséidon Hippios⁴⁶. Au moment d'établir la chronologie du fragment H, M. Segre relevait pourtant que « beaucoup d'années » pouvaient séparer les sacerdoces de Poséidon et d'Athana (sans pour autant remettre en cause la date de l'éponymie de Παναίτιος Νικαγόρα καθ' ὑοθεσίαν δὲ Εὐφραννορίδα, qui s'avérait problématique)⁴⁷. Mais, avant d'en admettre la « validité générale », P. Fraser a ainsi résumé l'argument de M. Segre : « la prêtrise d'Athana s'exerçait fréquemment environ deux

⁴⁵ Cf p. 146.

⁴⁶ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 110, 113, 115.

⁴⁷ M. SEGRE, « Un nuovo frammento del catalogo dei sacerdoti di Atena Lindia », *PP* 3 (1948), pp. 77-78.

ans après celle de Poséidon Hippios »⁴⁸; G. Pugliese Carratelli⁴⁹ et Chr. Habicht⁵⁰ ne l'ont jamais contesté.

ΗΡΑΚΛΕΙΤΟΣ ΑΡΧΟΚΡΑΤΕΥΣ

Deux prêtres de Poséidon Hippios méritent encore une attention particulière. Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτευσ, ἱερατεύσας Ἀθαναίαι Λινδίαι, Διὶ Πολιεῖ, Ἀπόλλωνι Πυθίῳ, Ποτειδᾶνι Ἰππίῳ, Ἀρτάμι<τι> τᾶι ἐν Κεκοίαι, Διονύσῳ, avait sa statue fichée sur la même base que celle de Κλεαγόρας Τιμασάρχου, ἱερατεύσας Ἀθάνας Λινδίας καὶ Διὸς Πολιέως, signée par Πυθόκριτος Τιμοχάριος⁵¹. De l'identité du sculpteur, actif au début du II^e siècle, Chr. Blinkenberg a déduit que Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτευσ était le fils d'Ἀρχοκράτης Ἀρχιπόλιος καθ' ὁθεσίαν δὲ Λυσιστράτου, « prêtre de l'an 225 », et le frère de Πυθαγόρας Ἀρχοκράτευσ, « prêtre de l'an 195 », tandis que Κλεαγόρας Τιμασάρχου aurait été son « successeur immédiat »⁵².

Le fragment H infirme largement l'analyse de Chr. Blinkenberg. Premier constat : Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτευσ n'apparaît pas sur la pierre ; Κλεαγόρας Τιμασάρχου, qui s'y trouve mentionné (H 13), n'était donc pas son « successeur immédiat ». Deuxième constat : Ἀρχοκράτης Ἀρχιπόλιος καθ' ὁθεσίαν δὲ Λυσιστράτου et Πυθαγόρας Ἀρχοκράτευσ figurent tous deux sur le fragment H, non pas à 30 ans d'intervalle comme le conjecturait Chr. Blinkenberg, mais à quatre ans d'intervalle ; par conséquent, M. Segre⁵³, suivi par P. Fraser⁵⁴, a sans doute eu tort de persister à conjecturer une filiation entre les deux prêtres. Mais il a sans conteste eu raison d'identifier Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτευσ au prêtre de Poséidon n° 32, que Chr. Blinkenberg plaçait vers 293. La titulature de Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτευσ démontre en effet qu'il a été éponyme de Lindos. Or le fragment D du catalogue des prêtres d'Athana mentionne un [--- Ἀρ]χοκράτευσ, qui – notait déjà M. Segre – pourrait bien être Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτευσ lui-même. Conclusion : malgré leur différence d'âge (une cinquantaine d'années !), Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτευσ et Κλεαγόρας

⁴⁸ P.M. FRASER, « The Tribal-Cycles of Eponymous Priests at Lindos and Kamiros », *Eranos* 51 (1953), pp. 42-43.

⁴⁹ G. PUGLIESE CARRATELLI, *NSER* 16, p. 167.

⁵⁰ CHR. HABICHT, « Notes on the Priests of Athena Lindia », *Studi Ellenistici* XVI, Pise, 2005, pp. 71-78.

⁵¹ *CDR-I* 44.

⁵² CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 159, col. 412.

⁵³ M. SEGRE, *op. cit.*, pp. 72-73.

⁵⁴ P.M. FRASER, *op. cit.*, p. 34.

Τιμασάρχου se seraient connus, et auraient été liés d'amitié⁵⁵. Les progrès réalisés dans l'étude des institutions lindiennes permettent désormais d'y voir plus clair.

La titulature de Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτευσ comme celle de Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα rejette la prêtrise d'Artamis Kékoia après celle de Poséidon Hippios. Les deux prêtres ont donc exercé leur sacerdoce avant la réforme du culte d'Artamis Kékoia, ce qui confirme l'identification de Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτευσ avec le 32^e prêtre de Poséidon Hippios. Comme en outre le fragment D mentionne Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα, il est parfaitement justifié d'y restituer le nom de [Ἡράκλειτος Ἀρ]χοκράτευσ. Si la datation des inscriptions est exacte, il serait devenu prêtre d'Athana Lindia vers 256, quelque 27 ans après avoir exercé le sacerdoce de Poséidon Hippios (vers 283), ce qui est tout à fait concevable.

D'après le fragment H, Κλεαγόρας Τιμασάρχου (13) a été élu éponyme de Lindos trois ans après Πυθαγόρας Ἀρχοκράτευσ (10), ce qui montre qu'ils étaient issus de la même tribu. Partant, il n'y a pas à douter que Κλεαγόρας Τιμασάρχου et Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτευσ aient été apparentés : à côté de sa propre statue (signée par Πυθόκριτος Τιμοχάριος), Κλεαγόρας a réimplanté la statue de son ancêtre (dépourvue de signature), extraite de sa base originelle. Mais il y a plus : la réforme des tribus tombe entre le sacerdoce de Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτευσ et celui de Κλεαγόρας Τιμασάρχου. Or, les deux prêtres étaient en fonction pendant une année B. Ils appartenaient donc au seul dème de la tribu B dont la réforme opérée sous Φιλοκράτης Ἀμφιτιμίδα n'ait pas modifié la position, celui des Ἀργεῖοι⁵⁶.

ΑΓΗΣΑΝΔΡΟΣ ΜΙΚΙΩΝΟΣ

Selon Chr. Blinkenberg⁵⁷, les inscriptions conserveraient la trace de deux Ἀγήσανδρος Μικίωνος. Le premier serait le prêtre de Poséidon Hippios n° ≤ 86, en fonction vers 229 (240 dans la chronologie de Chr. Blinkenberg), qui finança la reconstruction d'une tour de la ville de Rhodes, détruite par le séisme de 228/6⁵⁸. Le second serait son petit-fils, auquel les Lindiens accordèrent l'honneur d'un monument rupestre taillé au pied de l'escalier qui

⁵⁵ M. SEGRE, *op. cit.*, p. 73.

⁵⁶ Cf. p. 101.

⁵⁷ CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VI. Les prêtres de Poseidon Hippios. Etude sur une inscription lindienne*, Copenhague, 1937, pp. 28, 32 ; *Lindiaka VII. Triemiolia. Etude sur un type de navire rhodien*, Copenhague, 1938, p. 28 ; *Lindos* 169, col. 435-436.

⁵⁸ *AE* 1967, p. 124, l. 4, avec les améliorations apportées par L. MIGEOTTE, *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève, Québec, 1992, 37.

conduisait au sanctuaire d'Athana : la statue de l'*honorandus* prenait place sur une exèdre prolongée par une poupe de navire en relief. Une inscription gravée dans la paroi nous apprend que le monument était l'œuvre de Πυθόκριτος Τιμοχάριος, et que les Lindiens avaient décerné une couronne d'or, une statue et la proédrie à Ἀγήσανδρος Μικίωνος, sans préciser les circonstances qui lui valurent ces honneurs⁵⁹. Le type du monument ferait songer à une victoire navale : Fr. Hiller von Gaertringen la situait vers 190 (guerre contre Antiochos)⁶⁰, tandis que Chr. Blinkenberg, évoquant « différentes raisons », optait pour la date de 180 (guerre contre les Lyciens)⁶¹.

Les « différentes raisons » de Chr. Blinkenberg se ramènent à la distinction de deux homonymes : Ἀγήσανδρος Μικίωνος ayant censément exercé la prêtrise de Poséidon vers 240, son petit-fils aurait connu les honneurs de Lindos soixante ans plus tard, vers 180. Chr. Blinkenberg tient il est vrai que « Ἀγήσανδρος Μικίωνος », deuxième du nom, pourrait avoir été prêtre de Poséidon Hippios vers 180. Néanmoins, dans l'inscription qui justifie cette conjecture, ni le nom de Ἀγήσανδρος Μικίωνος ni le titre de prêtre de Poséidon Hippios ni la date de 180 ne sont assurés⁶². Jusqu'à preuve du contraire, la distinction que K.-Fr. Kinch fut le premier à envisager entre le prêtre de Poséidon et l'*honorandus* de l'acropole⁶³ n'a pas lieu d'être.

K.-Fr. Kinch est parti du principe que Πυθόκριτος Τιμοχάριος vivait « vers l'an 170 av. J.-C.⁶⁴ ». Cette estimation repose sur la plus récente des signatures de l'artiste⁶⁵, dont la base de Τιμοκράτης Εὐπολέμου καθ' ὕθεσίαν δὲ Ἀγήμενος prouve cependant qu'il était déjà actif à Lindos vers 200⁶⁶. Comme une quinzaine, voire une trentaine d'années (si la reconstitution de la carrière de Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτης est exacte) pouvait séparer la prêtrise de Poséidon Hippios des fonctions suprêmes – telle la prêtrise d'Athana Lindia –, il est tout à fait concevable que Ἀγήσανδρος Μικίωνος, prêtre de Poséidon Hippios vers 229, ait été honoré d'un monument signé par Πυθόκριτος Τιμοχάριος au tournant du III^e et du II^e siècle. Dans cette hypothèse, Ἀγήσανδρος Μικίωνος pourrait s'être rendu digne des honneurs lindiens durant la première guerre de Crète (204-202) ou la deuxième guerre de Macédoine (200-197), voire plus tard. L'importance du monument sculpté par Πυθόκριτος

⁵⁹ CDR-I 43.

⁶⁰ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 793.

⁶¹ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 169, col. 436.

⁶² *Lindos* 173.

⁶³ K.-FR. KINCH, *Exploration archéologique de Rhodes (fondation Carlsberg). Quatrième rapport*, Copenhagen, 1907, p. 14.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 15.

⁶⁵ *Lindos* 199, qui date de 165.

⁶⁶ *Lindos* 293a.

Τιμοχάριος doit en tout cas être en proportion des services rendus par Ἀγήσανδρος Μικίωνος. L'*honorandus* avait peut-être exercé la fonction de navarque ou celle d'ἄρχων, comme on l'a généralement admis. Néanmoins, il est bien plus probable qu'il ait participé au financement de la flotte comme triérarque, de même qu'il avait usé de sa fortune pour contribuer au relèvement des remparts de la cité. Cette hypothèse expliquerait que l'exèdre de Ἀγήσανδρος Μικίωνος ne mentionne aucun fait d'armes, contrairement à celle (contemporaine) de Νικαγόρας Παμφιλίδα καθ' ὑοθεσίαν δὲ Νικαγόρα⁶⁷.

⁶⁷ *Lindos* 151.

V

LES CATALOGUES CAMIRÉENS

Loin des difficultés que l'état de la documentation oppose à la datation des inscriptions de Lindos, la chronologie des inscriptions de Camiros peut s'appuyer sur un ensemble de catalogues non seulement bien conservés, mais présentant en outre l'intérêt d'être associés les uns aux autres par des synchronismes multiples. Le plus ancien de ces catalogues, inauguré à la fin du IV^e siècle, conserve les noms de 111 prêtres d'Athana Polias¹. Gravé au I^{er} siècle av. J.-C., le catalogue des damiurges (les éponymes de Camiros), prend son point de départ au début du III^e siècle ; complété par la suite, il couvrait plus de cinq siècles au total². Enfin, le catalogue des prêtres d'Apollon³ et celui des ἀρχιεριστᾶι⁴, quoiqu'ils soient très mutilés, peuvent être précisément datés par association avec le catalogue des damiurges. Telles sont les quatre inscriptions au coeur de ce chapitre.

¹ *CDR-I* 9.

² *CDR-I* 8.

³ *CDR-I* 11.

⁴ *CDR-I* 10.

Découvert à Thyssanonte, dans la pérée intégrée au territoire de Camiros, le catalogue des prêtres d'Asklapios, ne contient pas moins de 156 noms⁵. Cependant l'intérêt chronologique du document se ressent doublement de son origine périphérique : peu d'inscriptions permettent de dater le catalogue, et réciproquement le catalogue ne permet de dater que peu d'inscriptions. Je ne consacrerai donc pas de développement particulier à sa chronologie.

I. LES INSCRIPTIONS ET LEURS MAGISTRATS

A l'exception du catalogue des prêtres d'Athana Polias, découvert par les archéologues italiens dans une propriété située sur le chemin reliant Salakos à Kastelos, les inscriptions examinées ici proviennent de la ville de Camiros. Le catalogue des prêtres d'Apollon fut découvert par E. Biliotti, qui en confia la publication à Cecil Smith⁶, avant que Fr. Hiller von Gaertringen n'intègre l'inscription à son corpus⁷. Le catalogue des damiurges et celui des ἀρχιεπιστάι sont issus des fouilles italiennes, entamées en 1928⁸. Giulio Iacopi publia le catalogue des damiurges en 1932, avec le matériel issu des premières campagnes⁹; la même année, il intégra le catalogue des prêtres d'Athana Polias à ses « Nuove epigrafe delle Sporade meridionale »¹⁰. La publication ou republication de toutes les inscriptions de Camiros échut ensuite à Mario Segre, dont Giovanni Pugliese Carratelli révisa, édita puis compléta le corpus¹¹. Entre-temps, Jakob Benediktsson s'était employé à dater le catalogue des damiurges et celui des prêtres d'Athana dans un mémoire paru en 1940¹². D'autre part, Fr. Hiller von Gaertringen avait donné deux importants comptes rendus des travaux de G. Iacopi : ils contiennent quelques remarques sur le catalogue des prêtres d'Athana Polias¹³ et sur celui des damiurges¹⁴.

⁵ Pérée 118.

⁶ C. SMITH, « Inscriptions from Rhodes », *JHS* 4 (1883), 10, pp. 351-352.

⁷ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 697.

⁸ M. LIVADIOTTI, « L'isola di Rodi », in M. Livadiotti, G. Rocco (edd.), *La presenza italiana nel Dodecaneso tra il 1912 e il 1948. La ricerca archeologica. La conservazione. Le scelte progettuali*, Catane, 1996, p. 9.

⁹ G. IACOPI, « Esplorazione archeologica di Camiro II. *Epigraphica* », *Clara Rhodos* VI-VII, Rhodes, 1932, 2.

¹⁰ G. IACOPI, *NESM*, 7.

¹¹ M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC*. G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* suppl.

¹² J. BENEDIKTSSON, *Chronologie de deux listes de prêtres kamiréens*, Copenhague, 1940.

¹³ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *GGA* 1/ 2 (1933), pp. 18-19.

¹⁴ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *GGA* 5 (1934), p. 199.

LE CATALOGUE DES DAMIURGES

Tel qu'il nous est conservé, le catalogue des damiurges se compose de deux parties : la première a été gravée sur les piliers d'un portique, la seconde sur une stèle.

LES PILIERS

Les piliers portant la première partie du catalogue des damiurges appartenaient à la fontaine bâtie au pied de la rue principale de Camiros. L'étude architecturale de l'édifice, réalisée par M. Paolini, n'a jamais été publiée. D'après les notes transmises à G. Pugliese Carratelli¹⁵ et les informations livrées par G. Konstantinopoulos¹⁶, l'histoire de l'édifice peut se résumer comme suit. Construite à la fin du IV^e (?), la fontaine de Camiros présentait une structure assez proche de la fontaine d'Ialysos, dont elle était à peu près contemporaine. Elle se composait d'un important réservoir débouchant au nord sur un bassin de puisage. Ce bassin était orné d'une façade d'ordre dorique en pierre de Lartos, qui comportait six piliers à demi-colonnes (l'un d'eux était en *poros* stucqué : résultat d'une réparation ?). Chaque pilier était constitué de deux assises et d'un chapiteau ; au niveau de la première assise, les travées étaient barrées par un parapet qui fermait le bassin de puisage. Supprimée dans le courant du III^e siècle (?), la fontaine fut remplacée par un puits entouré d'une place. C'est alors que la façade de la fontaine fut transformée en portique par la suppression du parapet. Au nord, le portique (sinon déjà la façade de la fontaine) donnait sur la « cour des ex-voto » dans laquelle les damiurges élevaient leurs offrandes une fois sortis de charge.

Au moment de la construction de la façade, élevée sur un axe est – ouest, chaque pilier se vit attribuer une marque de numérotage ; reportée sur la face postérieure des deux assises et du chapiteau, elle ne pouvait être vue que depuis l'intérieur de l'édifice. La numérotation des piliers courait donc d'ouest en est ; le premier pilier portait la lettre B, la lettre A étant sans doute réservée au mur d'ante.

Plusieurs siècles après la suppression du parapet, on entreprit de graver le catalogue des damiurges sur les faces latérales des piliers E et Δ. Destinée cette fois à être vue depuis l'extérieur de l'édifice, l'inscription suivait un ordre inverse à celui de la numérotation des piliers ; elle se développait donc d'est en ouest.

¹⁵ G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 3, pp. 147-149.

¹⁶ GR. KONSTANTINOPOULOS, *Philerimo, Ialysos, Kamiros*, Athènes [s.d.], pp. 54-55.

Les marques de numérotage sont conservées sur les trois éléments constitutifs du pilier E, ainsi que sur la première assise et le chapiteau du pilier Δ ¹⁷. La deuxième assise, mutilée sur le revers, a perdu sa marque de numérotage ; cependant la prosopographie garantit qu'elle appartenait au pilier Δ ¹⁸.

Lors de la découverte du portique, les piliers gisaient épars et démembrés. Considérant que les marques de numérotage étaient dénuées d'intérêt (parce qu'elles appartenaient à l'état primitif de l'édifice, censément bouleversé à date inconnue), et ne tenant aucun compte des rapports de parenté entre les damiurges, G. Iacopi devait juger impossible de restituer l'ordre des fragments du catalogue¹⁹. La restitution fut le fait de J. Benediktsson²⁰ et de M. Segre²¹, qui parvinrent indépendamment à la conclusion que les quatre assises inscrites appartenaient à deux piliers, et que les huit faces gravées formaient une suite continue.

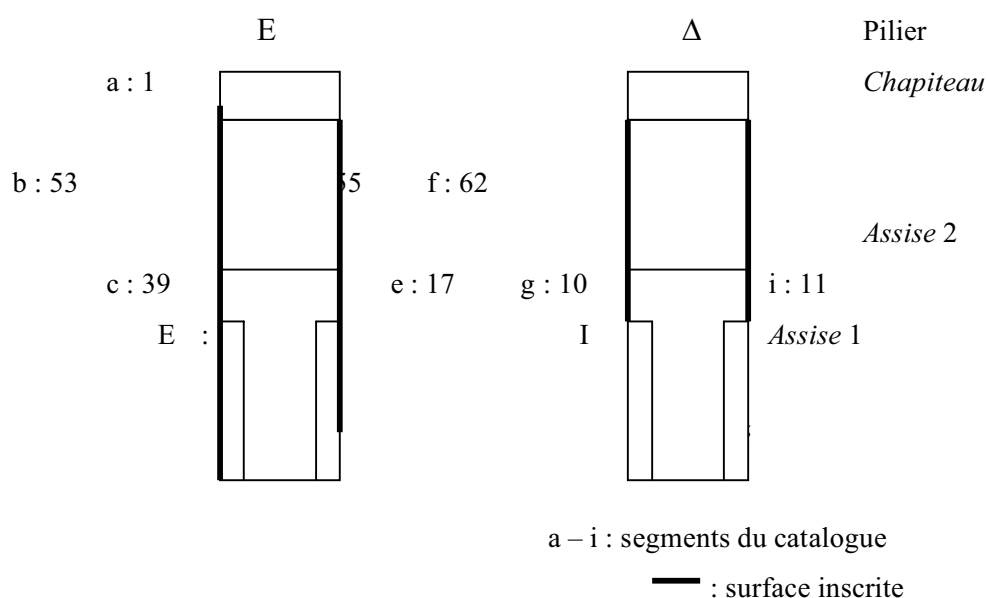


Fig. 41 – Restitution des piliers Δ et E.

¹⁷ Selon M. SEGRE, *TC* 3, p. 146, « anche di questa semicolonna possediamo il capitello, numerato col contrassegno Δ », et G. PUGLIESE CARRATELLI, *ibid.*, p. 147, rapporte aux assises du pilier Δ un « capitulum, in quo eadem nota ». Néanmoins, sur le schéma de la p. 149, le chapiteau est signalé manquant. Au-dessus du pilier Δ , on a placé la partie antérieure d'un chapiteau : la partie postérieure, qui portait la marque Δ , a-t-elle été déposée ailleurs ?

¹⁸ Toute autre solution impliquerait d'abaisser d'un siècle au moins la damiurgie de Παυσάνιος Κλεινομβρότου T[---] (h, l. 60), pour laisser place à un pilier entier (Δ) entre les segments e et f. C'est impossible : cf. déjà J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, p. 11.

¹⁹ G. IACOPI, « Esplorazione archeologica di Camiro II. *Epigraphica* », *Clara Rhodos* VI-VII, 1932, 2, p. 370.

²⁰ J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, pp. 8-12.

²¹ M. SEGRE, *op. cit.*, pp. 145-147.

L'écriture est homogène : elle démontre que la première partie du catalogue (segments a-i) a été gravée d'un seul tenant, peut-être en même temps que la face princiale et le côté gauche de la stèle (segments j-k), en tout cas à l'époque impériale. Sur le pilier E, le catalogue occupe presque tout l'espace disponible : l'intitulé figure sur le chapiteau, et la liste des damiurges se poursuit dans la cavité qui servait primitivement à loger le parapet. En revanche, le catalogue n'occupe que la partie supérieure du pilier Δ : de fait, l'architecture du bâtiment se prêtait mal à la gravure, et il fut décidé de poursuivre le catalogue sur une stèle ordinaire²². Certains damiurges ont fait graver leur nom sur le fronton du portique, mais il semble s'agir là d'inscriptions honorifiques²³.

Lacunes

Si le pilier E est parfaitement conservé, le pilier Δ a été endommagé. D'après le décompte de M. Segre, il ne reste que quelques bribes des 27 premières lignes du **segment f**. Ces 27 lignes correspondent-elles à autant de noms ? Les intervalles séparant des damiurges issus du même dème et enregistrés les uns en amont, les autres en aval des 27 premières lignes du segment f auraient pu nous l'apprendre. Si l'on admet que chaque ligne du segment f représente une année, entre [Ναύ]σιππος Κριτο[βούλου] (f, 35) et son aïeul 'Αριστονβροτίδας β' (d, 31) l'intervalle sera de 3 x 25 ans, mais il sera de (3 x 25) + 2 entre [Διο]νύσιος Κριτοβο[ύλου] (f, 37) et 'Αριστονβροτίδας β' (d, 31), de (3 x 34) + 1 entre [Πασ]ίχαρις 'Αρχιδά[μου] (f, l. 34) et 'Αρχίδαμος Πασιχάριος (c, l. 37). Il est donc certain que plusieurs damiurges ont exercé leurs fonctions avant ou après l'année impartie à leur dème d'origine. C'est l'adoption – et non une éventuelle réforme des tribus – qui est à l'origine de ce phénomène puisque, dans le segment f, deux frères (les damiurges **190** et **192**, [Ναύ]σιππος Κριτο[βούλου] et [Διο]νύσιος Κριτοβο[ύλου]) sont séparés par un intervalle irrégulier de 2 ans²⁴. A titre d'hypothèse, on peut donc admettre que les 27 premières lignes du segment f correspondent bien à 27 noms : la marge d'erreur est de toute manière très faible.

D'autre part, selon M. Segre, le **segment g** aurait eu à l'origine une hauteur de 9 lignes ; les trois premières lignes seraient perdues²⁵. Or, dans les *addenda et corrigenda in Titulos*

²² Cf. p. 222.

²³ CDR-I 39. TC 4c. TC 4, f-g.

²⁴ Cf. p. 223.

²⁵ M. SEGRE, TC 4, p. 154.

Camirenses, G. Pugliese Carratelli écrivait qu'aucune lacune n'était apparue à l'examen des blocs²⁶; mais il renvoyait paradoxalement au mémoire de J. Benediktsson, qui supposait la disparition d'un ou de quatre noms au début du segment g²⁷. Le deuxième des cinq damiurges qui figurent encore sur le segment g est en effet Σωσίς[τρ]ατος Παυσανία : son père est nommé à la l. 30 du segment f et son fils occupe le 32^e rang du segment h. L'intervalle entre la deuxième et la troisième génération de damiurges est conforme à la règle triennale²⁸, puisqu'il est de 36 ans. En revanche, dans l'hypothèse où il ne manquerait aucune ligne au début du segment g, l'intervalle entre la première et la deuxième générations serait de 33 + 2. Par conséquent, l'alternative est la suivante : soit le premier damiurge de la dynastie, [Παυσ]ανίας Σωισιπά[τρου], est entré en fonction grâce à l'adoption, auquel cas la restitution de son patronyme devrait se prolonger par celle de la formule καθ' ὁθεσίαν δὲ τοῦ δεῖνος ; soit il manque une ou quatre lignes au début du segment g. Compte tenu du fait que le commentaire de G. Pugliese Carratelli porte en lui-même sa contradiction, j'opte pour le second terme de l'alternative, et je conjecture l'existence de quatre lignes perdues au début du segment g.

LA STÈLE

La seconde partie du catalogue des damiurges est gravée sur la face principale et les deux faces latérales d'une stèle brisée en bas. La hauteur conservée est de 78 cm, pour une largeur de 45 cm.

Sur la face principale et le côté gauche, utilisés à plein, l'écriture est la même que dans la partie du catalogue gravée sur les piliers (l'usage des ligatures, fréquent sur la face principale de la stèle, apparaît à la dernière ligne du pilier Δ). Sur le côté droit, qui ne porte que deux noms, l'écriture présente un aspect nettement plus tardif. D'autre part, la prosopographie démontre que l'écart entre le dernier damiurge attesté sur la face principale (vers 45 ap. J.-C.) et le premier damiurge nommé sur la face gauche (vers 145) est de 99 ans environ. Compte tenu de la hauteur des lignes (1,7 cm), la hauteur de la stèle était donc d'environ $78 + (99 \times 1,7) = 246,3$ cm.

²⁶ G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* suppl. 4, p. 227.

²⁷ J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, pp. 15, 31.

²⁸ Cf. p. 223.

L'ENSEMBLE DU CATALOGUE

Rapport des piliers et de la stèle

Du point de vue de la paléographie, les piliers et la face principale de la stèle pourraient très bien avoir été gravés à la même époque. Or, quatre damiurges enregistrés sur le pilier Δ ont un fils nommé sur la stèle²⁹. On peut donc admettre que les deux segments du catalogue se suivent sans solution de continuité.

Damiurge	pilier Δ		Damiurge	stèle
Δαμάγητος Ἀγήμονος	h, l. 35	>	Ἀγήμων Δαμαγήτου	j, l. 7
Μελάνθιος Κλεινομβρότου	h, l. 53	>	Μελάνθιος Κλεινομβρότου	j, l. 16
Σωκράτης β΄	h, l. 58	>	Σωκράτης β΄	j, l. 18
Πολυκράτης Ἀριστάνακτος	i, l. 6	>	Ἀριστάναξ Πολυκράτους τοῦ α΄	j, l. 20

Fig. 42 – Rapports de parenté entre les damiurges du pilier Δ et les damiurges de la stèle.

Etablissement de texte

L'édition de G. Iacopi a été considérablement améliorée par les très nombreuses corrections de M. Segre, dont J. Benediktsson put tirer parti avant la publication de son mémoire. Mais ce n'est qu'après l'établissement de la chronologie du catalogue par J. Benediktsson que M. Segre découvrit l'intitulé gravé sur le chapiteau du pilier E : ce détail aura son importance.

Deux améliorations à l'édition de M. Segre méritent d'être relevées. A la l. f, 35, il faut restituer le nom de [Ναύ]σιππος Κριτο[βούλου] (190), qui appartenait à une famille d'Ἀριοι bien attestée dans l'épigraphie camiréenne. [Ναύ]σιππος était sans doute le frère aîné de [Διο]νύσιος Κριτοβο[ύλου] (192), devenu damiurge deux ans après lui : si l'intervalle est irrégulier, c'est que l'un des deux frères a été adopté – mais l'état du catalogue ne permet pas de savoir lequel³⁰. Ἀριστομβροτίδας Ἀριστομβροτίδα, leur arrière-grand-oncle (plutôt que leur arrière-grand-père) avait lui aussi été damiurge (113). D'autre part à la

²⁹ Cf. M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 4, p. 159.

³⁰ Cf. p. 221.

l. h, 9, on peut restituer le nom de Χαρίδαμος Τι[μονίκου] dont une autre inscription montre qu'il appartenait au dème des Κρυασσεῖς³¹.

Modalités d'enregistrement

La formule onomastique des damiurges n^{os} 1-39 se réduit à un nom et à un patronyme. La mention de l'adoption apparaît sous le 40^e damiurge, en 242. Comme à Lindos, le nom du père adoptif suit généralement celui du père naturel (ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος καθ' ὁμοθεσίαν δὲ τοῦ δεῖνος). Cependant trois damiurges (n^{os} 42, 66, 74) ont fait figurer le nom de leur père adoptif avant celui de leur père naturel (ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος κατὰ γένεσιν δὲ τοῦ δεῖνος). A partir de 20 av. J.-C. environ (n^o ~262), le nom du damiurge est accompagné de son démotique. Les modalités d'enregistrement restent alors inchangées jusqu'à la suppression du patronyme et du démotique, survenue entre le milieu du I^{er} siècle et le milieu du II^e siècle ap. J.-C.

Erreurs de transcription

Alors que les erreurs sont absolument exceptionnelles dans les inscriptions rhodiennes, il ne s'en trouve pas moins de huit dans le catalogue des damiurges³². En réalité, leur nombre doit être beaucoup plus élevé : car elles ressortent uniquement de la confrontation entre le catalogue et les autres inscriptions mentionnant des damiurges, trop peu nombreuses pour vérifier la correction de la plupart des noms. L'origine de ces erreurs tient à la nature du catalogue des damiurges, tardivement rédigé sur la base des archives de Camiros³³. Il ne s'agit donc pas d'erreurs de gravure, mais d'erreurs de transcription.

Catalogue des damiurges	ligne	correction	base de la correction
Λύκων Τιμοκράτου	b, l. 4.	Τιμο<στ>ράτου	TC 11, l.
Παυσιπόλεμος Ἀγησάρχου Ϝ Διδυμάρχου	b, ll. 6-7	Ἀγησά<νδρ>ου	TC 42, ll. 4-5.

³¹ IG XII, 1, 287.

³² J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, p. 27, n^o 107. G. PUGLIESE CARRATELLI, TC 3, pp. 156-157 (qui ne retient pas la correction de J. Benediktsson).

³³ Cf. pp. 247-248.

Τιμακράτης Ἀγησαρχίδα	b, l. 10	Τιμα<σι>κράτης	<i>CDR-I</i> 9, b I, l. 49.
Ἀρκίδαμος Ἀρατοφάνευς	b, l. 16	Ἀρ<χ>ίδαμος Ἀρ<ε>τ<α>φάνευς	<i>TC</i> 19, l. 1.
Φιλοκράτης Σωμάχου	b, l. 40	Σω<σι>τίμ<ου>	<i>CDR-I</i> 9, b II, l. 27. <i>TC</i> 32, l. 1 ; 92, l. 1.
Τιμόθεος Τιμακράτου	c, l. 31	Τιμακράτ<ευσ>	<i>CDR-I</i> 8 b, l. 33. <i>TC</i> 31, l. 1. <i>Pérée</i> 129, l. 31 (père).
Κλεισινβοροτίδας Πασιπολέμου	d, l. 25	Πα<υ>σιπολέμου	Πασιπόλεμος = hapax.
Παυσανίας Σωισιπάτρου	f, l. 30	Σω<σ>ι<στρ>άτ<ρ>ου	<i>CDR-I</i> 8 g, l. 6 (fils); h, 32 (petit-fils).

Fig. 43 – Erreurs de transcription dans le catalogue des damiurges.

LES DAMIURGES

Le damiurge servait d'éponyme à la communauté de Camiros, dont il était le plus haut magistrat. Selon Chrissoula Veligianni-Terzi, sa fonction originelle était de « superviser l'ensemble de la vie de la communauté ». Cependant, dès la période classique, le damiurge perd la plupart de ses compétences économiques et religieuses : il a désormais pour tâche principale d'assurer le bon fonctionnement des institutions politiques. C'est ainsi qu'il préside les assemblées, veille au maintien de l'ordre public, contrôle le statut des habitants ou représente sa communauté à l'extérieur³⁴.

A Camiros, le damiurge assumait également la prêtrise d'Hestia et de Zeus Télaios : une série d'inscriptions le démontre, qui s'étend de la fin de l'époque hellénistique (?) au début du III^e siècle ap. J.-C.³⁵ Il est vrai que les damiurges ont également consacré ou, le plus souvent, participé à la consécration de dédicaces « aux dieux³⁶ » ou « à tous les dieux³⁷ », et que l'un d'entre eux a pris en charge la construction d'un temple de Pan³⁸. Il est également vrai que la première mention d'un damiurge « prêtre d'Hestia et de Zeus Télaios » ne date que du I^{er}

³⁴ CHR. VELIGIANI-TERZI, *Damiurgen. Zur Entwicklung einer Magistratur*, Heidelberg, 1977, p. 169.

³⁵ *TC* 59a, ll. 3-5 (fin de l'époque hellénistique ?); 4h, ll. 1-3 ; 4i, ll. 1-3 ; 87a, ll. 4-6 ; *Lindos* 482, ll. 1-2 (I^{er} – II^e siècles ap. J.-C.). Mention d'Hestia seule : *Lindos* 441, ll. 6-7 (50-70 ap. J.-C.). Mention d'une ἱερωσύνα τῆς ἐν Καμείρῳ Ἑστίας καὶ τοῦ Διὸς τοῦ Τελείου : *Lindos* 486, ll. 12-14. Mention d'un [δαμιουργός] ou [ἱερεὺς] Ἑστίας ἐν Καμείρῳ : *Lindos* 480. La confusion entre damiurgie et prêtrise s'explique par le fait qu'il s'agit d'inscriptions lindiennes appartenant à la fin du II^e ou au début du III^e siècle.

³⁶ Dédicaces collectives : *TC* 9 ; 10 ; 12 ; 14 ; 14bis ; 16 - 21 ; 24 ; 27 ; 28 ; 30 - 32 ; 35 ; 37 - 42 ; 44 - 46 ; 49 ; 50. Dédicaces du damiurge : *TC* 58 ; 61.

³⁷ Dédicaces collectives : *TC* 11 ; 15 ; 33. Dédicace du damiurge : *TC* 60.

³⁸ *TC* 57, à rapprocher de *TC* suppl. 197.

siècle ap. J.-C. Mais il n'y a pas lieu d'en conclure, avec Chr. Veligianni-Terzi, que les damiurges de l'époque hellénistique supervisaient l'ensemble des cultes camiréens³⁹. Les dédicaces « aux dieux » ou « à tous les dieux » sont la norme à Camiros : elles étaient également le fait de prêtres en charge d'un sacerdoce particulier (de celui d'Athana Polias et de Zeus Polieus par exemple⁴⁰), ou des épistates⁴¹, ou de simples particuliers⁴². D'autre part, la construction du temple de Pan pourrait se rattacher à l'activité édilitaire des damiurges, puisque l'un d'entre eux a dédié un égout « à tous les dieux »⁴³. Ainsi qu'Alain Bresson l'a fait observer, l'association exclusive de la damiurgie au culte d'Hestia et de Zeus Téleios peut se comparer à celle de la stéphanéphorie et de la prêtrise d'Apollon à Bargylia⁴⁴ : bien que les deux fonctions aient été assumées par le même individu, elles ne se sont jamais confondues.

Modalités de désignation

Au II^e siècle, et sans doute dès l'époque du synécisme, les damiurges de Camiros étaient élus⁴⁵ dans les trois tribus de la communauté, suivant la règle triennale – comme l'ont noté J. Benediktsson et P. Fraser⁴⁶. Cependant, la règle triennale n'était manifestement pas appliquée de la même manière à Lindos et à Camiros. Alors que le catalogue des prêtres d'Athana ne contient qu'un nombre très faible d'irrégularités, elles sont en effet nombreuses dans le catalogue des damiurges, ce que n'ont pas relevé J. Benediktsson et P. Fraser. Dans les segments b-e, la série des Πλάριοι comporte trois cas irréguliers sur un total de neuf individus. Dans le segment h, un siècle plus tard, deux Τλῶιοι sur cinq sont devenus damiurges hors des années imparties à leur tribu d'origine. Ces irrégularités pourraient être imputées à un mode d'accès particulier à la magistrature ; peut-être faut-il le rapprocher d'une inscription singulière, généralement appelée « catalogue des παῖτραι » : sous l'intitulé

³⁹ CHR. VELIGIANNI-TERZI, *op. cit.*, pp. 134-136.

⁴⁰ TC 61.

⁴¹ TC 54.

⁴² TC 81.

⁴³ TC 60.

⁴⁴ A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, pp. 219-220.

⁴⁵ CDR-I 21, l. 40.

⁴⁶ J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, p. 10, n. 1. P.M. FRASER, « The Tribal-Cycles of Eponymous Priests at Lindos and Kamiros », *Eranos* 51 (1953), pp. 39-40.

« Ἀλθαμενίδος » (l'une des trois tribus camiréennes), on trouve par exemple la *πάτρα* des *Θωϊάδαι* mentionnée quatre fois de suite⁴⁷.

Ἀμνίστιοι	147
Ἄριοι	169, 94 (adopté ?), 92 (adopté ?)
Χαλκῆται	173 7
Εὐριάδαι	275 20 , 12
Φάγαιοι	143
Κρυασσεῖς	49, 22 ? (K[---])
Κυμισαλεῖς	23
Λέλιοι	39, 6
Λοξίδαι	234, 229, 225 , 197 (?) 11 (adopté), 9
Πλάριοι	273, 262, 232, 202, 184, 166 (?), 160 , 140, 133 (?) 15
Ῥονκίδαι	14
Σιλύριοι	16
Τλῶιοι	36, 19 (adopté), 13, 10 , 8

Les années s'intégrant dans une série régulière sont marquées en **gras**.

Le signe | marque une lacune du catalogue (intervalle conjectural).

Fig. 44 – Années de fonction des damiurges dont le démotique est connu (période 281 – 6 av. J.-C environ).

Vers 6 av. J.-C. les Camiréens résolurent d'élire leurs damiurges « ἐκ πάντων »⁴⁸. Le sens de la formule, souvent associée au titre de stratège, fait débat. Au moment de la publication du catalogue, Fr. Hiller von Gaertringen l'entendait ainsi : « de tout le peuple camiréen, alors qu'auparavant l'élection [avait] lieu par roulement, en fonction des δᾶμοι (ou des κτοῖναι ?)⁴⁹ ». Se fondant sur l'exemple des stratèges, élus ἐκ πάντων lorsque la situation militaire réclamait d'eux des compétences particulières, et partant du principe que Πασάνιος Κλεινομβρότου⁵⁰ était un Lindien devenu damiurge juste après la réforme de la magistrature, Chr. Blinkenberg proposa l'équivalence ἐκ πάντων = ἐκ τοῦ σύμπαντος δάμου⁵¹. G. Pugliese Carratelli lui a objecté que Πασάνιος Κλεινομβρότου était en réalité Camiréen ; la réforme de la damiurgie serait à interpréter comme un abandon de la

⁴⁷ TC 1.

⁴⁸ CDR-I 8 h, ll. 56-57.

⁴⁹ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, in G. Iacopi, *op. cit.*, p. 384.

⁵⁰ CDR-I 8, h. l. 60.

⁵¹ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 151, col. 400.

règle triennale, dont le catalogue montrerait d'ailleurs qu'elle n'était plus respectée depuis quelques années⁵². L'hypothèse développée par G. Pugliese Carratelli n'est guère satisfaisante, puisque tout le catalogue des damiurges, et non seulement les quelques lignes précédant la mention de la réforme, contient des irrégularités. Bien que l'un des deux arguments qui la soutiennent ne soit pas recevable, l'explication de Chr. Blinkenberg est sans doute la bonne : une fois réformée, la damiurgie a dû s'ouvrir aux non-Camiréens ; l'absence de Lindiens et d'Ialysiens dans les parties conservées du catalogue est vraisemblablement le fait du hasard – et de la réticence des autres Rhodiens à s'impliquer dans les affaires de Camiros. Quant aux motivations de la réforme, elles sont assurément d'ordre économique : lorsque les ressources financières manquèrent à l'aristocratie camiréenne, il fut décidé de faire appel aux plus riches représentants des deux autres communautés rhodiennes pour assumer la damiurgie⁵³.

Autres damiurges rhodiens

Trois autres damiurges sont attestés dans les inscriptions rhodiennes : ils servaient d'éponymes à la κτοίνα camiréenne des Σύμιοι⁵⁴, au dème ialysien des Βρυγινδάριοι⁵⁵ et au dème lindien (?) des Τήλιοι⁵⁶. Les deux premiers damiurges ont été confondus avec les éponymes de la communauté de Camiros⁵⁷. Les inscriptions de Nisyros mentionnent à plusieurs reprises un δαμιεργός⁵⁸, mais toutes les occurrences du magistrat semblent antérieures à l'incorporation des Νισύριοι dans la cité rhodienne.

⁵² G. PUGLIESE CARRATELLI, « Ancora sui damoi di Rodi », *SCO* 6 (1956), p. 73.

⁵³ Cf. J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, p. 15.

⁵⁴ *IG* XII, 3, 5, l. 1 ; 1269, ll. 1-2 ; 1270, l. 1.

⁵⁵ *ARD*, pp. 192-193, 3 *.

⁵⁶ *ASAA* 1963-1964, 1, l. 7, est assurément postérieure à la réduction de la cité de Télôs au rang de dème. *AD* 1960, 2, l. 6. *IG* XII, 3, 34, l. 3 ; 35, l. 636, l. 1 (restituée) nomment un damiurge qui pourrait encore être l'éponyme de la cité.

⁵⁷ Βρυγινδάριοι : G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* Appendix 32a, p. 283. CHR. VELIGIANNI-TERZI, *op. cit.*, p. 134. Correction : G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* suppl. App. 32a, p. 241 (qui a sans doute tort d'écrire : « Ialysorum πλήθει adscribendus est »). Σύμιοι : CHR. VELIGIANNI-TERZI, *op. cit.*, pp. 120-121, suivie par R. SHERK, « The Eponymous Officials of Greek Cities II. Mainland Greece and the Adjacent Islands », *ZPE* 84 (1990), p. 286. Correction : A. BRESSON, *Catalogue* 6, p. 167.

⁵⁸ *IG* XII, 3, 89, l. 1 ; 91, l. 8. *AE* 1913, 2, l. 1 (restitué).

LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'ATHANA POLIAS

LA STÈLE

La stèle, d'une hauteur de 120 cm, n'a qu'une largeur de 38 cm sous le fronton, pour 43 cm à la base. Dédicée par Ἀ[γ]ησίστρατος Λυκίνο, le onzième prêtre nommé dans l'inscription, elle était prévue pour être gravée sur deux colonnes. Mais il apparut bien vite qu'elle était trop étroite, si bien que les lapicides successifs n'ont pas hésité à empiéter sur l'espace d'abord réservé à la deuxième colonne : le nom d'Ἰσόδαμος Ἰσοκράτους, à la fin de la première colonne, occupe presque toute la largeur de la stèle⁵⁹. Le moment venu, il fut pourtant décidé d'utiliser la seconde colonne ; si nécessaire, l'inscription s'est poursuivie sur la face latérale droite de la stèle⁶⁰.

D'après l'écriture, la stèle a été gravée entre la fin de l'époque classique et le début de l'époque hellénistique. Les lignes 2 et 3 ont été surchargées d'un nom à l'époque romaine (voir ci-dessous).

A l'origine, la stèle se dressait certainement dans le sanctuaire d'Athana Polias, qui dominait la ville de Camiros. Elle a ensuite été transportée dans la région de Kalavarda . Elle semble avoir été remployée comme marche, puisque la colonne de droite est la seule à présenter des traces d'usure. Les mortaises visibles en haut et en bas ont peut-être été aménagées à cette occasion.

Etablissement de texte

L'établissement du texte, dû aux trois éditeurs successifs de la stèle, appelle deux corrections importantes. Aux lignes 2-3 figure le nom de Νικαγόρας Δωριέως| Εὐριάδας, suivi de deux monogrammes : 'ΦΥ' et 'ΠΙΡΕ'. A en juger par la graphie, par la disposition du texte et par les monogrammes eux-mêmes (inusités dans les inscriptions rhodiennes de l'époque hellénistique⁶¹), il s'agit là d'un ajout tardif, postérieur de trois ou quatre siècles à la consécration du catalogue (ll. 1-3).

⁵⁹ CDR-I 9, b I, l. 52.

⁶⁰ CDR-I 9, b II, ll. 5, 7, 11, 13, 14, 15, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25.

⁶¹ Ce n'est pas la lecture des inscriptions qui a fait écrire à B.H. MCLEAN, *An Introduction to Greek Epigraphy of the Hellenistic and Roman Periods from Alexander the Great down to the Reign of*

Dès 1932, G. Iacopi relevait que Νικαγόρας Δωριέως était le seul prêtre du catalogue à porter un démotique ; il en déduisait – à tort – que les Εὐριάδαι n'appartenaient peut-être pas à la communauté de Camiros⁶². Sans relever l'existence du premier monogramme, il résolvait ainsi le second : πρε(σβύτερος)⁶³.

Lors de sa révision du catalogue, M. Segre remarqua les lettres 'ΦΥ', ce qui le détermina à lire Νικαγόρας Δωριέως| Εὐριάδας φύ(σει) πρε(σβυτέρου). Sa lecture fut aussitôt adoptée par J. Benediktsson⁶⁴, avant d'être consacrée par G. Pugliese Carratelli⁶⁵. Elle n'a pourtant guère de sens.

La mention du démotique et l'importance des tribus dans les institutions rhodiennes justifient de trouver dans 'ΦΥ' l'abréviation de φυ(λᾶς) : après avoir indiqué qu'il était Εὐριάδας, Νικαγόρας Δωριέως a précisé sa tribu d'origine. Or, la seule tribu camiréenne qui nous soit connue s'appelait l'Ἀλθαμινίς⁶⁶ : elle tirait son nom du héros Ἀλθαμίνης, dont le culte était placé sous la responsabilité d'un prêtre particulier⁶⁷. Cependant, un autel découvert à Camiros (sur l'agora des Dieux, comme celui d'Ἀλθαμίνης) atteste l'existence du héros Πρεσβύτας⁶⁸, qui était certainement l'éponyme de la tribu de Νικαγόρας Δωριέως, la *Πρεσβυτίς. D'où la résolution : Νικαγόρας Δωριέως| Εὐριάδας φυ(λᾶς) Πρε(σβυτίδος).

D'autre part, à la l. b II, 17, la lecture des éditeurs, « Σωφάνης Σωφάνεο[ς] » est vraisemblablement erronée, puisque la dernière occurrence d'un génitif en –εος remonte à la l. b I, 29. La pierre devait porter : Σωφάνης Σωφάνεο[ς]⁶⁹.

Modalités d'enregistrement

A l'exception de Νικαγόρας Δωριέως, dont le nom a été rajouté très tardivement au catalogue, aucun prêtre d'Athana Polias ne porte de démotique. L'adoption n'est marquée que par la formule καθ' ὕθεσίαν δὲ τοῦ δεῖνος, qui apparaît juste avant le nom du 108^e prêtre.

Constantine (323 B.C. – A.D. 337), Ann Arbor, 2002, p. 49, que Rhodes était un « centre notable pour le développement des abréviations ».

⁶² G. IACOPI, *NESM* 7, p. 182.

⁶³ *Ibid.*, p. 180.

⁶⁴ J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, p. 36.

⁶⁵ M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 5, p. 166.

⁶⁶ *TC* 1, I, l. 19 ; II, l. 11.

⁶⁷ *TC* 50, l. 36 ; 90, II, ll. 20-21.

⁶⁸ *CDR-I* 60.

⁶⁹ A. BRESSON, *op. cit.*, p. 496, n. 192.

C'est Ἀγησίστρατος Λυκίνο, le onzième prêtre de l'inscription, qui a dédié la stèle⁷⁰. Ses dix prédécesseurs n'ont pas été immédiatement enregistrés dans le catalogue : il n'y avait donc pas là d'obligation. Ainsi s'explique que le catalogue des damiurges n'ait été gravé que quatre siècles après le synécisme ; ainsi s'explique également que le catalogue des prêtres d'Halios ait été dédié 28 ans après l'institution du sacerdoce. Comme Εὐμηλος [---]κράτους, le premier prêtre d'Athana Polias enregistré sur la stèle dédiée par Ἀγησίστρατος Λυκίνο, est entré en fonction près d'un siècle après le synécisme, il est possible que le début du catalogue ait été gravé sur une autre stèle. L'espace disponible sur la pierre une fois occupé, la mise à jour du catalogue se serait interrompue pendant dix ans, jusqu'à la dédicace de la stèle par Ἀγησίστρατος Λυκίνο. Mais il est également possible que le début du catalogue ait été arbitrairement fixé à l'année d'Εὐμηλος [---]κράτους.

Quoi qu'il en soit, le catalogue des prêtres d'Athana Polias accuse un déficit de quatre noms, comme le révèlent les synchronismes qui l'unissent au catalogue des damiurges. Alors qu'il existe un intervalle de 51 ans entre le damiurge **1** et le prêtre d'Athana **1**, J. Benediktsson a en effet été le premier à relever que Ἀγησικράτης Ἀριστοκράτους (**84**) et Ῥόδιππος Κλεινία, (**108**) entrés en fonction à 24 ans d'intervalle (comme en témoigne leur association aux damiurges **33** et **57**), n'étaient séparés que par vingt noms dans le catalogue des prêtres d'Athana Polias.

Selon J. Benediktsson, deux des noms manquant entre les prêtres **84** et **108** pourraient avoir été gravés au bas de la colonne de gauche (a I, ll. 60-63)⁷¹. Tel n'est probablement pas le cas. Une dédicace démontre en effet que Δαμοκράτης Τιμακρίτου (a I, ll. 62-63) était hiérope quand Ἀριστοτέλης Δαμαγήτου exerçait le sacerdoce d'Athana Polias (numéro d'ordre compris entre **98** et **102**) ; comme le relève J. Benediktsson lui-même, Δαμοκράτης « doit avoir été prêtre d'Athana Polias au moins 10-20 ans après sa fonction de ἱεροποιός », si bien qu'il est difficile, sinon impossible, de l'intercaler entre les prêtres **100** et **108**⁷². Il a sans doute été revêtu du sacerdoce après le dernier prêtre mentionné dans le catalogue (**112**).

D'autre part, trois dédicaces sont apparues depuis la publication de J. Benediktsson, qui mentionnent les damiurges n^{os} 45, 47 et 49. Or, les deux premiers prêtres d'Athana Polias associés à ces damiurges n'apparaissent pas dans le catalogue (**96**, **98**), et le troisième n'est autre qu'Ἀριστοτέλης Δαμαγήτου (ce qui permet de lui attribuer le n^o 100). Grâce à ces nouvelles découvertes, il n'y a plus de solution de continuité entre les prêtres **84** et **100**, tandis

⁷⁰ CDR-I 9, a ll. 1-3.

⁷¹ J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, pp. 37-38, 46-47.

⁷² *Ibid.*, p. 38.

qu'il subsiste une lacune de deux ans ou deux lacunes d'un an entre les prêtres **100** et **108**. Il apparaît ainsi que la gravure de l'inscription a été interrompue pendant quatre ans (et à trois reprises au moins), alors même que les prêtres dont le nom n'a pas été enregistré semblent avoir exercé normalement leur sacerdoce. Cela dissuade d'associer la lacune du catalogue au séisme de *ca.* 227, dont elle est contemporaine.

96	Ἀριστόφων Ἱέρωνος
97	Θύαρχος Ἀριστογ[---]
98	Πιστοκ[--- ---]
99	Ἀπόλλοδοτος Ἐξακέστου
100	Ἀριστοτέλης Δαμαγῆτου
102 +/- 1	Ἱέρων Ἀγησιάνακτος
103 +/- 1	Ἀγήτωρ [---]
104 +/- 1	Ἱεροφάνης Μέγωνος
105 +/- 1	Γέραιστις Τιμοκράτεως
106 +/- 1	Πολύχαρμος Φιλοκράτεως ὃ Διδυμάρχου
108	Ῥόδιππος Κλεινία

Fig. 45 – Prêtres d'Athana Polias n^{os} 96-108.

Les deux prêtres enregistrés au bas de la colonne de gauche (I, ll. 60-63) semblent avoir été en fonction après le dernier prêtre de la colonne de droite. A en juger par l'écriture, le prêtre dont le nom a été rajouté au sommet de la colonne de droite (a, ll. 2-3) appartient à la fin de l'époque hellénistique ou au début de l'époque impériale.

LES PRÊTRES D'ATHANA POLIAS

L'intitulé du catalogue ne mentionne que les ἱαρχῆς Ἀθήνας. J. Benediktsson en a déduit que, comme à Lindos, le culte de Zeus Polieus avait été rattaché au culte d'Athana Polias dans le courant du III^e siècle, après la dédicace du catalogue⁷³. Mais d'évidence le catalogue ne livre pas la titulature complète des prêtres qu'il énumère, sans quoi l'épiclèse d'Athana Polias ne ferait pas défaut. D'autre part, la première dédicace à mentionner ès qualité l'un des prêtres du catalogue lui attribue le titre de ἱερεὺς Ἀθήνας Πολιάδος καὶ Διὸς Πολιέως⁷⁴; mais quelques inscriptions postérieures mentionnent des prêtres d'« Ἀθήνα Πολιάς » (à la

⁷³ J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, pp. 6-7.

⁷⁴ TC 15, II, ll. 8-9.

haute époque hellénistique)⁷⁵, ou d'« Ἀθάνα » (à l'époque impériale)⁷⁶, alors que le sanctuaire de la déesse est toujours appelé « τὸ ἱερὸν τῆς Ἀθάνας⁷⁷ ». Il est donc impossible d'attribuer une quelconque signification historique à l'intitulé du catalogue des prêtres d'Athana Polias.

Modalités de désignation

Ainsi que l'établissement de texte l'a fait apparaître, les monogrammes adjoints au nom de Νικαγόρας Δωριέως Εὐρύαδας mentionnaient sa tribu d'origine⁷⁸. D'autre part, Δαμοφῶν Δαμονίκου (n° 43) est entré en fonction neuf ans après son frère Ἀκάμας Δαμονίκου (n° 34). Enfin, trois des quatre prêtres du catalogue à être devenus damiurges se trouvent séparés les uns des autres par $x + 3$ ans dans leurs deux capacités⁷⁹. Pour ténus qu'ils soient, ces indices donnent à penser que l'accession à la prêtrise d'Athana Polias était soumise à la règle triennale. Constatant que le catalogue avait été dédié par le onzième prêtre d'Athana Polias, J. Benediktsson se demandait si les dix premiers prêtres du catalogue n'étaient pas des ἱερεῖς στατοί, comme le lui suggérait M. Segre : « la seule objection qu'on pourrait faire contre cette manière de voir est que le nombre des ἱερεῖς στατοί semble assez grand en comparaison des quatre ἱερεῖς στατοί de Poséidon Hippios de la même époque à peu près »⁸⁰. J. Benediktsson situait en effet le onzième prêtre d'Athana Polias en 320⁸¹, tandis que Chr. Blinkenberg plaçait la réforme du culte de Poséidon Hippios vers 324⁸². Quelle que soit la marge d'erreur de ces deux dates, elle ne saurait remettre en cause l'objection de J. Benediktsson. En revanche, rien ne prouve que les ἱερεῖς στατοί aient été nommés à vie ; et rien n'exclut que la durée de leur mandat ait fortement varié selon les lieux, ne fût-ce qu'à raison de l'âge auquel ils inauguraient leur sacerdoce. Faut-il pour autant en conclure qu'Εὐμηλος [---]κράτευσ est entré en fonction immédiatement après le synécisme ? Evidemment non : à l'inverse du catalogue des prêtres de Poséidon, le catalogue des prêtres

⁷⁵ TC 24, l. 15 ; 27, II, ll. 3-4 ; 29, II, l. 11.

⁷⁶ TC 89, l. 5.

⁷⁷ TC 104, ll. 3-4 ; 106, l. 18 ; 109, ll. 3, 10, 17.

⁷⁸ CDR-I 9, a ll. 1-3.

⁷⁹ Ἀναξικράτης Δαμοκράτευσ (prêtre 48 ; damiurge 9). Τιμασικράτης Ἀγησαρχίδα (prêtre 49 ; damiurge 10). Δαμάγητος Ξενοφάνευσ (prêtre 70 ; damiurge 22). *Contra* Ἀριστοκράτης Ὑπεροχίδα (prêtre 61 ; damiurge 9).

⁸⁰ J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, p. 40.

⁸¹ *Ibid.*, p. 41.

⁸² CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VI. Les prêtres de Poseidon Hippios. Etude sur une inscription lindienne*, Copenhague, 1937, p. 13.

d'Athana Polias ne mentionne pas d'ἱερεῖς στατοί⁸³; si les dix premiers prêtres d'Athana Polias n'ont pas été immédiatement enregistrés dans le catalogue, c'est sans doute qu'aucun d'entre eux n'a consenti aux dépens occasionnés par la fabrication de la stèle. Partant, il est vain de vouloir faire coïncider le sacerdoce d'Εὐμηλος [---]κράτεως avec un quelconque événement historique, qu'il s'agisse du synécisme (M. Segre et J. Benediktsson)⁸⁴, de l'expulsion de la garnison macédonienne ou du départ des troupes de Démétrios Poliorcète (Fr. Hiller von Gaertringen)⁸⁵.

LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'APOLLON

LA STÈLE

Le catalogue des prêtres d'Apollon n'est connu que par la copie d'un fragment publiée par Cecil Smith sur la base d'un estampage d'Albert Biliotti⁸⁶. Le fragment conserve une partie des noms de cinq [ἱερεῖς] Ἀπόλλωνος Π[υθίου] καὶ Κα]ρνείου καὶ Μυλαντ[ίου] καὶ Διγ]ένητος. Le fac-similé de l'inscription présente des Σ ouverts, qui pourraient inciter à faire remonter la gravure au delà du II^e siècle. Mais il présente aussi des traits plus archaïques, comme le A à barre oblique ou le Ω très ouvert, et des traits plus récents, comme le N symétrique et le O occupant toute la hauteur de la ligne... Il faut donc renoncer à user de la paléographie pour dater l'inscription.

LES PRÊTRES D'APOLLON

Les épiclèses du dieu

Si les deux premières épiclèses d'Apollon (Πύθιος καὶ Καρνείος) sont banales, les deux dernières (Μυλάντιος καὶ Διγένης) ne sont pas attestées en dehors de Camiros. Les témoignages réunis et commentés par D. Morelli permettent d'en esquisser la signification⁸⁷.

⁸³ G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 5, p. 169.

⁸⁴ J. BENEDIKTSSON, *loc. cit.*

⁸⁵ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *NESM* 7, p. 182 ; *GGA* 1938, p. 18 ; *TC* 5, p. 169.

⁸⁶ C. SMITH, *op. cit.* 10, p. 351.

⁸⁷ D. MORELLI, « I culti in Rodi », *SCO* 8 (1959), pp. 21, 24, 27, 61, 102, 107, 110, 164. Cf. A. BRESSON, *op. cit.*, pp. 281-283.

L'Apollon Μυλάντιος était une divinité agreste : il tirait son épiclèse du Telchine Μύλας, qu'Hésychius⁸⁸ et Stéphane de Byzance⁸⁹ présentent comme l'inventeur de la meule et le fondateur des ἱερὰ Μυλαντείων. Les lexicographes signalent en outre l'existence de Μυλάντειοι θεοί⁹⁰, dont A. Maiuri pensait pouvoir retrouver la trace dans une inscription gréco-phénicienne⁹¹ trouvée au sud de l'acropole de Rhodes⁹² ; mais P. Fraser a montré qu'il valait mieux y restaurer le nom de Μυλ[ίττη]⁹³. D'après Stéphane de Byzance, il existait à Camiros une ἄκρα Μυλαντία⁹⁴ : le sanctuaire d'Apollon Μυλάντιος s'élevait peut-être sur cette éminence.

L'Apollon Διγένης est plus mystérieux encore. Fr. Hiller von Gaertringen le tenait pour un « fils de Zeus »⁹⁵, mais l'étymologie paraît forcée : on attendrait un Apollon « Διογένης » plutôt que Διγένης. L'épiclèse d'Apollon Διγένης se rapporte vraisemblablement à une « double naissance ». Au témoignage de Macrobe, les Camiréens vénéraient un Apollon « Ἀειγενέτης »⁹⁶, qu'il faut sans doute identifier à l'Apollon Διγένης des inscriptions camiréennes, comme le proposait M. Segre⁹⁷.

Toutes les dédicaces collectives mentionnant un prêtre d'Apollon sont antérieures au catalogue. Jusque en 222 au moins, les prêtres d'Apollon Μυλάντιος, les prêtres d'Apollon Πύθιος et d'Apollon Μυλάντιος alternent dans les inscriptions, alors que l'épithète de Διγένης n'est pas attestée : chaque hypostase du dieu semble avoir donné lieu à un sacerdoce particulier. En 217 apparaît un ἱερεὺς Ἀπόλλωνος Πυθίου καὶ Καρνείου, qui se maintient jusque dans la dernière dédicace, datée de 185, alors que le prêtre d'Apollon Μυλάντιος semble disparaître au même moment. Entre 194 et 188, une dédicace mentionne néanmoins un ἱερεὺς Ἀπόλλωνος Πυθίου καὶ Καρνείου καὶ Μυλαντίου καὶ Διγένητος, dont la titulature est en tout point identique à celle des prêtres enregistrés dans le catalogue une quinzaine d'années plus tard. Sauf à admettre de singulières variations dans la définition des sacerdoce camiréens, il semble donc qu'entre 221 et 217 les cultes d'Apollon Πύθιος, Καρνεῖος, Μυλάντιος et Διγένης aient été confiés à un seul prêtre, normalement

⁸⁸ Hsch., s.v. Μύλας.

⁸⁹ St. Byz., s.v. Μυλαντία.

⁹⁰ Hsch., s.vv. Μύλας ; Μυλάντειοι θεοί ; προμυλαία. St. Byz., *loc. cit.*

⁹¹ *ABSA* 1970, 2.

⁹² A. MAIURI, « Un'iscrizione greco-fenicia a Rodi », *ASAA* 2 (1916), p. 269.

⁹³ P.M. FRASER, « Greek-Phoenician Bilingual Inscriptions from Rhodes », *ABSA* 65 (1970), 2, pp. 33-34.

⁹⁴ St. Byz., *loc. cit.*

⁹⁵ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *GGA* 1934, p. 199.

⁹⁶ Macr., *Sat.*, 1.17.35.

⁹⁷ M. SEGRE, « Rituali rodii di sacrifici », *PP* 6 (1951), p. 148.

qualifié de ἱερεὺς Ἀπόλλωνος Πυθίου καὶ Καρνείου. Les multiples facettes de la divinité n'étaient pas épuisées pour autant, puisque deux autres prêtres étaient chargés des cultes d'Apollon Δάλιος et d'Apollon Φαρμάκιος.

Ἀπόλλων		Πύθιος	Καρνεῖος	Μυλάντιος	Διγένης	Δάλιος	Φαρμάκιος
TC 15	275			10-11			
TC 17	270	20-21					
TC 23	260	17-18					
TC 27	255	II, 5-6					
TC 28	254			9-10			
TC 29	253	13					
TC 30	251	II, 5-6		II, 9-10			
TC 31	249	18-19	20-21				
TC 35	237	20-21					
TC 38	225	I, 25-26	I, 27-29	II, 14-15			
TC 39	223	4-5					
TC 39a	222-218	1-2					
TC 40	217	II, 6-7					
TC 41	212	29-30					
TC 43	206	II, 7-8					
CDR-I 37	205	21-22					
CDR-I 38	196 ?	19-20					
TC 46	195	II, 7-8					
TC 47	194-188	19-22					
TC 50	185	23-24				25-26	
TC 90	avant 174					I, 28-29	I, 30-31

Fig. 46 – Prêtres d'Apollon dans les dédicaces camiréennes de la haute époque hellénistique.

Le sacerdoce d'Apollon Πύθιος, Καρνεῖος, Μυλάντιος et Διγένης existait avant l'entrée en fonction du premier prêtre nommé par le catalogue. Les titulaires de la charge ont été enregistrés avec leurs démotiques : la succession de deux Τλῶιοι dans le catalogue (1-2) démontre que l'accession au sacerdoce n'était pas soumise à la règle triennale.

LE CATALOGUE DES APXIEPIΣΤΑΙ

LA STÈLE

Du catalogue des ἀρχιεπιστάι, il subsiste la partie inférieure (44 cm) d'une stèle gravée sur deux colonnes (largeur : 35 cm). La colonne de gauche conserve seize noms, gravés sur une ou deux lignes ; celle de droite en mentionne cinq autres, gravés sur deux ou quatre lignes

(l'espace requis par l'enregistrement double avec la mention de l'adoption). Les synchronismes entre le catalogue des damiurges et celui des ἀρχιερισταί permettent d'établir qu'il manque 48 noms à la colonne de droite, et approximativement le double à la colonne de gauche. Les premières lignes de la colonne de gauche ont une hauteur d'environ 1,8 cm. La partie perdue de l'inscription mesurait donc environ $1,8 \times 48 \times 2 = 172,8$ cm de haut. Malgré sa très faible largeur, la stèle avait donc une hauteur totale d'environ $172,8 + 44 = 216,8$ cm.

La « stèle sur laquelle sont enregistrés les ἀρχιερισταί » se dressait à droite du décret rendu en l'honneur de Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου, qui en fait mention⁹⁸.

LES APXIEPISTAI

L'ἀρχιεριστάς était l'équivalent de l'ἀρχιεροθύτας lindien. Il présidait le collège des hiéropes, qui avait pour tâche principale d'honorer les dieux dont le culte n'était commis à aucun prêtre particulier. L'importance de l'ἀρχιεριστάς était telle que les Camiréens lui attribuaient un suppléant chargé de le remplacer s'il s'avérait incapable de remplir ses fonctions. Comme l'a démontré G. Pugliese Carratelli⁹⁹, ce suppléant était qualifié d'*ἐξιαριστάς¹⁰⁰ ou d'*ἐξιεριστάς¹⁰¹.

II. CHRONOLOGIE DES CATALOGUES

Les dédicaces consacrées collégialement par les prêtres de Camiros permettent d'établir des synchronismes entre les différents catalogues. Il apparaît ainsi que le catalogue des prêtres d'Athana Polias commence 51 ans avant celui des damiurges, et que les ἀρχιερισταί nommés sur la stèle *CDR-I* 10 ont exercé leurs fonctions sous les damiurges **30-45** et **95-99**. En l'état des sources, le catalogue des prêtres d'Apollon ne peut être rattaché à cet ensemble qu'avec une légère approximation. Il faut probablement identifier le troisième des cinq prêtres encore attestés dans le catalogue à [Πεδάπατρο]ς Φιλοκράτευ[ς καθ' ὕθεσίαν δὲ Δωροθέου ---], qui a participé à la dédicace *TC* 47 en qualité de ἱερεὺς Ἀπόλλωνος

⁹⁸ *CDR-I* 21, ll. 68-70.

⁹⁹ G. PUGLIESE CARRATELLI, « ΕΞΙΑΡΙΣΤΕΩ, ΕΞΙΕΡΙΣΤΕΥΩ », *PP* 12 (1957), pp. 128-129.

¹⁰⁰ *TC* 40, l. 15 : ἐξιαριστήσας.

¹⁰¹ *TC* 78, l. 7 : ἐξιεριστεύσαντος.

Πυθίου καὶ Καρνείου καὶ Μυλαντίου¹⁰². Le nom du damiurge qui figurait au sommet de cette dédicace est perdu. Mais des deux ἱεροκάρυκες mentionnés dans l'inscription¹⁰³, l'un (Ἀρίστων Ἐπικράτευς) était déjà en fonction sous Χάλκων Χάλκωνος (87)¹⁰⁴, l'autre (Ἐρασίλας Σωσιστράτου) l'était encore sous Ἀγήτωρ Δαμοστράτου καθ' ὕθεσίαν δὲ Τιμοστράτου (97)¹⁰⁵; d'autre part, l'ἀρχιεριστάς ne peut être identifié à aucun de ses collègues nommés dans la deuxième colonne du fragment *CDR-I* 10, en fonction sous les damiurges 95-99. Il s'ensuit que la dédicace *TC* 47 tombe entre les damiurges 87 et 95, le catalogue des prêtres d'Apollon entre les damiurges 85 et 97¹⁰⁶.

ἱερεὺς Ἀθήνας	δαμιουργός	ἀρχιεριστάς	ἱερεὺς Ἀπόλλωνος
58	7		
63	12		
76	25		
77	26		
79	28		
80	29		
	31	2	
84	33	4	
	38	9	
	39	10	
(96)	45	16	
(98)	47		
100	49		
108	57		
110	59		
	85		<i>terminus post quem</i> du prêtre 1
	97	68	<i>terminus ante quem</i> du prêtre 5

Fig. 47 – Synchronismes entre les catalogues camiréens.

¹⁰² *TC* 47, ll. 19-22.

¹⁰³ *TC* 47, ll. 28-30.

¹⁰⁴ *TC* 46, II ll. 24-25.

¹⁰⁵ *TC* 50, ll. 4-42.

¹⁰⁶ Cf. G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 47, p. 60, qui paradoxalement ne restitue pas la formule d'adoption de Πεδάπατρος Φιλοκράτευς en *TC* 7 (*CDR-I* 11), l. 6.

CHRONOLOGIE DE J. BENEDIKTSSON

J. Benediktsson a consacré son étude au catalogue des damiurges (stèle mise à part) et à celui des prêtres d'Athana Polias, mais ses conclusions s'appliquent également au catalogue des ἀρχιεπιστάι et à celui des prêtres d'Apollon.

LE CATALOGUE DES DAMIURGES

Dans le catalogue des damiurges, J. Benediktsson distingue quatre « points de repère chronologiques » auxquels accorder une importance particulière¹⁰⁷:

1. « Le premier exemple d'adoption est fourni par le [damiurge] n° 40. Dans la liste des prêtres de Poseidon Hippios, l'adoption se rencontre pour la première fois vers 240 et dans celle des prêtres d'Athana Lindia à peu près à la même date (vers 239). Par conséquent, l'an 280 environ sera un *terminus post quem* pour le commencement conservé de la liste. »
2. Le damiurge n° 97, Ἀγήτωρ Δαμοστράτου καθ' ὑοθεσίαν δὲ Τιμοστράτου, compte au nombre des arbitres rhodiens auxquels les Delphiens décernèrent la proxénie en 180/179. « Son année de fonction comme damiurge se place probablement vers cette époque ou un peu avant (vers 185-180), ce qui permet de dater le début de la liste conservée de l'époque de 282-277 environ. »
3. Ἀγησίδαμος Αἰνησιδάμου est devenu prêtre d'Apollon sous le damiurge n° 87. La dédicace NESM 31 révèle qu'il a également exercé la prytanie à Rhodes. « A l'aide des inscriptions lindiennes il est possible de dater avec certitude cette inscription de l'an 220 au plus tard. Ἀγησίδαμος ne peut guère avoir été prêtre d'Apollon plus de 30 ans après sa fonction de prytane ; le damiurge n° 87 a, par conséquent, été en fonction vers 190 au plus tard, et le début conservé de la liste ne peut pas être postérieur à l'an 275 environ. »
4. « Le damiurge n° 80, Μενεκράτης Ναυφίλου, figure comme στραταγός [dans la dédicace NESM 31]. Il ne peut guère avoir été damiurge après l'an 200, la liste conservée aurait donc commencé vers 279. »

¹⁰⁷ J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, p. 13.

Datation des inscriptions associées au catalogue des damiurges

Les deux catalogues lindiens

Trois des quatre « points de repère » définis par J. Benediktsson (1, 3, 4) reposent directement sur la chronologie des inscriptions lindiennes, telle que l'a établie Chr. Blinkenberg. L'apparition de la formule d'adoption à Lindos (1) est ainsi datée d'après le catalogue des prêtres de Poséidon Hippios et celui des prêtres d'Athana Lindia.

La date du catalogue des prêtres de Poséidon Hippios est inexacte¹⁰⁸. En outre, il faut tenir compte du fait que la lacune de la colonne de gauche (d I, ll. 43-79) contenait peut-être les noms d'un ou de plusieurs prêtres adoptés.

Le fragment F, censé livrer la première attestation de la formule d'adoption dans le catalogue des prêtres d'Athana Lindia, ne date pas de 244-238, comme on l'a admis depuis Chr. Blinkenberg, mais de 222-216 environ. C'est donc le fragment E qui fournit le plus ancien cas d'adoption du catalogue, vers 230. Cependant lacunes de l'inscription interdisent d'accorder un trop grand poids à cet indice.

La dédicace NESM 31

Selon J. Benediktsson, la dédicace NESM 31 (3, 4) serait nécessairement antérieure à 220 : « dans cette inscription Παναίτιος Νικαγόρα καθ' ὁθεσίαν δὲ Εὐφρανορίδα, prêtre d'Athana Lindia vers 223 et de Poseidon Hippios vers 225, figure comme γραμματεὺς βουλᾶς et Ὀνάσανδρος Εὐφάνευσ, grand-père du prêtre d'Athana Lindia de l'an 165 [...], est nommé comme ὑπογραμματεὺς βουλᾶι καὶ πρυτάνεσι.¹⁰⁹ » Il n'y a là aucun argument qui interdise de faire descendre l'inscription au-delà de 220.

Παναίτιος Νικαγόρα καθ' ὁθεσίαν δὲ Εὐφρανορίδα n'a pas été revêtu du sacerdoce d'Athana Lindia en 223, mais en 213 environ : c'est ce qui autorise à fixer le *terminus ad quem* de la dédicace à cette date. Comme Ἀρχίνωμος Ἀρχύλλου, l'un des prytanes de NESM 31 (dont J. Benediktsson n'a pas fait mention), est devenu prêtre d'Athana

¹⁰⁸ Cf. pp. 211-212.

¹⁰⁹ J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, p. 13, n. 1.

Lindia vers 191¹¹⁰, la dédicace prend vraisemblablement place autour de 220, voire même plus tard, si l'on admet (comme J. Benediktsson) que Παναίτιος est devenu secrétaire de la βουλά après avoir été éponyme de Lindos (rien n'y oblige néanmoins).

La liste des proxènes de Delphes

A l'inverse des inscriptions précédentes, la liste des proxènes de Delphes (2) est très précisément datée. Ἀγήτωρ Δαμοστράτου καθ' ὕθεσίαν δὲ Τιμοστράτου et les autres arbitres rhodiens ont reçu la proxénie sous l'archonte Εὐάγγελος, dont la magistrature se situe bien en 180/179 (ou en 179/178)¹¹¹.

Datation du catalogue des damiurges

Il reste à considérer les opérations logiques qui constituent à proprement parler la datation du catalogue des damiurges. Selon J. Benediktsson, la date de 279, attribuée au premier damiurge de la « liste conservée », découlerait de l'analyse des quatre « points de repère » offerts par les inscriptions rhodiennes et la liste des proxènes de Delphes. Mais en réalité seule l'apparition de la formule d'adoption, qui constitue le premier de ces « points de repère », est entrée en ligne de compte. A Lindos, la formule serait en effet apparue en 240, tandis que dans le catalogue de Camiros elle accompagne le nom du 40^e damiurge : $240 + 39 = 279$. Cependant la date de 240, si elle n'est pas nécessairement erronée, ne trouve aucune garantie dans l'épigraphie de Lindos. D'autre part, rien ne prouve que la formule d'adoption soit apparue la même année à Camiros et à Lindos : la tournure κατὰ γένεσιν δὲ τοῦ δεῖνος, assez fréquemment employée à Camiros mais quasiment inusitée à Lindos, impose en tout cas d'accueillir cette hypothèse avec réserve. Bien plus, au sein même de la communauté de Camiros, le catalogue des damiurges et celui des prêtres d'Athana ne font pour la première fois mention de la formule d'adoption qu'à 13, 14, ou 15 ans d'intervalle !

¹¹⁰ Le prêtre est attesté en *CDR-I* 12, H, l. 20, mais il était connu dès avant la découverte du fragment H par les bases *IG* XII, 1, 826 et *Lindos* 150, que Chr. Blinkenberg datait précisément de 197.

¹¹¹ G. DAUX, *Chronologie delphique. Fouilles de Delphes* III, Paris, 1943, p. 51.

δαμιουργός	<i>CDR-I 8</i>	<i>CDR-I 9</i>	<i>CDR-I 10, I</i>
40	Υ		
42	Γ		
45			Γ
53/54/55		Υ	
66	Γ		
74	Γ		

Υ : première occurrence de la formule καθ' ὑποθεσίαν δὲ

Γ : occurrences de la formule κατὰ γένεσιν δὲ

CDR-I 8 : δαμιουργοί

CDR-I 9 : ἱερεῖς Ἀθάνας

CDR-I 10 : ἀρχιερισταί

Chronologie relative basée sur le catalogue des damiurges

Fig. 48 – Apparition de la formule d'adoption dans les catalogues camiriens.

Si le juge Ἀγήτωρ Δαμοστράτου καθ' ὑποθεσίαν δὲ Τιμοστράτου a été fait proxène des Delphiens en 180/179, cela n'implique nullement que « son année de fonction comme damiurge se place vers cette époque ou peu avant (vers 185-180) » (2), puisque l'âge des juges, comme celui des damiurges, pouvait varier.

Si Ἀγησίδαμος Αἰνησιδάμου et Μενεκράτης Ναυφίλου sont devenus respectivement prytane et stratège avant 220, il est paradoxal d'en déduire que le premier a été prêtre d'Apollon « vers 190 au plus tard » (3) et que le second « ne peut guère avoir été damiurge après l'an 200 » (4). A Rhodes, la charge de prytane est en effet plus haute que celle de stratège, alors que le sacerdoce d'Apollon est à Camiros d'une importance moindre que la damiurgie : dans ces conditions, comment peut-on conclure sans *a priori* qu'il a fallu dix ans de plus à Ἀγησίδαμος Αἰνησιδάμου pour passer du rang de prytane à celui de prêtre d'Apollon, qu'à Μενεκράτης Ναυφίλου pour devenir damiurge après avoir été stratège ?

Si les « points de repère » 2, 3 et 4 semblent conduire à la date de 279, c'est qu'ils en découlent.

LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'ATHANA POLIAS

Si le début de la « liste conservée » des damiurges se situe en 279, le premier prêtre d'Athana enregistré sur la stèle dédiée par Ἀγησίστρατος Λυκίνο était en fonction 51 ans

auparavant, en 330. J. Benediktsson relève deux indices susceptibles de confirmer la datation du catalogue des prêtres d'Athana Polias¹¹².

1. La transition entre le génitif en –ο et le génitif en –ου s'est opérée entre la l. 11 et la l. 15. de l'inscription. A Lindos, la forme ancienne du génitif a manifestement disparu avant la fin du IV^e siècle. « Un critère analogue est fourni par la forme ἱαρχῆς = ἱαρέας (l. 3), parce qu'il faut supposer que l'en-tête a été incisé pendant l'année de fonction du prêtre n° 11. »
2. « Ἀκάμας Δαμονίου, prêtre d'Athana Polias n° 34, était sans doute identique à l'homonyme qui fut honoré par les Samiens [dans le décret IG XII, 6, 1, 149], parce que le nom de Ἀκάμας ne se trouve pas ailleurs dans les inscriptions rhodiennes. » Le décret fait mention de l'aide apportée par Ἀκάμας Δαμονίου aux Samiens en exil (365-322). « Il sera donc permis d'inférer qu'en 322, Ἀκάμας était âgé de 30-40 ans au moins ; sa prêtrise d'Athana Polias se place, par conséquent, en 310-295 environ, probablement vers 300. La liste aurait donc commencé dans l'époque de 343-328, selon toute vraisemblance vers la fin de cette période. »

Si la morphologie (1) démontre la relative ancienneté du catalogue des prêtres d'Athana Polias, elle ne suffit évidemment pas à en déterminer la date. D'autre part, la forme ἱαρχῆς n'est pas un singulier, mais un pluriel (= ἱαρέες) : elle se retrouve dans l'intitulé du catalogue des prêtres d'Halios, gravé au début du IV^e siècle.

La prosopographie (2), censée confirmer la datation du catalogue, pose en réalité problème. L'inscription mentionnant Ἀκάμας Δαμονίου fait partie des décrets de proxénie rendus par les Samiens en l'honneur des étrangers qui les avaient accueillis pendant leur exil¹¹³. En 322, et peut-être dix ou vingt ans auparavant, Ἀκάμας Δαμονίου comptait ainsi au nombre des notables de Camiros, et il avait atteint un âge respectable. C'est donc la nécessité de placer la prêtrise d'Ἀκάμας Δαμονίου vers 297 qui a poussé J. Benediktsson à « inférer qu'en 322, Ἀκάμας était âgé de 30-40 ans au moins », non l'inverse. S'il est exact d'identifier le proxène au prêtre d'Athana homonyme, Ἀκάμας Δαμονίου est devenu proxène très tôt et prêtre d'Athana très tard (quelle que soit la chronologie adoptée). Mais il faut peut-être considérer le prêtre d'Athana comme le petit-fils du proxène : le fait que Δαμοφῶν Δαμονίου ait accédé au sacerdoce neuf ans après son frère (?) pourrait plaider en

¹¹² J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, pp. 39-40.

¹¹³ IG XII, 6, 1, 149.

ce sens¹¹⁴. Quoi qu'il en soit, le décret de Samos ne contribue nullement à préciser la datation du catalogue des prêtres d'Athana Polias.

BILAN

La chronologie des inscriptions camiréennes, telle que l'a fixée J. Benediktsson, repose uniquement sur le postulat que l'usage de mentionner l'adoption s'est fait jour à Camiros en même temps qu'à Lindos : ce postulat est inacceptable ; en outre, les deux catalogues lindiens utilisés comme « points de repère » par J. Benediktsson sont lacunaires, et la date de l'un d'entre eux est gravement erronée.

Aucun des autres indices réunis par J. Benediktsson n'impose de placer le premier damiurge du catalogue en 279 ni le premier prêtre d'Athana de la stèle en 330. Au total, le système de J. Benediktsson pourrait laisser place à une erreur d'environ dix ans dans la datation des inscriptions. Pourtant, l'erreur n'est que de deux ans.

NOUVELLE CHRONOLOGIE

La nouvelle chronologie repose sur une analyse croisée des inscriptions et des timbres amphoriques. Elle n'entretient plus aucun lien avec la chronologie lindienne, dont elle permettra par conséquent d'éprouver la validité.

TERMINVS POST QVEM DU DAMIURGE N° 87

Le décret CDR-I 21

Le décret *CDR-I* 21, découvert dans les fouilles de Camiros, constitue l'un des plus importants documents qu'ait livrés la cité de Rhodes. Il honore Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου en retraçant sa carrière et en énumérant les actions qui lui valurent la reconnaissance des Camiréens.

Le lecteur apprend ainsi que Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου, du deme des Πλάριοι, « a été hiérope, agonothète, secrétaire des μαστροί et épistate, et qu'il a fait preuve de dignité et de

¹¹⁴ *CDR-I* 9, b I, ll. 34, 43.

sagesse lorsqu'il était hiérope, de prévenance envers les Camiréens dans l'exercice des magistratures » (Il. 5-9). Plus tard, « après avoir été élu damiurge, il s'est acquitté des tâches relevant de la damiurgie avec dignité et sagesse » (Il. 40-42).

D'autre part, Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου s'est couvert de gloire en trois occasions.

1. Il a entièrement réorganisé les archives camiréennes, qui étaient « en désordre depuis soixante-dix-sept ans », διαφωνούντων ἐξ ἐτέων ἑβδομήκοντα καὶ ἑπτὰ (Il. 9-19) ;
2. Il a planifié la reconstruction des remparts protégeant le « périmètre urbain » de Camiros (περιπόλιον), qui avaient été détruits par le séisme survenu ἐπ' ἱερέως Θεοφάνους (Il. 19-36).
3. Il a fait valoir les intérêts de sa communauté en obtenant confirmation du statut de certaines terres communes aux Camiréens et aux Lindiens, sur la foi des archives notamment (Il. 36-40).

Le dernier haut fait de Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου se rapporte vraisemblablement à une plainte déposée devant le tribunal de la cité, à quelque titre que ce soit. Par contre, Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου n'a pu rénover les archives ou faire relever les remparts de Camiros sans être investi de la puissance publique. La structure du décret exclut de rapporter ces deux entreprises (Il. 9-36) à la charge de damiurge (Il. 40-42). Il ne peut donc faire de doute que Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου a rénové les archives lorsqu'il était secrétaire des μαστροί, et qu'il a fait relever les remparts en sa qualité d'épistate. Afin de tirer tout le parti chronologique du décret *CDR-I* 21, il importe de préciser l'identité de Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου et de situer les étapes de sa carrière sur la liste des damiurges.

Quel Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου ?

Dans le catalogue des damiurges, deux Camiréens – un grand-père et son petit-fils – portent le nom de Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου (n^{os} 50 et 98) : lequel faut-il identifier à l'*honorandus* du décret *CDR-I* 21 ? Le dernier épigraphiste à s'être penché sur la question, Denis Rousset, l'a laissée ouverte, jugeant que la date du décret devait « rester indécise entre *ca* 225 et *ca* 180 »¹¹⁵. On devine l'alternative : « le séisme survenu sous la prêtrise de Θεοφάνης » (Il. 20-21), dont Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου s'employa à réparer les dégâts, est-il le séisme de *ca* 227 mentionné par Polybe¹¹⁶, ou celui de 198, décrit par Justin¹¹⁷ ? Dans la première

¹¹⁵ D. ROUSSET, *Annuaire EPHE* 2003-2004, p. 119.

¹¹⁶ Plb. 5.88.

hypothèse, le bienfaiteur des Camiréens serait le 50^e damiurge du catalogue ; dans la seconde, il s'agirait de son petit-fils. Alors que G. Finkelstztein jugeait le témoignage des timbres amphoriques en contradiction avec celui des inscriptions – qui imposait selon lui de placer la prêtrise de Θεοφάνης en 227¹¹⁸ –, Chr. Habicht a fait valoir que la contradiction s'évanouissait dès lors que l'on plaçait la prêtrise de Θεοφάνης en 198¹¹⁹.

Mais les inscriptions camiréennes suffisent à se convaincre que le décret *CDR-I* 21 a été rendu en l'honneur de Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου II. M. Segre et G. Pugliese Carratelli ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, puisqu'ils ont daté l'inscription du II^e siècle av. J.-C.¹²⁰ (tout en plaçant l'éponymie de Θεοφάνης en 227¹²¹!). Le *rogator* du décret, Ναύφιλος Μενεκράτεως n'est autre en effet que le damiurge n° 122 : il est donc exclu d'identifier l'*honorandus* à Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου I, damiurge n° 50.

Mais il y a plus : Ναύφιλος Μενεκράτεως était sans aucun doute le frère de Φιλοκράτης Μενεκράτεως, élu pour acheter et faire graver la stèle du décret. Les deux hommes étaient issus du dème des Πλάριοι, comme Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου II. Par conséquent, l'*honorandus* n'est pas seulement le petit-fils du damiurge n° 50, c'est aussi, très probablement, l'oncle du damiurge n° 122. L'identification de Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου II avec le damiurge n° 98 est absolument certaine ; elle ne doit rien à la chronologie des inscriptions ni à celle des timbres amphoriques.

Carrière de Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου

Avant d'accéder à la damiurgie, Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου a successivement exercé les charges de ἱεροποιὸς καὶ ἀγωνοθέτας καὶ γραμματεὺς μαστρῶν καὶ ἐπιστάτας ; deux d'entre elles, trois peut-être, ont laissé une trace dans les inscriptions découvertes à Camiros.

¹¹⁷ Just. 30.4.1-3.

¹¹⁸ G. FINKIELSZTEJN, *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, Oxford, 2001, pp. 180-181.

¹¹⁹ CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), pp. 556-557.

¹²⁰ M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 110, p. 241, suivis par A. BRESSON, *op. cit.*, p. 217 ; *Catalogue* 22, pp. 190-191.

¹²¹ G. PUGLIESE CARRATELLI, « Ancora sui damoi di Rodi », *SCO* 6 (1956), p. 70.

- ἱεροποιὸς καὶ ἀγωνοθέτας...

La dédicace *CDR-I* 37 nous apprend ainsi que Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου a exercé sa ἱεροποιία sous le damiurge Ὀνυμαρχίδας Εὐαράτου (n° 77). En revanche, aucune inscription ne permet de déterminer la date à laquelle Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου a été agonothète.

- ... καὶ γραμματεὺς μαστρῶν...

Il semble à première vue que le γραμματεὺς μαστρῶν n'ait pas non plus marqué l'épigraphie camiréenne de son empreinte. C'est pourtant lui qui a restauré les archives de la cité, laissées à l'abandon « depuis 77 ans ». Or, quelle que soit la date attribuée au catalogue des damiurges, il est bien évident qu'il ne remontait pas jusqu'au synécisme. J. Benediktsson, suivi par R. Sherk¹²², en a déduit que la première partie de l'inscription avait été gravée sur un « pilier perdu », mais la découverte de l'intitulé [δαμιουρ]γοί sur le chapiteau du pilier E a bien vite réduit cette hypothèse à néant.

Selon G. Pugliese Carratelli, la première partie du catalogue (avant 279) serait effectivement perdue, mais elle aurait été gravée ailleurs, sur une stèle ou un autre bâtiment. La deuxième partie du catalogue, gravée sur la fontaine transformée en portique, aurait été inaugurée en 279, la date que J. Benediktsson assignait à la damiurgie de Φιλοκράτης Τιμοκράτους (1). Cette date constituerait le *terminus ante quem* de la transformation du bâtiment : les travaux seraient à mettre en relation avec une réforme des institutions camiréennes, marquée notamment par l'introduction d'un nouveau système d'élection des μαστροί et des magistrats de la communauté. La perturbation des archives pourrait s'expliquer soit par les travaux soit par la réforme. G. Pugliese Carratelli considère en effet que le réaménagement du centre de Camiros pourrait avoir nécessité un déménagement des archives ; « mais il ne faut pas exclure que la nécessité d'une révision des listes et des documents des citoyens, conséquence de la réforme, comme l'acquisition des nouveaux χρηματισμοί relatifs aux nouveaux travaux publics et à leur financement, aient suscité un désordre accru par le

¹²² R. SHERK, *op. cit.*, p. 281.

temps ». Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου aurait mis fin à ce désordre : il aurait donc été γραμματεὺς μαστρῶν 77 ans après la damiurgie de Φιλοκράτης Τιμοκράτους (1)¹²³.

Bien qu'Alain Bresson ait prouvé l'inexistence de la réforme des μαστροί conjecturée par G. Pugliese Carratelli¹²⁴, il n'en a pas moins admis que « la liste des damiurges camiréens, depuis 279, [était] inscrite sur les piliers de la façade de la fontaine ». Selon lui, « cette date suffit à montrer que même si cette zone a pu connaître des réaménagements considérables à la fin du III^e siècle et au début du II^e siècle, la fontaine existait déjà au moins à la haute époque hellénistique »¹²⁵.

Cependant, le catalogue n'a pas été gravé sur « la façade de la fontaine », comme le pense A. Bresson, mais sur celle du portique issu du démembrement de la fontaine. D'autre part, l'inscription des piliers n'a certainement pas été commencée en 279, comme l'écrivent G. Pugliese Carratelli et A. Bresson : elle a été gravée d'un seul coup et à l'époque impériale – ni la paléographie ni la morphologie ne permettent d'en douter. Enfin, Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου était hiérove sous le 77^e damiurge, et il a encore été agonothète avant de devenir γραμματεὺς μαστρῶν. Il ne peut donc avoir été γραμματεὺς μαστρῶν 77 ans après la damiurgie de Φιλοκράτης Τιμοκράτους (1) comme le suppose G. Pugliese Carratelli.

Le problème est en réalité très simple : si, à l'époque impériale, les Camiréens ont jugé bon de publier la liste de leurs éponymes, pourquoi l'ont-ils fait commencer en plein III^e siècle, sous Φιλοκράτης Τιμοκράτους ? Comme plusieurs damiurges antérieurs à Φιλοκράτης Τιμοκράτους sont attestés dans les dédicaces camiréennes, l'explication ne tient pas à l'histoire de la magistrature : elle tient bien plutôt à l'état des archives disponibles au I^{er} siècle ap. J.-C. Dans ces conditions, on ne peut manquer de relever que Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου, qui a mis fin à 77 ans de désordre dans les archives en sa qualité de γραμματεὺς μαστρῶν, était hiérove sous le 77^e damiurge du catalogue. Selon toute vraisemblance, Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου est devenu γραμματεὺς μαστρῶν un peu plus de 77 ans après la damiurgie de Φιλοκράτης Τιμοκράτους (1). Mais cela n'empêche pas d'établir un lien entre la restauration des archives et le catalogue des damiurges, qui remonte aussi loin que l'autorisaient les documents classés par Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου : les nombreuses erreurs de transcription que contient le catalogue sont la marque de son origine. La cause de la désorganisation des archives n'est pas connue. En tant

¹²³ G. PUGLIESE CARRATELLI, *op. cit.*, pp. 70-71.

¹²⁴ A. BRESSON, *op. cit.*, pp. 194-197.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 831.

que telle, la première partie de la liste des damiurges (du synécisme à Φιλοκράτης Τιμοκράτους) n'a jamais été gravée.

- ... καὶ ἐπιστάτας

Ce Camiréen d'exception se retrouve enfin parmi les trois ἐπιστάται que mentionne la dédicace *CDR-I* 38 : nul doute qu'il n'ait été plus précisément ἐπιστάτας τοῦ περιπολίου¹²⁶, puisque le décret lui attribue d'avoir rétabli la sécurité du περιπόλιον (« périmètre urbain »), qui restait « non fortifié » depuis le séisme survenu sous la prêtrise de Θεοφάνης. Or, le nom du damiurge qui datait la dédicace *CDR-I* 38 est perdu. Cependant, la prosopographie des hérauts sacrés – Εὐρύδικος Καλλιστράτου et Βασίλων Τιμάρχου en l'occurrence – permet une nouvelle fois de préciser la chronologie de l'inscription, comme l'a démontré M. Segre¹²⁷. Le premier ἱεροκᾶρυξ, Εὐρύδικος Καλλιστράτου, n'est autre qu'Εὐρύδικος Τίμωνος καθ' ὕθεσίαν δὲ Καλλιστράτου, associé à Ἀρίστων Ἐπικράτους sur les dédicaces datées par Χάλχων Χάλχωνος (n° 87) et d'autres damiurges¹²⁸. Avant son adoption, Εὐρύδικος Τίμωνος servait déjà de héraut sacré sous Ὀνυμαρχίδας Εὐαράτου (n° 77)¹²⁹. Il s'ensuit que le damiurge de la dédicace *CDR-I* 38 est entré en fonction avant Χάλχων Χάλχωνος (n° 87) et après Ὀνυμαρχίδας Εὐαράτου (n° 77). Comme Ξενόμβροτος Ῥοδίππου, ὑπογραμματεύς sous Χάλχων Χάλχωνος, exerce la même fonction dans la dédicace *CDR-I* 38, le damiurge de la dédicace *CDR-I* 38 pourrait être identifié à Θεόδωρος Ὀνασάνδρου (n° 86), prédécesseur immédiat de Χάλχων Χάλχωνος.

Le décret *CDR-I* 21 confirme le raisonnement de M. Segre, puisque Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου – hiérope sous Ὀνυμαρχίδας Εὐαράτου – n'y devient ἐπιστάτας qu'après avoir exercé les fonctions d'agonothète et de secrétaire des μαστροί : il n'aura pas eu trop de neuf ans pour accomplir ce parcours.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Χάλχων Χάλχωνος, damiurge n° 87, est entré en fonction après 198.

¹²⁶ Le complément « τοῦ περιπολίου » apparaît dans *TC* 47, l. 31 ; 66, ll. 4-5 ; 67, ll. 3-4 (restitué) ; 68, ll. 3-5 ; 69, ll. 2-3 ; ll. 71, 6-7 (restitué) ; 90, ll. 1. 30. Il faut également restituer [ἐπιστατά]ν γεν[όμ]ενο[ν τοῦ περιπολίου] dans *ASAA* 1986-1987, 1, l. 10 (et non [ἐπίπλου]ν γεν[όμ]ενο[ν ---] comme le voudrait l'éditeur).

¹²⁷ M. SEGRE, *TC* 45, p. 199.

¹²⁸ *TC* 46, ll. 24-27 ; 47, ll. 28-30 ; 48, ll. 11-13 ; 49, ll. 1-12.

¹²⁹ *CDR-I* 37, ll. 25-26.

charges exercées	damiurge	n°
ἱεροποιός	Ὀνυμαρχίδας Εὐαράτου	77
ἀγωνοθέτας	?	?
γραμματεὺς μαστρῶν	?	?
ἐπιστάτας (τοῦ περιπολίου)	avant Χάλχων Χάλχωνος	< 87
δαμιουργός	Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου	98

Fig. 49 – Carrière de Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου, damiurge n° 98.

TERMINVS ANTE QVEM DU DAMIURGE N° 91

Le décret *CDR-I* 20, bien qu'il n'en subsiste que l'intitulé – et encore, un fragment de l'intitulé –, fournit deux des quatre indices sur lesquels repose la chronologie des inscriptions de Camiros. Il a en effet été passé [ἐπ' ἱερέ]ως τοῦ Ἀλίου Ξενοφάνεως| [τοῦ Ἱερῶ]νος καὶ δαμιουργοῦ Μελα|[νόπου, Ἀρταμι]τίου δεκάται. Le catalogue des damiurges nous apprend le nom du père de Μελάνωπος : Ξενοφάνης, qui n'est autre que le prêtre d'Halios en fonction la même année, ainsi que R. Sherk l'a fait observer¹³⁰. Si le synchronisme établi entre le damiurge et le prêtre d'Halios s'avère précieux, c'est d'une part que plusieurs amphores datées par Ξενοφάνης ont été découvertes dans un dépôt clos à Gordion. Or, le site de Gordion, occupé par les Galates, a été abandonné en 189, à l'arrivée des légions de Cn. Manlius Vulso¹³¹. Bien qu'il existe quelques témoignages d'une nouvelle occupation du site après le passage des Romains, la structure du dépôt contenant les amphores de Ξενοφάνης assure que la date de sa fermeture coïncide avec l'arrivée des Cn. Manlius Vulso¹³². Par conséquent, Ξενοφάνης et Μελάνωπος ont tous deux été éponymes avant 189, le premier en qualité de prêtre d'Halios, le second en qualité de 91^e damiurge.

¹³⁰ R. SHERK, *op. cit.*, p. 280.

¹³¹ Liv. 38.18.11-13.

¹³² M.L. LAWALL, « Rhodian Amphora Stamps from Gordion 189 BC », *Mélanges Nicolae Conovici*, à paraître.

DATATION DU CATALOGUE DES DAMIURGES

Φιλοκράτης Τιμοκράτευσ

Si Χάλχων Χάλχωνος, damiurge n° 87, est entré en fonction après 198, et si Μελάνωπος Ξενοφάνευσ, damiurge n° 91, est entré en fonction avant 189, le début du catalogue est à placer entre $198 + 86 = 284$ et $189 + 90 = 279$. Or le catalogue des prêtres d'Halios démontre que leur élection était soumise à la règle triennale, et que le premier éponyme issu de la communauté de Camiros a exercé son sacerdoce l'an 407/6¹³³. D'autre part, le décret C 127 est daté d'Ἀρταμίτιος : c'est-à-dire qu'il a été passé après les trois mois s'écoulant entre le début de l'année dans les communautés (Δάλιος) et le début de l'année dans la cité (Καρνεῖος)¹³⁴. Par conséquent, la prêtrise de Ξενοφάνης Ἰέρωνος doit tomber dans la série 407, 404, 401... Or, si l'on croise le témoignage du décret C 127 et celui des timbres amphoriques, Ξενοφάνης Ἰέρωνος n'a pu exercer son sacerdoce qu'en 193, 192, 191 ou 190. Sur ces quatre dates, une seule convient à un prêtre issu de la communauté de Camiros : 191¹³⁵. Le premier damiurge du catalogue, Φιλοκράτης Τιμοκράτευσ, a donc inauguré sa charge en $191 + 90 = 281$.

Παυσάνιος Κλεινομβρότου

M. Segre a placé les damiurges du segment j (face principale de la stèle) entre 55 et 90 ap. J.-C.¹³⁶, parce que Μελάνθιος Εὐάνδρ[ου ---] (j, l. 33) est le fils de Τίτος Φλαύιος Εὐάνδρος Μελανθίου, attesté comme prêtre d'Athana sur une inscription datée de « 100 environ » par Chr. Blinkenberg¹³⁷. Mais la datation est très approximative.

D'autre part, Παυσάνιος Κλεινομβρότου est l'avant-dernier damiurge enregistré sur le segment h du pilier Δ, où il apparaît avec le démotique T[---] (n° ~279)¹³⁸. Son nom se retrouve dans le catalogue des prêtres d'Athana Lindia, en 26 ap. J.-C. : à cette date, il avait

¹³³ CDR-I 1, I, l. 3.

¹³⁴ Cf. ch. I.

¹³⁵ $(407 - 191) \div 3 = 72$.

¹³⁶ M. SEGRE, TC 4, p. 157.

¹³⁷ Lindos 451.

¹³⁸ CDR-I 8 h, l. 60.

été adopté par Εὐφάνισκος¹³⁹. J. Benediktsson¹⁴⁰ et Chr. Blinkenberg¹⁴¹ ont supposé que Παυσάνιος Κλεινομβρότου était Lindien de naissance, et qu'il avait été élu damiurge ἐκ πάντων, après avoir été prêtre d'Athana Lindia. Derrière l'apparente continuité du catalogue, il faudrait donc conjecturer un hiatus de « quelques d'années » (de plusieurs dizaines d'années en réalité), pendant lequel la charge de damiurge aurait été vacante : ce hiatus se placerait dans le segment h, avant l'ouverture de la damiurgie aux non-Camiréens (h, ll. 56-57), qui aurait remédié à la vacance de la charge. Or, Παυσάνιος Κλεινομβρότου est entré en fonction 12 ans avant le premier damiurge enregistré sur la stèle (j, l. 2). Si l'on admettait la chronologie de M. Segre, il faudrait donc placer la damiurgie de Παυσάνιος Κλεινομβρότου en 55 – 12 = 43 ap. J.-C.

Mais aucun dème lindien n'a jamais porté de nom commençant par T[---], tandis que la communauté de Camiros comptait des Τλῶιοι et des Τύμνιοι : Παυσάνιος Κλεινομβρότου T[---] était donc d'origine camiréenne. L'évolution de sa formule onomastique montre clairement qu'il est devenu prêtre d'Athana Lindia une fois entré dans la communauté de Lindos grâce à l'adoption¹⁴². Comme l'a bien vu G. Pugliese Carratelli, Παυσάνιος Κλεινομβρότου καθ' ὁθεσίαν δὲ Εὐφανίσκου est donc devenu prêtre d'Athana après avoir été damiurge – charge qu'il détenait vers 3 av. J.-C. Le délai séparant ses deux éponymies serait alors d'environ 29 ans. Or, le décret C 127, daté par un prêtre d'Halios et un damiurge, respectivement père et fils, montre que les éponymes de Camiros pouvaient être relativement jeunes ; d'autre part, il est certain que les Lindiens accédaient au sacerdoce d'Athana dans un âge avancé. Il n'y a donc pas lieu de réduire l'écart entre les deux éponymies de Παυσάνιος Κλεινομβρότου en ressuscitant l'hypothèse d'une vacance de la charge à Camiros. Les damiurges enregistrés sur les segments a – i (piliers E et Δ) du catalogue ont exercé leurs fonctions entre 281 av. J.-C. et 9 ap. J.-C. environ, leurs successeurs du segment j (face principale de la stèle), entre 10 et 45 ap. J.-C. environ. Les damiurges du segment k appartiennent à la seconde moitié du II^e siècle ap. J.-C. : le point de repère le plus précis est fourni par Λυσίστρατος (l, l. 21), qu'il faut vraisemblablement identifier à Μάρκος Αἴλιος Λυσίστρατος Ἀντιπάτρου, attesté comme « δαμιουργὸς τᾶς Ἑστίας καὶ τοῦ Διὸς » dans une inscription que la mention de Marc Aurèle et Lucius

¹³⁹ *Lindos* 1, J, II, l. 47.

¹⁴⁰ J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, pp. 14-15.

¹⁴¹ CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, 1, col. 146.

¹⁴² G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* suppl. 3, pp. 227-228.

Verus permet de placer entre 161 et 169¹⁴³. Si cette hypothèse est exacte, les damiurges du segment k sont à placer entre 145 et 180 +/-4. D'après la paléographie, les deux damiurges du segment l appartiennent vraisemblablement au III^e siècle.

DATATION DES TROIS AUTRES CATALOGUES

Si le premier damiurge du catalogue a été revêtu de ses fonctions en 281, le catalogue des prêtres d'Athana Polias date de 332-221 ; les deux fragments du catalogue des ἀρχιερισταί, de 252-237 et de 187-183 ; le début du catalogue des prêtres d'Apollon, de 196 au plus tôt, de 190 au plus tard.

¹⁴³ *TC* 87a (photographie dans *TC* suppl.). Autres indices : *Lindos* 482 (Δαμαγόρας : k, l. 15) ; 486 (Εὐκράτης : k, l. 31). Cf. M. SEGRE, *TC* 4, p. 59.

VI

LES CATALOGUES ANNOTÉS ET LA GRANDE LISTE DES ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΟΙ

Trois catalogues du I^{er} siècle av. J.-C. contiennent des annotations indiquant le nom de fêtes célébrées sous le sacerdoce des prêtres qu'ils énumèrent¹. D'un grand intérêt historique, ces annotations sont également d'une importance capitale pour construire la chronologie rhodienne. Elles contribuent en effet à dater les catalogues eux-mêmes, mais aussi la « grande liste des πρεσβύτεροι », qui mentionne les donateurs d'une statue élevée en l'honneur d'un γυμνασίαρχος πρεσβύτερος κατὰ Ῥωμαῖα² : en tenant compte de la totalité des formules onomastiques, cette inscription détermine la chronologie de près d'un millier de Rhodiens. Les annotations contribuent en outre à notre connaissance du calendrier rhodien, puisqu'elles permettent d'établir l'existence d'un décalage entre l'année de la cité et celle des

¹ *CDR-I* 2, 5 et 6. Cf. *CDR-I* 3 et 4.

² *CDR-I* 31.

communautés³. Et c'est encore sur les annotations que repose la reconstitution du cycle embolismique rhodien⁴.

Friedrich Hiller von Gaertringen⁵, Christian Blinkenberg⁶ et Giovanni Pugliese Carratelli⁷ ont successivement publié et commenté les principales pièces du dossier. Mais la chronologie qu'ils ont donnée des inscriptions pose problème, et ils ont tous expliqué l'irrégularité apparente des annotations par des erreurs de gravure : c'est ce qui justifie de reprendre le dossier. Avant d'aborder le problème de la chronologie (III), je présenterai les inscriptions et leurs magistrats (I), puis leurs annotations (II).

I. LES INSCRIPTIONS ET LEURS MAGISTRATS

Le premier catalogue provient de la communauté d'Ialysos : il fournit une liste de prêtres d'Apollon Eréthimios. Les deux autres catalogues, qui énumèrent des προφῆται et des prêtres d'Asklapios, proviennent de la ville de Rhodes, comme la liste des πρεσβύτεροι.

LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'APOLLON ÉRÉTHIMIOS

LA STÈLE

Sous l'intitulé ἱερεῖς Ἀπόλλωνος Ἐρεθιμίου, le catalogue – une stèle de 118 cm – énumère les noms et démotiques de 28 Ialysiens⁸. C'est Ludwig Ross⁹ qui a découvert l'inscription dans les ruines du sanctuaire d'Apollon Eréthimios, près du village de

³ Cf. pp. 285-286.

⁴ Cf. chapitre VII.

⁵ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Anagraphe der Priester des Apollon Erethimios », *Hermes* 29 (1894), pp. 16-24 ; *IG* XII, 1, 730 ; *Syll.*³, 724 ; « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), pp. 349-354.

⁶ CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka* VIII. *Deux documents chronologiques rhodiens*, Copenhague, 1938.

⁷ G. PUGLIESE CARRATELLI, « Documenti sulle feste », *SER*, pp. 250-261.

⁸ *CDR-I* 6.

⁹ Sur l'activité de L. Ross à Rhodes, cf. CHR. HABICHT, « Ludwig Ross als Epigraphiker », in H.R. Goette (ed.), *Ludwig Ross und Griechenland. Akten des internationalen Kolloquiums, Athen, 2.-3. Oktober 2002*, Rahden, 2005, pp. 107-112.

Théologos¹⁰. L'inscription fut attribuée à Camiros avant que Fr. Hiller von Gaertringen ne démontre que le sanctuaire appartenait au territoire d'Ialysos¹¹.

Les annotations

Dans le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios, les annotations mentionnent cinq fêtes : Ἀλῆια, Ῥωμαῖα, Διπανάμια, Τριετηρίς, πανάγυρις.

DEUX AUTRES INSCRIPTIONS IALYSIENNES

Fr. Hiller von Gaertringen a proposé de rapprocher la stèle d'un fragment d'inscription mentionnant lui aussi des Ialysiens¹² ; ce fragment a été copié « *apud Phileremum* » – sur le mont Philerimos, l'acropole d'Ialysos – par un pèlerin du XV^e siècle¹³. Admise sans réserve par Chr. Blinkenberg¹⁴, omise par G. Pugliese Carratelli, l'association est hasardée¹⁵. Le petit fragment ne présente en effet aucune des annotations caractéristiques du catalogue des prêtres d'Apollon. Certes, le pèlerin du XV^e siècle n'a peut-être pas été en mesure de les déchiffrer ; peut-être même ne les a-t-il pas remarquées. Mais la disposition des noms contredit elle aussi l'association des deux inscriptions : dans le catalogue des prêtres d'Apollon, chaque ligne ne contient qu'un seul nom, comme il est d'usage dans une inscription chronologique ; mais dans le fragment transcrit par le pèlerin, les noms se suivent sans solution de continuité. Il est peu probable que ce soit là l'effet d'une liberté prise par le copiste, puisque le centrage des démotiques isolés aux lignes 1 et 7 témoigne du respect de la disposition du texte ; la reprise intégrale de la ligne 4, allongée par une dittographie du pèlerin, peut s'expliquer de la même

¹⁰ Localisation et premières fouilles du sanctuaire : L. ROSS, *Reisen auf den griechischen Inseln des ägäischen Meeres* III, Stuttgart, Tübingen, 1845, p. 101 ; IV. *Reisen nach Kos, Halikarnassos, Rhodos und der Insel Cypern*, Halle, 1852, pp. 57-59. Première édition de l'inscription, en 1845 : *IGI* III, 277.

¹¹ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Deme der rhodischen Städte », *MDAI(A)* 42 (1917), pp. 179-184.

¹² C 101.

¹³ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *op. cit.*, p. 183 : publication de la copie contenue dans le *ms Lat. in quarto* 432 de la Staatsbibliothek de Berlin, daté de 1479. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 748 : rapprochement des deux documents.

¹⁴ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, pp. 6-9, suivi par A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, p. 198.

¹⁵ Cf. I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, *Οἱ Ἀρχαῖοι Ροδιακοὶ δῆμοι. Ἱστορική ἐπισκόπηση. Ἡ Ἰαλυσία*, Athènes, 1989, p. 156, 19* (cf. p. 165).

manière. L'origine du fragment ne garantit pas non plus l'hypothèse de Fr. Hiller von Gaertringen, puisque dix kilomètres séparent le lieu de découverte, l'acropole, du sanctuaire d'Apollon situé en contrebas. Au total, il semble donc difficile de considérer l'inscription du mont Philerimos comme « le deuxième exemplaire d'un catalogue des prêtres d'Apollon », voire même de la tenir pour le fragment d'un « autre catalogue »¹⁶. Il s'agit d'une liste de nature indéterminée, mentionnant des Ialysiens inconnus par ailleurs.

La deuxième inscription a par contre été découverte dans le sanctuaire¹⁷. Sous une liste de noms gravée à la fin du III^e siècle, on a ajouté deux lignes dont l'orthographe et le formulaire excluent qu'elles soient antérieures au I^{er} siècle : [ἱερεὺς] Ἀπόλλωνος Ἐρεθιμίου καὶ Ἀρτ[άμιτος] Ὀνό]μαστος β' Ἐριναέους. La liste pourrait donc être un ancien segment du catalogue, complété par la suite : mais l'hypothèse est loin d'être assurée ; elle n'importe pas à la chronologie des inscriptions du I^{er} siècle.

LES PRÊTRES D'APOLLON ERÉTHIMIOS

Cinq autres inscriptions mentionnent des prêtres d'Apollon Eréthimios¹⁸ : elles se situent approximativement entre le II^e siècle av. J.-C. et la fin du I^{er} siècle ap. J.-C. La titulature complète du prêtre incluait le sacerdoce d'Artamis, qui était le plus souvent omis¹⁹. Le prêtre d'Apollon Eréthimios nommé par ces textes était-il l'éponyme de la communauté d'Ialysos ? G. Pugliese Carratelli l'a conjecturé²⁰, mais la situation géographique du sanctuaire démontre le contraire. Il est en effet de règle que les sanctuaires desservis par des prêtres éponymes occupent une position centrale et urbaine : tel est le cas du téménos d'Halios à Rhodes et du temple d'Athana à Lindos ; et tel devait aussi être le cas du sanctuaire d'Hestia et Zeus Téleios à Camiros – l'identité de la déesse et l'emplacement du catalogue des damiurges le laissent du moins présumer. Une inscription de Lindos oppose même les ἱερεῖς οἱ ἐν Ἀχαΐα πόλει – les prêtres de l'acropole d'Ialysos, mis sur le même plan que les éponymes de Lindos et de Camiros – aux ἱερεῖς τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Ἐρεθιμίου²¹. Officiant dans

¹⁶ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 748.

¹⁷ *CDR-I 7*.

¹⁸ *CDR-I 7. ARD* pp. 168-173 : 4* ; 6*, ll. 1-2 ; 7*, l. 5 ; 10*, l. 2. *Lindos* 441, l. 8.

¹⁹ Mentions d'Artamis : *CDR-I 7*, l. 9. *ARD* p. 169, 4* (restitution très vraisemblable).

²⁰ G. PUGLIESE CARRATELLI, « Alessandro e la costituzione Rodia », *PP* 4 (1949), p. 155. Cf. V. GABRIELSEN, *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Aarhus, 1997, p. 160, n. 64. B. DIGNAS, « Rhodian Priests after the Synoecism », *AncSoct* 33 (2003), p. 38.

²¹ *Lindos* 441, ll. 2-8.

un sanctuaire excentré et rural, les prêtres d'Apollon Eréthimios n'avaient pas rang d'éponymes.

LE CATALOGUE DES PROPHÈTES

LA STÈLE

Il s'agit d'une stèle haute de 130 cm, qui mentionne 17 Rhodiens avec leurs démotiques ; elle a été découverte en 1922, « près du stade antique de la ville », réemployée dans une canalisation²². L'identification de l'inscription a longtemps posé problème. Amadeo Maiuri songeait à un catalogue d'agonothètes²³, mais le canal creusé dans la pierre a laissé subsister la première lettre de l'intitulé : Π. Fr. Hiller von Gaertringen a donc proposé de restituer Π[οτειδᾶνος]²⁴ ; toutefois, l'absence du nominatif ἱερεῖς serait inexplicable. Chr. Blinkenberg a démontré qu'il fallait restituer le titre de π[ροφᾶται]²⁵. Quatre inscriptions lindiennes présentent (ou présentaient) en effet Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου, l'un des hommes nommés dans le catalogue (15), comme un προφατεύσας ἐν τῷ ᾧσται²⁶. D'autre part, les inscriptions de Lindos comme le catalogue précisent que Ζηνόδοτος « a aussi été prêtre suppléant d'Halios », καὶ ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου. Comme aucun autre Rhodien ne porte le titre d'ἐπιλαχὼν dans les inscriptions, l'identification du catalogue est absolument certaine.

A côté de la stèle publiée par A. Maiuri, deux fragments d'inscriptions annotées ont quelque chance d'appartenir au catalogue des prophètes²⁷.

²² CDR-I 3.

²³ A. MAIURI, *NSCIR* 2, p. 318.

²⁴ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), p. 351.

²⁵ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, pp. 11, 14-15.

²⁶ CDR-I 49-54.

²⁷ Cf. pp. 273-274.

Les annotations

Dans le catalogue des prophètes, les annotations mentionnent cinq fêtes : Ἱποκαθέσια, πενταετηρίς, Ῥωμαῖα, Διπανάμια, Τριετηρίς.

LES PROPHÈTES

Hormis les inscriptions attribuables à Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου, prêtre d'Athana en 64, deux inscriptions retracent la carrière d'un prophète. Vassa Kontorini a publié une inscription honorant Εὐπόλεμος Εὐπολέμου τοῦ Τιμοκράτους καθ' ὑοθεσίαν δὲ Τιμοκράτους²⁸ : prêtre d'Athana Lindia en 83, il figure comme Ζηνόδοτος au nombre des prophètes mentionnés par le catalogue (4). Chr. Blinkenberg connaissait déjà la base de Νεικασίμαχος Δαρδάνου, prêtre d'Athana en 9 av. J.-C. et prophète quelques années auparavant²⁹.

Εὐπόλεμος Εὐπολέμου τοῦ Τιμοκράτους ὃ Τιμοκράτους	Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου ὃ Ὀνασάνδρου	Νεικασίμαχος Δαρδάνου
ταμίας κατὰ Ἀλίεια		ταμίας
στραταγὸς κατὰ πόλεμον		γραμματεὺς βουλᾶς
πρυτανίς		πρυτανίς
προφάτας		προφάτας
	προφάτας καὶ ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου	γυμνασίαρχος πρεσβύτερος
		πρεσβεύς
ἱερεὺς Ἀθάνας Λινδίας καὶ Διὸς Πολιέως 83	ἱερεὺς Ἀθάνας Λινδίας καὶ Διὸς Πολιέως 64	ἱερεὺς Ἀθάνας Λινδίας καὶ Διὸς Πολιέως 9
ἱερεὺς Ἀρτάμιτος Κεκοίας	ἱερεὺς Ἀρτάμιτος Κεκοίας	ἱερεὺς Ἀρτάμιτος Κεκοίας
[ἱερεὺς Ἀλίου ?]	γραμματεὺς μαστρῶν	

Grisé : charges exercées dans la communauté de Lindos. **Gras** : date de la prêtrise d'Athana Lindia.

Fig. 50 – Carrières de trois prophètes rhodiens du I^{er} siècle.

²⁸ CDR-I 32.

²⁹ CDR-I 56.

La théorie de Chr. Blinkenberg et de M. Segre

De l'existence des prophètes, Chr. Blinkenberg a d'emblée conclu à celle d'un oracle fondé à la fin de l'époque hellénistique. En 1938, il écrivait ainsi : « puisque le culte d'Apollon Πύθιος (ou Πυθαεύς) était très répandu dans l'île, l'institution du nouvel oracle peut bien tirer son origine de Delphes, mais il est aussi possible qu'elle soit due à une influence de Milet, où les prophètes de l'oracle de Didymes occupaient depuis des siècles une position très notable.³⁰ »

Dans le même temps, les fouilles de l'acropole, qui avaient déjà livré le catalogue des prophètes, se concentraient sur le sanctuaire d'Apollon Pythien³¹. A l'intérieur même du temple, les archéologues italiens mirent au jour un puits qui fut identifié à un adyton oraculaire ; il était relié à une tranchée tenue pour un canal d'approvisionnement en eau. A proximité du temple, les fouilleurs découvrirent en outre une nouvelle inscription mentionnant un prophète³². Il paraissait dès lors évident que le catalogue des prophètes, découvert à quelques dizaines de mètres en contrebas, près du stade, provenait lui aussi du sanctuaire d'Apollon Pythien.

La publication de la nouvelle inscription fut confiée à Mario Segre³³. Il s'agit plus précisément de la base d'une statue dédiée par une série de dignitaires rhodiens, dont le prophète Ἀγοράναξ Ἀριστάνδρου, qui n'apparaît pas dans le catalogue. La base est fragmentaire, mais à en juger par son lieu de découverte, elle devait appartenir à un prêtre d'Apollon. Le nom du dernier dédicant, Εὐκλῆς Ξενοφ[άνευς], se retrouve dans la liste des πρεσβύτεροι³⁴.

Christian Blinkenberg avait déjà relevé que certaines inscriptions mentionnaient Apollon Πύθιος, tandis que d'autres se référaient à Apollon Πυθαεύς. Mario Segre fut le premier à donner sens à cette opposition, en faisant observer que l'épithète de Πυθαεύς appartenait en propre à l'Apollon d'Argos. On retrouve en effet l'épithète de Πυθαεύς non seulement à Argos, mais aussi dans des cités comme Sparte, Epidaure, Asiné ou Hermioné, dans

³⁰ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, pp. 14-15.

³¹ L. LAURENZI, « I Monumenti dell'antica Rodi. Prima relazione sugli scavi e sui restauri », *Memorie FERT* 2 (1938), p. 25.

³² CDR-I 106.

³³ M. SEGRE, « L'oracolo di Apollo Pythaeus a Rodi », *PP* 4 (1949), pp. 77-90.

³⁴ CDR-I 31, b II, l. 95.

lesquelles l'origine argienne du culte d'Apollon peut être établie par ailleurs – grâce au témoignage de Pausanias notamment³⁵.

Or, le sanctuaire d'Argos disposait d'un puits oraculaire desservi par des prophètes, les προμάντιες. Mieux, dans les deux éditions qu'en avait données Wilhelm Vollgraff³⁶, l'une des plus fameuses inscriptions d'Argos – la stèle des προμάντιες précisément – mentionnait un « πέτρινος ῥόος »³⁷, c'est-à-dire « une canalisation en pierre » qui rappelait fortement la tranchée que les fouilles de Rhodes venaient de mettre au jour sous le temple d'Apollon³⁸. L'origine argienne de l'oracle d'Apollon, mise en évidence par l'épigraphie, semblait ainsi trouver sa confirmation dans l'archéologie.

Il ne restait qu'à rendre compte de la coexistence d'Apollon Πύθιος et d'Apollon Πυθαεὺς dans les inscriptions rhodiennes. Après avoir dépouillé l'ensemble des textes à sa disposition, Mario Segre parvint à la conclusion que, si la forme Πύθιος était en usage à la haute époque hellénistique et à la période impériale, les occurrences de la forme Πυθαεὺς, autrement dit de la forme argienne de l'épithète, se cantonnaient au I^{er} siècle. Or, toutes les inscriptions mentionnant les prophètes appartenaient précisément au I^{er} siècle. Dès lors, deux hypothèses étaient envisageables : soit le culte de l'Apollon Πυθαεὺς, introduit dans l'île de Rhodes au moment de la colonisation argienne, avait connu une période de renaissance au I^{er} siècle ; soit les érudits au service du clergé rhodien avaient attribué une origine étrangère à un culte local, afin d'en rehausser le prestige³⁹.

Qu'ils soient spécialistes de Rhodes⁴⁰ ou d'Argos⁴¹, les archéologues et les historiens admettent aujourd'hui l'existence d'un oracle d'Apollon Πυθαεὺς à Rhodes. La

³⁵ M. SEGRE, *op. cit.*, pp. 77-78. cf. « Il culto rodio di Alessandro e dei Tolomei », *BSAA* 34 (1941), pp. 32-33.

³⁶ C.W. VOLLGRAFF, « Inscriptions d'Argos », *BCH* 27 (1903), pp. 270-277, 28 ; 33 (1909), pp. 171-175, 1. Cf. encore *Le sanctuaire d'Apollon Pythéen à Argos*, Paris, 1956, pp. 109-117.

³⁷ *CDR-I* 64, ll. 9-10.

³⁸ M. SEGRE, *op. cit.*, p. 79.

³⁹ *Ibid.*, p. 78.

⁴⁰ CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 1010 (informé par M. Segre). Travaux postérieurs à 1949 : L. MORRICONE, « I Sacerdoti di Halios », *ASAA* 27-29 (1949-1951), p. 362, n. 5. G. PUGLIESE CARRATELLI, *op. cit.*, p. 251. D. MORELLI, « I culti in Rodi », *SCO* 8 (1959), pp. 27, 108-110. V. KONTORINI, *AER* II, Athènes, 1989, 73, p. 165. J. WINAND, *Les hiérophytes. Recherche institutionnelle*, Bruxelles, 1990, p. 101. A. BRESSON, *op. cit.*, pp. 234, 236, 1074. H.-U. WIEMER, « Kaüfliche Priestertümer im hellenistischen Kos », *Chiron* 33 (2003), p. 308, n. 314. J. SHAYA, « The Greek Temple as Museum : The Case of the Legendary Treasure of Athena from Lindos », *AJA* 109 (2005), p. 435, n. 65. Cf. G. KONSTANTINOPOULOS, *La Città di Rodi*, Athènes, s.d., pp. 139-140.

⁴¹ M. PIÉART, « Un oracle d'Apollon à Argos », *Kernos* 3 (1990), pp. 324-325, 327. M.-FR. BILLOT, « Apollon Pythéen et l'Argolide archaïque. Histoire et mythes », *Archaïognosia* 6 (1989-1990), pp. 53-54.

démonstration de Christian Blinkenberg et de Mario Segre paraît en effet sans appel⁴². Elle est en réalité sans fondement.

Réfutation de cette théorie et identification des prophètes

L'épithète d'Apollon

Les sources dont disposait M. Segre donnaient l'impression que l'épithète de Πυθαεύς était cantonnée aux inscriptions du I^{er} siècle, alors que celle de Πύθιος était seule employée à la haute époque hellénistique. Mais c'est précisément l'absence de toute référence à la principale publication des inscriptions de Lindos qui permet de savoir que l'article de M. Segre a été rédigé vers 1940 ou 1941. Comme l'a relevé Donatello Morelli, l'ouvrage de Chr. Blinkenberg a changé la donne : il s'avère qu'à Lindos les deux formes de l'épithète ont été employées « à peu près dans la même mesure » à partir du III^e siècle⁴³. Mais il est permis d'être plus précis.

Au sein des communautés, les inscriptions de Camiros ne mentionnent qu'Apollon Πύθιος, alors que les inscriptions d'Ialysos ne fournissent aucun témoignage pertinent. C'est donc de Lindos que provient l'écrasante majorité (sinon la totalité) des inscriptions mentionnant Apollon Πυθαεύς : la forme est attestée à 22 reprises entre le IV^e et le I^{er} siècle. L'épithète de Πύθιος, inconnue à Lindos avant la fin du III^e siècle⁴⁴, s'y maintient jusque dans la deuxième moitié du III^e siècle ap. J.-C.

Dans la ville même de Rhodes, les témoignages sont rares. Une seule inscription évoque Apollon Πυθαεύς⁴⁵, qui n'est connue que par une copie de Stylianos Saridakis : la datation⁴⁶ et l'établissement du texte⁴⁷ posent problème. La pierre a été trouvée à Νεοχώρι, non loin de l'acropole de Rhodes, mais la mention d'Apollon Πυθαεύς pourrait se rapporter à une charge exercée à Lindos : car Νικοκλῆς Ἀριστοκλεῦς, le détenteur de la charge, est probablement

⁴² Cf. J. et L. ROBERT, *BE* 1951, n° 153. M. GUARDUCCI, *Epigrafia Greca* IV, 1995², p. 173.

⁴³ D. MORELLI, *op. cit.*, pp. 109-110.

⁴⁴ *Lindos* 134, l. 9, mentionne Apollon Πύθιος, mais l'inscription se rapporte à une charge exercée dans la ville de Rhodes (en dépit de M. PIÉART, *op. cit.* p. 325, n. 35).

⁴⁵ *IG*, XII, 1, 67, l. 4.

⁴⁶ La paléographie, l'accusatif en -H et la mention d'une prêtrise de la Τύχα pourraient s'accorder avec une date au I^{er} siècle av. J.-C.

⁴⁷ Entre ἱεροθυτήσαντα et Ἀπόλλωνος Πυθαέως, il faut vraisemblablement restituer [καὶ ἱερατεύσαντα].

apparenté à Ἀριστοκλῆς Νικοκλεῦς, μαστρὸς Κατταβίων en 27⁴⁸. En tous les cas, la dédicace de Γλαύκων, qui est la seule inscription à mentionner Apollon dans le sanctuaire de l'acropole rhodienne, autorisant ainsi son identification, lui attribue l'épithète de Πύθιος, et cette épithète est la seule dont l'usage soit établi avec certitude dans la ville de Rhodes. L'épigraphie ne permet donc pas de faire entrer le sanctuaire de Rhodes dans l'obédience d'Argos.

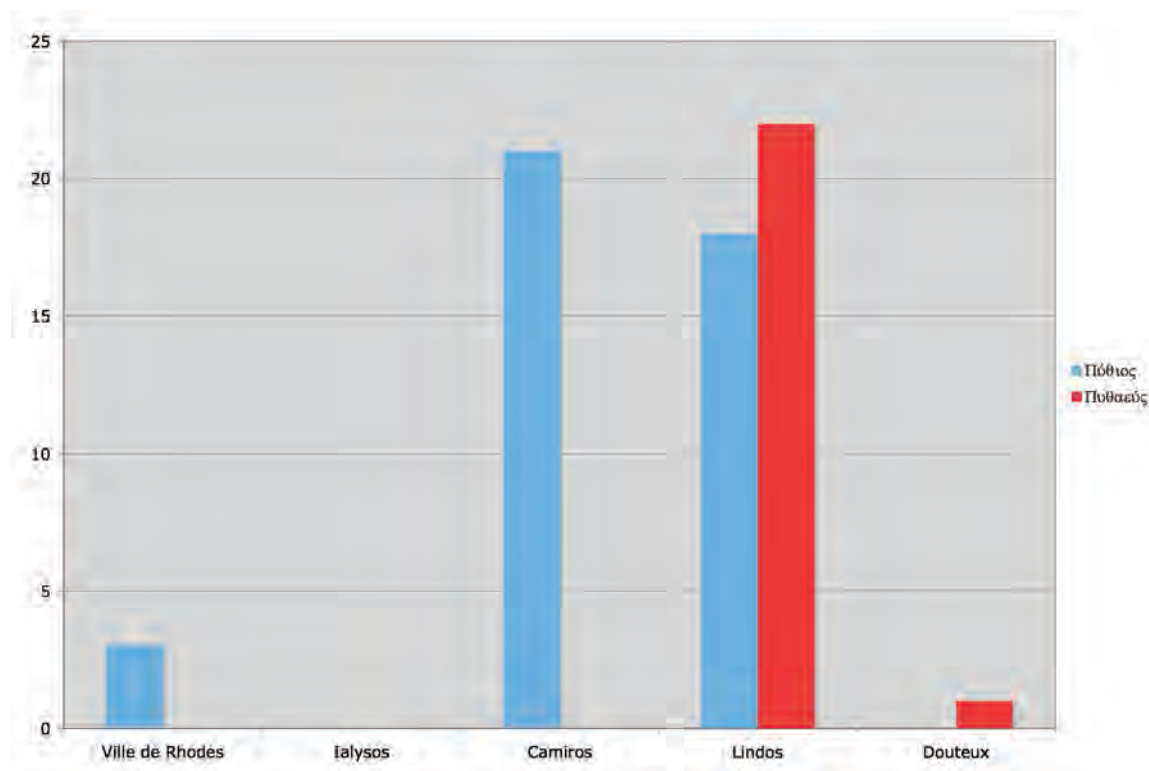


Fig. 51 – Occurrences de Πύθιος et de Πυθαεὺς dans les inscriptions de l'île de Rhodes.

L'architecture du temple d'Apollon

Second argument invoqué par Mario Segre : le dispositif découvert dans les fondations du temple d'Apollon serait un adyton oraculaire, constitué d'un puits et d'une galerie d'approvisionnement en eau. Le même dispositif se retrouverait à Argos.

En réalité, le puits hydromantique d'Argos, d'une profondeur de 17 m 80, dans lequel furent découverts plusieurs centaines de flacons servant à la divination⁴⁹, n'a rien de commun avec le dispositif mis au jour à Rhodes, trois fois moins profond et exempt de tout mobilier⁵⁰. D'autre part, la canalisation d'Argos ne doit son existence qu'à une mauvaise lecture de la

⁴⁸ *Lindos* 378b, l. 150.

⁴⁹ C.W. VOLLGRAFF, *Le sanctuaire d'Apollon Pythéen à Argos*, Paris, 1956, pp. 47-48.

⁵⁰ Dans le cas contraire, M. SEGRE, *op. cit.*, l'aurait signalé.

stèle des προμάντιες. Loin de mentionner un « πέτρινος ῥόος », comme l'avait d'abord pensé W. Vollgraff, elle portait en réalité (τὸν βωμὸν) πέτρινον ἔθεν⁵¹ : les prophètes « ont élevé (l'autel) en pierre ».

Il apparaît ainsi que le dispositif découvert à Rhodes n'avait pas la même structure que le puits hydromantique d'Argos, et qu'il n'était pas utilisé de la même manière. Peut-on néanmoins considérer ce dispositif comme un *adyton* oraculaire ?

L'hypothèse de Mario Segre pose d'abord un problème chronologique, puisque l'institution des prophètes ne correspond à aucun état du temple d'Apollon, construit au IV^e siècle, vraisemblablement restauré après le séisme survenu vers 228-226, et rénové par Hérode à la fin du I^{er} siècle⁵². D'autre part, sur le plan de l'archéologie, il y a peu de l'*adyton* à l'*adynaton*, tant il est vrai que l'identification des installations oraculaires les plus fameuses demeure problématique. Songeons à l'exemple du Grand temple de Delphes⁵³... A Rhodes, il est néanmoins certain que le puits creusé dans les fondations du temple d'Apollon était étroitement associé à la construction du temple : comme l'a relevé Wolfram Hoepfner, il a servi à l'évacuation des déblais pendant le creusement des fondations⁵⁴. La tranchée qui donne sur ce puits n'est reliée à aucun réseau de canalisation. Il s'agit simplement de la tranchée de fondation du temple. Par conséquent, il n'y a pas trace d'installation oraculaire à Rhodes.

Fonction des prophètes rhodiens

προ-φήτης

Si l'Apollon des Rhodiens n'était pas dans l'obédience d'Argos, si l'existence même d'un oracle dans l'île n'est qu'une illusion des modernes, quelle était alors la fonction des prophètes ? Dans l'histoire de la langue grecque, le προ-φήτης a « parlé pour » avant de prédire. En d'autres termes, le προφήτης a d'abord été un interprète, et il l'est resté. Dans le domaine des institutions, le prophète est le plus souvent l'interprète d'un dieu ou d'un devin, mais il peut aussi servir un sanctuaire indépendamment de toute activité oraculaire : c'est le

⁵¹ C.W. VOLLGRAFF, « Note sur une inscription de l'Aspis (Argos) », *BCH* 81 (1957), p. 477.

⁵² F., A.J., 16.147. Cf. L. ROBERT, *Etudes épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938, pp. 136-138.

⁵³ R. GINOUVÈS, *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine* III. *Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, Rome, 1998, s.v. « *adyton* ».

⁵⁴ W. HOEPFNER, « Das Hauptheiligtum für Helios », *Der Koloss von Rhodos*, Mainz am Rhein, 2003, p. 34.

cas à Cyzique, Milet, Aphrodisias... mais aussi à Delphes, où un προφήτης guidait les éphèbes dans le sanctuaire d'Apollon⁵⁵. Libres de toutes les conjectures à venir, Maurice Holleaux et Charles Diehl, les premiers éditeurs d'une inscription honorant le prophète Ζηνόδοτος (?), relevaient que « l'existence d'un oracle dans une ville de création aussi récente que Rhodes aurait lieu de surprendre, et dans aucun texte il n'en est fait mention » ; ils attribuaient donc aux prophètes rhodiens la fonction d' « interprètes du droit sacré, gardiens des traditions religieuses », auxquels la cité commettait peut-être « le soin d'interroger les oracles, de rapporter et d'expliquer leurs réponses »⁵⁶. Deux faits sont certains : les prophètes ne prédisaient pas tous l'avenir ; ils participaient au culte de nombreuses divinités.

Le sanctuaire des prophètes

De quel sanctuaire dépendaient alors les prophètes rhodiens ? La base mentionnant le prophète Ἀγοράναξ Ἀριστάνδρου a été mise au jour sur l'acropole, dans le sanctuaire d'Apollon Pythien ; et selon M. Segre « la stèle trouvée par A. Maiuri a certainement été descendue du sanctuaire, qui domine directement le stade »⁵⁷. Le lieu de découverte des inscriptions semblait ainsi prouver que les prophètes de Rhodes dépendaient d'Apollon Pythien. Cependant, A. Maiuri n'a pas trouvé la stèle dans le stade, mais « près du stade », remployée dans un canal drainant les eaux des terrains adjacents : elle peut avoir appartenu à l'un des nombreux sanctuaires de

Lacune
ἱερεὺς Ῥώμας
ἱερεὺς Ὑητοῦ
ἱερεὺς Κυρβάνθων
ἱεροθυταί
προφάτας
γραμματεὺς ἱερέως Ἀλίου καὶ ἱεροθυτῶν
Lacune

Fig. 52 – CDR-I 33: dédicants de la statue d'un prêtre d'Apollon Pythien (?).

⁵⁵ E. FASCHER, *Προφήτης. Eine Sprach- und religionsgeschichtliche Untersuchung*, Giessen, 1927. M.C. VAN DER KOLF, « Prophetes », *RE* XXIII.1, 1957, col. 797-814.

⁵⁶ M. HOLLEAUX, CH. DIEHL, « Inscriptions de l'île de Rhodes », *BCH* 9 (1885), pp. 98-99. Cf. G. HIRSCHFELD, *The Collection of Greek Inscriptions in the British Museum* IV.1. *Knidos, Halikarnassos and Branchidae*, Oxford, 1893, p. 88. Selon M.C. VAN DER KOLF, *op. cit.*, col. 812, « il n'y a pas d'oracle à Rhodes » : il a fallu ignorer les travaux de Chr. Blinkenberg, de M. Segre et de G. Pugliese Carratelli pour parvenir à cette conclusion, au demeurant exacte. C'est le même défaut d'information qui a fait conjecturer, à tort cette fois, que le prophète de Rhodes était par définition un Lindien.

⁵⁷ M. SEGRE, *op. cit.*, p. 73.

l'acropole. La base trouvée dans le sanctuaire d'Apollon Pythien permet d'aller plus loin. De même que les prêtres de Rome, de la Pluie⁵⁸ et des Corybantes, le prophète figure au nombre des dédicants de la statue, qui honorait vraisemblablement un prêtre d'Apollon. Mais cela n'implique pas qu'il ait exercé sa fonction de prophète au sein même du sanctuaire. La hiérarchisation des charges occupées par les dédicants prouve même le contraire. Le προφάτας est intercalé entre les ιεροθυταί et le γραμματεὺς ἱερέως Ἀλίου καὶ ιεροθυτῶν. La conclusion s'impose d'elle-même : les prophètes se rattachaient au sanctuaire d'Halios.

ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου

Or, la stèle des prophètes précise que Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου Λινδοπολίτας a également été prêtre suppléant d'Halios, καὶ ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου. Il ressort des inscriptions que Ζηνόδοτος était l'un des plus importants évergètes du I^{er} siècle : la cité de Rhodes et la communauté de Lindos l'en ont remercié en le comblant d'honneurs. Le nom même de Ζηνόδοτος, qui n'appartient pas au vieux fonds de l'onomastique rhodienne, donne à penser que le personnage ne devait pas sa réussite à sa naissance, mais à sa fortune⁵⁹. D'où sans doute l'explication reçue de la formule καὶ ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου, considérée comme le rappel d'une charge que Ζηνόδοτος aurait exercée avant de devenir προφάτας⁶⁰. La cité aurait-elle cédé à la vanité d'un « nouveau riche »⁶¹ ?

Si tel avait été le cas, il serait étonnant que les fragments d'inscriptions retraçant la carrière « rhodienne » de Ζηνόδοτος portent προφατεύσας ἐν τῷ ἄστει καὶ ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου⁶², et non l'inverse. Il faudrait admettre que le cursus de Ζηνόδοτος soit « descendant » et que les honneurs soient classés dans un ordre décroissant : la charge d'ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου aurait alors précédé celle de prophète. Mais les fragments

⁵⁸ Relevant la présence du H, J. et L. ROBERT, *loc. cit.* se demandent si Ὑήτιος, rapproché de Ζεὺς Ὑήτιος par M. SEGREGRE, *op. cit.*, p. 74, ne serait pas une autre divinité ou un héros. D. MORELLI, *op. cit.* p. 177, n. 5, objecte la mention d'un Ζεὺς Ὑήτιος dans TC 154, l. 2.

⁵⁹ CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 589 (à propos du grand-père).

⁶⁰ CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VIII. Deux documents chronologiques rhodiens*, Copenhague, 1938, p. 24. *Contra* E. FASCHER, *op. cit.*, p. 49 : « Der Mann, dessen Name auf der Inschrift [IG XII, 1, 833 = CDR-I 54] nicht erhalten ist, war zugleich Heliospriester. »

⁶¹ CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 592, justifie ainsi la restitution du nom de Ζηνόδοτος dans les inscriptions lindiennes : « La teneur de ces documents convient au caractère de l'homme, tel que nous l'ont fait connaître les autres témoignages épigraphiques. »

⁶² Cf. CDR-I 49-54.

retracant la carrière « lindienne » de Ζηνόδοτος présentent toutes un cursus « ascendant », les honneurs étant classés dans un ordre croissant, conforme au déroulement du temps : c'est l'usage le plus répandu, dont la base d'Εὐπόλεμος Εὐπολέμου, lui aussi Lindien, prophète et prêtre d'Athana – contemporain de Ζηνόδοτος au surplus –, fournit un excellent exemple⁶³. Il n'y a aucune raison de penser que Ζηνόδοτος ait été ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου avant de devenir prophète. S'il restait à s'en convaincre, il suffirait de faire observer que toutes les charges exercées par Ζηνόδοτος sont mentionnées au participe aoriste, à l'exception de la dernière : γραμματεὺς μαστρῶν.

Les annotations gravées en marge du catalogue des prophètes montrent qu'il était conçu comme un document chronologique. Si deux fonctions sont attribuées à un même nom, elles ont nécessairement été exercées la même année. Ce n'est donc pas sa condescendance envers un riche citoyen, mais la rigueur de ses institutions qui a poussé la cité à préciser καὶ ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου dans le catalogue des prophètes : Ζηνόδοτος a remplacé le prêtre d'Halios dont il avait commencé par être le prophète.

La définition de la fonction du prophète tient en fait au sens prêté à ἐπιλαχὼν. Le terme pourrait littéralement se traduire par « suppléant désigné par le sort » ; il se retrouve chez les orateurs attiques. Pour [Démosthène], le hiérope qui n'a pas été désigné par le sort est un usurpateur : παρὰ τοὺς νόμους ἦρχεν οὗτος, οὔτε λαχὼν οὔτ' ἐπιλαχὼν, « cet homme a exercé sa charge en violation des lois, puisqu'il n'a pas été tiré au sort comme titulaire ni comme suppléant »⁶⁴. Et lorsque Eschine fustige Démosthène, il l'accuse d'être un bouleute οὔτε λαχὼν οὔτ' ἐπιλαχὼν⁶⁵.

Le tirage au sort (λάχεσις, κλήρωσις) s'oppose à l'élection (αἵρεσις, χειροτονία). Or, les inscriptions rhodiennes ne révèlent l'existence que d'un seul ἐπιλαχὼν : et il a fallu que cet homme remplace le prêtre dont il était le subordonné ! Peut-on réconcilier le hasard de l'élection avec celui de la documentation ?

La tentation serait grande de supposer une évolution sémantique du terme d'ἐπιλαχὼν, qui aurait fini par désigner le suppléant, indépendamment de tout tirage au sort. Il faudrait alors admettre qu'au I^{er} siècle la cité de Rhodes, en abandonnant le tirage au sort, avait renoncé à l'une des composantes essentielles de la constitution démocratique.

Sur le plan du langage, il existe une analogie entre le couple λαχὼν, ἐπιλαχὼν et le couple χειροτονηθείς, ἐπιχειροτονηθείς. Dans les inscriptions rhodiennes du I^{er} siècle,

⁶³ CDR-I 32.

⁶⁴ [D.], *In Theocrinem*, 29.3.

⁶⁵ Aischin., *In Ctesiphontem*, 62.8.

ἐπιχειροτονηθείς s'applique en effet au stratège qui a été « réélu »⁶⁶. Si le premier couple désigne deux personnes ayant occupé la même charge, le second désigne ainsi une personne ayant occupé plusieurs fois la même charge : le préfixe ἐπι- marque la répétition du processus de désignation. Or, dans les décrets rhodiens du I^{er} siècle, le terme de λαχών a bien le sens habituel de « tiré au sort »⁶⁷, et dans les monuments d'épistates élevés la même époque le terme s'oppose encore, *in absentia*, à χειροτονηθείς⁶⁸. Sur le plan des institutions, plusieurs inscriptions tardo-hellénistiques mentionnent un κλαρώτας δικαστᾶν, chargé du tirage au sort des juges⁶⁹ ; les fouilles ont même livré les jetons des juges⁷⁰ et le κληρωτήριον qui servait à les désigner⁷¹. Linguistiquement et historiquement, ἐπιλαχών ne peut signifier que le « suppléant tiré au sort ».

Mais alors, sauf à invoquer la destinée, comment expliquer que Ζηνόδοτος ait été le « suppléant tiré au sort » du prêtre dont il avait commencé par être l'« interprète » ? Harpokration nous apprend qu'à Athènes la désignation du λαχών et celle de l'ἐπιλαχών s'opéraient lors de la même session. Ainsi, le suppléant était prêt à remplacer le titulaire s'il s'avérait indigne de son mandat, ou s'il venait à mourir avant de l'avoir achevé (ἐὰν ὁ πρῶτος λαχὼν ἀποδοκιμασθῇ ἢ τελευτήσῃ)⁷². Il n'est pas nécessaire d'invoquer le modèle athénien pour se convaincre que la constitution rhodienne prévoyait elle aussi la désignation simultanée des titulaires et de leurs suppléants, élus ou tirés au sort : sans quoi la cité se serait exposée à la vacance du pouvoir. D'ailleurs Polybe lui-même rapporte qu'au moment de la deuxième guerre de Crète le désarroi des Rhodiens était tel que, entre autres folies (παράλογα), ils commirent celle de réélire le magistrat qu'ils avaient déclaré indigne : καὶ ὃν ἀπεδοκίμασαν ἄρχοντα, τοῦτον πάλιν εἵλοντο ἄρχοντα⁷³. Il est dès lors compréhensible que les inscriptions qualifient Ζηνόδοτος de προφατεύσας ἐν τῷ ἄστει

⁶⁶ Voir les textes rassemblés et commentés par G. SUSINI, « Gli Strateghi Rodii », in L. de Rosa (ed.), *Ricerche storiche ed economiche in memoria di Corrado Barbagallo*, Naples, 1970. Le texte n° 16, publié par TH. REINACH, « Inscriptions grecques III. Inscriptions de Rhodes », *REG* 16 (1903), p. 185, b, doit être radié de la liste : à la l. 3, il ne faut pas restituer [στραταγήσαντ]ος δις mais [ξενισθέντ]ος δις.

⁶⁷ *CDR-I* 17, l. 7. Cf. *CDR-I* 19, l. 16.

⁶⁸ *Lindos* 272 ; 293c ; 347a, b. Sur la fonction des épistates rhodiens, cf. CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 24-30. Les stratèges étant élus, G. SUSINI, *op.cit.*, p. 426, a tort de qualifier leurs suppléants d'ἐπιλαχόντες.

⁶⁹ *IG XII*, 1, 55, ll. 3-4. *PSA* 7, l. 8. *NSER* 18, l. 7. Cf. *SER* 25, l. 5.

⁷⁰ *AD* 1969, p. 480. *AD* 1970, pp. 515, 517. Tessères inédites.

⁷¹ Exposition *Ρόδος 2400 Χρόνια*, salle II. Sur l'équivalent athénien de la machine rhodienne, voir P. DEMONT, « Le kleroterion (« machine à tirer au sort ») et la démocratie athénienne », *BAGB* (2003), pp. 26-52.

⁷² Harp. s.v. ἐπιλαχών.

⁷³ Plb. 33.17.5.

καὶ ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου. Le prophète était désigné en même temps que le prêtre d'Halios, par tirage au sort. Mais en cas de nécessité, il remplaçait le prêtre d'Halios *ex officio*.

Cette association étroite du prophète au prêtre d'Halios explique qu'un Lindien comme Ζηνόδοτος ait pu remplacer un prêtre qui, en vertu de la règle triennale, devait être Ialysien (année 75/74)⁷⁴. L'analyse des démotiques énumérés par les catalogues le démontre : contrairement aux prêtres d'Halios, les prophètes n'étaient pas soumis à la règle triennale (les prophètes **14** et **15**, par exemple, sont tous deux Lindiens). En cas de suppléance, le prophète n'était donc pas nécessairement issu de la même communauté que le prêtre qu'il remplaçait. Le même association des deux charges explique que Ζηνόδοτος ait pu devenir prêtre d'Athana Lindia après avoir été prêtre d'Halios. Comme le relevait Chr. Blinkenberg, « il semble qu'en général les Lindiens qui ont été revêtus de la prêtrise d'Halios, ont obtenu cet honneur après avoir été prêtres d'Athana Lindia. Si cette règle n'a pas été observée pour Ζηνόδοτος, il tient probablement à ce qu'il ne s'agissait que du remplacement d'un autre prêtre »⁷⁵. Il ressort du catalogue des prophètes que, quand Ζηνόδοτος exerça la suppléance du prêtre d'Halios, lui-même ne fut pas remplacé : sa charge n'était pas tenue pour vacante. La suppléance du prêtre d'Halios était donc constitutive de la charge de prophète. A Rhodes, la fonction du prophète était de « parler pour » l'éponyme de la cité, c'est-à-dire de le représenter, et au besoin de le remplacer.

Aucun des arguments censés démontrer qu'il existait un oracle ou un prophète d'Apollon à Rhodes ne résiste à l'examen. Bien au contraire, les preuves sont nombreuses et irréfutables de l'appartenance des prophètes rhodiens au sanctuaire d'Halios. S'il fallait en apporter une dernière, il suffirait de faire observer que le système des annotations, et par conséquent des cultes rhodiens, ne pouvait se comprendre sans cette découverte⁷⁶.

LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'ASKLAPIOS

Les travaux de Fr. Hiller von Gaertringen et de Chr. Blinkenberg ne pouvaient porter que sur le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios et celui des prophètes. Reprenant le dossier, G. Pugliese Carratelli y a ajouté le catalogue des prêtres d'Asklapios. La guerre a compromis

⁷⁴ Cf. pp. 338-339.

⁷⁵ CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 592.

⁷⁶ Cf. pp. 277-280.

l'étude de la pierre : stèle ou base de statue ? l'éditeur l'ignore même. La face principale⁷⁷ n'est connue que par une copie de M. Segre, les faces latérales⁷⁸ par deux photographies.

LA FACE PRINCIPALE

La face principale mentionne un ἄρητῆρ Ἀσκληπιῶ : une inscription du II^e siècle ap. J.-C. qualifie également les prêtres d'ἄρητῆρες⁷⁹. Les deux dernières lignes, mal comprises, permettent d'établir le statut exact de l'inscription. Selon G. Pugliese Carratelli, la copie de M. Segre porte :

vacat

ΕΠΙΧΑΡΙΟ[---]

ΣΑΤΥΡΟΣ[---]

vacat.

ΕΠΙΧΑΡΙΟ[Σ] pourrait être le génitif d'Ἐπίχαρις. Mais le nom n'est attesté que dans une seule inscription rhodienne⁸⁰, et après le *vacat* de la ligne précédente un génitif serait à tout le moins surprenant. A la ligne suivante, Σάτυρος est assurément un nominatif : le nom est assez rare dans l'onomastique citoyenne, mais il est fréquent chez les étrangers. L'un d'entre eux n'est autre que le sculpteur Σάτυρος Ἀντιοχεύς, qui travailla en association avec Ἐπίχαρμος Ἐπιχάρμου Ῥόδιος, l'« ΕΠΙΧΑΡΙΟ[---] » de notre inscription. Nous avons donc affaire à une base de statue signée par deux artistes. Comme il était d'usage, la signature se trouvait isolée de l'inscription proprement dite par un *vacat*. D'après le parallèle offert par une inscription de la ville de Rhodes⁸¹, elle peut se restituer ainsi :

Ἐπίχαρμος [Ἐπιχάρμου Ῥόδιος καὶ]

Σάτυρος [Ἀντιοχεύς ἐποίησαν.]

⁷⁷ CDR-I 30.

⁷⁸ CDR-I 5.

⁷⁹ IG XII, 1, 837.

⁸⁰ ASAA 1986-1987, p. 270, 3, l. 1.

⁸¹ NESM 40, ll. 5-6.

Ἐπίχαρμος Ἐπιχάρμου Ῥόδιος commença sa carrière de sculpteur avec son père Ἐπίχαρμος Σολεύς : leur première signature commune date de 123⁸². En revanche, l'association d'Ἐπίχαρμος Ἐπιχάρμου et de Σάτυρος n'est pas précisément datée : Chr. Blinkenberg la situe entre 100 et 70⁸³, mais elle est sans doute antérieure. La face principale du « catalogue des prêtres d'Asklapios » est en réalité la dédicace de la statue qu'un prêtre fit élever dans l'Asklépieion, vers 100.

LES FACES LATÉRALES

Le catalogue n'occupe que les faces latérales de la base : sept prêtres y sont nommés avec leurs démotiques. Or, une annotation précise que le premier d'entre eux a exercé sa charge au moment des Καισάρεια τὰ πρῶτα ἀχθέντα. Quelle que soit la date attribuée aux Καισάρεια, elle ne peut être antérieure à l'assassinat de César en 44. Par conséquent, la base signée par Ἐπίχαρμος et Σάτυρος a été remployée comme catalogue plusieurs décennies après la consécration de la statue qu'elle portait. L'absence d'intitulé montre que l'inscription ne formait pas le début du catalogue ; elle explique la mention récurrente du titre d'ἱερεὺς Ἀσκληπιοῦ.

Les annotations

Dans le catalogue des prêtres d'Asklapios, les annotations mentionnent quatre fêtes : Ἀλῆια, Καισάρεια, Διπανάμια, Τριετηρίς.

LES PRÊTRES D'ASKLAPIOS

En dehors du catalogue publié par G. Pugliese Carratelli⁸⁴, trois prêtres d'Asklapios sont attestés dans les inscriptions de la ville de Rhodes, entre l'extrême fin du III^e siècle av. J.-C. et la seconde moitié du II^e siècle ap. J.-C. La plus ancienne inscription, qui date de 202 environ, montre que le prêtre d'Asklapios n'occupait que le huitième rang dans la hiérarchie des

⁸² *Lindos* 246.

⁸³ CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 55, n° 83.

⁸⁴ Omis par D. MORELLI, *op. cit.*, pp. 32-33.

honneurs⁸⁵. La deuxième inscription, située entre le II^e et le I^{er} siècle par l'éditeur, pourrait

plus précisément dater de la première moitié du II^e siècle⁸⁶. Les sacerdoce s'y suivent dans le même ordre. La dernière inscription, qui mentionne un prêtre d'Halios ayant exercé le sacerdoce d'Asklapios, date de la seconde moitié du II^e siècle ap. J.-C.⁸⁷: nous ignorons donc le rang que tenaient les prêtres d'Asklapios au moment où fut gravé le catalogue.

	<i>Lindos 134</i>	<i>NSCIR 3</i>
1	Ἦλιος	
2	Ἀθάνα Πολιάς καὶ Ζεὺς Πολιεύς	
3	Ποτειδᾶν Ἰππιος	
4	Ἀπόλλων Πύθιος	
5	Ἀφροδίτα	
6	Μοῦσαι	lacune
7	Διόνυσος	Δι[όνυσος]
8	Ἀσκληπιός	Ἀσκληπιός
9	Ἡρακλῆς	Ἡρακλῆς
10	Διόσκοροι	Διόσκουροι
11	Θεοὶ Σαμόθραϊκες	lacune
12	Σάραπις	

Fig. 53 – Hiérarchie des sacerdoce dans deux inscriptions rhodiennes.

DEUX FRAGMENTS DE CATALOGUES ANNOTÉS

LE FRAGMENT *CDR-I 3*

Dans le « Supplemento epigrafico rodio », G. Pugliese Carratelli a publié un fragment de catalogue annoté, qu'il a attribué à « une stèle de marbre gris » (sans fournir d'illustration)⁸⁸. Le nom et la périodicité des fêtes (x – Τριετηρίς, Ῥωμαῖα – Διπανάμια – πενταετηρίς, Τριετηρίς) donnent à penser que ce catalogue provient du sanctuaire d'Halios. Il est vrai que le fragment ne mentionne pas les Ἰπποκαθέσια, mais il ne conserve la trace que de quatre années de célébrations, alors que la fête se déroulait tous les huit ans. Comme l'alternance des démotiques ne satisfait pas à la règle triennale, il est exclu de l'attribuer au catalogue des

⁸⁵ *Lindos 134*, ll. 17-19.

⁸⁶ *NSCIR 3*, ll. 3-4. Ἀριστομαχίδας Ἀριστ[---], mentionné à la l. 8, pourrait être identique à Ἀριστομαχίδας Α[---], mentionné dans *TC 159b*, l. 3 : cette inscription date de la première moitié du II^e siècle.

⁸⁷ *Lindos 442*.

⁸⁸ G. PUGLIESE CARRATELLI, *op. cit.*, 3, p. 252. Le lieu de découverte n'est pas précisé.

prêtres d'Halios ; il pourrait en revanche appartenir au catalogue des prophètes, comme la stèle publiée par A. Maiuri.

L'examen de la pierre (conservée au musée de Rhodes) plaide en faveur de cette hypothèse : la disposition du texte et la graphie des deux documents sont semblables⁸⁹. Les quatre Rhodiens nommés dans le fragment sont probablement des prophètes.

LE FRAGMENT *CDR-I 4*

Un fragment publié par Fr. Hiller von Gaertringen⁹⁰ ne conserve que la marge gauche d'un catalogue annoté⁹¹. On y lit le nom des Διπα(νάμια) et d'une πεντετηρίς (*sic*). Si la πεντετηρίς correspond aux Ἀλῖεια, le fragment pourrait appartenir au catalogue des prophètes ou au catalogue des prêtres d'Halios : seule l'application ou non de la règle triennale permettrait d'en décider. Mais l'intervalle séparant les Διπανάμια de la πεντετηρίς est incertain, de même que l'absence de toute mention des Ἀλῖεια dans la partie perdue de l'inscription. Par conséquent, la πεντετηρίς pourrait ici désigner une fête sans rapport avec le culte d'Halios : l'identification du catalogue est impossible.

LA GRANDE LISTE DES ΠΙΠΕΣΒΥΤΕΡΟΙ

L'INSCRIPTION

Cette grande plaque (150x70) fut trouvée « dans un champ » par des maçons qui ne remarquèrent l'inscription qu'après l'avoir brisée en morceaux⁹². Thomas Georgiadis recueillit les fragments, et William Paton les publia après les avoir reconstitués et encadrés dans la maison que Th. Georgiadis possédait à Νεοχώρι⁹³. L'inscription est aujourd'hui perdue⁹⁴, mais elle se trouve peut-être encore chez Th. Georgiadis, si la maison n'a pas été

⁸⁹ *CDR-I 2*.

⁹⁰ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *op. cit.*, p. 351.

⁹¹ *CDR-I 4*.

⁹² *CDR-I 31*.

⁹³ W.R. PATON, « Inscriptions de Rhodes », *BCH* 14 (1890), p. 277.

⁹⁴ A. DRELIOSSI, communication orale du 5.IX.2005.

détruite. Fr. Hiller von Gaertringen est le dernier épigraphiste à avoir vu et édité le document⁹⁵ ; l'Académie de Berlin conserve son estampage.

L'inscription énumère les quelque 446⁹⁶ donateurs d'une statue honorant [Ἀσκληπι]άδας Ἀνδρονίκου γυμνασίαρχος πρεσβύτερος κατὰ Ῥωμαῖα. La restitution du nom du gymnasiarque, inconnu par ailleurs⁹⁷, est due à Maurice Holleaux⁹⁸ ; elle s'appuie sur l'occurrence d'un Ἀνδρόνικος Ἀσκληπ[ιάδα/-ου] – hypothétiquement apparenté au gymnasiarque – dans une souscription du premier siècle (?)⁹⁹. La plaque trouvée par Th. Georgiadis devait être fichée dans la base de la statue honorifique : l'ensemble formait à l'évidence un monument exceptionnel. Contrairement aux inscriptions précédentes, la liste des πρεσβύτεροι ne ressortit pas à un sanctuaire, mais au gymnase de la ville de Rhodes. La mention d'un γυμνασίαρχος πρεσβύτερος κατὰ Ῥωμαῖα permet cependant de rattacher l'inscription au cycle des fêtes rhodiennes, tel qu'il se dégage des catalogues.

LE ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΣ ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΟΣ ΚΑΤΑ ΡΩΜΑΙΑ

Il ne semble pas qu'une définition du γυμνασίαρχος πρεσβύτερος ait été donnée jusqu'à présent. La fonction propre du gymnasiarque était de veiller au bon fonctionnement du gymnase et d'organiser les concours¹⁰⁰. Les inscriptions honorifiques créditent souvent le gymnasiarque rhodien d'avoir assumé la θέσις τοῦ ἐλαίου¹⁰¹, en précisant parfois la durée de cette largesse : une année entière¹⁰². Mais d'autre part le décret passé sous Εὐκράτης prévoit de tirer au sort les citoyens qui « fourniront et vendront l'huile destinée au gymnase », θησεῦντι καὶ πωλησεῦντι τὸ ἔλαιον ἰς [τὸ γυμνάσιον] ; le nom des citoyens était consigné dans un ἡμερολόγιον tel que celui retrouvé dans les ruines de l'église St-Jean, qui montre qu'une même personne pouvait être contrainte de fournir l'huile plusieurs jours par an. En temps normal la θέσις τοῦ ἐλαίου incombait ainsi à un contingent de citoyens tirés

⁹⁵ IG XII, 1, 46.

⁹⁶ L'inscription étant mutilée à gauche et à droite, ce chiffre est approximatif.

⁹⁷ Il n'existe aucun autre [--]άδας Ἀνδρονίκου dans les inscriptions rhodiennes publiées à ce jour.

⁹⁸ M. HOLLEAUX, « Sur la chronologie des inscriptions rhodiennes » *Rph* 17 (1893), p. 181 = *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques* I, Paris, 1938, p. 392.

⁹⁹ IG XII, 1, 11. 1. 10.

¹⁰⁰ J. OEHLER, *RE* VII, 1912, s.v. « Γυμνασίαρχος », col. 1969.

¹⁰¹ NISM 20, ll. 6-7. *Dédicaces* 2, ll. 6-7. *AER* II, 6, l. 3. *Lindos* 384d, ll. 9-11 ; 449, ll. 6-7 ; 454 ll. 14-15 ; 465e 12-14 ; 465g 10-12. *Dédicaces* 1, ll. 8-9. IG XII, 3, 104, ll. 8-11.

¹⁰² *Dédicaces* 2. *Lindos* 449. IG XII, 3, 104. Une inscription honorifique de l'époque sévérienne rapporte que le prêtre de Dionysos a fait don de l'huile pour vingt jours pendant l'année de son sacerdoce : *CDR-I* 36, ll. 17-18.

au sort, qui devaient vendre l'huile à un cours forcé. Mais le gymnasiarque, agissant en qualité d'évergète, pouvait assumer lui-même les frais pour l'année entière. Publiant les inscriptions trouvées dans l'édifice gymnasial identifié au Πτολεμαῖον, V. Kontorini a confondu la θέσις et l'ἔχθεσις τοῦ ἐλαίου¹⁰³ : la première opération était d'ordre économique, alors que la seconde consistait simplement à délivrer l'huile aux athlètes.

Hormis le gymnasiarque φυλάι¹⁰⁴, il n'existait que deux types de gymnasiarques dans la ville de Rhodes : le gymnasiarque νεώτερος et le gymnasiarque πρεσβύτερος. Bien que la dénomination des classes d'âges ait varié selon les cités, et au sein même des cités selon les concours, il est clair qu'à Rhodes les πρεσβύτεροι s'opposaient simplement aux νεώτεροι : il n'y avait pas de classe intermédiaire, de « μέσοι » par exemple. Or, la base de Νεικασίμαχος Δαρδάνου rapporte que le γυμνασίαρχος πρεσβύτερος a fait don de l'huile non seulement à la classe d'âge qui lui était impartie, mais aussi aux enfants, καὶ τοῖς παισὶ¹⁰⁵. Si la classe des νεώτεροι recouvrait celle des παῖδες, faut-il en conclure, avec A. Bresson¹⁰⁶, que les éphèbes étaient du ressort du γυμνασίαρχος πρεσβύτερος ? La liste des πρεσβύτεροι démontre le contraire, puisqu'elle ne mentionne aucun tuteur, et donc aucun mineur. Le γυμνασίαρχος νεώτερος avait ainsi la charge des παῖδες, éphèbes compris ; le γυμνασίαρχος πρεσβύτερος avait la charge des ἄνδρες. Les πρεσβύτεροι regroupaient tous les citoyens majeurs.

En dehors de la liste des πρεσβύτεροι, il n'y a aucune attestation d'un γυμνασίαρχος κατὰ Ῥωμαῖα : de ce simple fait, totalement négligé, découlent et la chronologie et la signification de l'inscription.

¹⁰³ V. KONTORINI, « Ἐνα νέο γυμνάσιο στὴ Ῥόδο καὶ ἡ μαρτυρία τοῦ Διοδώρου XX, 100, 3-4. Μέρος δεύτερο : οἱ ἐπιγραφές », *AC* 58 (1989), pp. 163-164.

¹⁰⁴ *NS* 18, l. 5 *NESM* 19, l. 15. Le « γυμνασίαρχος φυλῶν » dont parle A. MAIURI, *NS* 18, p. 25, est absurde et n'existe pas. Le génitif φυλᾶ[ς] restitué dans *NS* 18, l. 5 n'est pas non plus défendable : seul le datif est attesté.

¹⁰⁵ *CDR-I* 56, l. 10.

¹⁰⁶ A. BRESSON, *op. cit.*, p. 1074.

II. LES ANNOTATIONS

RATIONALITÉ DES ANNOTATIONS

Les annotations gravées sur les trois catalogues ont suscité l’embarras des épigraphistes. Si les fêtes suivent incontestablement un certain rythme, les inscriptions sont en effet loin de les mentionner avec une régularité métronomique. L’accroissement de la documentation n’a guère contribué à résoudre le problème. Quand le catalogue des prêtres d’Apollon était seul connu, Fr. Hiller von Gaertringen ne supposait qu’une seule erreur de gravure dans les annotations¹ ; en revanche, W. Dittenberger subodorait déjà les plus graves inconséquences². Mais après la découverte du catalogue des prophètes, Fr. Hiller von Gaertringen³, Chr. Blinkenberg⁴ et G. Pugliese Carratelli⁵ ont tous trois admis que la liste des fêtes, telle qu’elle se dégageait des inscriptions, n’était « ni complète ni absolument correcte »⁶. Il est de bonne méthode de postuler le contraire, et de ne faire de l’erreur qu’un ultime recours dans l’explication.

1. Il faut commencer par relever l’évidence : les fêtes annuelles n’apparaissent pas dans les annotations. Ce simple fait, déjà constaté par Wilhelm Dittenberger⁷, est d’une importance décisive pour comprendre l’organisation des Ἀλῑεῖα et des Ἐρεθίμια, qui a jusqu’ici résisté à toutes les tentatives d’explication : les concours ordinaires ou « μικρά », célébrés trois années sur quatre dans le cas Ἀλῑεῖα et une année sur deux dans le cas des Ἐρεθίμια, s’opposaient aux concours « μεγάλα », célébrés les autres années avec un faste particulier⁸.

2. Il arrive souvent, d’autre part, que les annotations associent plusieurs noms de fêtes sur une même ligne ou dans une même apostille. Fr. Hiller von Gaertringen⁹ et Chr. Blinkenberg¹⁰ ont conclu de l’association régulière de certains noms à l’unicité de la fête qu’ils désignent : les

¹ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 724, n. 2 : « a. 26 mero errore (feriae) omissae videntur ».

² W. DITTENBERGER, *ibid.*, n. 5.

³ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), p. 353.

⁴ CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VIII. Deux documents chronologiques rhodiens*, Copenhague, 1938, p. 15.

⁵ G. PUGLIESE CARRATELLI, *op. cit.*, pp. 252, 255.

⁶ CHR. BLINKENBERG, *loc. cit.*

⁷ W. DITTENBERGER, *De sacris Rhodiorum commentatio* I, Halle, 1886, p. VI. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 724. G. PUGLIESE CARRATELLI, *op. cit.*, p. 251.

⁸ Cf. *Pérée* 5, l. 14 : [Ἀλ]ῑεῖα τὰ μεγάλα καὶ τὰ μικρά. *BCH* 99 (1975), pp. 99-103, A, l. 3 : τὰ μεγάλα Ἐρεθίμια[α] (également attestés en B, l. 3 et restitués en C, l. 4).

⁹ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *op. cit.*, p. 354.

¹⁰ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, pp. 16-17, 23.

Rhodiens auraient ainsi célébré des « Διπανάμια Ἀλῖεια » et des « Ἰπποκαθέσια Διπανάμια ». G. Pugliese Carratelli a objecté qu'il s'agissait là d'asyndètes¹¹. Plusieurs inscriptions honorifiques, qui dissocient grammaticalement les Ἀλῖεια des Διπανάμια¹², le prouvent absolument.

3. Certaines fêtes sont désignées d'un terme générique : ainsi la πανάγυρις et la πενταετηρίς. Dans quelle mesure peut-on les identifier à des fêtes connues par ailleurs, mais sous un nom propre ? La πανάγυρις apparaît dans le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios, qui ne mentionne pas les Ἐρεθίμια¹³. La πενταετηρίς apparaît dans le catalogue des prophètes d'Halios, qui ne mentionne pas les Ἀλῖεια¹⁴. Il s'ensuit que dans les catalogues la fête principale du sanctuaire n'était pas désignée par son nom propre. C'est du contexte d'énonciation – le sanctuaire lui-même – que le terme générique désignant la fête tirait sa valeur propre. Pour s'en aviser, il fallait soustraire les prophètes à Apollon et les attribuer à Halios.

La Τριετηρίς, qui figure régulièrement dans tous les catalogues connus, ferait-elle exception à la règle ? En dépit des apparences, il s'agit ici d'un nom propre. En dehors des catalogues, en effet, les fêtes ne sont jamais désignées d'un terme générique. Or, un décret des Διονυσιασταί mentionne précisément la Τριετηρίς¹⁵ : la fête se rapporte sans conteste à Dionysos. La Τριετηρίς des inscriptions rhodiennes n'est donc pas une simple « fête triétérique », mais la « fête de Dionysos triétérique ». Tel est d'ailleurs le sens régulier du mot dans les inscriptions grecques¹⁶. Presque aussi souvent cités que les Ἀλῖεια, les Διονύσια (associés aux Ἀλεξάνδρεια depuis la seconde moitié du II^e siècle) ne sont autres que les concours organisés lors de la Τριετηρίς.

4. Il faut enfin distinguer deux types de fêtes. Les premières étaient obligatoirement mentionnées dans tous les catalogues : les Ἀλῖεια, la Τριετηρίς, les Διπανάμια et les Ῥωμαῖα (qui furent peut-être remplacés par les Καισάρεια pendant un certain temps). Les secondes n'apparaissent que dans les catalogues appartenant aux sanctuaires en charge de leur organisation : c'est évidemment le cas des Ἐρεθίμια, célébrés dans le sanctuaire d'Apollon Eréthimios ; mais c'est aussi le cas des Ἰπποκαθέσια, dont une glose de Festus assure qu'ils

¹¹ G. PUGLIESE CARRATELLI, *op. cit.*, p. 251.

¹² CDR-I 40. TC 4c ; 4l. CDR-I 57, ll. 11-12.

¹³ Cf. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 724, n. 2.

¹⁴ Cf. G. PUGLIESE CARRATELLI, *loc. cit.*

¹⁵ IG XII, 1, 155, l. 49.

¹⁶ Cf. A. HENRICH, « Die Maenaden von Milet », *ZPE* 4 (1969), pp. 237-238.

étaient célébrés en l'honneur d'Halios¹⁷, et que le catalogue des prophètes est seul à mentionner.

CONSÉQUENCES DE L'IDENTIFICATION DES PROPHÈTES

Il était impossible de saisir la rationalité des annotations sans reconnaître que les prophètes rhodiens dépendaient du sanctuaire d'Halios. Un bref aperçu historiographique permet de s'en persuader.

Chr. Blinkenberg est le premier à avoir présenté les π[ροφῶται] (dont il avait restitué le titre sur le catalogue publié par A. Maiuri) comme des devins inspirés par Apollon Pythien. De même que Fr. Hiller von Gaertringen avant lui¹⁸, il considérait que la πενταετηρίς mentionnée dans ce même catalogue correspondait aux Ἀλεξάνδρεια καὶ Διονύσια attestés dans d'autres inscriptions rhodiennes¹⁹. Mais M. Segre a eu tôt fait de relever « l'étrange contradiction » consistant à revêtir la πενταετηρίς d'un caractère dionysiaque tout en attribuant le catalogue des prophètes au sanctuaire d'Apollon Pythien : il proposait donc d'identifier la πενταετηρίς à des Πύθια²⁰. La solution de M. Segre avait le mérite de la cohérence, mais G. Pugliese Carratelli lui a opposé l'absence de toute attestation des Πύθια à Rhodes : selon lui, la πενταετηρίς devait désigner les Ἀλῆια, qui eussent été autrement absents du catalogue des prophètes²¹. Pour être exacte, la solution de G. Pugliese Carratelli n'en est pas moins inacceptable en l'état : dans le sanctuaire d'Apollon, la πενταετηρίς ne pouvait en effet désigner les Ἀλῆια qu'au prix de l'« étrange contradiction » relevée par M. Segre. Mais dès lors que l'on soustrait les prophètes à Apollon pour les attribuer à Halios, la contradiction s'évanouit, et l'identification de la πενταετηρίς aux Ἀλῆια s'impose d'elle-même.

L'exemple des Ἰπποκαθέσια n'est pas moins éclairant : jusqu'à la découverte du catalogue des prophètes, leur nom était inconnu. Au moment de publier la stèle, qu'il tenait pour un catalogue d'agonothètes, A. Maiuri les rattacha au culte de Poséidon Hippios, « attesté à Rhodes et à Lindos »²². Tout en proposant d'identifier la stèle à un catalogue des prêtres de

¹⁷ Fest., s.v. *october equus*.

¹⁸ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), pp. 353-354.

¹⁹ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, p. 26.

²⁰ M. SEGRE, *op. cit.*, p. 82.

²¹ G. PUGLIESE CARRATELLI, *loc. cit.*

²² A. MAIURI, *NSCIR* 2, pp. 315-316.

Poséidon, Fr. Hiller von Gaertringen fit valoir que, selon Festus, « les Rhodiens précipitaient chaque année dans la mer des quadriges consacrés au soleil », tandis que Mithridate, au témoignage d'Appien, était entré en guerre contre les Romains après avoir sacrifié un attelage de chevaux blancs de la même manière, mais à Poséidon²³. Il en concluait que la *κάθεσις* des chars pouvait s'adresser à Halios comme à Poséidon. Se fondant sur l'association (fautive) des *Ἀλῆια* aux *Ἱποκαθέσια*, Chr. Blinkenberg affirma ensuite le caractère exclusivement solaire du rite rhodien. Mais la découverte d'une loi sacrée de Camiros retourna l'opinion²⁴. Publiée par M. Segre, cette inscription prévoyait le sacrifice d'un mouton à Poséidon, « au moment des *Ἱποκαθέσια*, le 11 Ἀγριάνιος au plus tard ». D'autre part, M. Segre évoquait une erreur de Festus : selon lui, les *Ἱποκαθέσια* n'avaient pas lieu tous les ans, comme l'écrivait le glossateur, mais tous les huit ans, comme le montrait le catalogue des prophètes. Le témoignage de Festus écarté, l'inscription de Camiros confirmait la conjecture d'A. Maiuri : les *Ἱποκαθέσια* participaient exclusivement du culte de Poséidon Hippios²⁵. Mais M. Segre a reproduit « l'étrange contradiction » de Fr. Hiller von Gaertringen : si la fête des *Ἱποκαθέσια* avait été célébrée en l'honneur de Poséidon, pourquoi n'aurait-elle été mentionnée que dans un catalogue appartenant au sanctuaire d'Apollon Pythien ? Une fois de plus, l'identification des prophètes permet de lever la contradiction : les *Ἱποκαθέσια* rhodiens étaient célébrés en l'honneur d'Halios, et tous les ans, comme l'indique Festus. Mais les fêtes annuelles étaient par principe exclues des catalogues ; le parallèle des *Ἀλῆια* et des *Ἑρεθίμια* donne à penser que les *Ἱποκαθέσια* mentionnés dans le catalogue des prophètes correspondent en réalité à des « *μεγάλα Ἱποκαθέσια* ». Néanmoins, la loi sacrée de Camiros et le sacrifice offert par Mithridate ne permettent pas de douter que le rituel de la *κάθεσις* entretenait un rapport étroit avec le culte de Poséidon. Il y a donc eu transposition d'un rite propre à Poséidon dans le culte d'Halios, comme M. Nilsson le supposait sur la base du témoignage de Festus²⁶. Cette transposition a dû s'opérer lors du synécisme : tandis que la nouvelle cité se dotait de ses propres institutions religieuses, les communautés restaient fidèles à leurs cultes ancestraux.

²³ App., *Mith.*, 70.

²⁴ *TC* 153.

²⁵ M. SEGRE, « Rituali rodii di sacrifici », *PP* 6 (1951), pp. 139-153 ; cf. « Il culto rodio di Alessandro e dei Tolomei », *BSAA* 34 (1941), p. 32, n. 1.

²⁶ M.P. NILSSON, *Griechische Feste von religiöser Bedeutung, mit Ausschluss der attischen*, Leipzig, 1906, pp. 427-428.

PÉRIODICITÉ DES FÊTES RHODIENNES

LE CATALOGUE DES PROPHÈTES

Le catalogue des prophètes contient les noms de cinq fêtes. A l'exception des Ἰπποκαθέσια, elles se retrouvent dans les catalogues des prêtres d'Asklapios et des prêtres d'Apollon Eréthimios.

- Les Ἀλίσια et les Ῥωμαῖα sont citées tous les quatre ans ; les deux fêtes étaient séparées par un intervalle de deux ans.
- Sur une période de quatre ans, la Τριετηρίς était célébrée deux fois, l'année des Ἀλίσια et l'année des Ῥωμαῖα. La première Τριετηρίς est susceptible d'être mentionnée avant ou après les Ἀλίσια, la seconde avant ou après les Ῥωμαῖα. La fête était vraisemblablement célébrée à date mobile.
- Les Διπανάμια avaient lieu trois fois en huit ans. Ils étaient célébrés l'année précédant les Ἀλίσια (Διπανάμια de rythme 1:4) et, une fois sur deux, l'année des Ῥωμαῖα (Διπανάμια de rythme 1:8)²⁷. Le catalogue témoigne ici d'une irrégularité : les derniers Διπανάμια de rythme 1:8 à être mentionnés dans le catalogue sont associés au prophète 16 en lieu et place du prophète 17. Il est possible que la célébration de la fête ait été anticipée d'une année. Mais il est beaucoup plus probable que le lapicide ait simplement déplacé la dernière ligne de l'apostille associée au prophète 17 parce que la moulure de la stèle lui interdisait de la graver au bon endroit.
- Les Ἰπποκαθέσια étaient célébrés avant les Διπανάμια de rythme 1:4, une fois sur deux. Ils n'intéressaient que le sanctuaire d'Halios.

Les Ἀλίσια, qui célébraient la divinité tutélaire de la cité, ouvraient le cycle des fêtes rhodiennes ; les Διπανάμια, qui tombaient pendant le mois intercalaire²⁸, fermaient le cycle.

²⁷ Cf. p. 305-307.

²⁸ Cf. pp. 303-304.

An	A	B
1.		Ἀλῖεια. Τριετηρίς ¹
2.		-
3.		Ῥωμαῖα. Τριετηρίς ²
4.	Ἰπποκαθέσια	Διπανάμια 1:4
5.		Ἀλῖεια. Τριετηρίς ¹
6.		-
7.		Ῥωμαῖα. Τριετηρίς ² Διπανάμια 1:8
8.		Διπανάμια 1:4

A. Fête exclue des autres catalogues annotés.

B. Fêtes mentionnées par l'ensemble des catalogues annotés.

Fig. 54 – Cycle des fêtes dans le catalogue des prophètes.

LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'ASKLAPIOS

Dans le catalogue des prêtres d'Asklapios, les Ἀλῖεια, les Διπανάμια et la Τριετηρίς semblent suivre un rythme 1 : 3. De deux choses l'une : soit le nombre des prêtres correspond à celui des années, et le catalogue témoigne d'une réforme radicale du rythme des fêtes ; soit le nombre des prêtres le cède à celui des années, et le catalogue témoigne d'une crise profonde. Or, s'il est invraisemblable que les Ἀλῖεια, concours panhellénique, aient abandonné leur rythme pentétérique²⁹, il est inconcevable que la Τριετηρίς se soit muée en τετραετηρίς. Il faut donc admettre que certaines années le sanctuaire d'Asklapios ne disposa d'aucun prêtre³⁰. Gravé sur les faces latérales de la base d'une ancienne statue, le catalogue fournit de lui-même l'explication : le sanctuaire – qui était pourtant l'un des plus riches de la cité – n'avait plus les moyens de rémunérer ses prêtres ni même de s'offrir une nouvelle stèle pour en dresser le catalogue. Dès lors, il suffit de rapporter l'inscription au cycle des fêtes rhodiennes, tel qu'il se dégage du catalogue des prophètes, pour déterminer la place des prêtres non nommés.

²⁹ Le même raisonnement vaut pour les Διπανάμια : cf. p. 307.

³⁰ C'est déjà l'hypothèse de G. PUGLIESE CARRATELLI, *op. cit.*, p. 256.

Prêtre	Annotations
1	Ἀλῖεια. Τριετηρίς ¹ . Καισάρεια
2	-
NN 3	(Τριετηρίς ² . Διπανάμια 1:8)
4	Διπανάμια 1:4
5	Ἀλῖεια. Τριετηρίς ¹ . Καισάρεια.
6	-
NN 7	(Τριετηρίς ²)
8	Διπανάμια 1:4
9	Ἀλῖεια. Τριετηρίς ¹ . Καισάρεια
10	-

NN : prêtre non nommé.

L'emplacement des Διπανάμια 1:8 est déterminé par la chronologie absolue du catalogue. Dans l'hypothèse où les fêtes des années 3 et 7 n'auraient pas été célébrées, les prêtres non nommés pour être ceux des années 2 et 6.

Fig. 55 – Annotations dans le catalogue des prêtres d'Asklapios.

Deux fêtes sont absentes du catalogue des prêtres d'Asklapios : les Ῥωμαῖα, cités dans les autres catalogues, et les Ἀσκληπίεια, dont l'existence est bien établie par ailleurs³¹. Comme les Ῥωμαῖα tombaient la même année que la Τριετηρίς², célébrée quand le sanctuaire ne disposait d'aucun prêtre, il est possible que leur absence dans le catalogue soit l'effet du hasard. Mais il est aussi envisageable qu'ils aient été remplacés par les Καισάρεια, qui ne sont pas mentionnés dans les catalogues antérieurs. L'absence des Ἀσκληπίεια pourrait aussi bien s'expliquer par les discontinuités de l'inscription que par le caractère hypothétiquement annuel de la fête.

LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'APOLLON ERÉTHIMIOS

Le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios est la plus problématique des inscriptions annotées. Il a pourtant servi de base aux précédentes études des inscriptions annotées, qui de ce fait n'ont abouti à aucune reconstitution du cycle des fêtes rhodiennes.

³¹ NS 19, l. 9.

Les fêtes absentes du catalogue

Premier problème : les fêtes nommées par le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios n'y apparaissent qu'épisodiquement. Si les lapicides avaient fait preuve de négligence, on ne comprendrait pas que les rares annotations du catalogue corroborent en tout point la série des Ἀλῆια, des Ῥωμαῖα, et de la Τριετηρίς. En réalité, les fêtes qui ne sont pas citées n'ont simplement pas été célébrées. Les Ἐρεθίμια, désignés comme « πανάγυρις » dans le catalogue, ont ainsi été abandonnés pendant une quinzaine d'années. A compter de la πανάγυρις μετὰ τὸν πόλεμον, la célébration de la fête s'est trouvée décalée d'une année, mais le rythme triétérique a été conservé.

La série des Ἀλῆια

Second problème : la série des Ἀλῆια semble irrégulière. Alors que les célébrations de la Τριετηρίς et des Διπανάμια mentionnées dans le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios continuent la série des célébrations mentionnées dans le catalogue des prophètes, la série des Ἀλῆια s'est apparemment interrompue entre les deux inscriptions. Dans le catalogue des prêtres d'Apollon, la série des Ἀλῆια semble en effet retarder d'une année. G. Pugliese Carratelli, qui s'est le premier avisé du problème, en a également suggéré la solution : « on peut se demander si l'année ialysienne (ou camiréenne) débutait en même temps que l'année civile rhodienne, avec laquelle coïncidaient évidemment les prêtrises publiques³² ».

Bien qu'il n'ait pas identifié la πενταετηρίς du catalogue des prophètes aux Ἀλῆια, Chr. Chr. Blinkenberg relevait d'autre part que le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios contenait des « Ἀλῆια irréguliers » : les prêtres 16 et 17 sont en effet associés successivement à la même fête.

En dépit des apparences, le catalogue des prêtres d'Apollon est d'une régularité parfaite. La chronologie relative des fêtes est la même que dans les autres inscriptions : Ἀλῆια, Τριετηρίς¹, Ῥωμαῖα Τριετηρίς², Διπανάμια. Seulement, les Ἀλῆια sont toujours mentionnés une année plus tôt que dans le catalogue des prophètes : c'est que l'année ialysienne commençait avant l'année rhodienne (a). Dans un cas, les Ἀλῆια sont dédoublés : c'est que l'année ialysienne a commencé pendant les Ἀλῆια (b).

³² G. PUGLIESE CARRATELLI, *op. cit.*, p. 252.

- a) 1. Διπανάμια | Ἀλῖεια
2. Τριετηρίς¹.
séquence Δ | A T : prêtres **8-9,12-13, 20-21, 24-25, 28**.
- b) 1. Διπανάμια | Ἀλῖεια
2. Ἀλῖεια. Τριετηρίς¹.
séquence Δ A|A T : prêtres **16-17**.

Fig. 56 – Séquence de trois fêtes dans le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios.

L'année de la cité et l'année des communautés

L'existence d'un décalage entre l'année rhodienne et l'année ialysienne ressort du fait que les Διπανάμια ne coïncident avec les Ἀλῖεια ni dans le catalogue des prophètes ni dans le catalogue des prêtres d'Asklapios, alors que les deux fêtes coïncident dans le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios. Le témoignage des inscriptions honorifiques confirme et dépasse celui des catalogues.

La base de Διοπείθης Ἀριστωνίδα Χαλκήτας³³ rapporte les quatre charges qu'il a détenues dans la ville de Rhodes :

- prêtre des dieux de Samothrace pendant les Ἀλῖεια et la Τριετηρίς¹ ;
- prêtre d'Aphrodite pendant les Ῥωμαῖα et la Τριετηρίς² ;
- épimélète du sanctuaire des dieux de Samothrace pendant une année creuse ;
- prytane pendant les Ἀλῖεια.

Si la Τριετηρίς¹ n'est pas associée à la prytanie de Διοπείθης, c'est qu'elle n'était pas célébrée le même semestre que les Ἀλῖεια. Les fêtes mentionnées par l'inscription sont donc en stricte conformité avec le cycle des fêtes en vigueur dans les catalogues de la ville de Rhodes : les Ἀλῖεια ne sont jamais associés aux Διπανάμια.

A l'inverse, une inscription de Lindos honore un prêtre ἐφ' ο[ῦ] Διπανάμια [---] ἱερὸς ἀγῶν Ἑλῖα³⁴, et quatre inscriptions de Camiros honorent un damiurge ou un prêtre ἐφ' οὔ Διπανάμια καὶ Ἀλῖεια³⁵. L'intérêt de ces documents est double. Il est d'une part de montrer que l'année des trois communautés retardait sur celle de la cité, puisque les

³³ CDR-I 34

³⁴ CDR-I 57.

³⁵ Cf. p. 278.

Διπανάμια et les Ἀλίσια étaient célébrés sous le même prêtre à Lindos et à Camiros, comme à Ialysos. Il est d'autre part d'établir que ce retard a perduré jusqu'à la fin de l'Antiquité, puisque l'inscription de Lindos date du III^e siècle ap. J.-C.

L'année de la cité s'opposait ainsi à celle des communautés. L'étude du calendrier permet de montrer que cette opposition remontait au synécisme. Avant 408, l'année rhodienne – celles des cités d'Ialysos, de Camiros et de Lindos – commençait au mois de Δάλιος. Mais à compter du synécisme, l'année de la cité de Rhodes débutait au mois de Καρνεῖος, tandis que le nouvel an des trois anciennes cités, désormais réduites au rang de communautés, restait fixé au 1^{er} Δάλιος.

Le dédoublement exceptionnel des Ἀλίσια dans le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios (16, 17) montre que les concours, normalement organisés pendant le dernier mois de l'année ialysienne, pouvaient déborder sur le premier mois de l'année suivante. Or, une scholie de Pindare (*Ol.* VII, 147c) nous apprend que les Ἀλίσια avaient lieu « à six jours d'écart » des Νέμεα, « le 24 Γορπιαῖος »³⁶. L'information remonte très certainement au traité qu'Istros consacra aux « concours d'Halios » vers le milieu du III^e siècle av. J.-C., qui se trouve cité dans la scholie précédente (*Ol.* VII, 147b). Le mois de Γορπιαῖος étant attesté dans une vingtaine de calendriers différents, tout le problème est de déterminer celui employé par Istros. Selon P. Perlmann, le plus probable est qu'Istros se soit servi du calendrier séleucide, bien qu'il ait composé son ouvrage à Alexandrie. Contrairement au calendrier macédonien d'Egypte, le calendrier séleucide – dit « des Grecs » à l'époque impériale³⁷ – était en effet aligné sur l'année tropicale, ce qui garantit la stabilité du point de référence donné par Istros. Or, jusqu'au I^{er} siècle ap. J.-C., le mois séleucide de Γορπιαῖος correspondait au mois d'août. Les Ἀλίσια débutaient donc vers le 24 août³⁸ : quelle que soit la marge d'approximation, on conçoit aisément qu'ils aient pu empiéter sur le début de l'année des communautés (Δάλιος~septembre).

³⁶ Schol. Pind., *Ol.* VII, 147c.

³⁷ Cf. A.E. SAMUEL, *Greek and Roman Chronology. Calendars and Years in Classical Antiquity*, Munich, 1972, p. 174, n. 1.

³⁸ P. PERLMAN, « The Calendrical Position of the Nemean Games », *Athenaeum* 57 (1989), pp. 69-73. Les objections de CHR.J. BENNETT, <http://www.geocities.com/christopherjbennett/ptolemies/chron/roman/217bc.htm>, ne portent pas.

III. LA DATE DES INSCRIPTIONS

LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'APOLLON ÉRÉTHIMIOS

Le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios comporte un indice de datation exceptionnel : le nom du 22^e prêtre d'Apollon est flanqué d'une apostille spéciale, qui mentionne une πανάγυρις μετὰ τὸν πόλεμον. W. Paton proposa d'abord d'y voir une allusion à la guerre Antiochique³⁹. Puis M. Holleaux se prononça en faveur de la première guerre mithridatique : alors qu'il plaçait le 22^e prêtre d'Apollon en 88⁴⁰, Hendrik van Gelder opta logiquement pour la date de 85 (paix de Dardanos)⁴¹, attribuant ainsi le catalogue à la période 109-82. Après s'être rallié à l'opinion de M. Holleaux⁴² puis à celle de H. van Gelder⁴³, Fr. Hiller von Gaertringen préféra situer la πανάγυρις après la bataille de Philippi, ce qui l'amenait à dater le catalogue de 63-35⁴⁴.

Mais dès 1905 Chr. Blinkenberg rapprochait le 22^e prêtre d'Apollon Eréthimios du 365^e prêtre d'Athana Lindia, Φίλιππος Φιλίππου, ἐφ' οὗ ἡ εἰρήνη καὶ εὐετηρία ἐγένετο⁴⁵ : le πόλεμος mentionné dans le catalogue des prêtres d'Apollon ne pouvait désigner que la guerre entre les partisans de César et ceux de Pompée⁴⁶. Le 22^e prêtre d'Apollon était donc en fonction pendant l'année 42 ; le catalogue couvre ainsi la période 63-36⁴⁷. Il n'y a pas lieu de le remettre en cause.

³⁹ W.R. PATON, *op. cit.*, p. 284.

⁴⁰ M. HOLLEAUX, *op. cit.*, p. 180.

⁴¹ H. VAN GELDER, *Geschiede der alten Rhodier*, Haag, 1900, p. 164, n. 3 et p. 304.

⁴² FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Anagraphe der Priester des Apollon Erethimios », *Hermes* 29 (1894), p. 23 ; *IG XII*, 1, 730.

⁴³ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Inschriften von Rhodos und Thera », *Hermes* 36 (1901), p. 443 ; *Syll.*³, 724, p. 382, n. 8.

⁴⁴ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), p. 351 ; « Nochmals Apollon Erethimios », *Hermes* 61 (1926), pp. 476-477.

⁴⁵ CHR. BLINKENBERG, K.-Fr. Kinch, *Exploration archéologique de Rhodes (fondation Carlsberg). Troisième rapport*, Copenhague, 1909, p. 62.

⁴⁶ Cf. p. 119.

⁴⁷ CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VIII. Deux documents chronologiques rhodiens*, Copenhague, 1938, pp. 9-10.

CHRONOLOGIE DES ΕΡΕΘΙΜΙΑ

Le cas des Ἐρεθίμια est instructif. Entre 63 et 59, la fête est citée les années impaires. Elle disparaît ensuite jusqu'en 42. A compter de cette date, elle n'est plus citée que les années paires. Que s'est-il passé ? Après 59, la communauté d'Ialysos n'était sans doute plus en mesure de financer la fête. Le pillage de Rhodes par Cassius Parmensis, en 44, aggrava encore la situation. Mais en 42, la guerre civile achevée, Antoine soumettait de nouveaux territoires aux Rhodiens pour les récompenser de leur fidélité au parti de César. C'est alors que Ialysiens restaurèrent leurs Ἐρεθίμια. La πανάγυρις μετὰ τὸν πόλεμον de 42 marquait une ère nouvelle : la fête serait désormais célébrée les années paires.

LE CATALOGUE DES PROPHÈTES

CHRONOLOGIE DE CHR. BLINKENBERG

La datation du catalogue des prophètes repose sur l'analyse combinée de la prosopographie et du cycle des fêtes. Sept prophètes⁴⁸ sont attestés dans la grande liste des πρεσβύτεροι, qui forme la clef de voûte de la chronologie du I^{er} siècle. Maurice Holleaux plaçait cette inscription dans la première moitié du siècle⁴⁹, H. van Gelder aux alentours de 70⁵⁰ : à la suite de W. Paton⁵¹, tous deux pensaient y retrouver le 21^e prêtre d'Apollon Eréthimios, Τιμοκλείδης Τιμαγόρα (il s'agit en réalité d'un homonyme)⁵². En dernier lieu, Jakob Benediktsson a daté la liste de 68 av. J.-C.⁵³ : il a été suivi par l'ensemble des épigraphistes⁵⁴. Les sept prophètes attestés dans la liste des πρεσβύτεροι occupent la seconde moitié du catalogue, qui date donc de 68 environ (si l'on admet la date de J. Benediktsson). D'autre part, trois prophètes ont également été prêtres d'Athana Lindia. Εὐπόλεμος Εὐπολέμου τοῦ Τιμοκράτους καθ' ὁθοεσίαν δὲ Τιμοκράτους Κλάσιος, quatrième prophète, a été

⁴⁸ Prophètes n^{os} 9 (l. 224), 11 (l. 413), 13 (l. 39), 14 (ll. 158-160), 15 (ll. 262-263), 16 (l. 473), 17 (l. 20).

⁴⁹ M. HOLLEAUX, *op. cit.*, p. 175, suivi par FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Zeitbestimmung der rhodischen Künstlerinschriften », *JDAI* 9 (1894), pp. 29-30.

⁵⁰ H. VAN GELDER, *SGDI* III, 1, 3791.

⁵¹ W.R. PATON, *loc. cit.*

⁵² *CDR-I* 31, b IV, l. 90.

⁵³ J. BENEDIKTSSON, « Sur la date d'IG XII, 1, 46 », *apud* Chr. Blinkenberg, *op. cit.*, pp. 27-28.

⁵⁴ E.g. M. SEGREG, « L'oracolo di Apollo Pythaeus a Rodi », *PP* 4 (1949), p. 77. V. KONTORINI, « La famille de l'amiral Damagoras de Rhodes. Contribution à la prosopographie et à l'histoire rhodiennes au I^{er} s. av. J.-C. », *Chiron* 23 (1993), p. 87. A. BRESSON, P. BRUN, E. VARINLIOĞLU, *HTC* 62, p. 183.

prêtre d'Athana Lindia en 83. Διονύσιος Διονυσίου τοῦ Εὐπολέμου Καρπαθιοπολίτας καθ' ὕθεσίαν δὲ Εὐάνορος Πάγιος et Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου Λινδοπολίτας, quatorzième et quinzième prophètes, ont été respectivement prêtres d'Athana Lindia en 72 et en 64. Or, ces deux derniers prophètes apparaissent précisément dans la seconde partie du catalogue, que le rapprochement avec la liste des πρεσβύτεροι invitait à dater de 68 environ⁵⁵. Par conséquent, le catalogue des prophètes remonte au premier tiers du I^{er} siècle.

D'autre part, Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου Λινδοπολίτας (15) n'était pas adopté lorsqu'il devint prophète : il ne semble pas l'avoir été avant 64, date de sa prêtrise d'Athana Lindia. Or, le successeur de Ζηνόδοτος, Διονύσιος Διονυσίου, a été prophète au cours d'une année coïncidant avec le cycle régulier des Διπάναμια. Comme cette fête est également mentionnée par le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios, la date des célébrations ne fait aucune difficulté : 76, 72, 68, 64... Voici la conclusion qu'en tire Chr. Blinkenberg : « 76 se place trop tôt, 64 trop tard, 72 est exclu parce qu'en cet an Διονύσιος était prêtre d'Athana Lindia : reste donc seulement l'an 68 pour sa fonction de prophète ». Le catalogue des prophètes couvrirait donc la période 81-65 ; il ne serait séparé du catalogue des prêtres d'Apollon que par une seule année d'intervalle⁵⁶. Le raisonnement ne peut se soutenir.

	Prêtre d'Athana Lindia	Prophète
Εὐπόλεμος Εὐπολέμου	83	78
Διονύσιος Διονυσίου	72	68
Ζηνόδοτος Διοφάντου	64	67

Fig. 57 – Datation des prophètes selon Chr. Blinkenberg.

NOUVELLE CHRONOLOGIE

Un détail aurait dû éveiller l'attention : c'est que deux des trois prêtres d'Athana mentionnés dans le catalogue sont censés avoir exercé leur sacerdoce avant de devenir prophètes à Rhodes. Cependant, le *cursus honorum* des Lindiens trouvait son aboutissement dans la prêtrise d'Athana. Ce cursus, la prêtrise d'Halios pouvait parfois le couronner ; mais la charge de prophète ?

⁵⁵ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, p. 15.

⁵⁶ *Ibid.*, pp. 24-25.

La carrière de Ζηνόδοτος laissait d'emblée penser le contraire, puisque ce Lindien a été prophète à Rhodes avant de devenir prêtre d'Athana à Lindos. Il est vrai que Ζηνόδοτος pouvait faire figure d'exception : aucun autre Lindien n'a comme lui accédé à la prêtrise d'Halios avant de devenir prêtre d'Athana à Lindos. Cependant, cette exception s'explique aisément, puisque Ζηνόδοτος n'était pas prêtre d'Halios ordinaire, mais suppléant. Elle perd même tout son poids si l'on considère que Ζηνόδοτος, après avoir exercé la charge de prophète à Rhodes, dut encore passer par l'adoption pour accéder à la prêtrise d'Athana à Lindos.

La base de la statue de Νεικασίμαχος Δαρδάνου⁵⁷, qui était connue de Chr. Blinkenberg⁵⁸, confirme que la charge de prophète était d'importance, mais qu'elle précédait l'accession à la prêtrise d'Athana. Avant de devenir prêtre d'Athana Lindia et de Zeus Polieus (en 9 av. J.-C), Νεικασίμαχος Δαρδάνου a poursuivi une longue carrière à Rhodes : il y a successivement exercé les charges de trésorier, de secrétaire du Conseil, de prytane, de prophète, de gymnasiarque πρεσβύτερος et enfin d'ambassadeur. Si les circonstances du moment pouvaient déterminer la nomination des ambassadeurs, les autres charges s'inscrivaient dans un cursus régulier. A l'époque d'Auguste, la charge de prophète représentait donc un honneur supérieur à la prytanie, mais moindre que la prêtrise d'Athana Lindia.

Mais le témoignage capital, c'est la base d'Εὐπόλεμος Εὐπολέμου τοῦ Τιμοκράτους ; son éditrice, V. Kontorini, n'en a pas saisi les implications chronologiques, qui sont considérables⁵⁹. La base d'Εὐπόλεμος énumère les honneurs dans le même ordre que la base de Νεικασίμαχος : elle fait une nouvelle fois figurer la charge de prophète entre la prytanie et la prêtrise d'Athana. Comme Εὐπόλεμος est devenu prêtre d'Athana Lindia en 83⁶⁰, il ne peut pas avoir été prophète en 78, la date que lui assignait Chr. Blinkenberg.

Εὐπόλεμος a été stratège « κατὰ πόλεμον », c'est-à-dire, selon V. Kontorini, « vraisemblablement pendant les guerres mithridatiques⁶¹ ». Compte tenu du *terminus ante quem* fourni par la prêtrise de 83, il ne pourrait en réalité s'agir que de la première guerre mithridatique (88-84). La stratégie d'Εὐπόλεμος, suivie de sa prytanie, se placerait alors entre 88 et 85, sa charge de prophète entre 86 et 84. Or, dans le catalogue des prophètes, l'année d'Εὐπόλεμος ne coïncide ni avec les célébrations des Διπανάμια de rythme 1:4 (88, 84, ...) ni avec les célébrations de la Τριετηρίς (87, 85, ...). Εὐπόλεμος aurait donc été

⁵⁷ CDR-I 56.

⁵⁸ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, p. 14, n. 5.

⁵⁹ V. KONTORINI, *AER* II, 73, pp. 164-167.

⁶⁰ *Lindos* 1, F, III, ll. 5-7.

⁶¹ V. KONTORINI, *AER* II, 73, p. 165.

prophète en 86. Mais la série des Διπανάμια de rythme 1:8, telle qu'elle se dégagerait alors du catalogue des prophètes (89, 81...), ne pourrait intégrer la seule date livrée par le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios (45). Εὐπόλεμος n'a donc pas été stratège pendant la première mithridatique. C'est d'ailleurs un fait établi que les Rhodiens accédaient à la stratégie au début de leur *cursus*⁶². Aussi Εὐπόλεμος n'a-t-il pas exercé cette charge cinq ans avant d'être revêtu du sacerdoce d'Athana Lindia – toute sa carrière tiendrait dans ce laps de temps ! –, mais au moins deux décennies auparavant, dans la guerre contre les pirates⁶³. En somme, la date à laquelle Εὐπόλεμος est devenu prophète ne peut se déduire de son activité de stratège κατὰ πόλεμον.

Grâce au cycle des Διπανάμια de rythme 1:8, il est certain que l'année d'exercice du prophète 1 doit s'intégrer dans la série 101, 93... La carrière d'Εὐπόλεμος Εὐπολέμου τοῦ Τιμοκράτους ὁ Τιμοκράτους, quatrième prophète et prêtre d'Athana en 83, permet d'exclure la date de 85 avec certitude. La convergence de trois indices permet d'exclure également la date de 109. L'intervalle de 31 ans qui séparerait alors les deux dernières charges exercées par Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Διοφάντου, quinzième prophète et prêtre d'Athana en 64, semble en effet trop élevé. D'autre part, si Ζηνόδοτος avait été prophète, mais aussi prêtre suppléant d'Halios en 95, un timbre amphorique marqué à son nom aurait pu être trouvé à Délos (mise à sac en 88) : tel n'est pas le cas⁶⁴. Enfin, si le premier prophète du catalogue avait exercé ses fonctions en 109, Εὐπόλεμος Εὐπολέμου τοῦ Τιμοκράτους ὁ Τιμοκράτους aurait été prytane au moins 24 ans avant d'accéder au sacerdoce d'Athana Lindia : l'intervalle semble une nouvelle fois trop élevé. Le catalogue des prophètes date donc de 101-85 ou de 93-77 : les deux solutions impliquent que la Τριετηρίς et les Ῥωμαῖα aient été célébrés en 89/8, année du siège de Mithridate. Or, Ξενοστρατος Σωσθένεως (11) servait encore comme archer dans la flotte rhodienne dans les années 80⁶⁵. Si l'on optait pour la solution haute, sa fonction de prophète se placerait en 91, sans doute trop tôt. Il semble donc qu'il faille choisir la solution basse, qui fait de Ξενοστρατος Σωσθένεως le prophète de l'année 83. Par conséquent, le catalogue des prophètes doit dater de 93-77.

⁶² Cf. p. 260.

⁶³ Sur la participation de Rhodes aux opérations de la flotte romaine en Méditerranée à la fin du II^e siècle, cf. V. KONTORINI, *AER* I, 2, pp. 41-42.

⁶⁴ Vérification faite dans le fichier déposé par V. Grace à l'Ecole française d'Athènes, mis à jour jusqu'en 1975.

⁶⁵ *Clara Rhodos* VI, 1938, 1, I, l. 38.

Nom	Prophète	Prêtre d'Athana Lindia
Εὐπόλεμος Εὐπολέμου τοῦ Τιμοκράτους ὁ Τιμοκράτης	98/90	83
Διονύσιος Διονυσίου τοῦ Εὐπολέμου	88/80	72
Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Διοφάντου (ὁ Ὀνασάνδρου)	87/79	64

Fig. 58 – Nouvelle datation des prophètes.

LE FRAGMENT *CDR-I 3*

Le fragment *CDR-I 3*, qui appartenait peut-être au catalogue des prophètes, est trop mutilé pour être précisément daté. Le dernier nom conservé est celui de Σιμίας Πυθ[---] Δρυΐτας : il serait tentant de l'identifier à Σιμίας Πυθοκρίτου Ῥόδιος⁶⁶. Le père de ce sculpteur pourrait être à son tour identifié à Πυθόκριτος Τιμοχάριος ou à Πυθόκριτος Ζήνωνος, deux artistes actifs dans la première moitié du II^e siècle. Le fragment *CDR-I 3* daterait alors de la seconde moitié du II^e siècle : mais la paléographie ferait pencher pour une date plus tardive (les boucles du B, par exemple, sont très asymétriques). Sans doute vaut-il mieux placer le fragment *CDR-I 3* après la stèle de l'acropole, en renonçant à tenir Σιμίας Πυθ[οκρίτου] pour le fils d'un sculpteur connu par ailleurs.

LA GRANDE LISTE DES ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΟΙ

CHRONOLOGIE DE J. BENEDIKTSSON

La datation de l'inscription par J. Benediktsson repose sur l'identification de 24 πρεσβύτεροι, tous dignitaires lindiens à l'exception du navarque Δαμαγόρας Εὐφράνορος⁶⁷. La prosopographie situe leur activité dans la première moitié du I^{er} siècle. Deux πρεσβύτεροι fournissent des indices de datation plus utiles. Il s'agit d'une part de Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου⁶⁸, dont l'adoption n'est mentionnée par aucune inscription avant sa prêtrise d'Athana, en 64. Il s'agit d'autre part de Ἀγήσαρχος

⁶⁶ *Pérée* 7.

⁶⁷ *CDR-I 31*, b II, l. 29.

⁶⁸ *CDR-I 31*, b III, ll. 7-8.

Ἀστυκράτεις⁶⁹, prêtre d'Athana en 51 : selon J. Benediktsson, la date tardive de sa prêtrise rend « peu vraisemblable » que la liste des πρεσβύτεροι « remonte au-delà de l'an 70 ». Les indices sont ténus, le jugement s'avère péremptoire : « en tenant compte de toutes les données chronologiques on est amené à placer l'inscription vers 68 ; elle se rapporte donc aux Ῥωμαῖα de l'an 69⁷⁰ ».

NOUVELLE CHRONOLOGIE

Comme les lapicides ont indiqué l'adoption des πρεσβύτεροι avec le plus grand soin, et sans doute avec la plus grande constance, il est effectivement légitime de raisonner *e silentio* : l'absence de la formule d'adoption après le nom de Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου montre donc que la liste des πρεσβύτεροι est antérieure à l'année 64. Mais il est singulier que J. Benediktsson ait limité le raisonnement au cas de Ζηνόδοτος. Car un autre prêtre d'Athana, bien connu de J. Benediktsson, se trouve dépourvu de sa formule d'adoption dans la liste des πρεσβύτεροι. Il s'agit d'Ἀναξίτιμος Ἀναξιτίμου τοῦ Ἀναξιτίμου, dont l'adoption se place entre 86, date du sacerdoce de Τιμοκράτης Εὐπολέμου⁷¹, et 76, date de son propre sacerdoce⁷². En toute rigueur, la liste des πρεσβύτεροι est donc antérieure à l'année 76. Compte tenu des délais représentés par le lancement de la souscription et la réalisation du monument, la gymnasiarchie d'Ἀσκληπι]άδας Ἀνδρονίκου peut difficilement avoir coïncidé avec les Ῥωμαῖα de 77. En revanche, la liste des πρεσβύτεροι pourrait avoir été gravée après les Ῥωμαῖα de 81.

Mais alors, que penser de Ἀγήσαρχος Ἀστυκράτεις, dont la « vraisemblance » voudrait qu'il n'ait pu figurer au nombre des πρεσβύτεροι avant 70 ?

Admettons que la liste des πρεσβύτεροι ne date pas de 68, comme le suppose J. Benediktsson, mais au plus tôt de 81, comme le laisse penser l'absence de formule d'adoption après le nom d'Ἀναξίτιμος Ἀναξιτίμου τοῦ Ἀναξιτίμου. Il en découlerait que Ἀγήσαρχος Ἀστυκράτεις aurait eu au moins 18 ans à cette date, et au moins 47 ans lorsqu'il devint prêtre d'Athana. Où serait l'invraisemblance ?

Deux listes d'anciens prêtres (ἱερατευκοίτες) gravées respectivement en 38 et en 27 permettent d'affiner la chronologie. En 38, Ἀγήσαρχος Ἀστυκράτεις figure parmi les

⁶⁹ CDR-I 31, b II, l. 6.

⁷⁰ J. BENEDIKTSSON, *op. cit.*, p. 28.

⁷¹ Lindos 293c, ll. 25-26.

⁷² Lindos 1, F, III, ll. 16-18.

ἱερατευκότες Ἀθάνας Λινδίας⁷³, mais en 27 il n'y figure plus⁷⁴ : c'est qu'il est mort entre ces deux dates. Supposons maintenant que Ἀγήσαρχος Ἀστυκράτης soit devenu prêtre d'Athana à l'âge de 60 ans environ, comme il était fréquent : né vers 110, il aurait vécu entre 70 et 80 ans ; il aurait figuré dans la liste des πρεσβύτεροι à l'âge de 30 ans environ. Si l'on s'avise que les πρεσβύτεροι regroupaient tous les citoyens majeurs⁷⁵, la vraisemblance est parfaite.

Les sources dont disposait J. Benediktsson incitaient à dater la liste des πρεσβύτεροι de 80 environ ; elles interdisaient de la dater de 68. À l'évidence, c'est la nécessité de faire coïncider la liste des πρεσβύτεροι avec le catalogue des prophètes, erronément daté de 81-65, qui a faussé la datation de l'inscription, figurément fondée sur des critères indépendants⁷⁶. Une inscription publiée par V. Kontorini permet désormais de dater la liste des πρεσβύτεροι avec la plus grande certitude. Il s'agit de la base d'une statue signée par Πλούταρχος Ἡλιοδώρου Ῥόδιος, qui se composait à l'origine de deux blocs⁷⁷ : le bloc supérieur, qui portait le nom de l'*honorandus* et le début de la liste des donateurs, est perdu ; le bloc inférieur porte les noms de 79 Rhodiens, rangés par ordre alphabétique, et ceux de quatre étrangers, placés à la fin. Si V. Kontorini évoque de manière assez imprécise « un catalogue des équipages de plusieurs navires de guerre – trois peut-être⁷⁸ », V. Gabrielsen est allé jusqu'à supposer que cette inscription n'avait pas de rapport avec la marine⁷⁹. En réalité, la structure de l'inscription (une liste alphabétique, distinguant entre les statuts civiques), le nombre et l'identité des dédicants (attestés dans trois autres dédicaces à divers postes de la flotte de guerre) assurent qu'elle émane de trois équipages. Ces trois équipages – 144 hommes au total, rameurs non compris – étaient commandés par un ἄρχων, qu'il faut probablement identifier à l'*honorandus*.

Trois hommes d'équipage se retrouvent dans la liste des πρεσβύτεροι, qui seule mentionne leur formule d'adoption. V. Kontorini en déduit que la dédicace des équipages, qui mentionne par ailleurs plusieurs adoptions, est antérieure à la liste des πρεσβύτεροι, « datée avec certitude de 68 av. J.-C. environ » ; elle la situe dans le « premier quart du I^{er} siècle »⁸⁰.

⁷³ *Lindos* 350, l. 25.

⁷⁴ *Lindos* 378.

⁷⁵ Cf. p. 276.

⁷⁶ Commentant le catalogue des prophètes, CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, p. 15, évoque d'ailleurs « la liste des πρεσβύτεροι, dont nous sommes parvenus à fixer la date à 68 env. av. J.-C. ».

⁷⁷ *AER* II, 2.

⁷⁸ V. KONTORINI, *AER* II, 2, p. 189.

⁷⁹ V. GABRIELSEN, *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Aarhus, 1997, p. 190, n. 52.

⁸⁰ V. KONTORINI, *op. cit.*, p. 45.

Liste des équipages	Liste des πρεσβύτεροι
Ἐτέαρχος Καλλιάνακτος	καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀριστομάχου
Ἱεροκλῆς Ἱεροκλεῦς	καθ' ὁθεσίαν δὲ Α[---]ου
Μενέστρατος Μενεστράτου	καθ' ὁθεσίαν δὲ Νικοστράτου

Fig. 59 – Trois hommes d'équipage attestés dans la liste des πρεσβύτεροι.

Or, la liste des πρεσβύτεροι ne date pas de 68 mais de 80 au plus tôt. Comme l'inscription honorifique *AER* II, 2 fait partie d'un ensemble de documents attestant l'activité de la flotte de guerre rhodienne, il faut sans nul doute la placer entre 88 et 82, soit que les hommes qui s'y trouvent mentionnés aient combattu contre Mithridate (88-85)⁸¹, soit qu'ils aient participé à l'opération qu'Aulus Terentius Varro, légat de L. Murena, avait lancée contre les pirates avec l'appui de plusieurs cités d'Asie (84-82)⁸². La prosopographie situe ainsi la liste des πρεσβύτεροι entre 88 (*terminus post quem* de l'adoption de trois combattants) et 76 (*terminus ante quem* de l'adoption d'un prêtre d'Athana) : elle ne peut guère se rapporter qu'aux Ῥωμαῖα de 85/84 ou de 81/80. Il sera aisé de trancher entre ces deux dates.

Lorsque éclate la première guerre Mithridatique, l'Asie mineure se rallie presque entière au roi du Pont, mais Rhodes reste fidèle à Rome. En 88, le navarque Δαμαγόρας Εὐφράνορος, dont le nom se lit sur la liste des πρεσβύτεροι⁸³, se heurte à Mithridate dans la bataille de Myndos ; malgré sa brillante conduite des opérations, il ne peut empêcher les armées du roi de débarquer à Rhodes pour assiéger la ville. Mais les Rhodiens résistent : Mithridate est contraint de se retirer avant l'hiver 88. Forts de leur succès, les Rhodiens envoient une ambassade au Sénat pour voir leur fidélité récompensée. Des témoignages croisés de Plutarque⁸⁴ et de Cicéron⁸⁵, il ressort que cette ambassade, conduite par le philosophe Poséidonios, se trouvait à Rome en 87/6, et qu'Apollonios Molon y participait. Cependant la guerre civile et la guerre contre Mithridate firent différer la réponse du Sénat, et les Rhodiens renoncèrent provisoirement à leur requête. Ce n'est qu'une fois Sylla dictateur et seul maître de Rome, en novembre 82, qu'Apollonios Molon fut, selon les mots de Cicéron, « délégué auprès du sénat pour traiter la question des récompenses à accorder aux Rhodiens⁸⁶ ». Au

⁸¹ App., *Mith.*, 24, 33.

⁸² Cic., *Verr.*, 2.1.89.

⁸³ *CDR-I* 31, b II, l. 29.

⁸⁴ Plu., *Mar.*, 50.

⁸⁵ Cic., *Brutus*, 307.

⁸⁶ Cic., *Brutus*, 312.

témoignage de Cicéron, Sylla accorda aux Rhodiens la possession de Caunos et de quelques îles⁸⁷.

Les Rhodiens eussent été mal inspirés de célébrer de grandioses Ῥωμαῖα en 85/84 : Sylla avait vaincu Mithridate avec leur appui, mais le Sénat, dont dépendait la ratification des promesses du vainqueur, restait aux mains des Marianistes. En novembre 82, Sylla était dictateur et seul maître de Rome : les *patres* devaient bien vite avaliser ses décisions. Or, en 81/80, conformément à leur tradition, les Rhodiens célébraient des Ῥωμαῖα : [Ἀσκληπι]άδας Ἀνδρονίκου leur donna un faste sans précédent, qui lui valut le titre, absolument unique, de γυμνασίαρχος πρεσβύτερος κατὰ Ῥωμαῖα. La grande liste des πρεσβύτεροι date donc de 80.

LE CATALOGUE DES PRÊTRES D'ASKLAPIOS

En l'absence d'indice paléographique, la datation du catalogue des prêtres d'Asklapios repose sur la prosopographie et sur la mention des Καισάρεια τὰ πρᾶτα ἀχθέντα dans l'annotation associée au premier prêtre d'Asklapios. Comme l'a bien vu G. Pugliese Carratelli, les noms de deux prêtres d'Asklapios mentionnés dans la première partie du catalogue (*CDR-I* 5) se retrouvent dans les listes des μαστροί de Lindos : Κυδαγόρας Κυδαγόρα Λινδοπολίτας en 43⁸⁸, Εὐφραγόρας Εὐαράτου Καττάβιος en 27⁸⁹. Nous savons en outre que Κυδαγόρας a été élu μαστρός seulement quatre ans après avoir été hiérothyte⁹⁰, alors qu'une vingtaine d'années pouvait séparer l'exercice deux charges⁹¹. L'explication la plus vraisemblable est qu'il est devenu hiérothyte dans la maturité. Tout bien pesé, la prosopographie semble situer la première partie du catalogue entre les années 40 et les années 20.

G. Pugliese Carratelli hésite à placer les Καισάρεια τὰ πρᾶτα ἀχθέντα entre 48 et 44, lorsque les Rhodiens combattaient aux côtés de César, ou à les faire descendre après la mort de Gaius, en 4 ap. J.-C.⁹² Mais les Καισάρεια sont nécessairement postérieurs à la mort de

⁸⁷ Cic., *Ad Quintum fratrem*, 1.1.33.

⁸⁸ *Lindos* 346, l. 96.

⁸⁹ *Lindos* 378b, l. 151.

⁹⁰ *Lindos* 344, l. 14.

⁹¹ Αἰνέας Ἀγησιτίμου est hiérothyte en 65 (*Lindos* 308b, l. 23), μαστρός en 43 (*Lindos* 346, l. 91). Νικοφῶν Παυσανία est hiérothyte en 63 (*Lindos* 317b, l. 28), μαστρός en 41 ou 40 (*Lindos* 348, II, l. 3).

⁹² G. PUGLIESE CARRATELLI, *op. cit.*, p. 255.

César, et la prosopographie des prêtres d'Asklapios interdit de les faire descendre au début du I^{er} siècle ap. J.-C.

La fête n'apparaît pas dans le catalogue d'Apollon Eréthimios : à Rhodes, son institution est donc postérieure à l'année 36/35. Or, au témoignage du catalogue des prêtres d'Asklapios, les Καισάρεια étaient toujours célébrés la même année que les Ἀλίσια. Si l'on admet que le rythme des Ἀλίσια s'est maintenu jusqu'à la fin du I^{er} siècle, les Καισάρεια τὰ πρῶτα ἀχθέντα ne peuvent guère tomber qu'en 35, 31, 27 ou 23. Il faut alors se demander si les Rhodiens ont introduit la célébration des Καισάρεια avant ou après la bataille d'Actium. En 35/34, le second triumvirat assurait encore l'unité juridique de l'empire. Mais Lépide évincé l'Occident appartenait en fait à Octave et l'Orient à Antoine. Or, les Rhodiens avaient pris le parti d'Antoine, dont ils avaient reçus d'importants territoires : ils le soutinrent jusqu'à Actium⁹³. Le culte de César ne pouvait servir que les intérêts d'Octave, qui tirait sa légitimité de son adoption par le dictateur. Les premiers Καισάρεια ont donc été célébrés dans la décennie qui suivit la bataille d'Actium, en 31, 27 ou 23. Si la coïncidence entre la bataille d'Actium et la série des Ἀλίσια n'est pas le fait du hasard, le catalogue des prêtres d'Asklapios date de 31-22⁹⁴.

Sur la date de quelques Ἀλίσια

Les Ἀλίσια de 170

Un texte célèbre semble remettre en cause la chronologie des Ἀλίσια. Selon Appien, en 172, Eumène avait laissé entendre au Sénat que les Rhodiens s'apprêtaient à trahir Rome pour Persée. En représailles, les Rhodiens refusèrent d'accueillir la théorie qu'Eumène avait dépêchée aux Ἀλίσια : καὶ Ῥόδιοι τὴν θωρίαν αὐτοῦ, μόνου βασιλέων, ἐς τὴν ἑορτὴν τοῦ Ἡλίου πεμπομένην οὐκ ἐδέξαντο⁹⁵. Chr. Blinkenberg n'a pas manqué de relever que l'année 172 s'intégrait à sa « série des ans cycliques », établie sur la base du catalogue des prêtres d'Apollon⁹⁶. Mais la coïncidence doit tout au hasard. Les Ἀλίσια se déroulaient en effet à la fin de l'année rhodienne : si la série de Chr. Blinkenberg avait été

⁹³ App., *BC*, 5.7.

⁹⁴ Sur les lacunes du catalogue, cf. pp. 282-283.

⁹⁵ App., *Mac.*, 9.11.3.

⁹⁶ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, p. 23.

exacte, ils auraient donc été célébrés à la fin de l'année 172/1, soit en août 171. En outre, si l'ambassade d'Eumène à Rome avait été contemporaine de sa théorie aux Ἀλίσια, les Rhodiens l'auraient renvoyée. Mais Appien déclare qu'ils « ne la reçurent pas » (οὐκ ἐδέξαντο). C'est donc que les Ἀλίσια furent célébrés après l'ambassade d'Eumène, en août 170 : la III^e guerre de Macédoine avait déjà éclaté.

Les Ἀλίσια de 217

Il a été question de la scholie de Pindare (*Ol.* VII, 147c) nous apprenant que les Ἀλίσια avaient lieu « à six jours d'écart » des Νέμεα⁹⁷. Or, Polybe rapporte que Philippe V « était arrivé depuis peu à Némée et assistait aux épreuves d'athlétisme » lorsqu'un messager vint l'avertir de la victoire d'Hannibal au lac Trasimène⁹⁸. Sans doute faut-il en conclure que les Rhodiens célébraient des Ἀλίσια au même moment, soit à la fin de l'année 218/217. Or, l'année 218 ne s'intègre pas à la série des Ἀλίσια, ou plus précisément des « grands » Ἀλίσια, célébrés tous les quatre ans. Mais les années ordinaires les Rhodiens organisaient de « petits » Ἀλίσια⁹⁹. Comme les Νέμεα se tenaient tous les deux ans, le synchronisme relevé par le scholiaste repose forcément sur la date à laquelle les Rhodiens célébraient tous leurs Ἀλίσια, non seulement « grands », mais « petits ». Partant, le cycle des grands Ἀλίσια n'a pas à intégrer la date de 218.

Les premiers Ἀλίσια

Si l'on fait remonter la série des fêtes rhodiennes jusqu'au synécisme, on constate que les premiers Ἀλίσια ne se seraient tenus qu'en 407/6. Or, les Rhodiens s'étaient donné Halios comme dieu προπάτωρ, et ce choix reflétait probablement la volonté de l'aristocratie ialysienne¹⁰⁰ : les premiers Ἀλίσια ont dû être célébrés l'année même du synécisme, lorsque Εὐφραγόρας Πυργάλο, représentant de la communauté d'Ialysos, était prêtre d'Halios¹⁰¹, en 408/7. Le cycle des fêtes rhodiennes semble donc avoir connu une solution de continuité entre la fin du V^e et le début du I^{er} siècle : il est tentant d'y voir la conséquence d'un des

⁹⁷ Cf. p. 286.

⁹⁸ Plb. 5.101.6.

⁹⁹ Cf. p. 277.

¹⁰⁰ Cf. Pi. *Ol.* 7 et *IG* XII, 1, 677.

¹⁰¹ *CDR-I* 1, I, 1. 2.

nombreux bouleversements politiques du IV^e siècle. C'est d'ailleurs à cette époque que le statut des Ἀλίσια a changé : de thématique à l'origine (une hydrie de bronze portant l'inscription ἄθλον ἐγ' Ῥόδου παρ' Ἀλίο le démontre¹⁰²), le concours est devenu stéphanite¹⁰³. L'étude du cycle intercalaire conduit elle aussi à penser qu'il a été interrompu à un moment indéterminé.

L'ORIGINE DES CATALOGUES ANNOTÉS

Les trois catalogues étudiés dans ce chapitre se singularisent par leurs annotations, qui mentionnent les quatre principales fêtes rhodiennes : Ἀλίσια, Ῥωμαῖα, Τριετηρίς et Διπανάμια. Dans le catalogue des prêtres d'Asklapios, les Καισάρεια se sont substitués ou ajoutés aux Ῥωμαῖα. A ces quatre fêtes s'ajoutent les célébrations impliquant les prêtres nommés dans le catalogue : πενταετηρίς (=Ἀλίσια) et Ἰπποκαθέσια dans le sanctuaire d'Halios, πανάγυρις (=Ἐρεθίμια) dans le sanctuaire d'Apollon Eréthimios. Les catalogues annotés se signalent en outre par la mention constante du démotique après le patronyme.

Si les catalogues annotés présentent des caractéristiques communes, c'est sans nul doute que leur rédaction était régie par un décret. Or, Fr. Hiller von Gaertringen a publié l'extrait d'un décret passé ἐπὶ Ἀρχεστράτου, le 25 Ἀρταμίτιος¹⁰⁴. Cet extrait, que son éditeur situe « au tournant des II^e et I^{er} siècles », régleme la rédaction d'un catalogue d'ἱερεῖς στατοί¹⁰⁵ : il est prévu d'enregistrer chaque prêtre « avec son patronyme et son démotique » (πατρίαστὶ καὶ δάμου), sa date d'entrée en fonction, et la durée effective de son sacerdoce. Selon Fr. Hiller von Gaertringen, le décret dans son ensemble visait l'organisation d'un sanctuaire particulier : les catalogues annotés n'auraient donc pas été la « conséquence directe » de ce décret. Mais A. Bresson lui a objecté que « la liste des prêtres d'Artemis Andromeda, dans le troisième quart du II^e siècle, ne comporte pas de démotique, tandis que, au I^{er} siècle, celle des prêtres d'Apollon Eréthimios à Ialysos, celle des prophètes à Rhodes et jusqu'à celle des prêtres de Zeus Patrôos au fond de la campagne lindienne le mentionnent ». Expliquant l'absence du démotique dans les grands catalogues par la « force de l'habitude », A. Bresson

¹⁰² J. FREL, « Games on the Rhodian Shore », *AAA* 8 (1975), pp. 77-78. Le titre de l'article s'explique par une lecture erronée de l'inscription, corrigée par J. et L. ROBERT, *BE* 1976, 513, et A. JOHNSTON « Rhodes Sunny Side Up », *ZPE* 26 (1977), pp. 157-158, qui maintiennent l'aspiration de Ἀλίο malgré l'élision de παρὰ.

¹⁰³ Schol. Pind. *Ol.* 7, 146a (*FGrH* 334.49).

¹⁰⁴ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *op. cit.*, pp. 349-350.

¹⁰⁵ *CDR-I* 19.

relève cependant que le démotique apparaît vers 20 av. J.-C. dans le catalogue des damiurges¹⁰⁶.

Le décret du 25 Ἀρταμίτιος avait très vraisemblablement pour objet de réglementer la rédaction des catalogues. Mais l'extrait publié par Fr. Hiller von Gaertringen montre bien que les catalogues étaient soumis à des règles de rédaction qui variaient selon les prêtres qu'ils énuméraient. Les ἱερεῖς στατοί devaient être enregistrés avec leur patronyme, leur démotique, la date de leur entrée en fonction et la durée de leur mandat : on ne connaît aucun catalogue répondant à ces critères. Les prêtres annuels étaient probablement divisés en deux catégories : il suffisait d'indiquer le patronyme des éponymes, mais il fallait ajouter le démotique des prêtres subalternes. L'apparition du démotique dans le catalogue des damiurges résulte peut-être d'une évolution interne ; elle précède de dix-huit ans l'ouverture de la magistrature à tous les rhodiens. Certains sanctuaires devaient encore annoter leurs catalogues pour y faire figurer la date de célébration des quatre principales fêtes rhodiennes (Ἀλῖεια, Τριετηρίς, Ῥωμαῖα et Διπανάμια) et celle des autres fêtes placées sous leur responsabilité (Ἰπποκαθέσια, Ἑρεθίμια...). Cette clause semble s'être appliquée à tous les sanctuaires organisant une fête pan-rhodienne .

Pour autant, l'existence d'un rapport cause à effet entre le décret passé ἐπὶ Ἀρχεστράτου et les catalogues annotés est loin d'être certaine. Bien que Fr. Hiller von Gaertringen ait situé le décret « au tournant des II^e et I^{er} siècles », Ἀρχέστρατος pourrait en effet avoir été éponyme après 88 : car ses timbres amphoriques, rarissimes au demeurant, ne sont pas attestés à Délos. D'autre part, il n'est pas tout à fait exclu que le fragment annoté *CDR-I* 3 date de la seconde moitié du II^e siècle : dans ce cas, le décret passé ἐπὶ Ἀρχεστράτου ne pourrait être à l'origine des catalogues annotés, sauf à le placer au milieu du II^e siècle et à expliquer l'extrême rareté des timbres d'Ἀρχέστρατος en identifiant cet éponyme à un prêtre suppléant. L'estampage du décret permettrait de se faire une idée plus précise du problème, mais je n'en ai pas eu communication.

¹⁰⁶ A. BRESSON, *op. cit.*, p. 238.

VII

LE CYCLE INTERCALAIRE ET LA CHRONOLOGIE DES TIMBRES AMPHORIKES

En 1869, Albert Dumont dédiait un article à un timbre amphorique portant le nom du mois intercalaire, Πάναμος δεύτερος, associé à celui de l'éponyme Κλευκράτης. Il le datait de « la bonne époque macédonienne », avant de conclure : « nous avons désormais un élément de plus pour fixer la place de Κλευκράτης dans la série des prêtres du Soleil, puisque nous savons qu'il fut en charge dans une année intercalaire¹ ».

Depuis lors, la chronologie des timbres rhodiens s'est bâtie sans égard ou presque pour le cycle intercalaire. Virginia Grace s'est ainsi contentée de consacrer quelques discrètes notules aux éponymes en fonction pendant le mois de Πάναμος δεύτερος², tandis que ses

¹ A. DUMONT, « Timbre amphorique portant le nom du mois intercalaire », *RA* 2 (1869), pp. 360-361 = *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie*, Paris, 1892, pp. 155-156.

² V.R. GRACE, M. SAVVATIANOU-PÉTROPOULAKOU, « Les timbres amphoriques grecs » in Ph. Bruneau (ed.), *Exploration archéologique de Délos faite par l'Ecole française d'Athènes XXVII. L'îlot de la maison des comédiens*, Paris, 1970, E 12 ; 39 ; 40. Le fichier de V. Grace comporte en outre une rubrique « intercalary year ? ».

successeurs n'ont simplement pas tenu compte de l'embolisme : il ne figure pas au nombre des « critères de datation » reconnus par Jean-Yves Empereur³ et repris par Géraud Finkielsztejn dans sa *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens*⁴. Plusieurs archéologues ont néanmoins tenté d'organiser la séquence des éponymes en fonction de leur éventuelle association au mois de Πάναμος δεύτερος, mais sans succès. D'après Vasilica Lungu, qui est la première à avoir utilisé le mois intercalaire dans une perspective chronologique – en s'autorisant de Martin Nilsson –, il y avait embolisme « environ une fois sur trois ans⁵ ». En réalité, M. Nilsson se contente de noter que « théoriquement le nombre des timbres de Panamos I et II devrait être dans le rapport 8:3⁶ » – allusion à l'ὀκταετηρίς décrite par Geminus⁷ –, pour constater que tel n'est pas le cas dans les faits. De son côté, Marek Palaczyk renvoie à la reconstitution du calendrier rhodien par Christoph Börker⁸, qui règle la question d'une phrase : « on avait recours au mois intercalaire sept fois en 19 ans⁹ » – allusion à l'έννεακαιδεκαετηρίς elle aussi décrite par Geminus¹⁰. Nevena Gueorguieva tient pour sa part que l'intervalle séparant les embolismes était de trois ans, sans fournir d'explication¹¹. Enfin, Niculae Conovici considère que les années intercalaires suivaient un cycle régulier, et qu'elles ne pouvaient pas se suivre¹². On a donc arbitrairement supposé que les embolismes étaient séparés par des intervalles prédéfinis, et non moins arbitrairement fixé la durée de ces intervalles. Dans nombre de cités,

³ J.-Y. EMPEREUR, « Η χρονολόγηση των Ροδιακών αμφορέων », *Rhodes* 1989, pp. 199-209.

⁴ G. FINKIELSZTEJN, *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, Oxford, 2001, pp. 41-42 (cf. pp. 178, 193).

⁵ V. LUNGU, « Nouvelles données concernant la chronologie des amphores rhodiennes de la fin du III^e siècle au début du II^e siècle av. J.-C. », *Dacia n.s.* 34 (1990), p. 210, n. 7.

⁶ M.P. NILSSON, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg) V. Timbres amphoriques de Lindos, publiés avec une étude sur les timbres amphoriques rhodiens*, Copenhagen, 1909, p. 130. Les chiffres de M. Nilsson sont repris par A.E. SAMUEL, *Greek and Roman Chronology. Calendars and Years in Classical Antiquity*, Munich, 1972, p. 109.

⁷ Gem., *Calend.* 8.

⁸ M. PALACZYK, « Rhodische Rundstempel mit Helioskopf. Zur Chronologie der Perioden V und VI », in S. Buzzi et al. (edd.), *Zona archeologica. Festschrift für Hans Peter Isler zum 60. Geburtstag*, Bonn, 2001, pp. 328-329.

⁹ CHR. BÖRKER, « Der rhodische Kalender », *ZPE* 31 (1978), p. 214.

¹⁰ Gem., *Calend.* 8.

¹¹ N.D. GUEORGUIEVA, *Amphorae and Amphora Stamps from Apollonia Pontica*, Londres, 2001, p. 309.

¹² N. CONOVICI, in N. CONOVICI, Y. GARLAN, « Les timbres amphoriques étrangers trouvés à Sinope », *Anatolia Antiqua* 12 (2004), p. 111. Cf. encore N. BADOUD, « Remarques sur la chronologie des éponymes amphoriques rhodiens », *REA* 105 (2003), p. 586.

la périodicité de l'embolisme était pourtant très irrégulière¹³ : il n'est *a priori* pas certain qu'il en soit allé autrement à Rhodes¹⁴.

Abordant les moyens de « raffiner » sa chronologie, G. Finkielsztein devait admettre que le cycle de Πάναμος δεύτερος échappait encore à l'explication¹⁵. Or, M. Nilsson relevait déjà que le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios mentionnait des Διπανάμια dont le nom laissait penser qu'ils étaient associés au mois de Πάναμος δεύτερος. Jugeant néanmoins prématuré d'entreprendre une chronologie des éponymes rhodiens, il n'accordait aucune importance à la périodicité de la fête. Bien plus, il donnait une vision totalement erronée des annotations, assimilant les Ἀλῖεια et les Ῥωμαῖα à des « fêtes locales », désignées « par des noms célèbres et pompeux »¹⁶. C'en était fait des catalogues annotés, qui ne devaient plus attirer l'attention des amphorologues. Or, les catalogues annotés ne livrent pas seulement la clef du système intercalaire rhodien, ils imposent aussi, non de « raffiner » la chronologie des timbres amphoriques, mais de la remettre en cause.

I. LE CYCLE INTERCALAIRE

L'ÉTYMOLOGIE ET LE STATUT DES ΔΙΠΑΝΑΜΙΑ

Les Διπανάμια sont la plus énigmatique des fêtes nommées dans les catalogues annotés. Theodor Bergk commença par les rapprocher des Διπόλια que les Athéniens célébraient en l'honneur de Zeus Polieus : les Rhodiens auraient ainsi établi un culte de « Zeus Panamos ». Comme les Διπανάμια n'étaient pas encore attestés en dehors du catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios, Th. Bergk en déduisait que ce « Zeus Panamos » était assimilé à Apollon¹⁷. A cela, Wilhelm Dittenberger a objecté qu'il n'était pas de mois plus répandu que Πάναμος dans les calendriers grecs : si ce mois avait été consacré à Zeus, on ne comprendrait pas que « Zeus Panamos » ne soit mentionné nulle part. D'autre part, les

¹³ E.J. BICKERMAN, *Chronology of the Ancient World*, 1980², pp. 30-31.

¹⁴ Cf. N. BADOUD, *BA* 2007, n^{os} 160, 175, 210.

¹⁵ G. FINKIELSZTEIN, « Establishing the Chronology of Rhodian Amphora Stamps : The Next Steps », in J. Eiring, J. Lund (edd.), *Transport Amphorae and Trade in the Eastern Mediterranean. Acts of the International Colloquium at the Danish Institute at Athens, September 26-29, 2002*, Aarhus, 2004, p. 119.

¹⁶ M.P. NILSSON, *op. cit.*, pp. 133-134.

¹⁷ TH. BERGK, *Beiträge zur griechischen Monatskunde*, Giessen, 1845, p. 68.

Διπανάμια ne suivaient pas un rythme annuel, contrairement au mois de Πάναμος : ils étaient donc célébrés pendant le mois de Πάναμος δεύτερος, auquel ils devaient leur nom¹⁸. Si l'étymologie des Διπανάμια est assurée, leur statut religieux reste difficile à appréhender. Les « Διπανάμια Ἀλεία » et les « Ἰπποκαθέσια Διπανάμια » apparemment mentionnés dans les catalogues annotés ont d'abord accrédité l'idée d'un culte rendu à Halios¹⁹. Après avoir fait justice de cette double association²⁰, G. Pugliese Carratelli devait se contenter de conclure que « le nom des Διπανάμια montr[ait] leur relation avec le mois intercalaire »²¹.

S'il n'avait pas été gravement mutilé, un contrat de Cos, qui régit la location d'une prêtrise²², aurait apporté des renseignements décisifs sur le statut des Διπανάμια. L'inscription définit en effet les obligations de « la prêtresse sous laquelle se tiennent les Διπανάμια »²³, explicitement associés au mois de Πάναμος δεύτερος²⁴. Comme l'inscription mentionne également un [Ἀφρο]δίσιον²⁵, il serait tentant d'en déduire que les sacrifices accomplis pendant les Διπανάμια de Cos étaient destinés à Aphrodite. On ne peut néanmoins exclure que le sanctuaire ne soit cité indépendamment de l'organisation des Διπανάμια, comme point de repère topographique ou lieu d'exposition du contrat par exemple. Un décret coen prévoit ainsi d'exposer les articles de lois sacrées relatifs au culte de Déméter dans le sanctuaire de la déesse et dans l'Asklépieion, tandis que « tous les textes relatifs aux autres sacrifices » seront exposés ἔς τε τὸ ἱερόν τᾶς Ἀρτάμ[ιδος τᾶς Τοξίτιδος καὶ ἐς τὸ τᾶς] Λοχίας καὶ ἐς τὸ Ἀφροδίσιον²⁶. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Διπανάμια n'étaient pas intrinsèquement liés à Halios, puisque ce dieu ne faisait pas partie du panthéon coen. Il est également certain que les Διπανάμια ne donnaient lieu à aucun concours, puisqu'ils ne sont jamais mentionnés dans les inscriptions agonistiques.

¹⁸ W. DITTENBERGER, *De sacris Rhodiorum commentatio* II, Halle, 1887, p. VI.

¹⁹ W. DITTENBERGER, *Syll.*³, 724, n. 5. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Anagraphe der Priester des Apollon Erethimios », *Hermes* 29 (1894), pp. 16-17, 20-21 ; « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), p. 354. CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka* VIII. *Deux documents chronologiques rhodiens*. Copenhagen, 1938, pp. 15-26.

²⁰ Cf. p. 278.

²¹ G. PUGLIESE CARRATELLI, « Documenti sulle feste », *SER*, p. 252.

²² Cf. R. PARKER, D. OBBINK, « Aus der Arbeit der "*Inscriptiones Graecae*" VI. Sales of Priesthoods on Cos I », *Chiron* 30 (2000), pp. 415-449 ; « Aus der Arbeit der "*Inscriptiones Graecae*" VII Priesthoods on Cos II », *Chiron* 31 (2001), pp. 229-252. H.-U. WIEMER, « Käufliche Priestertümer im hellenistischen Kos », *Chiron* 33 (2003), pp. 263-310.

²³ *Iscr. di Cos*, ED 3, A, l. 2.

²⁴ *Iscr. di Cos*, ED 3, B, ll. 11-12.

²⁵ *Iscr. di Cos*, ED 3, B, l. 7.

²⁶ *HGK* 8, ll. 8-12, 15-17.

LE RYTHME DES ΔΙΠΑΝΑΜΙΑ

Les Διπανάμια sont indissociables du mois intercalaire : les annotations des catalogues portent donc l’empreinte du système embolismique rhodien. Or, le discrédit que les épigraphistes ont jeté sur la rationalité des annotations²⁷ n’a pas manqué d’affecter leur conception du système embolismique. W. Dittenberger jugeait ainsi que la succession de deux années intercalaires, dont témoignait le catalogue des prêtres d’Apollon Eréthimios, était absolument impossible²⁸. Après la publication du catalogue des prophètes, Chr. Blinkenberg opposait semblablement les Διπανάμια « réguliers » – de rythme 1:4 – à des Διπανάμια « irréguliers » : il expliquait cette opposition par des erreurs de gravure ou par un système embolismique inconnu par ailleurs²⁹. Dès 1894, Fr. Hiller von Gaertringen s’employait en effet à découvrir une logique dans l’alternance des Διπανάμια³⁰. En 1929, il aboutissait à la conclusion que le cycle rhodien comportait trois embolismes tous les huit ans, comme l’exigeait l’ὀκταετηρίς décrite par Geminus. Cependant, les années intercalaires n’occupaient pas les mêmes places dans les deux systèmes. Dans l’ὀκταετηρίς décrite par Geminus, les années 2, 5 et 8 étaient embolismiques, tandis que les Rhodiens semblaient ajouter un mois intercalaire aux années 1, 2 et 6 : Fr. Hiller von Gaertringen attribuait cette singularité à l’activité des astronomes établis à Rhodes, Hipparque et Poséidonios notamment³¹.

L’étude des catalogues a permis d’établir la rationalité des annotations : il est donc vain de vouloir expliquer l’alternance des Διπανάμια par des erreurs de gravure, comme l’ont fait W. Dittenberger et Chr. Blinkenberg. D’autre part, le degré d’adéquation entre l’année civile et l’année astronomique a fait l’objet de nombreux débats ; les recherches de John Morgan tendent à montrer qu’à Athènes l’usage du mois intercalaire était régi par le cycle de Méton³². Quoi qu’il en soit, l’embolisme était du ressort des autorités politiques, qui étaient libres de suivre ou non les prescriptions des astronomes : l’explication du système intercalaire ne réside donc pas seulement dans la sphère des fixes, comme le supposait Fr. Hiller von Gaertringen, mais aussi dans les institutions de la cité.

²⁷ Cf. p. 277.

²⁸ W. DITTENBERGER, *Syll.*³, 724, n. 5.

²⁹ CHR. BLINKENBERG, *op. cit.*, pp. 23-25.

³⁰ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Anagraphe der Priester des Apollon Erethimios », *Hermes* 29 (1894), pp. 20-22. Cf. *Syll.*³, 724, n. 5.

³¹ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), p. 354.

³² J.D. MORGAN, « The Calendar and the Chronology of Athens », *AJA* 100 (1996), p. 395.

D'une durée totale de huit ans, le cycle embolismique rhodien peut être divisé en deux périodes égales. Chaque période est fermée par des Διπανάμια de rythme 1:4 ; la seconde période contient en outre des Διπανάμια de rythme 1:8, célébrés pendant la 7^e année du cycle embolismique. En temps normal, les années 4, 7 et 8 étaient donc intercalaires.

année	fête	rythme
1		
2		
3		
4	Διπανάμια	1:4
5		
6		
7	Διπανάμια	1:8
8	Διπανάμια	1:4

Fig. 60 – Cycle embolismique rhodien.

Le système embolismique rhodien était basé sur une ὀκταετηρίς d'un type particulier. Dans la description qu'il donne de la période, Geminus signale que « les Grecs » intercalaient un mois supplémentaire chaque troisième, cinquième et huitième années. Mais il ajoute que la position exacte des années au sein de l'ὀκταετηρίς n'est d'aucune importance : οὐδὲν δὲ διαφέρει, εἴαν καὶ ἐν ἄλλοις ἔτεσι τὴν αὐτὴν διάταξιν τῶν ἐμβολίμων μῆνων ποιήσῃται τις³³. Et de fait, il est certain que les astronomes ont développé plusieurs formes d'ὀκταετηρίς. Or, Rhodes mise à part, aucune cité ne semble avoir basé son système embolismique sur une ὀκταετηρίς, et l'ὀκταετηρίς rhodienne se singularise par la disposition des années intercalaires. La raison de ce double particularisme réside dans la règle triennale, qui exigeait que les trois communautés d'Ialysos, de Camiros et de Lindos fournissent tour à tour le magistrat éponyme de la cité³⁴. Il fallait éviter que l'une des trois communautés ne se trouvât associée plus fréquemment que les autres à l'éponymie des années intercalaires. On y parvint en instaurant un cycle embolismique dans lequel les années intercalaires ne seraient jamais séparées par un intervalle multiple de 3. Sur une période de 24 ans, chaque communauté daterait ainsi trois années intercalaires : deux de ses éponymes seraient en fonction pendant les Διπανάμια de rythme 1:4, un autre pendant les Διπανάμια de rythme 1:8.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C

Séquence des tribus les années paires : A-B-C. Séquence des tribus les années impaires : A-C-B.

Fig. 61 - Alternance des tribus dans le cycle embolismique rhodien.

³³ Gem., *Calend.*, 8, 33.

³⁴ Cf. p. 338.

Les inscriptions annotées ne témoignent apparemment que d'une seule irrégularité dans le cycle embolismique : dans le catalogue des prophètes, les Διπανάμια de 77 semblent avoir été anticipés d'une année. Il fait peu de doute néanmoins que ce soit la moulure de la stèle qui ait contraint le lapicide à graver le nom de la fête au-dessus de l'année qui lui était impartie³⁵.

LA DATE DES ΔΙΠΑΝΑΜΙΑ

Le catalogue des prophètes montre que les années 93, 92 et 88 étaient embolismiques³⁶. Il suffit de prolonger cette série en aval et en amont pour connaître la date des Διπανάμια à l'époque hellénistique. Deux réserves s'imposent cependant : le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios fait voir que la célébration des Διπανάμια s'est parfois trouvée suspendue³⁷ (mais cela n'implique nullement que l'embolisme l'ait lui aussi été) ; d'autre part, il est presque certain que la série des Διπανάμια s'est interrompue à un moment ou l'autre – sans doute à haute époque, nous allons le voir.

PERMANENCE DU CYCLE INTERCALAIRE

Comme le système embolismique rhodien est étroitement lié aux institutions de la cité, il date vraisemblablement du synécisme. Cependant, si l'on fait remonter la série des Διπανάμια jusqu'à cette époque, on constate que l'année même du synécisme – 408/7 – aurait dû être intercalaire, ce qui impliquerait que le premier cycle embolismique ait commencé en 411/0. En outre, les premiers Ἀλίσια, qui honoraient le dieu προπάτωρ de la cité, n'auraient été célébrés qu'une année après le synécisme, en 407/6. Le cycle des fêtes rhodiennes semble donc avoir connu une solution de continuité entre la fin du V^e et le début du I^{er} siècle : il faut peut-être la mettre en rapport avec le changement de statut qu'ont connu les Ἀλίσια³⁸. A titre d'hypothèse, on peut placer le début du premier cycle embolismique en 408/7, et la première année intercalaire en 405/4.

En dehors des catalogues annotés, on peut trouver un indice de la permanence du cycle embolismique dans les inscriptions camiréennes de la période impériale, qui mentionnent

³⁵ Cf. p. 281.

³⁶ *CDR-I* 2.

³⁷ *CDR-I* 6, cf. pp. 283-285.

³⁸ Cf. p. 299.

tantôt un damiurge ou un prêtre ἐφ' οὗ Διπανάμια καὶ Ἀλεία³⁹, tantôt un damiurge ἐφ' οὗ καὶ Διπανάμια⁴⁰. L'opposition des formulaires tient au fait que le premier damiurge était en fonction pendant les Διπανάμια de rythme 1:4, tandis que le second était éponyme pendant les Διπανάμια de rythme 1:8.

Beaucoup d'autres inscriptions attestent l'emploi du mois intercalaire⁴¹. Deux d'entre elles mentionnent un don d'huile au gymnase (θέσις τοῦ ἐλαίου) pour une durée de treize mois : la première émane des Αἰνδιοὶ καὶ οἱ μαστροί, et date de 100 environ⁴² ; l'autre émane vraisemblablement du dème de Nisyros, et ne peut être précisément datée⁴³. Commentant la seconde, Alain Bresson évoque « une distribution d'huile assurée pendant plus d'un an »⁴⁴. Mais il n'est guère vraisemblable qu'un bienfaiteur ait offert l'huile pour une année et un mois, ni plus ni moins : à Nisyros autant qu'à Lindos, il ne peut s'agir que d'une année intercalaire⁴⁵. Une inscription de la ville de Rhodes fournit un excellent parallèle : elle honore un prytane en fonction pendant une ἐπτάμηνος, le semestre de sept mois qui clôturait l'année intercalaire⁴⁶. La dernière mention des Διπανάμια montre que le mois intercalaire était encore utilisé à la fin du III^e siècle ap. J.-C.⁴⁷

II. LA CHRONOLOGIE DES TIMBRES AMPHORIQUES

A Rhodes, les timbres amphoriques ont été utilisés de la fin du IV^e siècle au dernier tiers du I^{er} siècle ; V. Grace et ses successeurs les ont répartis en sept « périodes ». Le mois de production de l'amphore est régulièrement mentionné de la période II à la période VI. C'est précisément l'apparition du mois qui marque le début de la période II : G. Finkielsztein la situe vers 234⁴⁸. D'autre part, la période VI (108-86) est chronologiquement définie par deux événements : la destruction de Samarie en amont, le sac de Délos en aval. Les anses de cette

³⁹ CDR-I 40. TC 4c ; 4l.

⁴⁰ CDR-I 39. TC 4a, b.

⁴¹ Sur la place du mois intercalaire et les inscriptions CDR-I 18 et CDR-I 61, cf. ch. I.

⁴² Lindos 449. Chr. Blinkenberg ne commente pas la durée de la θέσις τοῦ ἐλαίου.

⁴³ IG XII, 3, 104.

⁴⁴ A. BRESSON, *Nisyros* 25, p. 34, qui ne cite pas le parallèle lindien.

⁴⁵ Dans PSA 14 (*Dédicaces* 2), il est fait état d'une année donation d'huile pour une année ordinaire (ἐπὶ μῆνας δέκα δύο).

⁴⁶ IG XII, 1, 53.

⁴⁷ CDR-I 57, l. 11.

⁴⁸ G. FINKIELSZTEJN, *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, Oxford, 2001, p. 182.

époque n'offrent qu'une surface réduite au timbrage, si bien que le nom du mois est souvent illisible.

Le treizième mois de l'année rhodienne n'était intercalé que trois années sur huit. Il prenait place à la fin de l'automne, lorsque la production approchait de son minimum. En outre, l'adjectif ordinal distinguant Πάναμος δεύτερος du mois qu'il redoublait n'était souvent pas gravé⁴⁹ ; quand il était gravé, il n'était pas toujours imprimé. C'est ce qui explique que le mois intercalaire soit rarement attesté sur les timbres amphoriques. Il arrive en outre assez fréquemment que les archéologues ne remarquent pas l'indication du redoublement⁵⁰, ou qu'ils en donnent une transcription erronée⁵¹.

L'inventaire des pages 314-321 présente les résultats d'une enquête visant à identifier les éponymes associés au mois intercalaire. Cette enquête repose sur les publications signalées dans le répertoire des sources et sur les fichiers déposés à l'American School of Classical Studies et au Centre d'études alexandrines ; les indications fournies par les dépositaires de documents inédits ou publiés sans recours à la photographie sont venues en complément.

Il a été possible de démontrer l'association de 42 éponymes au mois intercalaire ; la période VI est normalement sous-représentée (section A de l'inventaire et fig. 62). 8 autres associations signalées dans la bibliographie restent à confirmer ; il est probable que certaines d'entre elles soient erronées (section B.1 de l'inventaire et fig. 63). En outre, si l'analyse des baux d'Amos est exacte⁵², on peut admettre qu'Ἀριστείδας 1⁵³ était lui aussi en fonction pendant une année embolismique, bien qu'il ne soit pas (encore ?) associé à Πάναμος δεύτερος sur les timbres amphoriques.

⁴⁹ Cf. p. 87.

⁵⁰ V. MORIZIO, « *Instrumentum* », in M. Chelotti, V. Morizio, M. Silvestrini, *Le epigrafi romane di Canosa II*, Bari, 1990, 9 (*infra*, s.v. Ἀριστογένης). J. DE LA GENIÈRE, « Alla ricerca di Segesta arcaica », *ASNP* [s. III] 18 (1988), p. 293¹ (*infra*, s.v. Ἀρχιλαΐδας).

⁵¹ G. JÖHRENS, « Amphorenstempel hellenistischer Zeit aus Tanais », *EurAnt* 7 (2001), 124 (*infra* s.v. Τιμούρροδος). Cf. E. PRIDIK, « Zu den rhodischen Amphorenstempeln », *Klio* 20 (1926), p. 315 (Κρατίδας). Cas incertain : A. BERG, *Die Insel Rhodus, aus eigener Anschauung und nach den vorhanden Quellen historisch, geographisch, archäologisch, malerisch beschrieben und durch Originalradierungen und Holzschnitte illustriert*, Braunschweig, 1862, p. 47; FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Einige vergessene Amphorenhenkel aus Rhodos », *MDAI(A)* 23 (1898), p. 232 (*infra* s.v. *Μολπαγόρας).

⁵² Cf. pp. 63-65.

⁵³ *CDR-I* 61, l. 1.

N°	Eponyme	Période	N°	Eponyme	Période
A.22	Καλλικράτης 1	IIa	A.8	Ἀριστόδαμος 2	IIIe
A.31	Παυσανίας 1 ou 2	IIa	A.13	Ἀρχιλαΐδας	IIIe
A.3	Ἀγήσιππος	IIa	A.33	Πεισίστρατος	IVa
A.38	Τιμοκλείδας	IIa	A.39	Τιμούρροδος	IVa
A.40	Χαρμοκλῆς	IIb	A.32	Παυσανίας 3	IVb
A.30	Ξενοφάντος 1	IIb	A.35	Πυθογένης	IVb
A.10	Ἀρμόσιλας	IIc	A.6	Ἀνάξανδρος	Va
A.24	Κλέαρχος	IIc	A.28	Λαφείδης	Va
A.16	Δορκυλίδας	IIIa	A.19	Θέρσανδρος	Va
A.18	Θαρσίπολις	IIIa	A.29	Νικασαγόρας 3	Vb
A.36	Σώδαμος	IIIa	A.23	Καλλικράτης 3	Vb
A.14	Δαμόθεμις	IIIa	A.7	Ἀριστογένης	Vb
A.20	Ἰασικράτης	IIIa	A.37	Τεισαμενός	Vb
A.34	Πρατοφάνης	IIIb	A.21	Ἰέρων 2	Vb
A.27	Κρατίδας	IIIb	A.17	Εὐάνωρ	Vc
A.26	Κλεώνυμος 2	IIIb	A.12	Ἀρχίβιος	Vc
A.1	Ἀγέμαχος	IIIc	A.13	Δάμων	Vc
A.5	Αἰνησίδαμος 2	IIIc	A.41	– ἀναξ	Vc
A.25	Κλευκράτης 1	IIIId	A.42	– φῶν	VI ou IIIe
A.4	Ἀθανόδοτος	IIIId	A.11	Ἀρχέμβροτος 2	VI
A.2	Ἀγέστρατος 2	IIIe	A.9	Ἀριστομένης	VI/VII

Fig. 62 – Eponymes dont l'association au mois intercalaire est établie.

N°	Eponyme	Période	N°	Eponyme	Période
B.1.4	Πολύχαρμος	Ic	B.1.6	Φιλόδαμος 2	IIIe
B.1.2	Ἀρχοκράτης 1 ou 2	IIc ou IIIa	B.1.1	Ἀλεξίμαξος	IIIe
B.1.5	Σώστρατος	IIIa	B.1.3	Ναύσιππος	IVa
-	Ἀριστείδας 1	IIa	(Baux d'Amos n ^{os} 1 et 3)		

Fig. 63 – Eponymes dont l'association au mois intercalaire reste à établir.

Les 126 années qui séparent le début de la période II et la fin de la période V dans la chronologie de G. Finkielsztein représentent 15,75 ὀκταετηρίδες, soit $45 + 3 = 48$ embolismes. Or, 39 éponymes en fonction pendant les périodes II à V sont assurément associés à Πάναμος δεύτερος sur les timbres amphoriques ; si l'on prend en compte les éponymes dont l'association au mois intercalaire reste à établir (en y incluant Ἀριστείδας 1), ce chiffre monte à 45.

Deux constatations s'imposent. D'une part, les dates que G. Finkielsztein attribue à ces éponymes ne sont pas conformes au cycle intercalaire (fig. 64s). Il s'ensuit que la chronologie

Période II	a	234			e	169	E 8		
		233	E 8			168	E 4		
		232	E 4			167			
		231		Καλλικράτης 1		166			
		230				165			
		229				164	E 4	Ἀριστόδομος 2	
		228	E 4			163		Ἀρχυλάδας	
		227				162		Ξενοφῶν ? (A.42)	
		226				161	E 8	Ἀγίστρατος 2	
		225	E 8	Παυσανίας 1? (A.31)	Période IV	a	160	E 4	Πεισίστρατος
		224	E 4			159			
		223				158		Τιμοόρροδος	
		222		Ἀριστείδας 1 ?		157			
		221		Ἀγίστιππος		156	E 4		
		220	E 4	Τιμοκλείδας		155			
	b	219				154			
		218				153	E 8		
		217	E 8		b	152	E 4	Παυσανίας 3	
		216	E 4			151			
		215				150			
		214				149			
		213		Χαρμοκλῆς		148	E 4	Πυθογένης	
		212	E 4			147		Ἀλεξίμαχος ?	
		211				146			
		210		Ξενοφάντος 1	Période V	a	145	E 8	Ἀνάξανδρος
	c	209	E 8			144	E 4		
		208	E 4			143			
		207		Ἀρμοσίλας		142			
		206				141		Λαφεδης	
		205		Ἀρχοκράτης 1 ? (B.1.2)		140	E 4		
		204	E 4			139		Θέρσανδρος	
		203				138			
		202				137	E 8		
		201	E 8			136	E 4		
		200	E 4	Κλέαρχος		135			
		199		Παυσανίας 2 ? (A.31)		134			
Période III	a	198		Δορκυλίδας		133			
		197			b	132	E 4		
		196	E 4	Θαρσίπολις		131		Νικασαγόρας 3	
		195		Σόδαμος		130		Καλλικράτης 3	
		194		Σώστρατος ?		129	E 8	Ἀριστογένης	
		193	E 8			128	E 4		
		192	E 4			127			
		191		Δαμόθεμις		126			
		190		Ἰασικράτης		125			
	b	189				124	E 4	Τεισαμενός	
		188	E 4	Πρατοφάνης		123			
		187		Κρατίδας		122			
		186				121	E 8	Ἰέρων 2	
		185	E 8	Ἀρχοκράτης 2 ? (B.1.2)	c	120	E 4		
		184	E 4			119		Βόανωρ	
		183		Φιλόδομος 2 ?		118			
		182		Κλεόνυμος 2		117			
	c	181		Ἀγέμαχος		116	E 4		
		180	E 4			115		Ἀρχιβίος	
		179		Αἰνησιδαμος 2		114			
		178				113	E 8	Ναύσιππος ?	
		177	E 8			112	E 4	ἸἈριστ)άναξ ? (A 41)	
		176	E 4			111			
	d	175				110		Δάμων	
		174		Κλευκράτης 1		109			
		173				108	E 4	ἸἈγορ)άναξ ? (A 41)	
		172	E 4	Ἀθανόδοτος	Période VI			Ἀρχέμβροτος 2	
		171						Ἀριστομένης	
		170						Παστ)φῶν ? (A 42)	
		Παυσανίας		Ἀριστ)άναξ	Ἀγορ)άναξ	Ξενοφῶν [115] ou Παστ)φῶν [VI]. B.1.2 = Ἀρχοκράτης 1 [205] ou 2 [185]			

Fig. 64 – Répartition des éponymes associés au mois intercalaire dans la chronologie de G.

relative des éponymes – essentiellement fondée sur l'étude stylistique des timbres – ne peut être admise en l'état. D'autre part, la période III dans son ensemble ainsi que plusieurs sous-périodes (IIIa et IIIc assurément, IIIb et IVb éventuellement) présentent un excédent d'années embolismiques. D'une durée de 9 ans, la sous-période IIIa ne peut par exemple contenir qu'un maximum de quatre embolismes. Or, G. Finkielsztein lui attribue cinq, voire six éponymes associés au mois intercalaire. Il est donc certain que les éponymes ont été mal classés.

De fait, la définition des périodes II et III pose d'importants problèmes de méthode. La période III inclut tous les éponymes attestés dans le « dépôt de Pergame »⁵⁴ : mais certains (de période IIIa, précisément) ne le sont que par un seul timbre⁵⁵, tandis que la période II comporte des éponymes attestés à Pergame, en dehors du dépôt⁵⁶. Rien n'autorise à tirer un sens chronologique de la localisation de timbres isolés. D'autre part, G. Finkielsztein fait entrer plusieurs éponymes absents du dépôt de Pergame dans la première partie de la période III⁵⁷. La datation de ces éponymes – Θαρσίπολις, Σώδαμος et Σώστρατος – repose sur des critères stylistiques. Or, tous trois appartiennent à des groupes stylistiques très lâches, qui comprennent des timbres de la période II et de la période III⁵⁸. L'opposition entre les deux périodes est donc arbitraire.

Ni la chronologie relative des éponymes ni leur classement par périodes ne peuvent être admises en l'état. C'est ce que démontre l'analyse du cycle intercalaire, qui fournit désormais un cadre objectif à la chronologie des timbres amphoriques de Rhodes.

Note sur Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου

Si l'analyse des inscriptions annotées est correcte, Ζηνόδοτος a été appelé à exercer la suppléance du prêtre d'Halios pendant la première année du cycle des fêtes rhodiennes, alors qu'il exerçait la charge de prophète. Or, cette année était dévolue à la célébration des Ἀλίσια

⁵⁴ Dépotoir constitué au moment de la construction du « Palais V » sur l'acropole : cf. M.L. LAWALL, « Early Excavations at Pergamon and the Chronology of Rhodian Amphora Stamps », *Hesperia* 71 (2002), pp. 295-324.

⁵⁵ CHR. BÖRKER, « Der Pergamon-Komplex », in Chr. Börker, J. Burow, *Pergamenische Forschungen* XI. *Die hellenistischen Amphorenstempel aus Pergamon*, Berlin, 1998, n^{os} 184 (Δορυλίδας), 29 (Ἀγλούμβροτος), 202 (Ἰασικράτης).

⁵⁶ J. BUROW, « Die übrigen Stempel aus Pergamon », in Chr. Börker, J. Burow, *op. cit.*, n^{os} 198 (Εὐφράνωρ), 208 (Θεόδωρος 2). Certains timbres datés par Ἀρχοκράτης pourraient être attribués au premier éponyme du nom, lui aussi situé en période II.

⁵⁷ G. FINKIELSZTEIN, *op. cit.*, p. 174.

⁵⁸ *Ibid.*, pp. 104, 108, 109. Style T 3 : 6 éponymes. Style T 4 : 26 éponymes. Timbres rectangulaires de Μένων 2 : 10 éponymes.

(= πενταετηρίς) et de la Τριετηρίς. Un timbre de la collection Bénaki associerait pourtant Ζηνόδοτος à Πάναμος δεύτερος (ABC 0135.23) : si cela était, le prophète rhodien ne pourrait avoir été le « représentant » ordinaire (et le suppléant éventuel) du prêtre d'Halios, parce que Ζηνόδοτος n'était pas en fonction lors des Διπάναμια. Mais il est apparu à l'examen que le timbre d'Alexandrie mentionnait le fabricant Μένανδρος Λαοδικεύς en lieu et place du mois intercalaire⁵⁹. Ζηνόδοτος n'est donc pas associé à Πάναμος δεύτερος, et il ne le sera jamais.

période	années	embolismes			différence	
		1. attendus	2. signalés	3. attestés	2-1	3-1
II	38	14	10	8	- 4	- 6
a		6	5	4	- 1	- 2
b		3	2	2	- 1	- 1
c		5	3	2	- 2	- 3
III	38	14	16	15	+ 3	+ 1
a		3	6	5	+ 3	+ 2
b		3	4	3	+ 1	0
c		3	2	2	- 1	- 1
d		1	2	2	+ 1	+ 1
e		4	3	3	- 1	- 1
IV	15	5	5	4	0	- 1
a		3	2	2	- 1	- 1
b		2	3	2	+ 1	0
V	38	15	13	12	- 2	- 3
a		5	3	3	- 2	- 2
b		5	5	5	0	0
c		5	5	4	0	- 1
total	129	48	45	39	- 3	- 8

Le décompte suppose les identifications suivantes :

A 31 = Παυσανίας 1 . A 42 = Πασιφών . B 2 = Ἀρχοκράτης 1.

Fig. 65 - Quantification des années intercalaires (périodes II-V).

⁵⁹ G. CANKARDEŞ ŞENOL, lettre du 3.VII.2006.

III. ÉPONYMES ASSOCIÉS AU MOIS INTERCALAIRE SUR LES TIMBRES AMPHORIKES

L'inventaire est divisé en trois sections principales, qui présentent les associations certaines (A), les associations incertaines (B) et les associations erronées (C) d'éponymes au mois intercalaire. La section B est subdivisée en trois sous-sections, qui comportent les éponymes n'ayant aucun homonyme dans la section A (B.1) ; les éponymes ayant au moins un homonyme dans la section A (B.2) ; les restitutions incertaines (B.3). Il en va de même de la section C, dont les trois sous-sections permettent de distinguer entre les éponymes existants (C.1), les éponymes inexistantes (C.2.) et les éponymes pris pour des fabricants (C.3).

A côté de chaque nom d'éponyme figure entre crochets la période qui lui est assignée dans la chronologie de G. Finkielsztein.

Chaque entrée marquée par un tiret correspond en principe à un timbre différent. Pridik 1917 désigne la publication des timbres de l'Ermitage, qui proviennent du nord de la mer Noire. Pridik 1926 et Badal'janc 2000 sont deux listes des noms d'éponymes et de fabricants attestés dans la région : la première repose sur une version préliminaire du manuscrit des *Inscriptiones orae septentrionalis Ponti Euxini* III, la seconde sur la dernière version du même manuscrit (Pridik, Grakov 1955). Lorsqu'une association d'éponyme au mois intercalaire apparaît dans deux ou trois de ces publications, on admet qu'elle repose sur le même document ou le même ensemble de documents. Le fichier de l'ASCSA et le fichier du CEA contiennent un grand nombre d'entrées relatives aux timbres de la collection Bénaki. Toutefois, les doublets que présentent ces deux fichiers ne sont pas tous détectables, si bien que leurs entrées respectives ont été systématiquement distinguées.

Les timbres amphoriques repris dans le catalogue (**CDR-T**) sont introduits par le signe « + ».

A. ASSOCIATIONS CERTAINES

1. 'Αγέμαχος [P. IIIc]

- Barker 2004, 15
- Gentili 1958, 26.7
- Halpern-Zylberstein 1980, 30
- Jöhrens 1999, 132
- Levi 1964, 148 : *[Σύμμ]αχος
- + Mirčev 1958, 81 (**CDR-T 1**)
- Mirčev 1958, 82
- Neroutsos 1875, 29.4 : *APEMAXOΣ
- Nilsson 1909, 8.11
- Pridik 1926, p. 307. Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 264) : *'Αντίμαχος
- Schuchhardt 1895, 791 (Van Gelder 1900, 4245, 36). Börker 1998, 20
- Schuchhardt 1895, 795 (Van Gelder 1900, 4245, 41). Börker 1998, 21
- Schuchhardt 1895, 796. Börker 1998, 22
- Škorpil 1934, 49, 78
- Sztetyło 1983, 15

Signalé par Lungu 1990, p. 211. Gueorguieva 2001, p. 309. Garlan, Conovici 2004, 18.

Cf. B.1.1 ; B.3.1, 6 ; C.1.5 ; C.2.1 ; C.2.3-4 ; C.2.6-8.

2. 'Αγέστρατος 2 [P. IIIe]

+ ABC 1954-55 (ASCSA). **CDR-T 2**

Cf. B.3.1.

3. 'Αγήσιππος [P. IIa]

+ NAA 11 (ASCSA). **CDR-T 3**

4. 'Αθανόδοτος [P. IIIId]

- ABC 0040.22
- Hiller von Gaertringen 1895, 1070.2
- Nilsson 1909, 25.16
- + Schuchhardt 1895, 817 B. Börker 1998, 40 (**CDR-T 4**)
- TD 6305

5. Αἰνησίδαμος 2 [P. IIIc]

- + ABC 0041.09. **CDR-T 5**
- Ferron-Pinard 1955, 118 : *Πεισίστρατος
- Hiller von Gaertringen 1895, 1071.3
- Nicolaou 2005b, 29
- Pellegrini 1887, 58-62 (cf. 482)
- Pepoli 1885, p. 17, n^{os} 281, 275.
- Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 287)
- Schuchhardt 1895, 837 (Van Gelder 1900, 4245, 108). Börker 1998, 55

Signalé par Lungu 1990, p. 211. Gueorguieva 2001, p. 309.

Cf. B.3.3 ; C.1.4.

6. 'Ανάξανδρος [P. Va]

- ABC 0046.17
- ABC 0047.04
- + ABC 0047.05. **CDR-T 6**
- ABC 0047.14

- ABC 0047.33
- Botti 1900, 73
- Macalister 1901, 22. Cf. Macalister 1902, p. 132
- Neroutsos 1875, 16.8
- Pridik 1917, 53. Pridik 1926, p. 309. Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 264)

Signalé par Palaczyk 2001, p. 328.

Cf. B.3.2.

7. 'Αριστογένης [P. Vb]

- ABC 0072.02
- + ABC 1955-1956 (ASCSA). **CDR-T 7**
- MGR, P.17520
- Morizio 1990, p. 50, n° 9¹
- Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 266)

1. ἐπὶ 'Αριστογένης Πανάμου β' ↓.
ΕΠΙ ΑΡΙΣΤΟΓΕΝΕΥΣ ΠΑΝΑΜΟΥ Morizio.

Signalé par Palaczyk 2001, p. 328.

8. 'Αριστόδαμος 2 [P. IIIe]

- + ABL 40, 13.VI.1961 (ASCSA). **CDR-T 8**
- Pridik 1926, p. 310. Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 266)

Signalé par Gueorguieva 2001, p. 309.

Cf. B.3.3.

9. 'Αριστομένης [P. VI-VII]

- + TD 2528. **CDR-T 9**

Signalé par Grace, Savvatianou-Pétropoulakou 1970, E 39.

10. 'Αρμοσίλας [P. IIc]

- Botti 1893, 4150
- Empereur 1977a, 21. Empereur 1977b, 127
- + TD 6280. **CDR-T 10**
- TD 6292

11. 'Αρχέμβροτος 2 [P. VI]

- ABC 0094.04
- + ABC 0094.47. **CDR-T 11**
- SS 7956 (ASCSA)

Signalé par Grace, Savvatianou-Pétropoulakou 1970, E 40. Jöhrens 1999, 246. Ariel, Finkielsztein 1994, 26. Palaczyk 2001, p. 328.

12. 'Αρχίβιος [P. Vc]

- + ABC 0095.32. **CDR-T 12**
- Neroutsos 1875, 60.4
- Pridik 1926, p. 311. Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 269)

Signalé par Palaczyk 2001, p. 328.

13. 'Αρχιλαΐδας [P. IIIe]

- De la Genière 1988, p. 293¹
- + Delattre 1895, p. 384 (Delattre 1897, 12. Schmidt, Cagnat, Dessau 1904, 22639, 45 **CDR-T 13**)
- Pridik 1917, 109. Pridik 1926, p. 311. Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 269)

1. ἐπὶ 'Αρχιλαΐδα Πανάμου δευτέρου).
ΕΠΙ ΑΡΧΙΛΑΪΔΑ ΠΑΝΑΜΟΥ De la Genière.

14. Δαμόθεμις [P. IIIa]

- + ABC 1957-1958 (ASCSA). **CDR-T 14**

Omis par Lungu 1990. Signalé par Garlan, Conovici 2004, 7.

15. Δάμων [P. Vc]

- + Nilsson 1909, 170.14. **CDR-T 15**

Omis par Palaczyk 2001.

16. Δορυλίδας [P. IIIa]

- Empereur 1977b, 248
- Hiller von Gaertringen 1895, 1123.5
- Neroutsos 1875, 83.4
- Nilsson 1909, 183.8
- + Pâris 1914, p. 325. Maffre 1972, p. 65 (Empereur 1986, p. 134. **CDR-T 16**)
- Stoddart 1850, 138 (Franz 1851 et 1853, 207)
- TD 3428

Signalé par Dumont 1869, p. 361, et Lungu 1990, p. 213.

17. Εὐάνωρ [P. Vc]

- + ABC 0121.45. **CDR-T 17**
- ABC 0122.09
- MGR, P.17209
- Finkielsztein 1993, p. 349, n° 47
- Inv. Alex. TAL002

Omis par Palaczyk 2001.

18. Θαρσίπολις [P. IIIa]

- + Ariel 1990, S 35 (**CDR-T 18**)
- Jöhrens 1999, 40
- Macalister 1901, 114. Bliss, Macalister 1902, p. 132
- Pâris 1913, XLVII.3
- Pridik 1917, p. 133, 32¹. Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 283)
- Reisner, Fischer, Lyon 1924, p. 18, n° 462 ;
- Reisner, Fischer, Lyon 1924, p. 314, n° 48
- Torremuzza 1769, XV, 6 (Torremuzza 1784, XV, 8. Franz 1851 et 1853, 156 = *CIG* III, 5658) ; Sestini 1787, p. 276, 7 (Kaibel 1890, 2393, 150) : *ΑΡΣΙΠΟΛΙΣ
- Viola 1885, p. 266 (Kaibel 1890, 2393, 272)

1. Timbre non indexé par l'éditeur.

Signalé par Lungu 1990, p. 212. Finkielsztejn 2001, p. 178, n. 163. Garlan, Conovici 2004, 8.

Cf. C.2.5.

19. Θέρσανδρος [P. Va]

- + ABC 0138.24. **CDR-T 19**
- ABC 0138.25
- ABC 0138.26
- ABC 0138.27
- ABC 0138.29
- ABC 0138.35
- TD 4042

Omis par Palaczyk 2001.

Cf. B.3.2.

20. Ίασικράτης [P. IIIa]

- + Gentili 1958, 33.9 + 115.6. Empereur 1990, 1 + 2 (**CDR-T 20**)
- Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 274)

Omis par Lungu 1990. Signalé par Finkielsztejn 2001, p. 178, n. 163. Garlan, Conovici 2004, 7.

21. Ίέρων 2 [P. Vb]

- ABC 0144.43
- + ABC 0144.44. **CDR-T 21**
- ABC 0144.45
- ABC 0145.33
- ABL, 10.V.1954, 244 [ABC, SR, 380, 381] (ASCSA)
- Alexandrie, Bénaki 1955-1956 (ASCSA)
- Inv. Alex. MA0673
- MGR, P.17798
- Suto 2005, 47

Signalé par Palaczyk 2001, pp. 326, 328.

Cf. B.2.1.

22. Καλλικράτης 1 [P. IIa]

- + Samos Tig. I 560 (ASCSA). **CDR-T 22**

Cf. B.2.2 ; B.3.4.

23. Καλλικράτης 3 [P. Vb]

- ABC 0147.26
- ABC 0147.28
- ABC 0147.36
- + ABC 0147.44. **CDR-T 23**
- ABC 0147.45
- ABL 6, 1959-1960 (ASCSA)
- Landau 1979, 17. Finkielsztejn 1993, p. 336, 7
- TD 3719¹

1. Grace 1952, p. 529, attribue le timbre TD 3719 à la période IV, identifiant ainsi son éponyme à Καλλικράτης 2. Mais son fichier montre qu'elle l'a ensuite identifié à Καλλικράτης 3.

Signalé par Palaczyk, p. 326 (* Καλλικρατίδας) et p. 328.

Cf. B.2.2 ; B.3.4 ; C.1.3.

24. Κλέαρχος [P. IIc]

- + ABC 0160.12. **CDR-T 24**
- Neroutsos 1875, 115.2
- Stoddart 1850, 112 (Franz 1851 et 1853, 279)

Signalé par Dumont 1869, p. 261.

25. Κλευκράτης 1 [P. IIIId]

- ABC 0162.12
- ABC 0162.13
- ABC 0162.21
- Mirčev 1958, 99
- + Nicolaou 2005b, 189 (**CDR-T 25**)

Signalé par Gueorguieva 2001, p. 309.

Cf. B.2.3.

26. Κλέωνυμος 2 [P. IIIb]

- + ABC 0163.02. **CDR-T 26**
- ABC 0163.12
- Alexiou 1972, p. 233 (Perlmann 1999, 3)
- Calvet 1972, 49
- Macalister 1926, p. 209
- Maiuri 1921-1922, XXII-8 (3 exemplaires)
- Neroutsos 1875, 121.9
- Pellegrini 1887, 326
- Reisner, Fischer, Lyon 1926, p. 314, n° 55
- Thomsen 1941, p. 239

Signalé par Lungu 1990, p. 211. Gueorguieva 2001, p. 309. Garlan, Conovici 2004, 18.

27. Κρατίδας [P. IIb]

- Gentili 1958, 131.7
- Grace 1956, 102 + 103 [association hypothétique]
- Jöhrens 1999, 148
- + MGR, P.15989. **CDR-T 27**
- Mommsen 1846, 45 (Franz 1851 et 1853, 306 = *CIG* III, 5381c. Kaibel 1890, 2393, 343 (Van Gelder 1900, 4245, 516))
- Nilsson 1909, 282.8
- Pridik 1926, p. 315 (?). Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 276)
- TD 3431

Signalé par Dumont 1869, p. 261. Lungu 1990, p. 211. Gueorguieva 2001, p. 309.

28. Λαφείδης [P. Va]

- + ABC 0167.24. **CDR-T 28**
- ABC 0167.25
- Breccia 1907, 129
- Cankardeş Şenol 2001a, 4
- M. Stavropol, Inv. 20599¹
- Šelov 1994, 52

1. Amphore signalée par Golencov 1979, p. 77, qui omet de mentionner le nom du mois (visible sur une photographie inédite réalisée par Y. Garlan).

Signalé par Palaczyk 2001, p. 328.

29. Νικασαγόρας 3 [P. Vb]

- ABC 0174.04
- ABC 0174.12
- ABC 0185.19
- ABC 0185.20
- ABC 0185.21
- ABC 0185.22
- ABC 0185.23
- + ABL 6, 1959-1960 (ASCSA). **CDR-T 29**
- Alexandrie, AVG 2069 (ASCSA)
- Alexandrie, Bénaki, A3, 26.VI.1954, n° 100 (ASCSA)
- Coulson, Mook, Rehard 1997, 25
- Finkielsztejn, « unread », lettre du 26.XI.1994 (ASCSA)
- TD 6123

Signalé par Palaczyk 2001, pp. 326, 328.

Cf. B.2.4 ; C.2.10.

30. Ξερόφαντος 1 [P. IIb]

+ Akko. Inv. 30/95.27029.780. Catalogue des amphores des fouilles de la vieille ville (à paraître dans les *IAA Reports*), Rh 111 (**CDR-T 30**)

31. Πασσανίας 1 ou 2 [P. IIa ou IIc]

- ABC (ASCSA)
- ABC, s.R. n° 235 (ASCSA)
- EM N 352 EM 34-36 (ASCSA)
- KGA 1867 (ASCSA)
- KGA 699 (ASCSA)
- + SS 7500 (ASCSA). **CDR-T 31**

Cf. B.2.5 ; C.3.1.

32. Πασσανίας 3 [P. IVb]

- ABC 0193.11
- ABC 0193.12
- ABC 0193.13
- ABC 0193.14
- + ABC 1954-1955 (ASCSA). **CDR-T 32**
- AVG 592 right (ASCSA)
- Paris, Cabinet des Médailles 244 (ASCSA)

Signalé par Grace, Savvatianou-Pétropoulakou 1970, E 12.

Cf. B.2.5 ; C.3.1.

33. Πεισίστρατος [P. IVa]

- + Ariel 1990, S 315. **CDR-T 33**
- Breccia 1921, 157 (*Sammelbuch* 6484)

34. Πρατοφάνης [P. IIIb]

- Alexandrie, Bénaki, apport 12.VII.1961 (ASCSA)
- ABL 92 (1958)
- Botti 1897, 6 : *'Αρατοφάνης
- Chypre, VG 411, right (ASCSA)
- Delattre 1891, p. 161, 30 (Schmidt, Cagnat, Dessau 1904, 22639, 140)
- + KGA 1344 (ASCSA). **CDR-T 34**
- Sztetyłło 1976, 52 : *'Αρατοφάνης
- TD 3167

Cf. B.3.6 ; C.1.1.

35. Πυθογένης [P. IVb]

- ABC 0200.30
- ABC 0200.38
- ABC 0200.39
- ABC 0200.40
- Hall 1885, 5065 : ΑΝΘΟΠΙΟΝΗΣ
- Inv. Alex. GAB1049

- Pridik 1917, 343. Pridik 1926, p. 317. Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 280)
- Reisner 1924, p. 315, VI, 1, 6. Finkielsztejn 2001, p. 46, n. 44
- + Rosenthal-Hegginbottom 1995, 68. **CDR-T 35**
- Wells 1984, 7

Cf. C.2.2.

36. Σώδαμος [P. IIIa]

- Botti 1893, 4262 : *« Eudamus »
- + Cankardeş Şenol 1996, 1 (**CDR-T 36**)
- Dumont 1872, 248 (Van Gelder 1900, 4245, 635)
- Macalister 1926, p. 211 (deux timbres)
- Neroutsos 1875, 164.7.
- Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 282)
- Reisner, Fisher, Lyon 1924, p. 312, 72
- Thomsen 1941, p. 240
- Viola 1885, p. 266 (Kaibel 1890, 2393, 246 (Van Gelder 1900, 4245, 380)) : [Εὔ]δαμος

Signalé par Lungu 1990, p. 212. La référence citée (*RA* 1896, pp. 360-361, n° 3) semble incorrecte.

Cf. C.1.2.

37. Τεισαμενός [P. Vb]

- + ABL, 13.IV.1954, n° 64 (ASCSA). **CDR-T 37**
- MGR, sans numéro d'inventaire

Omis par Palaczyk 2001.

38. Τιμοκλείδας [P. IIa]

- + SS 14347 (ASCSA). **CDR-T 38**

B. ASSOCIATIONS INCERTAINES

B.1. Eponymes n'ayant aucun homonyme dans la section A

1. Ἀλεξίμαχος [P. IVb]

- Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 264)

Il pourrait s'agir d'Ἀγέμαχος (A.1).

2. Ἀρχοκράτης 1 [P. IIc] ou 2 [P. IIb]

- Botti 1897, 9 (*Sammelbuch*, 2147)

3. Ναύσιππος [P. Vc]

- Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 278)

39. Τιμούρροδος [P. IVa]

- AVG 2072
- + Jöhrens 2001, 124¹ (**CDR-T 39**)

1. [ἐ]π[ὶ Τιμ]ουρρόδου<δου> Πανάμου Jöhrens.
[ἐ]π[ὶ Τιμ]ουρρόδου δευ(τέρου) Πανάμου Badoud, *BA* 2007, n° 257.

40. Χαρμοκλῆς [P. IIb]

- MGR, P.16541
- + SS 10708 (ASCSA). **CDR-T 40**

41. -άναξ = Ἀγοράναξ [P. Vc] ou Ἀριστάνναξ 2 [P. Vc]

- + Chypre, Cy 1127, Oikia ΔΙΟΝΥΣΟΥ, ΟΔ 3732 (ASCSA). Nicolaou 2005b, 312. **CDR-T 41**

42. -φῶν = Ξενοφῶν [P. IIIe] ou Πασιφῶν [P. VI]

- + Lindos. Nilsson 1909, 569. **CDR-T 42**

Comme le redoublement du mois est indiqué par le chiffre β' - pratique courante à la période VI – l'éponyme est vraisemblablement Πασιφῶν.

Dans le manuscrit des *IosPE* III, la légende est restituée ainsi :

ἐπὶ Να[υσίππου Πανά]μου δευτέρου

Aucun autre éponyme ne porte un nom en Να-, mais la lecture est-elle exacte ?

Omis par Palaczyk 2001.

4. Πολύχαρμος [P. Ic]

- Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 281)

Dans le manuscrit des *IosPE* III, la légende est restituée ainsi :

ἐ[πὶ Πολυχά]ρ-

μου [δευ]τέρου

Πανάμου.

Deux éponymes portent un nom en -ρμος : Ἐπίχαρμος et Πολύχαρμος. Toutefois, aucun de ces deux éponymes n'est associé de manière certaine à un nom de mois, si bien qu'ils ont tous deux été attribués à la période I.

5. Σώστρατος [P. IIIa]

+ Canarache 1957, 597 (éponyme seul) et 611 (fabricant Ἀγοράναξ et mois). *CDR-T 43*

Association des deux timbres : Garlan, Conovici 2004, 8.

6. Φιλόδαμος 2 [P. IIIb]

Signalé par Garlan, Conovici 2004, 18.

B.2. Eponymes ayant au moins un homonyme dans la section A**1. Ἰέρων 1** [P. IIIb] ou **2** [P. Vb]

- Pridik 1926, p. 314. Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 271)
- Škorpil 1902, 425

Ἰέρων 2 (A 21) est associé au mois intercalaire.

2. Καλλικράτης 1 [P. IIa], **2** [P. IIIc] ou **3** [P. Vb]

- Nilsson 1909, 263.25
- Pridik 1926, p. 314¹. Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 274)

1. Malgré Gueorguieva 2001, p. 309, rien n'assure qu'il s'agisse de l'éponyme attribué à la période III : cf. Badoud, Garlan, *BA* 2007, n° 210.

Καλλικράτης 1 (A 22) et 3 (A 23) sont associés au mois intercalaire.

3. Κλευκράτης 1 [P. IIIId] ou **2** [P. Vb]

- Neroutsos 1875, 120.6
- *PBGACDW* 1860, p. 335. Dumont 1869 (Van Gelder 1900, 4245, 495)
- Pepoli 1885, p. 30, n° 33
- Pellegrini 1887, 319
- Pridik 1917, p. 134, n° 49. Pridik 1926, p. 315
- Škorpil 1934, 42

Κλευκράτης 1 (A 25) est associé au mois intercalaire.

4. Νικασαγόρας 1=2 [P. IIIId] ou **2=3** [P. Vb]

- Alexandrie, Bénaki 1956-1957 (ASCSA)¹
- Macalister 1912, 358
- MGR, P.16337²
- Neroutsos 1875, 138.9
- Pellegrini 1887, 353
- Pellegrini 1887, 354
- Šelov 1975, 151³

- Stephani 1861a, p. 175, 2. Pridik 1917, 268. Pridik 1926, p. 316⁴. Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 279)¹

- Stoddart 1850, 200

- Walther 1625, 88 (Torremuzza 1769, XV, 7 (Torremuzza 1784, XV, 9 (Franz 1851 et 1853, 340 = *CIG* III, 5382 ; Van Gelder 1900, 4245, 563) ; Capodieici 1816, p. 267. Kaibel 1890, 2393, 379 Brunet de Presles 1845, p. 580. Sgarlata 1996, p. 142)¹

Signalé par Dumont 1869, p. 261.

1. Tenue pour certaine par V. Grace (dans la section « mois » de son fichier), l'identification de l'éponyme mentionné sur les trois timbres Bénaki 1956-1957, Pridik 1917, 268, et Walther 1625, 88, n'est en réalité pas établie.

2. G. Cankardeş Şenol considère que le timbre MGR, P.16337, est daté par Νικασαγόρας 1, mais note que le redoublement du mois est indiqué par le chiffre β'. Or, à la période II, l'adjectif δεύτερος est normalement abrégé ou écrit en toutes lettres, alors qu'il est fréquemment marqué par un chiffre à la période V. L'attribution est donc incertaine.

3. D. Šelov identifie formellement l'éponyme à Νικασαγόρας 1, mais ne donne pas d'illustration du timbre. Or, dans la section « mois » de son fichier, V. Grace rapporte le timbre à Νικασαγόρας 2=3, comme Pridik 1917, 268 (=Stephani 1861a, p. 175, 2), Bénaki 1956-57 et Kaibel 1890, 2393, 379 (=Walther 1625, 88). Mais dans la section prosopographique de son fichier, s.v. Νικασαγόρας 1 (=2), V. Grace répond « yes ? » à la question « intercalary year ? ». Il est possible que l'analyse (erronée ?) des timbres portant le nom de Νικασαγόρας dans la section « mois » soit antérieure à la fiche prosopographique, datée du 27.1.1982. Dans ses « Korrekturen zu Šelov 1975 », G. Jöhrens 2001, pp. 458-462, ne revient pas sur l'éventuelle association de Νικασαγόρας 1=2 à Πάναμος δεύτερος.

4. Malgré Gueorguieva 2001, p. 309, rien n'assure qu'il s'agisse de l'éponyme attribué à la période III : cf. Badoud, Garlan, *BA* 2007, n° 210.

Νικασαγόρας 2=3 (A 29) est associé au mois intercalaire.

5. Πausanίας 1 [P. IIa] **2** [P. IIc] ou **3** [P. IVb]

- ABL 33, 11.X.1958 (ASCSA)
- Badal'janc 1978a, 17
- Badal'janc 2000, pp. 279-280
- Botti 1893, 4365
- Carrez-Maratray, Wagner, El-Taba'i, El-Gindi 1996, 12
- Empereur 1977b, 482
- Memphis, Me 27 [29-71-11 ; M-74] (ASCSA)
- Nilsson 1909, 352.25,
- Nilsson 1909, 352.26
- Pridik 1917, 813¹. Pridik 1926, p. 317¹. Pridik, Grakov 1955¹ (Badal'janc 2000, p. 310¹)
- Rădulescu, Bărbulescu, Buzoianu 1987, 124 (7).

1. Classé parmi les fabricants (cf. C.3.1.).

Παυσανίας 1 ou 2 (A 31) et Παυσανίας 3 (A 32) sont associés au mois intercalaire.

B.3. Restitutions incertaines

1. Ἀγέμαχος ou Ἀγέστρατος

- Avram 1988, 118
- Macalister 1926, p. 204

Cf. A.1 ; A.2.

2. Ἀνάξανδρος ou Θέρσανδρος

- Porro 1916, 246

Cf. A.6 ; A.19.

3. Αἰνησίδαμος 2 ou Ἀριστόδαμος

- Viola 1884, p. 118 (Kaibel 1890, 2393, 116)

Cf. A.5 ; A.8.

4. Καλλικράτης (1, 2 ou 3) ou Κλευκράτης (1 ou 2)

- Škorpil 1902, 427b

Cf. A.22 ; A.23 ; A.25.

5. « [---]άνε(υς) »

- Hiller von Gaertringen 1896, 21.25

Il pourrait s'agir de Πρατοφάνης (A.34).

6. « [---]όμαχος »

- Macalister 1912, 352

Il serait tentant de restituer [Ἀριστ]όμαχος ou [Νικ]όμαχος (aucun de ces deux noms n'est encore associé au mois intercalaire), mais la publication de S. Macalister contient un grand nombre d'erreurs : le timbre portait peut-être le nom d'[Ἀγ]έμαχος (A.1).

C. ASSOCIATIONS ERRONÉES

C.1. Eponymes existants

1. *Ἀρατοφάνης = Πρατοφάνης

- Botti 1897, 6
- Sztetyło 1976, 52¹

1. ἐπὶ Ἀρατοφάνευσ| Πανάμου Sztetyło.
ἐπὶ Πρατοφάνευσ| Πανάμου| δευτέρου Grace,
ASCSA.

Cf. A.34.

2. *Εὔδαμος = Σώδαμος

- Botti 1893, 4262
- Viola 1885, p. 266 (Kaibel 1890, 2393, 246 (Van Gelder 1900, 4245, 380))

Signalé par Palaczyk 2001, p. 328.¹

1. Correction : Badoud, BA 2007, n° 175.

Cf. A.36.

3. *Καλλικρατίδας = Καλλικράτης 3

Signalé par Palaczyk 2001, p. 326.¹

1. Correction : Badoud, BA 2007, n° 175

Cf. A.23.

4. *Πεισίστρατος = Αἰνησίδαμος

- Ferron, Pinard 1955, 118

Cf. A.5.

5. *Σύμμαχος = Ἀγέμαχος

- Levi 1964, 148

Cf. A.1

C.2. Eponymes inexistantes

1. *Ἀγέλαος = Ἀγέμαχος ?

- Franz 1851 et 1853, 9 = CIG III, 5654.

Signalé par Dumont 1896, p. 361.

Cf. A.1 ; C.2.6.

2. *ΑΝΘΟΠΙΟΝΗΣ = Πυθογένης

- Hall 1885, 5065¹

1. Nilsson 1909, p. 117 : « peut-être Πυθογένης ».

Cf. A.35.

3. *Ἀντίμαχος = Ἀγέμαχος

- Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 264)

Cf. A.1.

4. *ΑΡΕΜΑΧΟΣ = Ἀγέμαχος

- Neroutsos 1875, 29.4

Cf. A.1.

5. *ΑΡΣΙΠΟΛΙΣ = Θαρσίπολις

- Torremuzza 1769, XV, 6 (Torremuzza 1784, XV, 8. Franz 1851 et 1853, 151 = *CIG* III, 5658); Sestini 1787, p. 276, 7 (Kaibel 1890, 2393, 150): *ΑΡΣΙΠΟΛΙΣ¹

Signalé par Dumont 1869, p. 261.

1. Θαρσίπολις ? Kaibel. Θαρσίπολις Jöhrens 1999, 40.

Cf. A.18.

6. *ΑΤΕΜΟΣ = Ἀγέμαχος ?

- Torremuzza 1769, XV, 5 (Torremuzza 1784, XV, 7). Franz 1851 et 1853, 9 = *CIG* III, 5654. Kaibel 1890, 2393, 17)¹

1. ἐπὶ Ἀτέμου Torremuzza. ἐπὶ Ἀγελάου Franz. ἐπὶ Ἀ[γ]εμ[άχ]ου Kaibel.

Cf. A.1.

7. *ΑΤΙΜΗΣ = Ἀγέμαχος ?

- Neroutsos 1875, 68

Cf. A.1.

8. *ΑΤΙΜΟΣ = Ἀγέμαχος ?

- Stoddart 1850, 96.2

Cf. A.1.

9. *Λέων = fabricant Κρέων

- Gentili 1958, 131.7

10. *Μολπαγόρας = Νικασαγόρας 2=3 ?

- Berg 1862, p. 47 (Hiller von Gaertringen 1898, p. 292)

A. Berg a représenté une anse portant une rose dans une sorte de médaillon et, à côté, un timbre rectangulaire sur lequel figure la légende :

ἐπὶ Μολπαγόρα

Πανάμου Ἀλεξάνδρου.

Il est impossible de savoir si le peintre a décomposé un timbre circulaire à la rose en deux éléments distincts, ou s'il a librement associé un emblème et une légende appartenant à deux timbres de formes différentes. En tous les cas, Μολπαγόρας n'est pas attesté sur les timbres rhodiens : il doit s'agir d'une restitution fondée sur un document non amphorique (car le nom de Μολπαγόρας existe bel et bien). D'autre part, le fabricant Ἀλέξανδρος, qui lui est attesté sur les amphores de Rhodes, ne fait jamais figurer son nom sur le même timbre que celui de l'éponyme ou du mois. Dès lors, il est probable qu'A. Berg ait eu sous les yeux un timbre (ou la description d'un timbre) daté de Πάναμος δεύτερος. Or, Νικασαγόρας 3 (A 29) est associé au mois intercalaire. En toute hypothèse, le timbre dessiné par A. Berg portait donc :

ἐπὶ Νικασαγόρα

Πανάμου δευτέρου.

Cf. A.29.

C.3. Eponyme pris pour un fabricant

1. Παυσανίας = Παυσανίας 1 ou 2 ou 3

- Pridik 1917, 813. Pridik 1926, p. 329 Pridik, Grakov 1955 (Badal'janc 2000, p. 310)

Cf. A.31 ; A.32.

VIII

LA CHRONOLOGIE DES PRÊTRES D'HALIOS

L'identité du « prêtre » nommé sur les timbres amphoriques a d'abord été une évidence. Les premiers spécialistes de l'épigraphie rhodienne, Friedrich Hiller von Gaertringen et Hendrik van Gelder, faisaient en effet porter leurs recherches sur les inscriptions imprimées dans l'argile ou gravées sur la pierre : aussi n'avaient-ils aucune raison d'opposer l'« ἱερεύς » datant les amphores et l'« ἱερεὺς Ἀλίου » datant les décrets. Bien plus, c'était la mention d'un « ἱερεύς » qui, entre autres indices, avait permis à John Stoddart d'établir l'origine des timbres rhodiens au milieu du XIX^e siècle¹.

Corollaire des « grandes fouilles » menées en Méditerranée et en mer Noire, l'accroissement de la documentation amphorique nécessitait cependant le développement de moyens de datation appropriés à ce type de matériel : c'est ainsi qu'au début du XX^e siècle Friedrich Bleckmann jeta les bases de la chronologie des timbres rhodiens en cherchant à classer leurs éponymes. Un pas supplémentaire fut franchi dans le courant des années 1930, lorsque

¹ J.L. STODDART, « On the Inscribed Pottery of Rhodes, Cnidus, and Other Cities » [conférence lue en 1847], *TRSL* [s. II] 3 (1850), pp. 8, 12.

l'« amphorologie » se dissocia de l'épigraphie pour constituer une discipline autonome². Reprenant l'œuvre de son devancier, mais sur une échelle beaucoup plus vaste et avec une méthode renouvelée, Virginia Grace s'attela à la datation des principales séries de timbres amphoriques produites en Méditerranée orientale. De 1931 à 1996, elle travailla en particulier à fixer la chronologie des éponymes rhodiens, qu'elle divisa finalement en sept périodes (de 300 à 50 av. J.-C. environ), elles-mêmes divisées en sous-périodes (Ia, Ib, etc.). Cette chronologie a connu deux révisions majeures : la première en 1974, lorsque V. Grace dut abaisser de 35 ans la limite supérieure des périodes I et II ; la seconde en 2001, lorsque G. Finkielsztejn fit descendre de 15 ans celle des périodes III et IV.

Depuis le début des années 1930, inscriptions et timbres amphoriques ressortissent ainsi à deux disciplines professionnellement distinctes – épigraphie d'une part, amphorologie d'autre part. Non seulement cette division du travail a donné lieu à une double chronologie – le même prêtre d'Halios recevant une date différente selon qu'il apparaissait sur un décret ou sur un timbre amphorique –, mais elle est à l'origine de deux très longs débats, portant sur l'identité des « éponymes amphoriques » et sur l'existence d'une ou plusieurs discontinuités dans le timbrage des amphores. C'est ce que je m'efforcerai de démontrer dans l'introduction de ce chapitre, en retraçant la genèse de la chronologie des « éponymes amphoriques », puis en m'intéressant aux recherches épigraphiques réalisées en marge de l'amphorologie rhodienne.

LA CHRONOLOGIE DES « ÉPONYMES AMPHORQUES »

Travaux de Fr. Bleckmann

Lorsqu'il posa les principes de la chronologie des timbres amphoriques de Rhodes, en 1907, Fr. Bleckmann ne relevait que dix inscriptions mentionnant des prêtres d'Halios attestés sur les timbres. Pour être en mesure de dater davantage d'éponymes, il accordait donc une importance majeure aux synchronismes que les associations avec les fabricants d'amphores permettaient d'établir et, surtout, au lieu de découverte des amphores. L'ensemble des timbres mis au jour dans le « dépôt de Pergame » était ainsi placé entre 220 et 180, parce que Carl Schuchhardt, l'éditeur du dépôt, estimait qu'il s'était constitué à une époque où Rhodes et le

² Cf. Y. GARLAN, *Amphores et timbres amphoriques grecs. Entre érudition et idéologie*, Paris, 2000, pp. 18-20.

royaume attalide entretenaient de bonnes relations politiques³. En amont du dépôt, la fondation d’Alexandrie (en 331) et celle de Phintias (en 281) fournissaient chacune un *terminus post quem*. En aval du dépôt, les destructions de Corinthe et de Carthage, en 146, offraient quant à elles un *terminus ante quem* dont C. Schuchhardt soulignait déjà l’importance. Fr. Bleckmann pouvait ainsi attribuer 41 éponymes à la période allant de 220 à 180 environ, et 4 autres à la période allant de 180 à 150 environ ; il disposait en outre d’un *terminus post quem* pour les éponymes attestés à Alexandrie et à Phintias⁴.

Six ans plus tard, en complément à sa chronologie, Fr. Bleckmann publia une liste de 260 prêtres d’Halios, dont 252 étaient ou semblaient connus par les timbres amphoriques : selon lui, ils avaient exercé leur sacerdoce entre le début du III^e et le milieu du I^{er} siècle⁵. La liste de Fr. Bleckmann contient un certain nombre d’éponymes fantômes, et ne distingue pas les homonymes. Les erreurs s’étant en quelque sorte annulées, l’estimation de la durée du timbrage est à peu près exacte. Les dates assignées au début et à la fin du timbrage le sont elles aussi, même si elles reposent sur un raisonnement incorrect, qui sollicite d’ailleurs le témoignage des inscriptions⁶.

Fr. Hiller von Gaertringen réserva d’emblée un accueil favorable aux travaux de son compatriote, soulignant la nécessité de tenir à jour la liste des éponymes rhodiens⁷ : en 1931, il fit lui-même paraître une nouvelle liste⁸, qui tenait compte des compléments et corrections que Ladislav Škorpil⁹ et Eugen Pridik¹⁰ avaient apportés dans l’intervalle, mais qui présentait, pour l’essentiel, les mêmes défauts que celle de son prédécesseur.

Travaux de V. Grace et de G. Finkielsztejn

En 1931, l’Ecole américaine ouvrait le chantier des fouilles de l’agora d’Athènes. Chargée de la publication du matériel amphorique, Virginia Grace recourait pour la première fois à la stratigraphie et à la typologie, ce qui lui permettait de distinguer entre les prêtres

³ C. SCHUCHHARDT, « Amphorenstempel », *Altertümer von Pergamon* VIII. *Die Inschriften von Pergamon II : Römische Zeit ; Inschriften auf Thon*, Berlin, 1895, col. 432.

⁴ FR. BLECKMANN, *De inscriptionibus quae leguntur in vasculis Rhodiis*, Göttingen, 1907, pp. 14-27.

⁵ FR. BLECKMANN, « Zu den rhodischen eponymen Heliospriestern », *Klio* 12 (1912), pp. 249-258.

⁶ Cf. pp. 407-408.

⁷ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die rhodischen Amphorenstempel », *BPhW* 4 (25.I.1913), pp. 124-125.

⁸ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 834-840.

⁹ L. ŠKORPIL, « Corrections et suppléments à la liste des éponymes rhodiens » [en tchèque], *LF* 40 (1913), pp. 166-173.

¹⁰ E. PRIDIK, « Zu den rhodischen Amphorenstempeln », *Klio* 20 (1926), pp. 307-320.

homonymes ; dans un article révolutionnaire pour l'époque, elle plaçait les plus anciens timbres rhodiens de l'agora au début du III^e siècle, tout en situant l'apparition du timbrage à la fin du IV^e siècle. Mais elle commettait une première erreur de méthode en tenant *a priori* pour acquises les dates que Fr. Bleckmann attribuait au dépôt de Pergame, dont elle fit la clef de voûte de sa chronologie ; et elle en commettait une seconde, intrinsèquement liée, en rejetant d'une phrase un pan essentiel de la documentation : « les références épigraphiques sont peu nombreuses et la date de l'inscription est généralement sujette à discussion »¹¹. Sa chronologie ne devait pas tarder à donner d'importants signes de faiblesse.

Les amphores de Tarse

En 1950, V. Grace notait ainsi que nombre d'anses rhodiennes étaient « plus anciennes que les dépôts dans lesquels elles avaient été mises au jour à Tarse, généralement de beaucoup ». Mais elle n'y voyait aucune raison de la remettre en cause : les amphores de Rhodes avaient peut-être connu un usage prolongé ; bien plus, le « caractère » du site rendait toute explication superflue¹².

Le catalogue des prêtres d'Halios

En 1952, dans le cadre d'une étude des timbres amphoriques trouvés à Délos, V. Grace reprit la chronologie de Fr. Bleckmann en distinguant deux périodes supplémentaires. En amont du dépôt de Pergame, elle divisa les timbres anciens en deux groupes : seul le premier était associé à de la céramique commune appartenant au « groupe B » défini par Homer Thompson, qui le plaçait à la fin du IV^e siècle et dans le premier quart du III^e siècle¹³. Les timbres postérieurs à 146 furent eux aussi répartis en deux groupes, d'après des critères intrinsèques (profil de l'anse par exemple)¹⁴.

La même année, Luigi Morricone publiait une stèle contenant la première partie du catalogue des prêtres d'Halios, du synécisme jusqu'au début du III^e siècle (avec une lacune que l'éditeur

¹¹ V.R. GRACE, « Stamped Amphora Handles Found in the American Excavations in the Athenian Agora 1931-1932 », *Hesperia* 3 (1934), pp. 219-220.

¹² V.R. GRACE, « The Stamped Amphora Handles », in H. Goldman (ed.), *Tarsus I. Excavations at Gözlikule*, Princeton, 1950, p. 137.

¹³ H.A. THOMPSON, « Two Centuries of Hellenistic Pottery », *Hesperia* 3 (1934), pp. 330-332.

¹⁴ V.R. GRACE, « Timbres amphoriques trouvés à Délos », *BCH* 76 (1952), p. 525.

situait vers 373-331)¹⁵. Or, en 1956, V. Grace faisait paraître son étude des timbres amphoriques découverts sur la Pnyx. Elle attirait l’attention sur un timbre rhodien daté par l’éponyme ῥΑγ[ρ]ιος, associé à un dépôt de céramique « A » et « B » que la chronologie de H. Thompson¹⁶ invitait à situer à la fin du IV^e siècle¹⁷. Mais elle négligeait de faire observer que, paradoxalement, ῥΑγριος ne figurait pas dans la partie conservée du catalogue des prêtres d’Halios : comme si l’opposition professionnellement établie entre l’épigraphie et l’amphorologie justifiait de distinguer chronologiquement entre une inscription et un timbre portant la même date.

Les amphores de Koroni

C’est alors que la fouille du camp de Koroni, conduite par Eugene Vanderpool, James McCredie et Arthur Steinberg, produisit une amphore datée par l’éponyme ῥΑγριος, associée au même type de céramique que dans le dépôt de la Pnyx¹⁸. Comme le camp, à en juger notamment par les monnaies de Ptolémée II, avait été bâti au temps de la guerre de Chrémonidès (vers 267/6-262/1), la céramique qu’il contenait ne pouvait remonter au IV^e siècle¹⁹. Il était donc clair que, si ῥΑγριος ne se trouvait pas nommé dans le catalogue des prêtres d’Halios, la raison en était qu’il avait inauguré son sacerdoce après le dernier éponyme nommé dans l’inscription²⁰.

Longtemps V. Grace refusa de se ranger aux arguments avancés par les fouilleurs de Koroni. Après avoir vainement tenté de remonter la date de la fortification (ce qui lui fit attribuer les monnaies de Ptolémée II à son prédécesseur, réfuter la présence de troupes égyptiennes en Attique et présenter le camp de Koroni comme le « pied-à-terre » d’un évergète)²¹, elle attribua la création des timbres amphoriques de Rhodes à la garnison macédonienne établie

¹⁵ L. MORRICONE, « I sacerdoti di Halios. Frammento di catalogo rinvenuto a Rodi », *ASAA* 27-29 [n.s. 11-13] (1949-1951) [1952], pp. 351-380.

¹⁶ H.A. THOMPSON, *op. cit.*, pp. 313-315, 330-332.

¹⁷ V.R. GRACE, « Stamped Wine Jar Fragments », in L. Talcott *et al.*, *Small Objects from the Pnyx II*, *Hesperia* suppl. 10 (1956), p. 141, n° 70.

¹⁸ E. VANDERPOOL, V.R. MCCREDIE, A. STEINBERG, « Koroni : a Ptolemaic Camp on the East Coast of Attica », *Hesperia* 31 (1962), p. 35, n° 27.

¹⁹ E. VANDERPOOL, V.R. MCCREDIE, A. STEINBERG, *op. cit.*, pp. 56-60, qui placent la guerre de Chrémonidès en 265-261.

²⁰ E. VANDERPOOL, J.R. MCCREDIE, A. STEINBERG, « Koroni : the Date of the Camp and the Pottery », *Hesperia* 33 (1964), pp. 74-75.

²¹ V.R. GRACE, « Notes on the Amphoras from the Koroni Peninsula », *Hesperia* 32 (1963), pp. 319-334.

dans la cité entre 332 et 323. Lors de cette « période de la garnison », la responsabilité du timbrage aurait incombé au commandant des troupes d'occupation. Après l'expulsion de la garnison, les Rhodiens auraient conservé l'habitude de timbrer leurs amphores. Dans le courant du III^e siècle, ils auraient remis la responsabilité du timbrage au magistrat éponyme de la cité, et le titre de « prêtre » serait alors apparu sur les timbres rhodiens : il était donc vain de vouloir retrouver le nom d'Ἄγριος sur le catalogue des prêtres d'Halios²².

L'hypothèse de V. Grace ne remettait nullement en cause la datation du camp de Koroni. Qui plus est, elle ne rendait pas compte de l'organisation du timbrage pendant la période censée séparer l'expulsion des Macédoniens et l'introduction du titre de « prêtre » sur les timbres rhodiens. Enfin, Ἄγριος était lui-même qualifié de « prêtre » sur les timbres rhodiens, si bien que la « théorie de la garnison » n'autorisait nullement à les dater de la fin du IV^e siècle.

Premier abaissement

Ce n'est qu'après avoir dénombré tous les éponymes attestés sur les timbres rhodiens, en 1974, que V. Grace constata l'existence d'une lacune de 35 ans dans les deux premières périodes de sa chronologie²³ : il apparut alors qu'Ἄγριος n'avait pas été éponyme au IV^e siècle, mais entre 280 et 270.

La question de l'identité du « prêtre » nommé sur les timbres amphoriques n'était pas résolue pour autant. En 1985, V. Grace constatait ainsi un hiatus de plus de 15 ans entre le Δαμοκλῆς 2 des timbres amphoriques, qu'elle plaçait avant 188, en période III, et Δαμοκλῆς Δαμέου, prêtre éponyme dans les documents relatifs à la proxénie accordée à Εὐδημος de Séleucie, gravés sur une stèle que l'ensemble des épigraphistes plaçait à raison vers 171 : « si la date de l'inscription ne peut être remontée, il faut accepter le fait que l'éponyme Δαμοκλῆς 2, nommé sur les timbres, n'est pas la même personne que l'éponyme Δαμοκλῆς de l'inscription, et donc apparemment que les éponymes amphoriques (souvent nommés "prêtres" sur les timbres) ne sont pas les prêtres d'Halios qui datent d'autres documents rhodiens²⁴ ». La même année (sans avoir eu connaissance de la dernière publication de V. Grace), Donald Sippel proposait de rattacher les « prêtres » des timbres amphoriques à un

²² V.R. GRACE, in V.R. Grace, M. Savvatiannou-Pétropoulakou, « Les timbres amphoriques grecs », in Ph. Bruneau (ed.), *Exploration archéologique de Délos XXVII. L'îlot de la maison des comédiens*, Paris, 1970, pp. 285-286, 289-302.

²³ V.R. GRACE, « Revisions in Early Hellenistic Chronology », *MDAI(A)* 89 (1974), pp. 193-200.

²⁴ V.R. GRACE, « The Middle Stoa Dated by Amphora Stamps », *Hesperia* 54 (1985), p. 44.

collège de magistrats dotés de « compétences étendues », incluant notamment la production des amphores et la frappe des monnaies, sans pouvoir alléguer la moindre preuve à l'appui de son hypothèse²⁵.

Deuxième abaissement

Or, V. Grace n'avait pas seulement surestimé de 35 ans la durée des deux premières périodes du timbrage ; elle avait en outre attribué une quinzaine d'années en trop à la période IV. Non que cette seconde lacune lui échappât, puisqu'elle l'évoquait également en 1972 ; mais elle considérait que la limite haute de 180, définie par Fr. Bleckmann, était presque aussi contraignante que la limite basse de 146, fournie par la destruction de Corinthe et de Carthage. Elle plaçait donc la fermeture du dépôt de Pergame en 175, imputant la lacune de la période IV à une interruption du timbrage²⁶. En réalité, rien ne contraignait à faire coïncider le dépôt de Pergame avec une période de bonnes relations politiques entre Rhodes et le royaume attalide²⁷, et l'homogénéité typologique des timbres amphoriques de la période IV excluait d'y conjecturer une lacune de 15 ans : c'est ce qu'a notamment démontré G. Finkielsztein dans sa *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, parue en 2001. Mais le titre de l'ouvrage dit bien que la question de la nature du sacerdoce exercé par les « prêtres » nommés sur les timbres amphoriques, pourtant réglée depuis 1847, ne s'y trouve pas résolue : « la chronologie basse a rapproché certains éponymes des datations proposées par les épigraphistes, mais d'autres demeurent bien loin de ces dernières²⁸ » ; aussi l'identification de Δαμοκλῆς 2 est-elle laissée en suspens²⁹.

Un bilan contrasté

A V. Grace revient d'avoir fixé le cadre de la chronologie des éponymes amphoriques rhodiens, au prix de très longues recherches, minutieusement conduites à Athènes et à

²⁵ D.V. SIPPEL, « A Reconsideration of the "Eponyms" Inscribed on Rhodian Amphora Stamps », *AW* 11 (1985), pp. 121-128.

²⁶ V.R. GRACE, « Revisions in Early Hellenistic Chronology », *MDAI(A)* 89 (1974), p. 198.

²⁷ Sur ce point, cf. M.L. LAWALL, « Early Excavations at Pergamon and the Chronology of Rhodian Amphora Stamps », *Hesperia* 71 (2002), pp. 295-324, dont l'argumentation est résumée dans *BJ* 203 (2002), pp. 573-575.

²⁸ G. FINKIELSTEIN, *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, Oxford, 2001, p. 207.

²⁹ *Ibid.*, p. 176, n. 53.

Alexandrie. Pour en prendre la mesure, il faut avoir vu son fichier à l'*American school of classical studies* : car V. Grace n'a publié qu'un nombre relativement faible de timbres rhodiens, et elle n'a jamais consacré d'ouvrage de synthèse à la datation de leur éponymes. Aussi le premier mérite de G. Finkielsztein est-il d'avoir publié le résultat de ses recherches, en s'efforçant de dater à l'année près tous les éponymes en fonction de 270 à 108 environ. Sur le plan scientifique, la réduction de la durée de la période IV et la prise en compte de nouveaux contextes judéens en période V constituent les principales avancées. Mais sans doute n'a-t-on pas assez souligné « l'emprise que les catégories héritées de la chronologie "haute" exercent encore dans la chronologie "basse"³⁰ ». Et il reste à faire observer qu'en 2001 G. Finkielsztein a encore sur l'épigraphie le même point de vue que V. Grace en 1934 : « les inscriptions datées par des éponymes rhodiens ne sont, relativement, pas très nombreuses et ne peuvent que modestement contribuer à l'étude chronologique qui est la nôtre³¹ ». En réalité, la lecture d'une seule inscription eût épargné un siècle d'errements aux spécialistes de la chronologie des timbres amphoriques³² ; Rhodes, les îles et le continent qui formèrent son territoire n'ayant pas été explorés en vain, les inscriptions sont aujourd'hui près d'une centaine à nommer des prêtres d'Halios ; et le rôle de l'épigraphie n'est pas seulement de fournir des dates, il est aussi d'éclairer des institutions aussi importantes que le calendrier, le système embolismique ou la règle triennale, institutions dont il n'a été tenu aucun compte jusqu'à présent, alors qu'elles importent directement à la chronologie des timbres amphoriques.

« Deux dangers guettent l'historien devant les inscriptions », écrivait L. Robert : « ne pas les utiliser, ou le faire mal³³ ». Les amphorologues n'ont évité le second qu'en succombant au premier, au point que, dans le seul essai de théorisation qui ait jamais été consacré à la « chronologie des amphores rhodiennes »³⁴, J.-Y. Empereur, loin d'inclure l'épigraphie parmi ses « critères de datation », la rejette dans un « excursus » qui tend à en montrer l'inutilité³⁵. De la même manière, G. Finkielsztein, qui a repris, avec quelques aménagements mineurs, les

³⁰ N. BADOUD, Y. GARLAN, *BA* 2007, n° 210.

³¹ G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.*, p. 45.

³² Cf. pp. 332-333.

³³ L. ROBERT, « Epigraphie », in Ch. Samaran (dir.), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 472.

³⁴ J.-Y. EMPEREUR, « Η χρονολόγηση των Ροδιακών αμφορέων », *Rhodes* 1989, pp. 199-209.

³⁵ Cf. N. BADOUD, *BA* 2007, n° 181.

critères de J.-Y. Empereur³⁶, ne considère pas que la prise en compte des inscriptions fasse partie des développements souhaitables de l’amphorologie³⁷.

Cet état de fait tient à l’absence de toute perspective historiographique : les travaux de V. Grace ont été idéalisés, tandis que ceux de ses prédécesseurs, héritiers d’une *Alterthumswissenschaft* rompue à la confrontation des sources, ont été négligés. Or la personnalité de V. Grace, lumineuse et attachante³⁸, ne doit pas empêcher de porter un regard critique sur son œuvre.

L’argument d’autorité y joue un rôle déterminant, et c’est là une conséquence normale de la spécialisation. Il y a d’abord l’autorité d’autrui : celle d’H. Thompson, plusieurs fois opposée aux arguments décisifs des fouilleurs de Koroni, et celle de Fr. Bleckmann, qui sera pendant soixante ans la seule garantie apportée à la datation du dépôt de Pergame. Mais il y a aussi la propre autorité de V. Grace, qui a régulièrement pris le parti d’ignorer les documents susceptibles de la remettre en cause – ainsi les amphores de Tarse, le catalogue des prêtres d’Halios et les inscriptions en général –, ou de minimiser leur portée par des raisonnements à la limite du vraisemblable.

Les conséquences de ce parti pris sur la chronologie de l’époque hellénistique sont très loin de se limiter à la céramique : que l’on songe par exemple à la datation de l’Asklepieion de Pergame, beaucoup trop haute³⁹, ou aux monnaies de bronze athéniennes, dont on a bien voulu admettre, ce qui paraît rétrospectivement extraordinaire, que leur frappe s’était interrompue en même temps que le timbrage des amphores rhodiennes, lors de la période IV⁴⁰... Mais il faut ici s’en tenir à la datation des prêtres éponymes ; l’analyse historiographique permet de dégager trois conclusions principales :

1. Les divergences maintes fois constatées entre la chronologie des timbres amphoriques et celle des inscriptions n’ont d’autre origine que la trop stricte séparation instaurée entre l’amphorologie et l’épigraphie (1934).

³⁶ G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.*, pp. 41-42.

³⁷ G. FINKIELSZTEJN, « Establishing the Chronology of Rhodian Amphora Stamps : The Next Steps », *Athènes 2002*, pp. 117-121, avec le compte rendu de N. BADOUD, *BA* 2007, n° 162.

³⁸ S.A. IMMERWAHR, « Biography of Virginia Grace », in M. Sharp Joukowsky, B.S. Lesko (edd.), http://brown.edu/Research/Breaking_Ground/. Cf. également C.G. KOEHLER, « Virginia Randolph Grace, 1901-1994 », *AJA* 100 (1996), pp. 153-155.

³⁹ Cf. S.I. ROTROFF, A. OLIVER JR, *The Hellenistic Pottery from Sardis*, Cambridge (MA), 2003, pp. 6-8.

⁴⁰ Cf. S.I. ROTROFF, *The Athenian Agora XXXIII. Hellenistic Pottery. The Plain Wares*, Princeton, 2006, p. 8.

-
2. Etablie depuis 1847, l'identité des « éponymes amphoriques » a été révoquée en doute à la seule fin de maintenir une chronologie dont les inscriptions n'étaient pas seules à démontrer la fausseté (1970).
 3. La nécessité de conjecturer une discontinuité dans le timbrage des amphores s'explique par la volonté de maintenir la datation du dépôt de Pergame, elle aussi condamnée par l'épigraphie (1974).

Faute d'une conscience claire des origines de leur discipline, les amphorologues ont attribué un statut scientifique à ces trois problèmes, qui pourtant ne sont que d'historiographie.

AUX MARGES DE L'AMPHOROLOGIE RHODIENNE

Afin d'avoir quelque idée des inscriptions rhodiennes, les spécialistes de la chronologie des éponymes s'en sont remis à un petit nombre d'« outsiders » : V. Grace devait une grande partie de son information à P. Fraser⁴¹; G. Finkielsztejn s'est beaucoup appuyé sur les notes contenues dans plusieurs catalogues de timbres amphoriques⁴² et sur l'article que Chr. Börker a consacré aux baux d'Amos⁴³ ; M. Palaczyk a suivi la même méthode et utilisé les mêmes travaux⁴⁴. Mais trois épigraphistes et une philologue se sont efforcés de tirer plus directement parti des inscriptions pour faire progresser la chronologie des « éponymes amphoriques » : je veux parler d'Adolph Wilhelm, de Hendrik van Gelder, de Barbara Turzynski Drushell et de Christian Habicht.

Travaux d'A. Wilhelm et de H. van Gelder

Dès 1896, Adolph Wilhelm notait en effet que le monument d'Εὐδηνος, dont il donnait l'*editio princeps*, honorait un agent d'Antiochos IV actif au début de la troisième guerre de

⁴¹ Cf. V.R. GRACE, « The Eponyms Named on Rhodian Amphora Stamps », *Hesperia* 22 (1953), pp. 127-128.

⁴² Outre les publications de V. Grace, G. NACHTERGAEL, *La collection Marcel Hombert I. Timbres amphoriques et autres documents écrits acquis en Egypte*, Bruxelles, 1978. A. BRUGNONE, « Bolli anforari rodi dalla necropoli di Lilibeo », *Kokalos* 32 (1986), pp. 19-100.

⁴³ CHR. BÖRKER, « Zur Datierung einiger Inschriften aus der rhodischen Peraia », *ZPE* 28 (1978), pp. 35-39.

⁴⁴ M. PALACZYK, « Rhodische Rundstempel mit Helioskopf. Zur Chronologie der Perioden V und VI », in S. Buzzi et al. (edd.), *Zona archeologica. Festschrift für Hans Peter Isler zum 60. Geburtstag*, Bonn, 2001, pp. 319-329, avec le compte rendu de N. BADOUD, *BA* 2007, n° 175.

Macédoine, vers 171/170. Il apparaissait ainsi que Δαμοκλῆς avait été revêtu de son sacerdoce à ce moment : A. Wilhelm l’identifiait par conséquent à l’éponyme attesté dans le dépôt de Pergame, dont la datation par C. Schuchhardt se trouvait confirmée⁴⁵ ; mais cette datation n’était qu’approximative.

Au moment de reprendre le monument d’Εὐδῆμος dans la *Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften*, H. van Gelder le plaçait sans raison au « début du II^e siècle » : par un malheureux concours de circonstances, c’est la date que retint Fr. Bleckmann lorsqu’il situa le dépôt de Pergame entre 220 et 180.

Dans un article paru en 1915⁴⁶, H. van Gelder faisait cependant observer que la périodisation de Fr. Bleckmann était mal assurée ; il se proposait de le démontrer en exploitant le témoignage de l’épigraphie⁴⁷. Selon lui, les dates attribuées au « dépôt de Pergame » étaient largement arbitraires. Le monument d’Εὐδῆμος prouvait en effet que Δαμοκλῆς, l’un des éponymes les mieux attestés du dépôt, avait exercé son sacerdoce sous le règne d’Antiochos IV (175-163), vers 165 dans l’hypothèse (inexplicable) de H. van Gelder. Par conséquent, le dépôt n’avait pu se fermer en 180.

En somme, lorsque Fr. Bleckmann fixa la chronologie du dépôt de Pergame, en 1907, l’étude qu’A. Wilhelm avait consacrée au monument d’Εὐδῆμος démontrait déjà que le *terminus ante quem* de 180, et par conséquent le *terminus post quem* de 220, étaient trop haut placés. C’est pourtant sur ces deux dates qu’allait s’édifier la chronologie des timbres amphoriques de Rhodes. A l’exception de Chr. Börker, qui a tenté de la réfuter dans une note⁴⁸, ni V. Grace ni ses successeurs n’ont jamais utilisé la publication d’A. Wilhelm.

La thèse de B. Turzynski Drushell

Dans une thèse soutenue en 1970 à l’Université de Harvard, alors que la controverse de Koroni battait son plein, Barbara Turzynski Drushell mettait elle aussi en cause la chronologie de V. Grace. Après avoir dressé un très rapide inventaire des prêtres d’Halios attestés dans

⁴⁵ A. WILHELM « Das Denkmal des Eudemos von Seleukeia », in R. Heberdey, A. Wilhelm, *Reisen in Kilikien ausgeführt 1891 und 1892 im Auftrage der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, Vienne, 1896, pp. 109, 116.

⁴⁶ H. VAN GELDER, « Sur les timbres amphoriques rhodiens et leur intérêt pour notre connaissance du commerce rhodien » [en néerlandais], *VMKAW* 5 (1915), pp. 197-200.

⁴⁷ Sur les dates que H. van Gelder a attribuées au début et à la fin du timbrage (408-100 ap. J.-C.), cf. p. 353 et p. 408.

⁴⁸ CHR. BÖRKER, « Der rhodische Kalender », *ZPE* 31 (1978), p. 208, n. 50, avec le compte rendu de J. et L. ROBERT, *BE* 1978, n° 301, lui aussi ignoré.

l'épigraphie, elle relevait cinq cas de conflit entre la chronologie des inscriptions et celle des timbres, qui s'avérait systématiquement trop haute⁴⁹. Constatant que le système de V. Grace posait par ailleurs de « sérieux problèmes », matérialisés par le catalogue des prêtres d'Halios d'une part, les amphores de Tarse et de Koroni d'autre part, elle préconisait d'abaisser de 30 ans la limite inférieure de la période I, et de 15 ans celle des périodes II et III. Cette solution radicale présentait trois avantages. Elle permettait de résoudre les conflits opposant la chronologie des timbres amphoriques à celle des inscriptions, de la céramique commune et des monnaies ; d'expliquer la discordance entre le catalogue des prêtres d'Halios et la liste des éponymes de période I ; et de ramener la période IV (179-146 selon V. Grace) à un nombre d'années équivalant à celui des éponymes susceptibles de lui être attribués (une quinzaine). Certes, la chronologie défendue par B. Turzynski Drushell imposait également de renoncer aux dates que Fr. Bleckmann avaient attribuées au dépôt de Pergame. Mais, comme le faisait déjà observer l'auteur, ces dates reposaient sur un postulat fort contestable, rien n'assurant *a priori* que les échanges commerciaux entre Rhodes et le royaume politique aient subi les mêmes fluctuations que leurs relations politiques⁵⁰...

La démonstration de B. Turzynski Drushell pose certes trois problèmes majeurs. L'inventaire des éponymes attestés par l'épigraphie contient de très nombreuses erreurs d'identification et de datation⁵¹. Aucun compte n'a été tenu de la chronologie relative des éponymes au sein de chacune des périodes du timbrage, si bien que le nombre des cas d'incompatibilité avec la chronologie des inscriptions est largement sous-évalué. Et la date de 331, attribuée au début du timbrage, est dénuée de pertinence, puisqu'elle correspond seulement à la fondation d'Alexandrie.

Mais en deux pages, à l'aide des inscriptions, B. Turzynski Drushell avait prouvé la nécessité d'abaisser la chronologie des éponymes rhodiens, anticipant de quatre ans sur les conclusions de V. Grace et de 31 ans sur celle de G. Finkielstzejn.

Sa thèse a subi le même sort que le livre d'A. Wilhelm : elle a été totalement ignorée⁵², alors qu'un compte rendu d'auteur en signalait l'existence⁵³.

⁴⁹ 'Αγήσιππος, 'Αγλώκριτος, 'Αριστωνίδας, Δαμοκλῆς [2], Φιλόδαμος [2].

⁵⁰ B. TURZYNSKI DRUSHELL, *Studies in Amphora Handles : Rhodian, of the Benaki Collection*, thèse de doctorat, Harvard University, Cambridge (MA), 1970, pp. 13, 116-137.

⁵¹ Cf. pp. 406-407.

⁵² V.R. GRACE in V.R. Grace, M. Savvatianou-Pétropoulakou, « Les timbres amphoriques grecs », in Ph. Bruneau (ed.), *Exploration archéologique de Délos faite par l'Ecole française d'Athènes XXVII. L'îlot de la maison des comédiens*, Paris, 1970, p. 285, n. 1, et « The Middle Stoa Dated by Amphora Stamps », *Hesperia* 54 (1985), p. 43, fait allusion au classement de la collection Bénaki par B. Turzynski Drushell, mais elle ne cite pas sa thèse.

L'article de Chr. Habicht

Chr. Habicht s'est employé à recenser tous les « éponymes amphoriques » attestés dans les inscriptions gravées entre 270 et 40 environ, afin d'établir leur identité (G. Finkielsztein la jugeant problématique), mais aussi d'examiner leur chronologie. Pour la période concernée, il déclare avoir dénombré 65 prêtres d'Halios dans les inscriptions : selon lui, 52 se retrouveraient sur les timbres amphoriques, si bien qu'il faudrait « considérer la question de l'identité [des éponymes amphoriques] comme résolue »⁵⁴. En reprenant ou en confirmant la datation de certaines inscriptions, Chr. Habicht a en outre mis un terme à deux contradictions compromettant l'identification des « éponymes amphoriques » aux prêtres d'Halios⁵⁵.

L'intérêt du dossier réuni par Chr. Habicht est exceptionnel. Néanmoins, « le dénombrement et le classement des éponymes posent problème, de même que la datation et l'identification de beaucoup d'entre eux ». Qui plus est, si l'on souscrivait à la démonstration de l'auteur, « l'identification des éponymes amphoriques aux prêtres d'Halios – pourtant hors de doute – serait impossible, et leur chronologie actuelle, loin d'être en "accord parfait ou presque" avec les données de l'épigraphie, serait irrecevable »⁵⁶. Pourquoi cela ?

1.1. Au moins sept inscriptions pertinentes n'ont pas été prises en considération⁵⁷. En font notamment partie les documents antérieurs à 270, dont les magistrats sont jugés « sans rapport avec les amphores timbrées »⁵⁸, alors même que l'origine du timbrage se situe au tournant des IV^e et III^e siècles. Le catalogue des prêtres d'Halios, qui constitue la source principale du débat sur l'identité des éponymes amphoriques, en a ainsi été écarté.

1.2. Inversement, plusieurs inscriptions non pertinentes ont été prises en considération : elles n'appartiennent pas à la période 270-40 ou ne nomment aucun prêtre d'Halios⁵⁹.

2. La structure de l'article, divisé en six sections principales, est à l'origine de difficultés étrangères à la documentation. La section I est en effet censée regrouper 12 cas d'« accord

⁵³ B. TURZYNSKI DRUSHELL, « Studies in Amphora Handles : Rhodian, of the Benaki Collection », *HSPH* 76 (1972), pp. 283-285. Le jury était composé de S. Dow et de G.M.A. Hanfmann.

⁵⁴ CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), pp. 541-578.

⁵⁵ Θεοφάνης 2, Πρατοφάνης.

⁵⁶ N. BADOUD, *BA* 2007, n° 182.

⁵⁷ Inscriptions antérieures à 270 : *CDR-I* 1. *BCH* 99 (1975), pp. 99-103 (que l'éditrice suggère de placer après 270). Inscriptions postérieures à 270 : *IG* XII, 1, 824. *IdI* 4. *NS* 14. *CDR-I* 17. *JÖAI* 4 (1901), pp. 159-162, 1 = *ASAA* 2 (1916), pp. 142-143, 11.

⁵⁸ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 571.

⁵⁹ *AD Meletai* 18 (1963), pp. 1-3, 1 et 2 sont postérieures à 40. *IG* XII, 1, 66 (avant 270 ?) et *NESM* 55 (après 40 ?), qui posent un problème de datation, ont été très pertinemment incluses dans le corpus. *NESM* 48, *Lindos* 242 et 255 ne mentionnent aucun prêtre d'Halios ; selon toute vraisemblance, *IG* XII, 3, 103 (*Syll.*³, 673), non plus.

parfait ou très étroit » entre la chronologie des inscriptions et celle des timbres amphoriques, définie par G. Finkielsztein ; la section II, 25 cas de simple « compatibilité » entre les deux systèmes de datation ; la section III, 13 cas « problématiques » ; la section IV, 8 cas « incertains » ; la section VI, 10 + 2 « éponymes attestés par l'épigraphie n'apparaissant pas (encore) sur les timbres amphoriques ». Plusieurs prêtres d'Halios attestés dans les inscriptions, mais qui n'y sont pas mentionnés *ès* qualité, se trouvent réunis dans la section V⁶⁰. Une septième section est consacrée au cursus des éponymes lindiens⁶¹.

2.1. Première difficulté, mineure : la section V est interpolée entre les sections I-IV et VI, qui se rapportent toutes aux éponymes apparaissant comme prêtres ou comme anciens prêtres d'Halios dans les inscriptions.

2.2. Seconde difficulté, majeure : l'opposition n'est pas absolue entre les différentes sections, si bien que certains problèmes (1) et certains éponymes (2) ont été étudiés deux fois.

2.2.1. La définition des sections III et IV est insaisissable. De fait, les mêmes questions ont été discutées ici et là. Le plus souvent, deux occurrences d'un même nom d'éponyme, l'une sur les timbres amphoriques, l'autre dans une inscription, ont ou auraient reçu des dates incompatibles : ce cas de figure se présente six fois dans la section III et trois fois dans la section IV⁶².

2.2.2. « Ἀγήσιππος 2 » apparaît parmi les « cas incertains » de la section IV (p. 560) pour se retrouver classé parmi les éponymes de la section VI, dont Chr. Habicht tient qu'ils ne sont pas attestés en dehors des inscriptions (p. 565). De même, « Αὐτοκράτης l'Ancien » est réputé appartenir à la section VI, parce que Chr. Habicht considère qu'il n'est pas attesté sur les timbres amphoriques (p. 567) ; mais paradoxalement son cas se trouve d'abord exposé dans la section III, parmi les « individus nommés sur les timbres amphoriques et dans les inscriptions qui ne peuvent pas être immédiatement identifiés » (pp. 558-559).

3. Il est donc difficile d'identifier les 65 éponymes qui seraient attestés dans les inscriptions de la période 270-40 (p. 545). L'appendice I est censé en donner la liste, mais il contient 71 noms (p. 571). Abstraction faite des doublets (« Ἀγήσιππος 2 » et « Αὐτοκράτης l'Ancien »), les sections I-IV et VI comportent en réalité 66 entrées. Quatre noms ont été ajoutés dans la liste de l'appendice I⁶³, et un éponyme a été enregistré deux fois⁶⁴. On arrive

⁶⁰ Cf. pp. 408-416.

⁶¹ Cf. pp. 338-342.

⁶² Ἀγλούμβροτος, Δαμαίνετος, Αὐτοκράτης, Θέρσανδρος, Νικασαγόρας et Ἀγλώχαρτος dans la section III, Ἀγήσιππος, Ἐπίχαρμος et Σωσικλῆς dans la section IV.

⁶³ « Ἀρίστακος 2 », « Κλεώνυμος (1 ?) », « Πολυκλῆς (2 ?) », « Σ[---]στορος ».

⁶⁴ [---]στρατος = Σώστρατος.

alors au résultat suivant : $68 - 2$ (nombre d’entrées des sections I-IV, VI) = $71 - 4 - 1$ (nombre d’entrées de l’appendice I) = 66.

4. Mais sur ces 66 « éponymes », huit sont des homonymes créés pour résoudre une contradiction entre la chronologie des inscriptions et celle des timbres amphoriques, autrement dit des fantômes⁶⁵; deux autres sont assurément des prêtres d’Athana Lindia⁶⁶; un autre encore n’est vraisemblablement cité qu’au titre de navarque⁶⁷. Sur les 55 magistrats restant, 6 ont une chance nulle ou très faible d’appartenir aux années 270-40⁶⁸. Par ailleurs, deux des quatre « éponymes » ajoutés à l’appendice I peuvent également être considérés comme des fantômes⁶⁹.

5. La répartition des éponymes (réels ou supposés) entre les différentes sections de l’article est elle-même très problématique.

5.1. Au moins huit des douze éponymes censés témoigner d’un « accord parfait ou très étroit » entre la chronologie des inscriptions et celle des timbres amphoriques ne sont pas à leur place dans la section I, parce que les deux chronologies dépendent l’une de l’autre⁷⁰, qu’elles se contredisent⁷¹, ou que l’inscription mise en rapport avec les timbres amphoriques n’a fait l’objet d’aucune datation précise⁷².

5.2. Malgré la définition qui en est donnée, la section II contient plusieurs cas d’incompatibilité entre la chronologie des inscriptions et celle des timbres amphoriques⁷³.

5.3. Les sections III et IV présentent elles aussi neuf cas de contradiction entre les deux chronologies⁷⁴: cinq d’entre eux sont résolus en distinguant deux homonymes, dont l’un ne serait pas attesté sur les timbres amphoriques⁷⁵. Dans ces conditions, pourquoi n’avoir pas traité de ces éponymes exclusivement dans la section VI, qui leur était *a priori* réservée ?

⁶⁵ « Ἀγέμαχος 2 », « Ἀγέστρατος 3 », « Ἀγήσιππος 2 », « Αὐτοκράτης l’Ancien », « Δαμαίνετος <1> » (appelé « Δαμαίνετος 2 » bien qu’il soit présenté comme son prédécesseur), « Ἐπίχαρμος 2 », « Σωσικλῆς 2 », « Φιλόδαμος 3 ».

⁶⁶ Ἀλεξιμβροτίδας, Τιμοκλῆς.

⁶⁷ Ἀστυμήδης 2.

⁶⁸ Ἀγαθόδωρος, « Ἀντίλοχος 2 » (sans doute confondu avec Ἀντίλοχος 3 dans SER 68), Ἀντισθένης, Νουμήνιος, Πολύχαρμος [3], Στάσιππος.

⁶⁹ « Ἀρίστακος 2 », « Πολυκλῆς (2 ?) ».

⁷⁰ Εὐδαμος, « Φιλόδαμος 2 » (confondu avec Φιλόδαμος 1), Ἀρχῖνος, Ἀρατοφάνης 2 et Ἀγοράναξ. Le cas d’Ἀριστωνίδας n’est pas clair.

⁷¹ Ἀγλώκριτος, Πρατοφάνης.

⁷² Πολυκλῆς.

⁷³ Ἀρατοφάνης 1, Χρυσάωρ, Ἀρίστακος (contradiction ou création d’un homonyme). Cf. également « Ἀντίλοχος 2 » et « Καλλικράτης 2 » (confondu avec Καλλικράτης 1).

⁷⁴ Cf. n. 62.

⁷⁵ « Δαμαίνετος <1> » et « Αὐτοκράτης l’Ancien » dans la section III, « Ἀγήσιππος 2 », « Ἐπίχαρμος 2 » et « Σωσικλῆς 2 » dans la section IV.

5.4. Précisément, l'article ne contient pas une, mais quatre listes d'« éponymes attestés par l'épigraphie n'apparaissant pas (encore) sur les timbres amphoriques ». Ces listes ne concordent pas entre elles ; leur organisation interne n'est pas non plus exempte d'erreurs⁷⁶. Peu importe en l'occurrence que le nombre d'éponymes retenu soit de dix (au minimum) ou de dix-huit (au maximum) : il s'avère trop élevé si on le rapporte à celui des éponymes censés témoigner d'un accord « parfait ou presque » entre inscriptions et timbres amphoriques, qui ne serait que de dix. D'autre part, compte tenu de lacunes de la documentation épigraphique, il faudrait admettre l'existence de plusieurs dizaines d'autres prêtres d'Halios dont les anses d'amphores ne conserveraient pas la trace : cela provoquerait de tels décalages dans la chronologie des timbres rhodiens que l'identification de leurs éponymes serait *ipso facto* exclue⁷⁷. Rappelons enfin que la théorie d'une interruption du timbrage, empruntée à V. Grace⁷⁸, n'a pas d'assise scientifique.

Ces quelques remarques préliminaires suffisent à montrer qu'il faut reprendre le problème *da capo*. Après une brève analyse de la prêtrise d'Halios (I), je reviendrai donc sur la datation du catalogue des prêtres d'Halios (II). Il s'agira ensuite d'examiner les autres inscriptions et les sources littéraires mentionnant des prêtres d'Halios (III), ès qualité ou indépendamment de leur sacerdoce. Après avoir fait le bilan des rapports familiaux (IV) et tribaux (V) unissant les éponymes, je conclurai ce chapitre en soulignant la contribution de l'épigraphie à la connaissance des timbres amphoriques ; ce sera notamment l'occasion d'établir qu'il n'y a pas la moindre preuve d'une interruption du timbrage des amphores rhodiennes pendant la période hellénistique (VI).

I. LA PRÊTRISE D'HALIOS

La prêtrise d'Halios, magistrature éponyme de la cité, constituait la plus haute charge qu'il était donné aux Rhodiens d'exercer. Elle était soumise à la règle triennale, comme la damiurgie à Camiros et la prêtrise d'Athana à Lindos⁷⁹. Depuis le synécisme de 408, les communautés d'Ialysos, de Camiros et de Lindos fournissaient tour à tour l'éponyme de la cité, qui était tiré au sort⁸⁰. Le prêtre de 23 ap. J.-C. porte en effet le nom de Ῥοδοπεῖθης⁸¹,

⁷⁶ Cf. p. 420.

⁷⁷ La démonstration en est faite pp. 421-422.

⁷⁸ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 545, n. 16.

⁷⁹ L. MORRICONE, *op. cit.*, pp. 365-366.

⁸⁰ *CDR-I* 2, l. 37; *CDR-I* 50, l. 7. *CDR-I* 53, l. 4. Cf. *CDR-I* 19, l. 16 (autre prêtrise).

⁸¹ *IG* 762, ll. 2-4.

bien attesté à Camiros, mais inconnu dans les deux autres communautés. Or, l'année 23 ap. J.-C. s'intègre dans la série des années originellement dévolues aux prêtres Camiriens (407, 404...). En plus de quatre siècles, la règle triennale n'a semble-t-il cessé d'être scrupuleusement appliquée.

A partir d'une certaine époque cependant, le manque de candidats fit tomber la règle en désuétude ; les Rhodiens durent confier la prêtrise d'Halios à des personnalités fortunées qui acceptaient de l'assumer à vie. Ce fut en particulier le cas de Μάρκος Αὐρήλιος Ἀθαναγόρας β' τοῦ Οὐλιάδου Λαδάρμιος καθ' ὁθεσίαν δὲ Δημητρίου dont un papyrus montre qu'il était en charge sous le règne de Gordien III (238-244). Le même Ἀθαναγόρας exerça deux autres prêtrises à vie, dont celle d'Athana Lindia [cf. A 85].

Le moment auquel les prêtres étaient tirés au sort (jusqu'à la haute époque impériale en tout cas) s'avère difficile à définir. Le décret pour la fourniture d'huile au gymnase, qui semble avoir été passé au I^{er} siècle av. J.-C., tend à montrer qu'au mois d'Ἀρταμίτιος (VII) le successeur du prêtre de l'année en cours n'était pas encore désigné⁸². Mais son nom était déjà connu lorsque Ἰππίας Ἰππία τοῦ Ἰππία fit passer son décret, daté du 16 Πάναμος (X) de l'an 22/3 ap. J.-C.⁸³ Il semble ainsi que le prêtre d'Halios ait été désigné entre le mois d'Ἀρταμίτιος et le 16 Πάναμος (X). Cependant, l'un des baux d'Amos, conclu μ[η]νὸς Πανάμου⁸⁴, fait allusion au [μεῖ]ς Καρ[νεῖος ἐφ' ἑλρεως ὅς κα ἐπ' Ἀ]ρ[ιστεῖδα] γένηται (vers 220)⁸⁵. On pourrait en déduire que le prêtre d'Halios était désigné au début du mois de Πάναμος, et que les autorités d'Amos ignoraient son nom au moment de la conclusion du bail. On pourrait également envisager que le moment du tirage au sort ait varié entre la fin du III^e siècle et le début du I^{er} siècle ap. J.-C. Mais, en l'occurrence, « Πάναμος » désigne peut-être le mois intercalaire (XIII)⁸⁶ : si cette hypothèse se vérifiait, le successeur du prêtre de l'année courante pourrait avoir été désigné d'une formule stéréotypée alors même que son nom était déjà connu.

Si le prêtre d'Halios s'avérait indigne de son mandat ou s'il venait à mourir dans l'exercice de ses fonctions, il était remplacé par le προφάτας, qui prenait alors le titre d'ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου. En temps normal, le προφάτας n'était chargé que de « représenter » le prêtre d'Halios ; son existence n'est pas attestée avant le I^{er} siècle av. J.-C.

⁸² CDR-I 17, ll. 1, 5.

⁸³ CDR-I 25, ll. 3, 19.

⁸⁴ CDR-I 61, l. 1.

⁸⁵ CDR-I 61, ll. 8-9.

⁸⁶ Cf. pp. 63-65.

Le contrôle de la production d'amphores ne faisait pas partie des attributions du prêtre d'Halios, qui n'apparaît sur les timbres amphoriques qu'au titre d'éponyme. La tâche était sans doute dévolue à un magistrat subalterne tel que l'astynome ou l'agoranome, bien attestés dans les inscriptions rhodiennes et sur les timbres de Sinope et de Chersonèse⁸⁷. De même, ce n'est assurément pas le prêtre d'Halios qui s'est chargé de faire graver et installer devant l'*agoranomion* le décret planifiant la fourniture d'huile au gymnase, bien que Fr. Hiller von Gaertringen y ait restitué ὁ δὲ ἱ[ερεὺς] γράψας τόδε τὸ ψάφισμα ἐστάλα λιθί[να] θέτω πρὸ τοῦ ἀγορανομ[ίου]⁸⁸ : il faut là encore songer à un magistrat subalterne (π[ωλητάς] ?).

RAPPORT DE LA PRÊTRISE D'HALIOS AVEC LA PRÊTRISE D'ATHANA LINDIA ET LA DAMIURGIE

Sur huit siècles, dix-huit individus sont vraisemblablement ou certainement attestés comme prêtres d'Athana Lindia et comme prêtres d'Halios, six autres comme damiurges et comme prêtres d'Halios ; un individu au moins semble avoir assumé les trois éponymies.

N°	Prêtres d'Athana (1) et prêtres d'Halios (2)	1	2
A 28	Ἀρχοκράτης Ἀρχιπόλιος ὁ Λυσιστράτου	202	[205]
A 68	Φιλόδαμος Ἀριστοβούλου	169	[183]
B 24	Ἀστυμήδης Θεαιδήτου ?	154	[144]
B 26	Ἀνδρίας Δωριέως ?	137	[135]
A 58	Πασιφῶν Ἐπιλύκου	124	[VI]
A 53	Νικασαγόρας Ἴπποκλεῦς ὁ [---]σιστράτου ?	123	[131]
A 45	Καλλιάνναξ Κλεισιμβρότου	116	[VI]
A 22	Ἀριστόνομος Καλλισθένους	95	[VI]
B 29	Αὐτοκράτης Ἀνδρία ?	89	[VI/VII]
A 50	Λυσίστρατος Μοιραγένους	82	[VII]
A 33	Διονύσιος Διονυσίου τοῦ Εὐπολέμου ὁ Εὐάνορος	72	[VII]
B 37	Νικότιμος Τιμοκράτης τοῦ Νικοτίμου ?	65	[VII]
A 39	Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου (ὁ Ὀνασάνδρου)	64	79/8
A 29	Ἀστυμήδης 3 Δωροθέου	46	[VII]
A 73	Ἀρχεῖνος Νεικατορίδα ὁ Δεξιππου	après 27	
A 79	Τί' Φλά' Τί' Φλά' Λέοντος ἱερέως υἱὸς Θρασύλοχος Κλάσιος	après 69	

⁸⁷ Cf. Y. GARLAN, *op. cit.*, pp. 135-136.

⁸⁸ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 974, ll. 9-10.

A 83	Μά' Αὐρ' Ἀθαναγόρας β' τοῦ Οὐλιάδου Λαδάρμιος ὅ	après 212	
N°	Damiurges (1) et prêtres d’Halios (2)	1	2
B 1	Πετᾶπατρος Τιμαγόρα ?	<305	[Ia]
B 13	Λυκάων Σμινδυρίδα ?	234	[246]
B 22	Καλλικρατίδας Εὐαγόρα ?	206	[175]
A 26	Ἀρχίδαμος Πασιχάριος ?	198	[180]
B 28	Ναύσιππος Ναυφίλου ?	131	[113]
A 75	Στάσιππος ?	II ^e s. ap. J.-C.	
N°	[Prêtre d’Athana Lindia (1)], damiurge (2) et prêtre d’Halios (3)	[1], 2, 3	
I 8	[Δαμαγόρας γ' ?]	II ^e s. ap. J.-C.	

Les dates attribuées aux éponymes par G. Finkielsztein sont indiquées entre crochets.

Fig. 66 – Prêtres d’Athana Lindia et damiurges ayant exercé le sacerdoce d’Halios.

La différence de nombre entre les prêtres d’Athana et les damiurges tient aux spécificités des communautés. Spécificité épigraphique d’une part : alors que les anciens prêtres d’Athana, parvenus au faîte de leur carrière, avaient pour usage d’élever une dédicace personnelle retraçant leur *cursus*, les damiurges, dès leur sortie de charge, se contentaient d’une dédicace collective à laquelle se joignaient les hiéropes et parfois d’autres magistrats. Il est donc beaucoup plus facile de suivre la carrière des prêtres d’Athana que celle des damiurges. Spécificité sociale d’autre part : le pouvoir politique et économique était beaucoup moins concentré à Camiros qu’à Lindos. De ce fait, un damiurge avait statistiquement moins de chances d’accéder au sacerdoce d’Halios qu’un prêtre d’Athana.

Il n’était pas nécessaire d’avoir été éponyme dans sa communauté pour devenir éponyme de la cité ; en revanche, il était exclu de devenir prêtre d’Athana ou damiurge après avoir été prêtre d’Halios. Il n’est que peu d’exceptions apparentes à cette règle. Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου (καθ’ ὕοθεσίαν δὲ Ὀνασάνδρου) [A 39] a été revêtu du sacerdoce d’Halios en 79/8, et il n’est devenu prêtre d’Athana Lindia qu’en 64 : mais il n’a été investi de la première charge qu’au titre de suppléant (προφάτας καὶ ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου). D’autre part, les dates que G. Finkielsztein attribue à Φιλόδαμος 2 (Ἀριστοβούλου) [A 68], Νικασαγόρας (Ἰπποκλεῦς καθ’ ὕοθεσίαν δὲ [---] σιστράτου) [A 53] et Λυκάων (Σμινδυρίδα) [B 13] sont plus hautes que les dates de leurs éponymies communautaires : soit l’identification du prêtre d’Halios est erronée, soit la chronologie de G. Finkielsztein doit être rejetée.

Le délai susceptible de s’écouler entre la charge de damiurge et celle de prêtre d’Halios pouvait atteindre une trentaine d’années [B 22, B 28], mais il pouvait sans doute être plus

bref. En revanche, le délai séparant le sacerdoce d'Athana Lindia et celui d'Halios était ordinairement assez court, parce que les éponymes de Lindos étaient en moyenne plus âgés que les damiurges. Ainsi, Παυσάνιος Κλεινομβρότου, damiurge vers 1 av. J.-C.⁸⁹, n'est devenu prêtre d'Athana qu'en 27 ap. J.-C., après avoir été adopté par Εὐφρανίσκος⁹⁰. Le laps de temps écoulé entre ses deux charges rappelle la génération séparant Μελάνωπος Ξενοφάνεως et son père Ξενοφάνης Ἰέρωνος [A 56], respectivement damiurge et prêtre d'Halios en 191. Certes, Chr. Habicht considère qu'il fallait souvent une vingtaine d'années, et parfois un quart de siècle, aux éponymes de Lindos pour accéder au sacerdoce d'Halios⁹¹. Mais les exemples allégués ne sont nullement convaincants. Καλλικράτης Εὐφραντίδα, prêtre d'Athana Lindia en 202 (selon Chr. Habicht) serait devenu prêtre d'Halios quelque 25 ou 27 ans plus tard. Non seulement la date attribuée au premier sacerdoce est trop haute (il faut le placer vers 193), mais il y a eu confusion de Καλλικράτης 1 [A 46] avec Καλλικράτης 2 [A 47], postérieur d'une génération. Pour s'élever du rang d'éponyme de Lindos à celui d'éponyme de la cité, Πρατοφάνης [A 61] aurait dû attendre 21 ans, Τιμοκλῆς plus de 18 ans : l'identification est hasardée dans les deux cas⁹². En revanche, il est possible que plus de 17 ans se soient écoulés entre les deux éponymies de Πασιφῶν Ἐπιλύκου ; toutefois le fait est loin d'être assuré, parce que la date que G. Finkielsztein attribue aux timbres de Πασιφῶν a peu de chances d'être exacte [A 58].

A partir de 220 environ, les Lindiens furent tenus d'exercer la prêtrise d'Artamis Kékoia deux ans après avoir été prêtres d'Athana Lindia⁹³. Un délai minimal de trois ans s'écoulait donc entre les sacerdoces d'Athana et d'Halios.

année	x	x+1	x+2	x+3	
Lindos	AL		AK		
Rhodes				H	

AL : prêtrise d'Athana Lindia AK : prêtrise d'Artamis Kékoia
H : première année disponible pour la prêtrise d'Halios

Fig. 67 – Enchaînement des prêtrises dans la carrière des éponymes lindiens (après c. 220).

⁸⁹ CDR-I 8, h, l. 60.

⁹⁰ Lindos 1, J, II, l. 47.

⁹¹ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 568.

⁹² Cf. pp. 394-395, 405-406.

⁹³ Cf. pp. 112-113.

II. LE CATALOGUE DES PRÊTRES D’HALIOS

Depuis sa publication par L. Morricone⁹⁴, le catalogue des prêtres d’Halios n’a guère attiré l’attention des historiens et des archéologues ni même des épigraphistes. Qu’il s’agisse pourtant de saisir le fonctionnement des institutions, de dater les inscriptions de la haute époque hellénistique, de fixer le cadre de la chronologie des timbres amphoriques ou encore d’identifier le sanctuaire d’Halios, le catalogue contribue puissamment à notre connaissance de la cité rhodienne⁹⁵.

ÉTAT DE LA STÈLE

Taillée dans le marbre et ornée d’un fronton, la stèle, aujourd’hui brisée, se compose de quatre fragments jointifs. Il manque la partie inférieure de la pierre, qui s’est détachée en laissant une cassure oblique. D’après les mesures de L. Morricone, la partie conservée de la stèle a une hauteur de 132 cm (y compris les 22 cm du fronton) pour une largeur de 78 cm au-dessus de la cassure. L’épaisseur de la pierre n’est pas connue.

Les deux faces principales de la stèle ont été polies ; elles sont divisées en deux colonnes de 38 cm par une bande horizontale de 5 cm de largeur. Seule la face antérieure a été gravée.

La première colonne conserve l’intitulé du catalogue – ‘Αλίο ιαρχῆς τοίδε –, suivi de 41 noms. Sur la deuxième colonne, il reste 35 noms. Plusieurs graveurs ont contribué à l’ouvrage. Les 27 premières lignes sont certainement de la même main, et tel est sans doute le cas des deux suivantes. A la ligne 28, le marbre présente en effet des irrégularités qui semblent avoir altéré le gravure. A la ligne 29, le nom de Πολυκράτης Κητίδα se détache en grandes lettres : il doit désigner le dédicant de la stèle⁹⁶.

DÉCOUVERTE ET ORIGINE DE LA STÈLE

La stèle a été trouvée dans les ruines de l’église médiévale – la cathédrale orthodoxe ? – transformée en « mosquée au fer » (*demirli giami*) par les Ottomans⁹⁷, au lendemain du

⁹⁴ L. MORRICONE, *op. cit.*

⁹⁵ CDR-I 1.

⁹⁶ L. MORRICONE, *op. cit.*, pp. 351-354, 364.

⁹⁷ A. GABRIEL, *La cité de Rhodes II. Architecture civile et religieuse*, Paris, 1923, pp. 185-188.

bombardement qui en avait détruit la coupole et endommagé la nef médiane (juillet 1944)⁹⁸. La pierre a connu au moins deux remplois : avant d'être murée dans l'abside de l'église, construite au XIV^e siècle, elle semble avoir servi de marche d'escalier (seule la première colonne présente en effet des traces d'usures)⁹⁹.

Quel est le lieu d'origine de la stèle ? Comme l'a relevé L. Morricone, l'église « se situe dans la partie basse de la ville antique, immédiatement à l'est de la grande rue qui la traverse du nord au sud »¹⁰⁰. Il est possible, comme l'a supposé L. Morricone, que les bâtisseurs de l'église soient allés chercher la pierre à bonne distance du chantier, mais les progrès de la topographie rhodienne rendent cette hypothèse hautement improbable. L. Morricone situait en effet le τέμενος d'Halios au sommet du *Collachium*¹⁰¹ : les fouilles ont démontré qu'il occupait en réalité l'angle des rues P 27 et P 13. Or, la rue P 27 n'est autre que la « grande rue » décrite par L. Morricone. La stèle devait donc être exposée dans le τέμενος d'Halios : elle confirme l'identification du sanctuaire et en établit l'ancienneté.

Bien qu'elle ait publié les inscriptions du sanctuaire¹⁰², Vassa Kontorini n'a tenu aucun compte de la stèle ; Wolfram Hoepfner, qui a prétendu localiser le τέμενος sur le mont Smith¹⁰³, l'a même confondue avec l'ἡμερολόγιον de la période flavienne¹⁰⁴.

DATATION DU CATALOGUE

LA PREMIÈRE COLONNE

La datation de la première colonne du catalogue ne fait aucune difficulté. L'écriture appartient encore à la période classique :

- le Σ et le Ω sont largement ouverts ;
- les hastes du M sont obliques, celles du N sont asymétriques ;
- le Z a la forme I ;

⁹⁸ T.W. FRENCH, « Losses and Survivals in the Dodecanese », *ABSA* 43 (1958), p. 194. C. HIGBIE, *The Lindian Chronicle and the Greek Creation of their Past*, Oxford, 2003, p. 9, confond la date de la trouvaille avec la date de la publication.

⁹⁹ L. MORRICONE, *op. cit.*, p. 351.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 359.

¹⁰¹ *Ibid.*, pp. 359-360.

¹⁰² V. KONTORINI, *AER* II, pp. 127-184.

¹⁰³ W. HOEPFNER, *Der Koloss von Rhodos und die Bauten des Helios. Neue Forschungen zu einem der sieben Weltwunder*, Mainz am Rhein, 2003, pp. 33-42.

¹⁰⁴ *CDR-I* 18.

- les branches du Y sont incurvées.

Sur le plan **linguistique**, l’inscription atteste plusieurs graphies qui disparaîtront au cours du IV^e siècle (à l’exception de [eo], qui se maintiendra dans θεός et ses composés, ainsi que dans un certain nombre de cas isolés) :

- ἰαρη̃ς, vocalisé en /a/ (I, l. 1) ;
- /ε:/+ /e/ > /ε:/, transcrit <H> (I, l. 1) ;
- /e:/+ /e/ > /e:/, transcrit <E> (I, l. 21) ;
- /o:/+ /o/ > /o:/, transcrit <O> (I, ll. 7, 31) ;
- /e:/+ /o/ > [eo], transcrit <EO> (I, ll. 4, 17, 23, 27).

Les thèmes en –o ont donc un génitif en –o, les thèmes en –σ, un génitif en –εος.

Sur le plan de la **prosopographie**, le dixième prêtre d’Halios, Διαγόρας Δαμαγήτο, doit être identifié au navarque rhodien allié de Lysandre lors de la bataille d’Aigos Potamoi (405)¹⁰⁵.

Il s’ensuit que le premier prêtre nommé par le catalogue était en fonction vers 400, sans doute l’année même du synécisme (408/7)¹⁰⁶. On peut donc admettre les dates que L. Morricone attribue à la partie conservée de la première colonne : 408-369¹⁰⁷.

LA DEUXIÈME COLONNE

Sur le plan de la **paléographie**, la deuxième colonne de l’inscription se singularise par ses lignes de guidage et par les séparateurs utilisés aux lignes II 2, 4, 7. Les séparateurs ne sont par ailleurs attestés que dans une inscription de Lindos, dont la datation repose uniquement sur la paléographie, et dans deux inscriptions émanant de la cité : le décret pour les Rhodiens ayant pris part à l’expédition d’Aigila¹⁰⁸ et une dédicace des stratèges à Hermès Ἀγεμώνιος¹⁰⁹, passée jusqu’à présent inaperçue. A. Bresson a montré que le décret était très vraisemblablement de peu antérieur à l’année 306, mais sa démonstration dépend dans une large mesure de la datation du catalogue des prêtres d’Halios¹¹⁰. Il faut donc se tourner vers la

¹⁰⁵ Paus. 10.9.9. Cf. L. MORRICONE, *op. cit.*, p. 376.

¹⁰⁶ Cf. pp. 354-357.

¹⁰⁷ *Ibid.*, pp. 354-355, 363-364. En revanche, L. MORRICONE, *op. cit.* p. 364, n. 1, a tort de tirer argument de l’inscription d’Εὔδημος (CDR-I 16) – telle que l’a comprise Fr. Hiller von Gaertringen – pour situer le synécisme en Ἀρταμίτιος : cf. p. 80.

¹⁰⁸ *RFIC* 1932, p. 452.

¹⁰⁹ *AD* 26 B (1971), p. 539, 2, ll. 3-6, 8.

¹¹⁰ A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, pp. 402-408 ; *Catalogue* 8.

dédicace des stratégies pour trouver matière à dater le catalogue des prêtres d’Halios. A la l. 4, l’éditeur a restitué le nom d’[Ἀρχ]οκράτης Νικαγόρα : Σιλύριος : la restitution est parfaitement arbitraire, puisque aucun homme de ce nom n’est connu. Compte tenu de l’origine camiréenne du personnage, il faut bien plutôt opter pour [Δαμ]οκράτης Νικαγόρα, prêtre d’Athana Polias en 318. La restitution est d’autant plus vraisemblable que Δαμοκράτης Νικαγόρα est entré en fonction deux ans après la dernière occurrence du génitif en –ο dans le catalogue des prêtres d’Athana Polias. Or, dans le catalogue des prêtres d’Halios, le dernier séparateur est utilisé sous Νικαγόρας Δαμοκράτεος, père du prêtre d’Athana Polias, un an après la dernière occurrence du génitif en –ο. D’après la paléographie, le début de la deuxième colonne de l’inscription, marqué par l’emploi des séparateurs, doit donc se situer autour de 320 – mais l’approximation est évidemment imprécise.

Sur le plan **linguistique**, on note le maintien du génitif en –εος pour les thèmes en –ευ (<–ηf) à la l. 25¹¹¹, et l’abandon des anciennes formes du génitif pour les thèmes en –ο et les thèmes en –σ.

Thèmes en –ο :

- /o/+o/ > /o:/, transcrit <O> (II, ll. 2, 7) ;
- /o/+o/ > /o:/, transcrit <OY> (II, ll. 10, 14, 16, 19).

Thèmes en –σ :

- /e/+o/ > [eo], transcrit <EO> (II, ll. 8, 12) ;
- [eo] > [eu], transcrit <EU> (II, ll. 21, 27).

Il se peut que le fragment perdu de l’inscription ait contenu une ou plusieurs occurrences supplémentaires d’un génitif –εος, mais la probabilité est faible.

En dehors du catalogue des prêtres d’Halios, il n’est aucune occurrence d’un thème en –ευ présentant un génitif en –εος dans les inscriptions rhodiennes. La souscription *CDR-I* 15, datée de 304, atteste déjà la graphie –εως.

A Camiros, dans le catalogue des prêtres d’Athana Polias, le génitif en –ο disparaît entre 321 et 315, le génitif en –εος en 309. A Lindos, l’état de la documentation permet de constater que la transition du génitif en –ο vers le génitif en –ου était déjà accomplie en 304, date de la souscription *CDR-I* 15. Le catalogue des prêtres d’Athana Lindia, et en l’espèce le fragment C – pour incertaine que soit sa chronologie – atteste que le génitif en –εος s’est maintenu jusque dans les premières décennies du III^e siècle. Ainsi la morphologie recommande de placer le début de la deuxième colonne du catalogue des prêtres d’Halios assez bas dans le IV^e siècle ;

¹¹¹ Omis par L. MARTIN VAZQUEZ, *Inscripciones rodias*, Madrid, 1988 (cf. pp. 223-224 : « temas en *-eu- »).

l’évolution différenciée que le dialecte rhodien a connue à Camiros et à Lindos interdit d’être plus précis.

La **prosopographie** démontre d’abord que la dernière ligne conservée à gauche et la première ligne gravée à droite sont occupées par un prêtre issu de la communauté d’Ialysos. Il faut donc restituer un minimum de deux lignes pour que la séquence des éponymes satisfasse à la règle triennale. Or, en l’absence d’autres documents, il serait légitime de tenir Δαμάγητος Διαγόρα (II, l. 13), pour le fils de Διαγόρας Δαμαγήτο, nommé au milieu de la première colonne (I, l. 11) ; Ἀριστίων Μελάγγα (II, l. 6), pourrait alors être le frère d’Ἀρχοκράτης Μελάγγ[α] (I, l. 37). Dans cette hypothèse, la colonne de droite daterait de 366-322, ce qui reviendrait à placer l’éponymie de Σθενέλας Ἀγία (II, l. 29) en 338. Néanmoins le catalogue des prêtres d’Athana Polias s’y oppose absolument, parce qu’il montre que Σθενέλας Ἀγία est devenu prêtre d’Halios après 323, date de son sacerdoce camiréen¹¹². D’autre part, Πολυκλῆς Τεισαγόρα (II, 28) a dédié une statue de son fils signée par le sculpteur Εὐάνδρος Διονυσίου Σινωπέως¹¹³, qui a également réalisé le monument dédié par le damiurge Σάτυρος Ἐργοίτα et le collègue des hiéropes¹¹⁴. Or, Σάτυρος Ἐργοίτα était damiurge en 275¹¹⁵. Comme la montré L. Morricone (en se basant sur la chronologie de J. Benediktsson), on peut en déduire que Πολυκλῆς Τεισαγόρα a été revêtu du sacerdoce d’Halios autour de 310-300 : plus tôt, la carrière de Σάτυρος Ἐργοίτα aurait été exceptionnellement longue ; plus tard, les deux charges exercées par Σθενέλας Ἀγία seraient séparées par un intervalle supérieur à 20 ans.

Fait singulier : aucun des Lindiens devenus prêtres d’Halios peu avant ou peu après Πολυκλῆς Τεισαγόρα n’est attesté dans la souscription *CDR-I* 15, datée de 304. Il est possible que Ἀγησίδαμος Ἀγήμ[ονος] (II, l. 30), Π<ο>λύαρατος Κλευσθένεως (II, l. 27) et Διώξιππος Ἱεροφῶντος (II, l. 24) aient été nommés dans le fragment perdu de l’inscription, ou que, Lindiens du continent, ils n’aient pas participé à la souscription. Mais il est certain que Πάγων Πολεμακλεῦς (II, l. 21), appartenait à un dème insulaire, puisque son grand-père¹¹⁶ est attesté dans le catalogue des prêtres d’Athana Lindia (A 7), en 369. D’autre part, Ἀνάξανδρος et Ἐπικράτης Πάγωνος, représentants de leur communauté dans le décret *CDR-I* 22, Εὐκλῆς et Σίμων Πάγωνος, souscripteurs de *CDR-I* 15, appartiennent tous au dème des Καμύνδιοι, et le catalogue des prêtres d’Athana montre que

¹¹² *CDR-I* 9, b I, l. 10.

¹¹³ *CDR-I* 27.

¹¹⁴ *TC* 16.

¹¹⁵ *CDR-I* 8, b, l. 8.

¹¹⁶ Cf. p. 124.

Πάγων Πολεμακλεῦς appartenait à la même tribu qu'eux. Il est raisonnable d'en conclure que Πάγων Πολεμακλεῦς était lui aussi un Καμύνδιος. Or, les ressortissants de ce dème sont cités dans la partie intacte de la souscription *CDR-I* 15 : Πάγων Πολεμακλεῦς, qui n'y figure pas, a dû mourir avant 304. Par conséquent, sa prêtrise d'Halios ne peut se placer qu'en 316, 313, 310, ou 307, ce qui revient à placer celle de Πολυκλῆς Τεισαγόρα entre 312 et 300. Basés sur deux chronologies indépendantes – prêtres camiréens d'une part, prêtres lindiens d'autre part – les indices prosopographiques concordent parfaitement, et ils sont en outre corroborés par les indices paléographiques et linguistiques : la deuxième colonne du catalogue des prêtres d'Halios date au plus tôt de 339-305, au plus tard de 327-293.

Il apparaît alors que Δαμάγητος Διαγόρα (II, l. 13), n'est pas le fils, mais vraisemblablement l'arrière-petit-fils de Διαγόρας Δαμαγήτο (I, l. 11), et qu'Ἀριστίων Μελάγγα (II, l. 6) n'est pas le frère, mais peut-être le petit-fils d'Ἀρχοκράτης Μελάγγ[α]. Dans l'hypothèse haute (339-305), les trois générations séparant Δαμάγητος Διαγόρα et Διαγόρας Δαμαγήτο auraient une durée moyenne de 25 ans ; dans l'hypothèse basse (327-293), elles auraient une durée moyenne de 29 ans. L'hypothèse haute l'est sans doute trop : on peut donc dater la deuxième colonne du catalogue de 330-296 +/-3.

Précédente datation

L. Morricone est parvenu exactement à la même conclusion, bien que son raisonnement soit en partie différent. Au moment de publier l'inscription (1952), la paléographie n'était d'aucun secours : le décret pour les Rhodiens ayant pris part à l'expédition d'Aigila était encore daté du milieu de l'époque hellénistique, et surtout la dédicace des stratèges n'était pas encore découverte. L. Morricone a donc basé sa datation sur la morphologie et la prosopographie des inscriptions camiréennes, ainsi que sur la reconstitution de la stèle portant le catalogue des prêtres d'Halios.

Pour tirer parti du double indice offert par les thèmes en -ο et les thèmes en -σ, L. Morricone s'est d'abord appuyé sur le catalogue des prêtres d'Athana Polias, qui démontrerait la rapidité de la transition entre les anciennes et les nouvelles formes du génitif. A Camiros, elle se serait opérée en une vingtaine d'années, entre 319 et 299 selon la chronologie de J. Benediktsson (trop basse de deux ans)¹¹⁷. A Lindos, d'après Chr. Blinkenberg¹¹⁸, la période

¹¹⁷ J. BENEDIKTSSON, *Chronologie de deux listes de prêtres kamiréens*, Copenhague, 1940, pp. 39-42.

de transition entre les formes –εος et –ευς se serait étendue de 325 à 282, de la souscription *CDR-I* 15 au fragment C du catalogue des prêtres d’Athana Lindia. L. Morricone propose d’en diviser la durée par deux, en plaçant arbitrairement la souscription *CDR-I* 15 en 320 et le fragment C avant 300. Or, dans le catalogue des prêtres d’Halios, les anciennes formes du génitif semblent avoir disparu en moins de quinze ans : –ο cède la place à –ου entre la l. 7 et la l. 10 ; –εος disparaît au profit de –ευς entre la l. 12 et la l. 21. Les lignes 7 à 21 devraient donc être comprises dans la période 320-300 ; la deuxième colonne daterait ainsi de 326-292 au plus tôt.

Néanmoins, pour des raisons qui tiennent autant à la prosopographie qu’à la reconstitution de la stèle, L. Morricone s’est trouvé contraint d’admettre que les lignes 7 à 21 ne pouvaient dater exactement de cette période. Sur le plan de la prosopographie, en effet, les indices réunis par L. Morricone tendent à montrer que Πολυκλῆς Τεισαγόρα a été revêtu du sacerdoce d’Halios aux alentours de la décennie 310-300. La reconstitution de la stèle confirme qu’il n’a pu être éponyme beaucoup plus tard.

L. Morricone a conjecturé l’existence d’une réforme de l’orthographe, qui aurait provoqué l’abandon des anciennes formes du génitif. S’il est vrai que, à Camiros, le génitif en –ο a très rapidement disparu (entre 321 et 315 selon la nouvelle chronologie), L. Morricone a manifestement sous-estimé la durée de la transition entre –εος et –ευς. Il a d’une part omis la première occurrence d’–ευς dans le catalogue des prêtres d’Athana Polias, en 332, ce qui l’a porté à réduire de moitié la période de transition à Camiros (315-299 au lieu de 332-301). D’autre part, les dates que L. Morricone a assignées à la souscription *CDR-I* 15 et au fragment C du catalogue des prêtres d’Athana Lindia sont arbitraires et se heurtent à la prosopographie. A Lindos, les formes –εος et –ευς ont coexisté jusque dans le premier quart du III^e siècle, et il n’est aucune attestation datée de la forme –ευς avant 304 environ (début de la gravure du catalogue des prêtres d’Athana) : les dates que L. Morricone attribue à la période de transition dans les inscriptions lindiennes (320-300) sont irrecevables. Par conséquent, il n’y a pas trace de quelque réforme de l’orthographe que ce soit dans les inscriptions rhodiennes.

Bien que la datation de L. Morricone débouche sur un résultat exact, elle repose ainsi sur des prémisses qui ne le sont pas. Aussi a-t-elle donné lieu à une conception faussée de l’évolution de la langue rhodienne, reprise par les linguistes, et consacré la chronologie des inscriptions lindiennes, qu’aucun épigraphiste ne devait plus remettre en cause.

¹¹⁸ CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VI. Le catalogue des prêtres de Poseidon Hippios*, Copenhague, 1937, p. 12, n. 1 ; *Lindos* 1, col. 66-67, 109 ; 51, col. 243.

RECONSTITUTION DE LA STÈLE

Dans sa publication, L. Morricone a commencé par traiter de la reconstitution de la stèle, pour aborder la datation dans un second temps : mais logiquement sa reconstitution ne précède pas sa datation, elle en procède. Voilà pourquoi L. Morricone est parti du principe que le catalogue des prêtres d'Halios devait avoir une hauteur comparable à celle du catalogue des prêtres d'Athana Lindia¹¹⁹. Mais l'inscription ne saurait constituer un parallèle convaincant : la stèle principale, alléguée par L. Morricone, était formée de trois dalles d'une hauteur moyenne de 76 cm (sans le fronton), qui étaient ancrées dans une maçonnerie. Le catalogue des prêtres d'Halios présente une structure très différente : le seul élément conservé de la stèle mesurait au moins 110 cm (sans le fronton) ; il n'était certainement pas ancré dans une maçonnerie, puisqu'il était destiné à être opisthographe.

Le dernier prêtre nommé sur la partie conservée de la colonne de gauche a été revêtu de son sacerdoce en 370. Le premier prêtre nommé sur la colonne de droite est entré en fonction vers 330. Il manque donc environ 39 lignes à la colonne de gauche. Or, les lignes de la colonne de gauche ont une hauteur moyenne de 3 cm, contre 2,7 cm à la colonne de droite. En tablant sur une valeur moyenne, on peut admettre que le fragment perdu de la colonne de gauche représente une hauteur de $2,85 \text{ cm} \times 39 = 111,15 \text{ cm}$, sans compter la marge inférieure. Comme la distance entre le sommet de la stèle et la ligne mentionnant le prêtre de 370 est de 132 cm, la stèle avait une hauteur totale de $111 + 132 = 243 \text{ cm}$ environ, que l'on peut arrondir à 250 cm pour tenir compte d'une éventuelle marge inférieure.

La stèle présentait donc des dimensions exceptionnelles. Mais ce n'était pas là sa seule originalité, puisqu'elle était taillée dans le marbre et destinée à être opisthographe, quand la quasi totalité des inscriptions rhodiennes étaient taillées dans la pierre de Lartos et gravées sur une seule face. Non seulement le parallèle du catalogue des prêtres d'Athana Lindia, allégué par L. Morricone, n'autorise pas la reconstitution du catalogue des prêtres d'Halios, mais il oblitère la singularité du monument dédié par Πολυκράτης Κητίδα. Et c'est précisément la singularité de sa conception qui pourrait expliquer que la stèle, trop fragile, se soit brisée avant d'avoir utilisée à plein.

¹¹⁹ L. MORRICONE, *op. cit.*, pp. 366-367.

LA DATE DES PREMIERS TIMBRES AMPHORQUES RHODIENS

L’un des plus anciens timbres amphoriques rhodiens¹²⁰ représente un didrachme que R. Ashton place au début de la période 305-275¹²¹. Les raisons de ce choix tiennent peut-être à l’origine de l’amphore, dont l’argile rouge semble indiquer qu’elle provient de la pérée¹²² ou d’une île autre que Rhodes : le type monétaire pourrait avoir été employé au moment de l’intégration d’un nouveau territoire à la cité. Quoi qu’il en soit, aucun des éponymes de la période Ia ne se retrouve apparemment dans la seconde colonne du catalogue des prêtres d’Halios. Les premiers éponymes nommés sur les timbres amphoriques semblent donc avoir été en fonction après 298 environ (Καλλισ[---] [---]).

Τε[--- ---]¹²³, en fonction vers 297, ne doit sans doute pas être identifié à Τελέσων, qui était éponyme à la fin de la période Ia, à en juger par le lien de parenté qui l’unit à Παυσανίας Τελέσωνος¹²⁴.

¹²⁰ V.R. GRACE, « Timbres amphoriques trouvés à Délos, *BCH* 76 (1952), p. 535, n° 13.

¹²¹ R.H.J. ASHTON, « The Coinage of Rhodes 408-190 BC », in A. Meadows, K. Shipton (edd.), *Money and its Uses in the Ancient Greek World*, Oxford, 2001, p. 104, n° 157.

¹²² N. BADOUD, « Remarques sur la chronologie des éponymes amphoriques rhodiens », *REA* 105 (2003), p. 586.

¹²³ *CDR-I* 1, I, l. 34.

¹²⁴ Cf. p. 416.

III. AUTRES INSCRIPTIONS MENTIONNANT DES PRÊTRES D'HALIOS

Je distinguerai ici entre les éponymes attestés ès qualité, désignés par la lettre « A », et les éponymes non attestés dans leur sacerdoce, désignés par la lettre « B ». Les éponymes attestés ès qualité, mais dont l'identification est rendue incertaine par l'état de la pierre, sont désignés par la lettre « I ». Les prêtres dont le statut est incertain sont précédés par la lettre « S ».

ÉPONYMES ATTESTÉS ÈS QUALITÉ

Le catalogue des prêtres d'Halios mis à part, on dénombre 96 éponymes rhodiens dans l'épigraphie. Ils peuvent se répartir en trois sections, selon qu'ils sont antérieurs au timbrage (I), contemporains du timbrage (II), ou postérieurs au timbrage des amphores rhodiennes (III). Ainsi conçue, la répartition des éponymes est à peu près conforme aux divisions établies entre les époques classique, hellénistique et impériale. Mais ce classement comporte une part d'arbitraire : la chronologie des éponymes est parfois problématique, et leur présence ou leur absence sur les timbres amphoriques sujette à caution. J'ai donc rangé dans la seconde section de ce catalogue tous les prêtres susceptibles d'appartenir à la période hellénistique, ou cités à côté d'éponymes attestés sur les timbres amphoriques. Le mode de classement varie selon les sections. Les éponymes de la section I et une partie des éponymes de la section III sont classés par ordre chronologique. Les éponymes de la section II sont classés par ordre alphabétique, afin de faciliter l'analyse des problèmes d'homonymies.

SECTION I

1. Le catalogue des prêtres d'Halios montre qu'Εὐκλῆς Ἀστυνανακτίδα fut revêtu de son sacerdoce en 392¹²⁵, et non en 342 comme le conjecturait Chr. Blinkenberg¹²⁶. D'après la *Chronique de Lindos*¹²⁷, c'est sous son mandat que survint l'incendie du temple d'Athana, qu'A. Bresson¹²⁸ et E. Lippolis¹²⁹ ont indépendamment mis en relation avec les conflits qui

¹²⁵ CDR-I 1, I, l. 18.

¹²⁶ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 2, col. 184, 198-200 ; 51, col. 257.

¹²⁷ *Lindos* 2, D, I, ll. 40-41.

¹²⁸ A. BRESSON, *op. cit.*, p. 177.

déchiraient la cité à cette époque.

Cet Εὐκλῆς doit être distingué de l’homonyme qu’on lui connaît sur les timbres amphoriques. Faute de l’avoir reconnu, H. van Gelder considérait que le timbrage des amphores était déjà attesté vers 335 (la date qui fut d’abord attribuée à l’incendie du temple), et le faisait remonter jusqu’au synécisme¹³⁰.

2. Πυθάννας Ἀρχιπόλιος était prêtre d’Halios lorsqu’un homme se suicida en se pendant dans le temple d’Athana Lindia, ce qui fut cause de la deuxième épiphanie de la déesse¹³¹. La *Chronique de Lindos* place cet événement avant 305, date du siège de Démétrios, lors duquel Athana apparut pour la troisième fois. Πυθάννας Ἀρχιπόλιος, qui n’apparaît pas sur le fragment conservé du catalogue des prêtres d’Halios, était donc nommé dans la partie inférieure de la première colonne (376-330). L. Morricone a proposé de ramener cet intervalle à 357-339. Selon lui, l’installation du catalogue des prêtres d’Athana présupposerait en effet la reconstruction du temple détruit par l’incendie de 392. Après avoir relevé – à juste titre – que les fragments A (375-357) et B (339-326) du catalogue des prêtres d’Athana n’étaient pas dus au même lapicide, il a conjecturé que le lapicide du fragment A aurait gravé toute la première partie de l’inscription, au moment de sa dédicace¹³². Mais cette conjecture ne peut être retenue, pour trois raisons. Si le fragment A n’avait pas été retrouvé, le fragment B, stylistiquement homogène, aurait pu lui aussi être attribué au premier graveur du catalogue : on ne peut donc écarter l’éventualité d’un ou plusieurs changements de graveurs dans la période 406-376. D’autre part, c’est un fait établi que l’incendie de 392 n’a pas détruit tout le temple d’Athana¹³³. Enfin, il n’est pas sûr que cet édifice ait accueilli le catalogue des éponymes lindiens.

3, 4. Νικομ[---] et Δαμα[---] datent deux inscriptions chorégiques gravées sur une même base¹³⁴. Le premier prêtre d’Halios était en fonction lorsque Ἀριδείκης Τιμαράτου était chorège et Ἀναξίπολις Τιμ[---] agonothète. Ἀριδείκης Τιμαράτου était mort au moment de la souscription *CDR-I* 15, à laquelle participèrent ses deux frères et son fils, encore mineur¹³⁵. Chr. Blinkenberg, qui datait la souscription *CDR-I* 15 de 325, en a déduit

¹²⁹ E. LIPPOLIS, « Il santuario di Athana a Lindo », *ASAA* 66-67 [n.s. 48-49] (1988-1989) [1993], p. 118.

¹³⁰ H. VAN GELDER, *op. cit.*, p. 203.

¹³¹ *Lindos* 2, D, II.

¹³² L. MORRICONE, *op. cit.*, p. 360, n. 3 et p. 376.

¹³³ Cf. E. DYGGVE, *Lindos. Fouilles de l’acropole (1902-1914)* III. *Le sanctuaire d’Athana Lindia et l’architecture lindienne*, Berlin, Copenhague, 1960, p. 128.

¹³⁴ *SER* 7.

¹³⁵ *CDR-I* 15, d II, ll. 18-21.

que l'éponymie de Νικομ[---] se plaçait vers 330. En réalité, la souscription *CDR-I* 15 date de 304¹³⁶. Comme aucun des prêtres nommés dans la deuxième colonne du catalogue des prêtres d'Halios (330-296) ne peut lui être identifié, Νικομ[---] doit avoir été revêtu de son sacerdoce peu avant 330. Ἀναξίπολις Τιμ[---] pourrait donc être le prytane que Καλλικλῆς, cédant aux injonctions d'Athana, partit convaincre de demander l'aide de Ptolémée au moment du siège de Démétrios¹³⁷, à moins qu'il ne s'agisse du frère d'Ἀριδείκης Τιμαράτου. Les deux hypothèses, associées par Chr. Blinkenberg, sont en effet exclusives l'une de l'autre : si Ἀναξίπολις Τιμ[---] était à la fois le prytane de 306 et le frère d'Ἀριδείκης Τιμαράτου, il devrait apparaître dans la souscription *CDR-I* 15. Δαμα[---] pourrait bien être Δαμάγητος Διαγόρα, prêtre d'Halios vers 318¹³⁸, comme l'a suggéré G. Pugliese Carratelli¹³⁹.

Εὐκλῆς Ἀστυνακτίδα, Πυθάννας Ἀρχιπόλιος et la date du synécisme

V. Gabrielsen s'est basé sur les mentions d'Εὐκλῆς Ἀστυνακτίδα et de Πυθάννας Ἀρχιπόλιος dans la *Chronique de Lindos* pour remettre en cause la datation du catalogue des prêtres d'Halios, dans le cadre – ou plus exactement en marge – d'un article visant à abaisser d'un demi-siècle la date du synécisme. Alors que L. Morricone plaçait le premier prêtre du catalogue en 408, selon V. Gabrielsen « une autre date qui a été proposée pour le premier prêtre enregistré dans la liste est celle de *ca.* 358 av. J.-C. », et « cette datation basse, qui repose sur des indices clairement meilleurs » que la précédente, aurait notamment pour conséquence de prouver que « la construction de la capitale, que ce soit en 408/7 ou peu après, est un événement antérieur à la décision de faire du culte d'Halios le culte officiel de l'Etat et de sa prêtrise la magistrature éponyme de Rhodes »¹⁴⁰. La tournure passive de la phrase le laisse entrevoir : hormis V. Gabrielsen, personne n'a jamais « proposé » la date de « *ca.* 358 av. J.-C. » comme année de fonction du « premier prêtre enregistré dans la liste ». Pour en avoir la confirmation, il faut se reporter à la note consacrée au catalogue des prêtres

¹³⁶ Cf. chapitre III.

¹³⁷ *Lindos* 2, D, III.

¹³⁸ *CDR-I* 1, II, l. 13.

¹³⁹ G. PUGLIESE CARRATELLI, *SER* 7, p. 263.

¹⁴⁰ V. GABRIELSEN, « The Synoikized Polis of Rhodes », in P. Flensted-Jensen *et al.* (edd.), *Polis and Politics*, Copenhagen, 2000, p. 187.

d’Halios. On découvre alors les arguments justifiant la chronologie de V. Gabrielsen, que j’expose ici sans les reprendre à mon compte :

1. Εὐκλῆς Ἀστυανακτίδα, 17^e prêtre du catalogue, est au témoignage de la *Chronique de Lindos* l’éponyme sous lequel se produisit l’incendie du temple, que Chr. Blinkenberg date de 342.

2. « Morricone place l’Εὐκλῆς enregistré dans les listes (*sic*) des prêtres d’Halios en 392/1 av. J.-C – le considérant ainsi comme un homonyme plus ancien que l’Εὐκλῆς de la *Chronique* – et s’oppose à la datation de l’incendie par Chr. Blinkenberg. » Il considère que le temple avait déjà été reconstruit en 342, parce que d’après lui le fragment A du catalogue des prêtres d’Athana (daté de 375-357 par Chr. Blinkenberg) est forcément postérieur à la reconstruction du temple. Εὐκλῆς Ἀστυανακτίδα, deuxième du nom, et Πυθάννας Ἀρχιπόλιος, en fonction après la reconstruction du temple, auraient donc été éponymes dans la période 356-340, qui tombe dans la lacune du catalogue des prêtres d’Halios.

3. « Cependant les arguments de Morricone sont fragiles ». Selon V. Gabrielsen, en effet, « il n’y a aucun moyen de savoir si le nom de Πυθάννας se trouvait dans la partie perdue des prêtres d’Halios (*sic*) ». Par conséquent, « il n’y a absolument aucune raison de considérer l’Εὐκλῆς de la *Chronique* de Lindos comme un homonyme plus tardif que l’Εὐκλῆς qui apparaît dans la liste du prêtre d’Halios (*sic*) ». D’autre part, « le fragment A de la liste des prêtres d’Athana Lindia ne peut pas être utilisé pour montrer que le temple avait déjà été détruit et réparé lorsque la liste fut gravée : l’hypothèse de Chr. Blinkenberg, selon laquelle la destruction s’est produite vers 342 av. J.-C., n’est pas remise en cause. » Enfin, « le postulat selon lequel le culte et le sacerdoce d’Halios devraient avoir été établis comme des institutions pan-rhodiennes immédiatement après la fondation de la capitale n’a jamais été formellement prouvé ».

4. Le *Lexicon of Greek Personal Names* mentionne un Εὐκλῆς Ἀστυανακτίδα prêtre d’Halios en 392 (s.v. Εὐκλῆς 67) et un homonyme détenteur de la même charge vers 342 (s.v. Εὐκλῆς 68). Une telle distinction est sans fondement : Εὐκλῆς Ἀστυανακτίδα était prêtre d’Halios en 342¹⁴¹.

Il n’y a qu’un seul point sur lequel V. Gabrielsen ait raison : c’est qu’il n’y a pas lieu de distinguer deux Εὐκλῆς Ἀστυανακτίδα. La prêtrise de Δαμαίνετος a donné lieu à une erreur similaire : les auteurs du *LGP*N ont admis l’existence de deux homonymes, parce que la même inscription faisait l’objet de datations divergentes. Pourtant, c’est sur le *LGP*N que

¹⁴¹ V. GABRIELSEN, *op. cit.*, p. 202, n. 49.

V. Gabrielsen s'est appuyé pour dater le sacerdoce de Δαμαίνετος¹⁴², et il s'est appuyé sur le même dictionnaire pour construire sa théorie du synécisme.

Comment L. Morricone aurait-il pu remettre en cause la date de l'incendie s'il avait admis l'existence de deux prêtres d'Halios répondant au nom d'Εὐκλῆς Ἀστυανακτίδα, à la manière des auteurs du *LGN* ? Il ne l'a évidemment jamais fait : « d'Εὐκλῆς Ἀστυανακτίδα, dix-septième prêtre (392/1), on connaissait le nom grâce à la *Chronique de Lindos* ; il est désormais possible de déterminer la date de l'incendie du temple ¹⁴³ ». Difficile dans ces conditions d'affirmer que la date de 342 « n'est pas remise en cause »... Elle est non seulement remise en cause, mais démontrée fautive. La prêtrise de Πυθάννας Ἀρχιπόλιος, à laquelle V. Gabrielsen accorde une grande importance, ne détermine en rien la chronologie du catalogue des prêtres d'Halios. Notons cependant que la période 356-340, dans laquelle L. Morricone place la prêtrise de Πυθάννας Ἀρχιπόλιος (mais non celle d'un deuxième Εὐκλῆς Ἀστυανακτίδα !) n'est pas seulement déterminée par le fragment A, mais aussi par le fragment B du catalogue des prêtres d'Athana Lindia : V. Gabrielsen n'en fait pas mention, ce qui rend le raisonnement de L. Morricone incompréhensible. Notons en outre que c'est Chr. Blinkenberg lui-même qui a supposé que le catalogue des prêtres d'Athana se dressait à l'entrée du temple de la déesse¹⁴⁴. Il est donc paradoxal de vouloir justifier la chronologie de Chr. Blinkenberg en écrivant que « le fragment A de la liste des prêtres d'Athana Lindia ne peut pas être utilisé pour montrer que le temple avait déjà été détruit et réparé lorsque la liste fut gravée ». Notons enfin que Πυθάννας Ἀρχιπόλιος était assurément nommé dans le fragment perdu du catalogue des prêtres d'Halios¹⁴⁵, bien que V. Gabrielsen affirme le contraire, sans se justifier d'aucune manière. Les arguments visant à abaisser la date du synécisme ne sont pas recevables.

Au surplus, V. Gabrielsen ne fait pas état de la morphologie du catalogue des prêtres d'Halios, il ne signale pas l'identification de Διαγόρας Δαμαγήτο dans la première colonne du catalogue – qui prouve irréfutablement que le premier prêtre d'Halios n'est pas entré en fonction en 358, mais en 408 –, et à aucun moment il ne tient compte des rapports unissant la deuxième colonne du catalogue à la chronologie camiréenne : autant d'arguments soigneusement développés par L. Morricone, qui ne sont pas « fragiles », mais invincibles.

¹⁴² Cf. p. 383.

¹⁴³ L. MORRICONE, *op. cit.*, p. 376.

¹⁴⁴ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1, col. 99-101. Cf. *supra* p. 178.

¹⁴⁵ Cf. p. 353.

La date de 358, censément fondée sur des « indices clairement meilleurs » que la date de 408, ne repose sur rien. Le catalogue des prêtres d’Halios démontre « formellement » que le synécisme s’est opéré au moment même de la fondation de la ville de Rhodes, en 408.

SECTION II

A 5. Ἀγαθόδωρος Ἀριστομβρότου date une inscription chorégique¹⁴⁶ que G. Iacopi place au « II^e-I^{er} siècle » d’après ses « lettres à *apices*¹⁴⁷», et que Chr. Blinkenberg situe « probablement » à la fin du II^e siècle, sans raison apparente¹⁴⁸. Les auteurs du *Lexicon of Greek Personal Names* (s.v. Ἀγαθόδωρος 2), suivis par Chr. Habicht¹⁴⁹, s’en remettent à l’autorité de Chr. Blinkenberg. Or, Ἀγαθόδωρος ne compte pas au nombre des éponymes étudiés par G. Finkielsztein. Néanmoins le manuscrit des *IosPE* III mentionne un timbre daté par cet éponyme¹⁵⁰. Compte tenu de la fréquente inexactitude des descriptions de G. Iacopi d’une part, des nombreuses erreurs que contient le manuscrit des *IosPE* III d’autre part, trois hypothèses sont possibles. Soit Ἀγαθόδωρος a daté un très petit nombre d’amphores au I^{er} siècle, alors que le timbrage n’était plus guère pratiqué (1) ; soit il n’a daté aucune amphore, parce qu’il est entré en fonction après la fin du timbrage (2) ou pendant une année durant laquelle le timbrage a été exceptionnellement suspendu (3). Chr. Habicht n’envisage que la troisième hypothèse¹⁵¹, mais rien n’indique qu’elle soit la bonne. Les deux premières hypothèses, parfaitement compatibles avec la paléographie de l’inscription, sont de loin préférables.

A 6. Le nom d’Ἀγέστρατος apparaît sur un décret de Rhodes et sur un décret de Lindos. Alors que le premier décret a été passé ἐπ’ ἱερέως Ἀγεστράτου¹⁵², à la demande de la πάτρα des Εὐθαλίδαι, le second porterait une double date : ἐπ’ ἱερέως τᾶς Ἀθάνας [τᾶς Λινδίας] Ἀριστοκράτους [τοῦ δὲ Ἀλίου] Ἀγεστράτου¹⁵³. Faisant valoir que « dans la liste des prêtres d’Athana le nom d’Ἀριστοκράτης est d’ailleurs sans exemple », Chr. Blinkenberg identifie le premier éponyme du décret de Lindos à Ἀριστοκράτης

¹⁴⁶ *CDR-I* 35, l. 1.

¹⁴⁷ G. IACOPI, *NESM* 55, p. 215.

¹⁴⁸ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 270, col. 576.

¹⁴⁹ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 565.

¹⁵⁰ *IosPE* III, 11.

¹⁵¹ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 545, n. 16 ; 565, 569.

¹⁵² *IG* XII, 1, 890, l. 29.

¹⁵³ *CDR-I* 23, ll. 1-3. Les restitutions de Chr. Blinkenberg aux lignes suivantes sont très incertaines, comme lui-même le souligne.

Πασιχάριος καθ' ὑοθεσίαν δὲ Σωσιφίλου, prêtre d'Athana en 129. Après avoir relevé que « le nom du prêtre d'Halios contemporain, Ἀγέστρατος, connu par un nombre d'amphores rhodiennes », s'en retrouve dans le décret de Rhodes, Chr. Blinkenberg en conclut que « la date de cette inscription importante est [...] établie avec une certitude parfaite¹⁵⁴ ». Comme l'inscription en question mentionne Εὐφράνωρ Δαρδάνου, prêtre de Sarapis en 148¹⁵⁵, la conclusion de Chr. Blinkenberg semble en effet inévitable. Or, deux éponymes du nom d'Ἀγέστρατος sont attestés sur les timbres amphoriques : selon la chronologie de G. Finkielsztein, le premier a exercé son sacerdoce vers 248, le second vers 161. Voilà pourquoi Chr. Habicht tient que le décret de Rhodes et le décret de Lindos ont été passés sous Ἀγέστρατος 3, éponyme « fermement daté » de 129¹⁵⁶.

Alors que Chr. Blinkenberg est parti du principe qu'il n'existait qu'un seul prêtre d'Halios nommé Ἀγέστρατος dans les inscriptions et les timbres amphoriques, Chr. Habicht distingue trois homonymes, le dernier étant pour lui le seul attesté dans les inscriptions : c'est souscrire à la datation de Chr. Blinkenberg tout en la remettant en cause. L'existence d'un minimum de deux homonymes impose de considérer séparément la datation du décret de Rhodes et celle du décret de Lindos.

Compte tenu des fonctions exercées par Εὐφράνωρ Δαρδάνου en 148, le décret de Rhodes peut fort bien remonter à 161 environ, la date que G. Finkielsztein assigne à Ἀγέστρατος 2. Mais le décret de Lindos ? Ainsi que Chr. Blinkenberg l'a fait observer, un seul Ἀριστοκράτης est attesté dans le catalogue des prêtres d'Athana. Encore faut-il s'aviser que la première partie du catalogue, jusqu'en 170, est extrêmement mutilée, et qu'il manque également la partie droite du décret de Lindos, dont l'existence n'est connue que par une transcription de K.-Fr. Kinch. Précisément, cette transcription ferait pencher pour une date au tournant des III^e et II^e siècles ; elle s'accorde assez mal à celle de 129 : si le Σ est déjà fermé, les hastes du Π sont très inégales et le Ο est nettement plus petit que les autres lettres. A supposer que la restitution de Chr. Blinkenberg – ἐπ' ἱερέως τᾶς Ἀθήνας [τᾶς Λινδίας] Ἀριστοκράτεως [τοῦ δὲ Ἀλίου] Ἀγεστράτου – soit exacte, le prêtre d'Halios pourrait éventuellement être identifié à Ἀγέστρατος 1, qui fut éponyme dans le milieu du III^e siècle (selon G. Finkielsztein) ; mais il n'est pas du tout assuré qu'elle le soit. La tournure « ἐπ' ἱερέως τᾶς Ἀθήνας τᾶς Λινδίας », n'est en effet attestée que par exception¹⁵⁷ : on

¹⁵⁴ CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 233, col. 518.

¹⁵⁵ *Lindos* 224, l. 7.

¹⁵⁶ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 545, 553, n. 74 ; 566, 569.

¹⁵⁷ *Lindos* 165, l. 1. La restitution de cette formule dans *Lindos* 319, l. 1, ne s'impose pas.

trouve en règle générale les formules « ἐπ’ ἱερέως τᾶς Ἀθάνας » (en particulier dans les décrets)¹⁵⁸ ou « ἐπ’ ἱερέως τᾶς Ἀθάνας τᾶς Λινδίας καὶ τοῦ Διὸς Πολιεύς »¹⁵⁹. Or, la nouvelle datation du fragment F du catalogue des prêtres d’Athana fait voir que Πολύξενος Ἀριστοκράτεως a exercé son sacerdoce vers 220¹⁶⁰. Partant, il serait possible de restituer ἐπ’ ἱερέως τᾶς Ἀθάνας [Πολυξένου τοῦ] Ἀριστοκράτεως aux lignes 1-2 du décret. Mais Ἀγέστρατος ne pourrait alors être tenu pour un prêtre d’Halios, sauf à ressusciter l’hypothèse d’une homonymie avec les éponymes amphoriques. Il pourrait néanmoins s’agir du patronyme du prêtre d’Halios. Le décret porterait ainsi ἐπ’ ἱερέως τᾶς Ἀθάνας [Πολυξένου τοῦ] Ἀριστοκράτεως [τοῦ δὲ Ἀλίου --- τοῦ] Ἀγέστρατου. Il est également possible que le décret ait été daté par un prêtre d’Athana inconnu à ce jour, dont le nom comportait une formule d’adoption. Le décret porterait alors ἐπ’ ἱερέως τᾶς Ἀθάνας [--- τοῦ] Ἀριστοκράτεως [καθ’ ὁθεσίαν δὲ] Ἀγέστρατου. Quoi qu’il en soit, la restitution de Chr. Blinkenberg ne s’impose absolument pas. Malgré Chr. Habicht, il n’y a donc pas lieu de conjecturer l’existence d’un « Ἀγέστρατος 3 ».

A 7. Ἀγήσιππος date le décret des Syrniens relatif au sanctuaire d’Asklapios¹⁶¹. D’après la paléographie, l’inscription a été attribuée au II^e siècle, mais son dernier éditeur considère cette attribution comme « incertaine¹⁶² ». Malgré Chr. Habicht¹⁶³, il n’y a donc pas lieu de tenir le prêtre nommé dans le décret pour un homonyme du prêtre attesté sur les timbres amphoriques dans le dernier quart du III^e siècle (vers 221 selon G. Finkielsztein).

A 8. C’est sous la prêtrise d’Ἀγλούμβροτος que la communauté des Ὑλλαριμεῖς, intégrée à la cité de Stratonicee, mit en vente plusieurs de ses sacerdoces : deux contrats gravés sur la stèle caro-grecque d’Hyllarima en témoignent¹⁶⁴. Or, G. Finkielsztein place l’éponymie d’Ἀγλούμβροτος vers 197, qui semble être l’année même où Antiochos III laissa les Rhodiens récupérer Stratonicee¹⁶⁵ : Tite-Live situe l’événement « quelque temps

¹⁵⁸ *Lindos* 193, l. 1 ; 195, l. 10 ; 200, l. 1 ; 201, l. 1 ; 215, ll. 7-8 ; 301, l. 1 ; 306, l. 1 ; 420a, ll. 6-7, 8-9, 27 ; b, ll. 10-11 (cf. l. 9) ; 445, ll. 7-8. *CDR-I* 25, ll. 1, 52-53. Cf. *Lindos* 160, l. 20 ; 212, l. 1 ; 226, l. 1 ; 318, l. 1 ; 335, l. 1.

¹⁵⁹ *Lindos* 230, l. 2 ; 258, l. 1 ; 289, ll. 1-2 ; 290, ll. 1-2 ; 325, ll. 1-3. *Pérée* 22, ll. 1-2.

¹⁶⁰ *CDR-I* 12, F, l. 3.

¹⁶¹ *Pérée* 59, l. 1.

¹⁶² A. BRESSON, *Pérée* 59, p. 92.

¹⁶³ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 545, 560, 566, 569.

¹⁶⁴ *REA* 2005, pp. 621-625, B, ll. 7-8 ; C, ll. 2-4.

¹⁶⁵ P. DEBORD, E. VARINLIOĞLU, in I.-J. Adiego, P. Debord, E. Varinlioğlu, « La stèle caro-grecque d’Hyllarima », *REA* 107 (2005), p. 638, pour le rapprochement. J. MA, *Antiochos III et les cités de l’Asie mineure occidentale*, Paris, 2004, pp. 64-65, pour le contexte.

après » l'échec de leur assaut contre la ville¹⁶⁶, qui se produisit avant la bataille de Cynocéphales (mi-juin 197)¹⁶⁷. Ainsi s'explique que les deux contrats d'Hyllarima soient datés par le prêtre d'Halios, et que la prêtrise du « peuple rhodien » figure au nombre des sacerdoces mis en vente¹⁶⁸. Les contrats sont plus précisément datés du 20 Πάναμος, soit de la fin août¹⁶⁹. Comme le retour d'Hyllarima dans l'orbite rhodienne semble être la cause directe de la vente des sacerdoces¹⁷⁰, il faut peut-être placer l'éponymie d'Ἀγλούμβροτος en 198/7 plutôt qu'en 197/6. Une date un peu postérieure reste malgré tout envisageable.

A 9. Si l'inscription *CDR-I* 29 a été correctement analysée¹⁷¹, Ἀγλώχαρτος et Φαινίλας ont exercé leurs fonctions la même année, le premier en qualité de suppléant du second. Il a d'autre part été démontré que la suppléance des prêtres d'Halios, à la fin de la période hellénistique du moins, incombait aux prophètes.¹⁷² Or Ἀγλώχαρτος ne figure pas sur le catalogue des prophètes, daté de 93-77¹⁷³. Par ailleurs, Φαινίλας est associé à deux fabricants de la période VI, et il est bien attesté à Délos¹⁷⁴, mise à sac en 88. Ἀγλώχαρτος ne semble donc pas appartenir à la période VII, comme l'a supposé G. Finkielsztejn : il a dû remplacer Φαινίλας entre 107 (début de la période VI) et 93 (début du catalogue des prophètes) ; un ensemble de timbres découvert à Néapolis de Scythie pourrait même inciter à placer la suppléance à la fin de la période V¹⁷⁵. Quoi qu'il en soit, Ἀγλώχαρτος pourrait être identifié à Ἀγλώχαρτος Σατύρου, l'un des souscripteurs du monument dédié au γυμνασίαρχος πρεσβύτερος κατὰ Ῥωμαῖα, daté de 80¹⁷⁶.

A 10. Ἀγλώκριτος était éponyme à Rhodes lorsque Ἀριστομένης Ἀριστοβούλου fut élu hiérapole du dème des Télies¹⁷⁷. Or, Ἀριστομένης Ἀριστοβούλου s'est investi dans la réparation des murs, des tours et d'un autre ensemble de bâtiments disloqués par « un séisme » (σεισμοῦ τε γενομένου)¹⁷⁸. H. van Gelder est le premier à avoir songé au séisme de 228/6¹⁷⁹, et Fr. Hiller von Gaertringen à avoir relevé que la paléographie de l'inscription

¹⁶⁶ Liv. 33.18.22.

¹⁶⁷ Liv. 33.20.10.

¹⁶⁸ *REA* 2005, pp. 621-625, B, l. 17.

¹⁶⁹ Cf. p. 67.

¹⁷⁰ P. DEBORD, E. VARINLIOĞLU, *op. cit.*, p. 639.

¹⁷¹ Cf. pp. 74-76.

¹⁷² Cf. pp. 267-270.

¹⁷³ *CDR-I* 3.

¹⁷⁴ *TD* 673 ; 3161 ; 4471 ; 4749 ; 4753.

¹⁷⁵ N. BADOUD, *BA* 2007, n° 243.

¹⁷⁶ *CDR-I* 31, b II, l. 7.

¹⁷⁷ *IG* XII, 3, 30, ll. 4-5.

¹⁷⁸ *Ibid.*, ll. 6-11.

¹⁷⁹ H. VAN GELDER, *Geschichte der alten Rhodier*, Hague, 1900, p. 5.

s’accordait parfaitement à cette hypothèse¹⁸⁰. G. Finkielsztejn note qu’« Ἀγλώκριτος ne peut avoir exercé quelques années après Θεοφάνης 2 », dont il pense qu’une inscription place l’éponymie lors du « fameux tremblement de terre » de 228/6. Constatant que la chronologie des timbres amphoriques le conduit à placer l’éponymie d’Ἀγλώκριτος vers 212 – c’est-à-dire « trop bas » –, il conclut : « l’inadéquation n’est actuellement pas explicable ». En réalité l’inadéquation entre la chronologie des timbres amphoriques et celle des inscriptions – telle que la conçoit G. Finkielsztejn – est double : Θεοφάνης 2 ne peut avoir été éponyme en 228/6, et Ἀγλώκριτος ne peut avoir été l’un de ses successeurs. Ce nonobstant Chr. Habicht classe Ἀγλώκριτος parmi les éponymes dont la date, déduite des timbres amphoriques, est en « parfait accord ou presque » avec les données de l’épigraphie, parce que K. Fiehn¹⁸¹ et E. Stavrianopoulou¹⁸² se contentent de placer l’inscription de Télôs dans « le dernier quart du III^e siècle »¹⁸³.

Selon L. Robert, « la date du séisme [de Télôs] n’est pas établie » : s’il s’agissait du séisme de 228/6, « peut-être attendrait-on, comme ailleurs, τοῦ σεισμοῦ »¹⁸⁴. D’autre part, selon A. Bresson, « rien n’oblige à considérer que c’est en tant qu’hiérapole qu’Ἀριστομένης s’est montré évergète »¹⁸⁵. Le scepticisme de L. Robert n’est pas nécessairement de mise : le séisme qui ravagea la ville de Rhodes peut très bien n’avoir été qu’« un séisme » à 80 kilomètres de là, assez fort cependant pour détruire les fortifications de Télôs. En revanche, il semble bien qu’Ἀριστομένης n’ait fait oeuvre de bienfaiteur qu’après avoir été hiérapole. L’usage de la particule plaide du moins en ce sens : ἔν τε τῷ πρότερον χρόνῳ ἀνὴρ ἀγαθὸς [ἐὼν]... αἰρεθεὶς τε ἱεραπόλος ἐπ’ ἱερ[έως Ἀγλ]ωκρίτου... σεισμοῦ τε γενομένου... Quand bien même Ἀριστομένης aurait participé en tant que hiérapole à la réparation des dégâts dus au séisme, celui-ci ne s’en trouverait pas pour autant contemporain de l’éponymie d’Ἀγλώκριτος : car un certain laps de temps a pu s’écouler entre la destruction et la réparation des édifices, comme le montre le décret honorant Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου¹⁸⁶. Ἀγλώκριτος semble donc avoir été revêtu de la prêtrise d’Halios un peu avant le séisme dont Ἀριστομένης Ἀριστοβούλου contribua à réparer les dégâts. Seulement ce séisme ne s’est pas produit en 228/6, mais en 198. Ἀγλώκριτος est en effet

¹⁸⁰ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 785.

¹⁸¹ K. FIEHN, « Telos », *RE* V, 1934, col. 428, 430.

¹⁸² E. STAVRIANOPOULOU, « Die Prosopographie von Telos », *Tekmèria* 1 (1995), p. 120.

¹⁸³ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 550-551.

¹⁸⁴ L. ROBERT, « Documents d’Asie mineure », *BCH* 102 (1978), p. 403 et n. 68.

¹⁸⁵ A. BRESSON, *Catalogue* 3, p. 163.

¹⁸⁶ *CDR-I* 21. Cf. pp. 244-250.

attesté sur les timbres du fabricant Μένων ¹⁸⁷, de même que Θεοφάνης 2. Or, le décret honorant Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου assure que le séisme de 198 – et non le « fameux tremblement de terre » de 228/6 – s’est produit sous ce dernier éponyme. Il faut donc placer Ἀγλώκριτος un peu avant 199/8, date de l’éponymie de Θεοφάνης 2.

A 11. Avec Ἀρατοφάνης 2 et Ἀρχῖνος, Ἀγοράναξ fait partie des trois éponymes nommés sur une stèle du κοινόν des Ἀφροδισιασταὶ Ἑρμογένειοι. La face principale de la stèle porte deux décrets. Le premier, passé ἐπ’ ἱερέως Ἀρατοφάνεως¹⁸⁸, décide que les actes de transfert de propriété du κοινόν seront gravés sur une stèle. Le second, passé ἐπ’ ἱερέως Ἀγορανάκτος¹⁸⁹, réitère la précédente décision, parce que le responsable de la collecte et de la gravure des documents est mort avant d’avoir pu s’acquitter de sa tâche. Au revers de la stèle, se trouvent les pièces afférentes à l’acquisition d’un terrain par le κοινόν, rédigées ἐπ’ ἱερέως Ἀρχίνου¹⁹⁰ (Chr. Habicht a tort de les présenter comme des « décrets »¹⁹¹). On peut en conclure qu’Ἀρχῖνος, Ἀρατοφάνης 2 et Ἀρχῖνος se sont succédé dans cet ordre, les deux derniers immédiatement.

A 12. Trois palmarès des μεγάλα Ἑρεθίμια se trouvaient gravés sur les faces d’une stèle de section triangulaire¹⁹², publiée par V. Kontorini. Sur la face A, on lit ἐπ’ ἱερέως [Διο]πείθεως. Sur la face B, le nom du prêtre est perdu. Sur la face C, l’éditrice restitue [ἐπ’ ἱερέως (*nomen*) τοῦ (?)] Ἀντιλόχου. Sachant que V. Grace plaçait Διοπείθης vers 285¹⁹³, V. Kontorini a préféré conjecturer l’existence d’un homonyme plus tardif et dater la stèle de la seconde moitié du III^e siècle, non sans laisser la question ouverte¹⁹⁴. Le premier argument avancé par V. Kontorini est d’ordre paléographique, mais singulièrement contradictoire. Sur la stèle, « Ξ a toujours une barre verticale »¹⁹⁵. Or, sous cette forme « la lettre [...] apparaît, selon Chr. Blinkenberg, dans les inscriptions lindiennes jusqu’au milieu du III^e siècle ». Peu importe ici que l’affirmation de Chr. Blinkenberg soit erronée : V. Kontorini aurait dû logiquement en conclure que l’inscription était antérieure, et non postérieure au milieu du III^e siècle. Le second argument, d’ordre prosopographique, présente beaucoup plus d’attrait : [Ἀριστ]όμβροτος Κλεισι[τίμου], vainqueur au pugilat dans la catégorie des

¹⁸⁷ G. FINKIELSZTEJN, *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, Oxford, 2001, p. 103.

¹⁸⁸ CDR-I 26, A, l. 2.

¹⁸⁹ CDR-I 26, A, l. 19.

¹⁹⁰ CDR-I 26, B, ll. 3, 5, 8, 13, 20.

¹⁹¹ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 550.

¹⁹² BCH 1975.

¹⁹³ V. KONTORINI, « Les concours des grands Eréthimia à Rhodes », BCH 99 (1975), p. 105, n. 20.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 114.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 99.

éphèbes, pourrait être identifié au hiérope homonyme¹⁹⁶, en fonction sous le damiurge de 205¹⁹⁷.

L’écriture n’appartient certainement pas à la fin du III^e siècle : les *apices* dont V. Kontorini fait état sont encore très rares, le Σ reste ouvert, et « la jambe droite du Π est remarquablement courte »¹⁹⁸. D’autre part, le nom d’**Ἀντίλοχος** (1), que V. Kontorini tient pour un patronyme, est lui aussi attesté sur les timbres amphoriques, à la même période (Ia) que Διοπεΐθης. Il faut donc restituer [ἐπ’ ἱερέως τοῦ Ἀλίου] Ἀντιλόχου sur la face C, et placer la stèle à la fin de la période Ia (vers 280-270).

Bien que V. Kontorini se soit refusée à l’admettre¹⁹⁹, le catalogue des prêtres d’Apollon Eréthimios permet d’établir avec la plus grande vraisemblance que les μεγάλα Ἐρεθίμια avaient lieu tous les deux ans²⁰⁰. Cependant l’ordre de lecture des palmarès datés par Ἀντίλοχος, Διοπεΐθης et le troisième prêtre d’Halios n’est pas connu : Ἀντίλοχος 1 (C) a exercé son sacerdoce deux ans avant Διοπεΐθης (A) ou quatre ans après lui.

A 13. Un éponyme du nom d’**Ἀντίλοχος** apparaît sur un sarcophage portant trois dates de décès :

SER 68

Ἀνδρονείκου Διονυσίου
Κλασίου
ἐπ’ ἱερέως Ἱεροκλέους τοῦ
Ἑστιοδώρου Δα(λίου) ια’ καὶ
5 τᾶς γυναικὸς αὐτοῦ Ἀντιπά-
τρας Ἀριστοφύλου Κλασίας
ἐπὶ Νουμηνίου Β(αδρομίου) κ’ καὶ τοῦ
ύιοῦ αὐτῶν Διονυσίου
Ἀνδρονείκου Κλασίου
10 ἐπὶ Ἀντιλόχου Ὑα(κινθίου) κς’

Malgré les doutes de Chr. Habicht²⁰¹, les éponymes Ἱεροκλῆς Ἑστιοδώρου, Νουμῆνιος et Ἀντίλοχος se sont certainement succédé dans cet ordre. Or, G. Finkielsztejn attribue Ἱεροκλῆς à la période VII et Ἀντίλοχος 2 au début de la période VI,

¹⁹⁶ CDR-I 37, l. 8.

¹⁹⁷ 203 selon la chronologie de J. Benediktsson.

¹⁹⁸ V. KONTORINI, *loc. cit.*

¹⁹⁹ *Ibid.*, pp. 106-107.

²⁰⁰ Cf. p. 277.

²⁰¹ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 554.

sans doute à juste titre. Comme Νουμήνιος n'est pas attesté sur les timbres amphoriques rhodiens, le plus probable est que l'Ἀντίλοχος attesté dans l'inscription soit entré en fonction après la fin du timbrage, en tant que troisième éponyme du nom. Un siècle environ pourrait séparer Ἀντίλοχος 2 et Ἀντίλοχος 3. Il est beaucoup moins vraisemblable d'identifier l'Ἀντίλοχος de l'inscription à son homonyme de la période VI²⁰², et de conjecturer une interruption momentanée du timbrage sous Νουμήνιος²⁰³ comme le voudrait Chr. Habicht : cette hypothèse se heurte tant à la succession des générations qu'au sens de lecture de l'inscription.

Selon Fr. Hiller von Gaertringen, la mention « ἐπ' ἱερέως Ἀντιλόχου » aurait été rajoutée au I^{er} siècle sur la base d'un monument honorant Εὐαλκίδας Ἀριστολόχου κατὰ ὕοθεσίαν δὲ Αἰνέα²⁰⁴. Ce Lindien se retrouve dans une inscription que Chr. Blinkenberg situait « vers 200 », mais qui pourrait remonter plus haut dans le III^e siècle²⁰⁵ : les lettres dotées de queues d'arondes, comme le type de la formule d'adoption, plaident en ce sens.

A 14. A l'issue de son éponymie, Ἀντισθένης Ἀρχιτίμου a dédié à Halios une statue signée par Ὀνασιφῶν Κλειωναίου Σαλαμίνιος, sculpteur inconnu par ailleurs²⁰⁶. Si la base de cette statue a été retrouvée dans la maison d'un particulier, construite sur l'acropole, il ne fait aucun doute qu'elle provient du τέμενος d'Halios. Pour une raison inconnue, la dédicace a été gravée deux fois. D'après le fac-simile qu'en a donné E. Loewy²⁰⁷, la première version présente un Σ ouvert, la seconde un Σ fermé ; selon Fr. Hiller von Gaertringen, l'ensemble de l'inscription peut difficilement être postérieur au début du II^e siècle²⁰⁸. Si la première version date de la fin du III^e siècle, comme l'admet Chr. Habicht²⁰⁹, le prêtre d'Halios devrait très probablement être identifié au Rhodien Ἀντισθένης, que Polybe présente comme un historien et homme d'Etat contemporain de la bataille de Ladè (201)²¹⁰. Cet Ἀντισθένης, qui fut honoré d'une statue dans le gymnase par ses compatriotes de l'époque impériale²¹¹, pourrait être le père adoptif de Φίλτατος Ἀριστονίκου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Ἀντισθένεως, hiérope en 205²¹². Cependant, Ἀντισθένης n'est pas attesté

²⁰² CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 554, 567.

²⁰³ *Ibid.*, pp. 545, n. 16 ; 567, 569.

²⁰⁴ IG XII, 1, 88, l. 8, avec le commentaire de FR. HILLER VON GAERTRINGEN, p. 37.

²⁰⁵ Lindos 146, avec la datation de CHR. BLINKENBERG, col. 394.

²⁰⁶ CDR-I 28.

²⁰⁷ E. LOEWY, *Inschriften griechischer Bildhauer mit Facsimiles*, Leipzig, 1885, p. 135, n° 165.

²⁰⁸ IG XII, 1, 63, avec le commentaire de FR. HILLER VON GAERTRINGEN, p. 32.

²⁰⁹ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 566.

²¹⁰ Plb. 16.14.

²¹¹ AER II, 7.

²¹² CDR-I 37, ll. 11-12.

sur les timbres amphoriques, et pareille absence serait difficile à expliquer à la fin du III^e siècle. Or la paléographie de la dédicace originale pourrait fort bien s’accomoder d’une date au IV^e siècle ou dans la première moitié du III^e siècle (noter le M à jambes obliques et le Σ largement ouvert). On peut donc se demander si Ἀντισθένης n’a exercé son sacerdoce un peu avant ou un peu après la période 330-296, dont on connaît les éponymes grâce au catalogue des prêtres d’Halios. Le génitif en –ου ferait plutôt pencher pour une date postérieure à 296 : Ἀντισθένης serait alors l’un des éponymes de la période Ia (300-270 environ), qui ne sont pas encore tous connus sur les timbres amphoriques. Il serait alors possible de le rapprocher du père du prêtre de Poséidon en fonction vers 280, qui, selon le manuscrit de J. Hedenborg, se nommait [Ἀν]δρο[τι]μος ἈντισΤΕΥΣ²¹³ : H. van Gelder proposait déjà de l’identifier à quelque Ἀντισθένης²¹⁴.

A 15. Ἀπολλώνιος date un décret des Λευκοδεῖς rendu en l’honneur de Σώπατρος Θεῶνος Ῥόδιος, un avocat qui avait souvent défendu les intérêts du κοινόν à titre gratuit²¹⁵. Aux ll. 11-12, « les grandes affaires qui sont survenues »²¹⁶ semblent une mauvaise traduction du datif τοῖς τε ἐν πράγμασ[ι]ν μεγάλοις γεγενημένοις, qui désigne vraisemblablement les notables auxquels l’avocat a fourni ses services (ἐαυτὸν γνησίως καὶ ἀπροφασίστως παρῆσχήμενος, ll. 12-13). L’hypothèse d’une « allusion à la guerre de Mithridate », avancée par les éditeurs²¹⁷, ne peut donc être retenue. Ce d’autant moins que les timbres d’Ἀπολλώνιος, attestés à Délos²¹⁸, appartiennent à la période VI, et peut-être à son début : l’éponyme est en effet associé au fabricant Δώρος 2, actif dès la période V²¹⁹.

A 16. Ἀρατοφάνης 1 date un décret rhodien reconnaissant l’asylie de Cyzique²²⁰. Alors que K. Rigsby situe approximativement le décret vers 200²²¹, G. Finkielsztejn place l’éponyme vers 169 (période IIId) : selon Chr. Habicht, il y aurait donc compatibilité entre la chronologie de l’inscription et celles des timbres amphoriques. En réalité, le décret rhodien se rattache à un important dossier épigraphique étudié par Louis Robert²²² puis Miltiades

²¹³ CDR-I d I, l. 35.

²¹⁴ H. VAN GELDER, « *Ad titulos quosdam Rhodios nuper repertos* », *Mnemosyne* 28 (1900), p. 401.

²¹⁵ HTC 36, l. 1.

²¹⁶ A. BRESSON P. BRUN, E. VARINLIOĞLU, HTC 36, p. 140, avec le compte rendu de N. BADOUD, BA 2007, n° 181.

²¹⁷ *Ibid.*, p. 141.

²¹⁸ TD 914.

²¹⁹ G. JÖHRENS, *Die Amphorenstempel im Nationalmuseum von Athen*, Mainz am Rhein, 1999, n° 235.

²²⁰ SGDI 3752, l. 3.

²²¹ K. RIGSBY, *Asylia. Territorial Inviolability in the Hellenistic World*, Berkeley, 1996, 166, pp. 346-348.

²²² L. ROBERT, *op. cit.*, pp. 460-477.

Hatzopoulos²²³ : répondant à un oracle, la cité de Cyzique a institué des Σωτήρια en l'honneur de Perséphone, puis dépêché des théories pour faire reconnaître son caractère sacré. Ces théories ont laissé des traces dans l'épigraphie de Rhodes, de Delphes, de Délos et de Macédoine. Les documents de Delphes et de Délos ne peuvent être précisément datés. En revanche, les documents macédoniens, découverts après l'étude de L. Robert, fournissent un excellent repère chronologique, puisqu'ils consistent en une lettre de Philippe V recommandant les théores de Cyzique aux Diestes et un décret de Dion consécutif à cette lettre. M. Hatzopoulos situerait la création des Σωτήρια autour de 180, « quand Philippe V était en train de réorganiser la Macédoine et de rétablir les relations diplomatiques de son pays avec les autres Etats grecs, y compris ses anciens ennemis »²²⁴. En tous les cas, Ἀρατοφάνης 1 ne peut avoir inauguré son sacerdoce après 179, date de la mort du roi. C'est ici le lieu de consacrer un excursus à un remarquable ensemble de timbres amphoriques découverts en 1958 lors de l'anastylose du portique de Philippe V à Délos. D'après les fiches établies par V. Grace, 14 prêtres d'Halios sont attestés dans cet ensemble, encore inédit. En voici la liste, avec les dates que G. Finkielsztein leur attribue.

éponyme	timbres	date*	éponyme	timbres	date*
Φιλωνίδας	1	233	Ξενοφάνης	3	189
Νίκων	1	227	Ἰέρων (1)	3	186
Ἀρμοσίλας	1	207	Τιμασαγόρας	1	184
Παυσανίας (2)	1	199	Φιλόδαμος (2)	2	183
Θαρσίπολις	1	196	Κλεώνυμος (2)	1	182
Δαμόθεμις	1	191	Αἰνῆτωρ	1	177
Ἰασικράτης	1	190	Θέρσανδρος	1	137

*selon la chronologie de G. Finkielsztein.

Fig. 68 – Eponymes attestés sur les timbres découverts lors de l'anastylose du portique de Philippe V à Délos.

A n'en pas douter, la présence de Θέρσανδρος résulte d'une perturbation antique ou d'une contamination moderne. Tous les autres éponymes ont été rangés dans les décennies précédant la mort de Philippe V (179), à l'exception d'Αἰνῆτωρ (période IIIc) : la date de

²²³ M.B. HATZOPOULOS, *Macedonian Institutions under the Kings II. Epigraphic Appendix*, Athènes, 1996, 32, pp. 51-52 ; *BE* 2000, n° 453. Je dois ces deux références à l'auteur.

²²⁴ M.B. HATZOPOULOS, *BE* 2000, n° 453, p. 523.

cet éponyme est donc trop basse, comme celle d’Ἀρατοφάνης 1. L’identification d’Αἰνήτωρ à un magistrat monétaire en fonction peu après 227 s’accommoderait précisément d’une date antérieure à 179 [B 21].

A 17. Ἀρατοφάνης 2 : cf. A 11.

A 18. Ἀρίστακος Χαριδάμου καθ’ ὁθεσίαν δὲ Ἀγήνακτος est l’auteur d’une dédicace qui nous révèle la totalité de sa formule onomastique²²⁵. Il date également une liste de ἱεροποιοὶ μύσται εὐσεβε[ῖς] envoyés au sanctuaire de Samothrace, que Carl Friedrich attribuait au début du I^{er} siècle, d’après l’écriture²²⁶. Aucune raison ne justifie d’opposer chronologiquement les deux inscriptions, si bien que l’on ne peut suivre Chr. Habicht lorsqu’il conjecture que l’inscription de Samothrace serait datée par quelque « Ἀρίστακος 2 » non attesté sur les timbres amphoriques²²⁷. Il n’est qu’un seul éponyme du nom d’Ἀρίστακος, dont G. Finkielsztein propose de situer le sacerdoce autour de 135. Il appartient en tout cas à la période V.

A 19. A l’issue de son éponymie, que G. Finkielsztein place entre 259 et 249²²⁸, Ἀρίσταρχος Φιλοστεφάνου καθ’ ὁθεσίαν δὲ Ἀγοράνακτος a dédié une statue signée par Φύλης Ἀλικαρανσεύς²²⁹. Il est certain que le sculpteur était actif à cette période : d’après la nouvelle chronologie des damiurges, la plus ancienne base de Camiros à porter sa signature date de 257²³⁰. Ainsi construite, la formule d’adoption n’est pas attestée avant la fin des années 240 dans les catalogues de magistrats lindiens et camiréens. Toutefois, dès 263 on trouve deux exemples de la formule d’adoption dans une dédicace de Camiros (construction ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος κατὰ γένεσιν δὲ τοῦ δεῖνος)²³¹; mais il n’est pas anodin qu’elle s’applique à des hiéropes, qui étaient sans doute fort jeunes au moment de la dédicace. Il faut peut-être abaisser un peu la date attribuée à Ἀρίσταρχος.

A 20. Ἀριστείδας 1 est l’éponyme de deux baux d’Amos²³². Au témoignage de la paléographie, ces inscriptions appartiennent à la seconde moitié du III^e siècle. D’autre part, Ἀριστείδας 1 était en fonction dans la période II – vers 222 selon G. Finkielsztein –, Ἀριστείδας 2 dans la période III (198-161). Il apparaît ainsi que les baux d’Amos ont été

²²⁵ AER II, 60.

²²⁶ IG XII, 8, 186, ll. 17-18, avec le commentaire de C. FRIEDRICH, p. 59.

²²⁷ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 553.

²²⁸ Dans le tableau de G. FINKIELSZTEIN, *op. cit.*, p. 188, il n’apparaît pas que les éponymes attribués aux années 259-249 sont rangés par ordre alphabétique.

²²⁹ AER II, 53.

²³⁰ TC 24.

²³¹ TC 20, ll. 5 et 8.

²³² CDR-I 61, A, ll. 1 et 9 ; CDR-I 61, A, ll. 1 et 8 (restitué).

conclus sous Ἀριστείδας 1. Chr. Börker²³³, suivi par M. Palaczyk²³⁴, a néanmoins tenté de démontrer qu'ils avaient été gravés à la fin du II^e siècle, sous la prêtrise d'un « Ἀριστείδας 3 » qui ne serait pas attesté sur les timbres amphoriques : la graphie ἐφ' ἱερέως, conservée sur l'un des baux, introduit en effet le nom de plusieurs éponymes sur les timbres de la période V (145-108). Aucun compte n'a été tenu de la paléographie, et l'absence de psilose a été sans raison revêtue d'une signification chronologique. Mais c'est précisément la paléographie qui établit l'ancienneté des baux d'Amos : l'absence de psilose s'explique donc par l'origine péréenne des documents. « Ἀριστείδας 3 » n'existe pas²³⁵.

A 21. Ἀριστογέννης est mentionné au titre d'éponyme dans une inscription honorifique que la paléographie permet d'attribuer à la seconde moitié de l'époque hellénistique²³⁶. Selon la chronologie de G. Finkielsztein, Ἀριστογέννης a exercé son sacerdoce vers 129. Selon Chr. Habicht, c'est « Ἀγέστρατος 3 » qui aurait été éponyme à cette date²³⁷. Tel n'est sans doute pas le cas²³⁸, mais il ne s'ensuit pas qu'Ἀριστογέννης ait précisément été prêtre d'Halios en 129.

A 22. Ἀριστόνομος Καλλισθένης a été revêtu du sacerdoce d'Athana Lindia en 95²³⁹. La base de sa statue montre qu'il est devenu prêtre d'Halios après cette date²⁴⁰ : il ne saurait donc s'agir du premier ou de l'un des premiers éponymes de la période VI, comme le suppose G. Finkielsztein.

A 23. Ἀριστωνίδας donne son nom à l'année dans le décret rhodien reconnaissant l'établissement du culte d'Artémis Leukophryéné à Magnésie du Méandre²⁴¹. Plusieurs autres décrets du même type sont connus, et datés de 208/207²⁴². La date que G. Finkielsztein attribue à Ἀριστωνίδας dépend de ce dossier²⁴³, ce que Chr. Habicht n'a pas relevé²⁴⁴.

A 24. Ἀρχέστρατος date un décret réglementant la rédaction des catalogues rhodiens²⁴⁵. Il n'est toutefois pas possible de dater son éponymie avec certitude²⁴⁶.

²³³ CHR. BÖRKER, « Zur Datierung einiger Inschriften aus der rhodischen Peraia », *ZPE* 28 (1978), pp. 35-39.

²³⁴ M. PALACZYK, *op. cit.*, p. 324.

²³⁵ Sur l'article de Chr. Börker, cf. J et L. ROBERT, *BE* 1978, n° 23 ; sur celui de M. Palaczyk, N. BADOUD, *BA* 2007, n° 175.

²³⁶ *NS* 32, l. 1, avec le commentaire d'A. MAIURI, pp. 43-44.

²³⁷ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 553, 566.

²³⁸ Cf. pp. 357-359.

²³⁹ *Lindos* 1, H, II, l. 9.

²⁴⁰ *Lindos* 283.

²⁴¹ *I. von Magnesia* 55, ll. 18-19.

²⁴² K. RIGSBY, *op. cit.*, pp. 179-185.

²⁴³ G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.*, p. 181.

²⁴⁴ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 546.

²⁴⁵ *CDR-I* 19, l. 3.

A 25. **Ἀρχίβιος** ne semble attesté dans aucune des inscriptions connues à ce jour. Mais W. Peek restitue ce dystique au-dessus d’une liste de noms : [ἡδίστοις] βίου μῆνας πέντ’ ἐ[νθάδε κοινῇ] ζήσαντες ---]²⁴⁷. Les noms composant la liste sont très mutilés, mais celui de [Περδί]κκας Σ[ατύρου] peut être restitué avec une certaine vraisemblance, parce qu’il se retrouve dans les actes du κοινόν des Ἀφροδισιασταὶ Ἑρμογένειοι²⁴⁸, et qu’aucun autre Περδίκκας n’est attesté dans les inscriptions rhodiennes. Or, Περδίκκας Σατύρου est qualifié d’Ἀργεῖος dans les actes du κοινόν, ce que W. Peek a vraisemblablement traduit par « Argien ». C’est la seule explication possible à son dystique, censé surmonter une liste d’étrangers « ayant eu la vie douce (à Rhodes) pendant cinq mois »... Mais Περδίκκας Σατύρου était un Rhodien, Ἀργεῖος son démotique, et la liste publiée par W. Peek portait prosaïquement : [ἐπὶ Ἀρχι]βίου μῆνας πέντε [---]. Comme **Ἀρχίβιος** comble exactement la lacune, et qu’il appartient au même groupe que les trois éponymes attestés dans les décrets et les actes des Ἀφροδισιασταὶ Ἑρμογένειοι²⁴⁹, la restitution est hors de doute.

A 26. **Ἀρχίδαμος** date un décret du κοινόν des Παναμαρεῖς, qui se trouvait dans l’orbite de Stratonicee²⁵⁰. D’après l’écriture, l’inscription peut très bien dater de la période 197-167, pendant laquelle Stratonicee fut assujettie à Rhodes. G. Finkielsztein place Ἀρχίδαμος vers 180. Le prêtre d’Halios pourrait être identifié à Ἀρχίδαμος Πασιχάριος, damiurge en 198²⁵¹, ou à Ἀρχίδαμος Φιλήτου, ἱερεὺς Ἀπόλλωνος Φαρμακίου avant 172²⁵². En tous les cas, il était Camiréen.

A 27. **Ἀρχῖνος**. Cf. A 11.

A 28. **Ἀρχοκράτης Ἀρχιπόλιος καθ’ ὕθεσίαν δὲ Λυσιστράτου** est attesté indépendamment comme prêtre d’Athana Lindia²⁵³ et comme prêtre d’Halios²⁵⁴. D’après la nouvelle chronologie du catalogue des prêtres d’Athana, il devint éponyme de Lindos en 202 (F 7) et prêtre d’Artamis Kékoia en 200. *A priori*, il faut donc l’identifier à Ἀρχοκράτης 1, dont G. Finkielsztein place les timbres en 205, plutôt qu’à Ἀρχοκράτης 2, qui fut prêtre d’Halios une vingtaine d’années plus tard. Or, Ἀρχοκράτης Ἀρχιπόλιος

²⁴⁶ Cf. p. 300.

²⁴⁷ *IDI* 4, l. 1, avec la restitution de W. PEEK.

²⁴⁸ *CDR-I* 26, B, l. 24.

²⁴⁹ Cf. p. 362.

²⁵⁰ *IK* 21-*Stratonikeia* 9, l. 1.

²⁵¹ *CDR-I* 8, c, l. 37

²⁵² *TC* 90, I, l. 31.

²⁵³ *CDR-I* 12, H, ll. 6-7. *Lindos* 118.

²⁵⁴ *Lindos* 134, ll. 1-3. *AER* II, 55. Dans *Lindos* 135, la restitution de son nom par Chr. Blinkenberg est loin d’être assurée.

καθ' ὁθεσίαν δὲ Λυσιστράτου ἦτορ πρῆς δ' Ἥλιος τῆς ἐτὸς Πεισίλοχος Ἀριστοφύλου ἐξέρχεται τὸν ἱερεὺς δ' Ἀθῆνα Πολίης καὶ τοῦ Ζεὺς Πολίου²⁵⁵. Comme Πεισίλοχος Ἀριστοφύλου ἦτορ ἱερεὺς ἐστὶν ἐν Καμύροις ἐν 251²⁵⁶, la prosopographie confirme l'identification d'Ἀρχοκράτης Ἀρχιπόλιος καθ' ὁθεσίαν δὲ Λυσιστράτου avec Ἀρχοκράτης 1.

A 28a. Un éponyme du nom d'Ἀρχοκράτης date un décret rendu par un κοινόν d'Ἀθηναισταί en l'honneur de Χρύσιππος ἐγγενὴς Μέροπος, qui avait mis sa vie en péril pour lever un corps au moment d'une épidémie (?)²⁵⁷. Le décret a-t-il été passé sous Ἀρχοκράτης 1 ou sous Ἀρχοκράτης 2 ? Ni la paléographie ni la prosopographie ne permettent d'en décider. On relèvera néanmoins que les considérants font mention de Μηνόφιλος ὁ ἰατρός²⁵⁸ : il faut peut-être l'identifier à Μηνόφιλος Δωσιθέου Καδυανδεύς, qu'un décret de sa cité présente comme ἰατρῶν καλῶς καὶ ἐπιτυχῶς καὶ ἀμέμπτως μετὰ πάσης ἐμπειρίας²⁵⁹. Un fait est certain : le décret du κοινόν date de l'époque hellénistique ; malgré Chr. Habicht, il n'y a donc aucune raison d'envisager que l'éponyme qu'il mentionne soit un « individu postérieur » à Ἀρχοκράτης 2²⁶⁰.

A 29. Ἀστυμήδης 3 apparaît dans deux inscriptions honorifiques qui présentent un formulaire assez proche. D'après la paléographie, ces deux inscriptions ne peuvent pas être antérieures au I^{er} siècle.

La première inscription, découverte à Lindos, rapporte que ἁ βουλὰ ἁ βουλευσασα τὰν χειμερινὰν ἐξάμηνον [ἐπ' ἱε]ρέως Ἀστυ[μή]δους a honoré l'athlète, homme de guerre et gymnasiarque Παυσανίας Λέοντος²⁶¹.

La seconde inscription, omise par Chr. Habicht, honorait un certain Ἰερ[ρ]οκλῆς [Π]εισ[---] ou [Θ]εὺδ[---]²⁶², dont les éditeurs n'ont pas voulu lire le nom parce qu'il se trouvait vraisemblablement au nominatif, alors que les adjectifs qui s'y rapportent dans la suite du texte sont à l'accusatif : mais de telles ruptures dans la construction ne sont pas rares dans les inscriptions du I^{er} siècle. Ἰεροκλῆς a été « couronné » à quatre reprises par le Conseil, sous quatre éponymes différents :

²⁵⁵ *Lindos* 134, ll. 4-6.

²⁵⁶ *TC* 30, l. 14.

²⁵⁷ *IDI* 2, l. 1.

²⁵⁸ *IDI* 2, l. 5.

²⁵⁹ *TAM* II, 663, ll. 11-13.

²⁶⁰ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 555, n. 87.

²⁶¹ *Lindos* 707, ll. 8-9.

²⁶² *JÖAI* 1901, 1 = *NISM* 11, l. 1.

Il. 2-3 1. ἐπ’ ἱερέως Μενεσθέως

[χρυσέῳ στεφάνῳ]

Il. 3-6 2. ἐπ’ ἱερέως Ξενοτείου

δὲ χρυσοῖς στεφάνοις καὶ ἀνδριάντι καὶ προσώπῳ ἀργυρέῳ

Il. 6-8 3. ἐπ’ ἱερ[έως ---]

[χρυσέῳ στεφάνῳ] καὶ ἀνδριάντι καὶ προσώπῳ ἀργυ[ρέῳ]

Il. 8-10 4. [ἐπ’ ἱερέως Ἀ]στυμήδευς

χρυσέῳ στεφάνῳ καὶ ἀνδριάντι καὶ προσώπῳ ἀργυρέῳ

A la fin de l’époque hellénistique et au début de l’époque impériale, la triade couronne d’or – statue en bronze – portrait en argent constituait le plus haut honneur décerné par le Conseil. Si la ligne décrivant les honneurs reçus sous Μενεσθέως est mutilée, il est impossible d’y restituer la totalité de la triade. C’est donc sous Μενεσθέως qu’Ἰεροκλῆς s’est probablement vu conférer les honneurs les plus modestes : il serait *a priori* raisonnable d’en conclure que les quatre éponymes nommés dans l’inscription se succèdent du plus ancien au plus récent. Toutefois, la relative modestie des honneurs reçus sous Μενεσθέως pourrait également s’expliquer par la situation économique de la cité : rien n’empêcherait alors de supposer que les quatre éponymes nommés dans l’inscription se succèdent du plus récent au plus ancien.

Chr. Blinkenberg, qui est le premier à avoir rapproché les deux inscriptions, relevait déjà qu’Ἀστυμήδης 3 pouvait être identifié à Ἀστυμήδης Δωροθέου²⁶³, prêtre d’Athana Lindia en 46²⁶⁴, qui vivait encore en 27²⁶⁵. Par conséquent, les deux inscriptions honorifiques mentionnant Ἀστυμήδης 3 ont toutes chances d’être légèrement postérieures au pillage et à l’occupation de Rhodes par les armées de Cassius (43-42). Compte tenu de la règle triennale, Ἀστυμήδης 3 aurait alors été éponyme en 40 au plus tôt. Or, les deux autres éponymes attestés dans l’inscription honorant Ἰεροκλῆς ne se retrouvent pas sur les timbres amphoriques. G. Finkielsztejn considère à juste titre que « Μενέσθης » doit être radié de « la liste des éponymes amphoriques²⁶⁶ ». Un timbre du British Museum, publié par Fr. Hiller von Gaertringen, porterait pourtant [ἐ]πὶ Μενέσθους Ὑ[α]κ[ιν]θίου²⁶⁷. Mais sur le frottis qui m’en a été adressé, je lis : [ἐ]πὶ Ἀθ[α]νοδότης Ἀ[---]ο(υ). D’autre part, le manuscrit

²⁶³ CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VII. Triemiolia. Etude sur un type de navire rhodien*, Copenhague, 1938, p. 52. Cf. *Lindos* 1, col. 136.

²⁶⁴ *Lindos* 1, J, l. 1.

²⁶⁵ *Lindos* 378b, I, ll. 7-8.

²⁶⁶ G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.*, p. 160.

²⁶⁷ *IG XII*, 1, 1165.

des *IosPE* III fait état de deux timbres circulaires à la rose datés par l'éponyme Ξενότιμος, mais dépourvus de noms de mois²⁶⁸, que Ju. Badal'janc range dans la période III²⁶⁹. Mais il ne peut s'agir que du fabricant homonyme, actif à la période II, dont les timbres sont en tout point conformes à la description des *IosPE* III.

Si Μενεσθεύς et Ξενότιμος sont entrés en fonction avant Ἀστυμήδης 3, le fait qu'aucune amphore marquée à leur nom ne soit connue pourrait s'expliquer par un défaut de documentation ou par une suspension temporaire du timbrage.

Si Ξενότιμος et Μενεσθεύς sont entrés en fonction après Ἀστυμήδης 3, ils sont probablement postérieurs à la fin du timbrage²⁷⁰. Dans cette hypothèse, Μενεσθεύς pourrait avoir été revêtu de son sacerdoce après l'abaissement de la cité consécutif à la victoire d'Octave sur Marc Antoine, soutenu par les Rhodiens. Tout bien pesé, cette solution est la plus probable.

A 30. Un éponyme rhodien du nom d'Αὐτοκράτης date un décret des Nésiotes gravé à la suite d'un décret de Τένος²⁷¹. Les deux décrets honorent le médecin milésien Ἀπολλώνιος Ἱεροκλέους, qui avait déjà fait la preuve de sa valeur par le passé, s'attirant ainsi des éloges dont un autre décret semble conserver la trace²⁷²; cette fois, Ἀπολλώνιος s'est distingué en continuant à exercer son art malgré des circonstances exceptionnelles, qu'il importe d'élucider.

Après un préambule historiographique visant à faire apparaître les présupposés admis jusqu'à présent et à permettre la critique des datations auxquelles ils ont donné lieu, je traiterai succinctement de l'établissement du texte et de la paléographie de l'inscription. Il s'agira ensuite d'identifier et de dater l'éponyme Αὐτοκράτης, et enfin de démontrer que le décret des Nésiotes prouve non seulement que la ligue continua d'exister après 166, mais que les Rhodiens en restèrent les maîtres malgré l'abaissement de leur cité par les Romains.

²⁶⁸ *IosPE* III, 3115-3116.

²⁶⁹ JU.S. BADAL'JANC, *Ellenističeskij Rodos. Keramičeskje klejma IosPE III kak istoričeskij istočnik. Analiz, problemy, rešenija* [Rhodes hellénistique. Les timbres amphoriques des *IosPE* III comme source historique. Analyses, problèmes, solutions], Moscou, 2000, p. 276.

²⁷⁰ Sur la fin du timbrage, cf. G. FINKIELSZTEJN, « Chronologie et diffusion des dernières amphores timbrées rhodiennes : étude préliminaire », *RCRFA* 36 (2000), pp. 407-415.

²⁷¹ *IG* XII, 5, 824.

²⁷² *IG* XII, 5, 823.

Historiographie

Dans quelles circonstances Ἀπολλώνιος Ἱεροκλέους s’est-il distingué ? En 1903, Hubert Demoulin, le premier éditeur de l’inscription, lisait et restituait [---| λοί]μου περιεστηκότος ἐπικινδύνου dans le décret des Téniers (ll. 15-16), et περιστάντων δὲ π[αθῶν ἐν]δήμων κατὰ κοινὸν τοὺς Νησιώτας dans le décret des Insulaires (ll. 39-40)²⁷³. Trois ans plus tard, Paul Graindor, qui avait lui-même examiné la pierre, établissait ainsi le texte des ll. 15-16 : [λοίμου]|| και[ν]οῦ περιεστηκότος ἐπικινδύνου²⁷⁴, sans rien changer au texte des ll. 39-40. Après un nouvel examen du document, Friedrich Hiller von Gaertringen adoptait lui aussi le texte de H. Demoulin aux ll. 39-40, et confirmait la transcription que P. Graindor avait donnée des ll. 15-16, notant que καινοῦ se lisait distinctement sur la pierre²⁷⁵.

En 1914, Albert Rehm identifiait le médecin milésien honoré à Ténos au stéphanéphore homonyme attesté dans une inscription du Delphinion de Milet²⁷⁶. Au moment de republier l’inscription de Ténos dans la *Sylloge*, Fr. Hiller von Gaertringen se ralliait à l’hypothèse d’A. Rehm ; il faisait également observer que la restitution π[αθῶν ἐν]δήμων excédait l’espace disponible sur la pierre²⁷⁷. Il n’en demeurait pas moins clair que le médecin Ἀπολλώνιος Ἱεροκλέους avait affronté une épidémie sévissant à Ténos et dans les îles alentour.

Mais Roland Etienne a lu [---]|| καινοῦ περιεστηκότος νῦν κινδύνου dans le décret de Ténos, et περιστάντων δὲ κ[αὶ ? πο]λέμων κατὰ κοινὸν τοὺς Νησιώτας dans le décret de la ligue : « il ne s’agissait pas de maladie mais de guerre ». Selon R. Etienne, il serait « quelque peu étrange » qu’Ἀπολλώνιος « ait pu envisager de déguerpir face aux épidémies qu’il était censé soigner », et non moins étrange que les Téniers (ainsi que la ligue) lui ait rendu grâce de n’avoir pas cédé à la tentation. Au contraire, une guerre justifierait amplement les deux décrets. Or Αὐτοκράτης appartient à la période IV, datée de 175-146 par V. Grace. « La domination rhodienne cessant *ca.* 168-166 », Αὐτοκράτης aurait été revêtu de son sacerdoce entre 175 et 168/6 : les deux décrets feraient « bien sûr » allusion à la III^e guerre de Macédoine, et plus précisément aux pillages exercés dans la région par les *lembi*

²⁷³ H. DEMOULIN, « Les Rhodiens à Ténos », *BCH* 27 (1903), pp. 233-234.

²⁷⁴ P. GRAINDOR, « Décrets de Ténos en l’honneur du médecin Apollonios de Milet », *Musée belge* 10 (1906), p. 65.

²⁷⁵ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 5, 824 ; *Syll.*³, 620.

²⁷⁶ *I. von Milet* 106, l. 36.

²⁷⁷ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 620, n. 4 et 15.

de Persée, dont Tite-Live fait mention²⁷⁸. « Malgré l'insécurité créée par les flottes ennemies qui tenaient la mer, le médecin est resté dans la cité : il méritait bien d'être remercié.²⁷⁹ »

Dans un article paru en 1989, Chr. Habicht a rappelé que le médecin milésien honoré par les décrets de Ténos et des Nésiotes, présenté comme un « inconnu » par R. Etienne²⁸⁰, avait depuis longtemps été identifié à un stéphanéphore de Milet dont les travaux de M. Wörrle permettaient désormais de placer l'éponymie en 203/2²⁸¹. En conséquence, il a proposé de placer la prêtrise d'Αὐτοκράτης au terme de la guerre antiochique (192-189) : il s'agirait d'un éponyme non attesté sur les timbres amphoriques (« Αὐτοκράτης l'Ancien »), homonyme du prêtre de la période IV (Αὐτοκράτης 1) et susceptible d'être identifié à Αὐτοκράτης Ἀμεινία, hiérophe en 212²⁸². Gary Reger est allé plus loin : il a rapproché l'inscription d'un second passage de Tite-Live (*Antiochus sub adventum consulis a Chalcide profectus Tenum primo tenuit, inde Ephesum transmisit*)²⁸³, pour y trouver la preuve que les Ténienais avaient résisté à Antiochos et subi des pertes²⁸⁴. Mais Hans-Ulrich Wiemer lui a objecté que l'inscription ne faisait nulle part mention de combats dans l'île²⁸⁵.

Dans le *Bulletin archéologique*, J.-Y. Empereur a donné un résumé erroné de la contribution de Chr. Habicht, lui prêtant d'avoir voulu faire passer l'éponyme de la période IV dans la période II²⁸⁶. Sur la base de ce résumé, et constatant que sa chronologie plaçait Αὐτοκράτης dans les sept dernières années de la période IV (152-146), G. Finkielsztein s'est demandé si les deux décrets découverts à Ténos ne pouvaient pas dater du deuxième conflit crétois (155-153)²⁸⁷. Dans le cadre de son article sur les éponymes amphoriques rhodiens, Chr. Habicht a aussitôt écarté cette hypothèse : « la suprématie de Rhodes sur les îles est évidente dans le

²⁷⁸ Liv. 14.28.

²⁷⁹ R. ETIENNE, *Ténos et les Cyclades, du milieu du IV^e siècle av. J.-C. au milieu du III^e siècle ap. J.-C.*, Athènes, Paris, 1990, p. 122 ; cf. « La date du prêtre éponyme de Rhodes, Autocratès », *BCH suppl.* XIII, 1986, pp. 45-47.

²⁸⁰ R. ETIENNE, « La date du prêtre éponyme de Rhodes, Autocratès », *BCH suppl.* 13 (1986), p. 45.

²⁸¹ M. WÖRRLE, « Inschriften von Herakleia am Latmos I : Antiochos III., Zeuxis und Herakleia », *Chiron* 18 (1988), pp. 428-448.

²⁸² CHR. HABICHT, « Der rhodische Eponym Autokrates (IG XII 5, 824) », *Chiron* 19 (1989), pp. 273-277.

²⁸³ Liv. 36.21.1.

²⁸⁴ G. REGER, « Athens and Tenos in the Early Hellenistic Age », *CQ* 42 (1992), p. 379.

²⁸⁵ H.-U. WIEMER, *Krieg, Handel und Piraterie. Untersuchungen zur Geschichte des hellenistischen Rhodos*, Berlin, 2002, p. 242.

²⁸⁶ J.-Y. EMPEREUR, in J.-Y. Empereur, Y. Garlan, *BA* 1992, n° 77.

²⁸⁷ G. FINKIELSZTEIN, *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, Oxford, 2001, p. 173, n. 44.

texte et ne peut s’être prolongée après 166 », si bien que toute association des décrets au deuxième conflit crétois est jugée « hors de question »²⁸⁸.

En dernier lieu, Paola Antonia Stimolo a pris le contre-pied de la thèse développée par R. Etienne, sans connaître ni le livre de G. Finkielsztein ni le second article de Chr. Habicht ni l’ouvrage de H.-U. Wiemer. Selon elle, il est « très improbable » que l’inscription de Ténos ait un quelconque rapport avec les pillages exercés par les navires de Persée, puisque Tite-Live, aussitôt après les avoir mentionnés, rapporte que l’armée macédonienne, faisant voile vers les Cyclades, rencontra des navires rhodiens (des *naues apertae*) dans le port de Ténédos, et que, loin de s’en prendre à leurs équipages, elle les quitta dans les meilleurs termes : *inviolatos atque etiam benique appellatos*. Elle réfute de même la théorie de G. Reger en faisant valoir que Tite-Live aurait sans doute mentionné une résistance des insulaires aux armées d’Antiochos. Mais, ajoute P.A. Stimolo, il serait surtout étrange que le décret de Ténos mentionne à deux reprises une maladie²⁸⁹ pour ramener la guerre contre Antiochos à un « καὶνὸς κίνδυνος ». Et de conclure : aux ll. 15-16, les premiers éditeurs ont tous lu « ἐπικινδύνου » au lieu de « νῦν κινδύνου » ; aux ll. 39-40, la substitution de ΔΕ à ΔΗ, qui contraindrait à renoncer à « π[αθῶν (ἐν)]|δήμων » pour « [--- πο]|λέμων » est arbitraire, parce qu’elle n’est « aucunement discutée et expliquée ». P.A. Stimolo propose donc de restituer περιστάντων δ’ ἐπ[ι]|δήμων ou ἐπ[ι]|δήμ<ι>ων κατὰ κοινὸν τοὺς Νησιώτας dans le décret de la ligue. On en reviendrait ainsi à l’hypothèse des premiers éditeurs : malgré R. Etienne, Ἀπολλώνιος Ἱεροκλέους se serait trouvé confronté à une épidémie, et non à une guerre. Il faudrait néanmoins identifier le médecin au stéphanéphore de 203/202, comme le suggérait Chr. Habicht, et placer le décret « au commencement du II^e siècle av. J.-C. »²⁹⁰.

La chronologie de R. Etienne et celle de Chr. Habicht sont basées sur deux postulats : Ἀπολλώνιος Ἱεροκλέους a exercé son activité en temps de guerre ; la ligue des Nésiotés disparaît en 166. La chronologie de P.A. Stimolo ne repose que sur le second postulat.

²⁸⁸ CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), pp. 558-559.

²⁸⁹ *IG* XII, 5, 824, ll. 9-10 (en partie restitué), 14.

²⁹⁰ P.A. STIMOLO, « Il medico Apollonios e il koinon dei Nesiotes », *Epigraphica* 67 (2005), pp. 35-44.

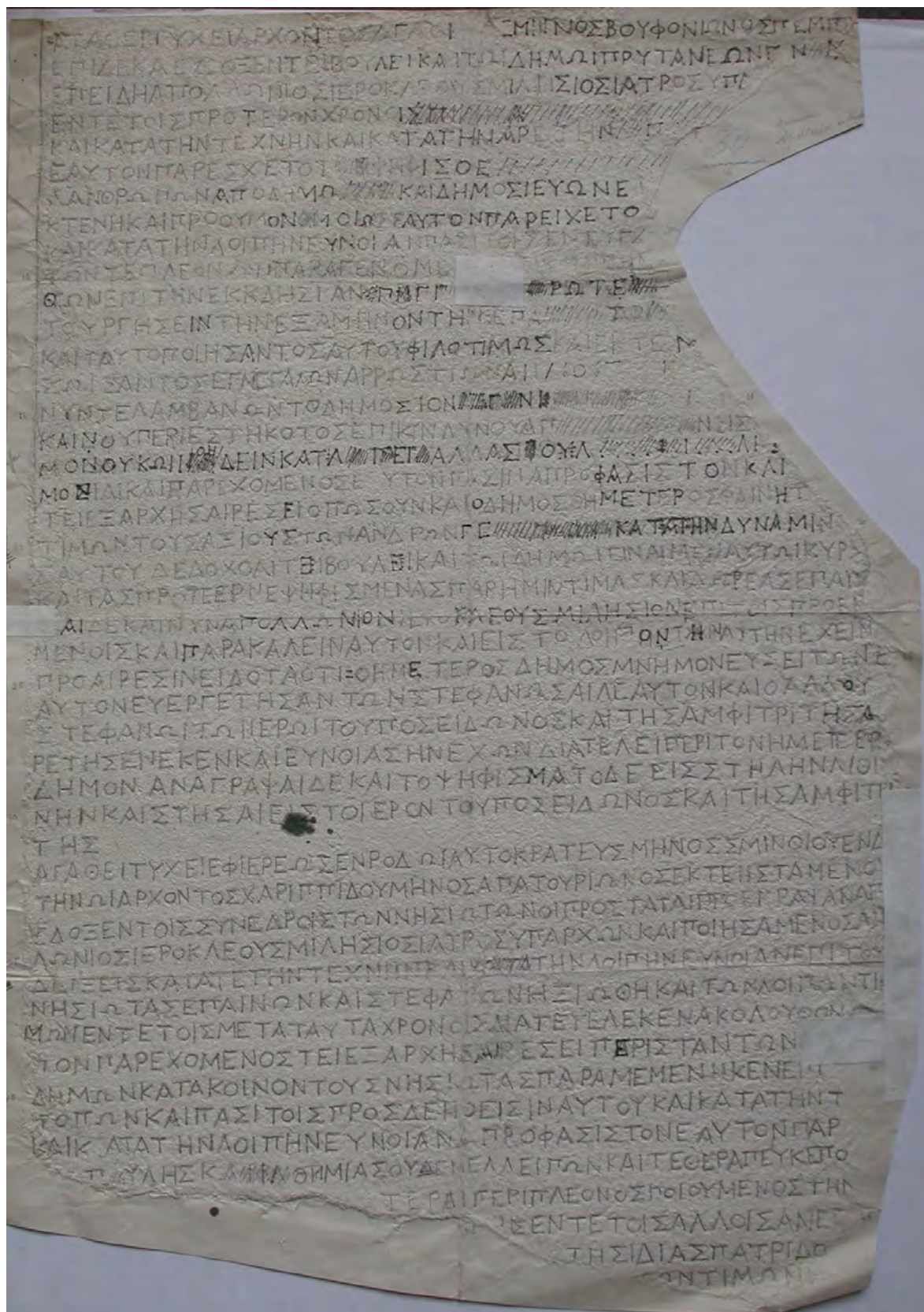


Fig. 69 – Copie d'IG XII, 5, 824, par Fr. Hiller von Gaertringen.

Premier postulat

Dans les parties les mieux conservées de l’inscription, il n’est fait état d’aucune guerre que ce soit. Il faudrait donc quelque solide raison pour conjecturer que la seule mention d’une guerre se soit résumée à une allusion vague dans le décret des Ténies, et qu’elle ait disparu dans une lacune du décret des Nésiotes. Or, loin d’être contraignante, la raison invoquée par R. Etienne est doublement paradoxale. Plus de cinquante autres décrets – dont le premier à avoir été rendu en l’honneur d’Ἀπολλώνιος Ἱεροκλέους ! – montrent en effet qu’il n’y avait rien d’« étrange » à ce qu’une cité remerciât un médecin d’avoir exercé son art avec zèle²⁹¹; inversement, nul n’aurait pu dire en quoi un médecin qui avait renoncé à prendre la mer « malgré l’insécurité créée par les flottes ennemies [...] méritait bien d’être remercié ».

Il est vrai que R. Etienne lit [πο]λέμων dans le décret des Nésiotes (ll. 39-40), et que ce mot justifie toute son interprétation du décret. Ainsi que l’a fait observer P.A. Stimolo, il aurait été indispensable d’expliquer cette nouvelle lecture ; ajoutons qu’il aurait été hautement souhaitable de la justifier par une photographie. De fait, l’estampage de Fr. Hiller von Gaertringen prouve que la lecture de R. Etienne est erronée (cf. *infra*).

Second postulat

Chr. Habicht et R. Etienne sont tous deux partis du principe que l’existence de la ligue des Nésiotes « ne (pouvait) s’être prolongée après 166 ». Sur le plan de la méthode, ce principe n’est pas recevable : si tous les décrets de la ligue continuent à être placés d’autorité avant 166, il apparaîtra forcément que la ligue a cessé d’être en 166. En se déclarant porté à croire « que Rome ne se montra pas plus généreuse pour Rhodes en Egée qu’elle ne le fut en Asie Mineure²⁹² », R. Etienne use d’ailleurs d’un parallèle instructif. Jusqu’à une époque très récente, il était en effet communément admis que Rhodes avait perdu le contrôle de sa pérée « sujette » à l’issue de la III^e guerre de Macédoine. Les inscriptions démontrant la fausseté de ce postulat (cf. A 69) ont longtemps passé pour les preuves superflues de sa vérité : nonobstant la paléographie et la prosopographie, elles étaient toutes datées d’avant 166. De

²⁹¹ E. SAMAMA, *Les médecins dans le monde grec. Sources épigraphiques sur la naissance d’un corps médical*, Genève, 2003, n^{os} 5-7, 35, 51, 56, 57, 60-65, 67, 69, 76 (?), 77 (?), 93, 98, 103 (?), 104, 106, 107, 118, 119, 120 (?), 123-126, 128-132, 134-144, 150-152, 156, 158, 161-165, 168, 176, 224, 245, 290, 341. Le premier décret pour Ἀπολλώνιος Ἱεροκλέους (IG XII, 5, 823) correspond au n^o 165.

²⁹² R. ETIENNE, *Ténos et les Cyclades, du milieu du IV^e siècle av. J.-C. au milieu du III^e siècle ap. J.-C.*, Athènes, Paris, 1990, p. 124.

fait, l'identification d'Αὐτοκράτης prouve que l'inscription de Ténos appartient au milieu du II^e siècle (cf. *infra*).

Dates déduites de ces deux postulats

Les plus récentes datations de l'inscription reposent ainsi sur deux postulats erronés. Les dates successivement attribuées à l'éponyme Αὐτοκράτης par R. Etienne (175-166), Chr. Habicht (190-189) et P.A. Stimolo (début du II^e siècle) peuvent-elles néanmoins être retenues ?

Chronologie de R. Etienne

La chronologie de R. Etienne peut d'emblée être exclue, parce que la période IV du timbrage ne commence pas vers 175, comme le pensait V. Grace, mais vers 160, comme G. Finkielsztein l'a démontré en dernier lieu²⁹³ : si l'éponyme du décret est bien celui des timbres amphoriques, il ne peut avoir exercé son sacerdoce à l'issue de la troisième guerre de Macédoine (172-168).

Chronologie de Chr. Habicht

Précisément : faut-il identifier l'éponyme du décret et celui des timbres amphoriques, ou faut-il suivre la proposition de Chr. Habicht et distinguer « Αὐτοκράτης l'Ancien » d'Αὐτοκράτης 1 ? La mention d'Ἀπολλώνιος Ἱεροκλέους dans l'inscription de Ténos pourrait le laisser penser, mais tel n'est sans doute pas le cas.

1. Bien que les médecins aient participé aux magistratures des cités, et que certains d'entre eux soient attestés comme stéphanéphores²⁹⁴, rien n'indique que le stéphanéphore de Milet ait été médecin comme l'*honorandus* du décret des Nésiotes.

2. Chr. Habicht souligne lui-même que les éponymes milésiens avaient un âge respectable²⁹⁵ : il est de ce fait peu vraisemblable que le stéphanéphore de 203/202 ait eu à soigner les Nésiotes une quinzaine d'années après son éponymie, vers 189.

Pour ces deux raisons, l'identification du stéphanéphore de 203/202 au médecin honoré dans le décret daté par Αὐτοκράτης n'est pas contraignante.

²⁹³ G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.*, pp. 171-174. Cf. déjà B. TURZYNSKI DRUSHELL, *op. cit.*, p. 133.

²⁹⁴ E. SAMAMA, *op. cit.*, pp. 62-64.

²⁹⁵ CHR. HABICHT, « Der rhodische Eponym Autokrates (IG XII 5, 824) », *Chiron* 19 (1989), p. 276.

3. Chr. Habicht considère que le nom d’Αὐτοκράτης « fait partie de ceux qui sont très répandus en beaucoup d’endroits, dont Rhodes, précisément »²⁹⁶ : cela lui permet d’opposer aisément l’éponyme amphorique Αὐτοκράτης 1 au prêtre d’Halios mentionné dans le décret des Nésiotes, qu’il nomme « Αὐτοκράτης l’Ancien ». En réalité, le *LGPV*, cité par Chr. Habicht, ne dénombre que quatre Αὐτοκράτης à Rhodes. La comparaison avec des noms tels que Πανσανίας ou Δαμοκράτης, dont le même dictionnaire relève plus de 70 occurrences à Rhodes, suffirait donc à montrer qu’Αὐτοκράτης n’était pas à proprement parler un nom « très répandu » : c’était même un nom extrêmement rare, les quatre entrées du *LGPV* pouvant fort bien ne se rapporter qu’à deux individus (cf. *infra*).

4. Si « Αὐτοκράτης l’Ancien », prêtre d’Halios vers 189, devait être identifié à Αὐτοκράτης Ἀμεινία, hiérope en 210 selon la chronologie de J. Benediktsson (en 212 selon la nouvelle chronologie camiréenne), son cursus serait atypique : alors qu’il fallait longtemps à un hiérope pour devenir damiurge, et à un damiurge pour devenir prêtre d’Halios, Αὐτοκράτης Ἀμεινία aurait accompli tout son cursus en une vingtaine d’années seulement.

5. Les éponymes des années 180 sont tous connus par des centaines de timbres amphoriques. De ce fait, il est acquis qu’« Αὐτοκράτης l’Ancien », censé avoir été éponyme vers 189, n’apparaîtra jamais sur aucun timbre amphorique que ce soit : il ferait alors partie d’une très longue série de prêtres d’Halios sous lesquels le timbrage aurait été suspendu. Mais cette hypothèse de Chr. Habicht pose d’insurmontables difficultés²⁹⁷, qui s’évanouissent d’elles-mêmes dès lors que l’on renonce à situer la dissolution de la ligue des Insulaires en 166 (on retrouve ici le second postulat que l’analyse historiographique a permis de mettre en évidence). Pour ces trois dernières raisons, il est impossible d’opposer « Αὐτοκράτης l’Ancien » à Αὐτοκράτης 1 : le prêtre d’Halios nommé dans le décret des Nésiotes et l’éponyme attesté sur les timbres amphoriques de la période IV ne font qu’un.

Le témoignage de Tite-Live

Cité à l’appui de sa propre datation par R. Etienne et comme indice corroborant la chronologie de Chr. Habicht par G. Reger, le témoignage de Tite-Live contredit formellement la première et ne soutient aucunement la seconde. C’est ce qu’ont démontré H.-U. Wiemer et P.A. Stimolo.

La voie est désormais ouverte à une nouvelle analyse de l’inscription de Ténos.

²⁹⁶ *Ibid.*, pp. 274-275.

²⁹⁷ Cf. pp. 421-422.

Etablissement de texte

Aux ll. 39-40, l'estampage de Fr. Hiller von Gaertringen permet d'exclure la restitution [πο]λέμων, parce qu'il montre que la première lettre de la l. 40 n'est pas un Λ, comme l'affirme R. Etienne, mais un Δ dont la barre inférieure, qui se distingue nettement, n'a sans doute pas échappé aux premiers éditeurs. Il n'y a donc trace d'aucune guerre dans l'inscription de Ténos ; tels qu'ils nous sont parvenus, les décrets font seulement état d'une épidémie.

L'estampage ne permet pas d'aller plus loin, parce que les ll. 15-16 et 39-40 sont très effacées. Mais ce fait même est instructif : si une lettre parfaitement lisible au début du XX^e siècle a été mal lue quatre-vingts ans plus tard, il est douteux que, passé le même délai, la lisibilité des lettres les plus mal conservées se soit améliorée.

Aux ll. 15-16, il faut vraisemblablement en revenir à la leçon [λοίμου] καινοῦ περιεστηκότος ἐπικινδύνου, conforme aux observations successivement réalisées par H. Demoulin, P. Graindor et Fr. Hiller von Gaertringen. Aux ll. 39-40, la restitution des premiers éditeurs est manifestement trop longue (six lettres), celle de P.A. Stimolo trop courte (une lettre). Ne pourrait-on pas songer à περιστάντων δὲ π[αν]δήμων κατὰ κοινὸν τοὺς Νησιώτας ?



Fig. 70 – Estampage du décret des Téniciens (*IG XII, 5, 824*, ll. 15-16).



Fig. 71 – Estampage du décret des Nésiotes (*IG XII, 5, 824*, ll. 39-40).

Paléographie

La paléographie des décrets n'a guère retenu l'attention. A propos d'une autre inscription trouvée à Ténos, qui se compose d'une lettre et d'un décret du κοινόν des Epirotes relatifs à une théorie conduite par Charops, dont l'objectif officiel semble avoir été d'annoncer la transformation des Naia de Dodone en concours stéphanite, R. Etienne note cependant que « le style général de l'écriture – avec ses lettres serrées et assez épaisses – apparente ces

inscriptions à un lot de textes de Ténos bien datés du début du II^e siècle (*alpha* à barre horizontale incurvée, *sigma* dont les hastes sont peu ou pas divergentes, *pi* aux hastes verticales inégales et à la barre supérieure dépassant à droite, lettres rondes à peine moins grosses que les autres ; *apices* présents mais discrets) »²⁹⁸. En fait d'inscriptions « bien datées », il s'agit précisément du double décret pour Ἀπολλώνιος Ἱεροκλέους, placé sans raison valable à la fin de la III^e guerre de Macédoine, et de deux autres inscriptions dont la chronologie est loin d'être établie²⁹⁹. Qui plus est, le double décret pour Ἀπολλώνιος Ἱεροκλέους ne correspond pas exactement à la description de R. Etienne, puisqu'il se distingue de l'inscription conservant les documents épirotes par ses Α à barres brisées et ses Σ systématiquement fermés. Or la théorie de Charops pourrait s'être déroulée en 192³⁰⁰. A en juger par la paléographie, l'activité d'Ἀπολλώνιος Ἱεροκλέους serait donc quelque peu postérieure à cette date.

Identification et datation de l'éponyme

Αὐτοκράτης est un nom excessivement rare dans les inscriptions rhodiennes (dont le décret des Nésiotes ne fait pas partie). Il n'est porté que par deux individus : Αὐτοκράτης Ἀνδρία, prêtre d'Athana Lindia en 89³⁰¹ et navarque pendant la première guerre mithridatique³⁰², qui pourrait être identifié à Αὐτοκράτης 2, éponyme de période VII (son parcours serait alors très semblable à celui d'Ἀστυμήδης 2 [B 24]) ; Αὐτοκράτης Ἀμεινία, hiérome en 212, qui pourrait être identifié à Αὐτοκράτης 1, éponyme de la période IV. Faut-il supposer, sans raison aucune, que le décret des Nésiotes nous révèle l'existence d'un troisième Αὐτοκράτης, qui, par un hasard absolument extraordinaire, aurait été lui aussi prêtre d'Halios ? Evidemment non : le décret des Nésiotes est daté par Αὐτοκράτης 1.

Ἀπολλώνιος et Ἱεροκλῆς étant deux noms très fréquents, il n'y a par contre aucune difficulté à tenir le médecin de Ténos pour l'homonyme du stéphanéphore de Milet, dont il pourrait avoir été le petit-fils.

G. Finkielsztejn place Αὐτοκράτης 1 entre 152 et 146 parce qu'il fait partie des éponymes attestés tant sur les timbres rhomboédriques du fabricant Θεόμναστος que dans la céramique

²⁹⁸ R. ETIENNE, *op. cit.*, p. 104.

²⁹⁹ IG XII, 5, 830 ; 833.

³⁰⁰ R. ETIENNE, *op. cit.*, pp. 102-106. P. CABANES, « Les concours des Naia de Dodone », *Nikephoros* 1 (1988), pp. 74-78.

³⁰¹ *Lindos* 1, H, II, l. 19 ; 289, l. 1-3.

³⁰² IG XII, 1, 41, l. 5. *Lindos* 291.

découverte à Corinthe³⁰³. La date de 146, présentée comme la plus vraisemblable, est sans doute trop tardive, parce qu'elle impliquerait que l'amphore mise au jour à Corinthe ait été fabriquée après la destruction de la cité. S'il est exact d'identifier Αὐτοκράτης 1 à Αὐτοκράτης Ἀμεινία, ce représentant de la communauté de Camiros pourrait avoir été éponyme en 149 ou en 152. Cette date s'accorde parfaitement à la paléographie de l'inscription découverte à Ténos.

Persistance du contrôle rhodien sur le κοινόν des Nésiotes après 166

Dans le discours qu'il tint devant le Sénat en 165/4, Ἀστυμήδης, cité par Polybe, énumère « les principales pertes » subies par les Rhodiens – la Lycie, la Carie, Caunos et Stratonicee –, mais relève que la création du port franc de Délos, doublée de la mainmise romaine sur l'administration du port et des affaires de Rhodes constitue le coup le plus grave dont ait à se plaindre la cité³⁰⁴. Nulle part Ἀστυμήδης ne fait mention de la ligue des Nésiotes : W. König suggérerait d'y voir l'indice d'un maintien du contrôle rhodien sur les Cyclades après 166, mais il laissait l'hypothèse en suspens, faute de document décisif³⁰⁵. Le décret daté par Αὐτοκράτης 1 est ce document décisif. De même qu'Ἀστυμήδης n'avait pas à reprocher la prétendue perte de la pérée « sujette » aux Romains, de même, il n'avait pas à leur faire un grief de la dissolution de la ligue, qui survint après le milieu du II^e siècle.

A quelle date précisément ? Il n'est pas concevable que les Rhodiens, restés hors de la province d'Asie jusqu'en 44 ap. J.-C., aient exercé quelque domination que ce fût dans les Cyclades une fois l'archipel entré dans l'empire, ce qui advint probablement dès 129 av. J.-C.³⁰⁶ A cette date, la cité n'avait sans doute déjà plus les moyens de mener une politique maritime ambitieuse : à la fin du II^e siècle, c'est d'ailleurs Rome qui assume la répression de la piraterie dans les eaux naguère contrôlées par les Rhodiens³⁰⁷. La ligue des Nésiotes a donc dû être dissoute au moment où les Cyclades sont entrées dans la province d'Asie, sans doute vers 129 av. J.-C.

³⁰³ G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.*, pp. 125, 126, 131, 173-174.

³⁰⁴ Plb. 30.31.

³⁰⁵ W. KÖNIG, *Der Bund der Nesioten. Ein Beitrag zur Geschichte der Kykladen und benachbarten Inseln im Zeitalter des Hellenismus*, Halle, 1910, p. 46. Cf. P.M. FRASER, G.E. BEAN, *The Rhodian Peraea and Islands*, Oxford, 1954, p. 172.

³⁰⁶ Cf. R. ETIENNE, *op. cit.*, pp. 127-134.

³⁰⁷ Cf. V. KONTORINI, *AER* I, 2, pp. 41-42.

A 31. **Δαμαίνετος** date le décret rendu par les Ἀλιασταὶ καὶ Ἀλιάδαι en l’honneur de Διονυσόδωρος d’Alexandrie³⁰⁸. V. Gabrielsen, qui a consacré un article aux inscriptions mentionnant Διονυσόδωρος, ne s’est guère intéressé à leur chronologie. Il s’est contenté de relever que le *Lexicon of Greek Personal Names* plaçait l’éponyme du décret vers 175-150 (s.v. Δαμαίνετος 13) ou au début du I^{er} siècle (s.v. Δαμαίνετος 15) pour en conclure que Δαμαίνετος avait été éponyme au... début du II^e siècle³⁰⁹.

Les auteurs du dictionnaire ont manifestement commis une erreur d’enregistrement : Δαμαίνετος 13 serait attesté dans « *IG XII*, 1, 155 » et sur les timbres amphoriques, alors que Δαμαίνετος 15 n’apparaîtrait que dans « *RIA* 9 (1942) » : ce sont là deux éditions du décret des Ἀλιασταὶ καὶ Ἀλιάδαι, dues à Fr. Hiller von Gaertringen pour la première, à M. Guarducci pour la seconde. La date de « Δαμαίνετος 13 » est fournie par les timbres amphoriques marqués à son nom, qui appartiennent à la période IV (174-146 selon V. Grace). La date de « Δαμαίνετος 15 » découle uniquement de l’analyse paléographique du décret par M. Guarducci. Mais l’écriture n’empêche absolument pas de placer le décret vers 159, la date que G. Finkielsztejn attribue à Δαμαίνετος.

Chr. Habicht s’est appuyé sur la date que V. Gabrielsen attribue au décret pour distinguer deux prêtres d’Halios homonymes : « Δαμαίνετος 1 », l’éponyme du décret, et « Δαμαίνετος 2 », l’éponyme amphorique³¹⁰. Le raisonnement ne tient pas, puisque la datation du décret, obscurcie par une suite d’erreurs et d’imprécisions, repose exclusivement sur la chronologie des timbres amphoriques. Il n’y a jamais eu qu’un seul prêtre d’Halios répondant au nom de Δαμαίνετος.

A 32. **Δαμοκλῆς Δαμέου = Δαμέα** date trois des quatre documents rhodiens réunis dans l’inscription honorant Εὐδήμος de Séleucie³¹¹. Depuis sa publication par A. Wilhelm³¹², il est assuré que ces documents ont été rédigés vers 171³¹³. Les doutes formulés par Chr. Börker (qui connaissait l’ouvrage d’A. Wilhelm)³¹⁴ et par V. Grace (qui ne le connaissait pas)³¹⁵ étaient fondés sur la volonté de maintenir la chronologie traditionnelle du

³⁰⁸ *IG XII*, 1, 155, D, l. 1.

³⁰⁹ V. GABRIELSEN, « The Rhodians Association Honouring Dionysodoros from Alexandria », *C&M* 45 (1994), p. 143, n. 13.

³¹⁰ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 558, 569.

³¹¹ *CDR-I* 16, l. 1 (a) ; ll. 4-5 (b) ; l. 7 (c).

³¹² A. WILHELM, *op. cit.*, pp. 113-114 (qui ne donne pas de date précise). Cf. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 795 (171) ; J. et L. ROBERT, *BE* 1978, n° 301 (même date, attribuée à A. Wilhelm).

³¹³ Cf. pp. 332-333.

³¹⁴ CHR. BÖRKER, « Der rhodische Kalender », *ZPE* 31 (1978), p. 208, n. 50.

³¹⁵ V.R. GRACE, « The Middle Stoa Dated by Amphora Stamps », *Hesperia* 54 (1985), p. 44.

dépôt de Pergame (220-180 puis 205-175), dans lequel les timbres de Δαμοκλῆς 2 se trouvaient représentés en nombre³¹⁶. Cette chronologie est absolument intenable³¹⁷ : le dépôt de Pergame s'est en réalité constitué aux alentours des années 198-161³¹⁸. Comme Δαμοκλῆς Δαμέα n'est pas associé au mois intercalaire, et qu'il n'est pas attesté par ailleurs – ce qui justifie de le regarder comme un Ialysien –, son sacerdoce peut être daté de 171 : année ordinaire impartie à la communauté d'Ialysos. Cette date est en contradiction avec la chronologie de la période III, puisque G. Finkielsztein place l'éponyme entre 180 et 175 +/-1.

A 33. Διονύσιος Διονυσίου τοῦ Εὐπολέμου καθ' ὑοθεσίαν δὲ Εὐάνορος est l'un des Rhodiens les mieux connus du I^{er} siècle : souscripteur du monument honorant le γυμνασίαρχος πρεσβύτερος de 80³¹⁹, prophète la même année (semble-t-il)³²⁰, prêtre d'Athana Lindia en 72³²¹, il devint ensuite prêtre d'Halios, comme le démontre sa dédicace³²². G. Finkielsztein attribue les timbres de Διονύσιος à la période VIIa (80-43).

A 34. Διοπεΐθης : cf. A 12.

A 35. Ἐξάκεστος Πασικράτευσ, dont la dédicace, signée par Φύλης Ἀλικαρνασσεύς, nous apprend le patronyme³²³, compte au nombre des prêtres de la période II. G. Finkielsztein place son sacerdoce vers 234 : la date s'accorde à la chronologie du sculpteur³²⁴.

A 36. Ἐπίχαρμος date un décret du κοινὸν τῶν ἐν Σύμῃ κατοικούντων, que Fr. Hiller von Gaertringen, notant la coexistence d'un « *epsilon recentius* » et d'un « *sigma antiquius* », attribuait sans conviction au II^e siècle³²⁵. Or, G. Finkielsztein range Ἐπίχαρμος dans la période Ib, vers 259. Selon Chr. Habicht, cet éponyme « est certainement beaucoup plus ancien que l'éponyme mentionné à Symè³²⁶ ». En réalité, la photographie du décret trouvé à Symè permet de l'attribuer au milieu du III^e siècle, comme l'a relevé A. Bresson³²⁷.

³¹⁶ CHR. BÖRKER, « Der Pergamon-Komplex », in Chr. Börker, J. Burow, *Pergamenische Forschungen XI. Die hellenistischen Amphorenstempel aus Pergamon*, Berlin, 1998, n^{os} 167-183.

³¹⁷ N. BADOUD, « Remarques sur la chronologie des éponymes amphoriques rhodiens », *REA* 105 (2003), pp. 579-587.

³¹⁸ G. FINKIELSZTEIN, *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, Oxford, 2001, pp. 174-176. M.L. LAWALL, *op. cit.*. Cf. déjà B. TURZYNSKI DRUSHELL, *op. cit.*, p. 133.

³¹⁹ *CDR-I* 31, b II, ll. 30-32.

³²⁰ *CDR-I* 2, ll. 31-33.

³²¹ *Lindos* 1, G, III, ll. 4-7.

³²² *NISM* 26.

³²³ *AER* II, 54.

³²⁴ Cf. annexe, pp. 435-436.

³²⁵ *IG* XII, 3 suppl., 1269, l. 1, avec le commentaire de FR. HILLER VON GAERTRINGEN, p. 273.

³²⁶ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 545, n. 16 ; 562 567.

³²⁷ A. BRESSON, *Catalogue* 5, p. 165.

Il n’y a donc pas lieu de suivre la proposition de Chr. Habicht en distinguant « Ἐπίχαρμος 1 » et « Ἐπίχαρμος 2 ».

A 37. **Εὔδαμος** date un décret des Λαοδικεῖς, découvert à Panamara, en Carie³²⁸. Or, Εὔδαμος fait partie des derniers éponymes de la période IV ; G. Finkielsztein le place vers 150. Les éditeurs du décret relèvent qu’il constitue donc l’une des preuves du contrôle que les Rhodiens ont maintenu sur leur pérée « sujette » après la III^e guerre de Macédoine : seules Caunos et Stratonicee, qui avaient été acquises séparément, parvinrent à s’affranchir de leur tutelle en 167³²⁹.

A 38. **Εὐκράτης** apparaît sur un décret planifiant la fourniture d’huile au gymnase³³⁰. Ce décret a généralement été attribué à la fin du I^{er} siècle, parce que Fr. Hiller von Gaertringen l’a rattaché à l’ἡμερολόγιον *CDR-I* 18, qui date certainement de la période flavienne³³¹ : voilà sans doute pourquoi Chr. Habicht a exclu Εὐκράτης de son étude. Mais point n’est besoin de supposer la contemporanéité de l’ἡμερολόγιον et du décret pour les associer l’un à l’autre. D’après la transcription et le commentaire qu’en a donnés M. Collignon³³², le décret peut tout à fait avoir appartenu au I^{er} siècle av. J.-C.³³³ Or, Εὐκράτης, que G. Finkielsztein (n’ayant pu le dater) classe parmi les éponymes « flottants », se trouve mentionné sur un timbre de Délos³³⁴ et sur deux timbres de Lindos³³⁵ qui, après examen, pourraient fort bien appartenir à la période VI (cf. *CDR-T* 44 et 45). Partant, la solution la plus économique est de conjecturer que le même éponyme apparaît sur les timbres amphoriques et le décret planifiant la fourniture d’huile au gymnase, comme le suggérait déjà M. Collignon³³⁶ (Fr. Hiller von Gaertringen se montrant plus réservé³³⁷).

A 39. A Lindos, **Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου** (καθ’ ὁοθεσίαν δὲ Ὀνασάνδρου) servit sa communauté comme γραμματεὺς μαστρῶν (à date inconnue)³³⁸ et comme prêtre d’Athana (en 64)³³⁹. A Rhodes, il participa à la souscription pour le

³²⁸ *HTC* 89, l. 1.

³²⁹ A. BRESSON P. BRUN, E. VARINLIOĞLU, *HTC* 89, pp. 213-214, qui évoquent à tort un éponyme de la « période VI ».

³³⁰ *CDR-I* 17, l. 5.

³³¹ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 3, pp. 3-4 ; *Syll.*³, 974, n. 6.

³³² M. COLLIGNON, « Inscriptions de Rhodes », *BCH* 7 (1883), pp. 96-97.

³³³ Cf. pp. 61-62.

³³⁴ *TD* 3704.

³³⁵ *CDR-T* 44 et 45.

³³⁶ M. COLLIGNON, *op. cit.*, p. 98

³³⁷ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 974, n. 2.

³³⁸ Cf. p. 260.

³³⁹ *Lindos* 1, G, III, ll. 16-18.

γυμνασίαρχος πρεσβύτερος κατὰ Ῥωμαῖα (en 80)³⁴⁰ et exerça la fonction de prophète (vers 79)³⁴¹. Son parcours rappelle fortement celui d'un autre Lindien, Διονύσιος Διονυσίου τοῦ Εὐπολέμου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Εὐάνορος [A 33]. Mais il s'en distingue sur un point essentiel : alors que Διονύσιος a été revêtu du sacerdoce d'Halios plusieurs années après avoir été prophète, Ζηνόδοτος est devenu ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου en sa qualité de prophète. Si la datation du catalogue des prophètes est correcte, l'éponymie de Ζηνόδοτος se place donc dans le courant de l'année 79/8. Le nom du prêtre qu'il a remplacé n'est pas connu : il se lisait sur la matrice du timbre *CDR-T* 46, avant que celui de Ζηνόδοτος ne soit gravé par dessus.

A 40. Les fouilles de Thasos ont livré trois décrets honorant Διονυσόδωρος Πεμπίδου, l'un de ses plus éminents citoyens. Les deux premiers émanent de Lampsaque et d'Assos³⁴². Le dernier provient de Rhodes : passé [ἐπ' ἱερ]έως **Θερσάνδρου**³⁴³, il nous apprend que l'*honorandus* a offert ses services aux ambassadeurs envoyés ποτὶ Λεύκιον Αὐρήλιον στρα[ταγὸν] ἀνθύ[πατον] Ῥωμαίων en leur ménageant une audience et en s'occupant de leur voyage de retour vers Amphipolis³⁴⁴. Λεύκιος Αὐρήλιος est presque à coup sûr le gouverneur de Macédoine, qui résidait à Thessalonique. Cependant, aucun Lucius Aurelius n'est par ailleurs attesté en cette qualité, et l'absence du *cognomen* complique singulièrement l'identification.

Pour dater l'activité de Διονυσόδωρος Πεμπίδου, Chr. Dunant et J. Pouilloux, les éditeurs du dossier, se sont servis de deux indices. D'une part, l'écriture du décret de Lampsaque présente une « ressemblance » avec celle du sénatus-consulte de 80³⁴⁵, qui restituait à Thasos ses possessions continentales et lui soumettait les îles de Skiathos et de Péparéthos. D'autre part, Λεύκιος Αὐρήλιος pourrait être identifié à Lucius Aurelius Cotta, l'oncle de César, qui fut préteur en 70, consul en 65, censeur en 64, et XXvir s.f. en 44³⁴⁶. Comme la liste des gouverneurs de Macédoine ne comporte à cette époque de lacune qu'entre les années 71 et 67, « L. Aurelius Cotta ne pourrait avoir occupé le gouvernement de Macédoine qu'après sa préture, soit en 69 et 68 ». Les éditeurs eux-mêmes le reconnaissent : « il ne saurait, en aucun

³⁴⁰ *CDR-I* 31, b III, ll. 7-8.

³⁴¹ *CDR-I* 2, ll. 34-37.

³⁴² *ETH* V, 170 ; 171.

³⁴³ *ETH* V, 172, l. 21.

³⁴⁴ *ETH* V, 172, ll. 9-10.

³⁴⁵ CHR. DUNANT, J. POUILLOUX, *Etudes thasiennes V. Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos 2. De 196 avant J.-C. jusqu'à la fin de l'Antiquité*, Paris, 1958, 171, p. 26, n. 1.

³⁴⁶ T.R.S. BROUGHTON, *The Magistrates of the Roman Republic* II, New York, 1960, pp. 127, 157, 161, 333.

cas, s’agir d’une certitude »³⁴⁷. Leur interprétation a pourtant été admise sans réserve par Y. Grandjean et F. Salviat³⁴⁸. Constatant que G. Finkielsztein place l’éponymie de Θέρσανδρος vers 137, Chr. Habicht juge le conflit entre la chronologie du décret et celle des amphores problématique, sans chercher à le résoudre³⁴⁹.

Précisément, si les éditeurs du décret ont relevé que Θέρσανδρος figurait dans « la liste des éponymes rhodiens », ils n’en ont pas tenu compte dans leur datation, estimant la chronologie de l’éponyme trop incertaine et le risque d’une homonymie non négligeable³⁵⁰. Or, il est certain que Θέρσανδρος appartient à la période V (146-107). D’autre part, le risque d’une homonymie entre l’éponyme du décret et celui des timbres amphoriques est négligeable, puisqu’on ne dénombre par ailleurs qu’un maximum de cinq individus répondant au nom de Θέρσανδρος dans les inscriptions rhodiennes³⁵¹; l’un d’entre eux, Θέρσανδρος Ἀρ[---]χου, qui fut prêtre d’Artamis Androméda vers le milieu du II^e siècle³⁵², pourrait d’ailleurs être identifié au prêtre d’Halios. Il semble raisonnable d’en déduire que l’ensemble du dossier relatif à Διονυσόδωρος Πεμπίδου appartient à la seconde moitié du II^e siècle.

Les chances que Lucius Aurelius Cotta ait été gouverneur de Macédoine en 69-68 sont d’ailleurs proches de zéro, puisque L. Iulius Caesar et Rubirius semblent avoir occupé le poste pendant ces deux années³⁵³. Mais surtout il serait singulier qu’en 69-68 les ambassadeurs rhodiens soient allés trouver Διονυσόδωρος Πεμπίδου pour obtenir une audience auprès du gouverneur de Macédoine, et que deux cités d’Asie aient fait appel aux services du même personnage sans doute au même moment et pour les mêmes raisons: c’était au gouverneur de la province d’Asie, et en l’espèce à L. Licinus Lucullus ou à son successeur, qu’il leur convenait de s’adresser. Il semble donc hors de doute que l’action de Διονυσόδωρος Πεμπίδου se situe entre la fondation de la province de Macédoine, en 148, et celle de la province d’Asie, en 129. Or, au témoignage des amphores et des inscriptions, l’éponymie de Θέρσανδρος tombe précisément à cette époque. Dans ces conditions, c’est la guerre d’Aristonikos qui semble fournir le meilleur contexte à l’activité diplomatique de Διονυσόδωρος Πεμπίδου. L. Aurelius serait alors le successeur de M. Cosconius, qui

³⁴⁷ CHR. DUNANT, J. POUILLOUX, *op. cit.*, 172, p. 33.

³⁴⁸ Y. GRANDJEAN, F. SALVIAT, *Guide de Thasos*, Paris, 2000, pp. 31, 73.

³⁴⁹ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 559.

³⁵⁰ CHR. DUNANT, J. POUILLOUX, *op. cit.*, 172, p. 30.

³⁵¹ *LGPN s.v.* Θέρσανδρος. Le n° 7 est également attesté dans *CDR-I* 31, b IV, l. 125 (nouvelle restitution).

³⁵² *Lindos* 220a, l. 2.

³⁵³ R. SYME, « Proconsuls of Macedonia, 80-50 BC », *The Provincial at Rome and Rome and the Balkans 80 BC – AD 14*, Exeter, 1999 [rédigé en 1940], pp. 162-163.

gouverna la Macédoine autour de 135-132³⁵⁴: il pourrait éventuellement être identifié à L. Aurelius Cotta, préteur en 147 et consul en 144³⁵⁵. Quoiqu'il en soit, le seul et unique prêtre d'Halios à s'être nommé Θέρσανδρος a exercé son sacerdoce dans la première moitié de la période V. G. Finkielsztejn le place vers 137.

A 41. **Θευγένης Λέοντος** fut honoré d'un monument par sa famille en sa qualité d'ἱερεὺς Ἀλίου³⁵⁶. Une autre inscription, funéraire celle-ci, nous apprend qu'il était Παλαιοπολίτας³⁵⁷ et donc Camiréen. En l'occurrence, la paléographie est instructive : les lettres sont très ornées, le Α présente une barre brisée, le Θ une barre horizontale, tandis que les hastes du Π sont encore inégales. Or, Θευγένης Λέοντος ne figure pas dans la grande liste des πρεσβύτεροι, datée de 80. Il pourrait donc avoir exercé le sacerdoce d'Halios dans la seconde moitié du I^{er} siècle. G. Finkielsztejn propose de l'attribuer à la période VI ou à la période VIIa.

A 42. **Θεύδωρος Δεξιάνακτος** est l'auteur d'une dédicace retrouvée dans le sanctuaire d'Halios³⁵⁸. S'agit-il de Θεύδωρος 1, que la chronologie de G. Finkielsztejn place vers 238, ou de Θεύδωρος 2, plus récent d'une génération ? Chr. Habicht laisse la question ouverte³⁵⁹. Néanmoins, comme l'a relevé V. Kontorini³⁶⁰, l'inscription présente un Π à barre débordant sur la droite, qui n'est guère attesté qu'à partir de la fin du III^e siècle dans les inscriptions lindiennes. D'autre part, la statue dédiée par Θεύδωρος Δεξιάνακτος a été signée par Μένιππος Χρυσαιορέυς, également attesté par une inscription funéraire³⁶¹ : il n'est pas d'autre Χρυσαιορέυς dans l'épigraphie rhodienne. Or, un décret du κοινόν des Χρυσαιορεῖς, dont on a retrouvé plus de 80 fragments, honore un Stratoniceen qui s'est illustré au côté des Rhodiens lors de la II^e guerre de Macédoine³⁶². L'éditrice de ce décret note qu'il a été gravé peu après 190, parce que la cité d'Alabanda, qui s'y trouve désignée sous ce nom, portait auparavant celui d'Antioche³⁶³. Le Π y revêt la même forme que dans la dédicace signée par Μένιππος Χρυσαιορέυς : c'est un indice ténu, mais remarquable, qui invite lui aussi à placer la dédicace autour de 200.

³⁵⁴ T.R.S. BROUGHTON, *op. cit.* I, New York, 1951, p. 489 ; III, 1986, p. 77.

³⁵⁵ T.R.S. BROUGHTON, *op. cit.* I, pp. 463, 470. Cf. CHR. DUNANT, J. POUILLOUX, *op. cit.*, 172, p. 32.

³⁵⁶ IG XII, 1, 64.

³⁵⁷ NS 361.

³⁵⁸ AER II, 56.

³⁵⁹ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 551.

³⁶⁰ V. KONTORINI, AER II, 56, p. 136.

³⁶¹ IG XII, 1, 479.

³⁶² EA 35 (2003), pp. 1-5.

³⁶³ M. ÇETIN ŞAHİN, « A Hellenistic Decree of the Chrysaoric Confederation From Lagina », EA 35 (2003), p. 4.

Enfin, dans la dédicace de Θεόδωρος Δεξιάννακτος, le participe ἱερατεύσας commande un génitif. Or, les plus anciennes dédicaces, dont celle d’Ἀρχοκράτης Ἀρχιπόλιος καθ’ ὁθεσίαν δὲ Λυσιστράτου, qui fut prêtre d’Halios après 202, utilisent toutes la construction ἱερατεύσας + datif³⁶⁴. Par conséquent, Θεόδωρος Δεξιάννακτος doit être identifié à Θεόδωρος 2.

A 43. Θεοφάνης 2 était prêtre d’Halios lorsque un séisme détruisit les villes de Rhodes³⁶⁵ et de Camiros³⁶⁶. Parce qu’il est parti du principe qu’il s’agissait là du « fameux tremblement de terre » de 228/7, G. Finkielsztein s’est trouvé confronté à une aporie : d’après sa chronologie, Θεοφάνης 2 était en fonction vers 203, alors que Θεοφάνης 1 a certainement exercé son sacerdoce avant 270³⁶⁷. Chr. Habicht a fait observer³⁶⁸ que toute difficulté disparaissait dès lors que l’on optait pour le séisme mentionné par Justin³⁶⁹, qu’une inscription de Stratonicee³⁷⁰ permet de dater de 198. De fait, le décret rendu en l’honneur du Camiréen Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου ne laisse pas d’autre choix³⁷¹. Θεοφάνης 2 a donc exercé son mandat en 199/198 ou en 198/197. Compte tenu du fait que l’année rhodienne commençait vers le mois de novembre, la première date est de loin la plus probable.

A 44. Ἱεροκλῆς Ἑστιοδώρου : cf. A 13.

A 45. Καλλιάνναξ Κλεισιμβρότου, prêtre d’Athana Lindia en 116³⁷², devint ensuite prêtre d’Halios³⁷³. Ses timbres amphoriques, qui ne sont pas attestés à Scythopolis et à Samarie, détruites en 108, doivent appartenir au début de la période VI, bien que G. Finkielsztein semble les placer à la fin de la même période. La proximité stylistique que V. Grace notait entre les timbres de Καλλιάνναξ et ceux de Χρυσάωρ³⁷⁴ plaide également en ce sens, puisque Χρυσάωρ appartient à coup sûr au début de la période VI. La chronologie de Πασιφῶν Ἐπιλύκου pose le même problème.

A 46. Καλλικράτης Ἀριστοκράτεως κατὰ γένεσιν, καθ’ ὁθεσίαν δὲ Ἀπολλωνίου, cf. A 47.

³⁶⁴ Cf. l’étude de la titulature des prêtres d’Athana Lindia, p. 114.

³⁶⁵ IG XII, 1, 9, l. 1.

³⁶⁶ CDR-I 21, l. 21.

³⁶⁷ G. FINKIELSZTEIN, *op. cit.*, p. 180.

³⁶⁸ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 556-557.

³⁶⁹ Just. 30.4.1-3.

³⁷⁰ IK 22-Stratonikeia 4.

³⁷¹ Cf. pp. 244-250.

³⁷² Lindos 1, F II, l. 16.

³⁷³ Lindos 250.

³⁷⁴ V.R. GRACE, in V.R. Grace, M. Savvatiannou-Pétropoulakou, « Les timbres amphoriques grecs » in Ph. Bruneau (ed.), *Exploration archéologique de Délos XXVII. L’îlot de la maison des comédiens*, Paris, 1970, E 44, p. 316.

A 47. Καλλικράτης Εὐφραντίδα et Καλλικράτης Ἀριστοκράτεος κατὰ γένεσιν, καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀπολλωνίου, tous deux prêtres d'Halios, avaient leurs statues réunies sur une même base³⁷⁵. Le premier était prêtre d'Athana Lindia en 193, selon la nouvelle chronologie du fragment H³⁷⁶; le second n'a pas laissé d'autre trace dans les inscriptions. Or, trois Καλλικράτης sont attestés sur les timbres amphoriques : le premier était éponyme en période II, le deuxième en période III, le troisième en période IV. V. Kontorini identifie le deuxième à Καλλικράτης Εὐφραντίδα parce qu'il était « éponyme à Lindos vers 200, comme l'a montré M. Segre, et non vers 266, comme le pensait Chr. Blinkenberg ». La conséquence serait inévitable : « le prêtre suivant, Καλλικράτης Ἀριστοκράτεος καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀπολλωνίου (à la droite du spectateur !), pour des raisons évidentes, ne peut donc être identifié à Καλλικράτης 1 ». V. Kontorini, suivie par Chr. Habicht³⁷⁷, l'identifie donc à Καλλικράτης 3, sans s'apercevoir qu'elle commet exactement la même erreur de raisonnement que Chr. Blinkenberg. Si le prêtre de gauche ne peut être que Καλλικράτης 2, le nom du prêtre de droite est structuré de telle manière qu'il appartenait forcément à Καλλικράτης 1. Le patronyme est en effet introduit par la formule κατὰ γένεσιν, qui avait dès longtemps disparu à l'époque de Καλλικράτης 3, et qui a symptomatiquement disparu du commentaire de V. Kontorini. C'est donc Καλλικράτης 2 qui, à l'issue de son éponymie rhodienne, a fait élever la statue de Καλλικράτης 1 à droite de la sienne, alors que ce dernier avait été prêtre d'Halios avant lui. A l'issue de son éponymie lindienne, il avait de même fait élever la statue d'Εὐφραντίδας Χαριδάμου καθ' ὁθεσίαν δὲ Καλλικράτεος à droite de la sienne, alors que ce dernier était devenu prêtre d'Athana Lindia avant lui : d'où l'erreur de Chr. Blinkenberg, qui, compte tenu de l'information dont il disposait, avait assez logiquement basé sa chronologie sur un présupposé inverse. Les deux monuments élevés par Καλλικράτης Εὐφραντίδα ont été conçus de la même manière, et ils ont abusé leurs éditeurs de la même manière. Il apparaît ainsi que Καλλικράτης 1, prêtre d'Halios, était le père adoptif d'Εὐφραντίδας, prêtre d'Athana, lui-même père de Καλλικράτης 2, prêtre d'Athana puis prêtre d'Halios.

³⁷⁵ AER II, 58.

³⁷⁶ CDR-I 12, H, l. 17.

³⁷⁷ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 551, 568.

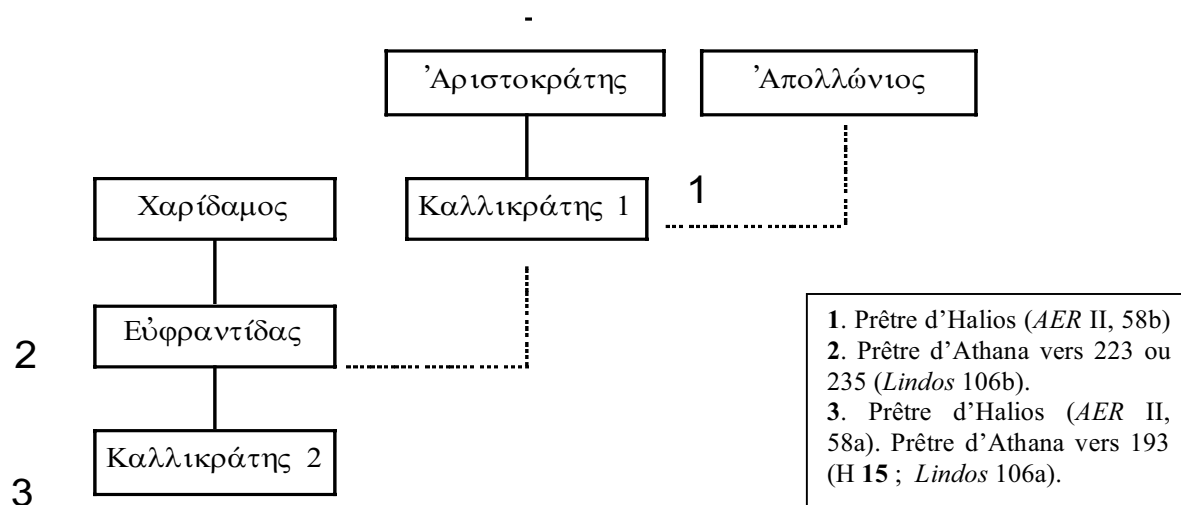


Fig. 72 – Généalogie de Καλλικράτης 1 et de Καλλικράτης 2.

A 48. A l'issue de sa prêtrise d'Halios, **Κλευκράτης Κλευσθένης** a dédié une statue signée par Πυθόκριτος Τιμοχάριος³⁷⁸, actif autour de 205-165³⁷⁹. Il s'agit donc de Κλευκράτης 1, dont les timbres, parmi les plus récents de la période III, sont datés de 177 par G. Finkielsztejn.

A 49. **Κλεώνυμος 1** est très vraisemblablement le προπάτωρ prêtre d'Halios auquel fait allusion l'épigramme célébrant la victoire de Κλεώνυμος 2 aux Νέμεα³⁸⁰. G. Finkielsztejn place le premier prêtre vers 262, le second vers 182 : sans doute l'écart est-il quelque peu excessif. Plusieurs problèmes sont d'ailleurs à signaler dans la chronologie de la période II³⁸¹.

A 50. **Λυσίστρατος Μοιραγένης** fut prêtre d'Athana Lindia en 82³⁸². A Rhodes, il fut prêtre de Sarapis avant d'exercer le sacerdoce suprême³⁸³. Il fut également chorège à deux reprises³⁸⁴, et participa au financement du monument élevé en l'honneur du γυμνασίαρχος πρεσβύτερος κατὰ Ῥωμαῖα³⁸⁵. Ses timbres amphoriques appartiennent donc au début de la période VIIa.

³⁷⁸ *AER* II, 59 A.

³⁷⁹ Cf. pp. 437-438.

³⁸⁰ J. EBERT, *Griechische Epigramme auf Sieger an gymnischen und hippischen Agonen*, Berlin, 1972, 69, ll. 13-15.

³⁸¹ N. BADOUD, *BA* 2007, n^{os} 158 (sur le fabricant Ἱεροτέλης) et 262 (sur le dépôt de Gruševskoe).

³⁸² *Lindos* 1, F, III, l. 8.

³⁸³ *NESM* 33, ll. 1-3.

³⁸⁴ *NESM* 33, ll. 5-6.

³⁸⁵ *CDR-I* 31, b III, l. 98.

A 51. **Μενεσθεύς** : cf. A 29.

A 52. **Νικασαγόρας 2** date une souscription lancée par un κοινόν pour l'acquisition d'un terrain³⁸⁶. Comme l'a relevé V. Kontorini³⁸⁷, la forme des lettres et la présence parmi les souscripteurs du sculpteur Ζήνων Ἀμισηνός³⁸⁸, connu par une base approximativement datée de la première moitié du II^e siècle³⁸⁹, ne laissent planer aucun doute sur l'identité de l'éponyme (appelé Νικασαγόρας 1 par V. Grace, qui ne lui connaissait aucun homonyme plus ancien, mais aussi, paradoxalement, par G. Finkielsztein, découvreur de « Νικασαγόρας l'Ancien », qui le place vers 170).

A 53. **Νικασαγόρας Ἴποκλεῦς καθ' ὁθεσίαν δὲ [---]σιστράτου** pourrait avoir été prêtre d'Halios après 123³⁹⁰, date à laquelle il exerçait le sacerdoce d'Athana Lindia. A la fin de son cursus, Chr. Blinkenberg restitue en effet καὶ ἐν τῷ ἄσ[τει ---]σας καὶ ἱερατεύσα[ς Ἀλίου]³⁹¹. La première charge est difficile à identifier. Chr. Blinkenberg songe à [ἀγωνοθετή]σας, mais [πρυτανεύ]σας voire [προφατεύ]σας seraient aussi envisageables. Il s'agirait quoi qu'il en soit d'une fonction inférieure à la prêtrise d'Athana Lindia. Partant, la restitution ἱερατεύσα[ς Ἀλίου] ne s'impose pas d'elle-même : il pourrait éventuellement s'agir d'un sacerdoce de moindre importance. Le plus vraisemblable demeure néanmoins que Νικασαγόρας Ἴποκλεῦς καθ' ὁθεσίαν δὲ [---]σιστράτου ait été prêtre d'Halios. Il faudrait alors l'identifier à **Νικασαγόρας 3**, dont G. Finkielsztein place l'éponymie en 131 : l'organisation de la période V s'en trouverait remise en cause. Le fait n'a pas échappé à G. Finkielsztein, pour qui cependant « la séquence des styles n'autorise pas cette identification »³⁹². En réalité, il n'est pas exclu que l'exploitation chronologique des contextes judéens ait conduit à une subdivision erronée de la période V. G. Finkielsztein suppose en effet que certaines amphores sont parvenues à Gezer « bien après leurs années de fabrication (?) »³⁹³ : cette hypothèse mériterait à tout le moins d'être étayée.

A 54. **Νίκων Ἀλεξίμαχου** est l'auteur d'une imposante dédicace à Halios, qui a été négligée parce qu'elle ne mentionne pas explicitement le sacerdoce³⁹⁴. D'après le dessin d'A.

³⁸⁶ *AER* II, 10, B, l. 1.

³⁸⁷ V. KONTORINI, *AER* II, 10, p. 77

³⁸⁸ *AER* II, 10, B, l. 24.

³⁸⁹ *NESM* 22.

³⁹⁰ *Lindos* 246, avec le commentaire de CHR. BLINKENBERG, col. 537.

³⁹¹ *Lindos* 1, F, II, ll. 5-6.

³⁹² G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.*, p. 171.

³⁹³ G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.*, p. 195.

³⁹⁴ *NS* 14.

Maiuri, elle pourrait dater de la seconde moitié du III^e ou du début du II^e siècle. Or, un éponyme du nom de Νίκων apparaît les timbres du début de la période II. Il s’agit très probablement de l’auteur de la dédicace, lointain descendant du Camiréen [Νί]κων Ἀλεξιμάχου, prêtre d’Halios en 380³⁹⁵.

A 55. **Νουμήνιος** : cf. A 13.

A 56. **Ξενοφάνης** [Ἰέρω]νος était éponyme de la cité lorsque son fils, Μελάνωπος Ξενοφάνεως, était damiurge à Camiros³⁹⁶. La nouvelle chronologie du catalogue des damiurges, qui repose en partie sur ce synchronisme, permet de placer la prêtrise de Ξενοφάνης en 191³⁹⁷.

Selon Chr. Habicht, le patronyme des prêtres d’Halios n’aurait figuré ni sur les décrets ni sur les timbres amphoriques³⁹⁸. En réalité, Ξενοφάνης Ἰέρωνος est mentionné avec son patronyme dans le décret de Camiros comme sur les timbres amphoriques³⁹⁹. Mais il est vrai que telle n’était pas la règle. A côté de Ξενοφάνης Ἰέρωνος, seuls Πausanίας Τελέσωνος⁴⁰⁰ et Εὐκλείδης Χάρμευς⁴⁰¹ font apparaître leur patronyme sur les timbres amphoriques.

A 57. **Ξενότιμος** : cf. A 29.

A 58. **Πασιφῶν** Ἐπιλύκου fut prêtre d’Athana en 124⁴⁰², et devint ensuite prêtre d’Halios⁴⁰³. Il est improbable, sinon impossible, qu’une quarantaine d’années sépare les deux sacerdoces comme le voudrait la chronologie de G. Finkielsztein, qui place les timbres de Πασιφῶν à la fin de la période VI (107-86). La chronologie de Καλλιάνας Κλεισιμβρότου pose le même problème. Les timbres de Πασιφῶν, bien représentés à Rhodes, sont rares en-dehors : peut-être n’y a-t-il pas lieu de les attribuer à la période VI, voire même à l’extrême fin de la période VI, en raison de leur absence à Samarie et à Délos.

³⁹⁵ CDR-I 1, I, l. 30.

³⁹⁶ CDR-I 20, II, l. 1-3.

³⁹⁷ Cf. p. 251.

³⁹⁸ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 545.

³⁹⁹ A. PELLEGRINI, « Iscrizioni ceramiche d’Erice e suoi dintorni », *ASSic* n.s. 12 (1887), n° 363. *TD* 6264. Cf. *IG* XII, 1, 1175 et J. PÂRIS, « Une nouvelle collection rhodienne de timbres amphoriques », *Mélanges Holleaux*, Paris, 1913, n° LXX.4 (les deux lectures sont à corriger).

⁴⁰⁰ V.R. GRACE, *op. cit.*, E 12, p. 304.

⁴⁰¹ V.R. GRACE, « The Eponyms Named on Rhodian Amphora Stamps », *Hesperia* 22 (1953), n° 81. G. JÖHRENS, *op. cit.*, n° 35. C. SESTIERI, « Bolli anforari rodi d’Albania », *Epigraphica* 3 (1941), n° 15 (lecture à corriger)

⁴⁰² *Lindos* 1, F, II, l. 4.

⁴⁰³ *Lindos* 245.

Πασιφῶν Ἐπιλύκου a été confondu avec son grand-père Πασιφῶν Ἐπιλύκου καθ' ὁμοειδίαν δὲ Δαμοκλεῦς par Chr. Blinkenberg et Chr. Habicht⁴⁰⁴.

A 59. Πεισίστρατος date un décret des Βυβάσσιοι, dont la forme des lettres s'accorde avec une datation dans la première moitié du II^e siècle⁴⁰⁵. Selon G. Finkielsztein, Πεισίστρατος était éponyme vers 160.

A 60. Le prêtre d'Halios Πολυκλῆς Πυθείου, dont une dédicace révèle le patronyme⁴⁰⁶, exerça ses fonctions au cours de la période II. Son petit-fils devint ἀρχιεριστάς à Camiros en 205⁴⁰⁷. Il n'y a aucune raison de supposer qu'il soit devenu prêtre d'Halios à son tour, bien que Chr. Habicht fasse figurer quelque « Πολυκλῆς (2 ?) » dans la liste des éponymes attestés dans les inscriptions de la période 270-40⁴⁰⁸.

A 61. Πρατοφάνης date l'arbitrage entre Samos et Priène⁴⁰⁹. G. Finkielsztein plaçait l'éponyme vers 188, mais Chr. Habicht a montré que les juges rhodiens avaient réalisé leur arbitrage un peu après 185/4⁴¹⁰. La chronologie des timbres amphoriques ne s'en trouve pas confirmée, mais remise en cause. Πρατοφάνης appartient en effet au groupe dit des « éponymes de Villanova », associés les uns au fabricant Δίσκος 2, les autres au fabricant Ἄριστος. Alors que Πρατοφάνης est associé à Δίσκος 2, l'épigraphie impose de le faire descendre dans les années imparties à Ἄριστος (185-182). Partant, il faut abaisser la chronologie de toute la période III ou revoir sa définition et son organisation. A l'examen de la carrière de Φιλόδαμος 2 Ἀριστοβούλου, il apparaîtra que l'organisation de la période III est défectueuse.

Chr. Habicht a proposé d'identifier le prêtre d'Halios à Πρατοφάνης Ἀριστάνακτος, qui aurait été prêtre d'Athana Lindia en 205. Si cette dernière date était exacte, l'identification serait peu probable. Mais Πρατοφάνης Ἀριστάνακτος était éponyme de Lindos vers 196 (H 12) : il pourrait donc s'agir du prêtre d'Halios en fonction au moment de l'arbitrage entre Samos et Priène. La candidature de Πρατοφάνης Θεουκλεῦς, qui fut revêtu du sacerdoce d'Athana Lindia peu avant ou peu après les prêtres du fragment F (207-184), ne peut toutefois

⁴⁰⁴ Cf. p. 145.

⁴⁰⁵ *Pérée* 4, l. 1.

⁴⁰⁶ *IG* XII, 1, 374, avec la correction de FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, col. 839.

⁴⁰⁷ *CDR-I* 37, ll. 16-17.

⁴⁰⁸ CHR. HABICHT, *op. cit.* p. 546.

⁴⁰⁹ *I. von Priene* 37, ll. 33-34.

⁴¹⁰ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 547-549. « Datum und Umstände der rhodischen Schlichtung zwischen Samos und Priene », *Chiron* 35 (2005), pp. 137-146, avec le compte rendu de N. BADOUD, *BA* 2007, n° 183.

être exclue⁴¹¹. D’après l’onomastique, on pourrait également se demander si Πρατο-φάνης n’était pas le frère du Camiréen Ξενο-φάνης Ἱέρωνος, devenu prêtre d’Halios en 191.

A 62. **Πυθόδωρος** date un décret de la κτοίνα des Ποτιδαιεῖς honorant Παμφιλίδας Ἱέρωνος Καρπαθιοπολίτας, qui s’est illustré lors d’une guerre ποτὶ Κρηταεῖς⁴¹². D’après la prosopographie de l’inscription, il ne peut s’agir que de la seconde guerre de Crète (155-153)⁴¹³: Θεμιστόλας Τελεσάνδρου Καρπαθιοπολίτας, chargé de demander au σύμπαρ δᾶμος d’accorder ses honneurs à Παμφιλίδας Ἱέρωνος⁴¹⁴, se retrouve dans une souscription de la fin du II^e siècle⁴¹⁵. Le décret a sans doute été passé un peu après la fin des hostilités : Πυθόδωρος était donc en fonction en 153 au plus tôt : G. Finkielsztejn le place vers 150.

A 63. **Σώδαμος** date une souscription lancée par une association⁴¹⁶, et il est éponyme de la cité dans une inscription dont l’intitulé, très mutilé, se référait peut-être aussi à la chronologie des communautés⁴¹⁷. Il doit sans doute être identifié à l’un des deux homonymes qui lui sont connus, Σώδαμος Τιμαγόρα καθ’ ὕθεσίαν δὲ Εὐίστωρος, qui était prêtre de Sarapis à Rhodes sous Ἀρχοκράτης Ἀρχίπολιος καθ’ ὕθεσίαν δὲ Λυσιστράτου⁴¹⁸. Il apparaît ainsi que Σώδαμος a été prêtre d’Halios au moins deux ans après 200, date à laquelle Ἀρχοκράτης était encore prêtre d’Artamis Κέκοια. G. Finkielsztejn le place vers 195.

A 64. **Σωσικλῆς** date un décret de Symè⁴¹⁹, mais Chr. Habicht juge que l’éponyme attesté sur les timbres est « très probablement plus ancien » que l’inscription⁴²⁰. En réalité, Fr. Hiller von Gaertringen a fait observer que la forme des lettres du décret ne s’accordait pas avec une date postérieure au II^e siècle⁴²¹, et G. Finkielsztejn place l’éponyme vers 155. L’identité ne fait donc aucun doute.

A 65. **Τιμόδικος** date une dédicace des Πυθαῖσταί de Τέλος⁴²². La paléographie s’accorde tout à fait à la chronologie de G. Finkielsztejn, qui place l’éponyme vers 145.

A 66. **Φαινίλας** : cf. A 9.

⁴¹¹ Cf. pp. 161-162.

⁴¹² *Lindos*, additions et corrections, col. 1009, l. 1.

⁴¹³ CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, additions et corrections, col. 1010.

⁴¹⁴ *Lindos*, additions et corrections, col. 1009, l. 51-52.

⁴¹⁵ *IG XII*, 1, 933, l. 9.

⁴¹⁶ *AD* 1967, 56, l. 1.

⁴¹⁷ *Lindos* 661, l. 2.

⁴¹⁸ *Lindos* 134, ll. 17-19.

⁴¹⁹ *IG XII*, 3, 1270, l. 1.

⁴²⁰ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 545, n. 16 ; 562, 567.

⁴²¹ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII*, 3, 1270.

⁴²² *ASAA* 1963-1964, 1.

A 67. A l'issue de sa charge de prêtre d'Halios, **Φιλόδαμος Φιλίσκου** a dédié une statue signée par Ἀριστωνίδας Τιμαγόρα⁴²³. Selon Chr. Habicht, qui s'en remet à la date que V. Kontorini assigne à l'inscription (197)⁴²⁴, le prêtre devrait être identifié à Φιλόδαμος 2, que G. Finkielsztejn place en 183⁴²⁵. La datation de V. Kontorini repose sur la chronologie des timbres amphoriques établie par V. Grace, trop haute d'une quinzaine d'années ; elle est en outre biaisée par le fait que V. Grace ignorait l'existence de Φιλόδαμος 1. Or, pour autant que la photographie de l'estampage permette d'en juger, la forme des lettres convient tout à fait une inscription de la seconde moitié du III^e siècle : le Σ est déjà fermé ; les lettres auxquelles V. Kontorini prête des *apices* sont en réalité ornées de queues d'arondes. De fait, l'identification de Φιλόδαμος Ἀριστοβούλου à Φιλόδαμος 2 impose d'identifier Φιλόδαμος Φιλίσκου à Φιλόδαμος 1, que la chronologie de G. Finkielsztejn place peut-être trop haut (entre 259 et 247). Ἀριστωνίδας Τιμαγόρα, auteur de la statue de Φιλόδαμος Φιλίσκου, est donc le fils du sculpteur camiréen Τιμαγόρας Ἀριστωνίδα, dont une inscription montre qu'il était encore actif en 251⁴²⁶.

A 68. **Φιλόδαμος Ἀριστοβούλου** a été revêtu du sacerdoce d'Halios après 169⁴²⁷, date de sa prêtrise d'Athana Lindia⁴²⁸. Or, Φιλόδαμος 2 est l'un des « éponymes de Villanova », que G. Finkielsztejn date de 183 environ. Chr. Habicht en conclut que Φιλόδαμος Ἀριστοβούλου est un homonyme plus récent, qu'il appelle « Φιλόδαμος 3 »⁴²⁹. En réalité, la dédicace de Φιλόδαμος Ἀριστοβούλου impose de reprendre brièvement l'analyse du « dépôt de Villanova ».

Fouillé en 1921 par A. Maiuri, le dépôt de Villanova a livré plus de 200 amphores enfouies à une profondeur variant entre 1,5 et 1,7 mètres, parallèlement au front de mer ; elles étaient réparties en deux files, sur une longueur avoisinant peut-être 180 mètres. La première file était fichée verticalement dans le sol ; la seconde file s'appuyait sur la première, chacune de ses amphores reposant contre l'anse de deux amphores verticales. Selon A. Maiuri, les amphores du dépôt étaient destinées à l'exportation : une catastrophe se serait produite – incendie, inondation ou fortes marées –, qui aurait empêché l'embarquement de la cargaison⁴³⁰. Mais

⁴²³ *AER* II, 57.

⁴²⁴ V. KONTORINI, *AER* II, 57, p. 138.

⁴²⁵ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 549.

⁴²⁶ *TC* 30.

⁴²⁷ *CDR-I* 48.

⁴²⁸ *Lindos* 1, F, I, l. 3.

⁴²⁹ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 545, n. 16 ; 567 (omis p. 569).

⁴³⁰ A. MAIURI, « Una fabbrica di anfore rodie », *ASAA* 4-5 (1921-1922) [1924], pp. 249-267, résumé dans « Scoperta di un giacimento anforario presso Villanova », *Clara Rhodos* I, Rhodes, 1928, pp. 84-87.

dès 1934 V. Grace⁴³¹ proposait de rapprocher le dépôt de Villanova et le « premier mur d’amphores » découvert à Carthage par le Père Delattre⁴³². Bien que les deux ensembles présentent des différences assez notables, il ne peut faire de doute que les amphores de Villanova ont été remployées (ou seulement employées ?) dans une construction quelconque. I. Papachristodoulou a suggéré d’y voir une « limite de propriété »⁴³³ : mais quelle en aurait été l’utilité sur le bord de mer ?

L’état de conservation de 198 amphores permet d’en déterminer et l’éponyme et le fabricant. Sur ce nombre, 186 (soit 93 %) ont été produites par Δίσκος 2 sous les éponymes Ίέρων 1, Κρατίδας, Ξενοφάνης et Πρατοφάνης ; 6 autres ont été produites par Ἄριστος sous les éponymes Ἀρχοκράτης 2, Τιμασαγόρας, Κλεώνυμος 2 et Φιλόδαμος 2. Les trois amphores restantes ont été produites sous Πρατοφάνης par deux autres fabricants, Δαμοκράτης 1 et Ἴστρος. Alors qu’A. Maiuri supposait que les quatre éponymes associés à Ἄριστος précédaient ou suivaient « de peu » les quatre éponymes associés Δίσκος 2⁴³⁴, V. Grace⁴³⁵ et tous les autres spécialistes du timbrage à sa suite sont partis du principe que les « huit éponymes de Villanova » se succédaient sans solution de continuité.

Aux abords du dépôt, les fouilleurs italiens ont relevé la présence d’amas de cendres et de scories, associés à de nombreuses anses timbrées, parfois surcuites, et des « céramiques variées »⁴³⁶. Il y avait donc là un ou plusieurs ateliers. Plus de 170 timbres ont été découverts sur les lieux : 80 d’entre eux étaient datés par les éponymes Ἀρχοκράτης 2, Τιμασαγόρας, Κλεώνυμος 2 et Φιλόδαμος 2 ; 8 autres étaient datés par cinq éponymes non attestés dans le dépôt de Villanova. Sur plus de 84 timbres de fabricants au total, « plus de 60 » (> 72 %) portaient le nom d’Ἄριστος, 8 appartenaient à Δαμοκράτης 1 et à Ἴστρος, 15 à des fabricants non attestés dans le dépôt de Villanova. Cet ensemble de timbres n’est jamais distingué du dépôt proprement dit : résumant l’opinion commune, Y. Garlan évoque ainsi « l’atelier côtier de Villanova qui a attesté la succession des fabricants Ἄριστος et Δίσκος⁴³⁷ ».

⁴³¹ V.R. GRACE, « Stamped Amphora Handles Found in the American Excavations in the Athenian Agora 1931-1932 », *Hesperia* 3 (1934), pp. 216-217, qui renvoie au *CIL* III, p. 2200.

⁴³² A.-L. DELATTRE, « Le mur à amphores de la colline Saint-Louis à Carthage », *BCTH* (1894), pp. 89-91.

⁴³³ I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, *Οἱ ἀρχαῖοι Ροδιακοὶ δῆμοι. Ἱστορικὴ ἐπισκόπηση. Ἡ Ἰαλυσία*, Athènes, 1989, p. 106.

⁴³⁴ A. MAIURI, *op. cit.*, p. 266.

⁴³⁵ V.R. GRACE, *op. cit.*, p. 230.

⁴³⁶ A. MAIURI, *op. cit.* n. 9, pp. 251, 259-260, 262.

⁴³⁷ Y. GARLAN, *op. cit.*, p. 55.

En réalité, les deux fabricants n'ont aucun éponyme en commun. Alors que Δίσκος 2 a produit 93 % des amphores du dépôt, ni lui ni les éponymes qui lui sont associés ne sont attestés dans les rebuts d'atelier découverts à proximité, dont plus de 72 % proviennent du fabricant Ἄριστος. Si A. Maiuri est parti du principe que les « éponymes de Villanova » se suivaient à peu d'intervalle, c'est qu'il considérait le dépôt comme une cargaison préparée pour l'embarquement. Mais son hypothèse ne résiste pas à l'analyse : les amphores ont été disposées dans une construction faite pour durer. Par conséquent, rien n'indique que les quatre éponymes associés à Ἄριστος aient directement succédé aux quatre éponymes associés à Δίσκος 2, comme on l'a imaginé depuis V. Grace.

Δίσκος 2 était actif vers 180, date du sacerdoce de Πρατοφάνης. Ἄριστος était encore actif après 169, puisque Φιλόδαμος Ἄριστοβούλου, qu'il faudrait ainsi identifier à Φιλόδαμος 2, était prêtre d'Athana Lindia cette année-là. En dépit de Chr. Habicht, « Φιλόδαμος 3 » n'existe probablement pas.

A 69. Χρυσάωρ date un bouclier en marbre, dédié par des Cariens à l'épistate Σωσικράτης Σωσινίκου Ῥοδίου⁴³⁸. Χρυσάωρ fait partie des éponymes associés au fabricant Φιλοστέφανος 2, dont l'activité a commencé à la période V pour finir au début de la période VI⁴³⁹. Quant à Σωσικράτης Σωσινίκου, il se retrouve dans la liste des πρεσβύτεροι⁴⁴⁰. Or, la chronologie du bouclier, découvert à Muğla, a fait l'objet d'un très long débat, dont l'histoire de la domination rhodienne sur le continent constitue l'enjeu. Les derniers éditeurs du document constatent que la forme de l'inscription, le fait même qu'elle soit gravée sur un bouclier en marbre ainsi que l'identification de Χρυσάωρ et de Σωσικράτης Σωσινίκου « obligent à conclure à une date au début du I^{er} siècle ». Cependant, G. Finkielsztein place Χρυσάωρ au début de la période VI, alors que J. Benediktsson date la liste des πρεσβύτεροι de 68⁴⁴¹. « On retiendra donc une date c. 100-60 av. J.-C., en attendant que quelque donnée nouvelle permette de préciser cette datation⁴⁴². » La voici : la liste des πρεσβύτεροι ne date pas de 68, mais de 80⁴⁴³. On peut donc placer l'éponymie de Χρυσάωρ au début de la période VI.

⁴³⁸ HTC 62, l. 1.

⁴³⁹ G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.*, p. 161.

⁴⁴⁰ CDR-I 31, b IV, l. 72.

⁴⁴¹ J. BENEDIKTSSON, « Sur la date d'IG XII, 1, 46 », *apud* Chr. Blinkenberg, *Lindiaka* VIII. *Deux documents chronologiques rhodiens*, Copenhague, 1938, pp. 27-28

⁴⁴² A. BRESSON P. BRUN, E. VARINLIOĞLU, HTC 62, pp. 183-186, avec le compte rendu de N. BADOUD, BA 2007, n° 181.

⁴⁴³ Cf. p. 296.

SECTION III

Trois éponymes de l’époque impériale peuvent être précisément datés.

A 70. Πλείσταρχος apparaît dans deux inscriptions lindiennes⁴⁴⁴. Son association avec le prêtre d’Athana Ἀριστείδας Ἀριστείδα⁴⁴⁵ dans le décret de Ἰππίας Ἰππία τοῦ Ἰππία permet de placer son sacerdoce en 22 ap. J.-C.

A 71. Ῥοδοπείθης date un décret de Lindos avec le prêtre d’Athana Καλλίστρατος Καλλιστράτου⁴⁴⁶. L’un et l’autre apparaissent comme ἱερεῖς ἐνιαύσιοι dans le décret de Ἰππίας Ἰππία τοῦ Ἰππία⁴⁴⁷, passé au mois de Πάναμος de l’an 23 ap. J.-C. Ῥοδοπείθης a donc exercé son sacerdoce l’année 23/24 ap. J.-C.

A 72. Ἀρτεμῆς était prêtre d’Halios à la fin de l’hiver suivant l’avènement de Néron⁴⁴⁸. Il a donc exercé son sacerdoce pendant l’année 54/5.

En l’absence de catalogues, les autres éponymes de l’époque impériale sont beaucoup plus difficiles à dater. Je les présente ici par ordre alphabétique, en réservant une place à part aux prêtres attestés avec leurs *nomina Romana*.

A 73. Ἀρχεῖνος Νεικατορίδα καθ’ ὁθεσίαν δὲ Δεξιππου a été prêtre d’Athana Lindia puis prêtre d’Halios⁴⁴⁹. Son nom n’apparaît pas sur la stèle K du catalogue des prêtres d’Athana (14 av. J.-C. – 27 ap. J.-C.). Chr. Blinkenberg situe ses deux sacerdoce vers 50 ap. J.-C.

A 74. Un décret d’association publié en 1929 a été passé ἐπ’ ἱερέως Δικαίου καὶ ἀρχερανιστᾶ Διονυσίου Λαοδικέως μετοίκου⁴⁵⁰. Δικαῖος est évidemment l’éponyme de la cité, bien que son nom ne figure pas dans le *Lexicon of Greek Personal Names*, et que V. Kontorini ait pensé en découvrir la première occurrence en 1989, dans une inscription de la première moitié du I^{er} siècle mentionnant un Στρατοκλῆς Δικαίου⁴⁵¹.

Le nom de l’ἀρχερανιστάς mérite un commentaire particulier, puisqu’un Διονύσιος Λαοδικεὺς μέτοικος est attesté sur les timbres amphoriques du I^{er} siècle⁴⁵². Si

⁴⁴⁴ CDR-I 25, ll. 1-2. Lindos 420, l. 4.

⁴⁴⁵ Lindos 1, J, II, l. 43.

⁴⁴⁶ IG XII, 1, 762, ll. 2-4.

⁴⁴⁷ CDR-I 25, ll. 16-19.

⁴⁴⁸ CDR-I 58.

⁴⁴⁹ Lindos 437, avec le commentaire de CHR. BLINKENBERG, col. 812.

⁴⁵⁰ NSCIR 5, ll. 1-2.

⁴⁵¹ AER II, 3, Γ, l. 3, avec le commentaire de V. KONTORINI, p. 50.

⁴⁵² D.T. ARIEL, G. FINKIELSZTEJN, « Stamped Amphora Handles » in S.C. Herbert *et al.* (edd.), *Tel Anafa I, 1, Final Report on Ten Years of Excavation at a Hellenistic and Roman Settlement in Northern Israel*, Ann Arbor, 1994, n° 40, p. 202.

l'ἀρχερανιστάς ne fait qu'un avec le fabricant d'amphores, Δικαῖος pourrait être le fils de Στρατοκλῆς Δικαίου, et avoir été éponyme un peu avant ou un peu après la fin du timbrage. Si l'ἀρχερανιστάς et le fabricant sont deux individus distincts, Δικαῖος pourrait être identifié à son homonyme de la période impériale, attesté dans une inscription dont V. Kontorini annonçait la publication en 1989⁴⁵³.

A. 75. Διοκλῆς est le père de deux prêtres d'Halios, ainsi que nous l'apprend une inscription gravée en l'honneur de l'un d'entre eux, Τίτος Φλαύιος Φανόστρατος Διοκλεοῦς [A 82].

A 76. Ἑρμῆς ou Ἑρμος β', ἱερεὺς Ἡλίου, date une inscription que Chr. Blinkenberg place à la fin du II^e siècle⁴⁵⁴.

A 77. Πολύχαρμος 3 se trouve mentionné dans une inscription honorifique que G. Konstantinopoulos attribue à la première moitié du I^{er} siècle ap. J.-C.⁴⁵⁵, mais dont les auteurs du *Lexicon of Greek Personal Names* (s.v. Πολύχαρμος 12) semblent penser qu'elle date du milieu du I^{er} siècle av. J.-C. La morphologie (disparition de la psilose, itacisme) et la paléographie font résolument pencher pour l'époque impériale.

A 78. Στάσιππος date une session du Conseil dans une inscription honorifique que G. Konstantinopoulos plaçait dans la seconde moitié du I^{er} siècle⁴⁵⁶. Mais comme l'ont fait observer J. et L. Robert la session du Conseil est également datée par l'année de règne d'un empereur⁴⁵⁷. Cet empereur n'est pas nécessairement Auguste, puisque Στάσιππος a quelque chance d'avoir été damiurge dans la seconde moitié du II^e siècle⁴⁵⁸.

A 79. Τιβέριος Αἴλιος Δράκων Τιμακράτεως Ὑπερενχεύς porte encore le titre de ἱερεὺς Ἡλίου dans une inscription funéraire que son éditeur a datée du II^e siècle ap. J.-C., mais qui pourrait être plus tardive [cf. I 7]⁴⁵⁹.

A 80. Τίτος Φλαύιος Τίτου Φλαυίου Λέοντος ἱερέως υἱὸς Θρασύλοχος Κλάσιος a exercé une vingtaine de sacerdoces, dans la ville de Rhodes ou dans les communautés, au titre de prêtre annuel ou de ἱερεὺς στατός. Le sacerdoce d'Halios est rangé parmi les prêtrises annuelles, comme celui d'Athana Lindia [cf. A 85]⁴⁶⁰.

A 81. [Τίτος Φλαύιος --- Διοκλεοῦς], frère (aîné ?) du prêtre suivant.

⁴⁵³ V. KONTORINI, *loc. cit.*

⁴⁵⁴ *Lindos* 483, avec le commentaire de CHR. BLINKENBERG, col. 866.

⁴⁵⁵ *AD* 18 A (1963), 2, l. 4, avec le commentaire de G. KONSTANTINOPOULOS, p. 3.

⁴⁵⁶ *AD* 18 A (1963), 1, ll. 15-18, avec le commentaire de G. KONSTANTINOPOULOS, p. 2.

⁴⁵⁷ J. et L. ROBERT, *BE* 1966, n° 289.

⁴⁵⁸ *CDR-I* 8, k, l. 17.

⁴⁵⁹ *NESM* 59, avec la datation de G. IACOPI.

⁴⁶⁰ *IG* XII, 1, 786, l. 8.

A 82. **Τίτος Φλαύιος Φανόστρατος Διοκλεοῦς** est attesté par une inscription honorifique qui le présente comme « le frère d’un prêtre d’Halios [A 81] et le fils d’un prêtre d’Halios [A 75] »⁴⁶¹.

A 83. **Τίτος Φλαύιος Φαρνάκης Ἰππολύτου Καρπαθιοπολίτας** porte le titre de γυμνασίαρχος καὶ ἀγωνοθέτης τῶν ἱερῶν καὶ εἰσελαστικῶν τῶν μεγάλων Ἀλείων ἀγῶνων ἱερεὺς τοῦ Ἀλίου [cf. A 84, A 86]⁴⁶².

A 84. **Πόπλιος Αἴλιος Ζηνόδοτος ὁ καὶ Θέων Ἑρμεία Ἐρειναεὺς** était ἱερεὺς τοῦ προπάτορος Ἀλίου καὶ ἀγωνοθέτας τοῦ ἀγῶνος τῶν μεγάλων Ἀλείων vers 180 ap. J.-C., selon Chr. Blinkenberg [cf. A 83, A 86]⁴⁶³.

A 85. **Μάρκος Αὐρήλιος Ἀθαναγόρας β’ τοῦ Οὐλιάδου Λαδάρμιος καθ’ ὑοθεσίαν δὲ Δημητρίου** a assumé les charges de prêtre d’Halios, d’Athana Lindia et de Ὑέτιος à vie [cf. A 80]⁴⁶⁴. Un papyrus montre qu’il était en fonction sous le règne de Gordien III (238-244)⁴⁶⁵.

A 86. **Μάρκος Αὐρήλιος Σεραπίων β’ Ἄμιος καθ’ ὑοθεσίαν δὲ Μάρκου Αὐρηλίου Διονυσοκλεῦς Πολίτας** est probablement le dernier éponyme rhodien qui nous soit connu : il porte le titre de ἱερεὺς Ἡλίου καὶ ἀγωνοθέτης τοῦ ἀγῶνος τῶν Ῥωμαίων [cf. A 83, A 52]⁴⁶⁶. La paléographie de l’inscription conviendrait tout à fait à la fin du III^e siècle ou au début du IV^e siècle.

IDENTIFICATIONS INCERTAINES

I 1. **Ἀγε[---]ς Ἀριστοτέλεως** est attesté comme prêtre d’Athana Lindia et comme prêtre d’Halios sur une inscription de la haute époque hellénistique, erronément datée de la fin du II^e siècle par Chr. Blinkenberg⁴⁶⁷. Il s’agit soit d’Ἀγέμαχος, prêtre d’Halios vers 180, soit Ἀρχέστρατος 1, prêtre d’Halios au milieu du III^e siècle⁴⁶⁸. Malgré Chr. Habicht⁴⁶⁹, induit en erreur par la chronologie de Chr. Blinkenberg, il ne s’agit en aucun cas d’un quelconque « Ἀγέμαχος 2 ». Il est vrai que Chr. Habicht n’admet qu’avec réserve ce dernier parmi les

⁴⁶¹ IG XII, 1, 65.

⁴⁶² NS 38, ll. 3-7.

⁴⁶³ Lindos 465h, avec la datation de CHR. BLINKENBERG.

⁴⁶⁴ NSCIR 4. Cf. pp. 115, 339.

⁴⁶⁵ P. Oxy. 3594, ll. 4-6, 33-35. Cf. P. Oxy. 3594, l. 9.

⁴⁶⁶ AER II, 62, ll. 1-5.

⁴⁶⁷ Lindos 225, avec le commentaire de CHR. BLINKENBERG, col. 507-508.

⁴⁶⁸ Cf. p. 164.

⁴⁶⁹ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 568, 569.

éponymes non attestés sur les timbres amphoriques, mais la raison en est qu'il se demande si l'inscription de Lindos ne serait pas une dédicace élevée à Halios par un ancien prêtre ayant omis de préciser la divinité qu'il servait : hypothèse d'autant moins admissible que partout ailleurs Chr. Habicht est parti du principe que la formule d'ἱερατεύσας Ἀλίῳι désignait un prêtre d'Halios sorti de charge.

I 1bis. Un prêtre d'Halios, qui avait préalablement été revêtu du sacerdoce d'Athana Lindia, est attesté sur une base signée par Φύλης Ἀλικαρνασσεύς, datable du milieu du III^e siècle⁴⁷⁰.

I 2. Ἀριστομ[--- ----] καθ' ὕ[οθεσίαν δὲ] Ἀρι[---] apparaît sur la même base que Κλευκράτης Κλευσθένης⁴⁷¹, en qualité d'ἱερα[τεύσας Ἀλίῳι (ou Ἀλίου)]. La paléographie indique que sa statue, signée par Δημήτριος [---], est plus récente que celle de Κλευκράτης Κλευσθένης, signée par Πυθόκριτος Τιμοχάριος Ρόδιος. Le sculpteur pourrait être identifié à Δήμητριος Δημητρίου Ρόδιος, associé à Θεὸν Ἀντιοχεύς ᾧ ἅ ἐπιδαμία δέδοται dans le milieu du II^e siècle⁴⁷². Il faudrait alors identifier l'éponyme à Ἀριστόμαχος 1 (période IV) voire à Ἀριστομβροτίδας (période V), plutôt qu'à Ἀριστόμαχος 2 ou à Ἀριστομένης (période VI). Cet Ἀριστόμαχος pourrait à son tour être identifié à Ἀριστόμαχος Ἀριστοτίμου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Ἀριστοτίμου, prêtre d'Asklapios à Thyssanonte dans le deuxième quart du II^e siècle⁴⁷³, suivant la suggestion de V. Kontorini (en revanche, Ἀριστόμαχος Καλλιξείνου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Ἀριστομάχου, qui exerça la même fonction une vingtaine d'années plus tard, n'entre pas en ligne de compte). Or, sur un cachet à timbrer les amphores, le nom d'Ἀριστόμαχος a été remplacé par celui de Ἡραγόρας⁴⁷⁴, qui n'est attesté que dans la ville de Rhodes et la communauté de Lindos. L. Criscuolo en a déduit qu'Ἀριστόμαχος devait appartenir à la communauté de Camiros, qui précède celle de Lindos dans le cycle tribal⁴⁷⁵. Comme le relève V. Kontorini⁴⁷⁶, le dème de Thyssanonte étant intégré au territoire de Camiros, c'est un indice supplémentaire en faveur de l'identification d'Ἀριστόμαχος 1 à Ἀριστόμ[αχος Ἀριστοτίμου] καθ' ὕ[οθεσίαν δὲ] Ἀρι[στοτίμου], qui demeure cependant du domaine de l'hypothèse.

⁴⁷⁰ *Lindos* 135.

⁴⁷¹ *AER* II, 59 B.

⁴⁷² *Lindos* 203, 205 (sculpteurs). *IG* XII, 1, 127 (évergètes du κοινόν de Νικασίων Κυζικηνὸς ᾧ ἅ ἐπιδαμία δέδοται).

⁴⁷³ *Pérée* 118d, l. 8.

⁴⁷⁴ Cf. V.R. GRACE, M. SAVVATIANOU-PÉTROPOULAKOU, *op. cit.*, E 37, p. 314.

⁴⁷⁵ L. CRISCUOLO, *op. cit.*, n° 15, pp. 39-40.

⁴⁷⁶ V. KONTORINI, *AER* II, 53, p. 143.

I 3. [---]στρατος τοῦ [---]ΛΑ[---] date un décret d’un κοινόν – les Λωνδεῖς ? – qui se trouvait dans l’orbite de Stratonicee : l’inscription n’est connue que par la copie de G. Cousin, qui ferait pencher pour une attribution au II^e siècle, et peut-être plus précisément au milieu ou à la fin de ce siècle⁴⁷⁷. Chr. Habicht⁴⁷⁸ propose d’identifier l’éponyme à Σώστρατος, daté de 194 par G. Finkielsztein : mais il n’est pas sûr que le κοινόν ait été perdu par les Rhodiens en même temps que Stratonicee, si bien que l’on pourrait envisager un éponyme postérieur à 166, comme Κληνόστρατος. R. van Bremen propose quant à elle de restituer [ἐπὶ Καλλι]στράτου τοῦ [Κα]λλ[ιστράτου], mais ce prêtre n’est pas attesté sur les timbres amphoriques de Rhodes⁴⁷⁹.

I 4. Un prêtre d’Halios – Σ[---] [---]στορος ? – se trouvait très vraisemblablement mentionné parmi les dédicants de la statue d’une prêtresse d’Athana Lindia, mais il est impossible de restituer son nom⁴⁸⁰. L’établissement du texte de cette inscription, basé sur les copies (souvent fautives) de S. Georgiadis, est d’ailleurs problématique.

I 5. Un décret trouvé à Thyssanonte, dans lequel une association honore un bienfaiteur, est également daté par un prêtre d’Halios⁴⁸¹.

I 6. Ἀρού[τιος]⁴⁸² ou Ἀρού[κιος] date une inscription de Télôs qui semble appartenir au II^e ou au III^e siècle ap. J.-C., sans que la nature de son sacerdoce soit précisée⁴⁸³. Malgré W. Peek⁴⁸⁴, il n’y a pas à douter qu’il s’agisse là d’un prêtre d’Halios.

I 7. [---]δρος Δημητρίου Θυσσανούντιος porte encore le titre de ἱερεὺς Ἀλίου sur un autel funéraire [cf. A 79]⁴⁸⁵.

I 8. [Δαμαγόρας γ’ ?] a été successivement prêtre d’Athana à Ialysos, damiurge à Camiros et prêtre d’Halios à Rhodes⁴⁸⁶. L’inscription qui l’honore a été découverte à Lindos. Elle est amputée de son début, mais compte tenu du lieu de découverte elle devait également faire état de la prêtrise d’Athana Lindia. Chr. Blinkenberg la place dans la seconde moitié du II^e siècle ap. J.-C.

⁴⁷⁷ *HTC*, pp. 149-150, avec le commentaire des éditeurs.

⁴⁷⁸ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 561.

⁴⁷⁹ R. VAN BREMEN, citée dans *HTC* 39, p. 150.

⁴⁸⁰ *IG XII*, 1, 824, l. 6.

⁴⁸¹ *Pérée* 128, l. 1.

⁴⁸² J.J.E. HONDIUS, *SEG III*, 1929, n° 715, l. 2.

⁴⁸³ *AEph* 1922, 15, l. 2.

⁴⁸⁴ W. PEEK, *IDI* 22, p. 17.

⁴⁸⁵ *NS* 79.

⁴⁸⁶ *Lindos* 482, avec le commentaire de CHR. BLINKENBERG, col. 864.

I 9. M[---]v a élevé un temple aux nymphes dans la région de Loryma, en se présentant comme Ἡελίου φαέθοντος ἐπώνυμος dans une épigramme⁴⁸⁷. Mais rien dans cette épigramme n'autorise à dire que « le poète était prêtre du Soleil et des nymphes à Loryma⁴⁸⁸ » ni même à évoquer un « culte privé » d'Halios⁴⁸⁹.

PRÊTRES DE STATUT INCERTAIN

S 1. Une place à part doit être réservée à « Νικαγόρας ». Une dédicace trouvée à Syros porte en effet : ἐπ' ἱερέως Νικαγόρου | τὸ κοινὸν τῶν ἐρανιστῶν | ὧν ἡρχεράνιζε Μάρων | Ποσειδῶνι καὶ Ἀμφιτρίτει⁴⁹⁰. Chr. Habicht a rappelé l'historiographie de ce document : Fraser et G. Bean l'ont d'abord attribué à Ténos, en arguant de la mention de Poséidon et d'Amphitrite ; L. Robert a ensuite souligné que la mention d'un κοινόν était à mettre en rapport avec l'influence de Rhodes⁴⁹¹ ; enfin, H.-U. Wiemer a identifié Νικαγόρας à un prêtre d'Halios⁴⁹², tandis que Chr. Habicht, après avoir relevé que ce nom n'était pas attesté sur les timbres amphoriques, inclinerait plutôt à l'attribuer à un éponyme de l'association.

Les parallèles fournis font résolument pencher pour un prêtre d'Halios, puisque telle inscription porte ἐπ' ἱερέως Θευφάνεως [A 43], ἀρχερανιστᾶ | Μενεκράτεως Κιβυράτα, Ὑακινθίου | ἕκται ἐξ ἰκάδος⁴⁹³, telle autre ἐπὶ ἱερέως Σωδάμου [A 63] | Ὑακινθίου δωδεκάται | ἀρχερανιστοῦντος | Ξούθου Ἀντιοχέως⁴⁹⁴, telle autre encore ἐπ' ἱερέως Δικαίου [A 74] καὶ ἀρχερανιστᾶ | Διονυσίου Λαοδικέως μετοίκου⁴⁹⁵... Si l'on admet que la dédicace a été élevée à Ténos, et qu'elle est datée par un prêtre d'Halios, deux hypothèses sont envisageables. Νικαγόρας pourrait avoir été éponyme après la fin du timbrage, et plus précisément entre 44 et 31, période à laquelle Ténos était possession rhodienne⁴⁹⁶. Mais la forme commune « Νικαγόρας » pourrait aussi dissimuler le nom de Νικασαγόρας, très répandu à Rhodes mais quasiment inexistant hors de cette cité.

⁴⁸⁷ IG XII, 1, 928, III, l. 5.

⁴⁸⁸ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, IG XII, 1, 928, p. 153.

⁴⁸⁹ D. MORELLI, « I culti in Rodi », SCO 8 (1959), p. 99.

⁴⁹⁰ IG XII, 5, 672.

⁴⁹¹ L. ROBERT, *Etudes anatoliennes. Recherches sur les inscriptions grecques de l'Asie Mineure*, Paris, 1937, p. 514.

⁴⁹² H.-U. WIEMER, *op. cit.*, p. 276, n. 47.

⁴⁹³ IG XII, 1, 9, ll. 1-3.

⁴⁹⁴ AD 1967, 56, l. 1.

⁴⁹⁵ NSCIR 5, ll. 1-2.

⁴⁹⁶ App., B.C. 5.7. Sen., Ben., 5.16.6.

L’éponyme datant la dédicace pourrait alors être identifié à Νικασαγόρας 2 [A 52], qui fut prêtre d’Halios à un moment où les Rhodiens contrôlaient la ligue des Nésiotes (vers 170 selon G. Finkielsztein).

S 2. Le statut d’**Ἀντίοχος Μηνოდότου** est mal défini lui aussi. Une inscription agonistique, attribuable à l’époque impériale, proclame sa victoire : [ν]ίκη| Ἀντιόχο|υ τοῦ Μηνοδο|του ἱερέ|ως⁴⁹⁷. Rien n’assure mais rien n’exclut qu’il s’agisse d’un prêtre d’Halios.

IDENTIFICATIONS ERRONÉES

- dans l’article de Chr. Habicht

Selon Chr. Habicht, il faudrait certainement ajouter **Ἀλεξιμβροτίδας Λύκωνος** à la liste des prêtres d’Halios attestés dans les inscriptions, ainsi que **Τιμοκλῆς Δωριέως** et **Τιμοκράτης Ἀγήμονος καθ’ ὕοθεσίαν δὲ Λυσιστράτου**, très probablement⁴⁹⁸. Dans une dédicace élevée à Déméter et Zeus Carpophores, un vétéran des guerres mithridatiques (dont le nom est perdu) se présente en effet comme ἱερατεύσας Ἀπόλλωνος Πυθαέως| [ἐπ’ ἱ]ερέως Ἀλεξιμβροτίδα⁴⁹⁹. Chr. Blinkenberg considère qu’il s’agit là du prêtre d’Athana de l’an 69, Ἀλεξιμβροτίδας Λύκωνος⁵⁰⁰. Selon Chr. Habicht, « cela n’est absolument pas indiqué, parce qu’Ἀλεξιμβροτίδας peut tout à fait avoir été, comme tant d’autres citoyens, prêtre d’Athéna et, au cours d’une année ultérieure, prêtre d’Hélios ». Et de poursuivre : « il est assez improbable que la simple formule ἐπὶ ἱερέως puisse signifier, dans la ville de Rhodes, le culte d’Athéna à Lindos, puisque, à Lindos même, la prêtrise de la déesse est généralement explicitée par l’ajout de τᾶς Ἀθάνας ». Dans l’opinion de Chr. Habicht, qui s’autorise de l’index du corpus de Chr. Blinkenberg (mis au point par J. Benediktsson et T. Larsen)⁵⁰¹, la formule ἐπ’ ἱερέως ne serait attestée qu’à deux reprises dans les inscriptions lindiennes de l’époque hellénistique ; elle ne s’appliquerait qu’à **Τιμοκλῆς Δωριέως**⁵⁰² et à **Τιμοκράτης Ἀγήμονος καθ’ ὕοθεσίαν δὲ Λυσιστράτου**⁵⁰³, certes attestés comme prêtres d’Athana, mais qui

⁴⁹⁷ NSER 5 b, ll 1-6.

⁴⁹⁸ CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 545, n. 16 ; 566, 569 (Ἀλεξιμβροτίδας est mal classé).

⁴⁹⁹ NESM 48, ll. 7-8.

⁵⁰⁰ Lindos 1, G, III, l. 10, avec le commentaire de CHR. BLINKENBERG, col. 131-132.

⁵⁰¹ CHR. BLINKENBERG, Lindos, col. 1186.

⁵⁰² Lindos 242, ll. 1-3.

⁵⁰³ Lindos 255, ll. 1-3.

« pourraient tous deux [...] avoir été prêtres d'Halios ». En réalité, l'inscription honorant le vétéran des guerres mithridatiques n'a pas été découverte « dans la ville de Rhodes », comme l'affirme Chr. Habicht, mais « en fouillant autour du parvis de la petite église de St-Stéphane à Lindos », comme l'indique sa source⁵⁰⁴. La prêtrise d'Apollon, exercée à Lindos et mentionnée dans une inscription de Lindos, est logiquement datée par l'éponyme de Lindos. Ἀλεξιμβροτίδας, qui n'est pas attesté sur les timbres amphoriques, n'a jamais été prêtre d'Halios. D'autre part, s'il est envisageable – mais nullement nécessaire – d'identifier Τιμοκλῆς Δωριέως, prêtre d'Athana en 125⁵⁰⁵, avec Τιμοκλῆς, prêtre d'Halios attribué à la période VI (107-86) mais qui pourrait en réalité avoir officié à la fin de la période V⁵⁰⁶, il est quasiment exclu – dans l'état actuel de la chronologie des timbres amphoriques – de rapprocher Τιμοκράτης Ἀγήμονος καθ' ὁθεσίαν δὲ Λυσιστράτου, prêtre d'Athana en 113⁵⁰⁷, et Τιμοκράτης, prêtre d'Halios dont le mandat tomberait pendant la période VII (après 86). Mais quoi qu'il en soit il est absolument certain que c'est au titre de prêtres d'Athana que Τιμοκλῆς Δωριέως et Τιμοκράτης Ἀγήμονος καθ' ὁθεσίαν δὲ Λυσιστράτου datent les inscriptions gravées dans le sanctuaire de la déesse. S'il fallait en apporter une ultime preuve, il suffirait d'alléguer la plus lindienne de toutes les inscriptions, omise par Chr. Habicht : le décret prévoyant la gravure de la *Chronique de Lindos*, dûment indexé par J. Benediktsson et T. Larsen, a été passé [ἐ]π' ἱερέως Τεισύλ[ου τοῦ Σωσικράτεως]⁵⁰⁸, prêtre d'Athana en 99⁵⁰⁹. Τείσυλος n'est pas attesté sur les timbres amphoriques, et ne le sera jamais.

- dans la thèse de B. Turzynski Drushell

Dans l'inventaire que B. Turzynski Drushell a établi des prêtres d'Halios attestés dans les inscriptions, on retrouve le nom d'Ἀλεξιμβροτίδας Λύκωνος, déjà présenté comme l'éponyme de la cité par P. Fraser et V. Grace⁵¹⁰, et celui de Τιμοκλῆς Δωριέως, tiré de la liste des « prêtres d'Halios nommés dans les inscriptions lindiennes » publiée par Chr.

⁵⁰⁴ G. IACOPI, *NESM* 48, p. 210.

⁵⁰⁵ *Lindos* 1, F, II, l. 3.

⁵⁰⁶ N. BADOUD, *BA* 2007, n° 243.

⁵⁰⁷ *Lindos* 1, G, II, ll. 4-5.

⁵⁰⁸ *CDR-I* 24, l. 1.

⁵⁰⁹ *Lindos* 1, H, II, l. 3.

⁵¹⁰ V.R. GRACE, « The Eponyms Named on Rhodian Amphora Stamps », *Hesperia* 22 (1953), p. 127, citant une lettre de P.M. Fraser datée du 23.II.1953.

Blinkenberg⁵¹¹. Cette liste mentionne toutes sortes de noms attestés tant sur les inscriptions que sur les timbres amphoriques, mais les identifications proposées (ou d’ailleurs seulement suggérées) sont souvent irrecevables, le savant danois n’ayant pas tenu compte de la chronologie des timbres, et confondu à l’occasion l’éponyme avec le fabricant de l’amphore. Les noms suivants, copiés dans l’ouvrage de Chr. Blinkenberg, doivent donc être radiés de la liste de B. Turzynski Drushell : Δάμων Κλεμβρότου, Καλλίξεινος Μεγακλεῦς, Λαφείδης Ἱεροκλεῦς, Σωσίλας Κλεαγόρα, Σωσίφιλος Ἀριστῆ et Τιμαρχίδας Ναυσικοῦ.

D’autre part, A. Maiuri a cru que Νεικασικράτης β’, nommé dans *NISM* 18, avait été prytane « ἐπὶ τοῦ Σεΐτου ». B. Turzynski Drushell a reproduit son erreur en intégrant quelque « Σεΐτος » à sa liste : il s’agit en réalité d’un prytane préposé au blé, πρυτανὶς ἐπὶ τοῦ σεΐτου = σίτου, comme l’a bien vu A. Bresson⁵¹².

Quatre autres magistrats ont été présentés à tort comme des éponymes rhodiens :

- « Μήνοδοτος », qui serait attesté dans *SER* 68, n’est autre en réalité qu’Ἀντίοχος Μηνοδότου, prêtre de statut indéterminé dans *NSER* 5 [S 2].
- Τιμαγό[ρας Τ]ιμαγόρα n’est que prophète dans le catalogue *SER* 5 (*CDR-I* 2).
- Ἀρίστανδρος <Ἀπ>ολλο[φάνου] était éponyme de Cyzique au moment de la réception du décret rhodien reconnaissant l’asylie de la cité⁵¹³.
- « [Ἀρί]στων » cache Ἀριστόνους Ἐξανέτου, prêtre d’Hélios à Thasos⁵¹⁴.

- dans la thèse de Fr. Bleckmann

Une inscription découverte à Naxos mentionne quatre ἱερεῖς Ῥόδου : Κριτόβουλος, Ἀρχέλεος, Ἑρμοκράτης et Χαρίσιος, tous mentionnés après un demiurge éponyme. Fr. Bleckmann tenait ces quatre hommes pour des prêtres d’Halios ayant exercé leurs fonctions entre « 41 et 38 », lorsque Naxos était sous domination rhodienne ; comme aucun d’entre eux n’apparaissait sur les timbres amphoriques, il en déduisait que le timbrage des amphores s’était interrompu avant 41. Son erreur a été implicitement relevée par Fr. Hiller von Gaertringen, qui n’a repris aucun des quatre noms dans sa liste d’éponymes : il s’agit en

⁵¹¹ CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, col. 23-24.

⁵¹² A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, p. 395.

⁵¹³ *SGDI* 3752, l. 1.

⁵¹⁴ *IG* XII, 8, ll. 5-6.

effet de prêtres de Rhodos. J. et L. Robert ont proposé d’attribuer l’inscription qui les cite à Minoa d’Amorgos⁵¹⁵, où l’on retrouve l’association démiurge – prêtre de Rhodos⁵¹⁶.

Enfin « Διογένης », également cité par Fr. Hiller von Gaertringen, aurait daté le *praescriptum* de la lettre que Néron adressa aux Rhodiens en 55 ap. J.-C.⁵¹⁷ Comme le nom apparaît sur les timbres amphoriques, H. van Gelder y voyait la preuve que le timbrage des amphores s’était maintenu sous l’empire⁵¹⁸. G. Pugliese Carratelli a montré que l’éponyme de la lettre s’appelait Ἀρτεμῆς, mais il a laissé perdurer l’hypothèse de son prédécesseur en alléguant un timbre⁵¹⁹ sur lequel D. Chiavaras lisait et restituait ἐπὶ ἱερέως [Ἀρτε]μεῦς⁵²⁰ : manifestement à tort, puisqu’aucun éponyme en -μῆς n’est attesté sur les amphores de Rhodes⁵²¹.

ÉPONYMES NON ATTESTÉS DANS LEUR SACERDOCE

Un certain nombre de Rhodiens attestés comme éponymes sur les timbres amphoriques se retrouvent dans les inscriptions, mais uniquement en dehors de leur sacerdoce⁵²². L’absence du patronyme sur les timbres amphoriques complique toutefois leur identification : ne sont envisagés ici que les cas les moins incertains. Celui d’Ἀστυμήδης 2 appelle un commentaire particulier : il est donc traité à part.

PÉRIODE I

B 1. Ἀπατούριος (Φίλωνος), prêtre d’Athana Polias à Camiros en 313⁵²³.

B 2. Πετῶπατρος (Τιμαγόρα), prêtre d’Athana Polias à Camiros en 305⁵²⁴, puis damiurge⁵²⁵.

⁵¹⁵ J. et L. ROBERT, *BE* 1960, n° 297.

⁵¹⁶ *IG* XII, 7, 245 + *IG* XII, suppl., p. 144.

⁵¹⁷ *CDR-I* 58, l. 1.

⁵¹⁸ H. VAN GELDER, « Sur les timbres amphoriques rhodiens et leur intérêt pour notre connaissance du commerce rhodien » [en néerlandais], *VMKAW* 5 (1915), p. 213.

⁵¹⁹ *IG* XII, 3, 84, repris de D. CHAVIARAS, *Πρόοδος* [quotidien de Smyrne], 21.IV.1876.

⁵²⁰ G. PUGLIESE CARRATELLI, « Note su epigrafi rodie dell’età imperiale », *Studi di antichità classica offerti da colleghi e discepoli a Emanuele Ciaceri al termine del suo insegnamento universitario*, Gênes, Rome, etc., 1940, II, pp. 255-256.

⁵²¹ Sur l’article de D. Chiavaras, qui contient une autre lecture problématique, cf. N. BADOUD, *BA* 2007, n° 160.

⁵²² Sur les n°s B 4, 6-8, 10, 11-14, 18-20 et 26 bis, cf. déjà CHR. HABICHT, *op. cit.*, pp. 565-565.

⁵²³ *CDR-I* 9, b I, l. 20.

B 3. **Πολύευκτος** (Θαρσαγόρα), prytane dans les premières décennies du III^e siècle, en même temps que Φωκίων Φιλοδάμου⁵²⁶. Eponyme omis par G. Finkielsztejn.

B 4. **Φωκίων** (Φιλοδάμου), prytane dans les premières décennies du III^e siècle⁵²⁷, ou Φωκίων (Φαίδιμου), prytane autour des années 270. Δείνων Φωκίωνος, proxène de la ligue étolienne vers 262⁵²⁸, pourrait être le fils de l’un des deux prytanes.

B 5. **Χρυσόστρατος**, père d’Αινήσιος, de Νίκων et d’Αγέστρατος Χρυσοστράτου, respectivement hiéropes en 270⁵²⁹, 264⁵³⁰ et 260⁵³¹. Ἀγέστρατος Χρυσοστράτου est également attesté comme prêtre d’Asklapios à Thyssanonte⁵³², dème d’origine de la famille.

B 6. **Ἄγριος**, père de Ἡμερος Ἀγρίου, hiéropes en 260⁵³³.

B 7. **Φρασίλας**, ἀρχιθέωρος à Délos en 279⁵³⁴.

B 8. **Βουλακρίνης** (Νικασαγόρα ?), est le père de Νικασαγόρας Βουλακρίνευς, qui fournit le terrain nécessaire à la construction d’un *téménos* et d’un temple de Dionysos à Phoinix⁵³⁵, d’où la famille était originaire, et le grand-père de Βουλακρίνης Νικασαγόρα, qui participa au financement de la construction⁵³⁶.

B 9. **Ἰππόστρατος**, père de Λυκαίνα⁵³⁷.

B 10. **Ἰσόδοτος** (Δαμοκράτεως), prêtre d’Apollon Pythios à Camiros en 260⁵³⁸.

B 11. **Σθενέλας** (Σθενέλα), prêtre d’Athana Polias à Camiros en 262⁵³⁹.

B 12. **Εὐφρανορίδας** est le père adoptif de Παναίτιος Νικαγόρα ὁ Εὐφρανορίδα, prêtre de Poséidon Hippios à Lindos vers 215⁵⁴⁰, prêtre d’Athana Lindia vers 213⁵⁴¹, auteur d’un important monument à Camiros⁵⁴². Εὐφρανορίδας était-il camiréen ?

⁵²⁴ CDR-I 9, I, l. 28.

⁵²⁵ TC 60.

⁵²⁶ NESM 32, l. 4.

⁵²⁷ BSAA 1938, l. 2.

⁵²⁸ IG IX, 1² 1, 17, ll. 33-34.

⁵²⁹ TC 17, l. 7.

⁵³⁰ TC 21, l. 12.

⁵³¹ TC 23, l. 11.

⁵³² Pérée 118c, l. 16.

⁵³³ TC 8, l. 7 ; 23, l. 13.

⁵³⁴ ID 298, A, l. 16.

⁵³⁵ Pérée 149, ll. 3-5, où la lecture « Μνασαγόρας » est à corriger.

⁵³⁶ Pérée 149, l. 37.

⁵³⁷ Lindos 46.

⁵³⁸ TC 23, ll. 16-17.

⁵³⁹ CDR-I 9, b II, l. 12.

⁵⁴⁰ CDR-I 13, d II, ll. 24-25.

⁵⁴¹ CDR-I 12, F, ll. 1-2.

⁵⁴² TC 81.

B 13. **Λυκάων** (Σμινδυρίδα), hiérophe en 257⁵⁴³, damiurge en 234⁵⁴⁴, il participe avec ses fils encore mineurs à une souscription εἰς τὰν κατασκευὰν τᾶς στοιᾶς καὶ τῶν ἐλύτρων⁵⁴⁵, sans doute lancée après le séisme de 228/6. Si l'identification est correcte, Λυκάων ne peut avoir été prêtre d'Halios en 246, date que G. Finkielsztein tient pour assurée.

PÉRIODE II

B 14. **Ξενάρετος** (Δεινία), prêtre d'Apollon Pythéen à Lindos vers le milieu du III^e siècle⁵⁴⁶, est le fils (et non l'arrière-petit-fils⁵⁴⁷) de Δεινίας Ἀνθαγόρα⁵⁴⁸, prêtre de Poséidon Hippios à Lindos vers 314⁵⁴⁹, souscripteur ἐς τὰν ἀποκατάστασιν τοῦ κόσμου τᾶι Ἀθάναι καὶ τῶμ ποτηρίων en 304⁵⁵⁰, représentant de Lindos dans le procès qui se tint vers 300⁵⁵¹, attesté dans une liste de nature inconnue⁵⁵².

B 15. **Ἀρμοσίλας** (Ἀρμονίδα), hiérophe en 287⁵⁵³. Si l'identification est correcte, il ne peut avoir été éponyme vers 207, comme le suppose G. Finkielsztein.

B 16. **Ξενόστρατος** (Εὐφράνορος), hiérophe en 260⁵⁵⁴.

B 17. **Σιμυλῖνος** (Μιννίωνος) ou Σιμυλῖνος (Εὐφραγόρα). Les deux hommes ont participé à la souscription pour la construction d'un *téménos* et d'un temple de Dionysos à Phoinix⁵⁵⁵. L'un et l'autre pourraient être identifiés au prêtre d'Apollon attesté dans une dédicace de Camiros⁵⁵⁶ et au prêtre d'Halios attesté sur les timbres amphoriques.

B 18. **Μυτίων** (Αἰνήτορος), dédicant d'une statue dans la deuxième moitié du III^e siècle⁵⁵⁷.

⁵⁴³ TC 24, l. 5.

⁵⁴⁴ CDR-I 8, b, l. 51.

⁵⁴⁵ TC 158, ll. 10, 26-28.

⁵⁴⁶ Lindos 103, ll. 1-2.

⁵⁴⁷ Cf. p. 172.

⁵⁴⁸ Lindos 85.

⁵⁴⁹ CDR-I 13, d I, l. 1.

⁵⁵⁰ CDR-I 15, b I, l. 4.

⁵⁵¹ CDR-I 22, l. 23.

⁵⁵² IG XII, 1, 765, A, l. 1.

⁵⁵³ TC 13, l. 5.

⁵⁵⁴ TC 23, l. 7.

⁵⁵⁵ Pérée 149, ll. 12, 73.

⁵⁵⁶ TC 44a, ll. 1-2.

⁵⁵⁷ AD 1963 A, 3, l. 3.

PÉRIODE III

B 19. **Δαμόθεμις** (Τιμάρχου ὁ Ἀρσαγόρα), père de Χαρμοκλῆς Δαμοθέμιος, στρατευσάμενος κατὰ πόλεμον dans un monument signé par Ἐπικράτης Ἀλεξίππου Ῥόδιος, et probablement postérieur à la deuxième guerre de Macédoine ou à la guerre antiochique⁵⁵⁸.

B 20. **Κλεώνυμος 2** (Δαμοκράτεως, Ἡριεύς), proxène à Delphes en 180⁵⁵⁹, souscripteur à Camiros⁵⁶⁰, vainqueur de la course de chars aux Νέμεα⁵⁶¹. L'épigramme célébrant sa victoire fait allusion à la prêtrise d'Halios d'un προπάτωρ, qui doit être Κλεώνυμος 1⁵⁶².

B 20 bis. **Αἰνησίδαμος 2** est sans doute le père naturel de Ἀγησίδαμος Αἰνησιδάμου, qui fut prytane vers 220⁵⁶³ et prêtre d'Apollon en 195 (à Camiros)⁵⁶⁴, et le père adoptif de Νικαγόρας Πανατίου καθ' ὁμοθεσίαν δὲ Αἰνησιδάμου, prêtre d'Athana Lindia vers 177.

B 21. **Αἰνήτωρ** (Μυτίωνος), [αἰρεθ]εῖς ἐπὶ τὰν λογεῖαν τᾶς διδραχμίας vers 227⁵⁶⁵ et attesté sur les didrachmes de la même époque⁵⁶⁶ (ce dont on ne s'est pas avisé). Il devint sans doute prêtre d'Halios avant 179 : cf. A 16.

B 22. **Καλλικρατίδας** (Εὐαγόρα), damiurge en 206⁵⁶⁷.

B 23. **Θεαίδητος** est vraisemblablement le père d'Ἀστυμήδης Θεαιδήτου [B 24]. Son activité de diplomate nous est connue par Polybe. Avec Φιλόφρων il obtient que la Lycie et la Carie soient cédées à Rhodes en 188⁵⁶⁸. Partisan des Romains dès le début de la guerre contre Persée⁵⁶⁹, il dirige, cette fois encore avec Φιλόφρων, l'ambassade chargée de les assurer de la fidélité des Rhodiens⁵⁷⁰. Après la défaite de Persée, il est envoyé à Rome avec une couronne de 10 000 χρυσοῖ pour demander un traité⁵⁷¹. Il meurt avant d'avoir obtenu la

⁵⁵⁸ NESM 23.

⁵⁵⁹ Syll.³, 585, ll. 224-225 ; 614, l. 25.

⁵⁶⁰ TC suppl. 157b, l. 26.

⁵⁶¹ J. EBERT, *Griechische Epigramme auf Sieger an gymnischen und hippischen Agonen*, Berlin, 1972, 69, ll. 13-15.

⁵⁶² CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 565.

⁵⁶³ NESM 31, I, l. 7.

⁵⁶⁴ TC 46, II, l. 9.

⁵⁶⁵ BCH 1995, p. 623, l. 4.

⁵⁶⁶ Cf. R.H.J. ASHTON, *op. cit.*, p. 108.

⁵⁶⁷ CDR-I 8, c, l. 29. TC 43, ll. 1-2.

⁵⁶⁸ Plb. 22.5.2-7.

⁵⁶⁹ Plb. 27.14.2 ; 28.2.3 ; 29.11.2.

⁵⁷⁰ Plb. 28.16.3.

⁵⁷¹ Plb. 30.5.4-11.

réponse du Sénat, en 167. Polybe précise qu'il avait alors dépassé 80 ans⁵⁷². Il était donc né un peu avant 247.

PÉRIODE V

B 24. Ἀστυμήδης (Θεαιδήτου) : voir ci-dessous.

B 25. Ἀριστόγειτος (Παμφιλίδα Λαδάριος), souscripteur à Lindos vers 120-110⁵⁷³.

B 26. Ἀνδρίας (Δωριέως), prêtre d'Athana Lindia en 137⁵⁷⁴, est le neveu de Τιμάναξ Ἀνδρία⁵⁷⁵, prêtre d'Athana Lindia en 167⁵⁷⁶.

B 26 bis. Ἀρχέμβροτος (Ὀνασάνδρου) apparaît dans une dédicace élevée à sa mère Ἀγησὼ Ἀρχεμβρότου, avec son petit-fils Καλλίστρατος Κλεωνύμου⁵⁷⁷, souscripteur en 80⁵⁷⁸.

B 27. Κληνόστρατος est le père d'Εὐφάνης Κληνοστράτου, souscripteur en 80⁵⁷⁹.

B 28. Ναύσιππος (Ναυφίλου), damiurge vers 131⁵⁸⁰.

PÉRIODES VI ET VII

Les éponymes sont ici rangés par ordre alphabétique.

B 29. Αὐτοκράτης (Ἀνδρία), prêtre d'Athana Lindia en 89⁵⁸¹, navarque pendant la première guerre mithridatique⁵⁸².

B 30. Βάχκιος (Ἑρμῶνος), souscripteur en 80⁵⁸³.

B 31. Δαμοφείδης (Εὐαράτου) attesté dans une inscription honorifique de la première moitié du I^{er} siècle⁵⁸⁴.

B 32. Δράκων (Οὐλιάδευς), souscripteur en 80⁵⁸⁵.

⁵⁷² Plb. 30.21.1-2.

⁵⁷³ *Lindos* 252, l. 167.

⁵⁷⁴ *Lindos* 1, H, I, l. 2 ; 229, ll. 1-2.

⁵⁷⁵ *Lindos* 198, l. 4.

⁵⁷⁶ *Lindos* 1, F, I, l. 6.

⁵⁷⁷ *IG* XII, 1, 66.

⁵⁷⁸ *CDR-I* 31, b III, l. 78.

⁵⁷⁹ *CDR-I* 31, b II, l. 108.

⁵⁸⁰ *CDR-I* 8, e, l. 13.

⁵⁸¹ *Lindos* 1, H, II, l. 19 ; 289, l. 1-3.

⁵⁸² *IG* XII, 1, 41, l. 5. *Lindos* 291.

⁵⁸³ *CDR-I* 31, b II, l. 23.

⁵⁸⁴ *AER* II, 4.

B 33. **Εὐπόλεμος** (Εὐπολέμου τοῦ Τιμοκράτους ὁ Τιμοκράτους Κλάσιος), prophète vers 90⁵⁸⁶, prêtre d’Athana Lindia en 83⁵⁸⁷, ou son fils⁵⁸⁸ Εὐπόλεμος (Εὐπολέμου τοῦ Εὐπολέμου), qui ne dépassa pas le rang de prêtre de Dionysos à Lindos (il est ἱερατευκῶς Διονύσου en 43⁵⁸⁹ et en 27⁵⁹⁰), mais qui reçut les plus hauts honneurs dans sa communauté⁵⁹¹ et se vit accorder une statue dans la ville de Rhodes⁵⁹². La première hypothèse a quelque chance d’être la bonne, puisque la base d’Εὐπόλεμος Εὐπολέμου τοῦ Τιμοκράτους ὁ Τιμοκράτους était exposée dans le sanctuaire d’Halios. Le choix de cet emplacement s’explique peut-être par le fait que l’*honorandus* avait été trésorier pendant les Ἀλῆια, qu’il avait remporté le concours en tant que phylarque, et qu’il avait en outre été prophète. Mais on peut se demander s’il ne faut pas resituer ainsi le début de l’inscription : [τὸν ἱερῇ τοῦ Ἀλίου| Εὐπόλεμον Εὐπολέμου| τοῦ Τιμοκράτους| καθ’ ὑοθεσίαν δὲ Τιμοκράτους.

B 34. **Θρασύμαχος** (Ἀπολλωνίου τοῦ Θρασυμάχου), souscripteur en 80⁵⁹³, ἀγησάμενος ἐπὶ Ἀπείρου καὶ Φύσκου καὶ Σύμας δις πρῶτος à date indéterminée⁵⁹⁴.

B 35. **Καλλιφάνης** ([--- ---]), prophète vers 92⁵⁹⁵.

B 36. **Μνασέας** (Πολεμάρχου), souscripteur en 80⁵⁹⁶.

B 37. **Νικότιμος** (Τιμοκράτους τοῦ Νικοτίμου), souscripteur d’un monument pour son cousin Εὐφράνωρ Δαμαγόρα peu après 85⁵⁹⁷, honoré par les Lindiens⁵⁹⁸ peu avant sa prêtrise d’Athana, datée de 65⁵⁹⁹, prêtre d’Artamis Κέκοια en 63⁶⁰⁰.

B 38. **Τιμοσθένης** (Ἀγήτορος) participe aux opérations de la flotte de guerre dans les années 80⁶⁰¹, souscripteur en 80⁶⁰².

⁵⁸⁵ CDR-I 31, b II, l. 50.

⁵⁸⁶ CDR-I 2, ll. 8-11. CDR-I 32, l. 7.

⁵⁸⁷ Lindos 1, F, III, ll. 5-7 ; 293b, ll. 1-5.

⁵⁸⁸ Lindos 293b, ll. 7-8.

⁵⁸⁹ Lindos 346, ll. 44-45.

⁵⁹⁰ Lindos 378b, l. 97.

⁵⁹¹ Lindos 333.

⁵⁹² lindos 706.

⁵⁹³ CDR-I 31, b III, ll. 23-24.

⁵⁹⁴ Πέρει 24.

⁵⁹⁵ CDR-I 3, ll. 4-5.

⁵⁹⁶ CDR-I 31, b III, l. 121

⁵⁹⁷ Chiron 1993, l. 16.

⁵⁹⁸ Lindos 307.

⁵⁹⁹ Lindos 1, G, III, ll. 14-15. Lindos 308b, ll. 1-3.

⁶⁰⁰ Lindos 317, ll. 13-15. Lindos 308b, l. 4.

⁶⁰¹ AER II, 2, Δ, l. 11.

⁶⁰² CDR-I 31, b IV, l. 97.

B 39. Τιμῶναξ (Τιμώνακτος) ou son fils Τιμῶναξ (Τιμώνακτος τοῦ Τιμώνακτος), attestés dans une inscription gravée vers le milieu du I^{er} siècle av. J.-C.⁶⁰³

ΑΣΤΥΜΗΔΗΣ (ΘΕΑΙΔΗΤΟΥ)

La dédicace du Nisyrien [Σωσαγόρας]⁶⁰⁴, élevée à Poséidon Argien et à Arès, rapporte qu'il fut στραταγὸς ἐκ [πάντων] κατὰ πόλεμον| [τὸ]ν Κρητικὸν ἐπὶ Ἀστυμήδευς⁶⁰⁵. D'une importance considérable pour l'histoire de la piraterie et celle des territoires intégrés à la cité de Rhodes, la date de cette inscription a été débattue, les uns la rattachant à la première guerre de Crète (204-202)⁶⁰⁶, les autres à la seconde guerre de Crète (155-153)⁶⁰⁷. Or, G. Finkielsztejn place Αστυμήδης 1 vers 204, Αστυμήδης 2 vers 144. Chr. Habicht laisse donc l'identification de l'éponyme en suspens⁶⁰⁸. Mais le monument dédié par [Σωσαγόρας] a été signé par Ἐπίχαρμος Σολεύς⁶⁰⁹. Comme Chr. Blinkenberg le faisait déjà remarquer⁶¹⁰, il n'est qu'un seul sculpteur de ce nom, et ce sculpteur était actif dans la deuxième moitié du II^e siècle. D'autre part, l'inscription rapporte que [Σωσαγόρας] n'était que simple soldat⁶¹¹ au moment des guerres contre Philippe V et Hannibal⁶¹². Si cet élément apparaît à la fin du cursus, c'est que celui-ci suit un ordre « descendant »⁶¹³. Par conséquent, [Σωσαγόρας] s'est illustré dans le second conflit crétois : le fait est absolument incontestable.

⁶⁰³ Lindos 705, ll. 13-15.

⁶⁰⁴ E. RICE, « Prosopographika Rhodiaka » *ABSA* 81 (1986), pp. 222-224.

⁶⁰⁵ *Syll.*³, 673, ll. 7-8.

⁶⁰⁶ M. HOLLEAUX, « Etudes d'histoire hellénistique. Sur la guerre crétoise (κρητικὸς πόλεμος) » *REG* 30 (1917), pp. 95-96 = *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques* IV, Paris, 1952, pp. 169-170. M. SEGRE, « ΚΡΗΤΙΚΟΣ ΠΟΛΕΜΟΣ », *RFIC* [n.s.] 10 (1933), p. 378, n. 1 ; p. 391, n. 2. P. BRÛLÉ, *La piraterie crétoise hellénistique*, Paris, 1978, pp. 41-42. P. BAKER, *Cos et Calymna. Esprit civique et défense nationale*, Québec, 1991, pp. 20-21. V. GABRIELSEN, *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Aarhus, 1997, p. 166, n. 40.

⁶⁰⁷ CHR. BLINKENBERG in K.-Fr. Kinch, Chr. Blinkenberg, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg). Troisième rapport*, 1905, p. 71 ; *Lindos* 1, col. 121 ; 216, col. 489 ; additions et corrections, col. 1010. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 673, n. 3 ; « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 799, 837. P.M. FRASER in P.M. Fraser, G.E. Bean, *op. cit.*, pp. 147-152. A. BRESSON, *Nisyros* 23, p. 32. I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, « Σχέσεις Νισύρου και Ρόδου στην αρχαιότητα. Ο δήμος Νισυρίων στα πλαίσια της ενιαίας Ροδιακής πολιτείας », *Nisyriaka* 12 (1993), pp. 39-52.

⁶⁰⁸ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 556.

⁶⁰⁹ *Syll.*³, 673, l. 15.

⁶¹⁰ CHR. BLINKENBERG, *Lindos*, additions et corrections, col. 1010.

⁶¹¹ En dépit de V. GABRIELSEN, *loc. cit.*, « στρατευσάμενος » ne saurait se traduire par « naval rating ».

⁶¹² *Syll.*³, 673, ll. 11-13.

⁶¹³ Cf. A. BRESSON, *loc. cit.*

Or, Ἀστυμήδης 2 doit sans doute être identifié à Ἀστυμήδης Θεαιδήτου, prêtre d’Athana⁶¹⁴ en 154/3. Il ne peut donc avoir été prêtre d’Halios pendant le second conflit crétois⁶¹⁵. Faut-il alors supposer l’existence d’un homonyme, ou remettre en cause l’identification du prêtre d’Halios avec le prêtre d’Athana ? C’est ce que Polybe dissuade de faire, qui rapporte qu’en 154/3 « le Rhodien Astumédès, qui avait été nommé ambassadeur en même temps que navarque, prononça dès le jour de son arrivée un discours sur la guerre de Crète devant le Sénat⁶¹⁶ ». Précisément, l’inscription honorant [Σωσαγόρας] rapporte qu’il avait commencé par servir comme simple soldat [ἐπὶ] ναυάρχων Κλεωναίου Ἀκεσιμβρότο[υ] Εὐδάμου⁶¹⁷. Dès lors, il est très vraisemblable que dans cette inscription l’expression ἐπὶ Ἀσ[τυμήδευς] ne désigne pas le prêtre d’Halios, mais le navarque sous les ordres duquel [Σωσαγόρας] a été στραταγὸς ἐκ πάντων. La conclusion semble à première vue incongrue, le navarque ayant vocation à commander sur mer, le stratège sur terre. Mais une dédicace d’époque impériale trouvée à Paros s’ouvre sur ces mots : ἐπὶ Ἑρμοδίκου | [τοῦ] Ἀγήμενος, τριηρά[ρχου] | Ἀντιπάτρου, δεκατάρχ[ου ---] | οκλεῦς τοῖδε ἔπλευσαν [ἐν τῷ Εἰ]ρήνῃ Σεβαστῷ.⁶¹⁸ Attribuant cette inscription à Rhodes (ou éventuellement à Cos), Fr. Hiller von Gaertringen notait à juste titre que Ἑρμοδίκος n’était sans doute pas un éponyme, mais un commandant de la flotte : ce parallèle autorise à regarder Ἀστυμήδης comme un navarque plutôt que comme un prêtre d’Halios. D’autre part, le ressort des stratèges rhodiens était limité, et en temps de guerre il fallait bien qu’un commandant suprême assumât la conduite des opérations : c’était le navarque⁶¹⁹. Par conséquent, Ἀστυμήδης Θεαιδήτου, élu prêtre d’Athana de l’année 154/153, a dû être nommé ambassadeur et navarque au cours de cette même année, après la destitution d’Ἀριστοκράτης, auquel l’épitomateur de Polybe attribue indûment le titre de στρατηγός⁶²⁰ – indice supplémentaire que le navarque exerçait un commandement terrestre. Quelque temps après la guerre, Ἀστυμήδης Θεαιδήτου fut enfin revêtu du sacerdoce d’Halios. Largement diffusés, ses timbres ne sont attestés ni à Corinthe ni à Carthage : ils sont donc postérieurs à 146, année de la destruction de ces deux cités. G. Finkielsztejn propose la

⁶¹⁴ Et non prêtre d’Halios, malgré A. BRESSON, *loc. cit.*

⁶¹⁵ En dépit de CHR. BLINKENBERG, *loc. cit.*

⁶¹⁶ Plb. 33.15.3 : καὶ Ἀστυμήδης ὁ Ῥόδιος, πρεσβευτὴς ἅμα καὶ ναύαρχος καθεσταμένος, παρελθὼν ἐξ αὐτῆς εἰς τὴν σύγκλητον διελέγετο περὶ τοῦ πολέμου τοῦ πρὸς Κρηταίους.

⁶¹⁷ Syll.³, 673, *loc. cit.*

⁶¹⁸ IG XII, suppl., 210, ll. 1-5.

⁶¹⁹ FR. HILLER VON GAERTRINGEN, M. KRISPI, « Ἑλληνορρομαϊκὰ πλοῖα », *Laographia* 7 (1923), pp. 58-59.

⁶²⁰ Plb. 33.4.1.

date de 144, mais elle ne convient pas à la règle triennale. La première date possible est celle de 145.

IV. RAPPORTS FAMILIAUX ENTRE LES PRÊTRES D'HALIOS

Il semble possible de répartir 36 prêtres d'Halios entre 17 familles. L'astérisque désigne une personne identifiée seulement sur les timbres amphoriques.

- α. Δαμοσθένης Γοργία (407) frère de Σιμίων Γοργία (404).
- β. Ἀρχίπολις Φρορίδα (403) père de Φρορίδας Ἀρχιπόλιος (379).
- γ. Ἀθάνις Στασία (400) apparenté (?) à Παμφιλίδας Ἀθάνιος (385).
- δ. Διαγόρας Δαμαγήτο (399) arrière-petit-fils de Δαμάγητος Διαγόρα (~318).
- ε. [.]αύσιππος Θεολύτο (390) apparenté (?) à Θεύλυτος*⁶²¹ (éponyme omis par G. Finkielsztejn).
- ζ. Δαμοκράτης Παναϊτίο (388) apparenté (?) à Παναίτιος Ὀνασάνδρου (382). Παναίτιος Νικαγόρα, adopté par Εὐφρανορίδας [B 12], appartient probablement à la même famille.
- η. [Νί]κων Ἀλεξιμάχο (380), trisaïeul de Νίκων Ἀλεξιμάχου [A 54].
- θ. Ἀρχοκράτης Μελάγγα (373) apparenté (?) à Ἀριστίων Μελάγγα (~325).
- ι. Ἰδομένευς Ἀγία (~305) frère de Σθενέλας Ἀγία (~302). Σθενέλας (Σθενέλα) [B 11] leur est apparenté (il s'agit vraisemblablement du petit-fils de l'un d'entre eux, et non du fils de Σθενέλας Ἀγία, comme le suppose Chr. Habicht⁶²²).
- κ. Τελέσων*, père de Πausanías 1 Τελέσωνος*.
- λ. Κλεώνυμος 1 [A 49], grand-père de Κλεώνυμος 2 (Δαμοκράτεως) [B 20].
- μ. Καλλικράτης 1 Ἀριστοκράτεως κατὰ γένεσιν, καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀπολλωνίου [A 46] père adoptif d'Εὐφραντίδας, lui-même père de Καλλικράτης 2 Εὐφραντίδα [A 47].
- ν. Αἰσχυλῖνος* frère de Σιμυλῖνος (Μικκίωνος ou Εὐφραγόρα), d'après le très rare suffixe commun aux deux noms. La seule attestation possible du nom d'Αἰσχυλῖνος dans l'épigraphie rhodienne provient de Camiros⁶²³.

⁶²¹ A. DILER, «Account of the Sanctuary Exposed at Caunus City », *AMS* 16 = *SAK* 3, 1995, p. 15, n. 9.

⁶²² CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 563.

⁶²³ *TC* 78b, l. 1.

ξ. Μυτίων (Αἰνήτορος) [B 18], père d’Αἰνήτωρ (Μυτίωνος) [B 21].

ο. Ἀρχοκράτης 1 Ἀρχιπόλιος καθ’ ὕθεσίαν δὲ Λυσιστράτου [A 28] apparenté à Λυσίστρατος Μοιραγένεως [A 50].

π. Θεαΐδητος [B 23], père d’Ἀστυμήδης (Θεαΐδήτου) [B 24].

ρ. Ἀνδρίας (Δωριέως) [B 26] père d’Αὐτοκράτης (Ἀνδρία) [B 29].

En outre, il n’est pas impossible que Πρατοφάνης [A 61] ait été le frère de Ξενοφάνης Ἰέρωνος [A 56].

V. RAPPORTS TRIBAUX ENTRE LES PRÊTRES D’HALIOS

La prosopographie des prêtres d’Halios a fait apparaître la tribu de 56 d’entre eux. Dans une approche purement onomastique, il serait tentant d’attribuer une origine camiréenne à Θρασύδαμος (période II), lindienne à Ἡραγόρας et à Θέστωρ (périodes III et IV), parce que leurs noms ont en commun de n’être attestés que dans une des trois communautés. Mais en l’espèce la pauvreté de l’épigraphie ialysienne compromet la validité de l’argument *e silentio*. Ialysos a d’ailleurs fourni si peu d’inscriptions que plusieurs des prêtres d’Halios dont le nom n’est attesté que sur les timbres amphoriques – Σωχάρης, Δορκυλίδας, Ἀρχιλαΐδας, Ἀρχίβιος, Ἐστείιος – sont sans doute issus de la communauté.

IALYSOS	
A 70	Πλείσταρχος
A 78	Τιβέριος Αἴλιος Δράκων Τιμακράτεως Ὑπερενχεύς
A 84	Μ. Αὐρ. Σεραπίων β’ Ἄμιος Ὁ Μάρ. Αὐρ. Διονυσοκλεῦς Πολίτας
CAMIROS	
B 1	Ἀπατούριος (Φίλωνος)
B 2	Πετάπατρος (Τιμαγόρα)
B 5	Χρυσόστρατος
B 6	Ἄγριος
B 10	Ἰσόδοτος (Δαμοκράτεως)
A 62	Πολυκλῆς Πυθείου
A 51	Κλεώνυμος
B 8	Βουλακρίνης
B 11	Σθενέλας (Σθενέλα)
B 13	Λυκάων (Σμινδυρίδα)
B 15	Ἀρμοσίλας (Ἀρμονίδα)

A 56	Νίκων Ἀλεξίμαχου
B 16	Ξενόστρατος (Εὐφράνορος)
cf. ν	Αἰσχυλῖνος
B 17	Σιμυλῖνος
B 20	Κλεώνυμος 2 (Δαμοκράτευσ)
B 22	Καλλικρατίδας (Εὐαγόρα)
A 58	Ξενοφάνης Ἰέρωνος
A 26	Ἀρχίδαμος
I 2	Ἀριστόμαχος 1 ?
A 30	Αὐτοκράτης 1 (Ἀμεινία)
A 43	Θευγένης Λέοντος
A 74	Ῥοδοπείθης
A 75	Στάσιππος ?
A 82	Πόπλιος Αἴλιος Ζηνόδοτος ὁ καὶ Θεὼν Ἑρμεία Ἑρριναεὺς
A 83	Μάρκος Αὐρήλιος Ἀθαναγόρας β' τοῦ Οὐλιάδου Λαδάρμιος ὁ Δημητρίου
I 7	[---]δρος Δημητρίου Θυσσανοῦντιος
LINDOS	
I 1	Ἀγε[---]ς Ἀριστοτέλεϋς
B 14	Ξενάρετος (Δεινία)
A 46	Καλλικράτης Ἀριστοκράτεϋς κατὰ γένεσιν, ὁ Ἀπολλωνίου
B 18	Μυτίων (Αἰνήτορος)
A 31	Ἀρχοκράτης 1 Ἀρχιπόλιος ὁ Λυσιστράτου
A 63	Πρατοφάνης
A 70	Φιλόδαμος 2 Ἀριστοβούλου
B 21	Αἰνήτωρ (Μυτίωνος)
A 47	Καλλικράτης Εὐφραντίδα
B 23	Θεαίδητος
B 24	Ἀστυμήδης 2 Θειδήτου
B 25	Ἀριστόγειτος (Παμφιλίδα)
B 26	Ἀνδρίας (Δωριέως)
A 53	Νικασαγόρας Ἴπποκλεὺς ὁ [---]σιστράτου ?
A 45	Καλλιάνναξ Κλεισιμβρότου
A 60	Πασιφῶν Ἐπιλύκου
A 22	Ἀριστόνομος Καλλισθένεϋς
B 29	Αὐτοκράτης 2 (Ἀνδρία)
A 39	Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου (ὁ Ὀνασάνδρου)
A 52	Λυσίστρατος Μοιραγένεϋς
A 33	Διονύσιος Διονυσίου τοῦ Εὐπολέμου ὁ Εὐάνορος
B 33	Εὐπόλεμος (Εὐπολέμου τοῦ ---)
B 37	Νικότιμος (Τιμοκράτεϋς τοῦ Νικοτίμου)

A 32	Ἀστυμήδης 3 Δωροθέου
A 79	Τίτος Φλαύιος Τίτου Φλαυίου Λέοντος ἱερέως υἱὸς Θρασύλοχος Κλάσιος
A 80	Τίτος Φλαύιος Φαρνάκης Ἱππολύτου Καρπαθιοπολίτας

Fig. 73 – Tribus d’origine des prêtres d’Halios.

VI. APPORTS DE L’ÉPIGRAPHIE À L’ÉTUDE DES TIMBRES AMPHORQUES

Les inscriptions sont susceptibles d’éclairer le fonctionnement du timbrage, ou à tout le moins de ne pas l’obscurcir si elles sont correctement exploitées. Elles permettent en outre de préciser la chronologie relative ou absolue d’un très grand nombre d’éponymes.

FONCTIONNEMENT DU TIMBRAGE

En 1953, V. Grace évoquait l’existence de prêtres d’Halios attestés dans les inscriptions, mais inconnus sur les timbres amphoriques : elle jugeait alors que les uns étaient antérieurs, les autres postérieurs au timbrage⁶²⁴. Mais dès 1974 elle conjecturait l’existence d’une interruption momentanée du timbrage, visant à justifier la durée de 29 ans qu’elle attribuait à la période IV⁶²⁵. Bien qu’il ait démontré que la période IV avait en réalité une durée de 15 ans environ, G. Finkielsztejn s’est en partie rallié à l’hypothèse de V. Grace. La raison tient cette fois à deux prêtres d’Halios attestés dans les inscriptions, ou réputés l’être : Θεοφάνης et « Ἀγέστρατος 3 ». Les amphorologues connaissent le premier éponyme grâce à un catalogue de G. Nachtergaele⁶²⁶, qui cite une notice du *Bulletin épigraphique* évoquant le prêtre en fonction lors du « grand tremblement de terre vers 227 » (date retenue par les éditeurs de *TC 110*)⁶²⁷. C’est également d’un catalogue que les amphorologues tirent leur connaissance du second « éponyme » : L. Criscuolo le présente à juste titre comme un prêtre daté de 129 par Chr. Blinkenberg et « encore non identifié sur les timbres »⁶²⁸.

Partant donc du principe que Θεοφάνης et « Ἀγέστρατος 3 » n’étaient pas attestés sur les anses d’amphores, G. Finkielsztejn s’est vu contraint d’envisager des interruptions

⁶²⁴ V.R. GRACE, « The Eponyms Named on Rhodian Amphora Stamps », *Hesperia* 22 (1953), pp. 121-122.

⁶²⁵ V.R. GRACE, « Revisions in Early Hellenistic Chronology », *MDAI(A)* 89 (1974), pp. 193-200.

⁶²⁶ G. NACHTERGAEL, *op. cit.*, p. 19, n. 11, auquel G. Finkielsztejn omet de faire référence.

⁶²⁷ J. et L. ROBERT, *BE* 1954, n° 197.

⁶²⁸ L. CRISCUOLO, *op. cit.*, n° 2, p. 30.

temporaires du timbrage, non sans évoquer la possibilité que l'un ou l'autre éponyme ait dû être remplacé dès le début de l'année civile, avant que les ateliers ne démarrent leur production⁶²⁹ ; tout cela en laissant planer le doute sur l'identification des éponymes amphoriques aux prêtres d'Halios⁶³⁰.

C'est précisément pour démontrer le caractère nécessaire de cette identification que Chr. Habicht a pris l'initiative de répertorier tous les éponymes rhodiens attestés dans les inscriptions de la période

270-40 ; et de rappeler au passage que Θεοφάνης, deuxième du nom pour les amphorologues, était le prêtre d'Halios en fonction au moment du séisme de 198. Mais, loin d'avoir réduit à néant l'hypothèse d'interruptions temporaires du timbrage, il lui a donné un développement sans précédent : ce ne sont pas deux, mais entre dix et dix-huit⁶³¹ prêtres d'Halios attestés dans les inscriptions de la période 270-40 qui feraient défaut sur les timbres amphoriques.

		section VI	p. 545	p. 569	app. 1 +
1	# 'Αγαθόδωρος				
2	† « 'Αγέμαχος 2 »			?	
3	† « 'Αγέστρατος 3 »				
4	† « 'Αγήσιππος 2 »			?	
5	‡ 'Αλεξιμβροτίδας				
6	# 'Αντισθένης				
7	† « 'Αρίστακος 2 »				
8	† 'Αρχοκράτης [3]				? p. 555
9	† « Αὐτοκράτης l'Ancien »				
10	† « Δαμαίνετος <1> »				
11	† « 'Επίχαρμος 2 »				
12	† Θέρσανδρος [2]				? p. 559
13	# « Νουμήνιος »	?			
14	† « Πολυκλῆς (2 ?) »				?
15	# Πολύχαρμος [3]	?			
16	# Στάσιππος	?			
17	† « Σωσικλῆς 2 »				
18	† « Φιλόδαμος 3 »				

† Fantôme. ‡ Non attesté comme prêtre d'Halios.

Antérieur ou postérieur à la période 270-108.

Fig. 74 – Prêtres d'Halios de la période 270-40 non attestés sur les timbres amphoriques (selon Chr. Habicht).

⁶²⁹ G. FINKIELSZTEJN, *op. cit.*, pp. 45, 171, 180 ; « Establishing the Chronology of Rhodian Amphora Stamps : The Next Steps », *Athènes 2002*, pp. 118-119.

⁶³⁰ Sur le raisonnement contradictoire que M. PALACZYK, *op. cit.*, tient sur 'Αγέστρατος 3, cf. N. BADOUD, *BA* 2007, n° 175.

⁶³¹ La difficulté d'estimer le nombre d'éponymes a deux causes : les listes d'éponymes données par Chr. Habicht ne concordent pas entre elles (cases pleines et cases vides du tableau) ; ce qui est certitude dans l'une n'est qu'hypothèse dans l'autre (cases noires et cases grises du tableau). L'estimation minimale correspond au nombre d'éponymes sur le statut desquels l'auteur n'émet jamais le moindre doute (lignes sans case grise).

Dans chacun de ces cas, il a été possible de démontrer que la solution envisagée par Chr. Habicht était exclue ou ne s’imposait pas.

- Ἀντισθένης Ἀρχιτίμου [A 14] appartient vraisemblablement à la période Ia, dont tous les éponymes ne sont pas encore connus.
- Ἀγαθόδωρος Ἀριστομβρότου [A 5] a exercé son sacerdoce lorsque l’usage de timbrer les amphores avait disparu ou pratiquement disparu. Νουμήνιος [A 55], Πολύχαρμος [3] [A 77] et Στάσιππος [A 78] sont entrés en fonction après les derniers éponymes nommés sur les timbres, comme le présumait Chr. Habicht ; les deux derniers étaient en fonction à l’époque impériale.
- Ἀλεξιμβροτίδας Λύκωνος n’a pas dépassé le rang de prêtre d’Athana Lindia, tandis que « Πολυκλῆς (2 ?) », attesté comme ἀρχιεριστάς, n’est jamais devenu prêtre d’Halios⁶³².
- « Ἀγέμαχος 2 »⁶³³, « Ἀγέστρατος 3 »⁶³⁴, « Ἀγήσιππος 2 »⁶³⁵, « Ἀρίστακος 2 »⁶³⁶, Ἀρχοκράτης [3]⁶³⁷, « Αὐτοκράτης l’Ancien »⁶³⁸, « Δαμαίνετος <1> »⁶³⁹, « Ἐπίχαρμος 2 »⁶⁴⁰, Θέρσανδρος [2]⁶⁴¹, « Σωσικλῆς 2 »⁶⁴² et « Φιλόδαμος 3 »⁶⁴³ n’ont jamais existé.

L’analyse de chaque cas particulier se trouve rétrospectivement confirmée par trois arguments d’ordre général.

1. Au sein des périodes II à V – entre 270 et 108 environ –, il ne reste probablement pas d’éponyme à découvrir sur les timbres amphoriques. Or, à cette époque, *toutes* les années censément marquées par une interruption du timbrage sont réputées avoir été datées par l’homonyme d’un prêtre d’Halios attesté sur les timbres amphoriques. C’est dire que l’homonymie a servi de masque à l’erreur : elle a dissimulé les contradictions opposant la chronologie des inscriptions à celle des timbres amphoriques, alors qu’il s’agissait de les résoudre par l’analyse et la confrontation des documents.

⁶³² Cf. pp. 394, 405-406.

⁶³³ Cf. pp. 401-402.

⁶³⁴ Cf. pp. 357-359.

⁶³⁵ Cf. p. 359.

⁶³⁶ Cf. p. 367.

⁶³⁷ Cf. p. 370.

⁶³⁸ Cf. pp. 372-382.

⁶³⁹ Cf. p. 383.

⁶⁴⁰ Cf. pp. 384-385.

⁶⁴¹ Cf. pp. 386-388.

⁶⁴² Cf. p. 395.

⁶⁴³ Cf. pp. 396-398.

-
2. Ce sont deux inscriptions mutilées qui constitueraient les preuves les plus irréfutables d'une suspension du timbrage : le décret des Nésiotes daté par Αὐτοκράτης et le décret de Lindos mentionnant un Ἀγέστρατος. Il a été démontré que les passages clefs de ces deux inscriptions avaient été mal restitués.
 3. Pour se faire une idée de la durée totale du timbrage, il ne suffit pas d'additionner les éponymes attestés sur les timbres à ceux qui n'apparaîtraient que dans les inscriptions contemporaines, comme le préconise Chr. Habicht⁶⁴⁴ ; il faut tenir compte des lacunes immenses de la documentation épigraphique.
 - a. Si 10 des 66 éponymes que Chr. Habicht pense avoir identifiés dans les inscriptions de la période 270-40 manquaient sur les timbres amphoriques (hypothèse minimale), il faudrait en conclure que le timbrage était suspendu plus d'une année sur sept ($66 / 10 = 6,6$).
 - b. Si le nombre de ces éponymes était de 18 (hypothèse maximale), il faudrait en conclure que le timbrage était suspendu plus d'une année sur quatre ($71 / 18 = 3,94$)⁶⁴⁵.

La durée totale du timbrage, actuellement estimée à 260 ans, s'en trouverait prolongée de 39 ans au minimum ($260 / 6,6 = 39,39$), de 65 ans au maximum ($260 / 3,83 = 65,92$). La chronologie des timbres amphoriques volerait en éclats, comme celles qui lui sont liées. Dans tous les cas de figure, le timbrage des amphores aurait débuté en plein IV^e siècle, et se serait maintenu sous l'empire : l'identification des « éponymes amphoriques » en serait ruinée, puisqu'aucun d'entre eux ne se retrouve dans le catalogue des prêtres d'Halios (dont la deuxième colonne date de 330-296 +/- 3). La démonstration de Chr. Habicht doit être rejetée en bloc.

Sur toute la durée de la période hellénistique, aucune interruption du timbrage ne peut être établie.

⁶⁴⁴ CHR. HABICHT, *op. cit.*, p. 569.

⁶⁴⁵ Dans cette hypothèse, le nombre total des éponymes (71) tient compte d'« Ἀρίστακος 2 » et de « Πολυκλῆς (2 ?) », mentionnés dans l'appendice 1, ainsi que d'« Ἀγέμαχος 2 », d'Ἀρχοκράτης [3] et de Θέρσανδρος [2], mentionnés dans le texte.

CHRONOLOGIE

Les inscriptions fournissent un bon moyen d’apprécier la validité épistémologique de la périodisation du timbrage. Elles permettent également de préciser la chronologie relative et absolue des éponymes.

DÉFINITION DES PÉRIODES DU TIMBRAGE

Grâce à la reconstitution du cycle intercalaire rhodien, il a été possible de montrer que la division des éponymes entre les périodes II et III du timbrage était incorrecte. Il est apparu que cette division reposait en partie sur des critères dénués de valeur chronologique, tels que la localisation de certains timbres isolés dans la ville de Pergame⁶⁴⁶. D’autre part, l’analyse prosopographique met en évidence la difficulté qu’il y a à répartir les éponymes entre les périodes V, VI et VII en fonction de leur absence dans tel ou tel contexte : **Πασιφῶν Ἐπιλύκου**, attribué à la période VI, appartient peut-être à la période V, bien qu’il ne soit attesté ni à Scythopolis ni à Samarie ; **Ἀγλώχαρτος** est certainement antérieur à la période VII, bien qu’il ne soit pas attesté à Délos (comme **Φαινίλας**, il appartient soit à la période VI soit à la fin de la période V).

L’analyse prosopographique des éponymes invite également à remettre en cause les subdivisions des deux périodes considérées comme les mieux connues.

PÉRIODE III

Il ressort des données épigraphiques que **Πρατοφάνης 2** est devenu prêtre d’Halios un peu après 185/4, et **Φιλόδαμος Ἀριστοβούλου** un peu après 169. Il est donc invraisemblable, sinon absolument impossible, que ces deux éponymes aient exercé leur charge dans l’intervalle de huit ans défini par la période IIIb (189-182). Dans le dépôt de Villanova, qui constitue à lui seul la période IIIb, quatre éponymes, dont **Πρατοφάνης 2**, sont associés au fabricant **Ἀριστος** ; quatre autres éponymes, dont **Φιλόδαμος Ἀριστοβούλου**, sont associés au fabricant **Δίσκος 2**. Les deux groupes d’éponymes doivent probablement être dissociés, et leur date abaissée.

⁶⁴⁶ Cf. pp. 310-313.

En revanche, la date attribuée à Ἀρατοφάνης 1 (IIIId, vers 169) est certainement trop basse : ce prêtre d'Halios a inauguré son sacerdoce avant 179, de même sans doute qu'Αἰνήτωρ (placé en période IIIc, vers 177).

Enfin, Δαμοκλῆς 2, a été revêtu de son sacerdoce en 171 : la sous-période IIIc, à laquelle il a été attribué, ne peut donc dater de 180-175 +/-1.

PÉRIODE V

Νικασαγόρας Ἰπποκλεῦς καθ' ὑοθεσίαν δὲ [---]σιστράτου V fut prêtre d'Athana en 123. S'il est exact de restituer καὶ ἱερατεύσα[ς Ἀλίου] à la fin de son cursus, c'est l'organisation même de la période V qu'il faut reprendre.

CHRONOLOGIE RELATIVE DES ÉPONYMES

Les inscriptions mentionnant plusieurs éponymes permettent généralement d'établir leur ordre de succession⁶⁴⁷. Mais les inscriptions révèlent surtout l'existence de trois cycles auxquels doit s'accorder la chronologie relative des éponymes. Elles permettent d'organiser la séquence des éponymes en fonction de ces trois cycles.

Le cycle des tribus

Le catalogue des prêtres d'Halios révèle l'existence d'un cycle triennal qui exigeait qu'Ialysos, Camiros et Lindos fournissent tour à tour l'éponyme de la cité. La prosopographie et dans une moindre mesure l'onomastique permettent d'identifier la communauté (tribu) d'origine d'un nombre de prêtres important. Elles permettent également d'établir l'existence de relations de parenté entre les différents prêtres, sans que leur communauté d'origine soit nécessairement connue.

⁶⁴⁷ CDR-I 1 : cf. section I. CDR-I 26 : cf. A 11, A 17, A 21. SER 68 : cf. A 13, A 44, A 55. JÖAI 1901, 1 = NISM 11 : cf. A 29, A 51, A 57.

Le cycle des fêtes

Le cycle des principales fêtes rhodiennes se dégage de l’analyse des catalogues annotés, mais il est exceptionnel qu’un prêtre d’Halios puisse lui être rattaché. Grâce aux palmarès des Ἐρεθίμια, il apparaît qu’Ἀντίλοχος 1 a exercé son sacerdoce deux ans avant Διοπεΐθης ou quatre ans après lui. D’autre part, le catalogue des prophètes démontre que Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου a exercé la suppléance du prêtre d’Halios pendant une année dévolue à la célébration des Ἀλίσια et de la Τριετηρίς⁶⁴⁸.

Le cycle embolismique

A travers le cycle des Διπανάμια – l’une des fêtes évoquées ci-dessus – c’est le cycle embolismique rhodien qui se donne à lire : il repose sur une ὀκταετηρίς dans laquelle la quatrième, la septième et la huitième année sont intercalaires. Si les inscriptions sont de peu d’utilité pour déterminer le statut des années auxquelles les prêtres d’Halios donnaient leur nom, il y a par contre grand profit à tirer de l’association des éponymes au mois de Πάναμος δεύτερος sur les timbres amphoriques.

CHRONOLOGIE ABSOLUE DES ÉPONYMES

Les inscriptions permettent de déterminer l’année de fonction d’un petit nombre de prêtres d’Halios. Elles fournissent bien plus souvent un *terminus* au sacerdoce d’Halios. Dans le tableau qui suit, les contradictions entre la chronologie des inscriptions et la chronologie des timbres amphoriques, telle que l’a établie G. Finkielsztein, sont mises en évidence. Elles résultent soit d’une erreur d’identification de l’éponyme attesté dans les inscriptions soit d’une erreur dans la datation des timbres amphoriques.

	éponyme	date épigraphique	
A 8	Ἀγλούμβροτος	≤	198
A 9	Ἀγλώχαρτος (même année qu’A 66)	<	93
A 10	Ἀγλώκριτος	<	199
A 16	Ἀρατοφάνης 1	≤	179
A 19	Ἀρίσταρχος Φιλοστεφάνου ὃ Ἀγοράνακτος	<	245 ?

⁶⁴⁸ Cf. pp. 311-312.

A 22	Ἀριστόνομος Καλλισθένους	<	95
A 23	Ἀριστωνίδας	=	208-207
A 28	Ἀρχοκράτης Ἀρχιπόλιος ὃ Λυσιστράτου	<	200
A 29	Ἀστυμήδης 3	<	46
A 30	Αὐτοκράτης 1 (Ἀμεινία)	<	153
A 32	Δαμοκλῆς Δαμέου = Δαμέα	=	171
A 33	Διονύσιος Διονυσίου τοῦ Εὐπολέμου ὃ Εὐάνορος	<	72
A 39	Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου (ὃ Ὀνασάνδρου)	=	79 ?
A 40	Θέρσανδρος	>	129
A 44	Θευφάνης 2	=	199
A 45	Καλλιάναξ Κλεισιμβρότου	<	116
A 46	Καλλικράτης Ἀριστοκράτους κατὰ γένεσιν, ὃ Ἀπολλωνίου	<	235/223
A 47	Καλλικράτης Εὐφραντίδα	<	193
A 50	Λυσίστρατος Μοιραγένους	<	82
A 53	Νικασαγόρας Ἴποκλεῦς ὃ [---]σιστράτου	<	123 ?
A 56	Ξενοφάνης Ἰέρωνος	=	191
A 58	Πασιφῶν Ἐπιλύκου	<	124
A 61	Πρατοφάνης	<	185
A 62	Πυθόδωρος	≤	153
A 63	Σώδαμος	≤	200
A 66	Φαινίλας (même année qu'A 9)	<	93
A 68	Φιλόδαμος Ἀριστοβούλου	<	169
B 1	Ἀπατούριος (Φίλωνος)	<	313
B 2	Πετάπατρος (Τιμαγόρα)	<	305
B 10	Ἰσόδοτος (Δαμοκράτους)	<	260
B 11	Σθενέλας (Σθενέλα)	<	262
B 13	Λυκάων (Σμινδυρίδα)	<	234
B 15	Ἄρμοσίλας (Ἀρμονίδα)	<	287
B 16	Ξενόστρατος (Εὐφράνορος)	<	260
B 22	Καλλικρατίδας (Εὐαγόρα)	<	206
B 23	Θεαίδητος	>	168
B 24	Ἀστυμήδης (Θεαιδήτου)	≤	145
B 26	Ἀνδρία (Δωριέως)	<	137
B 28	Ναύσιππος (Ναυφίλου)	<	131
B 29	Αὐτοκράτης (Ἀνδρία)	<	89
B 33	Εὐπόλεμος (Εὐπολέμου τοῦ Τιμοκράτους ὃ Τιμοκράτους ou son fils)	<	83
B 35	Καλλιφάνης ([--- ---])	<	92
B 37	Νικότιμος (Τιμοκράτους τοῦ Νικοτίμου)	<	63

Grisé : contradictions entre la chronologie des inscriptions (fixée ici) et celle des timbres amphoriques (établie par G. Finkielsztein).

Fig. 75 – Prêtres d'Halios attestés sur les timbres amphoriques et datables par les inscriptions.

CONCLUSION

LES BASES D'UNE NOUVELLE CHRONOLOGIE DES INSCRIPTIONS RHODIENNES sont ainsi posées. Le chapitre I offre une reconstitution du calendrier rhodien déduite des seules sources épigraphiques et littéraires. L'originalité absolue de la position du mois intercalaire, dont la méthode comparatiste, peu ou prou utilisée jusqu'à présent, ne pouvait pas rendre compte – l'occultant même –, a été attribuée au décalage de neuf mois que le synécisme a instauré entre l'année de la cité, qui commençait en *Καρνεῖος*, et celle des communautés, qui commençait en *Δάλιος*. L'analyse quantitative des timbres amphoriques permet de confirmer de manière indépendante la reconstitution proposée : les indices mensuels de la production céramique suivent une évolution régulière, qui reflète le cycle annuel des variations météorologiques. Il a d'autre part été prouvé que le calendrier rhodien, loin d'avoir connu les nombreuses réformes conjecturées jusqu'à présent, n'avait pas varié du synécisme à la fin de l'Antiquité. Les inscriptions qui avaient donné lieu à l'hypothèse des réformes ont été dûment expliquées.

Consacré au catalogue des prêtres d'Athana Lindia, le chapitre II propose une révision complète de la chronologie des magistrats qui apparaissaient dans la partie la plus ancienne de l'inscription, très mutilée (406-171). Aux sept fragments identifiés par Chr. Blinkenberg et M. Segre (A-D, F-H) s'en ajoute désormais un huitième (E) : si de nouveaux arguments paléographiques et prosopographiques confirment la datation des deux premiers (A et B), celle des suivants (C-H) doit être entièrement modifiée pour quatre raisons principales. **1.** Il est possible de fixer précisément la chronologie du fragment H en exploitant les relations de parenté qui unissent ses prêtres à leurs successeurs mentionnés dans la partie la plus récente et la mieux conservée du catalogue (170 av. J.-C. – 25 ap. J.-C.). **2.** L'étude des dynasties de magistrats lindiens impose de bouleverser l'ordre des générations défini par Chr. Blinkenberg ; elle commande même d'en faire disparaître plusieurs. **3.** La titulature des éponymes reflète une double évolution, historique et linguistique, dont il n'a été tenu aucun compte jusqu'à présent : sur le plan historique, la prêtrise d'Artamis Kékoia n'a constitué le prolongement nécessaire de l'éponymie qu'à partir de 220 environ ; sur le plan linguistique, la construction ἱερατεύω + génitif, apparue un peu avant le milieu du III^e siècle a progressivement supplanté la construction ἱερατεύω + datif, qui a disparu avant 170. **4.** Il est désormais établi que la composition des tribus lindiennes, qui conditionnait l'accès des ressortissants de chaque dème à la magistrature suprême, n'a connu qu'un seul remaniement (et non deux), et que ce remaniement, opéré vers 243 (au lieu de 325 environ), est à l'origine de la correction visible sur le fragment D, restée jusqu'à présent inexpliquée. Parce qu'elle tient à toutes ces raisons à la fois, la restitution de [Τείσων Καλλι]κλεῦς (Κλάσιος) en D **19** constitue l'une des clefs du système : la chronologie du fragment C est relevée de huit ans, celle des fragments D, F, G et H abaissée de neuf à vingt-deux ans ; le fragment E n'avait pas été daté précédemment. On montre aussi que plusieurs prêtres attribués aux décennies 130-120 ont en fait exercé leur sacerdoce cinquante ou cent ans auparavant. On identifie par ailleurs la « δειράς » sur laquelle se tenaient les élections des prêtres et des hiérothytes de Lindos : il s'agit du plateau opposé à l'acropole ; son nom remonte à la colonisation argienne. Le chapitre III porte sur deux des plus importants documents de Lindos, traditionnellement placés vers 325 : la souscription visant à restituer la parure et les vases d'Athana et le décret honorant les délégués de la communauté au tribunal de Rhodes. Grâce à la chronologie des prêtres d'Athana, on peut montrer que le premier document a été gravé en 304 et que le second remonte à la même époque. La souscription était destinée à remplacer le métal fondu pour soutenir le siège de Démétrios Poliorcète ; elle n'a aucun rapport avec l'incendie du temple, survenu en 392.

Autre inscription appartenant à la communauté de Lindos, le catalogue des prêtres de Poséidon Hippios fait l'objet d'une reconstitution et d'une datation nouvelles au chapitre IV. Des résultats précédemment acquis, il suit que la réforme du sacerdoce ne se situe pas vers 325, mais vers 315 : il faut en conséquence abaisser d'une décennie toute la chronologie des prêtres élus annuellement, qui remplacèrent les « ἱερεῖς στατοί » au moment de la réforme. Plusieurs études de cas augmentent la portée de la démonstration : elles font apparaître que le laps de temps qui s'écoulait entre la prêtrise de Poséidon Hippios et celle d'Athana Lindia pouvait atteindre quinze ou trente ans ; on considérait jusqu'alors qu'il n'était ordinairement que de deux ans. L'analyse du cursus de Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτεως permet en outre de constater les progrès réalisés dans la chronologie lindienne : le catalogue des prêtres d'Athana et celui des prêtres de Poséidon sont désormais datés de manière cohérente. On montre enfin que le monument à la gloire de Ἀγήσανδρος Μικίωνος – la fameuse poupe de navire sculptée dans la paroi de l'acropole de Lindos – remonte probablement aux premières années du II^e siècle, et que, selon toute vraisemblance, il n'honore pas un commandant de la flotte rhodienne, mais un triérarque dont la fortune avait permis d'armer des navires : élu prêtre de Poséidon vers 229, l'*honorandus* avait déjà financé la reconstruction d'une tour de Rhodes détruite par le séisme de *ca.* 227.

Le chapitre V traite des quatre plus importants catalogues camiréens, qui nomment les damiurges, les prêtres d'Athana Polias, les ἀρχιερισταί et les prêtres d'Apollon Pythien, Karneios, Mulantios et Digénès. Ces catalogues sont liés entre eux par de multiples synchronismes, fournis par les dédicaces que les magistrats de la communautés avaient coutume d'élever en commun. Il suffisait donc de dater un catalogue pour fixer la chronologie des trois autres : le choix s'est porté sur celui des damiurges. L'analyse du décret passé en l'honneur de Φιλοστέφανος Φιλοστεφάνου permet en effet d'établir que Χάλκων Χάλκωνος, damiurge n° 87, a exercé sa magistrature après 198. L'intitulé d'un second décret révèle que Μελάνωπος Ξενοφάνεως, damiurge n° 91, a été éponyme de sa communauté l'année même où son père était prêtre d'Halios. Or plusieurs timbres amphoriques au nom de Ξενοφάνης sont signalés dans le dépôt de Gordion, fermé au moment du sac de la cité par Manlius Vulso en 189. Il en résulte que Μελάνωπος est devenu damiurge avant cette date, pendant une année où la prêtrise d'Halios était dévolue à la communauté de Camiros : compte tenu du *terminus post quem* imparté à son prédécesseur, ce ne peut être que 191. On fixe ainsi avec une précision absolue l'année d'exercice de plusieurs centaines de magistrats camiréens. Au passage, on identifie une nouvelle tribu de Camiros : la *Πρεσβυτίς, dont le héros éponyme avait un autel sur l'agora des Dieux.

Le chapitre VI réunit une série d'inscriptions susceptibles d'être datées grâce aux fêtes qu'elles mentionnent – « catalogues annotés » d'une part, « grande liste des *πρεσβύτεροι* » d'autre part. L'étude des magistrats nommés dans ces inscriptions, qui constitue la première partie du chapitre, fait notamment apparaître que les prophètes rhodiens dépendaient du sanctuaire d'Halios, et non du sanctuaire d'Apollon ; qu'il s'agissait de fonctionnaires « représentant » l'éponyme de la cité, et non de devins ; qu'il n'existait d'ailleurs pas d'oracle à Rhodes. On relève en outre que l'unique occurrence d'un « *γυμνασίαρχος πρεσβύτερος κατὰ Ῥωμαῖα* » se trouve dans la « grande liste des *πρεσβύτεροι* » honorant ce magistrat. La deuxième partie du chapitre démontre que les annotations gravées dans les catalogues ne résultent pas d'une suite d'erreurs et d'omissions, comme on l'a dit et répété, mais participent d'un système dont la rationalité ne pouvait être reconnue tant que les prophètes étaient tenus pour des devins au service d'Apollon. Cela permet de définir le statut et la périodicité des plus importantes fêtes rhodiennes : Ἀλῖεια, Ἰπποκαθέσια, Τριετηρίς, Διπανάμια, Ῥωμαῖα, Ἐρεθίμια. En s'appuyant sur le point fixe fourni par le catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios, la troisième partie du chapitre exploite les renseignements fournis par la prosopographie et les annotations pour réviser la chronologie des prophètes, des prêtres d'Asklapios et de la grande liste des *πρεσβύτεροι*. La date de 80, attribuée à cette dernière inscription, livre le sens de la formule « *γυμνασίαρχος πρεσβύτερος κατὰ Ῥωμαῖα* » : le magistrat a organisé les concours célébrant la victoire de Sylla sur Mithridate et la cession de nouveaux territoires aux Rhodiens.

Le chapitre VII revient plus en détail sur les « *Διπανάμια* » mentionnés dans les catalogues annotés : ces fêtes n'étaient pas liées au culte d'Halios, mais peut-être à celui d'Aphrodite ; elles se déroulaient en tout cas pendant le mois intercalaire, Πάναμος δεύτερος. En recensant les occurrences de « *Διπανάμια* » dans l'épigraphie de Rhodes, puis en tirant parti des connaissances acquises sur la structure du calendrier et la date du catalogue des prophètes, on parvient non seulement à reconstituer le système embolismique de la cité, dont la singularité s'avère intrinsèquement liée aux institutions mises en place lors du synécisme, mais aussi à identifier toutes les années intercalaires de la période hellénistique. Une enquête approfondie permet de découvrir 43 éponymes associés à Πάναμος δεύτερος sur les timbres amphoriques. On entrevoit alors les limites du système de datation mis au point par les spécialistes de ce matériel : la place attribuée aux 43 éponymes ne reflète pas celle des embolismes ; la période III du timbrage, considérée comme la mieux connue, accuse même un excédent d'années intercalaires.

En réalité, depuis les années 1930, la chronologie des timbres rhodiens fait abstraction de l'épigraphie : la datation des « éponymes amphoriques » s'en est trouvée faussée, leur identification compromise et la continuité du timbrage injustement remise en cause. C'est le constat dressé dans l'introduction du chapitre VIII, qui porte sur la chronologie des prêtres d'Halios attestés dans les inscriptions, de la fin du V^e siècle av. J.-C. au début du IV^e siècle ap. J.-C.

Une place à part est réservée au catalogue publié par L. Morricone – une stèle gravée sur deux colonnes, brisée en bas. La datation de la colonne de gauche (408-369) ne souffre aucune contestation. Si les dates attribuées à la colonne de droite (330-296 +/-3) sont elles aussi exactes, les arguments qui les soutiennent ne sont pas tous recevables. On montre en particulier que l'évolution du dialecte rhodien, dont l'hypothèse d'une réforme de l'orthographe ne saurait rendre compte, a connu des rythmes différents selon les communautés.

Les éponymes mentionnés dans les autres inscriptions sont divisés en deux groupes, selon qu'ils apparaissent ou non dans l'exercice de leur sacerdoce.

Les éponymes attestés ès qualité sont répartis en trois sections principales. La première rassemble les prêtres dont le sacerdoce est sans conteste antérieur au timbrage des amphores, tels Εὐκλῆς Ἀστυανακτίδα et Πυθάννας Ἀρχιπόλιος, dont on a tenté naguère d'abaisser l'éponymie pour situer le synécisme au milieu du IV^e siècle : cette conjecture est repoussée. La deuxième section réunit les prêtres dont le nom se retrouve sur les timbres amphoriques, ainsi que quelques autres dont le cas ne pouvait être disjoint. Entre la chronologie des épigraphistes et celle des amphorologues, il existe nombre de contradictions que l'on a tantôt ignorées, tantôt contournées : soit en entretenant le doute sur l'identité des « éponymes amphoriques », soit en évoquant leurs « homonymes » attestés dans les inscriptions, censés avoir été en fonction pendant une « interruption du timbrage ». L'analyse des documents suffit à lever ces contradictions, et porte à conséquence sur le plan historique et archéologique : l'identification d'Αὐτοκράτης 1 permet notamment de montrer que Rhodes a continué de contrôler la ligue des Nésiotes après la III^e guerre de Macédoine ; celle de Πρατοφάνης et de Φιλόδαμος 2, que le « dépôt de Villanova », clef de voûte de la chronologie rhodienne, s'est constitué sur une période beaucoup plus longue qu'on ne l'a admis depuis sa découverte. La section III traite de tous les prêtres d'Halios dont le sacerdoce est assurément postérieur à la fin du timbrage. Les prêtres dont le nom ne peut être restitué avec certitude et ceux dont la nature du sacerdoce reste mal assurée sont étudiés à part. On traite également de plusieurs individus considérés à tort comme des prêtres d'Halios.

On passe ensuite à l'examen des éponymes attestés dans les inscriptions, mais qui n'y apparaissent pas ès qualité : les timbres amphoriques permettent d'en identifier une quarantaine, avec plus ou moins de certitude. Un développement particulier est consacré à Ἀστυμήδης (Θεαιδήτου), cité dans un document d'une importance capitale tant pour l'histoire de la piraterie crétoise que celle de l'expansion rhodienne en Egée, la dédicace du Nisyrien [Σωσαγόρας]. On s'emploie à démontrer que dans cette dédicace Ἀστυμήδης n'exerce pas la fonction de prêtre d'Halios, mais celle de navarque : l'organisation du commandement dans l'armée rhodienne apparaît alors sous un jour nouveau.

Au total, quelque 150 inscriptions sont passées en revue. Le chapitre se conclut sur une analyse des rapports familiaux et tribaux qui unissent les prêtres d'Halios, suivie d'un bilan des apports de l'épigraphie à l'amphorologie rhodienne : les inscriptions éclairent d'un jour nouveau le système de timbrage et la chronologie des éponymes ; il n'est pas jusqu'au concept de période qu'elles ne remettent en cause.

* * *

*

Ainsi conçue, la chronologie des inscriptions rhodiennes répond aux objectifs fixés dans l'introduction. Elle représente en effet un système garanti par les institutions, compartimenté mais cohérent, basé en outre sur une analyse transversale des sources ; quelques exemples suffiront à en juger.

La reconstitution du calendrier, du cycle des fêtes rhodiennes et du système intercalaire, conjuguée à l'étude de l'organisation des tribus et des magistratures, a donné une trame à la chronologie des inscriptions.

Les catalogues des prêtres d'Athana Lindia et de Poséidon Hippios nouvellement datés ont rendu sa cohérence à la chronologie lindienne. Les bases de statues signées par le sculpteur Φύλης permettent de constater que celle-ci est désormais alignée sur la chronologie camiréenne, elle-même rattachée à la chronologie des inscriptions de la ville de Rhodes grâce au synchronisme établi entre un damiurge et un prêtre d'Halios.

Le témoignage de la numismatique est venu confirmer la datation de l'un des plus importants documents de l'épigraphie lindienne, la souscription ἐς τὰν ἀποκατάσασιν τοῦ κόσμου τᾶι Ἀθάναι καὶ τῶμ ποτηρίων. Les timbres amphoriques découverts à Gordion ont livré l'une des clefs de la chronologie camiréenne ; mieux encore, on a pu montrer que la datation

des inscriptions mentionnant des prêtres d'Halios ne pouvait se départir de l'analyse du système de timbrage rhodien.

A eux seuls, les dix catalogues et les trois grandes « listes synchroniques » traités dans les chapitres II-VIII contiennent plus de 1500 noms de citoyens rhodiens ; ils forment l'échelle de datation décrite dans l'introduction. Les documents qui s'y rattachent couvrent toute l'histoire de la cité, du synécisme à la fin de l'Antiquité ; les plus grands bouleversements chronologiques frappent la haute époque hellénistique, de 330 à 170, et la première moitié du I^{er} siècle av. J.-C.

ANNEXE

SIGNATURES DE SCULPTEURS

- A. Φύλης Πολυγνώτου Ἀλικαρνασσεύς
- B. Μνασίτιμος Τελέσωνος Ι
- C. Τελέσων Μνασιτίμου
- D. Τιμόχαρις Ἐλευθερναῖος
- E. Πυθόκριτος Τιμοχάριος Ἐλευθερναῖος/ Ῥόδιος
- F. Λεών Μενίππου

* Date fournie par les timbres amphoriques (chronologie de G. Finkielsztein).

** Nouvelle restitution.

A. Φύλης Πολυγνώτου Ἀλικαρνασσεύς (εὐεργέτας)

- A 1. Φύλης Ἀλικαρνασσεύς ἐποίησε.
- A 2. Φύλης ἐποίησε.
- A 3. Φύλης Πολυγνώτου Ἀλικαρνασσεύς εὐεργέτας ἐποίησε.
- A 4. Φύλης Ἀλικαρνασσεύς εὐεργέτας ἐποίησε.

La carrière de Φύλης couvre les décennies 250-210. Le titre d'évergète n'apparaît que sur les bases les plus récentes (A 3 et A 4). La chronologie de deux d'entre elles est fixée de manière indépendante : *TC* 39 date de 223, *Lindos* 129a de 213 environ. De ce fait, il est tentant de supposer que Φύλης a reçu le titre d'évergète après le séisme de 227 : il aurait participé au financement des reconstructions.

D'autre part, le nom de Φύλης apparaît sur trois types de timbre amphoriques : rectangulaires ; circulaires à la rose ; circulaires en bouton. Or Φύλης est un nom fort rare, et l'on pourrait se demander si ce fabricant ne doit pas être identifié au sculpteur homonyme, qui réalisa notamment les statues de deux prêtres d'Halios attestés sur les timbres en bouton, Ἀρίσταρχος Φιλοστεφάνου καθ' ὁθεσίαν δὲ Ἀγοράνακτος (*AER* II, 53) et Ἐξάκεστος Πασικράτους (*AER* II, 54). Cf. N. BADOUD, *BA* 2007, n° 158.

A1

RHODES

- *AER* II, 53 : milieu du III^e siècle
- *AER* II, 54 : 234*
- *IG* XII, 1, 85 : non datable
- *AD Chronica* 32 (1977), p. 346 : non datable

CAMIROS

- *TC* 24 : 257
- *TC* 28 : 254
- *TC* 33 : 243

LINDOS

- *Lindos* 97, vers 260
- *Lindos* 111, vers 252
- *Lindos* 136, vers 244
- *Lindos* 93a, vers 242
- *Lindos* 135, non datable

DÉLOS

- *IG* XI, 4, 1128 : vers 255
- *IG* XI, 4, 1191 : non datable (même texte que *Didyma* 202)

DIDYME

- *Didyma* 202 : Didyme, non datable (même texte que *IG* XI, 4, 1191)**

A2

LINDOS

- *Lindos* 106b : vers 235 ou 223
- *Lindos* 205 : vers 216 ?
- *Lindos* 108 : non datable

A3

RHODES

- V. KONTORINI, *Στήλη. Τόμος εἰς μνήμην τοῦ Νικολάου Κοντολέοντος*, Athènes, 1980, pp. 380-382 : vers 220-210
- *IG* XII, 1, 103 : non datable
- *SER* 38 : non datable

LINDOS

- *Lindos* 129a : vers 213
- *Lindos* 131c : non datable

ASTYPALÉE

- *IG* XII, 3, 213 : non datable

A4

CAMIROS

- *TC* 39 : 223

A 3 ou A 4

RHODES

- *IG* XII, 1, 69 : non datable

B. Μνασίτιμος Τελέσωνος Ι

B1. Μνασίτιμος Τελέσωνος ῥόδιος ἐποίησε.

B2. Μνασίτιμος Τελέσωνος ῥόδιος ἐποίησε. Μένιππος Κῶιος ἐχαλκούργησε.

B3. Μνασίτιμος Τελέσωνος καὶ Τελέσων Μνασιτίμου ῥόδιοι ἐποίησαν.

Μνασίτιμος Τελέσωνος Ι était actif dans le dernier tiers du III^e siècle. C'est le père de Τελέσων Μνασιτίμου (C) et l'aïeul de Μνασίτιμος Τελέσωνος ΙΙ, actif au début de la période impériale. Il est attesté par trois types de signature : seul (B 1), associé au bronzier Μένιππος Κῶιος (B 2), associé à son fils (B 3).

B 1

RHODES

- *AER* II, 55 : vers 205*
- *IG* XII, 1, 73b : non datable

CAMIROS

- *TC* 40 : 217

LINDOS

- *Lindos* 109 : vers 227
- *Lindos* 99 : vers 222
- *IG* XII, 1, 808 : vers 205
- *Lindos* 133 : vers 200
- *IG* XII, 1, 824 : non datable

B 2

LINDOS

- *Lindos* 119 : vers 212

B 3

RHODES

- *SER* 57 = *AIV* 57 (1898), p. 265, 9 : non datable

C. Τελέσων Μνασιτίμου

C 1 = B3.

C 2. Τελέσων [Μ]νασιτίμου| ῥόδιος ἐπο[ίη]σε.

Τελέσων Μνασιτίμου est le fils de Μνασίτιμος Τελέσωνος I (B). Dans les inscriptions, il apparaît une fois à côté de son père (C 1), une autre fois seul (C 2). Il a dû être actif au début du II^e siècle.

C 1

Voir B 3

C 2

- *Lindos* 138 : date inconnue

D. Τιμόχαρις Ἐλευθερναῖος

D 1. Τιμόχαρις Ἐλευθερναῖος ἐποίησε.

D 2. [Τ]ιμόχαρις Ἐλευθερναῖος ἐποίησεν. Θεόδωρος Π[αριανὸς ἐχαλκούργησεν]**

Τιμόχαρις Ἐλευθερναῖος était actif dans le dernier tiers du III^e siècle. Il apparaît généralement seul (D 1). Il n'y a guère que sur une base de Cnide où il soit associé à un autre sculpteur, Θεόδωρος Π[αριανὸς], lui aussi actif à Rhodes (D 2).

D 1

RHODES

- *IG* XII, 1, 40 : 219
- *IG* XII, 1, 124 : non datable
- *NS* 19 : Rhodes, non datable
- *SER* 36 : Rhodes, non datable (il pourrait éventuellement s'agir de son fils)

LINDOS

- *IG* XII, 1, 812 : vers 221
- *IG* XII, 1, 813 : non datable
- *Lindos* 123 : non datable
- *Lindos* 124 : non datable
- *Lindos* 125 : non datable

ASTYPALÉE

- *IG* XII, 3, 186 : non datable

D 2

CNIDE

- *IK* 41-*Knidos* I, 111 : non datable

E. Πυθόκριτος Τιμοχάριος Ἐλευθερναῖος puis Ῥόδιος

E 1. Πυθόκριτος Ἐλευθερναῖος ἐποίησε.

E 2. Πυθόκριτος Τιμοχάριος Ῥόδιος ἐποίησε.

Fils de Τιμόχαρις Ἐλευθερναῖος, il était actif entre la fin du III^e siècle et les années 160. Il a signé l'une de ses premières œuvres comme Ἐλευθερναῖος (E1) ; toutes les bases suivantes portent l'ethnique Ῥόδιος (E2).

E 1

RHODES

- I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, *Πεπραγμένα ἡ' διεθνους κρητολογικου Συνεδρίου, Ηρακλείο, 9-14 Σεπτεμβρίου 1996*, Ηράκλιον, 2000, T. A 2, p. 548 : avant 205

E 2

RHODES

- *AER* II, 59, Rhodes, vers 177*
- *IG* XII, 1, 87 : non datable
- *IG* XII, 1, 104 : non datable
- *NESM* 21 : non datable
- *SER* 18 : non datable
- *SER* 19a : non datable

CAMIROS

- *TC* 44 : 205

LINDOS

- *Lindos* 293a : vers 200
- *Lindos* 147 : vers 200
- *Lindos* 169 (*CDR-I* 43) : début du II^e siècle
- *Lindos* 159b : vers 195
- *Lindos* 150 : vers 191
- *Lindos* 155 : vers 188
- *Lindos* 148 : peu avant 170 (avant *IG* XII, 1, 814)
- *IG* XII, 1, 814 : peu avant 170 (après *Lindos* 148)
- *Lindos* 199 : 165
- *Lindos* 203 : avant 161
- *IG* XII, 1, 815 : date inconnue

OLYMPIE

- *IvO* 186 : non datable

Φ. Λέων Μενίππου

Φ. Λέων Μενίππου Ῥόδιος ἐποίησε.

Ce sculpteur était actif autour de 200.

RHODES

- *NESM* 54 : non datable
- *NS* 15 : non datable

LINDOS

- *Lindos* 157 : vers 201
- *Lindos* 164 : vers 200
- *Lindos* 151 : vers 197

CAMIROS

- *TC* 168h : non datable**

DEUXIÈME PARTIE

LA LEX RHODIA DE IACTV

INTRODUCTION

Ce titre & le suivant sont des plus intéressans de notre ordonnance ; & selon moi, le sens des articles dont ils sont composés, exige, pour être bien saisi, une attention toute extraordinaire ; sans quoi l'on ne sauroit se garantir de méprise.

Plusieurs auteurs ont traité des avaries et de la contribution ; mais on y trouve beaucoup d'inutilités & peu de décisions assorties à notre jurisprudence, qui, préjugé national à part, est constamment la meilleure, comme étant la plus naturelle & la plus conforme à l'équité & à la droite raison.

C'est ainsi que René-Josué Valin ouvrait son commentaire des titres VII et VIII de l'Ordonnance sur la marine de 1681, que les contemporains de Louis XIV saluaient déjà comme la plus grande œuvre législative de son ministre Colbert¹. Le premier titre porte sur l'avarie, le second sur le jet et la contribution ; ils remontent tous deux au titre 14.2 du *Digeste, de lege Rhodia de iactu*, où les juristes de Justinien, vers 530, avaient traité la matière d'un seul tenant². Pourquoi ces problèmes sont-ils « des plus intéressans » ?

¹ R.-J. VALIN, *Nouveau commentaire sur l'Ordonnance de la Marine du mois d'août 1681 : où se trouve la conférence des anciennes ordonnances, des us & coutumes de la mer, tant du royaume que des pays étrangers & des nouveaux réglemens concernans la navigation & le commerce maritime [...]* II, La Rochelle, 1776², p. 158.

² Texte et traduction en annexe I, 557-565.

Domage causé par une fortune de mer, mais aussi dépense ou sacrifice consenti pour le limiter, sinon l'éviter, l'avarie peut en outre être « particulière » ou « commune ». Particulière, elle frappe exclusivement le navire ou sa cargaison ; dans ce cas, l'armateur (propriétaire du navire) ou le chargeur (propriétaire de la cargaison) assume seul le dommage subi par son bien. Commune ou « grosse », elle intéresse ensemble le navire et sa cargaison ; armateur et chargeurs sont alors tenus de contribuer à l'indemnisation des parties lésées, en proportion de la valeur des biens qu'ils ont engagés dans l'aventure.

Le jet des marchandises est destiné à rétablir la flottabilité du navire. Il ressortit donc à l'avarie commune, dont il a longtemps constitué la catégorie la plus éminente ; mieux, c'est autour de ce cas d'espèce que le concept d'avarie commune s'est progressivement étendu. Ce concept, le latin ne dispose d'aucun mot pour l'exprimer avant d'emprunter *averia* à l'arabe du XIII^e siècle³.

La *lex Rhodia de iactu* pose donc en principe que ce qui a été jeté dans l'intérêt commun doit faire l'objet d'une compensation sur la base d'une contribution commune⁴. Elle définit les conditions requises pour que le jet, mais aussi la destruction des agrès et le rachat du navire à des pirates, donnent lieu à une contribution dont elle précise encore le mode de calcul. Elle impose enfin au responsable du navire d'assurer la réalisation de cette prestation en jouant le rôle d'intermédiaire entre les parties lésées, qui l'actionnent en justice, et les parties dont le sacrifice commun a permis de sauver les biens, qu'il contraint à s'acquitter de la contribution⁵. Le titre sur la *lex Rhodia de iactu* contient en outre deux fragments dont le rapport avec l'avarie commune est difficile à saisir : le premier, dû à Maecianus, fait allusion à un νόμος ῥοδίων ναυτικός en vigueur dans l'empire romain⁶ ; le second, dû à Paul, traite des contrats d'affrètement litigieux⁷.

³ J.F. NIERMEYER, C. VAN DE KIEFT, J.W.J. BURGERS, *Mediae Latinitatis lexicon minus*, Leiden, Boston, 2002, s.v. « averia ».

⁴ D. 14.2.1 ([Paul]).

⁵ D. 14.2.2-8 (Paul, Papinien, Callistrate, Hermogénien, Julien).

⁶ D. 14.2.9 (Maecianus).

⁷ D. 14.2.10 (Paul).

I. RÉCEPTION DE LA *LEX RHODIA DE IACTU* EN OCCIDENT

Jusqu'à l'avènement de la navigation à vapeur, le jet détermine fortement l'institution de la contribution, qui à son tour occupe une place prédominante dans le droit maritime⁸. À côté du *foenus nauticum*, qui pourrait avoir donné naissance, à la fin du XV^e siècle, au prêt à la grosse aventure, la *lex Rhodia de iactu* est en effet la seule institution romaine qui ait durablement influencé le développement du droit maritime⁹. Certaines coutumes médiévales contiennent ainsi des dispositions très proches de la *lex Rhodia de iactu* : c'est notamment le cas des *Rôles d'Oléron*, rédigés à la fin du XII^e siècle, qui codifient le droit commun alors en vigueur sur l'Atlantique, le *ley marine*¹⁰. À l'époque moderne, nous l'avons vu, l'*Ordonnance sur la marine* s'inspire elle aussi du *Digeste*, et il serait aisé de multiplier les exemples attestant la réception de la *lex Rhodia de iactu* au XVIII^e siècle¹¹. Les *Règles d'York et d'Anvers*, adoptées en 1890 et régulièrement remises à jour depuis, forment la base actuelle du droit maritime international en cas d'avarie : en dernière analyse, elles dérivent elles aussi de la *lex Rhodia de iactu*, ainsi que la plupart des codes de commerce nationaux¹². On pourrait croire que les assurances maritimes, qui apparurent au XVI^e siècle – le *Guidon de la mer* est le premier traité d'assurances maritimes connu en Occident¹³ – ont altéré le principe de la contribution, tel qu'il se manifeste dans le *Digeste*. En réalité, il n'en est rien. Un nouveau système de contribution apparaît en effet en Méditerranée dans le courant du Moyen Âge : c'est l'« agermanament », à l'œuvre dans le *Consulat de la mer*, recueil des décisions prises par le tribunal de Barcelone au cours du XIV^e siècle. L'affréteur et les chargeurs s'assurent mutuellement, que l'avarie soit commune ou particulière : ils sont unis comme « *unum*

⁸ A. DESJARDINS, *Introduction historique à l'étude du droit commercial maritime*, Paris, 1890, demeure sans équivalent.

⁹ R. RODIÈRE, *Traité général de droit maritime*, Paris, 1976, pp. 1-53 (sur le rapport possible des lois de Wisby avec le *foenus nauticum*, cf. p. 14).

¹⁰ J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce d'importation : les vins de France aux anciens Pays-Bas (XIII^e-XVI^e siècle)*, Paris, 1958.

¹¹ G. LANDWEHR, « Prinzipien der gemeinschaftlichen Kosten- und Schadenstragung im Seerecht und aussergewöhnliche Formen der Haverei im 18. Jahrhundert », *Gedächtnisschrift für Wolfgang Martens*, Berlin, New York, 1987, pp. 619-636.

¹² Pour l'Allemagne, voir G. WESENER, « Von der *lex Rhodia de iactu* zum § 1043 ABGB », *Recht und Wirtschaft in Geschichte und Gegenwart. Festschrift für Johannes Bärman zum 70. Geburtstag*, Munich, 1975, pp. 31-51. Pour la Suisse, voir R. HAAB, « Schweizerisches Seerecht », *Festgabe der Basler Juristenfakultät zum Schweizerischen Juristentag : September 1942*, Bâle, 1942, pp. 186-188.

¹³ Il faut remonter jusqu'aux Phéniciens pour trouver des précédents. Voir J. DAUVILLIER, « Le droit maritime phénicien », *RIDA* 6 (1959), pp. 33-63.

germen »¹⁴. Sans doute est-ce l'apparition d'un système d'assurances autonome qui a favorisé le maintien de la stricte distinction entre avarie commune et particulière, préconisé par le *Digeste*, au détriment de l'agermanament.

Les juriconsultes et les législateurs modernes se sont également appuyés sur la *lex Rhodia de iactu* pour appliquer le principe de la contribution en dehors du droit maritime : en cas de destruction volontaire d'une maison pour éviter la propagation d'un incendie, de rachat d'otages¹⁵ ou de traitement des syphilitiques¹⁶ par exemple.

II. RÉCEPTION DE LA *LEX RHODIA DE IACTU* EN ORIENT

Deux ouvrages byzantins, postérieurs au *Digeste*, font allusion à un droit maritime rhodien.

LE ΝΟΜΟΣ ΡΟΔΙΩΝ ΝΑΥΤΙΚΟΣ

A la période byzantine, il existait un recueil d'usances maritimes connu sous le nom de νόμος Ῥοδίων ναυτικός : on en connaît aujourd'hui plus d'une cinquantaine de manuscrits, qui présentent entre eux plus de 3 000 variantes (y compris dans le titre). Dans l'hypothèse de W. Ashburner, ce recueil aurait été rédigé par un particulier au VII^e ou au VIII^e siècle, avant qu'une seconde édition (la « vulgate ») n'en soit donnée au début du X^e siècle par les auteurs des *Basiliques*, ou du moins à leur instigation¹⁷. De l'aveu même de son auteur, cette hypothèse pose cependant problème, parce que la seconde édition du νόμος participe également d'une tradition manuscrite qui semble indépendante des *Basiliques*¹⁸ ; il est néanmoins indubitable que la première rédaction du νόμος se place entre celle du *Digeste* et celle des *Basiliques*. Dans son état le plus abouti, le recueil se compose de trois parties :

¹⁴ R. RODIÈRE, *op. cit.*, pp. 180-198. Cf. L. GOLDSCHMIDT, « *Lex Rhodia* und Agermanament. Der Schiffsrath. Studie zur Geschichte und Dogmatik des europäischen Seerechts », *ZH* 35 (1888), pp. 1-54.

¹⁵ G. WESENER, *loc. cit.*

¹⁶ H. HONSELL, « *Ut omnium contributione sarciatur quod pro omnibus datum est*. Die Kontribution nach der *Lex Rhodia de iactu* », in M.J. Schermaier, Z. Végh (edd.), *Ars boni et aequi. Festschrift für Wolfgang Waldstein zum 65. Geburtstag*, Stuttgart, 1993, p. 142.

¹⁷ Cf. pp. 449-450.

¹⁸ W. ASHBURNER, *ΝΟΜΟΣ ΡΟΔΙΩΝ ΝΑΥΤΙΚΟΣ, The Rhodian Sea-Law*, Oxford, 1909, pp. CXI-CIX.

- un prologue, dont il existe une version longue et une version courte, toutes deux absentes des manuscrits antérieurs au XII^e siècle ;
- 19 articles parfois très brefs (« *pars secunda* »), qui n'apparaissent qu'irrégulièrement dans les manuscrits, et dont la matière se retrouve dans la section suivante ;
- 47 articles plus développés (« *pars tertia* »), qui forment la partie la plus stable du νόμος.

Le νόμος Ῥοδίων ναυτικός présente deux affinités avec la *lex Rhodia de iactu* : il traite du jet, et son titre se retrouve tel quel dans un fragment de Maecianus, le neuvième de la *lex Rhodia de iactu*. Pour notre propos, il suffira de donner un aperçu du prologue et des clauses relatives à la contribution.

LE PROLOGUE

La version courte du prologue commence par mentionner la confirmation des lois rhodiennes par divers empereurs (« Ἀδριανὸς Τιβέριος Λούκιος Σεπτίμιος Σεύηρος Περτίναξ »), insiste sur le rôle de « Τιβέριος Καῖσαρ » (*alias* « Νέρων »), évoque « Οὐεσπασιανὸς » puis « Οὕλιος Τραϊανὸς », et s'achève sur une paraphrase erronée du fragment de Maecianus (« ὁ δὲ νόμος τῆς θαλάσσης. τῷ νόμῳ κρινέσθω τῷ ναυτικῷ, τὸ δ' αὐτὸ καὶ ὁ θεῖος Αὐγουστος ἔκρινεν »). La version longue ne cite ni la première liste d'empereurs ni le fragment de Maecianus, mais mentionne une intervention de « Ἀδριανὸς » ; elle insiste plus encore que la précédente sur le rôle de « Τιβέριος Καῖσαρ » (*alias* « Νηρεὺς » !).

Dans un mémoire publié en 1654, le juriste genevois Jacques Godefroy (1587-1652) tirait argument du prologue pour montrer que « Τιβέριος Καῖσαρ », avait autorisé la réception du droit rhodien dans l'Empire, et que ses successeurs avaient ensuite régulièrement confirmé son application, ainsi que l'exigeait le caractère « tralatice » du droit romain : sauf exception, les règles édictées par un magistrat devaient en effet être reconduites par son successeur¹⁹. Plus récemment, on retrouve une telle argumentation chez Arrigo Manfredini, qui considère la *lex Rhodia* comme le règlement d'un collège professionnel, une *lex collegii* dont les empereurs mentionnés par le prologue auraient confirmé la validité²⁰. Mais J. Godefroy, suivi

¹⁹ J. GODEFROY [GOTHOFREDVS], « Ὑπόμνημα, *Ad legem Ἀξίωσις, seu, Legem Deprecatio 9. Digestis de L. Rhodia de Iactu* », *De imperio maris et de iure naufragii colligendi legeque Rhodia*, Genève, 1654, pp. 44-68.

²⁰ A.D. MANFREDINI, « Il naufragio di Eudemone », *SDHI* 49 (1983), pp. 375–394.

sans réserve par A. Manfredini, a sollicité le texte en maint passage pour le faire coïncider avec les sources littéraires, qui rapportent que la *libertas* de la cité fut supprimée puis rétablie par Claude, avant d'être à nouveau supprimée par Vespasien²¹. En réalité, le Τιβέριος Καῖσαρ du prologue tient à la fois de Tibère et de Claude, tous deux susceptibles d'être nommés Tiberius Caesar. Selon le prologue, en effet, Τιβέριος aurait autorisé le νόμος Ῥοδίων ναυτικός l'année même de la Passion du Christ – sous Tibère assurément –, mais il y aurait été incité par Néron. Or, Suétone rapporte que c'est un discours du futur empereur Néron qui décida Claude à rendre aux Rhodiens la *libertas* qu'il leur avait confisquée quelques années auparavant. Le reste du prologue est à l'avenant : ce n'est qu'un tissu d'incohérences grammaticales et historiques. Il semble avoir été rédigé sur le modèle des confirmations de coutumes médiévales²².

LES DISPOSITIONS RELATIVES AU JET

En cas d'avarie, le νόμος Ῥοδίων ναυτικός prévoit généralement une indemnisation fondée sur un système comparable à l'agermanament, dans lequel l'affréteur et les chargeurs sont appelés à contribuer dès lors que le dommage au navire ou à la cargaison n'a pas été causé par la faute de l'un d'entre eux²³. W. Ashburner distingue deux dispositions relatives au jet qui seraient compatibles avec la doctrine exprimée dans le titre *de lege Rhodia de iactu* (cc. 9 et 38). Cependant, ces deux dispositions auraient précisément eu pour but d'introduire des « modifications du droit romain »²⁴ : c'est dire qu'elles n'ont pas de rapport direct avec le *Digeste*. D'ailleurs, les deux dispositions alléguées par W. Ashburner ne font pas même allusion à l'utilité du jet, condition *sine qua non* de la contribution selon le *Digeste*.

Ainsi, malgré W. Tarn et G. Griffith²⁵, ni le νόμος Ῥοδίων ναυτικός proprement dit ni son prologue ne permettent d'affirmer que le droit maritime rhodien s'est maintenu en Orient jusqu'à la période byzantine.

²¹ Cf. W. ASHBURNER, *op. cit.*, pp. LXXI-LXXIV.

²² Suet., *Cl.*, 25 ; *Nero*, 7.

²³ W. ASHBURNER, *op. cit.*, pp. cclii-cclxxi.

²⁴ *Ibid.*, pp.

²⁵ W.W. TARN, G.T. GRIFFITH, *Hellenistic Civilisation*, Londres, 1952, p. 176.

LE LIVRE LIII DES *BASILIQUES*

Rédigé au début du X^e siècle, sous le règne de Léon le Sage, le livre LIII des *Basiliques* est aujourd'hui perdu. Mais nous en connaissons le plan et une partie de la substance grâce à la *Synopsis maior*, qui lui est postérieure de moins d'un demi-siècle, et quelques citations. Nous savons donc qu'il comportait huit titres, tous relatifs au droit maritime, à l'exception du titre 7, qui traitait de la vente du vin. Les titres 1 à 7, composés d'extraits du *Digeste* traduits en grec, ont été tirés d'une compilation post-justinienne. Le titre 3 rassemblait tous les fragments de la *lex Rhodia de iactu*, à l'exception du fragment de Maecianus, placé en exergue au titre 1. Le titre 8 était formé du νόμος Ῥοδίων ναυτικός²⁶.

1	D. 14.2.9	5	-
2	-	6	-
3	D. 14.2.1-8 ; 10.	7	-
4	-	8	νόμος Ῥοδίων ναυτικός

Fig. 76 – Le titre 14.2 du *Digeste* et le νόμος Ῥοδίων ναυτικός dans le livre LIII des *Basiliques*

Il est clair que le livre LIII des *Basiliques*, qui dérive de la *lex Rhodia de iactu* et du νόμος Ῥοδίων ναυτικός, ne peut en aucun cas servir à établir l'origine rhodienne ou non rhodienne de ces deux textes.

Pourtant, selon Waclaw Ozuchowski, « le fait que le règlement du *iactus* se trouve à une autre place que les clauses du νόμος Ῥοδίων ναυτικός prouve 1) qu'il n'appartenait pas au νόμος Ῥοδίων ναυτικός, et donc 2) qu'il ne pouvait pas provenir de Rhodes »²⁷. Cela suppose de prêter arbitrairement une origine rhodienne au νόμος Ῥοδίων ναυτικός, de la refuser non moins arbitrairement à la *lex Rhodia de iactu*, et de négliger la citation de Maecianus, mise en exergue au titre 1 pour conférer un caractère rhodien à tout le livre LIII des *Basiliques*.

D'autre part, K. Atkinson a tenté de démontrer l'origine rhodienne du livre LIII en expliquant la présence d'un titre sur la vente du vin par l'importance que le commerce viticole revêtait

²⁶ H.J. SCHELTEMA, N. VAN DER WAL (edd.), *Basilicorum libri LX. Series a uolumen VII. Textus librorum LIII-LIX*, Groningen, Gravenhage, 1974, pp. VII-XIV.

²⁷ W. OZUCHOWSKI, « Appunti sul problema del « *iactus* » in diritto romano », *Iura* 1 (1950), p. 296.

dans l'économie rhodienne²⁸ : mais tout ce titre dérive de sources qui n'ont aucun rapport avec Rhodes (les livres XVIII et XIX du *Digeste*, le livre IV du *Code*).

III. APERÇU HISTORIOGRAPHIQUE

Si les juristes, à commencer par Accurse au XII^e siècle²⁹, ont marqué un intérêt constant pour la *lex Rhodia de iactu*, c'est qu'elle pose la question suivante : comment le sacrifice consenti par un individu rend-t-il les tiers débiteurs de cet individu ? Au XVI^e siècle, les premiers savants qui étudièrent la *lex Rhodia* en historiens se posèrent la même question. C'est ainsi que le plus fameux d'entre eux, François Baudouin, parvint à retrouver le mode romain du calcul de la contribution³⁰. Mais l'intérêt des savants porta surtout sur le fragment de Maecianus, qui faisait allusion au νόμος Ῥοδίων ναυτικός, et au recueil byzantin du même nom, dont Fr. Baudouin fut le premier historien du droit à relever l'existence, en 1559. Ce recueil, publié deux ans plus tard par Simon Schard³¹, fut d'emblée regardé avec scepticisme, mais il fallut attendre 1702 pour que Cornelius van Bynkershoek démontrât son caractère tardif³². Entre temps, Jacques Godefroy avait publié son mémoire sur le fragment de Maecianus. En dépit de ses « naseaux de rhinocéros³³ », J. Godefroy n'avait pas flairé l'origine byzantine du prologue rattaché au νόμος Ῥοδίων ναυτικός. Mais son commentaire du fragment de Maecianus force aujourd'hui encore l'admiration : il surclasse en effet tous les travaux qui ont été consacrés à la réception du droit rhodien dans le droit romain³⁴.

Au XIX^e siècle, on constate un regain d'intérêt pour l'ensemble de la *lex Rhodia de iactu*, et non plus seulement pour le fragment de Maecianus : les travaux de Levin Goldschmidt³⁵ et

²⁸ K.M.T. ATKINSON, « Rome and the Rhodian Sea Law », *Iura* 25 (1974), p. 98.

²⁹ ACCURSE [Accursius], *Glossa ordinaria*, *ad loc.*

³⁰ FR. BAUDOUIN [Balduinus], *Ad leges de jure civili, Voconiam, Falcidiam, Juliam, Papiam Poppaeam, Rhodiam, Aquiliam*, Bâle, 1559.

³¹ S. SCHARD [Schardius], *De uaria temporum in iure civili observatione, Eustathij olim Constantinopolitani antecessoris libellus. Item : Leges Rhodiorum nauales, militares et georgicae Iustiniani : quarum priores ambae nunc primum autem multo emendatiores et auctiores quam antea, iuxta exemplar d. Antonii Augustini eduntur*, Bâle, 1561.

³² C. VAN BYNKERSHOEK, *Ad legem Ῥοδίως de Lege Rhodia de iactu liber singularis*, Hague, 1702.

³³ J.G. HEINECKE [Heineccius], *Historia juris civilis Romaniae Germanici* [...], Halle, 1733 cité par J.-M. PARDESSUS, *Us et coutumes de la mer, ou collection des usages maritimes des peuples de l'antiquité et du moyen âge I*, Paris, 1847, p. 26, n. 5.

³⁴ J. GODEFROY, *op. cit.*

³⁵ L. GOLDSCHMIDT, *op. cit.*

d'Eugène Meignen³⁶, centrés sur le problème de la contribution, en témoignent exemplairement. Puis vient l'âge d'or de la critique interpolationniste³⁷. Hans Kreller en est le représentant le plus modéré : bien qu'il n'ait pas remarqué le caractère apocryphe du premier fragment de la *lex Rhodia de iactu*, tiré des *Sententiae* du Pseudo-Paul, et qu'il ait indûment rejeté l'authenticité du fragment de Maecianus, sa critique des sources, parue en 1921, est une incontestable réussite³⁸. H. Kreller considérait que la *lex Rhodia* était un ensemble d'usances maritimes : à l'opposé de cette thèse, Francesco De Martino s'est efforcé de démontrer, dans deux articles parus en 1937-1938 et réimprimés en 1982, que la réception du droit rhodien n'était qu'une invention des Byzantins³⁹. Selon Fr. De Martino, la jurisprudence classique ne pouvait pas admettre le principe de la contribution en cas d'avarie commune, dans la mesure où elle reconnaissait selon lui la responsabilité objective et absolue de l'affréteur en cas de fortune de mer. Nombreux sont les auteurs qui allèguent la thèse de Fr. De Martino tout en considérant la *lex Rhodia de iactu* comme classique : c'est laisser entrer le loup dans la bergerie⁴⁰. D'autres l'ont ignorée : tel est notamment le cas de Franz Wieacker, auteur d'une étude sur les conditions d'existence de l'avarie commune⁴¹. Parmi les spécialistes de la contribution, seul Matteo Marrone a émis quelque réserve sur la thèse de Fr. De Martino : il n'a guère été entendu⁴².

Devant les assauts de Fr. De Martino, la plupart des savants se sont repliés sur le fragment de Maecianus. Dès 1952, Francesco De Robertis s'efforçait en effet de réhabiliter ce texte dans un article entre « critique et anti-critique », dont le titre marquait éloquemment la fin d'une époque⁴³. Peu de temps après, dans le sillage de Fernand Braudel et de l'école des *Annales*,

³⁶ E. MEIGNEN, *Etude sur la lex Rhodia de iactu*, Paris, 1886.

³⁷ V. ALHADEFF, *Le chêne de Rhodes. Saga d'une grande famille sépharade*, Paris, 1998, pp. 189-192, livre un extraordinaire témoignage sur l'enseignement du droit romain dans l'Italie des années 1920.

³⁸ H. KRELLER, « *Lex Rhodia*. Untersuchungen zur Quellengeschichte des römischen Seerechtes », *ZGHK* 85 (1921), pp. 257-367.

³⁹ FR. DE MARTINO, « *Lex Rhodia* », *RDN* 3 (1937), pp. 335-347 ; 4 (1938), pp. 3, 38, 180-214 = *Scritti di diritto romano II. Diritto e società nell'antica Roma*, Rome, 1982, pp. 72-147.

⁴⁰ J.-J. AUBERT, « The Republican Economy and Roman Law : Regulation, Promotion, or Reflection ? », *Cambridge Companion to the Roman Republic*, Cambridge, 2004, pp. 160-178. J.L. ZAMORA MANZANO, « El salvamento y la asistencia marítima en el derecho romano », *RIDA* 48 (2001), pp. 373-403. A. PÓKECZ KOVÁCS, « Les problèmes du « *iactus* » et de la « *contributio* » dans la pratique de la *lex Rhodia* », *A bonis bona discere. Festgabe für János Zlinsky zum 70. Geburtstag*, Miskolc, 1998, pp. 172-188. S. PŁODZIEN, *Lex Rhodia de iactu*, Lublin, 1961, etc.

⁴¹ FR. WIEACKER, « *Iactus in tributum nave salva venit* », *Studi in memoria di Emilio Albertario I*, Milan, 1953, pp. 515-532. Cf. H. HONSELL, *op. cit.*, pp. 141-150.

⁴² M. MARRONE, « D. 14. 2. 2 pr. : "retentio" e "iudicia bonae fidei" », *Iura* 6 (1955), p. 173, n. 10.

⁴³ FR. DE ROBERTIS, « *Lex Rhodia*. Critica ed anticritica su D. 14, 2, 9 », *Studi in onore di Vincenzo Arangio-Ruiz III*, Naples, 1952, pp. 155-173 = *Scritti vari di diritto romano II*, Bari, 1987, pp. 309-327.

Jean Rougé consacrait son maître livre à l'*organisation du commerce en Méditerranée sous l'empire romain*⁴⁴. J. Rougé s'est appuyé sur le fragment de Maecianus pour démontrer la coexistence de plusieurs droits de naufrage dans l'empire romain. Ces dernières années, plusieurs savants anglais et italiens ont également tenté d'élucider le sens du fragment de Maecianus, afin de définir la place que tenait le droit rhodien au sein de l'empire romain⁴⁵. Je tenterai à mon tour de répondre à cette question (III), après avoir examiné l'état du texte (I) et serré au plus près la doctrine romaine de la contribution (II). La conclusion sera l'occasion d'établir un bilan des connaissances ; la thèse de H. Kreller et celle de Fr. De Martino feront l'objet d'une réfutation à part (en appendice).

⁴⁴ J. ROUGÉ, *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, 1966.

⁴⁵ K.M.T. ATKINSON, *op. cit.* A.D. MANFREDINI, *op. cit.* A. PINZONE, « Naufragi, fisco e trasporti marittimi nell'età di Caracalla », *QC* 4.7 (1982), pp. 63-109. G. PURPURA, « Relitti di navi e diritti del fisco. Una congettura sulla *Lex Rhodia* », *ASGP* 36 (1976), pp. 65-87. G. PURPURA, « Il regolamento doganale di Cauno e la *lex Rhodia* in D. 14,2,9 », *ASGP* 38 (1985), pp. 271-331.

I

LE TEXTE DE LA *LEX RHODIA DE IACTV*

I. LE TITRE 14.2 DANS LE PLAN DU *DIGESTE*

Justinien commanda le *Digeste* par la constitution *Deo auctore* le 15 décembre 530 ; il le promulgua par la constitution *Tanta-Δέδωκεν* le 16 décembre 533¹. L'ouvrage entra en vigueur le 30 décembre de la même année, alors que la première édition du *Code* était publiée depuis 529 et que les *Institutes* venaient de paraître. Compilation de la jurisprudence classique, le *Digeste* est l'œuvre d'une commission de juristes présidée par Tribonien ; Justinien lui donna force de loi, et en fit la base de l'enseignement du droit.

La constitution *Deo auctore* annonce déjà que l'ouvrage se nommera *Digeste* ou *Pandectes*, et qu'il comportera cinquante livres, subdivisés en titres : l'ordre de ces titres, commande-t-elle, s'inspirera du *Code* de Justinien ou de l'Edit du préteur². La constitution *Tanta* ajoute que les

¹ Ces deux constitutions sont intégrées aux « Préfaces » du *Digeste* et se retrouvent dans le *Code* de Justinien (1.17) sous la rubrique « *De ueteri iure enucleando et auctoritate iuris prudentium qui in Digestis referuntur* ».

² Constitution *Deo auctore*, 5.

cinquante livres du *Digeste*, qui viennent alors d'être achevés, se distribuent en sept parties³. Bien que cette division tienne de la perfection magique attribuée au chiffre 7, chacune des parties forme une unité relativement cohérente. La *lex Rhodia de iactu* se trouve dans la troisième partie du *Digeste*, dite *pars de rebus*.

La *pars de rebus* court du livre XII au livre XIX, et porte essentiellement sur les actions personnelles. Le livre XIV, comme le livre XV, traite des actions *adiecticiae qualitatis*⁴, c'est-à-dire du problème de la représentation dans un contrat : comment l'obligation, dans une opération juridique accomplie entre un représentant et une tierce personne, remonte-t-elle jusqu'au représenté ? La règle romaine est celle de la « non-représentation » : le droit civil considère l'obligation comme un lien personnel, qui ne peut naître en l'absence des personnes qu'elle contraint. A cette règle, le droit prétorien reconnaît quelques exceptions, dont les actions *adiecticiae qualitatis* sanctionnent les plus importantes. Leur but est de garantir la solvabilité du représentant pour lui permettre de s'engager dans des opérations commerciales, en l'absence de la personne qu'il représente. A l'origine, le représentant est soumis à la puissance du *paterfamilias* : fils ou esclave, c'est un *alieni iuris* dépourvu de patrimoine. Afin de réaliser le transfert de personnalité, le préteur accorde deux types d'actions. Le premier type d'actions sanctionne l'obligation qu'a le *paterfamilias* de couvrir la totalité des dettes que son représentant a contractées avec son assentiment. Tel est le cas lorsque le *paterfamilias* s'est déclaré prêt à assumer les conséquences d'un acte accompli par son représentant (action *quod iussu*), ou lorsqu'il lui a confié une entreprise économique, qui peut être maritime (action *exercitoria*) ou terrestre (action *institoria*). Le second type d'actions ne sanctionne qu'une responsabilité limitée du *paterfamilias* vis-à-vis de son représentant, mais n'exige pas son assentiment. Si l'*alieni iuris* dispose d'un pécule, et que le *paterfamilias* ait appris que ce pécule, dont il est propriétaire, servait à des fins commerciales, le *paterfamilias* doit répartir tout ou partie du pécule entre les créanciers, en proportion ; seule est visée la fraction de pécule qui a été assignée au commerce ou qui en provient (action *de peculio et de in rem uerso*) ; si les créanciers considèrent que le partage est injuste, ils peuvent poursuivre le *paterfamilias* (action *tributoria*). Le droit de représenter le *paterfamilias*, d'abord accordé aux seuls membres de la famille, le préteur l'a bientôt reconnu aux personnes *sui iuris*, et aux

³ Constitution *Tanta*, 1.

⁴ L'expression est moderne.

individus sous la puissance d'un tiers, en accordant les actions *exercitoria* et *institoria* contre la personne qu'ils représentaient⁵.

Le plan des titres qui composent les livres XIV et XV du *Digeste* s'inspire fortement des rubriques qui jalonnaient l'Edit du préteur. Aux titres 1, 3 et 4, le livre XIV présente ainsi les actions *institoria*, *exercitoria* et *tributoria* : c'est l'ordre adopté par l'Edit, à ceci près que les deux premières actions ont été interverties. Le titre 5 du livre XIV figure sous la rubrique « *quod cum eo, qui in aliena potestate est, negotium gestum esse dicitur* ». Cette rubrique aussi provient de l'Edit, mais le préteur y traitait des deux dernières actions *adiecticiae qualitatis*, l'action *quod iussu* et l'action *de peculio et in rem uerso*, alors que le *Digeste* les rejette au livre XV. Le titre 5 du *Digeste* se borne à des considérations générales sur la gestion d'affaires par le *filius*. Enfin, le titre 6, *de senatus consulto Macedoniano*, commente l'interdiction du prêt aux *fili*⁶.

Or, les commentaires que Julien, Gaius, Paul et Ulpien ont laissés de l'Edit – qui ont servi de base à la reconstitution de son plan par Otto Lenel – montrent que le préteur n'avait consacré aucune rubrique à la *lex Rhodia de iactu*⁷. Tel était aussi le cas du *senatus consultum Macedonianum* : mais contrairement à ce dernier, la *lex Rhodia de iactu* n'entretient qu'un rapport assez lâche avec les actions *adiecticiae qualitatis*.

DIGESTE		EDIT (d'après Lenel)	
XIV			
1	<i>de institoria actione</i>		101
2	<i>de lege Rhodia de iactu</i>		[vacat]
3	<i>de exercitoria actione</i>		102
4	<i>de tributoria actione</i>		103
5	<i>Quod cum eo qui in aliena potestate est, negotium gestum esse dicitur</i>		104
6	<i>de senatus consulto Macedoniano</i>		[vacat]
XV			

Fig. 77 – Rapport entre le titre 14.2 du *Digeste* et l'Edit du préteur.

⁵ Sur la représentation et les actions *adiecticiae qualitatis*, voir R. MONIER, *Manuel élémentaire de droit romain* II, Paris, 1954, pp. 257-261. Sur l'action *tributoria*, voir P.F. GIRARD, *Manuel élémentaire de droit romain*, Paris, 1929⁸, pp. 710-711.

⁶ A. SOUBIE, *Recherches sur les origines des rubriques du Digeste*, Tarbes, 1960, p. 51, qui ne relève pas l'intervention des actions *institoria* et *exercitoria*.

⁷ O. LENEL, *Das « edictum perpetuum »*. Ein Versuch zu seiner Wiederherstellung, Leipzig, 1927³, pp. 257-270.

Le titre 14.2 ne provient pas de l'Edit ; il ne provient pas non plus du *Code*, l'autre modèle imposé aux compilateurs du *Digeste* par Justinien, qui traite conjointement des actions *institoria* et *exercitoria*, sans évoquer nulle part la *lex Rhodia de iactu*⁸. L'action *exercitoria* visait le commerce maritime⁹ ; l'action *tributoria* portait sur la répartition du remboursement des dettes ; les actions *adiecticiae qualitatis* dans leur ensemble se confrontaient au problème de la représentation juridique : autant de traits communs à la *lex Rhodia de iactu*, qui suffisent à expliquer qu'elle ait été attirée, à un moment qu'il s'agira de préciser, par la matière contenue au début du livre XIV du *Digeste*.

II. LA RUBRIQUE « *DE LEGE RHODIA DE IACTU* »

Au titre 14.2, les compilateurs du *Digeste* ont donc dérogé à la constitution *Deo auctore*, qui leur prescrivait d'adopter le plan du *Code* ou de l'Edit. Ce titre, les compilateurs l'ont placé sous la rubrique « *de lege Rhodia de iactu* ». Or, il n'existe aucune autre attestation du syntagme dans toute la littérature antique, titre 14.2 compris. Dès lors, deux hypothèses sont envisageables. Soit les commissaires de Justinien ont eux-mêmes forgé l'expression « *de lege Rhodia de iactu* », soit ils l'ont empruntée à une source aujourd'hui perdue, qui aurait toute chance d'être une de ces compilations tardives dont la publication du *Digeste*, de fait, condamnait l'existence¹⁰. Cependant, qu'elle soit absolue ou relative, l'innovation constituée par la rubrique « *de lege Rhodia de iactu* » ne saurait compromettre à elle seule l'ancienneté de l'institution décrite au titre 14.2 : car, pour être des expressions byzantines, la *condictio triticaria*¹¹ et le *foenus nauticum*¹², mentionnés par deux autres rubriques du *Digeste*, n'en désignent pas moins des institutions classiques (la *condictio certa rei* et la *traiecticia pecunia*)¹³.

⁸ C. 4.25.

⁹ Selon J.-J. AUBERT, « Les *institores* et le commerce maritime dans l'empire romain », *Topoi* 9.1 (1999), pp. 145-164, l'action *institoria* s'appliquait dans le commerce maritime avant que le prêteur n'introduise l'action *exercitoria*.

¹⁰ Justinien déplore à plusieurs reprises les carences de la littérature jurisprudentielle antérieure au *Digeste* : e.g. constitution *Tanta* 17.

¹¹ D. 13.3.

¹² D. 22.2. Cf. p. 445.

¹³ A. SOUBIE, *op. cit.*, pp. 124-125.

III. LES SOURCES ALLÉGUÉES PAR LE DIGESTE

Le problème de la place et de la rubrique attribuées au titre 14.2 dans le *Digeste* renvoie à celui plus vaste de la genèse de l'ouvrage. Il s'agira ici d'identifier les sources alléguées dans la *lex Rhodia de iactu*, avant de chercher à comprendre comment elles ont été assemblées.

Le titre 14.2 se compose de dix extraits tirés de dix œuvres différentes, qui elles-mêmes exploitent quantité d'autres œuvres. Le tableau de la page suivante présente succinctement les données intéressant les sources en présence dans la *lex Rhodia de iactu*.

Il convient d'abord d'identifier chaque fragment avec le plus de précision possible, c'est-à-dire d'en situer l'auteur et surtout de déterminer le contexte dont il est issu : ce sera tâche aisée, puisque Otto Lenel, dans sa *Palingenesia iuris civilis*, s'est employé à recomposer toutes les œuvres démembrées par les compilateurs du *Digeste*¹⁴, à l'exception des *Sententiae* du Pseudo-Paul. Certes, l'affectation de chaque fragment à une rubrique, comme la position de la rubrique au sein de chaque livre, demeure conjecturale. Mais les *inscripciones* du *Digeste* établissent avec certitude le livre dont chaque fragment a été tiré ; et la récurrence de certains thèmes dans chaque livre permet de constituer des rubriques avec un degré de certitude qui varie en fonction du nombre de fragments associés à chaque thème.

La *lex Rhodia* sollicite des sources ressortissant aux grands genres de la littérature juridique : traités complets de droit privé que sont les *libri digestorum* (L 6, 7), ouvrages de casuistique comme les *libri quaestionum* (L 4) ou *responsorum* (L 3, 4), commentaire de l'Edit (L 2), commentaire d'ouvrage (L 8), résumés d'ouvrage (L 5, 7, 10), et compilations d'ouvrages (L 1, 5). On y trouve aussi ce qui semble avoir été un recueil de solutions casuistiques érigées en règles, les *Πιθανά* (L 10), et le commentaire d'un rescrit impérial (L 9)¹⁵.

Le fragment le plus récent (L 5), extrait des *Epitomae iuris* d'Hermogénien, date du début du IV^e siècle ap. J.-C.¹⁶. Les œuvres de Julien fournissent les fragments les plus anciens – L 6 et L 8 remontent au milieu du II^e siècle ap. J.-C.¹⁷ –, mais la *lex Rhodia de iactu* allègue des sources qui leur sont de beaucoup antérieures : les *Digesta* d'Alfenus Varus, résumés par Paul

¹⁴ O. LENEL, *Palingenesia iuris civilis*, Leipzig, 1889. Voir en outre D. LIEBS, *Hermogenians iuris epitomae*, Göttingen, 1964.

¹⁵ Sur les genres de la littérature juridique, voir C.A. CANNATA, *Histoire de la jurisprudence européenne* I. *La jurisprudence romaine*, Turin, 1989, pp. 109-123. Les *responsa* portent sur des problèmes soulevés par les clients, alors que les *quaestiones* sont le fait des élèves. Mais les *libri responsorum* ou *quaestionum* traitent indifféremment des deux.

¹⁶ D. LIEBS, *loc. cit.*

¹⁷ T. HONORÉ, *Oxford Classical Dictionary*, Oxford, 1999³, s.v. « Iulianus », situe la rédaction des *Digesta*, qui semblent plus récents que l'*ex Minicio*, vers 150-160.

L1 <i>Paulus libro secundo sententiarum</i> P 207 – A) [Paul]. Cf. C). B) <i>Iulii Pauli Sententiarum receptarum ad filium libri</i> II. C) Ca. 297. Afrique (Numidie ?). D) IX. <i>Ad legem Rhodiam</i> [Lex Romana Visigothorum]. E) VIII. <i>De exercitoribus</i>. X. <i>De institutoribus</i>. F) – G) <i>Sententiae</i> 2.7.2 ← Paul, <i>ad Edictum</i> XXIV → L2; ← Papinien, <i>Responsa</i> XIX → L3; <i>Sententiae</i>, 2.7.3-5 ← Callistrate, <i>Quaestiones</i> II → L4. H) <i>locatio conductio</i>: XX. <i>a exercitoria</i>, <i>a. institoria</i>: cf. E).	L6 <i>Iulianus libro octogesimo sexto digestorum</i> S 14 Lenel 831 A) Julien. (Hadrumète), Rome. Règnes d’Hadrien et Antonin le Pieux (117-161). B) <i>Digestorum libri</i> XC. C) Vers 150-160 ? D) [<i>Ad legem Rhodiam de iactu</i>] [Lenel 831]. E) [<i>Ad legem Aquiliam</i>] [<i>Ad legem Iuliam de adulteriis</i>] [Lenel]. F) Cite un auteur qui n’est pas nommé dans le fragment. G) – H) <i>locatio conductio</i> : XV. <i>a exercitoria</i>, <i>a. institoria</i>: XI.
L2 <i>Idem libro trigensimo quarto ad edictum</i> S 2 Lenel 521 A) Paul. Rome. Règnes de Commode à Alexandre Sévère (177-235). B) <i>Ad Edictum libri</i> LXXX. C) Avant le 9 avril 193 (<i>dies imperii</i> de Septime Sévère). D) [<i>locati conducti</i>] [Lenel 517-521]. E) [–] [<i>de aestimato</i>]. F) - Servius, <i>l.i.</i> (pr) Rome (Rhodes, Achaïe). † 43 av. J.-C. - Servius, <i>l.i.</i> - Ofilius, <i>l.i.</i> (3) Rome, deuxième tiers du I^{er} s. a av. J.-C. - Labéon, <i>l.i.</i> Rome, époque augustéenne. G) – H) LC : cf. D). E : XXIX. I : XXX.	L7 <i>Paulus libro tertio epitomarum Alfeni digestorum</i> S 16 Alfenus Lenel 55 A) Paul. Cf. L2. B) <i>Alfeni Digesta a Paulo epitomata</i> [au moins huit livres]. C) Date incertaine. D) [<i>De locatione et conductione</i>] [Lenel 54-55]. E) [<i>De emptione et uenditione</i>] [<i>de in factum actione</i> ?] [Lenel]. F) <i>Alfeni Digesta</i>. Rome. Consul suffect en 39 av. J.-C. G) – H) Cf. D). <i>a. institoria</i>, <i>a. exercitoria</i> : 0.
L3 <i>Papinianus libro nono decimo responsorum</i> P 181 Lenel 744 A) Papinien. (Afrique), Rome. † 212. B) <i>Responsorum libri</i> XIX. La première section traite de l’édit ; la seconde traite des lois, des sénatus-consultes, etc. C) Entre 205 et 212. D) [<i>ad legem Rhodiam</i>] [Lenel 744] E) [–] [<i>de re militari</i>] F) – G) – H) <i>locatio conductio</i>: IV. <i>a. institoria</i>: VII. <i>a. exercitoria</i>: 0.	L8 <i>Iulianus libro secundo ex Minicio</i> S 19 Lenel 857 A) Julien. Cf. L6. B) <i>ex Minicio/ad Minicium</i> C) Vers 150-160 ? Sans doute antérieur à L6. D) [<i>de usucapionibus</i>] [Lenel 854-858]. E) [<i>de seruitutibus</i>] [–]. F) <i>Minicius</i>, <i>l.i.</i> G) <i>Ex Minicio</i> II (D. 41.7.7) [Lenel 857] H) <i>locatio conductio</i>: IV. <i>a. institoria</i>: VII. <i>a. exercitoria</i>: 0.
L4 <i>Callistratus libro secundo quaestionum</i> P 185 Lenel 98 A) Callistrate. Cf. C). B) <i>Quaestionum libri</i> duo. C) Règne de Septime Sévère (193-211). Partie orientale de l’empire. D) – E) – F) Sabinus, <i>Responsa</i> II (pr) (Vérone), Rome. <i>Ius respon-</i> Sabinus, <i>ibid.</i> (1) <i>dendi</i> sous Tibère (14-37). Papirius Fronto, <i>l.i.</i> (2) G) – H) –	L9 <i>Volusius Maecianus ex lege Rhodia</i> S 93 Lenel 58 A) Volusius Maecianus. B) <i>ex lege Rhodia</i> [seul fragment attesté]. C) Après le 10 juillet 138 (<i>dies imperii</i> d’Antonin le Pieux). D) – E) – F) Antonin le Pieux (138-161). Octave Auguste (27 av. J.-C. – 14 ap. J.-C.) G) – H) –
L5 <i>Hermogenianus libro secundo iuris epitomarum</i> P 208 Lenel 44 A) Hermogénien. Règne de Dioclétien. Constantinople, Milan. B) <i>Iuris epitomarum libri</i> VI. C) Vers 300. Milan. D) [<i>locati conducti</i>] [Lenel 42-44] E) [<i>empti uenditi</i>] [<i>de re uxoria</i>] [Lenel] F) L3 G) – H) <i>locatio conductio</i>: cf. D). <i>a. institoria</i>, <i>a. exercitoria</i>: 0.	L10 <i>Labeo libro primo Πιθαῶν a Paulo epitomatorum</i> S (A)268 Lenel 197 A) Paul. Cf. L2. B) <i>Πιθαῶν a Paulo Epitomatorum libri</i> VIII. C) Date incertaine. D) [<i>De locationibus et conductionibus</i>] [Lenel 197-198] E) [<i>de emptionibus et uenditionibus</i>] [<i>de legatis</i>] F) Labéon, <i>Πιθαῶν</i>. Cf. L2, F). Après 4 ap. J.-C. ? G) – H) <i>locatio conductio</i>: cf. D). <i>a. institoria</i>, <i>a. exercitoria</i>: 0.

La première ligne donne, à gauche, le numéro d’ordre et l’*inscriptio* du fragment dans le Digeste ; à droite, sa masse d’origine (P = papinienne ; S = sabinienne ; A = appendice) et sa position dans la masse. La deuxième ligne donne la référence du fragment d’après O. LENEL, *Palingenesia iuris ciuilis*, Leipzig, 1889.

A. Auteur. B. Intitulé complet de l’ouvrage. C. Date et lieu de rédaction. D. Rubrique du fragment. E. Rubriques antérieure et postérieure au fragment. F. Source(s) citée(s) ; *l.i.* : *locus incertus*. G. Fragment(s) associé(s). ←affinités entre sources→. H. Position des rubriques *locatio conductio*, action *institoria*, action *exercitoria*.

Fig. 78 – Aperçu d’ensemble des fragments constituant le titre 14.2 du Digeste.

(L 7), ont dû être rédigés dans le troisième quart du I^{er} siècle av. J.-C.¹⁸ ; et Servius, dont Paul invoque l'autorité à deux reprises (L 2), était mort à la fin de l'année 43 av. J.-C.¹⁹ Les sources alléguées par le *Digeste* couvrent donc une période de 350 ans environ ; compilations mises à part, cette période se réduit à 260 ans environ, puisque Papinien avait achevé ses *Responsa*, la dernière œuvre originale alléguée par la *lex Rhodia de iactu*, peu avant d'être assassiné en 212²⁰.

La plupart des juristes en présence dans la *lex Rhodia de iactu* exerçaient à Rome et participaient à l'exercice du pouvoir. Tels étaient Servius²¹ et Alfenus²², qui semblent avoir été tous deux consuls, mais aussi Ofilius, dont la correspondance de Cicéron montre qu'il était proche de César²³. Tels étaient aussi Labéon²⁴, Sabinus²⁵, Julien²⁶, Volusius Maecianus²⁷, Papinien²⁸ et Paul²⁹ sous l'empire. Originaire de la partie orientale de l'Empire, Hermogénien écrivit probablement ses *Epitomae iuris* à la cour de Maximien³⁰. Callistrate, dont les *Quaestiones* ont été rédigées sous le règne de Septime Sévère, semble avoir exercé dans une province orientale de l'Empire³¹, et le Pseudo-Paul en Numidie, à la fin du III^e siècle³². Minicius et Papirius Fronto ne sont connus que par leur œuvre, qui semble indiquer que le

¹⁸ JÖRS, « Alfenus 8) », *RE* I, 1894, col. 1472-1474.

¹⁹ Cic., *Phil.*, 9.5.

²⁰ *H.A.*, *Caracalla*, 8.2-3.

²¹ F. MÜNZER, « Sulpicius (Rufus) 92) », *RE* IVa, 1932, col. 843-849. T. GIARO, « Sulpicius (Rufus, Servius) 123) », *Der neue Pauly* XI, 2001, col. 1102-1103.

²² Cf. n. 18.

²³ Cic., *Att.*, 13.37.4. Voir F. MÜNZER, « Ofellius 4) », *RE* XVII, 1937, col. 2040-2041.

²⁴ Tac., *Ann.* 3.75 : sénateur, il ne dépassa pas la préture. Voir JÖRS, « Antistius 34) », *RE* I, 1894, col. 2548-2557.

²⁵ Selon Pomponius (D. 1.2.2), Tibère lui conféra le *ius respondendi*.

²⁶ Préteur puis consul (148) sous Hadrien, membre de son conseil. C'est en tant que préteur que Julien fixa la rédaction de l'Edit perpétuel, promulgué en 131 par le Sénat. Sa biographie est très controversée. Voir C.A. CANNATA, *op. cit.*, p. 100, n. 21, et le dossier épigraphique réuni par W. KUNKEL, *Geschichte der römischen Rechtswissenschaft*, Weimar, 1961, p. 124, n. 1.

²⁷ Devenu sénateur par *adlectio* en 162-163, il avait été successivement *a libellis* d'Hadrien et d'Antonin le Pieux, préfet de l'annone, puis gouverneur d'Égypte en 160-162 : voir les sources épigraphiques et papyrologiques rassemblées par A. RUGGIERO, *L. Volusio Meciano tra giurisprudenza e burocrazia*, Naples, 1983. Il fut le professeur de droit de Marc Aurèle (cf. *HA*, *Marcus*, 3.6). Cf. *infra*, pp 502-503.

²⁸ JÖRS, « Aemilius (Papinianus) 105) », *RE* I, 1893, col. 572-575. Il fut assesseur du préfet du prétoire, *magister libellorum* puis préfet du prétoire sous Septime Sévère, avant d'être assassiné en 212.

²⁹ E. BUND, « Salvus Iulianus, Leben und Werk », *ANRW* II, 15, 1976, pp. 408-454 : il fut assesseur de Papinien lorsque ce dernier était préfet du prétoire. Il devint ensuite *magister memoriae* et membre du conseil impérial.

³⁰ D. LIEBS, *op. cit.* Sur l'inscription trouvée à Brescia en 1983, cf. T. HONORÉ, *loc. cit.*

³¹ D. LIEBS, « Römische Provinzialjurisprudenz », *ANRW* II.15, 1976, pp. 310-312.

³² D. LIEBS, *Römische Jurisprudenz in Africa. Mit Studien zu den pseudopaulinischen Sentenzen*, Berlin, 1993.

premier était élève de Sabinus et le second contemporain de Volusius Maecianus³³. Enfin, Julien cite un auteur dont le nom n'a pas été conservé³⁴.

Alfenus et Ofilius comptaient au nombre des *Servi auditores*, les élèves de Servius³⁵ : le fragment L 2 témoigne d'ailleurs d'un lien de doctrine entre Servius et son élève Ofilius³⁶. Volusius Maecianus était l'ami de Julien, dont il avait peut-être été l'élève³⁷. Paul avait été assesseur de Papinien lorsque celui-ci était préfet du prétoire³⁸. Mais la *lex Rhodia de iactu* ne laisse pas transparaître de lien particulier entre les juristes de la période impériale, bien que les fragments de Julien (L 6) et Volusius Maecianus (L 9) présentent une particularité remarquable, comme on va le voir.

Considérons en effet le contexte dont sont issus les dix fragments du titre 14.2. Le *Digeste*, on s'en souvient, avait dérogé au plan de l'Edit pour traiter de la *lex Rhodia de iactu* entre l'action *institoria* et l'action *exercitoria*. Or un tel plan ne se retrouve que dans une seule œuvre, les *Sententiae* du Pseudo-Paul (L 1), dont le *Bréviaire* d'Alaric (également connu sous le nom de *Lex Romana Visigothorum*) assure à la fois l'intitulé et la position des rubriques : réservons-en la discussion pour la fin de ce chapitre. Si l'on se reporte au plan des autres œuvres, il apparaît que la plupart des auteurs ont dû traiter du jet dans son rapport avec le contrat de *locatio conductio*, comme le montrent, sur toute la durée couverte par la *lex Rhodia de iactu*, les textes d'Alfenus (L 7), Labéon (L 10), Paul (L 2, 7) et Hermogénien (L 5). La *locatio conductio* réglant le transport maritime, et les actions qui la sanctionnent autorisant un dédommagement après le jet des marchandises³⁹, il est aisément compréhensible que nombre d'auteurs aient traité du jet dans le cadre de la *locatio conductio*. Mais tous n'ont pas pris ce parti. Ainsi, dans un chapitre sur l'usucapion, Minicius (résumé par Julien) se demandait si les marchandises jetées par-dessus bord tombaient ou non en déréliction : une partie de ce texte a été intégrée à la *lex Rhodia de iactu* (L 8) ; l'autre se trouve 37 livres plus loin, au titre 41.7 du *Digeste*⁴⁰. Ce sont toutefois les fragments de Volusius Maecianus (L 9), Julien (L 6) et Papinien (L 3) qui méritent le plus d'attention. Le fragment de Julien est en effet tiré d'un livre entièrement dévolu aux lois et sénatus-consultes ; le fragment de Papinien provient d'une partie des *Responsa* qui porte notamment sur les lois et les sénatus-consultes ; enfin, le

³³ O. LENEL, *op. cit.*, s.v.

³⁴ D. 14.2.6 (Julien).

³⁵ D. 1.2.2.45 (Pomponius).

³⁶ D. 14.2.2.3 (Paul) : *si nauis a piratis redempta sit, Servius Ofilius Labeo omnes conferre debere aiunt*.

³⁷ E.g. D. 35.1.86 ; D. 35.2.30.7 (Volusius Maecianus) : *Iulianus noster*.

³⁸ Cf. n. 28.

³⁹ Cf. chapitre II.

⁴⁰ O. LENEL, *op. cit.*, « Iulianus », frag. 857 (D. 41.7.7 + 14.2.8). Voir l'annexe II.

fragment de Volusius Maecianus s'intitule *ex lege Rhodia*⁴¹. Si Julien et Papinien aient eux aussi évoqué la *lex Rhodia*, les fragments allégués dans le *Digeste* auraient sans doute été plus explicites ; les deux juristes se réfèrent probablement à une autre loi, comme la *lex Aquilia* (elle aussi relative à l'indemnisation des dommages⁴²).

MISE EN ŒUVRE DES SOURCES

Nous avons maintenant quelque idée des sources dont sont tirés les fragments du *Digeste*. Il reste à examiner comment ces fragments ont été assemblés par les commissaires de Justinien. Dans la constitution *Tanta*, Justinien se targue d'avoir fait compiler plus de deux mille volumes, soit plus de trois millions de fragments, dans le *Digeste*⁴³ : 1528 volumes ont été identifiés ; le surplus doit consister en éditions ou en ouvrages finalement rejetés par la commission, et peut-être en exagération⁴⁴. Comment une telle quantité de volumes a-t-elle pu être « digérée » en moins de trois ans ? A cette question, seul Friedrich Bluhme a pu apporter une réponse satisfaisante⁴⁵. Ce jeune étudiant du séminaire de Savigny avait en effet remarqué que les *inscriptiones* indiquant l'auteur et l'ouvrage de chaque fragment contenu dans le *Digeste* se succédaient dans un ordre constant au sein des titres de la compilation, et que les fragments tirés de différents livres d'une même œuvre s'y succédaient en conservant leur ordre originel. Fr. Bluhme en conclut que c'était dans cet ordre que les compilateurs avaient dépouillé les œuvres dont les fragments étaient destinés à composer le *Digeste*. Toutefois, les œuvres mises ainsi bout à bout ne formaient pas une, mais trois séquences indépendantes, trois « masses » qui se combinaient différemment selon les titres. D'après les œuvres qui dominaient chaque masse, Fr. Bluhme les nomma « sabinienne », « édictale » et « papinienne » ; il conjectura qu'elles avaient été attribuées à trois sous-commissions différentes. Seuls treize ouvrages rarement cités ne purent être rattachés à aucune masse ; constatant qu'ils se trouvaient généralement à la fin des titres et qu'ils suivaient fréquemment

⁴¹ H. KRELLER, « *Lex Rhodia*. Untersuchungen zur Quellengeschichte des römischen Seerechtes », *ZGHK* 85 (1921), p. 273, relevait déjà l'originalité des fragments de Julien et Papinien.

⁴² Sur la *lex Aquilia*, cf. p. 555.

⁴³ Constitution *Tanta* 1.

⁴⁴ T. HONORÉ, *Tribonian*, Londres, 1978, p. 147. Il faut renoncer à l'analyse que l'auteur donne de l'organisation du travail au sein de la commission présidée par Tribonien : cf. D.J. OSLER, « The Compilation of Justinian's Digest », *ZS* 102 (1985), pp. 129-184.

⁴⁵ FR. BLUHME, « Die Ordnung der Fragmente in der Pandektentiteln », *ZRG* 4 (1820), pp. 257-472 = *Labeo* 6 (1960), pp. 50-96, 237-277, 368-404. D. MANTOVANI, *Digesto e masse bluhmiane*, Milan, 1987, pp. 5-19, présente les grandes lignes de cet article.

la masse papinienne, Fr. Bluhme suggéra qu'ils étaient parvenus à Tribonien après le début des travaux, et qu'ils avaient été affectés sur le tard à la sous-commission chargée de la masse papinienne. C'est Gustav Hugo qui donna à ces treize ouvrages le nom d'« appendice »⁴⁶.

Néanmoins, certains fragments avaient été déplacés au sein même de leur masse d'origine, et d'autres avaient été en quelque sorte soustraits à leur masse d'origine. L'essentiel de l'article de Fr. Bluhme vise à identifier et expliquer ces déplacements : nous y reviendrons dans un instant.

Paru en 1820, l'article de Fr. Bluhme a suscité bien des controverses, dues notamment au fait que la démonstration ne reposait que sur deux titres du *Digeste* (L, 16-17), et qu'elle ne s'accompagnait d'aucun commentaire concernant la démarche qui avait abouti à attribuer un numéro d'ordre à toutes les œuvres alléguées par la compilation. Ce n'était là qu'erreur de pure forme : reprenant à la base l'ensemble du problème, Dario Mantovani a péremptoirement démontré l'existence de trois masses au sein du *Digeste*. La seule nuance de principe à apporter à la théorie de Fr. Bluhme concerne l'appendice : il n'a pas d'existence autonome et n'entretient aucun rapport particulier avec la masse papinienne ; sa nature exacte reste difficile à définir⁴⁷. Le résumé des *Πιθανά* de Labéon (L 10) doit peut-être quitter l'appendice pour rejoindre la masse sabinienne.

Si l'on se réfère au tableau présenté fig. 78, on constate d'abord que la masse édictale ne participe pas⁴⁸ à la composition du titre 14.2, alors qu'elle domine les titres alentour, consacrés à l'action *institoria* et à l'action *exercitoria*. L'explication en est aisée : nous avons déjà eu l'occasion de noter que l'Edit ignorait la rubrique *de lege Rhodia de iactu*. On constate ensuite qu'à l'intérieur des deux autres masses, la séquence des fragments est conforme à l'ordre de lecture établi par Fr. Bluhme, exception faite du fragment L 1, qui devrait prendre place entre L 4 et L 5. La masse papinienne, souvent reléguée en dernière position, précède ici la masse sabinienne. Elle s'ouvre par le bref fragment des *Sententiae* du Pseudo-Paul (L 1), avant de céder bien vite la place à un long fragment tiré de la masse sabinienne (L 2) ; elle reprend ensuite son cours normal (L 3, 4, 5). Les deux premiers fragments correspondent à ce que Fr. Bluhme nommait des « *Anfangstellen* »⁴⁹, des fragments, souvent déplacés, formant introduction à raison de leur valeur définitoire. Le

⁴⁶ G. HUGO, *Civilistische Magazin* 6 (1837), p. 515, cité par D. Mantovani, *op. cit.*, p. 18.

⁴⁷ D. MANTOVANI, *op. cit.* Sur l'appendice, voir pp. 113-124. Cf. D.J. OSLER, « Following Bluhme : a Note on Dario Montovani, " Digesto e masse Bluhmiane " », *Iura* 39 (1988), pp. 137-158.

⁴⁸ Le commentaire de Paul, *Ad Edictum* (L 2), faisait partie de la masse sabinienne, telle que l'a définie Fr. Bluhme.

⁴⁹ FR. BLUHME, *op. cit.*, pp. 66-67.

premier fragment exprime en effet le principe qui régit toute la *lex Rhodia de iactu* : ce qui a été sacrifié dans l'intérêt général doit être remplacé par une contribution générale. Le deuxième fragment décrit les moyens de procédure à disposition des parties, et passe en revue les principaux cas donnant lieu à contribution. Ces raisons suffisent peut-être à expliquer la position de L 1 et L 2, mais elles n'y suffisent pas nécessairement. Et c'est ici le lieu de revenir sur l'identification des *Sententiae* du Pseudo-Paul.

Les *Iulii Pauli Sententiarum ad filium libri II* constituent à coup sûr un ouvrage apocryphe, dont Detlev Liebs situe la rédaction en Afrique, vraisemblablement en Numidie, vers 297⁵⁰. C'est leur authentification malencontreuse par Constantin qui a assuré leur succès, puis leur reproduction quasiment intégrale dans le *Bréviaire* d'Alaric, que complètent quelques fragments mineurs. Or, les rubriques du livre II des *Sententiae* sont successivement « *de exercitoribus* », « *ad legem Rhodiam* », « *de institoribus* », « *de in rem uerso* » et « *de senatus consulto Macedoniano* ». Autrement dit, les *Sententiae* traitent du jet et des actions *adiecticiae qualitatis* suivant un plan qui annonce celui des livres XIV et XV du *Digeste*, à ceci près que l'action *exercitoria* précède l'action *institoria*, conformément au plan de l'Edit. Bien plus, comme Francesco De Martino⁵¹ l'a fait observer après Hans Kreller⁵², la rubrique « *ad legem Rhodiam* » elle-même présente des affinités certaines avec les quatre fragments choisis pour composer la *lex Rhodia de iactu*. Les affinités entre le *Digeste* et les *Sententiae* pourraient se schématiser ainsi :

L 1	←	PS 2.7.1	
L 2.1	← Paul, <i>ad Edictum XXIV</i> →	PS 2.7.2	(résumé)
L 3	← Papinien, <i>Responsa XIX</i> →	PS 2.7.2	"
L 4.pr.	← Callistrate, <i>Quaestiones II</i> →	PS 2.7.4-5	"
L 4.1	"	PS 2.7.3	"

Fig. 79 – Affinités entre le *Digeste* et les *Sententiae*.

⁵⁰ D. LIEBS, *Römische Jurisprudenz*, op. cit.

⁵¹ FR. DE MARTINO, « *Lex Rhodia* », *Scritti di diritto romano II. Diritto e società nell'antica Roma*, Rome, 1982 [reprise d'un article paru entre 1937 et 1938], pp. 114-118.

⁵² H. KRELLER, op. cit., pp. 257-367. Convaincu de l'authenticité des *Sententiae*, H. Kreller expliquait ces affinités par l'évolution de la doctrine de Paul, dont le fragment L 1 aurait marqué l'état le plus abouti, le fragment L 2 un état antérieur. Cf. *infra* p. 474.

Selon Fr. De Martino, il est certain que le *Digeste* et les *Sententiae* remontent à une source commune, et non moins certain que cette source est une compilation post-classique en usage dans les écoles. Pour séduisante qu'elle soit, cette hypothèse ne va pas sans soulever d'insurmontables difficultés. Il n'est qu'une chose de sûre, en effet : c'est que les compilateurs du *Digeste* disposaient d'un manuscrit des *Sententiae*. Dans ces conditions, pourquoi seraient-ils allés chercher ailleurs ce qu'ils avaient sous la main ? D'autre part, les plus anciens recueils de fragments connus – les fragments du Vatican, la *Collatio legum Mosaicarum et Romanarum* – datent du IV^e siècle. Avant cette période – les *Sententiae* du Pseudo-Paul, mais aussi les *Epitomae iuris* d'Hermogénien et les *Regulae* du Pseudo-Ulpian en témoignent –, les compilations n'indiquent pas l'origine des fragments dont elles sont la fusion⁵³. Même s'ils avaient eu sous les yeux le modèle des *Sententiae*, les compilateurs de Justinien auraient donc dû remonter eux-mêmes aux sources originales.

Mais surtout l'affinité constatée entre le *Digeste* et les *Sententiae* n'implique pas nécessairement que les deux ouvrages dérivent d'une source commune. Examinons plus précisément les fragments de Callistrate et de Papinien (cf. fig. 80). Force est de constater que, si les *Sententiae* développent la même matière que le fragment des *Quaestiones* de Callistrate, elles ne la traitent qu'en partie, et ne la disposent pas à l'identique. Quatre phrases composent l'extrait pertinent de Callistrate, qui analysent chacune un cas de figure. Or, dans le premier et le troisième cas de figure, Callistrate se rallie explicitement aux *Responsa* de Sabinus, et il les suit encore dans le dernier cas de figure, puisqu'il le décrit d'une phrase infinitive qui sous-entend le « *Sabinus respondit* » de la phrase précédente. Il est donc vraisemblable que, contrairement au *Digeste*, les *Sententiae* ne dérivent pas des *Quaestiones*, mais des *Responsa* de Sabinus, que le Pseudo-Paul et Callistrate auraient exploités chacun à leur manière⁵⁴. D'autre part, l'affinité la plus remarquable du *Digeste* et des *Sententiae* réside dans l'extrait et le résumé que ces deux ouvrages donnent respectivement des *Responsa* de Papinien (L 3, PS 2.7.2) : car il s'agit dans les deux cas d'un texte dont la brièveté pourrait s'expliquer par une compilation antérieure. Mais les *Sententiae* ne sont pas seules à contenir un résumé des *Responsa* de Papinien : tel est aussi le cas du fragment d'Hermogénien retenu par les compilateurs du *Digeste* (L 5). Or, le résumé d'Hermogénien, qui remonte directement

⁵³ Voir F. SCHULZ, *History of Roman Legal Science*, Oxford, 1946, pp. 176-181. Ces textes, à l'exception des *Regulae*, se trouvent commodément réunis dans P. GIRARD, F. SENN, et al., *Textes de droit romain*, Paris, 1967⁷.

⁵⁴ FR. WIEACKER, « *Iactus in tributum nave salva venit* », *Studi in memoria di Emilio Albertario I*, Milan, 1953, p. 522, qui affirme à tort que PS 2.7.5. n'a aucun parallèle dans le fragment de Callistrate (cf. *supra*, p. 463).

[Paul] Lege Rodia cauetur, ut, si leuandae nauis gratia iactus mercium factus est, omnium contributione sarciatur quod pro omnibus datum est.

Paul 1. Si conseruatis mercibus deterior facta sit nauis aut si quid exarmauerit, nulla facienda est collatio, quia dissimilis earum rerum causa sit, quae nauis gratia parentur et earum, pro quibus mercedem aliquis acceperit [...].

Papinien. Cum arbor aut aliud nauis instrumentum remouendi *communis periculi* causa deiectum est, contributio debetur.

Callistrate. Nauis onustae leuandae causa, quia intrare flumen uel portum non potuerat cum onere, si quaedam merces in scapham traiectae sunt, ne aut extra flumen periclitetur aut in ipso ostio uel portu, eaque scapha summersa est, ratio haberi debet inter eos, qui in naue merces s<a>luas habent, cum his qui in scapha perdiderunt, proinde tamquam si iactura facta esset: idque **Sabinus** quoque libro secundo responsorum probat. contra si scapha cum parte mercium salua est, nauis periit, ratio haberi non debet eorum, qui in naue perdiderunt, quia iactus in tributum naue salua uenit.

1. Sed si nauis, quae in tempestate iactu mercium unius mercatoris leuata est, in alio loco summersa est et aliquorum mercatorum merces per urinatores extractae sunt data mercede, rationem haberi debere eius, cuius merces in nauigatione leuandae nauis causa iactae sunt, ab his, qui postea sua per urinatores seruauerunt, **Sabinus** aequè respondit. eorum uero, qui ita seruauerunt, inuicem rationem haberi non **debere** ab eo, qui in nauigatione iactum fecit, si quaedam ex his mercibus per urinatores extractae sunt: eorum enim merces non possunt uideri seruandae nauis causa iactae esse, quae perit.

Hermogénien. nam huius aequitatem tunc admitti placuit, cum iactus remedio ceteris in *communi periculo* salua naui consultum est. **1.** Arbore caesa, ut nauis cum mercibus liberari possit, aequitas contributionis habebit locum.

Sabinus, Responsa

A

C

A

B

B

C

D

[Paul] **1.** Leuandae nauis gratia iactus cum mercium factus est, omnium intributione sarciatur, quod pro omnibus iactum est.

2. naue uel arbore ui tempestatis amissa uectores ad contributionem non tenentur,

nisi ipsis arborem salutis causa eruentibus nauis salua sit.

3. Iactu nauis leuata si perierit extractis aliorum per urinatores mercibus eius quoque rationem haberi placuit, qui merces *salua naue* iactauit.

4. Leuandae nauis gratia merces in scapham transiectas atque ideo amissas intributione earum quae in *nauis saluae* sunt refici conuenit: naue autem perdita conseruatae cum mercibus scaphae ratio non habetur.

5. Collatio intributionis ob iactum *salua naue* fieri debet.

Fig. 80 – Mise en parallèle des cinq premiers fragments du titre 14.2 du *Digeste* (Paul, Callistrate, Papinien, [Paul], Hermogénien) et des cinq premiers fragments du titre II, 7 de la *lex Romana Wisigothorum* ([Paul]).

à l'original⁵⁵ est aussi proche, sinon plus, du *Digeste* que des *Sententiae*. Par conséquent, le plus probable est que les compilateurs du *Digeste* aient puisé à l'original, comme Hermogénien. En dépit des apparences, les affinités du *Digeste* et des *Sententiae* du Pseudo-Paul ne peuvent s'expliquer par une source commune (cf. fig. 81) : comme telle, la *lex Rhodia de iactu* ne dérive d'aucune compilation post-classique.

Au terme de ce chapitre, il apparaît que la structure générale du livre XIV du *Digeste*, qui intègre la *lex Rhodia de iactu* aux actions *adiecticiae qualitatis* remonte au plus tard à *ca.* 297, date de la rédaction des *Sententiae Pauli*, alors que les fragments qui composent le titre 14.2 ont été directement extraits de l'œuvre des juristes classiques, et disposés d'une manière que la théorie des masses de Fr. Bluhme suffit à expliquer.

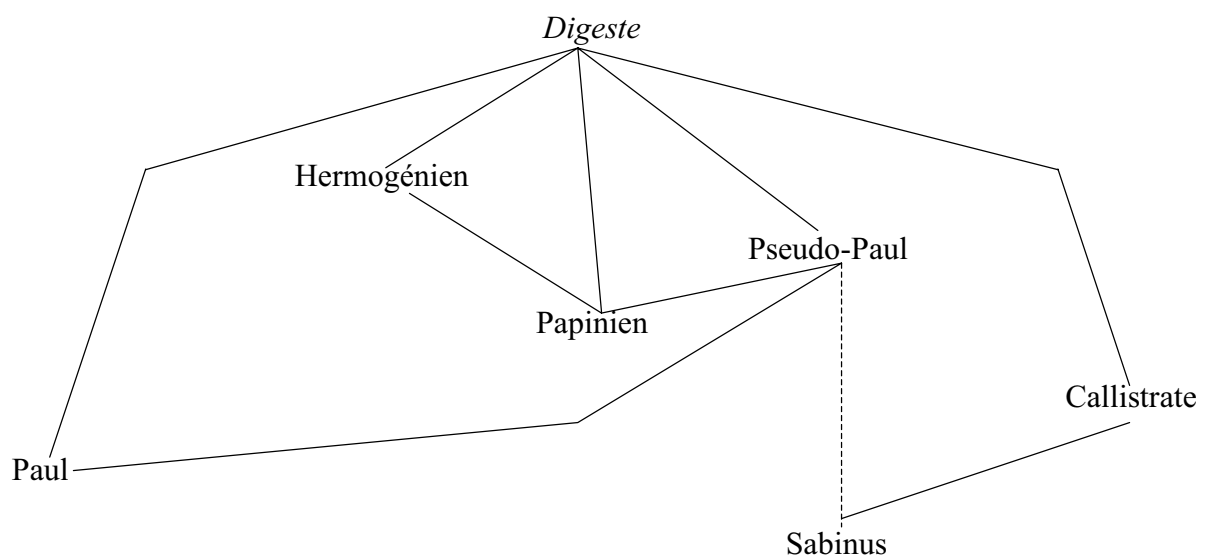


Fig. 81 – Rapports des cinq premiers fragments du titre 14.2 du *Digeste*.

IV. NOTES SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE DE LA *LEX RHODIA DE IACTV*

Le texte du *Digeste* nous est connu par un manuscrit rédigé au VI^e ou au VII^e siècle par des scribes grecs : la *Florentine*. Dans son état premier (*F*), ce manuscrit comportait un certain

⁵⁵ D. LIEBS, *Hermogenians iuris epitomae*, op. cit., p. 82.

nombre d'erreurs, mais beaucoup d'entre elles ont été corrigées après coup (*F*²), sans que l'on sache si le correcteur a utilisé un second manuscrit pour ce faire⁵⁶.

ALTÉRATIONS DU SENS DES FRAGMENTS

Quant au sens, les fragments qui composent la *lex Rhodia de iactu* ont subi six altérations importantes ; chacune est, au moins en partie, étrangère à la volonté des scribes.

L 2 Paul, *Ad edictum XXXIV*

pr.

- *immo etsi retineat merces magister – qui loca in nauem conduxerunt.*

La description que Paul donne de la procédure de contribution est rendue largement incompréhensible par la confusion entre deux types de procédure (rétention et compensation) et entre deux types de contrats de louage (appelés plus tard *locatio rei* et *locatio operis faciendi*)⁵⁷.

2

- *placuit omnes, quorum interfuisset iacturam fieri, conferre oportere, quia id tributum obseruatae res deberent.* Mommsen : *quia tributum ob id seruatae.*

Ingénieuse, la correction proposée par Theodor Mommsen fait cependant d'*id* un pronom sans antécédent. Le sens général est cependant évident : les choses sauvées doivent contribution.

L 6 Julien, *Digesta LXXXVI*

- *nauis aduersa tempestate depressa ictu fulminis deustis armamentis et arbore et antemna Hipponem delata est.* Bentley : *depressa.*

La conjecture de Bentley, très économique, est d'autant plus convaincante que *depressa* apparaît dans le fragment L 7.

⁵⁶ P. KRUEGER, *Manuel des antiquités romaines XVI. Histoire des sources du droit romain* [traduit de l'allemand par M. Brisaud], Paris, 1894 [1888], pp. 508-509.

⁵⁷ Cf. pp. 491-492.

L 9 Volusius Maecianus, *ex lege Rhodia*

- ναυφράγιον ποιήσαντες ἐν τῇ Ἰταλίᾳ διηρπάγημεν ὑπὸ τῶν δημοσίων τὰς Κυκλάδας νήσους οἰκούντων. Grotius : ἐν τῇ Ἰκαρίᾳ.

La correction est certaine, comme on le démontrera au chapitre III. Le mérite en revient bien à Hugo Grotius⁵⁸, et non à Jacques Godefroy comme on l'écrit depuis le XIX^e siècle.

L 10 Labéon, *Pithana a Paulo epitomatorum I*

1

- *nec per eum staret, quo minus remissa sibi ea poena spectaret.*

Ni le *spectaret* de la Florentina – meilleur manuscrit du *Digeste* – ni l'*expectaret* de quelques autres manuscrits ne donne de sens satisfaisant. Faut-il penser à *nec ad eum spectaret, quo minus remissa sibi ea poena staret* ? L'interversion des deux verbes rétablirait en tout cas le sens attendu.

2

- *si conduxisti nauem amphorarum duo milium et ibi amphoras portasti.* Behrends *et al.* <mille> amphoras.

Ibi n'est guère satisfaisant, puisqu'il indique le séjour et non le déplacement. On attend un chiffre devant *amphoras*, et IBI doit venir d'une mauvaise lecture de M.

ALTÉRATIONS DE LA FORME DES FRAGMENTS

Quant à la forme, le texte dénote des interpolations imputables soit à des gloses antérieures à Justinien, soit à la commission présidée par Tribonien, soit à l'intervention d'un scribe sur un des manuscrits dont dérivent les éditions modernes du *Digeste*. La critique s'est donc employée à retrouver la forme originale de chaque fragment⁵⁹. Mais la correction appelle la correction, et nous verrons qu'à force de débusquer les « naïvetés », les « inconséquences » et les « anachronismes » des Byzantins, la critique a dévoyé toute la compréhension du *Digeste*. Au reste, le rapprochement des deux fragments de *Minicius* présenté à l'annexe II montre

⁵⁸ H. GROTIUS, *Florum spariso ad ius Iustinianum*, Amsterdam, 1643, p. 116.

⁵⁹ Cf. E. LEVY, E. RABEL, *Index interpolationum quae in Justiniani Digestis inesse dicuntur*, Weimar, 1929.

combien les commissaires de Tribonien savaient être économes de leurs moyens. Les interpolations les plus importantes, qui touchent les fragments L 1 et L 2, seront signalées au fil du texte.

II

LA RÉGLEMENTATION DE L'AVARIE COMMUNE EN DROIT ROMAIN

I. DOCTRINE

DÉFINITION DE L'AVARIE COMMUNE

« S'il y a eu jet de marchandises pour alléger le navire, ce qui a été donné dans l'intérêt général doit être remplacé par une contribution générale » : voilà le principe de la *lex Rhodia de iactu* (L 1). Mais les compilateurs de Justinien ont puisé l'expression juridique de ce principe dans un texte apocryphe, les *Sententiae* du Pseudo-Paul, rédigées vers 297 ap. J.-C¹. Or la *lex Rhodia de iactu* allègue des sources qui sont antérieures de 350 ans à l'expression du principe dont elles sont censées découler. Quel était en réalité le régime juridique de l'avarie commune à l'époque classique ?

¹ Cf. p. 466.

La *lex Rhodia de iactu* règle trois types d'avaries communes : le jet des marchandises, le sacrifice des agrès et le rachat du navire à des pirates. Si le principe de la *lex*, indûment attribué à Paul par les compilateurs du *Digeste*, n'envisage que le cas du jet, un fragment authentique de Paul (L 2) démontre que Servius, suivi par son élève Ofilius et par Labéon, considérait déjà la *redemptio a piratis* comme une avarie commune vers 50 av. J.-C². Mais ce n'est que deux siècles plus tard que Julien (L 6) présente comme tel le sacrifice des agrès. Ces trois fortunes de mer – jet des marchandises, sacrifice des agrès et rachat du navire à des pirates – ne sont toutefois considérées comme avaries communes que sous certaines conditions.

LE JET DES MARCHANDISES

Il s'agit assurément du cas d'espèce de l'avarie commune : car les juristes lui subordonnent toujours la discussion du rachat du navire à des pirates et du sacrifice des agrès. Selon Hermogénien (L 5), le plus récent des auteurs cités par la *lex Rhodia de iactu*, plusieurs conditions sont nécessaires pour que le jet soit considéré comme avarie commune : *iactus remedio ceteris in communi periculo salua nauis*³. En somme, la contribution exige que le jet ait été utile, qu'il reste une partie de la cargaison, qu'il y ait eu un danger commun, et que le navire ait été sauvé. La clarté de l'exposé exige que nous examinions ces conditions dans l'ordre inverse.

a) Le navire doit avoir été sauvé

Cette condition, exprimée par l'ablatif absolu *salua nauis*, ne se retrouve que dans Callistrate et les *Sententiae* du Pseudo-Paul⁴ : la critique a eu beau jeu de dénoncer son origine tardive⁵. Pourtant, l'examen du fragment de Callistrate, conduit par Franz Wieacker, démontre que

² D. 14.2.2.3 (Paul).

³ D. 14.2.5.pr. (Hermogénien).

⁴ Cf. p. 465.

⁵ Voir notamment H. KRELLER, « *Lex Rhodia*. Untersuchungen zur Quellengeschichte des römischen Seerechtes », *ZGHK* 85 (1921), pp. 257-367, pp. 284-309.

l'exigence de la *navis salua* – fondement de la doctrine moderne de l'issue heureuse du sacrifice – remonte à la période républicaine⁶.

Callistrate s'intéresse en effet à quatre cas de jet, répartis en deux types, qui ont ceci de commun que l'on tente de sauver les marchandises sacrifiées, soit en les transbordant dans une embarcation secondaire (*scapha*), soit en confiant leur récupération à des plongeurs (*urinatores*). Dans les deux premiers cas, le navire ne traverse qu'une seule situation périlleuse : 1. le jet sauve le navire mais le transbordement échoue ; 2. le navire sombre mais le transbordement réussit. Dans les deux derniers cas, le navire échappe à un premier péril grâce à un jet, mais sombre ensuite *in alio loco* : 3. les plongeurs récupèrent la cargaison du naufrage final ; 4. ils ne récupèrent que les marchandises jetées en premier lieu⁷.

Cas	péril 1		péril 2	sauvetage	contribution
1	A	(a)	-	<i>scapha</i> : 0	A → a
2	(A)	[a]	-	<i>scapha</i> : a	0
3	A	(a)	[A']	<i>urinatores</i> : A'	A' → a
4	A	[a]	(A')	<i>urinatores</i> : a	0

A. reste de la cargaison après un jet. a. cargaison emportée par le premier jet. A'. reste de la cargaison au moment de la seconde tempête, avec ou sans second jet. Les parenthèses indiquent une perte définitive, les crochets une perte provisoire.

Fig. 82 – Cas de jet envisagés par Callistrate.

Selon Callistrate, il n'y a lieu à contribution que dans deux cas : lorsque le jet a permis le sauvetage définitif du navire (1), et lorsque des plongeurs récupèrent des marchandises qu'un jet avait provisoirement sauvées (3). Les cas 2 et 4 ne satisfont pas à l'exigence de la *navis salua* : Callistrate refuse par conséquent de donner lieu à la contribution. La critique est donc unanime à reconnaître que la doctrine de l'issue heureuse du sacrifice remonte au moins à l'époque de Callistrate, qui rédigea ses *Quaestiones* à la fin du II^e siècle ap. J.-C.⁸

Callistrate déclare explicitement avoir trouvé deux des cas qu'il expose dans les *Responsa* de Sabinus, mais ces deux cas (1,3) ont une issue favorable, et ne permettent donc pas d'établir que, du temps de Sabinus, l'issue défavorable excluait la contribution. Fort de cette

⁶ FR. WIEACKER, « *Iactus in tributum nave salva venit* », *Studi in memoria di Emilio Albertario I*, Milan, 1953, pp. 515-532.

⁷ Voir p. 16.

⁸ Cf. *supra*.

constatation, Hans Kreller a déployé des trésors d'ingéniosité pour démontrer que Callistrate avait lui-même développé la théorie de la *navis salua*, énoncée uniquement dans le cas 2. Considérant les *Sententiae* comme authentiques, H. Kreller crut même pouvoir situer l'origine de cette doctrine entre la publication du commentaire de Paul, qui n'en fait pas état, et celle des *Sententiae*, qui mentionnent le cas 2 et formulent l'expression *navis salua* à deux reprises. Mais, nous l'avons vu⁹, le cas 4, décrit au discours indirect, provient nécessairement des *Responsa* de Sabinus : à cela les corrections de Gerhard von Beseler ne changeront rien¹⁰. Certes, le commentaire de Paul ne fait pas référence à la doctrine de la *navis salua* : mais ce peut aussi bien être le choix de l'auteur que celui des compilateurs. Dès lors, il est certain que la doctrine de la *navis salua* avait déjà cours sous le règne de Tibère, puisque c'est lui qui conféra le *ius respondendi* à Sabinus¹¹.

Des juristes antérieurs à Sabinus s'étaient déjà prononcés sur le problème du jet par transbordement : c'est ce qu'indique le « *Sabinus probat* » qui conclut l'examen du premier cas. Bien mieux, le fragment L 7 démontre que la doctrine de la *navis salua* avait déjà cours dans les dernières décennies de la République. Alfenus y compare en effet le naufrage à un incendie : en ces circonstances, ce que chacun sauve, il le sauve pour soi¹². Autrement dit, si des marchandises ont été sauvées au moment du naufrage, il n'y a pas lieu à contribution en faveur des propriétaires qui n'ont pu extraire leurs biens de l'épave. Au temps d'Alfenus, la conservation du navire, provisoire ou définitive, était donc déjà une condition *sine qua non* de la contribution. Suivant Fr. Wieacker, la doctrine de la *salua navis* pourrait remonter jusqu'à l'époque servienne. Rien ne l'exclut, mais l'évolution de la procédure de contribution, alléguée par Fr. Wieacker, ne saurait suffire à le démontrer, puisque, contrairement à la doctrine de la *salua navis*, la procédure servienne n'avait plus cours à l'époque de Callistrate¹³.

Plusieurs textes attestent l'intérêt des juristes pour les problèmes de transbordement¹⁴ ; le texte de Callistrate montre notamment que la *scapha* était utilisée en allège pour remonter les fleuves. Waclaw Osuchowski a prétendu en tirer argument pour nier tout rapport de la *lex Rhodia de iactu* avec Rhodes¹⁵. La navigation fluviale aurait-elle été interdite aux Rhodiens,

⁹ Cf. p. 464.

¹⁰ G. VON BESELER, « *lex Rhodia* », ZRG 44 (1924), p. 390, écrit : « In 4¹ ist das sinnstörende quae perit zu tilgen ». C'est précisément le genre de corrections qui « détruisent le sens » d'un fragment. Toute la subtilité de la doctrine de la *salua navis* réside dans le fait qu'un navire « qui a sombré » peut avoir été sauvé.

¹¹ D. 1.2.2 (Pomponius). Cf. W. KUNKEL, « Das Wesen des *ius respondendi* », SZ 66 (1948), p. 433.

¹² Cf. D. 47.9 « *De incendio ruina naufragio rata naue expugnata* ».

¹³ Cf. p. 490.

¹⁴ D. 14.2.10.1 (Paul, Labéon); D. 19.2.13.1 (Ulpien).

¹⁵ W. OSUCHOWSKI, « Appunti sul problema del « *iactus* » in diritto romano », Iura 1 (1950), p. 297.

et la jurisprudence romaine incapable d'adapter le droit maritime aux contraintes de la navigation sur le Tibre ? L'intérêt pour l'intervention des plongeurs est plus étonnant. Néanmoins, la fouille de la Madrague de Giens, où repose l'épave d'un navire parti de Terracine vers 60 av. J.-C., a mis en évidence plusieurs « vides » dans la cargaison, qui devait compter environ 6000 amphores à l'origine. Ces vides ne peuvent s'expliquer par la répartition originelle du chargement ou sa modification par un jet, non plus que par des pillages récents : il est tentant de suivre la proposition d'André Tchernia et d'y voir l'œuvre des *urinatores*, qui seraient parvenus à remonter plus du tiers des amphores¹⁶.

b) Un danger commun doit avoir causé le jet

L'expression *commune periculum*, choisie par Hermogénien, ne se retrouve que dans le fragment de Papinien (L 3), que résumant précisément les *Epitomae iuris* (L 5)¹⁷. Mais le concept de communauté de risque est-il pour autant étranger à la pensée des juristes classiques ? Quiconque participe à une aventure maritime s'expose à de nombreux risques, inhérents au système clos que constitue le navire : ces risques perdurent tout au long du voyage, et menacent chacun en particulier – tels sont par exemple l'avarie particulière ou le vol de marchandises¹⁸. A l'inverse, par un artifice juridique, le *commune periculum* n'a qu'un temps, et il n'a même qu'un lieu, comme le démontre l'analyse que Sabinus donne du cas 3. Un premier péril nécessite le jet d'une partie des marchandises ; le navire sombre ensuite *in alio loco*. Les plongeurs parviennent à récupérer la cargaison sur les lieux du naufrage, et la cargaison est appelée à contribuer en faveur des marchandises jetées. Si le risque n'avait pas été circonscrit dans le temps et dans l'espace, Sabinus n'aurait pas considéré que le jet y avait remédié. Mais, objectera-t-on, le naufrage est lui aussi étroitement défini dans le temps et dans l'espace. La comparaison qu'Alfenus établit entre le naufrage et l'incendie l'illustre parfaitement : le *commune periculum* s'arrête précisément là où commence la *uis maior*, où la communauté d'intérêts disparaît au profit du chacun pour soi. La doctrine de la *salva navis*,

¹⁶ A. TCHERNIA, « Les *urinatores* », in A. Tchernia, P. Pomey, A. Hesnard, *L'épave romaine de la Madrague de Giens (Var)*. *Gallia suppl.* 34 (1978), pp. 29-31 ; « Les *urinatores* dans l'épave de la Madrague de Giens », *Navires et commerces de la Méditerranée antique. Hommage à Jean Rougé. Cahiers d'histoire* 33.3-4 (1988) pp. 489-499. Cf. E. NARDI, « De *urinatoribus* : ovvero dei "sub" nell'antichità », *AASIB* 13 (1984-1985), pp. 51-63.

¹⁷ Cf. p. 465.

¹⁸ Vol à bord du navire : e.g. D. 4.9.6.4 (Paul).

qui exige que le navire soit sauvé mais admet un sauvetage provisoire, présuppose donc le concept de *commune periculum*.

c) Il doit rester une partie de la cargaison

La disparition totale de la cargaison ne pose problème que dans la mesure où le navire a été sauvé : l'armateur doit-il alors assumer seul l'indemnisation des propriétaires lésés ? Les deux parties sont unies par une communauté de risque : dès lors que le naufrage du navire interdit la contribution, il ne peut en aller autrement de la perte totale de la cargaison.

d) Le jet doit avoir été utile

L'utilité du jet, Hermogénien l'exige incontestablement par l'ablatif *iactus remedio* : il y a contribution à cause du remède offert par le jet. Mais l'utilité du jet doit-elle s'apprécier d'un point de vue objectif, en considérant le résultat obtenu, ou seulement d'un point de vue subjectif, en considérant le but visé par l'opération ? On peut en effet imaginer qu'en dépit d'un jet le navire et sa cargaison n'aient dû leur salut qu'à un événement. Tout en reconnaissant l'ambiguïté des sources, Fr. Wieacker est enclin à penser que les classiques définissaient l'utilité du jet d'un point de vue subjectif, alors que la conception objective dont participerait le texte d'Hermogénien serait propre aux juristes du Bas-Empire.

Il semble bien, en effet, qu'Hermogénien exige le succès du jet. L'ablatif *iactus remedio* régit le datif *ceteris* : le remède du jet est destiné au reste des marchandises. Si le remède n'était pas supposé efficace, *iactu ceteris* aurait suffi, et il n'aurait plus été question que d'un jet destiné au reste des marchandises. Mais lorsque le Pseudo-Paul écrit *cauetur ut omnium contributione sarciatur quod pro omnibus iactum est*¹⁹, il ne peut défendre la conception objective de l'utilité du jet. Fr. Wieacker ne cite que la seconde partie de la phrase : *quod* régissant un verbe à l'indicatif, on songe à une constatation objective. Il y aurait contribution parce que le sacrifice a été utile à l'intérêt commun. Mais cette interprétation laisserait sans objet le verbe transitif *sarciatur*, remplacer. Partant, *quod* est nécessairement un pronom relatif, dont l'antécédent, *id*, est banalement sous-entendu dans la proposition précédente : « il faut remplacer ce qui a été jeté dans l'intérêt commun » ! La seule attestation indubitable

¹⁹ [Paul], *Sententiae* 2.7.1. Le fragment L 1 porte *pro omnibus datum est*.

d'une conception objective de l'utilité du jet se trouve en réalité dans un texte classique, le fragment de Paul (L 2) : *aequissimum enim est commune detrimentum fieri eorum, qui propter amissas res aliorum consecuti sunt, ut merces suas salvas haberent* ; « il est très juste en effet que le préjudice commun retombe sur ceux qui ont pu sauver leurs marchandises grâce à la perte des biens d'autrui.²⁰ » La phrase est-elle entièrement interpolée, comme l'écrit Franz Wieacker ? Cela reste à prouver, même si l'on tient, avec G. von Beseler, l'*aequissimum* initial pour une marque d'interpolation (alors que ce superlatif est bien attesté dans la langue classique !)²¹.

Tout jet objectivement utile suppose un jet subjectivement utile, sans quoi il faudrait admettre qu'un jet gratuit ou délictueux ait pu donner lieu à contribution : or Ulpien l'exclut formellement²². Il est donc impossible d'établir l'existence d'une conception strictement subjective de l'utilité du jet. L'hypothèse de Fr. Wieacker n'est pas démontrable, mais elle n'est pas non plus vraisemblable. On comprendrait mal, en effet, que les juristes aient restreint l'utilité objective du jet aux circonstances particulières du danger commun, sans égard pour l'issue de l'aventure, si un jet subjectivement utile avait donné lieu à contribution. Il est vain de se perdre en conjectures sur le cas imaginaire d'un navire sauvé par un événement survenu après un jet inutile : le jet était une dernière extrémité, il devait être objectivement utile.

STATUT DES CHOSES JETÉES

Au témoignage de Julien²³ et de Paul²⁴, dès lors qu'une chose a été abandonnée pour alléger le navire, elle ne tombe pas en déréliction, car son propriétaire conserve l'espoir de la retrouver. Javolenus précise qu'il en va de même lors d'un naufrage, de sorte que toute chose extraite de la mer continue d'appartenir à son propriétaire. Celui qui les découvre ne peut les usucaper, sauf manifestation de l'*animus dereliquendi* de leur propriétaire²⁵. On ne peut donc suivre Jean Rougé lorsqu'il écrit que « l'épave rejetée par la mer n'appartient plus en général

²⁰ D. 14.2.2.3 (Paul).

²¹ G. VON BESELER, « [*aequissimus*.] », *ZRG* 45 (1925), p. 455, trouve le mot « überflüssig und lästig », mais ne se prononce pas sur le reste de la phrase.

²² D. 19.5.14 (Ulpien).

²³ D. 14.2.8 ; D. 41.7.7 (Julien).

²⁴ D. 14.2.2.8 (Paul).

²⁵ D. 41.1.58 ; D.41.2.21.1 (Javolenus).

à son ancien propriétaire parce qu'il y a eu du fait du naufrage *derelictio* »²⁶. Si les juristes ont ainsi soulevé à plusieurs reprises le problème de la dérélition, c'est que le jet est, par définition, un abandon volontaire. L'importance de la volonté dans la définition de l'avarie commune se manifeste également dans le sacrifice des agrès.

LE SACRIFICE DES AGRÈS

Bien que le sacrifice des agrès soit l'exact symétrique du jet des marchandises, les juristes – Julien, Paul et Hermogénien en l'occurrence – n'excluent explicitement la contribution qu'en cas de perte accidentelle des agrès, sans évoquer la perte accidentelle des marchandises. Les agrès doivent avoir été détruits volontairement, c'est entendu. Mais, en droit, d'où émane la volonté ? Seul Paul évoque le problème, sans beaucoup le clarifier : [...] *si uoluntate uectorum uel propter aliquem metum id detrimentum factum sit, hoc ipsum sarciri oportet*. De cette phrase, J. Rougé déduit que le « jet des marchandises » aurait pu être décidé par la volonté ou par suite de la crainte des passagers, *uectorum* dépendant non seulement de *uoluntate* mais de *metum*. Mais en l'occurrence, il s'agit assurément d'un sacrifice d'agrès et non d'un jet de marchandises. Si le génitif *uectorum* avait dépendu de *metum* comme de *uoluntate*, il aurait dû précéder le *si* initial, afin de porter sur les deux termes de l'alternative (*uoluntate uel propter aliquem metum*). De plus, agir *propter aliquem metum*, c'est agir volontairement : l'interprétation de J. Rougé suppose donc un pléonasme de Paul. Dans la pratique, il est certain que c'est le capitaine qui prenait régulièrement la décision du jet, *propter aliquem metum*, à cause de quelque crainte. Si Paul envisage d'abord la volonté des passagers, c'est que, dans la phrase qui précède, il se place du point de vue d'un *locator operis faciendi*, qui confie un travail à un artisan comme un passager confie le transport à un marin. Par conséquent, on ne saurait considérer, avec J. Rougé, que Paul rapporte un cas « exceptionnel », « une véritable violation de la part des passagers des clauses d'usage qui font [...] du capitaine le seul maître à bord après Dieu »²⁷. En droit, la volonté émane indifféremment de l'équipage ou des passagers. Ainsi que l'a démontré J. Rougé, il n'est jamais question du « conseil de navigation », seul habilité à décider du jet, qu'impose par exemple le droit byzantin²⁸.

²⁶ J. ROUGÉ, *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, 1966, p. 404.

²⁷ *Ibid.*, p. 400.

²⁸ *Ibid.*, pp. 398-400.

Le sacrifice des agrès, comme le jet, est un acte volontaire. Mais la volonté peut s'ordonner à des fins très différentes : le sauvetage comme le délit. Fr. Wieacker confond ainsi la volonté et ses fins lorsqu'il argue des textes opposant la perte accidentelle des agrès à leur sacrifice volontaire pour établir l'existence du concept d' « utilité subjective ».

Le fragment de Julien, qui rapporte l'avis d'un auteur inconnu, montre que le sacrifice des agrès était considéré comme avarie commune dès avant la rédaction des *Digesta*, vers 150 ap. J.-C. Mais la *redemptio a piratis* donnait lieu à contribution dès le milieu du I^{er} siècle av. J.-C., et nous allons voir qu'il en allait sans doute ainsi du sacrifice des agrès.

LE RACHAT DU NAVIRE À DES PIRATES

Paul rapporte que Servius donnait déjà lieu à contribution si le navire avait été racheté à des pirates, mais qu'il la refusait au chargeur dont les marchandises avaient été rançonnées²⁹. L'opposition entre avaries commune et particulière est ici manifeste. Contrairement au jet et au sacrifice des agrès, qui répondaient à un danger commun mais ne provoquaient qu'un dommage particulier au navire ou à la cargaison, le rachat du navire inclut nécessairement celui de la cargaison, quand ce n'est pas celui de l'équipage et des passagers. A l'inverse, le rachat des marchandises à des pirates³⁰ ne peut passer pour avarie commune, parce qu'il ne porte pas à conséquence pour le navire. Au moment où le rachat du navire donnait lieu à contribution, il devait en aller de même du sacrifice des agrès, dans la mesure où le sacrifice consenti profitait dans les deux cas aux marchandises embarquées. Julien (L 6) ne présente d'ailleurs pas le sacrifice des agrès comme une nouvelle source d'avarie commune. A l'instar de son mystérieux prédécesseur, il examine la question de savoir si l'armateur peut prétendre à indemnité lorsque son navire a été accidentellement endommagé : c'est donc d'une nouvelle extension de l'avarie commune qu'il s'agit ; contrairement au droit byzantin³¹, le droit romain ne l'admettra jamais.

Dès l'époque d'Alfenus, le jet et le rachat du navire, comme le sacrifice des agrès sans doute, sont réputés sources d'avarie commune à condition que la volonté de les réaliser aura été ordonnée à une fin objectivement utile au sauvetage du navire et de sa cargaison. Le

²⁹ D. 14.2.2.3 (Paul).

³⁰ *Praedo* n'est que l'hyperonyme de *pirata* : un faiseur de butin susceptible d'opérer sur mer comme sur terre.

³¹ W. ASHBURNER, *NOMOS POΛΙΩΝ ΝΑΥΤΙΚΟΣ*, *The Rhodian Sea-Law*, Oxford, 1909, pp. cclii-cclxxi.

sauvetage est réputé réussi à condition que le navire et une partie de sa cargaison aient échappé à un danger commun, défini en temps et en lieu. Il devait en aller de même à l'époque de Servius, dix ou vingt ans auparavant. Le régime classique de l'avarie est encore celui du Pseudo-Paul et d'Hermogénien.

II. DISPACHE

BASE DE LA CONTRIBUTION EN CAS DE JET DE MARCHANDISES

Si les conditions de l'avarie commune sont réalisées, il faut envisager la répartition des pertes entre les parties avantagées et les parties lésées : c'est ce que les maritimistes nomment la « dispache ».

La dispache oppose une masse active, composée des *res salvae*, à une masse passive, composée des *res amissae*. Comment calcule-t-on la valeur de chaque masse et le montant de la contribution ? La réponse à ces questions se trouve pour l'essentiel dans le long fragment de Paul (L 2.2, 4-8). Le fragment de Callistrate (L 4.2) contient en outre quelques renseignements sur l'indemnisation des dommages que le jet peut faire subir au reste de la cargaison. En la matière, Callistrate semble s'en remettre à Papirius Fronto, de même qu'il s'était appuyé sur les *Responsa* de Sabinus à propos du transbordement et de l'intervention des plongeurs. Nous n'avons aucune indication sur la manière dont était calculée la contribution avant le milieu du II^e siècle ap. J.-C., période supposée de l'activité de Papirius Fronto³².

Le fragment de Paul a quelque chance d'avoir été interpolé à haute époque, ainsi que le montre l'analyse de sa structure. Après avoir examiné le cas du jet (pr.) et du sacrifice des agrès (1), Paul devait en effet traiter directement de la *redemptio a piratis* (3). Mais l'énumération des biens entrant dans la masse active et quelques indications sur la procédure de contribution – déjà examinée à propos du jet – interrompent le cours attendu du discours (2). Ce n'est qu'après l'examen de la *redemptio a piratis* que Paul traitait du calcul de la contribution, du principe de l'estimation des deux masses (4), et de quelques cas particuliers

³² O. LENEL, *Palingenesia iuris civilis*, Leipzig, 1889, s.v.

(5-8). Plutôt qu'à une intervention des commissaires de Tribonien, il faut songer, avec Adolf Berger³³ et Hans Kreller³⁴, à l'incorporation d'une note marginale dans le texte original.

ESTIMATION ET COMPOSITION DE LA MASSE ACTIVE

Les *res saluae* ne contribuent qu'à raison de leur valeur dans le port d'arrivée³⁵, qui peut être inférieure (en cas de dommage) ou supérieure (si un bénéfice était escompté de leur vente) à leur valeur dans le port de départ³⁶.

Tous les biens sauvés sont appelés à contribution, y compris le navire, à l'exception des provisions. Il est vrai que le jet de certains effets (les bijoux et les habits par exemple) n'aurait nullement atténué le péril : ils doivent néanmoins contribuer, car le jet seul aura permis de les sauver³⁷. Les esclaves entrent également en ligne de compte, à moins bien sûr qu'ils n'aient « péri en mer », qu'ils n'aient succombé à une maladie, ou qu'ils ne se soient suicidés³⁸. Par contre, les hommes libres ne font l'objet d'aucune estimation³⁹. Si l'une des parties avantagées s'avère insolvable au moment de payer la contribution, la perte est répartie sur le reste de la masse active⁴⁰.

ESTIMATION ET COMPOSITION DE LA MASSE PASSIVE

Les *res amissae* n'appellent contribution qu'à raison de leur valeur dans le port de départ⁴¹.

Si les conditions de l'avarie commune sont réalisées, tous les biens perdus appellent contribution. Juridiquement, rien n'empêche de sacrifier des esclaves pour alléger le navire. Cicéron évoque d'ailleurs le dilemme suivant : en cas de jet, faut-il sacrifier un cheval de

³³ A. BERGER, « *Iactus 2* », *RE IX*, 1914, col. 545-551.

³⁴ H. KRELLER, *op. cit.*, pp. 311-314.

³⁵ Il s'agit probablement du port de reste, et non du port de destination.

³⁶ D.14.2.4 (Paul). Il n'y a pas lieu de considérer la phrase *sed in his rebus – sed quanti uenire possunt* comme interpolée. Voir H. HONSELL, « *Ut omnium contributione sarciatur quod pro omnibus datum est*. Die Kontribution nach der *Lex Rhodia de iactu* », in M.J. Schermaier, Z. Végh (edd.), *Ars boni et aequi. Festschrift für Wolfgang Waldstein zum 65. Geburtstag*, Stuttgart, 1993, pp. 147-148. *Contra* H. KRELLER, *op. cit.*, pp. 315-319.

³⁷ D. 14.2.2.2 (Paul), interpolé (?).

³⁸ D. 14.2.2.5 (Paul). Cf. D. 14.2.10.pr. (Labéon, Paul).

³⁹ D. 14.2.2.2 (Paul), interpolé (?).

⁴⁰ D. 14.2.2.6 (Paul).

⁴¹ D.14.2.4 (Paul).

valeur ou un esclave sans valeur⁴² ? On peut admettre, avec J. Rougé, que « Cicéron lui-même ne se posait pas la question ». On peut également admettre que si le philosophe refusait le sacrifice des esclaves, « dans la réalité il ne devait pas en être de même ». Mais on ne peut admettre que le *Digeste* ait « conservé des traces de cette pratique lorsque, dans ce titre consacré au jet, il examine le cas des esclaves périés en mer, pour savoir si leur perte entraîne une contribution de la part des co-chargeurs ou une indemnité de la part du propriétaire ou de l'armateur du navire »⁴³. Paul assimile en effet les esclaves « périés en mer » aux esclaves qui ont succombé à une maladie et à ceux qui se sont suicidés : tous auraient dû entrer dans la masse active – et non dans la masse passive, comme le suggère J. Rougé –, mais la mort a réduit leur valeur à néant. Le *Digeste* n'évoque aucun sacrifice d'esclaves⁴⁴.

Comme les *res iactae* ne tombent pas en déréliction, elles sont soustraites à la masse passive si leur propriétaire les retrouve avant le règlement de la contribution. Entrent-elles alors dans la masse active ? Paul ne le dit pas, mais l'analyse que Callistrate donne de la récupération des marchandises par les plongeurs montre que tel était bien le cas⁴⁵. Si la contribution a déjà été réglée au moment de la découverte, le propriétaire des *res iactae* doit rembourser le dédommagement touché.

CALCUL DE LA CONTRIBUTION

Deux types de contribution sont a priori envisageables. Soit la masse active est appelée à couvrir toute la masse passive : les propriétaires des *res saluae* auront alors à verser une contribution équivalant à la totalité de leur avoir sauvé, si le montant de la masse passive atteint ou dépasse le montant de la masse active. Soit la masse active n'est appelée à couvrir qu'une partie de la masse passive : les propriétaires des *res saluae* sont alors sûrs de conserver une partie de leur avoir sauvé, mais les propriétaires des *res amissae* ne retrouveront pas la totalité de leur avoir perdu, quel que soit le montant de la masse passive et de la masse active.

⁴² Cic., *Off.*, 3.23.

⁴³ J. ROUGÉ, *op. cit.*, pp. 401-402.

⁴⁴ Il n'est pas non plus possible d'affirmer, avec J.-J. AUBERT, « The Republican Economy and Roman Law : Regulation, Promotion, or Reflection ? », *Cambridge Companion to the Roman Republic*, Cambridge, 2004, p. 176, que « Paul tente de décourager [le jet des esclaves] en excluant les esclaves portés disparus en mer de l'estimation globale de la perte appelant contribution de la part des autres chargeurs ».

⁴⁵ D. 14.2.4.3 (Callistrate). Les plongeurs récupèrent des marchandises naufragées, et non des *res iactae*. Mais on se souvient qu'au témoignage de Javolenus ni les unes ni les autres ne tombent en déréliction. Cf. p. 477.

Quel est le type de contribution prévu par le *Digeste* ? Paul nous donne la réponse, qui déclare que le dommage doit être « communiqué pour une part »⁴⁶, et pour une part seulement, à la masse active, et qui précise que cette part est fixée « en fonction de la valeur de la masse active et de la masse passive »⁴⁷. La suite n'est que la déduction mathématique du texte de Paul. La contribution étant répartie entre la masse active et la masse passive, la proportion de la contribution totale prise en charge par la masse passive est égale au rapport de la masse active et de la masse passive. C'est ce qu'exprime la formule algébrique établie par François Baudoin en 1559⁴⁸ :

$$\frac{c}{a - c} = \frac{s}{a} \quad \text{soit} \quad c = \frac{a \times s}{a + s}$$

où c = *contributio*, s = valeur des *res saluae*, et a = valeur des *res amissae*. Autrement dit, plus la proportion de la masse active est importante, plus la proportion de la contribution due par la masse passive diminue. Imaginons que deux marchands se soient embarqués sur un navire ; le premier convoie du blé, le second de la pourpre. Après une tempête, le navire arrive intact au port, mais le premier marchand a dû sacrifier 90% de son blé, et le second a vu toute sa pourpre passer par-dessus bord. Admettons que le navire vaille 100, la cargaison de blé 100, et la pourpre 200. Comment s'opère la dispache ?

	<i>res amissae</i>	<i>saluae</i>
Armateur	0	100
Marchand 1	90	10
Marchand 2	200	0
Total	290	110

Fig. 83 – Valeur des *res amissae* et des *res saluae*.

⁴⁶ D. 14.2.2.pr. (Paul) : [magister nauis] deinde cum reliquis, quorum merces saluae sunt, ex conducto, ut detrimentum pro portione communicetur, agere potest.

⁴⁷ D. 14.2.2.4 (Paul) : portio autem pro aestimatione rerum quae saluae sunt et earum quae amissae sunt praestari solet.

⁴⁸ F. BAUDOIN [Balduinus], *Commentarii ad Legem Rhodiam*, Bâle, 1559, ad loc. Cf. H. KRELLER, *op. cit.*, p. 315 et H. HONSELL, *op. cit.*, p. 147, qui s'abstiennent d'explicitement le rapport entre le texte de Paul et la formule de Baudoin. D. SCHANBACHER, « Zur Rezeption und Entwicklung des rhodischen Seewurfrechts in Rom », in B.-R. Kern et al. (edd.), *Humaniora. Medizin – Recht – Geschichte. Festschrift für Adolf Laufs zum 70. Geburtstag*, Heidelberg, 2006, p. 272, n. 80, propose une formule légèrement différente.

$$290 \times 110$$

La contribution totale sera de ----- = 79.75 et sera répartie comme suit:

$$290 + 110$$

	<i>saluae</i> /total	Débit	<i>amissae</i> /total	crédit	solde final
Armateur	100/110	72.5	0/290	0	27.5
Marchand 1	0/110	7.25	90/290	24.75	27.5
Marchand 2	0/110	0	200/290	55	55

Fig. 84 – Dispache.

Au final, le marchand de pourpre, qui a tout sacrifié, se retrouve mieux loti que l'armateur, dont le navire est arrivé intact au port, et que le marchand de blé, qui a préservé le dixième de sa cargaison.

Imaginons maintenant que le marchand de blé ait amené toute sa marchandise à bon port, mais qu'elle ait perdu 90% de sa valeur à cause de l'humidité. Si la mouillure est due à une voie d'eau accidentelle, l'avarie est réputée particulière : elle n'a pas été causée par le jet. Seule la valeur restante (10) est appelée à contribution, mais la valeur perdue (90) n'y donne pas droit. Par contre, si le blé, qui était recouvert par la cargaison de pourpre, a reçu des paquets de mer une fois la pourpre jetée par-dessus bord, l'avarie est réputée commune : elle a été causée par le jet, et donne droit à contribution. Mais dans quelle mesure la marchandise détériorée participe-t-elle à la contribution ? Est-ce à raison de la valeur restante, comme dans le cas précédent ? Après avoir longuement insisté sur la distinction qu'il importe de faire entre les causes du dommage, Callistrate introduit une *distinctio subtilior*⁴⁹. Il suppose que des marchandises détériorées, qui avaient une valeur initiale de 20, sont l'objet d'un « *damnum* » et d'une « *collatio* ». Lorsque la *collatio* est de 10 et le *damnum* de 2, les marchandises détériorées doivent contribution. Lorsque la *collatio* est de 2 et le *damnum* de 10, les marchandises détériorées ne doivent plus contribution.

Cas	valeur initiale	<i>collatio</i>	<i>damnum</i>	contribution (débit)
1	20	10	2	oui
2	20	2	10	non

Fig. 85 – Deux cas de dispache envisagés par Callistrate.

⁴⁹ D. 14.2.4.2 (Callistrate).

On comprend immédiatement que la *collatio* correspond à la contribution reçue au titre de la détérioration causée par le jet. En revanche, que faut-il entendre par *damnum* ? On serait d'abord tenté de penser au montant de la détérioration. Mais l'exemple choisi par Callistrate serait alors bien loin de la subtilité annoncée : les marchandises détériorées ne devraient contribution que dans la mesure où le montant de leur détérioration serait couvert par la contribution des autres marchandises. Il vaut donc mieux admettre que *damnum* signifie le montant dû au titre de la contribution : c'est manifestement le sens que Callistrate donne à ce mot lorsqu'il déclare que le marchand ne doit pas subir un double « *damnum* » : celui de la contribution qu'il doit verser d'une part, celui de la détérioration qu'ont subie ses marchandises d'autre part : *non debet duplici damno onerari et collationis et quod res deteriores factae sunt*⁵⁰. Si l'on admet que, dans l'exemple choisi par Callistrate, *damnum* signifie le montant dû au titre de la contribution, il ne reste plus aucun mot de libre pour désigner le montant de la détérioration causée par le jet. Comme ce montant n'entre pas en ligne de compte, il semble bien que les marchandises détériorées soient appelées à contribuer à raison de leur valeur initiale⁵¹. Pour clarifier le problème, reprenons les données de notre dispatche imaginaire. Si le marchand de blé a subi une avarie particulière, il contribuera pour une valeur de 10, et ne recevra aucune indemnité : le solde sera pour lui de $10 - 6.45 = 3.55$. S'il a subi une avarie commune, il contribuera pour une valeur de 100, et sera indemnisé pour une perte de 90 : le solde sera alors pour lui de $10 - 59.2 + 36.7 = -12.5$. Le *damnum* (débit = 59.2) est supérieur à la *collatio* (crédit = 36.7) : dans ce cas, comme le dit Callistrate, il est certain que le marchand ne devra pas contribuer⁵². Il apparaît donc que, pour être appelée à contribution, la valeur restante des marchandises détériorées par un jet ne peut leur être soustraite. Le solde du débit (en l'occurrence $59.2 - 36.7 = 22.5$) était nécessairement à la charge du reste de la masse active.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Cf. H. KRELLER, *op. cit.*, pp. 321-326.

⁵² D. 14.2.4.2 (Callistrate) : *quid ergo, si plus in damno erit quam in collatione? ut puta decem aureis res deteriores factae sunt, duo autem collationis sunt. indubitate utrumque onus pati non debet.*

III. PROCÉDURE

MODALITÉS CONTRACTUELLES DU TRANSPORT MARITIME EN DROIT ROMAIN

Le transport maritime fait intervenir deux parties, que le droit romain qualifie pour l'une de *domini mercium* ou de *uectores*, pour l'autre de *nauta*, d'*exercitor* ou de *magister nauis*⁵³. Les *domini mercium* (propriétaires des marchandises, chargeurs), d'une part, s'apparentent aux *uectores* (passagers) : dans l'Antiquité comme au Moyen Age, il est fréquent que le marchand ou son préposé voyage avec ses marchandises. Par conséquent, il vaut mieux distinguer les passagers en fonction des choses qu'ils transportent : certains voyagent avec des *merces* (marchandises), d'autres n'ont que leurs *sarcinae* (bagages ou simples effets personnels)⁵⁴. *Nauta*, d'autre part, est un terme très général dont la traduction la plus exacte serait « marinier » : ce peut être un membre d'équipage⁵⁵, mais dans les textes juridiques le mot désigne régulièrement l'*exercitor*⁵⁶ (armateur⁵⁷) ou le *magister nauis*⁵⁸ (préposé au navire). Qu'il soit propriétaire ou locataire du navire, c'est à l'*exercitor* que reviennent les bénéfices dégagés par l'entreprise du transport maritime, et c'est vers lui que convergent les obligations juridiques qui en découlent. Mais l'*exercitor* n'est pas nécessairement présent sur le navire : il est en droit de désigner un *magister nauis* qui le représente juridiquement à bord. A condition d'avoir été accomplis dans les limites de la délégation de pouvoirs⁵⁹ qui unit le préposé au préposant, les actes du *magister nauis* engagent non seulement sa propre responsabilité, mais

⁵³ Sur les modalités contractuelles du transport maritime en droit romain, voir en particulier J.A.C. THOMAS, « Judicial Aspects of Carriage by Sea and Warehousing in Roman Law », *Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions* XXXI. *Les grandes escales*, Bruxelles, 1974, pp. 117-159, qui reprend les problèmes traités dans un premier article, « Carriage by Sea », *RIDA* 7 (1960), pp. 489-505. Voir également R. ROBAYE, *L'obligation de garde. Essai sur la responsabilité contractuelle en droit romain*, Bruxelles, 1987, pp. 57-95.

⁵⁴ Certains navires *ad onera inhabiles* ne transportaient que des passagers, mais c'était l'exception : cf. D. 14.1.1.12 (Ulpian).

⁵⁵ D. 4.9.1.2 (Ulpian).

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ M. RÈMOND-GOULLAUD, *Droit maritime*, Paris, 1993², p. 26, se trompe lorsqu'elle affirme que l'armateur apparaît à l'époque moderne.

⁵⁸ D. 14.2.2 (Paul).

⁵⁹ Cette délégation est régie par une *lex praepositionis* : voir D. 14.1.1.18 (Ulpian), avec le commentaire de J.-J. AUBERT, « Les *institores* et le commerce maritime dans l'empire romain », *Topoi* 9.1 (1999), p. 153.

également celle de l'*exercitor*, responsabilité que sanctionne l'action *exercitoria*⁶⁰. Les fonctions de l'*exercitor* et du *magister nauis* sont uniquement juridiques ; elles ne se confondent pas avec les fonctions nautiques du capitaine ou du pilote, le *gubernator*⁶¹. Mais il est évidemment possible, en particulier sur une petite embarcation, qu'une même personne assume tant les fonctions de *gubernator* que celles d'*exercitor* ou de *magister nauis*⁶².

Les deux parties ainsi définies – les chargeurs ou passagers d'un côté, l'armateur ou son préposé de l'autre – passent un contrat de transport sous la forme d'un louage, d'une *locatio conductio*⁶³. Contrat consensuel, la *locatio conductio* prend effet dès que les parties se sont entendues sur l'objet de la location et sur la *merces* (redevance monnayée) à laquelle elle donne droit une fois exécutée la prestation visée par le contrat. Ce n'est qu'à l'époque moderne que Jean Voet (1647-1713) a distingué trois types de contrats de louage⁶⁴ : la *locatio conductio rei* (louage d'une chose), la *locatio conductio operis faciendi* (louage du résultat d'un travail) et la *locatio conductio operarum* (louage d'un travail, indépendamment du résultat). Seuls les deux premiers types de *locatio conductio* interviennent dans le contrat maritime ; les deux parties y occupent alternativement la position de *locator* et de *conductor*, pour des raisons qui demeurent mystérieuses⁶⁵.

La *locatio conductio rei* peut porter sur tout le navire⁶⁶ ou sur des places à bord du navire (*loca in naue*)⁶⁷. Dans ce cas, l'armateur occupe la place de *locator* et s'engage à fournir la jouissance de tout ou partie de son navire. Le locataire du navire, le chargeur ou le passager occupe la place de *conductor* ; en toute rigueur, il doit s'acquitter de la *merces* au moment de l'embarquement.

⁶⁰ Cf. *supra* pp. 455-456.

⁶¹ P.F. GIRARD, *Manuel élémentaire de droit romain*, Paris, 1929⁸, p. 709, par exemple, a tort de traduire par *magister nauis* par capitaine.

⁶² D. 19.2.13.2 (Ulpian). Sur le *magister nauis*, voir A.J.M. MEYER-TERMEER, *Die Haftung der Schiffer im Griechischen und Römischen Recht*, Zutphen, 1978, pp. 150-153. Sur le *gubernator*, voir J. ROUGÉ, *op. cit.*, pp. 222-227.

⁶³ Sur la *locatio conductio* en général, voir notamment R. ZIMMERMANN, *The Law of Obligations : Roman Foundations of the Civilian Tradition*, Cape Town [...], 1990, pp. 338-412.

⁶⁴ F. OLIVIER-MARTIN, « Des divisions du louage en droit romain », *RHD* 15 (1936), pp. 419-475.

⁶⁵ D'accord avec Th. Mommsen, P.F. GIRARD, *op. cit.*, p. 604, n. 3, propose d'y voir la marque de l'origine publique de la *locatio conductio*. Mais S.J. DE LAET, *Portorium. Etude sur l'organisation douanière chez les Romains, surtout à l'époque du Haut-Empire*, Bruges, 1949, fait le raisonnement inverse : il explique la terminologie du droit public par celle du droit privé.

⁶⁶ Les sources parlent de *locatio conductio (totae) nauis*, ou de *locatio conductio per auersionem*. D. 4.9.3.1 (Ulpian) ; D. 14.2.10.1,2 (Paul, Labéon) ; D. 19.2.61,1 (Scaevola). L'*exercitor* pouvait sous-louer le navire : D. 12.6.55 (Papinien) ; D. 14.1.1.15 (Ulpian).

⁶⁷ D. 14.2.2.pr. (Paul) ; D. 19.5.1 (Labéon) ; D. 14.1.1.12 (Alfenus).

La *locatio conductio operis faciendi* peut porter tant sur des choses que sur des personnes à transporter (*locatio conductio rerum*⁶⁸ ou *personarum uehendarum*⁶⁹). Dans ce cas, l'armateur occupe la place de *conductor* et s'engage à transporter la cargaison ou les passagers. Le chargeur ou le passager occupe la place de *locator* ; en toute rigueur, il doit s'acquitter de la *merces*, qui revêt le nom de *uectura*, au moment du débarquement.

En cas de procès, les obligations des parties sont sanctionnées par deux actions : au *locator*, l'*actio locati* ; au *conductor*, l'*actio conducti*. Comme dans tout contrat consensuel, la formule de ces actions demande aux deux parties « de donner et de faire tout ce qu'exige la bonne foi » : *quidquid [...] dare facere oportet ex fide bona*⁷⁰. Qu'il soit *locator rei* ou *conductor operis faciendi*, l'armateur n'est légalement pas tenu de délivrer les marchandises ou les passagers à bon port : dans le premier cas de figure, il est uniquement tenu de mettre à leur disposition tout ou partie de son navire ; dans le second, il est tenu de les transporter d'un point à un autre. Qu'il soit *conductor rei* ou *locator operis faciendi*, le client de l'armateur est tenu de prendre livraison de la prestation (louage de tout ou partie du navire, transport de marchandises ou de passagers), puis de payer la *merces* qui découle de sa réalisation.

C'est la *locatio conductio* qui règle la procédure de contribution en cas d'avarie commune.

DE LA RÉTENTION À LA COMPENSATION

En temps normal, les parties s'accordaient vraisemblablement à l'amiable pour confier la dispache au *magister nauis*. Mais le règlement de la contribution pouvait donner lieu à des litiges, et le droit classique les a résolus en adoptant deux types de procédure.

D'après le fragment de Paul, les propriétaires lésés doivent commencer par agir *ex locato* contre le *magister nauis*. Celui-ci peut ensuite agir *ex conducto* contre les propriétaires avantagés : c'est la solution préconisée par Paul. Il peut aussi exercer un droit de rétention sur les marchandises des propriétaires avantagés : c'est la solution que préconise Servius, et que Paul rapporte en second lieu. En dépit du *Digeste*, il n'est pas vraisemblable que Paul ait commencé par exposer son avis pour se laisser finalement contredire par Servius. Le fragment

⁶⁸ Il s'agit d'une expression moderne. D. 4.3.1 (Ulpian) ; D. 14.2.2.pr. (Paul) ; D. 14.2.10 (Paul, Labéon) ; D. 19.2.31 (Paul, Labéon) ; D. 19.2.15.6 (Ulpian) ; D. 19.2.13.1-2 (Ulpian).

⁶⁹ Il s'agit là encore d'une expression moderne. D. 14.2.2.pr. (Paul) ; D. 19.2.13.1 (Ulpian).

⁷⁰ O. LENEL, *Das « edictum perpetuum »*. Ein Versuch zu seiner Wiederherstellung, Leipzig, 1927³, pp. 299-300.

est donc suspect d'interpolation : l'évolution du droit de rétention, telle que l'a retracée Matteo Marrone, le laisse aussi penser⁷¹.

Lorsque le propriétaire d'une chose la confie à quelqu'un, il peut être tenu d'assumer une partie des frais inhérents à la détention ou à la possession de la chose (frais de conservation notamment). S'il ne s'en acquitte pas, le juge estimera qu'il y a eu dol du propriétaire, et le prévenu de restitution pourra retenir la chose. En vertu du principe *bis de eadem re ne sit actio*⁷², qui interdit de juger deux fois la même cause, le propriétaire ne pourra pas la récupérer. Tel est le principe du droit de rétention à haute époque.

A l'époque de Servius, le droit de rétention s'applique avec la plus grande rigueur : le prévenu ne se contente pas de se défrayer sur la chose, il la retient tout entière. A l'époque impériale, la rétention ne semble plus porter que sur les frais⁷³. Bien plus, les contrats de bonne foi, comme la *locatio conductio*, excluent alors toute rétention. Gaius déclare en effet qu'une compensation entre le demandeur et le prévenu est possible, à condition que leurs prétentions naissent de la même transaction, *ex eadem causa*⁷⁴; cette compensation, le principe de la condamnation pécuniaire permettait au juge de l'accorder très facilement⁷⁵. A l'époque de Justinien, par contre, le principe de la *condemnatio in ipsam rem* interdit toute compensation qui ne porte pas sur des *res* de la même espèce : par conséquent, le droit de rétention s'applique à nouveau aux contrats de bonne foi, mais la retenue prend fin dès le moment où le débit a été soldé.

Si cette reconstitution de l'histoire du droit de rétention est exacte, elle pourrait expliquer que les compilateurs aient voulu donner plus de poids au *responsum* de Servius en le plaçant après l'avis de Paul, dans la mesure où la procédure byzantine, comme la procédure républicaine, reconnaissait l'application du droit de rétention aux contrats consensuels.

LA RÉTENTION

S'il y a eu *locatio operis faciendi*, les lésés commencent par agir *ex locato* contre le *magister nautis*, afin de récupérer la part de la contribution à laquelle ils ont droit. Selon le *Digeste*, le *magister nautis* retient les marchandises des propriétaires avantagés *donec portionem damni*

⁷¹ M. MARRONE, « D. 14. 2. 2 pr. : "retentio" e "iudicia bonae fidei" », *Iura* 6 (1955), pp. 170-178.

⁷² Voir en dernier lieu D. LIEBS, « Die Herkunft der « Regel » *bis de eadem re ne sit actio* » *ZS* 84 (1967), pp. 104-132.

⁷³ E.g. D. 47.2.60 (Julien).

⁷⁴ Gaius, 4.61.

⁷⁵ Gaius, 4.48.

praestent, jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés de leur part de la contribution. On se souvient cependant qu'à l'époque de Servius la rétention avait un caractère définitif, qu'elle ne retrouva pas sous Justinien. Dès lors, il faut vraisemblablement tenir *donec* pour interpolé, et se rallier à la conjecture de M. Marrone en admettant que Servius accordait la rétention *nisi portionem damni praestent*, si les propriétaires avantagés ne s'acquittaient pas de leur part de la contribution.

La suite du texte est irrémédiablement corrompue. En plus du droit de rétention, Servius aurait accordé une action *ex locato* au *magister nauis* : *immo etsi retineat merces magister, ultro ex locato habiturus est actionem cum uectoribus*. Or, dans le cas de *locatio operis faciendi* qui motive l'avis de Servius, l'action *ex locato* ne revenait pas au *magister*, mais aux propriétaires des marchandises. Il y a donc eu passage subreptice d'une *locatio operis faciendi* à une *locatio rei*. De plus, dans l'hypothèse où l'action du *magister* aurait été *ex conducto*, elle aurait fait double emploi avec le droit de rétention. D'où la correction de Th. Mommsen : *etsi [non] retineat*, « même s'il ne retient pas » les marchandises, le *magister* aura encore une action *ex conducto*. La correction ne résout rien : car ainsi conçu le texte laisse penser que l'action *ex conducto* était la conséquence logique du droit de rétention, alors qu'elle naissait du contrat de louage.

LA COMPENSATION

A l'époque de Paul, la rétention a cédé la place à la compensation. La procédure ne repose plus que sur les actions *ex locato* et *ex conducto*. Les historiens du droit ont expliqué cette évolution par « l'intense développement capitaliste » du commerce maritime sous le Haut-Empire⁷⁶. Economiquement, la procédure de compensation présentait un avantage certain : en cas de litige, les parties avantagées ne risquaient pas de voir leurs marchandises immobilisées par le *magister nauis* jusqu'au moment du procès ni de les perdre totalement si le juge donnait raison aux parties lésées. Mais le passage de la rétention à la compensation n'est pas propre à la procédure de contribution, il participe de l'évolution générale du droit romain : le développement du commerce maritime ne suffit donc pas à l'expliquer.

Il n'y a pas trace d'action étrangère à la *locatio conductio* dans la procédure de contribution⁷⁷.

⁷⁶ H. KRELLER, *op. cit.*, pp. 278, 302. FR. DE MARTINO, *Scritti di diritto romano II. Diritto e società nell'antica Roma*, Rome, 1982 [reprise d'un article paru entre 1937 et 1938], pp. 101, 145.

⁷⁷ *Contra* L. GOLDSCHMIDT, « *Lex Rhodia und Agermanament. Der Schiffsrath. Studie zur Geschichte und Dogmatik des europäischen Seerechts* », *ZH* 35 (1888), pp. 1-54 (*actio utilis communi diuidundo*).

LOCATIO REI ET LOCATIO OPERIS FACIENDI DANS LA LEX RHODIA DE IACTU

Des deux types de contrats de louage en vigueur dans le transport maritime, la *locatio operis faciendi* est celui qui prédomine en droit classique. Mais la *locatio rei* semble bien lui avoir préexisté, puisqu'elle est seule attestée dès le milieu du II^e siècle av. J.-C., par le *Rudens* de Plaute⁷⁸ mais aussi, d'une certaine manière, par la *Vie de Caton* qu'a laissée Plutarque, dont l'action se situe à la même époque⁷⁹. Nous avons vu que Paul, rapportant l'opinion de Servius, semblait lui aussi faire allusion à un cas de *locatio rei*. La suite du texte le confirme, puisqu'il y est question d'une location de place à bord du navire (*loca in nauem*), et peut-être d'une location d'une partie du navire (*non totam nauem*)⁸⁰. Mais la syntaxe de la phrase est défailante, le sens obscur. Nous avons déjà eu l'occasion de relever que le *responsum* de Servius portait sur un cas de *locatio operis faciendi*, et que le texte, corrompu, passait ensuite subrepticement à une *locatio rei*. Il vaut donc mieux renoncer à alléguer le fragment de Paul lorsque l'on cherche à démontrer la prédominance de la *locatio rei* à l'époque républicaine⁸¹.

Le rapport de l'avarie commune avec l'extrait des *Πιθανά* de Labéon (dans la version résumée et commentée qu'en donne Paul), s'il existe, demeure énigmatique. Le dernier fragment de la *lex Rhodia de iactu* constitue néanmoins un témoignage unique sur l'histoire du louage. Labéon envisage le cas d'un marchand ayant loué un navire pour transporter ses marchandises. Le *nauta* les transborde sur un navire en moins bon état, à l'insu du marchand, qui lui a déjà refusé son accord. Le *nauta* est qualifié de *locator*, le marchand de *conductor* : on a donc affaire à une *locatio rei* ayant le navire pour objet. Mais le transbordement ne peut se concevoir que si le marchand et le *nauta* ont passé une *locatio operis faciendi* ayant le transport pour objet. Les deux parties occupent à la fois la position de *locator* et celle de *conductor* : voilà pourquoi Labéon accorde une action *ex conducto locato* au marchand⁸² ; il faut la rapprocher de l'action *ciuilis in factum*, accordée par Labéon en cas de doute sur la

P. HUVELIN (ed. H. Lévy-Bruhl), *Etudes d'histoire du droit commercial romain (histoire externe – droit maritime)*, Paris, 1929, p. 189 (*actio depositi* ou *actio praescriptis uerbis*).

⁷⁸ Pl., *Rud.*, 57-63.

⁷⁹ Plut., *Cat. Ma.*, 21.6.7.

⁸⁰ Notons qu'un manuscrit du XIV^e siècle, qui contient également les gloses d'Accurse, porte la leçon *plane commodius est si sint retinere eas aut si non sint si tamen totam nauem conduxerit, ex conducto aget, sicut uectores, qui loca in nauem conduxerunt*. Voir V. SCIALOJA, « A proposito del fr. 2 pr. de lege Rhodia », *AG* 28 (1882), p. 80 = *Studi giuridici* I, Rome, 1933, pp. 106-107.

⁸¹ Cf. A. WATSON, *Law of Obligations in the Later Roman Republic*, Oxford, 1965, p. 122.

⁸² D. 14.2.10.1 (Labéon, Paul).

nature du contrat de transport maritime (*locatio rei* ou *locatio operis faciendi*)⁸³. Labéon détermine ensuite ce que doit payer un marchand qui a pris en location un navire d'une capacité de deux mille amphores, mais ne l'a chargé qu'en partie. Selon Labéon, le marchand doit payer la totalité de la *merces*. Paul considère que tel doit être le cas si le navire a été loué en bloc ; mais il évoque également la possibilité d'une *merces* proportionnelle au nombre d'amphores embarquées. Ce faisant, Paul oppose peut-être la location en bloc à une location « à la cueillette », c'est-à-dire au tonnage ou à la surface⁸⁴ ; mais il peut aussi faire allusion à un contrat mixte, mêlant une fois de plus *locatio rei* et *locatio operis faciendi*⁸⁵.

⁸³ D. 19.5.1.1 (Papinien). Sur l'authenticité de cette action, longtemps niée, voir R. SANTORO, « *Actio civilis in factum, actio praescriptis verbis e praescriptio* », *Studi in onore di Cesare Sanfilippo*, Milan, 1983, pp. 681-717, et M. ARTNER, *Agere praescriptis verbis. Atypische Geschäftsinhalte und klassisches Formularverfahren*, Berlin, 2002.

⁸⁴ L.-R. MÉNAGER, « "*naulum*" et "*receptum rem salvam fore*". Contribution à l'étude de la responsabilité contractuelle dans les transports maritimes, en droit romain », *RHD* 38 (1960), p. 183.

⁸⁵ Cf. R. ROBAYE, *op. cit.*, pp. 63-65.

III

ROME ET LE DROIT RHODIEN

Les huit premiers fragments de la *lex Rhodia de iactu* sont centrés sur le principe de la contribution en cas d'avarie commune ; à l'exception du premier, qui s'autorise d'une « *lex Rhodia* », ils ne mentionnent pas le droit rhodien. Le neuvième fragment ne traite pas de l'avarie commune, mais du statut des épaves ; contrairement aux précédents, il se réfère au droit rhodien en tant que « νόμος Ῥοδίων ναυτικός ». Le dixième fragment ne se réfère pas au droit rhodien et n'a pas de rapport avec l'avarie commune : il n'en sera plus question ici.

La première partie de ce chapitre se propose de montrer que le principe de la contribution, allégué par les jurisconsultes romains, est assurément d'origine grecque, et qu'il a pu être emprunté aux Rhodiens. La seconde partie du chapitre, entièrement consacrée à l'analyse du fragment de Maecianus, vise à résoudre une question vieille de quatre siècles : qu'est-ce que le νόμος Ῥοδίων ναυτικός ?

I. LE PRINCIPE DE LA CONTRIBUTION

La procédure mise en œuvre pour réaliser la contribution est spécifiquement romaine (octroi d'actions *ex locato*, *ex conducto*), et son évolution suit celle du droit romain, nous l'avons vu¹. Mais le principe même de la contribution, qui fait l'originalité de la *lex Rhodia de iactu*, est sans conteste d'origine grecque : il repose sur le concept de *commune periculum* ou κοινὸς κίνδυνος. Après avoir cherché les traces de ce concept dans le droit maritime de deux cités grecques – Athènes et Rhodes –, nous nous demanderons comment il a pu entrer dans le droit romain.

COMMUNE PERICULUM ET KOINOS KINΔYNOΣ

Dans un article paru en 1888, Levin Goldschmidt notait déjà l'importance de la « *Gefahrgemeinschaft* » dans la *lex Rhodia de iactu* ; la conclusion qu'il en a tirée sur le plan de la procédure – octroi d'une action *communi diuidendo utilis* aux intéressés, alors qu'ils ne sont ni copropriétaires ni copossesseurs des marchandises ou des agrès sacrifiés –, a hélas jeté le discrédit sur l'ensemble de son article². L'examen de la réglementation de l'avarie commune en droit romain nous a cependant donné l'occasion de constater qu'elle suppose le concept de *commune periculum* dès l'époque tardo-républicaine³. Or, Vincenzo Arangio-Ruiz a démontré que le *commune periculum* devait traduire un κοινὸς κίνδυνος : plusieurs documents attestent l'existence du concept de l'époque archaïque à la période romaine⁴. C'est notamment le cas de la loi sur la remise des dettes, promulguée à Ephèse, qui vise à atténuer les dommages occasionnés par le κοινὸς πόλεμος : la guerre étant déclarée « commune », un système de contribution peut se mettre en place⁵.

V. Arangio-Ruiz déclarait cependant n'avoir pu relever aucune attestation du syntagme « κοινὸς κίνδυνος » dans les sources grecques. Or Lysias ouvre son discours *Sur l'olivier sacré* en attaquant les sycophantes à cause desquels οἱ κίνδυνοι κοινοὶ γίνονται καὶ

¹ Cf. chapitre II.

² L. GOLDSCHMIDT, « *Lex Rhodia und Agermanament. Der Schiffsrath. Studie zur Geschichte und Dogmatik des europäischen Seerechts* », *ZH* 35 (1888), pp. 1-54.

³ Cf. pp. 475-476.

⁴ V. ARANGIO-RUIZ, « "*Societas re contracta*" e "*communio incidens*" » *Studi in onore di Salvatore Riccobono nel XL anno del suo insegnamento* IV, Palerme, 1936, pp. 382-386. La guerre est précisément l'un des domaines auxquels le droit moderne a étendu le principe de la contribution en se fondant sur la *lex Rhodia de iactu* (cf. *supra* pp. 479-480, sur le rachat d'otages).

⁵ *IK* 11-Ephesos 4, l. 7.

τοῖς μηδὲν ἀδικοῦσι καὶ τοῖς πολλὰ ἡμαρτηκόσι⁶ : l'orateur fait manifestement allusion au concept juridique de la « communauté de risque » pour susciter l'adhésion de son auditoire.

Le « κοινὸς κίνδυνος », source de la contribution, repose sur le concept de κοινωνία. Alors que la *societas* est formée de personnes poursuivant le même but, la κοινωνία unit plusieurs personnes autour d'un bien tenu pour commun. A basse époque, cette conception grecque de la société se retrouve dans la *societas re contracta* du droit romain : le « *consortium* de contribution » mentionné par Hermogénien en est un exemple⁷. V. Arangio-Ruiz relevait que L. Goldschmidt « avait su discerner, sous la superstructure romaine, la conception qui prévalait chez les Grecs ». Mais cette conception, les deux savants ne pouvaient démontrer que le droit romain l'avait faite sienne avant le III^e siècle ap. J.-C. : nous savons maintenant que tel était le cas dès l'époque républicaine⁸. Peut-on aller plus loin, et prouver que le concept de contribution, attesté dans la *lex Rhodia de iactu*, s'appliquait également au droit maritime des cités grecques ?

LA CONTRIBUTION DANS LE DROIT MARITIME DES CITÉS GRECQUES

ATHÈNES

Le contrat de prêt maritime conservé dans le *Contre Lacrite* permet aux emprunteurs de déduire du remboursement les frais occasionnés par un jet éventuel⁹ : souvent cité, ce témoignage, attribuable au IV^e siècle sinon à Démosthène, ne saurait démontrer qu'il existait une législation sur l'avarie commune dans le droit athénien. Mais un fragment de Diphilos de Sinope, passé presque inaperçu¹⁰, est d'un tout autre intérêt pour notre propos. Vers 300 av. J.-C., le poète imagine qu'un peintre dresse le palmarès des cérémonies et réceptions auxquelles un Athénien peut se mêler : toutes n'ont pas le même intérêt, et il vaut mieux en éviter certaines.

⁶ Lys., 7.1.

⁷ D.14.2.5.pr. (Hermogénien).

⁸ A en juger par son *abstract* (p. 151), S. PŁODZIEN, *Lex Rhodia de iactu*, Lublin, 1961, s'est lui aussi intéressé au concept de *commune periculum*. Mais il en traite avant l'avarie commune : dans ces conditions, il ne pouvait préciser les résultats d'Arangio-Ruiz.

⁹ [D.], *Adv. Lacr.* 13.

¹⁰ J. VÉLISSAROPOULOS, *Les naoclères grecs*, Genève, Paris, 1980, p. 321, allègue le fragment de Diphilos pour montrer qu'en certains cas c'est le naoclère qui prend la responsabilité du jet.

DIPHILLOS, *Zôgraphos* (frag. KOCK CAF II, 540)

ναύκληρος ἀποθύει τις ευχὴν, ἀποβαλὼν
τὸν ἴστων ἢ πηδάλια συντρίψας νεὼς
ἢ φορτί' ἐξέρριψ' ὑπέραντλος γενόμενος·
ἀφῆκα τὸν τοιοῦτον· οὐδὲν ἡδέως
ποιεῖ γὰρ οὗτος, ἀλλ' ὅσον νόμου χάριν·
ὁμοῦ δὲ ταῖς σπονδαῖσι διαλογίζεται
τοῖς συμπλέουσιν ὅποσον ἐπιβάλλει μέρος
τιθείς, τά θ' αὐτοῦ σπλάγχν' ἕκαστος ἐσθίει.

Un nauclère offre un sacrifice parce que son vœu s'est exaucé ; submergé par les flots, il a sacrifié le mât du navire, brisé les gouvernails, jeté la cargaison par-dessus bord – que sais-je ? C'est le genre de personnage dont j'ai exclu la fréquentation, parce qu'il ne fait rien par plaisir : tout ce qui l'intéresse, c'est de respecter la loi. Au moment même d'accomplir les libations, il calcule le montant de la part qui incombera à ses compagnons d'infortune, en répartissant (le dommage) ; finalement chacun mange ses propres entrailles.

On notera d'une part que le verbe ἀποβάλλω (jeter) est employé pour le sacrifice des agrès, et que le sacrifice des agrès donne lieu à contribution au même titre que le jet des marchandises. Or nous avons essayé de démontrer que le sacrifice des agrès avait donné lieu à contribution bien avant que Julien¹¹ ne le mentionne pour la première fois, vers 150-160¹² : le témoignage de Diphilos nous renforce dans notre conviction. On relèvera d'autre part que le grec μέρος est l'exact équivalent du latin *portio*, utilisé par Paul au moment d'envisager la répartition de la contribution. Mais l'essentiel est bien que ce fragment de Diphilos prouve que le naufrage, dans le droit athénien, donnait lieu à contribution de la même manière que dans le droit romain¹³. Qu'en était-il à Rhodes ?

¹¹ D. 14.2.6. (Julien).

¹² Cf. pp. 478-480.

¹³ Si Aristote, *EN*, 3.1.5, déclare que « personne ne procède sottement au jet de son plein gré, chacun a son salut et celui des autres à l'esprit », il n'y a pas lieu d'en déduire, avec J. ROUGÉ, « Droit romain et navigation. Autour des problèmes du jet », *L'exploitation de la mer de l'antiquité à nos jours II. La mer comme lieu d'échanges et de communication*, Valbonne, 1986, pp. 112-113, que le philosophe « considère le jet comme relevant du bon sens et nullement d'une législation déterminée ».

RHODES

Selon le *Digeste*, qui rapporte les *Sententiae* du Pseudo-Paul, « il est prévu par la loi rhodienne que, s'il y a eu jet des marchandises pour alléger le navire, ce qui a été donné dans l'intérêt général soit remplacé par une contribution générale » : *lege Rhodia cauetur, ut, si leuandae nauis gratia iactus mercium factus est, omnium contributione sarciatur quod pro omnibus datum est*. Cependant, la *lex Romana Wisigothorum*, qui conserve elle aussi le texte du Pseudo-Paul, n'attribue pas directement ce principe à la « loi rhodienne », puisqu'elle fait figurer la phrase « *leuandae nauis gratia iactus cum mercium factus est, omnium intributione sarciatur, quod pro omnibus iactum est* » sous le titre « *Ad legem Rhodiam* ». Tenant les *Sententiae* pour l'œuvre de Paul, H. Kreller en a déduit que ces quatre mots : « *lege Rhodia cauetur, ut* » avaient été ajoutés par les compilateurs du *Digeste*, qui n'avaient pas pris soin de faire passer « *factum est* » au subjonctif, contrevenant ainsi aux règles du discours indirect¹⁴. Se fiant à la leçon du *Digeste*, Detlev Liebs considère au contraire que le manuscrit original des *Sententiae* portait lui aussi « *lege Rhodia cauetur, ut* »¹⁵. Un document hors du commun permet d'y voir plus clair.

L'inscription intitulée « Lex R(h)odia »

Il s'agit d'une inscription latine gravée sur une colonne mise au jour à Rhodes, dans « les travaux de restructuration et d'agrandissement du port » (faut-il penser au nouveau port mis en service au Sud-Est de la ville ?). G. Marcou a publié une photographie de cette inscription avec une description de la colonne, sans en donner le texte mais en l'identifiant au fragment des *Sentences* de « Paul » placé en tête du titre 14.2 du *Digeste*¹⁶. Le texte de l'inscription a ensuite été mal établi et mal compris par les historiens du droit, qui ont plaqué le texte de « Paul » (cité par le *Digeste*) sur la colonne sans considérer la taille des lettres ni la coupe des

¹⁴ H. KRELLER, « *Lex Rhodia*. Untersuchungen zur Quellengeschichte des römischen Seerechtes », *ZGHK* 85 (1921), pp. 337-338.

¹⁵ D. LIEBS, *Römische Jurisprudenz in Africa. Mit Studien zu den pseudopaulinischen Sentenzen*, Berlin, 1993, p. 140.

¹⁶ G. MARCOU, « *Nomos rhodion nautikos e la scoperta a Rodi di una colonna di marmo con l'iscrizione di Paolo (D.14.2.)* », in E. Turco Bulgherini (ed.), *Studi in onore di Antonio Lefebvre d'Ovidio in occasione dei cinquant'anni del Diritto della navigazione I*, Milan, 1995, pp. 609-640.

lignes (dont on ne voit que le milieu sur la photographie publiée par G. Marcou)¹⁷. La l. 1, en grandes lettres, donne évidemment le titre de l'inscription : « *lex R(h)odia* ». A la l. 2, les mots « *cauetur, ut* » font défaut, ce qui explique que « *sarcitur* » soit à l'indicatif et non au subjonctif. Il faut donc lire :

LEX R(H)ODIA
si levandae nauis gratia
iactus mercium factum est
omnium contributione
5 *sarcitur quod pro omnibus*
datum est.

D'autre part, on a jusqu'à présent évoqué une inscription attribuable au II^e ou III^e siècle, qui reproduirait les *Sententiae* de « Paul », telles qu'elles sont conservées dans le *Digeste*. Il s'agit en réalité du « Pseudo-Paul », dont on a vu qu'il rédigea son ouvrage vers 297 ap. J.-C., sans doute en Numidie. Si l'inscription datait bien du II^e ou du III^e, il ne serait donc pas vraisemblable qu'elle reproduise les *Sententiae* du Pseudo-Paul. Mais cette datation n'est ni argumentée ni justifiée par aucun parallèle. La photographie de l'inscription permet cependant de constater que la lettre D présente une panse très étroite, ce qui plaide pour une date tardive : le IV^e siècle conviendrait aussi bien sinon mieux que le III^e¹⁸. Par ailleurs, ce n'est pas la version du *Digeste* (533 ap. J.-C.) qui se donne à lire dans l'inscription, mais une version qui se rapproche de la *lex Romana Visigothorum* ou *Bréviaire d'Alaric* (506 ap. J.-C.) : la « *lex Rhodia* » n'est pas mentionnée dans une phrase, mais dans un titre ; les mots « *cauetur, ut* » font défaut. Par conséquent, les compilateurs du *Digeste* ont altéré la forme des *Sententiae* du Pseudo-Paul, contrairement à ce que supposait D. Liebs, mais ils n'en ont certainement pas altéré le contenu, contrairement à ce que supposait H. Kreller. Si l'inscription dérive des *Sententiae* (hypothèse la plus probable), c'est en effet que celles-ci se référaient explicitement à la « *lex Rhodia* ». Si l'inscription et les *Sententiae* dérivent d'une

¹⁷ G. PURPURA, « Ius naufragii, sylai e *lex Rhodia*. Genesi delle consuetudini marittime mediterranee », *ASGP* 47 (2002), pp. 275-292. E. CHEVREAU, « La *lex Rhodia de iactu* : un exemple de la réception d'une institution étrangère dans le droit romain », *RHD* 73 (2005), pp. 71-72. J.-J. AUBERT, « Dealing with the Abyss : The Nature and Purpose of the Rhodian Sea-Law on Jettison (*Lex Rhodia de iactu*, D 14.2) and the Making of Justinian's *Digest* », in J.W. Cairns, P. du Pleissis (edd.), *Beyond Dogmatics : Law and Society in the Roman World*, Edimbourg, 2007, p. 159, n. 6.

¹⁸ Cf. E. HÜBNER, *Exempla scripturae epigraphicae Latinae a Caesaris dictatoris morte ad aetatem Iustiniani*, Berlin, 1885, pp. 237-274.

source commune (hypothèse la moins probable), c'est que le principe de la contribution était rattaché à la « *lex Rhodia* » dès avant 297. Dans les deux cas de figure, le « *lege Rhodia cauetur, ut* » du *Digeste* préserve le sens original des *Sententiae*.

INSCRIPTION (IV^e siècle ap. J.-C. ?)

Lex R(h)odia

si levandae navis gratia iactus mercium factum est, omnium contributione sarcitur, quod pro omnibus datum est.

LEX ROMANA WISIGOTHORVM (506 ap. J.-C.)

Ad legem Rhodiam

levandae navis gratia iactus cum mercium factus est, omnium intributione sarcitur, quod pro omnibus iactum est.

DIGESTE (533 ap. J.-C.)

Lege R(h)odia cauetur, ut, si levandae navis gratia iactus mercium factus est, omnium contributione sarcitur quod pro omnibus datum est.

Le fait que l'inscription soit rédigée en latin n'a pas non plus retenu l'attention. Il est pourtant loin d'être anodin, puisque dans les publications intéressant les territoires rhodiens on relève près de 5 000 inscriptions grecques¹⁹ mais moins d'une dizaine d'inscriptions latines²⁰. C'est donc qu'à l'époque où fut gravée la « *lex R(h)odia* » (sans doute au IV^e siècle) le principe de la contribution ne s'appliquait probablement pas en vertu d'un droit local, mais du droit romain. D'autres témoignages nous permettent-ils de remonter à plus haute époque ?

Hékaton de Rhodes

A propos de la conduite à tenir en cas de tempête, Cicéron cite le philosophe rhodien Hékaton. Après s'être demandé s'il valait mieux sacrifier un esclave de vil prix ou un cheval de valeur, il s'interroge encore : un sage a-t-il le droit d'arracher sa planche de salut à un idiot, le condamnant ainsi à la noyade²¹ ? Ce témoignage illustre le rôle de vecteur que la philosophie rhodienne a pu jouer dans la diffusion des idées. Mais la métaphore du navire et

¹⁹ Cf. p. 42.

²⁰ Cf. A. BRESSON, « Italiens et Romains à Rhodes et à Caunos », *BCH suppl.* 41 (2002), p. 148, n. 6.

²¹ Cic., *Off.*, 3.89.

de la tempête est un lieu commun depuis la République de Platon²², et se retrouve déjà chez Théognis de Mégare, au VI^e siècle av. J.-C.²³ On se gardera donc d'affirmer, avec J. Rougé, que Cicéron, lorsqu'il cite Hékaton, « paraît se référer à la coutume rhodienne²⁴ ».

Bilan

Le principe de la contribution, qui fonde la « *lex Rhodia* », est assurément d'origine grecque. On en retrouve la trace dans le droit maritime athénien de la haute époque hellénistique, et l'on peut sans risque conjecturer son existence dans le droit maritime rhodien. Toutefois, aucun document n'associe contribution et « *lex Rhodia* » avant 297 ap. J.-C.

RÉCEPTION DU PRINCIPE DE LA CONTRIBUTION DANS LE DROIT ROMAIN

Comment s'est opérée la réception du principe de la contribution dans la jurisprudence classique ? Un texte de Cicéron fournit un élément de réponse ; en 78 av. J.-C., l'orateur avait séjourné à Rhodes en compagnie de Servius, pour y perfectionner son éloquence²⁵.

CICÉRON, *Brutus*, 151.

et ego : de me, inquam, dicere nihil est necesse ; de Seruio autem et tu probe dicis et ego dicam quod sentio. non enim facile quem dixerim plus studi quam illum et ad dicendum et ad omnes bonarum rerum disciplinas adhibuisse. nam et in eisdem exercitationibus ineunte aetate fuimus et postea una Rhodum ille etiam profectus est, quo melior esset et doctior ; at, inde ut rediit, uidetur mihi in secunda arte primus esse maluisse quam in prima secundus. atque haud scio an par principibus esse potuisset ; sed fortasse maluit, id quod est adeptus, longe omnium non eiusdem modo aetatis, sed eorum etiam qui fuissent in iure ciuili esse princeps.

²² Pl., *R.*, 488a-489a.

²³ Thgn., 667-682.

²⁴ J. ROUGÉ, *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, 1966, p. 408.

²⁵ Cic., *Phil.*, 9.5.

- De moi, dis-je, il est inutile de parler. Mais de Servius tu parles avec justesse, et je vais à mon tour te dire ce que je pense. J'aurais peine à trouver quelqu'un qui se soit appliqué avec plus de zèle que lui tant à l'art oratoire qu'à tous les arts libéraux. Nous avons en effet consacré nos jeunes années aux mêmes exercices, après quoi il est aussi parti à Rhodes avec moi pour se perfectionner et développer son savoir. Mais lorsqu'il en revint, il me semble qu'il préféra être premier dans le deuxième art que deuxième dans le premier. J'ignore s'il aurait pu compter au nombre des princes [de l'éloquence], mais il préféra peut-être ce à quoi il est parvenu : être le prince des jurisconsultes de son temps, mais aussi de ses devanciers, les surclassant tous de beaucoup.

Servius semble avoir été fortement influencé par son séjour, puisque, parti à Rhodes pour développer ses talents de rhéteur, il préféra s'adonner à la science du droit après son retour. Or, on se souvient que Servius est le plus ancien des juristes cités par la *lex Rhodia de iactu*, et que ses élèves Alfenus et Ofilius s'étaient eux aussi prononcés sur le problème de la contribution en cas d'avarie²⁶. Partant, n'est-ce pas Servius lui-même qui aurait introduit à Rome le principe de contribution mis en œuvre dans la *lex Rhodia de iactu* ?

L'hypothèse a notamment été formulée par Eugène Vernay²⁷, mais Hans Kreller l'a rejetée sans autre forme de procès²⁸. Il est vrai qu'en 78 av. J.-C. les Romains avaient eu dès longtemps l'occasion d'emprunter aux Rhodiens une partie de leur droit maritime. Il est vrai aussi que rien ne prouve que Servius soit le premier jurisconsulte à avoir reconnu le caractère équitable de la contribution. D'après le *Digeste*, Servius semble néanmoins avoir joué un rôle décisif dans l'organisation de la procédure de contribution²⁹ ainsi que dans l'extension de l'avarie commune à la *redemptio a piratis*³⁰ ; et l'importance du témoignage de Cicéron ne saurait être sous-estimée. S'il n'est pas l'instigateur de la réception du droit rhodien, Servius en est très probablement l'un des principaux acteurs.

²⁶ Cf. p. 460.

²⁷ E. VERNAY, *Servius et son école. Contribution à l'histoire des idées juridiques à la fin de la République romaine*, Paris, 1909, p. 295.

²⁸ H. KRELLER, « *Lex Rhodia*. Untersuchungen zur Quellengeschichte des römischen Seerechtes », *ZGHK* 85 (1921), p. 269.

²⁹ D. 14.2.2.pr. (Paul).

³⁰ D. 14.2.2.3 (Paul).

II. LE ΝΟΜΟΣ ΡΟΔΙΩΝ ΝΑΥΤΙΚΟΣ

Il s'agit maintenant de soumettre le fragment de Volusius Maecianus à une analyse serrée, avant de passer en revue les sources connexes dans lesquelles les historiens du droit ont trouvé (ou pensé trouver) les traces de la législation romaine sur les épaves. En confrontant le fragment de Maecianus à ces sources, il sera possible de montrer que la validité du νόμος Ῥοδίων ναυτικός était reconnue dans un secteur particulier de l'empire romain. Après avoir défini la nature de ce règlement, nous montrerons comment il est entré dans le droit romain.

LE FRAGMENT DE VOLVSIVS MAECIANVS

Le fragment de Volusius Maecianus mentionne une *lex Rhodia* dans son intitulé, et un νόμος Ῥοδίων ναυτικός dans le corps de son texte. Mais ce fragment, qui n'entretient pas de rapport évident avec le *iactus*, est l'un des plus discutés du *Digeste* : il a suffi à faire le sujet de maintes thèses de doctorat, et Jacques Godefroy a pu lui consacrer un « Ὑπόμνημα » de 80 pages, qui demeure une référence incontournable³¹. Le fragment de Volusius Maecianus pose en effet plusieurs problèmes qui tiennent 1) à son intitulé, 2) à l'établissement de son texte, 3) à la terminologie qu'il met en œuvre et 4) au rapport qu'il entretient avec *lex Rhodia de iactu*. Mais avant d'examiner ces problèmes, il convient de se pencher brièvement sur la biographie de Volusius Maecianus.

VOLVSIVS MAECIANVS

Il n'est pas de juriste dont la vie nous soit mieux connue. Les sources littéraires, mais surtout épigraphiques et papyrologiques ont en effet permis à Antonio Ruggiero de retracer la carrière de Maecianus avec une précision remarquable³². Contentons-nous d'en relever quelques étapes. Lucius Volusius Maecianus commence sa carrière équestre sous Hadrien³³ : en 138, ses qualités de juriste lui valent d'être nommé secrétaire *a libellis* d'Antonin le Pieux et

³¹ J. GODEFROY [GOTHOFREDVS], « Ὑπόμνημα, *Ad legem Ῥαξίωσις, seu, Legem Deprecatio 9. Digestis de L. Rhodia de Iactu* », *De imperio maris et de iure naufragii colligendi legeque Rhodia*, Genève, 1664.

³² A. RUGGIERO, *L. Volusio Meciano tra giurisprudenza e burocrazia*, Naples, 1983, pp. 9-29.

³³ *CIL* XIV, 5347, 5348.

précepteur de Marc Aurèle³⁴. Après l'accession au pouvoir d'Antonin le Pieux, Maecianus occupe notamment les postes de secrétaire *a libellis*, *a studiis* et *a censibus*³⁵; il fait partie du conseil de l'empereur³⁶. Sa carrière équestre culmine avec la préfecture de l'annone, vers 152 – il devient alors patron d'un collège de naviculaires –, et la préfecture d'Egypte, en 160-161³⁷. A son retour de province, Maecianus entre dans le conseil des *diui fratres*, Marc Aurèle et Lucius Verus³⁸, et après la mort de Julien il en est sans doute le juriste dominant. Il reçoit ensuite le *ius respondendi*³⁹, devient sénateur, et se voit confier les finances de l'empire avec la charge de *praefectus aerarii Saturni*. Sa carrière sénatoriale s'achève elle aussi au faite des honneurs, lorsqu'il est désigné consul, à un moment indéterminé⁴⁰.

L'INTITULÉ DU FRAGMENT

Le neuvième fragment de la *lex Rhodia de iactu* porte l'intitulé suivant : *Volusius Maecianus ex lege Rhodia*. Or, cet ouvrage n'est cité qu'une seule fois dans le *Digeste*, et il n'apparaît pas dans l'*Index Florentinus*, censé énumérer tous les ouvrages compilés par les commissaires de Justinien. Considérant que le cas rapporté par Maecianus mentionnait des *serui publici*, J. Godefroy en a conclu que le fragment provenait de son traité *de iudiciis publicis*, que le *Digeste* cite au moins à deux reprises, et qui figure dans l'*Index*⁴¹. Mais cette conjecture n'est pas nécessaire : l'*Index* comporte nombre d'erreurs et d'omissions, et plusieurs ouvrages n'ont été cités qu'une seule fois par les compilateurs du *Digeste*⁴². Deuxième problème posé par l'intitulé : l'auteur n'est pas seulement identifié par son *cognomen*, Maecianus, comme c'est d'ordinaire le cas, mais aussi par son gentilece, Volusius. Pour surmonter cette difficulté, Hugo Krüger a proposé de regarder le fragment *ex lege Rhodia* comme l'extrait d'un procès verbal consignant une séance du conseil impérial, au cours de laquelle l'empereur aurait

³⁴ *HA, Marcus*, 3.

³⁵ *CIL XIV*, 5347, 5348. *NSA* 7 (1953), p. 270, n. 33

³⁶ *HA, Pius*, 12.1.

³⁷ Voir les inscriptions citées n. 35 et J. GUEY, « Une inscription latine d'Egypte, inédite, mentionnant L. Volusius Maecianus, préfet d'Egypte lors de la mort d'Antonin le Pieux », *BSAF* (1967), pp. 30-44. Sur la préfecture d'Egypte, voir en outre P. Cairo 85, P. Oxy. III 653, VII 1032, P. Merton 18, P. Ross Georg II 27, P. Gen. 1.35, P. BGU II 613.

³⁸ D. 37.14.17 (Ulpien).

³⁹ *CIL XIV*, 5348.

⁴⁰ H. BLOCH, *loc. cit.*

⁴¹ J. GODEFROY, *op. cit.*, p. 6.

⁴² Voir P. KRUEGER, « *Index librorum ex quibus Digesta compilata sunt* », in Th. Mommsen, P. Krueger (edd.), *Digesta Iustiniani Augusti II*, Berlin, 1968², pp. 59-67.

consulté le juriste en l'appelant par son gentilice et son *cognomen*⁴³. Mais cette conjecture est elle aussi inutile, puisqu'il existe plusieurs dizaines de citations comparables dans les *inscriptiones* du *Digeste*⁴⁴. Enfin, le titre de l'ouvrage est étrange en lui-même: il est en latin alors que le fragment – constitué d'une longue citation, mais aussi d'une phrase de Maecianus – est en grec ; la mention du *liber* dont est tiré l'extrait fait défaut ; si plusieurs commentaires *ad legem* ou *de lege* sont attestés, nous ne connaissons aucun autre commentaire *ex lege*. Il n'y a pas lieu de s'alarmer du conflit entre la langue du fragment et celle de l'intitulé, puisqu'elle se retrouve ailleurs dans le *Digeste*⁴⁵, de même que l'absence de mention du *liber*⁴⁶. Par contre, aucun parallèle n'atténue la dernière singularité de l'intitulé : *ex lege*. La conjecture de H. Krüger visait également à en rendre compte. Sur ce point, elle a été adoptée par A. Ruggiero⁴⁷ : mais il est tout à fait invraisemblable que les compilateurs aient exploité des sources d'archives comme les procès-verbaux du conseil impérial. Gaetano Scherillo a quant à lui suggéré de regarder la préposition *ex* comme l'indice d'un résumé de l'ouvrage de Maecianus, qui à l'origine se serait intitulé *de lege Rhodia*⁴⁸. Notons que le fragment précédant celui de Maecianus est précisément un résumé *ex Minicio* : dès lors, la leçon *ex lege Rhodia* pourrait aussi s'expliquer par une banale faute de copie⁴⁹. Quoi qu'il en soit, si l'on parvient à résoudre un à un tous les problèmes posés par l'intitulé du fragment L 9, la somme de tous ces problèmes impose d'utiliser pareil témoignage avec la plus grande prudence.

L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Tel qu'il est conservé, le texte de Volusius Maecianus rapporte qu'un naufrage s'est produit en Italie, et que les naufragés ont été dépouillés par des fonctionnaires des Cyclades : ναυφράγιον ποιήσαντες ἐν τῇ Ἰταλίᾳ διηρπάγημεν ὑπὸ τῶν δημοσίων τῶν τὰς Κυκλάδας οἰκούντων. La localisation du naufrage est évidemment inacceptable, sauf à

⁴³ H. KRÜGER, « Römische Juristen und ihre Werke », *Studi in onore di Pietro Bonfante nel XL anno d'insegnamento* II, Milan, 1930, pp. 314-315.

⁴⁴ A. RUGGIERO, *op. cit.*, p. 38, n. 17. Cf. G. SCHERILLO, « Note critiche su opere di giurisprudenza », *Iura* 1 (1950), p. 214, n. 13.

⁴⁵ D. 27.1.1.pr. (Modestin, *de excusationibus*). Cf. K.M.T. ATKINSON, « Rome and the Rhodian Sea Law », *Iura* 25 (1974), p. 49.

⁴⁶ H. KRÜGER, *Geschichte der Quellen und Literatur des römischen Rechts*, Leipzig, 1912, pp. 383-385.

⁴⁷ A. RUGGIERO, *loc. cit.*

⁴⁸ G. SCHERILLO, *op. cit.*, pp. 214-215.

⁴⁹ Cette erreur serait à rapprocher de la corruption signalée au fragment L 6 (cf. p. 467).

conclure avec Accurse que « *Cycladas quoque insulas Italiae esse*⁵⁰ ». Claude de Saumaise avait proposé la correction ἐν παραλία (χώρᾳ) « sur une côte », mais le P de παραλία serait difficile à expliquer d'un point de vue paléographique. John Selden a suggéré ἐν τῇ Τηλία (θαλάσση) mais il n'est aucune occurrence de « la mer de Télôs ». Reste donc la conjecture adoptée, sinon formée⁵¹, par J. Godefroy : ἐν τῇ Ἰκαρία. D'un point de vue paléographique, cette conjecture est très vraisemblable : le lambdacisme ayant entraîné le passage de P à Λ, K aura été transformé en T. Mais les traducteurs et les commentateurs du fragment, qui affirment suivre J. Godefroy, sont aujourd'hui presque⁵² unanimes à évoquer un naufrage survenu « sur l'île d'Icarie » : ἐν τῇ Ἰκαρία (νήσῳ). Dans son commentaire, J. Godefroy écarte néanmoins cette hypothèse, considérant qu'Icarie ne faisait pas partie des Cyclades, mais des Sporades. Or, selon Pline, l'*Icarium* (mare) régnait de Samos à Mykonos⁵³, et Strabon place l'Ἰκάριος πόντος entre Samos et Cos, au nord de la mer de Carpathos⁵⁴ : J. Godefroy situe donc le naufrage ἐν τῇ Ἰκαρία (θαλάσση) « dans la mer Icarienne ». En réalité, si les textes grecs évoquent l'Ἰκάριος πόντος et l'Ἰκάριος πέλαγος, il n'est aucune attestation de l'Ἰκαρία θαλάσση. Bien plus, si Pline rattache Icarie aux Sporades⁵⁵, comme les Modernes – qui ne se sont pas inquiétés de la contradiction, J. Godefroy excepté –, le Pseudo-Scylax affirme que cette île faisait partie des Cyclades⁵⁶, et telle est également l'opinion d'auteurs postérieurs au *Digeste*⁵⁷. Partant, le naufrage d'Eudaimôn s'est irréfutablement produit ἐν τῇ Ἰκαρία (νήσῳ).

Hormis ἐν τῇ Ἰταλία, aucune corruption ne semble avoir atteint le fragment de Maecianus. Pour mieux dire, les différentes tentatives de correction du fragment n'en ont nullement amélioré la compréhension : nous les examinerons en temps et lieu.

LA STRUCTURE DU FRAGMENT ET LES TERMES JURIDIQUES

Le fragment de Maecianus se compose de deux parties principales : la transcription d'un document juridique, qui occupe les cinq premières phrases (ἀξίως - ἐναντιοῦται) ; le commentaire de Maecianus, contenu dans la dernière phrase (τοῦτο - ἔκρινεν).

⁵⁰ Accurse, *Glossa ordinaria*, ad loc.

⁵¹ Cf. p. 468.

⁵² K.M.T. ATKINSON, *op. cit.*, fait figure d'exception.

⁵³ Plin. 4.51.

⁵⁴ Str. 10.5.13.

⁵⁵ Plin. 4.68.

⁵⁶ [Scyl.] 113.

⁵⁷ St. Byz., s.v. Ἰκαρος. Isid., *Orig.*, 20.6.26.

Le document en question témoigne d'une procédure en deux temps : il y a eu demande d'un particulier à l'empereur (ἀξιῶσις) puis réponse *viva voce* de l'empereur au particulier (εἶπεν). Pour le dire d'emblée, l'empereur, qualifié d'Ἀντωνῖνος, doit sans doute être identifié à Antonin le Pieux. Quant à l'impétrant, il s'agit, nous l'avons vu, d'un certain Eudaimôn.

Bien qu'il faille en rejeter les conclusions, les recherches de K. Atkinson permettent de se faire une idée assez précise de la procédure rapportée par Maecianus⁵⁸. Les *responsa* de l'empereur, lorsqu'ils sont formulés oralement, peuvent être tenus *pro tribunali* (au cours d'une audience), ou *de plano* (dans n'importe quelles circonstances). A l'époque antonine, la procédure *de plano* semble réservée aux notables. Le *Digeste* rapporte en effet une discussion entre Marc Aurèle et un certain Marcianus (qui, pour des raisons chronologiques, a peu de chances d'être le juriste du même nom, malgré K. Atkinson) : si Marc Aurèle s'exprime dans un style très libre, il ne manque pas de relever les qualités sociales de Marcianus (*uerecundia, dignitas, pietas*)⁵⁹. K. Atkinson suggère cependant qu'une rencontre entre Eudaimôn et Marc Aurèle aurait été possible en 175-176, lorsque l'empereur combattait Cassius en Egypte et en Syrie. En réalité, rien n'indique qu'Eudaimôn ait jamais mis le pied sur le continent africain. Reste donc la procédure *pro tribunali*. Comme le notait déjà J. Godefroy⁶⁰, ἀξιῶσις ne traduit pas le terme de *deprecatio* (demande d'indulgence), mais celui de *libellus*, par quoi il faut entendre toute demande formelle adressée à une autorité judiciaire. Le plus vraisemblable est alors qu'Eudaimôn ait soumis son cas à un gouverneur de province, et que celui-ci en ait référé à l'empereur au nom d'Eudaimôn. La transmission des *libelli* par les gouverneurs de province se répand depuis l'époque de Trajan : l'empereur s'adressait à l'impétrant comme s'il était présent en la personne de son représentant ; si nécessaire, sa réponse était traduite dans la langue de l'impétrant⁶¹.

La dernière phrase du fragment précise que le *responsum* de l'empereur Ἀντωνῖνος rejoint une décision d'un empereur qualifié d'Αὔγουστος. Nous verrons que l'identification d'Αὔγουστος pose autant de problèmes que celle d'Ἀντωνῖνος⁶². Contentons-nous ici de relever, avec K. Atkinson, que le verbe employé pour désigner la résolution de l'empereur (ἐκρίνε) l'apparente à un *decretum*, et que cette référence à un *decretum* est nécessairement

⁵⁸ K.M.T. ATKINSON, *op. cit.*, pp. 60-64.

⁵⁹ D. 48.7.7 (Callistrate).

⁶⁰ J. GODEFROY, *op. cit.*, p. 3.

⁶¹ V. PERMERSTEIN, « *Libellus* », *RE* XIII.1, 1926, col. 26-61 et l'inscription publiée par J.H. OLIVER, *Marcus Aurelius : Aspects of Civic and Cultural Policy in the East. Hesperia suppl.* 13 (1970), p. 8, l. 94.

⁶² Cf. pp. 512-513.

de la main de Maecianus : si les juristes qui rapportent une décision lui adjoignent souvent une notice historique, jamais empereur n'invoque l'autorité de ses prédécesseurs pour justifier sa décision.

L'ÉTAT DE FAIT ET LES PARTIES EN LITIGE

Dans son *libellus* à l'empereur, Eudaimôn déclare : « après avoir fait naufrage à Icarie, nous avons été dépouillés par les fonctionnaires des habitants des Cyclades » ; ναυφράγιον ποιήσαντες ἐν τῇ <Ἰκαρία> διηπάγημεν ὑπὸ τῶν δημοσίων τῶν τὰς Κυκλάδας οἰκούντων. Le verbe διηπάγημεν laisse clairement entendre que le naufrage a laissé des survivants, dont Eudaimôn, et qu'il a épargné une partie non négligeable de la cargaison⁶³. A considérer la procédure déclenchée par Eudaimôn, on peut être certain que l'épave avait une valeur importante.

D'Eudaimôn, nous ne savons rien hormis ce qu'en dit le fragment : il était originaire de Nicomédie, en Bithynie. Mais voilà qui a son intérêt, si l'on songe que Louis Robert a réuni un grand nombre de documents – essentiellement épigraphiques – attestant l'activité maritime des Nicomédiens, le plus souvent comme naoclères⁶⁴. Parmi ces documents, beaucoup font allusion à des naufrages : il faut désormais leur ajouter le fragment de Volusius Maecianus.

K. Atkinson admet que le navire d'Eudaimôn a fait naufrage « dans la mer Icarienne », suivant ainsi à la lettre la proposition de J. Godefroy. Mais les conjectures qui constituent la suite de son raisonnement sont loin de toutes emporter la conviction⁶⁵. Première conjecture : Eudaimôn n'aurait pas subi personnellement le naufrage, sans quoi il n'aurait sans doute pas survécu. Deuxième conjecture : le naufrage se serait produit au large de Rhodes, « étape normale d'un voyage entre l'Hellespont et Alexandrie ». Troisième conjecture : les courants auraient ensuite entraîné la cargaison jusque dans les Cyclades (au sens moderne du terme).

Il est certain qu'Eudaimôn était impliqué dans le naufrage, puisqu'il le déclare lui-même : ναυφράγιον ποιήσαντες [...] διηπάγημεν. D'autre part, si l'on situe comme K. Atkinson le naufrage dans la mer Icarienne, on ne peut en même temps le faire survenir à Rhodes, dans la mer Carpathienne. A supposer même que ce fût le cas, on ne voit pas comment l'épave d'Eudaimôn (le navire ou sa cargaison ?) aurait ensuite échoué dans les

⁶³ Cf. A.D. MANFREDINI, « Il naufragio di Eudemone », *SDHI* 49 (1983), p. 390.

⁶⁴ L. ROBERT, « Documents d'Asie mineure », *BCH* 102 (1978), pp. 422-424.

⁶⁵ K.M.T. ATKINSON, *op. cit.*, p. 58, qui considère qu'Eudaimôn n'a pas subi personnellement le naufrage. Si tel avait été le cas, Eudaimôn n'aurait parlé que de ses biens.

Cyclades, et comment Eudaimôn en aurait retrouvé la trace après l'intervention des δημόσιοι.

Eudaimôn se plaint en effet d'avoir été dépouillé ὑπὸ τῶν δημοσίων τῶν τὰς Κυκλάδας οἰκούντων. C'est Cl. de Saumaise qui a le premier proposé la correction δημοσίων<ων>, identifiant ainsi les fonctionnaires à des publicains : J. Rougé n'hésite pas à la présenter comme admise « par à peu près tout le monde »⁶⁶. Mais J. Godefroy s'était d'emblée élevé contre cette correction, en faisant observer que les δημόσιοι grecs étaient l'équivalent des *serui publici* romains : des esclaves dont le témoignage de Pline le Jeune⁶⁷ montre qu'ils n'étaient pas au service de l'empire romain, mais des communautés locales. Or Maecianus fait précisément allusion aux « habitants des Cyclades »⁶⁸. En réalité, le sens que J. Godefroy prête à « δημόσιοι » est à peine trop restrictif : en se basant sur les archives de Petaus⁶⁹, qui contiennent plusieurs listes de fonctionnaires en activité à l'époque de Commode, K. Atkinson a fait observer que le terme désignait des fonctionnaires locaux, par opposition aux fonctionnaires de l'administration impériale⁷⁰.

Quel est le litige qui oppose les deux parties ? Eudaimôn et les siens se plaignent d'avoir été dépouillés : διηρπάγημεν, qu'il faut traduire, avec J. Godefroy, par *direpti sumus*⁷¹. Mais il ne faut pas confondre la plainte et l'état de fait : il n'est nullement avéré qu'Eudaimôn ait subi ce qui en droit constitue la *direptio ex naufragio*, le pillage d'épave.

Arrigo Manfredini⁷², que Giovanni Purpura serait tenté de suivre⁷³, propose une lecture très particulière de la plainte d'Eudaimôn. Il conjecture qu'Eudaimôn a subi un *commissum*, c'est-à-dire une saisie de ses biens pour cause de non-déclaration à l'autorité compétente au moment de s'acquitter d'un droit de passage, le *portorium*. A. Manfredini traduit donc : « nous avons été dépossédés à cause des *portoria* des préposés aux îles des Cyclades⁷⁴ ». Mais il sollicite le texte lorsqu'il affirme que διηρπάγημεν signifie *adimere ui* (saisir, s'agissant des publicains) ; il le sollicite encore lorsqu'il attribue une valeur causale à la préposition ὑπό, pour faire de δημοσίων le génitif de δημόσια, au sens de *publica* (droits

⁶⁶ J. ROUGÉ, *op. cit.*, p. 341.

⁶⁷ Plin., *Epist.* 10.30 (*e.g.*).

⁶⁸ J. GODEFROY, *op. cit.*, p. 26.

⁶⁹ U. HAGEDORN, H.C. YOUTIE, D. HAGEDORN *et al.*, *Das Archiv des Petaus*, Cologne, 1969.

⁷⁰ K.M.T. ATKINSON, *op. cit.*, p. 59. Cf. N. LEWIS, *The Compulsory Public Services of Roman Egypt*, Florence, 1997², p. 20.

⁷¹ J. GODEFROY, *op. cit.*, p. 3.

⁷² A.D. MANFREDINI, *op. cit.*, pp. 384-386

⁷³ G. PURPURA, « Il regolamento doganale di Cauno e la *lex Rhodia* in D. 14,2,9 », *ASGP* 38 (1985), p. 302.

⁷⁴ A.D. MANFREDINI, *op. cit.*, p. 385.

perçus par l'Etat, dont font partie les *portoria*) ; il le sollicite enfin lorsqu'il traduit τῶν τὰς Κυκλάδας νήσους οἰκούντων par « les administrateurs des Cyclades », afin de ressusciter la partie opposée à Eudaimôn, qui n'a pas résisté à sa lecture (δημοσίων étant considéré comme un neutre et non comme un masculin). Le fragment de Maecianus est empreint de latinismes : J. Godefroy faisait déjà observer que ναυφράγιον (au lieu de ναυάγιον par exemple) en était un⁷⁵ ; la locution ναυφράγιον ποιεῖν n'est elle-même qu'une transposition de *naufragium facere*⁷⁶. Or il n'est pas de verbe latin plus proche de διαρπάζω que *diripio*. Admettons cependant que le rédacteur du *libellus* ait voulu traduire *adimere ui*. Il serait alors impossible qu'il ait utilisé une tournure passive : car le verbe *adimere* ne peut avoir pour objet une chose ou une personne que dans son entier. Partant, *adempti sumus* ne signifierait pas « nous avons été dépouillés », comme διηρπάγημεν et *direpti sumus*, mais « nous avons été enlevés ». Il n'y a pas lieu de s'attarder sur la traduction de ὑπό : on chercherait en vain un texte qui attribue une valeur causale à cette préposition. Dans la requête d'Eudaimôn, ὑπό régit très naturellement l'agent du passif, τῶν δημοσίων. Il est vrai qu'οἰκέω peut vouloir dire « administrer ». Mais que seraient alors ces « administrateurs des Cyclades » percevant des droits de douane à titre personnel ? On attendrait bien plutôt des « administrateurs des droits de douane des Cyclades », mais τῶν δημοσίων aurait alors dû être à l'accusatif, et τὰς Κυκλάδας νήσους au génitif. Nous avons vu que le terme de δημόσιοι désignait des fonctionnaires dépendant d'une communauté locale, par opposition aux fonctionnaires mis en place par le pouvoir central. Par conséquent, dans le fragment de Maecianus, il ne peut s'agir que d'habitants, et non d'administrateurs des Cyclades. C'est faute d'avoir distingué la plainte de l'état de fait qu'A. Manfredini a ainsi dénaturé le sens du texte : Eudaimôn se plaint d'avoir subi une *direptio ex naufragio* ; il ne se plaint pas d'avoir subi un *commisum*.

A s'en tenir au texte, l'épave d'Eudaimôn a été saisie par des fonctionnaires travaillant pour les habitants des Cyclades : il n'y a donc pas lieu d'évoquer, comme J. Rougé, des « agents du fisc habitant dans les Cyclades »⁷⁷.

⁷⁵ J. GODEFROY, *op. cit.*, p. 3.

⁷⁶ Cf. Cic., *Fam.*, 16.9.1.

⁷⁷ J. ROUGÉ, *op. cit.*, p. 341.

LA JURIDICTION

Si Eudaimôn a transmis son *libellus* à un gouverneur de province, de quel gouverneur s'agit-il ? Du préfet d'Égypte selon K. Atkinson, voire même de Volusius Maecianus en personne. Le raisonnement est le suivant : « le naufrage pourrait bien avoir eu lieu quelque part au large de Rhodes, au cours d'un voyage commercial normal entre l'Hellespont et Alexandrie, et cela pourrait éventuellement avoir conduit (mais pas en droit romain) à chercher réparation au tribunal d'Alexandrie, qui de fait pourrait bien avoir été le point de départ du voyage en question ». K. Atkinson en déduit que le litige a été réglé selon le droit rhodien, dont elle conjecture qu'il rejoignait le droit athénien de l'époque classique sur ce point : « le lieu d'audience des affaires impliquant des parties de nationalités différentes était déterminé non par les juridictions nationales mais par le lieu du contrat »⁷⁸. Le raisonnement de K. Atkinson est exclusivement constitué d'hypothèses : aucune n'est vérifiable et beaucoup peuvent être démontrées fausses. Nous avons déjà vu que le naufrage ne s'était pas produit au large de Rhodes⁷⁹. D'autre part, les deux parties en litige n'étaient liées par aucun contrat⁸⁰ : par conséquent, même à Athènes, même à l'époque de Démosthène, Eudaimôn n'aurait eu aucune raison d'entamer une procédure judiciaire là où son navire avait été affrété (était-il d'ailleurs affrété ?). Dans l'empire romain, un gouverneur ne pouvait en outre se prononcer sur une affaire survenue hors de sa province sans outrepasser les limites assignées à son *imperium*. Si le naufrage et l'intervention des *δημόσιοι* ont bien eu lieu dans la mer Icarienne (hypothèse de K. Atkinson), Eudaimôn a donc adressé son *libellus* au gouverneur de la province d'Asie.

LES NOMS D'EMPEREUR ET LA TITULATURE IMPÉRIALE

Le fragment de Maecianus mentionne un Ἀντωνῖνος (dans le *libellus*) et un Αὔγουστος (dans le commentaire). L'empereur Antonin se qualifie lui-même de τοῦ κόσμου κύριος, « maître de la terre ». La formule, qui témoigne d'une conception universaliste du pouvoir impérial, trahirait une interpolation⁸¹ : c'est un de ces jugements hâtifs dont la critique

⁷⁸ K.M.T. ATKINSON, *op. cit.*, pp. 58-59.

⁷⁹ Cf. pp. 504-505.

⁸⁰ Cf. déjà H. KRELLER, *op. cit.*, p. 359.

⁸¹ Sur l'ensemble du fragment de Maecianus, voir H. KRELLER, *op. cit.*, pp. 353-362. FR. DE MARTINO, « *Lex Rhodia* », *Scritti di diritto romano II. Diritto e società nell'antica Roma*, Rome, 1982 [reprise d'un article paru entre 1937 et 1938], pp. 74-84.

interpolationniste a le secret ; il aurait suffi de consulter les témoignages littéraires déjà réunis par J. Godefroy pour s'en dispenser⁸² ; et il a suffi à Francesco De Robertis d'ouvrir un ou deux recueils d'inscriptions pour la réduire à néant⁸³. L'épiclèse κύριος est attestée dès le règne de Tibère⁸⁴ ; elle devient rarissime après le règne de Constantin ; elle n'est appliquée qu'une seule fois à Justinien, dans un contexte très particulier⁸⁵. D'autre part, une inscription béotienne⁸⁶ présente déjà Néron comme « le maître de toute la terre », ὁ τοῦ παντὸς κόσμου κύριος. La fréquence d'expressions telles qu'αὐτοκράτωρ τῆς γῆς καὶ θαλάσσης⁸⁷ montre que par κόσμος il faut entendre non seulement le monde habité, mais le monde physique, mer incluse ; les représentations de l'empereur portant un globe terrestre dans la main le confirment⁸⁸. Comme *dominus*, traduction littérale de κύριος, n'apparaît que rarement dans la titulature des empereurs en Occident, la formule τοῦ κόσμου κύριος doit traduire celle de *rector orbis*, qui remonte elle aussi au Haut-Empire⁸⁹. Cela admis, Ἀντωνῖνος, dans un texte de Maecianus, peut faire allusion soit à Antonin le Pieux soit à Marc Aurèle, qui à défaut du nom portait le titre d'Antoninus. Dans le fragment, l'empereur est appelé du vocatif κύριε βασιλεῦ : il s'agit sans doute de la traduction de *domine imperator*. Or, c'est ainsi que Marc Aurèle se trouve nommé dans un autre fragment du *Digeste*, qui rapporte une *sententia* impériale prononcée en 166⁹⁰. De plus, nous avons vu que le document consigné par Maecianus témoignait d'une procédure informelle, dont l'épigraphie montre qu'elle avait cours sous le règne de Marc Aurèle. Ces deux indices, mis en lumière par K. Atkinson⁹¹, feraient pencher pour une identification d'Ἀντωνῖνος à Marc Aurèle, mais ils sont beaucoup trop ténus pour exclure *a priori* une identification à Antonin le Pieux⁹².

⁸² J. GODEFROY, *op. cit.* « Coaetenorum scriptorum suffragia seu testimonia », pp. 68-70.

⁸³ FR. DE ROBERTIS, « *Lex Rhodia*. Critica ed anticritica su D. 14, 2, 9 », *Studi in onore di Vincenzo Arangio-Ruiz* III, Naples, 1952 = *Scritti varii di diritto romano* II, Bari, 1987, pp. 309-327.

⁸⁴ IG VII.1.625.

⁸⁵ C. 1.4.34.

⁸⁶ IGRRP VII.1.2713.

⁸⁷ *Ibid.*, 721 (Tibère).

⁸⁸ Voir par exemple M. BERGMANN, *Die Strahlen der Herrscher. Theomorphes Herrscherbild und politische Symbolik im Hellenismus und in der römischen Kaiserzeit*, Mainz, 1998.

⁸⁹ K.M.T. ATKINSON, *op. cit.*, pp. 61-62, qui limite à tort le κόσμος au monde habité.

⁹⁰ D. 28.4.3 (Marcellus).

⁹¹ K.M.T. ATKINSON, *op. cit.*, pp. 61, 67-68.

⁹² Les références alléguées par A. RUGGIERO, *op. cit.*, p. 43, à l'appui d'une identification nécessaire d'Ἀντωνῖνος à Antonin le Pieux sont dépassées. Les arguments invoqués par A.D. MANFREDINI, *op. cit.*, qui tendent à une résolution chronologique de la contradiction entre D. 14.2.9 et D. 39.4.16.8, ne sont pas convaincants (cf. pp. 532-533). La biographie de Maecianus montre qu'il est impossible d'assimiler Ἀντωνῖνος à Caracalla, comme le propose E. MEIGNEN, *Etude sur la lex Rhodia de jactu*, Paris, 1886, p. 18.

Qui est le θεϊότατος Αὔγουστος mentionné à la fin du fragment ? Jacques Cujas et François Baudouin, traduisant θεϊότατος Αὔγουστος par *diuus Augustus*, considéraient qu'il s'agissait d'Auguste. Telle sera l'« évidente » conclusion de tous les commentateurs du fragment, à l'exception d'un seul : J. Godefroy a justement objecté que si θεός qualifiait en grec l'empereur défunt, comme *diuus* en latin, il n'en allait pas ainsi de θεϊότατος, qui traduisait *sacratissimus*. Comme ces deux superlatifs (grec et latin) qualifiaient toujours des empereurs vivants, l'Αὔγουστος en question n'était pas Auguste, mais l'Auguste vivant au moment de la rédaction du commentaire de Maecianus. Identifiant l'Ἀντωνῖνος mentionné dans la première partie du fragment à Antonin le Pieux, J. Godefroy en déduisait que le θεϊότατος Αὔγουστος n'était autre que Marc Aurèle⁹³ – les sources à disposition au XVII^e siècle montraient déjà que Maecianus avait été actif sous son règne⁹⁴.

J. Rougé a consacré un article très fouillé au θεϊότατος Αὔγουστος mentionné par Maecianus⁹⁵. Il se confirme d'une part que θεϊότατος s'applique toujours à l'empereur vivant. L'adjectif ne connaît qu'une occurrence sous le règne d'Auguste, qualifié de θεϊότατος Αὔγουστος dans une inscription de Priène⁹⁶; il réapparaît sous le règne d'Hadrien, pour devenir très fréquent à la fin de la dynastie antonine et sous les Sévères. Avant la tétrarchie, il est rare qu'Αὔγουστος s'applique à l'empereur vivant. Cependant, J. Rougé relève deux occurrences de cet emploi sous les Antonins (dont une sous Marc Aurèle, en 162⁹⁷), et plusieurs sous les Sévères. Alors que les inscriptions qualifient toujours Auguste de θεός Αὔγουστος, les sources littéraires le nomment d'abord Σεβαστός, avant de commencer à le nommer Αὔγουστος à la période antonine – les *Pensées* de Marc Aurèle en sont un exemple parfait⁹⁸. Il y a donc conflit entre θεϊότατος, qui s'applique toujours à l'empereur vivant, et Αὔγουστος, qui s'applique plutôt à Auguste. Selon J. Rougé, « il est logique que l'empereur, après avoir pris une décision, cherche à l'appuyer sur des précédents, et quel précédent plus prestigieux peut-il y avoir qu'un précédent augustéen !⁹⁹ » L'empereur aurait donc utilisé un document présentant Auguste comme le θεϊότατος Καῖσαρ – un document contemporain d'Auguste, comme l'inscription de Priène –, mais il aurait introduit

⁹³ J. GODEFROY, *op. cit.*, pp. 32-33.

⁹⁴ D. 37.14.17 (Ulpien).

⁹⁵ J. ROUGÉ, « Ὁ θεϊότατος Αὔγουστος », *RPh* 43 (1969), pp. 83-92.

⁹⁶ *IP* 105.

⁹⁷ *IGRRP* III. 1378.

⁹⁸ M. Ant., IV.33.1, VIII.5.1 ; 31.1.

⁹⁹ J. ROUGÉ, *op. cit.*, p. 92.

une précision en le nommant θεϊότατος Αὔγουστος. J. Godefroy serait par contre l'auteur d'une hypothèse dont J. Rougé se fait fort de montrer « l'illogisme »¹⁰⁰.

[J. Godefroy] considérait que ce « très divin Auguste » n'était autre que cet empereur Antonin à qui la requête avait été adressée¹⁰¹.

Que vient faire alors la phrase τοῦτο δὲ αὐτὸ καὶ ὁ θεϊότατος Αὔγουστος ἔκρινεν « ainsi en a également décidé le divin Auguste » ? Si c'est une réflexion de l'auteur, on ne voit pas pourquoi elle a été conservée, car elle n'ajoute rien au texte ; si elle fait partie de la réponse impériale, pourquoi n'est-elle pas au présent comme le reste¹⁰² ?

Il n'est nullement « logique », nous l'avons vu, qu'un empereur cherche à appuyer sa décision sur des précédents. En revanche, la conjecture de J. Rougé peut très bien s'appliquer à Maecianus lui-même, qui avait accès aux archives impériales. Cependant, si Maecianus (ou l'empereur, notons bien) a eu la présence d'esprit de corriger Καῖσαρ en Αὔγουστος, pourquoi n'a-t-il pas été explicite au point de substituer θεός à θεϊότατος ? Si l'on s'en tient à la titulature, l'hypothèse la plus conforme à la documentation – la seule que J. Rougé n'ait pas envisagée – serait de supposer que θεϊότατος Αὔγουστος désigne Marc Aurèle, et qu'Ἀντωνῖνος se rapporte à Antonin le Pieux. Nous l'avons dit, c'est précisément la conclusion à laquelle parvenait J. Godefroy, peu suspect par ailleurs de l'« illogisme » dont l'accuse J. Rougé : *posteaquam enim Maecianus Antonini (Pii scilicet) rescriptum, quo de nunc agimus, proposuisset, mox subiicit, hoc ipsum & sacratissimum Augustum constituisset, posterius scilicet, seu post Antoninum Pium, & sic Marcum Antoninum*¹⁰³.

L'identification du θεϊότατος Αὔγουστος à Auguste, systématiquement présentée comme une « évidence » avant et après J. Godefroy, n'est pas recevable ; celle d'Ἀντωνῖνος à Marc Aurèle perd du même coup sa vraisemblance. La solution envisagée par J. Godefroy est la seule qui s'accorde à l'état de la documentation : Antonin le Pieux est l'Ἀντωνῖνος auquel s'adresse Eudaimôn, Marc Aurèle le θεϊότατος Αὔγουστος que cite Maecianus.

¹⁰⁰ *Ibid.*

¹⁰¹ *Ibid.* p. 83.

¹⁰² *Loc. cit.*

¹⁰³ J. GODEFROY, *op. cit.*, p. 32.

L'EMPEREUR MAÎTRE DU MONDE, LA LOI MAÎTRESSE DE LA MER

Sollicité par Eudaimôn, l'empereur formule ainsi sa réponse : ἐγὼ μὲν τοῦ κόσμου κύριος, ὁ δὲ νόμος τῆς θαλάσσης τῷ νόμῳ τῶν Ῥοδίων κρινέσθω τῷ ναυτικῷ, ἐν οἷς μήτις τῶν ἡμετέρων αὐτῷ νόμος ἐναντιοῦται. « Je suis maître du monde, mais la loi est maîtresse de la mer. Qu'il soit jugé selon la loi maritime des Rhodiens, pour autant qu'aucune de nos lois ne s'y oppose. » Nous reviendrons plus tard sur la deuxième phrase, qui pose réellement problème. Il ne s'agira ici que de la première phrase : la critique n'a pu se résigner à l'accepter en l'état, et elle n'a pas hésité à en dénaturer le sens. Samuele Petito proposait ainsi de lire : ἐγὼ μὲν τοῦ κόσμου κύριος, ὁ δὲ <ἄνεμος> τῆς θαλάσσης ; « je suis le maître du monde, mais le vent l'est de la mer »¹⁰⁴. Inutile d'insister sur la bizarrerie d'un empereur s'avouant incapable de faire la pluie et le beau temps... Bien qu'elle ne suppose aucune correction *stricto sensu*, la lecture proposée par J. Godefroy, et adoptée par K. Atkinson¹⁰⁵, ne vaut pas beaucoup mieux. Il suffirait en effet de modifier la ponctuation traditionnelle pour trouver un sens satisfaisant : ἐγὼ μὲν τοῦ κόσμου κύριος. ὁ δὲ νόμος τῆς θαλάσσης τῷ νόμῳ τῶν Ῥοδίων κρινέσθω τῷ ναυτικῷ, κτλ.¹⁰⁶. Ce que J. Godefroy traduit ainsi : *ego quidem Orbis (totius scil.) dominus sum, sed tamen Ius Maris secundum legem Rhodiorum nauticam iudicetur*, etc. Passons sur le fait que νόμος soit rendu tantôt par *ius*, tantôt par *lex* ; passons aussi sur le fait que la ponctuation, telle que la conçoit J. Godefroy, anéantit la symétrie des propositions introduites par les particules μὲν et δὲ : admettons que l'empereur ait tenu les paroles qu'on lui prête. « Je suis maître du monde. Que la loi de la mer soit jugée selon le droit maritime des Rhodiens. » L'erreur de traduction est manifeste, puisque « juger une loi selon le droit » ne signifie rien. Cette erreur de traduction, J. Godefroy l'aggrave encore d'une conjecture ruineuse : μὲν et δὲ n'ayant pas nécessairement de valeur adversative, ἐγὼ, c'est-à-dire l'empereur, et ὁ νόμος ne feraient qu'un. L'empereur serait *lex loquens*, conformément à la doctrine stoïcienne du νόμος ἔμψυχος¹⁰⁷. La conjecture n'est pas seulement inutile : elle achève de rendre absurde la ponctuation proposée par J. Godefroy, puisqu'elle suppose une unité de sujet entre deux propositions dissociées par un point. J. Godefroy lui-même s'avère incapable de traduire le

¹⁰⁴ Voir le florilège réuni par J. GODEFROY, *op. cit.*, pp. 70-80.

¹⁰⁵ K.M.T. ATKINSON, *op. cit.*, pp. 47-48.

¹⁰⁶ Cf. W. ASHBURNER, *NOMOS POΔΙΩΝ ΝΑΥΤΙΚΟΣ*, *The Rhodian Sea-Law*, Oxford, 1909, p. 41, *Recensio* I : ὁ δὲ νόμος τῆς θαλάσσης τῷ νόμῳ τῶν Ῥοδίων κρινέσθω τῷ ναυτικῷ, τὸ δ' αὐτὸ καὶ ὁ θεῖος Αὐγουστος ἔκρινεν. Est-ce ce texte qui a incité J. Godefroy à modifier la ponctuation traditionnelle du fragment de Maecianus ?

¹⁰⁷ J. GODEFROY, *op. cit.*, pp. 2-3, 30-44.

texte ainsi conçu, et se contente de le paraphraser : *ego quidem totius Orbis (& sic Maris quoque) dominus sum, legesque adeo ei imponere possum...* Maître du monde, l'empereur serait libre d'imposer sa loi sur terre et sur mer. Ce n'est certes pas l'idée la plus convaincante de J. Godefroy : c'est pourtant la plus largement acceptée.

Ainsi, pour trouver l'expression du νόμος ἔμψυχος dans le fragment, Fr. De Robertis n'hésite pas à suggérer la correction ἐγὼ <τοῦ κόσμου μὲν κύριος, τῆς θαλάσσης δὲ νόμος>¹⁰⁸. Le remède que Giovanni Purpura propose pour parvenir au « sens conjecturé »¹⁰⁹ est certes moins drastique : ἐγὼ μὲν τοῦ κόσμου κύριος, ὃ <τε> νόμος τῆς θαλάσσης¹¹⁰. Il est encore excessif, puisque J. Godefroy relevait déjà que la particule δὲ n'avait pas forcément une valeur adversative. Mais le κόσμος, nous l'avons vu à l'examen de la titulature impériale, inclut la terre et la mer : comment un empereur aurait-il pu se proclamer maître de la terre et de la mer d'une part, loi de la mer d'autre part ? Et, argument décisif, si νόμος avait répondu à κύριος, il aurait été comme lui dépourvu d'article : partant, ὁ νόμος s'oppose irréfutablement à ἐγώ.

« Je suis le maître du monde, mais la loi est maîtresse de la mer » : si J. Godefroy ne pouvait se résoudre à admettre le sens de cette phrase, c'est, nous l'avons dit, qu'il considérait que l'empereur était libre d'imposer sa loi sur terre comme sur mer. Or, tel était le monarque européen du XVII^e siècle ; mais tel n'était assurément pas l'empereur romain du II^e siècle. Si, en 24 av. J.-C., le Sénat confère à Auguste le titre de *princeps legibus solutus*, c'est à la seule fin de le soustraire à l'observance des lois qui étaient incompatibles avec ses fonctions¹¹¹. Bien que les prérogatives de l'empereur se soient sans cesse étendues, ni Antonin le Pieux ni Marc Aurèle ne sont réputés avoir enfreint les lois du peuple romain : il faut attendre Dioclétien pour que l'empereur s'apparente à un monarque absolu. Jean Triantaphyllopoulos donne ce commentaire de la réponse impériale : « si la loi était maîtresse de la mer, l'empereur était maître de la loi »¹¹². Voilà qui illustre parfaitement l'anachronisme qui prévaut depuis J. Godefroy : car si la formule s'autorise d'une inscription présentant l'empereur comme *legum dominus Romanarum*, l'empereur en question est de loin postérieur

¹⁰⁸ FR. DE ROBERTIS, *op. cit.*, p. 325, n. 71.

¹⁰⁹ G. PURPURA, *op. cit.*, p. 323.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ D.C., 53.28, avec le commentaire de TH. MOMMSEN, *Le droit public romain* [traduit de l'allemand par P.F. Girard] VI, Paris, 1985 (1894¹), pp. 7-10. Sur l'idée d'absolutisme, voir M. TURCHETTI, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 2001, notamment « *princeps legibus solutus* », pp. 165-184.

¹¹² J. TRIANTAPHYLLOPOULOS, « Varia Graeco-Romana », *Synteleia Arangio Ruiz* II, Naples, 1964, pp. 905-906 (citation p. 906).

aux Antonins, et même à Dioclétien, puisqu'il s'agit de Valentinien¹¹³... De la même manière, Bernard Rémy considère que « l'évolution vers une monarchie avouée, quasi officielle, » sous le règne d'Antonin le Pieux semble attestée par le fragment dans lequel « le jurisconsulte L. Volusius Maecianus fait écrire à Antonin : "Je suis le maître du monde", d'autant que cette formule sans ambiguïté se retrouve dans une inscription d'Iotapé en Cilicie [IGRRP III, 833] »¹¹⁴. La seconde partie de la phrase rapportée par Maecianus, dans laquelle l'empereur reconnaît le primat du νόμος Ῥοδίων ναυτικός, n'est pas citée. Dans l'inscription d'Iotapé, ce n'est pas Antonin le Pieux qui s'exprime, mais le peuple et le Conseil de la cité ; en Cilicie même, le titre de κύριος τῆς οἰκουμένης (et non de κύριος τοῦ κόσμου) avait déjà été attribué à Trajan¹¹⁵. Au II^e siècle, si l'empereur dispose du *ius edicti* comme d'autres magistrats, il ne se présente pas comme supérieur aux lois du peuple romain.

BILAN I

Eudaimôn a fait naufrage sur l'île d'Icarie, alors rattachée aux Cyclades. Des fonctionnaires travaillant pour les habitants de l'archipel se sont emparés de tout ou partie de son épave. Un litige a éclaté : Eudaimôn estime avoir subi une *direptio*, tandis que les fonctionnaires invoquent sans doute un droit comparable au *commissum* pour procéder à la confiscation. Par l'intermédiaire du gouverneur de la province d'Asie, Eudaimôn soumet son cas à l'empereur, Antonin le Pieux. Dans un commentaire de nature historique, Volusius Maecianus rapporte que la réponse de cet empereur va dans le même sens qu'un décret passé par son prédécesseur, Marc Aurèle.

SOURCES CONNEXES

Pour avoir une chance de saisir la réponse de l'empereur à Eudaimôn, il est indispensable d'examiner isolément la législation sur les naufrages. Les sources sont peu nombreuses, et leur interprétation pose quantité de problèmes. Pour parvenir à des résultats certains, il faudra distinguer nettement la théorie juridique de la pratique sociale, distinguer en d'autres termes

¹¹³ ILS 765, l. 1-2.

¹¹⁴ B. RÉMY, *Antonin le Pieux (138-161). Le siècle d'or de Rome*, Paris, 2005, p. 129.

¹¹⁵ G.E. BEAN, T.B. MITFORD, *Journeys in Rough Cilicia 1964-1968*, Vienne, 1970, p. 159, 162

les droits reconnus par l'Etat romain de ceux que chacun s'octroie. Il faudra également s'abstenir de tout présupposé sur la variabilité ou l'homogénéité du droit. En somme, il faudra s'en tenir aux sources.

LES SOURCES JURIDIQUES

L'existence d'un droit de naufrage en Méditerranée ne fait aucun doute : ce droit accordait la propriété de l'épave (autrement dit de tout reste d'un naufrage) à celui qui s'en emparait¹¹⁶. Mais ce droit de naufrage – aussi loin que portent les sources – n'a jamais participé du droit romain. L'Edit du préteur, fixé sous Hadrien, punit sévèrement la *direptio ex naufragio* en accordant aux propriétaires lésés une action *in quadruplum* pendant l'année qui suit le naufrage, une action *in simplum* ensuite¹¹⁷. L'édit provincial interdisait lui aussi la *direptio ex naufragio*¹¹⁸. Un édit d'Hadrien prévoit de lourdes peines contre les propriétaires côtiers qui viendraient à s'emparer d'épaves échouées sur leurs terres¹¹⁹. Le titre *de incendio ruina naufragio rate naue expugnata* réserve encore bien d'autres sanctions aux pilliers d'épaves : relégation, fustigation, bastonnade¹²⁰... Enfin, les jurisconsultes – Javolenus¹²¹, Julien¹²², Ulpien¹²³ et Paul¹²⁴ – n'ont de cesse de répéter que les biens ayant subi un naufrage ou un jet ne tombent pas en dérélliction : nul ne peut s'en emparer, à moins que, dans le cas du jet, leur propriétaire n'ait cherché à s'en débarrasser. Lorsqu'elles traitent des droits de l'Etat sur les épaves, les sources sont beaucoup plus ambiguës.

¹¹⁶ J. ROUGÉ, « Le droit de naufrage et ses limitations en Méditerranée avant l'établissement de la domination de Rome », *Mélanges Piganiol* III, Paris, 1966, pp. 1467-1479. A compter de la domination romaine, il faut rejeter les conclusions de J. Rougé ; les considérations de l'auteur sur le droit rhodien ne sont pas non plus acceptables (cf. *infra* pp. 529-531).

¹¹⁷ D. 47.9.1.pr.,5 (Ulpien).

¹¹⁸ D. 47.9.5 (Gaius).

¹¹⁹ D. 47.9.7 (Callistrate).

¹²⁰ Voir notamment D. 47.9.3.8 (Ulpien) et D. 47.9.4.1 (Paul).

¹²¹ D. 41.1.58 ; D.41.2.21.1 (Javolenus).

¹²² D. 14.2.8 ; D. 41.7.7 (Julien).

¹²³ D. 47.2.43.11 (Ulpien).

¹²⁴ D. 14.2.2.8 (Paul).

1 DIGESTE 39.4.16.8 (Marcianus).

si propter necessitatem aduersae tempestatis expositum fuerit, non debere hoc commissio uindicari diui fratres rescripserunt.

Si la cargaison a été débarquée/jetée par-dessus bord parce que le mauvais temps l'exigeait, les divins frères ont répondu par rescrit qu'elle ne devait pas être saisie.

Nous l'avons déjà brièvement évoqué : au moment d'entrer dans une circonscription douanière, chacun est tenu de déclarer ses valeurs ; le montant du droit de passage, le *portorium*, est fixé en fonction de cette déclaration, qualifiée de *professio*. En cas de non-déclaration, mais aussi de déclaration frauduleuse ou erronée, le percepteur du *portorium* est habilité à se saisir des marchandises : c'est le *commissum*. Jusqu'au règne de Marc Aurèle, la perception des *portoria* est affermée aux publicains, citoyens romains de rang équestre. Selon Siegfried de Laet, la perception directe apparaît sous Marc Aurèle (161-177), pour se généraliser sous Commode (177-192)¹²⁵. Sur la base des témoignages relatifs à la *Quadragesima Galliarum*, Jérôme France conclut pour sa part que la mise en régie s'est opérée dans les années 180-200¹²⁶.

Le rescrit des *diui fratres*, Marc Aurèle et Lucius Verus (161-169) selon toute vraisemblance¹²⁷, soustrait la cargaison du navire au *commissum*, *si propter necessitatem aduersae tempestatis expositum fuerit*. Toute la difficulté du passage résulte de l'ambiguïté d'*expositum*. Dans le domaine maritime, *exponere* signifie très régulièrement « débarquer ». Cependant, le dictionnaire d'Oxford et le *Thesaurus linguae Latinae* prêtent également à *exponere* le sens de « jeter par-dessus bord ». Le dictionnaire d'Oxford ne connaît qu'une seule attestation de cet emploi, et c'est précisément le fragment qui nous occupe ; le *Thesaurus* en allègue une autre, mais c'est un passage obscur et mutilé de Sénèque¹²⁸. Si le verbe *exponere* signifiait réellement « jeter par-dessus bord », il aurait toutes chances d'apparaître dans la *lex Rhodia de iactu*. Or, tel est bien le cas, mais au sens de

¹²⁵ S.J. DE LAET, *Portorium. Etude sur l'organisation douanière chez les Romains, surtout à l'époque du Haut-Empire*, Bruges, 1949, pp. 369-415.

¹²⁶ J. FRANCE, *Quadragesima Galliarum. L'organisation douanière des provinces alpestres, gauloises et germaniques de l'Empire romain (I^{er} siècle avant J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.)*, Rome, 2001, p. 434, qui réfute également les arguments avancés par P.A. Brunt en faveur d'une coexistence prolongée de la ferme et de la régie.

¹²⁷ Il serait a priori étonnant que les *diui fratres* fussent Caracalla et Geta, mais la biographie de Marcianus, qui semble avoir vécu sous leur règne, ne peut l'exclure tout à fait.

¹²⁸ Sen., *Contr.* 3.9.3.

« débarquer »¹²⁹. Il semble donc raisonnable d'admettre que le rescrit des *diui fratres* vise les marchandises qui ont été débarquées par nécessité.

Le rescrit accorde une exemption de *commisum* : elle n'implique pas nécessairement l'exemption du *portorium*. C'est ce que montre un rescrit attribué à Septime Sévère et Caracalla, qui exempte les soldats du *commisum* en cas de déclaration incomplète des denrées qu'ils comptent revendre, mais leur impose néanmoins de s'acquitter du *portorium*¹³⁰. Les autres témoignages relatifs aux droits que l'Etat romain a pu prélever sur les épaves posent non seulement des problèmes de terminologie, mais aussi de chronologie.

2 CODE DE JUSTINIEN 11.6.1.

Antoninus Augustus Maximo. si quando naufragio nauis expulsa fuerit ad litus uel si quando reliquam terram attigerit, ad dominos pertineat : fiscus meus sese non interponat. quod enim ius habet fiscus in aliena calamitate ut de re tam luctuosa compendium sectetur ?

Antonin Auguste à Maximus. Si un navire a été jeté à la côte par un naufrage, ou s'il a touché la terre qui se trouve au-delà, qu'il relève des propriétaires : que mon fisc ne s'interpose pas. A quel titre le fisc a-t-il un droit sur le malheur d'autrui, pour chercher à tirer profit d'une chose aussi funeste ?

L'établissement du texte est mal assuré, et la portée du document est débattue : le plus vraisemblable est qu'il s'agisse d'un rescrit. En outre, la question se pose une fois encore de savoir qui est l'Antoninus auteur de la décision. L'empereur ordonne à son fisc de ne percevoir aucun droit sur les navires jetés à la côte. Ce droit ne peut être que le *portorium*. Or nous avons vu que la perception directe des *portoria* remontait au plus tôt au règne de Marc-Aurèle. Cela nous permet d'exclure une identification d'Antoninus à Antonin le Pieux. Il s'agit donc d'un de ses successeurs : Marc Aurèle, Commode, Caracalla, Macrin, Elagabale... L'empereur interdit à ses agents de percevoir des droits sur les navires gisant sur le *litus* ou sur la *reliqua terra*. Le statut juridique du *litus* est assez mal défini : les juristes rangent tantôt la côte maritime dans les *res communes*, qui sont d'un usage commun à tous les hommes (au même titre que l'air ou l'eau), tantôt dans les *res publicae*, qui sont d'un usage réservé aux

¹²⁹ D. 14.2.10.1 (Paul, Labéon).

¹³⁰ C. 4.61.3.

citoyens¹³¹. La *reliqua terra* appartient indifféremment au domaine public ou au domaine privé, puisqu'il s'agit de la terre située au-delà du *litus*¹³².

3 DIGESTE 47.9.12 (Ulpien).

licere unicuique naufragium suum impune colligere constat, idque imperator Antoninus cum diuo patre suo rescripsit.

C'est un fait qu'il est permis à chacun de récolter impunément son bien naufragé, et c'est ce que l'empereur Antonin a répondu par rescrit avec son divin père.

Il n'y a que deux Antonins dont le père ait été empereur : Marc Aurèle, fils adoptif d'Antonin le Pieux, et Caracalla, fils naturel de Septime Sévère. Mais Marc Aurèle et Antonin le Pieux n'ont pas régné ensemble : le rescrit cité par Ulpien émane donc de Caracalla et de Septime Sévère. Comme les *res naufragii* ne tombent pas en déréliction, l'adverbe *impune* signifie nécessairement « sans encourir le *commisum* ».

4 DIGESTE 47.9.7 (Callistrate).

sed nec intervenire naufragiis colligendis aut militem aut privatum aut libertum servumve principis placere sibi ait senatus.

Mais le Sénat a dit qu'il s'opposait à ce que le soldat, le particulier, l'affranchi ou l'esclave du prince intervienne en récoltant les biens naufragés.

Callistrate rapproche ce sénatus-consulte de l'édit d'Hadrien interdisant aux propriétaires côtiers de s'emparer des biens naufragés qui s'échouent sur leurs terres (*ibid.*). Il s'agit dans les deux cas d'une interdiction de *colligere naufragia* : il n'est nulle part question du paiement d'un droit de douane. Le *libertus* et le *servus principis* sont très vraisemblablement des agents du fisc impérial, chargés depuis Marc Aurèle de percevoir le *portoria* ou d'en surveiller la perception. Mais que dire du *miles* et du *privatus* ? Entre les quatre personnages mentionnés par le sénatus-consulte, il n'y a qu'un seul point commun : ils avaient à faire sur la côte, parce qu'ils la gardaient, qu'ils y habitaient, ou qu'ils y percevaient des droits¹³³.

¹³¹ Cf. P.F. GIRARD, *Manuel élémentaire de droit romain*, Paris, 1929⁸, p. 261.

¹³² C'est ce que démontre le commentaire de Callistrate (D. 47.9.7), comme l'a bien vu A. PINZONE, « Naufragi, fisco e trasporti marittimi nell'età di Caracalla », *QC* 4.7 (1982), p. 74.

¹³³ Les affranchis impériaux étaient déjà chargés de surveiller la perception des *portoria* sous le régime de l'affermage : cf. S.J. DE LAET, *op. cit.*, p. 376.

Enfin, Ulpien atteste l'existence d'un sénatus-consulte imposant aux *direptores* de verser au fisc une amende d'un montant égal à la compensation due au propriétaire lésé.

5 DIGESTE 47.9.3.8 (Ulpien).

[*senatus consulto cauetur*] *eos qui quid ex miserrima naufragorum fortuna rapiissent lucratiue fuissent dolo malo, in quantum edicto praetoris actio daretur, tantum et fisco dare debere.*

[Il est prévu par un sénatus-consulte que] ceux qui ont dérobé quelque chose ou se sont enrichis par dol en profitant du malheur immense que constituent les naufrages doivent verser au fisc une somme égale au montant visé par l'action donnée en vertu de l'édit du préteur.

Faut-il distinguer ce sénatus-consulte de celui que mentionne Callistrate ? Nous n'en savons rien. Le fisc cherche-t-il seulement à protéger les intérêts des naufragés, ou cherche-t-il également à percevoir un éventuel *portorium* dû par les marchandises naufragées ? Nous n'en savons rien non plus.

LES SOURCES LITTÉRAIRES

Sous l'Empire, les textes sont nombreux qui évoquent la pratique du droit de naufrage. Dans l'*Euboïque*, Dion Chrysostome évoque ainsi la richesse des habitants des Caphérides (à la pointe sud de l'Eubée), qu'il attribue à l'exercice du droit de naufrage¹³⁴. Mais les Caphérides comptent au nombre des lieux traditionnellement maudits des marins, au même titre que le détroit de Messine ou le cap Malée ; Dion Chrysostome a d'ailleurs directement puisé la référence dans Euripide¹³⁵. Il n'en demeure pas moins que le droit de naufrage a continué d'être pratiqué sous l'empire romain, lorsque l'autorité de l'Etat était défaillante : au V^e siècle, l'évêque Paulin de Nole¹³⁶ dénonce ainsi les agissements des grands propriétaires d'Italie septentrionale, mais sans obtenir l'intervention des fonctionnaires impériaux¹³⁷.

¹³⁴ D. Chr., *Eub.*, 31.

¹³⁵ E., *Hel.*, 1129. La deuxième partie de l'*Euboïque* est un éloge de l'hospitalité des pauvres en même temps qu'une réfutation de l'*Electre* d'Euripide.

¹³⁶ Paul. Nol., 49.

¹³⁷ J. ROUGÉ, « *Periculum maris* et transports d'Etat : la lettre 49 de Paulin de Nole », *Hestiasis : studi di tarda antichità offerti a Salvatore Calderone* II, Messine, 1988, pp. 119-136. L'interprétation que J. Rougé donne de toutes les autres sources d'époque impériale est indéfendable (cf. *infra* pp. 529-531).

Autant que nous sachions, le droit de naufrage que s'arrogeaient ainsi quelques particuliers n'a jamais participé du droit romain.

C'est le témoignage de Fortunatien qui est le plus souvent évoqué pour illustrer la compétence des publicains romains sur les épaves. Il vaut la peine de le citer *in extenso*.

6 FORTUNATIEN, *Ars rhetorica* 1.13.

quae est simplex definitio ? cum unam rem simpliciter definimus, ut : « naufragia ad publicanos pertineant : cuiusdam naufragae corpus cum ornamentis ad litus expulsum harena obrutum est, id publicani eruerunt ; rei sunt sepulchri uiolati ». hic enim simpliciter quaeritur, quid sit sepulchrum uiolare.

Quelle est la définition simple ? Lorsque nous définissons une chose simplement, ainsi : « Que les épaves reviennent aux publicains. Le corps d'un naufragé, rejeté sur la côte avec ses parures, a été recouvert par le sable ; des publicains l'ont exhumé. Ils sont accusés d'avoir violé une sépulture. » Ici, en effet, on se demande simplement ce que c'est que de violer une sépulture.

Si l'on s'est cru autorisé à alléguer le témoignage de Fortunatien, rhéteur du IV^e ou du V^e siècle ap. J.-C., c'est qu'il s'appuie sur des sources qui lui sont largement antérieures. Mais précisément la source dont Fortunatien s'est servie à propos de la *definitio simplex* est une source latine compilant les traités de rhétorique grecs et les œuvres de Cicéron¹³⁸. Le chapitre précédant la *definitio simplex* traite de la *quaestio* περὶ τῆς οὐσίας et de l'ἀντικατηγορία (en grec dans le texte). Le chapitre suivant évoque le cas d'un homme ayant reçu une chlamyde d'un éphèbe (*ab ephebo chlamydem*) ; l'éphèbe meurt, et l'homme dépose la chlamyde sur sa tombe ; « l'homme est accusé par le père de l'éphèbe d'avoir violé la sépulture », *accusatur a patre ephebi sepulchri uiolati*. La formule trahit un original grec. Elle est si proche de celle employée à propos des publicains, et les violations de sépulture si rarement invoquées par les rhéteurs, qu'il est certain que les considérations de Fortunatien sur les publicains remontent à un original grec : nous y reviendrons¹³⁹. Qu'il suffise pour l'instant de relever que, sur le plan du droit romain, le témoignage de Fortunatien n'a aucune valeur. Mais Juvénal semble lui aussi attester quelque compétence du fisc sur les biens naufragés.

¹³⁸ L. CALBOLI MONTEFUSCO, *Consulti Fortunatiani Ars rhetorica. Introduzione, edizione critica, traduzione italiana e commento*, Bologne, 1979, pp. 23-24.

¹³⁹ Cf. pp. 529-531.

7 JUVÉNAL, *Satires* 4.53-55.

*si quid Palfurio, si credimus Armillato,
quidquid conspicuum pulchrumque est aequore toto,
res fisci est, ubicumque nata.*

Si nous en croyons Palfurius et Armillatus, tout ce qu'il y a de remarquable et de beau, d'un bout à l'autre de la plaine liquide, appartient au fisc, quelles que soient les eaux où cela nage.

Il est pour le moins étonnant que la critique, lorsqu'elle allègue ce texte, n'en cite pas le premier vers : les choses trouvées dans la mer appartiennent au fisc *si nous en croyons Palfurius et Armillatus*. Or le scholiaste Maxime de Tyr nous assure que Palfurius et Armillatus étaient des délateurs au service de Domitien¹⁴⁰. La valeur du témoignage de Juvénal est donc fonction du crédit que l'on veut bien accorder à des délateurs. Mais il est plus étonnant encore que la critique n'ait pas eu le moindre égard pour la satire dont elle prétend tirer argument. Juvénal y raconte l'histoire d'un pêcheur qui a ramené un poisson extraordinaire dans ses filets. Si les délateurs remarquent la prise, ils voudront l'offrir à l'empereur dont ils recherchent les faveurs : ils prétendront qu'elle s'est échappée des viviers de l'empereur, et qu'elle constitue donc une *res fisci*. Quitte à perdre son poisson, le pêcheur se résigne à l'offrir lui-même à l'empereur. Par conséquent, lorsqu'il évoque le fisc, Juvénal ne fait pas du tout allusion aux *portoria*, mais à l'ensemble du patrimoine impérial, poissons compris¹⁴¹.

BILAN II

Le droit romain a toujours et partout sanctionné la *direptio ex naufragio* par de lourdes peines. A l'époque de Lucius Verus et de Marc Aurèle (très vraisemblablement), les marchandises débarquées (ou jetées ?) pour échapper à la tempête n'encourent pas le *commissum*, mais doivent peut-être le *portorium* (1). Entre le règne de Marc Aurèle et la fin de l'époque sévérienne, deux textes, dus pour le premier à un Antonin identifiable à Caracalla, pour le second à un Antonin dont l'identité reste à établir, montrent que les marchandises n'encourent

¹⁴⁰ P. WESSNER (ed.), *Scholia in Iuvenalem uetustiora*, Stuttgart, 1967, pp. 57-58. Palfurius est également mentionné par Suétone, *Vie de Domitien* 13.3.

¹⁴¹ Cf. E. COURTNEY, *A Commentary on the « Satires » of Juvenal*, Londres, 1980, *ad loc.*

pas le *commissum* (3) et qu'elles ne doivent pas le *portorium* (2). Sur le plan du droit romain, il n'y a rien à tirer des sources littéraires.

LE DROIT APPLIQUÉ AU CAS D'EUDAIMÔN

S'estimant injustement lésé par les fonctionnaires des Cyclades, Eudaimôn s'adresse à l'empereur en invoquant soit le droit romain soit le droit rhodien ; l'empereur répond que l'affaire doit être jugée selon le droit rhodien, pour autant que le droit romain ne s'y oppose pas. Théoriquement, quatre possibilités sont envisageables, et nous allons les examiner tour à tour pour n'en garder qu'une.

PREMIÈRE HYPOTHÈSE : LE DROIT ROMAIN S'APPLIQUE, ET DONNE RAISON À EUDAIMÔN

Cette hypothèse est invraisemblable parce que l'empereur, dans la première partie de sa réponse, se refuse à déroger au droit en vigueur, et qu'il confirme la validité du droit rhodien dans la seconde partie de sa réponse.

DEUXIÈME HYPOTHÈSE : LE DROIT ROMAIN S'APPLIQUE, ET DONNE RAISON AUX ΔΗΜΟΣΙΟΙ

Théorie d'A. Pinzone

Les difficultés posées par la première hypothèse demeurent. Pourtant, selon Antonino Pinzone, en face du droit romain, le droit rhodien n'était qu'un droit subsidiaire et facultatif. Eudaimôn aurait demandé qu'il s'appliquât à son cas. Dans sa réponse, l'empereur aurait cherché à promouvoir le droit romain : il aurait donc limité le droit rhodien au domaine maritime, et refusé toute dérogation à Eudaimôn, parce que son cas ne relevait pas du droit maritime. Les δημόσιοι n'étant autres que des publicains romains, Eudaimôn aurait dû

s'acquitter du *portorium*, auquel le droit romain, au moment des faits, soumettait les épaves¹⁴².

Rien ne démontre que le droit rhodien fût facultatif, et l'idée d'un empereur cherchant à promouvoir le droit romain face à un droit étranger est dénuée de toute vraisemblance (au besoin, les aléas de la liberté des Rhodiens seraient là pour le rappeler). En outre, les δημόσιοι ne sauraient être des publicains romains, le terme ne s'appliquant qu'à des fonctionnaires locaux. Persuadé d'autre part que le rescrit de Lucius Verus et Marc Aurèle (1) exempte les épaves de *portorium* – alors qu'il n'y est question que du *commisum* –, A. Pinzone se voit contraint de conjecturer un brusque revirement de la législation sur les épaves entre les règnes d'Antonin le Pieux et Marc Aurèle. Mais quelles sont les sources qui établiraient la compétence du fisc sur les épaves au début de l'époque antonine ? Le témoignage de Fortunatien (6), rhéteur du IV^e siècle tirant ses exemples d'une source hellénistique, et la satire de Juvénal (7), où il n'est nullement question d'une épave soumise au *portorium*, mais d'un gros poisson menacé par des délateurs.

Que l'issue de la procédure ait été favorable à Eudaimôn ou aux δημόσιοι, le droit romain n'a pu entrer en ligne de compte.

TROISIÈME HYPOTHÈSE : LE DROIT RHODIEN S'APPLIQUE, ET DONNE RAISON À EUDAIMÔN

Théorie de G. Purpura

G. Purpura a défendu la troisième hypothèse en 1976¹⁴³ et en 1985¹⁴⁴, et il l'a plusieurs fois reprise depuis¹⁴⁵. Sa théorie repose sur le témoignage de Cicéron et sur une inscription de Caunos attestant la création d'un fond dont les intérêts serviront à exempter certaines personnes et certains biens des droits prévus par un règlement douanier (δημοσιωνικὸς

¹⁴² A. PINZONE, « Naufragi, fisco e trasporti marittimi nell'età di Caracalla », *QC* 4.7 (1982), pp. 63-109.

¹⁴³ G. PURPURA, « Relitti di navi e diritti del fisco. Una congettura sulla *Lex Rhodia* », *ASGP* 36 (1976), pp. 65-87.

¹⁴⁴ G. PURPURA, « Il regolamento doganale di Cauno e la *lex Rhodia* in D. 14,2,9 », *ASGP* 38 (1985), pp. 271-331.

¹⁴⁵ G. PURPURA, « Il naufragio nel diritto romano : problemi giuridici e testimonianze archeologiche », *ASGP* 43 (1995), pp. 463-476 ; « *Ius naufragii, sylai e lex Rhodia*. Genesi delle consuetudini marittime mediterranee », *ASGP* 47 (2002), pp. 274-292 ; « La protezione dei giacimenti archeologici in acque internazionali e la *Lex Rhodia* del mare », *Mediterraneum* (2004), pp. 13-26.

νόμος). Le premier éditeur de cette inscription, G. Bean, l'a datée du I^{er} siècle ap. J.-C. et a considéré que le règlement douanier avait été mis en place par la ville de Caunos¹⁴⁶.

CICÉRON, *De inuentione*, 32.98

lex est apud Rhodios, ut si qua rostrata in portu nauis deprehensa sit, publicetur : cum magna in alto tempestas esset, uis uentorum inuitis nautis in Rhodiorum portum nauem coegit, quaestor nauem populi uocat, nauis dominus negat oportere publicari.

Il y a une loi chez les Rhodiens qui prévoit que, si un navire de guerre a été rejeté dans un port, il soit confisqué. Alors qu'une forte tempête avait éclaté en mer, la force des vents poussa un navire dans un port des Rhodiens, contre la volonté de l'équipage. Le questeur¹⁴⁷ déclare que le navire appartient au peuple, le capitaine du navire dit qu'il ne faut pas le confisquer.

I. von Kaunos 35, E, ll. 18-21

uacat οὐδὲ ὑπὲρ τῶν ξενικῶν δὲ πάν|τῶν πλοίων τῶν ἀποκλ[ε]ινόντων ἢ θε[ρ]απευομένων τι ἢ τῶν παραχειμαζόντων καὶ| τῶν μεθαρ[μο]ζόντων τι ἢ τῶν ἐπισκ[ευ]αζομένων τι ἢ ἀντισοδιαζόντων τι ἢ καὶ τῶν λοιπῶν τι σκ[εύων τοῦ πλο]ίου ὄντων ἀχρήστων, κτλ.

(De même, ils ne lèveront aucun droit)¹⁴⁸ sur tous les navires étrangers qui se détournent de leur route, ou qui radoubent, ou qui hivernent et effectuent une transformation, ou qui réparent, ou qui procèdent à l'ajout d'une pièce (?), ou dont l'un des autres équipements est rendu inutilisable, etc.

Selon G. Purpura, l'île d'Icarie faisait partie de la circonscription douanière du *portorium* d'Asie ; les publicains romains auraient donc demandé à Eudaimôn de s'acquitter de la taxe du 40^e prélevée sur toute marchandise entrant ou sortant du *portorium* d'Asie, la

¹⁴⁶ G.E. BEAN, « Notes and Inscriptions from Caunos », *JHS* 74 (1954), pp. 97-105, 38.

¹⁴⁷ Quel est le magistrat que Cicéron désigne du terme de *quaestor* ? A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, p. 397, n. 144, suggère très prudemment d'y voir un pôlète ou un trésorier. Le parallèle établi entre les exemples rhodiens du *De inuentione* (annexe III) fait voir qu'il s'agit d'un trésorier (ταμίης) : cf. la phrase « *legatis quaestores sumptum, quem oportebat dari, non dederunt* » (2.87).

¹⁴⁸ Cf. E, l. 15 : οὐ λήμψο[νται δὲ] τέλος (le sujet n'est pas exprimé : il s'agit des publicains romains, cf. *infra*).

*quadragesima Asiae*¹⁴⁹. Mais Eudaimôn aurait triomphé des publicains en invoquant le droit rhodien, censé exempter les épaves de droit de douane – probablement afin de faciliter les échanges. Cette libéralité du droit rhodien, G. Purpura pense précisément en trouver la trace dans le *De inuentione* de Cicéron et surtout dans l’inscription de Caunos, datée du I^{er} siècle ap. J.-C. par G. Bean :

Y sont [...] exemptés de toute taxe les navires poussés par la tempête dans le port de Caunos ou y faisant escale pour réparer les avaries ou pour hiverner. Bien qu’il s’agisse des taxes municipales perçues au I^{er} siècle par Caunos – devenue *ciuitas libera* –, il est possible de supposer que la clause en question reflète un usage douanier plus ancien, déjà en vigueur à l’époque où Caunos était soumise aux Rhodiens et encaissait les *portoria* sur la base des dispositions rhodiennes¹⁵⁰.

Publié en 1989, le *Monumentum Ephesenum* prouve que l’île d’Icarie ne faisait pas partie du *portorium* d’Asie¹⁵¹. La thèse de G. Purpura se trouve de ce fait réduite à néant, ce que son auteur n’a pas perçu¹⁵². Il convient néanmoins d’examiner les arguments avancés à l’appui de cette thèse, afin d’empêcher leur résurgence.

Dans son premier article, G. Purpura se rallie à l’opinion commune et considère que les δημόσιοι sont des publicains romains¹⁵³. Mais dans son second article, il se montre plus hésitant, et envisage de se rallier à la traduction indéfendable d’A. Manfredini (qui ferait de δημοσίων le génitif de δημόσια)¹⁵⁴. Entre temps, K. Atkinson avait rappelé ce que J. Godefroy avait déjà démontré de longue date : les δημόσιοι ne peuvent être des publicains romains, pas plus que leurs esclaves ; partant, ils ne peuvent avoir levé la *quadragesima Asiae*. La démonstration de G. Purpura suppose donc une erreur de traduction dans son état premier, la même erreur ou une sollicitation de texte dans son état le plus abouti.

Ni le texte de Cicéron ni le règlement de Caunos n’atteste une quelconque exemption de *portorium* pour les marchandises naufragées. Cicéron rapporte seulement qu’une loi des

¹⁴⁹ Cf. S.J. DE LAET, *op. cit.*

¹⁵⁰ G. PURPURA, « Relitti di navi e diritti del fisco. Una congettura sulla *Lex Rhodia* », *ASGP* 36 (1976), pp. 80-81.

¹⁵¹ Cf. pp. 537-538.

¹⁵² G. PURPURA, « La provincia romana d’Asia, i publicani e l’epigrafe di Efeso (*Monumentum Ephesinum*) », *Iura* 52 (2001), p. 189, n. 51.

¹⁵³ G. PURPURA, « Relitti di navi e diritti del fisco. Una congettura sulla *Lex Rhodia* », *ASGP* 36 (1976), pp. 76-77.

¹⁵⁴ G. PURPURA, « Il regolamento doganale di Cauno e la *lex Rhodia* in D. 14,2,9 », *ASGP* 38 (1985), p. 302.

Rhodiens prévoit la confiscation de tout navire de guerre qui viendrait à s'introduire dans un de leurs ports. Nous avons donc affaire à une clause de nature militaire, dont le but premier devait être de prévenir tout stratagème d'une flotte adverse¹⁵⁵. Bien que rien ne nous y oblige, admettons l'interprétation traditionnelle du texte de Cicéron, défendue non seulement par G. Purpura, mais aussi par J. Rougé¹⁵⁶ et J. Vélissaropoulos¹⁵⁷ : contrairement aux navires de guerre, les navires civils n'étaient pas confisqués d'office lorsqu'ils devaient se réfugier dans un port rhodien. Rien ne montre que cette libéralité (conjecturée) s'accompagnât d'une exemption de *portorium*. Rien ne montre non plus qu'elle s'appliquât aux navires jetés à la côte.

L'inscription de Caunos ne sert pas mieux la thèse de G. Purpura que ne le faisait le texte de Cicéron. Elle prévoit seulement que « tous les navires étrangers » susceptibles d'entrer dans les chantiers navals de Caunos seraient exemptés de taxes portuaires. La clause n'a rien d'une libéralité ; il s'agit au contraire d'attirer les navires étrangers afin d'assurer la survie des chantiers dont Strabon atteste l'importance pour la cité¹⁵⁸.

D'autre part, l'atélie accordée à certaines catégories de navires étrangers ne découle pas du règlement proprement dit – le δημοσιωνικός νόμος –, puisqu'elle doit être financée par les intérêts d'une fondation instituée par deux notables de Caunos : autant dire que le δημοσιωνικός νόμος n'est pas le fait des Cauniens.

Dans son corpus des inscriptions de Caunos, Christian Marek a précisément démontré que l'inscription ne datait pas du I^{er} siècle, mais du règne d'Hadrien, et que le δημοσιωνικός νόμος auquel elle fait allusion, n'était pas un règlement municipal, mais le *portorium* de la province de Lycie¹⁵⁹.

Par conséquent, le texte de Cicéron ne traite pas des épaves, l'inscription de Caunos non plus ; le δημοσιωνικός νόμος n'a pas été mis en place par les Rhodiens, l'atélie accordée à certains navires étrangers non plus.

Relevons enfin que G. Purpura ne s'est pas préoccupé de la manière dont le droit rhodien pouvait s'articuler au droit romain. Selon lui, l'un et l'autre accordaient l'exemption de *portorium* aux marchandises naufragées : autant dire qu'ils se confondaient. Dans ces

¹⁵⁵ C'est également l'avis d'A. BRESSON, *op. cit.*, pp. 396-397, qui cependant n'abandonne pas l'interprétation de J. Rougé et J. Vélissaropoulos.

¹⁵⁶ J. ROUGÉ, *op. cit.*, p. 1472.

¹⁵⁷ J. VÉLISSAROPOULOS, *op. cit.*, p. 159.

¹⁵⁸ Str. 14.22-23.

¹⁵⁹ CHR. MAREK, *Die Inschriften von Kaunos* 35, pp. 175-221.

conditions, pourquoi Eudaimôn aurait-il eu besoin de faire appel à l'empereur pour obtenir gain de cause contre les prétendus publicains du *portorium* d'Asie ?

Théorie de J. Rougé

La nécessité d'une contradiction entre le droit rhodien et le droit romain n'a pas échappé à J. Rougé : fameuse, sa thèse d'une division de l'empire romain en trois zones de droit maritime repose d'abord et avant tout sur le fragment de Maecianus.

Le texte peut avoir un sens parfaitement valable si on admet qu'à l'époque où il a été écrit il n'y avait pas un droit maritime unique en usage dans toute la Méditerranée, mais plusieurs droits ou coutumes. Alors notre passage [...] ne signifie rien d'autre que : dans les régions où la coutume rhodienne est d'usage, dans la mesure où elle ne va pas contre les principes fondamentaux de la loi romaine, c'est elle qui doit être suivie et non la loi romaine. Pour le cas en litige, la loi Rhodienne interdit la saisie des épaves, par conséquent leur saisie dans l'île d'Icaria en plein domaine de la dite loi est illégale, alors qu'elle serait légale ailleurs sans aucun doute¹⁶⁰.

Dans le pamphlet qu'il rédigea contre Marcion, en 207, Tertullien ne cesse de répéter que l'hérésiarque défunt était originaire du Pont – il venait de Sinope, en effet –, et qu'il y avait exercé l'activité de naoclère. Or Tertullien lance une accusation d'autant plus frappante qu'il possédait une connaissance éminente du droit¹⁶¹ :

TERTULLIEN, *Aduersus Marcionem* 3.6.

scilicet nauclero illi non quidem Rhodia lex, sed Pontica cauerat, errare Iudaeos in Christum suum non potuisse.

Il va de soi que pour ce naoclère ce n'était pas en vertu de la loi rhodienne, mais de la loi pontique que les Juifs n'avaient pu fauter contre leur Christ !

¹⁶⁰ J. ROUGÉ, *op. cit.*, p. 411.

¹⁶¹ Voir T. HONORÉ, *Oxford Classical Dictionary*, Oxford, 1999³, s.v. « Tertullianus ». Il s'agit peut-être d'un des juristes mentionnés par le *Digeste*.

Commentaire de J. Rougé :

Là, dans son ouvrage de polémique contre l'hérésiarque, le fougueux défenseur de l'orthodoxie oppose la *lex Rhodia* à la *lex Pontica*, c'est-à-dire beaucoup plus que la loi, la coutume rhodienne à celle du Pont, comme si à sa connaissance il existait plusieurs coutumes maritimes encore en usage en Méditerranée.

Le témoignage de Maecianus, combiné à celui de Tertullien, établirait donc la co-existence de trois unités juridiques dans l'empire romain : un droit « prétorien », en vigueur « dans la plupart des secteurs », qui autorisait la vente des épaves par le fisc ; un « droit gréco-oriental », laissant l'épave à son propriétaire légitime ; « le vieux droit de naufrage », appliqué dans le Pont et sans doute « dans quelques secteurs retardataires, même en domaine de droit gréco-oriental ». Peut-on être plus précis ?

Le rescrit des *diui fratres* (1) attesterait l'existence du « droit prétorien » : il aurait interdit « de vendre les épaves résultant du jet, ce qui laisse[rait] supposer que pour les autres épaves l'usage restait légitime ». Le fragment de Fortunatien – *naufragia ad publicanos pertineant* – en apporterait la confirmation (6). Le « droit prétorien » aurait été appliqué jusqu'à ce qu'un rescrit impérial de l'époque antonine ou sévérienne retirât au fisc sa compétence sur les épaves (2).

Le fragment de Maecianus démontrerait que le « droit gréco-oriental » était respecté à Icarie, puisque l'empereur aurait refusé d'y appliquer le « droit prétorien ».

Le « vieux droit de naufrage », ou droit pontique, aurait été reconnu dans l'empire romain jusqu'à ce que l'édit d'Hadrien interdît aux propriétaires côtiers de s'emparer des épaves (4). Selon les jurisconsultes, les épaves seraient tombées en déréliction : la propriété en serait donc revenue au découvreur, conformément au vieux droit. Enfin, au témoignage de Dion Chrysostome¹⁶², ce droit était en vigueur à la pointe sud de l'Eubée.

Le droit de l'empire se serait unifié à l'époque sévérienne, en devenant tout entier « gréco-oriental » (3, 5)¹⁶³.

Les trois zones de droit dont nous parlions s'apparentent en réalité à une mosaïque de secteurs, puisque le droit pontique avait cours à la pointe sud de l'Eubée... Voilà pourquoi J. Rougé, arguant du témoignage de Tertullien, devait conclure à une diversité des droits « en Méditerranée », alors même que Tertullien évoque une loi propre à la mer Noire.

¹⁶² D. Chr., *Eub.*, 31. Cf. p. 521.

¹⁶³ J. ROUGÉ, *op. cit.*, pp. 339-343, 411-413.

J. Rougé a construit sa thèse sur les sources juridiques. Or, il assimile systématiquement la pratique sociale à la théorie juridique, et suppose que tout nouveau texte juridique manifeste un changement du droit. C'est à ce prix qu'un édit interdisant l'appropriation des épaves en vient à attester un « vieux droit de naufrage » reconnaissant la propriété de l'épave à son découvreur, à ce prix que deux rescrits limitant puis supprimant la compétence du fisc sur les épaves en viennent à attester un droit « prétorien » autorisant la vente des épaves par le fisc. Et que dire du traitement réservé aux jurisconsultes ? Ils ont beau marteler que les épaves ne tombent pas en déréliction : cela n'empêche pas J. Rougé de leur prêter l'opinion contraire¹⁶⁴. L'exploitation des sources littéraires ne résiste pas mieux à l'analyse : c'est un rhéteur grec, cité par Fortunatien, qui plaiderait en faveur du droit « prétorien » ; et c'est Euripide lui-même, cité par Dion Chrysostome, qui militerait pour le maintien du « vieux droit de naufrage » sous l'empire ! Mais la *lex Pontica* ? Ouvrons seulement le *Contre Marcion* pour en découvrir le prologue. « Il y a un Pont », commence par dire Tertullien, et ce Pont est peuplé de barbares vivant d'orgies et de cannibalisme. La *lex Pontica* n'est qu'une inversion de la *lex Rhodia*, une image de l'hérésie de Marcion opposée à l'orthodoxie de Tertullien : à moins bien sûr qu'il ne faille admettre que Rome tolérât les orgies et le cannibalisme dans le domaine du « vieux droit de naufrage », à la pointe sud de l'Eubée en particulier¹⁶⁵.

Pourtant, selon Herbert Wagner, « au I^{er} siècle, le médecin Scribonius Largus écrivait déjà que les habitants des Cyclades exerçaient le droit de naufrage ; ils vendaient les naufragés comme esclaves »¹⁶⁶. L'article dont est extraite cette citation a été publié deux fois : si l'on se prend à chercher le passage de Scribonius dont il est question – car l'auteur s'abstient de préciser sa référence –, il apparaît que Scribonius n'évoque pas les Cyclades, mais la Crète ; la rumeur rapporte qu'un barbare naufragé prétend y guérir une maladie incurable contre espèces sonnantes et trébuchantes¹⁶⁷... Tout cela est hors sujet.

Ni le « vieux droit de naufrage » ni le « droit gréco-oriental » ni même le « droit prétorien » n'ont eu d'existence sous l'Empire. Si la *lex Rhodia* constituait un régime d'exception au sein du droit romain, ce n'était certainement pas en abandonnant les épaves à leurs propriétaires.

¹⁶⁴ Cf. déjà G. PURPURA, « Relitti di navi e diritti del fisco. Una congettura sulla *Lex Rhodia* », *ASGP* 36 (1976), pp. 75-76.

¹⁶⁵ K.M.T. ATKINSON, *op. cit.*, pp. 52-53, avait déjà émis des réserves sur l'utilisation du témoignage de Tertullien par J. Rougé. J. GODEFROY, *op. cit.*, relevait déjà que la *lex Pontica* n'avait jamais eu d'existence hors de l'imagination de Tertullien.

¹⁶⁶ H. WAGNER, « Die *lex Rhodia de iactu* », *RIDA* 44 (1997), p. 359 = *Atti dell'Accademia Romanistica Costantiniana XIII. Convegno internazionale in memoria di André Chastagnol*, Naples, 2001, p. 762.

¹⁶⁷ Scrib., *Comp.*, 171.

QUATRIÈME HYPOTHÈSE : LE DROIT RHODIEN S'APPLIQUE, ET DONNE RAISON AUX ΔΗΜΟΣΙΟΙ

Théorie d'A. Manfredini

Nous voilà parvenus à l'ultime hypothèse envisageable. C'est Arrigo Manfredini¹⁶⁸ qui l'a défendue en dernier lieu, mais toute sa démonstration est compromise par les déformations qu'elle fait subir au fragment de Maecianus¹⁶⁹. Passons outre, et examinons ses conclusions : en plus du droit romain, qui les aurait autorisés à se saisir des épaves par *commisum*, les publicains du *portorium* d'Asie auraient invoqué le droit rhodien pour s'emparer des marchandises d'Eudaimôn. Répétons-le une dernière fois : les δημόσιοι ne sont pas des publicains. Constatons ensuite que le droit rhodien se trouve une fois de plus assimilé au droit romain : quel intérêt les publicains auraient-ils eu à invoquer le droit rhodien en plus du droit romain ? Alors que G. Purpura supposait une permanence de la législation entre le *responsum* de l'empereur à Eudaimôn et le rescrit des *diui fratres* interdisant le *commisum* (1), A. Manfredini préfère imaginer un brusque revirement : ainsi s'explique que les deux auteurs parviennent à des résultats opposés en partant l'un et l'autre du principe que le droit rhodien se confondait avec le droit romain. Rappelons en passant que nous ignorons tout de la législation sur le *commisum* des épaves avant le rescrit des *diui fratres*. Enfin, A. Manfredini rapproche la condition que l'empereur fixe à l'application du droit rhodien (« pour autant qu'aucune de nos lois ne s'y oppose »), d'une phrase de Gaius, qui déclare que les collèges professionnels – les naviculaires notamment – sont libres de se doter de leurs propres règles *dum ne quid ex publica lege corrumpant*, « pour autant qu'elles ne portent pas atteinte à la loi de l'Etat »¹⁷⁰. Le rapprochement est d'autant plus séduisant que Maecianus était patron d'un collège de naviculaires, et que c'est Auguste qui régla le statut des collèges par la *lex Iulia de collegiis*¹⁷¹ : or, Maecianus fait observer que le *responsum* de l'empereur rejoint la décision d'un Αὔγουστος. Mais rien ne prouve que cet Αὔγουστος fût Auguste (bien au contraire), et Maecianus fait allusion à un *decretum*, non à une *lex*. En outre, quel rapport peut-il y avoir entre un collège de naoclères et les publicains du *portorium* d'Asie ? Manifestement aucun. Mais surtout, le commentaire de Gaius sur les collèges n'est de loin pas

¹⁶⁸ A.D. MANFREDINI, *op. cit.*

¹⁶⁹ Cf. pp. 508-509.

¹⁷⁰ D. 47.2.4 (Gaius).

¹⁷¹ J.-P. WALTZING, *Etude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains I*, Bruxelles, 1895, pp. 115-122.

l'unique parallèle à la clause restrictive contenue dans le fragment de Maecianus, comme on va le voir.

Théorie de J. Godefroy

Contrairement à ses successeurs, J. Godefroy ne considérait pas les δημόσιοι comme des publicains, mais comme des *serui publici*. Si l'on part de ce principe, comment expliquer que des esclaves publics aient saisi l'épave d'Eudaimôn ? L'interdiction constante de la *direptio ex naufragio* permettait d'exclure a priori l'existence d'un droit de naufrage. Selon J. Godefroy, les esclaves avaient peut-être fait valoir un droit de « guidage » ou un droit de « salvage ». A l'époque moderne, le droit de guidage prévoyait en effet le versement d'une certaine somme aux autorités portuaires en contrepartie de l'entretien des phares ; le droit de salvage imposait aux naufragés de dédommager leurs sauveteurs. Mais J. Godefroy ne pouvait alléguer aucune preuve de l'existence de ces deux droits dans l'Antiquité.

Fr. De Robertis¹⁷² et K. Atkinson¹⁷³ ont eux aussi présenté le νόμος comme une coutume maritime, qui aurait régi tous les rapports commerciaux impliquant des pérégrins : il est frappant que ces deux auteurs ne définissent d'aucune manière le différend opposant Eudaimôn aux δημόσιοι. Relevons en outre que les deux parties en litige étaient des pérégrins, originaires de Bithynie et des Cyclades ; dans ces conditions, comment aurait-il pu y avoir quelque hésitation sur le droit à appliquer ?

Faute de mieux, J. Godefroy se résignait à envisager la levée d'un *portorium* par quelque communauté des Cyclades. A l'appui de cette hypothèse, il pouvait citer une inscription découverte au XVI^e siècle, qui contenait la *lex Antonia de Termessibus*¹⁷⁴ ; passée en 68 av. J.-C.¹⁷⁵, cette loi accordait à la municipalité de Termessos d'utiliser ses lois (*omnibus sueis legibus Thermensis Maioribus Pisideis ut ei liceto*, ll. 9-10) et de lever un *portorium*, mais à une condition :

- *dum nei quid portori ab ieis capiatur, qui publica populi Romani uectigalia redempta habebunt* (ll. 34-35), à condition qu'aucune part du *portorium* ne revienne à ceux qui rachèteront les revenus publics du peuple romain.

¹⁷² FR. DE ROBERTIS, *op. cit.*

¹⁷³ K.M.T. ATKINSON, *op. cit.*

¹⁷⁴ M.H. CRAWFORD, *Roman Statutes I*, Londres, 1996, n° 19, pp. 331-340.

¹⁷⁵ J.-L. FERRARY, « La *lex Antonia de Termessibus* », *Athenaeum* 66 (1988), p. 442.

De même, Tite-Live¹⁷⁶ rapportait qu'en 189 av. J.-C. un sénatus-consulte avait octroyé à la cité d'Ambracie le droit de lever des *portoria* sur terre et sur mer, mais là aussi à une condition :

- *dum eorum immunes Romani ac socii nominis Latini essent*, à condition que les Romains et les alliés de droit latin en soient exemptés.

Les δημόσιοι auraient alors été chargés de lever un *portorium* local. Formulée en désespoir de cause, l'hypothèse de J. Godefroy l'emporte – et de loin – sur toutes celles qui lui ont succédé. Mais elle se heurte pourtant à deux obstacles majeurs.

1. On ne voit pas qu'un règlement douanier ait été où que ce soit qualifié de νόμος ναυτικός. Comme les Rhodiens possédaient encore une pérée à l'époque impériale, leur règlement douanier, qui s'appliquait aussi sur leurs frontières terrestres, n'a pu prendre le nom de νόμος Ῥοδίων ναυτικός.

2. Si le νόμος Ῥοδίων ναυτικός est effectivement un droit local ou régional, il faut encore expliquer comment il a pu s'étendre hors de Rhodes, jusqu'à Icarie.

QU'EST-CE QUE LE ΝΟΜΟΣ ΡΟΔΙΩΝ ΝΑΥΤΙΚΟΣ ?

Son nom l'indique assez : le νόμος Ῥοδίων ναυτικός est une loi sur la navigation. Le fragment de Volusius Maecianus atteste que cette loi autorisait les autorités compétentes à se saisir des épaves ; à Icarie, ce sont les « fonctionnaires employés par les habitants des Cyclades » qui interviennent.

Le droit rhodien aurait ainsi prévu la confiscation des épaves ? La critique s'est montrée réticente à l'admettre, et même à l'envisager, parce que Rhodes, depuis les travaux de Michel Rostovtseff, passe pour un modèle de libéralisme économique¹⁷⁷. Mais la seule source grecque que nous possédions, citée par Fortunatien dans son *Ars rhetorica*, attribue précisément l'épave aux publicains (6), tandis qu'en droit romain les *diui fratres* se prononcent dans un sens contraire, en interdisant le *commissum* par un rescrit (1). L'analyse mérite d'être poussée plus avant.

a) L'ouvrage de Fortunatien dérive du traité de rhétorique qu'Hermagoras de Temnos rédigea au milieu du II^e siècle av. J.-C.¹⁷⁸ Or il est depuis longtemps admis qu'Hermagoras, ou du

¹⁷⁶ Liv. 33.44.

¹⁷⁷ M.I. ROSTOVTSSEFF, *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, Paris, 1989 [Oxford, 1941¹], pp. 483-487.

¹⁷⁸ L. CALBOLI MONTEFUSCO, *op. cit.*, p. 22.

moins son traité, entretient un lien privilégié avec Rhodes. Dans le *De inuentione*, en effet, Cicéron se réfère maintes fois au rhéteur, tout en tirant plusieurs de ses exemples de la vie rhodienne (voir l'annexe III). Les parallèles qui existent entre le *De inuentione* et la *Rhétorique à Herennius* montrent cependant que les deux ouvrages ne dérivent pas directement du traité d'Hermagoras, mais de la traduction latine d'une version remaniée du traité d'Hermagoras¹⁷⁹. Les trois « exemples rhodiens » cités par Cicéron pourraient donc remonter au traité original ou à la version remaniée ; bien que cela n'ait jamais été noté, ils ont en tout cas été puisés à la même source que le « *naufragia ad publicanos pertineant* » de Fortunatien. Car voici le premier d'entre eux : « *nam si Rhodiis turpe non est portorium locare, ne Hermocreonti quidem turpe est conducere* » (1.47). Et le troisième n'est autre que « *lex est apud Rhodios, ut, si qua rostrata in portu nauis deprehensa sit, publicetur* » (2.98). Il suffirait de faire observer que l'*Ars rhetorica* et le *De inuentione* remontent à une source commune, et que les exemples allégués dans ces deux ouvrages ont trait au droit maritime – sujet singulier s'il en est –, pour démontrer que Fortunatien évoque la législation rhodienne, comme Cicéron le fait explicitement. Mais il y a plus encore : les exemples choisis par les deux auteurs se complètent admirablement. Cicéron nous apprend que les Rhodiens affermaient leurs *portoria* à des publicains (1.47), et Fortunatien précise que ceux-ci étaient habilités à confisquer les épaves. D'autre part, Cicéron évoque une *lex*, et Fortunatien emploie le subjonctif *pertineant*, qui ne peut être qu'un jussif : autrement dit, les deux auteurs font allusion à un texte prescriptif. Fortunatien se réfère assurément au νόμος Ῥοδίων ναυτικός ; Cicéron, très probablement.

b) Comme on l'a démontré, le θειότατος Αὔγουστος qui confirma la validité du droit maritime rhodien par opposition au droit romain est très vraisemblablement Marc Aurèle lui-même, l'un des *diui fratres*.

L'analyse interne du fragment de Maecianus et la confrontation du témoignage de Fortunatien au rescrit des *diui fratres* permettent donc d'aboutir à la même conclusion : le droit rhodien s'opposait au droit romain parce qu'il prévoyait la confiscation des épaves.

Et cela s'explique facilement. Les Rhodiens tiraient une grande partie de leurs revenus des taxes portuaires. Cependant, leurs côtes offraient une multitude de mouillages permettant d'embarquer et de débarquer des marchandises : l'implantation des ateliers d'amphores suffirait à le prouver¹⁸⁰. Pour préserver les revenus portuaires, il fallait donc empêcher que la

¹⁷⁹ D. MATTHES, « Hermagoras von Temnos 1904-1955 », *Lustrum* 3 (1958), pp. 97-99.

¹⁸⁰ J.-Y. EMPEREUR, M. PICON, « A la recherche des fours d'amphores », *BCH suppl.* 13 (1986), pp. 103-126.

contrebande ne se développât le long des côtes. A l'époque hellénistique, et encore sous l'empire, cet objectif fut atteint par la confiscation de tout bien débarqué ou touchant terre hors des ports de Rhodes¹⁸¹ : afin d'éviter le contournement de la législation, aucune dérogation n'était accordée aux marchandises naufragées.

RÉCEPTION DU ΝΟΜΟΣ ΡΟΔΙΩΝ ΝΑΥΤΙΚΟΣ DANS LE DROIT ROMAIN

Icarie n'a jamais constitué un territoire rhodien. D'autre part, si les Cyclades ont fait très tôt partie de la province d'Asie (sans doute dès l'origine), Rhodes n'y est entrée que beaucoup plus tard, en 44 ap. J.-C., et jusqu'au III^e siècle la cité a connu de longues périodes de liberté : rien n'indique en particulier qu'elle ait été juridiquement dépendante de Rome sous le règne d'Antonin le Pieux. Partant, comment expliquer que cet empereur ait reconnu la validité du νόμος Ῥοδίων ναυτικός à Icarie ? Il faut admettre que les Romains n'ont pas directement emprunté le règlement aux Rhodiens.

Or l'analyse des décrets passés en l'honneur du médecin Ἀπολλώνιος Ἱεροκλέους nous a non seulement donné l'occasion d'établir que les Rhodiens contrôlaient encore la ligue des Nésiotes au milieu du II^e siècle av. J.-C., mais aussi de conjecturer que celle-ci avait été dissoute « au moment où les Cyclades sont entrées dans la province d'Asie, sans doute vers 129 av. J.-C.¹⁸² » D'autre part, l'un de ces décrets prouve que la ligue des Nésiotes était dotée d'institutions rhodiennes : à n'en pas douter, le νόμος Ῥοδίων ναυτικός était l'une d'entre elles, puisque la vocation même de la ligue était de faire la loi sur les mers. Le fait paraît donc certain : c'est au moment précis où les Romains se sont substitués aux Rhodiens dans les Cyclades, rattachant l'archipel – sauf Délos¹⁸³ – à la province d'Asie, qu'ils ont reconnu la validité du νόμος Ῥοδίων ναυτικός.

Si l'on en juge par l'intitulé du fragment de Maecianus (« *ex lege Rhodia* »), le gouverneur de la province a dû intégrer le règlement à son édit comme *lex Rhodia*, de même que les préteurs de Sicile avaient inséré la *lex Hieronica* au leur ; le parallèle va plus loin.

1. Les deux *leges* portent un nom qui manifeste leur origine étrangère : la première avait été empruntée directement à Hiéron II, la seconde aux Rhodiens, par l'intermédiaire de la ligue des Nésiotes.

¹⁸¹ Sur les ports de Rhodes, cf. A. BRESSON, *op. cit.*, pp. 379-393.

¹⁸² Cf. p. 382.

¹⁸³ Cf. CL. NICOLET, « Les clauses fiscales », in Cl. Nicolet (dir.), *Insula sacra. La loi Gabinia-Calpurnia de Délos*, 58 av. J.-C., Rome, 1980, p. 87.

2. Les deux *leges* ont vu leur portée géographique étendue par les Romains, du royaume de Syracuse à la province de Sicile pour la première, des îles contrôlées par les Rhodiens à celles de la province d'Asie (dont Icarie) pour la seconde.

3. Les deux *leges* n'auraient laissé (presque) aucune trace dans nos sources si un procès n'en avait fugitivement révélé l'existence : l'un contre Verrès, l'autre contre les δημόσιοι des Cyclades.

Compte tenu de l'analyse du fragment de Maecianus, le modèle de réception proposé semble le seul possible : il s'accorde parfaitement aux données fournies par les décrets honorant Ἀπολλώνιος Ἱεροκλέους, et trouve une garantie supplémentaire dans le parallèle offert par la *lex Hieronica*.

Note sur le Monument d'Ephèse

Le *Monumentum Ephesenum* contient le règlement des douanes d'Asie que les trois *praepositi publicorum uectigalium* nommés par Néron édictèrent le 14 avril 62 ap. J.-C. Il s'agit en fait de la *lex censoria* passée peu après l'annexion de la province d'Asie (133 av. J.-C.), que les magistrats chargés de l'adjudication du *portorium* d'Asie avaient régulièrement augmentée de nouvelles dispositions. Avant 62 ap. J.-C., cette *lex* avait déjà connu deux révisions d'ensemble : les consuls de 75 av. J.-C. avaient réalisé la première ; Claude avait confié la seconde à T. Domitius Decidianus, questeur de l'*aerarium* en 47 ap. J.-C.¹⁸⁴

Le *Monumentum* énumère les différentes *stationes* où les publicains percevaient la *quadragesima Asiae*, délimitant ainsi le *portorium* d'Asie. La liste de ces stations a très certainement été mise à jour jusqu'en 62 ap. J.-C., puisque y figurent des villes qui ne faisaient initialement pas partie de la province d'Asie. Les stations jalonnent toute la façade maritime de la province d'Asie ; elles la prolongent jusqu'en Propontide au nord, jusqu'en Pamphylie au sud, mais avec une solution de continuité entre Kéramos (station asiatique) et Phasélis (station pamphylienne), imputable tant à l'état du *Monumentum* qu'à l'existence d'un *portorium* propre à la province de Lycie.

¹⁸⁴ CL. NICOLET, « A propos du règlement douanier d'Asie : *dèmosiônia* et les prétendus *quinque publica Asiae* », *CRAI* (1990), pp. 675-698 = *Censeurs et publicains*, Paris, 2000, pp. 335-352, et M. COTTIER, « La ferme des douanes en Orient et la *lex portorii Asiae* », in J.-J. Aubert (ed.), *Tâches publiques et entreprise privée dans le monde romain*, Neuchâtel, Genève, 2003, pp. 215-228.

Malgré les nombreuses études consacrées à cette inscription si riche d'enseignements sur le plan de la géographie administrative du monde romain¹⁸⁵, il reste à faire observer que le *Monumentum Ephesenum* rejette tout un pan de la province d'Asie hors du *portorium* du même nom : les îles, qui formaient manifestement un district à part. Si notre analyse du fragment de Volusius Maecianus est exacte, ce district correspondait donc au domaine d'application du νόμος Ῥοδίων ναυτικός, dont l'une des clauses, de nature fiscale, visait précisément à garantir le paiement des droits portuaires.

III. UNE DOUBLE RÉCEPTION

La première partie de ce chapitre nous a donné l'occasion de constater que le concept de *commune periculum*, sur lequel reposent les fragments 1-8 de la *lex Rhodia de iactu*, relatifs à la contribution, était sans conteste d'origine grecque, et qu'il pouvait avoir été emprunté au droit rhodien, éventuellement par Servius.

Dans la seconde partie du chapitre, l'analyse interne du 9^e fragment de la *lex Rhodia de iactu*, puis la confrontation de ce fragment à une série de sources connexes, nous ont permis d'établir que le νόμος Ῥοδίων ναυτικός s'opposait au droit romain parce qu'il prévoyait la confiscation des épaves. Nous nous sommes ensuite efforcés de démontrer que ce νόμος était une loi sur la navigation que les Rhodiens avaient introduite dans les Cyclades au moment où ils contrôlaient la ligue des Nésiotes ; qu'après la dissolution de la ligue et la formation de la province d'Asie, les Romains en avaient reconnu la validité, l'appelant « *lex Rhodia* » ; et qu'ils l'avaient étendu à toutes les îles incorporées à la province, comme Icarie.

Si le νόμος Ῥοδίων ναυτικός est bien la loi dont nous parlons, il prévoyait non seulement la confiscation des épaves (L 9) mais aussi la mise en place d'un système de contribution en cas d'avarie commune (L 1-8). L'hypothèse se recommande d'abord par son économie et sa vraisemblance historique : on se souvient que le droit athénien connaissait déjà la contribution. En outre, Volusius Maecianus, traitant du statut des épaves (L 9), et le Pseudo Paul, traitant de la contribution (L 1), se réfèrent tous deux à une « *lex Rhodia* » ; les juristes

¹⁸⁵ Voir surtout CL. NICOLET, « Le *Monumentum Ephesenum* et la délimitation du *portorium* d'Asie », *MEFRA* 105 (1993), pp. 929-959 = *Censeurs et publicains*, *op. cit.*, pp. 367-384 G.D. MEROLA, *Autonomia locale, governo imperiale. Fiscalità e amministrazione nelle province asiatiche*, Bari, 2001. Sur la prétendue station de Symé, cf. déjà J. et L. ROBERT, *BE* 1950, n° 36. Sur Physkos (port rhodien) et Caunos (station du *portorium* lycien), cf. A. BRESSON, « Italiens et Romains à Rhodes et à Caunos », *BCH suppl.* 41 (2002), pp. 155, 162, et CHR. MAREK, *op. cit.*, p. 201.

byzantins qui ont réuni leurs textes sous un même titre nous dispensent de songer à deux lois différentes. Il n'y a jamais eu qu'une seule *lex Rhodia*, celle que Tertullien cite lui aussi.

Par conséquent, la théorie d'une double réception nous semble fondée. Dans un premier temps, vers 129 av. J.-C. (?), le νόμος Ῥοδίων ναυτικός est entré tout entier (ou du moins en large partie) dans le droit romain, mais son application est restée confinée aux îles de la province d'Asie et aux territoires rhodiens restés libres. Dans un second temps, un peu après 78 av. J.-C. (?), la jurisprudence a reconnu que les contrats maritimes obéissant aux formes typiquement romaines de la *locatio conductio* pouvaient donner lieu à une contribution en cas d'avarie commune.

CONCLUSION

La *lex Rhodia de iactu*, qui constitue le titre 14.2 du *Digeste*, a été soumise à une étude philologique, juridique et historique.

En 530 ap. J.-C., par la constitution *Deo auctore*, Justinien demandait à la commission de juristes présidée par Tribonien de rassembler les enseignements de la jurisprudence classique en un *Digeste* dont le plan serait inspiré par son *Code* et par l'Edit du préteur. Aucun de ces deux ouvrages ne comportait cependant de titre analogue à la *lex Rhodia de iactu* : le plan adopté au livre 14 du *Digeste* est déjà celui des *Sententiae Pauli*, rédigées vers 297 ap. J.-C. Le syntagme « *de lege Rhodia de iactu* » lui-même n'est pas attesté en dehors de la rubrique homonyme – les *Sententiae* portent seulement « *ad legem Rhodiam* » – mais plusieurs parallèles montrent qu'il faut se garder d'en conclure à l'inauthenticité des dix fragments rassemblés dans le titre 14.2. Ces fragments ont été directement extraits de l'œuvre des juristes classiques, et disposés d'une manière que la théorie des masses de Friedrich Bluhme suffit à expliquer. Tels sont les principaux faits établis au chapitre I.

Les huit premiers fragments de la *lex Rhodia de iactu* traitent de l'avarie commune et de la contribution à laquelle elle donne lieu. Pour en rendre compte, le chapitre II a été divisé en trois sections. Il s'est d'abord agi de retrouver la définition juridique de l'avarie commune : le jet des marchandises, le sacrifice des agrès et le rachat du navire à des pirates donnent tous trois lieu à contribution, mais sous certaines conditions. La doctrine de la *salua nauis* exige notamment que le navire soit sauvé, mais admet un sauvetage provisoire : on a montré que cette doctrine reposait sur le concept de *commune periculum*, et qu'elle était déjà admise à la fin de l'époque républicaine, par Alfenus et peut-être par Servius. Nous avons ensuite cherché à comprendre comment s'opérait la dispache, c'est-à-dire la répartition des pertes entre les parties avantagées et les parties lésées par l'avarie. Enfin, nous avons décrit la procédure mise en œuvre en cas de litige, et retraçant son évolution, de la rétention des marchandises à la compensation pécuniaire, et en l'inscrivant dans un cadre juridique plus large ; à l'occasion d'un développement sur la *locatio rei* et la *locatio operis faciendi*, nous avons traité du dixième et dernier fragment de la *lex Rhodia de iactu*, consacré aux contrats d'affrètement litigieux.

Dans le troisième chapitre, il a été rappelé que le concept de *commune periculum*, mis en évidence dans les fragments 1-8, était d'origine grecque, et que le droit maritime d'une cité comme Athènes prévoyait déjà la mise en place d'un système de contribution en cas de jet de marchandises ou de sacrifice des agrès. L'analyse du 9^e fragment de la *lex Rhodia de iactu*, dû à Volusius Maecianus, a ensuite permis de repousser toutes les théories qu'il avait suscitées depuis quatre siècles. On a montré que le νόμος Ῥοδίων ναυτικός prévoyait la confiscation des épaves, contrairement au droit romain, et qu'il reconnaissait la nécessité de mettre en place un système de contribution en cas d'avarie commune. On a proposé d'y voir une loi sur la navigation en vigueur non seulement dans les territoires rhodiens, mais aussi dans la ligue des Nésiotes ; au moment de la provincialisation des Cyclades, tandis que la cité de Rhodes restait libre, les Romains semblent avoir reconnu la validité du νόμος, et l'avoir appliqué comme « *lex Rhodia* » dans toutes les îles de la province d'Asie. La jurisprudence paraît s'être inspirée de cette même *lex Rhodia* pour élaborer sa propre doctrine de l'avarie commune. En évoquant la « *lex Rhodia de iactu* », les auteurs du *Digeste* ne faisaient que ramener l'avarie commune à sa catégorie la plus éminente. Il ne pouvaient procéder autrement : ce n'est qu'au XIII^e siècle que le terme d'*averia* devait passer de l'arabe au latin.

APPENDICE

RÉFUTATION DES THÈSES DE HANS KRELLER ET DE FRANCESCO DE MARTINO

LA THÈSE DE HANS KRELLER

Selon Hans Kreller, la *lex Rhodia de iactu* serait un ensemble d'usances grecques que les gens de mer auraient traditionnellement qualifié de droit rhodien¹. Or, dans une novelle datée de 520 ap. J.-C., Justinien rapporte comment, sollicité par deux marchands, il a chargé le *praefectus praetorio orientis* d'une enquête sur ποῖον ποτε τὸ ἀρχαῖον ἔθος ἦν, avant d'arrêter que le droit maritime constituait un droit spécial (ἰδὲ νόμος), ressortissant aux ναυκληρικὰ ἐμπορικὰ δίκαι². Les jurisconsultes auraient donc érigé les usances en normes de droit civil ; sous le nom de *lex Rhodia de iactu*, ces normes auraient constitué un droit subsidiaire³.

Le témoignage des *Novelles* ne montre qu'une chose : c'est qu'en 520, avant l'intervention de Justinien, les coutumes des gens de mer n'avaient pas force de loi. D'autre part, quel que soit la conception que l'on se fasse du νόμος Ῥοδίων ναυτικός, le fragment de Maecianus révèle une opposition entre le droit romain et le droit rhodien. Si les usances avaient constitué une *lex Rhodia*, et que cette *lex Rhodia* ait fait partie du droit civil, le fragment de Maecianus serait incompréhensible. Enfin, Fr. De Martino a justement souligné que la *lex Rhodia de iactu* ne tenait aucun compte de la principale institution de droit maritime grec : le *foenus nauticum* est en effet rejeté au titre 22.2 du *Digeste*⁴.

¹ H. KRELLER, « *Lex Rhodia*. Untersuchungen zur Quellengeschichte des römischen Seerechtes », *ZGHK* 85 (1921), pp. 344-346.

² Nov. 106.

³ H. KRELLER, *op. cit.*, p. 347.

⁴ FR. DE MARTINO, « *Lex Rhodia* », *Scritti di diritto romano II. Diritto e società nell'antica Roma* [reprise d'un article paru entre 1937 et 1938], Rome, 1982, pp. 90-91. En revanche, on ne peut suivre l'auteur lorsqu'il affirme que les jurisconsultes ne mentionnent aucune *lex* (cf. L 1 pr et L 9).

LA THÈSE DE FRANCESCO DE MARTINO

L'institution juridique à l'œuvre en cas d'avarie commune était purement romaine ; la *lex Rhodia de iactu* dérive d'une compilation post-classique : telle est la thèse de Francesco de Martino. En voici l'axiome : « Il n'est aucun exemple de lois étrangères en vigueur à Rome, et cet *unus casus* [la *lex Rhodia de iactu*] mérite assurément la plus sévère défiance.⁵ » Pour ne prendre qu'un exemple, le *foenus nauticum* démontre pourtant la perméabilité du droit romain aux influences juridiques étrangères. Cette perméabilité, Fr. De Martino la reconnaît d'ailleurs volontiers, mais l'argument qu'il en tire implicitement est irrecevable : « il n'est pas possible de supposer que les juristes, qui s'efforçaient de dépouiller [...] les principes d'origine étrangère de tout caractère non romain – et cela non par nationalisme malvenu⁶ mais par nécessité de les intégrer dans le système typiquement romain – aient pu nommer *lex Rhodia* un règlement romain de l'avarie »⁷. Comprenons : si le titre n'est pas romain, c'est que le règlement ne l'est pas non plus. C'est du moins le raisonnement que Fr. De Martino produit quelques lignes plus loin : « le titre 14.2 du *Digeste* ne peut avoir une origine classique : il est avéré que le plan du *Digeste* de Justinien est calqué sur celui de l'Edit de Julien, mais l'Edit ne contenait aucune clause relative à l'avarie »⁸. La confusion entre le plan et la matière du *Digeste* est patente. L'axiome qui fonde la thèse de Fr. De Martino est irrecevable.

LE FRAGMENT DE MAECIANVS

Fr. De Martino commence par s'attaquer au fragment de Maecianus⁹. **1.** Ce serait le seul cas où les compilateurs du *Digeste* auraient lu une monographie entière pour en tirer un seul extrait : il suffit d'ouvrir l'*Index librorum ex quibus Digesta compilata sunt*¹⁰ pour se convaincre du contraire. **2.** Le fragment n'est pas à sa place sous le titre du *iactus* : il l'est, dans la mesure où les Byzantins prêtaient une origine rhodienne à l'institution de la contribution. **3.** L'*Index Florentinus* ne connaît pas d'ouvrage *ex* ou *de lege Rhodia* : il ignore

⁵ FR. DE MARTINO, *op. cit.*, pp. 74-75.

⁶ Ecrit sous le fascisme.

⁷ FR. DE MARTINO, *op. cit.*, p. 75.

⁸ *Ibid.*, p. 76.

⁹ *Ibid.*, pp. 77-83.

¹⁰ P. KRUEGER, « *Index librorum ex quibus Digesta compilata sunt* », Th. Mommsen, P. Krueger (edd.), *Digesta Iustiniani Augusti II*, Berlin, 1968², pp. 59-67.

quantité d'autres ouvrages dont l'authenticité ne fait aucun doute. 4. L'empereur règne sur l'univers, qui inclut la mer : l'opposition n'est pas entre la mer et l'univers, mais entre la loi et l'empereur. 5. La *lex Rhodia* ne peut s'appliquer en mer Egée, puisque l'édit provincial interdit la *direptio ex naufragio* : c'est confondre la plainte et l'état de fait. 6. Le style emphatique de la réponse impériale n'est pas celui de la chancellerie antonine : les inscriptions prouvent le contraire. 7. Maecianus ne peut être l'auteur du fragment, puisqu'il était préfet d'Égypte en 161 : rien n'empêche de situer le fragment après la mort d'Antonin le Pieux, survenue en 161 ; il est spécieux d'affirmer que Maecianus, en sa qualité de préfet, « n'aurait eu aucune raison d'écrire l'ouvrage *ex lege Rhodia* »¹¹. 8. Les Anciens pensaient que ὁ θεϊότατος Αὔγουστος désignait Marc Aurèle, mais les Modernes ont remarqué que *diuus Augustus* ne pouvait désigner qu'Auguste ; or, selon Fr. De Martino, il est impossible qu'Auguste ait confirmé un droit oriental, car il se présentait comme *uindex* de l'Italie, par opposition à Marc Antoine. En réalité, θεϊότατος ne traduit pas *diuus*, mais *sacratissimus*, et Auguste, s'il s'agit de lui – ce qui est très improbable –, était reconnu par les Égyptiens comme un dieu protecteur de la navigation¹². Aucun des arguments avancés dans la critique du fragment de Maecianus ne peut être retenu.

Fr. De Martino juge ensuite suspecte la « coïncidence de pensée entre les juristes classiques, post-classiques et byzantins »¹³ : cela ne l'empêche pas d'évoquer « la conception hellénistico-byzantine du *iactus* »¹⁴. Après avoir refusé par principe la reconnaissance du *commune periculum* par les juristes classiques¹⁵, Fr. De Martino déclare : « Nos critiques sont renforcées par la constatation indéniable que dans la législation justinienne le *magister* est un organe de liquidation de l'avarie, sans aucune responsabilité directe propre.¹⁶ » Or la « législation justinienne », telle que la conçoit Fr. De Martino, se résume à un texte classique, le fragment de Paul (L 2). Ce système prétendument byzantin ne pourrait pas être classique pour trois raisons : 1. la jurisprudence classique aurait nécessairement admis une action directe entre les chargeurs (une action *utilis* ou *in factum*) ; 2. les actions étaient cessibles, et il n'y a aucune trace de cession d'actions entre le *magister* et les *domini mercium* ; 3. si l'obligation du *magister* se limitait à la rétention des marchandises, il aurait été seul exposé aux prétentions des affréteurs lésés, et totalement démuné dans le cas où certains affréteurs

¹¹ FR. DE MARTINO, *op. cit.*, p. 81.

¹² Ph., *Legat.*, 151. Suet., *Aug.* 98. Cf. J. ROUGÉ, *op. cit.*, pp. 410-411.

¹³ FR. DE MARTINO, *op. cit.*, p. 92.

¹⁴ *Ibid.*, p. 97.

¹⁵ *Ibid.*, pp. 91-93.

¹⁶ *Ibid.*, p. 93.

avantagés ne se seraient pas acquittés de la contribution¹⁷. Mais **1.** la jurisprudence s'est contentée de donner force de loi à la dispache du *magister*, en la soumettant à l'approbation d'un juge. **2.** Le texte de Paul démontre que le *magister* avait une action contre les *domini mercium*, alors que l'absence de source attestant une cession d'actions ne démontre rien. **3.** A l'époque de Servius, le *magister* est à même de retenir définitivement les marchandises ; à l'époque de Paul, il dispose d'une action contre l'affréteur qui ne s'acquitterait pas de la compensation ; en cas d'insolvabilité d'un chargeur avantagé, la perte était répartie entre les autres contributeurs¹⁸ : le *magister* n'a jamais été démuné. Les objections avancées par Fr. De Martino ne portent pas. Eussent-elles porté, elles ne l'auraient nullement autorisé à prétendre que son « enquête romp[ai]t le lien entre l'action *ex locato* contre le *magister* et l'action *ex conducto* en faveur du *magister* »¹⁹.

LES AUTRES FRAGMENTS DE LA *LEX RHODIA DE IACTV*

L'exégèse des textes confirmerait pourtant le byzantinisme de la contribution. Fr. De Martino fait d'abord donner la critique contre le fragment de Paul (L 2) : il le déclare totalement interpolé, à l'exception de la première phrase, qui seule sert sa thèse²⁰. Mais il n'avance pas le moindre indice permettant de rejeter l'authenticité du passage capital, dans lequel Paul dit du *magister* : *is deinde cum reliquis, quorum merces saluae sunt, ex conducto [...] agere potest*²¹.

Lorsque la critique est étayée, elle s'avère inconsistante. « *Iacturam praestare* dans le présent contexte laisse de nombreux doutes, parce que *iactura* au sens propre désigne le jet des marchandises, mais pas encore le dommage (Cic. *de off.* 3.23.89 ; Sall. *ep. ad Caes.* 2.9.4) »²². Il suffit d'ouvrir le *Digeste* pour constater que *praestare* signifie régulièrement « répondre de » : les exemples se comptent par dizaines²³.

Le fragment de Papinien (L 3), le fragment d'Hermogénien (L 5), le fragment de Julien (L 6) seraient eux aussi de facture postclassique. Fr. De Martino se dispense de toute démonstration : six crochets lui suffisent à révoquer l'autorité des classiques ; Hermogénien

¹⁷ *Ibid.*, pp. 93-97.

¹⁸ D. 14.2.4.2 (Callistrate). Cf. *supra* p. 481.

¹⁹ *Ibid.*, p. 97.

²⁰ *Ibid.*, pp. 97-110.

²¹ D. 14.2.2.pr. (Paul).

²² FR. DE MARTINO, *op. cit.*, p. 107.

²³ Voir les différents exemples réunis par R. ROBAYE, *L'obligation de garde. Essai sur la responsabilité contractuelle en droit romain*, Bruxelles, 1987, p. 179, n. 16.

n'a droit qu'à un point d'exclamation. Dans ce groupe de textes relatifs au sacrifice des agrès, Fr. De Martino croit retrouver l'opposition entre le principe classique, qui ferait de l'armateur le seul responsable du sacrifice, et le principe post-classique, qui instaurerait la contribution des chargeurs²⁴. Julien et Paul témoigneraient du principe classique. Julien déclare en effet qu'aucune contribution n'est due si un navire endommagé par la tempête radoube au port avant de poursuivre son voyage. Mais il ajoute : *hic enim sumptus instruendae magis nauis, quam conseruandarum mercium gratia factus est*. Paul déclare de même que les dommages subis accidentellement par le navire ne donnent pas lieu à contribution. Mais il ajoute lui aussi : *sed si uoluntate uectorum uel propter aliquem metum id detrimentum factum sit, hoc ipsum sarciri oportet*. Il suffit à Fr. De Martino de rejeter arbitrairement l'authenticité des nuances apportées par Julien et par Paul pour créer de toutes pièces la doctrine classique de la responsabilité du *magister*.

Fr. De Martino passe outre la doctrine de la *nauis salua*²⁵ : aussi, après avoir révoqué le témoignage de Maecianus, de Paul, de Julien et d'Hermogénien, n'a-t-il aucun scrupule à déclarer le fragment de Callistrate inauthentique²⁶. Conclusion : « le texte est indubitablement post-classique »²⁷.

« Pour ne pas être accusé d'hypercritique », Fr. De Martino débusque alors « un obstacle énorme, que la virtuosité de l'anti-critique ne saurait dépasser »²⁸. De la comparaison entre le fragment de Callistrate et les *Sententiae* du Pseudo-Paul, il ressortirait en effet que le *Digeste* et les *Sententiae* dérivent d'une source commune et post-classique²⁹ : la comparaison des deux textes démontre précisément le contraire³⁰.

LE PROBLÈME DE LA RESPONSABILITÉ

Fr. De Martino considère que le *magister nauis* était responsable objectivement. Les sources indépendantes de la *lex Rhodia de iactu* le contredisent unanimement. Qu'à cela ne tienne : « Le thème de la responsabilité en général a été soumis à une révision efficace qui, grâce aux larges contributions de la critique des sources, permet de dépasser les ultimes résistances

²⁴ FR. DE MARTINO, *op. cit.*, p. 110.

²⁵ Cf. *supra* pp. 19-23.

²⁶ FR. DE MARTINO, *op. cit.*, pp. 111-114.

²⁷ *Ibid.*, p. 114.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*, pp. 114-118.

³⁰ Cf. *supra* pp. 464-466.

opposées à la théorie de la responsabilité objective, et de juger définitivement caduque la vieille théorie qui attribuait cette conception à Justinien »³¹.

Le *Digeste* conserve la trace de six actions sanctionnant la responsabilité de l'armateur : l'action *oneris auersi*, qui intervenait lorsqu'un bouleversement de la cargaison empêchait de distinguer entre les propriétaires des marchandises³² ; l'action *exercitoria*, qui permettait à l'armateur de s'engager juridiquement par l'intermédiaire d'un préposé³³ ; l'action *furti in factum aduersus nautas*, qui rendait l'armateur pénalement responsable des vols commis par l'équipage ; l'action *damni in factum aduersus nautas*, dont l'existence a été conjecturée par Otto Lenel³⁴, et qui rendait l'armateur pénalement responsable des dommages occasionnés par l'équipage ; l'action *locati* et l'action *in factum ex recepto*³⁵.

A côté du contrat de transport maritime, réglé par la *locatio conductio*, il existait en effet un *receptum nautarum*, un pacte sanctionnant lui aussi la responsabilité de l'armateur. Fr. De Martino considère que la *locatio* comme le *receptum* reconnaissait la responsabilité objective de l'armateur. La différence entre la *locatio* et le *receptum* aurait tenu à la *custodia* « technique », l'obligation de garde en tant que critère autonome de responsabilité, par opposition à la *custodia* « matérielle », l'obligation de garde découlant d'une autre obligation. Le *receptum* serait défini par la *custodia* technique, le contrat de transport maritime par la *custodia* matérielle³⁶. Voyons les textes, et voyons ce qu'en a fait Fr. De Martino.

1) Le *receptum*

Pour définir la responsabilité *ex recepto*, Fr. De Martino s'appuie sur le commentaire *ad Edictum* d'Ulpien (livre XXXIV)³⁷.

DIGESTE 4.9.1.pr. (Ulpien). *ait praetor : « nautae caupones stabularii quod cuiusque saluum fore receperint, nisi restituent, in eos iudicium dabo. »*

³¹ *Ibid.*, p. 124.

³² D.19.2.31 (Alfenus).

³³ D. 14.3.

³⁴ O. LENEL, *Das « edictum perpetuum »*. *Ein Versuch zu seiner Wiederherstellung*, Leipzig, 1927³, p. 125.

³⁵ Cf. R. ROBAYE, *op. cit.*, pp. 66-70, qui attribue erronément la conjecture d'une action *in factum damni aduersus nautas* à Huvelin.

³⁶ FR. DE MARTINO, *op. cit.*, pp. 139-140.

³⁷ *Ibid.*, pp. 125-129.

DIGESTE 4.9.1.3 (Ulpien). *ait praetor : « nisi restituent, in eos iudicium dabo » [...] hoc edicto omnimodo qui receperit tenetur, etiam si sine culpa eius res periit uel damnum datum est, nisi si quid damno fatali contingit. inde Labeo scribit, si quid naufragio aut per uim piratarum perierit, non esse iniquum exceptionem ei dari. idem erit dicendum et si in stabulo aut in caupona uis maior contigerit.*

Le préteur dit : « les armateurs, les aubergistes et les loueurs d'écuries, s'ils ne restituent pas le bien d'autrui qu'ils se sont engagés à rendre intact, je donnerai une action contre eux. »

Le préteur dit : « s'ils ne restituent pas, je donnerai une action contre eux. » [...] En vertu de cet édit, celui qui s'est engagé à la restitution, est tenu dans tous les cas, même si, sans faute de sa part, la chose a péri ou qu'elle ait subi un dommage, à moins qu'un accident inévitable ne se produise. Voilà pourquoi Labéon écrit que si quelque chose a péri à cause d'un naufrage ou dans un assaut des pirates, il n'est pas injuste de lui accorder une exception. Il faudra en dire de même si un cas de force majeure s'est produit dans une écurie ou dans une auberge.

Ulpien est on ne peut plus clair : à l'origine, le *receptum* contraignait l'armateur à restituer la cargaison, quoi qu'il advînt ; à l'époque augustéenne, Labéon s'est prononcé en faveur d'une exception en cas de naufrage et de *uis piratarum*. La critique s'est longtemps refusée à admettre l'authenticité de l'exception labéonienne, parce qu'elle jugeait injuste que les chargeurs eussent à assumer les risques du naufrage et de la piraterie : car il est bien connu que ce qui était inique à l'époque classique était admis à l'époque byzantine. C'est ainsi que Franz Haymann³⁸ a pu corriger *non esse iniquum* en *non esse <aequum>*. Bien qu'il ne souscrive pas à la correction de Fr. Haymann, Fr. De Martino rejette l'exception labéonienne en invoquant des arguments qui ne sont pas non plus admissibles. L'expression *damnum fatale* serait byzantine ; « en concédant l'*exceptio*, le préteur aurait violé la norme imposée d'abord par la pratique et ensuite par le plébiscite *Cornelianum*, qui imposait au préteur de *ius dicere ex suis edictis* »³⁹. L'expression *damnum fatale* serait frappante sous la plume de Labéon, mais elle ne l'est guère dans le commentaire d'Ulpien : ou alors l'expression *uis maior*, dont Gaius précise qu'elle répond à un concept grec⁴⁰, est également byzantine ; Fr. De Martino considère pourtant la *uis maior* comme classique... La seconde objection avancée par

³⁸ FR. HAYMANN, « Textkritische Studien zum römischen Obligationenrecht » *ZS* (40), 1919, p. 206.

³⁹ FR. DE MARTINO, *op. cit.*, p. 129.

⁴⁰ D. 19.2.25.6 (Gaius).

Fr. De Martino est plus déconcertante encore. Comment peut-on identifier Labéon au préteur qui promulgua l'édit sur le *receptum*⁴¹ ? Rien n'autorise à conclure qu'à l'époque de Labéon et au-delà le *receptum* rendait encore l'armateur responsable en cas de naufrage et d'assaut des pirates.

2) *La locatio conductio*

Pour démontrer que la *locatio operis faciendi* imposait une responsabilité objective à l'armateur, Fr. De Martino allègue huit extraits du *Digeste*⁴². Trois d'entre eux sont jugés incohérents et irrécupérables, parce qu'ils établissent de manière irréfutable la responsabilité subjective du *conductor operis faciendi*⁴³, les autres sont abandonnés à la critique ou ne sont d'aucun poids.

DIGESTE 19.2.25.7 (Gaius). *qui columnam transportandam conduxit, si ea, dum tollitur aut portatur aut reponitur, fracta sit, ita id periculum praestat, si qua ipsius eorumque, quorum opera uteretur, culpa acciderit : culpa autem abest, si omnia facta sunt, quae diligentissimus quisque observatus fuisset.*

Celui qui a pris en location le transport d'une colonne répond ainsi de ce risque si elle s'est brisée pendant qu'on la soulève, la porte ou la dépose, à la condition qu'il y ait eu faute de sa part ou de ses employés : il n'y a pas faute, si chacun a agi en toute chose avec la plus grande diligence.

Fr. De Martino ne remarque pas que l'expression *periculum praestare* est l'exact parallèle du *iacturam praestare* dont il avait refusé la paternité à Paul⁴⁴ : il la condamne donc également. Il ne lui reste qu'à rejeter du même coup la fin du fragment pour « retrouver » la doctrine prétendument classique de la responsabilité objective, alors même que Gaius atteste la responsabilité subjective du transporteur.

Le traitement réservé au transport maritime est tout aussi drastique.

⁴¹ Cf. R. ROBAYE, *op. cit.*, p. 75.

⁴² FR. DE MARTINO, *op. cit.*, pp. 129-134.

⁴³ D. 9.2.27.29 (Ulpian) ; D. 19.2.13.5 (Ulpian) ; D. 19.2.59 (Labéon) : ces trois textes affirment la responsabilité subjective du *locator*.

⁴⁴ D. 14.2.2.pr. (Paul).

DIGESTE 19.2.13.1 (Ulpien). *si nauicularius onus Minturnas uehendum conduxerit et, cum flumen Minturnense nauis ea subire non posset, in aliam nauem merces transtulerit eaque nauis in ostio fluminis perierit, tenetur primus nauicularius ? Labeo, si culpa caret, non teneri ait : ceterum si uel inuito domino fecit uel quo non debuit tempore aut minus idoneae nauis, tunc ex locato agendum.*

Si un naviculaire a pris en location le transport d'une cargaison à Minturnes, et qu'il ait transbordé les marchandises dans un autre navire – parce que le premier navire ne pouvait s'engager dans le fleuve de Minturnes –, et que le second navire ait sombré à l'embouchure du fleuve, le premier naviculaire est-il tenu ? En l'absence de faute, Labéon dit qu'il n'est pas tenu : mais s'il a agi contre la volonté du propriétaire (des marchandises), ou à un moment inopportun, ou au profit d'un navire moins approprié, il faut alors agir *ex locato*.

Labéon, suivi par Ulpien, est catégorique : si le naviculaire n'a pas commis de « faute professionnelle » (*culpa*), il n'est pas responsable du naufrage, *non teneri*. Fr. De Martino supprime la négation, et le naviculaire devient objectivement responsable du naufrage, *teneri*. Le long fragment de Paul sur les contrats d'affrètement litigieux, qui clôt la *lex Rhodia de iactu*, justifierait cette correction.

DIGESTE 14.2.10.1 (Paul, Labéon). *si ea condicione nauem conduxisti, ut ea merces tuae portarentur easque merces nulla nauta necessitate coactus in nauem deteriolem, cum id sciret te fieri nolle, transtulit et merces tuae cum ea naue perierunt, in qua nouissime uectae sunt, habes ex conducto locato cum priore nauta actionem. Paulus: immo contra, si modo ea nauigatione utraque nauis periit, cum id sine dolo et culpa nautarum factum esset.*

Si tu as pris un navire en location à la condition que ce soit celui-ci qui transporte tes marchandises, et qu'un marin, sans que la nécessité ne l'y contraignît, ait transbordé ces marchandises dans un navire en moins bon état, alors qu'il savait que tu y étais opposé, et que tes marchandises aient sombré avec le navire qui les a finalement transportées, tu as l'action *ex conducto locato* contre le premier marin. PAUL : En réalité, la solution contraire s'applique si les deux navires ont sombré en cours de route, lorsque le naufrage est survenu sans dol ni faute des marins.

A l'évidence, ce texte ne justifie nullement la correction du précédent. Fr. De Martino le modifie donc à son gré.

si ea condicione nauem conduxisti, ut ea merces tuae portarentur easque merces nauta in nauem <aliam> transtulit et merces tuae cum ea naue perierunt habes ex conducto cum priore nauta actionem. Paulus: immo contra, si modo ea nauigatione utraque nauis periit.

Si tu as pris un navire en location à la condition que ce soit celui-ci qui transporte tes marchandises, et qu'un marin ait transbordé ces marchandises dans un autre navire, et que tes marchandises aient sombré avec le navire qui les a finalement transportées, tu as l'action *ex conducto* contre le premier marin. PAUL : En réalité, la solution contraire s'applique si les deux navires ont sombré en cours de route.

Une fois de plus, toutes les preuves du classicisme de la responsabilité subjective – constituées par les propositions circonstanciées *nulla necessitate coactus, cum id sciret te fieri nolle* et *cum id sine dolo et culpa nautarum factum esset* – ont été soigneusement détruites⁴⁵. Fr. De Martino a poussé le raffinement jusqu'à travestir *deteriorem nauem* en *aliam nauem*, afin de supprimer toute trace d'*imperitia*. Un fragment d'Ulpien, lui aussi relatif au transbordement, assimile pourtant l'*imperitia* à la *culpa*, affirmant ainsi la responsabilité subjective du *conductor*⁴⁶: Fr. De Martino n'en fait pas mention.

Les deux derniers textes allégués par Fr. De Martino n'ont aucun rapport avec le transport maritime et ne démontrent aucunement la responsabilité objective du *conductor operis faciendi*. En D. 19.2.13.3 (Ulpien), il est question d'un *conductor operis* qui s'est engagé à garder un esclave chez lui ; l'esclave meurt à l'étranger. La responsabilité du *conductor* découle d'une utilisation de la chose contraire aux termes de la convention : elle n'a rien d'objectif⁴⁷. En D. 19.2.62 (Labéon), il est question de la construction d'un mur : *antequam eum probares [...] tuum periculum est*. Or, la *probatio* est un élément typique du contrat

⁴⁵ Bien qu'elles soient dues toutes deux à Labéon, et qu'elles visent toutes deux les contrats litigieux, Fr. De Martino n'a pas songé à rapprocher l'action *ex locato conducto* de l'action *ciuilis in factum* (cf. *supra* pp. 33-34) : il se contente de les rejeter.

⁴⁶ D. 19.2.13.1 (Ulpien).

⁴⁷ Voir les nombreux parallèles réunis par R. ROBAYE, *op. cit.* p. 136, n. 40.

public : la *lex parieti faciundo* de Pouzzoles le montre exemplairement⁴⁸, et Cicéron le confirme à plusieurs reprises⁴⁹. Partant, le témoignage de Labéon n'est d'aucun poids.

3) *La custodia*

Aucun texte n'associe explicitement le *receptum* ou le contrat de transport à la *custodia* « technique »⁵⁰. A l'origine au moins, le *receptum res saluas fore* est beaucoup plus contraignant que la *custodia*, puisque, contrairement à la *custodia* (semble-t-il)⁵¹, il inclut les cas de force majeure. Ce n'est qu'au moment où l'exception labéonienne entre en vigueur que le *receptum* s'apparente à la *custodia*, sans s'y assimiler.

DIGESTE 4.9.3.5 (Gaius). *nauta et caupo et stabularius mercedem accipiunt non pro custodia, sed nauta ut traiciat uectores, caupo ut uiatores manere in caupona patiat, stabularius ut permittat iumenta apud eum stabulari : et tamen custodiae nomine tenentur. nam et fullo et sarcinator non pro custodia, sed pro arte mercedem accipiunt, et tamen custodiae nomine ex locato tenentur.*

L'armateur, l'aubergiste et le loueur d'écuries ne reçoivent pas une *merces* pour la garde (*custodia*), mais l'armateur pour le transport des passagers, l'aubergiste pour le séjour des voyageurs dans son auberge, le loueur d'écurie pour la stabulation des bêtes dans son écurie : et pourtant ils sont tenus par l'obligation de garde. Car le foulon et le raccommodeur ne reçoivent pas une *merces* pour la garde, mais pour leur ouvrage, et pourtant ils sont responsables *ex locato* en vertu de l'obligation de garde.

Le *nauta*, le *caupo* et le *stabularius* sont susceptibles de passer un *receptum*, mais le préteur n'a pas reconnu cette possibilité au *fullo* ni au *sarcinator*. D'autre part, le *fullo* et le *sarcinator* sont tenus par la *custodia* « technique » dans le cadre de la *locatio conductio*, parce que ce sont des artisans dont le contrat de *locatio* prévoit qu'ils modifient la chose dont ils ont la

⁴⁸ *ILLRP* 518.

⁴⁹ Cic. *Verr.* 3.130, 3.133, 5. 73.

⁵⁰ En D.4.9.1.8 (Ulpie) et D.47.5.1.4 (Ulpie), il n'est question que de la *custodia* « matérielle » : l'obligation de garde n'est qu'accidentelle, elle ne fonde pas l'obligation *ex recepto*.

⁵¹ R. ROBAYE, *op. cit.*, p. 73.

responsabilité. Or, tel n'est assurément pas le cas du *nauta*, du *caupo* ni du *stabularius*⁵². Par conséquent, rien ne permet d'affirmer, avec Fr. De Martino, que le *nauta* ait été tenu *ex recepto* par la *custodia* « technique »⁵³. Rien ne permet non plus de conjecturer, avec R. Robaye, que le *nauta* ait été tenu *ex locato* par la *custodia* « technique » – sur ce point précis, Fr. De Martino a raison⁵⁴. Dans les deux cas, la *custodia* découlait vraisemblablement des obligations propres au *receptum* et à la *locatio*.

4) Rapport du *receptum*, de la *locatio conductio* et de la *custodia*

Fr. De Martino donne donc une définition inacceptable du *receptum*, de la *locatio* et de la *custodia* (dans son rapport avec le *receptum*). La manière dont il articule ces trois institutions ne l'est pas moins⁵⁵. Fr. De Martino exclut en effet a priori que la responsabilité fût égale dans la *locatio* et le *receptum*⁵⁶, mais il conclut paradoxalement à la responsabilité objective du *nauta* dans les deux cas⁵⁷. Rien ne démontre que le *receptum* et la *locatio* aient exploité deux types différents de *custodia*. Admettons néanmoins que tel ait été le cas. La distinction entre *custodia* « technique » et *custodia* « matérielle », si ténue, n'aurait pas suffi à distinguer le *receptum* de la *locatio* : Fr. De Martino considère en effet que les obligations du *nauta* étaient supérieures à la *custodia* dans les deux cas⁵⁸.

Dès lors que l'on respecte les textes, le système retrouve sa cohérence : le *receptum* se distinguait de la *locatio* parce qu'il reconnaissait la responsabilité objective du *nauta*.

RESPONSABILITÉ DU MAGISTER EN CAS DE *IACTVS*

Selon Fr. De Martino, il est deux raisons de penser que le *magister nautis* était objectivement responsable du *iactus*. D'une part, le chargeur savait qu'un naufrage était possible, alors qu'il

⁵² J.A.C. THOMAS, « Judicial Aspects of Carriage by Sea and Warehousing in Roman Law », *Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions* XXXI. *Les grandes escales*, Bruxelles, 1974, p. 132.

⁵³ FR. DE MARTINO, *op. cit.*, pp. 134-137.

⁵⁴ Contrairement à ce qu'écrit R. ROBAYE, *op. cit.*, p. 93, en effet, il n'est pas vraisemblable que Gaius évoque un contrat de *locatio conductio* passé par le *nauta*, le *caupo* ou le *stabularius* : car tous trois se singularisent par la capacité de passer un *receptum* (cf. D. 4.9).

⁵⁵ FR. DE MARTINO, *op. cit.*, pp. 139-141 (résumé des pages précédentes).

⁵⁶ *Ibid.*, p. 130.

⁵⁷ *Ibid.*, pp. 139-140.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 135 (*locatio*), p. 136 (*receptum*).

n'aurait pas pu savoir si ses propres marchandises seraient sacrifiées en cas de danger. D'autre part, le *magister nauis*, s'il avait surchargé le navire, aurait été libre de l'alléger en prétextant la nécessité d'un jet⁵⁹. La distinction établie entre le risque de naufrage et le risque de sacrifice est dénuée de pertinence. Le chargeur ne peut rien contre la fatalité : son navire peut sombrer ou ses marchandises être sacrifiées. La contribution vise précisément à répartir équitablement le risque entre les chargeurs et l'armateur. En cas de jet des marchandises, le navire était appelé à contribution – et il l'était largement, compte tenu de sa valeur –⁶⁰, de sorte que l'armateur n'avait aucun intérêt à surcharger son navire⁶¹. Ulpien sanctionne le jet gratuit par une action au simple, le jet délictueux par une action au double⁶². La responsabilité du *magister* en cas de *iactus* ne résiste pas un instant à l'analyse.

CONTRIBUTION ET DOMMAGE AQUILIEN

Comme l'avait déjà relevé P. Huvelin⁶³, il est de fait que la *lex Aquilia* n'est jamais appliquée en cas de jet des marchandises ou de sacrifice des agrès : elle prévoyait pourtant l'indemnisation de tout dommage *corpore corpori*, pourvu qu'il n'y ait eu ni dol ni faute. Fr. De Martino explique cet état de fait par la prétendue responsabilité *ex contractu* du *magister*, qui aurait rendu la *lex Aquilia* inutile⁶⁴. Il est beaucoup plus vraisemblable que l'institution de la contribution ait visé à soustraire le *magister* à la *lex Aquilia*. Certes, l'Edit du préteur n'a jamais consacré la contribution⁶⁵ : ce fut l'œuvre de la jurisprudence, qui s'est appuyée sur la bonne foi du contrat de louage⁶⁶. Fr. De Martino est d'ailleurs contraint d'admettre que la *redemptio a piratis* donnait lieu à contribution⁶⁷, conformément aux *responsa* de Servius, Ofilius et Labéon⁶⁸.

⁵⁹ *Ibid.*, pp. 144-145.

⁶⁰ D. 14.2.2.2 (Paul). Le passage est glosé, mais il l'a été à haute époque : cf. *supra* p. 25.

⁶¹ Cf. *supra* pp. 26-29.

⁶² D. 19.5.14 (Ulpian). Cf. *supra* p. 23.

⁶³ P. HUVELIN (ed. H. Lévy-Bruhl), *Etudes d'histoire du droit commercial romain (histoire externe – droit maritime)*, Paris, 1929, p. 187.

⁶⁴ FR. DE MARTINO, *op. cit.*, pp. 119-123, 143.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 143.

⁶⁶ Cf. M. MARRONE, « D. 14. 2. 2 pr. : "retentio" e "iudicia bonae fidei" », *Iura* 6 (1955), p. 173, n. 10.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ D. 14.2.2.3 (Paul).

RATIONALITÉ DU SYSTÈME

Au terme de son étude, Fr. De Martino tient à rassurer son lecteur : la responsabilité objective de l'armateur n'a rien d'anti-économique. L'armateur, en effet, était libre de passer des accords particuliers avec chacun des chargeurs, sous la forme de pactes, afin de leur imposer la contribution en cas de jet des marchandises. Seul problème : à l'époque classique, les pactes ne sont pas munis d'action ; le *magister* n'aurait donc eu aucun moyen de faire valoir ses droits devant le préteur. « Mais la jurisprudence classique éclairée, considérant la *bona fides* des actions *locati-conducti*, finit par reconnaître l'action *ex conducto* en faveur du *magister*.⁶⁹ » Après avoir forgé la responsabilité objective du *magister* et nié l'existence de la contribution, Fr. De Martino n'a d'autre issue que de rétablir la contribution et de supprimer la responsabilité objective du *magister*, contre la jurisprudence classique.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 145.

ANNEXE I

DIGESTA 14.2

DE LEGE RHODIA DE IACTV

TEXTE

1. PAVLVVS *libro secundo sententiarum*. Lege R(h)odia cauetur, ut, si leuandae nauis gratia iactus mercium factus est, omnium contributione sarciatur quod pro omnibus datum est.
2. IDEM *libro trigensimo quarto ad edictum*. Si laborante naue iactus factus est, amissarum mercium domini, si merces uehendas locauerant, ex locato cum¹ magistro nauis agere debent: is deinde cum reliquis, quorum merces saluae sunt, ex conducto, ut detrimentum pro portione communicetur, agere potest. Seruius quidem respondit ex locato agere cum magistro nauis debere, ut ceterorum uectorum merces retineat, donec portionem damni praestent. †immo etsi retineat² merces magister, ultro ex locato habiturus est actionem cum uectoribus: quid enim si uectores sint, qui nullas sarcinas habeant? plane commodius est, si sint, retinere eas. at si non totam nauem conduxerit, ex conducto aget, sicut uectores, qui loca in nauem conduxerunt:† aequissimum enim est commune detrimentum fieri eorum, qui propter amissas res aliorum consecuti sunt, ut merces suas saluas haberent. **1.** Si conseruatis mercibus deterior facta sit nauis aut si quid exarmauerit, nulla facienda est collatio, quia dissimilis earum rerum causa sit, quae nauis gratia parentur et earum, pro quibus mercedem aliquis acceperit: nam et si faber incudem aut malleum fregerit, non imputaretur ei qui locauerit opus. sed si uoluntate uectorum uel propter aliquem metum id detrimentum factum sit, hoc ipsum sarciri oportet. **2.** Cum in eadem naue uaria mercium genera complures mercatores coegissent praetereaue multi uectores serui liberique in ea nauigarent, tempestate graui orta necessario iactura facta erat: quaesita deinde sunt haec: an omnes iacturam praestare oporteat et si qui tales merces imposuissent, quibus nauis non oneraretur, uelut gemmas margaritas? et quae portio praestanda est? et an etiam pro liberis capitibus dari oporteat? et qua actione ea res expediri possit? placuit omnes, quorum interfuisset iacturam fieri, conferre oportere†, quia id tributum obseruatae res deberent†: itaque dominum etiam

¹ eum *F.*

² [non] retineat *Mommsen.*

navis pro portione obligatum esse. iacturae summam pro rerum pretio distribui oportet. corporum liberorum aestimationem nullam fieri posse. ex conducto dominos rerum amissarum cum nauta, id est cum magistro acturos. itidem agitatum est, an etiam uestimentorum cuiusque et anulorum aestimationem fieri oporteat: et omnium uisum est, nisi si qua consumendi causa imposita forent, quo in numero essent cibaria: eo magis quod, si quando ea defecerint in nauigatione³, quod quisque haberet in commune conferret. **3.** Si navis a piratis redempta sit, Seruius Ofilius Labeo omnes conferre debere aiunt: quod uero praedones abstulerint, eum perdere cuius fuerint, nec conferendum ei, qui suas merces redemerit. **4.** Portio autem pro aestimatione rerum quae saluae sunt et earum quae amissae sunt praestari solet, nec ad rem pertinet, si hae quae amissae sunt pluris ueniri poterunt, quoniam detrimenti, non lucri fit praestatio. sed in his rebus, quarum nomine conferendum est, aestimatio debet haberi non quanti emptae sint, sed quanti ueniri⁴ possunt. **5.** Seruorum quoque qui in mare perierunt non magis aestimatio facienda est, quam si qui aegri in naue decesserint aut aliqui sese praecipitauerint. **6.** Si quis ex uectoribus soluendo non sit, hoc detrimentum magistri navis non erit: nec enim fortunas cuiusque nauta excutere debet. **7.** Si res quae iactae sunt apparuerint, exoneratur collatio: quod si iam contributio facta sit, tunc hi qui soluerint agent ex locato cum magistro, ut is ex conducto experiatur et quod exegerit reddat. **8.** Res autem iacta domini manet nec fit adprehendentis, quia pro derelicto non habetur.

3. PAPINIANVS *libro nono decimo responsorum*. Cum arbor aut aliud navis instrumentum remouendi communis periculi causa deiectum est, contributio debetur.

4. CALLISTRATVS *libro secundo quaestionum*. Navis onustae leuandae causa, quia intrare flumen uel portum non potuerat cum onere, si quaedam merces in scapham traiectae sunt, ne aut extra flumen periclitetur aut in ipso ostio uel portu, eaque scapha summersa est, ratio haberi debet inter eos, qui in naue merces saluas⁵ habent, cum his qui in scapha perdiderunt, proinde tamquam si iactura facta esset: idque Sabinus quoque libro secundo responsorum probat. contra si scapha cum parte mercium salua est, navis periit, ratio haberi non debet eorum, qui in naue perdiderunt, quia iactus in tributum naue salua uenit. **1.** Sed si navis, quae in tempestate iactu mercium unius mercatoris leuata est, in alio loco summersa est et aliquorum mercatorum merces per urinatores extractae sunt data mercede, rationem haberi debere eius, cuius merces in nauigatione leuandae navis causa iactae sunt, ab his, qui postea

³ nauigationem *F.* nauigatione *Mommsen*.

⁴ uenire *F.* ueniri *F*².

⁵ soluas *F.*

sua per urinatores seruauerunt, Sabinus aequè respondit. eorum uero, qui ita seruauerunt, inuicem rationem haberi non debere ab eo, qui in nauigatione iactum fecit, si quaedam ex his mercibus per urinatores extractae sunt: eorum enim merces non possunt uideri seruandae nauis causa iactae esse, quae perit. **2.** Cum autem iactus de naue factus est et alicuius res, quae in nauì remanserunt, deteriores factae sunt, uidendum, an conferre cogendus sit, quia non debet duplici damno onerari et collationis et quod res deteriores factae sunt. sed defendendum est hunc conferre debere pretio praesente rerum: itaque uerbi⁶ gratia si uicenum merces duorum fuerunt et alterius aspargine decem esse coeperunt, ille cuius res integrae sunt pro uiginti conferat, hic pro decem. potest tamen dici etiam illa sententia distinguentibus nobis, deteriores ex qua causa factae sunt, id est utrum propter iacta nudatis rebus damnum secutum est an uero alia ex causa, ueluti quod alicubi iacebant merces in angulo aliquo et unda penetrauit. tunc enim conferre debebit: an ex priore causa collationis onus pati non debet, quia iactus etiam hunc laesit? adhuc numquid et si aspargine propter iactum res deteriores factae sunt? sed distinctio suptilior adhibenda est, quid plus sit, in damno an in collatione: si uerbi gratia hae res uiginti fuerunt et collatio quidem facti decem, damnum autem duo, deducto hoc, quod damnum passus est, reliquum conferre debeat. quid ergo, si plus in damno erit quam in collatione? ut puta decem aureis res deteriores factae sunt, duo autem collationis sunt. indubitate utrumque onus pati non debet: sed hic uideamus, num et ipsi conferre oporteat. quid enim interest iactatas res meas amiserim an nudatas deteriores habere coeperim: nam sicut ei qui perdidit subuenitur, ita et ei subueniri oportet, qui deteriores propter iactum res habere coeperit. haec ita Papirius Fronto respondit.

5. HERMOGENIANVS *libro secundo iuris epitomarum*. Amissae nauis damnum collationis consortio non sarcitur per eos, qui merces suas naufragio liberauerunt: nam huius aequitatem tunc admitti placuit, cum iactus remedio ceteris in communi periculo salua nauì consultum est. **1.** Arbore caesa, ut nauis cum mercibus liberari possit, aequitas contributionis habebit locum.

6. IVLIANVS *libro octogesimo sexto digestorum*. Nauis aduersa tempestate deprensa⁷ ictu fulminis deustis armamentis et arbore et antemna Hipponem delata est ibique tumultuariis armamentis ad praesens comparatis Ostiam nauigauit et onus integrum pertulit: quaesitum est, an hi, quorum onus fuit, nautae pro damno conferre debeant. respondit non debere: hic enim sumptus instruendae magis nauis, quam conseruandarum mercium gratia factus est.

⁶ uerbis F.

⁷ depressa F. deprensa Bentley.

7. PAVLVVS *libro tertio epitomarum Alfeni digestorum*. Cum depressa nauis aut deiecta esset, quod quisque ex ea suum seruasset, sibi seruare respondit, tamquam ex incendio.

8. IVLIANVS *libro secundo ex Minicio*. Qui leuandae⁸ nauis gratia res aliquas proiciunt, non hanc mentem habent, ut eas pro derelicto habeant, quippe si inuenerint eas, ablaturus et, si suspicati fuerint, in quem locum eiectae sunt, requisituros: ut perinde sint, ac si quis onere pressus in uiam rem abiecerit mox cum aliis reuersurus, ut eandem auferret.

9. VOLVSIVS MAECIANVS ex lege R(h)odia. Ἀξίωσις Εὐδαίμονος Νικομηδέως πρὸς Ἀντωνῖνον βασιλέα· κύριε βασιλεῦ Ἀντωνῖνε, ναυφράγιον ποιήσαντες ἐν τῇ Ἰκαρίᾳ διηρπάγημεν ὑπὸ τῶν δημοσίων τῶν τὰς Κυκλάδας οἰκούντων. Ἀντωνῖνος εἶπεν Εὐδαίμονι· ἐγὼ μὲν τοῦ κόσμου κύριος, ὁ δὲ νόμος τῆς θαλάσσης. τῷ νόμῳ τῶν Ῥοδίων κρινέσθω τῷ ναυτικῷ, ἐν οἷς μήτις τῶν ἡμετέρων αὐτῷ νόμος ἐναντιοῦται. τοῦτο δὲ αὐτὸ καὶ ὁ θεϊότατος Αὔγουστος ἔκρινεν.

10. LABEO *libro primo pithanon a Paul<o> epitomatorum*. Si uehenda mancipia conduxisti, pro eo mancipio, quod in naue mortuum est, uectura tibi non debetur. Paulus: immo quaeritur, quid actum est, utrum ut pro his qui impositi an pro his qui deportati essent, merces daretur: quod si hoc apparere non poterit, satis erit pro nauta, si probauerit impositum esse mancipium. **1.** Si ea condicione nauem conduxisti, ut ea merces tuae portarentur easque merces nulla nauta necessitate coactus in nauem deteriore, cum id sciret te fieri nolle, transtulit et merces tuae cum ea naue perierunt, in qua nouissime uectae sunt, habes ex conducto locato cum priore nauta actionem. Paulus: immo contra, si modo ea nauigatione utraque nauis periit, cum id sine dolo et culpa nautarum factum esset. idem iuris erit, si prior nauta publice retentus nauigare cum tuis mercibus prohibitus fuerit. idem iuris erit, cum ea condicione a te conduxisset, ut certam poenam tibi praestaret, nisi ante constitutum diem merces tuas eo loci exposuisset, in quem deuehendas eas merces locasset†, nec per eum staret, quo minus remissa sibi ea poena spectaret⁹†. idem iuris in eodem genere cogitationis obseruabimus, si probatum fuerit nautam morbo impeditum nauigare non potuisse. idem dicemus, si nauis eius uitium fecerit sine dolo malo et culpa eius. **2.** Si conduxisti nauem amphorarum duo milium et mille¹⁰ amphoras portasti, pro duobus milibus amphorarum pretium debes. Paulus: immo si auersione nauis conducta est, pro duobus milibus debetur merces: si pro numero impositarum amphorarum merces constituta est, contra se habet: nam pro tot amphoris pretium debes, quot portasti.

⁸ leuanda F.

⁹ Il faut peut-être lire nec ad eum spectaret, quo minus remissa sibi ea poena staret.

¹⁰ ibi F. mille Behrends et alii.

TRADUCTION

1. [PAUL], *Sententiae* II. Il est prévu par la loi rhodienne que, s'il y a eu jet de marchandises pour alléger le navire, ce qui a été donné dans l'intérêt général soit remplacé par une contribution générale.
2. IDEM, *ad Edictum* XXXIV. S'il y a eu jet parce que le navire était en difficulté, les propriétaires des marchandises perdues, s'ils avaient mis en location le transport des marchandises, doivent agir *ex locato* contre le *magister navis*¹¹ ; celui-ci peut ensuite agir *ex conducto* contre les autres propriétaires, dont les marchandises ont été sauvées, pour que le préjudice soit partagé en proportion. Toutefois, Servius a répondu que l'on devait agir *ex locato* contre le *magister navis* pour qu'il retienne les marchandises des autres passagers jusqu'à ce qu'ils versent leur contrepartie au dommage†. Mais même si le *magister* retient les marchandises, il aura encore une action *ex locato* contre les passagers : que se passerait-il en effet si des passagers n'avaient pas de bagages ? S'il y a des bagages, il est bien plus commode de les retenir, mais dès lors que [quelqu'un] n'a pas pris en location tout le navire, qu'il agisse *ex conducto*, comme les passagers qui ont pris en location des places sur le navire† : il est très juste en effet que le préjudice commun retombe sur ceux qui ont pu sauver leurs marchandises grâce à la perte des biens d'autrui. **1.** Si le navire a été endommagé ou a perdu un agrès alors que les marchandises ont été conservées, il n'y a pas lieu à contribution, parce qu'il faut distinguer ce qui est élément du navire de ce pourquoi l'on a reçu une *merces* : car si un artisan avait brisé une enclume ou un marteau, cela ne saurait être imputé à celui qui aurait mis en location la tâche à réaliser. Mais si ce préjudice a été occasionné par la volonté des passagers ou à cause de quelque crainte, il convient qu'il soit réparé. **2.** Comme plusieurs marchands avaient rassemblé divers genres de marchandises dans le même navire et qu'en outre nombre de passagers, esclaves et hommes libres, y naviguaient, une forte tempête ayant éclaté, on avait été contraint de procéder à un jet. Cela souleva les questions suivantes : faut-il que tous répondent du jet ? qu'advient-il si certains ont embarqué des marchandises qui n'alourdissent pas le navire, comme des pierres précieuses ou des perles ? quelle part de la contribution faut-il verser ? les hommes libres donnent-ils lieu à contribution ? et au moyen de quelle action cette affaire peut-elle se régler ? On a considéré qu'il convenait que contribuent tous ceux dont il était de l'intérêt commun que les marchandises fussent jetées†, parce que les choses qui avaient été

¹¹ Les termes latins en italiques sont définis pp. 486-488.

sauvées devaient cette contribution† ; c'est pourquoi le propriétaire du navire est lui aussi obligé en proportion. Il convient de répartir le coût du jet en fonction du prix des choses. On ne peut procéder à aucune estimation d'hommes libres. Les propriétaires des choses jetées agiront *ex conducto* contre le *nauta*, c'est-à-dire le *magister*. On s'est également demandé s'il convenait que l'on procède aussi à l'estimation des vêtements de chacun et des anneaux : et il a semblé qu'il convenait que l'on procède à l'estimation de toute chose, à l'exception des provisions embarquées pour être consommées, quelle qu'en soit la quantité, et ce d'autant plus que si elles venaient à faire défaut en cours de route, chacun mettrait en commun ce qu'il a. **3.** Si le navire a été racheté à des pirates, Servius, Ofilius et Labéon disent que chacun doit contribuer : mais quand des faiseurs de butin ont volé (des marchandises), leur propriétaire les perd, et aucune contribution n'est due à celui qui a racheté ses marchandises. **4.** Il est de règle qu'une part de la contribution soit versée en proportion de l'estimation des choses qui ont été sauvées et de celles qui ont été perdues ; il est indifférent que celles qui ont été perdues puissent être vendues à un prix supérieur, puisque c'est sur la valeur perdue, non sur la gain escompté, que porte le versement. Mais s'agissant des choses qui donnent lieu à contribution, il faut qu'il y ait estimation non du prix auquel elles ont été achetées, mais du prix auquel elles peuvent être vendues. **5.** On ne doit pas non plus faire une estimation des esclaves qui ont péri en mer, pas plus que si certains sont morts de maladie à bord du navire, ou si certains se sont jetés par-dessus bord. **6.** Si l'un des passagers n'est pas solvable, ce ne sera pas au préjudice du *magister navis* : le *nauta*, en effet, n'a pas à se renseigner sur la fortune de chacun. **7.** Si les choses qui ont été jetées ont réapparu, la contribution n'a plus lieu d'être : si la contribution a déjà eu lieu, ceux qui ont payé agiront *ex locato* contre le *magister*, pour qu'il fasse valoir son droit *ex conducto* et rende ce qu'il a réclamé. **8.** La chose jetée reste à son propriétaire et n'appartient pas à celui qui s'en empare, parce que l'on considère qu'elle ne tombe pas en déréliction.

3. PAPINIEN, *Responsa* XIX. Contribution est due lorsque le mât ou un autre agrès du navire a été jeté pour mettre fin à un danger commun.

4. CALLISTRATE, *Quaestiones* II. Si une partie des marchandises ont été transbordées dans une barque pour alléger un navire surchargé – parce qu'il n'avait pu s'engager dans un fleuve ou un port, par crainte de se trouver en difficulté aux abords du fleuve, dans son embouchure ou dans le port –, et que la barque ait coulé, ceux qui ont des marchandises sauvées dans le navire doivent être tenus pour débiteurs de ceux qui ont subi une perte dans l'embarcation, comme si, par conséquent, il y avait eu un jet : Sabinus (*Responsa* II) approuve lui aussi cette solution. Par contre, si la barque a été sauvée avec une partie des marchandises, et que le navire ait péri, ceux qui ont subi une perte dans le navire ne doivent pas être tenus pour débiteurs, parce que le jet

appelle contribution à condition que le navire sera sauvé. **1.** Mais si un navire, qui a été allégé dans la tempête grâce au jet des marchandises d'un seul marchand, a sombré en un autre point, et que les marchandises des autres marchands aient été repêchées par des plongeurs (moyennant une *merces*), celui dont les marchandises ont été jetées en cours de route pour alléger le navire doit tenir pour débiteurs ceux qui ont ensuite récupéré leurs biens grâce aux plongeurs : c'est ce que Sabinus a également répondu. Mais à l'inverse ceux qui n'ont pas récupéré leurs biens par ce biais ne doivent pas tenir celui qui a fait un jet en cours de route pour débiteur, si une partie de ses marchandises ont été remontées à la surface par des plongeurs : leurs marchandises ne peuvent en effet passer pour avoir été jetées afin de sauver le navire qui a sombré. **2.** Lorsqu'un jet a été fait du navire, et que les affaires de quelqu'un, qui sont restées dans le navire, ont été détériorées, il faut examiner s'il doit être astreint à contribuer : car il ne doit pas souffrir un dommage double (du fait de la contribution et parce que ses affaires ont été détériorées). Mais il faut exclure qu'il doive contribuer au prix que les affaires ont à ce moment : c'est pourquoi, pour prendre un exemple, si les marchandises de deux personnes étaient d'une valeur de vingt, et que celles de l'une soient tombées à dix à cause d'une mouillure, celle dont les affaires sont intactes doit contribuer pour vingt, l'autre pour dix. Cette solution peut aussi s'appliquer lorsque nous cherchons à établir la cause de la détérioration, c'est-à-dire si c'est à cause des choses jetées que les affaires ainsi découvertes ont subi un dommage, ou si c'est parce que les marchandises se trouvaient dans un coin et que l'eau s'est frayé un chemin. Dans ce cas, il devra en effet contribuer. Dans le cas précédent ne doit-il pas être soulagé du poids de la contribution, parce que le jet lui a porté préjudice à lui aussi ? Mais il faut recourir à une distinction plus subtile en se demandant ce qui atteint le plus grand montant : le dommage ou la contribution ? Si, par exemple, ces affaires avaient une valeur de vingt, et que la contribution ait une valeur de dix, le dommage de deux, c'est déduction faite du dommage subi que le reste doit contribuer. Que se passerait-il si d'aventure le montant du dommage était supérieur à celui de la contribution ? Imaginons que les affaires endommagées aient une valeur de dix *aureus*, mais que la contribution se monte à deux *aureus*. Il est indubitable qu'il ne doit pas supporter le poids de la contribution. Mais examinons ici s'il convient de lui verser contribution à lui aussi. Qu'importe en effet que j'aie perdu mes affaires parce qu'elles ont été jetées, ou que je les aie vues détériorées parce qu'elles avaient été découvertes : car de même que l'on subvient à celui qui a subi une perte, de même il convient de subvenir à celui qui a vu ses marchandises détériorées à cause d'un jet. C'est ce que Papirius Fronto a répondu.

-
5. HERMOGÉNIEN, *Iuris epitomae* II. Ce n'est pas à ceux qui ont sauvé leurs marchandises au moment du naufrage de couvrir par un consortium de contribution le dommage constitué par la perte d'un navire : car il a plu de n'admettre l'équité du consortium qu'à partir du moment où il a été décidé parce que le jet a soustrait le reste des marchandises à un danger commun et que le navire a été sauvé. 1. Si le mât a été coupé pour permettre le sauvetage du navire avec les marchandises, on admettra l'équité de la contribution.
6. JULIEN, *Digesta* LXXXVI. Un navire surpris par la tempête, dont les agrès, le mât et l'antenne avaient été brûlés par la foudre, s'était laissé déporter à Hippone ; là, avec les agrès de fortune qui étaient alors disponibles, il fit voile vers Ostie et mena toute sa cargaison à bon port : on s'est demandé si tous les propriétaires de la cargaison devaient contribuer à l'indemnisation du *nauta*. Il a répondu qu'on ne le devait pas : la dépense consentie, en effet, visait plus l'armement du navire que la conservation des marchandises.
7. PAUL, *Epitomae Alfeni digestorum* III. Lorsqu'un navire a coulé ou qu'il a chaviré, ce que chacun a sauvé de son bien en l'extrayant du navire, il a répondu que chacun le sauvait pour soi, comme en cas d'incendie.
8. JULIEN, *Ex Minicio* II. Ceux qui jettent des affaires par-dessus bord pour alléger le navire n'ont pas l'intention de les laisser tomber en déréliction ; car, s'ils les ont trouvées, ils les emporteront, et si l'idée leur est venue du lieu où elles ont été rejetées, ils les réclameront, de sorte que leur situation évoque celle d'un homme accablé par un fardeau, qui se débarrasse d'une affaire sur la route dans l'idée qu'il s'en reviendra bientôt avec d'autres pour l'emporter.
9. VOLUSIUS MAECIANUS, *ex lege Rhodia*. Requête d'Eudaimôn de Nicomédie à l'empereur Antonin : « Seigneur et empereur Antonin ! Après avoir fait naufrage à Icarie, nous avons été dépouillés par les fonctionnaires des habitants des Cyclades ». Antonin a répondu à Eudaimôn : « Je suis maître du monde, mais la loi est maîtresse de la mer. Qu'il soit jugé selon la loi maritime des Rhodiens, pour autant qu'aucune de nos lois ne s'y oppose. » C'est ce que le très divin Auguste a lui aussi décrété .
10. LABÉON, *Pithana a Paulo epitomatorum* I. Si tu as pris en location un transport d'esclaves, aucune *uectura* ne t'est due pour l'esclave qui est mort à bord du navire. PAUL : En réalité, la question est de savoir s'il a été convenu de verser la *merces* pour ceux qui seraient embarqués ou pour ceux qui seraient emmenés à bon port : si cela n'a pu être démontré, il suffira au *nauta* d'avoir prouvé que l'esclave a été embarqué. 1. Si tu as pris un navire en location à la condition que ce soit celui-ci qui transporte tes marchandises, et qu'un *nauta*, sans que la nécessité ne l'y contraignît, ait transbordé ces marchandises dans un navire en moins bon état, alors qu'il savait que tu y étais opposé, et que tes marchandises aient sombré avec le navire

qui les a finalement transportées, tu as l'action *ex conducto locato* contre le premier *nauta*. PAUL : En réalité, la solution contraire s'applique si les deux navires ont sombré en cours de route, lorsque le naufrage est survenu sans dol ni faute des *nautae*. Le même droit s'appliquera si le premier *nauta*, retenu par les autorités, s'est vu interdire de naviguer avec tes marchandises. Le même droit s'appliquera s'il a pris tes marchandises en location à condition de te verser une compensation d'un montant déterminé au cas où il n'aurait pas livré tes marchandises avant le jour prévu à l'endroit où tu as pris en location le débarquement de ces marchandises†, et à condition que le montant de la remise qui lui serait faite sur cette compensation ne dépende pas de lui†. Nous observerons le même droit, en suivant un raisonnement comparable, s'il a été prouvé qu'un *nauta* n'a pu prendre la mer parce que la maladie l'en empêchait. Nous dirons de même si son navire s'est détérioré sans dol ni faute de sa part. 2. Si tu as pris un navire d'une capacité de deux mille amphores en location, et que tu aies transporté mille amphores, tu dois le prix pour les deux mille amphores. PAUL : En réalité, si le navire a été pris en location d'un bloc, *merces* est due pour les deux mille amphores. Si la *merces* a été fixée en fonction du nombre d'amphores embarquées, c'est le contraire : car tu dois le prix pour autant d'amphores que tu as transportées.

ANNEXE II

IVLIANVS, frag. Lenel 857

La première partie de ce fragment extrait *libro secundo ex Minicio* se trouve au livre XLI du *Digeste*, la seconde au livre XIV. On voit que la seule intervention de la commission présidée par Tribonien a consisté à transformer « *habere* » en « *habent* ».

D. 41.7.7.

si quis merces ex naue iactatas inuenisset, num ideo usucapere non possit, quia non uiderentur derelictae, quaeritur. sed uerius est eum pro derelicto usucapere non posse.

D. 14.2.8.

qui leuandae nauis gratia res aliquas proiciunt, non hanc mentem habent¹, ut eas pro derelicto habeant, quippe si inuenerint eas, ablaturus et, si suspicati fuerint, in quem locum eiectae sunt, requisituros : ut perinde sint, ac si quis onere pressus in uiam rem abiecerit mox cum aliis reuersurus, ut eandem auferret.

1. habent *Tribonianus*, habere (*sc. Minicius ait*) *Iulianus*.

ANNEXE III

EXTRAITS DU *DE INVENTIONE* ET DE *L'ARS RHETORICA*

CICÉRON, *De inuentione*

1.47 ex pari, sic: « nam ut locus sine portu nauibus esse non potest tutus, sic animus sine fide stabilis amicis non potest esse. » In iis rebus, quae sub eandem rationem cadunt, hoc modo probabile consideratur: « **nam si Rhodiis turpe non est portorium locare, ne Hermocreonti quidem turpe est conducere.** » haec tum uera sunt, hoc pacto: « quoniam cicatrix est, fuit uulnus »; tum ueri similia, hoc modo: « Si multus erat in calceis puluis, ex itinere eum uenire oportebat. »

omne autem - ut certas quasdam in partes tribuamus - probabile, quod sumitur ad argumentationem, aut signum est aut credibile aut iudicatum aut comparabile.

2.87 causae remotioni hoc nobis exemplo sit: **Rhodii quosdam legarunt Athenas. legatis quaestores sumptum, quem oportebat dari, non dederunt. legati profecti non sunt. accusantur.** intentio est: « proficisci oportuit ». depulsio est: « non oportuit ». quaestio est: « oportueritne? » ratio est: « sumptus enim, qui de publico dari solet, is ab quaestore non est datus ». infirmatio est: « uos tamen id, quod publice uobis erat negotii datum, conficere oportebat ». iudicatio est: cum iis, qui legati erant, sumptus, qui debebatur de publico, non daretur, oportueritne eos conficere nihilo minus legationem? hoc in genere primum sicut in ceteris, si quid aut ex coniecturali aut ex alia constitutione sumi possit, uideri oportebit. deinde pleraque et ex comparatione et ex relatione criminis in hanc quoque causam conuenire poterunt.

2.98 necessitudo autem infertur, cum ui quadam reus id, quod fecerit, fecisse defenditur, hoc modo: **lex est apud Rhodios, ut, si qua rostrata in portu nauis deprehensa sit, publicetur. cum magna in alto tempestas esset, uis uentorum inuitis nautis in Rhodiorum portum nauem coegit. quaestor nauem populi uocat, nauis dominus negat oportere publicari.** intentio est: « rostrata nauis in portu deprehensa est ». depulsio concessio. ratio: « ui et necessario sumus in portum coacti ». infirmatio est: « nauem ex lege tamen populi esse oportet ». iudicatio est: cum rostratam nauem in portu deprehensam lex publicarit cumque haec nauis inuitis nautis ui tempestatis in portum coniecta sit, oporteatne eam publicari ?

FORTUNATIEN, *Ars rhetorica* 1.13.

quae est simplex definitio ? cum unam rem simpliciter definimus, ut : « **naufragia ad publicanos pertineant : cuiusdam naufragae corpus cum ornamentis ad litus expulsum harena obrutum est, id publicani eruerunt ; rei sunt sepulchri uiolati** ». hic enim simpliciter quaeritur, quid sit sepulchrum uiolare.

LA CITÉ DE RHODES

DE LA CHRONOLOGIE À L'HISTOIRE

VOLUME II : CATALOGUES, RÉPERTOIRES, BIBLIOGRAPHIE, PLANCHES

Thèse en cotutelle

présentée à la Faculté des Lettres et sciences humaines
Institut de Préhistoire et des sciences de l'Antiquité classique
Université de Neuchâtel

et à l'Université Michel-de-Montaigne – Bordeaux III
Ausonius – Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Âge
UMR 5607 – CNRS

pour l'obtention du grade de docteur ès sciences humaines

Par

Nathan Badoud

Adoptée sur proposition du jury :

Prof. Alain Bresson, codirecteur de thèse
Prof. Denis Knoepfler, codirecteur de thèse
Prof. Jean-Louis Ferrary, rapporteur
Prof. Adalberto Giovannini, rapporteur

Soutenue le 20 décembre 2007

Université Michel-de-Montaigne – Bordeaux III
Université de Neuchâtel

2007

CATALOGUES

INSCRIPTIONS

LISTE DES INSCRIPTIONS

I. CATALOGUES

I.1. Rhodes

1. Catalogue des prêtres d'Halios
2. Catalogue des prophètes
3. Fragment de catalogue annoté
4. Fragment de catalogue annoté
5. Catalogue des prêtres d'Asklapios

I.2. Ialysos

6. Catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios
7. Fragment de liste

I.3. Camiros

8. Catalogue des damiurges
9. Catalogue des prêtres d'Athana Polias
10. Catalogue des *archiéristai*
11. Catalogue des prêtres d'Apollon Pythios, Karneios, Mulantios et Digénès

I.3. Lindos

12. Catalogue des prêtres d'Athana Lindia
13. Catalogue des prêtres de Poséidon Hippios
14. Fragment incertain

II. SOUSCRIPTION (Lindos)

15. Souscription pour la restitution de la parure et des vases à boire d'Athana Lindia

III. DÉCRETSET DOCUMENTS Y RELATIFS

III.1. Rhodes

16. Monument d'Εὐδημος à Séleucie du Kalykadnos (extrait)
17. Décret sur la fourniture d'huile au gymnase
18. Ἡμερολόγιον planifiant la fourniture d'huile au gymnase
19. Extrait d'un décret réglementant la rédaction des catalogues

III.2. Camiros

20. Fragment d'un décret camiréen (objet inconnu)
21. Décret honorant Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου Πλάριος

III.3. Lindos

22. Décret honorant les délégués de Lindos au tribunal de Rhodes
23. Fragment d'un décret lindien (objet inconnu)
24. Décret ordonnant la rédaction de la *Chronique du Temple*
25. Décret sur le dépôt d'Athana

III.4. Koinon

26. Décrets des Ἀφροδισιασταὶ Ἑρμογένειοι et actes de transfert de propriété

IV. DÉDICACES ET INSCRIPTIONS HONORIFIQUES

IV.1. Rhodes

27. Base de la statue de Θρασυκλῆς Πολυκλεῦς
28. Base de la statue d'Ἀντισθένης Ἀρχιτίμου, prêtre d'Halios
29. Base d'une statue dédiée par le Conseil et les magistrats rhodiens
30. Base de la statue d'un prêtre d'Asklapios
31. Inscription honorant le γυμνασίαρχος πρεσβύτερος κατὰ Ῥωμαῖα
32. Base de la statue d'Εὐπόλεμος Εὐπολέμου τοῦ Τιμοκράτους ὁ Τιμοκράτης, prêtre d'Athana Lindia
33. Inscription honorant un prêtre d'Apollon Pythios (?)
34. Inscription honorant Διοπεΐθης Ἀριστωνίδα, prêtre des dieux de Samothrace
35. Base d'un trépied dédié par Τιμόστρατος Λύκωνος, chorège
36. Inscription honorant Μάρκος Αὐρήλιος Κῦρος Εὐπλοος, prêtre de Dionysos Bacchios

IV.2. Camiros

37. Base d'une statue dédiée par le damiurge Ὀνομαρχίδας Εὐαράτου et d'autres magistrats camiréens
38. Base d'une statue dédiée par un damiurge et d'autres magistrats camiréens
39. Inscription honorant le damiurge Ἀλεξίμαχος Ἑρμῖα
40. Inscription honorant le damiurge Μιννίων Δωροθέου

IV.3. Lindos

41. Base de la statue dédiée par le prêtre d'Athana Lindia Σωσίλας Σιμία et d'autres magistrats lindiens
42. Base de la statue de Τεΐσων Καλλικλεῦς, prêtre d'Athana Lindia
43. Monument de Ἀγήσανδρος Μικίωνος
44. Base des statues de Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτης et de Κλεαγόρας Τιμασάρχου, prêtres d'Athana Lindia
45. Autel consacré aux Dieux de Samothrace
46. Stèle mentionnant le prêtre d'Athana Lindia Νικάγορας Πανατίου ὁ Αἰνησιδάμου et d'autres magistrats lindiens
47. Base des statues des prêtres d'Athana Lindia Νικότιμος et Ἀθανοδωρος Ἀγήμονος et de leur sœur Τιμωνάσσα

48. Base de la statue de Φιλόδαμος Ἀριστοβούλου, prêtre d'Athana Lindia et prêtre d'Halios (?)
- 49-54. Bases de Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου ὁ Ὀνασάνδρου, secrétaire des *mastroi*
- 49. Partie supérieure d'une base
 - 50. Partie inférieure d'une base
 - 51. Partie inférieure d'une base
 - 52. Partie supérieure d'une base
 - 53. Partie inférieure d'une base
 - 54. Partie inférieure d'une base
55. Base des statues du prêtre d'Athana Lindia Φίλιππος Φιλίππου ὁ Ἀστυκράτης et de son épouse Ἀγαυρὶς Ἡροδότου
56. Base de la statue de Νεικάσιμαχος Δαρδάνου, prêtre d'Athana Lindia
57. Base de la statue d'un dignitaire rhodien ayant notamment exercé la charge de proconsul

V. *Varia et incerta*

V.1. Rhodes

58. Lettre de l'empereur Néron aux Rhodiens

V.2. Camiros

59. Règlement de sacrifice
60. Autel du héros Presbutas

V.3. Lindos

- 61-63. Baux du dème d'Amos
- 61. Premier bail (extrait)
 - 62. Troisième bail (extrait)
 - 63. Quatrième bail (extrait)

V.4. Argos

64. Stèle des *promanties*

I. CATALOGUES

I.1. RHODES

1. CATALOGUE DES PRÊTRES D'HALIOS

Pl. I, fig. 1 : photographie de la face principale.

Pl. II, fig. 2 : photographie de la face secondaire.

Publications) L. MORRICONE, « I sacerdoti di Halios. Frammento di catalogo rinvenuto a Rodi », *ASAA* 27-29 [n.s. 11-13] (1949-1951) [1952], pp. 351-380 (CDR 1).

Commentaires) V. GABRIELSEN, « The Synoikized Polis of Rhodos », in P. Flensted-Jensen *et al.* (edd.), *Polis and Politics*, Copenhagen, 2000, p. 202, n. 49. CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 542, n. 3. CDR, pp. 343-351.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Marbre. **Configuration de l'ouvrage)** Fronton à palmettes acrotères (?). **Etat)** La stèle, aujourd'hui brisée, se compose de quatre fragments jointifs. Il manque la partie inférieure de la pierre, qui s'est détachée en laissant une cassure oblique. La patine du marbre et les traces de chaux montrent que cette cassure est antérieure au dernier remploi de la pierre (XIV^e siècle). Le fronton a été piqueté à une époque indéterminée. **Dimensions)** Hauteur conservée : 132 cm, fronton inclus (22 cm). Epaisseur : inconnue. Largeur sous le fronton : 75 cm. Largeur au-dessus de la cassure : 78 cm. **Configuration de l'inscription)** La stèle était destinée à être opisthographe. Ses faces sont divisées en deux colonnes de 38 cm par une bande horizontale de 5 cm de largeur. Seule la face principale a été gravée. Traces d'ἑγκαυσις. **Hauteur des lignes)** 3 cm à gauche, 2,7 cm à droite. La l. I, 29 se détache en grandes lettres. **Gravure)** Hétérogène. Les 29 premières lignes sont de la même main. Plusieurs lapicides se sont ensuite succédé à l'ouvrage, mais le style des lettres est resté relativement uniforme : **B** à boucles égales. **E** à barre moyenne. **K** à petites barres. **M** à jambes obliques. **N** et **Π** à hastes inégales. **Ξ** muni d'une haste et d'une barre centrale petite ou moyenne. **Σ** ouvert. **Υ** à grande haste, muni de branches incurvées ou droites. **Φ** à boucle ellipsoïdale. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** ne débord pas. Séparateurs épigraphiques (II, ll. 2, 4, 7). Lignes de guidage (II).

Lieu de découverte) Ville de Rhodes, ruines de la « mosquée au fer » (*demirli giami*), détruite par un bombardement en juillet 1944. **Remplois)** 1. Marche d'escalier. 2. Eglise du XIV^e siècle (cathédrale orthodoxe ?), transformée en « mosquée au fer » après 1522 : mur de l'abside. **Lieu d'exposition)** [Sanctuaire d'Halios.]

Datation de la gravure) Début de la gravure en 382/1 ou peu après (I, l. 29). **Datation des prêtres)** Colonne I : 408-369. Colonne II : 330-296 +/-3.

date	n°	I			II
			Ἀλίο ἱαρής τοῖδε	330 79	Ἀριστόγνωτος Πυργαλίωνος
408	1		Εὐφραγόρας Πυργάλο	329 80	Ἴπποκράτης ἰ Εὐφράστο
407	2		Δαμοσθένης Γοργία	328 81	Πολύχαρμος Νικία
406	3		Ἀγησίτιμος Ἐπικράτεος	327 82	Πυθειάδας ἰ Τίμωνος
405	4	5	Πλείσταρχος Ἀγεμάχο	326 83	5 Ἀστυκρατίδας Ἀνθήβα
404	5		Σιμίων Γοργία	325 84	Ἀριστίων Μελάγγα
403	6		Ἀρχίπολις Φρορίδα	324 85	Φαίαξ ἰ Λεσχαίο
402	7		Ἀγήσανδρος Καλλιάνακτος	323 86	Νικαγόρας Δαμοκράτεος
401	8		Διογένης Διόννο	322 87	Ἀρχέας Ὀρμωτάδα
400	9	10	᾽Αθανίς Στασία	321 88	10 Μνᾱμις Ἀριστάρχου
399	10		Διαγόρας Δαμαγήτο	320 89	Δόρκων Στασαγόρα
398	11		Ἀκεστίας Ἐρμοκρέωντος	319 90	Τύθις Δαμοφέλεος
397	12		Πολεμακλῆς Σκύμνο	318 91	Δαμάγητος Διαγόρα

396	13	Ἀγοράναξ Πάγκριος	317	92	Καλλιάναξ Λυσιμάχου
395	14	15 Ἀπολλόδωρος Εὐτελίδα	316	93	15 Εὐαγόρας Οἰκίνα
394	15	Στρατοκλῆς Πυθοδότο	315	94	Δαμοκράτης Ἐξακέστου
393	16	Καλλίβολος Ἀγακλέος	314	95	[Δ]ιο<γ>ένης Νίκωνος
392	17	[Εὐ]κλῆς Ἀστυανακτίδα	313	96	Πυλάδας Κρίνιος
391	18	[Θε]όπομπος Κόρκιος	312	97	Αὐτομήδης Πυθέου
390	19	20 [.]αύσιππος Θεολύτο	311	98	20 Τιμόστρατος Τιμαγόρα
389	20	[Κ]λεσίμαχος Ἀγήσιος	310	99	Πάγων Πολεμακλεῦς
388	21	Δαμοκράτης Παναϊτίο	309	100	Σιμάριστος Εὐφραγόρα
387	22	Πολυκλῆς Δαμοτέλεος	308	101	Δαήμων Δάμων<ο>ς
386	23	Εὐθύμαχος Πρατάρχο	307	102	Διώξιππος Ἱεροφῶντος
385	24	25 Παμφιλίδας Ἀθάνιος	306	103	25 Πολυκράτης Κρυασσέος
384	25	Τιμακράτης Πολύωνος	305	104	Ἰδομενεὺς Ἀγία
383	26	[---]στοκράτης Ἀριστοτέλεος	304	105	Π<ο>λυάρατος Κλευσθένης
382	27	[Παν]αίτιος Ὀνασάνδρο	303	106	Πολυκλῆς Τεισαγόρα
381	28	[Πο]λυκράτης Κητίδα	302	107	Σθενέλας Ἀγία
380	29	30 [Νί]κων Ἀλεξιμάχο	301	108	30 Ἀγησίδαμος Ἀγήμ[ονος]
379	30	[Φρ]ορίδας Ἀρχιπόλιος	300	109	Πυθειάδας Εὐ[---]
378	31	[Ἀρ]ιστόμβροτος Γόργο	299	110	Ἀλεξιμάχ[ος ---]
377	32	[Γ]όργιππος Πύθωνος	298	111	Καλλισ[---] [---]
376	33	Ἀνταγόρας Ἀγεμάχο	297	112	Τε[---] [---]
375	34	35 Ἀρχίτιμος Λητοδόρο	296	113	35 Ε[---] [---]
374	35	Μνασίτιμος Ὀμφάλο			---
373	36	Ἀρχοκράτης Μελάγγ[α]			
372	37	Ἀρχέας Μεν[---]			
371	38	Κλείτων Κιμ[ερίο]			
370	39	40 Ἐξάκεστος [---]			

I, I. 20 [Ν]αύσιππος ου [Π]αύσιππος. **I, I. 26** [Ἀρ]ιστοκράτης ου [Πι]στοκράτης. **II, I. 15** [Δ]ΙΟΠΙΕΝΗΣ lap. **II, I. 23** ΔΑΜΩΝΘΣ lap. **II, I. 27** ΠΟΛΥΑΡΑΤΟΣ lap.

2. CATALOGUE DES PROPHÈTES

Pl. III, fig. 3 : photographie.

Publications) A. MAIURI, *NSCIR* 2. CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka* VIII. *Deux documents chronologiques rhodiens*, Copenhagen, 1938, II. G. PUGLIESE CARRATELLI, *SER* 5 (*CDR* 2).

Commentaires) FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), pp. 349-354. *CDR*, chapitre VI.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Configuration de l'ouvrage)** Moulure en haut et en bas. **Etat)** Il manque la partie centrale et le quart supérieur droit de la stèle. **Dimensions)** *Hauteur* : 130 cm. *Largeur* : 46 cm, 51 cm. *Épaisseur* : 17 cm. **Configuration de l'inscription)** Annotations gravées en apostilles. **Hauteur des lettres)** 1,5 cm. **Gravure)** Homogène. **B** à boucles inégales. **Z** muni d'une haste. **Θ** muni d'un point. **K** à grandes barres. **N** et **Π** à hastes égales. **Ξ** à petite barre centrale, dénué de haste. **Σ** fermé, dont les branches internes forment un angle obtu. **Υ** à petite haste. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** déborde en haut et en bas. *Apices*.

Lieu de découverte et emploi) Canalisation dans le secteur du stade. **Lieu d'exposition)** [Sanctuaire d'Halios.]

Datation de la gravure) I^{er} siècle (après 73 ?). **Datation des prophètes)** 89-73.

date	n°		π[ροφᾶται']
89	1	Τριετηρίς Ῥωμαῖα	Κλευκρ[άτης ---]
88	2	Διπανάμια Διπανάμια	Ἰσ[τάνιος] Καλλιφά[νης ---]
		5	[---]
87	3	πενταετηρίς Τριετηρίς	Πραταγό[ρας ---] [---]
86	4		Εὐπόλε[μος Εὐπολέμου] τοῦ [Τιμοκράτους] καθ' ὕθε[σίαν δὲ Τιμοκράτους] [Κλάσιος]
		10	
85	5	Τριετηρίς Ῥωμαῖα	Διονύσ[--- ---] Φ[αγαῖος]
84	6	Ἰποκαθέσια Διπανάμια	Τιμαχίδ[ας Ἀγησιτίμου] Λιν[δοπολίτας]
		15	
83	7	Τριετηρίς Ῥωμαῖα	Πολυάρα[τος ---] Π[---] καθ' ὕθεσί[αν δὲ ---]
82	8		Ἱεροφάν[ης ---]
		20	B[---]
81	9	[Τρι]ετηρίς [Ῥω]μαῖα [Δι]πανάμια	[Ἐ]κάτωγ Φαινί<λ>α Λ[---]
80	10	[Δι]πανάμια	Ἀριστοκ[λῆς Ἐρ]μοκρῶντος Εὐ[θηνίτα]ς
79	11	25 Τριετηρί[ς] Πενταετη[ρίς]	Ξενόστρ[ατος Σ]ωσθένης Κα[---]ς
78	12		Μοσχίω[ν Ἐ]κατόμνω Λα[δάρμιο]ς
77	13	Τριετηρίς Ῥωμαῖα	Αἰνέας [Μεν]εκλεῦς Ἡ[ριεύ]ς
		30	
76	14	Ἰποκαθέσια Διπανάμια	Διονύσ[ιος Δ]ιονυσίου το[ῦ Εὐπο]λέμου Καρ[παθιοπο]λίτας
75	15	π[ε]νταετηρίς 35 [Τ]ριετηρίς	Ζηνόδο[τος Δ]ιοφάντου το[ῦ Ζηνοδ]ότου Λιν[δοπο]λίτας καὶ ἐπιλ[αχὼν ἱερ]εὺς Ἀλίου
74	16	Διπανάμια	Τιμαγό[ρας Τ]ιμαγόρα Σ[---]ς
73	17	40 Τριετηρίς Ῥωμαῖα	Ἀγησικ[λῆς] Γόργου Λ[---]ς

I. 17 Π[εδιεύς] Pugliese Carratelli. I. 21 ΦΑΙΝΙΔΑ lap.

3. FRAGMENT DE CATALOGUE ANNOTÉ *

* Ce fragment pourrait appartenir au catalogue des prophètes (*CDR-I 2*).

Pl. IV, fig. 4 : photographie inédite.

Publications) G. PUGLIESE CARRATELLI, *SER 3. CDR-I 3*.

Commentaire) *CDR*, chapitre VI.

Ouvrage) Stèle ? **Matériau)** Pierre de Lartos. **Etat)** Une partie de la tranche gauche est conservée. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 31 cm. *Largeur conservée* : 26 cm. *Épaisseur* : inconnue. **Hauteur des lettres)** 1,8-1,5 cm (annotations : 0,8 cm). **Gravure)** Homogène. **B** à boucles inégales. **Θ** muni d'un triangle. **Σ** fermé dont les branches internes forment un angle aigu. *Apices*. Annotations gravées en apostilles.

Lieu de découverte) Inconnu. **Lieu d'exposition)** [Ville de Rhodes. Sanctuaire d'Halios ?]

Datation) I^{er} siècle av. J.-C. environ.

n°

1		[---]ας [---] Βρυγιν[δάριος]
2	[Τρι]ετηρίς [Ρ]ωμαῖα	[Καλ]λῖξεινος [---] Ἀμν[ίστιος]
5		καθ' ὁδοθεσίαν δ[ἐ ---] Τύμ[νιος]
3	Διπα(νάμια)	Διοπείθης Τι[---] Βυβάσ[σιος]
4	πεντα(ετηρίς) 10 Τρι(ετηρίς)	Σιμίας Πυθ[---] Δρυῖ[τας]

1.9 Πυθ[οκρίτου ?].

4. FRAGMENT DE CATALOGUE ANNOTÉ *

* Ce fragment pourrait appartenir au catalogue des prophètes (*CDR-I 2*).

Non illustré.

Publications) FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), p. 351 (G. PUGLIESE CARRATELLI, *SER 5a. CDR-I 4*)

Commentaire) *CDR*, chapitre VI.

Ouvrage) Inconnu. **Matériau)** Inconnu. **Etat)** Bloc dont ne subsiste qu'une partie du bord droit. **Dimensions)** Inconnues. **Écriture)** Inconnue.

Lieu de découverte) Ville de Rhodes. **Lieu d'exposition)** [Sanctuaire d'Halios ?]

Datation) I^{er} siècle av. J.-C. environ.

n°

[1]	Διπανάμια <i>vacat</i>	[--- ---] [---]
[2]	πεντετηρίς	[--- ---]

vacat
[Τριετηρίς ?] [---]

Les précédents éditeurs donnent seulement le texte des apostilles.

5. CATALOGUE DES PRÊTRES D'ASKLAPIOS

Pl. IV : photographies. **Fig. 5** : côté droit. **Fig. 6** : côté gauche.

Publications) G. PUGLIESE CARRATELLI, *SER* 4b-c, d'après deux photographies de M. Segre (*CDR-I* 5).

Commentaire) *CDR*, chapitre VI.

Ouvrage) Base de statue remployée (cf. *CDR-I* 30). **Matériau)** Inconnu. **Dimensions)** Inconnues. **Configuration de l'inscription)** Le catalogue a été gravé sur les côtés droit et gauche de la base. **Gravure)** Hétérogène. **Ε** à petite barre centrale. **Θ** à barre horizontale. **Κ** à grandes barres. **Ν** et **Π** à hastes presque égales. **Ξ** à petite barre centrale, dénué de haste. **Σ** fermé, dont les branches intérieures forment un angle obtus. **Υ** à petite haste. **Ω** ouvert. Les lettres rondes occupent toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** déborde en haut et en bas. *Apices*.

Lieu de découverte) Inconnu. **Lieu d'exposition)** Ville de Rhodes. [Sanctuaire d'Asklapios.]

Datation) 31-22.

Côté droit

date	n°		
31	1	A	[---]Ιόστρατ[ος] Θρασυξένου Α[---] ἐφ' ᾧ Ἀλῖεια μεγάλα [Τ]ριετηρίς Καισάρεια τὰ 5 πρᾶτα ἀχθέντα 30 2 ἱερεὺς Ἀσκληπιοῦ Τιμαχίδα Τιμαχ[ίδα] Πολίτας
28	4	10	[Κ]υδαγόρας [Κ]υδαγόρα [Λ]ινδοπολίτας Διπάναμια
27	5	15	[Ξ]ενοφῶν Ἀγεστράτου Ἵπεργχεύς [ἐ]φ' ᾧ Ἀλῖεια Τριετηρίς Καισάρεια
26	6		Ἀντίοχος Χάρμωνος Κασαρεύς
24	8	20	[Ε]ὐφραγόρας Εὐαράτου Καττάβιος Διπανάμια <i>vacat</i>

Côté gauche

23	9	B	ἱερεὺς Ἀσκληπιοῦ Στρατοκλῆς Θρασαγόρα ρυγινδάριος ἐφ' ᾧ Ἀλῖα Τριε(τη)ρίς Καισάρεια
22	10	5	ἱερεὺς Ἀσκληπιοῦ Καλλικράτης

Καλλικράτης
Πεδιεύς.
vacat

I. 3 ΜΡΥΓΙΝΔΑΡΙΟΣ lap.

I.2. IALYSOS

6. CATALOGUE DES PRÊTRES D'APOLLON ERÉTHIMIOS

Pl. V, fig. 8 : photographie.

Publications) L. ROSS, *IGI* III, 277. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Anagraphe der Priester des Apollon Erethimios », *Hermes* 29 (1894), pp. 16-24. *IG* XII, 1, 730 (H. VAN GELDER, *SGDI* 4135. CH. MICHEL, *Recueil* 875. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 724. G. LAFAYE, *IGRR* IV 1140 [seulement les annotations]. CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka* VIII. *Deux documents chronologiques rhodiens*, Copenhague, 1938, I, pp. 6-10). G. PUGLIESE CARRATELLI, *SER* 5b. I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, *ARD*, pp. 162-165, 1* (*CDR-I* 6).

Commentaires) L. ROSS, *Reisen auf den griechischen Inseln des ägäischen Meeres* III, Stuttgart, Tübingen, 1845, p. 101. M. HOLLEAUX, « Sur la chronologie des inscriptions rhodiennes », *Rph* 17 (1893), p. 180 = *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques* I, Paris, 1938, p. 392. H. VAN GELDER, « *Ad corpus inscriptionum Rhodiarum* », *Mnemosyne* 24 (1896), p. 89 ; *Geschichte der alten Rhodier*, Haag, 1900, p. 164, n. 3 et p. 304. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), pp. 349-354. *CDR*, chapitre VI.

Bibliographie complémentaire) Cf. I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, *op. cit.*, p. 165.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Dimensions)** Hauteur : 117 cm. Largeur : 56 cm en haut, 59 cm en bas. Epaisseur : 15 cm. **Configuration de l'inscription)** Annotations gravées en apostilles. **Gravure)** Hétérogène. **A** présentant parfois une barre brisée. **B** à boucles inégales. **Θ** parfois muni d'un triangle. **K** à grandes barres. **N** et **Π** à hastes égales ou presque. **Ξ** à petite barre centrale, parfois muni d'une haste. **Σ** fermé, dont les branches inférieures se rejoignent à gauche des branches supérieures. **Υ** présentant une haste de hauteur variable. **Ω** ouvert. Les lettres rondes occupent toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** débordé en haut et en bas. *Apices*.

Lieu de découverte et d'exposition) Territoire d'Ialysos. Sanctuaire d'Apollon Eréthimios.

Datation) 63-36.

date	n°		Ἱερεῖς Ἀπόλλωνος Ἐρεθιμίου
63	1	πανάγ(υρις)	Μηνόφιλος Ἐπικράτης Βρυγινδάριος
62	2		Πεισικράτης Δαμαινέτου Ἰστάνιος
61	3	πανάγ(υρις)	Ἀγησίλοχος Κλευσθένης Ἰστάνιος
60	4	5	Ἀστυκρατίδας Καλλιστράτου Ὑπερεγχεύς
59	5	Τριετ(ηρίς) πανάγ(υρις)	Πραξιφῶν Ἀριστομβρότου Βρυγινδάριος
58	6		Δεξιναύτας Ἀγήμονος Ἰστάνιος
57	7	Ῥωμαῖα	Τεισαγόρας Τεισαγόρα Νεοπολίτας
56	8	Διπα(νάμια) [Α]λίεια	Ἀλεξίμαχος Εὐφάνεος Ἀστυπαλαεὺς
55	9	10	Δαμόπολις Δαμοπόλιος Ποντωρεὺς
54	10		Ἀρχίας Ἀρχία Ἰστάνιος
53	11		Εὐφράνωρ Ἀγήμονος Ποντωρεὺς
52	12	Διπα(νάμια) Ἀλίεια	Ἀγησίπολις Φιληράτου Ἰστάνιος
51	13	Τρι(ετηρίς)	Σύμμαχος Συμμάχου Ἰστάνιος
50	14	15	Ἀριστομβροτίδας Δάμωνος Πολίτας

49	15	Τριετηρίς Ῥωμαῖα	Εὐαγόρας Διονυσίου Νεοπολίτας
48	16	Δι(πανάμια) Ῥαλεια	Ἀρχίας Ἀριστανδρίδα Ἰστάνιος
47	17	Ἀλεια Τριετηρίς	Ἀριστείδας Ξενομβρότου Ποντωρεὺς
46	18		{Α} Ἀνταγόρας Ἀγεστράτου Βρυγινδάριος
45	19	20 Ῥωμαῖα Τριετηρίς Διπανάμια	Ἀγέστρατος Δαμοκράτεως Ἰστάνιος
44	20	Διπανάμια Ἀλίσια	Νικασικράτης Ξενοδάμου Ἰστάνιος
43	21		Τιμοκλείδας Τιμαγόρα Σιβύθιος
42	22	πανάγυρις μετὰ τὸν πόλεμον	Δαμόστρατος Σπουσίλα Ποντωρεὺς
41	23		Ἀλεξιμβροτίδας Διοπείθευς
		25 Ῥωμαῖα Τριετηρίς	Σιβύθιος
40	24	πανάγυρις Διπανάμια	Ξεῖνις Ξενομένεως Ποντωρεὺς
39	25	Τριετηρίς	Ἡρόδοτος Λυσάνδρου
			Βρυγινδάριος
38	26		Φιλότιμος Φιλοτίμου Ποντωρεὺς
37	27	30	Γόργων Γόργωνος Βρυγινδάριος
36	28	παναγυρίς Διπανάμια	Κλευσθένης Ἀγησιλόχου
			Ἰστάνιος
			<i>vacat</i>

7. FRAGMENT DE LISTE*

*Ce fragment pourrait appartenir au catalogue des prêtres d'Apollon Eréthemios (CDR-I 6).

Pl. IV, fig. 7 : photographie.

Publications) L. ROSS, « Inschriften aus Rhodos », *Hellenika. Archiv archäologischer, philologischer, historischer und epigraphischer Abhandlungen und Aufsätze* 1.2, Halle, 1846 111, 43. CH.TH. NEWTON, *GIBM* II, CCCL. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 732 (H. VAN GELDER, *SGDI* 4137). I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, *ARD*, pp. 167-168, 3* (CDR-I 7).

Commentaires) H. VAN GELDER, « *Ad corpus inscriptionum Rhodiarum* », *Mnemosyne* 24 (1896), p. 90. M. SEGRE, « Il culto rodio di Alessandro e dei Tolomei », *BSAA* 34 [n.s. 11.1] (1941), p. 31 (révision de la pierre). *CDR*, chapitre VI.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Dimensions)** Hauteur conservée : 37, 3 cm. Largeur conservée : 47, 3 cm. Epaisseur : inconnue. **Gravure)** Première état (hétérogène ?) : ll 1-8. E à barre centrale de taille moyenne. K à grandes barres. M à jambes parallèles. N à hastes presque égales. Π à hastes très inégales. Σ fermé, dont la forme varie entre la l. 5 et la l. 7. Ω largement ouvert. Le O n'occupe pas toute la hauteur de la ligne. Queues d'aronde. Deuxième état (homogène) : ll. 9-10. E à barre centrale petite (l. 9) ou grande (l. 10). N à hastes inégales (?). Ω de forme indéterminée. Apices.

Lieu d'exposition et de découverte) Territoire d'Ialysos. Sanctuaire d'Apollon Eréthemios.

Datation) Fin du III^e siècle (ll. 1-8). Fin de l'époque hellénistique ou époque impériale (ll. 9-10).

 [--- ---]σιος
 [---]ος Φιλοκράτεως
 [---δ]αμος Ἀλεξιμβροτίδ[α]
 [---]φιλος Λυσεναίτου
 5 [Ἀγ]ήσανδρος Δαμοκρίνεως
 [---]λευσίας Πολυκλεῦς
 [Θ]εύμπομος Σωσιτίμου

[Ἰπ]πικῶν Τιμαπόλιος
²[ἱερεὺς] Ἀπόλωνος Ἐρεθιμίου καὶ Ἀρ[άμιτος]
 10 Ὀνό[μ]αστος β' Ἐριναέου²
 vacat ?

Les parties soulignées ne sont connues que par la copie de L. Ross.

I.3. CAMIROS

8. CATALOGUE DES DAMIURGES

Le catalogue des damiurges a été gravé sur les piliers **E** (8.1) et **Δ** (8.2) d'un portique, ainsi que sur une stèle (8.3).

8.1-2. Piliers E et Δ

Pl. VI, fig. 9 : photographie de l'assise supérieure du pilier E, vue du côté gauche.

Pl. VI, fig. 10 : même photographie, associée à un dessin de l'assise inférieure du pilier E (1/10).

Pl. LVIII : la fontaine dorique de Camiros, transformée en portique ; la fontaine dorique d'Ialysos.

Publications) G. IACOPI, « Esplorazione archeologica di Camiro II. *Epigraphica* », *Clara Rhodos* VI-VII, Rhodes, 1932-1933, pp. 370-384, 2. J. BENEDIKTSSON, *Chronologie de deux listes de prêtres kamiréens*, Copenhagen, 1940, I (nouvelle édition basée sur l'examen de l'inscription par M. Segre). M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC 3 + TC suppl.* p. 227 (CDR 8.1-2).

Commentaires) FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *GGA* 5 (1934), pp. 196-198. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Ancora sui damoi di Rodi », *SCO* 6 (1956), p. 73. CDR, chapitre V.

Ouvrage) Piliers d'un portique ayant formé la façade d'une fontaine après suppression d'un parapet. **Matériau**) Pierre de Lartos. **Configuration de l'ouvrage**) Chaque pilier se compose de deux assises et d'un chapiteau. **Etat**) Le monument restauré présente un chapiteau amputé de sa moitié gauche sur le pilier E, et un chapiteau complet sur le pilier Δ. Mais d'après M. Segre et G. Pugliese Carratelli le chapiteau du pilier E est complet, en tout cas à gauche (cf. segment a), tandis que le chapiteau du pilier Δ est manquant. L'assise supérieure du pilier Δ est mutilée à gauche et à droite, l'assise inférieure seulement à gauche. **Dimensions**) Assise inférieure : hauteur : 112 cm. Largeur : 57 cm. Epaisseur : 40-37 cm. Assise supérieure : hauteur : 112,5-115 cm. Largeur : 57 cm. Epaisseur : 37-33 cm (mesures de G. Iacopi). D'après les photographies, la hauteur du chapiteau peut être estimée à 24 cm. La hauteur totale d'un pilier est donc de 250 cm environ. **Configuration de l'inscription**) Le catalogue a été incisé sur le chapiteau du pilier E (segment a) et sur les côtés gauche et droit des assises appartenant aux piliers E et Δ (segments b-i). La surface préalablement occupée par le parapet a été gravée dans son entier sur le côté gauche du pilier E, en partie sur le côté droit du même pilier, et laissée vierge des deux côtés du pilier Δ. **Gravure**) Homogène (même main que la stèle 8.3 ?). **B** à boucles inégales. **E** à barre centrale moyenne ou grande. **Θ** muni d'un triangle. **K** à barres moyennes ou grandes. **M** à jambes parallèles. **N** à hastes égales ou presque. **Ξ** dénué de haste. **Π** à hastes à égales. **Σ** fermé, dont les branches intérieures forment un angle obtus, éventuellement prolongé par un trait horizontal. **Υ** présentant une haste généralement petite. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** débord en haut et en bas.

Lieu d'exposition et de découverte) Cf. ouvrage.

Datation de la gravure) II^e siècle ap. J.-C. ? **Datation des magistrats**) 281 av. J.-C – 9 ap. J.-C. environ. En raison des lacunes, les dates postérieures à 129 sont incertaines.

1. Pilier E

A. Côté gauche

date	n°	a	(chapiteau)
			[δαμιοῦρ]γοί'

	b	(assise supérieure)	
281	1	Φιλοκράτης Τιμοκράτεως	
280	2	Σωσιγένης Φιλοκράτεως	
279	3	Ἀλεξίμαχος Εὐκλεῦς	
278	4	Λύκων Τιμοκράτου	
277	5	5 Λυκόφρων Κλεοβούλου	
276	6	Κληνανδρίδας Εὐφραγόρα	
275	7	Διογένης Πύθωνος	
274	8	Σάτυρος Ἔργοίτα	
273	9	Ἀναξικράτης Δαμοκράτεως	
272	10	10 Τιμακράτης Ἀγησαρχίδα	
271	11	Ἵνάσανδρος Θευδίππου	
270	12	Ἀστυκράτης Ἀλκίππου	
269	13	Ἀριστοκράτης Ὑπεροχίδα	
268	14	Τρίτυλλος Ἀρχιδάμου	
267	15	15 Ἀρχίπολις Ὀνασάνδρου	
266	16	Ἀρκίδαμος Ἀρατοφάνεως	
265	17	Λεπτίνας Ἀγησιστράτου	
264	18	Κυδανταγόρας Κοσμοκλεῦς	
263	19	Εὐθεμῖς Κριτοδάμου	
262	20	20 Εὐκλῆς Εὐκλείτου	
261	21	Εὐκλ<εῖ>δας Εὐφράγορα	
260	22	Δαμάγητος Ξενοφάνεως	
259	23	Ἵνάσανδρος Πεδάπατρεως	
258	24	Ἀριστοκράτης Ἀγητορίδα	
257	25	25 Ἀγησις Λύκωνος	
256	26	Ἑρμοκλῆς Ἀγησιστράτου	
255	27	Θηρατίδας Ἀλεξιμάχου	
254	28	Νικόλοχος Λυσιμάχου	
253	29	Ἀγήσανδρος Βουλάνακτος	
252	30	30 Εὐφράνωρ Ἀγησαγόρα	
251	31	Τιμόστρατος Λύκωνος	
250	32	Τιμοκλείδας Θεμιστοκλεῦς	
249	33	Τιμακράτης Τιμοθέου	
248	34	Εὐφάνης Ἀριστομάχου	
247	35	35 Εὐάρατος Ἐπικάλλεως	
246	36	Πολύχαρμος Ἀγησίππου	
245	37	Ἀθανόδοτος Χάρητος	
244	38	Φιλοκράτης Σωμάχου	
243	39	Χάλκων Φιλοκλεῦς	
242	40	40 Κλεισίμαχος Κλεισιστράτου καθ' Ἀριστομάχου	
241	41	Μεγακλῆς Μεγασῶνος	
240	42	Ἀλκίμαχος Δαμονίκου κατὰ γένεσιν δὲ Δαμοκλεῦς	
239	43	45 Θρασυμήδης Ἀλέξιος	

238	44		Κλειναγόρας Μίλωνος
237	45		Ξενοφῶν Τιμάρχου
236	46		Κτησίας Νικοπόλιος
235	47		Ἀριστότιμος Ῥοδίππου καθ
		50	Φιλοξένου
234	48		Λυκάων Σμινδυρίδα
233	49		Σωσικράτης Νικοπόλιος
232	50		Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου
		c	(<i>assise inférieure</i>)
231	51		Ἀριστόδαμος Τιμάρχου
230	52		Στράτων Ῥοδοφώντος
229	53		Σωσικράτης Σωκράτους
228	54		Εὐκλῆς Ἐχεβούλου
227	55	5	Ἀριστα<ν>δ<ρ>ίδας Ἀρισταγόρα
226	56		Εὐκλῆς Ἀλεξιμάχου
225	57		Οὐλίας Μνασιτίμου
224	58		Ὑπεροχίδας Ἀκέσωνος
223	59		Θεύδιππος Ὀνασάνδρου
222	60	10	Ἀρχέδαμος Φιλοκράτους
221	61		Δαμαγόρας Πισιστράτου
220	62		Πυθογένης Πυθογένους
219	63		Τιμακλῆς Τιμακράτους
218	64	15	Ὑπεροχίδας Πυθίωνος
217	65		Ἀγησίστρατος Ἑρμοκλεῦς
216	66		Ἀλεξιάδας Ἀγησίππου κατὰ γένεσιν δὲ Ἀγησάνδρου
215	67		Ξενοφάνης Στρατοκλεῦς
214	68	20	Χαιριάδας Κλιναγόρα
213	69		Αἰνησίτιμος Λυσάνδρου
212	70		Ἐρατοκλῆς Στρατοκλεῦς
211	71		Ἀλεξίμαχος Ἑρμοκλεῦς
210	72		Κλισίων Δαμοστρ[ά]του
209	73	25	Κλεωναῖος Ἀπολλ[ο]δώρου
208	74		Κλεόνικος Τιμάνακτος κατὰ γενέσιν δὲ Κλεάρχου
207	75		Κλεωναῖος Εὐαγόρα
206	76		Καλλικρατίδας Εὐαγόρα
205	77	30	Ὀνομαστίδας Εὐαράτου
204	78		Τιμόθεος Τιμακράτου
203	79		Φιλωνίδας Ἀρχιπόλιος
202	80		Μενεκράτης Ναυφίλου
201	81		Ἄρεσις Εὐκράτους
200	82	35	Δαμοκράτης Εὐφραγόρα
199	83		Ἀρχῆναξ Στ<ρ>ατωνίδα
198	84		Ἀρχίδαμος Πασιχάριος

197	85	Κράντωρ [Ἐ]κ[φε]ύ[ξι]ος
196	86	Θεύδωρος Ὀνασάνδρου

b, l. 21 ΕΥΚΛΗΠΤΑΣ *lap.* **c, l. 5** ΑΡΙΣΤΑΡΔΑΙΔΑΣ *corr. lap.*

B. Côté droit

	d	(assise supérieure)
195	87	Χάλκων Χάλκωνος
194	88	Ἄλεξις Θρασυμήδους
193	89	Ἑκάτων Παυσανία καὶ Κλινία
192	90	Δαμάγητος Ἀγησιάνακτος
191	91	5 Μελάνωπος Ξενοφάνους
190	92	Παυσιπόλεμος Ἀγησάρχου καὶ Διδυμάρχου
189	93	Κλεύδωρος Ἀγεμάχου
188	94	Ἀριστολάδας Πεδάπατρεως
187	95	10 Μνασίστρατος Μνασιμάχου {Λ} καὶ Μεγάσωνος
186	96	Ἀγέπολις Ἀγεπόλιος
185	97	Ἀγήτωρ Δαμοστράτου καὶ Τιμοστράτου
184	98	15 Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου
183	99	Ἀγήσανδρος Ῥοδίππου
182	100	Εὐφραγόρας Ἀγησιτίμου
181	101	Φιλοκράτης Ἀριστοτέλεως καὶ Ἀριστίππου
180	102	20 Ἀγήσανδρος Ἀλεξιάδα
179	103	Λυσανίας Ἀρχείτα
178	104	Καλλίστρατος Φιλοκράτους
177	105	Ἀπολλόδοτος Ἐξακέστου
176	106	Ἀριστοκράτης Λεώνακτος
175	107	25 Κλεισινβροτίδας Πασιπολέμου
174	108	Χαιρεφῶν Δαμοκράτους
173	109	Νικόμαχος Ἀριστοφάνους
172	110	Ἑρμίας Τιμακράτους καὶ Τιμοθέου
171	111	Ἀσπασίλας Διαγόρα
170	112	30 Ἀπολλόδωρος Κλεωναίου
169	113	Ἀριστονβροτίδας β΄
168	114	Τιμάσαρχος Ἀρχύλλου
167	115	Τιμάπολις Νίκωνος καὶ Μνασιμάχου
166	116	Αἰνέτων Ναυσίππου
165	117	35 Ἀρετάκριτος Τιμοκράτους
164	118	Πύθων Πολυάρχου
163	119	Εὐφράνωρ Ἀριστοδάμου
162	120	Τιμοτέλης Τιμοτέλεως
161	121	Πρατ[α]οκλῆς β΄ καὶ Ἐρατοκλεῦς

160	122	40	Ναύφιλος Μενεκράτευσ
159	123		Ἀριδείκης Φιλίσκου
158	124		Ἀριστοφῶν Ἀριστοκράτευσ καὶ Δεξίλα
157	125		Πεδάπατρος Φιλοκράτευσ καὶ Δωροθέο<υ>
156	126		Πολύχαρμος Φιλοκλεῦς
155	127	45	Τειμασίθεος Ἀλκέτα καὶ Εὐκλείδα
154	128		Ἱερωνβροτος Ἀγείου
153	129		Νικαγόρας Ἀριστομάχου
152	130		Ἀριστοκράτης Νικομάχου καὶ Τιμοστράτου
151	131	50	Ἀγησίτιμος Πασικράτευσ
150	132		Πασικράτης β΄
149	133		Κρ[ι]ναγόρας Σειμία
148	134		Ἀθανόδωρος Εὐφράτου
147	135		Ἀρχίδαμος Ἀγεπόλιος
146	136	55	Εὐαρχίδα Λυσανία
	e		(assise inférieure)
145	137		Πολύαρχος [Θ]εστία
144	138		Πασιφάνης Χαιρεφῶντος
143	139		Τιμαγόρας β΄
142	140		Εὐκλειτος Εὐκλεῦς
141	141	5	Δαμοκράτης Χαιρεφῶντος
140	142		Πεισίρροδος Πεισιστράτου
139	143		Νικαγόρας β΄
138	144		Εὐβουλος Βουλάρχου
137	145		Ἱεροκλῆς Ἀριστάνδρου
136	146	10	Δαμόνικος Διοκλεῦς
135	147		Ἀλεξίμαχος β΄
134	148		Μνασαγόρας Ἀγησιλόχου
133	149		Ναύσιππος Ναυφίλου
132	150		Εὐφράνωρ Εὐαγόρα
131	151	15	Ἀγῆμων Ξεονοβρότου
130	152		Σειμίων Ἀρίστωνος καὶ Ἀγῆμονος
129	153		Πεδάπατρος Ἱεροκλεῦς
			<i>vacat</i>

d, l. 43 ΔΩΡΟΘΕΟ lap.

2. Pilier Δ

A. Côté gauche

	f	(assise supérieure)
128	154	[---] Ἀγησιμάχ[ου]
127	155	[--- ---]
126	156	[--- Ἀρι]σταινέτου
125	157	[--- ---β]ρότου
124	158	5 [--- ---]κλείτου

123	159		[--- ---]δου
122	160		[--- ---]
121	161		[--- ---]
120	162		[--- ---]
119	163	10	[--- ---κ]ρίτου
118	164		[--- ---]λου
117	165		[--- ---]
116	166		[--- ---]
115	167		[--- ---]
114	168	15	[--- ---]
113	169		[--- ---]
112	170		[--- ---]
111	171		[--- ---]
110	172		[--- ---]
109	173	20	[--- ---]ς
108	174		[--- ---]ου
107	175		[--- ---]στροφίλου
106	176		[--- ---κα]ῥ Δαμαγόρα
105	177		[--- ---]ΙΑ
104	178	25	[--- ---]ΛΙΟ[. . .]Α
103	179		[--- ---]
102	180		[---]ς Φίλο[---]
101	181		[Διδύ]μαρχος β'
100	182		[Κρά]τιππος Μένω[νος]
99	183	30	[Παυσ]ανίας Σωισιπά[τρου]
98	184		[---]ος Στασία
97	185		[---]οκλῆς Λαφίδε[υς]
96	186		[Δάρ]δανος Δαρδάν[ου]
95	187		[Πασ]ίχαρις Ἀρχιδά[μου]
94	188	35	[Ναύ]σιππος Κριτο[βούλου]
93	189		[Ἀριστ]όμαχος β'
92	190		[Διο]νύσιος Κριτοβο[ύλου]
91	191		[Μ]έγων Ἀριστονβ[ρότου]
90	192		[Ἀρ]ιστομβροτίδας Γ[---]
89	193	40	[Ἀρ]ιστόμαχος Πολ[---]
88	194		[Κ]λέανδρος Σώσο[υ]
87	195		[Ἀρ]ιστομβροτίδας Ἀρ[---]
86	196		[Σ]τρα[τ]οκλῆς Ἀγεπό[λιος]
85	197		[Δι]ότιμος Πυθοκρίτο[υ]
84	198	45	[Φ]ίλιππος Πολυχάρμο[υ]
83	199		[Ἀ]ντίπατρος Πολυχά[ρμου]
82	200		[Ἀ]γέλοχος Θε[αν]αν[---]
81	201		[Φ]ιλοκράτης Ἀρατ[ίδα]
80	202		[Κ]αλλιάναξ ΕΓ[. .]ΩΝΤ[---]
79	203	50	[Ἀ]ριστόφ[υλο]ς Ἀεπ[τίνα]
78	204		Μενε[κλῆ]ς Ἀριστ[---]

77	205		[Ἑ]πικράτης Τιμαρ[άτου]
76	206		Χάρμων Χάρμωνο[ς καὶ Ἀγ]ία
75	207		Ἐπιχάρης β' καὶ Νικ[οκρά]τεως
74	208	55	Πολυκράτης β'
73	209		Αἰσχίνας Πολυκράτ[εως]
72	210		Διονύσιος Πασιδά[μου]
71	211		Νικόμαχος Νικο[πόλι]ος
70	212		Τελέσων Θευγέ[νευ]ς
69	213	60	Πυθόκριτος Εὐκρά[τεω]ς καὶ Διοτίμου
68	214		Νεικασίμαχος β'
67	215		Ἀρχέπολις γ'

g (assise inférieure)

66	216		[---]
65	217		[---]
64	218		[---]
63	219		[---]
62	220	5	Μηνόφιλος Διοφάντου
61	221		Σωσίστ[τρ]ατος Πausανία
60	222		Σωσιθένης Ἀλεξάνδρου
59	223		Ἀλκιμένης β'
58	224		Κριτόδαμος Ἀρχιδάμου

10 καὶ Ἑρμοκράτεως

vacat

f, l. 35 [Ναύ]σιππος Κριτο[βούλου] ? Segre, Pugliese Carratelli. **f, l. 51** Ἀριστ[εΐδα] ? Segre, Pugliese Carratelli.

B. Côté droit

h (assise supérieure)

57	225		Μένων Διοκ[λεῦς]
56	226		Ἀγησικράτης Τ[---]
55	227		Ἀπολλώνιος Σ[---]
54	228		Ἑρμοκράτης Ι[---]
53	229	5	Δαμάτριος Ἀθαν[---]
52	230		Ἐχέβουλος Τε[---]
51	231		Ἱεροκλῆς Με[---]
50	232		Δαμοκράτης [---]
49	233		Χαρίδαμος Τι[μονίκου]
48	234	10	Εὐδαμος Πολ[---]
47	235		Ἀπολλωνίδα[ς ---]
46	236		Σωσιγένης Π[---]
45	237		Ἀλέξανδρος [---]
44	238		Πύθων Νικομ[---]
43	239	15	Αἰσχύλος Φα[---]
42	240		Νικάνωρ Σω[---]

41	241		Ἱεροκλῆς Νεικ[---]
40	242		Καλλικρατίδας [---]
39	243		Ἐχέδαμος β'
38	244	20	Δαμοκράτης Ἀρι[---]
37	245		Εὐφανίσκος Ἀρισ[τ---]
36	246		Ἀπολλώνιος Ἀρχ[ιδάμου]
35	247		Ἀριστεὺς Ἀριστ[---]
34	248		Σατυρίων Δαμαγ[---]
33	249	25	Γοργίας Ἀρίστων[ος]
32	250		Εὐφράνωρ Δαμαρά[του]
31	251		Εἰδοκράτης Δαμα[---]
30	252		Θεόδωρος Νικασιμ[άχου]
29	253		Ἀρίστιππος Δει[ν]α[---]
28	254	30	Ἱεροκλῆς Ἀπολλωνίδα
27	255		Πολυκλῆς Εὐφανίσκου
26	256		Παυσανίας Σωσι[στ]ράτ[ου]
25	257		Σωσικλῆς Ἱεροκλεῦς
24	258		Ἱεροκλῆς Ἱερ[ον]ίκου
23	259	35	Δαμάγητος Ἀγήμων[ος]
22	260		Ἀγησίδαμος Δαμαράτου Κ[---]
21	261		Στρατοκλῆς Ἀριστομβρ[---] καθ' Ἑρμοκράτεως
20	262		Λέων Ἱεροκλεῦς Ἐϋρ[ιάδας]
19	263	40	Πυθόδωρος Διδυμάρχου κα[θ] Μυτίωνος Τλῶ(ιος)
18	264		Ἀπολλωνίδα Ἀγήμονος [---]
17	265		Ἱεροκλῆς β' καθ' Ἀριστομβρο[---]
16	266		Γόργων β' καθ' Δαμοκράτεως Σι[λ(ύριος)]
15	267	45	Εὐκλείτος Λέοντος Πλά(ριος)
14	268		Αἰσχύλος β' Ῥον(κίδα)
13	269		Ποτάμων Ἀρ[χιδ]άμου Τλῶ(ιος)
12	270		Ἀπολλόδοτος β' Ἐϋρ[ιάδας]
11	271		Ἀριστόφυλος Μενεστράτου [καθ] 50 Διονυσίου Λοξί(δας)
10	272		Τελέσων Χα[ρι]δάμου Τλῶ(ιος)
9	273		Ἥμερος Ἱεροκλεῦς Λοξί(δας)
8	274		Μελάνθιος Κλεινομβρότου [Τλῶ(ιος)]
7	275		Χρύσιππος [β'] Χαλ(κήτας)
6	276	55	Εὐκράτης β' τοῦ Ἱέρωνος Λέλ(ιος). δαμιοῦργοι ἀφ' ἧς ἔδοξε ἐκ πάν- των αἰρεῖσθαι
5	277		Σωκράτης β' Σι'λύ(ριος)
4	278		Νικόμαχος β'
3	279	60	Παυσάνιος Κλεινομβρότου Τ[---]
2	280		Ἀρχίδαμος Ἀπολλωνίου Τλῶ(ιος)

i (assise inférieure)

1 aC	281		Ἀπολλώνιος β΄
1 pC	282		Εὐανδρίδας Ἱεροκλεῦς
2	283		Κλεύροδος Θερσάνδρου
3	284		[Δ]αμαγόρας Ἀριστοδάμου Κυμ(ισαλεύς)
4	285	5	Ἀριστόκριτος β΄
5	286		Πολυκράτης Ἀριστάνακτος
6	287		Τιμάρατος Λέοντος
7	288		Ἐχέδαμος δ΄ Λέλι(ος)
8	289		Διονύσιος β΄
9	290	10	Καλλιάναξ Θευγέν'ου<ς> Γ vacat

h, l. 9 Τι[---] Segre, Pugliese Carratelli. **h, l. 37** Ἀριστομβρ[ότου] Segre ou Ἀριστομβρ[οτίδα]. **h, l. 43** Ἀριστομβρό[του] Segre ou Ἀριστομβρο[τίδα]. **i, l. 11** Ε(ὐ)ριάδας) Benediktsson γ<> Segre.

8.3. Stèle

Pl. VII: photographies. **Fig. 11** : côté gauche. **Fig. 12** : face principale. **Fig. 13** : côté droit.

Publications) M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC 4 + TC suppl.* p. 227 (*CDR-I* 8.3).

Commentaire) *CDR*, chapitre V.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Configuration de l'ouvrage)** Palmettes acrotères. **Etat)** Brisée en bas. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 78 cm. *Largeur* : 45 cm. *Epaisseur* : 13 cm. **Configuration de l'inscription)** Face principale : segment j (la première ligne sur le fronton). Côté gauche : segment k. Côté droit : segment l. **Gravure)** Homogène sur la face principale et le côté gauche (même main que 8.1-2 ?) : **B** à boucles inégales. **E** à barre centrale moyenne ou grande. **Θ** muni d'un triangle. **K** à barres moyennes ou grandes. **M** à jambes parallèles. **N** à hastes égales ou presque. **Ξ** dénué de haste. **Π** à hastes à égales. **Σ** fermé, dont les branches intérieures forment un angle obtus, éventuellement prolongé par un trait horizontal. **Υ** présentant une haste généralement petite. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** débord en haut et en bas. Le côté droit est d'un style très différent : les lettres sont beaucoup plus grandes ; le **K**, le **Π** et le **N** présentent des barres incurvées.

Lieu de découverte) Ville de Camiros. **Lieu d'exposition)** [A proximité du portique sur lequel était gravé le début du catalogue (8.1-2).]

Datation de la gravure) Face principale et côté gauche : II^e siècle ap. J.-C. ? Côté droit : III^e siècle ap. J.-C. ?

Datation des damiurges) Face principale : 10-45 ap. J.-C. environ (marge d'erreur incertaine). Côté gauche : 145-180 +/-4 ? Côté droit : III^e siècle ap. J.-C. ?

A. Face principale

		j	δαμιουργοί
			vacat
10	291	2	Νικάρετος Ἐκάτωνος Κυμισα(λεύς)
11	292		Σωσίφιλος Κλευσθένης Λέλι(ος)
12	293		Ἐκάτων β΄ Κυμισα(λεύς)
13	294	5	Εἴσανδρος Ἡμέρου Λοξίδα
14	295		Ῥόδιππος Παυσανία Κασαρεύς
15	296		[Α]γήμων Δαμαγήτου Κυμισα(λεύς)

16	297		[Σώ]πολις Φίλωνος Χαλκή(τας)
17	298		[Σώ]πατρος Δαμαινέτου Θυσ'σα'(νούντιος)
18	299	10	Ἀπολλωνίδας δ' Ῥονκίδας
19	300		Εἰδομενεὺς Φίλωνος Χαλκήτας
20	301		Θεμιστοκλῆς β' Θυσσα(νούντιος)
21	302		Πύθων Νικαγόρα Χαλκή(τας)
22	303		Κλευκράτης Δαμαγήτου Κα'σα'(ρεύς)
23	304	15	Ἑρμοκρέων Δαμωνακτίδα Κα'σα'(ρεύς)
24	305		Κλεινόμεβροτος Μελανθίου Τλῶ(ος)
25	306		Νικοφῶν Ἀριστείδα Ῥονκίδας
26	307		Σωκράτης β' Σιλύριος
27	308		Ἱεροκλῆς Δαμωνακτίδα Κασα'ρε'(ύς)
28	309		Ἀριστάνναξ Πολυκράτεως τοῦ α' Ῥον'κί'(δας)
29	310	20	Σωσικλῆς β' Κασαρεύς
30	311		Μένιππος Κλευρόδου καὶ Πausανία Ἀμν(ίστιος)
31	312		Δαμόχαρις Γοργία καὶ Ἀντιπάτρου Ἰα'(λκήτας)
32	313		Σώπατρος Πολυκράτεως Ῥονκί(δας)
33	314	25	Ξενοφάντος Εἰσάνδρου Λοξίδας
34	315		Ἀπολλώνιος Γοργία καὶ Ἀντιπάτρο(υ) Χ(αλκήτας)
35	316		Ἡμερος Εἰσάνδρου Λοξίδας
36	317		Ἀριστόδαμος Ἀλέξιος Κυμισα(λεύς)
37	318		Ὑψικλῆς Ἱεροκλεὺς Κασαρεύς
38	319	30	Βιοῦς Πολυκράτεως Ῥονκί(δας)
39	320		Κλευκράτης Ἱεροκλεῦ[ς ---]
40	321		Ἰππόλοχος Ἀλέξιος Ι[---]
41	322		Μελάνθιος Εὐάνδρ[ου ---]
42	323		Θεόφαντος Δα[μαγήτου Κυμισα(λεύς)]
43	324	35	Ἀγαθόστρατ[ος ---]
44	325		Μενεκ[--- --- ---]
45	326		ΟΝ[--- --- ---] ---

B. Côté gauche

		k	
145	1		Ἱεροφάνης
146	2		Νουμήγιος
147	3		Φαινίλας
148	4		Πύθων
149	5	5	Νεικότημος
150	6		Καλλιάνναξ

151	7		Ἀριστομέν(ης)
152	8		<Μοιρα>γέν(ης) β΄
153	9		Δωρόθεος
154	10	10	Πολυκράτης
155	11		Μενεκρατί(δας)
156	12		Ἀρτεμῆς
157	13		Ἀντίπατρο(ς)
158	14		Εὐβουλος
159	15	15	Δαμαγόρας
160	16		Εὐάνδρος
161	17		Στάσιππος
162	18		Πολύχαρμο(ς)
163	19		Ἀριστογένη(ς)
164	20	20	Ἀγλώχαρτος
165	21		Λυσίστρατος
166	22		Κρατίδας
167	23		Νικασίμαχος
168	24		Διονύσιος
169	25	25	Μενεκλῆς
170	26		Φανόστρατος
171	27		Ζήνων
172	28		Φίλων
173	29		Ἱεροκλῆς
174	30	30	Ὑψικλῆς
175	31		Εὐκράτης
176	32		Εὐφράνωρ
177	33		Ἱππόλυτος
178	34		Φαινίλας
179	35	35	Φιλοκράτης
180	36		[---]νικος

I, I. 8 ΔΩΡΟΘ *corr. lap.*

C. Côté droit

	I	
1		Ἀθαναγόρας Δάμα Παλα(ιοπολίτας)
2		Νικασικράτη(ς)
		<i>vacat</i>

I, I. 1 Δάμα ou Δαμα(---) ?

9. CATALOGUE DES PRÊTRES D'ATHANA POLIAS

Pl. VIII : photographies. **Fig. 14** : face principale. **Fig. 15** : côté droit.

Publications) G. IACOPI, *NESM* 7. J. BENEDIKTSSON, *Chronologie de deux listes de prêtres kamiréens*, Copenhague, 1940, I (nouvelle édition basée sur l'examen de l'inscription par M. Segre). M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 5 (*CDR-I* 9).

Commentaires) FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *GGA* 1/2 (1933), pp. 18-19. *CDR*, chapitre V.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Dimensions)** Hauteur : 120 cm. Largeur : 43-38 cm. Epaisseur : 12 cm. **Configuration de l'inscription)** Après une dédicace (segment a), le catalogue est gravé sur deux colonnes (segment b). A partir de b II, l. 5, la gravure se prolonge si nécessaire sur le côté droit de la stèle (signe |). **Hauteur des lettres)** 1-1,8 cm. **Gravure)** Premier état : hétérogène. Le même lapicide a gravé la dédicace et l'intitulé (a, ll. 1-3) ainsi que les 12 premières lignes (au minimum) du catalogue proprement dit (a I, ll. 1-12). **A** à barre droite. **B** à boucles égales. **E** à barre centrale petite ou moyenne. **Θ** à point central. **K** à barres petites ou moyennes. **M** à jambes obliques puis parallèles. **N** à hastes plus ou moins inégales. **Ξ** souvent démunie de haste (notamment chez le premier graveur). **Π** à hastes inégales. **Σ** très ouvert au début du catalogue, presque fermé à la fin. **Υ** à grande haste, muni de branches droites ou incurvées. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** déborde parfois en haut et en bas. Quelques queue d'aron et *apices*. *Deuxième état* (b I, ll. 60-64) : l'état de pierre et la qualité de la photographie ne permettent pas de description. *Troisième état* (a, ll. 2-3) : **A** à barre brisée. **E** à barre centrale petite ou moyenne. **N** et **Π** à hastes égales (le **Π** est ligaturé un P) **Σ** fermé. **Υ** à grande haste, muni de branches droites. **Ω** presque fermé. Le **O** n'occupe pas toute la hauteur de la ligne, à l'inverse du **Ω** (dans un cas). La barre du **Φ** déborde en bas et en haut (il est ligaturé à un Y).

Lieu de découverte) « In prossimità della casa cantoniera del bivio Salaco-Castello » = région de Kalavarda (?). **Remploi)** Marche ? Traces d'usure sur la seule partie droite. Une mortaise en haut, deux mortaises en bas. **Lieu d'exposition)** [Ville de Camiros. Sanctuaire d'Athana Polias.]

Datation de la gravure) La gravure a débuté vers 322 et s'est ensuite poursuivie régulièrement. **Datation des prêtres)** 332-221 + trois prêtres postérieurs.

a			Ἀ[γ]ησίστρατος Λυκίνο		
		Ἀθάναι.	<i>vacat</i>		³ Νικαγόρας Δωριέως
		ἱαρχῆς Ἀθ[ά]νας	<i>vacat</i>		Εὐριάδας φυν(λᾶς) Πρ'ε(σβυτίδος) ³
date	n°	b I	date	n°	b II
332	1	Εὐμηλος [---]κράτευσ	273	60	Θεστίας Ῥοδοκλεῦς
331	2	Στασίμβ[ροτος Κλ]εισιμάχο	272	61	Ἀριστοκράτη[ς] Ὑπεροχίδ[α]
330	3	Θεοφάν[ης] Ἀρχίππο	271	62	Ἀριστόμαχος Ἀριστομάχου
329	4	[Χα]ροπῖνος Τιμάρχο	270	63	Ξενοφῶν Ἀγησίππου
328	5	[Κ]λεόβουλος Χαρίτωνος	269	64	5 Τελέσων Δαμοφάν[ε]υς
327	6	[Ἀ]λεξιμάχος Νίκωνος	268	65	Τελέας Τελεσία
326	7	[Τρ]ίτυλλος Μοίρωνος	267	66	Ἀριστο[κρ]άτης Ἀριστοκρατίδα
325	8	[Π]ολύαρχος Πεισιστράτο	266	67	Φιλοκράτης Φιλτία
324	9	[Θη]ρατίδας Ἀλεξιμάχο	265	68	Δαμοκλῆς Ἀριστοκράτευσ
323	10	10 Σθενέλας Ἀγία	264	69	10 Τιμοκλῆς Τιμάρχου
322	11	Ἀγησίστρατος Λυκίνο	263	70	Δαμάγητος Ξενοφάνευσ
321	12	[Κλε]αγόρας Χαϊρύλο	262	71	Σθενέλας Σθενέλ[α]
320	13	[Στασ]αγόρας Δόρκωνος	261	72	Ἱεροφάνης Εὐάν ορος
319	14	[Φιλο]κράτης Φιληρατίδα	260	73	Καλλιάναξ Ἀναξ γδρίδα
318	15	15 [Δ]αμοκράτης Νικαγόρα	259	74	15 Ἀριδείκης Ἀπ[α] τουρίου
317	16	Ἐράτων Ἐρατοκλέος	258	75	Δαμοκλῆς Φιλόφρονος

316	17	[Ε]ϋτοξος Δαήμονος	257	76	Σωφάνης Σωφάνευ[ς]
315	18	Ἀγησίδαμος Πεισιστράτου	256	77	Ναῦσις Ἀγησι[τ]ράτου
314	19	[Ἀ]ντιμένης Εὐσθενέος	255	78	Ἀγαθάναξ Ἀ[ρε]ῖτωνύμου
313	20	[Ἀ]πατούριος Φίλωνος	254	79	Μενέμαχος Ἀγησιμάχου
312	21	[Θ]ρασυδάμας Ξενολαΐδα	253	80	Ἀγ[έ]λοχος Ἀ[π]ολλοδότου
311	22	[Ἀ]γήμων Ἀγήτορος	252	81	Μένιπ[π]ος Πολυαράτο[υ]
310	23	Θεόδωρος Παγκλέος	251	82	Ἀγέσ[τ]ρατος Ἀρι[στ]ομάχου
309	24	Κρατῖνος Ἀναξιμένεος	250	83	Θεόδωρος Ξενοφά[ν]του
308	25	Πυργοτέλης [Μ]ικυλίου	249	84	Ἀγησικράτης Ἀ[ρ]ιστ[ο]κράτους
307	26	Θεόδεστος Θεο[δ]ώρου	248	85	Φιλεῖ[--- ---]
306	27	Τίμαρχος Ξενοφώντος	247	86	Φι[λο]κράτης Σωσιτ[ίμ]ο[υ]
305	28	[Π]ετάπατρος Τιμαγόρα	246	87	Φυλοκράτης Νικ[α]γόρ[α]
304	29	[Ἀ]ριστοτέλης Δρομάρεος	245	88	Ἀρισ[τ]εΐδας Ἀγησιτίμ[ου]
303	30	Τίμαρχος Ἀγησάνδρου	244	89	Ἀναξικράτης Πύθωνο[ς]
302	31	Χάλκων Δαμοστράτου	243	90	Δαμόσ[τρατ]ο[ς] Τιμαγό[ρα]
301	32	Εὐκλειτος Εὐκλεῦς	242	91	[Ἀρ]ιστοῦχος Ἀπολ[λοδ]ότου
300	33	Ξενοφῶν Ξενάρχου	241	92	Νικα[γόρ]ας Θεομνά[σ]τ[ου]
299	34	[Ἀ]κάμας Δαμονίκου	240	93	Ξενοφῶν Τιμάρχο[υ]
298	35	Μίλων Ἀλκιμένεος	239	94	Βλή[σ]φ[ν] Ἰαρωγύμ[ου]
297	36	Πύθειος Ἀρχιδάμου	238	95	Ἀρι[στ]ό[φω]ν Ἰέρωνο[ς]
296	37	Πίστων Τιμάρχου	236	96	[Θ]ύα[ρ]χος Ἀριστογ[---]
295	38	Ἑρμιόνεος Θεοπρόπου	234	97	Ἀπό[λ]λοδ[ο]τος Ἐξ[α]κέσ[του]
294	39	Ἀριστίων Δαμινέτου	233	98	Ἀρισ[τ]οτέλης
293	40	Αἰνέτων Εὐθυμάχου		40	Δαμα[γ]ήτου
292	41	Κλεῖτος Ἀγεπόλιος			Ἰέρων Ἀγησιάν[ακ]το[ς]
291	42	Τιμόθεος Ἑμμενίδα			Ἀγ[ή]τωρ [---]
290	43	Δαμοφῶν Δαμονίκου			Ἱεροφάνης Μέγωνος
289	44	Θεστίας Πολυάρχου			Γέραιστις
288	45	[Ἀ]λεξιάδας Ἀγησίππου		45	Τιμοκράτης
287	46	[Λ]ύκων Νικαγόρα			Πολύχαρμος
286	47	[Γ]οργίας Ἀγησάνδρου			Φιλοκράτης
285	48	Ἀναξικράτης Δαμοκράτης			καθ' ὁθεσίαν δ[έ]
284	49	Τιμασικράτης Ἀγησαρχίδα			Διδυμάρχου
283	50	Σκυθῖνος Ὑπεροχίδα	225	99	Ῥόδιππος Κλεινία
282	51	Ἀρίσταρχος Ἀγαθίππου	224	100	Ἀθαναγόρας
281	52	Ἀστυκράτης Ἀγησιμάχου			Τιμακρίτου
280	53	[Κ]λεῖνος Κλεάνδρου			καθ' ὁθεσίαν δ[έ]
279	54	Ἀγαθοκλῆς Φιλοκράτης			Καλλισθέ-
278	55	Δαμάγητος Εὐφραγόρα		55	νεος
277	56	Ἀγησίμαχος Πυθείου	223	101	Καλλίστρατος

276	57	[Ἴ]σόδαμος Ἴσοκράτευσ				Φειδωνίδα
275	58	᾽Αλεξ[ις] Φιλίσκου	222	102		Θεύδωρος Ὀνασάνδρου
274	59	[Π]ρότ[ιμος Β]ουλ[αγό]ρα	221	103		Κλεισίμαχος
	60	᾽Αρι[στο]τέλ[ης]		60		Εὐκλείδα
		᾽Αρι[στομ]έν[ευσ]				vacat
		Δαμ[ο]κρά[τη]ς				
		Τιμακρίτου ²				
		vacat				

b II, l. 17 : Σωφάνης Σωφάνεο[ς] « *consulto erasus videtur* » Segre. Σωφάνεϋ[ς] Bresson.

10. CATALOGUE DES ARCHIÉRISTAI

Pl. IX, fig. 16 : photographie.

Publications) G. PUGLIESE CARRATELLI, M. SEGRE, *TC 6 (CDR-I 10)*.

Commentaire) *CDR*, chapitre V.

Ouvrage) Stèle. **Matériau**) « Marbre ». **Etat**) Brisée en haut. **Dimensions**) *Hauteur conservée* : 44 cm. *Largeur* : 35 cm. *Épaisseur* : 21 cm. **Hauteur des lettres**) 1,5-2 cm. **Gravure**) Hétérogène. Lignes de guidage. **Colonne I** : **B** à boucles égales. **E** à barre centrale petite ou moyenne. **Θ** muni d'un point. **K** à barres moyennes. **M** à jambes parallèles. **N** et **Π** à hastes inégales. **Ξ** muni ou non d'une haste. **Σ** fermé ou presque. **Υ** à haste moyenne ou grande, muni de branches verticales ou légèrement incurvées. **Φ** à boucle ellipsoïdale. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** ne débord pas ou très légèrement. **Apices**. **Colonne II** : **A** à barre brisée (l. 2). **B** à boucles inégales. **E** à barre centrale petite ou moyenne. **Θ** muni d'un point. **K** à barres petites ou moyennes. **M** à jambes parallèles. **N** à hastes égales ou inégales. **Ξ** muni ou non d'une haste. **Π** à hastes inégales. **Σ** fermé. **Υ** à haste moyenne, muni de branches verticales. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne.

Remploi épigraphique) A la face secondaire, inscription *CDR-I 40* (après 55 ap. J.-C.).

Lieu d'exposition et de découverte) Ville de Camiros, « derrière l'exèdre qui se trouve vers la place sacrée » ; la partie inférieure de la stèle n'a pas quitté sa base depuis l'Antiquité. Le catalogue des *archiéristai* est mentionné dans le décret *CDR- 21*, l. 70, qui était exposé à côté de lui.

Datation) Colonne I : 252-237. Colonne II : 187-183.

n°	date		n°	date	
		I ---			II ---
			66	187	[Πο]λύχαρ[μος]
1	252	[---Ξε]νοφῶντος			Ἴπποκράτῃ[ς]
2	251	[᾽Αρ]ιστείδας ᾽Αγησιτίμου	67	186	᾽Αγησιάνναξ
3	250	Θεύδιππος Ὀνασάνδρου			Βασίλειος
4	249	Φιλίων Θεστία		5	καθ' ὕθεσίαν δὲ
5	248	5 Κτησίας Νικοπόλιος			᾽Αναξίβιου
6	247	᾽Αριστίων ᾽Αριστομάχου	68	185	Τιμόστρατος
7	246	Χάλκων Φιλοκλεῦς			Ἐμμενίδα
8	245	᾽Απατούριος Χαριστράτου	69	184	Μενέμαχος
9	244	᾽Αριστόμαχος ᾽Αριστείδα		10	᾽Αριστοκράτευσ
10	243	10 Τίμαρχος ᾽Αγησάνδρου			καθ' ὕθεσίαν δὲ

11	242	[['Αγλαόστρατος 'Αγελοχου]]			Μενεμάχου
12	241	Ἑρμοκράτης Διογένεως	70	183	Ἀναξικράτης
13	240	Δαμοκράτης Ἀναξικράτεως			Δαμοκράτεως
14	239	Ἐπικράτης Ὀλβιογένεως		15	<i>vacat</i>
15	238	15 Φιλόπολις Ἐργία			
16	237	Ἀλεξιάδας Ἀγησίππου			
		κατὰ γένεσιν δὲ Ἀγησάνδρου			
		<i>vacat</i>			

I, I. 9 [[Ἀρισ]]τόμαχος Segre. **I, I. 11** : Ἀγλαόστρατος Ἀγελόχου Segre.

11. CATALOGUE DES PRÊTRES D'APOLLON PYTHIEN, KARNEIOS, MULANTIOS ET DIGÉNÈS

Non illustré.

Publications) C. SMITH « Inscriptions from Rhodes », *JHS* 4 (1883), pp. 351-352, 10, d'après un estampage d'E. Biliotti (FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII*, 1, 697. M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 7. *CDR-I* 11). **Commentaire)** H. VAN GELDER, « *Ad corpus inscriptionum Rhodiarum* », *Mnemosyne* 24 (1896), p. 88. *CDR*, chapitre V.

Ouvrage) Inconnu. **Matériau)** « Marbre ». **Etat)** Complet en haut. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 25, 4 cm environ. *Largeur* : 34, 3 cm environ. *Épaisseur* : inconnue. **Gravure)** Inconnue.

Lieu de découverte) « Acropole de Camiros ». **Lieu d'exposition)** [Sanctuaire d'Apollon Pythien, Karneios, Mulantios et Digénès.]

Datation) 193-189 +/- 3.

n°		[ἱερεῖς] Ἀπόλλωνος Π[υθίου]
		[καὶ Κα]ρνείου καὶ Μυλαντ[ίου]
		[καὶ Διγ]ένητος
1		[---] Σωτίμου Τλῶτιο[ς]
2	5	[--- ---]ευσθένης Τλῶτιο[ς]
3		[Πεδάπατρο]ς Φιλοκράτεω[ς καὶ Δωροθέου ---]
4		[--- ---]νακτος Πλῶ[ριος]
5		[--- ---]ταγόρα [---]

I. 5 [---Κλ]ευσθένης Hiller von Gaertringen ; [---] Εὐσθένης ? Van Gelder.

I.3. LINDOS

12. CATALOGUE DES PRÊTRES D'ATHANA LINDIA

Les huit fragments qui suivent, tous en pierre de Lartos, appartiennent assurément (A-D, F-H) ou très vraisemblablement (E) à la partie la plus ancienne du catalogue des prêtres d'Athana (406-171), qui était gravée sur une série de stèles composites ; le fragment H formait peut-être un élément à part.

Le catalogue était à l'origine exposé dans le sanctuaire d'Athana Lindia. A une époque indéterminée, il a été démembré et remployé en ville, dans de l'édifice paléochrétien construit sous l'église Ἅγιος Στέφανος.

Après l'abandon de cet édifice, les fragments pris dans le dallage sont restés en place, tandis que les fragments utilisés dans l'élévation ont été dispersés alentour pour être à nouveau réemployés.

FRAGMENT A

Pl. IX, fig. 17 : estampage.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos 1 A (CDR-I 12, A)*.

Commentaires) L. MORRICONE, « I sacerdoti di Halios. Frammento di catalogo rinvenuto a Rodi », *ASAA* 11-13 (1949-1951) [1952], p. 360, n. 3 et p. 376. A. BRESSON, *Catalogue* 32, p. 221. *CDR*, chapitre II.

Configuration de l'ouvrage) « Le devant seul est aplani avec soin. La tranche gauche, dont la partie conservée a 45 cm de haut, semble préparée à joint. » **Etat)** Il subsiste une partie du bord gauche. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : environ 50 cm. *Largeur conservée* : environ 25 cm. *Épaisseur conservée* : 12 cm. **Configuration de l'inscription)** A gauche, marge de 5 cm pour les marques de numérotage. **Hauteur des lignes)** 2 cm environ. **Gravure)** Homogène. **E** à barre moyenne. **Θ** muni d'un point. **K** à barres moyennes. **M** à jambes obliques. **N** à hastes égales ou légèrement inégales. **Ξ** à grande barre centrale, muni d'une haste. **Π** à hastes très inégales. **Σ** ouvert. **Υ** à grande haste, muni de branches incurvées. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne.

Lieu de découverte) « Encastré dans une maison privée avoisinant les jardins de Lindos (τὰ περιβόλια). »

Datation) 375-357.

375	1	[Παυσ]ανίας [---]
374	2	Θαρσίπονο[ς Λυσιστράτο]
373	3	Γύλιππος [---]
372	4	Νικαγόρας [---]
371	5	5 Ἀλεξίμαχ[ος ---]
370	6	Παντακλ[ῆς ---]
369	7	Πάγων Πο[λεμακλεῦς]
368	8	Καλλιάναξ [---]
367	9	Δ Ἀγήσαρ[χος ---]
366	10	10 Σίμων Π[άγωνος]
365	11	Ἀλέξιπ[πος ---]
364	12	Πυθα[--- ----]
363	13	Θεο[--- ---]
362	14	Νικ[--- ---]
361	15	15 Τιμ[--- ---]
360	16	Κλε[--- ---]
359	17	Πυ[--- ---]
358	18	Τε[--- ---]
357	19	Δ Πο[--- ---]

I. 7 Πο[---] Blinkenberg ; Πο[λεμακλεῦς] Morricone. **I. 10** Ἀγήσαρ[χος Ἀρέτωνος] ? Blinkenberg ; Ἀγήσαρ[χος ---] Bresson.

FRAGMENT B

Pl. IX, fig. 18 : estampage.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos 1 B (CDR-I 12, B)*.

Commentaires) L. MORRICONE, « I sacerdoti di Halios. Frammento di catalogo rinvenuto a Rodi », *ASAA* 11-13 (1949-1951) [1952], p. 360, n. 3 et p. 376. P.M. FRASER, « The Tribal-Cycles of Eponymous Priests at Lindos and Kamiros », *Eranos* 51 (1953), p. 37. *CDR*, chapitre II.

Configuration de l'ouvrage) A gauche, face de joint, dont la partie conservée a 23,5 cm de haut. Dans le dessous soigneusement aplani, trou rectangulaire (pour une cheville) : long. 10 cm largeur 1,5 cm, prof. 2,2 cm. » **Etat)** Une partie du bord gauche et une partie du bord inférieur sont conservées. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 30,5 cm. *Largeur conservée* : 41 cm. *Épaisseur conservée* : 12,5 cm. **Configuration de l'inscription)** A gauche, marge de 5 cm pour les marques de numérotage. **Hauteur des lignes)** 2 cm environ. **Gravure)** Homogène. **E** à barre moyenne. **Θ** muni d'un point. **K** à barres moyennes. **M** à jambes obliques. **N** à hastes égales ou légèrement inégales. **Ξ** à petite barre centrale, muni d'une haste. **Π** à hastes très inégales. **Σ** ouvert. **Υ** à grande haste, muni de branches droites ou incurvées. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. Quelques queues d'aronde et *apices*.

Lieu de découverte) Dallage de l'édifice paléochrétien construit sous l'église Ἅγιος Στέφανος.

Datation) 339-326.

339	1	K[--- ---]
338	2	Λυσίστρ[ατος Θαρσιπόνου]
337	3	Δ Κλεισίμαχος Ι[---]
336	4	Κάλλιππος Φιλίωνος]
335	5	5 Ἀγήτωρ Φαυλί[ππου]
334	6	Παιδέας Πολυ[άρτου]
333	7	Πιστόξενος Πιστ[οκράτης]
332	8	Παυσίμαχος Φαίλακος
331	9	Κλεισίμβοτος Πολυαρ[άτου]
330	10	10 Θεογένης Πιστοκράτης]
329	11	Φιλίων Ἀνδ[ρ]οσθένης
328	12	Ἀπολλόδοτος Τιμοκλείδα
327	13	Δ Εὐφραντύ[λο]ς Πυριλάμπευς
326	14	Ἀστυμέ[δω]ν Ἀνδροσθ[ένους]

l. 3 Ι[---] Blinkenberg ; Π[άγωνος] ?

FRAGMENT C

Pl. X, fig. 19 : estampage.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos 1 C (CDR-I 12, C)*.

Commentaires) L. MORRICONE, « I sacerdoti di Halios. Frammento di catalogo rinvenuto a Rodi », *ASAA* 27-29 [n.s. 11-13] (1949-1951) [1952], pp. 368-369. *CDR*, chapitre II.

Etat) Une partie du bord droit est conservée. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 52, 5 cm. *Largeur conservée* : 28, 5 cm. *Épaisseur conservée* : 13 cm. **Hauteur des lignes)** 2,75 cm environ. **Gravure)** **E** à barre moyenne. **M** à jambes légèrement obliques ou parallèles. **N** à hastes égales. **Π** à hastes inégales. **Σ** ouvert. **Υ** à grande haste, muni de branches droites ou incurvées. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne.

Lieu de découverte) Fondation d'un mur voisin de l'église Ἅγιος Στέφανος.

Datation) 301-283 environ.

 301 1 [--- ---]ω[---]
 300 2 [--- ---]π[όλι]ος
 299 3 [--- ---]γ[ό]ρα
 298 4 [---]ς Στ[---]α
 297 5 5 [--- Π]ολ[υ]στράτου
 296 6 [Δεξι]κράτης Θεουκλεῦς
 295 7 [Θεαί]δητος Πολυχάρμου
 294 8 [Σωσί]πατρος Δαμογνώτου
 293 9 [--- ---]δάμου
 292 10 10 [Δαμῶ]ναξ Ἀγησ[ι]κράτεος
 291 11 [---] Ἀρχεστράτου
 290 12 [--- Ἀγ]ησικλεῦς
 289 13 [--- ---]χου
 288 14 [---]ς Ἴππομάχου
 287 15 15 [---] Γόργωνος
 286 16 [---]ης Δαμαράτου
 285 17 [--- ---]α
 284 18 [--- ---]
 283 19 [--- Ἀγ]λο[υ]χόρ[ο]υ

I. 4 Στ[ασιλ]α ? **I. 5** [Πολυά]ρατος Π[ολ]υ[στράτου] ? **I. 7** [---] Blinkenberg. **I. 11** [Ἀρχιτέλ]ης
 Blinkenberg. **I. 17** [Ἀλεξι]νικος Νικί]α ? **I. 19** [Ἀγησι]κράτης ? Ἀγλο[υ]χόρ[ο]υ ?

FRAGMENT D

Pl. X, fig. 20 : estampage.

Publications) F. DURRBACH, A. RADET, « Inscriptions de la période rhodienne », *BCH* 10 (1886), pp. 264-265, 3. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 767. CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 1 D, d'après photographie de l'estampage de Fr. Hiller von Gaertringen (*CDR-I* 12, D).

Commentaires) M. SEGREG, « Un nuovo frammento del catalogo dei sacerdoti di Atena Lindia », *PP* 3 (1948), p. 73. *CDR*, chapitre II.

Etat) Une partie du bord droit est conservée. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 61 cm. *Largeur conservée* : 27, 5 cm. *Épaisseur* : 17 cm. **Hauteur des lettres)** 1-1,2 cm. **Gravure)** Hétérogène. **K** à barres moyennes. **M** à jambes parallèles ou presque. **N** et **P** à hastes inégales. **Σ** ouvert ou fermé (par exception). **Υ** à grande haste, muni de branches droites ou incurvées. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. Quelques queues d'aronde.

Lieu de découverte) « A Lindos, maison de Houssein Métou. »

Datation) 262-239 environ.

 262 1 [--- ---]υς
 261 2 [--- ---]κλεῦς
 260 3 [Ἀριστό]δικος Ἀ[ρι]στῆ
 259 4 [Πραξι]δαμος Ἀρχιν[ό]μου
 258 5 5 [--- ---]δα
 257 6 [--- ---]νευς

256 7 [Ἡράκλειτος Ἀρ]χοκράτευσ
 255 8 [--- ---χ]άρμου
 254 9 [Νικαγόρας Π]αναιτίου
 253 10 10 [--- ---]χου
 252 11 [Κλεαγόρας Σ]ωσίλα
 251 12 [---] Ἀγησάνδρου
 250 13 [Ἀθανόδωρος] Πολυκλεῦς
 249 14 [--- Β]ουλάνακτος
 248 15 15 [--- Σ]ωσιδάμου
 247 16 [Στράταρχος Στρ]ατοκλεῦς
 246 17 [--- Κα]λλικράτευσ
 245 18 [---]λίνου
 244 19 [Τείσων Καλλι]κλεῦς
 243 20 20 [[Φιλοκράτης Ἀμφι]τιμίδα Λαδάρμιο[ς]]
 242 21 [Πύθων Ἱερο]κρίτου
 241 22 [--- ----]λεῦς
 240 23 [--- Ἀν]δροσθένε[υς]
 239 24 [---] Ἀγε[---]

I. 1 [Τιμόθεος Εὐφάνε]υς ? **B. I. 3** [--- Ἀ]ριστῇ **B. I. 5** [Καλλικράτης Εὐφραντί]δα **B. I. 7**
 [Ἀρχίπολις Ἀρ]χοκράτευσ ? **B. I. 8** [Πολυχ]άρμου **B. ou** [Ἐπιχ]άρμου. **I. 14** [Δαμῶναξ
 Β]ουλάνακτος ? **B. I. 18** [---]λίνου **B** ; [Αἰσχίνας Φι]λίνου (κατὰ δὲ ὕθεσίαν Ἀλκίφρονος) ? **I. 19**
 [--- ---]κλεῦς **B. I. 22** [Ἀριστῶνδας Πυθοκ]λεῦς ?

B = Blinkenberg.

FRAGMENT E

Pl. X, fig. 21 : photographie.

Publications) G. PUGLIESE CARRATELLI, *NSER* 23, sans attribution au catalogue (*CDR-I* 12, E).

Commentaire) *CDR*, chapitre II.

Etat) Deux fragments jointifs. Une partie du bord droit est conservée. L'état de la partie inférieure ne peut être déterminée d'après la photographie. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 30 cm. *Largeur conservée* : 19,8 cm. *Epaisseur* : 8,7 cm. **Hauteur des lettres)** 1,5-2 cm. **Gravure)** Homogène. Lignes de guidage. **M** à jambes parallèles. **N** à hastes égales ou presque. **Σ** fermé. **Υ** à haste petite ou moyenne, muni de branches droites. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. Queues d'aronde.

Lieu de découverte) Lindos, maison du *pappas* Konstantinos.

Datation) 230-224 environ.

 [--- ---]
 [--- ---]
 230 1 [Ἀρχυλλος ---]ονος
 229 [καθ' ὕθεσίαν δὲ Ἀρ]χινόμου
 228 2 [--- ---]ιος
 227 3 [Ξενοκλῆς Ἀπολλο]δότου

226 5 [καθ' ὁθεσίαν δὲ Καλλιγν]ώτου
 225 4 [Τιμάπολις Ξενοφῶ]ντος
 224 5 [--- ---]Ιος
 -?-

Il. 1-6 *vacat* | [---]ονος | [--- 'Αρ]χινόμου | [---]ιος | [---]+οτου | [---]ιγνώτου | [---]ντος | [---]ιος
 Pugliese Carratelli.

FRAGMENT F

Pl. X, fig. 22 : estampage.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos 1*, E (CDR-I 12, F).

Commentaire) CDR, chapitre II.

Configuration de l'ouvrage) « Le devant est aplani au ciseau à tranchant uni. Dans le dessus, deux trous oblongs (long. 9 cm, larg. 1, 2 cm, prof. 1,7 cm) dans lesquels sont conservés les restes de chevilles de fer , prouvant que la stèle était prolongée, en haut, par une autre de même largeur. » **Etat**) La partie supérieure est seule conservée, sur trois côtés. **Dimensions**) *Hauteur conservée* : 28 cm. *Largeur* : 56 cm. *Epaisseur conservée* : 9-10 cm. **Configuration de l'inscription**) Pas de marge. **Hauteur des lettres**) 1,5 cm (l. 1) ; 1,8 (ll. 2-4) ; 1,1 cm (l. 5) ; 1,5-1,6 cm (ll. 6-8). **Gravure**) Hétérogène ? La l. 1 et les ll. 2-8 présentent quelques différences. B à boucles inégales. E à barre moyenne. Q muni d'un point. K – barres moyennes. M à jambes parallèles. N à hastes égales. Ξ muni d'une haste. Π à hastes inégales. Σ fermé ou légèrement ouvert. Υ à haste moyenne, muni de branches droites. Ω ouvert. Queues d'aronde. Le graveur des ll. 2-8 est également l'auteur du fragment G.

Lieu de découverte) Lindos, à proximité de l'église Ἅγιος Στέφανος.

Datation) 222-216 environ.

222 1 'Αρχέστρατος 'Α[ρχ]ιτέλευς
 221 2 Νικάσιδαμος Μεγακλεῦς
 220 3 Πολύξενος 'Α[ρ]ιστοκράτευσ
 219 4 'Αριστόνικος Βραχυλλίδα
 218 5 5 Καλλικλῆς Τ[ε]ίσωνος
 217 6 Πολύδωρος Π[αυσ]ανία
 καθ' ὁθε[σίαν δὲ 'Α]γαθα[γῆ]του
 216 7 'Αριστ[--- ---]ρ[---]

l. 8 'Αριστ[εὺς Θυμάνδ]ρ[ου] ?

FRAGMENT G

Pl. X, fig. 23 : estampage.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos 1*, col. 68, n. 1 (CDR-I 12, G).

Commentaires) M. SEGREGRE, « Un nuovo frammento del catalogo dei sacerdoti di Atena Lindia », *PP* 3 (1948), p. 78, n. 1. CDR, chapitre II.

Ouvrage) Élément d'une stèle composite. **Matériau**) Pierre de Lartos. **Etat**) Brisé de toutes parts. **Dimensions**) *Hauteur conservée* : 17 cm. *Largeur conservée* : 7 cm. *Epaisseur conservée* : 6 cm. **Hauteur des lignes**) 1,5 cm. **Gravure**) Homogène ? Θ muni d'un point. M à jambes parallèles. Σ fermé. Υ muni de branches droites. Ω

fermé. Queues d'arondes. Les lettres ΟΘΕ, à la l. 2, ont exactement la même taille et la même forme que dans le fragment F, l. 7. Il s'agit donc du même graveur.

Lieu de découverte) Lindos, à proximité de l'église Ἅγιος Στέφανος.

Datation) 213-209 environ.

 213 1 [Παναί]τιο[ς Νικαγόρα]
 [καθ' ὅ]οθεσίαν δὲ [Εὐφρανορίδα]
 212 2 [---κρ]άτης [---]
 211 3 [Σωσίλ]ας [Κλεαγόρα]
 210 4 5 [Ἀρι]στίω[ν ---]
 209 5 [Ἀστ]υμή[δης ---]

II. 1-2 [Παναί]τιο[ς Νικαγόρα]| [καθ' ὅ]οθεσίαν δὲ [Εὐφρανορίδα] Segre. I. 5 [Ἀρι]στίω[ν Μελάγγα] ?

FRAGMENT H

Pl. XI, fig. 24 : photographie.

Publications) M. SEGRE, « Un nuovo frammento del catalogo dei sacerdoti di Atena Lindia », *PP* 3 (1948), pp. 64-80, d'après une copie de R. Bartonici. G. PUGLIESE CARRATELLI, *NSER* 16, avec une description de B. Conticello (*CDR-I* 12, E).

Commentaires) P.M. FRASER, « The Tribal-Cycles of Eponymous Priests at Lindos and Kamiros », *Eranos* 51 (1953), pp. 33-35. CHR. HABICHT, « Notes on the Priests of Athena Lindia », *Studi Hellenistici* XVI, Pise, 2005, pp. 71-78. *CDR* chapitre II.

Ouvrage) Élément d'une stèle composite. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Configuration de l'ouvrage)** « Nella faccia superiore, sul lato lungo posteriore, i solchi per due grappe : uno a T (a sinistra) e uno a croce (a destra) ; sul lato breve sinistro, presso la faccia iscritta, il solco per un cavicchio. Manca ogni traccia di perni » (B. Conticello). **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 87, 6 cm. *Largeur conservée* : 55, 2 cm. *Epaisseur* : 22, 3 cm. **Configuration de l'inscription)** Pas de marge. **Hauteur des lettres)** 1,7 cm. **Gravure)** Hétérogène. **B** à boucles inégales. **E** à barre moyenne. **Θ** muni d'un point. **K** à petites barres. **M** à jambes parallèles. **N** à hastes égales ou légèrement inégales. **Ξ** muni (l. 13) ou non (ll. 1, 21) d'une haste. **Π** à hastes inégales, dont la barre déborde parfois sur la droite (ll. 14, 23-30). **Σ** fermé. **Υ** à haste moyenne ou petite, muni de branches droites. **Φ** à boucle ellipsoïdale. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** ne déborde pas. Queues d'aronde et *apices*.

Lieu de découverte) Lindos, maison du *pappas* Konstantinos.

Datation) 207-184 environ.

207 1 Εὐκλῆς Ἀναξικράτης
 206 2 Φιλόστρατος Θεουκλεῦς
 205 3 Ὀνόμαστος Πολυαράτου
 204 4 Εὐκράτης Σωκράτης
 203 5 5 Ἀγῆμων Μοιρέα
 202 6 Ἀρχοκράτης Ἀρχιπόλιος
 καθ' ὅοθεσίαν δὲ Λυσιστράτου
 201 7 Εὐκράτης Ἀγησάνδρου
 200 8 Τιμοκράτης Εὐπολέμου
 10 καθ' ὅοθεσίαν δὲ Ἀγῆμονος
 199 9 Ἀγησίνικος Σιμίωνος

198	10	Πυθαγόρας Ἀρχοκράτεως
197	11	Αἰνέας Ξενοφώντος
196	12	Πρατοφάνης Ἀριστάνακτος
195	13	15 Κλεαγόρας Τιμασάρχου
194	14	Ἡρωίδας Ἀριστράνδρου
193	15	Καλλικράτης Εὐφραντίδα
192	16	Σωσικράτης Ἀγησιστράτου καθ' ὅθεσίαν δὲ Ἀριστοτέλους
191	17	20 Ἀρχίνομος Ἀρχύλλου
190	18	Πολυάρατος Ξενοφάντου καθ' ὅθεσίαν δὲ Σωσιστράτου
189	19	Τιμοκλῆς Πausανία
188	20	Πυθόδωρος Πυθομβρότου 25 καθ' ὅθεσίαν δὲ Λυσανία
187	21	Πασιφῶν Ἐπιλύκου καθ' ὅθεσίαν δὲ Δαμοκλεῦς
186	22	Ἀριστόδαμος Εὐφράνορος καθ' ὅθεσίαν δὲ Φιλτία
185	23	30 Κόμων Ἴπποκράτεως
184	24	Ναυσικὸς Ἀριστάνδρου καθ' ὅθεσίαν δὲ Πausανία

13. CATALOGUE DES PRÊTRES DE POSÉIDON HIPPIOS

A l'exception d'une lacune dans la deuxième colonne, toute la moitié supérieure de l'inscription a été copiée par J. Hedenborg. La pierre a ensuite été détruite. Les fragments A et B se rattachent à la partie de l'inscription transcrite par J. Hedenborg : ils ont été copiés par S. Géorgiadis et le premier d'entre eux a été estampé par Fr. Hiller von Gaertringen. Selon toute vraisemblance, le fragment C, qui a la même épaisseur que le fragment A et a été découvert au même endroit, doit lui aussi être attribué à la stèle, bien qu'il n'ait pas été transcrit par J. Hedenborg : sans doute appartenait-il à la partie inférieure de l'inscription (hypothèse de Chr. Blinkenberg) ou prenait-il place dans la lacune que J. Hedenborg a laissée dans la colonne II (nouvelle hypothèse). Ce fragment a lui aussi été copié par S. Géorgiadis avant d'être estampé par Fr. Hiller von Gaertringen.

L'inscription *CDR-I* 14 appartenait peut-être au catalogue, mais son lieu de découverte exact est inconnu et aucun indice matériel ou prosopographique ne permet d'étayer l'attribution.

Pl. XII, fig. 25 : copie de J. Hedenborg.

Pl. XIII, fig. 26 : estampage du fragment A (Fr. Hiller von Gaertringen).

Pl. XIII, fig. 28, f : copie du fragment A (S. Géorgiadis).

Pl. XIII, fig. 28, a : copie du fragment B (S. Géorgiadis).

Pl. XIII, fig. 27 : estampage du fragment C (Fr. Hiller von Gaertringen).

Pl. XIII, fig. 28, d : copie du fragment C (S. Géorgiadis).

Transcription des fragments) A : b II, ll. 1-2 ; c II, ll. 1-2 ; d II, ll. 1-2. **B** : d I, ll. 22-29. **C** : d II, ll. 27-32.

Copies et publications) J. HEDENBORG, *Geschichte der Insel Rhodos von der Urzeit bis auf die heutigen Tage nebst einer Uebersicht der Völker, Griechen, Römer, Araber, Franken und Türken, welche die Insel beherrscht haben : mit einer Sammlung vieler Inscriptionen so wie vieler Abbildungen von Monumenten besonders aus dem Mittelalter III. Wissenschaften, Künste, Gelehrte, Gewerbe, Sitten, Gebräuche* [ms déposé à la Βιβλιοθήκη του Ιστορικού και Αρχαιολογικού Ιδρύματος Ρόδου], 1854, p. 213 et pl. XXXVII [copie de la moitié supérieure de l'inscription]. E. LOEWY, « Unediertes aus Rhodos », *AEMÖ* 7 (1883), p. 139, 78, 81, 83 [édition des fragments B, C, A d'après les copies de S. Géorgiadis]. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 926, a et b [édition des fragments A et C d'après estampage] ; 929 [édition du fragment B d'après E. Loewy]. A. SCRINZI, « Iscrizioni greche inedite di Rodi », *AIV* [s. VII] 57 (1898-1899), 12, pp. 273-276 [publication de la copie de J. Hedenborg]. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 725a [édition des sept premières lignes de l'inscription, d'après A. Scrinzi et *IG* XII, 926, a]. CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VI. Les prêtres de Poseidon Hippios. Etude sur une inscription lindienne*, Copenhague, 1937, a-b [édition d'ensemble] (*CDR-I* 13).

Commentaires) V. GUÉRIN, *Voyage dans l'île de Rhodes et description de cette île*, Paris, 1856, p. 188. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *BPhW* 6.I.1900, pp. 20-21. H. VAN GELDER, « *Ad titulos quosdam Rhodios nuper repertos* », *Mnemosyne* 28 (1900), pp. 398-402. K.-FR. KINCH, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg). Quatrième rapport*, Copenhague, 1907, p. 34. M. SEGRE, « *Un nuovo frammento del catalogo dei sacerdoti di Atena Lindia* », *PP* 3 (1948), pp. 67-68, 72-73. G. PUGLIESE CARRATELLI, « *Alessandro e la costituzione rodia* », *PP* 4 (1949), pp. 159-160. P.M. FRASER, « *Alexander and the Rhodian Constitution* », *PP* 7 (1952), pp. 198-199. *CDR*, chapitre IV.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Etat)** Déjà fracturée (mais encore entière ou presque entière) en 1854, démembrée avant 1883, date à laquelle les fragments A, B et C étaient encore visibles sur place. **Dimensions)** Hauteur conjecturée : 161, 5 cm. Largeur : inconnue. Epaisseur : 16 cm. **Hauteur des lignes)** 1, 9 cm. **Gravure)** Si les fragments A et C ne sont pas de la même main (forme des Σ), ils semblent néanmoins proches (Π à barre débordant sur la droite) ; l'écriture du fragment B est inconnue. *Fragment A* : Ε à barre moyenne. Θ muni d'un point. Π à hastes inégales, dont la barre débord sur la droite. Σ légèrement ouvert ou fermé. Υ à haste moyenne ou grande, muni de branches verticales. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. Queues d'aronde. *Fragment C* : Ε à barre moyenne, Κ à barres moyennes, Μ à jambes parallèles, Ν de forme indéterminée, Π à hastes inégales, dont la barre semble débord sur la droite. Σ fermé. Υ à grande haste, muni de branches droites. Ω ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. Queues d'aronde. *Apices*

Lieu d'exposition et de découverte) Territoire de Lindos, sanctuaire de Poséidon Hippios (Κάστρο Φέρακλο).

Datation de la gravure) La gravure du catalogue semble avoir commencé dans le dernier quart du III^e siècle.

Datation des prêtres) 406-315 (ἱερεῖς στατοί) ; 314-207 (prêtres annuels).

a	τοῖδε ἱερεῖς ἐγένοντο στατοὶ ἐν Λίνδῳ τοῦ Ποσειδῶνος τοῦ Ἰππίου						
I	b I	Χαρίδαμος Κορκυραίου	III	b II	Ἰέρων Τιμαγόρα		
II		Τιμαγόρας Ἰάρωνος	IV		Πασικράτης Ἀρεστορίδα		
c	τοῖδε αἰρέθεν ἱερεῖς Ποσειδῶνος Ἰππίου ἀφ' οὗ ἔδοξε Λινδίοις κατ' ἐνιαυτὸν αἰρεῖσθαι						
314	1	d I	Δεινίας Ἀνταγόρα	235	80	d II	Κλέιτομάχος Εὐφάνεως
313	2		Πυριλάμπης Ξένωνος	234	81		Κλέιτόδωρος Πολυκράτεως
312	3		Πολυκρέων Γόργωνος	233	82		[---] Ἀρχιτίμου
311	4		Ἀνταγόρας Βραχύλλου]	232	83		ΑΜΜΟΝΙΚΟΣ Ταχιπίδα
310	5	5	Ἐράσμιος Εὐδάμου	231	84	5	Ἀνάξιππος Λυσανία
309	6		Εὐρυκράτης Πανκρέωντος]	230	85		Ἀριστοκράτης Στράτωνος]
308	7		Ἀριστότιμος Ἱεροκλεῦς				καθ' ὑποθέσιν δὲ Πεισι[---]
307	8		[Π]ολυκλῆς [Π]ολυκράτεως {ΠΠΟΑ}	229	86		[Α]γησανδρος [Μι]κίωνος]
306	9		[Α]γισίδας [Τελεσι]κράτεως	228	87		Ἀριστίων Μελάγλα]
305	10	10	ΔΟΚΑΝ...Ν.ΥΣ	227	88	10	Ἀγ[η]σανδρος Μνασαγόρα]
304	11		ΕΣ...ΗΣ...ΕΥΣ	226	89		[Φιλ]ωνίδας Δαμοκράτεως
303	12		[---]όδωρος Κλειτομβρότου	225	90		[Δί]οννος Παύσιμαχου
302	13		[Δαμοφῶν] Δαμοστράτου	224	91		[Ἀρισ]τ[ό]φυλος Μνασαγόρα]
301	14		[Γοργία]ς Γοργ[ος]θένης	223	92		[Ἀρι]στόνο[μ]ος Πολεμάρχου
300	15	15	Ω.ΟΣ ΚΑ	222	93	15	[Εὐκλ]ῆς Ἀναξικράτης]
299	16		[--- ---]εὐς	221	94		[Ἀρ]χοκράτης Ἀρχιπόλιος
298	17		[--- ---]κράτεως				καθ' ὑποθέσιν δὲ Λυσιστράτου
297	18		[---]Σ[---]	220	95		Φιλόστρατος Θεοκλεῦς

296	19	[---] Ὀνασάνδρου	219	96	Δαμόστρ[ατος] ΝΑΥΚάνδρ[ου]
295	20	[---] Λυσιδάμου	218	97	20 Δαμῶνα ^Γ ξ ^Γ Ἀγαθ[αγήτου]
294	21	[---]χο[ς] [---]σιδάμου			[κα]θ'ὕοθε[σίαν δὲ] Ἴσοκράτευσ
293	22	[---]ος Τιμαγόρα	217	98	Πολύαρχος Πολυ ^Γ χ ^Γ ά ^Γ ρμ ^Γ ου
292	23	[Νί]κω[ν Ν]ικαγόρα	216	99	ΕΑΣ..στο[ς Δ]αμο...
291	24	[Ἀγή] ^Γ σα ^Γ νδρος Πολυαράτου {Εὐκλεῦς}	215	100	Παναίτιος Νικα ^Γ γ ^Γ ό[ρα]
290	25	25 [---]ίσιος [---] ^Γ + ^Γ ιπάτρου		25	καθ'ὕοθεσίαν δὲ [Εὐφ]ρανορίδ[α]
289	26	..Σ. [Δι]οπείθευς	214	101	Ἀργιδ[ωρ]ο[ς Δωρικλεῦς]
288	27	[Γοργοσθέν]ης Ἀρχο[κ]ράτε[υς]	213	102	[---] Ἀρισ[---] [καθ'ὕοθεσί]αν δὲ Ἀγαθαγήτο[υ] [Ἀριστοτ]έλης Ἐμπρέπον[τος] [Εὐκράτ]ης Σωκράτευσ[ς] 5 [---]χος Πολυχάρ[μου] [--- ---]οδά[μου]
287	28	Σ ^Γ ω ^Γ σίλας Σιμία	212	103	
286	29	Εὐα ^Γ ρχ ^Γ ίδα ^Γ ς [---] ^Γ υκλεῦς	211	104	
285	30	30 [Μ]ε ^Γ λά ^Γ γγ[ας] Εὐκλεῦς	210	105	
284	31	[Τιμ]ακράτης Δαμοξένου	209	106	---
283	32	[Ἡ]ρακλεῖτος Ἀρχοκράτευσ	208	105	Δάμ ^Γ ω ^Γ ν ^Γ Μ ^Γ νασιστράτου
282	33	[.]ρατίδας Πε ^Γ ι ^Γ σιστράτου	207	104	Πιστοκράτης Θευ ^Γ γέ ^Γ νευς
281	34	[Ἀ] ^Γ νθ ^Γ α ^Γ [γ]όρας Δειν[ία]			
280	35	35 [Ἀν]δρό[τι]μος ἈντισΤΕΥΣ			
279	36	Ἀνδρ ^Γ ω ^Γ νίδα ^Γ ς Φιλίνου			
278	37	Ἀρατίδας ΑΠΕ..ΟΣ			
277	38	Νικόστρατος Φίλωνος			
276	39	Εὐμένης Ἱεροφάνευς			
275	40	40 Διο[γ]ένης Ἀριστ[ώνδα]			
274	41	[---]ις Ἐξάκιος			
273	42	Α..Ξ..ΡΙ			
		[37 lignes]			

Toutes les parties soulignées ont été copiées par J. Hedenborg. Les fragments A, B et C ont été copiés par S. Georgiadis. Pour les fragments A et C (non soulignés), on dispose des estampages de Fr. Hiller von Gaertringen. Le texte du seul fragment B est établi par confrontation des copies de J. Hedenborg et de S. Géorgiadis (cf. *supra*).

a, l. 1 ΕΛΑΝΔΩΙ He ; ἔ^Γν Λί^Γνδωι ou ἔ^Γν να^Γῶι S ; ἐλ^Γ Λί^Γνδωι Hi (Syll.³, 725a), **B, a, l. 2** ΠΟΣΙΑΔΑΝΟΣ He ; Ποσειδᾶνος Guérin ; Ποσιδᾶνος Hi (Syll.³, 725a) ; Ποσ^Γε^Γιδᾶνος S ; Πο^Γτε^Γιδᾶνος B. **b II, l. 2** ΠΑΣΤΩΡΙΔΑΣ ΑΡΕΤΟΡΑ He. **c, l. 1** ΠΟΣΙΑΔΑΝΟΣ He (cf. a, l. 2). **d I, l. 1** Ἀν^Γθ^Γαγόρα S, B. **d I, l. 3** ΓΟΡΓΥΕΝΟΣ He. **d I, l. 4** ΗΡΑΧ.... He. **d I, l. 6** Πανκρέ^Γο^Γντος B. **d I, l. 7** ΑΝΣΤΟΤΙΜΟΣ He. **d I, l. 8** ..ΛΥΚΛΗΣ Ρ.ΚΡΑΤΕΥΣ ΠΠΠΟΑ He. **d I, l. 9** ..ΡΗΣΙΑΔΑΜΟΣ...ΚΡΑΤΕΥΣ.. He. **d I, l. 11** ..ΕΣ...ΗΣ..ΕΥΣ He, B ; [Δ]ε^Γξ^Γ[ικράτ]ης [Θευκλ]εῦς ? **d I, l. 12** ..ΟΔΟΡΟΣ ΚΛΕΙΤ.ΡΟΤΟΥ He. **d I, l. 14** ...Σ ΓΟΡΓ...ΟΙΝΕΥΣ He. **d I, l. 14** ..Α.Σ.ΑΝΔΡΟΣ He. **d I, ll. 20-21** : « S'agit-il d'une dittographie ou de deux frères qui obtinrent la prêtrise en deux ans de suite ? » B. **d I, l. 22** : [---] ΤΙΜΑΓΟΡΑΣ G. **d I, l. 23** : [---] ἈΓΟΡΑ G. **d I, l. 24** : [---]Σ ΠΟΛΥΑΡΑΤΟΥ G. **d I, l. 25** ...ΙΣΙΟΣ...ΣΙΠΑΤΡΟΥ He ; [---]ΤΙΠΑΤΡΟΥ G ; [Ἀκρ]ίσιος B ou plutôt [Πε]ίσιος ; [Σω]σιπάτρου S ; [Ἀν]τιπάτρου Hi (IG XII, 1, 929), B. **d I, l. 26** ..Σ...ΟΓΕΘΕΥΣ He ; [---]ΕΙΘΕΥΣ G. **d I, l. 27** ΣΟΣΙΑΔΑΣ ΣΙΜΜ.. He ; ΟΣ ΣΙΜΙΑ G. **d I, l. 28** ΕΥΑΚΛΙΔΑΣ ΕΥΚΛΕΥΣ He ; ἈΓΓΛ G ; Εὐα^Γρχ^Γίδα^Γς Ἰ^Γνα^Γυκλεῦς B mais Εὐκλεῦς ne peut être exclu. **d I, l. 30** ..ΕΛΛΑΓΓ.. He. **d I, l. 33** ..ΡΑΤΙΔΑΣ ΠΕΣΙΣΤΡΑΤΟΥ He ; [Ἀ]ρατίδας (?) B ou [Κ]ρατίδας. **d I, l.**

34 ..ΡΟΑ.ΟΡΑΣ He. **d I, l. 35** Ἀντιστῆενῶς ? VG. Ἀρῆιστέω ? B. **d I, l. 36** ΑΝΔΡΟΝΙΔΑΣ He. **d I, l. 36** Ἄ[λε]ξ[ις Ἀ]ρι[στο ---] ? B. **d II, l. 1** ΚΛΙΤΟΜΑΧΟΣ He. **d II, l. 2** ΚΛΙΤΟΔΟΡΩΣ He. **d II, l. 3** ... ΑΡΦΙΤΙΜΟΥ He. [Ἀρχίνικος] ? B ; [Κριτόλαος] ? **d II, l. 4** Δαμόνικος ου Ἀνδρόνικος. ΔΕ Ε ΠΕΙΣΙ... He. **d II, l. 8** ΓΗΣΑΝΔΡΕΩΣ He. **d II, l. 10** Α.ΣΑΝΔΡΟΥ He. **d II, l. 12** ΠΑΧΣΙΜΑΧΟ. He. **d II, l. 13** ..ΡΟΦΥΛΟΣ He, B. **d II, l. 14** ΠΟΛΕΜΑΧΟΥ He. **d II, l. 19** Ἄβυστῶνδρ[ου] VG. **d II, l. 19** ΔΑΜΩΝΑΓΟΡΑΣ He. **d II, l. 22** ΠΟΛΥΚΑΝΔΡ... He. **d II, l. 24** ΝΙΚΑΤΟ He. **d II, l. 32** [--- Φιλ]οδά[μου] Hi, B. **d II, l. 33** ΔΑΜΟΝ ΥΝΑΣΙΣΤΡΑΤΟΥ He. **d II, l. 34** ΘΕΥΡΟΝΕΥΣ He.
B = Blinkenberg. G = Géorgiadis. He = Hedenborg. Hi = Hiller von Gaertringen. S = Scrinzi. VG = Van Gelder.

14. FRAGMENT INCERTAIN*

*Ce fragment pourrait appartenir au catalogue des prêtres de Poséidon Hippios (*CDR-I* 13).

Pl. XIII, fig. 28, b : copie (S. Géorgiadis).

Publications) E. LOEWY, « Unediertes aus Rhodos », *AEMÖ* 7 (1883), p. 139, 79 (FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 930. CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka* VI. *Les prêtres de Poseidon Hippios. Etude sur une inscription lindienne*, Copenhague, 1937, c. *CDR-I* 14).
Commentaire) *CDR*, chapitre IV.

Ouvrage) Fragment de la stèle 13 ? **Matériau)** Inconnu. **Etat)** Perdu. **Dimensions)** Inconnues. **Hauteur des lignes)** Inconnue. **Gravure)** Inconnue.

Datation) Entre 273 et 235 environ ?

[---]IN[--- ---]
[Κ]λειτόδ[ωρος ---]
Ἐρατοφάν[ης ---]
[Δ]ιδύμων Ὀν[---]
5 [Π]ολύρατος Ἀρχη[---]
Ἰκυθος Ἐρατοφάν[ε] [υς]
[Διο]γύσιος Ἀριστο[---]

I. 1 [Δε]ιν[ίας Ἀνθαγόρα] ? Blinkenberg. **I. 4** Ὀν[ύμωνος] Blinkenberg. **I. 6** ΝΙΚΥΘΟΣ ΕΡΑΤΟΦΑΝΗ
Géorgiadis.

II. SOUSCRIPTION

15. SOUSCRIPTION POUR LA RESTITUTION DE LA PARURE ET DES VASES À BOIRE D'ATHANA LINDIA

Pl. XIV : photographies. **Fig. 29** : face principale, fragment A. **Fig. 30** : face principale, fragment B.

Pl. XIV : photographie. **Fig. 31** : face secondaire, fragment A.

Publications) E. LOEWY, « Unediertes aus Rhodos », *AEMÖ* 7 (1883), pp. 137-139, 77. M. HOLLEAUX, CH. DIEHL, « Inscriptions de l'île de Rhodes », *BCH* 9 (1885), pp. 85-96, 1. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 764 (H. VAN GELDER, *SGDI* 4157). [face principale du fragment A]. CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 51 (*CDR-I* 15) [fragments A et B].

Commentaires) H. VAN GELDER, « *Ad titulos quosdam Rhodios nuper repertos* », *Mnemosyne* 28 (1900), p. 399. CHR. BLINKENBERG, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg)* IV. *La Chronique du temple lindien*, Copenhague, 1912, pp. 127-128. C.W. VOLLGRAFF, « *Novae inscriptiones Argivae* », *Mnemosyne* 44 [n.s.] (1916), p. 229. CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka* VI. *Les prêtres de Poseidon Hippios. Etude sur une inscription lindienne*, Copenhague, 1937, pp. 12-13. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Alessandro e la costituzione rodia », *PP* 4 (1949), pp. 160, 163-166 ; « Ancora sui damoi di Rodi », *SCO* 6 (1956), p. 74. A. BRESSON, « Richesse et pouvoir à Lindos à l'époque hellénistique », in S. Dietz, I. Papachristodoulou (edd.), *Archaeology in the Dodecanese*, Copenhague, 1988, pp. 145-154. CHR. HABICHT, « Ein neues Bürgerrechtsdekret aus Ephesos », *ZPE* 77 (1989), pp. 88-91. L. MIGEOTTE, *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève, Québec, 1992, pp. 112-116 (n° 39). E. LIPPOLIS, « Il santuario di Athana a Lindo », *ASAA* 66-67 [n.s. 48-49] (1988-1989) [1993], pp. 130-133. *CDR*, chapitre III.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Marbre. **Etat)** Brisée. Le fragment A, conservé sur trois côtés, en deux morceaux, correspond à la partie supérieure de la stèle. Le fragment B, dont il reste une partie du bord gauche, appartient au bas de la stèle, comme l'indiquent les *vacat*. Entre les deux fragments, lacune de longueur indéterminée.

Dimensions du fragment A) Hauteur conservée : 60 cm. Largeur : 48 cm. Epaisseur : inconnue. **Dimensions du fragment B)** Hauteur conservée : 16 cm. Largeur conservée : 30 cm. Epaisseur : inconnue. **Configuration de l'inscription)** Stèle opisthoraphe. La face secondaire du fragment B ne contient pas de texte. **Hauteur des lignes)** 0,7 cm. **Gravure)** B à boucles égales. E à barre moyenne. Z muni d'une haste. Θ muni d'un point. K à barres moyennes. M à jambes obliques. N et Π à hastes inégales. Ξ muni d'une haste et d'une barre centrale moyenne. Σ ouvert. Υ à haste grande ou moyenne, muni de branches généralement droites. Φ à boucle ellipsoïdale. Ω ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du Φ ne débord pas ou peu. Lignes de guidage. Quelques queues d'aronde.

Lieu de découverte) Fragment A : ville de Lindos, dallage de l'église Ἁγίος Ταξιάρχης. Fragment B : Kopria. **Remplois)** Selon Chr. Blinkenberg, la stèle a été jetée depuis le haut de l'acropole au pied du versant occidental (Kopria). Elle se serait brisée à ce moment. Les morceaux inutilisables, dont le fragment B, seraient restés sur place, tandis que les morceaux composant le fragment A étaient emportés pour être réemployés dans le dallage de l'église Ἁγίος Ταξιάρχης. **Lieu d'exposition)** [Acropole de Lindos, sanctuaire d'Athana Lindia].

Datation) 304.

Fragment A

Face principale

a τοῖδε ἐπ[έδο]σαν Λ[ιν]δίοις ἐς τὰν ἀποκατάσασιν τοῦ κόσμου
τᾷ Ἀθάναι καὶ τῶμ ποτηρίων

b I [Λ]ινδοπολιτᾶν
Ἱεροφάνης Εὐμένεος
Φιλάριστος Θαρσιλαΐδα
Δεινίας Ἀνθαγόρα
5 Πausanías Πυθοδόρου
Τελέσων Φιλαγόρα
Εὐκλήσιος Ἀλεξιμάχου
Δαμοκρατῖνος Τιμοκράτεος
Μιτιτῶν Πυλλώνου

10 Θρασυφῶν Ὑπερμένεος

b II Βρασίων Ξενοφῶν Κλείωνος
Πausanías Πολυζάλου
Φίλιππος Πausanία
Σωκράτης Εὐκράτεος
5 Πολύχαρμος Εὐκράτεος
Πύθων Ἀστυμήδεος
Σωσίπατρος Σωσικλέος
Ἀρχίνικος Ἀρχιτίμου
Παγίων Λυσίας Εὐταξίδα
10 Εὐδαμος Εὐταξίδα

Φιλόστρατος Νικασάνδρ[ο]ν
 Ματρόδωρος Ἀντιμάχου
 Ἀγησίδαμος Τελεσικράτεος
 Αἰνέας Δαμοκρίτου
 15 Παντακλῆς Πανσιπολέμου
 Ἀνταγόρας Βραχύλλου
 Πυθοκλῆς Πανσία
 Ἀλξιάδας Θρασυβούλου
 Θαρσίπινος Ἀνταγόρα
 20 Πανσανίας Δεξικράτεος
 Πανσανίας Ἀριστοκράτεος
 Χαιρῆς Ἀνταγόρα
 Δεξικράτης Θεοκλέος
 Θεοκλῆς Δεξικράτεος
 25 [Ἡρό]δοτος Ἀγγέλητος
 [Τιμ]ακράτης Ἡροδότου
 [Δαμ]οκράτης Αἰγυπτίου
 [Ἀγ]σίπολις Ἀρχοκράτεος
 [Ἄρ]χις Ἀρχίππου
 30 Ἄρχιππος Ἄρχιος
 Νικίας Δαματρίου
 Πανάγαθος Εὐκλέος
 Φίλαιθος Εὐκλέος
 Ναυσικράτης Τιμάρχου
 35 Δεινόμενης Δικαιάδα
 Βράχυλλος Ἀνθαγόρα
 Ἀριστόλας καὶ Ἀγέμων
 καὶ Τιμόθεος Εὐφάνεος
 Τιμοκλῆς Τιμοκλείδα
 40 Ἀγήτωρ Φαυλίππου
 Πυθαγόρας Φαυλίππου
 Θαρσίπινος Λυσιστράτου
 Ἡρόδοτος Νικασάνδρου
 Νικάσανδρος Ἡροδότου
 45 Ξενοφάνης Ξενοφίλου
 Δαμότιμος Τιμοδάμου
 Πεισίστρατ[ο]ς Πεισικράτεος
 Πεισίλοχος Πεισιστράτου
 Τιμ[όμ]βροτος Κριτοφύλου
 50 Ἀλκιμέδων Φιλίωνος
 Εὐαρχίδας Ναυκλέος
 Δαμοφῶν Δαμοστράτου
 Εὐμένης Ἱεροφάνεος
 Ἴππασος Μικίωνος
 55 Ἐρατοφάνης Ἱεροκλέος
 Θέωρος Πολυκλέος
 Ἀστυμέδων Ἀνδροσθένης
 Χαρμύλος Τελεσικράτεος
 Ἀνίκατος Αἰγέως
 60 Φιλίων Ἀνδροσθένης
 Ἀρχαίνετος Μιττίωνος
 [---]ἄρκης Ἀντιμάχου

Κλεισίμβροτος Πολυαράτου
 Θεοφιλίδας Διαιγένης
 Λωϊόνικος Λωϊώνος
 Δαμέας Ἀκέσωνος
 15 Ἀρατίων Λωϊώνος
 Γοργίδας καὶ Νικασαγόρας
 Γοργωνίδα
 Καμυνδίων Ἀάφων Λεωνίδα
 Λυσανίας Χαριδάμου
 20 Δαμέας καὶ Χαρίδαμος
 Δεινοστράτου
 Στρατωνίδας Ἀγαθάρχου
 Εὐκλῆς καὶ Σίμων Πάγωνος
 Μνασίας καὶ Ἴππαγόρας
 25 Μνασαγόρα
 Τιμασίπολις Τιμασικράτεο[ς]
 Ἀριστοτέλης Ἀριστοκράτεο[ς]
 Καλλισθένης καὶ Ἀρίστα[ν]δρο[ς]
 καὶ Ἐμπρέπων Ἀριστοτέλεο[ς]
 30 καὶ κύριος Ἀριστοτέλης
 Ἀριστοκράτεος Καμύνδιος
 Ἀγησίτιμος Τελλέωνος
 Δαμαγόρας Δαμοκράτεος
 Φιλαινὶς Δεξιμβρότου ἅς κύριο[ς]
 35 Καλλιάνναξ Τιμακράτεος Δρυΐτας
 Κλασίων Ναυκράτης Κίμωνος
 Πασικράτης Ἀγήμονος
 Ὀνόμαστος Ὀνομακλέος
 Ἀγησίτιμος Τελέσωνος
 40 Τιμοσθένης Ἀλεξιμάχου
 Εὐφραγόρας Κίμωνος
 Εὐφραγόρας καὶ Ναυκράτης
 Κίμωνος
 Καλλικλῆς Τείσωνος
 45 καὶ ἐπίτροπος ὄρφανοῦ
 Καλλικλῆς Παντακλέος
 Καλλικλῆς Παντακλέος
 Ἀθάνιππος Φιλίππου
 Πολυκαλλίστα Ἀρία ἅς κύριος
 50 Ἀθανόδωρος Θρασωνίδα Πεδιεύ[ς]
 Δαμοκράτης Ἀλκέμωνος
 Λυσίας Ἀριστοκράτεος
 Φιλίων Καλλίππου
 Ἀστυκράτης καὶ Βοιωτός
 55 καὶ Ἀρχέας καὶ Ἀρχέδαμος
 Ἐπικράτεος
 Ἐπικράτης Ἀστυκράτεος
 [--- Ἀ]στυκρ[άτεος]

b I, l. 27 : [---]οκράτης Blinkenberg ; [Δαμ]οκράτης Habicht.

Fragment B**Face principale**

 [Νεττιδᾶν]

 c I [--- ---]οκρίτου
 [Δαμῶναξ Ἀ]ησικράτεος
 [--- Δ]αμομένεος
 [--- ---]ης Τιμασιάνακτος
 5 [--- ---]ς Μενοίνιος
 [--- ---]τος Πολυζάλου
 [---]υκράτης Ἀριστοκλέος
 Πυθαγόρας Πυθείου
 Ἀρχίνομος καὶ Τιμόθεος
 10 καὶ Ἀνταγόρας Τιμασικράτεος
 Βριθῶ Εὐάγωνος ἄς κύριος
 Πιστοκράτης Πιστοξένου Κλάσιος
 Ἀλεξίνικος Ἀλεξικράτεος
 Ἀντίστρατος Ἀλεξιάδα
 15 Πολύχαρμος Θεαιδήτου

 c II A[--- ---]
 E[--- ---]
 X[--- ---]
 AI[--- ---]
 5 Φιλ[--- ---]
 Ἀνα[--- ---]
 Ἐπίχ[--- ---]
 Ἐντιμο[ς ---]
 Ἀλεξικ[ράτης ---]
 10 Πυθογέ[νης ---]
 Εὐάρ[ατος ---]

c II, l. 7 Ἐπίχ[αρμοσ ---] Blinkenberg ou éventuellement Ἐπιχ[άρης ---].

Fragment A**Face secondaire**

d I [Λαδαρ]μίω[ν]
 [---]μαχος Ἀριστοβούλου
 [καὶ ἐ]πίτροποι Φαέ[θ]ων καὶ
 [Παυ]σανίας Φιλοκράτεος
 5 [Φι]λορόδη Ἀλεξικράτεος
 [ἄς κ]ύριος Εὐφράνωρ Εὐφραγόρα
 [Λιν]δοπολιτᾶν
 [Ὀν]ομακλῆς καὶ Ἐπικράτης
 [κ]αὶ Κράτης Μελανώπου
 10 [Δ]ρυϊτᾶν
 [Πε]ισίστρατος Ἱερωνύμ[ου]
 [Κα]λλίστρατος [---]ρου
 Διοκλῆς Ἱεροκλέος
 Ἀγήμων Λυσι[στ]ράτου
 15 Φιλοκράτης Λυ[σι]στράτου
 Τίμαρχος Δ[ι]δ[ύ]μωνος
 Ἀθανόδωρος Τίμάρχου
 [Σ]ωσίπατρος Πρ[ο]ξενίδα
 Σωσίπολις Σω[σι]θέου
 20 [Κ]αλλιάναξ Τιμακράτεος
 [Π]οσειδίππος Καλλιστράτου
 [Κ]αλλίστρατος Παυσιστράτου
 [Ἀ]ντικράτης Κοσμαγόρα
 [Σ]ωσίπατρος Δαμογνώτου
 25 [Φ]ιλόστρατος Δαμό[ν]να
 [Σ]ψικ[λ]ῆς Κοσμοκλέος
 [ματρὸς δ]ὲ ξένας
 Ἀρ[γείων] Θ[ε]υσίβιος Εὐφράτα
 Τιμοκράτης Χαριίπου
 30 Τελεσίμβροτος Ἀναξιμβρότου

d II Βουλιδᾶν Νίκων Μνασιδώρου
 Ἀρχοκράτης Πασάνδιος
 Τιμόστρατος Τελέσωνος
 Μνασίδωρος Πολυαράτου
 5 Μελάγας Ἀριστίωνος
 Πολύζαλος Νικοκράτεος
 Τιμάναξ Τιμάνακτος
 Τιμάναξ Τιμάνακτος
 καὶ ἀδελφοί
 10 Μνασίστρατος καὶ Κρατίνος
 Ἀρισταίωνος
 Ἀρχίπολις Νικαγόρα
 Θεόπομπος Θεοδωρίδα
 Θῆρις καὶ Ὀνύμων
 15 καὶ Παυσίμαχος Διδύμωνος
 Νικίας Ἀλέξου
 Φυσκίων
 Δαμάρατος καὶ Τιμασίπολις
 Τιμαράτου
 20 καὶ Τιμάρατος Ἀριδείκεος
 καὶ ἐπίτροποι Τιμαράτου
 Σώπατρος Χαριφῶντος
 Ἴππομένης Μενίππου
 Ἀναξίλας Ἀναξίωνος
 25 Ἀριστόμαχος Ἀριστολαΐδα
 Φειδόστρατος Ἀναξίωνος
 Πεδάπατρος Πολυκλέος
 Δαμόξενος Χαριξένου
 Κλειτανδρίδας Περιανδρίδα
 30 Θηρατίδας Φιλοδάμου

Κλειτόμαχος Ἀριστάρχου
 Γόργυθος Ἀντιφάνεος
 Ἀλεξικράτης Ἀλεξι[κράτεος]
 35 Ἀλεξίς Ἀλεξικράτ[εος κα]ὶ κύριος
 Ἀλεξικράτης Ἀλεξι[κράτεος]
 Ναυκοσμίδας Ἀγήμονος
 Ἀριστείδας καὶ Τίμαρχος
 Δαμοκλέος
 Κλεώνυμος καὶ Πασικράτης
 40 Ἀρεστορίδα
 Ἰσοκράτης Ἀρισταίωνος
 Μνᾶμις Μνάσιος
 Νικόδαμος Νευμηνίου
 Κλεώνυμος καὶ Δορυπεΐθης
 45 Τιμαγόρα
vacat
 46 [Π]αλαιπολιτᾶν·
 Τιμακράτη Πεισιστράτου
 ᾧς κύριος Ἐξάκεστος Ἀγησαγόρα
 Λαδάρμιος
vacat
 50 [Κ]υμισαλέων·
 Ἀρίστων Τιμαχίδα
vacat
 52 [Φ]αγαίων·
 Φιλωνίδας Ἀριστομάχου
vacat
 54 [Π]αγίων·
 55 Χάρμιππος Χαρμαντίδα

vacat
 56 [--- ---]
 [ματρὸς δὲ ξέν]ας

καὶ ἀδελφοί
 Φίλων Φιλοκλέος
 Φίλιος Δαματρίου
 Ἀγέμαχος Παμφίλου
 35 Θαρσύτας Δαματρίου
 Τιμασίπολις Τιμαράτου
 Ἀγέλοχος Πανταινέτου
 [Σ]ώπατρος Χαριφῶντος
 [κα]ὶ Φυσιέων κοινὸν
 40 Ἀ[π]ολλώνιος Δαμωνακτίδα
 Ἴππ[ο]κράτης Βαθίππου
 Ἀγέ[λ]οχος Πανταινέτου
 Καλλ[ί]οχος Καλλικλέος
 καὶ Κ[αλλι]άνασσα Καλλιβούλου
 45 ᾧς κύρ[ιος Κα]λλίοχος Καλλικλέος
 Κλεοκρ[άτης Φι]λοκλέος
 Κλεώνυ[μος Φιλο]κλέος
 Φιλοκλῆς [---]ς
 Δαμοκλῆς Δα[μειν]έτου
 50 Πεισιάνναξ Δαμο[κλ]έος
 Διοκλῆς καὶ Ἀγῆναξ Γεραίστιος
 Διοκλῆς Γεραίστιος
 Ἀπολλόδοτος Φιλάρχου
 Δαμόφιλος Δαμονίκου
 55 Καλλιφῶν Ἀγαθοφῶντος
 Ἀναξιφῶν Δαμεινέτου
 Ἱερόμβροτος Θυμώιδα
 Δαήμων Θυμώιδα
 Τιμακράτης Ἀρχιτίμου
 60 Διοπεΐθης Διονυσίου
 Πεισῖνος Ὀνυμοκλέος
 Κλειτανορίδας Κλεισαγόρα
 Δεινομένης Αἰσχίνα

d I, l. 57 [---]ας Blinkenberg.

III. DECRETS ET DOCUMENTS Y RELATIFS

III.1. RHODES

16. MONUMENT D'EUDEMOS À SÉLEUCIE DU KALYKADNOS (EXTRAIT)

Pl. XVI, fig. 32 : dessin.

Le monument reproduit des documents délivrés par plusieurs Etats : Argos, Rhodes, *koinon* béotien, Byzance, Chalcédoine, Cyzique. L'extrait présenté ici contient les seuls documents rhodiens.

Publications) A. WILHELM « Das Denkmal des Eudemos von Seleukeia », in R. Heberdey, A. Wilhelm, *Reisen in Kilikien ausgeführt 1891 und 1892 im Auftrage der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, DKA 44.6, Vienne, 1896, pp. 108-117 (H. VAN GELDER, *SGDI* 3751. CH. MICHEL, *Recueil* 535. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 644. *CDR-I* 16).

Commentaires) M.P. NILSSON, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg)* V. *Timbres amphoriques de Lindos, publiés avec une étude sur les timbres amphoriques rhodiens*, Copenhague, 1909, p. 95, n. 1. H. VAN GELDER, « Sur les timbres amphoriques rhodiens et leur intérêt pour notre connaissance du commerce rhodien » [en néerlandais], *VMKAW* 5 (1915), pp. 198-200. CHR. BÖRKER, « Der rhodische Kalender », *ZPE* 31 (1978), pp. 208-210. V.R. GRACE, « The Middle Stoa Dated by Amphora Stamps », *Hesperia* 54 (1985), p. 44. CHR. HABICHT, « The Seleucids and Their Rivals », *CAH VIII*², Cambridge, 1989, p. 342 ; « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 549. *CDR*, pp. 76-79, 383-384.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Calcaire. **Etat)** Brisée en deux fragments non jointifs : le premier, qui contient les documents rhodiens, constitue la partie supérieure, le second la partie inférieure. **Dimensions)** *Hauteur conservée de la stèle* : 190 cm. *Hauteur conservée du fragment* : 111 cm. *Largeur* : 77 cm. *Épaisseur* : 31 cm.

Lieu de découverte et d'exposition) Acropole de Séleucie du Kalykadnos.

Datation des documents rhodiens) 174 (ou éventuellement 173).

Ῥοδίῳν. α ἐπὶ ἱερέως Δαμοκλέους τοῦ Δαμέου· πρυτανίων
τῶν σὺν Ἀστυμήδει τ<ῶι> Ἀρχοκράτεος· Δαλίου· ἐκ τῶν λευ-
κωμάτων· Ἐπίνικος Εὐκλέ[ου]ς Κρυασσεὺς εἶπε· Εὐδήμον Νί-
κωνος Σελεύκη πρόξενον εἶμεν Ῥοδίῳν. β ἐπὶ ἱερέως Δα-
5 μοκλέους· πρυτανίων τῶν σὺν Ἀστυμήδει· τοῖσδε ἐδόθ[η]-
σαν προξενία ἐπὶ μίαν ἐκκλησίαν· Δα<λ>ίου· Εὐδήμ<ῶι> Νίκω-
νος Σελευ[κ]ε[ῖ]. γ ἐπὶ ἱερέως Δαμοκλέους· πρυτανίων τῶν
σὺν Ἰατροκλεῖ· Βαδρομίου· ἔδοξεν τῶι δάμῳι ἐν ταῖ
δεύτερον ἐκκλησίαι· τοῖσδε προξένους εἶμεν Ῥοδίῳν·
10 Εὐδήμον Νίκωνος Σελευκῆ. δ ἔδοξεν ταῖ βουλᾷ· τοῖ
ἄγγελοι τοῖ εἰρημένοι ποτὶ τὸν βασιλῆ Ἀντίοχον
ἀφικόμενοι καὶ ποτὶ Εὐδάμον παρακαλεῦντον αὐτῶν
συνεπιμεληθῆμ[ε]ιν ὅ[τ]ῳ[ς] ταῖ δωρ[εαῖ] ταῖ δεδομένα
τῶι δάμῳι εἰς τὰν ναυτικὰν δύναμιν τὰν ταχ[ίς]ταν εἰς
15 τὰν πόλιν ἀποσταλῶντι δηλοῦντες αὐτῶι ὅτι ταῦτα
πράξας χαριεῖται τῶι δάμῳι.

l. 2 τοῦ lap. l. 6 Δασιίου lap. <Θευ>δασιος Wilhelm. Δα<λ>ίου Nilsson. Εὐδήμου lap.

— Traduction

Des Rhodiens.

a. Sous le prêtre Damoklès, fils de Daméas, et les prytanes collègues d'Astumèdès, fils d'Archokratès, au mois de Dalios. Extrait des archives. Epinikos, fils d'Euklès, du dème des Kruasseis, a fait la proposition. Qu'Eudèmos, fils de Nikôn, de Séleucie, soit proxène des Rhodiens.

b. Sous le prêtre Damoklès et les prytanes collègues d'Astumèdès, au mois de Dalios. Aux personnes suivantes la proxénie a été accordée lors d'une assemblée : au mois de Dalios, à Eudèmos, fils de Nikôn, de Séleucie.

c. Sous le prêtre Damoklès et les prytanes collègues d'Iatroklès, au mois de Badromios. Il a plu au peuple dans la seconde assemblée. Que les personnes suivantes soient proxènes des Rhodiens : Eudèmos, fils de Nikôn, de Séleucie.

d. Il a plu au Conseil. Que les envoyés dépêchés auprès du roi Antiochos, lorsqu'ils se seront également rendus chez Eudèmos, lui demandent de veiller à ce que les dons accordés au peuple pour ses forces navales parviennent à la cité le plus vite possible, en lui indiquant que par cette action il s'attirera la faveur du peuple.

17. DÉCRET SUR LA FOURNITURE D'HUILE AU GYMNASÉ

Non illustré.

Publications) M. COLLIGNON, « Inscription de Rhodes », *BCH* 7 (1883), pp. 96-99 (FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 3 + *corrigenda*. W. DITTENBERGER, *Syll.*², 549. A. BRESSON, *Catalogue* 15) ; (FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 974. *CDR-I* 17).

Commentaires) H. VAN GELDER, *Geschichte der alten Rhodier*, Hague, 1900, p. 275. H. FRANCOLTE, « Le pain à bon marché et le pain gratuit dans les cités grecques », in *Mélanges Nicole. Recueil de mémoires de philologie classique et d'archéologie offerts à Jules Nicole à l'occasion du XXX^e anniversaire de son professorat*, Genève, 1905, p. 144 = *Mélanges de droit public grec*, Liège, Paris, 1910, p. 300. V. KONTORINI, « Ένα νέο γυμνάσιο στη Ρόδο και ή μαρτυρία του Διοδώρου, XX, 100, 3-4. Μέρος δεύτερο : οί επιγραφές », *AC* 58 (1989), p. 164. *CDR*, pp. 60-63, 385.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** « Marbre ». **Etat)** « Les lacunes portent sur les côtés latéraux et sur les dernières lignes [...]. Je n'ai pu lire avec certitude l'iota adscrit qu'à la première ligne, l'estampage étant insuffisant pour le rétablir dans le reste de l'inscription. » **Dimensions)** Inconnues. **Hauteur des lignes)** Inconnue. **Gravure)** « A en juger par le caractère des lettres, l'inscription ne saurait être d'une date antérieure au III^e siècle ».

Lieu de découverte) Ville de Rhodes, « sur la place située à l'extrémité de la partie haute de la rue des Chevaliers. » **Remplois)** [1. Eglise Saint-Jean.] 2. Ecole Süleymanyie (1876). **Lieu d'exposition)** Devant l'*agoranomion* (localisation inconnue).

Datation) Vers 100 ?

- [ἔδοξεν τῷ δ]άμῳ ἐν τῷ ἐκκλησίᾳ ἐν τῷ Ἀρταμιτίῳ μηνί τῷ[ν]
[ἀνδρῶν, οἵτ]ινες θησεῦντι καὶ πωλησεῦντι τὸ ἔλαιον ἰς τ[ὸ]
[γυμνάσιον ἀ]φθόῳ καὶ ἀνεπικωλύτως ποιοῦμενοι τὰν θέ[σιν]
[ἀναγράφαι ὅ]πως κα ἕκαστοι λάχωντι ἀμέρας ἀρξαμένο[υς]
5 [ἀφ' ἧς κα ὁ ἱερεὺς ὁ] μετὰ Εὐκράτη ἱερατεύῃ μέχρι Θεσμοφορίου τρι[α]κάδος,
[ὅπως τὸ λοιπὸν ἐπὶ τοῖς προγεγραμμένοις γείνηται ἡ θέσις κ[αὶ ἡ πώλη]-
[σις παρὰ τῶν] λαχόντων καὶ τῶν προγεγραμμένων ἀνδρῶν ἢ ὑπ' αὐτῶν
ταχθέντων τ[ῶν] δὲ λαχόντων τὰ ὀνόματα ὁ γραμματεὺς [ἀνα]-
[γραψάτω καὶ] ποτιγράψας ἑκάστῳ τὰς ἀμέρας ἧς κα ἑκάστου λάχῃ ὄνομ[α]
10 [ἐκ τοῦ -?- τι]μάματος, συνκλαρωσάτω καὶ ἀναγραφάτω κατὰ ταῦτά ὁ δὲ Ι[---]

[γράφας τόδ]ε τὸ ψάφισμα ἐστάλα λιθίν[α] θέτω πρὸ τοῦ ἀγορανομ[ίου]
 [ποτιγράφας κ]αὶ μῆνα καὶ ἡμέραν ὅλου τοῦ ἐνιαυτοῦ, ἵνα κα ἕκαστος ε[ἰδῇ]
 [κατὰ μῆνας καὶ ἡμέρας τὸν ἐνιαυτόν· ποτα[ν]α[γ]ραψάτω δὲ καὶ τὰ πλε[ονά]-
 [ζοντα ὀνόματα εἴ κά χ]ρεία γείνηται. [μὴ τὰν δα]πάναν ἄγῃ ὁ δᾶμος [---]
 15 [--- ---]ς καταβαλλέσθων γράμματα
 [--- εἰ δέ κα ὁ --- μὴ ἀνα]γράφῃ τι τούτ[ω]ν [ἢ μ]ὴ ποιῇται τὰ π[ρο]-
 [γεγραμμένα, ἀποτεισάτω ---]

I. 5 τρίτ[ας] Collignon, Hiller von Gaertringen. I. 9 ἱερεὺς] Dittenberger, Hiller von Gaertringen ;
 π[ωλητὰς] ? I. 16 [ὁ ἱερεὺς] Hiller von Gaertringen ; [ὁ πωλητὰς] ?

Les parties soulignées ont été copiées par M. Collignon sur un estampage qui ne se trouve ni à l'Institut ni à l'Ecole française d'Athènes.

— Traduction

Il a plu au peuple dans l'assemblée tenue au mois d'Artamitios : d'enregistrer combien de jours tirera au sort chacun des hommes qui déposeront et vendront l'huile destinée au gymnase, en effectuant le dépôt avec largesse et sans réticence, à compter du jour où le prêtre successeur d'Eukratès inaugurera son sacerdoce et jusqu'au 29 Thesmophorios, afin qu'à l'avenir les hommes dont le nom aura été tiré au sort et préalablement fixé, ou par eux désignés, effectuent le dépôt et la vente aux conditions préalablement fixées. Que le secrétaire fasse inscrire les noms des tirés au sort et, après avoir ajouté en regard de chaque nom les jours que celui-ci pourra tirer au sort, en fonction de la fortune, qu'il procède à un tirage au sort d'ensemble et en enregistre le résultat. Que le ---, après avoir fait graver le présent décret sur une stèle en pierre, le place devant l'agoranomion, afin que chacun connaisse l'année mois par mois et jour par jour ; qu'il fasse également inscrire les noms restés en réserve afin qu'en cas de nécessité la dépense n'incombe pas au peuple --- qu'ils déposent les documents ---
 --- si le --- ne fait pas graver l'un de ces éléments, ou qu'il ne se conforme pas aux conditions préalablement fixées, qu'il paye...

18. HÈMÉROLOGION PLANIFIANT LA FOURNITURE D'HUILE AU GYMNASE

Pl. XVII, fig. 33, 34 : photographies des fragments A et B (inédite), dans leur position originelle.

Publications) CH.TH. NEWTON, *GIBM* II, CCCXLIV [fragment A]. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 4 + *corrigenda* (H. VAN GELDER, *SGDI* 3759) [fragments A et B]. F.H. MARSHALL, *GIBM* IV.2, DCCCCLVXI [fragment B]. *CDR-I* 18 [fragments A et B].

Commentaires) W.R. PATON, « Appendix B. The Coan Calender », in W.R. Paton, E.L. Hicks, *The Inscriptions of Cos*, Oxford, 1891, pp. 327-334. H. VAN GELDER, « *Ad corpus inscriptionum Rhodiarum* », *Mnemosyne* 24 (1896), p. 74. M.P. NILSSON, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg)* V. *Timbres amphoriques de Lindos, publiés avec une étude sur les timbres amphoriques rhodiens*, Copenhague, 1909, pp 85-87. A. WILHELM, « Zu Inschriften aus Athen, Delos, Haliartos, Elateia, Chersonasos, Rhodos, Kalymnos und Olymos », *AAWW* 61 (1924), pp. 134-136. I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, *Οἱ ἀρχαῖοι Ροδιακοὶ δῆμοι. Ἱστορικὴ ἐπισκόπηση. Ἡ Ἰαλυσία*, Athènes, 1989, p. 70. A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, pp. 201-203 ; « L'onomastique romaine à Rhodes », in A. Rizakis (ed.), *Roman Onomastics in the Greek East. Social and Political Aspects. Proceedings of the International Colloquium Organized by the Finnish Institute and the Centre for Greek and Roman Antiquity, Athens 7-9 September 1993*, Athènes, 1996, pp. 225-238.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Etat)** Deux fragments subsistent, brisés de toute part. **Dimensions du fragment A)** Hauteur conservée : 81,3 cm. Largeur conservée : 60,3 cm. Epaisseur : [7,3 cm]. **Dimensions du fragment B)** Hauteur conservée : 13,3 cm. Largeur conservée : 19,1 cm. Epaisseur : 7,3 cm. **Configuration de l'inscription)** Le texte – une liste de noms – est gravé sur quatre colonnes ; en marge de chaque colonne, mois et quantième. Comme l'année embolismique compte 384 jours, on peut en déduire que chaque colonne était prévue pour contenir 96 lignes et autant de noms ; cependant, dans le fragment B, un nom est gravé sur deux lignes (7-8). En haut de la pierre, il y avait sans doute un intitulé (gravé sur la largeur des quatre colonnes ?). **Hauteur des lettres)** 0,7 cm environ. **Gravure)** B à boucles inégales. E à barre moyenne. Z à barre oblique. Θ muni d'un point ou d'une barre. K à barres moyennes. M à jambes droites. N et Π à hastes égales. Ξ dénué de haste et muni d'une barre centrale moyenne. Σ fermé, dont les branches forment un angle très obtu : la lettre est presque carrée. Υ à petite haste, muni de branches droites. Φ à boucle ellipsoïdale. Ω ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du Φ et celle du Ψ débordent. Lignes de guidage. Apices.

Lieu de découverte) Ville de Rhodes, dans le château, vraisemblablement après avoir été extrait des ruines de l'église Saint-Jean. **Remploi)** Eglise Saint-Jean. **Lieu d'exposition)** [Devant l'agoranomion ?]

Datation) Années 70 ap. J.-C.

Apparat critique) A I, II. 27 ΚΛΑΡΟΉ Hi ; κλαρό(νομοί) W. A I, II. 37 Cf. A I, I. 27. A II, I. 7 [---] οκρατία Hi ; [Κλαυ(δία) Δαμ]οκρατία W. A II, I. 43 Δαμο[---] Κρατίδε{ε}υ[ς] Hi ; Δαμοκρατία Έφ[(τιοδώρου)] W. A II, I. 44 « Das Compendium A² vervollständigte zuerst Hiller von Gaertringen, und zwar als Ὁ(μιο?)ς ; brieflich theilte er mir mit, dass vielleicht noch besser Ἀσ(τυπαλαιεύς) zu ergänzen ist » (VG). A II, I. 46 Εὐάνδρου vacat Hi. « EYANΔΡΟΥ der Abklatsch [...]. Hiller von Gaertringen vermuthet, dass vielleicht Εὐάνδρου Φ(ύσκιος) zu lesen sei » (VG). A II, I. 50 Cf. A I, I. 27. A III, I. 2 ++[.] ατ[---] Hi ; σ[ρ]άτ[ου] VG ; les traces de lettres ne semblent pas convenir à cette hypothèse. A III, I. 8 Cf. A II, I. 44. A III, II. 20 Μεικυλαίου Λ(αδαρμίου) Hi ; Μεικυλαίου <κ>λ(αρόνομοι) W. A III, I. 24 Μεικυλαίου Κλα(σίου) Hi ; Μεικυλαίου κλα(ρόνομοι) W. A III, I. 61 καϞ Ὁ(μιο?)ς ? Hi. A IV, I. 24 Διον[ύσιος ---] Hi.

Hi = Hiller von Gaertringen. VG = Van Gelder W = Wilhelm.

Texte) Voir pp. 669-672.

19. EXTRAIT D'UN DÉCRET RÉGLEMENTANT LA RÉDACTION DES CATALOGUES

Non illustré.

Publications) FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Inschriften aus Rhodos », *MDAI(A)* 21 (1896), pp. 52-56, 51 (H. VAN GELDER, *SGDI* 3756. CH. MICHEL, *Recueil* 874. W. DITTENBERGER, *Syll.*², 610. L. ZIEHEN, *Leges sacrae* II 1, 147. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 723). FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), pp. 349-350 (A. BRESSON, *Catalogue* 10. *CDR-I* 19).

Commentaire) *CDR*, pp. 299-300, 368.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Dimensions)** Hauteur : 73 cm. Largeur : 17 cm. Epaisseur : 19 cm. **Hauteur des lettres)** 1 cm. **Gravure)** Grands apices. Pour le reste, voir la copie demi-figurée publié par Fr. Hiller von Gaertringen (1896), p. 53.

Lieu de découverte) Ville de Rhodes, « sur le seuil d'un four public » (Saridakis). **Lieu d'exposition)** [Sanctuaire inconnu.]

Datation) Première moitié du I^{er} siècle.

ἐκ τοῦ ψαφίς-
ματος τοῦ
ἐπὶ Ἀρχεστράτου
Ἀρταμιτίου κε.

5 ὅπως δὲ καὶ ἐν τῷ
 μετὰ ταῦτα χρόνῳ
 ἃ ἀναγραφὰ τῶν
 [i]ερατευόντων
 γίνηται κατὰ
 10 τὸ ἕξαν,
 οἱ μὲν ἱερεῖς ἀνα-
 γραφόντω τὰ ὀνό-
 ματα τὰ αὐτῶν
 πατριαστί καὶ δάμο[υ]
 15 καὶ τὸν ἱερῇ τοῦ Ἀλίου,
 ἐφ' οὗ ἔλαχε· [ὁ]
 δὲ ἐχόμενος
 ἱερατεύων μετὰ
 τὸν ἐνεστακότα
 20 ποτιγραφέτω
 τῷ πρὸ αὐτοῦ
 ἱερατεύσαντι ἕς-
 [τ]ε τίνα, καὶ τὰ ἔτη,
 [ὅς]α ἱεράτευσεν.
 25 [κατὰ] τὰ αὐτὰ δὲ καὶ
 [οἱ] ἀεὶ ἱερατεύον-
 τες ποτιγραφόντω.
vacat

— Traduction

Extrait du décret passé sous Archestratos, le 25 Artamitios. Afin qu'à l'avenir aussi l'enregistrement des prêtres en exercice se fasse de manière suivie, que les prêtres enregistrent leurs noms avec patronyme et démotique et le prêtre d'Halios sous lequel (chacun) a été tiré au sort. Que le prêtre qui succède au titulaire actuel précise jusqu'à quel (prêtre d'Halios) et combien d'années le prêtre qui l'a précédé a exercé son sacerdoce. Que les prêtres qui entreront en charge à l'avenir le précisent de la même manière.

III.2. CAMIROS

20. FRAGMENT D'UN DÉCRET CAMIRÉEN (OBJET INCONNU)

Pl. XVIII, fig. 35 : photographie.

Publications) M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 111 + *TC suppl.* p. 237.

Commentaires) R. SHERK, « The Eponymous Officials of Greek Cities II. Mainland Greece and the Adjacent Islands », *ZPE* 84 (1990), p. 280. *CDR*, pp. 250, 393

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Marbre. **Configuration de l'ouvrage)** Corniche. **Etat)** Il subsiste une large partie du bord supérieur et une petite partie du bord droit. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 16 cm. *Largeur* : 25 cm. *Épaisseur* : 5,8 cm. **Hauteur des lettres)** 0,8 cm. **Gravure)** E à barre moyenne. Θ muni d'un point. K à barres moyennes. M à jambes droites. N à hastes égales. Ξ dénué de haste et muni d'une barre centrale moyenne. Π à hastes inégales. Σ légèrement ouvert. Υ à haste moyenne, muni de branches droites. Φ à boucle ellipsoïdale. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du Φ déborde en haut. Lignes de guidage. Quelques queues d'aronde et apices.

Lieu de découverte et d'exposition) Ville de Camiros.

Datation) 191.

corona
 [ἐπ' ἱερέ]ως τοῦ Ἀλίου Ξενοφάνεως
 [τοῦ Ἱέρων]νος καὶ δαμιουργοῦ Μελα-
 [νώπου, Ἀρταμι]τίου δεκάται. ἔδοξε
 5 [--- ---] εἶπε·

— Traduction

Sous le prêtre d'Halios Xénophanès, fils de Hiérôn, et le damiurge Mélanôpos, le 10 Artamitios. Il a plu aux *mastroi* et aux Camiréens. Puthis, fils de ---, du dème des ---, a fait la proposition. ---

21. DÉCRET HONORANT ΦΙΛΟΚΡΑΤΗΣ ΦΙΛΟΣΤΕΦΑΝΟΥ ΠΛΑΡΙΟΣ

Pl. XVIII, fig. 36 : photographie.

Publications) TC 110 + TC suppl. p. 27 (F.G. MAIER, *Mauerbauinschriften*, 49. A. BRESSON, *Catalogue* 22. CDR-I 21).

Commentaires) J. et L. ROBERT, *BE* 1954, n° 197 ; V. LAMBRINOUDAKIS, M. WÖRRLE, « Ein hellenistisches Reformgesetz über das Urkundenwesen von Paros », *Chiron* 13 (1983), pp. 346-350. PH. GAUTHIER, *BE* 2001, n° 543. CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), pp. 556-557. D. ROUSSET, « Epigraphie grecque et géographie historique du monde hellénique », *Annuaire EPHE [section des sciences historiques et philologiques]* 19 (2003-2004), p. 219. CDR, pp. 244-249.

Traduction seule) Cf. G. IACOPI, *Il Messagero di Rodi* 18.44 (23.II.1933), p. 3 [fragment supérieur uniquement, n.v.].

Ouvrage) Stèle moulurée en haut et en bas. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Etat)** Complète, en deux fragments. **Dimensions)** *Largeur* : 109 cm. *Largeur* : 32-34. *Épaisseur* : 10 cm. **Hauteur des lignes)** 0,5 cm. **Gravure)** B à boucles égales. E à barre moyenne. Z muni d'une haste. Θ muni d'un point. K à barres moyennes. M à jambes droites. N à hastes égales. Ξ muni ou non (?) d'une haste. Π à hastes inégales. Σ fermé. Υ présentant une grande haste et des branches incurvées ou une petite haste et des branches droites. Φ à boucle ellipsoïdale ou en arbalète. Ω ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du Φ et celle du Ψ débordent en haut.

Lieu de découverte et d'exposition) Ville de Camiros.

Datation) Après 184.

corona
 ἔδοξε μαστροῖς καὶ Καμιρεῦσι, Ναύφιλος Μενε-
 κράτεως Πλάριος εἶπε· ἐπειδὴ Φιλοκράτης Φιλο-
 στεφάνου Πλάριος ἐν τε τοῖς ἄλλοις ἀνὴρ ἀγα-
 θὸς ὢν διετέλει περὶ τὸ πλῆθος τὸ Καμιρ[έων] λέ-
 5 γων καὶ πράσων πάντα τὰ συμφέροντα, γενόμε-
 νός τε ἱεροποιὸς καὶ ἀγωνοθέτας καὶ γραμματεὺς
 μαστρῶν καὶ ἐπιστάτας ἐν τε ταῖς ἱεροποιαῖς καλῶς καὶ
 φιλοδόξως ἀνεστράφη καὶ ἐν ταῖς ἀρχαῖς συμφε-
 ρόντως Καμιρεῦσι, τῶν τε χρηματισμῶν τῶν ἐν
 10 τοῖς προχείροις διαφωνούντων ἐξ ἐτέων ἐβδο-
 μήκοντα καὶ ἐπὶ ἐπεμελήθη ὅπως, λυθειςᾶν τῶν
 κιβωτῶν, πάντες οἱ ἀπό<λ>ογοὶ ἀναγραφῶντι, ἐξ οὗ συν-
 ἄντασε Καμιρεῦσι τοὺς τε αἰρουμένους ἐπὶ τὰς κο[ι]-
 νὰς πράξεις ὑπ' αὐτῶν εὐχερῇ ποιεῖσθαι τὰν ἐπί-

15 σκεψιν περὶ ὧν καὶ χρήζοντι ἐμὴ μνηνὶ καθυστε-
 ροῦντας, καὶ πλείονα χώραν ἀμφισβητηθεῖσαν
 ὑπὸ τινων ἀνακτήσασθαι, εὐρεθέντων τῶν περὶ
 αὐτὰς χρηματισμῶν, καὶ διάφορον ἱκανὸν πετεῖν
 20 πραθέντων τῶν καρπῶν καὶ τῆς χώρας· πεπωκό-
 των τε τῶν τειχέων διὰ τὸν γενόμενον σεισμόν
 ἐπ' ἱερέως Θεοφάνους, καὶ ἀνωχύρου ὄντος τοῦ πε-
 ριπολίου, προενοίησε τῆς τειχοποιΐας ὅπως ἐπὶ πέ-
 ρας συντελεσθῇ, καὶ παραίτιος ἐγένετο τοῦ ἐμὴ φυ-
 λακῆ καὶ ἀσφαλείαι γενέσθαι τὸ περιπόλιον, κατανοή-
 25 σας τε Καμιρεῖς ἱκανὰ χρήματα δαπανοῦντας καθ' ἕκασ-
 τον ἐνιαυτὸν εἰς τὰν τῶν πύργων καὶ τῶν τειχέων
 ἐπισκευὰν εἰσαγήσατο ὅπως πωλητὰ τὰ ἔργα γίν[η]-
 ται τῆς ἐπιμελείας αὐτῶν, οὗ γενομένου συνέβα
 Καμιρεῖς τε μεγάλων ἀπολυθήμειν ἀναλωμάτων
 30 καὶ τοὺς πύργους καὶ τὰ τεῖχη ἐν ἐπιμελείαι γίνε-
 σθαι, τὰ τε συντελεζόμενα ἔργα διὰ τὰν πολυχειρίαν
 θεωρῶν ἐπὶ πλεῖον ἐλκόμενα διὰ τὸ μὴ ποτιγράφε-
 σθαι χρόνον τοῖς ἔργοις ἐν ᾧ συντελεσοῦντι, προ-
 ενοίησε ὅπως τοῖς αἰρουμένοις ἐπὶ τῆς πολυχειρί-
 35 ας χρόνος ποτιγράφηται καὶ κατὰ καιρὸν ἕκαστα συν-
 τελεῖται τῶν ἔργων· γενομένων τε ἀδικημάτων περὶ
 τὰ ὅρια τὰ Καμιρέων καὶ Λινδίων, προέστα ὅπως
 οἱ ταῦτα συντελεσάμενοι εἰς κρίσιν κατασταθῶντι
 καὶ διαμένη ἡ κοινὰ χώρα Καμιρεῦσι καὶ Λινδίοις καθ' ὃ
 40 καὶ ἐξ ἀρχῆς ὑπᾶρχε· χειροτονηθεῖς τε δαμιουργός,
 τὰ τε κατὰ τὰν δαμιουργίαν καλῶς καὶ φιλοδόξως δι-
 εξάγαγε, καὶ στεφανωθείς χρυσέῳ στεφάνῳ ὑπὸ
 τῶν ἱεροποιῶν καὶ τοῦ ἀρχιεριστᾶ, πρῶτος ἐν τῷ μα-
 στρεῖν τὰν ἀνάθεσιν τοῦ στεφάνου ἐποίησατο,
 45 κρίνων ἐμὴ παντὶ καιρῷ ἀπόδειξιν ποιεῖσθαι τῆς
 εἰς τὰ κοινὰ φιλοδοξίας, ἐν τε τοῖς ἄλλοις πᾶσι ἐκτε-
 νῇ καὶ πρόθυμον αὐτὸν παρείχετο, εἰς πάντα τὰ χρή-
 σιμα καὶ συμφέροντα Καμιρεῦσι αὐτὸν ἐπιδιδούς·
 ὅπως οὖν καὶ Καμιρεῖς φαίνονται τῶν ἀγαθῶν ἀν-
 50 δρῶν καὶ μεταλλαζάντων μναμονεύοντες καὶ τι-
 μοῦντες ἑκάστους ἀξίως τῶν εὐεργετημάτων,
 δεδόχθαι τοῖς μαστροῖς καὶ Καμιρεῦσι· ἐπαινέσαι Φι-
 λοκράτη Φιλοστεφάνου Πλάριον καὶ στεφανῶσαι
 [Θ]αλλοῦ στεφάνῳ· ὃ δὲ ἀγωνοθέτας ὁ αἰρεθεῖς εἰς τὸν
 55 [ἐπιόν]τα ἐ[ν]ιαυτὸν ἀναγορευσάτω ἐν τῷ ἀγῶνι τῶν
 [Πα]ναθηναίων τ[ὸ] κάρυγμα τόδε· τὸ κοινὸν τὸ Καμιρέων
 [ἐπ]αινεῖ καὶ στεφαν[ο]ῖ Φιλοκράτην Φιλοστεφάνου θαλ-
 [λοῦ] στεφάν<ω> ἀρετᾶ[ς] ἕνεκα καὶ εὐνοίας ἣν ἔχων δι-
 [ετ]έλει εἰς τὸ πλῆθος τὸ Κα[μ]ιρέων· ὅπως δὲ καὶ ἀναγρα-
 60 [φῇ] τὸ ψάφισμα τόδε εἰς στά[λαν] λίθου Λαρτίου, τοῖ ἐπι-
 [στ]ᾶται τοῖ ἐν ἀρχαῖ ἐόντες προβαλλό[ν]των ἄνδρα, ὃ δὲ αἰ-
 [ρε]θεῖς πριάσθω στάλαν καὶ ἀναγραφ[ά]τω εἰς αὐτὰ[ν τὸ]
 ψάφισμα τόδε· τοῖ δὲ ἱεροταμίαι τελεσάντω [τῷ αἰρε]-
 [θ]έντι ἀνδρὶ εἰς ταῦτα μὴ πλεῖον δραχμῶν τριάκοντ[α],
 65 τόπον δὲ ἐν ᾧ σταθῇ ἡ στάλα ἀποδειξάντω τοῖ ἐ-
 πιστάται, τὸν δὲ ἀποδειχθέντα ποτιγραψάντω ποτὶ τό-
 [δ]ε τὸ ψάφισμα. καὶ αἰρέθη ἐπὶ τὰν ὄντων τῆς [στ]άλας
 καὶ τὰν ἀναγραφὰν Φιλοκράτης Μενεκράτεως Πλάριος, τό-

70 πος ἀπεδείχθη ἐν ᾧ σταθῇ ἡ στάλα ὅς ἐστιν ἐν ἀριστε-
ρᾷ τᾷς στάλας εἰς ἃν ἀναγράφονται τοὶ ἀρχιερισταί.

I. 12 ΑΠΟΔΟΓΟΙ *lap.*

— *Traduction*

Il a plu aux *mastroi* et aux Camiréens. Nauphilos, fils de Ménékratès, du dème des Plarioi, a fait la proposition. Attendu que Philokratès, fils de Philostéphanos, du dème des Plarioi, n'a eu de cesse de se comporter en homme de bien à l'égard du peuple camiréen, disant et faisant tout ce qui était utile ; et que,

- ayant été hiérope, agonothète, secrétaire des *mastroi* et épistate, il a fait preuve de noblesse et de générosité lorsqu'il était hiérope, et s'est rendu utile aux Camiréens dans l'exercice des magistratures ;
- les archives déposées dans les armoires étant à l'abandon depuis soixante-dix-sept ans, il a veillé à ce que tous les actes soient transcrits après ouverture des coffres – pour les Camiréens, cela a eu pour conséquence que ceux qu'ils élisaient pour gérer leurs affaires communes ont pu facilement examiner ce qu'ils voulaient, sans prendre aucun retard, qu'un important territoire, contesté par certains, a été récupéré en produisant les archives y relatives, et qu'une forte somme d'argent a été dégagée en vendant les récoltes et le terrain ;
- quand les remparts s'effondrèrent à cause du séisme survenu sous le prêtre Theuphanès, et que le périmètre urbain se trouva dépourvu de fortifications, il veilla à ce que la construction des remparts fût menée jusqu'à son terme, et il contribua à ce que le périmètre urbain fût sous bonne garde et en sécurité ; ayant observé que les Camiréens dépensaient chaque année une somme importante pour l'entretien des tours et des remparts, il introduisit l'affermage des travaux d'entretien – de la sorte, les Camiréens se trouvèrent déchargés de grandes dépenses, tandis que les tours et les remparts étaient entretenus ; constatant que l'achèvement des travaux, qui mobilisaient une importante main d'œuvre, traînait en longueur parce que le délai dans lequel les travaux devaient être achevés n'était pas précisé, il veilla à ce que le délai fût précisé aux responsables placés à la tête de l'importante main d'œuvre, et chacun des travaux fut achevé au moment voulu ;
- la frontière commune aux Camiréens et aux Lindiens ayant donné lieu à des injustices, il fit en sorte qu'un procès fût intenté à leurs auteurs, et le territoire commun aux Camiréens et aux Lindiens conserva son statut d'origine ;
- élu damiurge, il s'acquitta des tâches relevant de la damiurgie avec noblesse et générosité et, gratifié d'une couronne d'or par les hiéropes et l'*archiéristas*, il fut le premier à consacrer la couronne dans le *mastreion*, prenant en toute occasion le parti de faire la démonstration de sa générosité envers la communauté ;
- pour tout le reste il s'est montré attentif et empressé, se consacrant à tout ce qui était utile et avantageux pour les Camiréens ;

afin donc que les Camiréens aussi montrent qu'ils gardent la mémoire des hommes de bien, même après leur mort, et qu'ils honorent chacun d'une manière digne de ses bienfaits, plaise aux *mastroi* et aux Camiréens : de faire l'éloge de Philokratès, fils de Philostéphanos, du dème des Plarioi, et de le couronner d'une couronne de feuillage. Que l'agonothète élu pour l'année prochaine fasse la proclamation suivante lors du concours des Panathénées :

« La communauté des Camiréens loue et couronne Philokratès, fils de Philostéphanos, d'une couronne de feuillage pour sa valeur et la bienveillance dont il a constamment fait preuve à l'endroit du peuple camiréen. »

Afin que le présent décret soit également gravé sur un sèle en pierre de Lartos, que les épistates qui sont en charge proposent un homme. Que celui qui aura été l'élu achète une stèle et qu'il y fasse graver le présent décret. Que les hiérotames ne versent pas plus de trente drachmes pour ce faire à l'homme qui aura été élu. Que les épistates désignent le lieu sur lequel se dressera la stèle, et qu'ils ajoutent au présent décret le nom de celui qui aura été désigné. A été élu pour l'achat de la stèle et la gravure : Philokratès, fils de Ménékratès, du dème des Plarioi. Emplacement désigné pour l'érection de la stèle : celui qui se trouve à gauche de la stèle sur laquelle sont enregistrés les *archiéristai* [CDR-I 10].

III.3. LINDOS

22. DÉCRET HONORANT LES DÉLÉGUÉS DE LINDOS AU TRIBUNAL DE RHODES

Pl. XIX, fig. 37 : photographie.

Publications) P.F. FOUCART, « Inscriptions inédites de l'île de Rhodes », *RA* 15 (1867), pp. 204-218, 61 = *Inscriptions inédites de l'île de Rhodes*, Paris, 1867, 61, d'après une copie de Barmann (P. CAUER, *Delectus*², 183). CH.TH. NEWTON, *GIBM* II, CCCLVII. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 761 (H. VAN GELDER, *SGDI* 4154. CH. MICHEL, *Recueil* 435. E. SCHWYZER, *DGE* 285. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 340). A. BRESSON, *Catalogue* 25. *CDR-I* 22.

Commentaires) A. MOMIGLIANO, « Note rodie V. La difesa dei sacra lindii », *RFIC* [n.s.] 14 (1936), pp. 61-63. M. SEGRE, « Miscellanea II. Nota rodia », *RFIC* [n.s.] 14 (1936), pp. 293-295. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Alessandro e la costituzione rodia », *PP* 4 (1949), pp. 158-160. P.M. FRASER, « Alexander and the Rhodian Constitution », *PP* 7 (1952), pp. 193-195. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Ancora sui damoi di Rodi », *SCO* 6 (1956), pp. 63-64. A. BRESSON, « Richesse et pouvoir à Lindos à l'époque hellénistique », in S. Dietz, I. Papachristodoulou (edd.), *Archaeology in the Dodecanese*, Copenhagen, 1988, pp. 145-154. E. LIPPOLIS, « Il santuario di Athana a Lindo », *ASAA* 66-67 [n.s. 48-49] (1988-1989) [1993], p. 122. *CDR*, chapitre III.

Ouvrage) Stèle ornée d'un fronton. **Matériau)** Marbre. **Dimensions)** Hauteur : 95,9 cm. Largeur : 45,1 cm. Epaisseur : inconnue. **Configuration de l'inscription)** La disposition du texte permet de distinguer entre les trois épistates et les autres délégués de la communautés de Lindos. **Hauteur des lignes)** 1,2 cm. **Gravure)** B à boucles égales. E à barre moyenne. Z muni d'une haste. Θ muni d'un point. K à barres moyennes. M à jambes légèrement obliques. N et Π à hastes inégales. Ξ muni d'une haste. Σ ouvert. Υ à grande haste, muni de branches droites ou légèrement incurvées. Φ à boucle ellipsoïdale. Ω ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du Φ ne débord pas ; celle du Ψ débord en haut.

Lieu de découverte) Lôryma. **Lieu d'exposition)** [Lindos.]

Datation) Vers 304.

ἔδοξε μαστροῖς καὶ Λινδίοις, ἐπιστατᾶν
ἐπειδὴ ἐπιστάται αἰρεθέντες ὑπὸ Λινδίων
Ἀνάξανδρος Πάγωνος Καμύνδιος
Λυσίας Λυσικράτεως Λαδάρ[μι]ος
5 Εὐβουλος Εὐθυμάχου Πάγιος
καὶ τοὶ αἰρεθέντες ἄνδρες
συναγωνίσασθαι ταῖς δίκαις
Παυσανίας Πολυζάλου Βράσιος
Ἀστυμέδων Ἀνδροσθένεως Λινδοπολίτας

- 10 Ἀγήσανδρος Πολυαράτου Ἀργεῖος
Ἐπικράτης Ἀγησιδάμου Κλάσιος
Τελέσων Δαμοσ[θέ]νευς Κλάσιος
Φιλίων Ἀνδρ[ο]σ[θέ]νευς Λινδοπολίτας
Ἐπικράτης Πάγ[ω]νος Καμύνδιος
15 Διδυμακῆς Φιλ[ίν]ου Λινδοπολίτας
Ἀγησίλοχος Ἀγ[ή]σά[ν]δρου Καττάβιος
Ἀρχίνομος Φιλόφρονος Κλάσιος
Ἀρχοκράτης Στρατοκλεῦς Βουλίδας
Καλλίστρατος Νικοστράτου Νεττίδας
20 Ἀλεξίμαχος Κλεανδρίδα Λαδάρμιος
Ἀλεξίμαχος Μικύλου Λαδάρμιος
Εὐκλῆς Ἀφαιστίωνος Ἀργεῖος
Δεινίας Ἀνθαγόρα Λινδοπολίτας
Ἴππασος Μικίωνος Λινδοπολίτας
25 Καλλίγνωτος Δαμοσθένης Κλάσιος
Ἀριστόμαχος Ἀλεξάρχου Πεδιεύς
Φαίνιππος Ἐπικράτευς Κλάσιος
Νικαγόρας Ἀριστογένης Νεττίδας
Φιλοκράτης Δαμοκράτευς Λινδοπολίτας
30 Κλεαγόρας Κομάτα Κλάσιος
Ἀγησίστρατος Εὐδίκου Βουλίδας
Πιστοκράτης Θευγένης Κλάσιος
Ξενοφῶν Κλείτωνος Βράσιος
Φαέθων Φιλοκράτης Λαδάρμιος
35 Ἀλκιμέδων Φιλίωνος Λινδοπολίτας
Ὀνομακῆς Μελανώπου Λινδοπολίτας
Θεαίδητος Πολυχάρμου Νεττίδας
vacat
38 ἄνδρες ἀγαθοὶ ἐγένοντο συνδιαφυλάξαντες Λινδίοις ὅπως
ταὶ αἰρέσεις γίνωνται ἐν Λίνδῳ τῶν ἱερέων κ[αὶ] ἱεροθυτῶν κα[ὶ]
40 ἱεροποιῶν καὶ τῶν ἄλλων τῶν ἐπὶ τὰ κοινὰ τασσομέν[ω]ν ἐξ
αὐτῶν Λινδίων καθ' ἃ καὶ ἐν τοῖς νόμοις γέγραπται κα[ὶ] μὴ μετέ-
χωντι τῶν ἐν Λίνδῳ ἱερῶν οἱ μὴ καὶ πρότερον μετεῖχον, δεδό-
χθαι τοῖς μαστροῖς καὶ Λινδίοις ἐπαινέσαι αὐτοὺς ὅτι ἄνδρες
ἀγαθοὶ ἐγένοντο περὶ τὰ ἱερὰ τὰ Λινδίων, καὶ ἀναγράψαι τόδε τὸ
45 ψάφισμα ἐς στάλαν λιθίναν καὶ θέμειν ἐς τὸ ἱερὸν τῆς Ἀθάνης[ς],
ὅπως πᾶσιν τοῖς ἐπιγινόμενοις φανερόν ᾗ, ὅτι Λίνδιοι τῶν ἀ-
γαθῶν ἀνδρῶν μνάμαν ποιεῦνται ἐς τὸν ἅπαντα χρόνον· τὸ
δὲ ἀνάλωμα τὸ ἐς τὴν στάλαν καὶ τὴν ἀναγραφὴν ὁ ἱερεὺς [τῆς]
Ἀθάνης τελεσάτω· ὅπως δὲ ἅ στάλα τεθῇ ἐς τὸ ἱερὸν τῆς
50 [Ἀ]θάνης, τοὶ ἐπιστάται ἐπιμεληθέντω τοὶ ἐν ἀρχαῖς ἐόντες.
vacat

— Traduction

Il a plu aux *mastroi* et aux Lindiens ; proposition des épistates. Attendu que les épistates élus par les Lindiens,

- Anaxandros, fils de Pagôn, du dème des Kamundioi,

- Lusias, fils de Lusikratès, du dème des Ladarmioi,

- Euboulos, fils d'Euthumachos, du dème des Pagioi,

et les hommes élus pour participer à la défense lors du procès,

- Pausanias, fils de Poluzalos, du dème des Brasioi,

- Astumédôn, fils d'Androsthénès, du dème des Lindopolitai,

- Hagèsandros, fils de Poluaratos, du dème des Argeioi,
- Epikratès, fils de Hagèsidamos, du dème des Klasioi,
- Télésôn, fils de Damosthénès, du dème des Klasioi,
- Philiôn, fils d'Androsthénès, du dème des Lindopolitai,
- Epikratès, fils de Pagôn, du dème des Kamundioi,
- Didumaklès, fils de Philinos, du dème des Lindopolitai,
- Hagèsilochos, fils de Hagèsandros, du dème des Kattabioi,
- Archinomos, fils de Philophrôn, du dème des Klasioi,
- Archokratès, fils de Stratoklès, du dème des Bouldai,
- Kallistratos, fils de Nikostratos, du dème des Nettidai,
- Aleximachos, fils de Kléandridas, du dème des Ladarmioi,
- Aleximachos, fils de Mikulos, du dème des Ladarmioi,
- Euklès, fils de Hafaistiôn, du dème des Argeioi,
- Deinias, fils d'Anthagoras, du dème des Lindopolitai,
- Hippasos, fils de Mikiôn, du dème des Lindopolitai,
- Kallignôtos, fils de Damosthénès, du dème des Klasioi,
- Aristomachos, fils d'Alexarchos, du dème des Pédieis,
- Phainippos, fils d'Epikratès, du dème des Klasioi,
- Nikagoras fils d'Aristogénès, du dème des Nettidai,
- Philokratès, fils de Damokratès, du dème des Lindopolitai,
- Kléagoras, fils de Komatas, du dème des Klasioi,
- Hagèsistratos, fils d'Eudikos, du dème des Bouldai,
- Pistokratès, fils de Theugénès, du dème des Klasioi,
- Xénophôn, fils de Kleitôn, du dème des Brasioi,
- Phaéthôn, fils de Philokratès, du dème des Ladarmioi,
- Alkimédôn, fils de Philiôn, du dème des Lindopolitai,
- Onomaklès, fils de Mélanôpos, du dème des Lindopolitai,
- Théaidètos, fils de Polucharmos, du dème des Nettidai,

se sont comportés en hommes de bien, parce qu'ils ont sauvegardé les intérêts des Lindiens en obtenant que les élections des prêtres, des hiérothytes, des hiéropes et des autres fonctionnaires en charge des affaires de la communauté se déroulent à Lindos et soient le fait des Lindiens eux-mêmes, comme le prescrivent les lois, et que ne participent pas aux cultes de Lindos ceux qui n'y participaient pas auparavant : plaise aux *mastroi* et aux Lindiens de les louer de s'être comportés en hommes de bien à l'égard des cultes des Lindiens, de faire graver le présent décret sur une stèle en pierre et de la faire installer dans le sanctuaire d'Athana, afin qu'il soit manifeste, pour tous ceux qui viendront après nous, que les Lindiens conservent à jamais la mémoire des hommes de bien. Que le prêtre d'Athana règle la somme destinée à la stèle et à la gravure. Que les épistates qui sont en charge veillent à ce que la stèle soit installée dans le sanctuaire d'Athana.

23. FRAGMENT D'UN DÉCRET LINDIEN (OBJET INCONNU)

Pl. XX, fig. 38 : copie de K.-Fr. Kinch, inédite.

Publications) *Lindos* 233. CDR-I 23.

Commentaires) CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 566. CDR, pp. 357-359.

Ouvrage) [Stèle.] **Matériau)** Inconnu. **Etat)** Inconnu. **Dimensions)** Inconnues. **Hauteur des lignes)** Inconnue. **Gravure)** Cf. fig. 38.

Lieu de découverte et d'exposition) Inconnu (« probablement sur l'acropole » de Lindos).

Datation) Avant 170.

ἐπ' ἱερέως τᾶς Ἀθάνας [---]
Ἀριστοκράτης [---]
Ἀγεστράτου, [γραμματεύοντος μας]-
τροῖς καὶ ἐπι[στάταις ---]
5 Μελάγγα, [---]
Πολυα[---]
ἔδοξε μ[αστροῖς καὶ Λινδίοις ἐπιστατᾶν]
γνώμα· [ἐπειδὴ ---]
Διονύσ[--- δεδόχθαι]
10 μαστρο[ῖς καὶ Λινδίοις κυρωθέντος τοῦδε]
τοῦ ψα[φίσματος ---]

Il. 1-11 ἐπ' ἱερέως τᾶς Ἀθάνας [Λινδίας]| Ἀριστοκράτης [τοῦ δὲ Ἀλίου]| Ἀγεστράτου,
[γραμματεύοντος μας]|τροῖς καὶ ἐπι[στάταις Ἀριστίωνος ?]| Μελάγγα, [ἐπιστατεύωντων (?) ---]|
Πολυα[---]| ἔδοξε μ[αστροῖς καὶ Λινδίοις ἐπιστατᾶν]| γνώμα· [ἐπειδὴ --- χοραγῆσας
'Αλεξάνδρεια καὶ]| Διονύσ[ια τραγωιδοῖς (?) ἐνίκασε δῖς (?), δεδόχθαι]| μαστρο[ῖς καὶ Λινδίοις
κυρωθέντος τοῦδε]| τοῦ ψα[φίσματος στεφανῶσαι (?) ---]. Blinkenberg.

24. DÉCRET ORDONNANT LA RÉDACTION DE LA CHRONIQUE DU TEMPLE

Pl. XX, fig. 39 : photographie.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg)* IV. *La Chronique du temple lindien*, Copenhagen, 1912 [OKDVSF 5-6]; *Die lindische Tempelchronik*, Bonn, 1915; *Lindos 2 A* (F. JACOBY, *FGrHist* 532. A. CHANIOTIS, *Historie und Historiker in den griechischen Inschriften*, Stuttgart, 1988, pp. 52-57, T 13. A. BRESSON, *Catalogue* 24A. H.-U. WIEMER, *Rhodische Traditionen in der hellenistischen Historiographie*, Francfort-sur-le-Main, 2001, pp. 27-32. C. HIGBIE, *The Lindian Chronicle and the Greek Creation of their Past*, Oxford, 2003. A. BRESSON, « Relire la Chronique du temple lindien », *Topoi* 14 (2006), pp. 527-551). CDR-I 24.

Commentaires sur l'établissement du texte) M. HOLLEAUX, « Notes sur la "Chronique de Lindos" », *REG* 26 (1913), pp. 40-46 = *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques* I, Paris, 1938, pp. 401-407. A. WILHELM, « Zum Beschluss der Lindier über die Aufzeichnung der Weihgeschenke und der Epiphanien der Athana », *AAWW* 67 (1930), pp. 88-108 = *Akademieschriften zur griechischen Inschriftenkunde* II, Leipzig, 1974, pp. 272-292.

Autres commentaires) J.L. SHAYA, *The Lindos Stele and the Lost Treasures of Athena : Catalogs, Collections, and Local History*, Ann Arbor, 2002, pp. 69-73 et *passim*; « The Greek Temple as Museum : The Case of the Legendary Treasure of Athena from Lindos », *AJA* 109 (2005), pp. 423-442. CDR, p. 60.

Traduction seule) CHR. BLINKENBERG, *Oversættelse af den lindiske Tempelkrønike* [Traduction de la Chronique du Temple lindienne], Copenhagen, 1919, p. 2.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Dimensions)** Hauteur : 237 cm. Largeur : 85 cm. Epaisseur : 23 cm. **Configuration de l'inscription)** Le décret occupe la partie supérieure de la stèle (A). En dessous, liste des offrandes sur les colonnes B-C et liste des épiphanies sur la colonne D. **Hauteur des lettres)** 1,1 cm (l. 1) ; 0,8 cm (ll. 2-12). **Gravure)** A muni d'une barre droite ou incurvée et d'une branche droite se prolongeant vers la gauche. B à boucles inégales. E à grande barre. Z muni d'une haste. Θ muni d'un point. K à grandes barres. M à jambes droites. N et Π à hastes égales. Ξ dénué de haste et muni d'une barre centrale moyenne. Σ fermé, dont les branches forment un angle obtu. Υ à petite haste, muni de branches droites. Φ à boucle ellipsoïdale. Ω ouvert ou fermé. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du Φ et celle du Ψ débordent en haut. *Apices.*

Lieu de découverte et emploi) Ville de Lindos, dallage de l'édifice paléochrétien construit sous l'église Ἅγιος Στέφανος. **Lieu d'exposition)** Acropole de Lindos, sanctuaire d'Athana Lindia.

Datation) 99.

- 1 [ἐ]π' ἱερέως Τεισύλ[ου τοῦ Σωσικράτους, Ἀρτα]μιτίου δωδεκάται, ἔδοξε μαστροῖς καὶ
Λινδίο[ις,]
- 2 [Ἀ]γησίτιμος Τιμαχίδα Λ[ινδοπολίτας εἶπε· ἐπεὶ τὸ ἱερὸν τᾶς Ἀθάνας τᾶς Λινδίας
ἀρχαιότατόν τε καὶ ἐντιμό-
- 3 [τα]τον ὑπάρχον πολλοῖς καὶ καλοῖς ἀναθέμασι ἐκ παλαιοτ[άτων χρόνων] κεκόσμηται
διὰ τὰν τᾶς θεοῦ ἐπιφάνειαν,
- 4 συμβαίνει δὲ τῶν ἀνα[θεμάτων οὐκ ὀλίγα καὶ ἔχοντα ἐ]πιγραφὰν διὰ τὸν χρόνον
ἐφθάρθαι, τύχαι ἀγαθᾶι δεδόχθαι
- 5 [μ]αστροῖς καὶ Λινδίοις, κυρ[ωθέντος τοῦδε τοῦ ψαφίσματος, ἐλέ]σθαι ἄνδρας δύο, τοῖ δὲ
αἰρεθέντες κατασκευάζαντω στάλαν
- 6 [λί]θου Λαρτίου καθ' ἃ κα ὁ ἀρχ[ιτέκτων γράψῃ καὶ ἀναγραψάντ]ω εἰς αὐτὰν τόδε τὸ
ψάφισμα, ἀναγραψάντω δὲ ἕκ τε τᾶν
- 7 [ἐπ]ιστολᾶν καὶ τῶν χρηματ[ισμῶν καὶ τῶν μαρτυρί]ων ἃ κα ἦι ἀρμόζοντα περὶ τῶν
ἀναθεμάτων καὶ τᾶς ἐπιφανείας
- 8 [τ]ᾶς θε<ο>ῦ ποιούμενοι τὰν ἀ[ναγραφὰν τᾶς στάλας μετὰ τοῦ γρ]αμματέως τῶν μαστρῶν
τοῦ νῦν ἐν ἀρχᾷ ἑόντος, τοῖ δὲ ἱεροτα-
- 9 μίαι τελεσάντω τοῖς αἰρεθεῖσι [ἀνδράσι εἰς τὰν κατασκευὰν τᾶ]ς στάλας καὶ τὰν
ἀναγραφὰν μὴ πλεῖον οὐ ἀποφαίνεται Πυργο-
- 10 τέλης ὁ ἀρχιτέκτων δραχμᾶν διακοσιᾶν [καὶ ἀποδειξάντω τόπον ἐν] τῷ ἱερῷ τᾶς
Ἀθάνας ἐν ᾧ σταθῇ ἡ στάλα τοῖ ἐπιστάται
- 11 ἐν τῷ εἰσιόντι Ἀγριανίωι. ὅ τι δὲ κά τις μὴ ποιήσῃ [τ]ῶν [ἐν τῷδε τῷ] ψαφίσματι
[γε]γραμμένων, ἀποτεισάτω ἱερὰς Ἀθάνας Λινδίας δραχμὰς
- 12 πεντακοσίας· ἀ<ί>ρέθεν Θαρσαγόρας Στράτου Λαδά[ρμιος καὶ] Τιμαχίδας Ἀγησιτίμου
Λινδοπολίτας.

I. 3 [ἐξ ἀρχαιοτ]άτων B (1912) ; [ἐκ παλαιοτ]άτων B (1915, 1941) Wr, Hi. **I. 4** ἀνα[θεμάτων τὰ ἀρχαιότατα μετὰ τὰν ἐ]πιγραφᾶν B (1912, 1941), Wr ; ἀνα[θεμάτων τὰ πλεῖστα μετὰ τὰν ἐ]πιγραφᾶν Ho, B (1915), Hi ; ἀνα[θεμάτων τὰ ἀρχαιότερα μετὰ τὰν ἐ]πιγραφᾶν Wm ; τῶν ἀνα[θεμάτων τούτων πολλὰ μετὰ τὰν ἐ]πιγραφᾶν Bresson. **I. 7** [---]ων B (1912) ; [καὶ τῶν μαρτυρί]ων Ho, B (1912, 1941), Hi ; [καὶ τῶν συγγραμμάτ]ων Wm ; [καὶ τῶν ἱστορί]ων Chaniotis, Wr. **I. 8** ΘΕΘΥ lap. ἀ[ναγραφὰν παρεόντος καὶ τοῦ γρ]αμματέως, B, Wr ; ἀ[ναγραφὰν τᾶς στάλας μετὰ τοῦ γρ]αμματέως, Wm, Hi. **I. 12** ΑΡΕΘΕΝ (?) lap.

Bl : Blinkenberg. Br : Bresson. Ch : Chaniotis. Ho : Holleaux. Hi : Higbie. Wr : Wiemer. Wm : Wilhelm.

— Traduction

Sous le prêtre Teisulos, fils de Sôsikratès, le 12 Artamitios, il a plu aux *mastroi* et aux Lindiens. Hagèsitimos, fils de Timachidas, du dème des Lindopolitai, a fait la proposition. Attendu que le sanctuaire d'Athana Lindia,

qui est très ancien et très respecté, est orné d'offrandes nombreuses et illustres depuis des temps très reculés, à cause de l'épiphanie de la déesse, mais qu'il se trouve qu'un certain nombre des offrandes, parfois munies d'une inscription, ont été abîmées par le temps, à la bonne fortune, plaise aux *mastroi* et aux Lindiens, après ratification du présent décret, d'élire deux hommes. Que ceux qui auront été élus fassent confectionner une stèle en pierre de Lartos, conformément aux prescriptions de l'architecte, et qu'ils y fassent graver le présent décret. Qu'ils fassent également graver ce qui, dans les lettres, les archives et les témoignages a trait aux offrandes et à l'épiphanie de la déesse, en procédant à la gravure de la stèle avec le secrétaire des *mastroi* qui est actuellement en fonction. Que les hiérotames versent aux hommes élus pour la confection de la stèle et la gravure une somme qui ne dépassera pas le montant indiqué par l'architecte Purgotélès, soit deux cents drachmes, et que les épistates désignent au mois d'Agrianios prochain un emplacement dans le sanctuaire d'Athana, sur lequel se dressera la stèle. Celui qui ne mettrait pas à exécution l'une des clauses du présent décret devra payer cinq cents drachmes au trésor d'Athana Lindia. Ont été élus : Tharsagoras, fils de Stratos, du deme des Ladarmioi, et Timachidas, fils de Hagèsitimos, du deme des Lindopolitai.

25. DÉCRET SUR LE DÉPÔT D'ATHANA

Pl. XXI, fig. 40 : photographie de la face principale.

Pl. XXII, fig. 41 : photographie du côté gauche, inédite.

Pl. XXIII, fig. 42 : photographie du côté droit, inédite.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 419 (A. BRESSON, *Catalogue* 28). *CDR-I* 25.

Commentaires) G. PUGLIESE CARRATELLI, *PP* 1 (1946), p. 140, n. 1. G. KLAFFENBACH « Zu griechischen Inschriften », *MH* 6 (1949), pp. 216-217. A. DEBRUNNER, "Episousios" und kein Ende », *MH* 9 (1952), pp. 60-62. L. MIGEOTTE, *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève, Québec, 1992, pp. 121-126 (n° 41). P. FRÖHLICH, *Les cités grecques et le contrôle des magistrats (IV^e – I^{er} siècle avant J.-C.)*, Genève, 2004, pp. 81-82. *CDR*, pp. 61, 97, 99, 105, 107, 108, 111, 112.

Ouvrage) Stèle (pilier selon Chr. Blinkenberg). **Matériau)** Pierre de Lartos. **Configuration de l'ouvrage)** Corniche. Les quatre faces sont aplanies avec soin. **Etat)** « La pierre a par endroits beaucoup souffert sous l'influence de l'air ; quelques-unes des lésions superficielles existaient avant l'incision de l'inscription ». **Dimensions)** *Hauteur* : 93,5 (y compris corniche de 10 cm). *Largeur* : 56 cm (*en haut*) ; 44-45 cm (*plus bas*). *Épaisseur* : 40 cm (*en haut*) ; 31-33 cm (*plus bas*). **Configuration de l'inscription)** Le décret est gravé sur la face principale (A ; les deux premières lignes sur la corniche) et les côtés droit (B) et gauche (C) de la stèle. **Hauteur des lettres)** 0,8-1 cm (ll. 1-3) ; environ 0,7 cm (ll. 4-150). **Gravure)** B à boucles inégales. E à barre moyenne ou grande. Z à barre oblique. Θ muni d'un point. K à barres moyennes ou grandes. M à jambes parallèles. N à hastes égales. Ξ dénué de haste (?). Π à hastes inégales. Σ fermé. Υ à petite haste muni de branches droites. Φ à boucle ellipsoïdale. Ω ouvert. Les lettres rondes occupent toute la hauteur de la ligne. La haste du Φ et celle du Ψ débordent en haut. Pas d'apices. Gravure peu soignée.

Remploi épigraphique) A la face secondaire, on a gravé l'inscription *Lindos* 487 après avoir renversé la pierre (l'inscription est à placer vers 225 ap. J.-C.).

Lieu de découverte et d'exposition) Acropole de Lindos, sanctuaire d'Athana Lindia.

Datation) 22 ap. J.-C.

A. Face principale

1 ψάφισμα Ἰππία Ἰππία τοῦ Ἰππία Ἀργείου
 περὶ τᾶς παρακαταθήκας τᾶς Ἀθάνας.
vacat

3 ἐπ' ἱερέως τὰς Ἀθάνας Ἀριστείδα, τοῦ δὲ Ἀλίου Πλε[ι]-
 στάρχου, Πα'(νάμου) ις', ἔδοξε μασ[τ]ροῖς καὶ Λινδίοις· Ἰππίας γ' Ἀργ(εῖος) εἶπε·
 5 ἐπειδὴ συνβαίνει τὰς μὲν ποθόδους τὰς Λινδίων ὑστερεῖν, τὰ δὲ εἰ[ς]
 τὰς θυσίας καὶ παναγύ[ρ]εις ἀναλ[ώ]ματα πολλάκις ἐπείγειν καὶ τοῦ-
 [τ]ῳ τρόπῳ τοὺς ἄρχοντας εἰς δυσ[σχρ]ησίαν ἐνπείπτειν, συνφέ-
 ρον δὲ ἐστὶ Λινδ[ί]οις κ[α]ὶ τὰς τῶν θεῶν τειμᾶς καὶ τὸ τοῦ [κ]οινοῦ
 πρέπον διαφυλά[σσει]σθαι, ὅ[ν]τος ἐξ ἐτοίμου ἀργυρίου εἰς τὰς
 10 παναγύρεις καὶ τ[ὰ]ς τῶν θεῶν τειμᾶς, τύχῃ ἀγαθῇ, δεδό-
 χθαι Λινδίοις, κυρωθέντος τοῦδε τοῦ ψαφίσματος· τὸ γεγο-
 νὸς περίψαφον τ[ῶν] ἱεροταμιῶν Μενεκράτεως καὶ Ἀσκληπι-
 ᾶδα καὶ Ἀγησάνδρου ἀπὸ τὰς ἱεροταμείας αὐτῶν ἐκ τὰς τ[ρι]-
 [ε]τίας, καὶ εἴ τι παρειλήφαντι ἐκ τούτου, καὶ εἴ τι κα παραλάβοντ[ι]
 15 [τ]οὶ ἐνεστακότες ἱεροταμίαι Διονύσιος καὶ Καλλίμαχος κα[ὶ]
 [Π]υθόδωρος, παραδόντω ἱερὸν εἰς παρακαταθήκαν τὰς Ἀθάνας[ς]
 [τ]ᾶς Λινδίας καὶ τοῦ Διὸς τοῦ Πολιέως Καλλιστράτῳ β' τῷ ἱереῖ
 τὰς Ἀθάνας ἐν[ια]υσίφ' [ὁ]μοίως δὲ καὶ τοὶ ἐπιστάται τοὶ ἄρχοντες[ς]
 [τ]ὸν ἐπ' ἱερέως Καλλ[ιστ]ράτου καὶ Ῥοδοπέθευς ἐνιαυ[τὸν]
 20 [ἐ]λέσθων ἄνδρας [ε], ἐγ μὲν τῶν ἱερατευκότων τ[ᾶ]ς
 [Ἀ]θάνας γ', ἐγ δὲ τῶν [ἄλλων] Λινδίων β' τοὶ δὲ αἰρεθέ[ν]-
 [τε]ς παραλαβόντ[ω] παρ[ὰ] τοῦ ἱερέως τὰς Ἀθάνας[ς]
 τοῦ δαμοσίου ἐπ[ιστά]ντο[ς] τ[ὰ] ἀποκείμενα ἐν
 [τ]ῷ νακορεῖφ χάλκ[ε]α καὶ σιδά[ρ]εα καὶ [ἐ]πιδειξάν[τω]
 25 [τ]οῖς μαστροῖς καὶ Λινδίοις ἐν τῷ μα[στ]ρεῖφ τῷ ἐ[ν] τῷ
 [π]όλει ἀγομένῳ τῷ [---] κα[ὶ] ἀποδόσθω αὐ[τὰ] παρα[κο]-
 [λ]ουθούντων πᾶσι καὶ τῶν [δα]μοσίων· καὶ ἀποδόμεν[οι]
 παραδόντω τὸ πεσὸν [ἀ]ργύριον [τ]ῷ ἱереῖ τὰς Ἀθάνας[ς]
 [ἱ]ερὸν ἡμῖν ἐν παρακατ[αθ]ήκῃ τὰς Ἀθάνας τὰς Λινδί[ας]
 30 καὶ τοῦ Διὸς τοῦ Πολιέως[ς]· ἐπειδὴ δὲ καὶ ἀνδριάντες
 [τ]ινὲς ἐντὶ ἐν τῇ ἀναβ[ά]σει καὶ αὐτῇ τῇ ἄκρῃ ἀνεπίγραφοι καὶ
 ἄσαμοι, συνφέρον δὲ [ἐ]στὶ καὶ τούτους ἡμῖν ἐπισάμους ἐπιγρ[α]-
 [φ]ὰν ἔχοντας ὅτι θεο<ί>ς ἀνάκεινται, δεδόχθαι Λινδίοις, 'κυ'(ρωθέντος) τοῦδε
 [τ]οῦ 'ψα'(φίσματος)' τοὶ αὐτοὶ ἐπιστάται μ[ισθ]ώσαντω ἐκάστου ἀνδριάντος τὰν
 35 [ἐ]πιγραφάν, διαχειρο[τονησ]άντων Λινδίων εἰ δεῖ τοῦ εὐρίσ-
 κοντος κατακυροῦ[ν] ἢ μ[ὴ], καὶ [εἴ] κ[α] [δ]όξη τοῦ εὐρίσκοντος κα-
 [τ]ακυροῦν τὸ πεσὸν ἀργύριον [ἀ]πὸ τού[τ]ων καταβαλόμε-
 [ν]οι λ[όγ]ον π[ό]σου ἐ[κ]ά[σ]το[υ] ἁ[πλ.] ἐπιγραφ[ὰ] ἀπε[δ]όσθ[η] παραδόντω ἱερὸν
 [ἡ]μ[ῖν] εἰς πα[ρ]ακα[τ]α[θ]ήκῃ τὰς Ἀ[θ]άνας τ[ὰ]ς Λινδίας καὶ τ[οῦ]
 40 [Διὸς τοῦ Πολιέως]· [τοὶ δὲ] ὠνησά[μ]ε[ν]οι τὰς ἐπιγραφὰς μὴ
 [ἐ]χόντων ἐξουσίαν ἀπ[ε]νεκ[ε]ῖ[ν] ἐκ τὰς ἄκρας ἀνδριάν[τας]
 [τ]ρόπῳ μηδ' ἐνὶ μηδὲ παρευρέσει μηδεμιᾷ ἢ ἔνοχοι ἐόντ[ω]
 [ἀ]σεβεῖ[α]· προησάμενοι δὲ τὰν αἵτησιν ἐχόντων ἐξουσίαν
 [ἀ]πενενκ[ε]ῖν ἅ κα συνχωρήσωσι διὰ τὰς αἰτήσιος Λίν[δ]ιοι' π[ρο]-
 45 [θ]έντω δὲ τοὶ ἐπιστάται τοῖς χρήζουσιν ἐπαύξειν τό τ[ε] Λ[ιν]-
 [δ]ίω[ν] [πλῆθ]ος καὶ τὰς τιμὰς τὰς θεοῦ ἐπανγελείαν ὅσσο[ν] κα[ὶ]
 ἕκασ[τ]ος χρήζη ἐπανγέλλεσθαι ἀ[ργ]υρίου ἐν Λίν[δ]ιφ ἐ[ν] ταῖς
 [ἀ]γομ[έ]ναις ἐκκλησίαις τῷ 'Αγ(ριανίφ) μ(ηνί)' καὶ τὸ μὲν πεσὸν ἀρ[γύριον]

[ά]πὸ τούτου εἶδεν παραδόντω τῷ ἱερεὶ τὰς Ἀθάν[ας, καὶ τῶν]
50 [έ]πανγειλαμένων τὰ ὀνόματα ἀναγραψάντω ἐστάλ[αν λιθ]-
ἵναν πατριαστί καὶ δάμου καὶ πόσον ἐπανγε[ύαν]το [δῶσειν]
προγράψαντες αὐτοῖς προγραμμὸν τόν[δε]· ἐπ' ἱε[ρέως]
[τ]ᾶς Ἀθ<ά>νας Καλλιστράτου, ἐπιστατῶν τῶν σὺν Ἰππία [γ' Ἀργ(εῖω)]
τοῖδε προαιρούμενοι τό τε Λινδίων πλῆθος [έ]πα[ύξ]ε[ιν]
55 καὶ διαφυλλάσσειν τὰς τε θεῶν θυσίας καὶ τὰ[ς πανα]-
[γ]ύρει[ς], ἐπανγεύατο δωσε<ῖν> χρήματα δω[ρε]ῶν εἰς
[π]αρακαταθήκαν τᾶ<ς> Ἀθάνας τᾶς Λινδίας καὶ τοῦ Διὸς τοῦ Πο[λιέως]
[κα]τὰ τὸ εἰσγραφὲν ψάφισμα ὑπὸ Ἰππία γ' Ἀργ(εῖου)· ὅπ[ω]ς [δὲ] καὶ [εἰς τὸ]
[λοιπ]ὸν αὐ[ξ]ηται [τᾶ]ς θεοῦ <ά> παρακαταθήκα, τοὶ ἐπισ[τά]ται τοὶ ἀεὶ
60 [ἐν ἀρχᾷ ἐόντες, ἐ]πεὶ κα ἐπὶ Δε[ιρ]άδος μετὰ τὰν [προβολὰν τῶν]
[ιέρων καὶ τοῦ ἀρχιεροθύτα π]ρο[β]άλωνται ἱεροθ[ύτας]

B. côté gauche

ὅπως δὲ καὶ εἰς τὸ λοιπὸν αὐξήται τὰς θεοῦ ἅ παρ[α]-
καταθήκα, τοὶ ἐπιστάται [τ]οὶ ἀεὶ ἐν ἀρχᾷ ἐόντες ἐ-
[π]εὶ κα ἐπὶ Διράδος μετὰ [τ]ὰν προβολὰν τῶν ἱερ<έ>ω[ν]
65 καὶ τοῦ ἀρχ[ι]εροθύτα προβά<ω>ν<αι> ἱεροθύτας,
προθέ[τ]ων ἰδίως τοῖς χρήζουσι ἐπανγεύασθαι
[ἱ]εροθυ[τε]ῖαν δωρεάν· τοὶ δὲ ἐπανγειλάμενοι
πάντα π[ρα]σσό[ν]τω καθὰ καὶ τοὶ ἄλλοι ἱεροθύ-
ται ἢ ἔνοχοι ἐό[ν]τω ἀσεβείᾳ· τοὶ δὲ ἱεροτα-
70 μία<ι> τὸ ὀφῖλ[ο]ν [τ]ο[ύ]τοι[ς] ἐνοδιάζεσθαι ἀργύρι-
ον παραδόντω τῷ ἱερεὶ τὰς Ἀθάν<ας> ἱερ[ὸ]ν ἡμῖν
[εἰ]ς τὰν παρακαταθήκαν ἀπὸ τὰς ἐπανγε<λ>ίας
[ἱ]ερ[ο]θύτα τοῦ ἐπανγειλαμένου τὸ ὄνο[μ]α πα-
[τρ]ιαστί καὶ δάμου κατὰ τὸ ψάφισμα τὸ εἰς-
75 [γ]ραφὲν ὑπὸ Ἰππία γ' Ἀργ(εῖου)· ὁμοίω[ς] δὲ καὶ εἴ τις [κα ?]
[ἱ]ερεὺς παραγείνηται τὰς Ἀθάνας καθ' ἐξ[ῆς ---]
+ΩΣΙΣ Λινδίοις τοὶ ἱεροταμίαι τὸ ὀφ[εῖ]λον δίδο-
[σθ]αι τῷ ἱερεὶ ἀργύριον εἷς τε τὰς ὑποδοχὰς καὶ θ[υ]-
[σί]ας καὶ τᾶλλα ἀναλώμ[α]τα μὴ τελεύντων αὐ-
80 [τῷ] τρό<ω> μηδενὶ μηδὲ παρευρέσ[ει] μ[η]δεμιᾷ
++ΑΝ κα τελέσωντι αὐτὸς ΑΝΑ++ΣΩ [π]αρ[α]-
[δ]όντω δὲ καὶ τοῦτο εἰς τὰν παρακαταθήκ[αν]
[τ]ᾶς Ἀθάνας ἱερὸν ἡμῖν, ποτιγράφον[τες]
[ά]πὸ τὰς ἱερ<ω>σύνας τὸ ὄνομα τοῦ ἱερατε[ύ]-
85 [σαν]τος κατὰ τὸ ψάφισμα τὸ [ε]ἰσγραφὲν ὑπ[ὸ]
[Ἰ]ππία γ' Ἀργ(εῖου)· ὁ δὲ ἱερεὺς καθ' ὑποθεσίαν [γε]-
[νό]μενος ἐπ[ά]ν[α]νκες πάντα π[ρα]σσέ[ν]τω
καθὰ καὶ οἱ ἄλλ[οι] ἱε[ρεῖς] ἢ ἀσ[εβ]ής τε ἔ[σ]τω
ποτὶ τὰν θεὸν καὶ ἔνοχος ἔστ<ω> τοῖς [έ]-
90 πιτιμίοις ἃ γεγραπταὶ [κ]αὶ κατὰ τῶν λα[βό]ντ[ων]
τὸ ἀργύριον +ΛΙ[---]ΑΞΑΜΕΙΝ[---]
διεγράψατο· ὅπως [δὲ] καὶ ἅ παρακαταθήκα ὥς δ[υ]-
νατὸν εἰς τὸν αἰῶνα διαφυλάσσηται ὁ ἱ[ε]ρε[υ]ς

- τᾶς Ἀθάνας OI+MOI+++ENOΣ π[α]ραδιδ[ότω] τ[ῷ με]-
 95 τ' αὐτὸν ἱερατεύοντ[ι.]ΕΤ[---]ΝΑ[---]
 ματων τὸ παραδοθὲν αὐτῷ ἀργύριον πο[τιγράφον] τοῦτο
 [π]αρέλαβον [κ]ατὰ τὸ ψάφισμα τὸ εἰσγραφὲν ὑ[πὸ Ἰππία γ]
 Ἀργ[είου]· τὰ δὲ ΚΑΤΑ++ΛΕΚΑΤΟΛΑΟ[---]
 [ό] δὲ παραλαβὼν ἀποτιθέσθω αὐτὸ [ἐν]ώπιον[ν]
 100 [τῶν μ]αστρῶν κ[αὶ] τῶν ἐπιστατᾶν καὶ τοῦ
 [γραμ]ματέως τῷ[ν] μαστρῶν κ[αὶ] τῶν ἐπι[στατᾶν]
 [εἰς] τὸ ἱερὸν Σ[+..]ΝΑΣ Ε[...]
 [....]α τετράδ[ι ἐπὶ δέκ]α ΤΟ[...]
 [....]ος ΚΑΤΑ[---] καὶ [---]
 105 [--- διαχειρ]οτονη[σ]α[---]
 [---]γης
 [..] εἰς [τ]ᾶς π[α]να[γύρεις ---]
 [τῶν] χρημάτων --- ΕΚΛ[...]
 .αν ὅτι ΑΙ++ΑΤ+[---]ΙΑ++ΘΕΙΣ ΤΟΙ[--- ἐ]
 110 [ψα]φισμένα ++++ΣΜΕ+++ΙΕΙ+++ πα[ρ]αδο[---]
 +++ΕΘΕΝ[---] ἀπ[ο]δομενο[.] μετ[ὰ τῶν]
 [ἀ]ρχ[ό]ντων ἐκ [....]ΟΥ τοῖς ἱεροταμίαις [- ? -]
 [λ]άβωνται ΑΥΤΟ[.]ΣΙΑ[.]ΑΣ ὅτι ἀποκατα-
 [σ]τασεῦ[ν]τι ἰς [τὰν] π[α]ράδοσιν τῶν ἱερέων
 115 [..]τῷ ὁμοί[ω]ς δὲ [καὶ]Ο ΕΠ[.]ΗΛΙΕΠΙΑΝ[- ? -]
 [... ἀ]ποδόντω ΕΝ[---]ΘΕΣΜΙΑ
- C. Côté droit**
 ἢ ἀσεβε<ι>ς τε αὐτοὶ ἔστω ποτὶ τὰν θεάν, καὶ τοὶ [ἐ]-
 πιστάται ἀπογραψάντω ἕκαστον αὐτῶν ὁ-
 φείλοντα ἱεράς Ἀθάνας Χ 'μ(υριάδας) α'· μηδενὶ δὲ ἐξέστω
 120 μῆτε ἄρχοντι μῆτε ἰδίῳτα μῆτε εἰ[π]εῖν
 μῆτε συ[ν]γράψαι μῆτε γνώμαν προφέρειν
 ὥς δεῖ εἰς ἄλλ[ο] τι [μ]ετάγειν τοῦτο τὸ ἀργύριον[ν]
 [ἦ] καταλῦσα[ι τ]ὰν θεοῦ πόθοδον ἢ αὐτός
 [τ]ε ἐξώλης ἔστω{ι} καὶ ἐπάρατος καὶ γένος αὐ-
 125 [τ]οῦ καὶ ἀσεβῆς ἦτω ποτὶ τὰν θεὸν καὶ ὀφειλέτ[ω]
 [ἱ]εράς Ἀθάνας<ς> Χ 'μ(υριάδας) α'· ὁμοίως δὲ ἔνοχος ἔστω τοῖς ἐ-
 πιτεμίοις καὶ εἴ τις κα μὴ ποιήσῃ [τι] τῶν ἐν τ[ῷ]-
 δε τῷ ψαφίσματι κατακε[χ]ωρισμέ[ν]ων οἷς
 [ἐ]καστα ποτιτέ<τ>ακται· ποτανγελλέτω
 130 δὲ ὁ χρήζων ἐπὶ τῷ τρίτῳ ποτὶ τοὺς λο-
 γιστάς· ὅπως δὲ [κα]ὶ εὐεπίγνωστα ἦ πᾶ-
 σι τὰ δόξαντα Λιν[δ]ίοις, τοὶ ἐπιστάται ἐ-
 λέσθων ἄνδρα· ὁ δ[ἐ] αἰρεθεὶς ἀναγραφά[τω]
 τὸδε τὸ ψ[ά]φισμα εἰς στάλαν λί[ν]θου Λαρ[τί]-
 135 ου γράμμα[σι] εὐσάμοις καὶ ἀναθέντω ἐν
 [τ]ῷ ἱερῷ τᾶς Ἀθάνας ἐχομένα<ν> τοῦ κείονος
 [ό]πει ἀναγεγραμ[μ]ένα ἐντὶ ἀποτευχά· τ[οῖ]
 δὲ ἱεροταμίαι τελε[σ]άντω τῷ αἱ[ρ]ε[θ]έντι [ἀνδρὶ]

εἰς τὰν κατασκευὰν τᾶς στ[ά]λας κ[αὶ τὰν ἀνά]-
 140 θεσιν καὶ τὰν [ἀν]αγρ[α]φᾶν τὸ ἀργύ[ριον] ὅσο[ν]
 κα[ὶ] ἀποφάνηται Ν[ικα]ίνετος ὁ ἀρχιτέ-
 κτων, εἴ κα μὴ τις ἐπανγείληται· αἰρέθεν
 ἐπὶ τὰν διαλογὰν κ[αὶ] ἐπίδειξιν καὶ ἐκπωλὰν
 τῶν χαλκωμάτων Τιμαρχίδας Ναυσίκου
 145 [τ]οῦ β' [Κα]ττ(άβιος), Εὐα[ρχ]ίδας Εὐ[κλ]εῦς Λινδοπολε[ῖ]-
 τας, Δαμόσ[ω]ν γ' Κ[α]ττ(άβιος), Μενεκράτ[η]ς
 Πausανία Νεττ(ίδας), Ζήνων [Κ]λευτείμου Νεττ(ίδας)·
 [ἐπὶ τὰν κατασκ[ευ]ὰν τᾶς σ[τ]άλας καὶ ἀνα-
 [γ]ραφᾶ[ν] τοῦ ψαφίσματος Παγτακλῆς
 150 Ἡμέρου Ἀργ(εῖος).

I. 18 ἐν[ι]α]υσίφ Blinkenberg, Debrunner (après révision de la pierre) ; ἐπ[ι]ο]υσίφ Klaffenbach. **I. 33** ΘΕΟΣ
lap. I. 53 ΑΘΝΑΣ *lap. II. 62-65* : répétition des lignes 58-61. **II. 76-77** : ΚΑΘΕ[--- ---]|+ΩΣΙΣ Blinkenberg ;
 καθ' ἐτε[ρ]ώσις (pour ἐτερώσεις) Pugliese Carratelli ; il semble exclu de restituer [--- μίς]|θώσις.

— Traduction

Décret de Hippias, fils de Hippias, petit-fils de Hippias, du dème des Argeioi, relatif au dépôt d'Athana.

Sous le prêtre d'Athana Aristeidias et celui d'Halios Pleistarchos, le 16 Panamos, il a plu aux *mastroi* et aux Lindiens. Hippias III, du dème des Argeioi, a fait la proposition. Attendu que, dans la situation actuelle, les revenus des Lindiens tardent à rentrer, que les dépenses destinées aux sacrifices et aux fêtes sont souvent pressantes, et que de la sorte les magistrats se trouvent dans l'embarras, mais qu'il est avantageux pour les Lindiens de sauvegarder les honneurs dus aux dieux et la bienséance de la communauté grâce à l'existence d'un fonds en argent comptant destiné aux fêtes et aux honneurs dus aux dieux, à la bonne fortune, plaise aux Lindiens, après ratification du présent décret :

- S'agissant du solde laissé par les hiérotames Ménékratès, Askapiadas et Hagèsandros à l'issue des trois ans de leur mandat, même si les hiérotames en exercice, Dionysios, Kallimachos et Puthodôros en ont reçu ou s'apprêtent à en recevoir une partie, qu'ils le remettent à Kallistratos II, le prêtre d'Athana de l'année prochaine, comme argent consacré au dépôt d'Athana Lindia et de Zeus Polieus.
- De la même manière, que les épistates en fonction pendant l'année des prêtres Kallistratos et Rhodopeithès choisissent cinq hommes, trois parmi les anciens prêtres d'Athana et deux parmi les autres Lindiens. Que ceux qui auront été choisis se fassent remettre par le prêtre d'Athana, sous le contrôle l'esclave public, les objets de bronze et de fer déposés dans le *nakoreion*, et qu'ils les montrent aux *mastroi* et aux Lindiens lors de l'assemblée des *mastroi* qui se tiendra dans la ville le [date], et qu'ils les vendent sous le contrôle permanent des esclaves publics. Après s'être acquittés de la vente, qu'ils remettent l'argent dégagé au prêtre d'Athana afin qu'il soit versé comme argent consacré dans le dépôt d'Athana Lindia et de Zeus Polieus.

En outre, attendu qu'il y a sur la rampe et l'acropole elle-même des statues dont l'inscription a disparu ou n'est plus intelligible, et qu'il convient que ces statues prennent sens en étant munies d'une inscription stipulant qu'elles ont été consacrées aux dieux, plaise aux Lindiens, après ratification du présent décret :

- Que les mêmes épistates adjudgent l'inscription de chaque statue, après que les Lindiens auront décidé par un vote s'il faut ou non procéder à l'adjudication au montant proposé. S'il est décidé de procéder à l'adjudication au montant proposé, qu'ils versent l'argent dégagé grâce à cette opération comme argent consacré dans le dépôt d'Athana Lindia et de Zeus Polieus, en enregistrant sur un compte le prix auquel chaque inscription a été vendue. Que ceux qui ont acheté les inscriptions n'aient aucune latitude d'emporter les statues hors de l'acropole, d'aucune manière et sous aucun prétexte, ou qu'ils soient poursuivis pour impiété. Mais que ceux qui en ont fait la requête aient la possibilité d'emporter ce que les Lindiens auront accordé sur leur demande.
- Que les épistates proposent à ceux qui souhaitent accroître le bien du peuple lindien et les honneurs dus à la déesse de s'engager à verser une somme d'argent laissée au bonvouloir de chacun, lors des séances de l'Assemblée qui se tiendront au mois d'Agrianios, à Lindos. Qu'ils remettent l'argent dégagé de la sorte au prêtre d'Athana, et qu'ils fassent graver sur une stèle de pierre les noms des souscripteurs, en mentionnant leur patronyme et leur démotique ainsi que le montant qu'ils ont promis de donner, et en faisant débiter l'inscription par l'intitulé suivant :

« Sous le prêtre d'Athana Kallistratos et les épistates collègues d'Hippias III, du dème des Argeioi, les personnes suivantes, ayant choisi d'accroître le bien du peuple lindien et de préserver les sacrifices offerts aux dieux et les fêtes, ont promis d'offrir une somme d'argent pour le dépôt d'Athana Lindia et de Zeus Polieus conformément au décret rédigé par Hippias III, du dème des Argeioi. »
- Afin que le dépôt de la déesse continue de s'accroître à l'avenir, que les épistates qui seront en fonction par la suite – quand, sur la Deiras, après la proposition des prêtres et de l'archiérothyte, ils proposeront les hiérothytes – laissent à ceux qui le souhaiteront la possibilité de s'engager à assumer la charge de hiérothyte à titre gratuit, sur leurs fonds propres. Que ceux qui auront pris cet engagement accomplissent toutes leurs tâches comme les autres hiérothytes, ou qu'ils soient poursuivis pour impiété. Que les épistates remettent l'argent destiné à leur rémunération au prêtre d'Athana comme argent consacré au dépôt (et qu'ils fassent graver sur une stèle de pierre) le nom du hiérothyte qui aura pris cet engagement, en mentionnant son patronyme et son démotique, conformément au décret rédigé par Hippias III, du dème des Argeioi.
- De la même manière, si un prêtre d'Athana exerce sa charge plusieurs années de suite [en renonçant à son traitement] dans l'intérêt des Lindiens, que les hiérotames ne dépensent d'aucune manière et sous aucun prétexte l'argent qui doit être versé au prêtre pour les réceptions, les sacrifices et les dépenses [qu'il financera lui-même], mais qu'ils le versent également comme argent consacré dans le dépôt d'Athana, en précisant à l'issue de la prêtrise le nom de celui qui a été prêtre, conformément au décret rédigé par Hippias III, du dème des Argeioi.
- Que le prêtre qui l'est devenu par l'adoption soit astreint à remplir toutes ses fonctions comme les autres prêtres, ou qu'il soit réputé sacrilège vis-à-vis de la déesse, et qu'il soit passible des peines qui sont précisément réservées à ceux qui ont volé de l'argent.

[Les lignes suivantes sont trop mutilées pour être traduites. Le résumé de Chr. Blinkenberg est donné en italiques.]

- 92-103 *Le prêtre démissionnaire d'Athana doit remettre à son successeur la somme qu'il a reçue suivant le décret, et celui-ci doit la délivrer en présence des sénateurs [mastroi] et des épistates et de leur secrétaire.*
- 103-115 *Sens indéterminable par suite des lacunes du texte.*
- 115-116 *Remise, sous peine d'impiété, de certaines sommes ou de certains objets dont l'indication est perdue, ou qu'ils soient réputés sacrilèges vis-à-vis de la déesse. Que les épistates condamnent chacun d'entre eux à verser 10 000 drachmes consacrées à Athana.*
- *Qu'il soit défendu à quiconque, magistrat ou particulier, de dire, d'écrire ou de faire une proposition visant à affecter cet argent à un autre poste ou de couper les revenus de la déesse. Que le contrevenant soit anéanti, lui et sa famille, qu'il soit réputé sacrilège vis-à-vis de la déesse, et qu'il soit condamné à verser 10 000 drachmes consacrées à la déesse.*
- *De la même manière, que celui qui n'appliquerait pas les dispositions du présent décret soit sanctionné de la manière prévue dans chaque cas. Que celui qui le souhaite le dénonce aux comptables pour un tiers de la somme.*
- *Afin que les décisions des Lindiens soient bien connues de tous, que les épistates choisissent un homme. Que celui qui aura été choisi fasse graver le présent décret sur une stèle en pierre de Lartos, en lettres clairement intelligibles, et qu'il la consacre dans le sanctuaire d'Athana en la plaçant à côté de la colonne qui porte la prière. Que les hiérotames versent à celui qui aura été choisi la somme d'argent que Nikainétos, l'architecte, aura définie pour la confection de la stèle, sa consécration et sa gravure, si personne ne se propose.*

Ont été élus pour le contrôle, l'exposition et la vente des objets en bronze : Timarchidas, fils de Nausikos, petit fils de Timarchidas, du dème des Kattabioi, Ménékratès, fils de Pausanias, du dème des Nettidai, Zènon, fils de Kleuteimos, du dème des Nettidai. Pour la confection de la stèle et la gravure du décret : Pantaklès, fils de Héméros, du dème des Argeioi.

26. DÉCRETS DES ΑΦΡΟΔΙΣΙΑΣΤΑΙ ΕΡΜΟΓΕΝΕΙΟΙ ET ACTES DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Pl. XXIV, fig. 43 : photographie de la face principale.

Pl. XXIV, fig. 44 : photographie de la face secondaire.

Publications) A. MAIURI, « Un nuovo decreto di associazione a Rodi », *ASAA* 4-5 (1921-1922) [1924], pp. 223-232. G. PUGLIESE CARRATELLI, *PSA* 17 [avec des « observations juridiques » de V. ARANGIO RUIZ, pp. 161-165] (A. BRESSON, *Catalogue* 12. *CDR-I* 26).

Commentaires) P.M. FRASER, *Rhodian Funerary Monuments*, Oxford, 1977, pp. 150-151, n. 343. CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 550. *CDR-I* 26, p. 57, 63, 80, 362, 369, 424.

Bibliographie complémentaire) Cf. A. BRESSON, *Catalogue* 12, p. 174.

Ouvrage) Stèle. **Matériau**) Marbre. **Dimensions**) *Hauteur* : 60 cm. *Largeur* : 61 cm en haut, 63 cm en bas. *Épaisseur* : 15-16 cm. **Configuration de l'inscription**) La face principale (A) contient deux décrets. La face secondaire (B) contient des documents comptables. **Hauteur des lignes**) 1,2 cm. **Gravure**) **B** à boucles inégales. **E** à barre moyenne ou grande. **Z** muni d'une haste. **Θ** muni d'un point ou d'un triangle. **K** à barres moyennes ou grandes. **M** à jambes parallèles ou légèrement obliques. **N** et **Π** à hastes égales ou presque. **Ξ** dénué de haste. **Σ** fermé. **Υ** à petite haste, muni de branches droites. **Φ** à boucle ellipsoïdale. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent généralement pas toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** et celle du **Ψ** débordent en haut. *Apices*.

Lieu de découverte et d'exposition) Ville de Rhodes, nécropole orientale (Dermen-dere).

Datation) Fin du II^e siècle.

- A** ψάφισμα Ζήνωνος Σελγέως εὐεργέτα.
ἐπ' ἱερέως Ἀρατοφάνεως Πανάμου ἐβδόμαι ἐπὶ δέκα.
Ζήνων Σελγεὺς εὐεργέτας εἶπε· ὅπως οἱ ἀμφουριασμοὶ
τῶν ἐγγαίων τῶν ὑπαρχόντων τῷ κοινῷ καὶ τὰν ταφιδῶν
5 ἐνφανεῖς ὑπαρχοντι ὡς ἐν δυνατῷ πᾶσι τοῖς ἐρανισταῖς
εἰς πάντα τὸν χρόνον καὶ μηθὲν ἀδίκημα γίνηται περὶ αὐτούς,
ἀγαθὰ τύχαι δεδόχθαι τῷ κοινῷ· κυρωθέντος τοῦδε τοῦ ψαφί-
ματος ἐλέσθαι τὸ κοινὸν παραχρήμα ἄνδρα· ὁ δὲ αἰρεθεὶς
κατασκευάσθω στάλαν Λαρτίαν καὶ λαβὼν παρὰ τῶν ἀρχόν-
10 τῶν τοὺς ἀμφουριασμοὺς πάντων τῶν ὑπαρχόντων τῷ κοινῷ
ἐγγαίων καὶ τὰν ταφιδῶν ἀναγραψάτω αὐτοὺς εἰς τὴν στάλαν
καὶ ἀναθέτω τὴν στάλαν εἰς τοὺς τοῦ κοινοῦ τάφους εἰς τό-
πον ὅς κα αὐτῷ δοκῇ εὐσαμότατος καὶ ἀσφαλῆς εἶμειν,
τοὶ δὲ ἄρχοντες δόντω τῷ αἰρεθέντι ἀνδρὶ ἀντίγραφον τῶν
15 ἀμφουριασμῶν πάντων ποτὶ τὴν ἀναγραφὰν τῶν ἀμφουριασμῶν, δόντω δὲ
αὐτῷ ἐκ τοῦ κοινοῦ καὶ ὁ κα γένηται τέλεσμα εἰς τὴν κατασκευὰν
τῆς στάλας καὶ τὴν ἀναγραφὰν τῶν ἀμφουριασμῶν· εἰ δὲ τινός
κα ποτιδέῃ τόδε τὸ ψάφισμα κύριον ἔστω τὸ κοινὸν ποτιψαφίζομενον.
ἄλλο. ἐπ' ἱερέως Ἀγοράνακτος Σμινθίου ἐβδόμαι ἐπὶ δέκα.
20 Ζήνων Σελγεὺς εὐεργέτας εἶπε· ἐπειδὴ ψαφισαμένου τοῦ κοινοῦ
κατασκευάσαι στάλαν καὶ ἀναγράψαντα εἰς αὐτὰν τὰ διαιτείνον-
τα ποτὶ σωτηρίαν καὶ ἀσφάλειαν τοῦ κοινοῦ θέμειν εἰς τοὺς κοινοὺς
τόπους συνβαίνει ἀσυντέλεστα γέγονειν τὰ δεδογμένα τῷ κοινῷ,
κυρωθέντος δὲ τοῦδε τοῦ ψαφίσματος δεδόχθαι τῷ κοινῷ ἐλέσθαι παρα-
25 χρήμα ἄνδρας δύο οἵτινες ἐπιτελεσεῦντι πάντα τὰ προδεδογμένα
τῷ κοινῷ περὶ τούτων, καθὼς ἐν τῷ προκεκυρωμένῳ ψαφίσματι ἐν ἀμέ-
ραις ἀφ' ἧς κα α[ί]ρεθέωντι ἐξήκοντα, ὁ δὲ ἀρχερανιστὰς ὁ ἐν ἀρχαῖ...

vacat

I. 15 Ἀμεινῆ[ι---] Pugliese Carratelli.

- B** ἀπὸ τοῦ χρηματισμοῦ τῶν ἀμφουριασμῶν· *a* Ἑρμογένει Φασηλίτῃ Μηνογένει
Γαλάται Θευδότῳ Ἀραβὶ καὶ Ἀφροδισιαστῶν Ἑρμογενείων κοινῶι ἔχετε.
ἐπ' ἱερέως Ἀρχίνου Καρνείου πέμπται ἵσταμένου, Νικασίωνι Νικασίωνος Λιν-
δοπολίτῃ ὁ ἔδοξε ἐν τῷ συλλόγῳ κατὰ τὸ ψάφισμα (δραχμὰς) ,*a* ἀμφοῦριον (διωβέλιον).
5 *b* Νικασίωνι Νικασίωνος Λινδοπολίτῃ, ἐπ' ἱερέως Ἀρχίνου Καρνείου πέμπται
ἵσταμένου, Ἑρμογένει καὶ Μηνογένει καὶ Θεύδοτος καὶ Ἀφροδισιαστῶν
Ἑρμογενείων κοινὸν ὁ ἔδοξε ἐν τῷ συλλόγῳ κατὰ τὸ ψάφισμα (δραχμὰς) ,*a*
ἀμφοῦριον (διωβέλιον)· ἔχει. *c* ἐπ' ἱερέως Ἀρχίγῳ Καρνείου πέμπται ἵσταμένου (δραχμὰς) ,*a*
Ἀφροδισιαστῶν Ἑρμογενείων κοινῶι κοινῶν Σωσιστράτῳ Ἀγοράνακτος Βρυγινδαρί-
10 [ω] οἰκίᾳ ἐν τῷ ἄστει [π]άσας [κ]αὶ οἰκοπέδου τοῦ ποτὶ τῇ οἰκίᾳ παντὸς ἅι
γεῖτο[νες] Μουσᾶν τέ[με]νος Δ[αμ]αίνετος Σωκράτης Ἀμι[ος κ]αθ' ὅθεσιν δὲ
[Δ]αμο[κ]ρά[τεος] Σιλύριος [καὶ] Τρι[---] συγνομαῖς κοινὸν ὥστε κομ[ισά]μ[ε]νόν τε τὴν ὑ-
πόλο[ι]πον [τιμὰ]ν (δραχμὰς) μ[υριάς] [β] τὸ [καθόλ]ον ἐμ μηνὶ Πεδαγειτνύῳ [τ]ῷ ἐπὶ Ἀρχίνου
παρασχέσθαι Θε[α]ιδ[η]τῶν Φιλ[έα] Ἀσ[τ]υπαλαιῆ[ι] παραδιδόντα [τὸν] ἀμφουριασμὸν
15 Ἀμεινί[αι---]ω[---] εἰς τὴν τιμὰν (δραχμὰς) ,*a* ἐκ τοῦ λόγου ἀμῶν ποτιδιαγρά-
φει. *d* ἐπ' ἱερέως Ἀρχίνου Π[ε]δαγειτνύου τρίται ἐξ ἱκάδο[ς] Νικασί[ω]ν Νικασίωνος
Λινδοπολίτας [καὶ] Ἀφροδισιαστῶν Ἑρμογενείων κοινὸν Σ[ω]σιστράτῳ Ἀγοράνα-
κτος Βρυγινδαρίῳ [πρόδομα] εἰς τὴν τιμὰν τῆς οἰκίας (δραχμὰς) ,*a*. Ἀφροδισιαστῶν Ἑρμο-
γενείων κοινῶι Ἑρμο[γ]ε[ν]ει Φασηλίτῃ μετοίκῳ καὶ Μηνογένει Γαλάται μετοί-
20 κῳ καὶ Θευδότῳ Ἀραβὶ ἔχετε. *e* ἐπὶ Ἀρχίνου Βαδρῶμ[ι]ου δευτέρῃ Νικασί-
ων Νικασίωνος Λινδοπολίτας καὶ Ἀφροδισιαστῶν Ἑρμογενείων κοινὸν
Σωσιστράτῳ Ἀγοράνακτος Βρυγινδαρίῳ οἰκίας ἐν τῷ ἄστει τιμὰν τὴν

ὕπόλοιπον ὥστε παρασχέσ[θα]ι τε Θεαίδητον Φιλῆα Ἀστυπαλαίῃ παραδιδόν-
τα τὸν ἀμφοῦριασμὸν Περδίκ[κ]αι Σατύρου Ἀργείῳ καὶ Ἀφροδισιαστᾶν *vacat*
κοινῶι (δραχμὰς) μ(ύριας) ,α ἀμφοῦρια (δραχμὰν) α.
vacat

I. 1 ἀπὸ τοῦ χρηματισμ[οῦ] --- Ἑρμογένει Φασηλίτῃ Pugliese Carratelli.

— Traduction

Décret de Zênôn de Selgé, évergète.

Sous le prêtre Aratophanès, le 17 Panamos. Zênôn de Selgé, évergète, a fait la proposition. Afin que les actes de transfert des propriétés appartenant au *koinon* et des sépultures soient à l'avenir aussi accessibles que possible à l'ensemble des éranistes, et qu'il n'y ait aucune injustice à leur sujet, à la bonne fortune, plaise au *koinon* : le présent décret une fois ratifié, que le *koinon* procède immédiatement à l'élection d'un homme ; que celui-ci, une fois élu, fasse confectionner une stèle de Lartos et, une fois que les magistrats lui auront remis les actes de transfert de toutes les propriétés appartenant au *koinon* et des sépultures, qu'il les fasse graver sur la stèle et qu'il dresse la stèle là où se trouvent les tombes du *koinon*, en un lieu qui lui semblera très facile à reconnaître et sûr. Que les archontes donnent copie de tous les actes de transfert à l'homme qui aura été élu en vue de leur gravure. Qu'ils lui donnent également la somme qui sera nécessaire à la confection de la stèle et à la gravure des actes de transfert. Si le présent décret s'avère incomplet, que le *koinon* soit maître de passer un décret additionnel.

Autre (décret). Sous le prêtre Agoranax, le 17 Sminthios. Zênôn de Selgé, évergète, a fait la proposition. Attendu que, le *koinon* ayant passé un décret prévoyant de faire confectionner une stèle, et de confier à une personne qui y aura fait graver ce qui concerne le salut et la sécurité du *koinon* le soin de (l')installer là où se trouvent les sépultures du *koinon*, il est arrivé que les décisions du *koinon* n'ont pas été mises en application, plaise au *koinon* d'élire sur le champ deux hommes qui accompliront toutes les décisions que le *koinon* a préalablement prises sur le sujet, conformément au décret préalablement en vigueur, dans un délai de soixante jours à compter de leur élection. Que l'archéraniste en fonction...

Extrait du dossier des actes de transfert de propriété.

a. Reçu établi pour Hermogénès, de Phasélis, Mênogénès, Galate, Theudotos, Arabe, et le *koinon* des Aphrodisiastai Hermogéneioi. Sous le prêtre Archinos, le 15 Karneios, (ils versent) à Nikasiôn, fils de Nikasiôn, du dème des Lindopolitai, ce qui a été décidé dans l'assemblée conformément au décret : 1 000 drachmes, 2 oboles d'*amphourion*.

b. Reçu établi pour Nikasiôn, fils de Nikasiôn, du dème des Lindopolitai. Sous le prêtre Archinos, le 15 Karneios, Hermogénès, Mênogénès, Theudotos et le *koinon* des Aphrodisiastai Hermogéneioi (versent) ce qui a été décidé dans l'assemblée conformément au décret : 1 000 drachmes, 2 oboles d'*amphourion*.

c. Sous Archinos, le 15 Karneios, le *koinon* des Aphrodisiastai Hermogéneioi (verse) 1 000 drachmes à Sôstratos, fils d'Agoranax, du dème des Brugindarioi, (pour l'achat) de toute la maison et de tout le terrain attenant à la maison, dont sont voisins l'enclos des muses, Damainétos, fils de Sôkratès, du dème des Amioi, et par adoption de Damokratès, du dème des Silurioi, et le *koinon* de la *sunnomia* des Tri---, afin que, après avoir encaissé la totalité du solde, soit 12 000 drachmes, au mois de Pédageitnuos, sous Archinos, Théaidètos, fils de Philéas, du dème des Astupalaieis, soit en mesure de remettre l'acte de transfert à Ameinias ----. Comme avance

sur le prix, il (Nikasiôn fils de Nikasiôn, du dème des Lindopolitai) effectue un virement de 1000 drachmes à partir de notre compte.

d. Sous le prêtre Archinos, le 13 Pédageitnuos, Nikasiôn, fils de Nikasiôn, du dème des Lindopolitai, et le *koinon* des Aphrodisiastai Hermogéneioi à Sôsistratos, du dème des Brugindarioi, (versent) 1 000 drachmes comme avance pour le prix de la maison. Reçu établi pour le *koinon* des Hermogéneioi, Hermogénès, de Phasélis, métèque, Mènogénès, Galate, métèque, et Theudotos, Arabe.

e. Sous Archinos, le 2 Badromios, Nikasiôn, fils de Nikasiôn, du dème des Lindopolitai, et le *koinon* des Aphrodisiastai Hermogéneioi à Sôsistratos, fils d'Agoranax, (versent le) solde du prix de la maison dans la ville, afin que Théaidètos, fils de Philéas, du dème des Astupalaieis, soit en mesure de remettre l'acte de transfert à Perdikkas, fils de Saturos, du dème des Argeioi, et au *koinon* des Aphrodisiastai : 11 000 drachmes, 1 drachme d'*amphouria*.

— Note explicative

1. Les parties en présence

- Hermogénès, Mènogénès, et Theudotos, tous trois étrangers, financent l'achat de la maison par le *koinon*.
- Nikasiôn, citoyen rhodien, est le banquier du *koinon*.
- Sôsistratos, citoyen rhodien, est le vendeur de la maison.
- Théaidètos, citoyen rhodien, est soit un notaire soit le garant de Sôsistratos¹; le texte de l'inscription recommande plutôt la première hypothèse.
- Ameinias, citoyen rhodien, est le représentant légal du *koinon* (au 15 Karneios).
- Perdikkas, citoyen rhodien, est le remplaçant d'Ameinias (au 2 Badromios).

2. La transaction

Le *koinon* achète une maison et un terrain à Sôsistratos pour la somme de 13 000 drachmes, dont l'entier devra avoir été versé au mois de Pédageitnuos.

15 Karneios

- le *koinon* verse 1 000 drachmes à Sôsistratos, à titre d'arrhes.

13 Pédageitnuos

- le *koinon*, n'étant pas en mesure de payer les 12 000 drachmes restantes dans le délai prévu, verse un nouvel acompte de 1 000 drachmes.

2 Badromios

- le *koinon* s'acquitte de sa dette, soit 11 000 drachmes. L'acte de transfert de propriété peut lui être remis.

¹ Cf. V. ARANGIO-RUIZ, *apud* G. Pugliese Carratelli, PSA 17, qui évoque à tort un métèque.

3. Les documents

15 Karneios

- a. Document attestant que le koinon a versé 1 000 drachmes à Nikasiôn (établi par Nikasiôn).
- b. Document attestant que Nikasiôn a encaissé ladite somme (établi par le *koinon*).
- c. Ordre de virement de la somme, effectué du compte que le koinon a chez Nikasiôn sur celui de Sôsistratos.

13 Pédageitnuos

- d. Document attestant que le *koinon* a versé 11 000 drachmes à Sôsistratos, par l'intermédiaire de Nikasiôn.

2 Badromios

- e. Document attestant que le *koinon* a versé 11 000 drachmes à Sôsistratos, par l'intermédiaire de Nikasiôn.

4. L'*amphourion*

L'*amphourion* est vraisemblablement un droit de mutation. Dans cette hypothèse, les deux oboles d'*amphourion* (singulier) versées le 15 Karneios (omises dans le document c) seraient fonction du terrain acquis à Sôsistratos ; la drachme d'*amphouria* (pluriel) se décomposerait en 3 x 2 oboles fonction des trois voisins du terrain acquis par le *koinon*, soit l'enclos des muses, Damainétos et le *koinon* de la *sunnoma* des Tri--- (mentionnés dans le document c).

IV. DÉDICACES ET INSCRIPTIONS HONORIFIQUES

IV.1. RHODES

27. BASE DE LA STATUE DE ΘΡΑΣΥΚΛΗΣ ΠΟΛΥΚΛΕΥΣ

Pl. XXVI, fig. 45 : photographie.

Publications) L. MORRICONE, « I sacerdoti di Halios. Frammento di catalogo rinvenuto a Rodi », *ASAA* 27-29 [n.s. 11-13] (1949-1951) [1952], pp. 371-372 (*CDR-I* 27).

Commentaires) *CDR*, p. 347.

Ouvrage) Base parallélépipédique d'une statue en bronze. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Etat)** Brisée à droite. **Dimensions)** *Hauteur* : 59 cm. *Largeur conservée* : 65 cm. *Epaisseur* : 66 cm. **Hauteur des lettres)** 1,7 cm. **Gravure)** Θ muni d'un point. K à petites barres. N à hastes légèrement inégales. Π à hastes inégales. Σ ouvert. Υ à grande haste muni de branches droites. Ω largement ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne.

Lieu de découverte et d'exposition) Ville de Rhodes.

Datation) Vers 300.

Θρασυκλή Πολυκλεῦς
Πολυκλήης Τεισαγόρα
θεοῖς πᾶσι.
vacat
4 Εὐάνδρος Διονυσίου Σινωπεὺς
5 ἐποίησε.

28. BASE DE LA STATUE D'ΑΝΤΙΣΘΕΝΗΣ ΑΡΧΙΤΙΜΟΥ, PRÊTRE D'HALIOS

Pl. XXVI, fig. 46 : fac-similé.

Publications) CH.TH. NEWTON, *AA* 1853, col. 386. P.F. FOUCART, « Inscriptions inédites de l'île de Rhodes » *RA* 13 (1866), pp. 351-352, 15 = *Inscriptions inédites de l'île de Rhodes*, Paris, 1867, 15 (*Philologus* 25 (1867), pp. 365-366. G. HIRSCHFELD, *Tituli statuariorum sculptorumque Graecorum cum prolegomenis*, Berlin, 1871, 68). E. LOEWY, *Inchriften griechischer Bildhauer mit Facsimiles*, Leipzig, 1885, 165. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 63 (*CDR-I* 28).

Commentaires) CH.TH. NEWTON, *Travels and Discoveries in the Levant I*, Londres 1865, p. 171. H. VAN GELDER, « *Ad corpus inscriptionum Rhodiarum* », *Mnemosyne* 24 (1896), p. 83. CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 566. *CDR*, pp. 364-365.

Ouvrage) Base parallélépipédique d'une statue en bronze. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Etat)** En 1892, la pierre était brisée en deux. **Dimensions)** *Hauteur* : > 51,5 cm. *Largeur* : > 110 cm. *Epaisseur* : 75,5 cm. **Configuration de l'inscription)** La dédicace a été gravée deux fois. La première version (l. 2) ne comportait pas la signature des sculpteurs : on peut en déduire que l'ancienne statue a été remplacée au moment de la seconde dédicace. **Hauteur des lettres)** 1, 4 cm (l. 2) ; 1,5 cm (l. 1), 1,7 cm (ll. 3-4). **Gravure)** *Premier état* (l. 2) : E à petite barre. Θ muni d'un point. M à jambes obliques. N et Π à hastes inégales. Σ ouvert. Υ à grande haste, muni de branches droites. Ω ouvert. *Deuxième état* (ll. 1, 3-4) : E à petite barre. Θ muni d'un point. K à petites barres. M à jambes droites. N et Π à hastes inégales. Σ fermé. Υ à grande haste, muni de branches verticales. Φ à boucle circulaire. Ω très ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne, mais la taille des O est variable. La haste du Φ ne déborde pas.

Lieu de découverte) Acropole de Rhodes, chez Ratib Aga. **Lieu d'exposition)** [Sanctuaire d'Halios.]

Datation) La première dédicace (l. 2) est antérieure à 270 et remonte peut-être au milieu du IV^e siècle. La seconde dédicace date de la seconde moitié du III^e siècle ou du II^e siècle.

2¹ Ἀντισθένης Ἀρχιτίμου ἱερατεύσας Ἀλίωι²
vacat
2 Ἀντισθένης Ἀρχιτίμου ἱερατεύσας Ἀλίωι
vacat
3 2² Ὀνασιφῶν Κλειωναίου
Σαλαμίνιος ἐποίησεν.²

29. BASE D'UNE STATUE DÉDIÉE PAR LE CONSEIL ET LES MAGISTRATS RHODIENS

Pl. XXVII, fig. 47 : dessin.

Publications) A. MAIURI, *NS* 20 (A. WILHELM, « Zu Inschriften aus Rhodos und Kos », *MDAI(A)* 51 (1926), pp. 3-4. *CDR-I* 29).

Commentaires) FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 767. CHR. BÖRKER, « Der rhodische Kalender », *ZPE* 31 (1978), pp. 206-207. CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 560. *CDR*, pp. 74, 81-84, 360.

Ouvrage) Base cylindrique d'une statue de nature indéterminée. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Etat)** Mutilée en haut. **Dimensions)** *Hauteur* : 52 cm. *Diamètre* : 72 cm. **Hauteur des lignes)** Inconnue. **Gravure)** *Apices*. Cf. fig. 47.

Lieu de découverte) Ville de Rhodes, « porta dello Scalo ». **Lieu d'exposition)** Inconnu.

Datation) Entre 107 et 93.

[ἄ βου]λὰ [ἄ βο]υ[λευσας]α τὰ[ν]
ἐξάμηνον
τὰν ἐπ' ἱερέως Ἀγλωχάρτου
καὶ ἐπ' ἱερέως Φαινίλα,
5 καὶ τοὶ συνάρξαντες
πρυτάνεις, γραμματεὺς βουλᾶς,
στραταγοί, ταμίαι, ἀστυνόμοι
ἀγωνοθέται, γυμνασάρχαι,
ἐπίσκοποι, ἀγορανόμοι, ἐμπορίου
10 ἐπιμεληταί,
ἐπιστάται τῶν παίδων,
σιτοφύλακες,
κᾶρυξ βουλᾶι καὶ δάμωι
θεοῖς.

I. 1 [πρυτ]α[νε]ύ[σας πρ]ᾶτα[ν] Maiuri ; [ἄ βου]λὰ [ἄ βο]υ[λευσας]α τὰ[ν] Hiller von Gaertringen.

30. BASE DE LA STATUE D'UN PRÊTRE D'ASKLAPIOS

Non illustré.

Publications) G. PUGLIESE CARRATELLI, *SER* 4a, d'après une copie de M. Segre (*CDR-I* 30).

Commentaire) *CDR*, p. 271.

Ouvrage) [Base parallélépipédique d'une statue de nature indéterminée.] **Matériau)** Inconnu. **Dimensions)** Inconnues. **Hauteur des lignes)** Inconnues. **Gravure)** Inconnue.

Remploi épigraphique) Sur les côtés, *CDR-I* 5 (début de l'époque impériale).

Lieu de découverte) Inconnu. **Lieu d'exposition)** [Ville de Rhodes, sanctuaire d'Asklapios.]

Datation) Vers 100.

[--- ---]ος ἀρητήρ Ἀσκληπιῶι ἀν[έθ]ηκε[ε]
[---] Ἀρχι^ρωνος ΣΑ.ΙΤ[---]
[---]ΗΝΟ[---]Ν[---]
[---]ΝΑ[---]
5 Ἀρ[---]
[---]ὄρας Ἀν[---]

vacat
7 Ἐπίχαρ^ρμ^ρος [Ἐπιχάρμου Ῥόδιος καὶ]
Σάτυρος [Ἀντιοχέδς ἐποίησαν.]
vacat

I. 2 APXONOS Segre, Pugliese Carratelli. **I. 7** ΕΠΙΧΑΡΙΟ[---] Segre ; Ἐπιχάριο[ς] Pugliese Carratelli. **I. 8** ΣΑΤΥΡΟΣ[---] Segre, Pugliese Carratelli.

31. INSCRIPTION HONORANT LE GYMNASIARXOS ΠΡΕΣΒΥΤΕΡΟΣ ΚΑΤΑ ΡΩΜΑΙΑ

Pl. XXVII, fig. 48 : estampage inédit.

Pl. XXVII, fig. 49 : dessin.

Publications) W.R. PATON, « Inscriptions de Rhodes », *BCH* 14 (1890), pp. 277-291, C. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG* XII, 1, 46 (G. LAFAYE, *IGRR* IV 1140 [seulement les deux premières et la dernière lignes]. *CDR-I* 31.)

Commentaires) M. HOLLEAUX, « Sur la chronologie des inscriptions rhodiennes », *Rph* 17 (1893), pp. 171-185 = *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques* I, Paris, 1938, pp 381-397. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Zeitbestimmung der rhodischen Künstlerinschriften », *JDAI* 9 (1894), pp. 29-30 ; « Inschriften aus Rhodos », *MDAI(A)* 20 (1895), 4, p. 385. H. VAN GELDER, « *Ad corpus inscriptionum Rhodiarum* », *Mnemosyne* 24 (1896), pp. 77-81. A. MAIURI, *NSCIR* 2, p. 319. CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka* VIII. *Deux documents chronologiques rhodiens*, Copenhagen, 1938, p. 15. J. BENEDIKTSSON, « Sur la date d'IG XII, 1, 46 », *apud* Chr. Blinkenberg, *op. cit.*, pp. 27-28. PH. KOSTOMITSOPOULOS, « Πάροδος Κωνστ. Τσαλδάρη », *AD Chronica* 39 (1984) [1989], pp. 322-323. V. KONTORINI, *Ἀνέκδοτες ἐπιγραφές Ῥόδου* II, Athènes, 1989, 2 (pp. 35-46), 3 (pp. 50-53), 64 (p. 153). V. KONTORINI, « La famille de l'amiral Damagoras de Rhodes. Contribution à la prosopographie et à l'histoire rhodiennes au I^{er} s. av. J.-C. », *Chiron* 23 (1993), pp. 83-99. A. BRESSON, P. BRUN, E. VARINLIOĞLU, *HTC* 44 (p. 156), 49 (p. 172), 55 (p. 177), 62 (pp. 183-186), 67 (p. 193), 69 (p. 195). *CDR*, chapitre VI.

Ouvrage) Table. **Matériau)** Marbre. **Configuration de l'ouvrage)** La table devait être fichée dans la base de la statue du gymnasiarque, ou exposée à proximité. **Etat)** Au moment de sa découverte en 1886, la pierre a été brisée en de nombreux fragments, qui n'ont pas tous été retrouvés. **Dimensions)** *Hauteur* : 150 cm. *Largeur* : 70 cm. *Epaisseur* : inconnue. **Hauteur des lettres)** 2 cm (a, l. 1) ; 1,3-1,4 cm (a, l. 2) ; 0,6-0,7 cm (b) ; 1,5 cm (c). **Gravure)** **B** à boucles inégales. **E** à grande barre. **Z** muni d'une haste. **K** à barres moyennes. **M** à jambes droites. **N** à hastes égales ou presque. **Ξ** dénué de haste. **Π** à hastes égales. **Σ** fermé. **Υ** à petite haste, muni de branches verticales. **Φ** à boucle ellipsoïdale. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La barre du **Φ** et celle du **Ψ** débordent en haut et en bas. *Apices*.

Lieu de découverte) Ville de Rhodes, quartier de Νεοχώρι. **Remploi)** Après sa découverte, l'inscription (fragmentaire) a été murée dans la maison de Th. Géorgiadis. **Lieu d'exposition)** [Gymnase.]

Datation) 80.

Texte) Voir pp. 673-676.

Apparat critique) **b I, l. 3** [Ἀριστ]οφάνης P, Hi ou [Ἀρατ]οφάνης. Ἀρισ[τείδα] ? Hi Ἀρισ[τοκράτευς] ? VG. **b I, ll. 7** [Ἀνδρό]νικος P, Hi ou [Ἀριστό]νικος. Ἀριστε[ίδα] Hi ou

Ἄριστέ[α] ou Ἄριστέ[ως]. **b I, l. 10** Ἄνδρόνικος P, Hi ou Ἄριστόνικος. Ἰέρων[ος] P, Hi ou Ἰέρων[ύμου] VG. **b I, l. 11** Ἀρχικράτης ? Hi. **b I, l. 14** Ἀριστοφάνης Hi ou Ἀρατοφάνης. Φι[λοκ]λεῦς Hi ou Φι[λοκρά]τευσ P, VG. **b I, l. 15** Ἀνδ[ρ]αγόρας Hi. **b I, l. 20** Ἀνδρόμ[α]χος Ἐπικράτευσ Hi ; Ἄριστόμ[α]χος Ἐ[λ]πικράτευσ B (*Lindos* 1, col. 132). Ἀγησικ[λ]ῆς Hi (cf. *Lindos* 229, l. 17) ou Ἀγαθοκ[λ]ῆς VG. **b I, l. 33** Αἰν[η]σίτιμος Hi ; Ἀγ[η]σίτιμος P, B (*Lindos* 324, col. 653). **b I, l. 37** Μενε[---] Hi ; Μενε[κλεῦς] M. **b I, l. 41** Ἀρ[ιστόβ]ιο[ς] Δι[ονυσίου] ? Hi (cf. P) ; Ἀρ[ιστό]---[ος] Δι[---] VG. **b I, l. 42** [τοῦ Δ]ιονυ[σίου] P, Hi. **b I, l. 45** [---] ΩΚΛ[---] Hi. **b I, l. 54** Ἐκ[άτωνο]ς P, Hi ou Ἐκ[φεύξιο]ς. **b I, l. 60** [A---]ος Hi. **b I, l. 60** Ἀ[---]ος Hi. **b I, l. 61** Ἀ[---]ος Hi ; Ἀλεξίδαμ[ος] B (*Lindos* 292, col. 608). **b I, l. 65** Χ[ερσία] Hi ou Π[ερσία]. **b I, l. 69** Ἀ[---]ρατίδας Hi ; Ἀστυκ[ρατίδας] P, VG. **b I, l. 76** [---]Λ[---] Θρ[ασυμήδευς] P, Hi. **b I, l. 85-86** Ἀ[---] καὶ Ἀ[---] Ἀπολλωνίδευσ Hi. **b I, l. 90** [A---]οσι[ς] Ῥά[διος] Hi ; Ἀνθεσίλ[α] Ῥ[ά]διος VG ; Ἀμβρ[οσι]ς] semble trop court. **b I, l. 93** Π[ασικράτευσ] P, Hi ou Ἰ[ασικράτευσ]. **b I, l. 96-97** Restitution conjecturée par Fr. Hiller von Gaertringen et confirmée par Chr. Blinkenberg (*Lindos* 1, col. 131). **b I, l. 100** Ἀνένωρ] ? **b I, l. 121** [A---]δας Hi. **b I, l. 104** Κ[ΛΕΨΡΑΤΕΥΣ] lap. **b II, l. 1** Ἀρχί[δαμος] ? **b II, l. 2** Ἀλκ[αῖος] ? Hi ; Ἀκεστ[αῖος] ? **b II, l. 4** Ἀγ[η]σίτιμος P, Hi ou Αἰν[η]σίτιμος VG. **b II, l. 30** Εὐπολέμ[ου] P, Hi ; Διονυσί[ου] B. **b II, l. 41** Διόγν[ητος] P, Hi ou Δαμάγ[ητος] VG. **b II, l. 56** Δα[---] Hi ; Δα[μ]ανέτου] B. **b II, l. 74** Βασίλωνος ? Hi. **b II, l. 88** [---]ακλεῦς Hi ; Τιμ[ακλεῦς] B. **b III, l. 15** Ζωπ[ᾶς] Hi ou plutôt Ζώπ[υρος] P. **b III, l. 18** Ἡ[θ]ηρὸς ? Hi ; vraisemblablement Ἡ[μ]ερος. **b III, l. 25** Θ[ευγ]έννης ? P, Hi. **b III, l. 27** Θε[ύφαντ]ος ? Hi. **b III, l. 28** καϑ ? ---]θίωνος Hi ; καϑ ou τοῦ Πυ[θ]ίωνος. **b III, l. 29** Θε[υμένης] ? P, Hi. **b III, l. 30** [---]θίωνος Hi. **b III, l. 34** Θευφ[άνης] Hi. **b III, l. 35** Θεμισ[τίας] ? Hi ou Θεμισ[τοκλῆς] VG ou Θεμισ[τόλας]. **b III, l. 36** Θαρσύ[τας] P, Hi ou Θάρσυ[λος] ou Θαρσύ[βιος]. Βάκ[χωνος] ? Hi. **b III, l. 40** Θεύδ[ωρος] ---]απτίδα P, Hi. **b III, l. 50** Ἰ[φιά]δα VG ou Ἰ[ερωνί]δα. **b III, l. 59** Ἐτεά Hi ; Ἐτεά[ρχου] ? VG. **b III, l. 69** ΚΑΛΛΙΠΟΣ lap. **b III, l. 90** Τιμ[ολέ]οντος Hi ; Τιμ[οκρέ]οντος ? P, VG. **b III, l. 96** Καλλικ[λ]ῆς H ou Καλλικ[ράτ]ης P, VG. **b III, l. 120** Οὐλία Hi ; Οὐλιά[δευς] ? VG. **b IV, l. 28** Ἀνύ[του] Hi ; Ἀνυ[σικλεῦς] ? **b IV, l. 87** Στρατο[κλῆς] P, Hi ou Στρατό[δαμο]ς. **b IV, l. 99** Ἀστυμ[ήδευς] P, Hi ou Ἀστυμ[έδωνος].

B = Blinkenberg (*Lindos*). Hi = Hiller von Gaertringen. M = Maiuri. P = Paton. VG = Van Gelder.

32. BASE DE LA STATUE D'ΕΥΠΟΛΕΜΟΣ ΕΥΠΟΛΕΜΟΥ ΤΟΥ ΤΙΜΟΚΡΑΤΕΥΣ Θ ΤΙΜΟΚΡΑΤΕΥΣ, PRÊTRE D'ATHANA LINDIA

Pl. XXVIII, fig. 50 : photographie.

Publications) V. KONTORINI, *AER* II, 73 (*CDR-I* 32).

Commentaire) *CDR*, pp. 260, 268, 413.

Ouvrage) Base cylindrique d'une statue. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Configuration de l'ouvrage)** Entablement séparé. **Etat)** Il manque l'entablement, sur lequel était gravé le début de l'inscription. **Dimensions de la partie inférieure)** Hauteur : 51 cm. Diamètre : 67 cm. **Hauteur des lignes)** 1,3 cm (ll. 1-3) ; 0,9 cm (ll. 4-23). **Gravure)** E à barre moyenne ou grande. Z muni d'une haste. Θ muni d'un point. K à barres moyennes ou grandes. M à jambes droites. N et Π à hastes égales ou presque. Ξ dénué de haste. Σ fermé, dont les branches internes forment parfois un angle obtus. Υ muni de branches droites. Φ de forme indéterminée. Ω ouvert. *Apices.* Les lettres rondes occupent toute la hauteur de la ligne ou presque.

Lieu de découverte et d'exposition) Ville de Rhodes, sanctuaire d'Halios.

Datation) Après 83.

a [τὸν ἱερῇ τοῦ Ἀλίου ?]
[Εὐπόλεμον Εὐπολέμου]
b [το]ῦ Τιμοκράτους
καθ' ὁοθεσίαν δὲ Τιμοκράτους
Κλεύθεμις Κλευξένου
ταμειύσαντα κατὰ Ἀλῖεια καὶ
5 στραταγήσαντα κατὰ πόλεμον καὶ
πρυτανεύσαντα καὶ προφατεύσαντα
καὶ ἱερατεύσαντα Ἀθάνας Λινδίας καὶ
Διὸς Πολιέως
καὶ ἱερατεύσαντα Ἀρτάμιτος Κεκοίας
10 καὶ τιμαθέντα ὑπὸ Λινδίων χρυσέῳ στεφάνῳ
καὶ εἰκόνι χαλκῆαι καὶ στεφανοφορίαι ἐν ταῖς
πανηγύρεσι, ἅς κα ζῶι, καὶ ἀναγορεύσει
τᾶν τιμᾶν εἰς τὸν αἰὶ χρόνον καὶ
χοραγήσαντα τραγωιδοῖς καὶ νικάσαντα Ποσειδάνια
15 καὶ Ἀλῖεια καὶ
χοραγήσαντα τραγωιδοῖς καὶ νικάσαντα
Ἀλεξάνδρεια καὶ Διονύσια καὶ
χοραγήσαντα πυρρίχαι καὶ νικάσαντα καὶ
γενόμενον ἐπὶ τᾷς ἐπιμελείας τῶν ἵππων
20 καὶ τριηραρχήσαντα δις
εὐνοίας ἔνεκα καὶ εὐεργεσίας
τᾷς εἰς αὐτὸν
θεοῖς.
vacat

V. Kontorini ne restitue pas de titulature sur l'entablement (a).

33. INSCRIPTION HONORANT UN PRÊTRE D'APOLLON PYTHIOS (?)

Non illustré.

Publications) M. SEGRE, « Il culto di Apollo Pythaeus a Rodi », *PP* 4 (1949), pp. 72-77 (*CDR-I* 33).

Commentaire) *CDR*, pp. 260-270.

Ouvrage) Indéterminé. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Etat)** Brisé en haut et en bas ; abîmé sur les côtés. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 27 cm. *Largeur conservée* : 19 cm. *Épaisseur* : 13 cm. **Hauteur des lettres)** 0,8 cm. **Gravure)** Inconnue.

Lieu de découverte et d'exposition) Acropole de Rhodes, sanctuaire d'Apollon Pythios.

Datation) Avant 89 ou après 73.

[--- Ἀ]ριστολόχο[υ]
ἱερέως Ῥώμας καὶ
Λυσάνδρου Λυσάνδρου
ἱερέως Ὑητοῦ καὶ
5 Ἀριστωνύμου Ἀλεξικρά-
τεως ἱερέως Κυρβάνθων
καὶ ὑπὸ ἱεροθυτῶν
[Φ]ιλοκράτους Ἰέ[ρ]ων[ος]
Μόσχου Μηνοδότ[ου]
10 Ἀριστεΐδα Κλειν[ία]

Νικαγόρα Μηδύλλ[ου],
 Στασιμβρότου Έκατ[αίου]
 καὶ ὑπὸ Ἀγοράνακ[τος Ἀρι]-
 στάνδρου προφάτα [καὶ]
 15 ὑπὸ Εὐκλεῦς Ξενοφ[άνευσ]
 γραμματέως ἱερέω[ς]
 [Ἀ]λίου [καὶ ἱερ]οθυτῶ[ν]
 [κ]α[ὶ ὑπὸ ---]ΩΝ[---]

34. INSCRIPTION HONORANT ΔΙΟΠΕΙΘΗΣ ΑΡΙΣΤΩΝΙΔΑ, PRÊTRE DES DIEUX DE SAMOTHRACE

Pl. XXIX, fig. 51 : photographie.

Publications) V. KONTORINI, *AER* I, 3 (CDR-I 34).

Commentaire) CDR, p. 285.

Ouvrage) Stèle moulurée. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Configuration de l'ouvrage)** « Le haut et le bas de l'inscription sont ornés, devant et sur les côtés, d'un bandeau et d'une moulure dont la hauteur totale est de 0,065 pour le haut et de 0,10 pour le bas. A la face postérieure, cette décoration ne fait retour que sur une largeur de 3 cm de part et d'autre d'un large bandeau en saillie (larg. 16 cm, prof. 2 cm) grossièrement aplani. La présence de ce bandeau implique que la stèle était adossée à un about de mur. » **Etat)** La stèle est mutilée en haut. **Dimensions)** Hauteur conservée : 87,7 cm. Largeur : 23 cm en haut et 26,2 cm en bas. **Hauteur des lignes)** 1-1,3 cm. **Gravure)** B à boucles inégales. E à barre moyenne ou grande. Θ muni d'un point. K à barres moyennes (celle du dessous s'attache à celle du dessus). M à jambes parallèles. N et Π présentant une haste droite de taille très variable. Σ fermé, dont les branches intérieures forment un angle variable. Υ à petite haste, muni de branches droites. Φ à boucle circulaire (?). Ω légèrement ouvert. Les lettres rondes n'occupent généralement pas toute la hauteur de la ligne. La haste du Φ déborde en haut (?). Apices. Lignes de guidage (l. 32).

Lieu de découverte) Ville de Rhodes, terrain Pachos. **Lieu d'exposition)** Sanctuaire des dieux de Samothrace (= terrain Pachos ?).

Datation) I^{er} siècle.

ἱερεὺς
 θεῶν Σαμοθράκων
 Διοπείθης
 Ἀριστωνίδα Χαλκήτας
 5 Ἄλεια καὶ Τριητηρίδα καὶ
 ἱερατεύσας Ἀφρ[ο]δίτας
 Ῥωμαῖα καὶ Τριητηρίς
 καὶ γενόμενος
 ἐπιμελητὰς τοῦ ἱεροῦ
 10 τῶν θεῶν τῶν Σαμοθράκων
 καὶ πρυτανεύσας καὶ Ἄλεια
 καὶ στεφανωθέντα
 ὑπὸ πρυτάνεων καὶ βουλᾶς
 γραμμα<α>τέων συναρχόντων
 15 κοινοῦ χρυσέῳ στεφάνῳ
 καὶ ὑπὸ στρα[τ]ῶν
 συναρχόντων κοινοῦ
 χρυσέῳ στεφάνῳ καὶ
 ὑπὸ ταμιᾶν συγ[ρ]χόντων
 20 κοινοῦ χρυσέῳ στεφάνῳ
 ἀρετᾶς ἕνεκα καὶ
 εὐνοίας, ἃν ἔχων

- διατελεῖ εἰς αὐτούς· καὶ
 στεφανωθέντα ὑπὸ
 25 Πτολεμαίων τᾶς ἱερᾶς
 καὶ ἁσύλου καὶ αὐτονόμου
 χρυσέῳ στεφάνῳ καὶ
 λαβὼν πολιτείαν
 παρὰ τᾶς πόλιος αὐτῶν·
 30 καὶ διασώσας τριήρη
 τῶν κατὰ Λιβύαν τόπων·
 θεοῖς τοῖς ἐν Σαμοθράκᾳ
vacat
 33 χαριστήριον.
vacat

— *Traduction*

Diopeithès, fils d'Aristônidas, du dème des Chalkètai, prêtre des dieux de Samothrace pendant les Halieia et la Triétéris, ayant exercé la prêtrise d'Aphrodite pendant les Rhômaia et la Triétéris, la charge d'épimélète du sanctuaire des dieux de Samothrace et de prytane pendant les Halieia, couronné d'une couronne d'or par le *koinon* des prytanes et des secrétaires du Conseil conjointement en charge, d'une couronne d'or par le *koinon* des stratèges conjointement en charge, d'une couronne d'or par le *koinon* des trésoriers conjointement en charge pour sa valeur et la bienveillance dont il a constamment fait preuve à leur endroit ; couronné par les gens de Ptolémaïs, cité sacrée, inviolable et autonome, et gratifié de la citoyenneté par leur cité ; auteur du sauvetage d'une trière au large de la Libye (élève ce monument) en reconnaissance aux dieux de Samothrace.

35. BASE D'UN TRÉPIED DÉDIÉ PAR ΤΙΜΟΣΤΡΑΤΟΣ ΛΥΚΩΝΟΣ, CHORÈGE

Pl. XXIX, fig. 52 : dessin.

Publications) G. IACOPI, *NESM* 55 (CDR-I 35).

Commentaires) CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 565. *CDR*, p. 357.

Ouvrage) Base d'un trépied votif. **Matériau)** Marbre. **Configuration de l'ouvrage)** Trous de scellement du trépied à la face supérieure. **Etat)** Brisée en bas. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 22 cm. *Largeur (conservée ?)* : 145 cm. *Épaisseur* : inconnue. **Hauteur des lettres)** 2,5 cm. **Gravure)** Apices. Cf. fig. 52.

Lieu de découverte et emploi) Ville de Rhodes, dallage de l'église Ἅγιος Δημήτριος. **Lieu d'exposition)** [Sanctuaire de Dionysos ?]

Datation) I^{er} siècle ?

ἐπ' ἱερέως Ἀγαθοδώρου τοῦ Ἀριστομβρότου
 Τιμόστρατος Λύκωνος χοραγήσας Διονύσωι
 ἱαλύσια παῖδων ἐνίκη[σε].

36. INSCRIPTION HONORANT ΜΑΡΚΟΣ ΑΥΡΗΛΙΟΣ ΚΥΡΟΣ ΕΥΠΛΟΟΣ, PRÊTRE DE DIONYSOS BACCHIOS

Pl. XXX, fig. 53 : photographie.

Publications) FR. HILLER VON GAERTRINGEN, S. SARIDAKIS, « Rhodos », in D. Chiavaras, Fr. Hiller von Gaertringen, S. Saridakis, « Inschriften von Syme Teutlussa und Rhodos », *JÖAI* 7 (1904), pp. 92-94. TH. REINACH, « Inscriptions des îles III. Rhodes », *REG* 17 (1904), pp. 203-210, 1. G. PUGLIESE CARRATELLI, *PSA*, p. 196, n. 7 [ll. 20-25 ; avec une note de M. SEGREG].

Commentaire) *CDR*, pp. 66, 73-74, 275

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Dimensions)** Hauteur : 70 cm. Largeur : 76 cm. Epaisseur : inconnue. **Hauteur des lettres)** 2,5 cm (Φ : 3,5 cm). **Gravure)** B à boucles inégales, étroites. E à barre moyenne ou grande. Z à barre oblique. Θ à grande barre horizontale. K à grandes barres. M à jambes parallèles. N et Π à hastes égales. Ξ présentant un 8 à la place de la barre centrale. Σ fermé. Υ à petite haste, muni de branches droites. Φ à boucle circulaire. Ω ouvert, présentant un ornement interne en forme de T. Les lettres rondes occupent toute la hauteur de la ligne. La barre du Φ déborde en haut et en bas.

Remploi épigraphique) Sur un des côtés de la stèle, inscription très mutilée, « d'une autre écriture », publiée par Th. Reinach (p. 204).

Lieu de découverte et de remploi) Ville de Rhodes, dans une église. **Lieu d'exposition)** Inconnu.

Datation) Après 212 ap. J.-C.

[ό] δᾱμος ό Ῥοδίον καὶ ἁ βουλὰ Μάρκον Αὐρή[λιον]
 [K]ῦρον Εὐπλοος Ποντωρῆ τὸν ἱερέα τοῦ Βάκχ[ου]
 Διονύσου, τὸν διαδεξάμενον τὰν ἱερωσύναν ἐ[v]-
 δόξως παρὰ τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ Μάρ(κου) Αὐρ(ηλίου) Ἀλιοδώρου
 5 Εὐπλοος Ποντωρέως καὶ φιλοτειμησάμενον ἐκ
 τῶν ιδίων τῇ μὲν κρατίστη βουλῇ δηναρίου μυρι-
 ἄδας δύο, ἐφ' ᾧ τῶν μὲν μυρίων δηναρίων ό τόκος
 διανέμηται τοῖς θερινοῖς βουλευταῖς ἐπὶ τῇ γενε-
 θλίῳ αὐτοῦ ἡμέρᾳ Δαλίου νομηνία, τῶν δὲ ἄλλων X
 10 μυρίων καὶ αὐτῶν καὶ ό τόκος ὁμοίως διανέμηται τῇ χει-
 μερινῇ βουλῇ ἐπὶ τῇ γενεθλίῳ ἡμέρᾳ τοῦ ἀδελφοῦ αὐ-
 τοῦ Μάρκου Αὐρ(ηλίου) Ἑρμοῦ Εὐπλοος Ποντωρέως, ἥτις ἐστὶν
 Πεταγεῖντιου ἰθ', φιλοτειμησαμένου δὲ καὶ ἐπὶ τᾷ ἀνα-
 [σ]τάσει τοῦ ἀνδριάντος αὐτοῦ τοῖς σεμνοτάτοις βουλευ-
 15 ταῖς, δόντα δὲ καὶ ἐπὶ ταῖς τῆς ἱερωσύνης πανηγύρεσιν
 νομὰς φιλοτειμῶς, ἐκάστῳ μὲν βουλευτῇ X δέκα καὶ
 ἐκάστῳ πολεῖτῃ X πέντε, καὶ ἐ[λ]α[ιοθ]ετήσαντα ἡμέρας κ'
 ἐν τῷ τῆς ἱερωσύνης ἐνιαυτῷ, δόντα δὲ καὶ ὑπὲρ τοῦ
 ὑοῦ Μάρκου Αὐρ(ηλίου) Ζωτίκου Κύρου Ποντωρέως ἐφήβου
 20 τῇ σεμνοτάτῃ βουλῇ νομήν, καὶ εἰς πολλὰ δὲ καὶ
 ἄλλα χρησίμου γεινομένου αὐτοῦ τᾷ πόλει, ἁ πατρίς
 [κ]αὶ Βακχεῖα, οἷς καὶ ἐφιλοτειμήσατο ἀνδρῶσιν ἡ-
 [ρ]ω[ος] X ρ', δόντα δὲ καὶ τῷ ὑδραύλῃ τῷ ἐπεγείροντι
 [τὸ]ν θεὸν X τέξ', καὶ τοῖς τὸν θεὸν ὑμνήσασιν κατὰ
 25 [μῆν]α X μ', καὶ ταῖς τοῦ θεοῦ καθόδοις δυσὶ τοῖς...

vacat

II. 22-23 H|++OΣ Hiller von Gaertringen. Reinach, Pugliese Carratelli. ἡ|[ρω]ος Segre.

— Traduction

Le peuple rhodien et le Conseil honorent Markos Aurélios Kuros, fils d'Euplous, du dème des Pontôreis, prêtre de Bacchus Dionysos, qui a glorieusement reçu la prêtrise de son frère Markos Aurélios Haliodôros, fils d'Euplous, du dème des Pontôreis. Il a fait preuve de sa générosité en gratifiant, sur ses fonds propres, le très puissant Conseil de 20 000 deniers, à la condition que les intérêts des 10 000 premiers deniers soient alloués aux membres du Conseil réunis dans la session d'été le jour de son anniversaire, soit le 1^{er} Dalios, et que les intérêts des 10 000 deniers restant soient semblablement alloués au Conseil réunis dans la session d'hiver le jour de l'anniversaire de son frère, Markos Aurélios Hermos, fils d'Euplous, du dème des Pontôreis, qui tombe le 19 Pédageitnuos. Il a en outre financé l'érection de sa statue au nom des très vénérables membres du Conseil. Pour

le fêtes organisées durant sa prêtrise, il a gratifié chaque membre du Conseil de 10 deniers et chaque citoyen de cinq deniers. Il a d'autre part fourni pour 20 jours d'huile pendant l'année de sa prêtrise. Il a également procédé à une gratification au nom de son fils Markos Aurélios Zôtikos, fils de Kuros, du dème des Pontôreis, éphèbe. Comme il s'est montré utile à la cité en bien d'autres occasions encore, sa patrie et les associations dédiées à Bacchus, dont il a gratifié les membres (?) de 100 deniers, non sans avoir donné 360 deniers pour l'orgue hydraulique qui sert à réveiller le dieu, 40 deniers par mois à ceux qui célèbrent le dieu par leurs chants, et --- deniers pour les deux fêtes célébrant la descente du dieu...

IV.2. CAMIROS

37. BASE D'UNE STATUE DÉDIÉE PAR LE DAMIURGE ΟΝΥΜΑΡΧΙΑΔΑΣ ΕΥΑΡΑΤΟΥ ET D'AUTRES MAGISTRATS CAMIRÉENS

Pl. XXXI, fig. 54 : photographie.

Publications) M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 44 (*CDR-I* 37).

Commentaire) *CDR*, pp. 236, 247.

Ouvrage) Base parallélépipédique d'une statue. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Dimensions)** *Hauteur* : 72 cm. *Largeur* : 47 cm. *Epaisseur* : 23 cm. **Hauteur des lettres)** 1,2 cm. **Gravure)** **B** à boucles légèrement inégales. **E** à barre moyenne. **Θ** muni d'un point. **K** à barres moyennes. **M** à jambes parallèles. **N** et **Π** à hastes inégales. **Σ** fermé. **Υ** à haste moyenne ou grande, muni de branches droites. **Φ** à boucle ellipsoïdale. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** ne débord pas. *Apices*.

Lieu de découverte et d'exposition) Ville de Camiros.

Datation) 205.

Ὀνυμαρχίδας Εὐάρατου δαμιουργήσας
 καὶ ἱεροποιήσαντες
 Φίλων Γόργωνος
 Εὐάρατος Ἀριστοδόρου
 5 Ἀρίστανδρος Εὐδάμου
 Ἀγάνωρ Θαρσύλου
 Νικαγόρας Νικαγόρα
 Ἀριστόμβροτος Κλεισιτίμου
 Ἑρμοκρέων Θεώρου
 10 Εὐκρατίδας Ἀγησάνδρου
 Φίλτατος Ἀριστονίκου
 καθ' ὑποθεσίαν δὲ Ἀντισθένης
 Ἀρισταίνετος Ἀριστάρχου
 Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου
 15 Δαμοκρατίδας Ἀρετακρίτου
 καὶ ἀρχιεριστήσας
 Πολυκλῆς Πυθείου
 καὶ ἱερατεύσαντες
 Ἀθάνας Πολιάδος καὶ Διδὸς Πολιέως
 20 Ἀγίας Σθενέλα
 Ἀπόλλωνος Πυθίου καὶ Καρνείου
 Ἀγαθόβουλος Σιμία
 Ἀσκλαπιοῦ
 Ὀνάσανδρος Πεισιδάμου
 25 καὶ ἱεροκᾶρυξ

- Εὐρύδικος Τίμωνος
vacat
 27 θεοῖς.
vacat
 28 Πυθόκριτος Τιμοχάριος Ῥόδιος
 ἐποίησε.
vacat

38. BASE D'UNE STATUE DÉDIÉE PAR UN DAMIURGE ET D'AUTRES MAGISTRATS CAMIRÉENS

Pl. XXXII, fig. 55 : photographie.

Publications) G. IACOPI, « Esplorazione archeologica di Camiro II. *Epigraphica* », *Clara Rhodos* VI-VII, Rhodes, 1932-1933, pp. 414-415, 39. M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 45 + *TC* suppl., p. 233 (*CDR-I* 38).

Commentaire) *CDR*, pp. 236, 249.

Ouvrage) Base parallélépipédique d'une statue. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Configuration de l'ouvrage)** Entablement. **Etat)** Il manque la partie supérieure de la base, sur laquelle était gravé le début de l'inscription. **Dimensions)** *Hauteur* : 98 cm. *Largeur* : 48 cm. *Epaisseur* : 38 cm. **Hauteur des lettres)** 1 cm. **Gravure)** **B** à boucles légèrement inégales. **E** à barre petite moyenne ou grande. **Θ** muni d'un point. **K** à barres moyennes. **M** à jambes droites. **N** et **Π** à hastes inégales. **Ξ** dénué de haste. **Σ** fermé. **Υ** à haste moyenne ou grande, muni de branches droites. **Φ** à boucle ellipsoïdale. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** ne déborde pas. *Apices*.

Lieu de découverte et d'exposition) Ville de Camiros.

Datation) Vers 196.

- [--- ---]
 [δαμιουργήσας καὶ ἱεροποιοί']
 [--- ---]
 Χαρμ[--- ---]
 [--- ---]
 Μίλων Στᾶσι[---]
 καθ' ὕθεσίαν δὲ Τιμακρά[τευς]
 5 Θεύδιππος Κυδολάου
 Δαμαγόρας Ἀγησιτίμου
 Πυθίων Σωσικράτευς
 Ἀρίστων Ῥοδοπείθευς
 Φιλοκράτης Ἀρεστορίδα
 10 καθ' ὕθεσίαν δὲ Ἀριστομένευσ
 Πυθόδωρος Ἀπολλοδώρου
 Ἀρίστανδρος Τιμαρέτου
 Αἰνησίων Ἀγεστράτου
 ἀρχιεριστάς·
 15 Ἐξάκεστος Ἐξάκέστου
 ἱερεῖς
 Ἀθάνας Πολιάδος καὶ Διὸς Πολιέως·
 Πausανίας Κλεισίωνος
 Ἀπόλλωνος Πυθίου καὶ Καρνείου·
 20 Ἀριστολαΐδας Ἐργοῖτα
 Ποτειδάνος Κυρητείου καὶ Ἰππίου·
 Εὐκλῆς Εὐκλ[ε]ῦς
 Διον[ύσο]υ κα[ὶ] Μο[υ]σᾶν·
 Νικομήδης [Νίκ]ομάχου
 25 Ἀσκλ[απ]ιοῦ·

Τιμακράτης Τιμαρέ[του]
 τοῦ Τιμοθέου
 Ἀφροδίτας·
 Εὐφραγόρας Εὐφράνορος
 30 Σαράπιος·
 Ξεναγόρας Ξείνιος
 ἀγωνοθέτας·
 Ἱεροφάνης Φιλοκράτεως
 ἐπιστάται·
 35 Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου
 Τιμόστρατος Θαρσύλου
 Σώστρατος Βουλακράτεως
 γραμματεὺς μαστρῶν·
 Ἀθανόδοτος Δαμαγῆτου
 40 ὑπογραμματεὺς·
 [Ξ]ενόμβροτος Ῥοδίπου
 ἱεροκάρυκες·
 Εὐρύδικος Καλλικστράτου
 Βασίλων Τιμάρχου
vacat
 45 θεοῖς.

39. INSCRIPTION HONORANT LE DAMIURGE ΑΛΕΞΙΜΑΧΟΣ ΕΡΜΙΑ

Pl. XXXIII, fig. 56 : photographie.

Publications) G. IACOPI, « Esplorazione archeologica di Camiro II. *Epigraphica* », *Clara Rhodos* VI-VII, Rhodes, 1932-1933, pp. 437-438, 56a. M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 4e, a (*CDR-I* 39).

Commentaire) *CDR*, pp. 221, 308.

Ouvrage) Bloc d'angle de l'épistyle du portique inférieur de Camiros. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Dimensions)** *Hauteur* : 64 cm. *Largeur* : 55 cm. *Épaisseur* : 55 cm. **Hauteur des lettres)** 3 cm. **Gravure)** E à barre moyenne. K à barres moyennes. M à jambes parallèles. N et Π à hastes égales. Ξ dénué de haste. Σ fermé. Φ à boucle circulaire. Les lettres rondes occupent toute la hauteur de la ligne. La haste du Φ débordé en haut et en bas.

Lieu de découverte et d'exposition) Cf. ouvrage.

Datation) Après 45 ap. J.-C.

δαμιουργὸς
 Ἀλεξίμαχος Ἑρμία
 Λοξίδα, ἐφ' οὗ καὶ
 Διπανάμια.
vacat

40. INSCRIPTION HONORANT LE DAMIURGE ΜΙΝΝΙΩΝ ΔΩΡΟΘΕΟΥ

Pl. XXXIV, 57.

Publications) *TC* 4b (*CDR-I* 40).

Commentaire) J. et L. ROBERT, *BE* 1955, n° 217. A. BRESSON, *Pérée* 3, p. 44. *CDR*, pp. 278, 308.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** « Marbre ». **Configuration)** Face secondaire de *CDR-I* 10. **Etat)** Brisée en haut. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 44 cm. *Largeur* : 35 cm. *Épaisseur* : 21 cm. **Hauteur des lignes)** 2,4 cm.

Gravure) Hétérogène. **E** à barre centrale moyenne ou grande. **Θ** muni d'un point (?). **M** à jambes obliques. **N** et **Π** à hastes égales. **Σ** fermé. **Υ** à petite haste, muni de branches verticales. **Φ** à boucle ellipsoïdale. **Ω** ouvert. Les lettres rondes occupent toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** déborde en haut et en bas. *Apices.*

Lieu de découverte et d'exposition) Cf. *CDR-I* 10.

Datation) Après 45 ap. J.-C.

a [δαμιουργός]
[--- ἐφ' οὗ]
[---] ἐγένετ[ο]
b δαμιουργός
Μιννίων Δωροθέου
ἱερεὺς τῆς Τριπόλεως
5 [ἐ]φ' οὗ Ἑλεῖα καὶ Διπανάμια.

IV.3. LINDOS

41. BASE DE LA STATUE DÉDIÉE PAR LE PRÊTRE D'ATHANA LINDIA ΣΩΣΙΛΑΣ ΣΙΜΙΑ ET D'AUTRES MAGISTRATS LINDIENS

Pl. XXXIV, fig. 58 : estampage.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 70 (*CDR-I* 41).

Commentaire) *CDR*, pp. 110-111, 127-133, 172.

Ouvrage) Base parallélépipédique d'une statue en pierre. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Dimensions)** *Hauteur* : 76 cm. *Largeur* : 81,5-86,7 cm. *Épaisseur* 109. **Hauteur des lettres)** 1,8 cm. **Gravure)** **E** à barre moyenne. **Θ** muni d'un point. **K** à barres moyennes. **N** et **Π** à hastes inégales. **Σ** ouvert. **Υ** à grande hastes, muni de branches droites ou légèrement incurvées. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne.

Lieu de découverte et de remploi) Acropole de Lindos, encadrée dans un mur. **Lieu d'exposition)** Sanctuaire d'Athana Lindia.

Datation) Vers 281.

ἱερεὺς Ἀθαναίας Λινδίας
Σωσίλας Σιμία
Ἀπόλλωνος Πυθαέως
Γοργοσθένης Ἀρχοκράτης
5 ἀρχιεροθύτας
Τρίτυλλος Ἀρχιτίμου
ἱεροθύται
Πολύστρατος Πολυαράτου
Ἀντικλῆς Ἀντικλεῦς
10 Τείσων Καλλικλεῦς
Κλεαγόρας Σωσίλα
Ἀγέμαχος Πυθογένεως
Λυσίμαχος Πανσιμάχου
Κλεώνυμος Δαμωνακτος
15 Θεύδοτος Τιμοστράτου
Ἀθανόδωρος Πολυκλεῦς
θεοῖς.

42. BASE DE LA STATUE DE ΤΕΙΣΩΝ ΚΑΛΛΙΚΛΕΥΣ, PRÊTRE D'ATHANA LINDIA

Pl. XXXV, fig. 59 : dessin.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 136 (CDR-I 42).

Commentaire) CDR, pp. 113, 133, 172, 207.

Ouvrage) Base cylindrique d'une statue en bronze. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Configuration de l'ouvrage)** Moulure en haut et en bas. « A la face supérieure, traces d'une statue, dont les pieds ont touché le sol dans toute leur longueur (17-17,6 cm). **Dimensions)** Hauteur : 79,4 cm. Diamètre : 73,5 (au-dessus des moulures) ; 61,5 (en dessous des moulures). **Hauteur des lettres)** 1,5-1,6 cm (I) ; 1,7-1,8 cm (II, ll. 1-3) ; 1-1,1 (signature). **Gravure)** « Ecriture soignée de la fin du III^e siècle ; pas d'apices ; les barres horizontales du Σ sont parallèles ; O et Θ sont plus petits que les autres lettres. » Cf. fig. 59. L'absence d'apices s'explique par le fait que l'inscription ne date pas de la « fin du III^e siècle », comme le supposait Chr. Blinkenberg, mais de son milieu.

Lieu de découverte et d'exposition) Acropole de Lindos, sanctuaire d'Athana Lindia.

Datation) Vers 244.

Τείσων Καλλικλεῦς
ἱερατεύσας Ἀθαναίαι
Λινδίαι Διῖ Πολιεῖ
Ἀπόλλωνι Πυθίῳ
5 Διονύσῳ Ποσειδᾶνι Ἰππίῳ.
vacat
6 Φύλης Ἀλικαρνασσεὺς ἐπόησε.
vacat

43. MONUMENT DE ΑΓΗΣΑΝΔΡΟΣ ΜΙΚΙΩΝΟΣ

Pl. XXVI, fig. 60 : dessin du monument.

Pl. XXVII, fig. 61 : photographie de l'inscription.

Publications) K.-FR. KINCH, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg). Quatrième rapport*, Copenhagen, 1907, pp. 11-22. CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka* VII. Triemiolia. *Etude sur un type de navire rhodien*, Copenhagen, 1938, p. 22-30, I ; *Lindos* 169 (CDR-I 43).

Commentaires sur l'inscription) FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 739. CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka* VI. *Les prêtres de Poseidon Hippios. Etude sur une inscription lindienne*, Copenhagen, 1937, pp. 28, 32. CDR, pp. 214-216, 438.

Commentaires sur le relief et la trihémiolie) L. ROBERT, « Trihémiolies athéniennes », *RPh* 18 (1944), pp. 11-17 = « Contributions à un lexique épigraphique II. Trihémiolies athéniennes et ΦΥΛΑΚΙΔΕΣ » = *Hellenica* II, Paris, 1946, pp. 123-126. L. CASSON, « Hemiolia and Triemiolia », *JHS* 78 (1958), pp. 14-18. A.L. ERMETI, « Il rilievo navale di Lindos. Definizione di hemiolia e trihemiolia », *RAL* 33 (1978), pp. 175-197. J.S. MORRISON, « Hemiolia, Trihemiolia », *IJNA* 9.2 (1980), pp. 121-126. L. CASSON, *Ships and Seamanship in the Ancient World*, Princeton, 1986², pp. 127-135. L. BASCH, *Le musée imaginaire de la marine antique*, Athènes, 1987, pp. 363-365. V. GABRIELSEN, *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Aarhus, 1997, pp. 86-94.

Ouvrage) « Relief d'un navire [trihémiolie ?], sculpté dans le flanc du rocher, tout près d'une exèdre et de l'escalier antique qui conduisait à l'acropole » (Blinkenberg). **Configuration de l'ouvrage)** « Le relief représente la poupe du vaisseau, vue de bâbord. Le navire portait une statue d'homme, placée juste au-dessus de l'inscription [...]. Selon toute probabilité la signature (Πυθόκριτος Τιμοχάρτος) se rapporte non seulement à la statue, mais aussi au relief, dont l'artiste aura fourni le projet et surveillé l'exécution. La surface a souffert par les intempéries » (Blinkenberg). L'inscription rapporte que trois honneurs ont été accordés à Ἀγῆσανδρος Μικίωνος : une couronne d'or, une statue et la proédrie dans les concours. La couronne est représentée sur le relief, de même que le siège de la proédrie, qui peut aussi être regardé comme le siège du capitaine. « Quant à la statue érigée en l'honneur d'Hagésandros, elle était de bronze et a dû être placée sur le pont au-dessus de l'inscription. On y voit deux trous destinés à recevoir les deux tenons de plomb qui fixaient les pieds. La statue elle-même n'a pas été retrouvée » (Kinch). **Dimensions)** Hauteur maximale du relief : 550 cm. Largeur : 476 cm. **Configuration de l'inscription)** Le texte a été gravé sur l'apostis du navire. **Hauteur des lettres)** 1,5-2 cm

(ll. 1-7) ; 1,3-1,4 (signature). **Gravure**) E à barre moyenne. Θ muni d'un point. K à petites barres. M à jambes presque parallèles. N à hastes généralement égales. Π à hastes inégales. Σ à branches droites. Υ à haste moyenne ou grande, muni de branches droites. Ω ouvert.

Lieu de découverte et d'exposition) Cf. ouvrage.

Datation) Vers 200.

[Λίν]διοι ἐτίμασαν
[Ἀγή]σανδρον Μικίωνος
χ[ρυ]σέωι στεφάνωι
εἰκόνι προεδρίαι ἐ[v] τοῖς
5 ἀγῶσι ἀρετᾶς ἔνεκα καὶ
εὐνοίας ἅν ἔχων διατελεῖ
περὶ τὸ πλῆθος τὸ Λινδίων.
vacat
8 Πυθόκρι[τ]ος Τιμοχάριος Ῥό[διος] ἐποίησε.
vacat

44. BASE DES STATUES DE ΗΡΑΚΛΕΙΤΟΣ ΑΡΧΟΚΡΑΤΕΥΣ ET DE ΚΛΕΑΓΟΡΑΣ ΤΙΜΑΣΑΡΧΟΥ, PRÊTRES D'ATHANA LINDIA

Pl. XXXVII, fig. 62 : dessin.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 159 (CDR-I 44).

Commentaire) CDR, pp. 113-114, 213-214.

Ouvrage) Base parallélépipédique de deux statues. **Matériau**) Pierre de Lartos. **Configuration de l'ouvrage**) « Le devant et les faces latérales sont aplanis avec soin ; anathyrose en haut, en bas et sur la face postérieure. Trois trous de crampons font voir que le bloc conservé était lié à un autre qui formait le revers de la base. » **Etat**) L'entablement et le revers de la base sont perdus. **Dimensions de la partie conservée**) *Hauteur* : 45,9 cm. *Largeur* : 133,7 cm. *Épaisseur* : 29 cm à gauche, 31 cm à droite. **Hauteur des lettres**) 1,5-1,6 cm (I) ; 1,7-1,8 cm (II, ll. 1-3) ; 1-1,1 (signature). **Gravure**) Cf. fig. 62.

Lieu de découverte) Kopria. **Lieu d'exposition**) Acropole de Lindos, sanctuaire d'Athana Lindia.

Datation) Vers 195.

I [Ηρ]άκλειτος Ἀρχοκράτευς ἱερατεύσας Ἀθαναίαι Λινδίαι Διῖ Πολιεῖ Ἀπόλλωνι Πυθίωι 5 Ποτειδᾶνι Ἰππίωι Ἀρτάμι<τι> τᾶι ἐν Κεκοίαι Διονύσωι. vacat	II Κλεαγό[ρ]ας Τιμασάρχου ἱερατεύσας Ἀθαναίας Λινδίας καὶ Διὸς Πολιέως. vacat 4 Πυθόκριτος Τιμοχάριος Ῥόδιος ἐποίει. vacat

I, l. 6 APTAMITAI lap.

45. AUTEL CONSACRÉ AUX DIEUX DE SAMOTHRACE

Non illustré.

Publications) E. LOEWY, « Unediertes aus Rhodos », *AEMÖ* 7 (1883), p. 136, 72, d'après un estampage de S. Georgiadis. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Samothrakischen Götter in Rhodos un Karpathos », *MDAI(A)* 18 (1893), pp. 390-391, 4 ; *IG XII*, 1, 788 (*CDR-I* 45).

Commentaire) H. VAN GELDER, « *Ad corpus inscriptionum Rhodiarum* », *Mnemosyne* 24 (1896), p. 92. *CDR*, pp. 137-138.

Ouvrage) Autel rectangulaire. **Matériau)** Inconnu. **Etat)** Cassure en haut. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 34 cm. *Largeur* : 36 cm. *Épaisseur* : 35 cm. **Hauteur des lettres)** 1 cm. **Gravure)** Inconnue.

Lieu de découverte et d'exposition) Acropole de Lindos, sanctuaire d'Athana Lindia (?).

Datation) Vers 185.

[ἱερεὺς Ἀθαναίας Λινδίας]
[καὶ Διὸς Πολιέως]
[Κόμων] Ἱποκράτε[υς]
[Ἀ]ριστόμαχος Ἀλεξάν[δρου]
ἀρχιεροθύτας·
Ἀριστοκράτης Πολυξένου
5 ἱερεὺς Σαράπιος·
Δαμοφέλῃς Πεισύλου
θεοῖς τοῖς ἐν Σαμοθράκαι
χαριστήριον.

Fr. Hiller von Gaertringen restitue ainsi le début de l'inscription : [ἱερεὺς *dei alicuius* :] | [ὁ δεῖνα]
Ἱποκράτε[υς]. **I. 4** Ἀλεξάν[δρου] Hiller von Gaertringen ou Ἀλεξάρ[χου] Van Gelder.

46. STÈLE MENTIONNANT LE PRÊTRE D'ATHANA LINDIA ΝΙΚΑΓΟΡΑΣ ΠΑΝΑΙΤΙΟΥ Θ ΑΙΝΗΣΙΔΑΜΟΥ ET D'AUTRES MAGISTRATS LINDIENS

Pl. XXXVIII, fig. 63 : estampage.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 166 (*CDR-I* 46).

Commentaire) *CDR*, pp. 152-154, 169-173.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Etat)** Cassure à gauche et en bas. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 28,5 cm. *Largeur conservée* : 23,5 cm. *Épaisseur* : 11,5 cm. **Hauteur des lettres)** environ 0,9 cm. **Gravure)** **E** à barre moyenne. **Θ** muni d'un point. **K** à barres moyennes. **M** à jambes parallèles ou obliques. **N** à hastes égales ou légèrement inégales. **Ξ** dénué de haste. **Σ** fermé. **Υ** à haste petite ou moyenne, muni de branches droites. **Ω** ouvert. Les lettres rondes occupent toute la hauteur de la ligne ou presque. *Apices*.

Lieu de découverte et d'exposition) Acropole de Lindos, sanctuaire d'Athana Lindia.

Datation) Vers 177.

[ἱερεὺς Ἀθάνας Λινδία]ς καὶ Διὸς Πολιέως·
[Νικαγόρας Πα]ναιτίου
[καθ' ὁμοθεσίαν δ]ὲ Αἰνησιδάμου
[Ἀπόλλων]ος Πυθαέως·
5 [--- ---]μίωνος
[Διονύσ]ου·
[--- ---]ένευς

[Σαράπιος]·
 [---- Δε]ξικράτευσ
 10 [Ἀρτάμιτος] τᾶς ἐν Κεκοίαι·
 [Νικότιμος Ἀγήμο]νος

I. 11 [Καλλικλῆς Τεῖς]ωνος Blinkenberg.

47. BASE DES STATUES DES PRÊTRES D'ATHANA LINDIA NIKOTIMOS ET ΑΘΑΝΟΔΩΡΟΣ ΑΓΗΜΟΝΟΣ ET DE LEUR SŒUR ΤΙΜΩΝΑΣΣΑ

Pl. XXXVIII, fig. 64 : estampage.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 231 (CDR-I 47).

Commentaire) CDR, pp. 153-155.

Ouvrage) Base parallélépipédique de trois statues. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Configuration de l'ouvrage)** La base se composait de deux blocs et d'un entablement. **Etat)** Ni le bloc attenant à gauche ni l'entablement n'ont été retrouvés. **Dimensions)** Hauteur : 47,5 cm. Largeur : 45,3. Epaisseur : 59 cm. **Configuration de l'inscription)** La plus grande partie de la colonne I était gravée sur le bloc de gauche, perdu. **Hauteur des lignes)** 1,6-2,3 (col. I) ; 1-1,2 (col. II). **Gravure)** Colonne I : Ε à barre moyenne. Κ à barres moyennes. Ν et Π à hastes inégales. Σ ouvert ou fermé. Ω ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. Colonne II : Ε à barre moyenne. Θ muni d'un point ou d'un triangle. Κ à grandes barres. Μ à jambes droites ou légèrement obliques. Ν et Π à hastes inégales. Σ fermé. Υ à petite haste, muni de branches droites. Ω ouvert. Apices.

Lieu de découverte et d'exposition) Acropole de Lindos, sanctuaire d'Athana Lindia.

Datation) Vers 173.

I [Νικότιμος καὶ Ἀθανόδ]ωρος [Ἀγήμο]νος [τοῦ Μοι]ρέα [ἱερατεῦσαν]τε]ς Ἀθαναίας 5 [Λινδίας καὶ Διός] Πολιέως [καὶ Ἀρτάμιτος τ]ᾶς ἐν Κεκοίαι.	II Τιμόνασσα Ἀγήμονος Μοιρέας Ἀγήμονος Ἀγήμων Μοιρέα κα[ι] Νικιάς Ἀθανοδώρου 5 ὑπὲρ τᾶς θυγατρὸς καὶ τῶν υἱῶν Ἀθάναι Λινδίαι.

48. BASE DE LA STATUE DE ΦΙΛΟΔΑΜΟΣ ΑΡΙΣΤΟΒΟΥΛΟΥ, PRÊTRE D'ATHANA LINDIA ET PRÊTRE D'HALIOS (?)

Pl. XXXVIII, fig. 65 : dessin inédit.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 194 (CDR-I 48).

Commentaires) CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 567. CDR, pp. 396-398.

Ouvrage) Base parallélépipédique d'une statue. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Configuration de l'ouvrage)** « Le revers est sommairement travaillé. En haut et en bas, faces de joint ; en haut, il y a deux trous pour les goujons qui servaient à fixer l'entablement perdu. » **Etat)** « La surface a en grande partie souffert par la corrosion, et la face latérale droite est fort usée. » **Dimensions)** Hauteur : 72,2 cm. Largeur : 49,3 cm en haut et 53,5 cm en bas. Epaisseur : 49,6 cm en haut et 54,2 cm en bas. **Hauteur des lettres)** 1,3-15 cm (ll. 1-7) ; 1-1,1 cm (l. 8). **Gravure)** Inconnue (« gravure ordinaire »).

Lieu de découverte et d'exposition) Acropole de Lindos, sanctuaire d'Athana Lindia.

Datation) Après 169.

- [Φιλόδομος] Ἀριστοβούλου
 [ἱερατεύσας Ἀλίο]υ καὶ Ἀθάνας Λινδία[ς]
 [καὶ Διὸς Πολιέω]ς καὶ Ἀρτάμιτος Κεκο[ίας]
 καὶ [---]ν καὶ στραταγήσας
 5 καὶ Ξεῖνις Φιλοδόμου καὶ Πύθα Ξεῖνι[ος]
 κατὰ θυγατροποιῶν δὲ Ξεῖνιο[ς]
 Ἀθάναι Λινδίαι.
vacat
 8 [---]γος Ἡρακλεώτας ἐποίησε.

49-54. BASES DE ΖΗΝΟΔΟΤΟΣ ΔΙΟΦΑΝΤΟΥ ΤΟΥ ΖΗΝΟΔΟΤΟΥ Ὁ ΟΝΑΣΑΝΔΡΟΥ, SECRÉTAIRE DES MASTROI

Six blocs de Lartos, qui appartenaient à une série de bases destinées à accueillir les statues (en pierre) de Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου καθ' ὁθεσίαν δὲ Ὀνασάνδρου ont été mises au jour sur l'acropole de Lindos. Chaque base se composait de deux blocs superposés. *CDR-I* 49, 51 et 52 formaient la partie supérieure d'une base ; *CDR-I* 50, 53 et 54, la partie inférieure. D'après les dimensions de chaque bloc et le texte des inscriptions, *CDR-I* 49 a toutes chances d'avoir été associée à *CDR-I* 50, comme l'a fait observer Chr. Blinkenberg, tandis que *CDR-I* 52 pourrait avoir reposé sur *CDR-I* 53 ou 54. Comme ces deux derniers blocs ont une épaisseur nettement inférieure à celle de *CDR-I* 51, il apparaît que les inscriptions réunies ci-dessous ont été incisées sur au moins quatre bases différentes (cf. p. 658).

Commentaires) CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 570. *CDR*, pp. 259-270, 385-386.

Lieu de découverte et d'exposition) Acropole de Lindos, sanctuaire d'Athana Lindia.

Datation) Après 64.

49. PARTIE SUPÉRIEURE D'UNE BASE

Pl. XXXIX, fig. 66 : estampage.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 311 (*CDR-I* 49).

Configuration de l'ouvrage) « En bas, anathyrose et trous de scellement. Dans la face supérieure, creux rectangulaire (prof. 13 cm). » **Dimensions)** *Hauteur* : 28,7 cm. *Largeur* : 52 cm. *Épaisseur* : 43 cm. **Hauteur des lettres)** 1,4-2 cm. **Gravure)** Ε à barre moyenne. Ζ muni d'une haste. Θ muni d'un triangle. Κ à grandes barres. Μ à jambes parallèles. Ν à hastes égales. Π à hastes légèrement inégales. Σ fermé, dont les branches intérieures forment un angle obtus. Υ à petite hastes, muni de branches verticales. Φ à boucle ellipsoïdale. Ω ouvert. Les lettres rondes occupent toute la hauteur de la ligne. La barre du Φ déborde en haut et en bas. *Apices*.

- Ζηνόδοτος Διοφάντο[υ]
 τοῦ Ζηνοδότου
 [κ]αθ' ὁθεσίαν δὲ Ὀνασάνδρου
 γραμματεὺς μαστρῶν
 5 ἱερατεύσας Ἀθάνας Λινδίας
 καὶ Διὸς Πολιέως καὶ
 Ἀρτάμιτος Κεκοίας.

50. PARTIE INFÉRIEURE D'UNE BASE

Pl. XXXIX, fig. 67 : estampage.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 312 (CDR-I 50).

Configuration de l'ouvrage) « Faces de joint en haut et en bas. Le devant et les faces latérales sont aplanis aec soin. » **Dimensions)** *Hauteur* : 56 cm. *Largeur* : 53 cm. *Épaisseur* : 43 cm. **Hauteur des lettres)** 1,4-1,5 cm. **Gravure)** E à barre moyenne. Θ muni d'un triangle. K à grandes barres. N à hastes égales. Π à hastes légèrement inégales. Σ fermé, dont les branches intérieures forment un angle obtus. Y à petite hastes, muni de branches verticales. Φ à boucle ellipsoïdale. Ω ouvert. Les lettres rondes occupent toute la hauteur de la ligne. La barre du Φ dépasse en haut et en bas. *Apices*.

καὶ τιμαθεῖς ὑπὸ τοῦ δάμου
τετράκι
πάσαις ταῖς τιμαῖς
καὶ τιμαθεῖς ὑπὸ Λινδίων τρῖς
5 πάσαις ταῖς τιμαῖς
καὶ προφατεύσας ἐν τῷ ἄστε<ι>
καὶ ἐπιλαχὼν ἱερὺς Ἀλίου.
vacat
8 Ἀθάναι Λινδίαι καὶ
Διῖ Πολιεῖ.

I. 6 ἄστε<ι> (?) *lap.*

51. PARTIE INFÉRIEURE D'UNE BASE

Pl. XXXIX, fig. 52 : dessin.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 313 (CDR-I 51).

Configuration de l'ouvrage) « Marbre de Lartos de mauvaise qualité : pendant le travail, le bloc s'était brisé et les deux parties ont été reliées moyennant deux crampons de fer. [...] Les faces visibles sont aplanies avec soin. Dans la face supérieure, reste rectangulaire et traces des deux crampons susmentionnés. » **Etat)** Cassure à droite. **Dimensions)** *Hauteur* : 28, 6 cm. *Largeur conservée* : 25 cm. *Épaisseur* : 43,3 cm. **Hauteur des lignes)** Environ 1,4 cm. **Gravure)** Cf. fig. 52.

[Z]η[νό]δ[οτος Διοφάντου]
τοῦ [Ζηνοδότου]
καθ' ὃ[θ]ε[σίαν δὲ Ὀνασάνδρου]
γραμμα[τεὺς μαστρῶν]
5 ἱερατεύσα[ς Ἀθάνας Λινδίας]
καὶ Διὸς [Πολιέως καὶ]
Ἀρτάμιτ[ος Κεκοίας].

52. PARTIE SUPÉRIEURE D'UNE BASE

Non illustré.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 314 (CDR-I 52).

Dimensions) Inconnues. **Hauteur des lettres)** Inconnue. **Gravure)** Inconnue.

Remploi épigraphique) D'après les notes de K.-Fr. Kinch, le côté droit de la base portait les lettres TIMA.

- [Ζηνόδοτος Διοφάντου]
 [τοῦ Ζηνοδό]το[υ]
 [καθ' ὁθοεσίαν δὲ]
 [Ὀνασάνδρο]υ
 5 [γραμματεὺς] μαστρῶν
 [ἱερατεύσας Ἀθάνας] Λινδίας
 [καὶ Διδὸς Πολιέω]ς καὶ
 [Ἀρτάμιτος Κεκ]οίας.

53. PARTIE INFÉRIEURE D'UNE BASE

Non illustré.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 315 (CDR-I 53).

Configuration de l'ouvrage) « Face de joint en bas. Le devant et les faces latérales sont applanis avec soin. »
Etat) Cassure en haut. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 55 cm. *Largeur* : 44 cm. *Épaisseur* : 38 cm. **Hauteur des lettres)** 1,2-1,5 cm (ll. 1-6) ; 1,1 cm (l. 7). **Gravure)** Inconnue.

- [καὶ τιμαθεὶς ὑπὸ τοῦ δάμου]
 [τετράκι]
 πάσ[αις ταῖς τιμαῖς]
 καὶ προφατε[ύσας ἐν τῷ]
 ἄστει κ[αὶ]
 ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀ[λίου].
vacat
 5 Ἀθάναι Λινδίαὶ καὶ
 Διῖ Πολιεῖ.
vacat
 7 Ἀρχέστρατος ἐποίησε.

Chr. Blinkenberg ne restitue pas les deux lignes qui ont entièrement disparu.

54. PARTIE INFÉRIEURE D'UNE BASE

Non illustré.

Publications) M. HOLLEAUX, CH. DIEHL, « Inscriptions de l'île de Rhodes », *BCH* 9 (1885), pp. 96-99, 2. E. LOEWY, *Inscripfen griechischer Bildhauer mit Facsimiles*, Leipzig, 1885, 195a (d'après l'estampage des précédents). FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII*, 1, 833 (CDR-I 54).

Commentaire) FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Zeitbestimmung der rhodischen Künstlerinschriften », *JDAI* 9 (1894), p. 31.

Etat) Perdu. **Dimensions)** Inconnues. **Hauteur des lignes)** Inconnue. **Gravure)** Inconnue.

- [κα]ὶ τιμαθεὶς ὑπὸ τοῦ δάμο[υ]
 τετράκις
 πάσαις ταῖς τιμαῖς
 [κ]αὶ τιμαθεὶς ὑπὸ Λινδίων τρι[ς]
 5 πάσαις ταῖς τιμαῖς
 [κ]αὶ προφατεύσας ἐν τῷ
 ἄστει καὶ
 ἐπιλαχὼν ἱερεὺς Ἀλίου.
 Ἀθάναι Λινδίαὶ καὶ
 10 Διῖ Πολιεῖ.
 Λεωχάρης ἐπ[ο]ίησε.

<i>CDR-I 49</i> (28,7 x 52 x 43)	<i>CDR-I 51</i> (28,6 x 25 x 43,3)	<i>CDR-I 52</i> (dimensions inconnues)
Ζηνόδοτος Διοφάντο[υ]	[Ζ]η[νό]δ[ο]τος Διοφάντου]	[Ζηνόδοτος Διοφάντου]
τοῦ Ζηνοδότου	τοῦ [Ζηνοδότου]	[τοῦ Ζηνοδό]το[υ]
καθ' ὁθεσίαν δὲ Ὀνασάνδρου	καθ' ὅ[θ]ε[σί]αν δὲ Ὀνασανδρου]	[καθ' ὁθεσίαν] δὲ
γραμματεὺς μαστρῶν	γραμμα[τε]υς μαστρῶν]	[Ὀνασάνδρο]υ
ἱερατεύσας Ἀθάνας Λινδίας	ἱερατεύσα[ς] Ἀθάνας Λινδίας]	[γραμματεὺς] μαστρῶν
καὶ Διδὺς Πολιέως καὶ	καὶ Διδὺς [Πολιέως καὶ]	[ἱερατεύσας Ἀθάνας] Λινδίας
Ἀρτάμιτος Κεκοίας	Ἀρτάμιτ[ος Κεκοίας]	[καὶ Διδὺς Πολιέω]ς καὶ
		[Ἀρτάμιτος Κεκ]οίας
<i>CDR-I 50</i> (56 x 53 x 43)		<i>CDR-I 53</i> (55 x 44 x 38)
καὶ τιμαθεὶς ὑπὸ τοῦ δάμου		[καὶ τιμαθεὶς ὑπὸ τοῦ δάμου]
τετράκι		[τετράκι]
πάσαις ταῖς τιμαῖς		πάσαις ταῖς τιμαῖς
καὶ προφατεύσας ἐν τῷ ἄστε<ι>		[κ]αὶ τιμαθεὶς ὑπὸ Λινδίων τρι[ς]
καὶ ἐπιλόχων ἱερὺς Ἀλίου		πάσαις ταῖς τιμαῖς
		[κ]αὶ προφατεύσας ἐν τῷ
Ἀθάναι Λινδίαι καὶ		ἄσται καὶ
Διτῖ Πολιεῖ.	Ἀθάναι Λινδίαι καὶ	ἐπιλόχων ἱερὺς Ἀλίου
	Διτῖ Πολιεῖ.	
		Ἀθάναι Λινδίαι καὶ
		Διτῖ Πολιεῖ.
	Ἀρχέστρατος ἐποίησε.	Λεωγάρης ἐπ[ο]ίησε.

Chiffres en italiques : dimensions conservées.

55. BASE DES STATUES DU PRÊTRE D'ATHANA LINDIA ΦΙΛΙΠΠΟΣ ΦΙΛΙΠΠΟΥ ὁ ΑΣΤΥΚΡΑΤΕΥΣ ET DE SON ÉPOUSE ΑΓΑΥΡΙΣ ΗΡΟΔΟΤΟΥ

Pl. XL, fig. 69 : dessin.

Publications) CHR. BLINKENBERG, in Chr. Blinkenberg, K.-Fr. Kinch, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg). Troisième rapport*, Copenhagen, 1905, pp. 55-83 ; *Lindos* 347 (CDR-I 49).

Commentaires) CDR, pp. 118-121.

Ouvrage) Base parallélépipédique de deux statues de bronze. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Configuration de la base)** Un entablement et un grand bloc parallélépipédique. **Etat)** L'entablement est « brisé en trois morceaux qui se raccordent, et incomplet à gauche [...]. Comme la surface de la pierre n'a pas été polie et qu'elle a quelque peu souffert sous l'influence de l'air et de l'humidité, l'inscription est par endroits difficile à lire (sur ce point, le fac-similé diffère un peu de notre transcription). » **Dimensions)** *Hauteur totale* : 91 cm. *Largeur totale* : 145 cm (conservée : 130,5). *Épaisseur de l'entablement* : 65,4 cm. *Épaisseur du bloc inférieur* : 35-38 cm. **Configuration de l'inscription)** Les deux premières lignes du segment a sont gravées sur l'entablement, le reste de l'inscription sur le bloc inférieur. Pour une raison inconnue, la gravure de l'inscription honorant Ἀγαυρὶς Ἡροδότου n'a pas été achevée. **Hauteur des lettres)** 2, 5 cm (a I et II, l. 1 ; d, l. 2) ; 1,5 cm (a I, l. 2 ; d, l. 1) ; 1, 3 cm (a I, l. 3 ; c I et II, ll. 5-7) ; 1,2 cm (a I, l. 4) ; 1 cm (c I et II, ll. 1-4) ; 0, 8 cm (b). **Gravure)** Cf. fig. 69.

Lieu de découverte et d'exposition) Acropole de Lindos, sanctuaire d'Athana Lindia.

Datation) 42.

Texte) Voir pp. 678.

56. BASE DE LA STATUE DE ΝΕΙΚΑΣΙΜΑΧΟΣ ΔΑΡΔΑΝΟΥ, PRÊTRE D'ATHANA LINDIA

Pl. XLI, fig. 70 : estampage de l'inscription.

Publications) FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *IG XII*, 1, 829. CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 384d (CDR-I 50).

Commentaire) CDR, pp. 260, 276, 290, 338.

Ouvrage) Base parallélépipédique faisant partie d'un « grand monument de famille, composé originellement de cinq blocs (A-E) au moins, dont ceux qui occupaient les places extrêmes (A et E) sont perdus, et de plusieurs dalles superposées, dont trois seules sont conservées. F, dalle remaniée, munie originellement de moulures, qui ont été enlevées à coups de marteau [...]. G paraît aussi avoir servi deux fois ; sur le devant (au-dessus de l'inscription), zone horizontale dégrossie, provenant du martelage d'une partie moulurée ». **Matériau)** Pierre de Lartos. **Etat)** Le bloc C a été copié par Fr. Hiller von Gaertringen ; il n'a pas été retrouvé par l'expédition danoise. **Dimensions)** *Hauteur totale* : 95,1 cm. *Épaisseur de la dalle G* : 47,5 cm. *Épaisseur du bloc D* : 32-32,5 cm. **Configuration de l'inscription)** Le texte commence sur la dalle G et se poursuit à cheval sur les blocs C et D. **Hauteur des lettres)** 2,4 cm (l.1) ; 1,9 cm (ll. 2-24). **Gravure)** B à boucles inégales. E à petite barre. Θ muni d'un triangle. K à barres moyennes. M à jambes parallèles. N et à hastes égales. Σ fermé. Υ à haste moyenne, muni de branches verticales. Φ à boucle ellipsoïdale. Ω ouvert. Les lettres rondes occupent toute la hauteur de la ligne ou presque. La haste du Φ débordé en haut et en bas. *Apices*.

Lieu de découverte) Ville de Lindos, près de l'église Ἅγιος Στέφανος. **Lieu d'exposition)** Inconnu.

Datation) 9.

Νεικασίμαχον Δαρδάνου Βράσιο[v]
 ἱερατεύ[σαντ]α Ἀθάνας Λινδίας καὶ Διὸς
 Πολιέως καὶ Ἀρτάμιτος Κεκοίας, καὶ
 ταμειύσα[vτ]α, καὶ γενόμενον γραμματῇ
 5 βουλᾶς, καὶ [π]ρυτανεύσαντα, καὶ πάντα
 πράξαντα τὰ συμφέροντα τῷ δάμῳ ἐν τῷ
 τᾶς ἀ[ρχᾶς] χρόνῳ, καὶ προφατεύσαντα,
 καὶ [γυμνασια]ρχήσαντα πρεσβύτερον, καὶ

- [ποιησάμ]ε[ν]ον τὰν θέσιν τοῦ ἐλαίου
 10 [δωρεάν, καὶ ποι]ησάμενον καὶ τοῖς παισὶ τὰν
 [θέσιν τοῦ ἐλ]αίου, καὶ πρεσβεύσαντα
 πλ[ε]ο[ν]άκις, γεν[ο]όμενον δὲ καὶ ἐν ἐπανγγελίαις
 καὶ προ[ῖ]σφορα[ῖ]ς, καὶ ἐπὶ πᾶσι τούτοις στεφα-
 νωθέντα [ὑ]πὸ τᾶν βουλᾶν πλεονάκις
 15 χρυσέοις [στ]εφάνοις καὶ προσώπων ἀργυρέων
 ἀναθέσσει, ἀν[α]θεῖσάν δὲ ὑπὲρ αὐτοῦ τᾶν βουλᾶν
 καὶ ἀνδριάντας χαλκέους, στεφανωθέντα δὲ
 καὶ ὑπὸ μαστρῶν πλεονάκις, τιμαθέντα δὲ
 καὶ ὑπὸ τοῦ δάμου τοῦ Βρασίων·
 20 ὁ ἀρχιεροθύτας καὶ τοὶ ἱεροθύται τὸν ἱερῇ
 τᾶς Ἀθάνας τᾶς Λινδίας καὶ τοῦ Διὸς τοῦ
 Πολιέως, εὐνοίας ἔνεκα καὶ δικαιοσύνας
 καὶ φιλοδοξίας τᾶς εἰς αὐτοῦς.
 θεοῖς.

57. BASE DE LA STATUE D'UN DIGNITAIRE RHODIEN AYANT NOTAMMENT EXERCÉ LA CHARGE DE PROCONSUL

Pl. XLII, fig. 71 : photographie.

Publications) CHR. BLINKENBERG, *Lindos* 490 (CDR-I 51).

Commentaire) CDR, pp. 73, 278, 285, 308.

Ouvrage) Base parallélépipédique. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Etat)** « La pierre a beaucoup souffert sous l'influence de l'air, qui a abîmé surtout la partie supérieure du bloc. Le devant était aplani avec soin, mais en haut et vers la droite de grandes parties de l'inscription ont complètement disparu. » **Dimensions)** *Hauteur* : 83 cm. *Largeur* : 51 cm. *Épaisseur* : 35 cm. **Hauteur des lettres)** 2-2,5 cm. **Gravure)** **A** à barre brisée. **B** à boucles inégales. **E** à barre moyenne. **Θ** muni d'une grande barre horizontale. **K** à barres moyennes ou grandes. **M** à jambes parallèles. **N** et **Π** à hastes égales. **Σ** fermé. **Υ** à haste moyenne ou grande (souvent barrée d'un trait horizontal), muni de branches verticales ou légèrement incurvées. **Φ** à boucle circulaire. **Ω** en deux parties (circulaires et traits horizontaux) ; les extrémités de la partie arrondie font retour à l'intérieur. Les lettres rondes occupent toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** débordé en haut et en bas.

Lieu de découverte et d'exposition) Acropole de Lindos, sanctuaire d'Athana Lindia.

Datation) Seconde moitié du III^e siècle ap. J.-C. ?

- [---]ΟΣ[---]
 [---]
 [---]Α[---]
 [---]
 5 [--- τ]ῆς θεοῦ χ[---]
 +ΙΣΘ++ΣΟΝ[---] ἐπεὶ ἰ[--- ἐν ἀν]-
 θυπατία <π>αραμένων δια[---]α+μα
 καὶ ἐπανελθὼν καὶ τὴν ὑπόσ[---]
 τῆς θεοῦ ἀπολαβὼν πάντα ἔπλ[η]-
 10 σεν ἐν τῇ ἱερῶ[σ]ύγῃ εὐσε[β]ῶς κα[ὶ ἐπιτί]-
 μως, ἐφ' ο[ὗ] Διπανάμια, Ἰπ[π]οκ[α]θέσια,
 ἱερὸς ἁγῶν Ἀλία καὶ πάντων ἀ[ν]θ[ω]ν
 καὶ καρπῶν εὐφορία ἐγένε[το καὶ]
 ὑγιάνας αὐτὸς δι' ὅλου τοῦ ἔτ[ους]
 15 τὰν θρησκευίαν τᾶ θεῶ ἐξετ[έλεσε].
 εὐτυχῶς.

vacat

I. 7 NAPAMENΩΝ corr. lap.

V. VARIA ET INCERTA

V.1. RHODES

58. LETTRE DE L'EMPEREUR NÉRON AUX RHODIENS

Pl. XLIII, fig. 72 : photographie.

Publications) FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Inschriften aus Rhodos », *MDAI(A)* 20 (1895), pp. 386-395, 5 [avec une note de TH. MOMMSEN] (W. DITTENBERGER, *Syll.*², 373. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Syll.*³, 810). G. PUGLIESE CARRATELLI, « Epigrafi rodie dell'età imperiale », *Studi di antichità classica offerti da colleghi e discepoli a Emanuele Ciaceri al termine del suo insegnamento universitario*, Gênes, Rome, etc., 1940, pp. 255-256, II [ll. 1-5]. *CDR-I* 58.

Commentaires) PH. FABIA, « Néron et les Rhodiens », *RPh* 20 (1896), pp. 137-143. *CDR*, pp. 65-66, 399.

Ouvrage) Plaque appartenant à un monument non identifié. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Etat)** Endommagée en bas. **Dimensions)** Hauteur (conservée ?) : 77 cm. Largeur : 74 cm. Epaisseur : 18-19 cm. **Hauteur des lettres)** 1,4-1,5 cm (ll. 1-5) ; 1,3-1,4 cm (ll. 6-26). **Gravure)** **A** à barre droite ou parfois brisée. **B** à boucles inégales. **E** à barre moyenne. **Z** à barre oblique. **K** à barres petites ou moyennes. **Θ** de forme indéterminée. **M** à jambes parallèles. **N** et **Π** à hastes égales. **Ξ** dénué de haste. **Σ** fermé, dont les branches intérieures forment un angle obtus, éventuellement prolongé par un trait horizontal. **Υ** à haste de taille variable, muni de branches verticales. **Φ** à boucle ellipsoïdale. **Ω** ouvert. Les lettres rondes occupent toute la hauteur de la ligne ou presque. La barre du **Φ** déborde en haut et en bas. *Apices*.

Lieu de découverte et emploi) « Am Wege, der von Rhodos nach Koskinu führt, liegt kaum eine halbe Stunde von dem letzteren Orte entfernt das Tschiftlik des Kiamil Effendi, Mitgliedes des obersten türkischen Gerichtshofes in Rhodos. Auf einem der Felder befindet sich die Ruine einer grossen byzantinischen Kirche, die zumeist aus antiken Werkstücken erbaut ist » (Hiller von Gaertringen). **Lieu d'exposition)** [Ville de Rhodes.]

Datation) 55 ap. J.-C.

- [ἐπ' ἰερῶς 'Α[ρ]τεμεῦς, πρυτανίων τῶν σὺν
Μενεκλεί τῃ Δαμαγόρα, γραμματεῦντος
βουλᾷς Νεικασιμάχου Διοφάνου καὶ 'Αρχεδάμ(ου).
ἐπιστολὰ ἀ ἀποσταλεῖσα ὑπὸ Νέρωνος
5 Κλαυδίου Καίσαρος Πεταγαιτύου κζ'. *vacat*
[[[Νέρων]]] Κλαύδιος θεοῦ Κλαυδίου υἱός, Τιβερίου Καίσα-
ρος Σεβαστοῦ καὶ Γερμανικοῦ Καίσαρος ἔγγονος, θε-
οῦ Σεβαστοῦ ἀπόγονος, Καῖσαρ Σεβαστὸς Γερμανι-
κὸς ἀρχιερεὺς δημαρχικῆς ἐξουσίας αὐτοκρά-
10 τωρ Ῥοδίων ἄρχουσι βουλῇ δ[ή]μῳ χαίρειν. *vacat*
οἱ πρέσβεις ὑμῶν οὕς ἐπὶ τῇ ψευδῶς ἐπιστολῇ
πρὸς ὑμᾶς κοιμισθείση τῇ τῶν ὑπάτων ὀνόματι
ταραχθέντες πρὸς με ἐπέμψατε, καὶ τὸ ψήφισμα ἀ-
πέδοσαν καὶ περὶ τῶν θυσιῶν ἐδήλωσαν ἃς ἐνετε[ί]-
15 λασθε αὐτοῖς ὑπὲρ τῆς πανοικίου μου ὑγείας καὶ
τῆς ἐν τῇ ἡγεμονίᾳ διαμονῆς ἐπιτελέσαι τῇ κατ' ἐ-
ξοχὴν παρ' ἡμεῖν τιμωμένῳ θεῷ Διὶ Καπετωλίῳ
περὶ τ' ὧν ἐπεστάλκετε αὐτοῖς πρὸς τὴν τῆς πόλεως
δημοκρατίαν διαφερόντων ἐνεφάνισαν διὰ Κ<λα>υ-
20 δίου Τειμοστράτου τοῦ ἀρχιπρεσβευτοῦ σπου-
δαίῳ πάθει τοὺς ὑπὲρ ὑμῶν ἐπ' ἐμοῦ ποιησαμένων
λόγους ἀνδρὸς κάμοι ἐπὶ τῷ κρατ[ί]στῳ διὰ τ[ῆ]ν ἀνανέω-
σιν τῶν πρὸς ἡμᾶς αὐτῷ δικαίων ὑπαρχόντων γνωρί-
μου καὶ παρ' ὑμεῖν ἐν τοῖς ἐπιφανεστάτοις καταριθμο[μέ]-

25 νοῦ. ἐγὼ οὖν ἀπὸ τῆς πρώτης ἡλικίας εὐνοικῶς πρὸς τὴν [πό]-
λιν ὑμῶν διακείμενος [---]

II. 6-7 « Le copiste [rhodien] a omis le substantif υἱωνός, qui régissait Γερμανικοῦ Καίσαρος, et [...] il a coordonné par καὶ ce génitif avec Τιβερίου Καίσαρος Σεβαστοῦ en intervertissant l'ordre relatif des deux personnes désignées » (Fabia). I. 16 ΗΓΕΜΩΝΙΑ *lap.* I. 19 ΚΑΛΥ| *lap.*

— Traduction

Sous le prêtre Artémès et les prytanes collègues de Ménéklès, fils de Damagoras ; Neikasimachos, fils de Diophanès, et par adoption d'Archédamos, étant secrétaire du Conseil. Lettre envoyée par Néron Claude César, le 25 Pédageitnuos.

Néron Claude César Auguste Germanicus, fils du divin Claude, petit-fils de Tibère César Auguste et de Germanicus César, descendant du divin Auguste, grand pontife revêtu de la puissance tribunicienne, empereur, aux magistrats, au Conseil et au peuple rhodiens, salut.

Les ambassadeurs que vous m'avez envoyés, troublés par la lettre tompeuse qui vous a été adressée au nom des consuls, m'ont remis le décret et m'ont entretenu des sacrifices que vous les avez chargés d'offrir, pour la santé de toute ma famille et le maintien de mon pouvoir (sur la Grèce), au dieu qui est le plus vénéré chez nous, Jupiter Capitolin. Ils m'ont également entretenu, comme vous le leur aviez demandé, des différends relatifs au régime démocratique de votre cité par l'intermédiaire du chef de l'ambassade, Klaudios Teimostratos, qui a fait preuve d'ardeur dans les discours qu'il a tenus devant moi en votre nom : c'est un homme dont l'excellente réputation est parvenue jusqu'à moi après que l'on m'a rappelé qu'il avait eu une attitude juste envers nous, et qui compte chez vous au nombre des hommes les plus illustres. Moi qui suis bien disposé envers votre cité depuis mon plus jeune âge...

V.2. CAMIROS

59. RÈGLEMENT DE SACRIFICE

Non illustré.

Publications) M. SEGRE, « Rituali rodii di sacrifici », *PP* 6 (1951), p. 142, 2. M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 152.

Commentaires) *CDR*, p. 72. Cf. CHR. BLINKENBERG, « Règlements de sacrifices rhodiens », *Δράγμα Martino P. Nilsson a.D. IV id. Iul. anno MCMXXXIX dedicatum*, Lund, 1939, pp. 96-113. PH. KOSTOMITSOPOULOS, « Lindian Sacrifice ; An Evaluation of the Evidence Based on New Inscriptions », in S. Dietz, I. Papachristodoulou (edd.), *Archaeology in the Dodecanese*, Copenhagen, 1988, pp. 121-122.

Ouvrage) Stèle. **Matériau)** Pierre de Lartos. **Etat)** Cassure en bas. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 17 cm. *Largeur* : 19, 5. *Épaisseur* : 6 cm. **Hauteur des lettres)** 1 cm. **Gravure)** Inconnue.

Lieu de découverte) Ville de Camiros. **Lieu d'exposition)** [« Agora des dieux », à côté de l'autel d'Halios.]

Datation) « III^e siècle. »

Δαλίου νευμηνίαι
 Ἄλῳι βοῦν λευκὸν
 ἢ πυρρόν, ἰκάδι βοῦν
 λευκὸν ἢ πυρρόν
 5 δαμιουργὸς θύει.
 Πανάμου ἔσω ἰκά-
 δος αἴγας τρεῖς
 ἱεροποιοὶ θύον[τι]
 καὶ ἱερ[---]
 10 ---

— *Traduction*

Le 1^{er} Dalios, le damiurge sacrifie à Halios un bœuf blanc ou roux ; le 20, un bœuf blanc ou roux. Au cours des vingt premiers jours de Panamos, les hiéropes sacrifient trois chèvres et ...

60. AUTEL DU HÉROS PRESBUTAS

Pl. XLIV, fig. 73 : photographie.

Publications) G. IACOPI, « Esplorazione archeologica di Camiro II. *Epigraphica* », *Clara Rhodos* VI-VII, Rhodes, 1932-1933, pp. 386-389, 9. M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, *TC* 140 (*CDR-I* 60).

Commentaires) FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *GGA* 5 (1934), p. 199. M. SEGRE, « L'agorà degli dei camirense », *Athenaeum* 22 (1934), pp. 144-150. *CDR*, p. 230.

Ouvrage) Autel. **Matériau)** Inconnu. **Configuration de l'ouvrage)** Moulure en haut et en bas. **Dimensions)** Hauteur : 68 cm. Largeur : 98 cm. Epaisseur : 64 cm. **Hauteur des lettres)** 4 cm. **Gravure)** B à boucles égales. E à barre moyenne. Π à hastes inégales. Σ ouvert. Υ à haste moyenne muni de branches verticales.

Lieu de découverte et d'exposition) Camiros, « agora des dieux ».

Datation) III^e siècle.

Πρεσβύτα.
vacat

V.3. LINDOS

61-63. BAUX DU DÈME D'AMOS

En 1954, P. Fraser et G. Bean faisaient figurer trois baux du dème d'Amos dans leur ouvrage sur la pérée et les îles rhodiennes. Ces trois baux ont été republiés en 1991 par A. Bresson (d'après la première édition) et par W. Blümel (d'après les originaux). Un quatrième bail a été découvert par la suite : à l'occasion de sa publication, en 2002, W. Blümel a mis à jour l'édition des fragments préalablement connus, en tenant compte des renseignements livrés par le nouveau fragment mais aussi des restitutions que Fr. Salviat proposait dès 1993. Les extraits présentés ci-dessous sont tirés de deux des trois baux édités par P. Fraser et G. Bean, ainsi que du nouveau fragment.

Tous les baux sont gravés sur des stèles de grès opisthographes. Les trois premiers pourraient avoir été incisés par le même lapicide, alors que le quatrième présente une écriture d'un style plus récent ; *CDR-I* 61 et 62 sont assurément contemporains (la prosopographie en témoigne).

Bail	Fraser, Bean 1954	Bresson 1991	Blümel 1991	Blümel 2002	CDR-I
1	8	49	352	352 [A, ll. 1-36]	61 [A, ll. 1-11]
2	9	50	353	353 [A, ll. 1-29]	-
3	10	51	354	354 [A, ll. 1-19]	62 [A, ll. 1-10]
4	-	-	-	nouveau fragment	63 [B, ll. 1-9]

Commentaires sur la datation et le calendrier) CHR. BÖRKER, « Zur Datierung einiger Inschriften aus der rhodischen Peraia », *ZPE* 28 (1978), pp. 35-39 ; « Der rhodische Kalender », *ZPE* 31 (1978), pp. 211-212. J. et L. ROBERT, *BE* 1978, n° 23. CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), p. 560. *CDR*, pp. 63-65, 81-85, 367-368.

Commentaires généraux) J. et L. ROBERT, *BE* 1955, n° 214. A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, Besançon, 1994, pp. 329-336. FR. SALVIAT, « Le vin de Rhodes et les plantations du dème d'Amos », in M.-Cl. Amouretti, J.-P. Brun (edd.), *La production du vin et de l'huile en Méditerranée. BCH suppl.* 26 (1993), pp. 151-161 [avec de nouvelles restitutions]. E.E. RICE, « Relations between Rhodes and the Rhodian Peraia », in V. Gabrielsen et alii (edd.), *Hellenistic Rhodes: Politics, culture, and Society*, Aarhus, 1999, pp. 46-48. I. PIMOUGUET-PÉDARROS, « Le paysage rural et ses contraintes : le territoire continental de Rhodes à l'époque hellénistique (pérée intégrée) », *Cahiers Kubaba* 5 (2003), pp. 217-246.

Lieu d'exposition) Amos.

61. PREMIER BAIL (EXTRAIT)

Pl. XLV, fig. 74 : photographie.

Editions) P.M. FRASER, G.E. BEAN, *The Rhodian Peraea and Islands*, Oxford, 1954, pp. 6-9, 8. A. BRESSON, *Pérée* 49. W. BLÜMEL, *Peraia* 352 ; « Neue Fragmente der Pachturkunden aus Amos », *EA* 34 (2002), pp. 112-113.

Etat) Deux fragments jointifs. La tranche supérieure et la tranche droite de la face principale (d'où provient l'extrait) sont en partie conservées. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 51 cm. *Largeur conservée* : 44 cm. *Épaisseur* : 10-13 cm. **Hauteur des lettres)** 0,9 cm. **Gravure)** **B** à boucles égales. **E** à barre moyenne. **Θ** muni d'un point. **K** à barres moyennes ou grandes, parfois incurvées. **M** à jambes obliques. **N** à hastes égales ou inégales. **Ξ** muni d'une haste. **Π** à hastes inégales. **Σ** ouvert. **Υ** à grande haste, muni de branches droites. **Φ** à boucle ellipsoïdale. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** et celle du **Ψ** ne débordent pas. Même graveur que *CDR-I* 62 ?

Lieu de découverte) Amos, terrasse supérieure.

Datation) Dernier tiers du III^e siècle.

A [ἐφ' ἱερέως] Ἀριστείδα, μ[η]νὸς Πανάμου, Σωκρ[άτης Σωκρατίδα τοῦ]
 [--- Ἄμιος, Ἡρ]ακλείδας Εὐ[.]κλέος Ἄμιος, [Ἐπίστρατος Ἐπιχάρ-]
 [--- Ἄμιος καὶ Ἀμίων] τὸ κοινὸν ἀ[π]εμίσθωσαν ἀγρὸ[ν ---]
 [---]ΙΝΑΙ[---]ΟΔΙΤΙΩΙ ἐπώνυμον [---]
 5 [---]τὰ ἔτη πεν[τή]κο[ν]τα τὸν ἐ[ν]ίαυτον
 [ἕκαστον δρᾱ]χμᾶ[ν] διακοσιᾶν τε[σσα]ρ[άκ]οντα. [nom, patronyme]
 [démotique ἔγγυ]ος. Χαρίδαμος Θ[υ]μοχ[άρη] παρponyme/formule d'adoption]
 [démotique ἔγγυ]ος. ἀρχέ[τ]ω δὲ [τᾶς] μισθώσιος μεί[ς] Καρ[νεῖος ἐφ' ἱε]-
 [ρέως ὅς κα ἐπ' Ἀ]ριστείδαι γένηται καταβαλλέτω δὲ τὸ μίσ[θωμα καθ']
 10 [ἕκαστον ἐνιαυτ]ὸν ἐπ[ὶ τ]ᾶν ἀρχᾶ[ν] ἱε[ρ]ομνάμο[σ]ι τοῖς ἐν ἀρ[χᾶι οὗ]-
 [σι καὶ Ἀμίων κοινῶι ἐν] μ[η]νὶ Π[ι]ανάμωι κτλ.

I. 2 [--- Ἄμιος, Ἡρ]ακλείδας Εὐ[θ]υκλέος Ἄμιος, [---] Fraser & Bean, Bresson (Εὐ[.]κλέος)
 Blümel. II. 5-8 [---]τὰ ἔτη πεν[τή]κο[ν]τα TONE[---] [--- δρᾱ]χμᾶ[ν] διακοσιᾶν

τε[σσα]ρ[άκ]οντα [τοῦ ἐνιαυτοῦ] | [---]ος, Χαρίδαμος Θ[υ]μοχ[ά]ρη --- | [--- ἔγγ?]υος Fraser & Bean, Bresson, Blümel.

— Traduction

Sous le prêtre Aristeidias, au mois de Panamos, Sôkratès, fils de Sôkratidas, petit-fils de ---, du dème des Amioi, Hêrakleidas, fils d'Euthuklès, du dème des Amioi, --- fils de ---, du dème des Amioi, et la communauté des Amioi ont loué un champ à --- fils de ---, du dème des ---, celui qui est appelé ---, pour une durée de cinquante ans et contre un loyer de deux cent quarante drachmes par an. --- fils de ---, du dème des --- : garant. Charidamos, fils de Timocharès, petit-fils de/et par adoption de ---, du dème des --- : garant. Que le mois de Karneios, sous le prêtre qui succédera à Aristeidias, marque le début de la location. Qu'il (le preneur) verse le loyer chaque année devant les autorités aux hiéromnamons qui seront en fonction et à la communauté des Amioi au mois de Panamos. (etc.)

62. TROISIÈME BAIL (EXTRAIT)

Pl. XLV, fig. 75 : photographie.

Editions) P.M. FRASER, G.E. BEAN, *The Rhodian Peraea and Islands*, Oxford, 1954, pp. 11-12, 10. A. BRESSON, *Pérée* 51. W. BLÜMEL, *Peraia* 354 ; « Neue Fragmente der Pachturkunden aus Amos », *EA* 34 (2002), p. 114.

Etat) La tranche supérieure et la tranche droite de la face principale (d'où provient l'extrait) sont en partie conservées. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 25 cm. *Largeur conservée* : 21 cm. *Epaisseur* : 9 cm. **Hauteur des lettres)** 0,9 cm. **Gravure)** Cf. *CDR-I* 61.

Lieu de découverte) Amos, terrasse supérieure.

Datation) Dernier tiers du III^e siècle.

A [ἐφ' ἱερέως Ἀριστείδα, μηνὸς Πανάμου, Σ]ωκράτης Σωκρατίδα το[ῦ]
[parronyme Ἄμιος, Ἡρακλείδας Εὐ.υκλέο]ς Ἄμιος, Ἐπίστρατος Ἐπιχά-
[ρ--- Ἄμιος καὶ Ἀμίων τὸ κοινὸν ἀπεμίσθω]σαν ἀγρὸν Ἐπιφάνει Καλ-
[λ--- --- ἐπώ]νυμον ὑπὸ Δάφναις τὸν
5 [--- ἔτη --- τ]ὸν ἐνιαυτὸν ἕκαστον
[δραχμᾶν ---. nom, patronyme, démotique ἔγγ]υος. Θυμωΐδας Θυμοχάρ-
[η démotique ἔγγ]υος. ἀρχέτω δὲ τὰς μισθώσιος μεί]ς Καρνεῖος ἐφ' ἱερέως ὅς κ-
[α ἐπ' Ἀριστείδαι γένηται καταβαλλέτω δ]ὲ τὸ μίσθωμα καθ' ἕκαστο-
[ν ἐνιαυτὸν ἐπὶ τῶν ἀρχῶν ἱερομνάμοσι] τοῖς ἐν ἀρχῇ οὖσι καὶ Ἀμι-
10 [ων κοινῶι ἐν μηνὶ Πανάμωι] κτλ.

I. 1 [ἐφ' ἱερέως ---, μηνὸς ---, Σ]ωκράτης Bresson. **II. 2-3** [--- Ἄμιος, ---]ς Ἄμιος, Ἐπίστρατος Ἐπιχάρμου Fraser & Bean, Bresson, Blümel. **II. 5-7** [--- τ]ὸν ἐνιαυτὸν ἕκαστον[--- ἔγγ?]υος Ἐπιφάνει Θυμωΐδας Θυμοχάρη --- ἀρχέτω δὲ κτλ.] Fraser & Bean, Bresson (Θυμοχάρη ἔγγ]υος), Blümel.

— Traduction

Sous le prêtre Aristeidias, au mois de Panamos, Sôkratès, fils de Sôkratidas, petit-fils de ---, du dème des Amioi, --- fils de ---, du dème des Amioi, Epistratos, fils d'Epichar---, du dème des Amioi, et la communauté des Amioi

ont loué un champ à Epiphanès, fils de Kal---, du dème des ----, celui qui est appelé --- sous Daphnai ---, pour une durée de --- et contre un loyer de ---- par an. ---- fils de ---, du dème des --- : garant. Thumôidas, fils de Thumocharès : garant. Que le mois de Karneios, sous le prêtre qui succèdera à Aristeidas, marque le début de la location. Qu'il (le preneur) verse le loyer chaque année devant les autorités aux hiéromnamons qui seront en fonction et à la communauté des Amioi au mois de Panamos. (etc.)

63. QUATRIÈME BAIL (EXTRAIT)

Pl. XLVI, fig. 76 : photographie.

Publications) W. BLÜMEL, « Neue Fragmente der Pachturkunden aus Amos », *EA* 34 (2002), pp. 107-112 (*CDR* 63).

Etat) La tranche gauche de la face secondaire (d'où provient l'extrait) est en partie conservée. **Dimensions)** *Hauteur conservée* : 44 cm. *Largeur* : 49,5 cm. *Épaisseur* : 11 cm. **Hauteur des lettres)** 0,5-1 cm. **Gravure)** **B** à boucles égales. **E** à barre moyenne. **Z** muni d'une haste. **K** à barres moyennes. **M** à jambes parallèles. **N** à hastes égales ou inégales. **Ξ** muni d'une haste. **Π** à hastes inégales. **Σ** fermé. **Υ** à haste moyenne, muni de branches droites. **Φ** à boucle ellipsoïdale. **Ω** ouvert. Les lettres rondes n'occupent pas toute la hauteur de la ligne. La haste du **Φ** et celle du **Ψ** ne débordent pas. *Apices*.

Lieu de découverte) Inconnu.

Datation) Tournant des III^e et II^e siècles ?

B ΗΣΘΩ[---]ΤΑΣΚΑΤΑ[---]

τοὶ ἐν ἀρχαῖι ἐόντες ἀφέντω τοὺς ἐ[γγ]ύο[υς ---]

τὰ μὲν πρῶτα ἔτη δεκαπέντε· ἐπεὶ δὲ καὶ ἐξέλ[θηι ---]

ἐν ἀρχαῖι ἔοντες ἄλλαν συγγ[ρ]αφέσθων εἰς Ε[--- α]-

5 νανεούσθων δὲ καὶ εἰς τὸν ὑπόλοιπον χρόνον κατὰ ἔτη πεν[τ--- ---]

καταβαλλέτω τὸ μίσθωμα καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν ὅσου ΕΜ[--- ἀρχέτω δὲ τὰς μισθώ]-

σιος μείς Θευδαίσιος· καταβαλλέτω δὲ τὸ μίσθωμα καὶ το[--- ---]-

πται καθ' ἕκαστον ἐνιαυτὸν ἐπὶ τῶν [ἀρ]χῶν ἱερομνάμοσι τοῖς [ἐν ἀρχαῖι ἐοῦσι καὶ Ἀμίων κοινῶι]

ἐμ μηνὶ Διοσθέωι· κτλ.

I. 9 « Belegt sind die Monatsnamen Διόσθους auf Rhodos und Διοσθεών in Panamara (IK 21, 15.1). Es ist also entweder eine Variante Διόσθεος anzunehmen oder in Διοσθεῶ<ν>ι zu korrigieren » (Blümel). La graphie Διόσθεος est bien attestée sur les timbres amphoriques (cf. e.g. CHR. BÖRKER, J. BUROW, *Pergamenische Forschungen* XI. *Die hellenistischen Amphorenstempel aus Pergamon*, Berlin, 1998, n^{os} 13, 301, 364, 525, 383) ; il ne faut donc pas corriger le texte.

— Traduction

--- qui seront en fonction libèrent les cautions --- les quinze premières années. Lorsque se sera écoulé que les --- qui seront en fonction rédigent un autre contrat pour (durée) et qu'ils renouvellent pour le temps restant tous les --- cinq ans --- Qu'il verse le loyer chaque année (au montant fixé). Que le mois de Theudaisios marque le début de la location. Qu'il verse le loyer et --- (comme il est écrit ?) chaque année devant les autorités aux hiéromnamons qui seront en fonction et à la communauté des Amioi au mois de Diosthéos. (etc.)

V.3. ARGOS

64. STÈLE DES PROMANTIES

Non illustré.

Publications) C.W. VOLLGRAFF, « Inscriptions d'Argos », *BCH* 27 (1903), pp. 270-277, 28 ; 33 (1909), pp. 171-175, 1 (E. SCHWYZER, *DGE* 89. C.D. BUCK, *Greek Dialects* 87). C.W. VOLLGRAFF, *Le sanctuaire d'Apollon Pythéen à Argos*, Paris, 1956, pp. 109-117. J. POUILLOUX, « Travaux de réfection au sanctuaire d'Apollon Pythéen ; sur une inscription d'Argos », *REA* 40 (1958), pp. 50-66 (M. PIÉRART, « Un oracle d'Apollon à Argos », *Kernos* 3 (1990), pp. 329-330, 1).

Commentaires) M. SEGRE, « Il culto di Apollo Pythaeus a Rodi », *PP* 4 (1949), pp. 77-78. C.W. VOLLGRAFF, « Note sur une inscription de l'Aspis (Argos) », *BCH* 81 (1957), pp. 475-477. P. CHARNEUX, *BE* 1988, n° 586. *CDR*, pp. 262-265.

Lieu de découverte et d'exposition) Argos, Aspis.

Datation) Vers 325-250.

θεός· προμάντιες ἀνέθεν
Ἀπόλλωνι Ἀρισ[τ]εὺς Σφυρή-
δας, Φιλοκράτης Ναυπλιά-
δας, γροφέε Αἰσχύλος Ἀραχνά-
5 δας, Τρυγῆς Αἰθωνίδας· καὶ κα-
εσκεύασσαν καὶ ἴσσαντο [τὸν ?]-
ἐκ μαντήας Γᾶς ὀμφαλόν, καὶ [τᾶ]-
ν περίσταίν, καὶ τὸ φάργμα, καὶ τὸν
βωμὸν προ[ά]γ[α]γον πὸτ ἄρῳ, καὶ πέτ-
10 τρινον ἔθεν καὶ τὰν ἄγχι πύραν
ὑπὲρ αὐτοῦ· καὶ θαύρον ἐν τῷ μαν-
τήῳ κατεσκεύασσαν τοῖς πελα-
νοῖς κλαικτόν· καὶ τὰν ὁδὸν ἡργάσ-
σαντο ἅπανσαν, καὶ ὀφρύαν πεδᾶ-
15 ρον καὶ τὰν ἐπιπολάν· καὶ τὸν βω-
μὸν ἐνς τάξιν πεδάγαγον καὶ τ[ὸν]-
ς κολλοσόνας καὶ τὰν ἐπιπολὰν ὥ[μα]-
λιξαν· καὶ τοῖχον [π]έτρινον παρ το[ῦ]
[βω]μ[οῦ] ἔθεν καὶ τὰν[ς] θ[ύ]ρα[ς] τοῦ ναοῦ
20 ὠχυράν· [καὶ τὰς] λο[π]ίδας καὶ ἐπιχύ-
ταν ἀργυρέα ἔθεν· καὶ θαύρον ἐνσε-
θίαντο (?)

— Traduction de Jean Pouilloux, revue par Marcel Piérart

Dieu ! Dédicace à Apollon des devins Aristeus Sphyrèdas, Philokratès Naupliadas, des deux secrétaires Aischylos Arachnadas, Trygès Aithônidas : ils ont fait faire et mis en place (l' ?) omphalos de la Terre en exécution d'un oracle, ainsi que sa colonnade de pourtour et sa clôture d'entre-colonnement ; ils ont avancé l'autel vers l'Est ; ils l'ont établi en pierre ainsi que le foyer adjacent au dessus ; ils ont fait construire dans la salle des consultations un tronc fermant à clef pour les offrandes préliminaires ; ils ont aménagé la voie dans son ensemble ainsi que le talus taillé verticalement et la terrasse ; ils ont transporté et mis en ordre les autels et les statues sacrées ; ils ont nivelé la terrasse ; ils ont établi un mur de pierre le long de l'autel ; ils ont consolidé les

vantaux de la porte du temple ; il y ont mis des pièces d'ornement métalliques et une couche de revêtement, le tout en argent ; ils ont placé un tronc à l'intérieur de (?) ...

- I

1. [Ι. Καρνεῖος α΄ ---]

2. [β΄ ---]

3. [γ΄ ---]

4. [δ΄ ---]

5. [ε΄ ---]

6. [ς΄ ---]

7. [ζ΄ ---]

8. [η΄ ---]

9. [θ΄ ---]

10. [ι΄ ---]

11. [ια΄ ---]

12. [ιβ΄ ---]

13. [ιγ΄ ---]

14. [ιδ΄ ---]

15. [ιε΄ ---]

16. [ις΄ ---]

17. [ιζ΄ ---]

18. [ιη΄ ---]

19. [ιθ΄ ---]

20. [κ΄ ---]

21. [κα΄ ---]

22. [κθ΄ ---]

23. [κη΄ ---]

24. [κζ΄ ---]

25. [κς΄ ---]

26. [κε΄ ---]

27. [κδ΄ ---]

28. [κγ΄ ---]

29. [᾽προτρ΄(ιακάς)]

30. [᾽τρ΄(ιακάς)]

1. [ΙΙ. Διόσθυος α΄]

2. [β΄ ---]

3. [γ΄ ---]

4. [δ΄ ---]

5. [ε΄ ---]

6. [ς΄ ---]

7. [ζ΄ ---]

8. [η΄ ---]

9. [θ΄ ---]

10. [ι΄ ---]

11. [ια΄ ---]

12. [ιβ΄ ---]

13. [ιγ΄ ---]

14. [ιδ΄ ---]

15. [ιε΄ ---]

16. [ις΄ ---]

17. [ιζ΄ ---]

18. [ιη΄ ---]

19. [ιθ΄ ---]

20. [κ΄ ---]

- II

8. [η΄ ---]

9. [θ΄ ---]

10. [ι΄ ---]

11. [ια΄ ---]

12. [ιβ΄ ---]

13. [ιγ΄ ---]

14. [ιδ΄ ---]

15. [ιε΄ ---]

16. [ις΄ ---]

17. [ιζ΄ ---]

18. [ιη΄ ---]

19. [ιθ΄ ---]

20. [κ΄ ---]

21. [κα΄ ---]

22. [κθ΄ ---]

23. [κη΄ ---]

24. [κζ΄ ---]

25. [κς΄ ---]

26. [κε΄ ---]

27. [κδ΄ ---]

28. [κγ΄ ---]

29. [᾽τρ΄(ιακάς) ---]

1. [V. Βαδρόμιος α΄ ---]

2. [β΄ ---]

3. [γ΄ ---]

4. [δ΄ ---]

5. [ε΄ ---]

6. [ς΄ ---]

7. [ζ΄ ---]

8. [η΄ ---]

9. [θ΄ ---]

10. [ι΄ ---]

11. [ια΄ ---]

12. [ιβ΄ ---]

13. [ιγ΄ ---]

14. [ιδ΄ ---]

15. [ιε΄ ---]

16. [ις΄ ---]

17. [ιζ΄ ---]

A 18. [ιη΄ ---] Φύ(σκιος)

19. [ιθ΄ ---] εἶδου΄

20. [κ΄ ---]

21. [κα΄ Κλαύ(διος) ᾽Αντίπατρος Δ]ράκοντος

22. [κθ΄ ---] σίου

5 23. [κη΄ Φλαύ(ιος) ᾽Ψικλῆς Λυσιστράτ’ο(υ)

24. [κζ΄ Κλαυ(δία) Δαμ]οκρατία Ἐστιοδώρ’ου΄

25. [κς΄ ---αρχος Ἐλανίκου]

26. [κε΄ Κλαύδ(ιος) ᾽Υ]ψικλῆς β΄καῖ Ποσιδωνί’ου΄

10 27. [κδ΄ Ἰούλ]ιος Φαινίλας Μοιωνίδε’υς΄

28. [κγ΄ Κλάυδ(ιος) ᾽Ψικλῆς β΄καῖ Ποσιδωνί’ου΄

- III

16. [ις΄ ---]

17. [ιζ΄ ---]

18. [ιη΄ ---]

19. [ιθ΄ ---]

20. [κ΄ ---]

21. [κα΄ ---]

22. [κθ΄ ---]

23. [κη΄ ---]

24. [κζ΄ ---]

25. [κς΄ ---]

26. [κε΄ ---]

27. [κδ΄ ---]

28. [κγ΄ ---]

29. [᾽προτρ΄(ιακάς) ---]

B 30. [᾽τρ΄(ιακάς)] Διονύσιος γ΄ [καῖ Θεώνος]

1. VIII. ᾽Αγ(ριάνιος) α΄ Ἰούλιος Φαιν[ί]λ[ας Μοιωνίδευσ]

2. β΄ ᾽Αριστόβουλος [---]

3. γ΄ Οὐηράνιος Εὐφή[μου]

5 4. δ΄ Διονύσιος γ΄καῖ [Θεώνος]

5. ε΄ Μενεκλῆς δ΄

7-8 6. [ς] Κλαύδιος Κλινόμ[βροτος Μελαν]θίου καῖ [---]

7. [ζ΄ ---᾽Ψ]ικλῆς [---]

8. [η΄ ---]

9. [θ΄ ---]

10. [ι΄ ---]

11. [ια΄ ---]

12. [ιβ΄ ---]

13. [ιγ΄ ---]

A 14. [ιδ΄ ---]νο[---]

15. [ιε΄ ---]++[.]ατ[---]

16. [ις΄ Γόργος Δι]ονυσίου

17. [ιζ΄ Κλαύ(διος) Κλιν]όμβροτος Μελαν[θίου καῖ ---]

5 18. [ιη΄ Ἰούλιος] Φαινίλας Μοιωνίδ[ευσ]

19. [ιθ΄ Φλαύ(ιος)] ᾽Ψικλῆς Λυσιστράτ’ου΄

20. [κ΄ .]λ’αύ(---) Θίβρων ᾽Ψικλεῦς Σιβ(όθιος)

21. [κα] Δαμόχαρις Γοργία

22. [κ]θ΄ Φλ’αύ(ιος) ᾽Αγητος Κλισιμβρότου

10 23. κη΄ ᾽Αγλώχαρτος Τιμασάρχου

24. κζ΄ Ἰού(λιος) Διονύσιος ᾽Αρτεμίδώρου

25. κς΄ Φλ’αύ(ιος) Θρασυμήδης Λυσιστράτ’ου΄

26. κε΄ Ἐρμοκράτης Πραξιῶνος Κ’ρυ(ασσεύς)

27. κδ΄ Κλ’αύ(διος) Μνασαγόρας Καλλιστρ(άτου)

15 28. κγ΄ Κλ’αύ(διος) Φαρνάκης Καλλιστράτ’ου΄

29. ᾽τρ(ιακάς) Κλ’αύ(διος) Κλευκράτης Τειμοδίκου

1. IX. ᾽Υα(κίνθιος) α΄ Δαμαγόρας Διονυσίου Ῥº(γκίδας)

2. β΄ Ἰούλιος Φαινίλας Μοιωνίδευσ]

3. γ΄ Φλ’αύ(ιος) ᾽Αγλώχαρτος Νεικασμάχο[υ]

20 4. δ΄ Φλ’αυ(ίου) Ἰεροκλεῦς υἱοῦ Μεικυλαί(ου) κλ[αρό(νομοι)]

5. ε΄ Γόργος Διονυσίου Καρ’πα(θιοπολίτας)

6. ζ΄ Ἰάσω(ν) Πυθαγόρα Β’ου(λίδας)

- IV

23. [κη΄ ---]

24. [κζ΄ ---]

25. [κς΄ ---]

26. [κε΄ ---]

27. [κδ΄ ---]

28. [κγ΄ ---]

29. [᾽τρ΄(ιακάς) ---]

1. [XI. Δάλιος α΄ ---]

2. [β΄ ---]

3. [γ΄ ---]

4. [δ΄ ---]

5. [ε΄ ---]

6. [ς΄ ---]

7. [ζ΄ ---]

8. [η΄ ---]

9. [θ΄ ---]

10. [ι΄ ---]

11. [ια΄ ---]

12. [ιβ΄ ---]

13. [ιγ΄ ---]

14. [ιδ΄ ---]

15. [ιε΄ ---]

16. [ις΄ ---]

17. [ιζ΄ ---]

18. [ιη΄ ---]

19. [ιθ΄ ---]

20. [κ΄ ---]

21. [κα΄ ---]

22. [κθ΄ ---]

23. [κη΄ ---]

24. [κζ΄ ---]

25. [κς΄ ---]

26. [κε΄ ---]

27. [κδ΄ ---]

28. [κγ΄ ---]

29. [᾽προτρ΄(ιακάς) ---]

30. [᾽τρ΄(ιακάς) ---]

1. [XII. Θεσμοφόριος α΄ ---]

2. [β΄ ---]

3. [γ΄ ---]

4. [δ΄ ---]

5. [ε΄ ---]

6. [ς΄ ---]

7. [ζ΄ ---]

8. [η΄ ---]

9. [θ΄ ---]

10. [ι΄ ---]

11. [ια΄ ---]

12. [ιβ΄ ---]

13. [ιγ΄ ---]

1. [κα΄ ---]			1. ΄προτρ'(ιακάς) Φλ'αύ'(ιος) Μοιραγένης Τιμοδίκου		1. ζ΄ Φλαυία ΄Αρτε[μ]εισία		1. [ιδ΄ ---]
2. [κθ΄ ---]			2. ΄τρ'(ιακάς) ΄Αγέλοχος ΄Αριστέως		2. η΄ Φλ'αυ'(ίου) ΄Ιεροκλεϋς Μεικυλαΐου' κλα[ρό(νομοι)]		2. [ιε΄ ---]
3. [κη΄ ---]			1. VI. ΄Σμ'(ίνθιος) α΄ ΄Ιούλιος Φαινίλας Μοιωνίδε'υς'		25 3. θ΄ Φλ'αύ'(ία) Σατύρα ΄Ιεροκλεϋς καθ' Φα'[----]		3. [ις΄ ---]
1. [κς΄ ---]		15	16. β΄ Φιλίσκος ΄Αλεξάνδρου		4. ι΄ Φλ'αύ'(ία) ΄Αρτεμισία [[---]]		4. [ις΄ ---]
2. [κς΄ ---]	A	[---]ευσ	17. γ΄ Πύθων β΄ ΄Αμ'ντ'(στιος)		5. ια΄ Φλαυία ΄Αρτεμεισία		5. [ιη΄ ---]
3. [κε΄ ---]			18. δ΄ Πύθων ΄Αγήτου ΄Αμ'ντ'στ'(ιος)		6. ιβ΄ Δαμόχαρις Γοργία		6. [ιθ΄ ---]
4. [κδ΄ ---]			19. ε΄ Φλ'αύ'(ιος) ΄Αριστογένης Πάπου		7. ιγ΄ Κλ'αύ'(διος) ΄Αντίπατρος Δράκον'το'(ς) ΄Α(στ)υπα(λαιεύς)		7. [κ΄ ---]
5. [κγ΄ ---]		[---]υ	20. ς΄ Σωμένης Κόμωνος		30 8. ιδ΄ Φλαυία ΄Αρτεμεισία		8. [κα΄ ---]
6. [τρ'(ιακάς)]	5	[---]ς	20 21. ζ΄ Φλ'αύ'(ιος) ΄Αγλώχαρτος Φιλοκράτου		9. ιε΄ Φλαύιος ΄Ιεροκλῆς β΄ Λα(δάρμιος)		9. [κθ΄ ---]
1. [III. Θευδαίσιος α΄]			22. η΄ Ύψικλῆς Δίωνος καθ' [----]		10. ις΄ Φλ'αύ'(ιος) ΄Αριστείδας ΄Αριστίππου'		10. [κη΄ ---]
2. [β΄ ---]			23. θ΄ Κλ'αύ'(διος) ΄Ιππόλυτος Πύθωνος		11. ις΄ Φλαυία ΄Αρτεμ[εισί]α		11. [κς΄ ---]
3. [γ΄ ---]			24. ι΄ ΄Ιούλιος Φαινίλας Μοιωνίδευσ		12. ιη΄ ΄Αγήσαρχος Εὐκλεϋς Φα'γα'(ιεύς)		12. [κς΄ ---]
4. [δ΄ ---]			25. ια΄ Πύθων ΄Αγήτου ΄Αμν'(στιος)		35 13. ιθ΄ Τειμῶναξ Τιμοπόλεως Φαγα(ιεύς)	A	13. κε΄ ++[---- ---]
5. [ε΄ ---]	10		25 26. ιβ΄ Φλαύιος Εὐφράνωρ		14. κ΄ ΄Ιού'(λιος) Φαινίλας Μοιωνίδευσ		14. κδ΄ ΄Αγη[----]
6. [ς΄ ---]			27. ιγ΄ Κλαύδιος Φανόστρατος		15. κα΄ ΄Ιού'(λιος) Φαινίλας Μοιωνίδευσ		15. κγ΄ Αγ[----]
7. [ς΄ ---]			28. ιδ΄ Γάιος Σαβίδιος Λ ^α (δάρμιος)		16. κθ΄ Μένανδρος Δωσιθέου Τλῶ(ος)		16. ΄τρ'(ιακάς) ΄Αρτ[----]
8. [η΄ ---]			29. ιε΄ Φλ'αύ'(ιος) Μοιραγένης Τιμοδίκου		17. κη΄ ΄Αγησίδαμος Διοδότου ΄Αργ'(εῖος)		5 1. Π(άναμος) β΄ α΄ Κλ[αύ(διος) ---]
9. [θ΄ ---]			30. ις΄ ΄Ιούλιος ΄Αντίπατρος ΄Αρτεμίδ ^θ (ρου)		40 18. κς΄ Φλ'αύ'(ιος) Μοιραγένης Τιμοδίκου		2. β΄ Κλαύ(διος) [----]
10. [ι΄ ---]	15		30 31. ις΄ ΄Ιούλιος Μοιραγένης Ζήνων'ος'		19. κς΄ Φλ'αύ'(ιος) Μελάνθιος Εὐάνδρ'ου'		3. γ΄ ΄Αγορ[----]
11. [ια΄ ---]		[---]άτ'ου'	32. ιη΄ Φλ'αύ'(ιος) Μηνόδοτος ΄Αρατοφάν'ευ'(ς)		20. κε΄ Φλ'αύ'(ιος) Διονύσιος Β'ου'(λίδας) καθ' ΄Αριστομένευσ		4. δ΄ Εὐκρ[άτης] ΄Αντιλέοντος ΄Α ^σ (τυπαλαιεύς)]
12. [ιβ΄ ---]		[---]ατου	33. ιθ΄ Φλ'αύ'(ιος) ΄Απολλώνιος ΄Ερμοκράτ ^ε (υς)		21. κδ΄ Λιβουσκίδιος Δημητρί'ου' ΣΕΡΜΙ(---)		5. ε΄ Γόργ[ος] Διονυσίου Καρπα(θιοπολίτας) ?]
13. [ιγ΄ ---]		[---]νος	34. κ΄ Δαμόχαρις Γοργία		22. κγ΄ Κλ'αύ'δ(ιος) Μνασαγόρας Καλλιστράτ'ου'		10 6. ς΄ Δα[μαγόρας] Διονυσίου ΄Ρο(γκίδας) ?]
14. [ιδ΄ ---]			35. κα΄ Φλ'αύ'(ιος) ΄Αριστίδας ΄Αριστίππου		45 23. ΄προτρ'(ιακάς) Κλ'αύ'διος Μνασαγόρας Καλλιστράτ'ου'		7. ζ΄ ΄Αγλ[όχαρτος] Τιμασάρχου ?]
15. [ιε΄ ---]	20	[---]ράτου	35 36. κθ΄ Φλαυ(ία) ΄Αρτεμισία Καλλικράτ ^ε (υς)		24. ΄τρ'(ιακάς) Φλ'αύ'(ιος) Μοιραγένης Τιμοδίκου		8. η΄ ΄Ιού[λιος ---]
16. [ις΄ ---]		[---]ευσ	37. κη΄ ΄Ιούλιος Φαινίλας Μοιωνίδευ ^ς		1. Χ. Π(άναμος) α ^ς Φιλίσκος ΄Αλεξάνδρου		9. θ΄ Φ[λαύ(ιος)]
17. [ις΄ ---]		[---]ταγήτ'ο'(υ)	38. κς΄ ΄Ιεροφῶν Δωσιθέου Τλῶος		2. β΄ Κρατίδας Ναυσικου΄ Λ ^α (δάρμιος)		10. ι΄ Μο[----]
18. [ιη΄ ---]			39. κς΄ Κλ[α]ύδ(ιος) ΄Υψικλῆς β΄ καθ' Ποσιδωνίου		3. γ΄ Κλ'αύ'(διος) ΄Αντίπατρος Δράκοντος		15 11. ια΄ Κλε[----]
19. [ιθ΄ ---]			40. κε΄ ΄Ιούλιος Φαινίλας Μοιωνίδευ ^ς		50 4. δ΄ Κόμων Μενεκράτευσ		12. ιβ΄ Φιλί[σκος] ΄Αλεξάνδρου]
20. [κ΄ ---]	25	[---]λα	40 41. κδ΄ Οὐηρανία Νικάσσα Κλευκρά(τευσ)		5. ε΄ Δαμαγόρας Διονυσίου ΄Ρο'(γκίδας)		13. ιγ΄ Φλαύ(ιος) [----]
21. [κα΄ ---]			42. κγ΄ Κλ'αύ'(διος) Μνασαγόρας Καλλιστράτ'ο'(υ)		6. ς΄ ΄Ιού'(λιος) Μοιραγένης Ζήνωνος ΄Καρπα'(θιοπολίτας)		14. ιδ΄ ΄Αρισ[τ ---]
22. [κθ΄ ---]		[---]ς κ'λαρό'(νομοι)	43. ΄τρ'(ιακάς) ΄ΐασων Πυθαγόρα		7. ζ΄ Φλ'αύ'(ιος) ΄Υψικλῆς Λυσιστράτου		15. ΄Ιού[λιος ---]
23. [κη΄ ---]		[---]του	1. VII. ΄Αρτ' (αμίτιος) α΄ Κλαυδία Δαμοκρατία ΄Εσ'[(τιοδώρου)]		8. η΄ ΄Ιού'(λιος) Φαινίλας Μοιωνίδευσ		20 16. ις΄ Κλ'αύ'(διος) [----]
24. [κς΄ ---]		[---]ευσ	2. β΄ Εὐκράτης ΄Αντιλέοντος ΄Α ^σ (τυπαλαιεύς)		55 9. θ΄ Δαμαγόρας Διονυσίου ΄Ρ ^ο (γκίδας)		17. ις΄ Φλ'αύ'(ιος) [----]
25. [κς΄ ---]	30		45 3. γ΄ Φλ'αύ'(ιος) Μελάνθιος Εὐάνδρου Φύ'(σκιος)		10. ι΄ Φλ'αύ'(ιος) ΄Αγητος Κλισιμβρότου		18. ιη΄ Κλαύ(διος) ΄Υ[ψικλῆς] β΄ καθ' Ποσιδωνίου]
26. [κε΄ ---]		[--- ---]ρου	4. δ΄ Κλ'αύ'δ(ιος) ΄Υψικλῆς β΄ καθ' Ποσι[δ]ων'(ου)		11. ια΄ Φλ'αύ'(ιος) ΄Αλέξανδρος Κόμωνος		19. ιθ΄ Κλαύδ[ιος ---]
27. [κδ΄ ---]			5. ε΄ Κλ'αύ'δ(ιος) Φιλοκράτης ΄Αγλωκ[ρ]άτου		12. ιβ΄ Δαμαγόρας Διονυσίου ΄Ρ ^ο (γκίδας)		20. κ΄ Διον[---- ---]
28. [κγ΄ ---]			6. ς΄ Οὐηρανία Νικάσσα Κλευκράτευ(ς)		13. ιγ΄ Διονύσιος γ΄ καθ' [Θέ]ωνος ΄Κρυ'(ασσεύς)		25 21. κα΄ Τίτος [----]
29. [΄προτρ'(ιακάς) ---]			7. ζ΄ Φλαυίου Δράκοντος ΄Απολλ[ω]ν(ίου)		60 14. ιδ΄ Σωμένης Κόμωνος Βράσι(ος)		22. κθ΄ Μένανδρος Δωσιθέου Τλῶ(ος)
30. [΄τρ'(ιακάς) ---]	35	[--- --- Καρπα]θιο'πο'(λίτας)	50 8. η΄ Δημητρίου Κασσιώτα κλα'ρό'(νομοι)		15. ιε΄ Μοσχίων Θέωνος καθ' ΄Απο(---)		23. κη΄ Κλαύ[διος ---]
1. [IV. Πεδαγείτνυος α΄ ---]		[--- ---]ωνί'ου'	9. θ΄ Κλ'αύ'δ(ιος) ΄Αντίπατρος Δράκοντος		16. ις΄ Κλ'αύ'(διος) Κλευκράτης Τιμοδίκου		24. κς΄ Σωσ[----]
2. [β΄ ---]		[--- κλ]αρ ^θ (νομοι)	10. ι΄ ΄Αρίστιππος β΄ ΄Βυ'(βάσσιος)		17. ι[ς΄ ---]		25. κς΄ Κρα[τίδας] Ναυσικου΄ Λα(δάρμιος) ?]
3. [γ΄ ---]		[---]ου	11. [ι]α΄ Διονύσιος γ΄ καθ' Θέωνος		18. [ιη΄ ---]		30 26. κε΄ Ἀπ. [----]
4. [δ΄ ---]			12. [ιβ΄ ---]		19. [ιθ΄ ---]		27. [κδ΄ ---]
5. [ε΄ ---]			13. [ιγ΄ ---]		20. [κ΄ ---]		28. [κγ΄ ---]
6. [ς΄ ---]			14. [ιδ΄ ---]		21. [κα΄ ---]		29. [΄προτρ'(ιακάς) ---]
7. [ς΄ ---]			15. [ιε΄ ---]		22. [κθ΄ ---]		30. [΄τρ'(ιακάς) ---]

[illegible]

[ˈA---]άρης [Δ]μοκρίνευς
[ˈAρισταιν]ετοίς ˈΙερομβρότου
[ˈAρισταιν]ετοίς] ˈAρισταινέτου
[ˈAργέστρ]α[τος Θρ]ιασυμήδευς
[---] ˈA]γαθοκλεῦς
[---] Μενάνδρου
[ˈA---]ρηίς Κ]αλλικράτειος
[---]ων[ο]ς
[---] ˈA]ριστάνδρου
[---] Πρα]ξιτέλεις
[---] Δρά]κοντος
[---] ˈA]στριμήδεις
[---] ˈAριστόνικος] καὶ
[Φανόστρατος ˈAπο]λλωνίδευσ
[A---] Κώθωνος
[---] Κ]λευτίμου
[---] ˈAρ]ιστάνκτος
[ˈAνθεστ]λ[α]ς ˈP[ά]ιδιος
[---] Aἰδοκρ[ι]του
[---] Κ]λευφ[ῶ]ντος
[---] ˈA]σικράτειος
[A---ῶ]ν ˈAνδρέα
[A---]ς ˈΥπατοκλ[ε]ύς]
[ˈAναξίτιμος] ˈAναξίτιμου
[του ˈAναξί]τιμου
[---]Aν[ι]---]ου
[---] ˈAγ]λουγόρου
[---] Φαινία
[---] ˈA]σ]τυκρατίδα
[---] Τι]μακράτειος
[---] ˈAγελόχου
[---] Κ]λε<υ>κράτειος
[---] Κ]λευκράτειος
[---] ˈA]ριστέου
[A---]ς ˈAριστίδα
[A---]ης Συμμάχου
[A---]ς Τιμασάρχου
[---] Νικομάχου
[---] Μενεκλεῦς
[---] ˈEρμολόχου
[---] ˈIένωνος
[A---]ς Μενάνδρου
[---] ˈAριστομένευσ
[ˈA---]ίδας Παυσίππου
[---] Παυσανία
[A---]ς ˈAριστοτέλεις
[---] ˈAριστογένης
[---] ˈIάνακτος
[ˈAριστομ]βροτ[ί]δας Εὐκλείδα
[A---] ˈAτροκλεῦς
[του] ˈAτροκλεῦς
[---] ˈA]γεστράτου
[---] ˈκ]ράτειος
[---] ˈIόρα

του Θευξενίδα
Διονύσιος Δωροθέου
καθ̅ Διονυσίου
Δαμοκράτης Βασίλωνος
Δαμαρχίδας ˈAριστομη[ε]ύς
Δορίμαχος Εὐφράνορος
Δαμάτριος ˈAριστομένευσ
ˈEτέαρχος Καλλιάνακτος
καθ̅ ˈAριστομάχου
Εἰρην[ί]δας Διονυσίου
καθ̅ ˈAριστομάχου
ˈEρμοκρέων Συμμάχου
Εὐκλείδας Λεωνίδα
ˈEρμιππος ˈAλεξιμάχου
Εὐφράνωρ Βασίλειδεις
ˈEρμανδρίδας ˈEρμανδρίδα
του ˈEρμανδρίδα
ˈEπί[ο]νιος [Τιμ]ακλεῦς
ˈEπίγονος ˈEπίγονου
ˈEρμοκράτης Ζήνωνος
ˈEρμοκρῶν ˈEρμοδόκου
ˈEρμῆιος ˈEρμαίου
του ˈEρμαίου
ˈEρατοκλ[η]ς ˈEρατοκλεῦς
Εὐκλῆς Ξενοφάνευσ
ˈEκάτων Φαινία
Εὐκράτης Φιλτάτου
ˈEκάτων ˈAριστέας
ˈEλπικράτης ˈEλπικράτειος
του ˈEλπικράτειος
Εὐμηλος Εἰ[β]μη[λ]ου
ˈEκάτων Θ[ε]υ[δ]ώρου
Εὐκλῆς [Κ]υδία
ˈEργόχαρις ˈEργοχάριος
Εὐαγόρας Νικ[ο]τίμου
Εὐρύλογος Πυθοκλεῦς
ˈEρμίας ˈAπολλοθέμιος
Εὐφάνης Κληνοστράτου
ˈEκατόμνος ˈAριστέ[ω]ς
Εἰ[β]κλῆς Τιμακράτειος
ˈEρμόδοκος ˈEρμοδόκου
καθ̅ Εὐαρχίδα
ˈEρμοκρέων ˈEρμοκρέοντος
Εὐξίππος Νικασίωνος
ˈEρμόδοκος ˈAριστοφίλου
Εὐκράτης Ξενοφώντος
Εὐκλῆς Εὐκλεῦς
καθ̅ Δαμαράτου
Εὐκλείδας Κριτοβούλου
Εὐκράτης ˈAριστομήδεις
ˈEπαίνετος ˈPάδιος
Εὐβουλος ˈEρασσιμβρότου
Εὐκράτης ˈAντιπάτρου
Εὐφράνωρ Τιμασιζένου
ˈEπικράτης Πυργία
Εὐκράτης ˈAριστοκράτειος
καθ̅ ˈAγισιστράτου

Κλέων ˈAγεάνακτος
Καλλικράτης Εὐκλείτου
Καλλικλῆς Διοκλεῦς
Κλεῦτιμος Κλεωνύμου
Καλλίστρατος Τριτύλλου
Καλλιζείνιος Στράτωνος
Καλλίστρατος Κλεωνύμου
Κληνανδρίδας Τηλεφάνευσ
Κριτόδαμος Βουλαγόρα
Καλλιστίων Φιλοκλεῦς
Κλευμένης Κλευμένευσ
Κρατίδαμος Εὐξίππου
Καλλιζείνιος ˈAριστομάχου
Καλλικράτης Καλλικράτειος
Καλλικράτης Καλλικράτειος
Κλέων Νικ[ο]μάχου
Κλευμένης Δαμαράτου
Κρατησίμαχος Πολυαράτου
Κ[---]ης Τιμ[ο---]έ]οντος
Κλ[ευμ]έν[η]ς ˈIδ[ι]κ[ρ]άτειος
Κυδαίων Στρατοκλεῦς
Καλλικράτης Εὐέλθωνος
Καλλικράτης Καλλιστράτου
καθ̅ ˈAριστόλα
Καλλικ[ι]---]ης Καλλικράτειος
καθ̅ ˈAλεξιμάχου
Λυσίστρατος Μοιραγένης
Λέων ˈAνδρέα
Λεωνίδας Δράκοντος
Λυσίμαχος ˈAρχιδάμου
καθ̅ Μενεκράτης Μελανθίου
Μενεκράτης Διονυσίου
Μνασσίας Πολυξένου
Μενέστρατος Λεοντίδα
καθ̅ ˈAγισιχάριος
Μενέστρατος Μενεστράτου
καθ̅ Νικοστράτου
Μενεσεδῦς Συμμάχου
Μνασσίας Θρασυμήδεις
Μηνόδορος Μηνოდόρου
Μικίων Διονυσίου
καθ̅ Μικίωνος
Μυωνίδης ˈAριστοκλεῦς
Μελάνωπος Μελανώπου
Μελάνιππος καὶ
Μενέστρατος Οὐλιά[δ]ευσ]
Μνασέας Πολεμάρχου
Μενεκλῆς Aί[νέ]α
Μελάνιππος Σωπάρου
Μαρσύας Πανταίου
Μελάνιππος Σωπάρου
Μενεκράτης Μενεκράτειος
Μικίων ˈAγισιβούλου

[Σ]ωσιγένης Εὐάνδορ[ο]
[Σω]σικράτης Σωσινίκ[ο]
[Σωσ]θένης Καλλικράτε[υς]
καθ̅ Νικαγόρα
Σω[στ]ιγένης Πεισικράτε[υς]
Στρ[ά]των Στ[ρ]άτων[ος]
Σωσιμένης Στρατίππου
Σώφρω[ν] Σώ[φ]ρωνος
Σώπατ[ρ]ος Σωπάρου
Σωσικρά[τ]ης ˈAγισιβίου
Σώπατ[ρ]ος ˈEκάτωνος
Σιμίας Δαμοκράτευσ]
Σωμέν[η]ς ˈAριστίππο[υ]
Σίμος Σίμου
Σωσίν[ικος] Σωσινίκ[ο]
Σωσικλ[ῆς] Διονυσίο[υ]
Στρατο[---]ς ˈIέρωνος
Τιμάναξ Τιμάνακτο[ς]
Τιμασίπολις Τιμασάρχου]
Τιμοκλ[ε]ίδας Τιμαγόρ[α]
Τιμαγόρας Τιμαγόρα
Τίμων ˈAριστονίκου
Τιμασιζέ[ε]νος Τιμασιζέ[νου]
Τελέσω[ν] Τιμά { }ρο[υ]
Τιμόστρ[α]τος Θρασύλλ[ο]
Τελεσικράτης Εἰ[β]πο[λ]έ[μου]
[Τιμοσθέν]ης ˈAγήτορος
[]+λλ[---]ΣΙΑ[---]ΙΟ[---]
Τιμόστ[ρα]τος ˈAστυμήδεις]
Τιμόκριτ[ο]ς ˈAντιλ[έ]οντος]
Τιμοκρέων Σ[---]
Τίμαρχ[ος] Τι[---]
Τιμασθ[έ]ος Ο[---]
Τιμόδα[μο]ς ++[---]
Τιμόθε[ος] ---]
ˈΥψικλῆς [---]
καθ̅ Μ[---]
Φιλίσκος [---]
Φαρνάκ[ης] ---]
καθ̅ Δ[---]
Φιλίσκος [---]
Φαίνιππος [---]
Φαίνις A[---]
καθ̅ Νικ[---]
Φίλων Φ[ίλ]ωνος]
του Φ[ίλ]ωνος]
Φί[λ]ις ˈAρ[---]
Φιλόστρατος [---]
Φιλιστίδας Π[ο]λυαράτου]
Φειδαγόρας Μ[---]
Φιλτογένης Τ[---]
Φιλόστρατος [---]
Φιλόστρατος ˈA[στ]υκράτειος]
Χάρμειος Ξανά[ρχου]
Χρυσόστρατος Θε[ο]σάνδρου]
Χάρμιππος ˈAρχικρά[τευσ]
καθ̅ Εὐδώρου
Χαιρεφῶν Πυαοδώρ[ο]
Χρυ[σ]ίστρατος Χρυσοστ[ράτου]
Χρυσάωρ Λεωνίδα
Χρύσιππος Ζήνωνος
Χρύσιππος Σπράτωνος
Χαρίδαμος Λέοντος
Χαρμόνικος ˈAστυκράτευσ]
Χαρμοκλῆς ˈΡοδίππου
Χαρίμβροτος ˈAγελόχου
Χαρίξενος Φύλωνος

θεοίς.

a I	Φίλιπ[πο]ν Φιλίππου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Ἀ]στυκράτευσ ιερῇ Ἀθάνας Λιν[δίας] κ[αὶ Διὸς Πολι]έως καὶ Ἀρτάμιτος Κεκοίας, ἐφ' οὗ ἃ εἰρήνα καὶ εὐετηρία ἐγένετο	
b I	ιερεὺς Ἀπόλλωνος [Π]υθαέως· Σωσικλῆς Κλευξένου Σαράπιος· 5 Ἐπαίνετος Ἀντιστράτου ἀρχιεροθύτας· Πάμφιλος Θρασυλόχου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Χαρμύλου Ἀρτάμιτος Κεκοίας· 10 Ἀριστείδας Πausανία Διονύσου· Ἀγαθόμβροτος Μνασιφάνευσ Ἀπόλλωνος Ὀλίου· Ἀριστώνυμος Ἀριστωνύμου 15 τοῦ Ἀριστωνύμου Ποτειδᾶνος· Δωσίθεος Θεμιστοκλεῦς	b II Ἀπόλλωνος ἐς Κάμυνδον· Νικοφῶν Πausανία Ἀπόλλωνος Καρνείου· 5 Ἀγήσαρχος Ἀγησάρχου Λίνδου καὶ τῶν ἄλλων ἡρώων· Πολύχαρμος Πυθίωνος ιεροθύται· 10 Σῶσος Σώσου Ζήνων Νικοτεΐμου Τιμόπολις Ἀλεξιμβροτίδα καθ' ὕοθεσίαν δὲ Διοπεΐθευς 15 Δαμάγητος Εὐρυστράτου Πολύχαρμος Πολυχάρμου
		<i>vacat</i>
c I	στεφανωθέντα ὑπὸ τῶν δάμων τῶν ἐν Λινδίᾳ πόλει· Λαδαρμίων, Βρασίω[v], Κ[α]τ[α]β[ί]ων, Πεδιέων, Λινδοπολειτᾶν, Καμυ[v]δ[ί]ω[v], Παγίων, Νεττιδᾶν Κλα[σ]ίων, [᾿Α]ρ[γ]ε[ί]ων, Βου[λ]ι[δ]ᾶν, Δρυειτᾶν	<i>vacat</i>
5	εὐσεβείας ἔνεκα τᾶς ποτὶ τοὺς θεοὺς καὶ ἀρετᾶς καὶ εὐνοίας καὶ φιλοδοξίας τᾶς εἰς αὐτούς.	<i>vacat</i>
d	θεοῖς.	
	Ἀθανόδωρος Ἀγησάνδρου Ῥόδιος ἐποίη[σε].	

a II	Ἀγαυρίδα Ἡροδότου				
	vacat				
b IV	[ἱερ]εὺς Ἀπόλλωνος Πυθαέως· Σωσικλῆς Κλευξένου Σαράπιος· 5 Ἐπαίνετος Ἀντιστράτου ἀρχιεροθύτας· Πάμφιλος Θρασυλόχου καθ' ὕοθεσίαν δὲ Χαρμύλου 10 Ἀρτάμιτος Κεκοίας· Ἀριστείδας Πausανία Διονύσου· Ἀγαθόμβροτος Μνασιφάνευσ Ἀπόλλωνος Ὀλίου· 15 Ἀριστώνυμος Ἀριστωνύμου τοῦ Ἀριστωνύμου Ποτειδᾶνος· Δωσίθεος Θεμιστοκλεῦς Ἀπόλλωνος 20 ἐς Κ[ά]μυνδον· Νικοφῶν Πausανία	b V	Ἀπό[λλ]ωνος [Καρνείου]· Ἀγήσαρχος Ἀγησάρχου Λίνδου καὶ τῶν ἄλλων ἡρώων· vacat 5 ἱεροθύται· Σῶσος Σώσου Ζήνων Νικοτεΐμου Τιμό vacat vacat Νικαγόρας Νικαγόρα 10 Βασ[ί]λων Βασίλωνος Παντακ[λ]ῆς Ἀριστοφῶ[v]τος καθ' ὕοθεσίαν δὲ Παμφῶντος Σ[ω]σ[ί]νομος Σωσινόμου 15 τοῦ Σω[σ]ινόμου Ἀρίστων Τιμαγόρα vacat	VI	Σωσίπ[ατρος] Εὐφραν[τίδα] Πασίχαρις Ἀριστοκρά[τευσ] 5 Ἀγήσαρχος Ἀγησάρχου Τελέσαρχος Ἰσοδότου ἐπιστάται 10 τοὶ χειροτο- νηθέντες ὑπὸ τοῦ δάμου· Ἰδόκριτος 15 Δαματρίου Φίλων Ἀρχιτεΐμου vacat
c II	στεφανωθεῖς[α]ν ὑπὸ τῶν δάμων τῶν ἐν Λινδίᾳ πόλε[ι]· Λαδαρμ[ί]ων, Βρασ[ί]ων, Κατ[ταβί]ων, Πεδ[ι]έ[ω]ν, Λ[ι]νδο[πο]λε[ι]τᾶ[v], Καμυν[δ]ίων, Παγίων, Νεττιδ[ᾶ]ν, Κλ[α]σίω[v], Ἀργ[ε]ίω[v], Β[ου]λιδ[ᾶ]ν, [Δρυ]ε[ι]τᾶν vacat 5 εὐσεβε[ί]ας ἔνεκα τᾶς ποτὶ τοὺς θεοὺς καὶ ἀρετᾶς καὶ ε[ὐ]νοίας κ[αὶ] φιλοδοξίας τᾶς εἰς αὐτούς. vacat				

TIMBRES AMPHORIQUES

A. Eponymes associés au mois intercalaire

Association certaine

1. Ἀγέμαχος

Odessos. Mirčev 1958, 81.
Rectangulaire. [P. IIIc]

ἐπὶ Ἀγεμάχου
δευτέρου
Πανάμου

2. Ἀγέστρατος 2

Alexandrie. ABC 1954-55 (ASCSA).
Rectangulaire. [P. IIIe]

ἐπὶ Ἀγες-
τράτου β' ←
[Π]ανάμου

Le β' a été gravé après coup.

3. Ἀγήσιππος

Athènes (Acropole). NAD 11 (ASCSA).
Rectangulaire. [P. IIa]

ἐπὶ Ἀγησίππ[ου]
Πανάμου
δευτέρου

4. Ἀθανόδοτος

Pergame (dépôt). Börker 1998, 40.
Circulaire. Rose. [P. IIIId]

ἐπὶ Ἀθανοδότου Πανάμου β' ↑

5. Αἰνησίδαμος 2

Alexandrie. ABC 0041.09.
Circulaire. Rose. Cadre intérieur. [P. IIIc]

ἐπὶ Αἰνησιδάμου Πανάμου δευτέ(ρου) ↑

6. Ἀνάξανδρος

Alexandrie. ABC 0047.05.
Rectangulaire. [P. Va]

ἐπὶ Ἀναξάν-
δρου δευτέρου
Πανάμου

7. Ἀριστογένης

Alexandrie. ABC 1955-1956 (ASCSA).
Circulaire. Rose. Cadre intérieur. [P. Vb]

ἐπὶ Ἀριστογένεως δευτέρου Πανάμου ↓

8. Ἀριστόδαμος 2

Alexandrie. ABL 40, 13.VI.1961 (ASCSA).
Rectangulaire. [P. IIIe]

ἐπὶ Ἀριστοδάμο-
υ
Πανάμου δευ(τέρου)

9. Ἀριστομένης

Délos. TD 2528.
Rectangulaire. [P. VI ou VIIa]

ἐπὶ Ἀριστομ-
ένεως
Πανάμου β'

10. Ἀρμοσίλας

Délos. TD 6280.
Rectangulaire. [P. IIc]

ἐπὶ Ἀρμοσίλα
Πανάμου δευ(τ)έρου

11. Ἀρχέμβροτος 2

Alexandrie. ABC 0094.47.
Rectangulaire. [P. VI]

ἐπὶ Ἀρχεμ-
βρότου
Πανάμου β'

12. Ἀρχιβίος

Alexandrie. ABC 0095.32.
Rectangulaire. [P. Vc]

ἐπὶ Ἀρχιβίου
Πανάμου β'

13. Ἀρχιλαΐδας

Carthage. Delattre 1897a, p. 384 ; 1897b, 12
(Schmidt, Cagnat, Dessau 1904, 22639, 45).
Rectangulaire. [P. IIIe]

ἐπὶ Ἀρχι-
λαΐδα
Πανάμου
δευτέρου

14. Δαμόθεμις

Alexandrie. ABC 1957-1958 (ASCSA).
Rectangulaire. [P. IIIa]

ἐπὶ Δαμο-
θέμιος Πα-
ναμος δεύ(τερος)

15. Δάμων

Rhodes, Lindos. Nilsson 1909, 170.14.
Rectangulaire. [P. Vc]

ἐπὶ Δάμω-
νος
Πανάμου β'

16. Δορκυλίδας

Inconnu. Pâris 1914, p. 325. Maffre 1972, p. 65.
Empereur 1986, p. 134.
Rectangulaire. [P. IIIa]

ἐπὶ Δορκυλίδα
Πανάμου δευτ(έρου)

17. Εὐάνωρ

Alexandrie. ABC 0121.45.
Rectangulaire. [P. Vc]

ἐπὶ Εὐάνωρος
Πανάμου
δευτέρου

18. Θαρσίπολις

Jérusalem (cité de David). Ariel 1990, S 35.
Rectangulaire. [P. IIIa]

ἐπὶ Θαρσιπόλιος
Πανάμου
δευτέρου

19. Θέρσανδρος

Alexandrie. ABC 0138.24.
Rectangulaire. [P. Va]

ἐπὶ Θερσάνδρου
[Π]ανάμου β'

20. Ἰασικράτης

Syracuse. Gentili 1958, 33.9 + 115.6 (non
appariés). Empereur 1990, 1 + 2 (appariés).
Paire d'anses. [P. IIIa]

a. Rectangulaire. Tête d'Halios à gauche.

ἐπὶ Ἰασι-
κράτευσ

b. Rectangulaire.

Ἀγοράνακτος
Πανάμου
δευτέρου

21. Ἰέρων 2

Alexandrie. ABC 0144.44.
Rectangulaire. [P. Vb]

ἐπὶ Ἰέρωνος
Πανάμου
δευτέρου

22. Καλλικράτης 1

Samos, Tigani. Samos Tig. I 560 (ASCSA).
Rectangulaire. [P. IIa]

ἐπὶ Καλλικράτευσ
Πανάμου
δευτέρου

23. Καλλικράτης 3

Alexandrie. ABC 0147.44.
Circulaire. Rose. Double cadre. [P. Vb]

ἐπὶ Καλλικράτευσ δευτέρου Πανάμου ↓

24. Κλέαρχος

Alexandrie. ABC 0160.12.
Rectangulaire. [P. IIc]

ἐπὶ Κλεάρχου
Πανά(μου) δευτέ(ρου)

25. Κλευκράτης 1

Chypre, Paphos. Nicolaou 2005b, 189.
Circulaire. Rose. Double cadre. [P. IIId]

ἐπὶ Κλευκράτους Πανάμου δε[υ](τέρου) ↑

26. Κλεωνύμος 2

Alexandrie. ABC 0163.02.
Rectangulaire. [P. IIb]

ἐπὶ Κλεωνύμου
δευτέρου
Πανάμου

27. Κρατίδας

Alexandrie. MGR, P.15989.
Rectangulaire. [P. IIb]

ἐπὶ Κρατίδα
δευ(τέρου)
Πανάμου

28. Λαφείδης

Alexandrie. ABC 0167.24.
Rectangulaire. [P. Va]

ἐπὶ Λαφείδεως
Πανάμου
δευτέρου

29. Νικασαγόρας 3

Alexandrie. ABL 6, 1959-1960 (ASCSA).
Circulaire. Rose. Cadre intérieur. [P. Vb]

ἐπὶ Νικασαγόρα Πα[νάμου] δευτέρου ↓

30. Ξενοφάντος 1

Akko. Inv. 30/95.27029.780. Catalogue des
amphores des fouilles de la vieille ville (à paraître
dans les *IAA Reports*), Rh 111.

Rectangulaire. [P. IIb]

ἐπὶ Ξενοφάντου
Πανάμου δευτέ(ρου)

31. Πausανίας 1 ou 2

Athènes (Agora). SS 7500.
Rectangulaire. [P. IIa ou IIc]

ἐπὶ Πausανία
Πανάμου
[δευ]τέρου

32. Πausανίας 3

Alexandrie. ABC 1954-1955 (ASCSA).
Rectangulaire. [P. IVb]

ἐπὶ Πausανία
δευτέρου
Πανάμου

33. Πεισιστρατος

Jérusalem (cité de David).
Ariel 1990, S 315. Rectangulaire. [P. IVa]

ἐπὶ Πεισιστρά-
του
Πανάμου β'

34. Πρατοφάνης

Athènes (Céramique). KGA 1344 (ASCSA).
Rectangulaire. [P. IIb]

ἐπὶ Πρατοφάνεως
Πανάμου
δευτέρου

35. Πυθογένης

Dor. Rosenthal-Hegginbottom 1995, 68.
Rectangulaire. [P. IVb]

ἐπὶ Πυθογένεως
Πανάμου β'

36. Σώδαμος

Samarie. Cankardeş Şenol 1996, 1.
Rectangulaire. [P. IIIa]

ἐ[πι] Σωδάμου
Πανάμου
δευτέρου

37. Τεισαμενός

Alexandrie. ABL 13.IV.1954, n° 64 (ASCSA).
Circulaire. Rose. Double cadre. [P. Vb]

ἐπὶ Τεισαμένου Πανάμου β' ↓

38. Τιμοκλείδας

Athènes (Agora). SS 14347. [P. IIa]

ἐπὶ Τιμοκλείδα Πανάμου δευτέρου) ↑

39. Τιμούρροδος

Tanaïs. Jöhrens 2001, 124.
- Correction : BA 2007, n° 257.
Circulaire. Rose. [P. IVa]

[ἐ]π[ι] Τιμ]ουρρόδου δευτέρου) Πανάμου ↑

40. Χαρμοκλής

Athènes (Agora). SS 10708.
Rectangulaire. [P. IIb]

ἐπὶ Χαρμοκλεῦς
Πανάμου δευτέρου)

La présence du dernier ε est incertaine.

B. Autres éponymes

44. Εὐκράτης

Rhodes, Lindos. Nilsson 1909 207.1.
Rectangulaire. I^{er} siècle. [éponyme flottant]

[ἐ]πὶ Ε[ὐκρ]- ←
ατευς ←

45. Εὐκράτης

Rhodes, Lindos. Nilsson 1909 207.2.
Rectangulaire. Cadre. I^{er} siècle. [éponyme flottant]

ἐπ' Εὐκράτους ←

41. – άναξ = Ἀγοράναξ ou Ἀριστάνναξ 2

Chypre, Paphos. Nicolaou 2005b, 312.
Rectangulaire. [P. Vc]

[ἐπὶ ---]άνακ[τος]
Πανάμο[υ]
[δε]υτέρου

42. – φῶν = Ξενοφῶν ou Πασιφῶν

Rhodes, Lindos. Nilsson 1909, 569.
Rectangulaire. [P. IIIe ou P. VI]

ἐ[πὶ ---]
τος β'
Πανάμου

Association incertaine

43. Σώστρατος

Histria Pontica. Canarache 1957, 597 + 611 (non
appariées).
- Association des deux timbres : Garlan, Conovici
2004, 8.
Paire d'anses (?). [P. IIIa]

a. Rectangulaire. Tête d'Halios à gauche.

ἐπὶ Σω-
στράτου

b. Rectangulaire.

Ἀγοράνάκτου (sic ?)
Πανάμου
δευτέρου

46. Ζηνόδοτος

Alexandrie. ABC 0135.12.
Rectangulaire. Vers 79. [P. VI ou VIIa]

[[ἐπὶ Ζηνοδότου]]
Ἀρταμιτίου

Le nom de Ζηνόδοτος a été regravé sur celui du
prêtre dont il était le suppléant.

RÉPERTOIRES

INSCRIPTIONS RHODIENNES

1892

1. A.S. DIAMANTARAS, « Ἐπιγραφαὶ ἐκ Λυκίας », *BCH* 16 (1892), pp. 304-306

1894

2. A.S. DIAMANTARAS, « Ἐπιγραφαὶ ἐκ Λυκίας », *BCH* 18 (1894), pp. 323-333

1895

3. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Inscriptiones Graecae XII. Inscriptiones insularum maris Aegaei praeter Delum 1. Inscriptiones Rhodi Chalces Carpathi cum Saro Casi*, Berlin, 1895
- 3a. c.r. C.G. BRANDIS, *GGA* 2/8 (1895), pp. 643-655
- 3b. c.r. H. VAN GELDER, *Mnemosyne* 24 (1896), pp. 72-98, 179-198
4. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Inschriften aus Rhodos », *MDAI(A)* 20 (1895), pp. 222-229, 377-396
5. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Neue Inschriften aus Rhodos », *AEMÖ* 18 (1895), pp. 121-127
6. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Weihgeschenk von der Insel Chalke bei Rhodos », *AEMÖ* 18 (1895), pp. 1-5

1896

7. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Inschriften aus Rhodos », *MDAI(A)* 21 (1896), pp. 39-66
8. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Καρπαθιακά », *MDAI(A)* 21 (1896), pp. 454-456
9. TH. REINACH, « Une épigramme funéraire de l'île de Rhodes », *REG* 9 (1896), pp. 424-426
10. A. WILHELM, « Das Denkmal des Eudemos von Seleukeia », in R. Heberdey, A. Wilhelm, *Reisen in Kilikien ausgeführt 1891 und 1892 im Auftrage der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. DKAW* 44.6, Vienne, 1896, pp. 108-117

1897

11. R. HEBERDEY, E. KALINKA, *Bericht über zwei Reisen im südwestlichen Kleinasien, ausgeführt im Auftrage der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. DKAW* 45.1, Vienne, 1897 [p. 60, n° 19]

1898

12. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Inscriptiones Graecae XII. Inscriptiones insularum maris Aegaei praeter Delum 3. Inscriptiones Symes Teutlussae Teli Nisyri Astypalaeae, Anaphes, Therae et Therasiae, Pholegandri, Meli, Cimoli*, Berlin, 1898

1899

13. A. SCRINZI, « Iscrizioni greche inedite di Rodi », *AIV* [s. VII] 57 (1898-1899), pp. 241-287
- 13a. c.r. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *BPhW* 6.I.1900, pp. 16-22
- 13b. c.r. H. VAN GELDER, « *Ad titulos quosdam Rhodios nuper repertos* », *Mnemosyne* 28 (1900), pp. 396-403

14. H. VAN GELDER, « Die rhodischen Inschriften », in H. Collitz, Fr. Bechtel (edd.), *Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften* III.1, Göttingen, 1899, pp. 411-687

1900

15. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, S. SARIDAKIS, « Inschriften aus Rhodos », *MDAI(A)* 25 (1900), pp. 107-110

16. TH. HOMOLLE, « Inscription de Rhodes », *BCH* 24 (1900), p. 253

17. O. KERN, *Die Inschriften von Magnesia am Meander*, Berlin, 1900 [n° 55]

1901

18. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Inschriften aus Rhodos », *JÖAI* 4 (1901), pp. 159-166

19. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Inschriften von Rhodos und Thera », *Hermes* 36 (1901), pp. 440-443

1902

20. D. CHAVIARAS, E. HULA, « Inschriften aus Syme », *JÖAI* 5 (1902), pp. 13-20

21. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, C. ROBERT, « Relief von dem Grabmal eines rhodischen Schulmeisters », avec un appendice de FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Über die Tloer », *Hermes* 37 (1902), pp. 121-146

1903

22. TH. REINACH, « Inscriptions grecques III. Inscriptions de Rhodes », *REG* 16 (1903), pp. 184-187, 419

1904

23. D. CHAVIARAS, FR. HILLER VON GAERTRINGEN, S. SARIDAKIS, « Inschriften von Syme Teutlussa und Rhodos », *JÖAI* 7 (1904), pp. 81-94

23bis. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Inscriptiones Graecae* XII. *Inscriptiones insularum maris Aegaei* 3 supplementum. *Inscriptiones Symes Seutlussae Alimniae Teli Nisyri Astypalaeae Anaphs Therae et Therasiae Pholegandri Meli Cimoli*, Berlin, 1904

24. TH. REINACH, « Inscriptions des îles III. Rhodes », *REG* 17 (1904), pp. 203-212, 329

1905

25. A. RUTGERS VAN DER LOEFF, « Grabinschriften aus Rhodes », *MDAI(A)* 30 (1905), pp. 147-150

1906

26. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Inschrift aus Rhodos », *JÖAI* 9 (1906), Beiblatt, pp. 85-88

27. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Inschriften von Priene*, Berlin, 1906 [n° 37-38]

28. TH. REINACH, « Inscription de Rhodes », *REG* 19 (1906), p. 24

1909

29. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Inscriptiones Graecae* XII. *Inscriptiones insularum maris Aegaei praeter Delum* 5. *Inscriptiones Cycladum* 2, Berlin, 1909 [n° 913, 914]

1910

30. J. HATZFELD, « Inscriptions de Rhodes », *BCH* 34 (1910), pp. 242-248

1912

31. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Arideikes und Hieronymos von Rhodos », *BCH* 36 (1912), pp. 230-239

1913

32. M.D. CHAVIARAS, « Νισύρου ἐπιγραφαί », *AEph* 1913, pp. 7-16

1914

33. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Ἐπιγραφαὶ Ῥόδου Θήρας Νάξου Ἀρκαδίας », *AEph* 1914, pp. 130-131

34. G. OLIVERIO, « Iscrizioni inedite dalle Sporadi », *ASAA* 1 (1914), pp. 367-368

35. L. PERNIER, « Ricognizioni archeologiche nelle Sporadi », *BA* 8 (1914), pp. 219-242

1915

36. M.D. CHAVIARAS, « Ῥόδου ἐπιγραφαί », *AEph* 1915, pp. 128-131

37. N.D. CHAVIARAS, « Σποράδων νήσων ἐπιγραφαί », *AEph* 1915, pp. 131-133

1916

38. A. MAIURI, « Nuove iscrizioni greche delle Sporadi meridionale I. Iscrizioni del Museo Archeologico di Rodi », *ASAA* 2 (1916), pp. 133-179

39. G.G. PORRO, « Iscrizioni di Rodi », *ASAA* 2 (1916), pp. 125-131

1917

40. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Deme der rhodischen Städte », *MDAI(A)* 42 (1917), pp. 171-184

1922

41. N.D. CHAVIARAS, « Σποράδων ἐπιγραφαί », *AEph* 1922, pp. 39-48

42. A. MAIURI, « Un nuovo decreto di associazione a Rodi », *ASAA* 4-5 (1921-1922) [1924], pp. 223-232

1924

43. W. DITTENBERGER, FR. HILLER VON GAERTRINGEN *et al.*, *Sylloge inscriptionum Graecarum* I-IV, Leipzig, 1915-1924³

1925

44. A. MAIURI, *Nuova silloge epigrafica di Rodi e Cos*, Florence, 1925

44a. c.r. G. DE SANCTIS, « Epigraphica VI. Epigrafi di Rodi e Cos VII. La biblioteca di Rodi », *RFIC* [n.s.] 4 (1926), pp. 57-73

44b. c.r. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Gnomon* 2 (1926), pp. 193-198, 365

44c. c.r. A. VOGLIANO, « Epigraphica », *Atene e Roma* 7 (1926), pp. 133-138

44d. c.r. A. WILHELM, « Zu Inschriften aus Rhodos und Kos », *MDAI(A)* 51 (1926), pp. 1-13

1926

45. A. MAIURI, « Nuovi supplementi al corpus delle iscrizioni rodie », *ASAA* 8-9 (1925-1926) [1929], pp. 313-322

1929

46. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), pp. 349-354

1932

47. G. IACOPI, « Nuove epigrafi dalle Sporadi meridionali », *Clara Rhodos* II, Rhodes, 1932, pp. 165-255
47a. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *GGA* 5 (1934), pp. 193-202
48. M. SEGRE, « Due novi testi storici », *RFIC* [n.s.] 10 (1932), pp. 452-461

1933

49. G. IACOPI, « Scavi e ricerche di Nisiro », *Clara Rhodos* VI-VII, Rhodes, 1932-1933, pp. 469-568
50. M. SEGRE, « Iscrizioni di Scarpanto », *Historia* 7 (1933), pp. 577-588

1935

51. M. GUARDUCCI, *Inscriptiones Creticae opera et consilio Friderici Halbherr collectae I. Tituli Cretae mediae praeter Gortynios*, Rome, 1935 [n° XVI, 35]

1936

52. M. SEGRE, « Dedicà votiva dell'equipaggio di una nave rodia », *Clara Rhodos* VIII, Rhodes, 1936, pp. 227-244 [BE 1938, n° 261]

1937

53. CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka* VI. *Les prêtres de Poseidon Hippios. Etude sur une inscription lindienne*, Copenhagen, 1937 [AKM II.2] [BE 1938, n° 267]

1938

54. S. ACCAME, « Legge sacra di un tempio rodio », *Memorie FERT* I, Rhodes, 1938, pp. 71-84 [BE 1946-1947, n° 157]
55. L. LAURENZI, « Monumenti di scultura del Museo archeologico di Rodi II. Rilievi », *Clara Rhodos* IX, Rhodes, 1938, pp. 73-120 [BE 1946-1947, n° 158]
56. L. ROBERT, *Etudes épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938 [p. 222] [BE 1939, n° 256]
57. M. SEGRE, « Una dedica rodia e un decreto di Alessandria », *BSAA* 32 [n.s. 10.1] (1938), pp. 131-136 [BE 1939, n° 249]

1939

58. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Inscriptiones Graecae* XII. *Inscriptiones insularum maris Aegaei praeter Delum. Supplementum*, Berlin, 1939 [n° 210, 317, 1282]

1940

59. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Note su epigrafi rodie dell'età imperiale », *Studi di antichità classica offerti da colleghi e discepoli a Emanuele Ciaceri al termine del suo insegnamento universitario*, Gênes, Rome, etc., 1940, pp. 254-260 [BE 1946-1947, n° 156]
60. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Per la storia delle associazioni in Rodi antica », *ASAA* 21-22 [n.s. 1-2] (1939-1940) [1942], pp. 147-200 [BE 1946-1947, n° 155]
61. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Versi di un coro delle Rane in un'epigrafe rodia », *Dioniso* 8 (1940), pp. 119-123 [BE 1946-1947, n° 154]

1941

62. CHR. BLINKENBERG, *Lindos. Fouilles de l'acropole (1902-1914)* II. *Inscriptions [...] avec un appendice contenant diverses autres inscriptions rhodiennes*, Berlin, Copenhagen, 1941 [BE 1942, n° 3, 111-119, 176]
62a. c.r. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *GGA* 5 (1942), pp. 161-169

62b. c.r. G. PUGLIESE CARRATELLI, *PP* 1 (1946), pp. 138-142, 399-400 [BE 1949, 121]

62c. c.r. E. ZIEBARTH, *BPhW* 63 (1943), pp. 113-123

63. W. PEEK, « Griechische Epigramme III », *MDAI(A)* 66 (1941), pp. 47-86 [p. 66, n° 13] [BE 1941, n° 125]

64. M. SEGRE, « Il culto rodio di Alessandro e dei Tolomei », *BSAA* 34 [n.s. 11.1] (1941), pp. 29-39 [BE 1949, n° 120]

1942

65. M. GUARDUCCI, *Inscriptiones Creticae opera et consilio Friderici Halbherr collectae* III. *Tituli Cretae orientalis*, Rome, 1942 [n° III, 3]

1944

66. E. KALINKA, *Tituli Asiae Minoris* II. *Tituli Lyciae linguis Graeca et Latina conscripti* III. *Regiones montanae a valle Xanthi fluminis ad oram orientalem*, Vienne, 1944 [n° 727]

67. L. ROBERT, « *Hellenica* XXVI. Pierres errantes 6. Inscriptions du Musée d'Avignon. A », *RPh* 18 (1944), pp. 33-35 [BE 1943, n° 81]

1946

68. A. DE FRANCISCIS, « Un'inedita stele funeraria e la scultura del tardo ionismo », *RAL* [s. VIII] 1 (1946), pp. 432-444

1948

69. A. WILHELM, « Fünf Epigramme aus Lindos », *SO* 26 (1948), pp. 78-92 [BE 1949, n° 123]

1949

70. M. SEGRE, « L'oracolo di Apollo Pythaeus a Rodi », *PP* 4 (1949), pp. 72-82 [BE 1951, n° 153]

1950

71. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Epigrafie rodie inedite », *PP* 5 (1950), pp. 76-80 [BE 1951, n° 154, 157-158]

1951

72. A. DE FRANCISCIS, « Marmi da Rodi e da Calchi el Museo Nazionale di Napoli », *Boll. di Storia dell'arte del Magistro di Salerno* 1 (1951), pp. 109-115 [n.v.]

73. L. MORRICONE, « I sacerdoti di Halios. Frammento di catalogo rinvenuto a Rodi », *ASAA* 27-29 [n.s. 11-13] (1949-1951) [1952], pp. 351-380 [BE 1955, n° 174]

74. M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, « *Tituli Camirenses* », *ASAA* 27-29 [n.s. 11-13] (1949-1951) [1952], pp. 141-318 [BE 1954, n° 197]

1952

75. G.S. DONTAS, « Εὐρεθεῖσαι ἐπιγραφαί », in I.D. Kontis, « Ἀνασκαφικαὶ ἐρευναι εἰς τὴν πόλιν τῆς Ῥόδου », *PAAH* 1952 [1955], pp. 559-563

1953

76. M. GUARDUCCI, « Intorno ad una stele funeraria iscritta proveniente da Rodi », *PP* 8 (1953), pp. 211-214 [BE 1955, n° 175]

1954

77. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Supplemento epigrafico rodio », *ASAA* 30-32 [n.s. 14-16] (1952-1954) [1955], pp. 247-316 [*BE* 1956, n° 197]
78. G. PUGLIESE CARRATELLI, « *Tituli Camirenses. Supplementum* », *ASAA* 30-32 [n.s. 14-16] (1952-1954) [1955], pp. 211-246 [*BE* 1956, n° 199]
79. G. SUSINI, « Iscrizioni greche di Megiste e della Licia nel Museo di Mitilene », *ASAA* 30-32 [n.s. 14-16] (1952-1954) [1955], pp. 341-355 [*BE* 1958, n° 460]

1956

80. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Nuovo supplemento epigrafico rodio », *ASAA* 33-34 [n.s. 17-18] (1955-1956) [1957], pp. 157-181 [*BE* 1958, n° 359]

1958

81. CHR. DUNANT, J. POUILLOUX, *Etudes thasiennes V. Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos 2. De 196 avant J.-C. jusqu'à la fin de l'Antiquité*, Paris, 1958 [n° 171]
82. M.H. JAMESON, « Inscriptions of Karpathos », *Hesperia* 27 (1958), pp. 122-124 [*BE* 1959, n° 289]
83. W. PEEK, « Griechische Epigramme aus Syrien, Afrika und Italien », *AEph* 1953-1954.2 [1958], pp. 284-300 [*BE* 1959, 41]

1959

84. M.H. JAMESON, « Inscriptions of Hermione, Hydra and Kasos », *Hesperia* 28 (1959), pp. 109-120 [*BE* 1960, n° 301]

1960

85. S.I. CHARITONIDIS, « Δύο νέαι Τηλιακαὶ ἐπιγραφαί », *AD Meletai* 16 (1960), pp. 94-100 [*BE* 1964, n° 332]
86. S.I. CHARITONIDIS, « Ἐπιτύμβιο ἀνάγλυφο ἀπὸ τὴν Τήλο », *AD Meletai* 16 (1960), pp. 91-93 [*BE* 1964, n° 333]

1963

87. GR. KONSTANTINOPOULOS, « Ἐπιγραφαὶ ἐκ Ρόδου », *AD Meletai* 18 (1963) [1965], pp. 1-36 [*BE* 1966, n° 289]
87a. C.R. B. WAHLGREN, « Notes on Some Rhodian Inscriptions », *Eranos* 64 (1966), pp. 149-151

1964

88. G. SUSINI, « Supplemento epigrafico di Caso, Scarpanto, Saro, Calchi, Alinnia e Tilo », *ASAA* 41-42 [n.s. 25-26] (1963-1964) [1965], pp. 203-293 [*BE* 1967, n° 416]

1965

89. GR. KONSTANTINOPOULOS, « Ἀνασκαφαί », *AD Chronica* 20 (1965), pp. 577-599

1966

90. GR. KONSTANTINOPOULOS, « Ἀρχαιολογικαὶ ἀνασκαφαὶ ἐντὸς τῆς πόλεως τῆς Ρόδου », *AD Chronica* 21 (1966), pp. 438-455 [*BE* 1969, n° 417]
91. GR. KONSTANTINOPOULOS, « Ῥοδιακά I », *AD Meletai* 21 (1966), pp. 56-61 [*BE* 1968, n° 383]

92. L. ROBERT, « Deux inscriptions agonistiques de Rhodes », *AEph* 1966, pp. 108-118 [*BE* 1967, n° 411]

1967

93. GR. KONSTANTINOPOULOS, « Ῥοδιακὰ II. Πύργοι τῆς ἐλληνιστικῆς Ῥοδιακῆς ὀχυρώσεως », *AEph* 1967, pp. 115-128 [*BE* 1968, n° 381]

94. GR. KONSTANTINOPOULOS, « Ἀρχαιολογικαὶ ἀνασκαφαὶ ἐντὸς τῆς πόλεως τῆς Ῥόδου », *AD Chronica* 22 (1967), pp. 514-539 [*BE* 1970, n° 415]

95. W. PEEK, « Epigramme und andere Inschriften von Nisyros », *WZHalle* 16 (1967), pp. 369-387

1968

96. GR. KONSTANTINOPOULOS, « Ἀνασκαφαὶ εἰς τὴν πόλιν τῆς Ῥόδου », *AD Chronica* 23 (1968) [1969], pp. 439, 445, 447-448

97. A.G. WOODHEAD *et al.*, *Supplementum epigraphicum Graecum* XXIII, Leyde, 1968 [n° 447]

1969

98. GR. KONSTANTINOPOULOS, « Ἀρχαιότητες καὶ μνημεῖα Δωδεκανήσου » [Rhodes ; Tholos], *AD Chronica* 24 (1969) [1970], pp. 451-485 [*BE* 1972, n° 321]

99. W. PEEK, *Inschriften von den dorischen Inseln*. ASAWL 62.1, Berlin, 1969 [*BE* 1971, n° 465]

100. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Epigrafi del demo Coo di Isthmos », *PP* 24 (1969), pp. 128-133

1970

101. P.M. FRASER, « Greek-Phoenician Bilingual Inscriptions from Rhodes », *ABSA* 65 (1970), pp. 31-36 [*BE* 1971, n° 464]

102. I. KOLLIAS, « Παναγία τοῦ Κάστρου εἰς Ῥόδον », *AD Chronica* 25 (1970) [1973], pp. 518-527 [*BE* 1974, n° 402]

103. I. ZERVOUDAKI, « Ἀνασκαφαί » [Rhodes ; Nisyros], *AD Chronica* 25 (1970) [1973], pp. 500-518 [*BE* 1974, n° 403]

1971

104. I. KOLLIAS, « Παλαιοχριστιανικὴ βασιλικὴ τῆς πόλεως τῆς Ῥόδου », *AD Chronica* 26 (1971), pp. 552-555

105. I. ZERVOUDAKI, « Ἀρχαιολογικαὶ ἀνασκαφαὶ » [Rhodes], *AD Chronica* 26 (1971), pp. 534-552 [*BE* 1977, n° 321]

1972

106. J. EBERT, *Griechische Epigramme auf Sieger an gymnischen und hippischen Agonen*, Berlin, 1972

1974

107. CHR. DOUMAS, « Ἀνασκαφαί - 1973 » [Rhodes], *AD Chronica* 29 (1973-1974) [1980], pp. 946-965

108. CHR. DOUMAS, « Ἀνασκαφαί - 1974 » [Rhodes], *AD Chronica* 29 (1973-1974) [1980], pp. 965-981

109. V. KONTORINI, « Δύο νέαι Ῥοδιακαὶ ἐπιγραφαί », *AAA* 7 (1974), pp. 213-214

1975

110. CHR. DOUMAS, « Προέκταση ὁδοῦ Θεμ. Σοφούλη », *AD Chronica* 30 (1975) [1983], pp. 361-363
111. I. KOLLIAS, « Ἀνασκαφὴ παλαιοχριστιανικῆς βασιλικῆς Ἀφωτῆς Καρπάθου », *Ergon* 1975, pp. 249-253
112. V. KONTORINI, « Le roi Hiempsal II de Numidie et Rhodes », *AC* 44 (1975), pp. 89-99 [BE 1976, n° 512]
113. V. KONTORINI, « Les concours des grands Eréthimia à Rhodes », *BCH* 99 (1975), pp. 97-117 [BE 1976, n° 511]
114. V. KONTORINI, « Νέα Ῥοδιακά ἐπιγραφαί », *AAA* 8 (1975), pp. 37-41 [BE 1976, n° 515]

1977

115. P.M. FRASER, *Rhodian Funerary Monuments*, Oxford, 1977
116. I. ZERVOUDAKI, « Ανασκαφικὲς ἐργασίες » [Rhodes], *AD Chronica* 32 (1977), pp. 344-377

1978

117. I. ZERVOUDAKI, « Πόλη Ρόδου », *AD Chronica* 33 (1978), pp. 396-406

1979

118. I. CHR. PAPACHRISTODOULOU, « Πόλη Ρόδου », *AD Chronica* 34 (1979) [1987], pp. 412-446 [BE 1989, n° 169]
119. E. PFUHL, H. MÖBIUS, *Die ostgriechischen Grabreliefs I-II*, Mainz am Rhein, 1977-1979
120. I. VOLANAKIS, « Δημοτικός Ξενώνας στο Μανδράκι » [Rhodes], *AD Chronica* 34 (1979) [1987], p. 477

1980

121. D. KNIBBE, R. MERKELBACH, « Grabstein von der Insel Telos », *ZPE* 39 (1980), p. 112
122. V. KONTORINI, « Ένας νέος Ρόδιος ὀλυμπιονίκης », *Στήλη. Τόμος εἰς μνήμην τοῦ Νικολάου Κοντολέοντος*, Athènes, 1980, pp. 380-382 [BE 1979, n° 309]
123. L. LAZZARO, in F. Ghedini, « Aretta funeraria cilindrica », *Sculture greche e romane del Museo civico di Padova*, Rome, 1980, pp. 30-31 [BE 1989, n° 29]
124. I. CHR. PAPACHRISTODOULOU, « Πόλη Ρόδου », *AD Chronica* 35 (1980), pp. 527-546

1983

125. V. KONTORINI, *Inscriptions inédites relatives à l'histoire et aux cultes de Rhodes au II^e et au I^{er} s. av. J.-C. Rhodiaka I*, Louvain-la-Neuve, Providence, 1983 [BE 1984, n° 287]
- 125a. c.r. E. VOUTIRAS, *Hellenika* 36 (1985), pp. 343-346
126. V. KONTORINI, « Rome et Rhodes au tournant du III^e s. av. J.-C. d'après une inscription inédite de Rhodes », *JRS* 73 (1983), pp. 24-32 [BE 1984, n° 294]
127. I. CHR. PAPACHRISTODOULOU, « Ρόδος », *AD Chronica* 38 (1983) [1989], pp. 388-396

1984

128. O. CAVALIER, « Une stèle funéraire grecque inédite au musée Calvet d'Avignon », *RA* 1984, pp. 53-64
129. PH. KOSTOMITSOPOULOS, « Πάροδος Κωνστ. Τσαλδάρη » [Rhodes], *AD Chronica* 39 (1984) [1989], pp. 322-323
130. M. PHILIMONOS-TSOPOTOU, « Ανατολική νεκρόπολη » [Rhodes], *AD Chronica* 39 (1984) [1989], p. 325 [BE 1991, n° 42]

131. M. PHILIMONOS-TSOPOTOU, « Οικόπεδο Ελένης Καρποδίνη » [Rhodes], *AD Chronica* 39 (1984) [1989], pp. 323-324

1986

132. V. KONTORINI, « A. Ofellius Major Macedo (Dessau 8849, Actia Nicopolis) et Ofillius Macedo, procureur de Vespasien (Rhodes) », *Dodone* 15 (1986), pp. 185-201

1987

133. E. APOSTOULOU, « Οδοί Τσαλδάρη και Σαλάκου » [Rhodes], *AD Chronica* 42 (1987) [1992], p. 601

134. [A. GIANNIKOURI ?], « Παράδοση αρχαιοτήτων », *AD Chronica* 42 (1987) [1992], pp. 619-620

135. T. MARKÉTOU, « Κτήμα Σ. Παναγιώτα » [Krémastí, Ialysos], *AD Chronica* 42 (1987) [1992], pp. 617-618

136. V. PATSIADA, « Οικόπεδο Μιχ. Παπαθεοδωράκη », [Rhodes], *AD Chronica* 42 (1987) [1992], pp. 606-607

137. M. PHILIMONOS-TSOPOTOU, « Οδός Κωνσταντίνου Υδραίου » [Rhodes], *AD Chronica* 42 (1987) [1992], pp. 609-610

138. M. PHILIMONOS-TSOPOTOU, « Οδός Μεγ. Κωνσταντίνου » [Rhodes], *AD Chronica* 42 (1987) [1992], pp. 592-593

139. M. PHILIMONOS-TSOPOTOU, « Οδός Σαλάκου » [Rhodes], *AD Chronica* 42 (1987) [1992], pp. 601-602

140. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Epigrafi dal tetrapilo di Rodi », *ASAA* 64-65 [n.s. 48-49] (1986-1987) [1991], pp. 267-293 [*BE* 1993, n° 379]

1988

141. E. KANINIA, « Οδός Αγαθονησίου » [Rhodes], *AD Chronica* 43 (1988) [1993], p. 601

142. PH. KOSTOMITSOPOULOS, « Lindian Sacrifice ; An Evaluation of the Evidence Based on New Inscriptions », in S. Dietz, I. Papachristodoulou (edd.), *Archaeology in the Dodecanese*, Copenhagen, 1988, pp. 121-128

143. PH. KOSTOMITSOPOULOS, « Οδός Έμπωνας » [Rhodes], *AD Chronica* 43 (1988) [1993], pp. 602-603

144. A. NIKΑ, « Οικόπεδο Μαρίνου » [Rhodes], *AD Chronica* 43 (1988) [1993], pp. 652-653

1989

145. TH.A. ARCHONTOPOULOS, « Οδός Αγησάνδρου » [Rhodes], *AD Chronica* 44 (1989) [1995], pp. 510-510-516

146. E. KANINIA, « Οδός Δημ. Αναστασιάδη » [Rhodes], *AD Chronica* 44 (1989) [1995], pp. 496-497

147. E. KANINIA, « Κεντρικός αποχετευτικός αγωγός ΔΕΥΑΡ » [Rhodes], *AD Chronica* 44 (1989) [1995], p. 498

148. CH. KANTZIA, G. ZIMMER, « Rhodische Kolosse », *AA* 1989, pp. 497-523

149. CH. KANTZIA, « Ένα ασυνήθιστο πολεμικό ανάθημα στο ιερό της οδού Διαγοριδών στή Ρόδο », *Ρόδος 2.400 χρόνια*, Athènes, 1989, pp. 75-82

150. V. KONTORINI, *Άνέκδοτες έπιγραφές Ρόδου II*, Athènes, 1989 [*BE* 1990, n° 13]

150a. c.r. A. MARTIN, *AC* 61 (1992), pp. 523-524

151. V. KONTORINI, « Ένα νέο γυμνάσιο στή Ρόδο καὶ ἡ μαρτυρία τοῦ Διοδώρου XX, 100, 3-4. Μέρος δεύτερο : οἱ έπιγραφές », *AC* 58 (1989), pp. 157-177

152. I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, *Οἱ ἀρχαῖοι Ροδιακοὶ δῆμοι. Ἱστορικὴ ἐπισκόπηση. Ἡ Ἰαλυσία*, Athènes, 1989 [BE 1992, n° 337]
153. I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, « Νέα στοιχεία για το Ασκληπιεῖο της πόλης της Ρόδου », *Ρόδος 2.400 χρόνια*, Athènes, 1989, pp. 59-62

1990

154. C. FRANCO, « Sullo studio di epigrafi antiche in Venezia austriaca », *AIV* 148 (1989-1990), pp. 125-162
155. CHR. HABICHT, « Ein kaiserzeitliches Familiendenkmal aus Lindos », *ZPE* 84 (1990), pp. 113-120 [BE 1991, n° 137]
156. E. PHARMAKIDOU, « Οικόπεδο Ελ. Αλούπη » [Ialysos], *AD Chronica* 45 (1990) [1995], pp. 489-491
157. M. SALTA, « Διασταύρωση των οδών Κωνστ. Υδραίου, Ηρωίδος Αναστασίας και Ηρώων, περιοχή Δασκάλων » [Rhodes], *AD Chronica* 45 (1990) [1995], pp. 484-487

1991

158. TH.A. ARCHONTOPOULOS, « Ἅγιος Ἀρτέμιος » [Rhodes], *AD Chronica* 46 (1991) [1995], pp. 496-497
159. W. BLÜMEL, *Inschriften von Kleinasien 38. Die Inschriften der rhodischen Peraia*, Bonn, 1991 [BE 1992, n° 454]
- 159a. c.r. V. KONTORINI, *Gnomon* 67 (1995), pp. 424-431 [BE 1996, n° 411]
- 159b. c.r. G. THÜR, *ZRG* 113 (1996), pp. 475-476
160. A. BRESSON, *Recueil des inscriptions de la pérée rhodienne*, Besançon, 1991 [BE 1992, n° 453]
- 160a. c.r. A. ERSKINE, *CR* 42 (1992), pp. 482-83
- 160b. c.r. V. KONTORINI [159a] [BE 1996, n° 411]
- 160c. c.r. A. LARONDE, *REG* 109 (1996), p. 290
161. A. DRELIOI, « Θέση Προύσαλη » [Rhodes], *AD Chronica* 46 (1991) [1995], p. 450
162. E. KARANTZALI, « Πάροδος Κωνστ. Τσαλδάρη », *AD Chronica* 46 (1991) [1995], pp. 472-473
163. M. MELAS, *Ποτίδαιον Καρπάθου ἀπὸ τὴν προϊστορικὴ ἐποχὴ ὥς τὴν ὕστερη ἀρχαιότητα*, New York, 1991 [n.v.] [SEG XLV, 1995, n° 1080]
164. M. PHILIMONOS, « Ἔργα ΔΕΥΑΡ » [Rhodes], *AD Chronica* 46 (1991), pp. 449-450
165. M. SALTA, « Διασταύρωση των οδών Κωνστ. Υδραίου, Ηρωίδος Αναστασίας και Ηρώων, περιοχή Δασκάλων » [Rhodes], *AD Chronica* 46 (1991) [1995], pp. 484-487
166. I. VOLANAKIS, « Ἅγιος Μερκούριος » [Istrios, Lindos], *AD Chronica* 46 (1991) [1995], p. 510

1992

167. C.P. JONES, « Foreigners in a Hellenistic Inscription of Rhodes », *Tyche* 7 (1992), pp. 123-132 [BE 1993, n° 381]
168. L. MIGEOTTE, *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève, Québec, 1992 [BE 1993, n° 170]
169. E. PAPAIVASILEIOU, « Ἅγιοι Κωνσταντῖνος και Ελένη » [Rhodes], *AD Chronica* 47 (1992) [1997], pp. 677-678

1993

170. V. KONTORINI, « La famille de l'amiral Damagoras de Rhodes. Contribution à la prosopographie et à l'histoire rhodiennes au I^{er} s. av. J.-C. », *Chiron* 23 (1993), pp. 83-99 [BE 1994, n° 447]

171. L. MARANGOY, I. CHR. PAPACHRISTODOULOU, « Ἔργα ΟΤΕ ἐπὶ τῆς λεωφόρου Ἐλευθερίας » [Krémasti, Ialysos], *AD Chronica* 48 (1993) pp. 536-539
172. L. MIGEOTTE, « Une souscription de femmes à Rhodes », *BCH* 117 (1993), pp. 349-358 [*BE* 1994, n° 446]
173. M. SEGRE [ed. L. Bragiotti], *Iscrizioni di Cos*, Rome, 1993 [ED 134]
174. A. VASSILEIOY, « Un *primipilaris* à Rhodes », in M.-M. Mactoux, E. Geny (edd.), *Mélanges Pierre Lévêque VII. Anthropologie et société*, Paris, 1993, pp. 345-355
175. I. VOLANAKIS, « Παχύκορμη » [Arnitha, Lindos], *AD Chronica* 48 (1993) [1999], p. 573

1994

176. A. BRESSON, « Catalogue général », *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.). Volume de catalogue et planches*, thèse de l'Université de Franche-Comté, Besançon, 1994, pp. 155-285
177. A. BRESSON, « Recueil des inscriptions de Nisyros », *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.). Volume de catalogue et planches*, thèse de l'Université de Franche-Comté, Besançon, 1994, pp. 11-153
178. V. GABRIELSEN, « The Rhodian Associations Honouring Dionysodoros from Alexandria », *C&M* 45 (1994), pp. 137-160 [*BE* 1995, n° 445]
179. A.-M. KASDAGLI, « Κτίριο Villaragut », *AD Chronica* 49 (1994), p. 816
180. V. KONTORINI, « Ψήφισμα προξενίας δωρικής πόλης για ένα Ρόδιο επιστάτη », in *Φηγός. Τιμητικός τόμος για τον καθηγητή Σωτήρη Δάκαρη*, Ioannina, 1994, pp. 579-587 [*BE* 1995, n° 443]

1995

181. K. BAÏRAMI, « Οδός Μιχαήλ Πετρίδη », *AD Chronica* 50 (1995) [2000], p. 790
182. M.ÇETIN ŞAHIN, « Two New Hellenistic Decrees from Panamara », *EA* 25 (1995), pp. 83-86
183. A. DI VITA, « Due rilievi tardoellenistici da Camiro », *MDAI(R)* 102 (1995), pp. 101-113
184. V. KONTORINI, L. MIGEOTTE, « Λογεία τᾶς διδραχμίας à Rhodes », *BCH* 119 (1995), pp. 621-628 [*BE* 1997, n° 431]

1996

185. D. BERGES, V. PATSIADA, J. NOLLÉ, *Rundaltäre aus Kos und Rhodos*, Berlin, 1996 [*BE* 1997, n° 90]
186. A. MEADOWS, « Four Rhodian Decrees », *Chiron* 26 (1996), pp. 251-266 [*BE* 1997, n° 536]
187. M. PHILIMONOS, *AD Chronica* 46 (1993) [1996], p. 450 [n.v.] [*BE* 1997, n° 83].

1997

188. CH. GIAKOUMAKI, « Οδός Παρθενόπης », *AD Chronica* 52 (1997), pp. 1087-1088

1998

189. CH. PHANTAOUTSAKI, « Οδός Ρωμανού του Μελωδού και Αγίων Αναργύρων », *AD Chronica* 53 (1998) [2004], pp. 933-935

1999

190. O. CAVALIER, « Une stèle funéraire rhodienne au musée Calvet d'Avignon », *RLouvre* 49 (1999), pp. 31-36 [*BE* 2000, n° 137]

2000

191. W. BLÜMEL, « Rhodisches Dekret aus Bargylia », *EA* 32 (2000), pp. 94-96 [BE 2001, n° 409]
192. KL. HALLOF, *Inscriptiones Graecae XII. Inscriptiones insularum maris Aegaei praeter Delum 6. Inscriptiones Chii et Sami cum Corassiis Icariaque 1. Inscriptiones Sami insulae*, Berlin, New York, 2000 [n° 149]
193. I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, *Πεπρωγμένα η' διεθνους κρητολογικού Συνεδρίου, Ηρακλείο, 9-14 Σεπτεμβρίου 1996*, Héraklion, 2000, T. A 2, pp. 543-551 [n.v.] [BE 2004 n° ?]

2001

194. A. BRESSON, P. BRUN, E. VARINLIOĞLU, « Les inscriptions grecques et latines », in P. Debord, E. Varinlioğlu (edd.), *Les hautes terres de Carie*, Bordeaux, 2001, pp. 81-311 [BE 2003, n° 486]
195. I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, « Noms géographiques et noms de personnes d'Asie Mineure dans les inscriptions rhodiennes de l'époque hellénistique avancée », in A. Bresson, R. Descat (edd.), *Les cités d'Asie mineure au II^e siècle a.C.*, Bordeaux, 2001, pp. 173-180 [BE 2002, n° 315]

2002

196. W. BLÜMEL, « Neue Fragmente der Pachturkunden aus Amos », *EA* 34 (2002), pp. 107-114 [BE 2003, n° 487]
197. H.-U. WIEMER, *Krieg, Handel und Piraterie. Untersuchungen zur Geschichte des hellenistischen Rhodos*, Berlin, 2002 [BE 2004, n° 236]

2003

198. H. KÖKTÜRK, N.P. MILNER, « A Land Dispute from the Lycian Borderland », *AS* 53 (2003), pp. 131-138 [BE 2005, n° 448]
199. I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, « Nouvelle inscription de Nisyros » [en grec], *Αρχαιολογική συλλογή μανδρακίου Νισύρου*, 2003 [BE 2005, n° 378] [n.v.]

2004

200. A. BRESSON, « Dédicaces de Lindos et de Rhodes pour Titus Flavius Aglôchartos », in S. Follet (ed.), *L'hellénisme d'époque romaine. Nouveaux documents et nouvelles approches (I^{er} s. a. C. - III^e s. p. C.)*, Actes du colloque international à la mémoire de Louis Robert Paris 7-8 juillet 2000, Paris, 2004, pp. 178-192
201. J.-Y. STRASSER, « Sur une inscription rhodienne pour un héraut sacré (Suppl. Epig. Rh. 67) », *Klio* 86 (2004), pp. 141-164
202. J. WHITLEY, « Archaeology in Greece 2003-2004 », *AR* 50 (2003-2004), pp. 1-92

2006

203. A. JONES, « IG XII, 1 913 : An Astronomical Inscription from Hellenistic Rhodes », *ZPE* 158 (2006), pp. 104-110

2007

204. V. KONTORINI, « Loi inédite de Lindos concernant l'eau », *XII Congressus internationalis epigraphiae Graecae et Latinae. Provinciae imperii Romani inscriptionibus descriptae (Barcelona, 5-8 septembris 2002)*, Barcelone, 2007, pp. 779-784

Appendice

Sont ici recensées quelques publications contenant des illustrations non reprises dans les ouvrages cités ci-dessus.

- a. G.E. BEAN, « New Inscriptions from Marmaris (The Rhodian Peraea) », *TAD* 9 (1959), pp. 42-45
- b. G.E. BEAN, J.M. COOK, « The Carian Coast III », *ABSA* 52 (1957), pp. 58-85
- c. O. BENNDORF, G. NIEMANN, *Reisen in Lykien und Karien ausgeführt im Auftrage des K. Ministeriums für Cultus und Unterricht unter dienstlicher Förderung durch Seiner Majestät Raddampfer « Taurus » Commandant Fürst Wrede*, Vienne, 1884 [p. 22, n° 7]
- d. N. et M. CHAVIARAS, « Ἐπιγραφαὶ Περαίας τῶν Ῥοδίων », *AEph* 1911, pp. 52-69
- e. N. et M. CHAVIARAS, « Περαίας τῆς Ῥοδίων ἐπιγραφαί », *AEph* 1913, pp. 1-16
- f. J.M. COOK, W.H. PLOOMER, *The Sanctuary of Hemithea at Kastabos*, Cambridge, 1966
- g. H. VAN EFFANTERRE, *La Crète et le monde grec de Platon à Polybe*, 1948 [pl. I, 3]
- h. E. ESPÉRANDIEU, *Musée Calvet. Inscriptions antiques*, Avignon, 1900 [p. 178, n° 235]
- i. P.M. FRASER, « The Bosporanoi of the Rhodian Peraea », *JHS* 103 (1983), pp. 137-139
- j. P.M. FRASER, G.E. BEAN, *The Rhodian Peraea and Islands*, Oxford, 1954
- k. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Zeitbestimmung der rhodischen Künstlerinschriften », *JÖAI* 9 (1894), pp. 23-43
- l. G. HIRSCHFELD, *The Collection of Ancient Greek Inscriptions in the British Museum IV. Knidos, Halikarnassos and Branchidae*, Oxford, 1893
- m. G. IACOPI, « Esplorazione archeologica di Camiro II. *Epigraphica* », *Clara Rhodos* VI-VII, Rhodes, 1932-1933, pp. 367-439
- n. G. IACOPI, *Monumenti di scultura del museo archeologico di Rodi*, *Clara Rhodos* V, 1, Rhodes, 1931 [pp. 31-32, 90-91]
- o. E. LOEWY, *Inschriften griechischer Bildhauer mit Facsimiles*, Leipzig, 1885
- p. A. MAIURI, « Nuove iscrizioni dalla Caria », *ASAA* 4-5 (1921-1922), pp. 477-485
- q. A. MAIURI, « Stele sepolcrale del fanciulletto "Ploutos" », *Clara Rhodos* II, Rhodes, 1932, p. 68
- r. A.K. ORLANDOS, « Νέον τεμάχιον τῆς συνθήκης Ὀλουντίων καὶ Ῥοδίων » *Κρητικὰ Χρονικά* 15-16 (1961-1962), pp. 230-240 [n.v.]
- s. E. RICE, « New ΝΙΣΥΠΙΟΙ from Physkos (Marmaris) », *JHS* 104 (1984), pp. 184-186
- t. G. ŞAHİN, H. ENGELMANN, « Inschriften aus dem Museum von Bodrum », *ZPE* 39 (1979), pp. 218-219
- u. M. SEGREGÉ, « ΚΡΗΤΙΚΟΣ ΠΟΛΕΜΟΣ », *RFIC* [n.s.] 10 (1933), pp. 365-392

TIMBRES AMPHORIQUES RHODIENS

1558

205. TH. FAZELLUS [FAZELLO], *De rebus Siculis decades duae*, Palerme, 1558 [p. 338]

1624

206. G. GUALTHERUS [WALTHER], *Siciliae et adjacentium insularum atque Bruttiorum tabulae antiquae*, Palerme, 1624¹

1625

207. G. GUALTHERUS [WALTHER], *Siciliae et adjacentium insularum atque Bruttiorum tabulae antiquae*, Messine, 1625²

≤ 1666

208. A. CORDICI, *L'istoria delle [sic] città del Monte Erice oggi detta Monte di San Giuliano, antichissima città nel Regno di Sicilia nella quale con diligentia notabile si descrivono i veri principij della sua fondazione, il sito, le grandezze e altre memorie, con lo impronto di molte medaglie in essa città trovate e copie di pietre scritte dj diversi idiomi, la più parte sin d'ora non conosciuta, con alcune figure e geroglifici egitij [...]*, Palerme, Bibliothèque du Sénat, ms. Qq D 48

1731

209. M. GUDIUS [GUDE], *Antiquae inscriptiones quum Graecae, tum Latinae*, Leeuwarden, 1731 [p. CCCLXXXII]

1747

210. E. CORSINI, *Fasti Attici in quibus archontum Atheniensium series philosophorum aliorumque illustrium virorum aetas, atque praecipua Atticae historiae capita per Olympicos annos disposita describuntur novisque observationibus illustrantur* II, Florence, 1747 [pp. 424-425]

1756

211. D. IGNAZIO CARTELLA, [lettre portant pour lieu et date] « Taormina 30. Marzo 1756 », *Memorie per servire alla storia letteraria di Sicilia. Tomo primo. Parte IV. Per il Mese di Aprile 1756*, Palerme, 1756 [p. 48]

1764

212. P. BURMANNUS SECUNDUS [BURMAN], *Sylloge veterum Sicularum inscriptionum edita ad calcem Sicularum Jacobi Philippi Dorvillii*, in J.Ph. d'Orville, *Sicula*, Amsterdam, 1764 [p. 580]

1769

213. G.L. CASTELLI [Prince de] TORREMUZZA, *Siciliae et objacentium insularum veterum inscriptionum nova collectio prolegomenis notis illustrata*, Palerme, 1769¹

1776

214. D. SESTINI, *Descrizione del Museo d'antiquaria e del gabinetto d'Istoria naturale di Sua Eccellenza il Sig.^{re} principe di Biscari Ignazio Paternò Castello patrizio catanese*, [Florence], 1776

≤ 1778

215. FR. TARDIA, [*Documenti varii, appartenenti alla Storia di Sicilia*], Palermo, Bibliothèque du Sénat, ms. Qq C 17a

1784

216. G.L. CASTELLI [Prince de] TORREMUZZA, *Siciliae et obiacentium insularum veterum inscriptionum nova collectio prolegomenis notis illustrata*, Palermo, 1784²

1787

217. D. SESTINI, *Descrizione del museo d'antiquaria e del gabinetto d'istoria naturale del signor principe di Biscari*, Livourne, 1787²

1790

218. FR. MÜNTER, *Nachrichten von Neapel und Sicilien, auf einer Reise in den Jahren 1785 und 1786 gesammelt* [traduit du danois], Copenhagen, 1790

1819

219. G. JUDICA, *Antichità di Acre, scoperte, descritte ed illustrate*, Messine, 1819

1820

220. TH.S. HUGUES, *Travels in Sicily, Greece and Albania I*, Londres, 1820 [p. 53]

1822

221. FR. MÜNTER, *Epistola ad virum illustrimum et excellentissimum Sergium ab Ouvaroff, Academiae Caesareae scientiarum Petropolitanae praesidem de monumentis aliquot veteribus scriptis et figuratis penes se exstantibus*, Copenhagen, 1822

222. P.I. VON KOEPPEN, « Alterthümer am Nordgestade des Pontus », *JL* 19 (1822), pp. 259-351 [p. 301]

1828

223. C.G. DELLA TORRE DI REZZONICO, *Viaggio della Sicilia*, Palermo, 1828

1829

224. FR. FERRARA, *Storia di Catania sino alla fine del sec. XVIII, con la descrizione degli antichi monumenti ancora esistenti e dello stato presente della città*, Catane, 1829

225. FR. DI PAOLA AVOLIO, *Delle antiche fatture di argilla che si ritrovano in Sicilia*, Palermo, 1829

1836

226. G. CRISPI, « *Monumenta Graeca Sicula* », *Opuscoli di letteratura e di archeologia*, Palermo, 1836, pp. 254-284

227. D. RAOUL-ROCHETTE, « Lettre à M. Welcker, Sur quelques inscriptions grecques de la Sicile », *RhM* 4 (1836), pp. 63-98 [pp. 84-86]

1837

228. FR.W. THIERSCH, « Ueber Henkel irdener Geschirre mit Anagrammen, Inschriften und Fabrikzeichen aus dem äussern Keramikos von Athen », *ABAW* 3 (1837), pp. 781-830

1838

229. B. ROMANO, *Antichità termitane esposte*, Palerme, 1838

1841

230. F. ANSALDI, *Il Caronda* (I.1841) [n.v.]

1842

231. [Anonyme], « Miscellen », *NJALZ* 180 (29.7.1842), p. 741

1843

232. A. BOECKH, *Corpus Inscriptionum Graecarum* II, Berlin, 1843 [pp. 141-142, n° 2085; *addenda*, p. 1000]

1844

233. K.FR. HERMANN, « Über griechische Monatskunde und die Ergebnisse ihrer neuesten Bereicherungen », *AKGWG* 2 (1844), pp. 43-168

29a. c.r. A. SCHÖLL, *NJALZ* 74 (27.3.1845), pp. 294-296

1845

234. CH.-M.-W. BRUNET DE PRESLES, *Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile jusqu'à la réduction de cette île en province romaine*, Paris, 1845

235. V. CAPIALBI, *Inscriptionum Vibonensium specimen*, Naples, 1845 [p. 44]

1846

236. TH. BERGK, [note sur l'article de Th. Mommsen], *ZAW* 97 (1846), col. 769

237. G. MINERVINI, « Bibliografia. Raoul-Rochette, lettre à m. Schorn », *BAN* 55 (1 Gennaro 1846), pp. 20-24 [p. 20]

238. TH. MOMMSEN, « Reiseberichte » [en latin], *ZAW* 97 (septembre 1846), col. 769-775; 98 (septembre 1846), col. 777-784

1847

239. S. BIRCH, « Rhodische Gefässe », *AZ suppl.* 3 (1847), p. 35*

1848

240. A.B. AŠIK, *Bosporskoe carstvo, c ego paleografič eskimi pam'atnikami* [Le royaume du Bosphore, avec ses documents paléographiques] II, Odessa, 1848 [pp. 84-87]

241. L. STEPHANI, *Titulorum Graecorum particula* II, *Index scholarum in Universitate litteraria Caesarea Dorpatensi per semestre alterum*, Dorpat, 1848

1849

242. A. RIZO RANGABÉ, « Fouilles attiques. Lettres de Mr. A. Rizo à Mr. Henzen », *AICA* (1849), pp. 161-186 [pp. 172-176]

243. J. SABATIER, *Souvenirs de Kertsch et chronologie du royaume de Bosphore I*, Saint-Petersbourg, 1849 [pp. 123-127]

1850

244. N.A. MURZAKEVIČ, « Des monuments helléniques découverts dans la région de la Nouvelle Russie » [en russe], *ZOOID* 2 (1850), pp. 405-415 [pp. 407-413]

245. J.L. STODDART, « On the Inscribed Pottery of Rhodes, Cnidus and Other Cities », *TRSL* [s. II] 3 (1850), pp. 1-127

1851

246. F. ANSALDI, *I monumenti dell'antica Centuripi*, Catania, 1851

247. J. FRANZ, « De inscriptione diotarum in Sicilia repertarum », *Philologus* 6 (1851), pp. 278-305 [= Franz 1853]

1852

248. FR. OSANN, « Ueber die mit Aufschriften versehenen Henkel griechischer Thongefässe », *JPhP suppl.* 18 (1852), pp. 520-550

1853

249. J. FRANZ, « Praefatio editoris », *Corpus Inscriptionum Graecarum* III, Berlin, 1853, pp. I-XXI [= Franz 1851]

250. N.A. MURZAKEVIČ, « Les antiquités olbiennes » [en russe], *ZOOID* 3 (1853), pp. 246-247

251. J.L. STODDART, « On Lettered Vase-Stamps from Greek Cities of the Mediterranean and Euxine Seas », *TRSL* [s. II] 4 (1853), pp. 1-67

1854

252. P.M. LEONT'EV, « Recherches archéologiques sur le site de Tanaïs antique et dans ses alentours » [en russe], *Propylées* 4 (1854), pp. 435-436

253. L. STEPHANI, *Antiquités du Bosphore Cimmérien conservées au musée impérial de l'Ermitage* II, 1854 [pp. 324-329]

1855

254. P. BECKER, « Ueber die im südlichen Russland gefundenen Henkelinschriften auf griechischen Thongefässen », *MélGR* I, 1855, pp. 416-521

255. W. VISCHER, *Epigraphische und archäologische Beiträge aus Griechenland*, Bâle, 1855 [p. 6]

1857

256. D. DE KOEHNE, *Description du musée de feu le prince Basile Kotschoubey, d'après son catalogue manuscrit, et recherches sur l'histoire et la numismatique des colonies grecques en Russie ainsi que des Royaumes du Bosphore cimmérien*, Saint-Pétersbourg, 1857 [pp. 397-402]

257. D. MCPHERSON, *Antiquities of Kertch, and Researches in the Cimmerian Bosphorus : with Remarks on the Ethnological and Physical History of Crimea*, Londres, 1857 [pp. 73-75]

1858

258. J. DE WITTE, « Apollon Sminthien », *RN* (1858), pp. 1-51 [pp. 32-34]

259. C. CAVEDONI, « Congetture intorno all'uso delle anfore rodie con anse scritte, che trovansi in diverse lontane contrade », *BICA* 1859, pp. 171-172

260. C. CAVEDONI, « Osservazioni sopra le iscrizioni delle diote greche di Tharros », *BAS* 5 (1859), pp. 141-143

261. V.F. POGWISH, « Nomi greci che si leggono nei manubrij di diote di terracotta », *BAS* 5 (1859), pp. 65-73

262. G. SPANO, [notes sur l'article de C. Cavedoni], *BAS* 5 (1859), pp. 141-143

263. G. SPANO, [notes sur l'article de V.F. Pogwish], *BAS* 5 (1859), pp. 65, 66

1860

264. *PBGA* 12 (1860), p. 335

1861

265. L. STEPHANI, « Inschriften », *CRCIA* 1861, pp. 172-177

266. L. STEPHANI, « *Parerga archaeologica XX* » [1855], *MélGR* II, 1861, pp. 7-24

267. L. STEPHANI, « *Parerga archaeologica XXIII* » [1859], *MélGR* II, 1861, pp. 200-216 [pp. 209-216]

1862

268. P. BECKER, « Über eine Sammlung unedierter Henkelschriften aus dem südlichen Ruszland », *JClPh suppl.* 4 (1862), pp. 453-502 [= n° 67]

269. A. BERG, *Die Insel Rhodus, aus eigener Anschauung und nach den vorhandenen Quellen historisch, geographisch, archäologisch, malerisch beschrieben und durch Originalradierungen und Holzschnitte illustriert*, Braunschweig, 1862

270. C. CAVEDONI, *Nuova silloge epigrafica modenese*, Modène, 1862 [n.v.]

1863

271. P. BECKER, *ZOOID* 5 (1863), pp. 18-75 [= n° 64]

272. F. BRUN, « Rapport de voyage aux embouchures du Boug et du Dniepr », *ZOOID* 5 (1863), pp. 985-993

1864

273. E. RENAN, *Mission de Phénicie*, Paris, 1864

1865

274. H. HENZEN, « Iscrizioni d'anfore rodie », *BICA* (1865), pp. 72-78

275. CH.TH. NEWTON, *Travels and Discoveries in the Levant I*, Londres, 1865

276. L. STEPHANI, « Erklärung einiger im Jahre 1864 im südlichen Russland gefundenen Gegenstände », *OAK* 1865 [1866], pp. 211-220

1867

277. R. SCHOENE, *BICA* 1867, p. 68

1868

278. P. BECKER, « Nouvelle collection de signatures sur anses d'anciennes poteries trouvées dans la Russie du Sud » [en russe], *ZOOID* 7 (1868), pp. 3-84 [= n° 75]

1869

279. P. BECKER, « Über eine zweite Sammlung unedierter Henkelinschriften aus dem südlichen Russland », *JClPh suppl.* 5 (1869), pp. 446-535 [= n° 74]

280. A. DUMONT, « Timbre amphorique portant le nom du mois intercalaire », *RA* [s. II] 20 (1869), pp. 360-361

1870

281. G. CANNAROZZI, *Dissertazione accertante la situazione delle antiche due città Gela e Finzanda*, Licata, 1870
282. A. FABRETTI, « Figuline di Cipro, nel museo di Torino », *BICA* (1870), pp. 202-203
283. PH. LE BAS, W.H.WADDINGTON, *Inscriptions grecques et latines recueillies en Asie mineure* III, Paris, 1870 [p. 438, n° 1841a]

1871

284. A. DUMONT, « Inscriptions céramiques de Grèce », *AMSL*, 2^e série 6 (1871), pp. 1-445 [= Dumont 1872]
285. T.D. NEROUTSOS, *BIE* 11 (1871), pp. 125-129

1872

286. A. DUMONT, *Inscriptions céramiques de Grèce*, Paris, 1872 [= Dumont 1871]
287. A. DUMONT, « Timbres rhodiens trouvés à Arezzo et Chiusi », *RA* [s. II] 24 (1872), pp. 157-159 [= Dumont 1892]
288. L. STEPHANI, « Die Antiken-Sammlung zu Pawlosk », *MAISS* (7^e série) 18.4 (1872), pp. 64-68

1873

289. A. DUMONT, « Inscriptions céramiques de l'île de Chypre. Lettre de M. Colonna Ceccaldi », *RA* [s. II] 25 (1873), pp. 317-326
290. J. SCHUBRING, « Historisch-geographische Studien über Altsicilien. Gela. Phintias. Die südlichen Sikeler », *RhM* [n.s.] 28 (1873), pp. 65-140

1874

291. T.D. NEROUTSOS, *BIE* 13 (1874), pp. 12-25
292. T.D. NEROUTSOS, « Κεραμίων λαβαὶ ἐνεπίγραφοι ἀνευρισκόμεναι ἐν τῇ ἀρχαίᾳ Ἀλεξανδρείᾳ », *Athénaion* 3 (1874), pp. 213-245, 441-462

1875

293. P. BORTOLOTTI, *Spicilegio epigrafico modenese, o sia Supplimento alle Sillogi epigrafiche cavedoniane*, Modène, 1875 [n.v.]
294. E. MILLER, « Inscriptions céramiques du musée d'Alexandrie », *RA* [s. II] 29 (1875), pp. 374-390

1876

295. D. CHAVIARAS, *Πρόοδος* [quotidien de Smyrne] 21.IV.1876 [n.v.]
296. M. COLLIGNON, « Inscriptions céramiques et amphores de Rhodes », *RA* [s. II] 32 (1876), pp. 295-296

1877

297. [Anonyme], « Catalogue du Musée archéologique de Constantine », *RSAC* 18 (1876-1877), pp. 1-307 [p. 265]

1878

298. P. BECKER, « Ueber eine dritte Sammlung unedierter Henkelinschriften aus dem südlichen Russland und über Dumont's Inscriptions céramiques de la Grèce (Paris 1871) », *JClPh suppl.* 10 (1878), pp. 3-117 ; « Nachtrag », *ibidem*, pp. 209-231

299. L. PALMA DI CESNOLA, *Cyprus: Its Ancient Cities, Tombs, and Temples. A Narrative of Researches and Excavations During Ten Years' Residence in That Island*, New York, 1878 [pp. 215-216]

1879

300. M. BEAUDOUIN, E. POTTIER, « Inscriptions de l'île de Chypre », *BCH* 3 (1879), pp. 163-176 [p. 167]

301. P. BECKER, « Sur les inscriptions des anses d'amphores grecques de la collection d'I.K. Suručan » [en russe], *ZOOID* 11 (1879), pp. 13-50

302. V.N. JURGEVIČ, « Les inscriptions sur des anses d'amphores grecques anciennes de la nouvelle collection du membre actif I. I. Kuris de la Société et six documents de la Société d'Odessa d'Histoire et d'Antiquités », *ZOOID* 11 (1879), pp. 51-66

1880

303. M. BEAUDOUIN, « L'île de Karpathos », *BCH* 4 (1880), pp. 261-284 [pp. 281-282]

1881

304. M. OHNEFALSCH-RICHTER, « Von den neusten Ausgrabungen in der cyprischen Salamis », *MDAI(A)* 6 (1881), pp. 191-208 [p. 203]

305. A. PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS, « Inscriptions céramiques de Rhodes et de Camiros », *BCH* 5 (1881), pp. 331-339

1882

306. A.-L. DELATTRE, « Marques de fabrique recueillies à Carthage sur des vases de poteries romaine, grecque et punique », *BAH* 17 (1882), pp. 77-84

307. A.M. DE LORENZO, *la Zàgara* XIV (1882), p. 169

308. G. FIORELLI, « Reggio di Calabria », *NSA* 1882, pp. 403-404 [p. 404]

309. H. GUTHE, « Ausgrabungen bei Jerusalem. B. Ergebnisse », *ZpalV* 5 (1882), pp. 271-378 [pp. 348-352]

1883

310. A.-L. DELATTRE, « Marques de fabrique recueillies à Carthage sur des vases de poteries romaine, grecque et punique », *BAH* 18 (1883), pp. 49-52

311. G. FIORELLI, « Fiesole », *NSA* 1883, pp. 418-419

312. A.M. DI LORENZO, « Reggio di Calabria », *NSA* 1883, pp. 520-521

313. C. SMITH, « Amphora-Stopping from Tarentum [*corrigendum* : Amphora-Stopping from Alexandria] », *JHS* 4 (1883), pp. 158-161, 436

1884

314. O. BENNDORF, G. NIEMANN, *Reisen in Lykien und Karien ausgeführt im Auftrage des K. Ministeriums für Cultus und Unterricht unter dienstlicher Förderung durch Seiner Majestät Raddampfer « Taurus » Commandant Fürst Wrede*, Vienne, 1884 [p. 141]

315. J. BENT, J. GARSON, « Researches Among the Cyclades », *JHS* 5 (1884), pp. 42-59 [p. 43]

316. L. VIOLA, « Taranto », *NSA* 1884, pp. 117-128 [pp. 117-119]

1885

317. A.-L. DELATTRE, « Marques de potier relevées à Carthage », *BAH* 20 (1885), pp. 213-220

318. I.H. HALL, « The Greek Stamps on the Handles of Rhodian Amphoras, Fund in Cyprus and now in the Metropolitan Museum of New York », *JAOS* 11 (1885), pp. 389-396

319. M. HOLLEAUX, *Etude sur le commerce des Rhodiens*, 1885, Paris, Institut de France, Fonds Louis Robert, *ms*
320. A.M. DE LORENZO, « Reggio di Calabria », *NSA* 1885, pp. 59-64 [p. 63]
321. A.M. DE LORENZO, « Reggio di Calabria », *NSA* 1885, pp. 325-327
322. A. PEPOLI, *Antichi bolli figulini e graffiti delle sacerdotesse di Venere Ericina rinvenuti in Monte San Giuliano*, Florence, 1885
323. E. POTTIER, S. REINACH, « Fouilles dans la nécropole de Myrina », *BCH* 9 (1885), pp. 165-207 [pp. 184-188] [cf. Pottier, Reinach 1887]
324. S. REINACH, *Traité d'épigraphie grecque*, Paris, 1885 [pp. 454-456]
325. A. SORLIN-DORIGNY, « Timbres d'amphore trouvés à Mytilène », *RA* [s. III] 5 (1885), pp. 47-50
326. L. VIOLA, « Manduria », *NSA* 1885, pp. 100-102 [pp. 102]
327. L. VIOLA, « Taranto », *NSA* 1885, pp. 258-288 [pp. 258-281]

1886

328. A.-L. DELATTRE, « Marques de potier relevées à Carthage », *BAH* 21 (1886), pp. 41-62, 213-220 [pp. 62, 220]
329. F. DURRBACH, « Décrets du III^e et du II^e siècles, trouvés à Délos », *BCH* 10 (1886), pp. 102-135 [p. 106]
330. K. SCHUMACHER, « Zu rhodischen und delischen Inschriften », *RhM* 41 (1886), pp. 223-241

1887

331. P.FR. GIRARD, « Timbres amphoriques d'Egypte », *AAEG* 12 (1887), pp. 227-231
332. H. LECHAT, « Fouilles au Pirée. Sur l'emplacement des fortifications antiques », *BCH* 11 (1887), pp. 201-211 [p. 207]
333. A. PELLEGRINI, « Iscrizioni ceramiche d'Erice e suoi dintorni », *ASS* [n.s.] 12 (1887), pp. 184-303
334. E. POTTIER, S. REINACH, *La nécropole de Myrina*, Paris, 1887 [pp. 224-227] [cf. Pottier, Reinach 1885]

1888

335. G. DESCHAMPS, « Fouilles de l'île d'Amorgos », *BCH* 12 (1888), pp. 324-327 [326-327]

1889

336. I.H. HALL, « Further Inscriptions in the Metropolitan Museum of Art, New York ; all from the Cesnola Collection », *JAOS* 13 (1889), pp. CXLV-CXLVI
337. I.H. HALL, « On a Rhodian Jar in the Boston Museum of Fine Arts », *JAOS* 13 (1889), p. CCLXXXV
338. P. ORSI, « Siracusa », *NSA* 1889, pp. 369-387 [pp. 374, 377, 379, 381, 383]

1890

339. R. GRUNDMANN, « Über 98 in Attika gefundene Henkelinschriften auf griechischen Thongefässen », *JCIPh suppl.* 17 (1890), pp. 279-350
- 135a. c.r. G. KAIBEL, *DL* 27 (1890), col. 983-985
340. G. KAIBEL, « Amphorae », *Inscriptiones Graecae* XIV. *Inscriptiones Italiae et Siciliae*, Berlin, 1890, pp. 563-595, 705
341. J.A.R. MUNRO, H.A. TUBBS, « Excavations in Cyprus, 1889. Second Season's Work. Polis tes Chrysochou. Limniti », *JHS* 11 (1890), pp. 1-99 [p. 34]

1891

342. A.-L. DELATTRE, « Marques de vases grecs et romains trouvées à Carthage (1888-1890) », *MAH* 11 (1891), pp. 53-80
343. J.A.R. MUNRO, « Excavations in Cyprus, 1890. Third Season's Work. Polis tes Chrysochou. », *JHS* 12 (1891), pp. 298-333 [p. 326]
344. P. ORSI, « Siracusa », *NSA* 1891, pp. 377-416 [pp. 383, 387, 392]
345. A. THUMB, « Inschriften von der griechischen Inseln », *MDAI(A)* 16 (1891), pp. 166-181 [pp. 180-181]

1892

346. G. CAMINITI, « Reggio di Calabria », *NSA* 1892, pp. 486-490 [pp. 487, 489]
347. A. DUMONT, « Timbres rhodiens trouvés à Arezzo et Chiusi », *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie* [ed. Th. Homolle], Paris, 1892, pp. 157-159 [= Dumont 1872b]
348. E. HÜBNER, « Amphorae », *Corpus inscriptionum Latinarum II. Inscriptionum Hispaniae Latinarum supplementum*, Berlin, 1892, p. 1009

1893

349. G. BOTTI, *Notices des monuments exposés au Musée Gréco-Romain d'Alexandrie*, Alexandrie 1893, pp. 228-246
350. A. FURTWÄNGLER, « Erwerbungen der Antikensammlungen in Deutschland. Berlin 1892 », *AA* 1893, pp. 72-102 [p. 102]
351. TH. HOMOLLE, « Amorgos – Inscriptions communiquées par le Papas D. Prasinos », *BCH* 17 (1893), pp. 203-207 [p. 203]

1894

352. A.-L. DELATTRE, « Le mur à amphores de la colline Saint-Louis à Carthage », *BCTH* (1894), pp. 89-119
353. A.-L. DELATTRE, « Marques céramiques grecques et romaines recueillies à Carthage (1893-1894) », *RT* 1 (1894), pp. 478-490 [pp. 484-486]

1895

354. A.-L. DELATTRE, « La nécropole punique de Douïmès (à Carthage). Fouilles de 1895 et 1896 », *MAF* [s. VI] 6 (1895) [1897], pp. 255-395 [pp. 382-384, 391-393]
355. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Notae amphorarum in insulis Rhodo Chalce Carpatho inventarum », *Inscriptiones Graecae XII. Inscriptiones insularum maris Aegaei praeter Delum 1. Inscriptiones Rhodi Chalces Carpathi cum Saro Casi*, Berlin, 1895, pp. 175-208
356. V.N. JURGEVIČ, « Inscriptions sur des anses des fragments d'amphores et des tuiles trouvés à Théodosie en 1894 » [en russe], *ZOOID* 18 (1895), pp. 87-174
357. P. ORSI, « Siracusa », *NSA* 1895, pp. 109-192 [p. 192]
358. C. SCHUCHHARDT, « Amphorenstempel », *Altertümer von Pergamon VIII. Die Inschriften von Pergamon II : Römische Zeit; Inschriften auf Thon*, Berlin, 1895, col. 422-499
- 154a. c.r. J. KEIL, *BPhW* 51 (19.XII.1896), col. 1606-1614

1896

359. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Inschriften aus Rhodos », *MDAI(A)* 21 (1896), pp. 39-66 [pp. 56-59]
360. P. PERDRIZET, « Notes sur Chypre », *BCH* 20 (1896), pp. 336-363 [pp. 356-357]
361. L. POLLAK, « Von griechischen Inseln », *MDAI(A)* 21 (1896), pp. 188-228 [pp. 202-203]
362. E. PRIDIK, « Amphorenstempel aus Athen », *MDAI(A)* 21 (1896), pp. 127-187

1897

363. G. BOTTI, « Marques de poteries retrouvées sur le flanc oriental de la colline », *Fouilles à la colonne théodosienne* (1896), Paris, 1897, pp. 91-94
364. A.-L. DELATTRE, « Marques céramiques grecques et romaines recueillies à Carthage (1894-1897) », *RT* 4 (1897), pp. 330-346, 425-441 [pp. 330-335]
365. R. DUSSAUD, « Voyage en Syrie », *RA* [s. III] 30 (1897), pp. 305-357 [p. 332]
366. L. MARIANI, « Taranto », *NSA* 1896, pp. 212-239 [p. 212]
367. J.L. MYRES, « Excavations in Cyprus in 1894 », *JHS* 17 (1897), pp. 134-173 [p. 163]
368. E. PRIDIK, « Neue Amphorenstempel aus Athen », *MDAI(A)* 22 (1897), pp. 148-158

1898

369. G. BOTTI, « Marques d'amphores trouvées en juin 1893 dans les fouilles de Hadra », *Plan de la ville d'Alexandrie à l'époque ptolémaïque : monuments et localités de l'ancienne Alexandrie d'après les écrivains et les fouilles*, Alexandrie, 1898, pp. 77-78
370. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Einige vergessene Amphorenhenkel aus Rhodos », *MDAI(A)* 23 (1898), pp. 232-234
371. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Inscriptiones Graecae XII. Inscriptiones insularum maris Aegaei praeter Delum 3. Inscriptiones Symes Teutlussae Teli Nisyri Astypalaeae, Anaphes, Therae et Therasiae, Pholegandri, Meli, Cimoli*, Berlin, 1898 [n^{os} 26-27, 83-85, 166, 995-996]
372. V.N. JURGEVIČ, « Inscriptions sur des anses trouvées à Kerč et récemment acquises par le musée de la Société d'Odessa » [en russe], *ZOOID* 21 [procès-verbaux 8] (1898), pp. 62-64
373. V.N. JURGEVIČ, « Signatures sur une anse d'amphore et vingt tuiles, découvertes par le conservateur du musée de la Société d'Odessa et provenant d'un vendeur d'antiquités de Kerč » [en russe], *ZOOID* 21 (1898), [procès-verbaux 5], pp. 26-32

1899

374. CH. CLERMONT-GANNEAU, *Archaeological Researches in Palestine During the Years 1873-1874* II [traduit du français par A. Stewart et J. MacFarlane], Londres, 1899 [pp. 3, 148-149]
375. A.-L. DELATTRE, « Marques céramiques grecques et romaines trouvées à Carthage », *RT* 6 (1899), pp. 264-278
376. H. DRESSSEL, *Corpus inscriptionum Latinarum XV, pars posterior, 1. Inscriptiones Urbis Romae Latinae. Instrumentum domesticum*, Berlin, 1899 [p. 555]
377. L.J. MYRES, M. OHNEFALSCH-RICHTER, *A Catalogue of the Cyprus Museum, with a Chronicle of Excavations Undertaken since the British Occupation, and Introductory Notes on Cypriote Archaeology*, Oxford, 1899 [n.v.]
378. H. VAN GELDER, « Die rhodischen inschriften », in H. Collitz, Fr. Bechtel (edd.), *Sammlung der griechischen Dialekt-Inschriften* III.1, Göttingen, 1899, pp. 411-687 [pp. 570-653]

1900

379. G. BOTTI, *Catalogue des monuments exposés au Musée Gréco-Romain d'Alexandrie*, Alexandrie, 1900
380. J. BLISS, « Report on the Excavations at Tell Sandahannah », *PaleEQ* 32 (1900), pp. 319-341 [p. 331]
381. A.-L. DELATTRE, « Inscriptions sur terres cuites et menus objets trouvées à Carthage (1899-1900) », *RT* 7 (1900), pp. 279-293 [pp. 279-281]

382. R. VON STERN, « A propos des antiquités récemment découvertes par le musée, en particulier de nouveau matériel épigraphique » [en russe], *ZOOID* [Procès-verbaux] 22 (1900), pp. 82-92 [p. 85]
383. R. VON STERN, « Sur les dernières découvertes faites à Olbia » [en russe], *ZOOID* 22 (1900), pp. 109-124 [n.v.]

1901

384. A.-L. DELATTRE, « Inscriptions céramiques trouvées à Carthage (1900) », *RT* 8 (1901), pp. 20-41 [pp. 20-34]
385. R.A.S. MACALISTER, « Amphora Handles with Greek Stamps, from Tell Sandahannah », *PalEQ* (1901), pp. 25-43, 124-144, 394
386. K. REGLING, « Zur griechischen Münzkunde », *ZfN* 23 (1901), pp. 107-116
387. R. VON STERN, « Les nouveaux documents épigraphiques trouvés dans le sud de la Russie », *ZOOID* 23 (1901), pp. 1-32

1902

388. FR.J. BLISS, R.A.S. MACALISTER, « Pottery : Seleucidan Period », *Excavations in Palestine during the Years 1898-1900*, Londres, 1902, pp. 124-134
389. A.-L. DELATTRE, « Marques céramiques grecques et romaines trouvées à Carthage durant l'année 1901 », *BCTH* 1902, pp. 446-469 [pp. 447-451]
390. R.A.S. MACALISTER, « Further Jar-Handles with Rhodian Stamps », *PalEQ* (1902), p. 121
391. GR.G. TOCILESCU, *Monumentele epigrafice și sculpturali ale Museului national de antichitati din Bucuresti : Colectiunea sculpturala a Muzeului până in anul 1881*, Bucarest, 1902
392. V.V. ŠKORPIL, « Inscriptions céramiques découvertes lors des fouilles sur le versant nord de la montagne de Mithridate, dans la ville de Kerč en novembre et décembre 1901 » [en russe], *IAK* 3 (1902), pp. 122-165
393. H. VON PROTT, W. KOLBE, « Die Arbeiten zu Pergamon 1900-1901. Die Inschriften », *MDAI(A)* 27 (1902), pp. 44-151 [pp. 147-149]

1903

394. CHR. BLINKENBERG, K.-FR. KINCH, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg). I^{er} rapport*, Copenhague, 1903, [OKDVSF 2] [pp. 21-22, 24-26]
395. G. DALMAN, « Epigraphisches und Pseudepigraphisches », *MNP* 5 (1903), pp. 17-32 [pp. 19-20]
396. R.A.S. MACALISTER, « Fifth Quaterly Report on the Excavation of Gezer (16 May – 15 August, 1903) », *PalEQ* (1903), pp. 299-321 [p. 306]
397. L. PALMA DI CESNOLA, *A Descriptive Atlas of the Cesnola Collection of Cypriote Antiquities III*, New York, 1903 [n° 101]
398. B. POWELL, « Greek Inscriptions from Corinth », *AJA* 7 (1903), pp. 35-38

1904

399. G. ARVANITAKIS, « Ἐκ τῆς συλλογῆς Ἀλ. Ροστόβιτς : λαβαὶ ἀγγείων ἔνσημοι », *Hellénion* 2 (1904), pp. 145-149 [n.v.]
400. D. CHAVIARAS, S. SARIDAKIS, FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Inschriften von Syme, Teutlussa und Rhodos », *JÖAI* 7 (1904), pp. 81-94 [p. 91]
401. A.-L. DELATTRE, « Marques céramiques grecques et romaines trouvées à Carthage sur la colline voisine de Sainte-Monique de 1902 à 1904 », *BCTH* (1904), pp. 483-498

402. A.-L. DELATTRE, « Marques céramiques trouvées à Carthage (1902-1904) », *RT* 11 (1904), pp. 20-44, 467-478
403. U. HINGLAIS, « Catalogue du Musée archéologique de Constantine. 2^e supplément », *RSAC* 38 (1904), pp. 1-402 [p. 299]
404. R.A.S. MACALISTER, « Eighth Quaterly Report on the Excavation of Gezer (1 March – 31 May, 1904) », *PalEQ* (1904), pp. 194-228 [p. 213]
405. P. ORSI, « Monte Judica », *NSA* 1904 p. 374
406. J. SCHMIDT, R. CAGNAT, H. DESSAU, « *Amphorae Graecae* », *Corpus inscriptionum Latinarum VIII. Inscriptionum Mauretaniae Latinarum miliarorum et instrumenti domestici in provinciis Africanis repertorum supplementum* 3 (1904), pp. 2189-2200
407. V.V. ŠKORPIL, « Inscriptions céramiques découvertes par le musée des Antiquités de Kerč entre 1901 et 1902 » [en russe], *IAK* 11 (1904), pp. 19-166

1905

408. B. BURSİY, *Timbres inédits des amphores grecques* [en russe], Niežin, 1905 [n.v.]
409. A.-L. DELATTRE, « La nécropole voisine de Sainte-Monique. Groupe de figurines », *CRAI* 1905, pp. 125-134 [p. 126]
410. A.-L. DELATTRE, « Marques céramiques, colline voisine de Sainte-Monique 1904-1905 », *RT* 12 (1905), pp. 423-440
411. J.GR. MILNE, *Catalogue général des antiquités égyptiennes du musée du Caire n^{os} 9201-9400, 26001-26123, 33001-33037. Greek Inscriptions*, Oxford, 1905 [pp. 105-128]
412. J.P. PETERS, H. THIERSCH, *Painted Tombs in the Necropolis of Marissa*, Londres, 1905
413. H. WALTERS, S. BIRCH, *History of Ancient Pottery, Greek, Etruscan, and Roman I*, Londres, 1905 [pp. 154-158]
414. TH. WOOLSEY HERMAINE, *The Argive Heraeum II*, Boston, 1905 [n.v.]

1906

415. A.-L. DELATTRE, « Un second mur d'amphores découvert à Carthage », *BSAS* (1906), pp. 33-49
416. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Inchriften von Priene*, Berlin, 1906
417. A. SCHULTEN, « Nordafrika », *AA* 21 (1906), col. 143-168 [col. 149-151]

1907

418. FR. BLECKMANN, *De inscriptionibus quae leguntur in vasculis Rhodiis*, Göttingen, 1907
419. E. BRECCIA, « La necropoli di l'Ibrahimieh », *BSAA* 9 (1907), pp. 35-86
420. A.-L. DELATTRE, « Fouilles de Carthage. Douïmès et la colline dite de Junon », *BCTH* (1907), pp. 433-453
421. H. HEPDING, « Die Arbeiten zu Pergamon 1904-1905 II. Die Inschriften », *MDAI(A)* 32 (1907), pp. 241-377 [pp. 375-376]
422. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Amphoren aus Paphos », *MDAI(A)* 33 (1908), p. 164
423. S. MÉNARDOS, « Ἐπιγραφὰὶ ῥοδίων ἀμφορέων εὐρεθέντων ἐν Πάφῳ », *Παναθήναια* 7 (1907), pp. 83-84
424. D. VAGLIERI, « Palestrina », *NSA* 1907, pp. 132-144 [p. 143]

1909

425. M.P. NILSSON, *Timbres amphoriques de Lindos, publiés avec une étude sur les timbres amphoriques rhodiens, Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg) V*, Copenhagen, 1909 [OKDVSF 1.4], pp. 37-180, 349-537
- 221a. c.r. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *BPhW* 1910, pp. 308-312
426. P. ORSI, « Siracusa », *NSA* 1909, pp. 337-374 [p. 342]

427. W.M.F. PETRIE, *The Palace of Apries (Memphis II)*, Londres, 1909

1910

428. M.L. HAUTECOEUR, « Amphores et anses d'amphores », *Catalogue des musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie, Musée Alaoui (supplément)*, Paris, 1910, pp. 325-333

429. JU. JU. MARTI, V.V. ŠKORPIL, « Inscriptions céramiques conservées dans le kourgane de Melek-Česmen dans la ville de Kerč » [en russe], *ZOOID* 28 (1910), pp. 109-157

1911

430. K. KOURONIOTIS, « Ἀνασκαφή Πινυκὸς » *PAAH* 1910 [1911], pp. 127-136 [p. 132]

1912

431. FR. BLECKMANN, « Zu den rhodischen eponymen Heliospriestern », *Klio* 12 (1912), pp. 249-258

432. J. CLÉDAT, « Fouilles à Qasr-Gheit (mai 1911) », *ASAE* 12 (1912), pp. 144-168

433. R.A.S. MACALISTER, *The Excavation of Gezer II*, Londres, 1912, pp. 351-363

1913

434. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die rhodischen Amphorenstempel », *BPhW* 4 (25.I.1913), pp. 124-125

435. R. KOLDEWEY, *Das wieder erstehende Babylon. Die bisherigen Ergebnisse der deutschen Ausgrabungen*, Leipzig, 1913² [n.v.]

436. A. MAIURI, « Ceperano », *NSA* 1913, pp. 240-243

437. P. ORSI, « Siracusa », *NSA* 1913, pp. 257-280 [p. 227]

438. R. PAGENSTECHE, *Expedition Ernst von Sieglin. Ausgrabungen in Alexandria II. Die Griechisch-Ägyptische Sammlung III. Die Gefässe in Stein und Ton, Knochenschnitzereien*, Leipzig, 1913

439. J. PÂRIS, « Rectifications aux timbres amphoriques de Myrina », *REp* 1 (1913), pp. 376-381

440. J. PÂRIS, « Une nouvelle collection rhodienne de timbres amphoriques », *Mélanges Holleaux. Recueil de mémoires concernant l'antiquité grecque offerts à Maurice Holleaux en souvenir de ses années de direction de l'Ecole française d'Athènes (1904-1912)*, Paris, 1913, pp. 154-173

441. V. ŠKORPIL, « Corrections et suppléments à la liste des éponymes rhodiens » [en tchèque], *LF* 40 (1913), pp. 166-173

1914

442. J.L. MYRES, *Handbook of the Cesnola Collection of Antiquities from Cyprus*, New York, 1914

443. J. PÂRIS, « Timbres amphoriques de Rhodes », *BCH* 38 (1914), pp. 300-326

444. G.G. PORRO, « Bolli di anfore rodie trovati in Sardegna », *ASSard* 10 (1914), pp. 380-389

445. V. ŠKORPIL, « Inscriptions céramiques datées du kourgane de Zelen » [en russe], *IAK* 51 (1914), pp. 119-128

1915

446. M. BONNEL, « Monument gréco-punique de la Souma (près Constantine) », *RSAC* 49 (1915), pp. 167-178 [p. 176]

447. J. CLÉDAT, « Fouilles à Cheikh Zouède (janvier-février 1913) », *ASAE* 15 (1915), pp. 15-48

448. A.-L. DELATTRE, « Séance de la commission de l'Afrique du Nord » *BCTH* (1915), pp. 102-105

449. P. GAUCKLER, *Nécropoles puniques de Carthage*, Paris, 1915

450. B. PACE, « Mozia », *NSA* 1915, pp. 431-446 [p. 438, n. 1]

451. H. VAN GELDER, « Sur les timbres amphoriques rhodiens et leur intérêt pour notre connaissance du commerce rhodien » [en néerlandais], *VMKAW* 5 (1915), pp. 186-253

1916

452. G.G. PORRO, « Bolli d'anfore rodie del Museo Nazionale Romano », *ASAA* 2 (1916), pp. 103-131

1917

453. M. ICARD, « Marques céramiques carthaginoises, grecques et romaines trouvées à Carthage », *BCTH* 1917, pp. 349-358

454. E.M. PRIDIK, *Inventarnyi katalog klejm na amfornych ručkach i gorlyškach i na čerepicach Ermitažnogo sobranija* [Catalogue d'inventaire des timbres sur anses et cols d'amphores, ainsi que sur tuiles, de la collection de l'Ermitage], Petrograd, 1917

1919

455. A.-L. DELATTRE, *BCHT* 1919, pp. CLXXIV-CLXXVI

456. J. CLÉDAT, « Notes sur l'isthme de Suez », *BIAO* 16 (1919), pp. 201-228 [pp. 212, 224]

457. B. PACE, « Marsala », *NSA* 1919, pp. 80-86 [pp. 80-81]

458. ? E. VASSEL, « Marques céramiques et balles de fronde carthaginoise », *BCTH* 1919, pp. 118-131 [pp. 122-123]

1920

459. A. MAIURI, « La quadriga di Helios di Lisippo », *A&R* 1 (1920), pp. 133-137

1921

460. E. BRECCIA, *Rapport sur la marche du Service du Musée pendant l'exercice 1919-1920*, Alexandrie, 1921 [pp. 18-55]

1922

461. A. MAIURI, « Una fabbrica di anfore rodie », *ASAA* 4-5 (1921-1922) [1924], pp. 249-269

1923

462. FR. ICARD, « Marques céramiques de Carthage », *BCTH* 1923, pp. 31-36

463. E. SCHWYZER, *Dialectorum Graecarum exempla epigraphica potiora*, Leipzig, 1923 [n° 294]

1924

464. GR. AVAKIAN, *Cronica numismatică și arheologică* 5 (1924), p. 12 [n.v.]

465. P. NICORESCU, « Scavi e scoperte a Tyras », *EphD* 2 (1924), pp. 378-415

466. G.A. REISNER, C.S. FISHER, D.G. LYON, « Potter's Marks on Large Jars, Including Rhodian Stamps », *Harvard Excavations at Samaria 1908-1910*, Cambridge (MA), 1924, pp. 18-19, 310-316

467. TH. SAUCIUC-SĂVEANU, « Callatis. 1^{er} rapport préliminaire. Fouilles et recherches de l'année 1924 », *Dacia* 1 (1924), pp. 108-165 [pp. 148-157]

1925

468. F.-M. ABEL, « Tombeaux récemment découverts à Marisa », *RBI* 34 (1925), pp. 267-275

1926

469. M. ICARD, « Marques céramiques carthaginoises, grecques et romaines trouvées à Carthage (nouvelle série) », *BCTH* (1926), pp. 201-211

470. R.A.S. MACALISTER, *Excavations on the Hill of Ophel, Jerusalem 1923-1925, Being the Joint Expedition of the Palestine Exploration Fund and the « Daily Telegraph »*, Londres, 1926 [pp. 191, 203-212]

471. E. PRIDIK, « Zu den rhodischen Amphorenstempeln », *Klio* 20 (1926), pp. 307-320

1927

472. M. ICARD, « Marques céramiques carthaginoises, grecques et romaines trouvées à Carthage (nouvelle série) », *BCTH* (1927), pp. 429-436

473. F. MOURET, *Corpus vasorum antiquorum – France VI. Collection Mouret (fouilles d'Ensérune)*, Paris, 1927 [pp. 3, 39]

1928

474. A. FAIRBANKS, *Museum of Fine Arts, Boston, Catalogue of Greek and Etruscan Vases*, Boston, 1928 [p. 65]

475. G.M. FITZGERALD, « The Rhodian Potter Agathobulus », *JPOS* 8 (1928), pp. 7-11

476. G. IACOPICH [IACOPI], « Collezione anforaria », *Clara Rhodos I*, Rhodes, 1928, pp. 34-36

477. A. MAIURI, « Scoperta di un giacimento anforario presso Villanova », *Clara Rhodos I*, Rhodes, 1928, pp. 84-87

1929

478. J.W. CROWFOOT, G.M. FITZGERALD, « Jar-Handles with Greek Stamps », *Excavations in the Tyropoeon Valley, Jerusalem (1927)*, Londres, 1929, pp. 86-89

479. L. JALABERT, R. MOUTERDE, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie I. Commagène et Cyrrestique: n^{os} 1-256*, Paris, 1929

480. W. TECHNAU, « Griechische Keramik im samischen Heraion », *MDAI(A)* 54 (1929), pp. 6-64 [pp. 58-63]

1930

481. G.M. FITZGERALD, *The Four Canaanite Temples of Beth-Shan II. The Pottery*, Philadelphie, 1930 [p. 16]

482. G. LIBERTINI, « Bolli di anfore rodie », *Il Museo Biscari*, Milan, 1930 [p. 320]

483. A. NEPPI MODONA, « Bolli di anfore rodie nel Museo dell'Accademia etrusca di Cortona », *AUT* 47 [n.s. 13] (1930) [n.v.]

484. O. TAFRALI, « Nouvelles acquisitions du Musée des Antiquités de Jassy » [en roumain], *Arta și arheologia* 2.4 (1930), pp. 27-35 [pp. 29-32]

1931

485. S. DLOŽEVSKIJ, « Anses d'amphores avec timbres des fouilles d'Olbia 1926 » [en russe], *ZVAK* 1 (1931), pp. 113-126 [n.v.]

486. G.M. FITZGERALD, *Beth-Shan Excavations 1921-1923. The Arab and Byzantine Levels*, Philadelphie, 1931 [pp. 44-46]

487. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 731-840

1932

488. G. CANTACUZÈNE [CANTACUZINO], « Timbres amphoriques inédits trouvés en Roumanie », *Dacia* 3-4 (1927-1932) [1933], pp. 612-619
489. P. COUISSIN *et al.*, *Carte archéologique de la Gaule romaine, dressée sous la direction d'Adrien Blanchet II. Carte, partie orientale et texte complet du département du Var*, Paris, 1932 [p. 30]
490. E. NEUFFER, K. BITTEL, S. SCHOTT, « Bericht über die 2. vom Deutschen Institut für ägyptische Altertumskunde nach dem Ostdelta-Rand und in das Wâdi Tumilât unternommene Erkundungsfahrt », *MDIAAK* 2 (1932), pp. 39-73
491. G. ROEDER, « Vorläufiger Bericht über die Deutsche Hermopolis-Expedition 1929-1930 », *MDIAAK* 2 (1932), pp. 75-126

1933

492. CHR. BLINKENBERG, *Knidia. Beiträge zur Kenntnis der praxitelischen Aphrodite*, Copenhagen, 1933 [p. 109, n. 3]
493. O.R. SELLERS, « Rhodian Jar Handles Found at Beth-Zur, 1931 », *The Citadel of Beth-Zur. A Preliminary Report of the First Excavation Conducted by the Presbyterian Theological Seminary, Chicago, and the American School of Oriental Research, Jerusalem, in 1931 at Khirbat et Tubeiq*, Philadelphie, 1933, pp. 53-56

1934

494. V.R. GRACE, « Stamped Amphora Handles Found in the American Excavations in the Athenian Agora 1931-1932 », *Hesperia* 3 (1934), pp. 197-310
495. K. ŠKORPIL, « Sur les timbres d'amphores de la région de la mer noire » [en bulgare], *IBAI* 8 (1934), pp. 24-43

1935

496. ? G. CANTACUZINO, « Timbres amphoriques trouvés à Callatis », *Revue d'histoire du sud-est européen* 12 (1935), pp. 298-313
497. V.R. GRACE, « The Die Used for Amphora Stamps », *Hesperia* 4 (1935), pp. 421-429
498. B.N. GRAKOV, « Le matériel d'emballage et la conservation des produits agricoles en Grèce classique, VI^e-IV^e s. av. n.è. » [en russe], *IGAIMK* 108 (1935), pp. 147-183
499. FR. ICARD, « Marques céramiques carthaginoises, grecques et romaines trouvées à Carthage », *RT* 37 (1935), pp. 137-147
500. R.H. McDOWELL, *Stamped and Inscribed Objects from Seleucia on the Tigris. University of Michigan Studies, Humanistic Series* 36, 1935 [pp. 252-253]
501. M. MASSOUL, *Corpus vasorum antiquorum – France XIII. Musée national de Sèvres*, Paris, 1935 [pp. 53, 140]

1936

502. A. ADRIANI, « Timbres d'amphores », *La nécropole de Moustafa Pacha AMGR 1933-1934 – 1934-1935*, Alexandrie, 1936, pp. 161-162
503. G. CANTACUZINO, « Nouveaux timbres amphoriques provenant de Callatis », *Dacia* 5-6 (1935-1936) [1938], pp. 321-327
504. J.H. HOLWERDA, *Het laat-grieksche en romeinsche gebruiksardewerk uit het Middellandsche-zee-gebied in het Rijksmuseum van Oudheden te Leiden* [La céramique utilitaire grecque tardive et romaine des pays méditerranéens au Musée national des Antiquités], La Haye, 1936
505. TH. SAUCIUC-SĂVEANU, « Callatis. VI^e rapport préliminaire. Fouilles et recherches des années 1929-1931 », *Dacia* 5-6 (1935-1936) [1938], pp. 279-319 [pp. 289-305]

1938

506. C.H. KRAELING, « Pottery Inscriptions », *Gerasa, City of the Decapolis. An Account Embodying the Record of a Joint Excavation conducted by Yale University and the British School of Archaeology in Jerusalem (1928-1930), and Yale University and the American Schools of Oriental Research (1930-1931, 1933-1934)*, New Haven, 1938, pp. 460-461

1939

507. CHR. M. DANOV, « A propos de l'histoire économique antique dans l'ouest de la mer Noire jusqu'à l'établissement du pouvoir romain » [en bulgare], *IBAI* 12 (1939), pp. 185-285 [pp. 227-230]

508. M. DUNAND, *Fouilles de Byblos I (1926-1932)*, Paris, 1939 [pp. 17, 21, 22, 38, 42, 43, 50, 93, 95, 96, 97, 98, 105, 107, 108, 109, 111, 112, 119, 128, 135, 160]

509. FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *Inscriptiones Graecae XII. Inscriptiones insularum maris Aegaei praeter Delum. Supplementum*, Berlin, 1939 [p. 331]

510. K. LEHMANN-HARTLEBEN, « Excavations in Samothrace », *AJA* 43 (1939), pp. 133-145 [p. 145]

511. B. LUNIN, « Les trouvailles archéologiques de 1935-1936 dans les environs des stanitsas de Tol'skaja et de Dachovskaja près de Majkop » [en russe], *VDI* 1939.3, pp. 210-223 [pp. 211-212]

1940

512. H. INGHOLT, *Rapport préliminaire sur sept campagnes de fouilles à Hama en Syrie*, Copenhague, 1940

513. A. KOCEVALOV, « Les monuments épigraphiques provenant des fouilles d'Olbia » [en russe], *Ol'vija [Olbia] I*, Kiev, 1940, pp. 259-272

514. TH. SAUCIUC-SĂVEANU, « Callatis. VII^e rapport préliminaire. Fouilles et recherches des années 1932-1936 », *Dacia* 7-8 (1937-1940), pp. 223-280 [pp. 253-270]

1941

515. V.FR. GAJDUKEVIČ, E.I. LEVI, E.O. PRUŠEVSKAJA, « Les fouilles des parties nord et ouest de Myrmékion en 1934 » [en russe], *Archeologišeskie pam'atniki Bospora i Chersonesa. Monuments archéologiques du Bosphore cimmérien et Chersonèse taurique. MIA* 4 (1941), pp. 110-148 [pp. 134-135]

516. [V.R. GRACE], in A.W. Parsons, « Klepsydra and the Paved Court of the Pythion », *Hesperia* 12 (1943), pp. 191-267

517. E.M. PRIDIK, « Inscriptions céramiques des fouilles de Tyritaké et Myrmékion, 1932-1934 » [en russe], *Archeologišeskie pam'atniki Bospora i Chersonesa. Monuments archéologiques du Bosphore cimmérien et Chersonèse taurique. MIA* 4 (1941), pp. 173-193

518. M. ROSTOVTSEFF, *The Social and Economic History of the Hellenistic World*, Oxford, 1941

519. C. SESTIERI, « Bolli anforari rodi d'Albania », *Epigraphica* 3 (1941), pp. 284-291

520. P. THOMSEN, « Die lateinischen und griechischen Inschriften der Stadt Jerusalem und ihrer nächsten Umgebung », *ZPalV* 64 (1941), pp. 203-253

1942

521. A. ROWE, « Short Report on Excavations of the Graeco-Roman Museum Made during the Season 1942 at "Pompey's Pillar", Site of the Temple of Serapis and othe Ancient University of Alexandria », *BSAA* 35 (1942), pp. 124-161

1943

522. A. BERTHIER, « Découverte à Constantine de deux sépultures contenant des amphores grecques », *RAf* 87 (1943), pp. 23-32

1944

523. R. VALLOIS, *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos*, Paris, 1944

524. C.W. VOLLGRAFF, « Inscriptions d'Argos », *BCH* 68-69 (1944), pp. 391-403 [p. 396]

1946

525. G.H. MCFADDEN, « A Tomb of the Necropolis of Ayios Ermoyenis at Kourion », *AJA* 50 (1946), pp. 449-489

526. JU.S. KRUŠKOL, « Les légendes des amphores rhodiennes », *VDI* 1946.3, pp. 190-196

1947

527. O. BRONEER, « Investigations at Corinth, 1946-1947 » *Hesperia* 16 (1947), pp. 233-247 [BE 1949, 11]

528. V.R. GRACE, « Wine Jars », *CJ* 42 (1947), pp. 443-452

529. G. LIBERTINI, « Centuripe », *NSA* 1947, pp. 259-311 [p. 298, cf. p. 260]

1948

530. J. DELORME, « Identification et chronologie des palestres de Délos », *RA* [s. VI] 29-30 (1948) [= *Mélanges d'archéologie offerts à Charles Picard* I, Paris, 1949], pp. 252-266 [pp. 256-261]

531. V.R. GRACE, « Rhodian Jars in Florida », *Hesperia* 17 (1948), pp. 144-147 [BE 1949, 10]

532. J.H. KENT, « The Temple Estates of Delos, Rheneia and Mykonos », *Hesperia* 17 (1948), pp. 243-338

1949

533. V.R. GRACE, « Standard Pottery Containers of the Ancient Greek World », *Commemorative Studies in Honor of Theodore Leslie Shear. Hesperia suppl.* VIII (1949), pp. 175-189

534. T.N. KNIPOVIČ, *Tanais* [Tanaïs], Moscou, Leningrad, 1949 [p. 34]

1950

535. A. ALEKSIEVA, « Timbres amphoriques du Musée de Burgas » [en bulgare], *INM Burgas* 1 (1950), pp. 45-51

536. F. BENOIT, « Entremont », *Gallia* 8 (1950), pp. 117-119

537. V.R. GRACE, « The Stamped Amphora Handles », in H. Goldman (ed.), *Tarsus I. Excavations at Gözlükule*, Princeton, 1950, pp. 135-148

538. L. JALABERT, R. MOUTERDE, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie* III.1. *Région de l'Amanus. Antioche: n^{os} 699-988*, Paris, 1950

1951

539. G. CULTRERA, « L'Apollonion-Artemision di Ortigia a Siracusa », *MonAL* 41 (1951), col. 701-860 [col. 801-802]

540. A. FROVA, « Bollo di anfora greco nel Cremonese », *Epigraphica* 13 (1951), pp. 142-149

541. N. GLUECK, *Explorations in Eastern Palestine*, IV, *AASO* 25-28 (1945-1949), New Haven, 1951 [pp. 241-243, 297]

542. H. ROLLAND, *Fouilles de Saint-Blaise*, Paris, 1951, pp. 142-143

543. E.M. ŠTAERMAN, « Les timbres céramiques de Tyras (en rapport avec le problème des timbres des centres méconnus) », *KSIIMK* 36 (1951), pp. 31-49

1952

544. M. ALMAGRO, *Las inscripciones ampuritanas, griegas, ibéricas y latinas. Monografias ampuritanas* 2, Barcelone, 1952

545. B. BRUYÈRE, *Rapport sur les fouilles de Deir el Médineh (années 1945-1946 et 1946-1947)*, Le Caire, 1952 [pp. 51-53]

546. G.S. DONTAS, « Αἱ χαρακτηριστικώτεραι κατηγορίαι τῶν κεραμικῶν εὐρημάτων τῆς ἐπιχώσεως », in I.D. Kontis, « Ἀνασκαφικαὶ ἔρευναι εἰς τὴν πόλιν τῆς Ῥόδου », *PAAH* 1952 [1955], pp. 588-591

547. V.R. GRACE, « Timbres amphoriques trouvés à Délos », *BCH* 76 (1952), pp. 514-540

548. E.M. ŠTAERMAN, « Timbres céramiques des fouilles de Myrmékion et Tyritaké 1935-1940 » [en russe], *MIA* 25 (1952), pp. 387-394

1953

549. G.S. DONTAS, « Στοιχεῖα ἐπιχώσεων », in I.D. Kontis, « Ἀνασκαφικαὶ ἔρευναι εἰς τὴν πόλιν τῆς Ῥόδου », *PAAH* 1953 [1956], pp. 284-287 [p. 287]

550. V.R. GRACE, « Ancient Greek Wine Jars », *Year Book of the American Philosophical Society* 1953, pp. 209-210

551. V.R. GRACE, « The Eponyms Named on Rhodian Amphora Stamps », *Hesperia* 22 (1953), pp. 116-128

552. J.H. KENT, « Stamped Amphora Handles from the Delian Temple Estates », in G. Mylonas (ed.), *Studies Presented to D.M. Robinson II*, St Louis, 1953, pp. 127-134

1954

553. G.E. BEAN, « Notes and Inscriptions from Caunus », *JHS* 74 (1954), pp. 85-110 [p. 108, n° 57]

554. O. BRONEER, *Corinth I part IV, The South Stoa and Its Roman Successor*, Princeton, 1954 [p. 62]

555. M. DUNAND, *Fouilles de Byblos II (1933-1938)*, Paris, 1954 [pp. 18, 23, 52-59, 138, 171, 179, 237, 239, 256, 262, 412, 461-465]

556. E.I. LEVI, « A propos du problème de l'Agora d'Olbia » [en russe], *SA* 21 (1954), p. 319-342

557. J. MARCADÉ, « Terrasse des dieux étrangers », *BCH* 78 (1954), pp. 217-220

558. M.V. SETON-WILLIAMS, « Cilician Survey », *AS* 4 (1954), pp. 121-174 [p. 160]

1955

559. J. BINGEN, « Anses d'amphores de Crocodilopolis-Arsinoé », *CE* 30 (1955), pp. 130-133

560. J. FERRON, M. PINARD, « Les fouilles de Byrsa : 1953-1954 », *Byrsa* 5 (1955), pp. 31-81 [pp. 61-68]

561. V.R. GRACE, « Ancient Greek Wine Jar Fragments in Collections in Alexandria », *YAPhS* (1955), pp. 321-326

562. J. JANNORAY, *Ensérune. Contribution à l'étude des civilisations préromaines de la Gaule méridionale*, Paris, 1955 [p. 326]

563. M.TH. LENGIER, « Timbres amphoriques trouvés à Argos », *BCH* 79 (1955), pp. 484-508

564. J. MERTENS, « Marques d'amphores » in F. de Vischer et al., « Les fouilles d'Alba Fucens (Italie centrale) de 1951 à 1953 (3^e partie) », *AC* 24 (1955), pp. 82-93

565. E.M. PRIDIK, B.N. GRAKOV, *Inscriptiones orae septentrionalis Ponti Euxini* III, 1955, Moscou, Archives IA AN SSSR, R-2, n^{os} 2157-2198, ms [n.v.]
566. G. RIZZA, « Leontinoi », *NSA* 1955, pp. 281-376 [p. 303]
567. V.P. ŠILOV, « Nouvelles données sur l'habitat d'Elizavetinskoe selon les fouilles de 1952 » [en russe], *SA* 23 (1955), pp. 228-248 [p. 236]

1956

568. V.R. GRACE, « Stamped Wine Jar Fragments », in L. Talcott *et al.*, *Small Objects from the Pnyx II, Hesperia suppl.* X (1956), pp. 117-189
569. V.R. GRACE, « The Canaanite Jar », *The Aegean and the Near East Studies Presented to Hetty Goldman*, Locust Valley, N.Y., 1956, pp. 80-109
570. J. JANNORAY, « Ensérune », *Gallia* 14 (1956), pp. 210-215 [p. 211]
571. G. PUGLIESE CARRATELLI, « Silloge delle epigrafi acraresi », in L. Bernabò Brea (ed.), *Akraai*, Catane, 1956, pp. 151-181
572. D.B. ŠELOV, « Timbres céramiques provenant des fouilles de Phanagorie » [en russe], *MIA* 57 (1956), pp. 128-153

1957

573. V. CANARACHE, *Importul amforelor stampilate la Istria* [L'importation des amphores timbrées à Histria], Bucarest, 1957
574. J.W. CROWFOOT, G.M. CROWFOOT, K.M. KENYON, *The Objects from Samaria*, Londres, 1957 [pp. 379-388]
575. O. DEUBNER, in Fr. Wetzel, E. Schmidt, A. Mallwitz, *Das Babylon der Spätzeit. WDOG* 62, Berlin, 1957 [pp. 57-58]
576. JU.S. KRUSKOL, « Les principaux points et directions dans le commerce de la région du Nord de la mer Noire avec Rhodes à la période hellénistique » [en russe], *VDI* 1957.4, pp. 110-115
577. M.TH. LINGER, « Timbres amphoriques trouvés à Argos (deuxième série) », *BCH* 81 (1957), pp. 160-180
578. D.B. ŠELOV, « Timbres sur amphores et tuiles trouvés lors des fouilles de Panticapée (1945-1949) » [en russe], *MIA* 56 (1957), pp. 202-226
579. D.M. TAYLOR, « Cosa : Black-Glaze Pottery », *MAAR* 25 (1957), pp. 68-193

1958

580. D. CALAH, J. OATES, « Nimrud 1957 : The Hellenistic Settlement », *Iraq* 20 (1958), pp. 114-157 [pp. 118-120]
581. P. DEMARGNE, *Fouilles de Xanthos I*, Paris, 1958 [p. 69]
582. E. DE MIRO, « Heraclea Minoa », *NSA* 12 (1958), pp. 232-287 [pp. 277-280]
583. V.FR. GAJDUKEVIČ, « Les fouilles de Tyritaké et Myrmekion en 1946-1952 » [en russe], *MIA* 85 (1958) pp. 149-218
584. G.V. GENTILI, « I timbri anforari rodii nel Museo Nazionale di Siracusa », *ASSir* 4 (1958), pp. 18-95
585. E. LISSI, « Heraclea Minoa », *NSA* 12 (1958), pp. 197-223 [p. 220]
586. M. MIRČEV, *Amfornye pečati ot muzeja vŭv Varna* [Les timbres d'amphores du Musée de Varna], Sofia, 1958
587. H. ROLLAND, « Fouilles de Glanum 1956-1957 (Saint-Rémy-de-Provence) », *Gallia* 16 (1958), pp. 95-114 [p. 105]
588. D.B. ŠELOV, « A propos de l'histoire des relations entre le Bosphore hellénistique et Rhodes » [en russe], *SA* 28 (1958), pp. 333-337

589. R. SORACI, « Appunti di epigrafia greca e romana relativa alla regione Hyblense – Inessea – Adranita », *RAL* [s. VIII] 13 (1958), pp. 251-257 [p. 252]

1959

590. M.L. BERNHARD, « Anses d'amphores timbrées » [en polonais], *Pamiętnik wystawy zabytków z wykopalisk w Mirmeki w 1957 r.* [*Catalogue de l'exposition des objets trouvés pendant les fouilles de Myrmékion en 1957*], Varsovie, 1959, pp. 70-104

591. G.F. CARETONI, « Tusa », *NSA* 1959, pp. 293-349 [pp. 323-324, 333, 344]

592. V. EFTIMIE, « Imports of Stamped Amphorae in the Lower Danubian Regions and a Draft Rumanian Corpus of Amphora Stamps », *Dacia* 3 (1959), p. 195-215

593. C. FERNÁNDEZ-CHICARRO, « Algunos epígrafes españoles inéditos », *Atti del terzo Congresso Internazionale di Epigrafia greca e latina*, Rome, 1959, pp. 299-302

594. V.R. GRACE, « Ancient Wine Jars or Commercial Amphoras », *YAPhS* 1959, pp. 472-477

595. M.M. KUBLANOV, « Sur l'histoire du Bosphore asiatique (Nouveaux documents archéologiques de la presqu'île de Fontan) » [en russe], *SA* 29-30 (1959) pp. 203-226 [p. 206]

596. L. JALABERT, R. MOUTERDE, *Inscriptions grecques et latines de la Syrie V. Emésène: n^{os} 1998-2710*, Paris, 1959

597. G. ROEDER, *Hermopolis 1929-1939. Ausgrabungen der Deutschen Hermopolis-Expedition in Hermopolis, Ober-Ägypten*, Hildesheim, 1959, pp. 134-135

598. V.V. VESELOV, « Prospections archéologiques dans la partie orientale de la presqu'île de Kerč », *SA* 29-30 (1959), pp. 227-244

1960

599. E. ALBRECHTSEN, « Alexander the Great's Visiting Cards », *ILN* 27.VIII.1960, pp. 351-353

600. F. BENOIT, « Antibes », *Gallia* 18.2 (1960), pp. 319-321 [p. 319]

601. P. DELOUGAZ, R.C. HAINES, *A Byzantine Church at Khirbat Al-Karak*, Chicago, 1960 [p. 31]

602. E. GJERSTAD, *Early Rome III. Fortifications, Domestic Architecture, Sanctuaries, Stratigraphic Excavations*, Lund, 1960 [pp. 234, 252-256]

603. CH. MAKARONAS, « 'Ανασκαφαὶ Πέλλης 1957-1960 », *AD Meletai* 16 (1960), pp. 72-83 [p. 82]

604. V. MIKOV, N. DŽAMBAZOV, *Devetaškata peštera. La grotte de Devetaki*, Sofia, 1960 [pp. 173-177]

605. A. ORLANDOS, « Πόδος », *Ergon* 1960 [1961], pp. 196-202 [pp. 200-201]

606. I.B. ZEEST, *Keramičeskaja tara Bospora* [*L'emballage céramique du Bosphore*], *MIA* 83 (1960)

1961

607. F. BENOIT, *L'épave du Grand Congloué à Marseille*, *Gallia suppl.* 14 (1961)

608. G. CARETONI, « Tusa », *NSA* 1961, pp. 266-321 [p. 310]

609. H.W. CATLING, J. BOARDMAN, « Recent Acquisitions by the Ashmolean Museum, Oxford », *AR* 7 (1960-1961), pp. 54-59 [H.W.C., p. 58]

610. G. DAUX, « Chronique des fouilles 1960 », *BCH* 85 (1961), pp. 601-954 [pp. 861-862]

611. J. FERRON, M. PINARD, « Les fouilles de Byrsa (suite) », *Byrsa* 9 (1960-1961), pp. 77-170 [pp. 98-114]

612. V.R. GRACE, *Amphoras and the Ancient Wine Trade*, Princeton, 1961¹

613. CH. PICARD, « Les marins de Néarque et le relais de l'expédition d'Alexandre dans le golfe Persique », *RA* [s. VII] 1961, pp. 60-65 [pp. 60-62]

614. A. SADURSKA, « Timbres amphoriques de Myrmékion », in J. Irmscher, D.B. Schelow [Šelov] (edd.), *Griechische Städte und einheimische Völker des Scharzmeergebietes*, Berlin, 1961, pp. 109-111

615. D.B. ŠELOV, *Nekropol' Tanaisa (raskopi 1955-1958 gg.)* [La nécropole de Tanaïs. Fouilles de 1955-1958], MIA 98 (1961) [pp. 55-58]

1962

616. A. BALKANSKA, « Estampilles amphoriques de Varna » [en bulgare], *Archeologija* [Sofia] 4 (1962), pp. 61-65

617. V.R. GRACE, « Stamped Handles of Commercial Amphoras », in D. Colt (ed.), *Excavations at Nessana*, Londres, 1962, pp. 106-130

618. B. HROUDA, *Tell Halaf IV, Die Kleinfunde aus historischer Zeit*, Berlin, 1962 [pp. 107-108]

619. D. LEVI, G. PUGLIESE-CARRATELI, « Nuove Iscrizioni di Iasos », ASAA 39-40 [n.s. 23-24] (1961-1962) [1963], pp. 605-617

620. B. SCARFI, « Gioia del Colle (Bari) », NSA 1962, pp. 1-286 [pp. 145, 165]

621. E. VANDERPOOL, V.R. MCCREDIE, A. STEINBERG, « Koroni : a Ptolemaic Camp on the East Coast of Attica », *Hesperia* 31 (1962), pp. 26-61

1963

622. M. CAGIANO DE AZEVEDO, « Alcune iscrizioni dal *fanum Iunonis* melitense », RAL [s. VIII] 18 (1963), pp. 543-548 [p. 547]

623. J. DESHAYES, *La nécropole de Ktima : mission Jean Bérard 1953-1955*, Paris, 1963

624. F.F. JONES, TH. GOELL, « Zwei rhodische Amphorenstempel aus Arsameia am Nymphaios », in FR.K. Dörner, Th. Goell (edd.), *Arsameia am Nymphaios. Die Ausgrabungen im Hierothesion des Mithradates Kallinikos von 1953-1956*, Berlin, 1963, pp. 244-245

625. R. GIVEON, « A Ptolemaic Fayence Bowl », IEJ 13 (1963), pp. 20-29

626. V.R. GRACE, « Notes on the Amphoras from the Koroni Peninsula », *Hesperia* 32 (1963), pp. 319-334

627. T. IVANOV, « Céramique antique de la nécropole d'Apollonia » [en bulgare], in I.J. VENEDIKOV (ed.), *Apolonija. Razkopkite v nekropola na Apolonija prez 1947-1949 g.* [Apollonia. Les fouilles de la nécropole d'Apollonia en 1947-1949], Sofia, 1963, pp. 65-274

628. B. LIFSHITZ, « Timbres amphoriques trouvés à Césarée de Palestine » RBI 70 (1963), pp. 556-558

629. A. MANO, « Timbres amphoriques trouvés en Albanie » [en albanais], BUT 17.2 (1963), pp. 86-123 [BE 1967, n° 341]

630. Z. SZTETYŁŁO, « Les représentations figurales sur les timbres amphoriques trouvées pendant les fouilles archéologiques polonaises » [en polonais], AMNV 7 (1963), pp. 185-209

1964

631. S. ANAMALI, « Fouilles de 1958 dans le secteur C au nord-est d'Apollonie » [en albanais] *Studime historike* 18.1 (1964), pp. 126-153 [BE 1967, n° 342]

632. D. BUDINA, « Le théâtre antique d'Orichum » [en albanais] *Studime historike* 18.1 (1964), pp. 155-177 [BE 1967, n° 337]

633. J. COUPRY, « Les fouilles d'Olbia à Hyères », CRAI 1964, pp. 313-321 [p. 319] [BE 1966, n° 503]

634. E.I. LEVI, « Un complexe céramique des III^e-II^e s. av. n.è. dans les fouilles de l'agora d'Olbia » [en russe] in V.Fr. Gajdukevič (ed.), *Ol'vija. Temenos i Agora* [Olbia. Téménos et agora], Moscou, Léninegrad, 1964 pp. 259-280

635. J.R. MCCREDIE, *Fortified Military Camps in Attica. Hesperia suppl.* XI, 1966, [pp. 12-13]
636. E. VANDERPOOL, J.R. MCCREDIE, A. STEINBERG, « Koroni : the Date of the Camp and the Pottery », *Hesperia* 33 (1964), pp. 69-75
637. [Anonyme], « Rhodes Restrains Builders to Shield Ruins of Old City », *New York Times* (27.XII.1964), p. 65

1965

638. T.M. ARSEN'EVA, D.B. ŠELOV, « Fouilles de la partie centrale de Tanaïs (1955-1957) » [en russe], *Drevnosti Nižnego Dona [Antiquités du Bas-Don]*, Moscou, 1965, pp. 7-17 [pp. 16-17]
639. T.A. BARGER, « Cylinder Seal from Saudi Arabia », *Archaeology* 18 (1965), pp. 231-232 [BE 1967, n° 650]
640. TH.H. CARTER, « Western Phoenicians at Lepcis Magna », *AJA* 69 (1965), pp. 123-132 [pp 128-129] [BE 1966, n° 501]
641. G.S. DONTAS, « Ἀνασκαφαὶ Κερκύρας », *PAAH* 1965 [1967], pp. 66-77 [p. 76] [BE 1967, n° 322]
642. V.R. GRACE, « The Commercial Amphoras from the Antikythera Shipwreck », in G.D. Weinberg (ed.), *The Antikythera Shipwreck Reconsidered. TAPhS* 55 (1965), pp. 5-14
643. A.K. KOROVINA, D.B. ŠELOV, « Fouilles de la partie sud ouest de Tanaïs (1956-1957) » [en russe], *Drevnosti Nižnego Dona [Antiquités du Bas-Don]*, Moscou, 1965, pp. 18-55 [p. 23]
644. M.A. NALIVKINA, « Les fouilles de la partie sud est de Tanaïs (1960-1961) » [en russe], *Drevnosti Nižnego Dona [Antiquités du Bas-Don]*, Moscou, 1965, pp. 130-155 [p. 153]
645. I. NICOLAOU, « Inscriptiones Cypriae alphabeticae IV, 1964 », *RDAC* 1965, pp. 115-117
646. D.B. ŠELOV, « Fouilles de la partie nord-est de Tanaïs (1955-1957) » [en russe], *Drevnosti Nižnego Dona [Antiquités du Bas-Don]*, Moscou, 1965, pp. 56-129 [pp. 58, 117-118]
647. Z. SZTETYŁŁO, « Les timbres amphoriques provenant des fouilles polonaises faites à Myrmékion en Crimée en 1958 » [en polonais], *Annuaire du musée national de Varsovie* 9 (1965), pp. 93-117

1966

648. P. ALEXANDRESCU, « Nécropoles tumulaires » [en roumain], *Histria* 2 (1966), pp. 133-294 [pp. 192, 290]
649. I. ČANGOVA, « Fouilles sur la forteresse de Loveška » [en bulgare], *Archeologija [Sofia]* 8.2 (1966), pp. 32-41
650. J.M. COOK, W.H. PLOMMER, *The Sanctuary of Hemithea at Kastabos*, Cambridge, 1966 [BE 1967, 565]
651. V.R. GRACE, « Stamped Amphora Handles – The Benachi Collection », *Archaeology* 19 (1966), pp. 286-288
652. V.R. GRACE, « Stamped Handle of a Rhodian Amphora of the 3rd Century B.C. », in W.F.A. Jamme (ed.), *Sabean and Hasean Inscriptions from Saudi Arabia. Studi Semitici* 23 (1966), pp. 83-85
653. D. LEVI, « Nuovi bolli vascolari di Iasos », *ASAA* 43-44 (1965-1966) [1967], pp. 547-56
654. D. LEVI, « Bolli d'anfore e pesi fittili da Festòs », *ASAA* 43-44 (1965-1966) [1967], pp. 596-617
655. L. MALLOWAN, *Nimrud and Its Remains I*, Londres, 1966 [1975²] [p. 304]
656. D.B. ŠELOV, « Les timbres secondaires sur les amphores rhodiennes » [en russe], *Mélanges offerts à Kazimierz Michałowski*, Varsovie, 1966, pp. 663-669

657. R. VALLOIS, *L'architecture hellénique et hellénistique à Délos jusqu'à l'éviction des Déliens (166 av. J.-C.) I. Les monuments*, Paris, 1966

1967

658. M. DOTHAN, D.N. FREEDMAN, *Ashdod I. The First Season of Excavations (1962)*. 'Atiqot (English Series) 7, Jérusalem, 1967 [pp. 18, 23, 42, 56, 64]

659. H. LINGBY, G. SARTORIO, « Indagini archeologiche nell'area dell'antica porta Trigemina », *BCAR* 80 (1965-1967), pp. 5-36 [p. 28]

660. R. MACUCH, « Gestempelte Amphorenhenkel », in E. STROMMINGER, *Gefässe aus Uruk von der neubabylonischen Zeit bis zu den Sasaniden, Ausgrabungen der Deutschen Forschungsgemeinschaft in Uruk-Warda VII*, Berlin, 1967, p. 32

661. I. NICOLAOU, « Inscriptions Cypriae alphabeticae VI, 1966 », *RDAC* 1967, pp. 83-84

662. Z. POPOV, « Timbres amphoriques de la ville antique de Kabylè » [en bulgare], *Archeologija* [Sofia] 9.3 (1967), pp. 46-49

663. A. POPPEA, « Quelques timbres amphoriques découverts à Medgidia » [en roumain], *SCIVA* 18 (1967), pp. 509-512

664. S. STUCCHI, *Cirene 1957-1966. Un decennio di attività della missione archeologica italiana a Cirene*, Tripoli, 1967 [p. 170]

665. D. TUDOR, « La diffusion des amphores grecques estampillées en Moldavie, Munténie et Olténie » [en roumain], *Arheologia Moldovei* 5 (1967), pp. 37-80

666. J. WISEMAN, « Excavations at Corinth. The Gymnasium Area, 1966 », *Hesperia* 36 (1967), pp. 402-428 [p. 411]

1968

667. A. ATANASIU, « Les amphores grecques découvertes dans le département d'Ialomita entre 1960-1961 » [en roumain], *Revista muzeelor* 1968.2 (1968), pp. 162-163

668. P. BALDACCI, « Alcuni aspetti dei commerci nei territori cisalpini », *CSDIR* 1 (1967-1968), pp. 6-50

669. G.F. BASS, M.L. KATZEV, « New Tools for Underwater Archaeology », *Archaeology* 21 (1968), pp. 164-173

670. V.R. GRACE, « Die gestempelten Amphorenhenkel aus stratigraphisch gesicherten Fundzusammenhangen », in O. Ziegenaus, G. de Luca (edd.), *Altertümer von Pergamon XI, 1. Das Asklepieion. Der südliche Temenosbezirk in hellenistischer und frühromischer Zeit*, Berlin, 1968, pp. 175-178

671. M. GRAMATOPOL, GH. POENARU BORDEA, « Amphores estampillées de Tomis » [en roumain], *SCIVA* 19 (1968), pp. 41-61

672. N.L. HIRSCHLAND, M. HAMMOND, « Stamped Potters' Marks and Other Stamped Pottery in the McDaniel Collection », *HSPH* 72 (1968), pp. 369-382

673. C. ICONOMU, « Recherches archéologiques à Mangalia et à Neptun » [en roumain], *Pontica* 1 (1968), pp. 235-268 [p. 250]

674. M.P. INADZE, *Pričernomorskije goroda drevnej Kolchidy* [Des villes du littoral de la mer Noire dans l'ancienne Colchide], Tbilissi, 1968 [pp. 220-221]

675. M.L. KATZEV, « Cyprus: Greek Shipwreck Off Kyrenia », *AAA* 1 (1968), pp. 265-266

676. M.L. KATZEV, S. WOMER KATZEV, « The Search Below », *Expedition* 10 (1968), pp. 11-14

677. P.W. LAPP, « Bethel Pottery of the Late Hellenistic and Early Roman Periods », in J.L. Kelso (ed.), *The Excavation of Bethel (1934-1960)*, Cambridge, 1968, pp. 77-80 [p. 77, n. 6]

678. I. NICOLAOU, « Inscriptions Cypriae alphabeticae VII, 1967 », *RDAC* 1968, pp. 72-85 [pp. 76, 78]

679. D.B. ŠELOV, « Sur la date de la fondation de Tanaïs » [en russe], *AIKSP* (Leningrad) 1968, pp. 306-307 [n.v.]
680. O.R. SELLERS *et al.*, *The 1957 Excavation at Beth-Zur Conducted by McCormick Theological Seminary and the American School of Oriental Research in Jerusalem*. AASO 38, Cambridge, 1968

1969

681. M. BISI, « Catalogo del materiale archeologico del museo Cordici di Erice », *SicA* 2.8 (1969), pp. 7-43 [pp. 42-43]
682. A.I. BOLTUNOVA, « Les fouilles du mur défensif du secteur ouest de Tanaïs (1958-1963) » [en russe], in D.B. Šelov (ed.), *Antičnye drevnosti Podon'ja-Priazov'ja* [Les Antiquités de la région du Don et de la mer d'Azov], Moscou, 1969, pp. 104-135 [pp. 104, 120]
683. A.I. BOLTUNOVA, I.S. KAMENECKIJ, D.V. DEOPIK, « Les fouilles du secteur ouest de Tanaïs » [en russe], in D.B. Šelov (ed.), *Antičnye drevnosti Podon'ja-Priazov'ja* [Les antiquités de la région du Don et de la mer d'Azov], Moscou, 1969, pp. 6-97 [pp. 14, 15, 18, 19, 30, 31, 36, 41, 45-47, 49]
684. M. GRAMATOPOL, GH. POENARU BORDEA, « Amphora Stamps from Callatis and South Dobrudja », *Dacia* [n.s.] 13 (1969), pp. 127-246
685. I.S. KAMENECKIJ, « Essai d'étude du matériel céramique de masse provenant de Tanaïs » en russe], in D.B. Šelov (ed.), *Antičnye drevnosti Podon'ja-Priazov'ja* [Les antiquités de la région du Don et de la mer d'Azov], Moscou, 1969, pp. 136-172
686. M.L. KATZEV, « The Kyrenia Shipwreck », *Expedition* 11 (1969), pp. 55-59
687. GR. KONSTANTINOPOULOS, « Δωδικά νησος », *AD Chronica* 24 (1969), pp. 451-485 [p. 459]
688. I.T. KRUGLIKOVA, « Les timbres sur les amphores provenant des fouilles de l'établissement de Semenovka » [en russe], *KSIA* 116 (1969) pp. 93-97.
689. M. LAZAROV, « Les fouilles archéologiques et les recherches dans les environs de Burgas. Résultats, problèmes et tâches » [en bulgare], *IBM* 1 (1969), p. 13 [n.v.]
690. I. NICOLAOU, « Inscriptions Cypriae alphabeticae VIII, 1968 », *RDAC* 1969, pp. [pp. 91, 94]
691. G.D. WEINBERG, « Glass Manufacture in Hellenistic Rhodes », *AD Meletai* 24 (1969), pp. 143-151 [pp. 150-151]

1970

692. JU. S. BADAL'JANC, « Timbres amphoriques rhodiens de Nymphaïon » [en russe], *VDI* 1970.3, pp. 113-126
693. JU.S. BADAL'JANC, *Le Bosphore et Rhodes au III^e-II^e s. av. n. è.* [en russe], Moscou, 1970 [n.v.]
694. V.R. GRACE, M. SAVVATIANOU-PÉTROPOULAKOU, « Les timbres amphoriques grecs », in Ph. Bruneau (ed.), *Exploration archéologique de Délos faite par l'Ecole française d'Athènes XXVII. L'îlot de la maison des comédiens*, Paris, 1970, pp. 277-382
695. M.L. KATZEV, « A Greek Ship Is Raised », *Expedition* 12 (1970), pp. 6-14
696. I. NICOLAOU, « Inscriptions Cypriae alphabeticae IX, 1969 », *RDAC* 1970, pp. 158-164
697. K. OHATA, *Tel Zeror III. Preliminary Report of the Excavations. Third Season 1966* [en anglais et en japonais], Tokyo, 1970 [p. 11 du texte anglais ; p. 14 du texte japonais]
698. G. PONTIROLI, « Anfore con bolli greci nel Cremonese », *Epigraphica* 32 (1970), pp. 184-187
699. D.B. ŠELOV, *Tanaïs et le Bas-Don du III^e au I^{er} s. avant n. è.* [Tanaïs i Nižnij Don v III-I vv. do n. è], Moscou, 1970, pp. 18-21

700. B. TURZYNSKI DRUSHELL, *Studies in Amphora Handles : Rhodian, of the Benaki Collection*, thèse de doctorat, Harvard University, Cambridge (MA), 1970

1971

701. M. DOTHAN, *Ashdod II-III. The Second and Third Seasons of Excavations 1963, 1965. 'Atiqot (English Series) 9-10, 1971* [pp. 32-33, 40-41, 66-67]

702. V.R. GRACE, « Samian Amphoras », *Hesperia* 40 (1971), pp. 61-95

703. M. LABROUSSE, « Amphores rhodiennes trouvées à Toulouse et Vieille-Toulouse », *RAN* 4 (1971), pp. 35-46

704. B. MAZAR, *The Excavations in the Old City of Jerusalem Near the Temple Mount. Preliminary Report of the Second and Third Seasons, 1969-1970*, Jérusalem, 1971 [pl. XXI]

705. A. PAPANICOLAOU CHRISTENSEN, « Les timbres amphoriques », in A. Papanicolaou Christensen, Ch. Friis Johansen, *Hama. Fouilles et recherches 1931-1938 III.2. Les poteries hellénistiques et les terres sigillées orientales*, Copenhague, 1971, pp. 50-54

706. K. TUCHELT, « Didyma. Bericht über die Arbeiten 1969/70 », *MDAI(I)* 21 (1971), pp. 45-108

707. S.S. WEINBERG, « The Anafa : The Hellenistic Town », *IEJ* 21 (1971), pp. 86-109 [p. 103]

1972

708. S. ALEXIOU, « 'Ανασκαφή εἰς Ἀγίαν Πελαγίαν Ἡρακλείου », *AAA* 5 (1972), pp. 230-244 [pp. 232-234]

709. P. BALDACCI, « Le principali correnti del commercio di anfore romane nella Cisalpina. Importazioni ed esportazione alimentari nella Pianura Padana centrale dal III sec. a.C. al II d.C. », *I Problemi della ceramica romana di Ravenna, della Valle Padana e dell'alto Adriatico. Atti del Convegno internazionale, Ravenna, 10-12 Maggio 1969*, Bologne 1972, pp. 103-131

710. Y. CALVET, *Salamine de Chypre III, Les timbres amphoriques*, Paris, 1972

711. C. CARITÀ, *La topografia di Gela antica ovvero Le origini della città di Licata*, Bologne, 1972

712. P. COURBIN, « Rapport sur la fouille de Ras el Bassit 1971 », *AArchSyr* 22 (1972), pp. 45-61 [p. 47]

713. P.M. FRASER, *Ptolemaic Alexandria*, Oxford, 1972

714. M.L. KATZEV, « The Kyrenia Ship » in G.F. Bass (ed.), *A History of Seafaring Based on Underwater Archaeology*, New York, 1972 [pp. 50-52, 64-65]

715. J.-J. MAFFRE, « Collection de l'école française d'Athènes III. Céramique », *BCH* 96 (1972), pp. 21-72 [pp. 64-66]

716. I. NICOLAOU, « Inscriptiones Cypriae alphabeticae XI, 1971 », *RDAC* 1972, pp. 251-252

717. B. TURZYNSKI DRUSHELL, « Studies in Amphora Handles : Rhodian, of the Benaki Collection », *HSPH* 76 (1972) , pp. 283-285

1973

N. ANGELOV, « Couches archéologiques avant la construction du palais bulgare » [en bulgare], *Carevgrad Tărnov I. Dvorecăt na bălgarskite care prez vtorata bălgarska dăržava. Istorija na proučvanijata, arhitektura, nadpisi, moneti, kulturni plastove predi i izgraždaneto na dvoreca. Le palais des rois bulgares pendant le Deuxième royaume bulgare (XII^e-XIV^e s.). Histoire des études, architecture, inscriptions, monnaies, couches archéologiques avant la construction du palais*, Sofia, 1973, pp. 259-353 [pp. 266-269]

718. JU.S. BADAL'JANC, « Timbres secondaires et cursifs sur les amphores de la Rhodes hellénistique » [en russe], *VDI* 1973, pp. 48-64

719. V. COSMA, « Amphoras from Callatis (Romania) », *IJNA* 2 (1973), pp. 51-58
720. Y. GRANDJEAN, D. KNOEPFLER, « La porte du Silène », *BCH* 97 (1973), pp. 548-558 [pp. 550-551]
721. J.-P. JONCHERAY, « Contribution à l'étude de l'épave Dramont D, dite "des Pelvis" d'après les travaux du groupe d'exploration sous-marine de Saint-Raphael », *CAS* 2 (1973), pp. 9-47
722. M. LAZAROV, « Amphores antiques (VI^e-I^{er} siècle av. n. è.) de la mer Noire bulgare » [en bulgare], *INM Varna* 9 (24) (1973), pp. 3-52
723. I. NICOLAOU, « Inscriptiones Cypriae alphabeticae XII, 1972 », *RDAC* 1973, p. 220

1974

724. CHR. BÖRKER, « Griechische Amphorenstempel von Tell Halaf bis zum Persischen Golf », *BaM* 7 (1974), pp. 31-49
725. B. BOYAVAL, « Note sur quelques anses de jarres estampillées », *Etudes sur l'Égypte et le Soudan anciens. CRIPEL* 2 (1974), pp. 265-271
726. A.V. GADLO, A.V. NAJDENKO, V.N. GUSAROV, O.A. KUDLO, « Travaux dans le district de Stavropol » [en russe], *AO* (1973) [1974], pp. 103 *sqq.* [n.v.]
727. I. GLODARIU, *Relații comerciale ale Daciei cu lumea elenistică și romană* [Les relations commerciales des Daces aux époques hellénistique et romaine], Cluj, 1974
728. V.R. GRACE, « Revisions in Early Hellenistic Chronology », *MDAI(A)* 89 (1974), pp. 193-200
729. V.R. GRACE, « The Stamped Amphora Handles », in J. Bouzek (ed.), *Anatolian Collection of Charles University, Kyme I*, Prague, 1974, pp. 89-97
730. J.-P. JONCHERAY, « Etude de l'épave Dramont D, dite "des Pelvis" d'après les travaux du groupes d'études sous-marines de Saint-Raphael », *CAS* 3 (1974), pp. 21-48
731. K. JUGLEV, « A propos des relations économiques des régions thraces avec le monde égéen et l'orient ancien à l'époque pré-romaine » [en bulgare], *Thracia* III, Sofia, 1974, pp. 305-314 [p. 310]
732. J.H. LANDAU, « Timbres amphoriques » [en hébreu], in J. Elgavish, *Archaeological Excavations at Shikmona. Report No. 2. The Level of the Hellenistic Period – Stratum H (Seasons 1963-1970)* [en hébreu], pp. 62-64
733. M. LAZAROV, « Timbres amphoriques d'Odessos », *INM Varna* 10 (25) (1974), pp. 19-56
734. S.G. MILLER, « Menon's Cistern », *Hesperia* 43 (1974), pp. 194-245 [p. 199]
735. I. NICOLAOU, « Inscriptiones Cypriae alphabeticae XIII, 1973 », *RDAC* 1974, pp. 192-193
736. G. TONČEVA, « La nécropole près du sanctuaire de Cheros Karabazmos à Odessos », *INM Varna* 10 (25) (1974), pp. 287-302
737. V. VON GRAEVE, « Milet. Bericht über die Arbeiten im Südschnitt an der hellenistischen Stadtmauer 1963 », *MDAI(I)* 23-24 (1973-1974), pp. 63-115
738. F. ZAYADINE, « Recent Excavations on the Citadel of Amman (a Preliminary Report) », *ADAJ* 18 (1973), pp. 17-35

1975

739. V.H. BAUMANN, « Considérations sur les importations d'amphores grecques dans le nord de la Dobroudja » [en roumain], *Peuce* 4 (1973-1975), pp. 29-47
740. N. CONOVICI, CR. MUȘȚEANU, « Timbres amphoriques de l'époque hellénistique du département d'Ialomita et du sud-ouest de la Dobroudja » [en roumain], *SCIVA* 26 (1975), pp. 541-550
741. CHR. DOUMAS, « Τῆλος », *AD Chronica* (1975) [1983], pp. 369-372 [p. 372]
742. J.-P. JONCHERAY, *L'épave « C » de la Chrétienne. CAS suppl.* 1 (1975) [p. 93]

743. M. LAZAROV, « Amphores antiques et timbres amphoriques non publiés du littoral bulgare de la mer Noire » [en bulgare], *INM Varna* 11.24 (1975), pp. 128-136
744. K. NICOLAOU, « Archaeological News from Cyprus, 1973 », *AJA* 79 (1975), pp. 125-134 [p. 127]
745. F.G. LO PORTO, « L'attività archeologica in Puglia », *Orfismo in Magna Grecia. Atti del XIV convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 6-10 ottobre 1974)*, Naples, 1975, pp. 341-346 [p. 343]
746. CHR. LE ROY, « Timbres amphoriques provenant de Tanis (Egypte) », *BCH* 99 (1975), pp. 235-246
747. D.B. ŠELOV, *Keramičeskie klejma iz Tanaisa III-I vv. do n. è* [Timbres céramiques de Tanaïs, III-I s. av. n. è.], Moscou, 1975
748. Z. SZTETYŁŁO, « Timbres céramiques des fouilles polonaises à Alexandrie », *E&T* 8 (1975), pp. 159-235
749. N. TANČEVA, « Timbres et inscriptions sur des amphores de Kabylè » [en bulgare], *Archeologija* [Sofia] 17.3 (1975), pp. 23-30

1976

750. A. BOUNNI, E., J. LAGARCE, N. SALIBY, « Rapport préliminaire sur la première campagne de fouilles (1975) à Ibn Hani (Syrie) », *Syria* 53 (1976), pp. 233-264
751. M. DOTHAN, « Akko : Interim Excavation Report First Season, 1973/4 », *BASO* 224 (1976), pp. 1-48 [p. 32]
752. J. ELGAVISH, « Pottery from the Hellenistic Stratum at Shiqmona », *IEJ* 26, pp. 65-76 [p. 74]
753. V. GIUSTOLISI, *Parthenicum e le aquae Segestanae*, Palerme, 1976 [p. 50]
754. N. HARTUCHE, F. ANASTASIU, *Catalogul selectiv al colecției de arheologie a Muzeului Brăilei. Le catalogue sélectif de la collection d'archéologie du musée de Brăila*, Brăila, 1976
755. F. HENNINGER, « Amphoren-Stempel », in I. Meyer, V. von Graeve, U. Sinn, « Bericht über die Grabung am Palast 1971 », in V. Milojcic, D. Theocharis (edd.), *Demetrias I*, Bonn, 1976, pp. 128-132
756. P.A. KAMMAS, « Ἀμφορεὺς εὐρεθεῖς εἰς Τήλον », *DodArch* 6 (1976), pp. 130-132
757. E. LISSI CARONNA, « Roma », *NSA* 1976, pp. 221-262 [p. 261]
758. L. MERCANDO, « L'ellenismo nel Piceno », in P. Zanker (ed.), *Hellenismus in Mittelitalien. Kolloquium in Goettingen vom 5. bis 9. Juni 1974*, Göttingen, 1976, pp. 160-218
759. I. NICOLAOU, « Inscriptions Cypriae alphabeticae XV, 1975 », *RDAC* 1976, p. 253
760. K. NICOLAOU, « Archaeological News from Cyprus, 1974 », *AJA* 80 (1976), pp. 361-375
761. J.-P. REY COQUAIS, « Note sur des inscriptions et fragments d'inscription trouvés à Lattaquié », *AArchSyr* 26 (1976), pp. 37-45 [p. 44]
762. Z. SZTETYŁŁO, *Mirmeki. Wykopalska odcinka polskiego w r. 1957* [Myrmékion. Fouilles du secteur polonais pendant l'année 1957], Varsovie, 1976 [pp. 108-113]
763. Z. SZTETYŁŁO, *Nea Paphos I, Les timbres céramiques (1965-1973)*, Varsovie, 1976
- 559a. c.r. J.-Y. EMPEREUR, « Timbres amphoriques à Chypre », *REG* 92 (1979), pp. 221-223

1977

764. A. BARBIERI, G. PURPURA, « Un giacimento archeologico in acque profonde nel Canale di Sicilia », *SicA* 10.34 (1977), pp. 54-71
765. E.M. BERANGER, « Contributo per la realizzazione della carta archeologica della media valle del fiume Liri : i comuni di Arpino, Rocca d'Arce e Santopadre », *RAL* [s. VIII] 32 (1977), pp. 585-597 [pp. 588-589]
766. J.-Y. EMPEREUR, « Timbres amphoriques de Crocodilopolis-Arsinoé », *BIAO* 77 (1977), pp. 197-233

767. J.-Y. EMPEREUR, *Timbres amphoriques de Medinet-el-Fayoum (Crocodilopolis-Arsinoé)*. [thèse de troisième cycle], 1977
768. M. FERNÁNDEZ-MIRANDA, « El barco de el Lazareto », *Arqueología submarina en Menorca*, Madrid, 1977, pp. 83-94 [pp. 91-92]
769. J.H. KROLL, « An Archive of the Athenian Cavalry », *Hesperia* 46 (1977), pp. 83-140
770. M. LAZAROV, « Les liens commerciaux entre Rhodes et les villes du Pont Ouest à l'époque hellénistique » [en bulgare], *INM Varna* 13 (28) (1977), pp. 1-48
771. I. NICOLAOU, « Inscriptiones Cypriae alphabeticae XVI, 1976 », *RDAC* 1977, p. 219
772. K. NICOLAOU, « Principal Acquisitions by the Cyprus Museums, 1969-76 », *AR* 23 (1976-1977), pp. 77-91
773. J.A. RILEY, « The Pottery and the Lamps », in J.S. Dent, J.A. Lloyd, J.A. Riley, « Some Hellenistic and Early Roman Tombs from Benghazi », *LibAnt* 13-14 (1976-1977), pp. 142-177
774. Z. SZTETYŁŁO, « Les anses d'amphores timbrées dans les fouilles polonaises d'Alexandrie » [en polonais], *Starożytna Aleksandria w badaniach polskich. Materilay sesji naukowej zorganizowanej przez Instytut Archeologii Uniwersytetu Jagiellońskiego (Kraków, 8-9 kwietnia 1975 r.)* [Alexandrie antique au travers des recherches polonaises. Actes du colloque scientifique organisé par l'Institut archéologique de l'Université Jagielloński (Cracovie, 8-9 avril 1975)], Varsovie, 1977, pp. 135-144

1978

775. JU.S. BADAL'JANC, « Les marques des amphores de Rhodes trouvées à Nymphaïon (fouilles de 1970-1974) » [en russe], *SA* 1978.4, pp. 207-217
776. JU.S. BADAL'JANC, « Les variétés de légendes sur les amphores rhodiennes » [en russe], *VDI* 1978, pp. 124-133
777. CHR. BÖRKER, « Zur Datierung einiger Inschriften aus der rhodischen Peraia », *ZPE* 28 (1978), pp. 35-39
778. CHR. BÖRKER, « Der rhodische Kalender », *ZPE* 31 (1978), pp. 193-218
779. I.B. BRAŠINSKIJ, « Les standards des amphores rhodiennes » [en russe], *KSIA* 156 (1978), pp. 11-16
780. D. BRENTCHALOFF, R. LEQUÉMENT, « Timbres amphoriques de Fréjus », *Archaeonautica* 2 (1978), pp. 221-231
781. Y. CALVET, « Timbres amphoriques de Salamine (1971-1974) », *RDAC* (1978), pp. 222-234
782. G. DE BENEDITTIS, « Monte Vairano », *SE* [s. III] 46 (1978), pp. 566-577
783. PH.C. HAMMOND, « Excavations at Petra 1975-77 », *ADAJ* 22 (1977-1978), pp. 81-101, 229-248
784. H.-P. ISLER, « Amphorenstempel », *Samos IV. Das archaische Nordtor und seine Umgebung im Heraion von Samos*, Bonn, 1978, pp. 136-130
785. C. MUȘȚEANU, N. CONOVICI, A. ATANASIU, « Contribution au problème de l'importation des amphores grecques dans le Sud-Est de la Munténie », *Dacia* 22 (1978), pp. 173-199
786. G. NACHTERGAEL, *La collection Marcel Hombert I. Timbres amphoriques et autres documents écrits acquis en Egypte*, Bruxelles, 1978
787. Z. SZTETYŁŁO, « Timbres céramiques des fouilles polonaises à Alexandrie (1973-1974) », *E&T* 10 (1978), pp. 259-316
788. J.-P. THALMANN, « Tell 'Arqa (Liban Nord). Campagnes I-III (1972-1974) », *Syria* 55 (1978), pp. 59-65
789. T.N. VYSOTSKAJA, « Liens commerciaux de Néapolis de Scythie à l'époque hellénistique (par les données de l'épigraphie céramique) », *VDI* 1978.4 (1978), pp. 72-93

790. J.H. VAN DER WERFF, « Rhodian Amphora Stamps » in R. Dicketol (ed.), *Classical Antiquities in Utrecht (The University Collection) I*, Utrecht, 1978, pp. 82-91
791. F. ZAYADINE, « Excavations on the Upper Citadel of Amman. Area a (1975 and 1977) », *ADAJ* 22 (1977-1978), pp. 20-56

1979

792. B. ADAMSHECK, « Stamped Amphora Handles », *Kenchreai. Eastern Port of Corinth. Results of Investigations by the University of Chicago and Indiana University for the American School of Classical Studies at Athens IV. The Pottery*, Leiden, 1979, pp. 25-41
793. TH. BRO, J. LUND, « Choix d'objets en céramique recueillis dans les couches puniques tardives dans le carré 25/30 » in S. Dietz, S. Trolle, « Premier rapport préliminaire sur les Fouilles Danoises à Carthage. Les campagnes de 1975 et 1977 », *Working Papers of the National Museum of Denmark* 10, Copenhagen, 1979, pp. 56-86
794. J.-M. CARRIÉ, N. SANVITI, « Le secteur B (1974-1975) », in S. Lancel (ed.), *Byrsa I. Rapports préliminaires des fouilles (1974-1976)*. CEFR 41, Rome, 1979, pp. 97-142 [pp. 140-142]
795. J.C. DE NICOLÁS, « Las anforas hellenisticas del Egeo : Rodas, Cnidos y Cos », *La nave romana de edad republicana del puerto de Mahon*, Mahon, 1979, pp. 11-12
796. A.S. GOLENCOV, V.K. GOLENKO, « De l'épigraphie céramique de Néapolis » [en russe], *KSIA* 159 (1979), pp. 74-84
797. V.R. GRACE, *Amphoras and the Ancient Wine Trade*, 1979² [1961¹]
798. S. LANCEL, « Le secteur A (1974-1975) », in S. Lancel (ed.), *Byrsa I. Rapports préliminaires des fouilles (1974-1976)*. CEFR 41, Rome, 1979, pp. 59-96 [p. 69]
799. S. LANCEL, J.-P. THUILLIER, « Rapport préliminaire sur la campagne de 1976 (niveaux puniques) », in S. Lancel (ed.), *Byrsa I. Rapports préliminaires des fouilles (1974-1976)*. CEFR 41, Rome, 1979, pp. 187-270 [pp. 217, 236, 237, 255]
800. Y. LANDAU, V. TZAFERIS, « Tel Istabab, Beth Shean : the Excavations and Hellenistic Jar Handles », *IEJ* 29 (1979), pp. 152-159
801. D. MONACCHI, « Le anfore greche e romane del Museo del vino di Torgiano », in M. Bergamini Simoni (ed.), *Studi in onore di Filippo Magi. Nuovi quaderni Perugia* 1 (1979) pp. 131-136
802. J.A. RILEY, « Coarse Pottery », in J.A. Lloyd (ed.), *Excavations at Sidi Khrebish Benghazi (Berenice) II*, Tripoli, 1979, pp. 91-467 [pp. 122-128]
803. V. SIRBU, « Consideratii privind importul amforelor elene si elenistice pe teritoriul romaniei (sec. VI-I î.e.n.) », *Danubius* 8-9 (1979), pp. 124-139
804. A. VLACHOPOULOU-OIKONOMOU, « Ἐντυπες σφραγίδες σὲ λαβὲς ἀμφορέων ἀπὸ τὸ νεκρομαντεῖο τοῦ Ἀχέρωντα », *Dodone* 8 (1979), pp. 280-298
805. I. VOLANAKIS, « Οδός Χειμάρρας » [Rhodes], *AD Chronica* 34 (1979) [1987], pp. 477-478 [p. 478]
806. T.N. VYSOTSKAJA, *Neapol' skifskij [Néapolis de Scythie]*, Kiev, 1979
807. V.S. ZABELINA, « Les timbres amphoriques de Thasos et de Rhodes provenant des fouilles de Phanagorie » [en russe], *Tezisy dokladov naucnoj sessii posvjascennoj itogam raboty gosudarstvennogo muzeja izobrazitel'nych iskussty im A. S. Puskina za 1978 [Rapports de la session scientifique consacrés aux travaux du musée Pouchkine en 1978]*, Moscou 1979, pp. 21-24
808. M.I. ZOLOTAREV, « Les timbres céramiques des fouilles de la région nord est de Chersonèse 1974-1975 » [en russe], *KSIA* 159 (1979), pp. 66-73

1980

809. JU.S. BADAL'JANC, « Nouvelles correspondances chronologiques des noms de personnes sur les amphores rhodiennes », *SA* 1980, pp. 161-166 [BA 1987, n° 74]
810. JU.S. BADAL'JANC, « Essai de classification chronologique des timbres de fabricants rhodiens », *NE* 13 (1980), pp. 3-12 [BA 1987, n° 73]
811. JU.S. BADAL'JANC, « Les noms de personnes homonymes sur les amphores rhodiennes » [en russe], *VDI* 1980.3, pp. 167-179 [BA 1987, n° 75]
812. A. BERTHIER, « Un habitat punique à Constantine », *AntAfr* 16 (1980), pp. 13-26 [p. 23] [Supplementum]
813. G. BEVILACQUA, « Bolli anforari rodii dal centro samnitico di Monte Vaiazo », *Tituli* 2 (1980), pp. 21-34 [BA 1987, n° 166]
814. G. BEVILACQUA, G. DE BENEDITTIS, « Bolli rodi [Larino] », *Sannio. Pentri e frentani dal VI al I sec. a.C. (Isernia, Museo Nazionale. Ott.-Dic. 1980)*, Rome, 1980, pp. 306-308 [Supplementum]
815. G. BEVILACQUA, G. DE BENEDITTIS, « Le anfore [Monte Vairano] », *Sannio. Pentri e frentani dal VI al I sec. A.C. Isernia, Museo Nazionale. Ottobre-Dicembre 1980*, Rome, 1980 pp. 342-348 [Supplementum]
816. I.B. BRAŠINSKIJ, *Greceskij keramiceskij import na Niznem Donu Donu v V-III vv. do n. e. [Les importations céramiques grecques sur le Don inférieur du V^e au III^e s. av. n. è.]*, Léninegrad, 1980 [BA 1987, n° 141]
817. L. BUZOIANU, « Les estampilles rhodiennes de l'édifice romain à mosaïques » [en roumain], *Pontica* 13 (1980), pp. 119-139 [BA 1987, n° 126]
818. C. DIEZ, « A propos des amphores commerciales rhodiennes », *RAHAL* 13 (1980), pp. 24-49 [BA 1987, n° 77]
819. C. DIEZ, « Timbres amphoriques rhodiens à Alba Fucens », *RAHAL* 13 (1980), p. 170 [BA 1987, n° 169]
820. C. DIEZ, *Timbres amphoriques rhodiens à Alba Fucens. Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de licencié en Archéologie et Histoire de l'Art (section: Antiquité)*, Université catholique de Louvain, 1980 [Supplementum]
821. M. FILIMONOS-TSOPOTOU, « Νισυριακά Ι », *AD Meletai* 35 (1980), pp. 60-86 [p. 78] [Supplementum]
822. S. HADJISAVVAS, « Paphos – "Vassiliko". A Hellenistic Tomb », *RDAC* 1980, pp. 253-259 [Supplementum]
823. M.-CH. HALPERN-ZYLBERSTEIN, « Timbres amphoriques » in J. Briend, J.-B. Humbert, *Tell Keisan (1971-1976), une cité phénicienne en Galilée*, Freiburg, Göttingen, Paris, 1980, pp. 243-255 [Supplementum]
824. M. IRIMIA, « Nouvelles données concernant les habitats gétiques en Dobroudja pendant la seconde époque du fer » [en roumain], *Pontica* 13 (1980), pp. 66-118 [BA 1987, n° 117]
825. H.P. ISLER, « Bolli d'anfora e documenti affini dagli scavi di Monte Iato », *Mélanges E. Manni IV*, Roma, 1980, pp. 1215-1229 [BA 1987, n° 161]
826. M. LAZAROV, « Timbres amphoriques de Nessebre » in I. Venedikov *et al.*, *Nessebre II*, Sofia, 1980, pp. 156-185 [BA 1987, n° 113]
827. A. MCNICOLL, H.B. HENESSY, « Preliminary Report on the 1979 Season of the Sydney-Wooster Joint Expedition to Pella : The Winter Session (Sidney) », *ADAJ* 24 (1980), pp. 14-33 [Supplementum]
828. G. PIANU, « Contributo ad un corpus del materiale anforario della Sardegna. Le anfore rodie e le anfore Dressel 1 e Dressel 2/4 », *ASSard* 31 (1980), pp. 11-28 [BA 1987, n° 171]
829. M.L. SÄFLUND, *Labraunda II. Stamped Amphora Handles*, Lund, 1980 [BA 1987, n° 147]

1981

830. F. ANSALDI [P. Cacia (ed.)], *Memorie storiche di Centuripe. Seconda edizione del tomo I e prima edizione del Tomo II*, Catane, 1981 [Supplementum]
831. A. BERTHIER, *La Numidie, Rome et le Maghreb*, Paris, 1981 [pp. 162, 165-166] [Supplementum]
832. O. BOUNEGRU, C. CHIRIAC, « Quelques découvertes isolées de Callatis » [en roumain], *Pontica* 14 (1981), pp. 249-254 [BA 1987, n° 122]
833. A.S. GOLENCOV, B.G. PETERS, « Les timbres céramiques des fouilles de Théodosie, 1975-1977 » [en russe], *SA* 1981.2 (1981), pp. 207-222 [BA 1992, n° 148]
834. V. KONTORINI, « Τὸ σκυθικὸ βασίλειο καὶ ἡ Ῥόδος τὸν 2ο π.Χ. αἰ. Οἱ ἐπιγραφικὲς καὶ ἀρχαιολογικὲς μαρτυρίες », *Archaiognosia* 2 (1981), pp. 224-233 []
835. E. LAFORGIA, « La ceramica del tempio di Augusto a Pozzuoli », *Puteoli* 4-5 (1980-1981), pp. 201-222 [p. 217] [Supplementum]
836. I. NICOLAOU, « Inscriptions Cypriae alphabeticae XX, 1980 », *RDAC* (1981), pp. 193-194, 201 [Supplementum]
837. N.TH. NIKOLITSIS, « Archäologische Unterwasser-Expedition bei Rhodos », *AW* 12.1 (1981), pp. 45-58 [BA 1987, n° 35]
838. J.P. ROSLOFF, « INA's 1980 Turkish Underwater Survey », *IJNA* 10 (1981), pp. 277-286 [BA 1987, n° 36]
839. M. TURCU, « Recherches archéologiques à Bragadiru » [en roumain], *CAB* 3 (1981), pp. 30-46 [p. 35] [Supplementum]

1982

840. J. BLANQUEZ PEREZ, *L'archéologie sous-marine en Espagne. DossArch* 65 (juillet-août 1982), pp. 16-25 [p. 35] [Supplementum]
841. Y. CALVET, *Kition-Bamboula I, Les timbres amphoriques*, Paris, 1982 [BA 1987, n° 149]
842. W.D.E. COULSON, A. LEONARD Jr, « Investigations at Naukratis and Environs, 1980 and 1981 », *AJA* 86 (1982), pp. 361-380 [BA 1987, n° 155]
843. L. CRISCUOLO, *Bolli d'anfora greci e romani. La Collezione dell'Università Cattolica di Milano. SSA* 6, Bologne, 1982 [BA 1987, n° 101]
- 639a. c.r. R. BAGNALL, *AJPh* 105 (1984), pp. 500-501 [Supplementum]
- 639b. c.r. J.-Y. EMPEREUR, *Aegyptus* 63 (1983), pp. 309-311 [Supplementum]
844. M. DOTHAN, *Ashdod IV, Jérusalem*, 1982 [‘Atiqot 17] [Supplementum]
845. J.-Y. EMPEREUR, « Les anses d'amphores timbrées et les amphores : aspects quantitatifs », *BCH* 106 (1982), pp. 219-233 [BA 1987, n° 39]
846. S. LANCEL, « Le carrefour des rues II et III, et les niveaux des rues », in S. Lancel (ed.), *Byrsa II. Rapports préliminaires sur les fouilles 1977-1978 : niveaux et vestiges puniques*, Rome, 1982, pp. 13-43 [pp. 19-21, 27] [Supplementum]
847. S. LANCEL, « L'îlot E », in S. Lancel (ed.), *Byrsa II. Rapports préliminaires sur les fouilles 1977-1978 : niveaux et vestiges puniques*, Rome, 1982, pp. 105-141 [p. 136] [Supplementum]
848. A. MCNICOLL, R.H. SMITH, B. HENESSY, *Pella in Jordan I. An Interim Report of the Joint University of Sydney and the College of Wooster Excavations at Pella 1979-1981*, Canberra, 1982 [Supplementum]
849. J.-P. MOREL, « Le secteur B (1978) », in S. Lancel (ed.), *Byrsa II. Rapports préliminaires sur les fouilles 1977-1978 : niveaux et vestiges puniques*, Rome, 1982, pp. 181-213 [pp. 208-209] [Supplementum]

850. S. ROTROFF, « Deposits », *The Athenian Agora XII. Hellenistic Pottery. Athenian and Imported Moldmade Bowls*, Princeton, 1982, pp. 94-112 [Supplementum]
851. V. SIRBU, « Importations grecques dans la plaine de Braila (V^e-I^{er} siècles avant notre ère) » [en roumain], *Pontica* 15 (1982), pp. 99-124 [BA 1987, n° 116]
852. A. TANČEVA-VASILEVA, « Les sceaux d'amphores de Kabylè » [en bulgare], *Kabylè* I, Sofia, 1982, pp. 90-114 [BA 1987, n° 112]
853. F. TARTARI, « Les amphores du Musée archéologique de Durrës » [en albanais], *Illyria* 2 (1982), pp. 239-279 [BA 1987, n° 102]
854. J.-P. THUILLIER, « Fouille au nord-est de l'îlot C et recherche des articulations du quartier en limite des îlots C et E », in S. Lancel (ed.), *Byrsa II. Rapports préliminaires sur les fouilles 1977-1978 : niveaux et vestiges puniques*, Rome, 1982, pp. 157-179 [pp. 169, 174] [Supplementum]
855. FR. TURQUETY-PARISSET, « Fouilles de la Municipalité de Beyrouth (1977) : les objets », *Syria* 59 (1982), pp. 27-67 [BA 1987, n° 152]
856. J. WAGNER, « Neue Denkmäler aus Doliche. Ergebnisse einer archäologischen Landesaufnahme im Ursprungsgebiet des Jupiter Dolichenus », *BJ* 182 (1982), pp. 133-166 [Supplementum]
857. PH.M. WALLACE MATHESON, M.B. WALLACE, « Some Rhodian Amphora Capacities », *Hesperia* 51 (1982), pp. 294-320 [BA 1987, n° 78]
858. B. WELLS, « Stamped Amphora Handles from Asine », *OAth* 14 (1982), pp. 115-128 [BA 1987, n° 106]

1983

859. N. AVIGAD, *Discovering Jerusalem*, Nashville, 1983 [pp. 77-79] [Supplementum]
860. JU.S. BADAL'JANC, « Le développement de l'épigraphie céramique de Rhodes » [en russe], *Klio* 65 (1983), pp. 81-105 [BA 1987, n° 76]
861. CH. BÖRKER, « Neutronensaktievierungsanalytische Untersuchungen an gestempelten griechischen Amphorenhenkeln : archäologischer Hintergrund », *BBA* 8 (1983), pp. 251-260 [BA 1987, n° 9]
862. L. BUZOIANU, N. CHELUȚĂ-GEORGESCU, « Timbres amphoriques inédits de Callatis » [en roumain], *Pontica* 16 (1983), pp. 149-188 [BA 1987, n° 123]
863. L. HANNESTAD, « Greek Wine Amphorae », *The Hellenistic Pottery from Failaka, Ikaros, The Hellenistic Settlements* II, 1, Aarhus, 1983, pp. 71-72 [BA 1987, n° 154]
864. N. IRIMIA, « Nouvelles données sur les nécropoles de la Dobroudja au second âge du fer » [en roumain], *Pontica* 16 (1983), pp. 69-148 [BA 1987, n° 118]
865. N.L. LAPP, « Stamped Rhodian Amphora Handles » in N.L. Lapp, R. Brown (edd.), *The Excavations at Araq el-Emir I. AASOR XLVII-XLVIII*, Cambridge (MA), 1983, pp. 21-26 [Supplementum]
866. A. OLIVER, « Tomb 12 at Episkopi », *RDAC* 1983, pp. 245-256 [Supplementum]
867. V. SIRBU, « Nouvelles considérations générales concernant l'importation des amphores grecques sur le territoire de la Roumanie (les VI^e-I^{er} siècles av. n.è.) », *Pontica* 16 (1983), pp. 43-67 [BA 1987, n° 115]
868. Z. SZTETYŁŁO, « Timbres céramiques des fouilles polonaises à Nea Paphos », *E&T* 13 (1983), pp. 364-370 [Supplementum]
869. Z. SZTETYŁŁO, *Les timbres céramiques dans les collections du Musée National de Varsovie*, Varsovie, 1983 [BA 1987, n° 99]
870. I. ZERVOUDAKI, « Μαύσσωλος και Αλίεια », *AD Chronica* 38 (1983) [1990], pp. 249-257 [Supplementum]

1984

871. A. BALKANSKA, « Amphores et timbres amphoriques » [en bulgare] in D.P. Dimitrov *et al.*, *Sevtopolis [Seuthopolis] I*, Sofia, 1984, pp. 115-158 [BA 1987, n° 110]
872. R. BERTHOLD, *Rhodes in the Hellenistic Age*, Ithaca, Londres, 1984 [Supplementum]
873. I.B. BRAŠINSKIJ, *Metody issledovanija antičnoj trgovli (na primere severnogo Pričernomor'ja)* [Méthodes d'analyse du commerce antique (l'exemple de la côte nord de la mer Noire)], Léninegrad, 1984 [BA 1987, n° 42]
874. A. BRESSON, « Epigraphie grecque et ordinateur : le cas des timbres amphoriques rhodiens », *Epigraphie hispanique, problèmes de méthode et d'édition. PCPP 10 = CMPI 15*, Paris, 1984, pp. 241-259 [BA 1987, n° 7]
875. M. BROSHI, « Wine in Ancient Palestine – Introductory Notes », *IMJ* 3 (1984), pp. 21-40 [BA 1987, n° 18]
876. A. BRUGNONE, « Bolli anforari », in *Lilibeo. Testimonianze archeologiche dal IV secolo a.C. al V secolo d.C. (Marsala, Chiesa del Collegio, dal 3 dicembre 1984* [catalogue de l'exposition]), Palerme, 1984, pp. 126-131 [Supplementum]
877. N.A. LEJPUNSKAJA, « La céramique de la partie inondée d'Olbia » [en russe], *Anticnaja kul'tura Severnogo Pricernomor'ja* [Culture antique de la mer Noire], Kiev, 1984, pp. 65-88 [Supplementum]
878. CH. LE ROY, « Timbres amphoriques provenant de Tanis : complément », *BIAO* 84 (1984), pp. 307-315 [BA 1987, n° 159]
879. T. MARKÉTOU, « Ιαλυσός », *AD Chronica* 39 (1984) [1989], pp. 325-327 [pp. 326-327] [Supplementum]
880. I. NICOLAOU, « Inscriptiones Cypriae alphabeticae XXIII, 1983 », *RDAC* (1984), pp. 257-264 [pp. 261-262] [Supplementum]
881. M. RIZZELLO, *I culti orientali nella media valle del Liri*, Sora, 1984 [pp. 9-11] [Supplementum]
882. P.A. SACKIJ, « Pénétration des Grecs. Le site de Gruševskoe » [en russe], *Etudes d'histoire de la région de Stavropol* [Očerki istorii Stavropol'skogo kraja], Stavropol, 1984, pp. 44-50 [BA 1997, n° 188]
883. Z. SZTETYŁŁO, « Les timbres amphoriques » in W.A. Daszewski *et al.*, « Fouilles polonaises à Kato Paphos, chantier de Maloutena », *RDAC* 1984, pp. 311-314 [BA 2, n° 162]
884. Z. SZTETYŁŁO, « Timbres céramiques dans les collections du Musée national de Varsovie » [en polonais], *StArch* 2 (1984), pp. 29-36 [Supplementum]
885. S. TEODOR, « Découvertes d'époque Latène dans la zone de Neamț » [en roumain], *Thraco-Dacica* 5 (1984), pp. 123-136 [pp. 129, 131] [Supplementum]
886. B. WELLS, « Rhodian Stamped Amphora Handles in Two Swedish Collections », *MedelhavsMusB* 19 (1984), pp. 57-62 [Supplementum]

1985

887. I.M. AKAMATIS, *Πήλινες μήτρες αγγείων από την Πέλλα*, Thessalonique, 1985 [BA 1992, n° 106]
888. M. BEN-DOV, *In the Shadow of the Temple. The Discovery of Ancient Jerusalem*, New York, 1985 [pp. 69-71] [Supplementum]
889. M. CAVALIER, « Il relitto A (Roghi) del Capo Graziano di Fidiculi », *Archeologia subacquea* 2. *Bolletino d'arte* [supplément du n° 29], pp. 101-127 [Supplementum]
890. V.R. GRACE, « The Middle Stoa Dated by Amphora Stamps », *Hesperia* 54 (1985), pp. 1-54 [BA 1987, n° 105]
891. H.P. ISLER, « Grabungen auf dem Monte Iato 1984 », *AK* 28 (1985), pp. 45-52 [Supplementum]

892. A.B. KOLESNIKOV, « Les timbres céramiques provenant de la fouille des propriétés situées près du phare d'Eupatoria » [en russe], *VDI* 1985.2, pp. 67-93 [BA 1987, n° 137]
893. D. MICHAELIDIS, M. SZNYCER, « A Phoenician Graffito from Tomb 103/84 at Nea Paphos », *RDAC* 1985, pp. 249-258 [BA 1987, n° 151]
894. A. OVADIAH, « Soundings on the Hadera-Haifa Road Between Nahsholim and Habonim », *'Atiqot (english series)* 17 (1985), pp. 161-167
895. P. PELAGATTI, « Ricerche nel quartiere orientale di Naxos e nell'agorà di Camarina », *Kokalos* 30-31 (1984-1985), pp. 679-694 [p. 688] [*Supplementum*]
896. A. RĂDULESCU, M. BĂRBULESCU, L. BUZOIANU, « Etude des importations d'amphores timbrées au sud-est de la Dobroudja » [en roumain], *Pontica* 18 (1985), pp. 55-74 [BA 1992, n° 121]
897. V. SIRBU, « Timbres inédits d'amphores grecques de Callatis » [en roumain], *Pontica* 18 (1985), pp. 75-84 [BA 1992, n° 121]
898. A.D. TUSHINGHAM, *Excavations in Jerusalem 1961-1967 I. Excavations in the Armenian Garden, on the Western Hill*, Toronto, 1985 [*Supplementum*]

1986

899. JU.S. BADAL'JANC, « Les relations économique-commerciales de Rhodes avec le Nord de la mer Noire » [en russe], *VDI* 1986, pp. 87-99 [BA 1987, n° 134]
900. A. BRESSON, « Remarques sur la dispersion des amphores rhodiennes », *BCH suppl.* 13 (1986), pp. 81-86 [BA 1987, n° 80]
901. A. BRUGNONE, « Bolli anforari rodi dalla necropoli di Lilibeo », *Kokalos* 32 (1986), pp. 19-100 [BA 1987, n° 163 ; 1992, n° 180]
902. A. BRUGNONE, « Altri bolli anforari dalla necropoli di Lilibeo », *Kokalos* 32 (1986), pp. 101-113 [BA 1987, n° 164 ; 1992, n° 181]
903. L. BUZOIANU, « Les premières importations d'amphores timbrées dans les cités grecques de Tomis et Callatis », *BCH suppl.* 13 (1986), pp. 407-415 [BA 1987, n° 125]
904. Y. CALVET, « A Rhodian Stamped Amphora Handle from Mleiha, 1986 », in R. BOUCHARLAT (ed.), *Archaeological Surveys and Excavations in the Sharjah Emirate 1986. A Third Preliminary Report*, Lyon, 1986, pp. 74-76 [BA 1992, n° 169]
905. M. COJA, « Les centres de production amphoriques identifiés à Istros pontique », *BCH suppl.* 13 (1986), pp. 417-450 [BA 1987, n° 131]
906. W.D.E. COULSON, N.C. WILKIE, J.W. REHARD, « Amphoras from Naukratis and Environs », *BCH suppl.* 13 (1986), pp. 535-550 [BA 1987, n° 158]
907. J.-Y. EMPEREUR, A. HESNARD, « Les amphores hellénistiques », in P. Lévêque, J.-P. Morel (edd.), *Céramiques hellénistiques et romaines II*, Paris, 1986, pp. 9-71 [BA 1992, n° 46]
908. R. ETIENNE, « Anses timbrées », in R. Etienne, J.-P. Braun, *Ténos I. Le sanctuaire de Poséidon et d'Amphitrite*, Athènes, Paris, 1986, pp. 233-258 [BA 1992, n° 160]
909. R. ETIENNE, « La date du prêtre éponyme de Rhodes, Autocratès », *BCH Suppl.* 13 (1986), pp. 45-47 [BA 1987, n° 81]
910. V.R. GRACE, « Some Amphoras from a Hellenistic Wreck », *BCH Suppl.* 13 (1986), pp. 551-565 [BA 1987, n° 38]
911. G. JÖHRENS, « Zur Herkunft der Amphorenstempel aus dem Heraion von Samos », *BCH suppl.* 13 (1986), pp. 497-503 [BA 1987, n° 142]
912. I. KAYGUŞUZ, A. ERZEN, « Stempel auf Amphorenhenkeln aus Ainos (Enez) » *EA* 7 (1986), pp. 7-16 [BA 1992, n° 110]
913. I. NICOLAOU, J.-Y. EMPEREUR, « Amphores rhodiennes du Musée de Nicosie », *BCH suppl.* 13 (1986), pp. 515-533 [BA 1987, n° 103]

914. A. RĂDULESCU, M. BĂRBULESCU, L. BUZOIANU, « Importations d'amphores à Albești (département de Constantza) : Héraclée pontique » [en roumain], *Pontica* 19 (1986), pp. 33-60 [pp. 41-42] [BA 1992, n° 127]
915. N.P. SOROKINA, « L'amphore rhodienne à graffiti provenant de Kèpoi » [en russe], in G. Košelenko (ed.), *Problemy antičnoj kul'tury* [Les problèmes de la culture antique], Moscou, 1986, pp. 195-199 [BA 1987, n° 139]

1987

916. JU.S. BADAL'JANC, *Ekonomičeskie svjazi ellinističeskogo Rodosa. Doktorskaja dissertacija* [Les relations économiques de la Rhodes hellénistique. Compte rendu par l'auteur de la thèse de doctorat], Moscou, 1987 [BA 1992, n° 81]
917. M. BĂRBULESCU, L. BUZOIANU, N. CHELUȚĂ-GEORGESCU, « Types d'amphores hellénistiques découvertes dans le site gréco-indigène d'Albești (dép. de Constantza) [en roumain], *Pontica* 20 (1987), pp. 79-106 [BA 1992, n° 126]
918. J. BOESE, « Excavations at Tell Sheikh Hassan. Preliminary Report on the 1987 Campaign in the Euphrates Valley », *AArchSyr* 36-37 (1986-1987), pp. 67-101 [p. 70] [Supplementum]
919. P. COURBIN, « Rapport sur la X^e et dernière campagne à Ras el Bassit », *AArchSyr* 36-37 (1986-1987), pp. 107-120 [Supplementum] [p. 109]
920. M.A. CUOZZO, « Ceramica d'uso comune di età ellenistica », in E. Greco, D. Theodorescu (edd.), *Poseidonia-Paestum III. Forum Nord*, Rome, 1987, pp. 149-154 [pp. 149-150] [Supplementum]
921. G. FINKIELSZTEJN, *Les niveaux I et II de Tell Abou Hawam. Les périodes perse et hellénistique*, mémoire de DEA, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem, 1987 [n.v.] [Supplementum]
922. P.M. FRASER, E. MATTHEWS, *A Lexicon of Greek Personal Names I. The Aegean Islands, Cyprus, Cyrenaica*, Oxford, 1987
- 718a. C.R. O. MASSON, *Gnomon* 1990, pp. 97-103 = *Onomastica Graeca Selecta III. HEMGR* 28, Genève, 2000, pp. 72-78
923. C.G. KOEHLER, M.B. WALLACE, « Appendix. The Transport Amphoras : Description and Capacities », in C. Pulak, Rh.F. Townsend, « The Hellenistic Shipwreck at Serçe Limani, Turkey : Preliminary Report », *AJA* 91 (1987), pp. 49-57 [BA 1992, n° 32]
924. A. LARONDE, « Recherches archéologiques sous-marines à Apollonia de Cyrénaïque », *REG* 100 (1987), pp. X-XI [Supplementum]
925. L. LONG, « Les épaves du Grand Congloué. Etude du journal de fouille de Fernand Benoit », *Archaeonautica* 7 (1987), pp. 9-36 [Supplementum]
926. L. LONG, « The Grand Congloué Site : a Reassessment » [traduit du français par E. Lyding Will], in A.M. McCann et al., *The Roman Port and Fishery of Cosa*, Princeton, 1987, pp. 164-166 [BA 1992, n° 36]
927. A. MELAMED, « Timbres amphoriques de la grande île et district 'Nivata' près du village de Durankulak, région de Tolbukhin » [en bulgare], *Dobrudja* 4 (1987), pp. 83-86 [Supplementum]
928. G.E. MYLONAS, S.E. IAKOBIDIS, « Ἀνασκαφή Μυκηνῶν », *PAAH* 1987 [1991], pp. 44-51 [p. 46] [Supplementum]
929. A. RĂDULESCU, M. BĂRBULESCU, L. BUZOIANU, « Importations d'amphores à Albești (Dép. de Constantza) : Rhodes » [en roumain], *Pontica* 20 (1987), pp. 53-77 [BA 1992, n° 127]

930. Z. SZTETYŁŁO, « Première approche critique d'un ensemble de timbres céramiques provenant des fouilles polonaises à Alexandrie (1980-1982) » [en polonais], *StMatArch* 5 (1987), pp. 77-86 [Supplementum]
931. Z. SZTETYŁŁO, « Timbres céramiques provenant des fouilles polonaises de Chypre (Campagnes 1981-1982-1983) » [en polonais], *StMatArch* 6 (1987), pp. 107-111 [Supplementum]
932. I. VOLANAKIS, « Οικόπεδο Ν. Ψαρού », *AD Chronica* 42 (1987), p. 686 [Supplementum]
933. G. VOLPE, « Le anfore della tomba 6 di Ascoli Satriano », *RicStBrindisi* 13 (1980-1987), pp. 105-120 [Supplementum]
934. TH. WEBER, *Gadara 1986. Hellenistische Amphorenstempel*, Xerox des unpubliezierten Arbeits Kataloges, 1987 [n.v.] [Supplementum]

1988

935. D.T. ARIEL, « Two Rhodian Amphoras », *IEJ* 38 (1988), pp. 31-35 [BA 1997, n° 103]
936. A. AVRAM, « Les amphores et les tuiles timbrées dans la collection du Dr. Horia Slobozianu » [en roumain] *SCIVA* 39 (1988), pp. 287-313 [BA 1992, n° 120]
937. A. AVRAM, V. SANDU, « Anses d'amphores timbrées dans les collections particulières de Bucarest » [en roumain], *SCIVA* 39 (1988), pp. 53-58 [BA 1992, n° 119]
938. J. DE LA GENIÈRE, « Alla ricerca di Segesta arcaica », *ASNP* [s. III] 18 (1988), pp. 287-316 [Supplementum]
939. A. DELL'AGLIO, « Le « Collezioni » Viola. I bolli anforari : le importazioni greche », *Il museo di Taranto. Cento anni di archeologia*, Tarente, 1988, pp. 59-66 [Supplementum]
940. A.V. GADLO, A.V. NAJDEKO, « Etude du site de Gruševskoe près de Stavropol en 1973 » [en russe], *Documents pour l'étude de la région de Stavropol* [Materialy po izučeniju Stavropol'skogo kraja] 15-16, 1988, pp. 295-320 [BA 1997, n° 189]
941. L. GHETOV, « Sceaux d'éponymes rhodiens anciens de Kabylè » [en bulgare], *Archeologija* [Sofia], 1988.3, pp. 22-26 [BA 1992, n° 113]
942. PH. KOSTOMITSOPOULOS, « Ξενοδοχείο Δ. Καραγιάννη - Κ. Σωτηρίου », *AD Chronica* 43 (1988) [1993], pp. 625-626 [p. 626] [Supplementum]
943. T. MARKÉTOU, « Ελληνιστική Ιαλυσός », *AD Chronica* 43 (1988) [1993], pp. 622-625 [pp. 622-623] [Supplementum]
944. M. MAZZEI, « Ascoli Satriano (Foggia). Serpente », *Taras* 8 (1988), pp. 163-165 [p. 164] [Supplementum]
945. D. MICHAELIDES, J. MLYNARCZYK, « Tombs P.M. 250 and P.M. 2737 from the Eastern Necropolis of Nea Paphos », *RDAC* (1988), pp. 149-170 [Supplementum]
946. J.B. PRITCHARD, *Sarepta IV. The Objects from Area II, X*, Beyrouth, 1988 [Supplementum]
947. T.L. SAMOJLOVA, *Tira v VI-I vv. do n. e.* [Tyras aux VI^e-I^{er} s. av. n. è.], Kiev, 1988 [BA 1992, n° 133]
948. Z. SZTETYŁŁO, in K. Myśliwiec, « Remains of Ptolemaic Villa at Athribis », *MDAI(K)* 44 (1988), pp. 183-197 [pp. 194-196] [Supplementum]
949. FR.A.J. HOOGENDIJK, P. VAN MINNEN, « The Greek Inscriptions », in M.N. van Loon (ed.), *Hammam et-Turkman I. Report on the University of Amsterdam's 1981-84 Excavations in Syria II*. *UNHAI* 63, Istanbul, 1988, pp. 670-671 [Supplementum]
950. G. VOLPE, « Primi dati sulla circolazione delle anfore repubblicane nella Puglia settentrionale », in C. Marangio (ed.), *La Puglia in età repubblicana, Atti del I convegno di*

studi sulla Puglia romana (Mesagne 20-22 marzo 1986), Galatinà, 1988, pp. 77-90 [BA 1992, n° 184]

1989

951. I.M. AKAMATIS, « Η αγορά της Πέλλας κατά το 1989 », *AEMTh* 3 (1989), pp. 75-83 [BA 1997, n° 128]

952. I.M. AKAMATIS, « Πρόσθετα ανασκαφικά στοιχεία της καταστροφής της αγοράς της Πέλλας » *Egnatia* 1 (1989), 173-191, 403-428 [BA 1992, n° 107]

953. D.T. ARIEL, « Une amphore rhodienne timbrée » [en hébreu], *IAVA* 23-24 (1987-1989), p. 92 [BA 1992, n° 166]

954. JU.S. BADAL'JANC, « Les « différents » des amphores rhodiennes » [en russe], *Problemy issledovanij antičnych gorodov* [*Problèmes de l'étude des villes antiques*], Moscou, 1989, pp. 16-17 [n.v.] [BA 1992, n° 82]

955. JU.S. BADAL'JANC, « Les problèmes de la classification chronologique des timbres céramiques rhodiens » [en russe], *Klio* 71 (1989), pp. 226-240 [*Supplementum*]

956. G. BERTUCCI, A. MARANGOU, « Le remblai hellénistique de la Bourse à Marseille », *RAN* 22 (1989), pp. 47-87 [BA 1992, n° 192]

957. J.-Y. EMPEREUR, N. TUNA, « Hiérotélès, potier rhodien de la pérée », *BCH* 113 (1989), pp. 277-299 [BA 1992, n° 96]

958. G. FINKIELSZTEJN, « Tell Abu Hawam : réexamen des périodes hellénistique et perse (fouilles 1929 à 1933) », *RBI* 96 (1989), pp. 224-234 [*Supplementum*]

959. M. FISHER, « Hellenistic Pottery (Strata V-III) », in Z. Herzog et al. (edd.), *Excavations at tel Michal, Israel*, Mineapolis, Tel Aviv, 1989, pp. 177-187 [*Supplementum*]

960. L. GHETOV, « Au sujet de la chronologie des sceaux de fabricants de Rhodos », *Archeologija* [Sofia] 1989.3, pp. 41-45 [BA 1997, n° 133]

961. P.G. GUZZO, « L'attività archeologica in Puglia nel 1988 », *Un secolo di ricerche in Magna Grecia. Atti del XXVIII convegno di studi sulla Magna Grecia (Taranto, 7-12 ottobre 1988)*, Tarente, 1989, pp. 567-581 [p. 577]

962. V. KARAGEORGHIS, « Fouilles de Kato Paphos. Les tombeaux des Rois », *BCH* 113 (1989), p. 830 [*Supplementum*]

963. V. KONTORINI, *Ἀνέκδοτες ἐπιγραφές Ρόδου II*, Athènes, 1989 [*Supplementum*]

964. I.CH. PAPACHRISTODOULOU, *Οἱ Ἀρχαῖοι Ροδιακοὶ δῆμοι. Ἱστορικὴ ἐπισκόπηση. Ἡ Ἰαλυσία*, Athènes, 1989 [BA 1992, n° 80]

1990

965. D.T. ARIEL, « Imported Stamped Amphora Handles », *Excavations at the City of David 1978-1985 Directed by Yigal Shiloh II. Imported Stamped Amphora Handles, Coins, Worked Bone and Ivory, and Glass. Quedem* 30, Jérusalem, 1990, pp. 13-98 [BA 1997, n° 205]

761a. c.r. G. FINKIELSZTEJN, *PalEQ* 126 (1994), pp. 71-72 [*Supplementum*]

966. M. BĂRBULESCU, L. BUZOIANU, N. CHELUȚĂ-GEORGESCU, « Pour un catalogue complet des importations amphoriques à Albești (dép. de Constantza) » [en roumain], *Pontica* 23 (1990), pp. 49-79 [BA 1997, n° 144]

967. P.C. BOL, A. HOFFMANN, TH. WEBER, « Gadara in der Dekapolis », *AA* 105 (1990), pp. 193-216 [*Supplementum*]

968. K. DEVRIES, « The Gordion Excavation Seasons of 1969-1973 and Subsequent Research », *AJA* 94 (1990), pp. 371-406 [pp. 402, 404]

969. S. EICHLER, M. WÄFLER, D. WARBURTON, *Tall Al-Ḥamīdīya II. Vorbericht 1985-1987*, Fribourg, Göttingen, 1990 [p. 263] [*Supplementum*]

970. J.-Y. EMPEREUR, « Η χρονολόγηση των Ροδιακών αμφορέων », *Rhodes* 1989, pp. 199-209 [BA 1992, n° 83]
971. R. ETIENNE, *Ténos II. Ténos et les Cyclades, du milieu du IV^e siècle av. J.-C. au milieu du III^e siècle ap. J.-C.*, Athènes, Paris, 1990 [pp. 212-220] [Supplementum]
972. G. FINKIELSZTEJN, *Amphores et timbres d'amphores importées en Palestine à l'époque hellénistique : orientations de recherche et premiers résultats* [mémoire AIBL], Paris, 1990
973. S. GITIN, *Gezer III. A Ceramic Typology of the Late Iron II, Persian and Hellenistic Periods at Tell Gezer*, Jérusalem, 1990 [Supplementum]
974. E. GUBEL, « Area I », *Tell Kazel, Syria. AUB Museum Excavations 1985-1987. Preliminary Reports. Berytus* 38 (1990), pp. 23-54 [Supplementum]
975. N. IRIMIA, N. CONOVICI, « Les fouilles archéologiques dans l'établissement gétique fortifié de Satu Nou, commune d'Oltina, département de Constantza. Campagne de recherches 1989 » [en roumain], *Pontica* 23 (1990), pp. 81-96 [BA 1997, n° 139]
976. J. LUND, « Amphores de transport rhodiennes à la période hellénistique : esquisse d'un programme de recherche » [en danois], *MKAF* 6 (1990), pp. 9-19 [Supplementum]
977. V. LUNGU, « Nouvelles données concernant la chronologie des amphores rhodiennes de la fin du III^e siècle au début du II^e siècle av. J.-C. », *Dacia* [n.s.] 34 (1990), pp. 209-217 [BA 1997, n° 146]
978. O. MASSON, « Quelques épisodes de la vie des frères Palma di Cesnola », *RDAC* 1990, pp. 285-297 [Supplementum]
979. D. MICHAELIDIS, « Οι ροδιακοί αμφορείς και ένα ταφικό έθιμο της Πάφου », *Πρακτικά της Β' συνάντησης για την ελληνιστική κεραμική*, Athènes, 1990, pp. 187-194 [BA 1992, n° 165]
980. V. MORIZIO, « Instrumentum », in M. Chelotti, V. Morizio, M. Silvestrini, *Le epigrafi romane di Canosa II*, Bari, 1990, pp. 45-150 [Supplementum]
981. G. NENCI, « Iscrizioni elime, greche e latine », in « Entella. Relazione preliminare della campagna di scavo 1988 », *ASNP* [s. III] 20 (1990), pp. 547-552 [pp. 550-551] [Supplementum]
982. I. NICOLAOU, « Inscriptiones Cypriae alphabeticae XXIX, 1989 », *RDAC* 1990, p. 178 [Supplementum]
983. N.T. POLESINA, « Nouvelles trouvailles de timbres amphoriques dans les pays du Dniestr inférieur » [en ukrainien], *Problemy istorii i archeologii Nižnego Podnestrov'ja* [Problèmes d'histoire et d'archéologie sur le Dniestr inférieur], Belgorod- Dnestrovskij, 1990, pp. 77-79 [BA 1997, n° 152]
984. R. STUPPERICH, *Die Antiken der Sammlung Werner Peek. Boreas Beiheft* 6 (1990) [p. 68] [Supplementum]
985. Z. SZTETYŁŁO, « Timbres céramiques des fouilles polonaises à Alexandrie (1974-1979) », *E&T* 14 (1990), pp. 159-212 [BA 1992, n° 170]
986. A. TCHERNIA, « Contre les épaves », in A. Duval, J.-P. Morel, Y. Roman (edd.), *Gaule interne et Gaule méditerranéenne aux II^e et I^{er} siècles avant J.-C. Confrontations chronologiques* (Valbonne, 1-13/11/1986). *RAN suppl.* 21 (1990), pp. 291-301 [p. 296] [Supplementum]
987. G. VOLPE, *La Daunia nell'età della romanizzazione. Paesaggio agrario, produzione, scambi*, Bari, 1990 [Supplementum]

1991

988. L. BUZOIANU, « Types d'amphores des VI^e – IV^e siècles av. J.-C. découvertes à Tomis » [en roumain], *Pontica* 24 (1991), pp. 75-96 [Supplementum]

989. N. CONOVICI, M. IRIMIA, « Timbres amphoriques et autres inscriptions céramiques découverts à Satu Nou (comm. d'Oltina, dép. de Constantza) », *Dacia* [n.s.] 35 (1991), pp. 139-175 [BA 3, n° 140]
990. I. HOFMANN, « Der Wein- und Ölimport im meroitischen Reich », in W.V. Davies (ed.), *Egypt and Africa. Nubia from Prehistory to Islam*, Londres, 1991, pp. 234-244 [pp. 234-235] [BA 1997, n° 225]
991. S.A. KOVALENKO, « Un établissement agricole antique près du village de Pescanoe » [en russe], *Les monuments de l'âge du fer dans les environs d'Eupatoria* [Pamjatniki železnogo veka v okrestnostjach Evpatorii], Moscou, 1991, pp. 6-36 [BA 1992, n° 143]
992. CL. LEPENIOTIS, « Die Amphorenstempel aus den alten Grabungen in Elis », in A.D. Rizakis (ed.), *Achaia und Elis in der Antike. Akten des 1. Internationalen Symposiums* (Athen, 19.-21. Mai 1989), Athènes, 1991, pp. 379-387 [Supplementum]
993. J. LUND, « Les amphores rhodiennes comme source pour l'histoire du commerce à longue distance de l'île à la période hellénistique » [en danois], in P. Bilde et al. (edd.), *Rhodos i hellenistik tid* [Rhodes à la période hellénistique]. *Hellenismestudier* 5, Aarhus, 1991, pp. 25-47 [BA 1992, n° 84]
994. V. LUNGU, « Nouveaux timbres amphoriques de Sarichioi (dép. de Tulcea) », *Dacia* [n.s.] 35 (1991), pp. 185-188 [BA 1997, n° 147]
995. M. MAZZEI, « La "tomba delle coppe di vetro" di Ascoli Satriano. Nuovi elementi per lo studio della società e del commercio nella Daunia del II secolo a. C. », *AION(archeol)* 13 (1991), pp. 189-208 [BA 1997, n° 236]
996. I. NICOLAOU, « Inscriptions Cypriae alphabeticae XXX, 1990 », *RDAC* 1991, pp. 199-200 [Supplementum]
997. I. NICOLAOU, « Inscriptions from the Necropolis of Amathus », *Etudes Chypriotes* XIII. *La nécropole d'Amathonte, tombes 119-385*, Nicosie, 1991, pp. 195-208 [pp. 199-200] [BA 1997, n° 200]
998. I. NIR, I. ELDAR, « Le puits hellénistique de Yavne Yam » [en hébreu], in M. Fischer (ed.), *Yavne Yam et ses environs* [en hébreu], Kibboutz Palmahim, 1991, pp. 106-110 [Supplementum]
999. T.I. POLESINA, « Les nouvelles trouvailles de timbres amphoriques dans les fouilles de Tyras en 1989 » [en russe], in A.G. Zaginajlo et al. *Drevnee Pričernomor'e. 2 čtenija pamjati professora Petra Osipoviča Karyškovskogo. Tezisy dokladov jubilejnoj konferencii 9-11 marta 1991 goda* [Les pays de mer Noire dans l'Antiquité. 2^{ème} cours de comptes rendus de la thèse de Karyškovskij lors de la conférence du jubilé du 9-11 mars 1991 en l'honneur du professeur Petr Osipovič], Odessa, 1991, p. 76-78 [BA 1997, n° 152]
1000. S.V. POLIN, « Les amphores du kourgane de Čertomlyk » [en ukrainien] in A.J. Alekseev, V.J. Murzin, R. Rolle (edd.), *Čertomlyk*, Kiev, 1991, pp. 365-374 [BA 1992, n° 140]
1001. FR. QUEYREL, « C. Ofellius Ferus », *BCH* 95 (1991), pp. 389-464 [Supplementum]
1002. M. RODZIEWICKZ, B. FATAH, « Recent Discoveries in the Royal Quarter of Alexandria », *BSA* 44 (1991), pp. 131-150
1003. B. SCHMALTZ, « Kaunos 1988/89. Aktivitäten der deutschen Mitarbeiter », *Belleten* 45 (1991), pp. 121-177 [Supplementum]
1004. Z. SZTETYLLO, *Nea Paphos IV. Pottery Stamps (1975-1989)*, Varsovie, 1991 [BA 1997, n° 202]
1005. I. VOLANAKIS, « Αγρόλακκος », *AD Chronica* 46 (1991) [1996], p. 504

1992

1006. A.P. ABRAMOV, JU.S. SAZONOVOV, « La céramique de trois complexes sous-marins à Patraeus » [en russe], *Bosporskij Sbornik* I, Moscou, 1992, pp. 147-172 [BA 1997, n° 184]
1007. I.M. AKAMATIS, « Η αγορά της Πέλλας κατά το 1991-92 », *AEMTh* 6 (1992), pp. 109-125 [Supplementum]
1008. V. ANDERSON-STOJANOVIC, *Stobi. The Hellenistic and Roman Pottery*, 1992 [BA 1997, n° 129]
1009. JU. S. BADAL'JANC, « Les différents des timbres amphoriques rhodiens » [en russe], *VDI* 1992, pp. 119-129 [Supplementum]
1010. L. BUZOIANU, « L'importation d'amphores à Tomi à l'époque hellénistique » [en roumain], *Pontica* 25 (1992), pp. 99-165 [BA 1997, n° 145]
1011. L. CAMPAGNA, « Bolli anforari del Museo regionale di Messina », *RicArch* 2 (1992), pp. 29-56 [BA 1997, n° 239]
1012. N. CONOVICI, « Nouvelles données archéologiques concernant les débuts de la culture Poïenesti-Lukaševka et la présence des Bastarnes en Dobroudja » [en roumain], *SCIIVA* 43 (1992), pp. 3-15 [BA 1997, n° 141]
1013. FR. FERRANDINI TROISI, *Epigrafi « mobili » del Museo archeologico di Bari*, Bari, 1992 [Supplementum]
1014. G. FINKIELSZTEJN, « Report on the Stamped Amphora Handles from the Ophel Excavations », *PalEQ* 124 (1992), pp. 160-161 [Supplementum]
1015. G. CANKARDEŞ, *Rhodos Ticari Amphoralari ve Mühürleme Sistemleri [Les amphores commerciales de Rhodes et leurs systèmes de timbrage]*, mémoire de licence, Ege Üniversitesi, Izmir, 1992
1016. F. GIUDICE, « Paphos, Garrison's Camp, Campagna 1988 », *RDAC* (1992), pp. 205-250 [Supplementum]
1017. Y. GRANDJEAN, « Contribution à l'établissement d'une typologie des amphores thasiennes. Le matériel amphorique du Quartier de la Porte du Silène », *BCH* 116 (1992), pp. 541-584 [p. 569] [BA 1997, n° 194]
1018. J.W. HAYES, *Greek and Greek-style Painted and Plain Pottery in the Royal Ontario Museum*, Toronto, 1992 [Supplementum]
1019. V. LUNGU, « La circulation des amphores estampillées dans la zone de Capul Dolojman » [en roumain], *Pontica* 25 (1992), pp. 69-97 [BA 1997, n° 141]
1020. A. MCNICOLL et al., *Pella in Jordan II. The second Interim report of the Joint University of Sidney and College of Wooster Excavations at Pella 1982-1985*, Sydney, 1992 [Supplementum]
1021. E. PAPAVALSILEIOU, « Οικόπεδο Χαλίλογλου », *AD Chronica* 47 (1992) [1997], pp. 675-677 [p. 677] [Supplementum]
1022. A.G. PLEŠIVENKO, « Les relations commerciales de Kamenskoe (d'après les timbres amphoriques) », *Drevnosti stepnogo Pricernomor'ja i Kryma [Les antiquités des steppes de mer Noire et de Crimée]* III, Zaporz'e, 1992, pp. 162-172 [BA 2002, n° 229]
1023. L.H. SACKET, V.R. GRACE et al., « Stamped Amphora Handles, Sigillata Stamps and Graffiti », in L.H. Sacket (ed.), *Knossos from Greek City to Roman Colony. Excavations at the Unexplored Mansion II*, Oxford, 1992, pp. 137-146 [BA 1997, n° 197]
1024. L.W. SØRENSEN, « Excavations and Surveys in Southern Rhodes : The Post-Mycenaean Periods until Roman Times », in L.W. Sørensen, P. Pents, *Lindos IV, 2. Excavations and Surveys in Southern Rhodes : The Post-Myceans Periods until Roman Times an the Medieval Period*, Copenhagen, 1992, pp. 11-157 [Supplementum]
1025. Z. SZTETYŁŁO, « Timbres céramiques des fouilles polonaises à Alexandrie (1979-1982) », *E&T* 16 (1992), pp. 151-177 [BA 1997, n° 210]

1026. Z. SZTETYŁŁO, « Timbres céramiques des fouilles polonaises à Alexandrie (1982-1987) », *E&T* 16 (1992), pp. 179-223 [BA 1997, n° 211]
1027. E.JU. TUROVS'KIJ, « Chronologie et histoire du lot 26 de la presqu'île d'Héraclée », *Archeologija* [Kiev] 1992.3, pp. 147-151 [BA 1997, n° 168]
1028. J. WINAND, « Un timbre amphorique rhodien provenant de Tell Amarna (Syrie) », *Akkadica* 79-80 (1992), pp. 36-38 [Supplementum]

1993

1029. U. AYDINOGLU, *Metropolis Hellenistik Donem Amphoralari* [Amphores d'époque hellénistique trouvées à Métropolis], mémoire de licence, Ege Universitesi, Izmir, 1993
1030. Y. CALVET, « Les timbres amphoriques », in J.-Fr. Salles (ed.), *Kition-Bamboula IV. Les niveaux hellénistiques*, Paris, 1993, pp. 61-80 [BA 2002, n° 264]
1031. F. CORDANO, « I bolli rodii di Ancona », *Picus* 12-13 (1992-1993), pp. 189-193 [Supplementum]
1032. C. DOMĂNEANȚU, « Un sanctuaire hellénistique du site de Nuntași II (comm. d'Istria, dép. de Constanța », *Dacia* [n.s.] 37 (1993), pp. 59-78
1033. G. FINKIELSZTEJN, *Amphores et timbres d'amphores importées en Palestine à l'époque hellénistique : études de chronologie et d'histoire*, thèse de doctorat, Université de Paris I, 1993 [Supplementum]
1034. F. GIUDICE, « Paphos, Garrison's Camp. Campagna 1989 », *RDAC* 1993, pp. 279-327 [Supplementum]
1035. S. KERNER, A. HOFFMANN, « Gadara – Umm Qeis. Preliminary Report on the 1991 and 1992 Seasons », *ADAJ* 37 (1993), pp. 359-384 [p. 368] [Supplementum]
1036. N. KRAMER, « Amphorenstempel », in Ü. Serdaroğlu, R. Stupperich (edd.), *Ausgrabungen in Assos 1991*. AMS 10, Bonn, 1993, pp. 187-198 [BA 1997, n° 195]
1037. J. LUND, « Pottery of the Classical, Hellenistic and Roman Periods », in L.W. Sørensen, D.W. Rupp (edd.), *The Land of the Paphian Aphrodite, II. The Canadian Palaipaphos Survey Project : Artefact and Ecofactual Studies*, Göteborg, 1993, pp. 79-155 [BA 1997, n° 204]
1038. J. LUND, « Rhodian Amphorae as Evidence for the Relations between Late Punic Carthage and Rhodes », in P. Guldager Bilde et al. (edd.), *Aspects of Hellenism in Italy*, Copenhagen, 1993 [ActaHyp 6], pp. 359-375 [BA 1997, n° 234]
1039. M.H. MUNN, *The Defense of Attica. The Dema Wall and the Boiotian War of 378-375 B.C.*, Berkeley, Los Angeles, Oxford, 1993 [p. 86] [Supplementum]
- S.B. OCHTONIKOV, A.S. OSTROVERKHOV, *Svjatilišče Achilla na ostrove Levke (Zmeinom)*, Kiev, 1993 [pp. 38-44] [Supplementum]
1040. R.A. DIVITO, « The Tell e-Kheleifeh Inscriptions », in G.D. Pratico (dir.), *Nelson Glueck's 1938-1940 Excavations at Tell el-Kheleifeh : A Reappraisal*, Atlanta, 1993, pp. 51-63 [p. 62]
1041. A. RĂDULESCU, M. BĂRBULESCU, L. BUZOIANU, N. GEORGESCU, « Observations concernant le site gréco-autochtone d'Albești (départ. de Constantza) » [en roumain], *Pontica* 26 (1993), pp. 121-158 [Supplementum]
1042. FR. SALVIAT, « Le vin de Rhodes et les plantations du dème d'Amos », *BCH suppl.* 26 (1993), pp. 151-161 [Supplementum]
1043. D. SALZMANN, « Mosaiken und Pavimente in Pergamon. Vorbericht der Kampagnen 1991 und 1992 », *AA* 1993, pp. 389-400 [p. 392] [Supplementum]
1044. M. SGARLATA, *La raccolta epigrafica e l'epistolario archeologico di Cesare Gaetani conte della Torre*. SEIA 10, Palerme, 1993 [1996] [p. 142] [Supplementum]

1994

1045. D.T. ARIEL, G. FINKIELSZTEJN, « Stamped Amphora Handles » in S.C. Herbert *et al.* (edd.), *Tel Anafa I, 1, Final Report on Ten Years of Excavation at a Hellenistic and Roman Settlement in Northern Israel*, Ann Arbor, 1994, pp. 184-240 [BA 1997, n° 206]
1046. I. BALD ROMANO, « A Hellenistic Deposit from Corinth. Evidence from Interim Period Activity (146-44) », *Hesperia* 63 (1994), pp. 57-104 [BA 1997, n° 125]
1047. G. BEVILACQUA, « Bolli anforari rodii da Falerii Novi », *Rome* 1992, pp. 463-475 [BA 1997, n° 237]
1048. E. DOĞER, « Le potier rhodien Hiérotélès » [en turc], *ArkDerg* 2 (1994), pp. 195-217 [BA 1997, n° 100]
1049. A. DOULGERI-INTZELSILOGLOU, « Τὰ ἑλληνιστικὰ λυχνάρια τῶν Φερῶν », *Thessalonique* 1991, pp. 363-369
1050. L. GHETOV, *Amphores et timbres amphoriques de Kabylè (IV^e-II^e siècles av.J.-C.)* [en bulgare], Sofia, 1994 [BA 1997, n° 135]
1051. F. GIUDICE, « Paphos, Garrison's Camp. Campagna 1990 », *RDAC* 1994, pp. 215-268 [Supplementum]
1052. S.B. LANCOV, « L'établissement antique de Novo-Fedorovka et quelques points de l'histoire de la chôra de Chersonèse » [en russe], *La Crimée du Nord-Ouest à l'époque antique* [Severo-zapadnyj Krym v antičnuju epochu], Kiev, 1994, pp. 71-103 [BA 1997, n° 165]
1053. V. LUNGU, « Amphores timbrées dans le nord de la Dobroudja » [en roumain], *Pontica* 27 (1994), pp. 133-154 [BA 2002, n° 203]
1054. O.A. MACHNEVA, « Les timbres céramiques de Kerkinitis (aperçu général) » [en russe], *La Crimée du Nord-Ouest à l'époque antique* [Severo-zapadnyj Krym v antičnuju epochu], Kiev, 1994, pp. 105-122 [BA 1997, n° 163]
1055. H. MELAERTS, « Timbres amphoriques d'Égypte », *CE* 69 (1994), pp. 332-352 [BA 1997, n° 209]
1056. I. NICOLAOU, « Inscriptions Cypriae alphabeticae XXXIII, 1993 », *RDAC* 1994, p. 195 [Supplementum]
1057. M. NIKOLAIDOU-PATERA, « Κλειστό χρονολογικό σύνολο ἑλληνιστικῆς κεραμικῆς ἀπὸ τὰ περίχωρα τῆς Ἡϊόνας », *Thessalonique* 1991, pp. 104-114
1058. D.B. ŠELOV, « Une nouvelle collection de timbres céramiques de Tanaïs » [en russe], *VTanaisa* 1 (1994), pp. 10-43 [BA 1997, n° 179]
1059. E. VALTZ, « Tebtynis (umm el-Bregat), Fayoum », *BCE* 18 (1994), pp. 42-44 [p. 43] [BA 1997, n° 213]
1060. A. VIRGILI, R. CACCIAMANI, « Operazione conoscenza », *Archeopiceno* 1-2, 4-5 (ott.-mar. 1993-1994), pp. 26-94 [n.v.] [Supplementum]
1061. JU.P. ZAJCEV, A.E. PUZDROVSKIJ, « Néapolis de Scythie à l'époque des guerres de Diophante » [en russe], *Severo-zapadnyj Krym v antičnuju epochu* [La Crimée du Nord-Ouest à l'époque antique], Kiev, 1994, pp. 217-237 [BA 1997, n° 164]
1062. PH. ZAPHEIROPOULOU, P. CHATZIDAKIS, « Ἀγορά τῶν Ἰταλῶν, κόγχη Ποπλίου Σατρικανίου – Agora of the Italians, Niche of Publius Satricanius », in L. Kypraiou (ed.) *Hellenistic Pottery from the Aegean*, Mytilène, 1994, pp. 28-45 [Supplementum]

1995

1063. T.O. ALPÖZEN, B. BAHADIR, A.H. ÖZDAS, *Commercial Amphoras of the Bodrum Museum of Underwater Archaeology. Maritime Trade of the Mediterranean in Ancient Times.*, Bodrum, 1995 [BA 1997, n° 196]

1064. G. CANKARDEŞ ŞENOL, *İstanbul Arkeoloji Müzesi'nde Bulunan Rhodos Amphora Mühürleri* [Les timbres amphoriques de Rhodes déposés au musée archéologique d'Istanbul], mémoire de licence, Ege Üniversitesi, Izmir, 1995 [n.v.] [Supplementum]
1065. M.B. CARRÉ, « Les amphores de transport » in M.-H. et J. Santrot (edd.), *La citerne 5 et son mobilier. Production, importations et consommation, III^e s. av. J.-C. – début du I^{er} s. ap. J.-C.* MEFRA suppl. 6 = *Fouilles de l'Ecole française à Bolsena (Poggio Moscini)* 7, Rome, 1995, pp. 251-265 [Supplementum]
1066. M. DENARO, «La distribuzione delle anfore ellenistico-romane in Sicilia (III sec. a.C. – III sec. d.C.)», *Kokalos* 41 (1995), pp. 183-208 [Supplementum]
1067. A. DILER, «Account of the Sanctuary Exposed at Caunus City», *Studien zum antiken Kleinasien* III. AMS 16, Bonn, 1995, pp. 9-22 [Supplementum]
1068. G. FINKIELSZTEJN, « Chronologie basse des timbres amphoriques rhodiens et evaluation des exportations d'amphores », *ActaHyp* 6 (1995), pp. 279-296 [BA 1997, n° 101]
1069. L. GHETOV, « Contribution à la concordance chronologique entre les éponymes et les fabricants des amphores rhodiennes », in A. Fol (ed.), *Studia in honorem Georgii Mihailov*, Sofia, 1995, pp. 207-210 [Supplementum]
1070. N. JEFREMOW, *Die Amphorenstempel des hellenistischen Knidos*, Munich, 1995 [BA 1997, n° 97]
1071. J. LUND, « Response to G. Finkielsztejn », *ActaHyp* 6 (1995), pp. 297-302 [BA 1997, n° 102]
1072. J. LUND, B. BUNDGAARD RASMUSSEN, *Greeks, Etruscans, Romans*, Copenhagen, 1995 [p. 149] [Supplementum]
1073. M. MATTIOLI, « Camarina in età ellenistico-romana », *Kokalos* 41 (1995), pp. 229-270 [p. 268] [Supplementum]
1074. R. ROSENTHAL-HEGINBOTTOM, « Imported Hellenistic and Roman Pottery », in E. Stern (ed.), *Excavations at Dor, Final Report I B. Areas A and C : The Finds. Qedem Reports* 2, Jérusalem, 1995, pp. 183-256 [pp. 183-204] [BA 2002, n° 268]
1075. B. SCHMALZ, « Hellenistische und kaiserzeitliche Keramik aus Kaunos », *Hellenistische und kaiserzeitliche Keramik des östlichen Mittelmeergebietes. Kolloquium Frankfurt* 24.-25. April 1995, pp. 71-73 [Supplementum]
1076. S. STEFANINI, « Rinvenimenti ceramici da Sena Gallica », *Picus* 14-15 (1994-1995), pp. 23-52 [Supplementum]
1077. R.H.F. TOWNSEND, *The Athenian Agora XXVII. The East Side of the Agora : The Remains Beneath. The Stoa of Attalos*, Princeton, 1995
1078. G. VOLPE, « Contenitori da trasporto », in M. Mazzei, Arpi. *L'ipogeo della Medusa e la necropoli*, Bari, 1995, pp. 231-240 [Supplementum]
1079. JU.P. ZAJCEV, « Chronologie de Néapolis de Scythie », *Drevnosti stepnogo Pricernomor'ja i Kryma* [Les antiquités des steppes de mer Noire et de Crimée] V, Zaporz'e, 1995, pp. 67-90 [Supplementum]

1996

1080. M. ABDALLAH, A. MOHAMED AHMED, J.-Y. CARREZ-MARATRAY, G. WAGNER, « Timbres amphoriques grecs de Tell el-Moufariq », *Sociétés urbaines en Egypte et au Soudan. CRIPEL* 18 (1996), pp. 143-151 [BA 2002, n° 280]
1081. V.R. ANDERSON-STOJANOVIČ, « The University of Chicago Excavations in the Rachi Settlement at Isthmia, 1989 », *Hesperia* 65 (1996), pp. 57-98 [pp. 74, 89, 94]
1082. G. CANKARDEŞ ŞENOL, « Some Rhodian Stamped Amphora Handles in the Istanbul Museum », *ArkDerg* 4 (1996), pp. 37-57 [BA 2002, n° 146]

1083. J.-Y. CARREZ-MARATRAY, G. WAGNER, A. EL-TABA'I, R. EL-GINDI, « Timbres amphoriques de Tell Farama (*TAFE*) et de Tell el-Herr (*TATEH*) », *Sociétés urbaines en Egypte et au Soudan. CRIPEL* 18 (1996), pp. 179-193 [BA 2002, n° 281]
1084. E. DOĞER, « La fouille des ateliers d'amphores de Hisarönü/Çubucak » [en turc], *KST* 18.2 (1996), pp. 235-254 [Supplementum]
1085. E. DOĞER, A.K. ŞENOL, « Deux nouveaux ateliers d'amphores dans la pérée de Rhodes » [en turc], *ArkDerg* 4 (1996), pp. 59-73 [Supplementum]
1086. JU.V. GORLOV, Rodos. *Problemy social'no-ekonomičeskogo i političeskogo razvitija* [Rhodes. *Les problèmes du développement économique et politique*], Moscou, 1996 [pp. 199-219] [Supplementum]
1087. F. GIUDICE, « Paphos, Garrison's Camp. Campagna 1991 », *RDAC* 1996, pp. 171-267 [Supplementum]
1088. J.-L. LAMBOLEY, *Recherches sur les Messapiens (IV^e-II^e siècle avant J.-C.)*, Rome, 1996 [p. 425]
1089. J.W. REHARD, « The Stamped Amphora Handles », in W.D. Coulson (ed.), *Ancient Naukratis II*, 1, Oxford, 1996, pp. 147-161 [BA 2002, n° 279]
1090. R. ROSENTHAL-HEGINBOTTOM, « Stamped Jar Handles and Terracotta Fragments », in A. Ben-Tor, M. Avissar, Y. Portugali (edd.), *Yoque'am I. The Late Periods. Qedem Reports* 3, Jérusalem, 1996, pp. 60-64 [BA 2002, n° 269]
1091. CH. SCHNEIDER, « Gestempelte Amphoren hellenistischer Zeit », *Petra – Ez Zantur I. Ergebnisse der schweizerisch-liechtensteinischen Ausgrabungen 1988-1992*, Mainz am Rhein, 1996, pp. 130- 132 [Supplementum]
1092. A.J. SPENCER, *Excavations at Tell el-Balamun 1991-1994*, 1996 [BA 1997, n° 215]
1093. CR. TIUSSI, L. MANDRUZZATO, « Bolli di anfore rodie dagli scavi dell'ex-essiccatoio Nord ad Aquileia », *AN* 67 (1996), col. 49-80 [BA 1997, n° 215]
1094. R.J.A. WILSON, « Archaeology in Sicily 1988-1995 », *AR* 42 (1995-1996), pp. 59-123
1095. A.YIANNIKOURI [GIANNIKOURI], « Die Keramik », in D.J. Blackman, P. Knoblauc, A. Yiannikouri, « Die Schiffshäuser am Mandrakihafen in Rhodos », *AA* 1996, pp. 405-426 [Supplementum]

1997

1096. H. ALFONSI, PH. GANDOLFO, « L'épave Sanguinaires A », *CAS* 13 (1997), pp. 35-74 [Supplementum]
1097. V.R. ANDERSON-STOJANOVIČ, « A Third Century BC Deposit from the South Slope Cistern in the Rachi Settlement at Isthmia », *Mytilène 1994*, pp. 13-19 [BA 2002, n° 182]
1098. A.M. BERLIN, « Archaeological Sources for the History of Palestine. Between Large Forces: Palestine in the Hellenistic Period », *BIA* 60 (1997), pp. 2-51 [pp. 11, 13, 16, 17, 20, 24, 27, 30, 31] [Supplementum]
1099. A.M. BERLIN, « Mediterranean Transport Amphoras », in Sh.C. Herbert, *Tel Anafa II.1. The Hellenistic and Roman Pottery. JRS suppl.* 10, Ann Arbor, 1997, pp. 160-166 [Supplementum]
1100. PH. BRISSAUD, « XLIV^e campagne – automne 1997. Premier compte-rendu », *SFFT Newsletter* 20 (1997), [pp. 1-2]
1101. A. BURGIO, « Saggio archeologico nella chiesa di Santa Caterina d'Alessandria di Termini Imerese », in C. GRECO et al., *Archeologia e Territorio*, Palermo, 1997, pp. 237-250 [p. 246] [Supplementum]
1102. G. CANKARDEŞ ŞENOL, A.K. ŞENOL, « Rhodian Stamped Amphorae from Sarayburnu », *ArkDerg* 5 (1997), pp. 51-61 [BA 2002, n° 145]

1103. I. CANÓS I VILLENA, « Revisió de les inscripcions gregues conservades a Girona », *AIEG* 37 (1996-1997), pp. 639-653 [p. 645] [*Supplementum*]
1104. W.D.E. COULSON, M.S. MOOK, J.W. REHARD [avec la collaboration de V.R. GRACE], « Stamped Amphora Handles from Tel Beersheba », *BASOR* 306 (1997), pp. 47-62 [BA 2002, n° 270]
1105. M. DENARO, « Segesta. SAS 5. Tipologia delle anfore », *Seconde giornale internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, 22-26 ottobre 1994). Atti*, Pise, 1997, pp. 537-547 [p. 539] [*Supplementum*]
1106. E. DOĞER, G. CANKARDEŞ ŞENOL, « Ensemble de timbres amphoriques provenant de l'ouest de l'Anatolie » [en turc], *ArkDerg* 5 (1997), pp. 33-50 [*Supplementum*]
1107. G.M. FACCHINI, « Anfore da Calvatore romana. Osservazioni sulle vie commerciali in area mediopadana », *Acme* 50 (1997), pp. 39-58 [BA 2002, n° 294]
1108. B. GAROZZO, « I bolli anforari della Collezione Leonora nella Biblioteca comunale di Calatafimi », *Seconde giornale internazionali di studi sull'area elima (Gibellina, 22-26 ottobre 1994). Atti*, Pise, 1997, pp. 807-844 [BA 2002, n° 52]
1109. V. GASSNER, *Das Südtor der Tetragnon-Agora. Keramik und Kleinfunde. Forschungen in Ephesos XIII/1/1*, Vienne, 1997 [BA 2007, n° 276]
1110. B. GRATIEN, « Tell El-Herr, sondage stratigraphique », *CCE* 5 (1997), pp. 71-73
1111. A. LEONARD JR, *Ancient Naukratis. Excavations at a Greek Emporium in Egypt I. The Excavation at Kom Ge'if*. AASOR 54, Cambridge (MA), 1997 [BA 2007, n° 341]
1112. L. MAZZEO SARACINO, M. VERGARI, « Bolli d'anfora greci e romani da Suasa », *Ocnus* 5 (1997), pp. 151-172 [*Supplementum*]
1113. S.JU. MONACHOV, « A propos des complexes amphoriques "inaltérés" et "altérés", étroits et larges » [en russe], *Nikonij i antičnyj mir severnogo Pričernomor'ja [Nikonion et le monde antique de la mer Noire]*, Odessa, 1997, pp. 202-212 [BA 2002, n° 9]
1114. V.G. RIZZONE, « Le anfore da trasporto del Museo Civico di Modica », *SicA* 30.93-95 (1997) [1998], pp. 111-120 [*Supplementum*]
1115. S. ROTROFF, « Deposit Summaries », *The Athenian Agora XXIX. Hellenistic Pottery. Athenian and Imported Wheelmade Table Ware and Related Material*, Princeton, 1997, pp. 431-473 [*Supplementum*]
1116. K.W. RUSSEL [avec la collaboration de G. FINKIELSZTEJN et A. KOUTSOUKOU], « Stamped Amphora Handles », in A. Koutsoukou et al. (edd.), *The Great Temple of Amman. The Excavations*, Amman, 1997, pp. 39-54 [BA 2002, n° 278]
1117. J.-FR. SALLES, « Céramiques hellénistiques de Kition-Bamboula », *Mytilène 1994*, p. 282
1118. V.B. UŽENCEV, « A propos des relations commerciales de Rhodes avec les établissements de la chôra chersonésienne (d'après les timbres céramiques des fouilles de Kalos Limen) » [en russe], *Chersones v antičnom mire. Istoriko-archeologičeskij aspekt. Tezisy dokladov meždunarodnoj naučnoj konferencii [Chersonèse dans le monde antique. Aspect historico-archéologique. Résumés des interventions de la conférence scientifique internationale]*, Sébastopol, 1997, pp. 117-120 [BA 2002, n° 241]

1998

1119. I.M. AKAMATIS, « Πρωτεύουσα Μακεδόνων Πέλλα. Εμπόριο κρασιού », *Αμπελονική ιστορία στο χώρο της Μακεδονίας και της Θράκης*, Athènes, 1998, pp. 31-44 [BA 2002, n° 185]
1120. G. ANCONA, E. MESSINA, A. OLLÀ, « Studio tipologico delle anfore rinvenute negli scavi 1970-1972 nell'area del terreno vescovile intorno alle mura urliche ed alle case

- romane », in L. Bernabó-Brea et M. Cavalier, *Meliginis Lipára IX. Topografia di Lipari in età greca e romana 2. La città bassa*, Palerme, 1998, p. 353-377 [p. 361] [BA 2002, n° 302]
1121. K. BAÍRAMI, « Οδός Αμμοχώστου και Λοχαγού Φανουράκη », *AD Chronica* 53 (1998), pp. 930-933 [p. 932] [*Supplementum*]
1122. D.M. BAILEY, « Amphorae », *Excavations El-Ashmunein V. Pottery, Lamps and Glass of the Late Roman and Early Arab Periods*, Londres, 1998, pp. 118-138
1123. L. BERNABÓ-BREA, M. CAVALIER, *Meliginis Lipára IX. Topografia di Lipari in età greca e romana 2. La città bassa*, Palerme, 1998 [p. 172] [*Supplementum*]
1124. CHR. BÖRKER, J. BUROW, *Pergamenische Forschungen XI. Die hellenistischen Amphorenstempel aus Pergamon*, Berlin, 1998 [BA 2002, n° 262]
- 920a. c.r. M.L. LAWALL, *BJ* 203 (2002), pp. 573-575 [BA 2007, n° 11]
1125. L. BUZOIANU, N. CHELUȚĂ-GEORGESCU « Nouvelles estampilles amphoriques à Callatis », *Pontica* 31 extras (1998), pp. 49-98 [BA 2002, n° 206]
1126. J.-Y. EMPEREUR, « Les amphores complètes du musée d'Alexandrie : importations et productions locales », *BCH suppl.* 33 (1998), pp. 393-399 [p. 394] [BA 2002, n° 285]
1127. G. FINKIELSZTEJN, « More Evidence on John Hyrcanus I's Conquests : Lead Weights and Rhodian Amphora Stamps », *BAIAS* 16 (1998), pp. 33-63 [BA 2002, n° 271]
1128. G. FINKIELSZTEJN, « Timbres amphoriques du Levant d'époque hellénistique », *Transeuphratène* 15 (1998), pp. 83-121 [BA 2002, n° 265]
1129. S.W. MANNING, « Tsaroukkas, Mycenaean and Trade Project : Preliminary Report on the 1996-1997 Season », *RDAC* 1998, pp. 39-54 [p. 50] [*Supplementum*]
1130. G. MAZOR, R. BAR-NATHAN, « The Bet-Shean Excavation Project – 1992-1994. Antiquities Authority Expedition », *ESI* 17 (1998), pp. 7-35 [p. 34] [*Supplementum*]
1131. E.A. MOLEV, « Les timbres de Rhodes provenant des fouilles de Kitaion » [en russe], *Bospoïrsjje carstva kak istoriko-kul'turnyj fenomen – Materialy konferencii [Le royaume du Bosphore comme phénomène historico-culturel. Documents de la conférence]*, St-Pétersbourg, 1998, pp. 76-81 [BA 2002, n° 248]
1132. CHR.I. PANAS, H.R. PONTES, « Stamped Amphora and Lagynos Handles from the 1989-1995 Seasons », *ST* 8 (1998), pp. 223-262 [BA 2002, n° 260]
1133. G. ROSATI, « Bolli d'anfora greci e romani della collezione egiziana di Cortona », *AAEC* 28 (1997-1998), pp. 233-245 [*Supplementum*]
1134. E. SCHÖNENBERGER, « Die hellenistischen Amphorenstempel », in K. Reber (ed.), *Eretria X. Die klassischen und hellenistischen Wohnhäuser im Westquartier*, 1998, pp. 238-247 [BA 2002, n° 183]
1135. Y. SUTO, « Amphoras Stamps », *Preliminary Report Akoris 1997*, Tsukuba, 1998, pp. 15-16
1136. N. ZEITOUN, C. CHRISTOPHI, J.-Y. EMPEREUR, « Les anses d'amphores du Musée Gréco-Romain d'Alexandrie. L'état d'avancement de la banque de données sur les amphores et le cas exemplaire du fabricant rhodien Theumnastos », *BCH Suppl.* 33 (1998), pp. 367-391 [BA 2002, n° 284]

1999

1137. A. ABD EL-FATTAH, « Recent Discoveries in Alexandria and the Chora », *BCH suppl.* 32, 1992, pp. 37-53 [p. 48]
1138. D.T. ARIEL, « Stamped Amphora Handles from Giv'at Yasaf (Tell er-Ras) », *'Atiqot* 37 (1999), pp. 25*-30* [BA 2002, n° 276]

1139. D.T. ARIEL, « Une anse d'amphore timbrée » [en hébreu], in E. KOGAN-ZEHAVID, « A Painted Tomb of the Roman Period at Migdal Ashqelon », *'Atiqot* 37 (1999), pp. 202-203, 179*-181* [BA 2002, n° 275]
1140. JU.S. BADAL'JANC, « La Rhodes hellénistique et le Nord de la mer Noire (Les relations économiques d'après l'épigraphie céramique) » [traduit du russe par J. et Y. Garlan], in Y. Garlan (ed.), *Production et commerce des amphores anciennes en mer Noire*, 1999, pp. 247-253 [BA 2002, n° 209]
1141. CR. BARKER, « Hellenistic Stamped Amphora Handles Held in the Nicholson Museum, Sydney », *MedArch* 12 (1999), pp. 111-123 [BA 2002, n° 54]
1142. B. GAROZZO, « Bolli su anfore e laterizi », *ASNP* [s. IV] 4 (1999), pp. 173-175 [Supplementum]
1143. B. GAROZZO, « Nuovi bolli anforari dalla Sicilia occidentale (Entella, Erice, Segesta) », in M.I. Gulletta (ed.), *Sicilia Epigraphica. Atti del convegno di studi (Erice, 15-18 ottobre 1998)*. *ASNP Quaderni* 1 (1999), pp. 281-383 [BA 2002, n° 301]
1144. M. GARCIA SÁNCHEZ, « Epigrafía anfórica griega de Empúries », *Pyrenae* 30 (1999), p. 223-242 [BA 2002, n° 309]
1145. G. JÖHRENS, *Die Amphorenstempel im Nationalmuseum von Athen. Zu den von H.G. Lolling aufgenommenen « unedierten Henkelinschriften » mit einem Anhang: Die Amphorenstempel in der Sammlung der Abteilung Athen des deutschen archäologischen Instituts*, Mainz am Rhein, 1999 [BA 2002, n° 53]
- 941a. c.r. N. CONOVICI, *Gnomon* 74 (2002), pp. 432-435 [BA 2007, n° 14]
- 941b. c.r. M.L. LAWALL, *AJA* 107 (2003), p. 313-314 [BA 2007, n° 14]
- 941c. G. JÖHRENS, « Griechische Amphorenstempel hellenistischer Zeit der Grabungen 1974-1994 », *Karthago III. Die deutschen Ausgrabungen in Karthago*, Mainz am Rhein, 1999, pp. 239-258 [BA 2002, n° 307]
1146. G. JÖHRENS, « Amphorenstempel », in J. Stroszeck, « Kerameikosgrabung 1998 », *AA* 1999, pp. 168-172 [BA 2002, n° 179]
1147. G. JÖHRENS, « Kerameikos : Griechische Amphorenstempel spätklassischer und hellenistischer Zeit », *MDAI(A)* 114 (1999), pp. 157-170 [BA 2002, n° 180]
1148. G. JÖHRENS, « Zum Handel zwischen Rhodos und Tanais in hellenistischer Zeit », in D. Kačarava (ed.), *Vačroba šav zgvaze ark'aulsa da klasikuri xanaši : abrešumis gzis istoriuli perspekt'iva ; Šavizgvispiret'is jveli istoriisa da ark'eologiis IX saert'ašoriso simpoziumi*, Vani, 1999 clis 20-23 sek'temberi ; moxsenebat'a mokle šinaarsebi = *Trade on the Black Sea in the Archaic and Classical Periods : Historical Perspective of the Silk Road*, Tbilisi, 1999, pp. 50-52 [BA 2002, n° 254]
1149. M.L. LAWALL, « Studies in Hellenistic Ilion : Transport Amphoras from the Lower City », *ST* 9 (1999), pp. 187-224 [BA 2002, n° 261]
1150. N.A. LEJPUNSKAJA, « Complexes amphoriques de la basse époque hellénistique à Olbia » [en ukrainien], *Archeologija* [Kiev] 1999.1, pp. 64-76 [BA 2002, n° 226]
1151. J. LUND, « Rhodian Amphorae in Rhodes and Alexandria as Evidence of Trade », in V. Gabrielsen et al. (edd.), *Hellenistic Rhodes: Politics, culture, and Society*. *SHC* 9, Aarhus, 1999, pp. 187-204
- 947a. c.r. H.-U. WIEMER, *MBAH* 21 (2002), pp. 95-104
1152. S.JU. MONACHOV, *Grečeskie amfory v Pričernomor'e. Kompleksy keramičeskoj tary VIII-II vekov do n.e.* [Les amphores grecques dans les pays de mer Noire. Les complexes d'emballage céramique], Saratov, 1999 [BA 2002, n° 213]
1153. G. NACHTERGAEEL, R. PINTAUDI, « Timbres amphoriques d'Égypte (collection Donato Morelli) », *Analecta Papyrologica* 10-11 (1998-1999), pp. 161-187 [BA 2007, n° 45]

1154. M. PALACZYK, « Die Zusatzstempel (« Secondary Stamps ») der rhodischen Amphoren », *JÖAI* 68 (1999), pp. 59-103 [BA 2002, n° 149]
1155. P. PERLMAN, « *Krêtes aiei Lêstai ?* », in V. Gabrielsen *et al.* (edd.), *Hellenistic Rhodes: Politics, culture, and Society. SHC 9* Aarhus, 1999, pp. 132-161 [Supplementum]
- 951a. c.r. H.-U. WIEMER [n° 947a]
1156. A. RĂDULESCU, M. BĂRBULESCU, L. BUZOIANU, N. CHELUȚĂ-GEORGESCU, « Les fouilles archéologiques d' Albești (départ. de Constantza), 1996-1999 » [en roumain], *Pontica* 32 (1999), pp. 51-69 [Supplementum]
1157. N.K. RAUH, « Rhodes, Rome, and the Eastern Mediterranean Wine Trade, 166-88 BC », in V. Gabrielsen *et al.* (edd.), *Hellenistic Rhodes: Politics, culture, and Society. SHC 9*, Aarhus, 1999, pp. 162-186 [BA 2002, n° 147]
- 953a. c.r. H.-U. WIEMER [n° 947a]
1158. E.J. STERN, M. SHALVI-ABBAS, « 'Akko, Ha-Gedud Ha-'Ivri Street », *ESI* 19 (1999), pp. 12-16 [en hébreu] 10*-12* [en anglais] [Supplementum]
1159. Y. SUTO, « Amphora Stamps », *Preliminary Report Akoris 1998*, Tsukuba, 1999, pp. 7-15
1160. JU.P. ZAJCEV, « Deux sujets de chronologie hellénistique à Néapolis de Scythie » [en russe], *Chersonesskij sbornik [Recueil chersonésien]* X, Sébastopol, 1999, pp. 60-69 [BA 2002, n° 237]
1161. M.I. ZOLOTAREV, « Au sujet de l'époque de construction de la "caserne" à Chersonèse (d'après les trouvailles de timbres amphoriques) » [en russe], *Chersonesskij sbornik [Recueil chersonésien]* X, Sébastopol, 1999, pp. 70-79 [BA 2002, n° 242]

2000

1162. I.M. AKAMATIS, *Ενσφράγιδες λαβές αμφορέων απο την αγορά της Πέλλας*, Athènes, 2000 [BA 2002, n° 186]
1163. D.T. ARIEL, « Imported Greek Stamped Amphora Handles », in H. Geva (ed.), *Jewish Quarter Excavations in the Old City of Jerusalem Conducted by Nahman Avigad, 1969-1982 I. Architecture and Stratigraphy : Areas A, W and X-2. Final Report*, Jérusalem, 2000, pp. 267-283 [BA 2002, n° 277]
1164. T.M. ARSEN'EVA, B. BÖTTGER, « Griechen am Don. Die Grabungen in Tanais 1999 », *EurAnt* 6 (2000), p. 487-528 [BA 2007, n° 251]
1165. JU.S. BADAL'JANC, *Ellenističeskij Rodos. Keramičeskje klejma IosPE III kak istoričeskij istočnik. Analiz, problemy, rešenija [Rhodes hellénistique. Les timbres amphoriques des IosPE III comme source historique. Analyses, problèmes, solutions]*, Moscou, 2000 [BA 2002, n° 152]
1166. G. CANKARDEŞ ŞENOL, *İskenderiye (Mısır) Kurtarma Kazınlarında Ele Geçen Hellenistik Dönem Amphora Mühürleri [Timbres d'amphores hellénistiques trouvés dans les fouilles de sauvetage à Alexandrie (Egypte)]*, thèse de doctorat, Ege Üniversitesi, Izmir, 2000 [n.v.] [BA 2007, n° 332]
1167. N. CONOVICI, « Un éponyme rhodien inconnu : Pythokritos 1 », in A. Avram, M. Babeş (edd.), *Civilisation grecque et cultures antiques périphériques*, Bucarest, 2000, pp. 210-215 [BA 2002, n° 151]
1168. E. DOĞER, A.K. ŞENOL, « Fouille des ateliers céramiques situés entre Marmaris et Çubucak (1998) » [en turc], *KST* 21.2 (2000), pp. 293-304 [Supplementum]
1169. G. FINKIELSZTEJN, « Amphoras and Stamped Handles from 'Akko », *'Atiqot* 39 (2000), pp. 135-153 [BA 2002, n° 273]

1170. G. FINKIELSZTEJN, « Amphores importées au Levant Sud à l'époque hellénistique », *La Canée* 1997, pp. 207-220 [BA 2002, n° 265]
1171. G. FINKIELSZTEJN, « Hellenistic Jerusalem : the Evidence of the Rhodian Amphora Stamps », in A. Faust, E. Baruch (edd.), *New Studies on Jerusalem*, Jérusalem, 2000, pp. 21-36 [Bull Amph 2002, n° 272]
1172. A.V. GADLO, « L'importation rhodienne dans le Pré-Caucase central (d'après le matériel des fouilles du site de Gruševskoe près de Stavropol) » [en russe], *Tamanskaja starina* [L'époque ancienne de Taman] III, Saint-Pétersbourg, 2000, pp. 149-150 [Bull Amph 2002, n° 255]
1173. Y. GARLAN, *Amphores et timbres amphoriques grecs. Entre érudition et idéologie*, Paris, 2000 [BA 2002, n° 65]
1174. B. GAROZZO, « I bolli anforari della collezione "Whitaker" al museo di Mozia », *Terze giornate internazionali di studi sull'area elima (Gibellina – Erice – Contessa Entellina, 23-26 ottobre 1997)*. Atti I, Pise, 2000, pp. 547-633 [Supplementum]
1175. A.A. KUDRJAVCEV, E.A. KUDRJAVCEV, JU.A. PROKOPENKO, « Le complexe d'objets de harnachement d'époque scythe tardive » [en russe], *Donskaja archeologij'a* 2 (2000), pp. 40-47 [BA 2002, n° 256]
1176. B. LAHI, « Die Transportamphoren in der Sammlung des Archäologischen Instituts der Universitäts zu Köln », *ZPE* 129 (2000), pp. 117-128 [BA 2002, n° 55]
1177. S.M. MARENGO, « Nuovi bolli rodii dalle Marche », *Picus* 20 (2000), pp. 312-319 [Supplementum]
1178. M. PALACZYK, « Secondary Stamps in the Rhodian Amphora Production », *RCRFA* 36 (2000), pp. 397-406 [BA 2002, n° 150]
1179. V.G. RIZZONE, « Anfore » in F., G. & E. GIUDICE, « Paphos, Garrison's Camp. VII^a campagna », *RDAC* (2000), pp. 273-274 [BA 2007, n° 177]
1180. Z. SZTETYŁŁO, « Pottery Stamps », in Z. Sztetyłło, K. Myśliwiec, *Tell Atrib 1985-1995 I. Pottery Stamps – Rescue Excavations*, Varsovie, 2000 [BA 2007, n° 350]
1181. K. TSAKOS, « Pottery in the Aegean During the Hellenistic Period – Η κεραμική στο Αιγαίο κατά την ελληνιστική περίοδο », in A. Archontidou-Argyri, Th. Kyriakopoulou (edd.), *Χίος τ' ἔναλος πόλις Οἶνοπίωνος*, Chios, 2000, pp. 254-269 [Supplementum]
1182. N. VOGELKOFF-BROGAN, « Late Hellenistic Pottery in Athens. A New Deposit and Further Thoughts on the Association of Pottery and Societal Change », *Hesperia* 69 (2000), p. 293-333 [pp. 295, 328] [BA 2002, n° 181]

2001

1183. D.T. ARIEL, « A Stamped Rhodian Amphora Handle », in A. Mazar, N. Panitz-Cohen, *Timnah (Tel Batash) II. The Finds from the First Millenium BCE. Qedem* 42, Jérusalem, 2001, p. 189 [BA 2007, n° 151]
1184. D.T. ARIEL, « Stamped Amphora Handles », in R. Frankel et al., *Settlement Dynamics and Regional Diversity in Ancient Upper Galilee. Archaeological Survey of Upper Galilee. IAA Reports* 14, Jérusalem, 2001, pp. 154-163 [BA 2007, n° 314]
1185. T. M. ARSEN'EVA, S.I. BEZUGLOV, I.V. TOLOČKO, *Nekropol Tanaisa. Raskopki 1981-1995 do n. e.* [La nécropole de Tanaïs. Fouilles de 1981-1995 av. n. è.], Moscou, 2001 [n° 75, 173, 207, 209, 210, 474, 483, 489] [BA 2007, n° 254]
1186. T.M. ARSEN'EVA, B. BÖTTGERN, « Griechen am Don. Die Grabungen in Tanais 2000 », *EurAnt* 7 (2001), pp. 329-366 [BA 2007, n° 252]
1187. A. BRESSON, « Monétaires rhodiens du II^e siècle a.C : onomastique et société », in A. Bresson, R. Descat (edd.), *Les cités d'Asie mineure au II^e siècle a.C.*, Bordeaux, 2001, pp. 197-211 [BA 2007, n° 157]

1188. A. BRESSON, P. BRUN, E. VARİNLİOĞLU, « Les inscriptions grecques et latines », in P. Debord, E. Varinlioğlu (edd.), *Les hautes terres de Carie*, Bordeaux, 2001, pp. 81-311 [BA 2007, n° 181]
1189. L. BUZOIANU, M. BĂRBULESCU, N. CHELUȚĂ-GEORGESCU, « Estampilles amphoriques récemment découvertes à Albești (département de Constantza) », *In memoriam professoris Hadriani Rădulescu. Pontica* 33-34 (2000-2001), pp. 219-252 [BA 2007, n° 215]
1190. G. CANKARDEŞ ŞENOL, « Stamped Amphora Handles from the Necropolis of Gabbari », in J.-Y. Empereur et M.-D. Nenna (edd.), *Nécropolis I. Études alexandrines* 5 (2001), pp. 397-408 [BA 2007, n° 333]
1191. G. CANKARDEŞ ŞENOL, « Timbres amphoriques d'époque hellénistique découverts à Métropolis » [en turc], *Olba* 4 (2001), pp. 101-115 [BA 2007, n° 275]
1192. D.E. ČISTOV, K. DOMŽALSKI, « Nymphaion – Results of Excavations in Sector N, 1994-1998 », *Archeologia* [Varsovie] 52 (2001), pp. 97-136 [BA 2007, n° 233]
1193. G. FINKIELSZTEJN, *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, Oxford, 2001 [BA 2002, n° 154]
- 989a. c.r. N. BADOUD, *MH* 60 (2003), pp. 244-245 [BA 2002, n° 12]
- 989b. c.r. N. CONOVICI, *Dacia* [n.s.] 46-47 (2002-2003), pp. 219-224 [BA 2002, n° 12]
- 989c. c.r. M.L. LAWALL, *AJA* 107 (2003), pp. 131-132 [BA 2002, n° 12]
- 989d. c.r. J. LUND, *BMCR* 2002.11.23 [BA 2002, n° 12]
1194. G. FINKIELSZTEJN, « Politique et commerce à Rhodes au II^e siècle a.C. : le témoignage des exportations d'amphores », in A. Bresson, R. Descat (edd.), *Les cités d'Asie mineure au II^e siècle a.C.*, Bordeaux, 2001, pp. 181-196 [BA 2007, n° 274]
1195. C. FRANCO, « Contributo sui nuovi bolli d'anfora da Iasos », *Epigraphica* 63 (2001), pp. 259-276 [BA 2007, n° 282]
1196. P.P.A. FUNARI, « MAE-USP Amphora Collection: Vessels and Inscriptions », *RMAE* 11 (2001), pp. 275-282 [BA 2007, n° 44]
1197. B. GAROZZO, « Segesta : bolli su anfore e laterizi rinvenuti nelle campagne 1995-1997 (con aggiornamento per gli anni 1990-1993) », *ASNP* [s. IV] 6 (2001), pp. 502-510 [BA 2007, n° 367]
1198. N.D. GUEORGUEVA, *Amphorae and Amphora Stamps from Apollonia Pontica*, thèse de doctorat, Royal University of London, 2001 [BA 2007, n° 210]
1199. G. JÖHRENS, « Amphorenstempel hellenistischer Zeit aus Tanais », *EurAnt* 7 (2001), pp. 367-469 [BA 2007, n° 257]
1200. A. LEONARD JR, *Ancient Naukratis. Excavations at a Greek Emporium in Egypt II. The Excavation at Kom Hadid*. AASOR 55, Cambridge (MA), 2001 [BA 2007, n° 341]
1201. G. PACI, « Medio-adriatico occidentale e commerci transmarini (II secolo a.C. – II secolo d.C.) », in Cl. Zaccaria (ed.), *Strutture portuali e rotte marittime nell'Adriatico di età romana*, Trieste, Rome, 2001, pp. 73-87 [BA 2007, n° 360]
1202. G. PAGNANO, *Le Antichità del Regno di Sicilia. I piani di Bisacri e Torremuzza per la Regia Custodia* (1779), Syracuse, Palerme, 2001 [BA 2007, n° 174]
1203. M. PALACZYK, « Rhodische Rundstempel mit Helioskopf. Zur Chronologie der Perioden V und VI », in S. Buzzi et al. (edd.), *Zona archeologica. Festschrift für Hans Peter Isler zum 60. Geburtstag*, Bonn, 2001, pp. 319-329 [BA 2007, n° 175]
1204. V.G. RIZZONE, « Anfore », in F., G. & E. Giudice, « Paphos, Garrison's Camp. VIII^a campagna », *RDAC* 2001, pp. 275-277 [BA 2007, n° 192]
1205. M. SIMONETTI, « I bolli da Caulonia », in M.C. Parra (ed.), *Kaulonía, Caulonia, Stilida (e oltre). Contributi storici, archeologici e topografici I*, *ASNP Quaderni* 4 (2001), pp. 417-463 [BA 2007, n° 363]

1206. Y. SUTO, « Amphora Stamps », *Preliminary Report Akoris 2000*, Tsukuba, 2001, pp. 17-21 [Supplementum]

2002

1207. CR. BARKER, « Rhodian Amphorae Stamps », in E. Raptou, E. Stylianiou, E. Vassiliou, « A Hellenistic Tomb in Pegeia (P.M. 3534) », *RDAC* 2002, pp. 215-216 [BA 2007, n° 154]

1208. CR. BARKER, « Three New Eponym-Fabricant Combinations on Rhodian Amphorae from the "Tombs of the Kings" at Nea Pafos », *RDAC* 2002, pp. 189-200 [BA 2007, n° 153]

1209. L. BENQUET, *Les amphores des II^e et I^{er} s. av. J.-C. découvertes dans le Toulousain : production et commerce*, thèse de doctorat, Université de Toulouse-le-Mirail, 2002 [BA 2007, n° 373]

1210. A. BIELMAN, *Femmes en public dans le monde hellénistique*, Paris, 2002 [supplementum]

1211. G. CANKARDEŞ ŞENOL, « Hellenistic Stamped Amphora Handles from the Bridge Excavations, Gabbari Sector 2 », in J.-Y. Empereur et M.-D. Nenna (edd.), *Nécropolis 2/1. Études Alexandrines* 7 (2002), pp. 213-260 [BA 2007, n° 345]

1212. G. CANKARDEŞ ŞENOL, « Hellenistic Stamped Amphora Handles from the Bridge Excavations, Gabbari Sector 5 », in J.-Y. Empereur et M.-D. Nenna (edd.), *Nécropolis 2/2. Études Alexandrines* 7 (2002), pp. 485-490 [BA 2007, n° 335]

1213. I. CANÓS I VILLENA, *L'Epigrafia grega a Catalunya. HPS* 9, Debrecen, 2002 [BA 2007, n° 372]

1214. C. CHRISTOPHI, J.-Y. EMPEREUR, « Nouveau catalogue des matrices du fabricant d'amphores rhodiennes Theumnastos », *Etudes alexandrines* 6 (2002), pp. 341-349

1215. GR.W. CLARKE, « Stamped Amphora Handles », in Gr.W. Clarke et al., *Jebel Khalid on the Euphrates. Report on Excavations 1986-1996*, Sydney, 2002, pp. 273-289 [BA 2007, n° 309]

1216. M. FISCHER, « Stamped Rhodian Amphora Handle » in A. Kempinski (ed.), *Tel Kabri. The 1986-1993 Excavation Seasons*, Tel Aviv, 2002, p. 343 [BA 2007, n° 164]

1217. M. FISCHER, « Yavne-Yam 1992-1999. Rapport intermédiaire » [en hébreu], *Qadmoniot* 35 (2002), p. 2-11 [p. 7] [BA 2007, n° 326]

1218. R. HOŠEK, « Amphora Stamps », in J. Bouzek et al., *Czech Excavations in Beirut, Martyr's Square (Bey 069, Sondage A). Eirene* 38 (2002), pp. 53-55 [BA 2007, n° 310]

1219. V.I. KAC, « Le complexe des timbres céramiques rhodiens du site de Gruševskoe » [en russe], *Bosporskij fenomeni : pogrebal'nye pamjatniki i svjatišča* [Le phénomène bosporan : les monuments funéraires et les sanctuaires] I, Saint-Pétersbourg, 2002, pp. 248-255 [BA 2002, n° 262]

1220. V.I. KAC, « Les timbres céramiques de la haute époque hellénistique provenant de Tanaïs » [en russe], *Meždunarodnye otnošenija v bassejne Černogo morja v drevnosti i srednie veka* [Les relations internationales dans le bassin de la mer Noire dans l'antiquité et au Moyen-Âge], Rostov/Don, 2002, pp. 98-102 [BA 2007, n° 259]

1221. V.I. KAC, « Révision de la chronologie des timbres céramiques anciens de Rhodes », *AMA* 11 (2002), pp. 153-157 [BA 2007, n° 168]

1222. A.K. KOROVINA, *Germonassa. Antičnyj gorod na Tamanskom poluostrove* [Hermonassa. Une ville antique dans la presqu'île de Taman], Moscou, 2002 [BA 2007, n° 264]

1223. M.L. LAWALL, « Early Excavations at Pergamon and the Chronology of Rhodian Amphora Stamps », *Hesperia* 71 (2002), pp. 295-324 [BA 2007, n° 169]

1224. S.JU. MONACHOV, « Rhodian Amphoras : Developments in Form and Measurements », in V.F. Stolba, L. Hannestad (edd.), *Chronologies of the Black Sea Area in the Period c. 400-100 BC*, Aarhus, 2002, pp. 69-95 [BA 2007, n° 172]
1225. Y. SUTO, « Inscriptions », *Preliminary Report Akoris 2001*, Tsukuba, 2002, pp. 15-18
1226. I.V. TUNKINA, *Russkaja nauka o klassičeskich drevnostjach juga Rossii (XVIII-seredina XIX v.)* [Les antiquités classiques du sud de la Russie (XVIII^e-milieu XIX^e siècle)], Saint-Pétersbourg, 2002 [BA 2007, n° 21]
1227. L.E. VAAG, V. NØRSKOV, J. LUND, *The Maussoleion at Halikarnassos. Reports of the Danish Archaeological Expedition to Bodrum VII. The Pottery. Ceramic Material and Other Finds from Selected Contexts*, Aarhus, 2002 [BA 2007, n° 284]
1228. H.-U. WIEMER, *Krieg, Handel und Piraterie. Untersuchungen zur Geschichte des hellenistischen Rhodos*, Berlin, 2002 [Supplementum]
1229. H.-U. WIEMER, « Ökonomie und Politik im hellenistischen Rhodos », *HZ* 275 (2002), pp. 561-591 [Supplementum]
1230. JU.P. ZAJCEV, « Absolute and Relative Chronology of Scythian Neapolis in the 2nd Century BC », in V. Stolba, L. Hannestad (edd.), *Chronologies of the Black Sea Area in the Period c. 400-100 BC*, Aarhus, 2002, pp. 259-273 [BA 2007, n° 243]

2003

1231. [D.T. ARIEL], in S.C. HERBERT, A.M. BERLIN, « A New Administrative Center for Persian and Hellenistic Galilee : Preliminary Report of the University of Michigan/University of Minnesota Excavations at Kedesh », *BASOR* 329 (2003), pp. 13-59 [BA 2007, n° 316]
1232. D.T. ARIEL, « Imported Hellenistic Stamped Amphora Handles », in S.C. Herbert, A. Berlin, *Excavations at Coptos (Qift) in Upper Egypt, 1987-1992*, Portsmouth, Rhode Island, 2003 [JRS Supplemental Series 53], pp. 193-200 [BA 2007, n° 329]
1233. D.T. ARIEL, « Imported Amphora Fragments from Area A », in H. Geva (ed.), *Jewish Quarter Excavations in the Old City of Jerusalem Conducted by Nahman Avigad, 1969-1982 II. The Finds from Areas A, W, and X-2*, Jérusalem, 2003, pp. 224-230 [BA 2002, n° 277]
1234. D.T. ARIEL, G. FINKIELSZTEJN, « Amphora Stamps and Imported Amphoras », in A. Kloner (ed.), *Maresha Excavations Final Report I. Subterranean Complexes 21, 44, 70. IAA Reports 17*, Jérusalem, 2003, pp. 137-151 [BA 2007, n° 323]
1235. N. ATALLAH, « Timbres amphoriques du Nord de la Jordanie », *Topoi suppl.* 4 (2003), pp. 485-498 [BA 2007, n° 327]
1236. C. AUBERT, « Les amphores grecques de Beyrouth à l'époque hellénistique », *AHL* 17 (2003), p. 100-108 [BA 2007, n° 307]
1237. V. BANARI, *Die Beziehungen von Griechen und Barbaren im nordwestlichen Pontos-Gebiet. Untersuchungen zu Handel- und Warenaustausch vom 7. bis 3. Jh. v. Chr. auf Grundlage der archäologischen Funde und schriftlichen Quellen im Nordwesten des Schwarzen Meeres*, thèse de doctorat, Universität Mannheim, 2003 [supplementum]
1238. D. BRENTCHALOFF, L. RIVET, « Timbres amphoriques de Fréjus – 2 », *SCFECAG, Actes du congrès de Saint-Romain-en-Gal (29 mai – 1er juin). Actualité des recherches céramiques*, Marseille, 2003, pp. 595-619 [BA 2007, n° 379]
1239. Y. CALVET, « Les timbres amphoriques de Kition », in V. Karageorghis (ed.), *Excavations at Kition VI. The Phoenician and Later Levels II*, Nicosie, 2003, pp. 345-366 [BA 2007, n° 296]
1240. B. GAROZZO, « Nuovi dati sull'*instrumentum domesticum* bollato – anfore e laterizi – dal Palermitano », in A. Corretti (ed.), *Quarte giornate di studi sull'area elima (Erice, 1-4 dicembre 2000). Atti I*, Pise, 2003, pp. 557-683 [BA 2007, n° 368]

1241. CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), pp. 541-578 [BA 2007, n° 182]
1242. P.J. HADJIDAKIS, *Delos*, Athènes, 2003 [p. 269] [BA 2007, n° 286]
1243. W. HOEPFNER, *Der Koloss von Rhodos und die Bauten von Helios. Neue Forschungen zu einem der sieben Weltwunder*, Mainz am Rhein, 2003 [BA 2007, n° 165]
1244. I. LAUBE, « Die Amphorenstempel », in H. Abbasoğlu, W. Martini (edd.), *Die Akropolis von Perge I. Survey und Sondagen 1994-1997*, Mainz am Rhein, 2003, pp. 131-137 [BA 2007, n° 290]
1245. G. NACHTERGAEL, « Un timbre amphorique d'Alexandrie », *REAC* 5 (2003), pp. 79-81 [Supplementum]
1246. M. PALACZYK, E. SCHÖNENBERGER, « Amphorenstempel. Grabungen 1964-2001 », in N. Mekacher, M. Palaczyk, E. Schönenberger, *Eretria XII*, Gollion, 2003, pp. 163-233 [BA 2007, n° 204]
- 1042a. c.r. N. BADOUD, *MH* 62 (2005), p. 179 [BA 2007, n° 16]
- 1042b. c.r. M.L. LAWALL, *BMCR* 200.07.46 [BA 2007, n° 16]
1247. S.I. ROTROFF, A. OLIVER JR, *The Hellenistic Pottery from Sardis*, Cambridge (MA), 2003 [BA 2007, n° 272]
1248. O. YAĞIZ, « Anses d'amphores timbrées de Tekirdağ Karaevlialtı (teichos de l'ancien Héraion) » [en turc], III. *Uluslararası Eskişehir pişmiş topra sempozyumu bildiriler kitabı*. III. *International Eskisehir Terra Cotta Symposium Proceedings Book*, Eskisehir, 2003, pp. 389-394 [Supplementum]

2004

1249. A.A. ALTIN, *Loryma yüzey araştırmalarında ele geçen Rhodos amphora mühürleri* [Timbres amphoriques rhodiens découverts lors de la prospection de Loryma dans la pérée rhodienne], mémoire de licence, Ege Üniversitesi, Izmir, 2004
1250. D.T. ARIEL, « Stamped Amphora Handles from Bet-She'an : Evidence for the Urban Development of the City in the Hellenistic Period », *Athènes 2002*, pp. 23-30 [BA 2007, n° 318]
1251. T.M. ARSEN'EVA, S.A. NAUMENKO, « Nouvelles données sur les fortifications de Tanaïs » [en russe], *DB* 7 (2004), pp. 29-73 [BA 2007, n° 255]
1252. C. AUBERT, « Le commerce antique en Phénicie d'après les amphores locales et importées de Beyrouth », *Athènes 2002*, pp. 31-41 [BA 2007, n° 308]
1253. CR. BARKER, « Rhodian Amphorae and the Chronology of the Tombs of the Kings at Paphos, Cyprus », *Volos 2000*, p. 765 [BA 2007, n° 155]
1254. CR. BARKER, « The Use of Rhodian Amphorae in Hellenistic Graves at Nea Paphos, Cyprus », *Athènes 2002*, pp. 73-84 [BA 2007, n° 156]
1255. T. BEZECZKY, « Early Roman Food Import in Ephesus : Amphorae from the Tetragonos Agora », *Athènes 2002*, pp. 85-97 [BA 2007, n° 277]
1256. F. CANALI DE ROSSI, *Iscrizioni dello estremo oriente greco. Un repertorio*, Bonn, 2004 [BA 2007, n° 313]
1257. G. CANKARDEŞ ŞENOL, A.K. ŞENOL, E. DOĞER, « Amphora Production in the Rhodian Peraea in the Hellenistic Period », *Athènes 2002*, pp. 353-359 [BA 2007, n° 158]
1258. N. CONOVICI, Y. GARLAN, « Les timbres amphoriques étrangers trouvés à Sinope I », *Anatolia antiqua* 12 (2004), pp. 105-122 [BA 2007, n° 160]
1259. A. DESBAT, « Marques et images de marques », in J.-P. Brun, M. Poux, A. Tchernia, *Le vin. Nectar des dieux, génie des hommes*, Gollion, 2004, pp. 290-300 [BA 2007, n° 374]
1260. M. FILIMONOS-TSOPOTOU, *H ελληνιστική οχύρωση της Ρόδου. Ρόδος I*, Athènes, 2004 [BA 2007, n° 288]

1261. G. FINKIELSZTEJN, « Establishing the Chronology of Rhodian Amphora Stamps : The Next Steps », *Athènes 2002*, pp. 117-121
1262. G. FINKIELSZTEJN, « Interests and Limits of Amphorae to Date Other Pottery in Hellenistic Contexts », *Volos 2000*, pp. 279-288 [BA 2007, n° 26]
1263. K. GÖRANSSON, « Transport Amphorae from Euesperides (Benghazi), Libya. A Presentation of Preliminary Results », *Athènes 2002*, pp. 137-142 [BA 2007, n° 353]
1264. G. JÖHRENS, « Amphorenstempel und die Gründung von Tanais », *Athènes 2002*, pp. 149-153 [BA 2007, n° 258]
1265. G. JÖHRENS, « Rhodische Amphorenstempel aus Samos », in J. Remesal Rodríguez (ed.) *Epigrafía anfórica*, Barcelone, 2004, pp. 45-53 [BA 2007, n° 166]
1266. M. PALACZYK, « Amphorenstempel », in S. Bezzola, *Ausgrabungen in Alt-Paphos auf Cypern V. Lucerne fittili dagli scavi di Palaepaphos (Cipro)*, Mainz am Rhein, 2004, pp. 238-239 [supplementum]
1267. T. PANAGOU, « Ενσφράγιστες λαβές αμφορέων στη μουσειακή συλλογή του Τομέα Αρχαιολογίας και Ιστορίας της Τέχνης του Πανεπιστημίου Αθηνών », *Archaiognosia* 12 (2003-2004), pp. 239-263 [BA 2007, n° 46]
1268. M. WALLACE, « Standardization in Greek Amphora Capacities », *Athènes 2002*, pp. 429-431 [BA 2007, n° 48]

2005

1269. M. AOULAD TAHER, « L'hellénisme dans le royaume numide au II^e siècle av. J.-C. », *AntAfr* 40-41 (2004-2005), pp. 29-41 [pp. 32-34] [Supplementum]
1270. D.T. ARIEL, « Stamped Amphora Handles and Unstamped Amphora Fragments from Acre ('Akko) », *'Atiqot* 50 (2005), pp. 181-193 [BA 2007, n° 320.]
1271. A. AVRAM, N. CONOVICI, « Les timbres amphoriques », in P. Alexandrescu (ed.), *Histria. Les résultats des fouilles VII. La zone sacrée d'époque grecque (fouilles 1915-1989)*, Bucarest, 2005, pp. 256-270 [BA 2007, n° 212]
1272. B. BÖTTGER, « Tanais in hellenistischer Zeit », *EurAnt* 11 (2005), pp. 103-114 [Supplementum]
1273. A. BUCHENNINO, « Qiryat Ata », *HA-ESI* 117 (2005) [BA 2007, n° 179]
1274. G. CANKARDEŞ ŞENOL, « Apport des timbres amphoriques à l'établissement de l'origine et du statut social [des habitants d'un secteur donné] ainsi qu'à la localisation des cités » [en turc], *Olba* 12 (2005), pp. 139-164 [BA 2007, n° 336]
1275. G. FINKIELSZTEJN, C. COLLINS, PH. JOHNSTON, J. WALTON, « Rhodian Stamp Seals », in D.M. Master et al. (edd.), *Dothan I. Remains from the Tell*, Winona Lake, 2005, pp. 173-175 [BA 2007, n° 163]
1276. V.B. GLEBOV, S.M. IL'JAŠENKO, I. TOLOČKO, « Waffen aus hellenistischen Gräbern in der Nekropole von Tanais », *Eurasia Antiqua* 11 (2005), pp. 230-267 [p. 238] [Supplementum]
1277. CHR. HABICHT, « Datum und Umstände der rhodischen Schlichtung zwischen Samos und Priene », *Chiron* 35 (2005), pp. 137-146 [BA 2007, n° 183]
1278. K. IREN, M. GÜRBÜZER, « Prospection et matériel archéologique de la cité antique d'Idyma et de ses environs – 2004 » [en turc], *Tüba Kültür Envateri Dergisi* 4 (2005), pp. 7-31
1279. M. IRIMIA, « Découvertes gétiques dans la région d'Adâncata (Commune d'Aliman, département de Constanța » [en roumain], *Pontica* 37-38 (2004-2005), pp. 319-384 [BA 2007, n° 217]

1280. G. JÖHRENS, « Amphorenstempel aus Didyma », in K. Tuchelt (ed.), *Didyma III.2. Die hellenistische und frühkaiserzeitliche Gebrauchskeramik*, Mainz am Rhein, 2005, pp. 153-169 [BA 2007, n° 274]
1281. G. JÖHRENS, « Der Pergamon-Komplex, die rhodische Stempelchronologie und das Gründungsdatum von Tanais », *Eurasia Antiqua* 11 (2005), pp. 87-101 [BA 2007, n° 167]
1282. S.A. NAUMENKO, « Neue Forschungen zur westlichen Verteidigungsanlage von Tanais », *Eurasia Antiqua* 11 (2005), pp. 115-135 [Supplementum]
1283. I. NICOLAOU, « Inscriptions Alphabeticæ XLIV, 2004 », *RDAC* 2005, pp. 193-197 [pp. 195-196] [BA 2007, n° 173]
1284. I. NICOLAOU, *Paphos V. The Stamped Amphora Handles from the House of Dionysos, with Four Appendices : I. The Stamped Amphora Handles from the Paphos Harbour. II. The Stamped Amphora Handles from the Odeion, the Gymnasion and the Asklepieion of Paphos. III. Tomb 7/97 from Polis : 11 Whole Rhodian Amphorae. IV. Catalogue of Whole Rhodian Amphorae or Tops of Necks of Amphorae found in Cyprus Providing Pairs of Stamps or Combination (Eponym-Fabricant) Stamps*, Nicosie, 2005 [BA 2007, n° 304]
1285. H. SMITHLINE, « Nahf », *HA-ESI* 117 (2005) [BA 2007, n° 179]
1286. Y. SUTO, « Archaeology and Cultural Change in Early Hellenistic Middle Egypt : Reconsidering the Wine-making Scene in the Tomb of Petosiris », *JSLNU* 1 (2005), pp. 43-51 [BA 2007, n° 349]
1287. Y. SUTO, « Stamped Amphora Handles », in H. Kawanishi, Y. Suto, *Excavations at Akoris in Middle Egypt I. Amphora Stamps : 1997-2001*, Kyoto, 2005, pp. 23-185 [BA 2007, n° 348]

2006

1288. D.T. ARIEL, « The Stamped Amphora Handles », in A. Mazar (ed.), *Excavations at Tel Beth-Shean, 1989-1996 I. From the Late Bronze Age IIB to the Medieval Period*, Jérusalem, 2006, pp. 594-606 [BA 2007, n° 322]
1289. D.T. ARIEL, « Stamped Amphora Handles from Tel Mikhal (Tel Michal) », *Atiqot* 52 (2006), pp. 89-91 [BA 2007, n° 321]
1290. D.T. ARIEL, « Stamped Amphora Handles », in A.M. Berlin (ed.), *Gamla. Final Report I. The Pottery of the Second Temple Period. IAA Reports 29*, Jérusalem, 2006, pp. 157-158 [BA 2007, n° 325]
1291. G. CANKARDEŞ ŞENOL, *Klasik ve hellenistik dönem'de mühürlü amphora üreten merkezler ve mühürleme sistemleri [Les centres de production d'amphores timbrées aux périodes classique et hellénistique et leurs systèmes de timbrage]*, Istanbul, 2006 [BA 2007, n° 63]
1292. N. CONOVICI, « Les timbres amphoriques rhodiens de Callatis des collections de l'Institut d'archéologie Vasile Pârvan de Bucarest », *SCIVA* 2006, à paraître [n.v.]
1293. N. CONOVICI, V. LUNGU, « Timbres amphoriques du Musée d'histoire de l'art du municipale de Bucarest », *SCIVA* 2006, à paraître
1294. M. FISCHER, I. TAXEL, « Yavne, Survey Map », *HA-ESI* 118 (2006) [BA 2007, n° 179]
1295. S. FORTI, « Bolli di anfore rodie da "Urbs Salvia" », *Picus* 26 (2006), pp. 356-366
1296. M. HAMIAUX, « Timbres amphoriques », in AAVV, *Smyrne / Izmir. Portrait d'une ville au travers des collections françaises*, Izmir, 2006, pp. 53-54 [supplementum]
1297. S.I. ROTROFF, *The Athenian Agora XXXIII. Hellenistic Pottery. The Plain Wares*, Princeton, 2006
1298. D. SYON, A. HILLMAN, « Shefar'am », *HA-ESI* 118 (2006) [BA 2007, n° 179]

2007

1299. G. CANKARDEŞ ŞENOL, « Stamped Amphora Handles Found in the Rescue Excavations of CEA in Alexandria », in P. Ballet, A. Marangou-Lerat (edd.), *Cahiers de la céramique égyptienne 8. Amphores d'Égypte, de la basse époque à l'époque arabe*, Le Caire, 2007, pp. 33-56
1300. G. CANKARDEŞ ŞENOL, E. ALKAÇ, « Timbres amphoriques : rhodiens, cnidiens, chypriotes et productions locales » [en turc], in S. Durugönül, *Nagidos. Dağlık Kilikia'da Bir Antik Kent Kazısının Sonuçları. Results of an Excavation in an Ancient City in Rough Cilicia*, Antalya, 2007, pp. 297-344
1301. G. FINKIELSZTEJN, « `Akko, Remez Street », *HA-ESI* 119 (2007)
1302. P.-L. GATIER, « Période hellénistique », in M.-A. Haldimann et al., *Gaza à la croisée des civilisations I. Contexte archéologique et historique*, Neuchâtel, 2007, pp. 105-117 [pp. 113, 117]
1303. KR. GÖRANSSON, *The Transport Amphorae from Euesperides. The Maritime Trade of a Cyrenaican City, 400-250 B.C.* *Acta Archaeologica Lundensia* 25, Lund, 2007
1304. M.-A. HALDIMANN, « Entre fouilles et projet de musée : Jawdat Khoudary, un collectionneur de l'extrême », in M.-A. Haldimann et al., *Gaza à la croisée des civilisations I. Contexte archéologique et historique*, Neuchâtel, 2007, pp. 45-49 [p. 47]
1305. W. HELD, G. CANKARDEŞ ŞENOL, A.K. ŞENOL, « La prospection de Bybassos en 2005 » [en turc], *AST* 24 (2007), pp. 37-50
1306. M.L. LAWALL, « Hellenistic Stamped Amphora Handles », in V. Mitsopoulos-Leon, Cl. Lang-Auinger (edd.), *Forschungen in Ephesos IX/2/3. Die Basilika am Staatsmarkt in Ephesos 2. Funde klassischer bis römischer Zeit*, Vienne, 2007, pp. 28-60
1307. J. LUND, « Ten Rhodian Amphora Handles », in H.G. Niemeyer, R.F. Docter, K. Schmidt (edd.), *Karthago. Die Ergebnisse der Hamburger Grabung unter dem Decumanus Maximus II*, Mainz am Rhein, 2007, pp. 747-755
1308. SH. MAHAJNA, « Ḥorbat Darkemon (East) », *HA-ESI* 119 (2007)
1309. I. STERN, M. OSBAND, B. ALBERT, N. SAGIV, « Maresha, Subterranean Complex 90 », *HA-ESI* 119 (2007)

s. d.

1310. I. MESSANA, « Preistoria ed epigrafia greca ad Alcamo », <http://www.arkeomania.com/bollirodii.html>

Supplément I : timbres sur tuiles

1311. G. IACOPI, « Descrizione degli scavi dell'acropoli », *Clara Rhodos* VI-VII, Rhodes, 1932-1933, pp. 223-278 [pp. 246, 278]
1312. CHR. BLINKENBERG, *Lindos. Fouilles de l'acropole (1902-1914) II. Inscriptions [...]* avec un appendice contenant diverses autres inscriptions rhodiennes, Berlin, Copenhagen, 1941 [638]
1313. M. SEGRE, G. PUGLIESE CARRATELLI, « *Tituli Camirenses* », *ASAA* 27-29 [n.s. 11-13] (1949-1951) [1952], pp. 141-318 [192k]
1314. G.E. BEAN, « Notes and Inscriptions from Caunus », *JHS* 74 (1954), pp. 85-110 [p. 108, n° 56]
1315. GR. KONSTANTINOPOULOS, « Ἐπιγραφὰὶ ἐκ Ρόδου », *AD Meletai* 18 (1963), pp. 1-36 [n° 23]
1316. J.M. COOK, W. PLOMMER, *Sanctuary of Hemithea at Kastabos*, Cambridge, 1966 [n° 10] [BE 1967, n° 50]

1317. A. SAMPSON, « Τήλος », *AD Chronica* 34 (1979) [1987], pp. 460-461 [p. 461]
1318. A. DRELIOSI-HÉRAKLEIDOU, « Οικόπεδα Δ. Διακίδη, Γ. Μηνέττου, Ν. Χατζηδημητρίου, Ν. Πυράκη, Ι. Γερονικόλα », *AD Chronica* 47 (1992) [1997], pp. 615-617 [p. 617] [*BE* 1999, n° 82]
1319. A. BRESSON, *Recueil des inscriptions de la pérée rhodienne*, Besançon, 1991 [p. 102]
1320. W. BLÜMEL, *IK-38. Die Inschriften der rhodischen Peraia*, Bonn, 1991 [n^{os} 456-458]
1321. A. BRESSON, *Recueil des inscriptions de la pérée rhodienne*, Besançon, 1991 [n^{os} 40, 86]
1322. W. BLÜMEL, *IK-41. Die Inschriften von Knidos*, Bonn, 1992, [n° 672]

Supplément II : timbres amphoriques étrangers sur le territoire rhodien

1323. G. IACOPI, « La necropoli di Pontamo (Calchi) », *Clara Rhodos* II, Rhodes, 1932, pp. 117-164 [pp. 124, 130, 143]
1324. G. SUSINI, « Supplemento epigrafico di Caso, Scarpanto, Saro, Calchi, Alinnia e Tilo », *ASAA* 41-42 [n.s. 25-26] (1963-1964), pp. 203-293 [p. 258]

Supplément III : ateliers

1325. V. GUÉRIN, *Voyage dans l'île de Rhodes*, Paris, 1856 [p. 257]
1326. G.E. BEAN, J.M. COOK, « The Carian Coast III », *ABSA* 52 (1957), pp. 58-146 [p. 62]
1327. K.CH. PHATOUROU, « Τὰ κεραμεικὰ εὐρήματα τῆς ἐπιχώσεως », *AD Chronica* 18 (1963), p. 326
1328. E. ZERVOUDAKI, « Ἀνασκαφικές ἐργασίες » *AD Chronica* 33 (1978), pp. 400-401 [*BA* 1992, n° 27]
1329. G.E. BEAN, *Turkey beyond the Maeander*, Londres, 1980² [1961¹], p. 130
1330. J.-Y. EMPEREUR, M. PICON, « A la recherche des fours d'amphores », *BCH suppl.* 13 (1986), pp. 103-126 [*BA* 1987, n° 30]
1331. J.-Y. EMPEREUR, M. PICON, « Les régions de production d'amphores impériales en Méditerranée orientale », *Sienna* 1986, pp. 223-248 [*BA* 1992, n° 28]
1332. A. HESSE, E. DOĞER, « Atelier d'amphores rhodiennes et constructions en pierre à Hisarönü (Turquie) : un cas original de prospection électro-magnétique », *RArch* 17 (1993), pp. 5-10
1333. P. BRUN, « Les sites », in P. Debord, E. Varinlioğlu (edd.), *Les hautes terres de Carie*, Bordeaux, 2001, pp. 23-75 [pp. 54-56] [*BA* 2007, n° 150]

BIBLIOGRAPHIE

Ni les lemmes des publications ni les notices des *Bulletins épigraphique et amphorologique* ne sont cités ici.

- I.-J. ADIEGO, P. DEBORD, E. VARINLIOĞLU, « La stèle caro-grecque d'Hyllarima », *REA* 107 (2005), pp. 601-654
- V. ALHADEFF, *Le chêne de Rhodes. Saga d'une grande famille sépharade*, Paris, 1998
- E. ANAGNOSTOPOULOU-CHATZIPOLYCHRONI, « Σωσική ανασκαφή στην αρχαία Μένδη », *AEMTh* 18 (2004), pp. 133-140
- V. ARANGIO-RUIZ, « "Societas re contracta" e "communio incidens" », *Studi in onore di Salvatore Riccobono nel XL anno del suo insegnamento IV*, Palerme, 1936, pp. 357-395
- V. ARANGIO-RUIZ, « Osservazioni giuridiche », *apud* G. Pugliese Carratelli, « Per la storia delle associazioni in Rodi antica », *ASAA* 21-22 [n.s. 1-2] (1939-1940) [1942], pp. 161-165
- D.T. ARIEL, G. FINKIELSZTEJN, « Stamped Amphora Handles » in S.C. Herbert *et al.* (edd.), *Tel Anafa I, 1, Final Report on Ten Years of Excavation at a Hellenistic and Roman Settlement in Northern Israel*, Ann Arbor, 1994, pp. 184-240
- M. ARTNER, *Agere praescriptis verbis. Atypische Geschäftsnishalte und klassisches Formularverfahren*, Berlin, 2002
- W. ASHBURNER, *NOMOS POΛΙΩΝ ΝΑΥΤΙΚΟΣ*, *The Rhodian Sea-Law*, Oxford, 1909
- R.H.J. ASHTON, « The Coinage of Rhodes 408-190 BC », in A. Meadows, K. Shipton (edd.), *Money and its Uses in the Ancient Greek World*, Oxford, 2001, pp. 79-115
- K.M.T. ATKINSON, « Rome and the Rhodian Sea Law », *Iura* 25 (1974), pp. 46-98
- J.-J. AUBERT, « Les instituteurs et le commerce maritime dans l'empire romain », *Topoi* 9 (1999), pp. 145-164
- J.-J. AUBERT, « The Republican Economy and Roman Law : Regulation, Promotion, or Reflection ? », *Cambridge Companion to the Roman Republic*, Cambridge, 2004, pp. 160-178
- N. BADOUD, « Remarques sur la chronologie des éponymes amphoriques rhodiens », *REA* 105 (2003), pp. 579-587
- P. BAKER, *Cos et Calymna. Esprit civique et défense nationale*, Québec, 1991
- L. BASCH, *Le musée imaginaire de la marine antique*, Athènes, 1987
- G.E. BEAN, « Notes and Inscriptions from Caunus », *JHS* 74 (1954), pp. 85-110
- P. BECKER, « Ueber die im südlichen Russland gefundenen Henkelinschriften auf griechischen Thongefässen », *MélGR* I, 1855, pp. 416-521
- J. BENEDIKTSSON, « Sur la date d'IG XII, 1, 46 », *apud* Chr. Blinkenberg, *Lindiaka VIII. Deux documents chronologiques rhodiens*, Copenhagen, 1938 [ABM II.4], pp. 27-28
- J. BENEDIKTSSON, *Chronologie de deux listes de prêtres kamiréens*, Copenhagen, 1940 [AKM II.6]
- A. BERGER, « Iactus 2) », *RE* IX, 1914, col. 545-551
- TH. BERGK, *Beiträge zur griechischen Monatskunde*, Giessen, 1845
- TH. BERGK, [note], *apud* Th. Mommsen, « Reiseberichte VI. Figlinae aliquot Siculae », *ZAW* 97 (1846), col. 769
- M. BERGMANN, *Die Strahlen der Herrscher. Theomorphes Herrscherbild und politische Symbolik im Hellenismus und in der römischen Kaiserzeit*, Mainz, 1998
- E. BERNAND, *Inscriptions grecques d'Egypte et de Nubie au musée du Louvre*, Paris, 1992
- E. BERNAND, *La prose sur pierre dans l'Egypte hellénistique et romaine II*, Paris, 1992
- R. BERTHOLD, *Rhodes in the Hellenistic Age*, Ithaca, Londres, 1984
- G. VON BESELER, « lex Rhodia », *ZRG* 44 (1924), pp. 389-390
- G. VON BESELER, « [aequissimus.] », *ZRG* 45 (1925), p. 455
- E.J. BICKERMAN, *Chronology of the Ancient World*, Londres, 1980²
- E. BILIOTTI, [Abbé] COTTERET, *L'île de Rhodes*, Paris, 1881
- M.-FR. BILLOT, « Apollon Pythéen et l'Argolide archaïque. Histoire et mythes », *Archaïognosia* 6 (1989-1990), pp. 35-100

- E.F. BISCHOFF, « *De fastis Graecorum antiquioribus* », *Leipziger Studien* 8 (1885), pp. 315-415
- E.F. BISCHOFF, « Beiträge zur Wiederstellung altgriechischer Kalender », *Leipziger Studien* 16 (1894), pp. 141-158
- E.F. BISCHOFF, « Kalender 51) », *RE* X, 1912, col. 1568-1602
- FR. BLECKMANN, *De inscriptionibus quae leguntur in vasculis Rhodiis*, Göttingen, 1907
- FR. BLECKMANN, « Zu den rhodischen eponymen Heliospriestern », *Klio* 12 (1912), pp. 249-258
- CHR. BLINKENBERG, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg) IV. La Chronique du temple lindien*, Copenhagen, 1912 [OKDVSF 5-6]
- CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka I. L'image d'Athana Lindia.*, Copenhagen, 1917 [HFM 1.2]
- CHR. BLINKENBERG, *Oversættelse af den lindiske Tempelkrønike [Traduction de la Chronique du Temple lindienne]*, Copenhagen, 1919
- CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka V. Fibules grecques et orientales.*, Copenhagen, 1926 [HFM 13.1]
- CHR. BLINKENBERG, *Lindos. Fouilles de l'acropole (1902-1914) I. Les petits objets*, Berlin, 1931
- CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VI. Les prêtres de Poseidon Hippios. Etude sur une inscription lindienne*, Copenhagen, 1937 [AKM 2.2]
- CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VII. Triemiolia. Etude sur un type de navire rhodien*, Copenhagen, 1938 [ABM II.4]
- CHR. BLINKENBERG, *Lindiaka VIII. Deux documents chronologiques rhodiens*, Copenhagen, 1938 [AKM 2.4]
- CHR. BLINKENBERG, « Règlements de sacrifices rhodiens », *Δράγμα Martino P. Nilsson a.D. IV id. Iul. anno MCMXXXIX dedicatum*, Lund, 1939, pp. 96-113
- CHR. BLINKENBERG, *Lindos. Fouilles de l'acropole (1902-1914) II. Inscriptions [...] avec un appendice contenant diverses autres inscriptions rhodiennes*, Berlin, Copenhagen, 1941
- CHR. BLINKENBERG, K.-FR. KINCH, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg). Troisième rapport*, Copenhagen, 1905 [OKDVSF 2]
- H. BLITZER, « ΚΟΡΩΝΕΙΚΑ. Storage-Jar Production and Trade in the Traditional Aegean », *Hesperia* 59 (1990), pp. 675-711
- FR. BLUHME, « Die Ordnung der Fragmente in der Pandektentiteln », *ZRG* 4 (1820), pp. 257-472 = *Labeo* 6 (1960), pp. 50-96, 237-277, 368-404
- CHR. BÖRKER, « Zur Datierung einiger Inschriften aus der rhodischen Peraia », *ZPE* 28 (1978), pp. 35-39
- CHR. BÖRKER, « Der rhodische Kalender », *ZPE* 31 (1978), pp. 193-218
- A. BRESSON, « Richesse et pouvoir à Lindos à l'époque hellénistique », in S. Dietz, I. Papachristodoulou (edd.), *Archaeology in the Dodecanese*, Copenhagen, 1988, pp. 145-154
- A. BRESSON, *Recherches sur la société rhodienne (480 av. J.-C. – 100 ap. J.-C.)*, thèse de l'Université de Franche-Comté, Besançon, 1994
- A. BRESSON, « L'onomastique romaine à Rhodes », in A. Rizakis (ed.), *Roman Onomastics in the Greek East. Social and Political Aspects. Proceedings of the International Colloquium Organized by the Finnish Institute and the Centre for Greek and Roman Antiquity, Athens 7-9 September 1993*, Athènes, 1996, pp. 225-238
- A. BRESSON, « Italiens et Romains à Rhodes et à Caunos », *BCH suppl.* 41 (2002), pp. 147-162
- A. BRESSON, « Relire la Chronique du temple lindien », *Topoi* 14 (2006), pp. 527-551
- P. BRIANT, *Histoire de l'empire perse de Cyrus à Alexandre*, Paris, 1996
- T.R.S. BROUGHTON, *The Magistrates of the Roman Republic II*, New York, 1960

- A. BRUGNONE, « Bolli anforari rodi dalla necropoli di Lilibeo », *Kokalos* 32 (1986), pp. 19-100
- P. BRÛLÉ, *La piraterie crétoise hellénistique*, Paris, 1978
- PH. BRUNEAU, P.-Y. BALUT, *Artistique et archéologie*, Paris, 1997
- E. BUND, « Salvus Iulianus, Leben und Werk », *ANRW II*, 15, 1976, pp. 408-454
- G. BUSOLT, *Griechische Geschichte bis zur Schlacht bei Chaeroneia III*, Gotha, 1897
- C. VAN BYNKERSHOEK, *Ad legem 'Αξιώςις de Lege Rhodia de iactu liber singularis*, Hague, 1702
- P. CABANES, « Les concours des Naia de Dodone », *Nikephoros* 1 (1988), pp. 49-84
- L. CALBOLI MONTEFUSCO, *Consulti Fortunatiani Ars rhetorica. Introduzione, edizione critica, traduzione italiana e commento*, Bologna, 1979
- C.A. CANNATA, *Histoire de la jurisprudence européenne I. La jurisprudence romaine*, Turin, 1989
- J. CARCOPINO, *La loi de Hiéron et les Romains*, Paris, 1919
- L. CASSON, « Hemiolia and Triemiolia », *JHS* 78 (1958), pp. 14-18
- L. CASSON, *Ships and Seamanship in the Ancient World*, Princeton, 1986²
- G.L. CASTELLI [Prince de] TORREMUZZA, *Siciliae et objacentium insularum veterum inscriptionum nova collectio prolegomenis notis illustrata*, Palerme, 1784² [1769¹]
- M. ÇETIN ŞAHİN, « A Hellenistic Decree of the Chrysaoric Confederation From Lagina », *EA* 35 (2003), pp. 1-5
- M. CHANG, *Forest Hydrology. An Introduction to Water and Forest*, Boca Raton, 2005²
- E. CHEVREAUX, « La *lex Rhodia de iactu* : un exemple de la réception d'une institution étrangère dans le droit romain », *RHD* 73 (2005), pp. 67-80
- M. COLLIGNON, « Inscription de Rhodes », *BCH* 7 (1883), pp. 96-99
- N. CONOVICI, Y. GARLAN, « Les timbres amphoriques étrangers trouvés à Sinope », *Anatolia Antiqua* 12 (2004), pp. 109-122
- E. CORSINI, *Fasti Attici in quibus archontum Atheniensium series philosophorum aliorumque illustrium virorum aetas, atque praecipua Atticae historiae capita per Olympicos annos disposita describuntur novisque observationibus illustrantur II*, Florence, 1747
- M. COTTIER, « La ferme des douanes en Orient et la *lex portorii Asiae* », in J.-J. Aubert (ed.), *Tâches publiques et entreprise privée dans le monde romain*, Neuchâtel, Genève, 2003, pp. 215-228
- E. COURTNEY, *A Commentary on the « Satires » of Juvenal*, Londres, 1980
- J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce d'importation : les vins de France aux anciens Pays-Bas (XIII^e-XVI^e siècle)*, Paris, 1958
- L. CRISCUOLO, *Bolli d'anfora greci e romani. La Collezione dell'Università Cattolica di Milano. SSA 6*, Bologna, 1982
- E. CUQ, « *lex* » *DS III.2*, 1904, pp. 1107-1174
- J. DAUVILLIER, « Le droit maritime phénicien », *RIDA* 6 (1959), pp. 33-63
- A. DESJARDINS, *Introduction historique à l'étude du droit commercial maritime*, Paris, 1890
- G. CRISPI, « *Monumenta Graeca Sicula* », *Opuscoli di letteratura*, Palerme, 1836, pp. 254-284
- A. CRUCIUS, *Disputatio juridica inauguralis ad L. 'Αξιώςις IX. ff. de lege Rhodia de iactu*, Utrecht, 1658
- A. DEBRUNNER, "Episousios" und kein Ende », *MH* 9 (1952), pp. 60-62
- S.J. DE LAET, *Portorium. Etude sur l'organisation douanière chez les Romains, surtout à l'époque du Haut-Empire*, Bruges, 1949
- A.-L. DELATTRE, « Le mur à amphores de la colline Saint-Louis à Carthage », *BCTH* (1894), pp. 89-119

- FR. DE MARTINO, « *Lex Rhodia* », *RDN* 3 (1937), pp. 335-347 ; 4 (1938), pp. 3, 38, 180-214 = *Scritti di diritto romano II. Diritto e società nell'antica Roma*, Rome, 1982, pp. 72-147
- P. DEMONT, « Le kleroterion (« machine à tirer au sort ») et la démocratie athénienne », *BAGB* (2003), pp. 26-52
- H. DEMOULIN, « Les Rhodiens à Ténos », *BCH* 27 (1903), pp. 233-259
- FR. DE ROBERTIS, « *Lex Rhodia*. Critica ed anticritica su D. 14, 2, 9 », *Studi in onore di Vincenzo Arangio-Ruiz III*, Naples, 1952, pp. 155-173 = *Scritti varii di diritto romano II*, Bari, 1987, pp. 309-327
- B. DICKS, *Rhodes*, Newton Abbot, Harrisburg, 1974
- B. DIGNAS, « Rhodian Priests after the Synoecism », *AncSoct* 33 (2003), pp. 35-51
- FR. DI PAOLA AVOLIO, *Delle antiche fatture di argilla che si ritrovano in Sicilia*, Palerme, 1829
- W. DITTENBERGER, *De sacris Rhodiorum commentatio I-II*, Halle, 1886-1887
- A. DUMONT, « Timbre amphorique portant le nom du mois intercalaire », *RA* 2 (1869), pp. 360-361 = *Mélanges d'archéologie et d'épigraphie*, Paris, 1892, pp. 155-156
- CHR. DUNANT, J. POUILLOUX, *Etudes thasiennes V. Recherches sur l'histoire et les cultes de Thasos 2. De 196 avant J.-C. jusqu'à la fin de l'Antiquité*, Paris, 1958
- E. DYGGVE, *Lindos. Fouilles de l'acropole (1902-1914) III. Le sanctuaire d'Athana Lindia et l'architecture lindienne*, Berlin, Copenhagen, 1960
- H. ENGELMANN, D. KNIBBE, *Das Zollgesetz der Provinz Asia. Eine neue Inschrift aus Ephesos*. *EA* 14, Bonn, 1989
- A.L. ERMETI, « Il rilievo navale di Lindos. Definizione di hemiolia e trihemiolia », *RAL* 33 (1978), pp. 175-197
- R. ETIENNE, « La date du prêtre éponyme de Rhodes, Autocratès », *BCH suppl.* 13 (1986), pp. 45-47
- R. ETIENNE, *Ténos et les Cyclades, du milieu du IV^e siècle av. J.-C. au milieu du III^e siècle ap. J.-C.*, Athènes, Paris, 1990
- J.-Y. EMPEREUR, « Ἡ χρονολογία τῶν Ροδιακῶν ἀμφορεῶν », *Rhodes* 1989, pp. 199-209
- PH. FABIA, « Néron et les Rhodiens », *RPh* 20 (1896), pp. 129-145
- E. FASCHER, *Προφήτης. Eine Sprach- und religionsgeschichtliche Untersuchung*, Giessen, 1927
- J.-L. FERRARY, « La *lex Antonia de Termessibus* », *Athenaeum* 66 (1988), pp. 419-457
- J.-L. FERRARY, *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique, de la seconde guerre de Macédoine à la guerre contre Mithridate*, Rome, 1988
- K. FIEHN, « Telos », *RE* V, 1934, col. 427-431
- G. FINKIELSZTEJN, « Chronologie et diffusion des dernières amphores timbrées rhodiennes : étude préliminaire », *RCRFA* 36 (2000), pp. 407-415
- G. FINKIELSZTEJN, *Chronologie détaillée et révisée des éponymes amphoriques rhodiens, de 270 à 108 av. J.-C. environ*, Oxford, 2001
- G. FINKIELSZTEJN, « Establishing the Chronology of Rhodian Amphora Stamps : The Next Steps », *Athènes 2002*, pp. 117-121
- P. FOUCART, « Inscriptions inédites de l'île de Rhodes », *RA* 15 (1867), pp. 204-221
- J. FRANCE, *Quadragesima Galliarum. L'organisation douanière des provinces alpestres, gauloises et germaniques de l'Empire romain (I^{er} siècle avant J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.)*, Rome, 2001
- J. FRANCE, « La ferme des douanes dans les provinces occidentales de l'empire romain », in J.-J. Aubert (ed.), *Tâches publiques et entreprise privée dans le monde romain*, Neuchâtel, Genève, 2003, pp. 193-213

- H. FRANCOLTE, « La confirmation des décrets honorifiques à Rhodes », *Mélanges de droit public grec*, Liège, Paris, 1910, pp. 163-165
- H. FRANCOLTE, « Le pain à bon marché et le pain gratuit dans les cités grecques », in *Mélanges Nicole. Recueil de mémoires de philologie classique et d'archéologie offerts à Jules Nicole à l'occasion du XXX^e anniversaire de son professorat*, Genève, 1905, pp. 135-157 = *Mélanges de droit public grec*, Liège, Paris, 1910, pp. 289-312
- P.M. FRASER, « The Tribal-Cycles of Eponymous Priests at Lindos and Kamiros », *Eranos* 51 (1953), pp. 23-47
- P.M. FRASER, « Alexander and the Rhodian Constitution », *PP* 7 (1952), pp. 192-206
- P.M. FRASER, *Rhodian Funerary Monuments*, Oxford, 1977
- P.M. FRASER, G.E. BEAN, *The Rhodian Peraea and Islands*, Oxford, 1954
- P.M. FRASER, E. MATTHEWS, *A Lexicon of Greek Personal Names I. The Aegean Islands, Cyprus, Cyrenaica*, Oxford, 1987
- J. FRAZER, *The Worship of Nature*, Londres, 1926
- T.W. FRENCH, « Losses and Survivals in the Dodecanese », *ABSA* 43 (1958), pp. 193-200
- P. FRÖHLICH, *Les cités grecques et le contrôle des magistrats (IV^e – I^{er} siècle avant J.-C.)*, *HEMGR* 33, Genève, 2004
- A. GABRIEL, *La cité de Rhodes II. Architecture civile et religieuse*, Paris, 1923
- V. GABRIELSEN, « The Rhodian Associations Honouring Dionysodoros from Alexandria », *C&M* 45 (1994), pp. 137-160
- V. GABRIELSEN, *The Naval Aristocracy of Hellenistic Rhodes*, Aarhus, 1997
- V. GABRIELSEN, « The Synoikized Polis of Rhodes », in P. Flensted-Jensen, Th. Heine Nielsen, L. Rubinstein (edd.), *Polis and Politics*, Copenhagen, 2000, pp. 179-195
- Y. GARLAN, « Koukos. Données nouvelles pour une nouvelle interprétation des timbres amphoriques thasiens », *BCH suppl.* 5 (1979), pp. 213-266
- Y. GARLAN, *Amphores et timbres amphoriques grecs. Entre érudition et idéologie*, Paris, 2000
- Y. GARLAN, I. TATLİCAN, « Fouilles d'ateliers amphoriques à Nisiköy et à Zeytinlik (Sinop) en 1996 et 1997 », *Anatolia Antica* 6 (1998), pp. 407-422
- T. GIARO, « Sulpicius (Rufus, Servius) 123 », *Der neue Pauly* XI, 2001, col. 1102-1103
- P.F. GIRARD, *Manuel élémentaire de droit romain*, Paris, 1929⁸
- P.F. GIRARD, F. SENN et al., *Textes de droit romain*, Paris, 1967⁷
- R. GINOUVÈS, *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine III. Espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, Rome, 1998
- J. GODEFROY [GOTHOFREDVS], « Ὑπομνήμα, Ad legem Ἀξιῶσις, seu, Legem Deprecatio 9. Digestis de L. Rhodia de Iactu », *De imperio maris et de iure naufragii colligendi legeque Rhodia*, Genève, 1664
- L. GOLDSCHMIDT, « Lex Rhodia und Agermanament. Der Schiffsrath. Studie zur Geschichte und Dogmatik des europäischen Seerechts », *Zeitschrift für Handelsrecht* 35 (1888), pp. 1-54
- V.R. GRACE, « Stamped Amphora Handles Found in the American Excavations in the Athenian Agora 1931-1932 », *Hesperia* 3 (1934), pp. 197-310
- V.R. GRACE, « The Stamped Amphora Handles », in H. Goldman (ed.), *Tarsus I. Excavations at Gözlükule*, Princeton, 1950, pp. 135-148
- V.R. GRACE, « Timbres amphoriques trouvés à Délos », *BCH* 76 (1952), pp. 514-540
- V.R. GRACE, « The Eponyms Named on Rhodian Amphora Stamps », *Hesperia* 22 (1953), pp. 116-128
- V.R. GRACE, « Stamped Wine Jar Fragments », in L. Talcott et al., *Small Objects from the Pnyx II*, *Hesperia suppl.* X (1956), pp. 117-189
- V.R. GRACE, « Notes on the Amphoras from the Koroni Peninsula », *Hesperia* 32 (1963), pp. 319-334

- V.R. GRACE, « Revisions in Early Hellenistic Chronology », *MDAI(A)* 89 (1974), pp. 193-200
- V.R. GRACE, « The Middle Stoa Dated by Amphora Stamps », *Hesperia* 54 (1985), pp. 1-54
- V.R. GRACE, M. SAVVATIANOU-PÉTROPOULAKOU, « Les timbres amphoriques grecs », in Ph. Bruneau (ed.), *Exploration archéologique de Délos faite par l'Ecole française d'Athènes XXVII. L'îlot de la maison des comédiens*, Paris, 1970
- P. GRAINDOR, « Décrets de Ténos en l'honneur du médecin Apollonios de Milet », *Musée belge* 10 (1906), pp. 59-66
- Y. GRANDJEAN, FR. SALVIAT, *Guide de Thasos*, Paris, 2000
- M. GUARDUCCI, *Epigrafia Greca* IV, 1995²
- V. GUÉRIN, *Voyage dans l'île de Rhodes et description de cette île*, Paris, 1856
- R. HAAB, « Schweizerisches Seerecht », *Festgabe der Basler Juristenfakultät zum Schweizerischen Juristentag : September 1942*, Bâle, 1942, pp. 123-188
- CHR. HABICHT, « Der rhodische Eponym Autokrates (*IG* XII 5, 824) », *Chiron* 19 (1989), pp. 273-277
- CHR. HABICHT, « Ein neues Bürgerrechtsdekret aus Ephesos », *ZPE* 77 (1989), pp. 88-91
- CHR. HABICHT, « The Seleucids and Their Rivals », *CAH* VIII², Cambridge, 1989
- CHR. HABICHT, « Rhodian Amphora Stamps and Rhodian Eponyms », *REA* 105 (2003), pp. 541-578
- CHR. HABICHT, « Datum und Umstände der rhodischen Schlichtung zwischen Samos und Priene », *Chiron* 35 (2005), pp. 137-146
- CHR. HABICHT, « Ludwig Ross als Epigraphiker », in H.R. Goette (ed.), *Ludwig Ross und Griechenland. Akten des internationalen Kolloquiums, Athen, 2.-3. Oktober 2002*, Rahden, 2005, pp. 107-112
- CHR. HABICHT, « Notes on the Priests of Athena Lindia », *Studi Hellenistici* XVI, Pise, 2005, pp. 71-78
- R. HAMPE, A. WINTER, *Bei Töpfern und Töpferinnen in Kreta, Messenien und Zypern*, Mainz, 1962
- M.B. HATZOPOULOS, *Macedonian Institutions under the Kings II. Epigraphic Appendix*, Athènes, 1996
- A. HENRICHS, « Die Maenaden von Milet », *ZPE* 4 (1969), pp. 237-238
- C. HIGBIE, *The Lindian Chronicle and the Greek Creation of their Past*, Oxford, 2003
- K.F. HERMANN, « Über griechische Monatskunde und die Ergebnisse ihrer neuesten Bereicherungen », *AKGWG* 2 (1844), pp. 43-168
- FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Anagraphe der Priester des Apollon Erethimios », *Hermes* 29 (1894), pp. 16-24
- FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *BPhW* 6.I.1900, pp. 16-22
- FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Zeitbestimmung der rhodischen Künstlerinschriften », *JDAI* 9 (1894), pp. 23-43
- FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Inschriften von Rhodos und Thera », *Hermes* 36 (1901), pp. 440-443
- FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die rhodischen Amphorenstempel », *BPhW* 4 (25.I.1913), pp. 124-125
- FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Die Deme der rhodischen Städte », *MDAI(A)* 42 (1917), pp. 171-184
- FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Nochmals Apollon Erethimios », *Hermes* 61 (1926), pp. 476-477
- FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodische Priesterlisten und Feste », *ARW* 27 (1929), pp. 349-354
- FR. HILLER VON GAERTRINGEN, « Rhodos », *RE suppl.* V, 1931, col. 731-840
- FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *GGA* 1/2 (1933), pp. 16-24

- FR. HILLER VON GAERTRINGEN, *GGA* 5 (1934), pp. 193-202
- FR. HILLER VON GAERTRINGEN, M. KRISPI, « Ἑλληνορρομαϊκὰ πλοῖα », *Laographia* 7 (1923), pp. 56-60
- G. HIRSCHFELD, *The Collection of Greek Inscriptions in the British Museum IV.1. Knidos, Halikarnassos and Branchidae*, Oxford, 1893
- W. HOEPFNER, *Der Koloss von Rhodos und die Bauten des Helios. Neue Forschungen zu einem der sieben Weltwunder*, Mainz am Rhein, 2003
- M. HOLLEAUX, « Sur la chronologie des inscriptions rhodiennes », *Rph* 17 (1893), pp. 171-185 = *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques I*, Paris, 1938, pp. 381-397
- M. HOLLEAUX, « Notes sur la "Chronique de Lindos" », *REG* 26 (1913), pp. 40-46 = *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques I*, Paris, 1938, pp. 401-407
- M. HOLLEAUX, « Etudes d'histoire hellénistique. Sur la guerre crétoise (κρητικὸς πόλεμος) » *REG* 30 (1917), pp. 88-104 = *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques IV*, Paris, 1952, pp. 163-177
- M. HOLLEAUX, *La Grèce et les monarchies hellénistiques au III^e siècle avant J.-C.*, Paris, 1921
- E. HÜBNER, *Exempla scripturae epigraphicae Latinae a Caesaris dictatoris morte ad aetatem Iustiniani*, Berlin, 1885
- N. JEFREMOW, *Die Amphorenstempel des hellenistischen Knidos*, Munich, 1995
- M. HOLLEAUX, CH. DIEHL, « Inscriptions de l'île de Rhodes », *BCH* 9 (1885), pp. 85-124
- T. HONORÉ, [notices biographiques], *Oxford Classical Dictionary*, Oxford, 1999³
- T. HONORÉ, *Tribonian*, Londres, 1978
- H. HONSELL, « *Ut omnium contributione sarciatur quod pro omnibus datum est*. Die Kontribution nach der *Lex Rhodia de iactu* », in M.J. Schermaier, Z. Végh (edd.), *Ars boni et aequi. Festschrift für Wolfgang Waldstein zum 65. Geburtstag*, Stuttgart, 1993, pp. 141-15
- P. HUVELIN [ed. H. Lévy-Bruhl], *Etudes d'histoire du droit commercial romain (histoire externe – droit maritime)*, Paris, 1929
- S.A. IMMERWAHR, « Biography of Virginia Grace », in M. Sharp Joukowsky, B.S. Lesko (edd.), http://brown.edu/Research/Breaking_Ground/
- P. JÖRS, « Aemilius (Papinianus) 105 », *RE* I (1893), col. 572-575
- P. JÖRS, « Alfenus 8 », *RE* I, 1894, col. 1472-1474
- P. JÖRS, « Antistius 34 », *RE* I, 1894, col. 2548-2557
- K.-FR. KINCH, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg). Quatrième rapport*, Copenhagen, 1907 [OKDVSF 1]
- G. KLAFFENBACH « Zu griechischen Inschriften », *MH* 6 (1949), pp. 216-225
- C.G. KOEHLER, « Virginia Randolph Grace, 1901-1994 », *AJA* 100 (1996), pp. 153-155
- W. KÖNIG, *Der Bund der Nesioten. Ein Beitrag zur Geschichte der Kykladen und benachbarten Inseln im Zeitalter des Hellenismus*, Halle, 1910
- GR. KONSTANTINOPOULOS, *Rhodos. Stadt und Insel*, Rhodes, Munich [etc.]
- GR. KONSTANTINOPOULOS, *La Città di Rodi*, Athènes, s.d.
- V. KONTORINI, « Les concours des grands Eréthimia à Rhodes », *BCH* 99 (1975), pp. 96-117
- V. KONTORINI, *Ἀνέκδοτες ἐπιγραφές Ρόδου II*, Athènes, 1989
- V. KONTORINI, « Ἐνα νέο γυμνάσιο στὴ Ρόδο καὶ ἡ μαρτυρία τοῦ Διοδώρου XX, 100, 3-4. Μέρος δεύτερο : οἱ ἐπιγραφές », *AC* 58 (1989), pp. 157-177
- PH. KOSTOMITSOPOULOS, « Lindian Sacrifice ; An Evaluation of the Evidence Based on New Inscriptions », in S. Dietz, I. Papachristodoulou (edd.), *Archaeology in the Dodecanese*, Copenhagen, 1988, pp. 121-128
- H. KRELLER, « *Lex Rhodia*. Untersuchungen zur Quellengeschichte des römischen Seerechtes », *ZGHK* 85 (1921), pp. 257-367

- H. KRÜGER, « Römische Juristen und ihre Werke », *Studi in onore di Pietro Bonfante nel XL anno d'insegnamento* II, Milan, 1930, pp. 301-337
- P. KRUEGER, *Manuel des antiquités romaines* XVI. *Histoire des sources du droit romain* [traduit de l'allemand par M. Brisaud], Paris, 1894 [1888]
- W. KUNKEL, « Das Wesen des *ius respondendi* », *SZ* 66 (1948), p. 433
- W. KUNKEL, *Geschichte der römischen Rechtswissenschaft*, Weimar, 1961
- V. LAMBRINOUDAKIS, M. WÖRRLE, « Ein hellenistisches Reformgesetz über das Urkundenwesen von Paros », *Chiron* 13 (1983), pp. 283-368
- G. LANDWEHR, « Prinzipien der gemeinschaftlichen Kosten- und Schadenstragung im Seerecht und aussergewöhnliche Formen der Haverei im 18. Jahrhundert », *Gedächtnisschrift für Wolfgang Martens*, Berlin, New York, 1987, pp. 619-636
- V.V. LATYŠEV, *O nekotorych éoličeskich i doričeskich kalendar'ach* [A propos de quelques calendriers éoliens et doriens], Saint-Pétersbourg, 1883
- L. LAURENZI, « I Monumenti dell'antica Rodi. Prima relazione sugli scavi e sui restauri », *Memorie FERT* 2 (1938), pp. 25-29
- M.L. LAWALL, « Early Excavations at Pergamon and the Chronology of Rhodian Amphora Stamps », *Hesperia* 71 (2002), pp. 295-324
- E. LEVY, E. RABEL, *Index interpolationum quae in Justiniani Digestis inesse dicuntur*, Weimar, 1929
- N. LEWIS, *The Compulsory Public Services of Roman Egypt. PapFlor* 28 Florence, 1997²
- D. LIEBS, *Hermogenians iuris epitomae*, Göttingen, 1964
- D. LIEBS, « Römische Provinzialjurisprudenz », *ANRW* II.15, 1976, pp. 310-312
- D. LIEBS, *Römische Jurisprudenz in Africa. Mit Studien zu den pseudopaulinischen Sentenzen*, Berlin, 1993
- E. LIPPOLIS, « Il santuario di Athana a Lindo », *ASAA* 66-67 [n.s. 48-49] (1988-1989) [1993], pp. 97-157
- V. LUNGU, « Nouvelles données concernant la chronologie des amphores rhodiennes de la fin du III^e siècle au début du II^e siècle av. J.-C. », *Dacia* [n.s.] 34 (1990), pp. 209-217
- P. JOUGUET, « Documents ptolémaïques », *BCH* 21 (1897), pp. 141-147
- J. MA, *Antiochos III et les cités de l'Asie mineure occidentale*, Paris, 2004
- A. MAIURI, « Un nuovo decreto di associazione a Rodi », *ASAA* 4-5 (1921-1922) [1924], pp. 223-232
- A. MAIURI, « Una fabbrica di anfore rodie », *ASAA* 4-5 (1921-1922) [1924], pp. 249-267
- A. MAIURI, « Scoperta di un giacimento anforario presso Villanova », *Clara Rhodos* I, Rhodes, 1928, pp. 84-87
- A.D. MANFREDINI, « Il naufragio di Eudemone », *SDHI* 49 (1983), pp. 375-394
- D. MANTOVANI, *Digesto e masse bluhmiane*, Milan, 1987
- G. MARCOU, « Nomos rhodion nautikos e la scoperta a Rodi di una colonna di marmo con l'iscrizione di Paolo (D.14.2.) », in E. Turco Bulgherini (ed.), *Studi in onore di Antonio Lefebvre d'Ovidio in occasione dei cinquant'anni del Diritto della navigazione* I, Milan, 1995, pp. 609-640
- M. MARRONE, « D. 14. 2. 2 pr. : "retentio" e "iudicia bonae fidei" », *Iura* 6 (1955), pp. 170-178
- L. MARTIN VAZQUEZ, *Inscripciones rodias*, Madrid, 1988
- D. MATTHES, « Hermagoras von Temnos 1904-1955 », *Lustrum* 3 (1958), pp. 58-214
- E. MEIGNEN, *Etude sur la lex Rhodia de jactu*, Paris, 1886
- L.-R. MÉNAGER, « "naulum" et "receptum rem salvam fore". Contribution à l'étude de la responsabilité contractuelle dans les transports maritimes, en droit romain », *RHD* 38 (1960), pp. 177-213, 385-411

- G.D. MEROLA, *Autonomia locale, governo imperiale. Fiscalità e amministrazione nelle province asiatiche*, Bari, 2001
- A.J.M. MEYER-TERMEER, *Die Haftung der Schiffer im Griechischen und Römischen Recht*, Zutphen, 1978
- L. MIGEOTTE, *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève, Québec, 1992
- A. MOMIGLIANO, « Note rodie V. La difesa dei sacra lindii », *RFIC* [n.s.] 14 (1936), pp. 61-63
- A. MOMMSEN, « Jahresbericht über die griechischen Sakralaltertümer », *JFCA* 58 (1889), pp. 222-261, 409-437
- TH. MOMMSEN, *Le droit public romain* [traduit de l'allemand par P.F. Girard] VI, Paris, 1985 [1894¹]
- R. MONIER, *Manuel élémentaire de droit romain*, Paris, 1954
- D. MORELLI, « I culti in Rodi », *SCO* 8 (1959), pp. 1-188
- J.D. MORGAN, « The Calendar and the Chronology of Athens », *AJA* 100 (1996), p. 395
- L. MORRICONE, « I sacerdoti di Halios. Frammento di catalogo rinvenuto a Rodi », *ASAA* 27-29 [n.s. 11-13] (1949-1951) [1952], pp. 351-380
- J.S. MORRISON, « Hemiolia, Trihemiolia », *IJNA* 9.2 (1980), pp. 121-126
- P. MOZOLÍK, « Lex Rhodia de iactu », *Concilium eirene* XVI, Prague, 1983, pp. 155-160
- Fr. MÜNTER, *Epistola ad virum illustrium et excellentissimum Sergium ab Ouvaroff [...]*, Copenhagen, 1822
- F. MÜNZER, « Sulpicius (Rufus) 92) », *RE* IVa, 1932, col. 843-849
- F. MÜNZER, « Ofellius 4) », *RE* XVII, 1937, col. 2040-2041
- G. NACHTERGAEL, *La collection Marcel Hombert I. Timbres amphoriques et autres documents écrits acquis en Egypte*, Bruxelles, 1978
- CH.TH. NEWTON, *Travels and Discoveries in the Levant* I, Londres 1865
- CL. NICOLET, « Les clauses fiscales », in Cl. Nicolet (dir.), *Insula sacra. La loi Gabinia-Calpurnia de Délos*, 58 av. J.-C., Rome, 1980, pp. 85-109
- CL. NICOLET, « La lex Gabinia-Calpurnia de insula Delo et la loi « annonaire » de Clodius (58 av. J.-C.) », *CRAI* (1980), pp. 260-292 = *Censeurs et publicains*, Paris, 2000, pp. 211-233
- CL. NICOLET, « A propos du règlement douanier d'Asie : *dèmosiônia* et les prétendus *quinque publica Asiae* », *CRAI* (1990), pp. 675-698 = *Censeurs et publicains*, Paris, 2000, pp. 335-352
- CL. NICOLET, « Le *Monumentum Ephesenum* et la délimitation du *portorium* d'Asie », *MEFRA* 105 (1993), pp. 929-959 = *Censeurs et publicains*, Paris, 2000, pp. 367-384
- M.P. NILSSON, *Griechische Feste von religiöser Bedeutung, mit Ausschluss der attischen*, Leipzig, 1906
- M.P. NILSSON, *Exploration archéologique de Rhodes (Fondation Carlsberg) V. Timbres amphoriques de Lindos, publiés avec une étude sur les timbres amphoriques rhodiens*, Copenhagen, 1909 [OKDVSF 1 et 4]
- J. OEHLER, « Γυμνασίαρχος », *RE* VII, 1912, col. 1969-2004
- F. OLIVIER-MARTIN, « Des divisions du louage en droit romain », *RHD* 15 (1936), pp. 419-475
- D.J. OSLER, « The Compilation of Justinian's Digest », *ZS* 102 (1985), pp. 129-184
- D.J. OSLER, « Following Bluhme : a Note on Dario Mantovani, "Digesto e masse Bluhmiane" », *Iura* 39 (1988), pp. 137-158
- W. OZUCHOWSKI, « Appunti sul problema del « iactus » in diritto romano », *Iura* 1 (1950), pp. 292-300
- I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, *Oí ἀρχαῖοι Ροδιακοὶ δῆμοι. Ἱστορικὴ ἐπισκόπηση. Ἡ Ἰαλυσία*, Athènes, 1989
- I.CHR. PAPACHRISTODOULOU, « Σχέσεις Νισύρου καὶ Ρόδου στὴν ἀρχαιότητα. Ὁ δῆμος Νισυρίων στὰ πλαίσια τῆς ἐνιαίας Ροδιακῆς πολιτείας », *Nisyriaka* 12 (1993), pp. 39-52.

- M. PALACZYK, « Die Zusatzstempel (« Secondary Stamps ») der rhodischen Amphoren », *JÖAI* 68 (1999), pp. 59-103;
- M. PALACZYK, « Secondary Stamps in the Rhodian Amphora Production », *RCRFA* 36 (2000), pp. 397-406
- M. PALACZYK, « Rhodische Rundstempel mit Helioskopf. Zur Chronologie der Perioden V und VI », in S. Buzzi et al. (edd.), *Zona archeologica. Festschrift für Hans Peter Isler zum 60. Geburtstag*, Bonn, 2001, pp. 319-329
- J.-M. PARDESSUS, *Us et coutumes de la mer, ou collection des usages maritimes des peuples de l'antiquité et du moyen âge I*, Paris, 1847
- R. PARKER, D. OBBINK, « Aus der Arbeit der "Inscriptiones Graecae" VI. Sales of Priesthoods on Cos I », *Chiron* 30 (2000), pp. 415-449
- R. PARKER, D. OBBINK, « Aus der Arbeit der "Inscriptiones Graecae" VII Priesthoods on Cos II », *Chiron* 31 (2001), pp. 229-252
- W.R. PATON, « Inscriptions de Rhodes », *BCH* 14 (1890), pp. 275-291
- W.R. PATON, « Appendix B. The Coan Calender », in W.R. Paton, E.L. Hicks, *The Inscriptions of Cos*, Oxford, 1891, pp. 327-334
- V. PERMERSTEIN, « *Libellus* », *RE* XIII.1, 1926, col. 26-61
- P. PERLMANN, « The Calendrical Position of the Nemean Games », *Athenaeum* 57 (1989), pp. 57-90
- M. PIÉRART, « Un oracle d'Apollon à Argos », *Kernos* 3 (1990), pp. 319-333
- I. PIMOUGUET-PEDARROS, « Le paysage rural et ses contraintes : le territoire continental de Rhodes à l'époque hellénistique (pérée intégrée) », *Cahiers Kubaba* 5 (2003), pp. 217-246
- A. PINZONE, « Naufragi, fisco e trasporti marittimi nell'età di Caracalla », *QC* 4.7 (1982), pp. 63-109
- S. PŁODZIEN, *Lex Rhodia de iactu*, Lublin, 1961
- A. PÓKECZ KOVÁCS, « Les problèmes du « *iactus* » et de la « *contributio* » dans la pratique de la *lex Rhodia* », *A bonis bona discere. Festgabe für János Zlinsky zum 70. Geburtstag*, Miskolc, 1998, pp. 172-188
- G. POMA, « Ricerche sull'adozione nel mondo rodio (III sec. a. C./III sec. d. C.) », *Epigraphica* 34 (1972), pp. 286-300
- E. PRIDIK, « Zu den rhodischen Amphorenstempeln », *Klio* 20 (1926), pp. 307-320
- K. PRITCHETT, « Month in Dorian Calendars », *AJA* 50 (1946), pp. 358-360
- G. PUGLIESE CARRATELLI, « Per la storia delle associazioni in Rodi antica », *ASAA* 21-22 [n.s. 1-2] (1939-1940 [1942]), pp. 147-200
- G. PUGLIESE CARRATELLI, *PP* 1 (1946), pp. 138-142, 399-400
- G. PUGLIESE CARRATELLI, « Alessandro e la costituzione rodia », *PP* 4 (1949), pp. 154-171
- G. PUGLIESE CARRATELLI, « Documenti sulle feste », in « Supplemento epigrafico rodio », *ASAA* 30-32 [n.s. 14-16] (1952-1954), pp. 250-261
- G. PUGLIESE CARRATELLI, « Ancora sui damoi di Rodi », *SCO* 6 (1956), pp. 62-75.
- G. PUGLIESE CARRATELLI, « ΕΞΙΑΡΙΣΤΕΩ, ΕΞΙΕΡΙΣΤΕΥΩ », *PP* 12 (1957), pp. 128-129
- G. PURPURA, « Relitti di navi e diritti del fisco. Una congettura sulla *Lex Rhodia* », *ASGP* 36 (1976), pp. 65-87
- G. PURPURA, « Il regolamento doganale di Cauno e la *lex Rhodia* in D. 14,2,9 », *ASGP* 38 (1985), pp. 271-331
- G. PURPURA, « Il naufragio nel diritto romano : problemi giuridici e testimonianze archeologiche », *ASGP* 43 (1995), pp. 463-476
- G. PURPURA, « La provincia romana d'Asia, i publicani e l'epigrafe di Efeso (*Monumentum Ephesinum*) », *Iura* 53 (2002), pp. 177-198
- G. PURPURA, « *Ius naufragii, sylai e lex Rhodia*. Genesi delle consuetudini marittime mediterranee », *ASGP* 47 (2002), pp. 274-292

- G. PURPURA, « La protezione dei giacimenti archeologici in acque internazionali e la *Lex Rhodia* del mare », *Mediterraneum* 3 (2004), pp. 13-26
- D. RAOUL-ROCHETTE, « Lettre à M. Welcker, sur quelques inscriptions grecques de la Sicile », *RhM* 4 (1836), pp. 63-98
- G. REGER, « Athens and Tenos in the Early Hellenistic Age », *CQ* 42 (1992), pp. 365-383
- B. RÉMY, *Antonin le Pieux (138-161). Le siècle d'or de Rome*, Paris, 2005
- E.E. RICE, « Prosopographika Rhodiaka » *ABSA* 81 (1986), pp. 209-250
- E.E. RICE, « Relations between Rhodes and the Rhodian Peraia », in V. Gabrielsen *et al.* (edd.), *Hellenistic Rhodes: Politics, culture, and Society*, Aarhus, 1999, pp. 45-54
- K. RIGSBY, *Asylia. Territorial Inviolability in the Hellenistic World*, Berkeley, 1996
- R. ROBAYE, *L'obligation de garde. Essai sur la responsabilité contractuelle en droit romain*, Bruxelles, 1987
- L. ROBERT, *Etudes anatoliennes. Recherches sur les inscriptions grecques de l'Asie Mineure*. EO 5, Paris, 1937
- L. ROBERT, *Etudes épigraphiques et philologiques*, Paris, 1938
- L. ROBERT, « Trihémiolies athéniennes », *RPh* 18 (1944), pp. 11-17 = « Contributions à un lexique épigraphique II. Trihémiolies athéniennes et ΦΥΛΑΚΙΔΕΣ » = *Hellenica* II, Paris, 1946, pp. 123-126
- L. ROBERT, « Epigraphie », in Ch. Samaran (dir.), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, pp. 453-497
- L. ROBERT, « Documents d'Asie mineure », *BCH* 102 (1978), pp. 395-543
- P.J. RHODES, D.M. LEWIS, *The Decrees of the Greek States*, Oxford, 1997
- L. ROSS, *Reisen auf den griechischen Inseln des ägäischen Meeres* III, Stuttgart, Tübingen, 1845
- L. ROSS, IV. *Reisen nach Kos, Halikarnassos, Rhodos und der Insel Cypern*, Halle, 1852
- M.I. ROSTOVITSEFF, *Histoire économique et sociale du monde hellénistique*, Paris, 1989 [Oxford, 1941¹]
- S.I. ROTROFF, *The Athenian Agora XXXIII. Hellenistic Pottery. The Plain Wares*, Princeton, 2006
- S.I. ROTROFF, A. OLIVER JR, *The Hellenistic Pottery from Sardis*, Cambridge (MA), 2003
- J. ROUGÉ, « Ὁ θειότατος Αὔγουστος », *RPh* 43 (1969), pp. 83-92
- J. ROUGÉ, *Recherches sur l'organisation du commerce maritime en Méditerranée sous l'Empire romain*, Paris, 1966
- J. ROUGÉ, « Le droit de naufrage et ses limitations en Méditerranée avant l'établissement de la domination de Rome », *Mélanges Piganiol* III, Paris, 1966, pp. 1467-1479
- J. ROUGÉ, « Droit romain et navigation. Autour des problèmes du jet », *L'exploitation de la mer de l'antiquité à nos jours* II. *La mer comme lieu d'échanges et de communication*, Valbonne, 1986, pp. 111-121
- J. ROUGÉ, « *Periculum maris* et transports d'Etat : la lettre 49 de Paulin de Nole », *Hestiasis : studi di tarda antichità offerti a Salvatore Calderone* II, Messine, 1988, pp. 119-136
- D. ROUSSET, « Epigraphie grecque et géographie historique du monde hellénique », *Annuaire EPHE [section des sciences historiques et philologiques]* 19 (2003-2004), pp. 119-123
- A. RUGGIERO, *L. Volusio Meciano tra giurisprudenza e burocrazia*, Naples, 1983
- FR. SALVIAT, « Le vin de Rhodes et les plantations du dème d'Amos », in M.-Cl. Amouretti, J.-P. Brun (edd.), *La production du vin et de l'huile en Méditerranée*. *BCH suppl.* 26 (1993), pp. 151-161
- E. SAMAMA, *Les médecins dans le monde grec. Sources épigraphiques sur la naissance d'un corps médical*, Genève, 2003
- A.E. SAMUEL, *Greek and Roman Chronology. Calendars and Years in Classical Antiquity*, Munich, 1972

- R. SANTORO, « *Actio civilis in factum, actio praescriptis verbis e praescriptio* », *Studi in onore di Cesare Sanfilippo*, Milan, 1983, pp. 681-717
- D. SCHANBACHER, « Zur Rezeption und Entwicklung des rhodischen Seewurfrechts in Rom », in B.-R. Kern *et al.* (edd.), *Humaniora. Medizin – Recht – Geschichte. Festschrift für Adolf Laufs zum 70. Geburtstag*, Heidelberg, 2006, pp. 257-273
- R. SHERK, « The Eponymous Officials of Greek Cities II. Mainland Greece and the Adjacent Islands », *ZPE* 84 (1990), pp. 231-295
- G. SCHERILLO, « Note critiche su opere di giurisprudenza », *Iura* 1 (1950), pp. 204-222
- A. SCHÖLL, *NJALZ* 74 (27.3.1845), pp. 294-296
- C. SCHUCHHARDT, « Amphorenstempel », *Altertümer von Pergamon VIII. Die Inschriften von Pergamon II : Römische Zeit; Inschriften auf Thon*, Berlin, 1895, col. 422-499
- F. SCHULZ, *History of Roman Legal Science*, Oxford, 1946
- V. SCIALOJA, « A proposito del fr. 2 pr. *de lege Rhodia* », *AG* 28 (1882), p. 80 = *Studi giuridici* I, Rome, 1933, pp. 106-107
- M. SEGRE, « Due nuovi testi storici », *RFIC* [n.s.] 10 (1932), pp. 452-461
- M. SEGRE, « L'agorà degli dei camirense », *Athenaeum* 22 (1934), pp. 144-150
- M. SEGRE, « Miscellanea II. Nota rodia », *RFIC* [n.s.] 14 (1936), pp. 293-295
- M. SEGRE, « Dedicà votiva dell'equipaggio di una nave rodia », *Clara Rhodos* VIII, Rhodes, 1936, pp. 225-244
- M. SEGRE, « Il culto rodio di Alessandro e dei Tolomei », *BSAA* 34 [n.s. 11.1] (1941), pp. 29-39
- M. SEGRE, « Un nuovo frammento del catalogo dei sacerdoti di Atena Lindia », *PP* 3 (1948), pp. 64-80
- M. SEGRE, « L'oracolo di Apollo Pythaeus a Rodi », *PP* 4 (1949), pp. 77-90
- M. SEGRE, « Rituali rodii di sacrifici », *PP* 6 (1951), pp. 139-153
- D. SESTINI, *Viaggi e opuscoli diversi*, Berlin, 1808
- J.L. SHAYA, *The Lindos Stele and the Lost Treasures of Athena : Catalogs, Collections, and Local History*, thèse de l'Université du Michigan, Ann Arbor, 2002
- J.L. SHAYA, « The Greek Temple as Museum : The Case of the Legendary Treasure of Athena from Lindos », *AJA* 109 (2005), pp. 423-442
- D.V. SIPPEL, « A Reconsideration of the "Eponyms" Inscribed on Rhodian Amphora Stamps », *AW* 11 (1985), pp. 121-128
- L. ŠKORPIL, « Corrections et suppléments à la liste des éponymes rhodiens » [en tchèque], *LF* 40 (1913), pp. 166-173
- A. SOUBIE, *Recherches sur les origines des rubriques du Digeste*, Tarbes, 1960
- E. STAVRIANOPOULOU, « Die Prosopographie von Telos », *Tekmèria* 1 (1995), pp. 79-151
- P. STEIN, « The Place of Servius Sulpicius Rufus in the Development of Roman Legal Science », *Festschrift für Franz Wieacker zum 70. Geburtstag*, Göttingen, 1978, pp. 175-184
- P.A. STIMOLO, « Il medico Apollonios e il koinon dei Nesiotai », *Epigraphica* 67 (2005), pp. 35-44
- J.L. STODDART, « On the Inscribed Pottery of Rhodes, Cnidus and Other Cities », *TRSL* [s. II] 3 (1850), pp. 1-127
- M.L. STRACK, « Inschriften aus ptolemäischer Zeit », *APF* 1 (1900), pp. 200-209
- G. SUSINI, « Gli Strateghi Rodii », in L. de Rosa (ed.), *Ricerche storiche ed economiche in memoria di Corrado Barbagallo*, Naples, 1970, pp. 413-428
- A. TCHERNIA, « Les urinatores », in A. Tchernia, P. Pomey, A. Hesnard, *L'épave romaine de la Madrague de Giens (Var)*. *Gallia suppl.* 34 (1978), pp. 29-31
- J.A.C. THOMAS, « Carriage by Sea », *RIDA* 7 (1960), pp. 489-505

- J.A.C. THOMAS, « Judicial Aspects of Carriage by Sea and Warehousing in Roman Law », *Recueils de la Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des institutions XXXI. Les grandes escales*, Bruxelles, 1974, pp. 117-159
- H.A. THOMPSON, « Two Centuries of Hellenistic Pottery », *Hesperia* 3 (1934), pp. 311-480
- S.V. TRACY, « Τὸ μὴ δις ἄρχειν », *CP* 86 (1991), 201-204
- J. TRIANTAPHYLLOPOULOS, « Varia Graeco-Romana », *Syntelesia Arangio Ruiz* II, Naples, 1964, pp. 903-908
- C. TRÜMPY, *Untersuchungen zu den altgriechischen Monatsnamen und Monatsfolgen*, Heidelberg, 1997
- C. TRÜMPY, « Les fondements religieux des calendriers grecs », in V. Pirenne-Deforge, Ö. Tunca (edd.), *Représentations du temps dans les religions. Actes du colloque organisé par le Centre d'histoire des religions de l'Université de Liège*, Genève, 2003, pp. 221-233
- M. TURCHETTI, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 2001
- B. TURZYNSKI DRUSHELL, *Studies in Amphora Handles : Rhodian, of the Benaki Collection*, thèse de doctorat, Harvard University, Cambridge (MA), 1970
- H. ULLRICH, *De Polybii fontibus Rhodiis*, Leipzig, 1898
- M.C. VAN DER KOLF, « Prophetes », *RE* XXIII.1, 1957, col. 797-814
- E. VANDERPOOL, V.R. MCCREDIE, A. STEINBERG, « Koroni : a Ptolemaic Camp on the East Coast of Attica », *Hesperia* 31 (1962), pp. 26-61
- E. VANDERPOOL, J.R. MCCREDIE, A. STEINBERG, « Koroni : the Date of the Camp and the Pottery », *Hesperia* 33 (1964), pp. 69-75
- H. VAN GELDER, « *Ad corpus inscriptionum Rhodiarum* », *Mnemosyne* 24 (1896), pp. 72-98, 179-198
- H. VAN GELDER, *Geschichte der alten Rhodier*, Hague, 1900
- H. VAN GELDER, « *Ad titulos quosdam Rhodios nuper repertos* », *Mnemosyne* 28 (1900), pp. 396-403
- H. VAN GELDER, « Sur les timbres amphoriques rhodiens et leur intérêt pour notre connaissance du commerce rhodien » [en néerlandais], *VMKAW* 5 (1915), pp. 186-253
- CHR. VELIGIANI-TERZI, *Damiurgen. Zur Entwicklung einer Magistratur*, Heidelberg, 1977
- J. VÉLISSAROPOULOS, *Les naoclères grecs*, Genève, Paris, 1980
- E. VERNAY, *Servius et son école. Contribution à l'histoire des idées juridiques à la fin de la République romaine*, Paris, 1909
- C.W. VOLLGRAFF, « Inscriptions d'Argos », *BCH* 27 (1903), pp. 260-279
- C.W. VOLLGRAFF, « Inscriptions d'Argos », *BCH* 33 (1909), pp. 171-200
- C.W. VOLLGRAFF, « *Novae inscriptiones Argivae* », *Mnemosyne* 44 [n.s.] (1916), pp. 65-59, 221-232
- C.W. VOLLGRAFF, *Le sanctuaire d'Apollon Pythéen à Argos*, Paris, 1956
- C.W. VOLLGRAFF, « Note sur une inscription de l'Aspis (Argos) », *BCH* 81 (1957), pp. 475-477
- H. WAGNER, « Die lex Rhodia de iactu », *RIDA* 44 (1997), pp. 357-380 = *Atti dell'Accademia Romanistica Costantiniana XIII. Convegno internazionale in memoria di André Chastagnol*, Naples, 2001, pp. 761-775
- G. WALTHER [Gualtherius], *Siciliae objacentium insularum et Bruttiorum antiquae tabulae*, Messine, 1625²
- A. WATSON, *Law of Obligations in the Later Roman Republic*, Oxford, 1965
- L. WENGER, *Quellen des römischen Rechts*, Vienne, 1953
- G. WESENER, « Von der lex Rhodia de iactu zum § 1043 ABGB », *Recht und Wirtschaft in Geschichte und Gegenwart. Festschrift für Johannes Bärman zum 70. Geburtstag*, Munich, 1975, pp. 31-51

- FR. WIEACKER, « *Iactus in tributum nave salva venit* », *Studi in memoria di Emilio Albertario* I, Milan, 1953, pp. 515-532
- H.-U. WIEMER, *Krieg, Handel und Piraterie. Untersuchungen zur Geschichte des hellenistischen Rhodos*, Berlin, 2002
- H.-U. WIEMER, « Käufliche Priestertümer im hellenistischen Kos », *Chiron* 33 (2003), pp. 263-310
- A. WILHELM « Das Denkmal des Eudemos von Seleukeia », in R. Heberdey, A. Wilhelm, *Reisen in Kilikien ausgeführt 1891 und 1892 im Auftrage der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. DKAW 44.6*, Vienne, 1896, pp. 108-117
- A. WILHELM, « Zu Inschriften aus Athen, Delos, Haliartos, Elateia, Chersonasos, Rhodos, Kalymnos und Olymos », *AAWW* 61 (1924), pp. 93-118.
- A. WILHELM, « Zum Beschluss der Lindier über die Aufzeichnung der Weihgeschenke und der Epiphanien der Athana », *AAWW* 67 (1930), pp. 88-108 = *Akademieschriften zur griechischen Inschriftenkunde* II, Leipzig, 1974, pp. 272-292
- J. WINAND, *Les hiérothytes. Recherche institutionnelle*, Bruxelles, 1990
- M. WÖRRLE, « Inschriften von Herakleia am Latmos I : Antiochos III., Zeuxis und Herakleia », *Chiron* 18 (1988), pp. 421- 470
- J.L. ZAMORA MANZANO, « El salvamento y la asistencia marítima en el derecho romano », *RIDA* 48 (2001), pp. 373-403
- R. ZIMMERMANN, *The Law of Obligations : Roman Foundations of the Civilian Tradition*, Cape Town [...], 1990

ABRÉVIATIONS SPÉCIALES

Les abréviations suivantes ne sont pas ou plus utilisées dans l'Année philologique.

Périodiques

- AAEG: *Annuaire de l'Association des études grecques*
- AASOR: *Annual of the American Schools of Oriental Research*
- ABAW: *Abhandlungen der philosophisch-philologische Classe der Königlich Bayerischen Akademie der Wissenschaften*
- ADAJ: *Annual of the Department of Antiquities of Jordan*
- AEMTh: *To αρχαιολογικό έργο στη Μακεδονία και Θράκη*
- AEMÖ: *Archäologisch-epigraphische Mitteilungen aus Österreich*
- AHL: *Archaeology & History in Lebanon*
- AICA: *Annali dell'Istituto di corrispondenza archeologica*
- AIEG: *Annals de l'Institut d'Estudis Gironins*
- AKGW: *Abhandlungen der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften*
- AMGR : *Annuaire du musée gréco-romain*
- AMNV : *Annuaire du musée national de Varsovie*
- AMSL : *Archives des missions scientifiques et littéraires*
- AO : *Archeologičeskie Otkrytija [Découvertes archéologiques]*
- ArkDerg : *Arkeoloji Dergisi*
- ASAWL : *Abhandlungen der Sächsischen Akademie der Wissenschaften zu Leipzig*
- ASSir : *Archivio storico siracusano*
- AST : *Araştırma sonuçları toplantısı*
- Athénaion : *Ἀθήναιον*
- AUT: *Annali delle Università toscane*
- AZ : *Archäologische Zeitung*
- BAH : *Bulletin de l'Académie d'Hippone*
- BAIAS : *Bulletin of the Anglo-Israel Archaeological Society*
- BaM : *Baghdader Mitteilungen*
- BAN : *Bulletino archeologico napoletano*
- BAS : *Bulletino archeologico sardo*
- BBA : *Berliner Beiträge zur Archäometrie*
- BCE : *Bulletin de liaison du groupe international d'étude de la céramique égyptienne*
- BICA : *Bulletino dell'Istituto di corrispondenza archeologica*
- BPhW : *Berliner Philologische Wochenschrift*
- BSAS : *Bulletin de la Société archéologique de Sousse*
- BUT : *Buletin i Universitetit shteteror te Tiranes*
- CAB : *Cercetări arheologice în București*
- CAS : *Cahiers d'archéologie subaquatique*
- CRCIA : *Compte rendu de la commission impériale archéologique*
- CRIPeL: *Cahier de recherches de l'Institut de papyrologie et d'égyptologie de Lille*
- DB: *Drevnosti Bospora*
- DodArch : *Δωδεκανησιακόν Αρχαίον*
- E&T: *Etudes et travaux*
- EphD: *Ephemeris dacoromana*
- ESI : *Excavations and Survey in Israel*
- HA-ESI : *Ḥadashot Arkheologiyot : Excavations and Surveys in Israel www.hadashot-esi.org.il*
- Hellénion: *Ἑλλήνιον*
- IAK: *Izvestija Archeologičeskoj Komissii S.P.B.*
- IAVA: *Israel am vaaretz [en hébreu]*
- IBAI: *Izvestija na Bălgarskia arheologičeski institut*
- IBM: *Izvestija būlkgarskite muzei*
- IGAIMK: *Izvestija Gos. Akademii Istorii Material'noj Kul'tury*
- IMJ: *The Israel Museum Journal*
- INM Burgas: *Izvestija na Narodnika muzej Burgas*
- INM Varna: *Izvestija na Narodnika muzej Varna*
- JCIPh: *Jahrbücher für classische Philologie*

- *JL: Jahrbücher der Literatur* [Vienne]
- *JPOS: The Journal of Palestine Oriental Society*
- *JSLNU: Journal of the School of Letters, Nagoya University*
- *KSIMK : Kratkie Soobščenija Instituta archeologii*
- *KST : Kazi sonuçlari toplanisi*
- *DL : Deutsche Literaturzeitung für Kritik der internationalen Wissenschaft*
- *MAH : Mélanges d'archéologie et d'histoire*
- *MAISS : Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*
- *MDAI(K): Mitteilungen des Deutschen archäologischen Instituts. Abteilung Kairo*
- *MDIAAK: Mitteilungen des Deutschen Instituts für ägyptische Altertumskunde in Kairo*
- *MedelhavsMusB : Medelhavsmuseet. Bulletin*
- *MIA : Materialy i Issledovanija po archeologii S.S.S.R.*
- *MKAF : Meddelelser fra Klassisk Arkæologisk Forening*
- *NJALZ : Neue jenaische allgemeine Literatur-Zeitung*
- *OKDVSF : Oversigt over det Kongelige Danske Videnskabernes Selskabs Forhandling og dets Medlemmers Arbejder (Bulletin de l'Académie royale des sciences et des Lettres de Danemark)*
- *PBGA : Periodische Blaetter der Geschichts- und Alterthumsvereine zu Kassel, Darmstadt und Wiesbaden*
- *Propylées: Propilei*
- *RAHAL: Revue des archéologues et historiens d'art de Louvain*
- *RDNv: Rivista del diritto della navigazione*
- *REp: Revue épigraphique*
- *RicArch: Ricerche di Archeologia. Quaderni dell'attività didattica del Museo regionale di Messina*
- *RicStBrindisi: Ricerche e studi. Museo Francesco Ribezzo, Brindisi*
- *RMAE: Revista do Museu de arqueologia e etnologia*
- *SCIVA: Studii și cercetări de istorie veche și arheologie*
- *SicA: Sicilia archeologica*
- *StArch: Studia archeologiczne*
- *StMatArch : Studia i materiały archeologiczne*
- *TRSL : Transactions of the Royal Society of Literature*
- *VMKAW: Verslagen en mededeelingen der Koninklijke akademie van wetenschappen, Afdeling letterkunde*
- *VTanaisa : Vestnik Tanaisa*
- *YAPhS : Yearbook of the American Philosophical Society*
- *ZAW : Zeitschrift für die Altertumswissenschaft*
- *ZGHK : Zeitschrift für das gesamte Handelsrecht und Konkursrecht*
- *ZH : Zeitschrift für handelsrecht*
- *ZOVID : Zapiski Odesskogo obščetva istorii i drevnostej*
- *ZVAK : Zapiski Vseukrainskogo Archeologičeskogo Komiteta*

Colloques sur la céramique

- *Athènes 2002 : J. Eiring, J. Lund (edd.), Transport Amphorae and Trade in the Eastern Mediterranean. Acts of the International Colloquium at the Danish Institute at Athens, September 26-29, 2002. MDIA 5, Athènes, 2004*
- *BCH suppl. 13 : J.-Y. Empereur, Y. Garlan (edd.), Recherches sur les amphores grecques. Actes du colloque international organisé par le Centre national de la recherche scientifique, l'Université de Rennes II et l'Ecole française d'Athènes (Athènes, 10-12 septembre 1984). BCH suppl. 13 (1986)*
- *BCH suppl. 26 : M.-Cl. Amouretti, J.-P. Brun (edd.), La production du vin et de l'huile en Méditerranée. Actes du symposium international organisé par le Centre Camille Jullian et le Centre archéologique du Var (Aix-en-Provence et Toulon, 20-22 novembre 1991), BCH suppl. 26 (1993)*
- *La Canée 1997 : Πρακτικά της Ε' Επιστημονικής συνάντησης για την ελληνιστική κεραμική. Χρονολογικά προβλήματα – κλειστά σύνολα – εργαστήρια (Χανιά, Απρίλιος 1997), Athènes, 2000*
- *Mytilène 1994 : Πρακτικά της Δ' Επιστημονικής συνάντησης για την ελληνιστική κεραμική. Χρονολογικά προβλήματα. Κλειστά σύνολα – εργαστήρια (Θεσσαλονίκη, 24-27 Σεπτεμβρίου 1991), Athènes, 1997*

- *Rhodes 1989: Πρακτικά της Β' Επιστημονικής συνάντησης για την ελληνιστική κεραμική. Χρονολογικά προβλήματα της ελληνιστικής κεραμική (Ρόδος, 22-25 Μαρτίου 1989)*, Athènes, 1990
- *Rome 1992: Epigrafia della produzione e della distribuzione. Actes de la VII^e rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain*, Rome, 5-6 juin 1992, Rome, 1994
- *Sienne 1986: Amphores romaines et histoire économique: dix ans de recherches. Actes du colloque de Sienne (22-24 mai 1986) = Anfore romane e storia economica: un decennio di ricerche. Atti del colloquio di Siena (22-24 maggio 1986)*, organizzato dall'Univ. degli studi di Siena, l'Univ. degli studi di Roma – La Sapienza, il Centre national de la recherche scientifique et l'Ecole française de Rome. CEFR 114, Rome, 1989
- *Thessalonique 1991: Πρακτικά της Γ' Επιστημονικής συνάντησης για την ελληνιστική κεραμική. Χρονολογημένα σύνολα - εργαστήρια (Θεσσαλονίκη, 24-27 Σεπτεμβρίου 1991)*, Athènes, 1994
- *Volos 2000: Πρακτικά της ΣΤ' Επιστημονικής συνάντησης για την ελληνιστική κεραμική. Προβλήματα χρονολόγησης. Κλειστά σύνολα – εργαστήρια (Βόλος, 17-23 Απριλίου 2000)*, Athènes, 2004

Collections

- *AMS : Asia Minor Studien*
- *CEFR : Collection de l'Ecole française de Rome*
- *CMI : Collection de la Maison des pays ibériques*
- *DKAW : Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien, Philosophisch-historische Classe*
- *EO : Etudes orientales*
- *HEMGR : Hautes études du monde gréco-romain*
- *HPS : Hungarian Polis Studies*
- *MDIA : Monographs of the Danish Institute at Athens*
- *PapFlor : Papyrologica Florentina*
- *PCPP : Publications du centre Pierre Paris*
- *SHC : Studies in Hellenistic Civilization*
- *SSA : Studi di storia antica*
- *UNHAI : Uitgaven van het Nederlands Historisch-Archaeologisch Instituut te Istanbul*

PLANCHES

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Afin de permettre la comparaison entre les documents, on s'est efforcé de les ramener à la même échelle d'après les indications fournies par leurs éditeurs. Les catalogues sont à l'échelle 1 : 5, la souscription à l'échelle 1 : 3, les autres inscriptions à l'échelle 1 : 4, sauf exception justifiée par les nécessités de la mise en page, l'absence de mesures fiables ou l'angle de la photographie. Les copies manuscrites sont par définition hors échelle (HE).

Tous les timbres amphoriques sont à l'échelle 1 : 1.

INSCRIPTIONS [*CDR-I*]

I, 1	Catalogue des prêtres d'Halios [1], face principale (photographie).
II, 2	Catalogue des prêtres d'Halios [1], face secondaire (photographie).
III, 3	Catalogue des prophètes [2] (photographie).
IV, 4	Fragment de catalogue annoté [3] (photographie inédite).
IV, 5	Catalogue des prêtres d'Asklapios [5], côté droit (photographie).
IV, 6	Catalogue des prêtres d'Asklapios [5], côté gauche (photographie).
IV, 7	Fragment de liste [7] (photographie).
V, 8	Catalogue des prêtres d'Apollon Eréthimios [6] (photographie).
VI, 9	Catalogue des damiurges [8], assise supérieure du pilier E (photographie).
VI, 10	Catalogue des damiurges [8], assises supérieure et inférieure du pilier E (photographie + dessin, HE)
VII, 11	Catalogue des damiurges [8], stèle, côté gauche : (photographie).
VII, 12	Catalogue des damiurges [8], stèle, face principale (photographie).
VII, 13	Catalogue des damiurges [8], stèle, côté droit : (photographie).
VIII, 14	Catalogue des prêtres d'Athana Polias [9], face principale (photographie).
VIII, 15	Catalogue des prêtres d'Athana Polias [9], côté droit : (photographie).
IX, 16	Catalogue des <i>archiéristai</i> [10]: (photographie).
IX, 17	Catalogue des prêtres d'Athana [12], fragment A (estampage).
IX, 18	Catalogue des prêtres d'Athana [12], fragment B (estampage).
X, 19	Catalogue des prêtres d'Athana [12], fragment C (estampage).
X, 20	Catalogue des prêtres d'Athana [12], fragment D (estampage).
X, 21	Catalogue des prêtres d'Athana [12], fragment E (photographie).
X, 22	Catalogue des prêtres d'Athana [12], fragment F (estampage)*.
X, 23	Catalogue des prêtres d'Athana [12], fragment G (estampage)*.
XI, 24	Catalogue des prêtres d'Athana [12], fragment H (photographie).
XII, 25	Catalogue des prêtres de Poséidon Hippios [13] (copie de J. Hedenborg).
XIII, 26	Catalogue des prêtres de Poséidon Hippios [13], fragment A (estampage).
XIII, 27	Catalogue des prêtres de Poséidon Hippios [13], fragment C (estampage).

- XIII, 28 Fragments divers trouvés dans la région de Massari (copies de S. Géorgiadis).
a : Catalogue des prêtres de Poséidon Hippios [13], fragment B
b : Fragment incertain [14]
d : Catalogue des prêtres de Poséidon Hippios [13], fragment C
f : Catalogue des prêtres de Poséidon Hippios [13], fragment A
- XIV, 29 Souscription pour la restitution de la parure et des vases à boire d'Athana Lindia [15], face principale, fragment A (photographie).
- XIV, 30 Souscription pour la restitution de la parure et des vases à boire d'Athana Lindia [15], face principale, fragment B (photographie).
- XV, 31 Souscription pour la restitution de la parure et des vases à boire d'Athana Lindia [15], face secondaire, fragment A (photographie).
- XVI, 32 Monument d'Εὐδημος à Séleucie du Kalykadnos [16] (dessin, HE).
- XVII, 33 Ἡμερολόγιον [18], fragment B (photographie)*.
- XVII, 34 Ἡμερολόγιον [18], fragment A (photographie inédite)*.
- XVIII, 35 Fragment d'un décret camiréen [20] (photographie).
- XVIII, 36 Décret honorant Φιλοκράτης Φιλοστεφάνου Πλάριος [21], (photographie).
- XIX, 37 Décret honorant les délégués de Lindos au tribunal de Rhodes [22] (photographie inédite).
- XX, 38 Fragment d'un décret lindien [23] (copie de K.-Fr. Kinch, inédite).
- XX, 39 Décret ordonnant la rédaction de la *Chronique du Temple* [24] (photographie, HE).
- XXI, 40 Décret sur le dépôt d'Athana [25], face principale (photographie).
- XXII, 41 Décret sur le dépôt d'Athana [25], côté gauche (photographie inédite).
- XXIII, 42 Décret sur le dépôt d'Athana [25], côté droit (photographie inédite).
- XXIV, 43 Décrets des Ἀφροδισιασταὶ Ἑρμογένειοι [26] (photographie).
- XXV, 44 Actes de transfert de propriété des Ἀφροδισιασταὶ Ἑρμογένειοι [26] (photographie).
- XXVI, 45 Base de la statue de Θρασυκλῆς Πολυκλεῦς [27] (photographie).
- XXVI, 46 Base de la statue d'Ἀντισθένης Ἀρχιτίμου, prêtre d'Halios [28] (fac-similé).
- XXVII, 47 Base d'une statue dédiée par le Conseil et les magistrats rhodiens [29] (dessin).
- XXVII, 48 Inscription honorant le γυμνασίαρχος πρεσβύτερος κατὰ Ῥωμαῖα [31] (estampage d'une partie de l'inscription, inédit).
- XXVII, 49 Inscription honorant le γυμνασίαρχος πρεσβύτερος κατὰ Ῥωμαῖα [31] (fac-similé d'une partie de l'inscription).
- XXVIII, 50 Base de la statue d'Εὐπόλεμος Εὐπολέμου τοῦ Τιμοκράτους ὁ Τιμοκράτης, prêtre d'Athana Lindia [32] (photographie, HE).
- XXIX, 51 Inscription honorant Διοπεΐθης Ἀριστωνίδα, prêtre des dieux de Samothrace [34] (photographie).
- XXIX, 52 Base d'un trépied dédié par Τιμόστρατος Λύκωνος, chorège [35] (dessin, HE).
- XXX, 53 Inscription honorant Μάρκος Αὐρήλιος Κῦρος Εὐπλοος, prêtre de Dionysos Bacchios [36] (photographie).
- XXXI, 54 Base d'une statue dédiée par le damiurge Ὀνουμαρχίδας Εὐαράτου et d'autres magistrats camiréens [37] (photographie).

- XXXII, 55 Base d'une statue dédiée par un damiurge et d'autres magistrats camiréens [38] (photographie).
- XXXIII, 56 Inscription honorant le damiurge Ἀλεξίμαχος Ἐρμία [39] (photographie, HE).
- XXXIV, 57 Inscription honorant le damiurge Μιννίων Δωροθέου [40] (photographie).
- XXXIV, 58 Base de la statue dédiée par le prêtre d'Athana Lindia Σωσίλας Σιμία et d'autres magistrats lindiens [41] (estampage).
- XXXV, 59 Base de la statue de Τείσων Καλλικλεῦς, prêtre d'Athana Lindia [42] (dessin).
- XXXVI, 60 Monument de Ἀγήσανδρος Μικίωνος [43] (dessin, HE).
- XXXVII, 61 Inscription honorant Ἀγήσανδρος Μικίωνος [43] (photographie).
- XXXVII, 62 Base des statues de Ἡράκλειτος Ἀρχοκράτης et de Κλεαγόρας Τιμασάρχου, prêtres d'Athana Lindia [44] (dessin).
- XXXVIII, 63 Stèle mentionnant le prêtre d'Athana Lindia Νικάγορας Παναιτίου ὁ Αἰνησιδάμου et d'autres magistrats lindiens [46] (estampage).
- XXXVIII, 64 Base des statues des prêtres d'Athana Lindia Νικότιμος et Ἀθανοδωρος Ἀγήμενος et de leur sœur Τιμωνάσσα [47] (estampage).
- XXXVIII, 65 Base de la statue de Φιλόδαμος Ἀριστοβούλου, prêtre d'Athana Lindia et prêtre d'Halios [?] [48] (dessin de K.-Fr. Kinch, inédit).
- XXXIX, 66 Partie supérieure de la base d'une statue de Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου ὁ Ὀνασάνδρου, secrétaire des *mastroi* [49] (estampage)*.
- XXXIX, 67 Partie inférieure de la base d'une statue de Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου ὁ Ὀνασάνδρου, secrétaire des *mastroi* [50] (estampage)*.
- XXXIX, 68 Partie inférieure de la base d'une statue de Ζηνόδοτος Διοφάντου τοῦ Ζηνοδότου ὁ Ὀνασάνδρου, secrétaire des *mastroi* [51] (dessin)
- XL, 69 Base des statues du prêtre d'Athana Lindia Φίλιππος Φιλίππου ὁ Ἀστυκράτης et de son épouse Ἀγαυρὶς Ἡροδότου [55] (dessin, HE)
- XLI, 70 Base de la statue de Νεικάσιμαχος Δαρδάνου, prêtre d'Athana Lindia [56] (estampage).
- XLII, 71 Base de la statue d'un dignitaire rhodien ayant notamment exercé la charge de proconsul [57] (photographie).
- XLIII, 72 Lettre de l'empereur Néron aux Rhodiens [58] (photographie).
- XLIV, 73 Autel du héros Presbutas [60] (photographie).
- XLV, 74 Premier bail d'Amos [61] (photographies* ; celle du fragment supérieur est inédite).
- XLV, 75 Troisième bail d'Amos [62] (photographie inédite).
- XLVI, 76 Quatrième bail d'Amos [63] (photographie).

* Fragments ou éléments replacés dans leur position originale.

TIMBRES AMPHORIQUES [CDR-T]

XLVII-XLVIX, 1-43 Timbres amphoriques associant des éponymes au mois intercalaire.

XLIX, 44-46 Timbres amphoriques datés par les éponymes Εὐκράτης et Ζηνόδοτος.

SITES ET MONUMENTS

L	Carte de l'île de Rhodes.
LI	Plan de la ville de Rhodes.
LII	Plan de la région de Lindos.
LIII	Plan de l'acropole de Lindos.
LIV	Plan de la ville de Camiros.
LV, en haut	Acropole de Rhodes.
LV, au milieu	Temple d'Apollon Pythios à Rhodes.
LV, en bas	Grand Temple de Délos.
LVI, en haut	L'acropole de Rhodes vers 1912.
LVI, au milieu	L'église St-Jean avant 1828.
LVI, en bas	L'église St-Jean après son explosion en 1856.
LVII, en haut	Reconstitution de l'acropole de Lindos.
LVII, en bas	Lindos, la <i>Deiras</i> .
LVIII, en haut	Camiros, la fontaine dorique transformée en portique.
LVIII, en bas	Ialysos, la fontaine dorique.

DOCUMENTS DIVERS

LIX, en haut	Didrachmes d'argent frappés vers 305 (Ashton 2001, n ^{os} 15 et 158).
LIX, en bas	Colonne portant une inscription intitulée « <i>Lex R(h)odia</i> ».
LX	Portrait de Jacques Godefroy (1587-1652).

CRÉDITS

(DOCUMENTS INÉDITS OU REPRODUITS D'APRÈS L'ORIGINAL)

Instituts de conservation

American School of Classical Studies at Athens : XLVIII, 7, 8, 11, 12, 14. XLVIII 22, 29, 31, 32, 34, 37. XLIX, 38, 40.
Bibliothèque de Genève : LX.
British Museum : XVII, 34. XIX, 37.
Centre d'études alexandrines : XLVIII, 2, 5, 6, 11, 12, 17, 19, 21, 23, 24, 26-28, 34, 37, 38, 40, 44.
Ecole française d'Athènes : XLVII, 9, 10.
Inscriptiones Graecae : p. 376, fig. 69 ; p. 380, fig. 70-71. XXVII, 48.
Israel Antiquities Authority : XLVIII, 30, 33.
Musée de Rhodes : IV, 4.
Nationalmuseum : XX, 38. XXII, 41. XXIII, 42. XXXVIII, 65. XLX, 42, 44, 45.

Auteurs des reproductions

D. Ariel : XLVIII, 33.

N. Badoud : IV, 4. LV, au milieu. LVIII, en haut.

W. Blümel : XLV, 74-76.

G. Cankardeş Şenol : voir Centre d'études alexandrines.

V. Chankowski : XLV, 9.

G. Finkielsztejn : XLVIII, 30.

K.-Fr. Kinch : XX, 38. XXXVIII, 65.

Fr. Hiller von Gaertringen : voir *Inscriptiones Graecae*.

M. Nilsson : XLIX, 42, 44, 45.

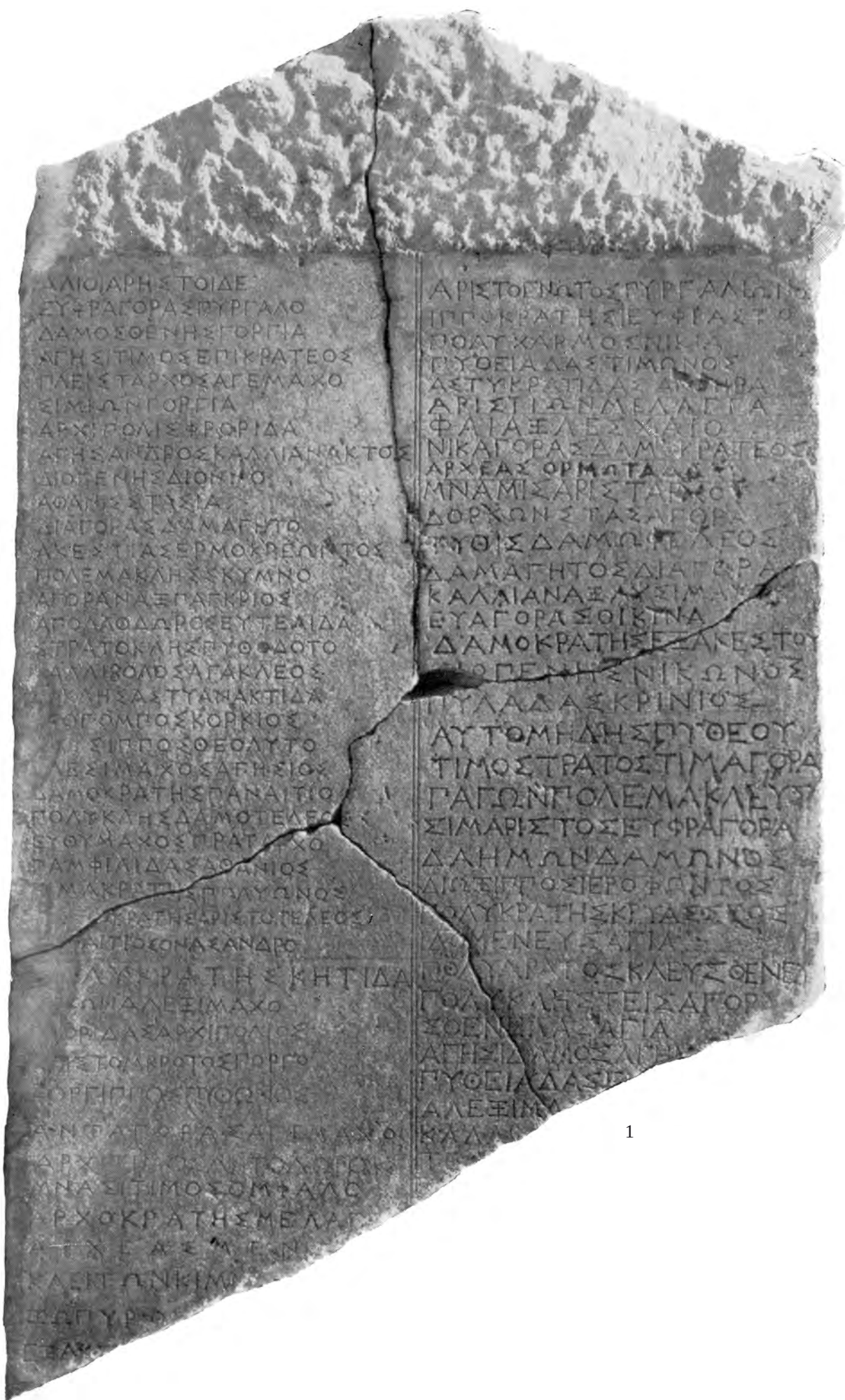
V. Grace : XLVII, 10.

V. Grace et L. Bénaki : XLVIII, 7, 8, 11, 12, 14. XLVIII 22, 29, 32, 34, 37.

Les estampages de Fr. Hiller von Gaertringen ont été photographiés par Kl. Hallof. Les dessins de K.-Fr. Kinch et de M. Nilsson ont été numérisés par J. Lund.

Auteurs de la carte (pl. L)

A. Bresson (fond), N. Badoud (légendes).

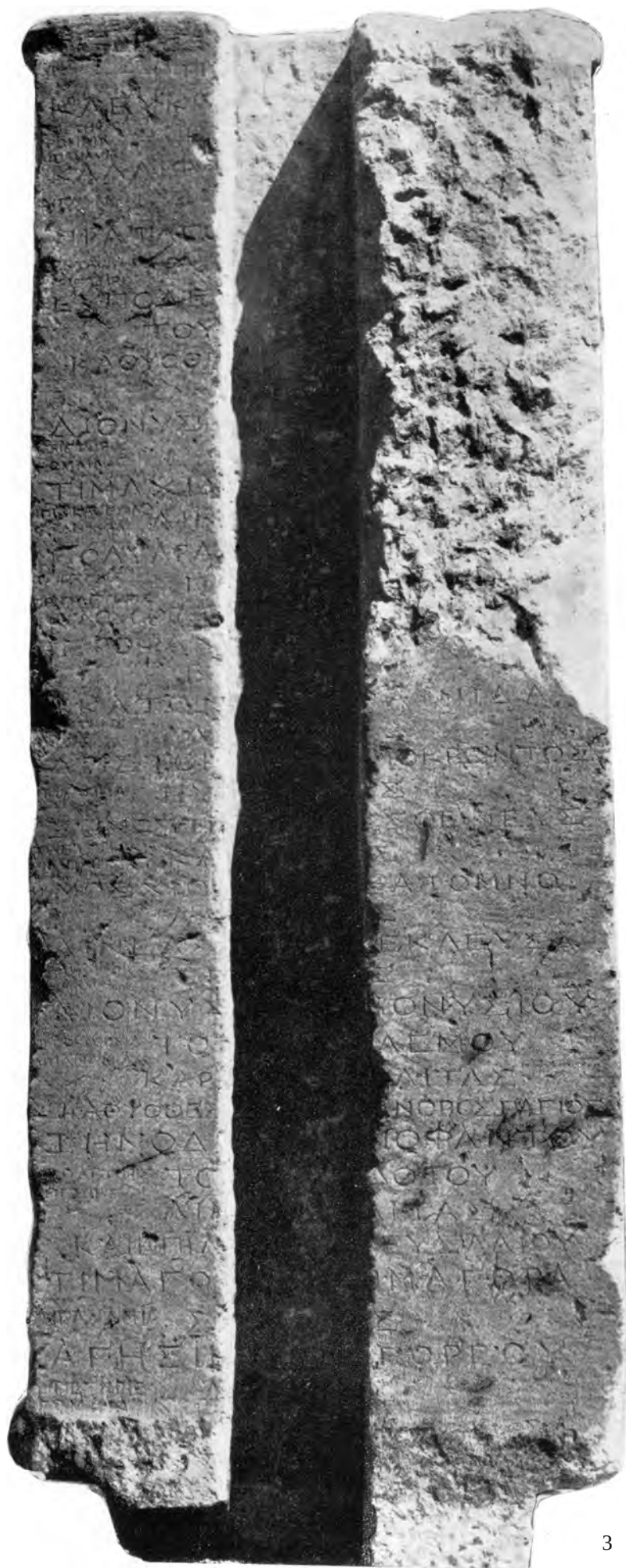


ΑΛΙΟΥΔΗΡΗΣΤΟΙΔΕ
ΕΥΦΡΑΓΟΡΑΣΠΥΡΓΑΛΟ
ΔΑΜΟΣΘΕΝΗΣΓΟΡΓΙΑ
ΑΓΗΣΙΤΙΜΟΣΕΠΙΚΡΑΤΕΟΣ
ΠΛΕΙΣΤΑΡΧΟΣΑΓΕΜΑΧΟ
ΕΙΜΩΝΓΟΡΓΙΑ
ΑΡΧΙΓΟΜΙΣΦΡΟΡΙΔΑ
ΑΓΗΣΑΝΔΡΟΣΚΑΛΛΙΑΝΑΚΤΟΣ
ΔΙΟΤΕΝΗΣΔΙΟΝΥΟ
ΑΦΑΝΗΣΣΤΑΣΙΑ
ΔΙΑΓΟΡΑΣΔΑΜΑΓΗΤΟ
ΑΚΕΣΤΙΑΣΕΡΜΟΚΡΕΩΝΤΟΣ
ΠΟΛΕΜΑΚΛΗΣΣΚΥΜΝΟ
ΑΓΩΡΑΝΑΞΠΑΓΚΡΙΟΣ
ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣΕΥΤΕΛΙΔΑ
ΣΤΡΑΤΟΚΛΗΣΠΥΘΟΔΟΤΟ
ΑΛΛΙΒΟΛΟΣΑΓΑΚΛΕΟΣ
ΑΓΗΣΑΣΤΥΑΝΑΚΤΙΔΑ
ΤΟΓΟΜΠΡΟΣΚΟΡΚΙΟΣ
ΣΙΠΤΡΟΣΘΕΟΛΥΤΟ
ΑΒΣΙΜΑΧΟΣΑΓΗΣΙΟΥ
ΔΑΜΟΚΡΑΤΗΣΠΑΝΑΙΤΙΟ
ΠΟΛΥΚΛΗΣΔΑΜΟΤΕΛΕΟΣ
ΕΥΘΥΜΑΧΟΣΠΡΑΤΑΧΟ
ΠΑΜΦΙΛΙΔΑΣΑΦΑΝΙΟΣ
ΠΑΜΑΚΡΑΤΗΣΠΑΛΥΩΝΟΣ
ΠΑΡΑΤΗΣΑΡΙΣΤΟΤΕΛΕΟΣ
ΠΑΥΤΟΚΟΝΑΧΑΝΔΡΟ
ΠΑΥΚΡΑΤΗΣΚΗΤΙΔΑ
ΠΑΥΛΛΕΞΙΜΑΧΟ
ΠΑΥΔΑΣΑΡΧΙΠΟΛΙΟΣ
ΠΑΥΤΟΛΑΚΡΟΣΕΓΟΡΓΟ
ΕΟΡΓΙΠΠΙΟΣΠΥΘΟΝΟΣ
ΠΑΥΝΤΑΓΟΡΑΣΑΓΕΜΑΧΟ
ΠΑΥΧΕΡΟΣΑΥΤΟΛΥΠΟΚ
ΠΑΥΝΑΣΙΤΙΜΟΣΟΜΑΛΛΟΣ
ΠΑΥΧΟΚΡΑΤΗΣΜΕΛΑΓ
ΠΑΥΧΕΛΑΞΑΜΕΝΙ
ΠΑΥΛΕΝΤΟΝΚΙΜΩ
ΠΑΥΠΥΡΡΟΣ
ΠΑΥΛΑΚΤΟΣ

ΑΡΙΣΤΟΓΕΝΙΟΣΤΥΡΓΑΛΛΙΝΟΣ
ΠΥΘΟΚΡΑΤΗΣΕΥΦΡΑΞΤΟΣ
ΠΟΛΥΧΑΡΜΟΣΕΝΙΚΙΑ
ΠΥΘΕΙΑΔΑΣΤΙΜΟΝΟΣ
ΔΕΤΥΡΡΑΠΙΔΑΣΑΝΘΗΒΑ
ΑΡΙΣΤΙΔΩΝΜΕΛΑΓΓΙΑ
ΦΑΙΛΑΦΛΕΣΧΑΙΟ
ΝΙΚΑΓΟΡΑΣΔΑΜΟΚΡΑΤΕΟΣ
ΑΡΧΕΑΣΟΡΗΜΙΤΑΔΟΣ
ΜΝΑΜΙΣΑΡΙΣΤΑΡΧΟΣ
ΔΟΡΧΩΝΣΤΑΣΑΓΟΡΑ
ΕΥΘΥΣΔΑΜΩΝΠΛΕΟΣ
ΔΑΜΑΓΗΤΟΣΔΙΑΓΟΡΑ
ΚΑΛΛΙΑΝΑΞΑΥΣΙΜΑΧΟΣ
ΕΥΑΓΟΡΑΣΟΙΚΙΤΑ
ΔΑΜΟΚΡΑΤΗΣΕΞΑΚΕΣΤΟΣ
ΠΟΡΕΝΗΣΕΝΙΚΩΝΟΣ
ΠΥΛΛΑΔΑΣΚΡΙΝΙΟΣ
ΑΥΤΟΜΗΔΗΣΠΥΘΕΟΥ
ΤΙΜΟΣΤΡΑΤΟΣΤΙΜΑΓΟΡΑ
ΠΑΓΩΝΠΟΛΕΜΑΚΛΕΥΟΣ
ΣΙΜΑΡΙΣΤΟΣΕΥΦΡΑΓΟΡΑ
ΔΑΗΜΩΝΔΑΜΩΝΟΣ
ΔΙΩΣΙΠΤΟΣΙΕΡΟΦΑΝΤΟΣ
ΠΟΛΥΚΡΑΤΗΣΚΥΔΕΑΧΟΣ
ΔΑΜΕΝΕΥΞΑΤΙΑ
ΠΟΛΥΚΡΑΤΟΣΚΛΕΥΣΘΕΝΕ
ΠΟΛΥΚΡΑΤΗΣΤΕΙΣΑΓΟΡΑ
ΣΘΕΝΕΛΑΛΑΓΙΑ
ΑΠΗΣΙΔΑΜΟΣΑΓΗΣ
ΠΥΘΕΙΑΔΑΣΙ
ΑΛΕΞΙΜΑΧΟΣ
ΚΑΔΑΝΤΟΣ



2





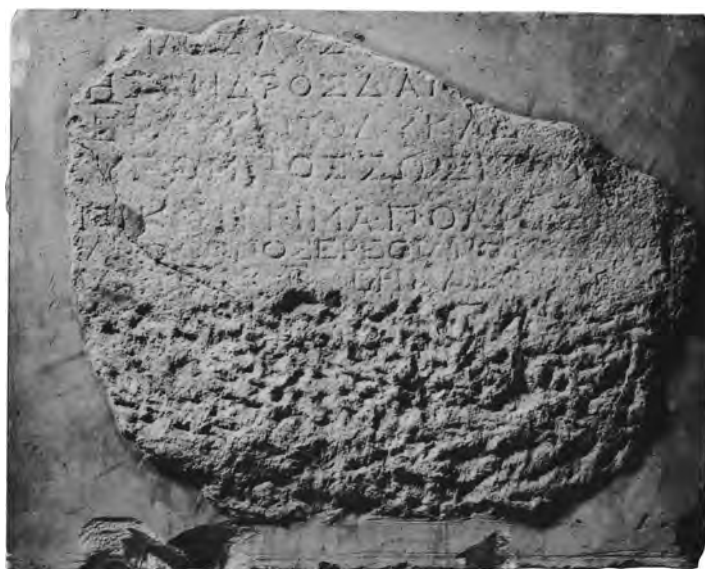
4



5



6



7

ΤΕΡΕΙΣ ΤΙΟΛΛΟΝΟΣ ΕΡΕΘΙΟΝΙΟΥ
 ΜΗΝΟΦΙΛΟΣ ΕΠΙΚΡΑΤΕΥΣ ΒΡΥΓΓΙΝΑΔΡΙΟΥ
 ΠΙΕΣΙΚΡΑΤΗΣ ΔΑΜΑΙΡΕΙΟΝΙΣΤΑΝΙΟΥ
 ΑΓΗΣΙΛΟΧΟΣ ΚΑΒΥΣΘΕΙΗΣ ΙΣΤΑΝΙΟΥ
 ΑΣΤΥΚΡΑΤΗΣ ΑΚΑΛΛΑΞΤΡΑΤΟΣ ΜΕΚΕΤΕΥΣ
 ΕΠΙΣΤΕΦΟΝΑΒΙΣ ΤΟΜΗΡΟΣ ΕΥΦΥΓΙΝΑΔΡΙΟΥ
 ΔΕΣΙΝΑΥΤΑΣ ΑΓΗΜΟΝΟΣ ΙΣΤΑΝΙΟΥ
 ΤΕΙΣ ΑΓΟΡΑΣΤΗΣ ΑΓΟΡΑΝΕΟΠΟΛΕΩΣ
 ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΕΥΦΑΝΕΥΣΑΣΤΥΠΛΑΔΕΥ
 ΔΑΜΟΠΟΛΙΣ ΔΑΜΟΠΟΛΙΟΣ ΠΟΝΤΩΡΕΥ
 ΑΡΧΙΑΔΑΡΧΙΑ ΙΣΤΑΝΙΟΥ
 ΕΥΦΡΑΝΑΡΑΓΗΜΟΝΟΣ ΠΟΝΤΩΡΕΥ
 ΑΓΗΣΙΠΟΛΙΣ ΠΑΡΑΤΟΥΙΣΤΑΝΙΟΥ
 ΣΥΜΜΑΧΟΣ ΣΥΜΜΑΧΟΥ ΙΣΤΑΝΙΟΥ ΤΡΙ
 ΑΔΙΕΤΟΜΒΡΟΤΑ ΔΕ ΔΑΜΟΝΟΣΙΟΥ ΑΡΧΕ
 ΕΥΑΓΟΡΑΣ ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ ΝΕΟΠΟΛΕΩΣ
 ΤΗΣ ΤΗΝ ΕΡΕΘΙΑ
 ΑΡΧΙΑΔΑΡΧΙΑ ΤΑΙ ΔΑΡΙΑΝΙΣΤΑΝΙΟΥ
 ΑΡΙΣΤΕΙΔΑΣ ΕΝΟΜΒΡΟΤΟΥ ΠΟΝΤΩΡΕΥ
 ΑΝΤΑΙ ΦΑΞΑΓΕΣΤΡΑΤΟΥ ΚΥΡΙΑΔΕΥ
 ΑΓΕΣΤΡΑΤΟΣ ΔΑΜΟΚΡΑΤΕΥΣ ΙΣΤΑΝΙΟΥ
 ΝΙΚΑΣΙΚΡΑΤΗΣ ΕΝΟΛΑΜΟΥ ΙΣΤΑΝΙΟΥ
 ΑΓΑΝΑΜΙΑ ΔΑΙΕΙΑ
 ΤΙΜΟΚΛΕΙΔΑΣ ΤΙΜΑΓΟΡΑΣ ΒΥΟΙΟΥ
 ΔΑΜΟΣΤΡΑΤΟΣ ΣΦΟΥΔΙΑ ΠΟΝΤΩΡΕΥ
 ΤΑΙ ΑΓΑΡΙΣΜΕΤΑΤΟΙΝΟΛΕΙΟΥ
 ΑΔΕΣΙΜΕΡΟΤΙΔΑΣ ΔΙΟΦΕΙΘΕΥΣ
 ΣΙΒΥΘΙΟΣ ΡΩΜΑΙΑ ΚΡΙΤΕΙΗΣ
 ΕΙΝΙΣ ΕΝΟΜΕΝΕΥΣ ΠΟΝΤΩΡΕΥ
 ΤΑΝΑΓΟΡΑΣ ΑΓΑΝΑΜΙΑ ΔΑΙΕΙΑ
 ΗΡΟΔΟΤΟΣ ΛΥΣΑΝΔΡΟΥ
 ΚΡΙΤΕΙΗΣ ΒΡΥΓΓΙΝΑΔΡΙΟΥ
 ΦΙΛΟΤΙΜΟΣ ΦΙΛΟΓΕΙΟΥ ΠΟΝΤΩΡΕΥ
 ΓΟΡΓΩΝ ΓΟΡΓΩΝΟΣ ΕΡΑΤΕΙΟΥ
 ΚΑΒΕΥΣΘΕΝΗΣ ΑΓΗΣΙΑΔΕΥ
 ΙΣΤΑΝΙΟΥ
 ΠΑΝΑΓΙΩΤΗΣ ΑΓΑΝΑΜΙΑ ΔΑΙΕΙΑ



9

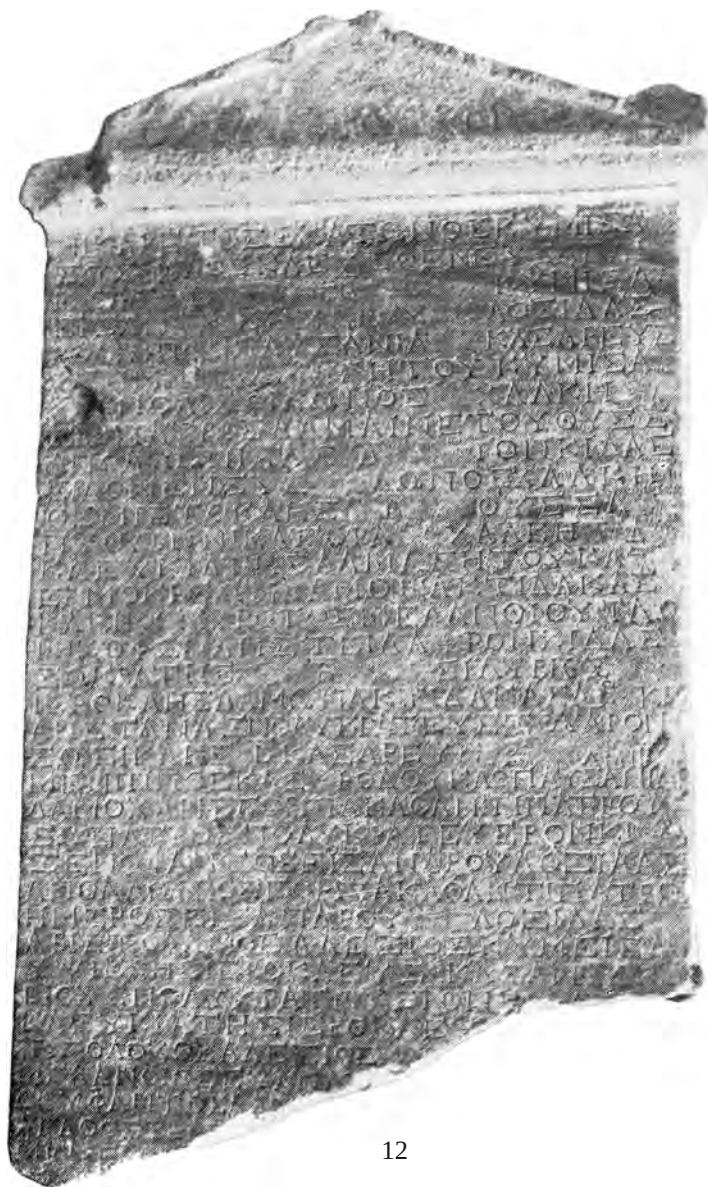


ΑΝΙΣΤΟΔΑΜΟΣ ΤΙΜΑΧΟΥ
 ΣΤΡΑΤΩΝΟΔΩΣ ΑΝΤΟΣ
 ΕΥΚΛΗΣ ΕΥΕΒΟΥΛΟΥ
 ΑΝΙΣΤΑΝΤΙΑΣ ΑΡΙΣΤΟΓΟΡΑ
 ΕΥΚΛΗΣ ΑΛΕΞΙΜΑΧΟΥ
 ΟΥΛΙΑΣ ΜΝΑΣΤΙΜΟΥ
 ΥΠΕΡΟΧΙΑΣ ΑΚΕΣΩΝΟΣ
 ΘΕΥΔΙΠΠΟΣ ΟΝΑΣΑΝΔΡΟΥ
 ΑΡΧΕΛΑΝΟΣ
 ΔΑΜΑΓΟΣ ΔΙΟΚΡΑΤΕΥΣ
 ΠΥΘΟΓΕΝΗΣ ΠΥΘΟΓΕΝΕΥΣ
 ΤΙΜΑΚΛΗΣ ΤΙΜΑΚΡΑΤΕΥΣ
 ΥΠΕΡΟΧΙΑΣ ΠΥΘΩΝΟΣ
 ΑΓΗΣΙΕΤΡΑ ΤΟΞΕΡΜΟΚΛΕΥΣ
 ΑΛΕΞΙΣΤΑΔΑΣ ΑΓΗΣΙΠΠΟΥ ΚΑΤΑ
 ΓΕΝΕΣΙΝ ΑΓΗΣΑΝΔΡΟΥ
 ΞΕΝΟΦΑΝΗΣ ΞΕΣΤΡΑΤΟΚΛΕΥΣ
 ΧΑΙΡΙΑΔΑΣ ΚΙΝΑΤΟΡΑ
 ΑΙΝΗΣΙΤΙΜΟΣ ΘΕΛΥΕΑΝΔΡΟΥ
 ΕΡΑΤΟΚΛΗΣ ΣΤΡΑΤΟΚΛΕΥΣ
 ΑΛΕΞΙΜΑΧΟΣ ΕΡΜΟΚΛΕΥΣ
 ΚΛΙΣΤΩΝΑΣ ΜΟΣΤΡΑΤΟΥ
 ΚΛΕΟΝΑΙΟΣ ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ
 ΚΛΕΟΝΙΚΟΣ ΤΙΜΑΝΑΣΤΟΣ
 ΚΑΤΑΓΕΝΕΣ ΕΙΝΔΕΚΛΕΑΡΧΟΥ
 ΚΛΕΟΝΑΙΟΣ ΕΥΑΓΟΡΑ
 ΚΑΛΙΚΡΑΤΙΔΑΣ ΑΣΕΥΑΓΟΡΑ
 ΟΝΟΜΑΣΤΙΔΑΣ ΑΣΕΥΑΤΟΥ
 ΤΙΜΟΘΕΟΣ ΤΙΜΑΚΡΑΤΟΥ
 ΘΙΛΑΝΔΙΑΣ ΧΙΠΟΛΙΟΣ
 ΜΕΝΕΡΡΑΤΗΣ ΣΙΝΑΥΦΙΛΟΥ
 ΑΓΕΣΙΕΥΚΛΗΣ ΤΕΥΣ
 ΔΑΜΟΚΛΗΣ ΕΥΜΑΤΟΡΑ
 ΑΡΧΙΜΑΧΟΣ ΤΟΝΙΑΣ
 ΑΡΧΙΜΑΧΟΣ ΠΑΣΙΧΑΡΙΟΣ
 ΣΙΑΡΧΙΟΣ ΕΥΒΙΟΣ
 ΘΕΥΔΟΤΩΝ ΑΣΑΝΔΡΟΥ

10



11



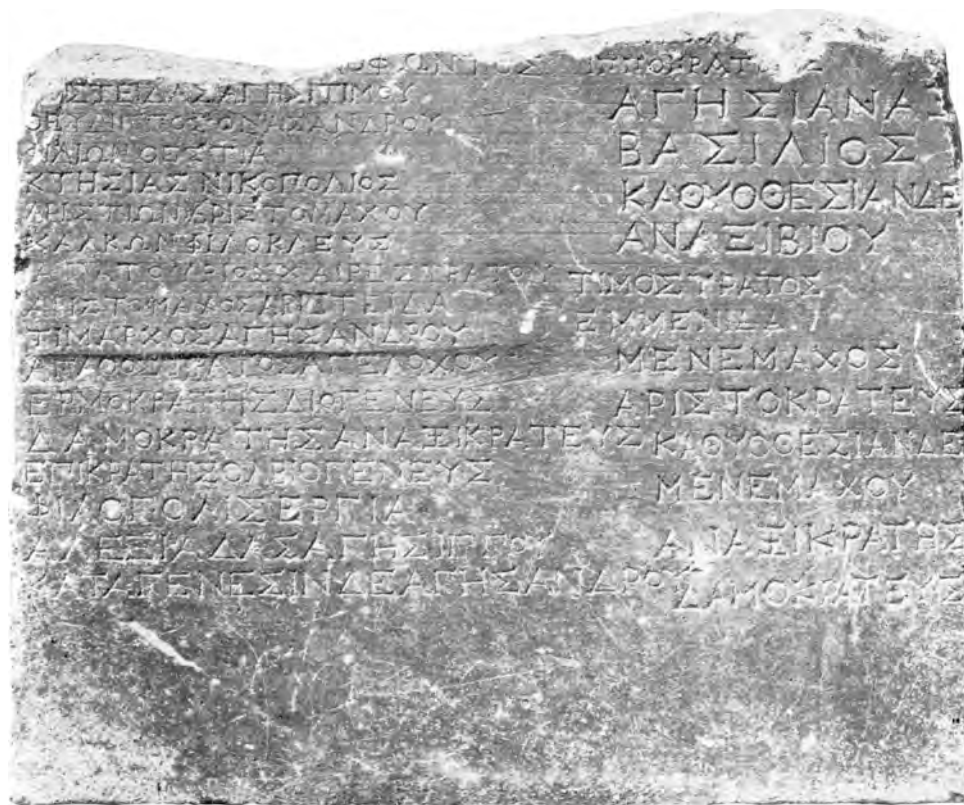
12



13

[illegible]

ΤΟΥ ΚΡΑΤΙΔΑ
 ΜΕΥΣ
 ΡΡΣ
 ΑΡΙΔΑ
 ΤΟΥ ΒΙΟΥ
 ΤΟΥ
 ΤΟΝ ΧΙΜΟΥ
 ΗΣΙΜΑΧΟΥ
 ΔΑΛΟΔΟΥ
 ΤΟΥ
 ΚΡΑΤΕΥΣ
 ΤΟΥ



16



17



18



19



20



21



22



23



24

ΤΟΙΔΕΙΕΡΕΙΣ ΕΓΕΝΟΝΤΟΣ ΤΑΤΟΙΕΛΑΝΔΩΙ	
ΤΟΥΓΟΣΙΔΑΝΟΣ ΤΟΥ ΠΡΟΙΟΥ	
ΧΑΡΙΔΑΜΟΣ ΚΟΡΚΥΡΑΙΟΥ	ΙΕΡΩΝΤΙΜΑΤΟΡΑ
ΤΙΜΑΓΟΡΑΣ ΙΑΡΩΝΟΣ	ΡΑΣΤΩΡΙΔΑΤΑΡΕΤΟΡΑ
ΤΟΙΔΕ ΑΙΡΕΘΕΝΙΕΡΕΙΣ ΡΟΣΙΔΑΝΟΣ ΠΡΟΙΟΥ	
ΑΦΟΥΒΑΔΟΣ ΕΛΙΝΔΙΟΙΣ ΚΑΤΕΝΙΑΥΤΟΝ ΑΡΕΙΣΘΑ	ΚΛΙΤΟΜΑΧΟΣ ΕΥΦΑΝΕΥΣ
ΔΕΙΝΙΑΣ ΑΝΤΑΓΟΡΑ	ΚΛΙΤΟΔΟΡΟΣ ΠΟΛΥΚΡΑΤΕΥΣ
ΓΥΡΙΛΑΜΠΗΣ ΣΕΜΩΝΟΣ	ΑΡΦΙΤΙΜΟΥ
ΠΟΛΥΚΡΕΩΝ ΓΟΡΓΥΕΝΟΣ	ΑΜΜΟΝΙΚΟΣ ΤΑΧΙΡ.. ΔΑ
ΑΝΤΑΓΟΡΑΣ ΕΡΑΧ..	ΑΝΑΞΙΠΡΟΣ ΛΥΣΑΝΙΑΣ
ΕΡΑΣΜΙΟΣ ΕΥΔΑΜΟΥ	ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΗΣ ΤΡΑΤΩΝ..
ΕΥΡΥΚΡΑΤΗΣ ΠΑΝΚΡΕΩΝΤ..	ΚΑΘΥΘΕΣΙΑΝΔΕΡΕΙΣΙ...
ΑΝΣΤΟΤΙΜΟΣ ΙΕΡΟΚΛΕΥΣ	ΓΗΣΑΝΔΕΛΣ.. ΚΙΩΝ
.. ΟΛΥΚΛΗΣ.. ΚΡΑΤΕΥΣΙ ΠΡΩΑ	ΑΡΙΣΤΙΩΝ ΜΕΛΑΓ..
.. ΡΗΣΙΑΔΑΜΜΟΣ.. ΚΡΑΤΕΥΣ..	Α.. ΖΑΝΔΡΟΥΜΝΑΣΑΓ..
.. ΔΟΚΑΝ.. Ν.. ΥΣ	.. ΩΝΙΑΔΑΣ ΔΑΜΟΚΡΑΤΕΥΣ
.. ΕΣ.. ΗΣ.. ΕΥΣ	.. ΟΚΝΟΣ ΠΑΧΣΙΜΑΧΟ..
.. ΟΔΩΡΟΣ ΚΛΕΙΤ. ΡΟΤΟΥ	.. ΡΟΦΥΛΟΣ ΜΝΑΣΑΓΟΡ
.. ΔΑΜΟΣ ΤΡΑΤΟΥ	.. ΣΤΟΝΟ.. ΟΣ ΠΟΛΕΜΑΧΟΥ
.. ΣΠΟΡΓ.. ΟΙΝΕΥΣΙ	.. ΗΣΑΝΑΞΙΚΡΑΤΕ..
.. Ω.. ΟΣΚΑ..	.. ΧΟΚΡΑΤΗΣ ΑΡΧΙΓΟ.. ΟΣ
.. ΕΥΣ	ΚΑΘΥΘΕΣΙΑΝΔΕΛΝΣΙΕΤΡΑΤΟΥ
.. ΚΡΑΤΕΥΣ	.. ΛΟΣ ΤΡΑΤΟΣ Θ. ΥΚΛΕΥΣ
.. Σ	ΔΑΜΟΣ ΤΡ.. ΝΑΥΚΑΝΑΡ..
.. ΘΝΑΣΑΝΔΡΟΥ	ΔΑΜΩΝΑΓΟΡΑΣ ΑΓΑΘ..
.. ΛΥΣΙΔΑΜΟΥ	.. ΘΥΟΥΘΕ.. ΝΟΚΡΑΤΕΥΣ
.. ΧΟ.. ΣΙΔΑΜΟΥ	ΠΟΛΥΑΡΧΟΣ ΠΟΛΥΚΑΝΑ..
.. ΟΣΤ.. ΟΡΑ	ΕΑΣ.. ΣΤΟ.. ΑΜΟ..
.. ΚΩ.. ΙΚΑΓΟΡΑ	ΠΑΝΑΙΤΙΟΣ ΝΙΚΑΤΟ..
.. Λ. Σ. ΑΝΔΡΟΣ ΠΟΛΥΑΡΑΤΟΥ ΕΥΚΛΗΣ	ΚΑΘΥΘΕΣΙΑΝΔΕ.. ΡΑΝΟΡΙΑ..
.. ΙΣΙΟΣ.. ΣΙΠΑΤΡΟΥ	ΑΡΧΙΑ.. Ο..
.. Σ.. ΟΓΕΘΕΥΣ	
.. ΗΣΑΡΧΟ.. ΡΑΤΕ..	
ΣΟΣΙΛΑΣ ΣΙΜΜ..	ΔΑΜΟΝΥΝΑΣΙΣ ΤΡΑΤΟΥ
ΕΥΑΚΛΙΔΑΣ ΕΥΚΛΕΥΣ	ΓΙΣΤΟΚΡΑΤΗΣ ΘΕΥΡΟΝΕΥΣ
.. ΒΑΛΛΑΓΓ.. ΕΥΚΛΕΥΣ	
.. ΑΚΡΑΤΗΣ ΔΑΜΟΣΕΜΟΥ	
.. ΡΑΚΛΕΙΩΣ ΑΡΧΟΚΡΑΤΕΥΣ	
.. ΡΑΤΙΔΑΣ ΡΕΣΙΣ ΤΡΑΤΟΥ	
.. ΡΩΑ.. ΟΡΑΣ ΔΕΙΝ..	
.. ΑΡΩ.. ΜΟΣΑΝΤΙΣΤΕΥΣ	
ΑΝΔΡΟΝΙΔΑΣ ΦΙΛΙΝΟΥ	
ΑΡΑΤΙΔΑΣ ΑΡΕ.. ΟΣ	
ΝΙΚΟΣ ΤΡΑΤΟΣ ΦΙΛΩΝΟΣ	
ΕΥΜΕΝΗΣ ΙΕΡΟΦΑΝΕΥΣ	
ΔΙΟ.. ΕΝΗΣΑΡΙΣΤ	
.. ΙΕΕΣΑΚΙΟΣ	
Α.. Ξ.. ΡΙ	

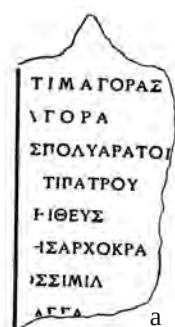
Noch dreizeh Namen zum Theil beschädigt



26



27



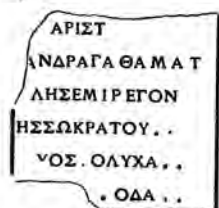
a



b



c



d

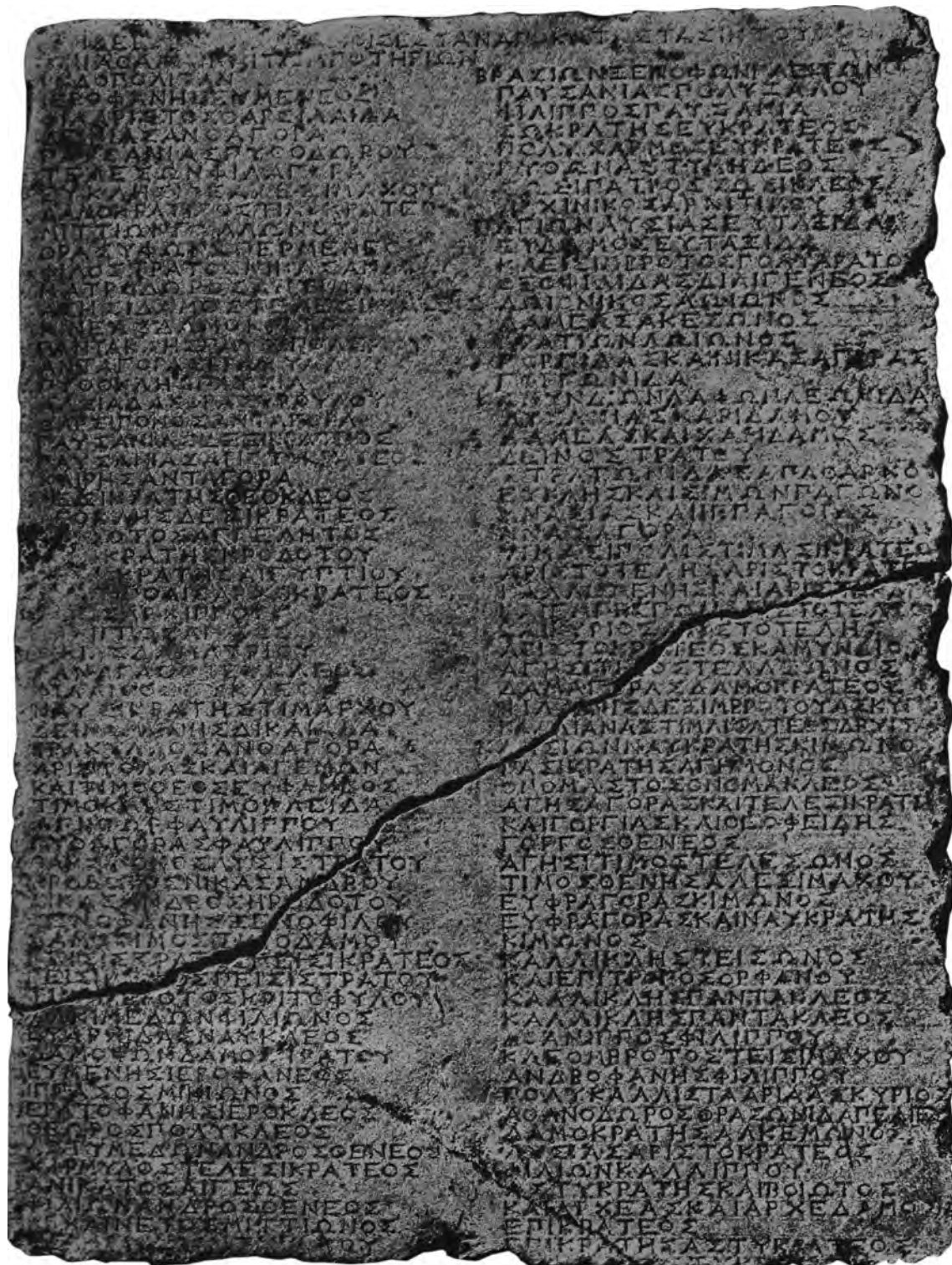


e



f

28



29



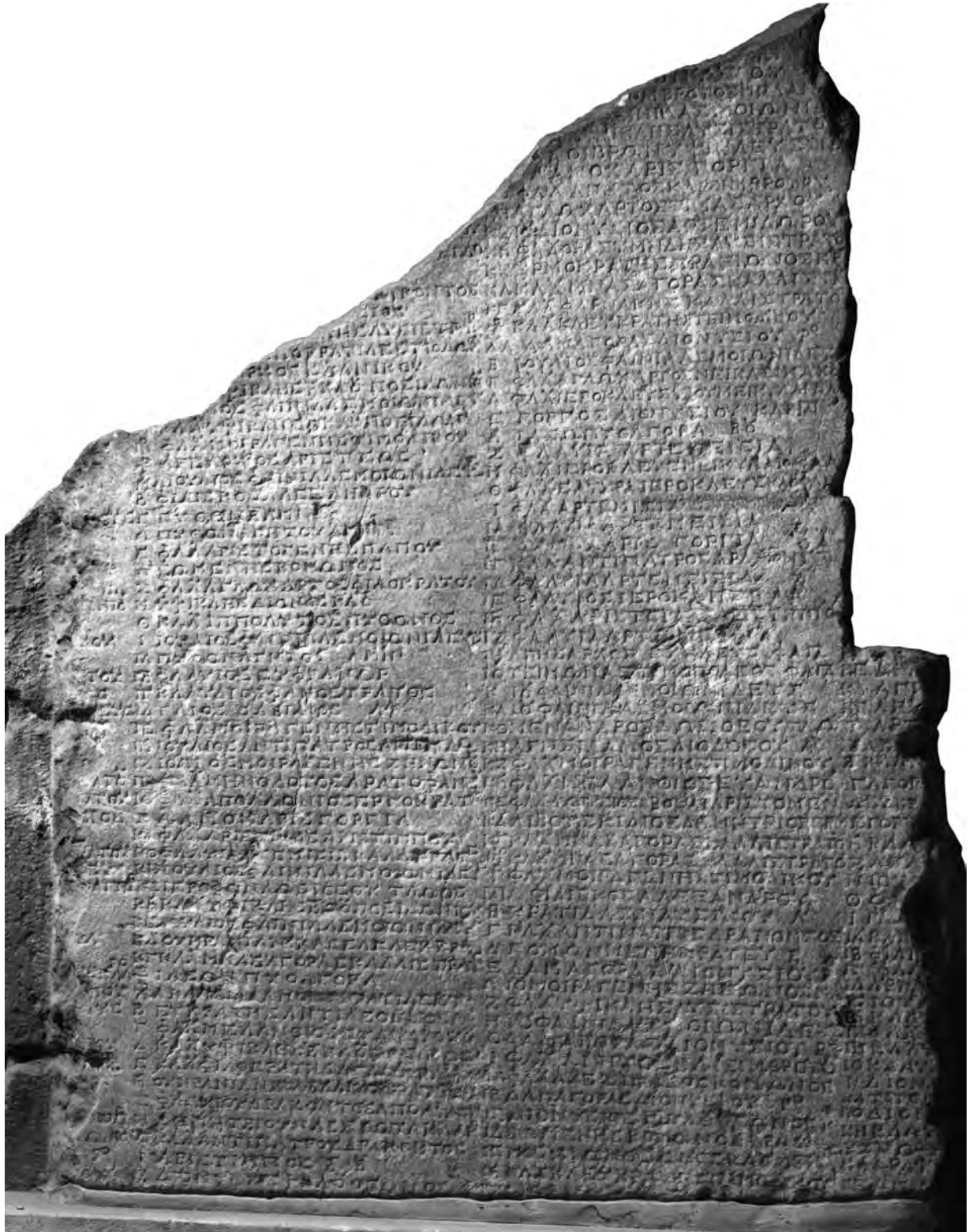
30



ΙΓ ΙΩΝ Ι Τ ΥΤΕ
 Ι ΞΥΗΣ ΙΔΑΣΤΡΟ-
 ΦΑΡ ΤΟ ΣΛ ΟΣΛ Γ ΝΤΡΟΞΙ
 ΝΟΝΕΙΝΛΙΚΑΙΕΥΕΡΓΕΙΙΗΝΤΗΣΠΟΛΕΣΤΑΝΑΡΓΕΙΛ
 ΕΥΔΑΜΟΝΝΙΚ~ΝΟΣΣΕΛΕΥΚΕΑΥΤΟΝΚΑΙΕΓΓΟΝΟΙΣΕΙ
 ΝΑΙΔΕΑΥΤΟΙΣΑΤΕΛΕΙΑΝΚΑΙΑΣΥΛΙΑΝΑΥΤΟΙΣΚΑΙΧΡΗΜΑ
 ΣΙΚΑΙΕΝΕΙΡΗΝΗΚΑΙΕΜΠΟΛΕΜ~ΙΚΑΙΚΑΤΑΓΗΝΚΑΙ
 ΚΑΤΑΘΑΛΑΣΣΑΝΕΙΝΑΙΔΕΚΑΙΘΕΑΡΟΔΟΚΟΥΣΤΟΥΔΙΟΣ
 ΤΟΥΕΝΝΕΜΕΑΙΚΑΙΤΗΣΗΡΑΣΤΗΣΑΙΓΕΙΑΣΚΑΙΤΡΟΕΔΡΙ
 ΑΝΕΝΤΟΙΣΑΓ~ΣΙΑΝΑΓΡΑΨΑΙΔΕΤΟΔΟΓΜΑΕΝΤ~ΤΟΥΛΥ
 ΚΕΙΟΥΙΕΡ~ΙΕΙΠΕΝΕΤΙΚΡΑΤΗΣ
 ΡΟΔΙ~Ν ΕΠΙΙΕΡΕ~ΣΔΑΜΟΚΛΕΟΥΣΤΟΥΔΑΜΕΟΥΤΡΥΤΑΝΙ~Ν
 Τ~ΝΣΥΝΑΣΤΥΜΗΔΕΙΤΟΥΑΡΧΟΚΡΑΤΕΥΣΔΑΛΙΟΥΕΚΤ~ΝΛΕΥ
 Κ~ΜΑΤ~ΝΕΤΤΙΝΙΚΟΣΕΥΚΛΕ~ΣΚΡΥΑΣΣΕΥΣΕΙΠΤΕΕΥΔΗΜΟΝΝΙ
 Κ~ΝΟΣΣΕΛΕΥΚΗΤΡΟΞΕΝΟΝΕΙΜΕΝΡΟΔΙ~Ν ΕΠΙΙΕΡΕ~ΣΔ/
 ΜΟΚΛΕΟΥΣΤΡΥΤΑΝΙ~ΝΤ~ΝΣΥΝΑΣΤΥΜΗΔΕΙΤΟΙΣΔΕΕΔΟΘΙ
 ΣΑΝΤΡΟΞΕΝΙΑΙΕΤΤΙΜΙΑΝΕΚΚ~ΗΣΙΑΝΔΑΙΣΙΟΥΕΥΔΗΜΟΥΝΙΚ~
 ΝΟΣΣΕΛΕΥΕΕΠΙΙΕΡΕ~ΣΔΑΜΟΚΛΕΟΥΣΤΡΥΤΑΝΙ~ΝΤ~Ν
 ΣΥΝΙΑΤΡΟΚΛΕΒΑΔΡΟΜΙΟΥΕΔΟΞΕΝΤ~ΙΔΑΜ~ΙΕΝΤΑΙ
 ΔΕΥΤΕΡΟΝΕΚΚ~ΗΣΙΑΙΤΟΥΣΔΕΤΡΟΞΕΝΟΥΣΕΙΜΕΝΡΟΔΙ~
 ΕΥΔΗΜΟΝΝΙΚ~ΝΟΣΣΕΛΕΥΚΗΕΔΟΞΕΤΑΙΒΟΥΛΑΙΤΟΙ
 ΑΓΓΕΛΟΙΤΟΙΕΙΡΗΜΕΝΟΙΠΟΤΙΤΟΝΒΑΣΙΛΗΑΝΤΙΟΧΟΝ
 ΑΦΙΚΟΜΕΝΟΙΚΑΙΠΟΤΙΕΥΔΑΜΟΝΤΑΡΑΚΑΛΕΥΝΤΟΝΑΥΤΟ
 ΣΥΝΕΤΙΜΕΛΗΘΗΜΙΝΟ~.ΤΑΙΔ~Ρ~Λ~ΤΑΙΔΕΔΟΜΕΝΑΙ
 Τ~ΙΔΑΜ~ΙΕΙΣΤΑΝΝΑΥΤΙΚΑΝΔΥΝΑΜΙΝΙΑΝΤΑΧ>ΤΑΝΕΙΣ
 ΤΑΝΤΟΛΙΝΑΠΟΣΤΑΛ~ΝΤΙΔΙ~ΛΟΥΝΤΕΣΑΥΤ~ΙΟΤΙΤΑΥΤΑ
 ΠΡΑΞΑΣΧΑΡΙΕΙΤΑΙΤ~ΙΔΑΜ~Ι
 ΒΟΙ~Τ~ΝΕΜΜΟΝΟΣΞΕΝΝΕΑΕΛΕΞΕΝΔΕΔΟΘΑΙΤ~ΙΔΑΜ~ΙΤΡ~
 ΞΕΝ~ΣΕΣΜΕΝΤ~ΚΟΙΝ~ΒΟΙ~Τ~ΝΕΥΔΑΜΟΝΝΙΚ~ΝΟΣΑΥΤΟ
 ΗΕΚΓΟΝ~ΚΙΓΝΑΥΤΟΙΣΓΑΣΚΑΙΟΙΚΙΑΣΕΜΠΑΣΙΝΚΑΙΙΣΟ
 ΕΛΕΙΑΝΚΗΑΣΦΑΛΕΙΑΝΚΗΑΣΥΛΙΑΝΕΝΤΟΛΕΜ~ΙΚΗΕΝΕΙΡΑ
 ΣΚΗΙΚΑΤΑΓΗΝΚΑΙΚΑΤΑΘΑΛΑΤΤ, ΝΚΙ, ΤΑΛΛΑΤΤΑΝΤΑ
 ΛΟΑΠΕΡΚΑΙΤΟΙΣΑΛΛΟΙΣΤΡΟΞΕΝΟΙΣ
 ΙΑΝΤΙ~ΝΕΔΟΞΕΤΑΙΒΟΥΛΑΙΚΑΙΤ~ΙΔΑΜ~ΙΕΠΔΗΤΟΙ
 ΠΡΕΣΒΕΥΤΑΙΤΟΙΑΠΟΣΤΑΛΕΝΤΕΣΤΟ
 ΑΝΤΙΟΧΟΝΕΠΕΛΘΟΝΤΕΣΓΠΤΙΤΑΝΒΟΥΛΑΝ ΝΕΥΔΑΜΟΝ
 ΝΙΚ~ΝΟΣΣΕΛΥΚΙΔΙΑΤΡΙΡΟΝΤΑΤΑΡΑ ΡΣΙΛΕΙΑΝ
 ΤΙΟΧ~ΚΟΙΝΛΙΤΕΠΟΤΙΤΟΝΔΑΜΟΝ
 ΙΔΙΑΙΤΟΙΣΕΝΤΥΝΧΑΝΟΥΣΙΓ~ΝΤΟΛΙΤ~ΝΧΡΕΙΑΣ
 ΠΑΡΕΧΕΣΘΑΙΚΑΙΕΙΣΤΟΝΛΟΙΠΟΝΚΡΟΝΟΝΓΠΑΓΓ
 ΛΕΣΘΑΙΕΠΙΜΕΛΕΙΑΝΠΟΙΗΣΕΣΘ~Ο~ΟΛΙΟΣΔ
 ΧΘΑΙΤ~ΙΔΗΜ~ΙΕΠΑΙΝΕΣΑΙΜΕΝΕΙ~ΤΟΙΣΕΥΔ
 ΚΑΙΕΙΜΕΝΑΥΤΟΝΤΡΟΞΕΝΟΝΤΑΣΤΟΛΙΟΣΔΕ
 ΑΙΔΕΑΥΤ~ΙΚΑΙΕΓΓΟΝΟΙΣΚΑΙΕΙΣΠΛΙΓ
 ΚΑΙΠΟΛΕΜΟΥΚΑΙΕΙΡΑΝΑΣΑΣΑΣΥΛΕΙΑΙΑ
 ΚΑΙΕΦΟΔΟΝΕΤΤΙΤΑΝΒΟΥΛΑΝΚΑΙΤΟΝΔΑΜ
 ΜΕΤΑΤΑΙΕΙΛ~ΤΟΥΣΔΕΓΕΝΤΕΚΑ'ΛΕΙ
 ΥΣΤΑΣΒΟΥΛΑΣΛΝΑΘΕΝ Ν
 Ι Τ ΠΟΛΛΑ



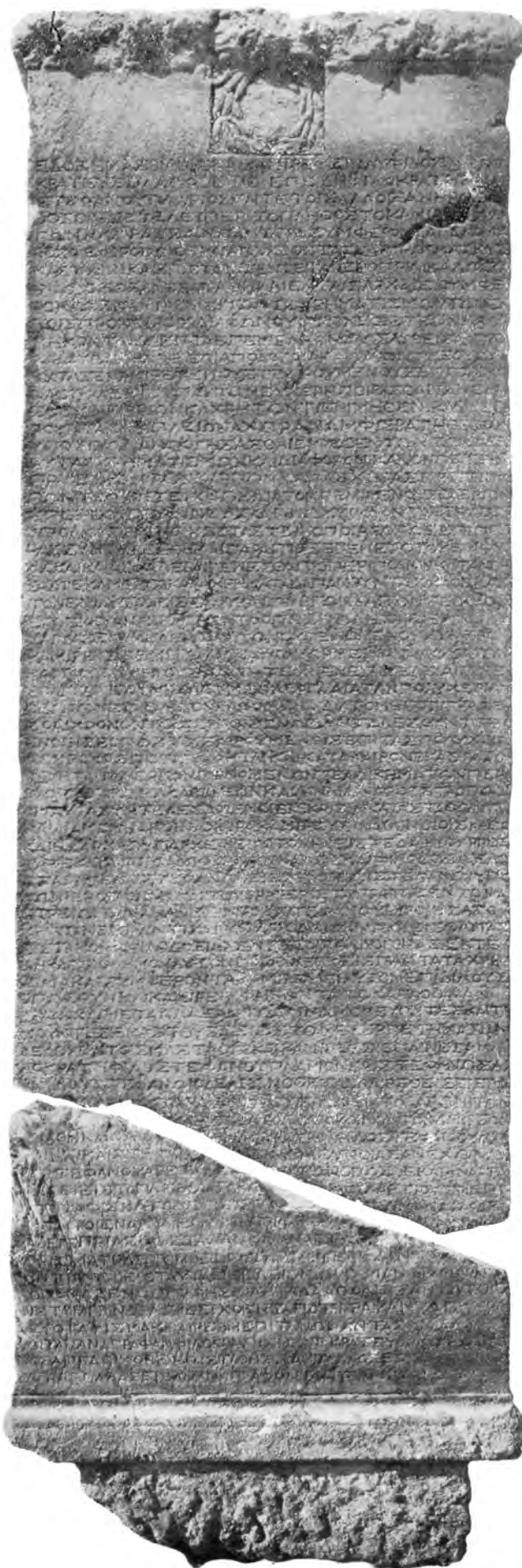
33



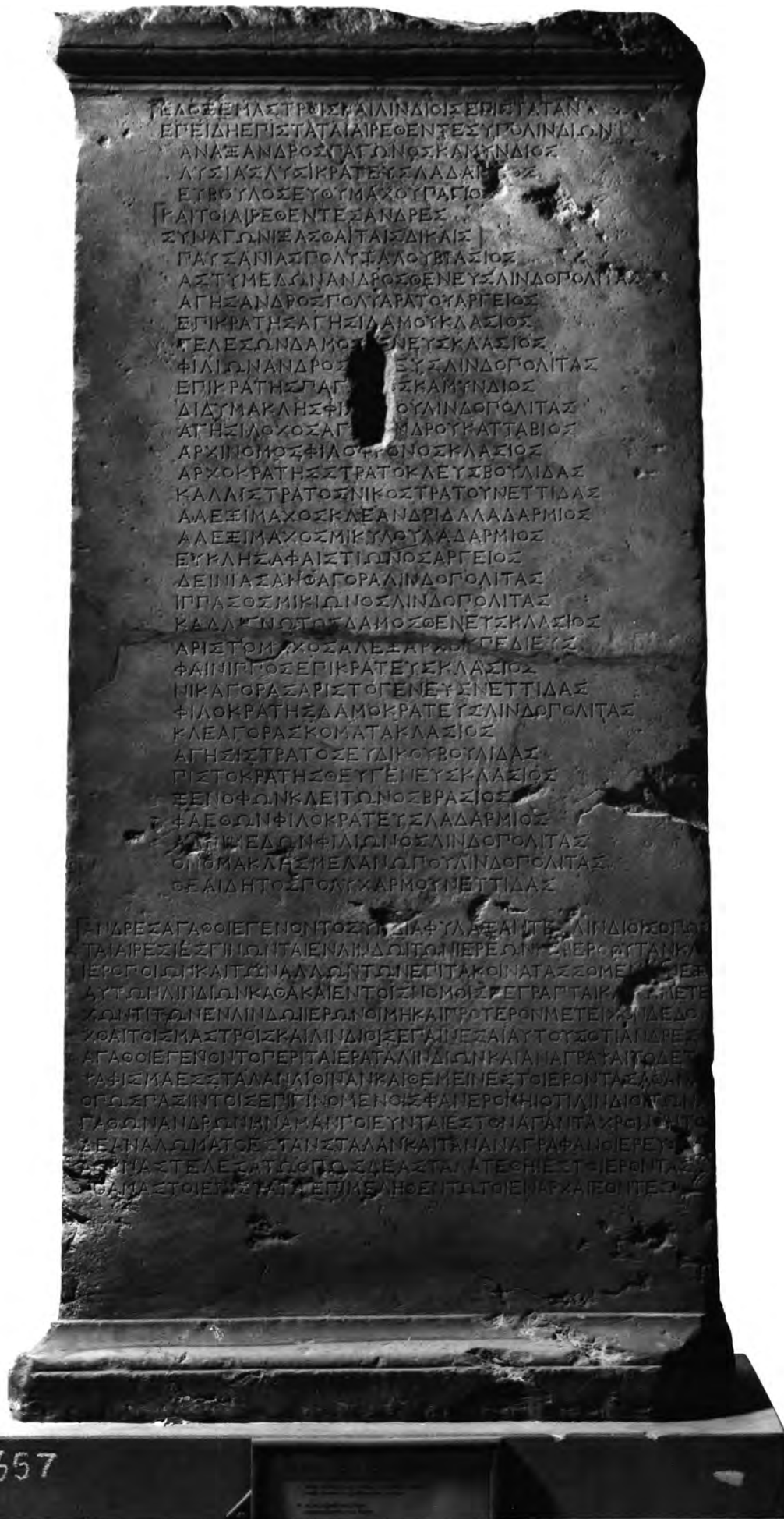
34



35



36

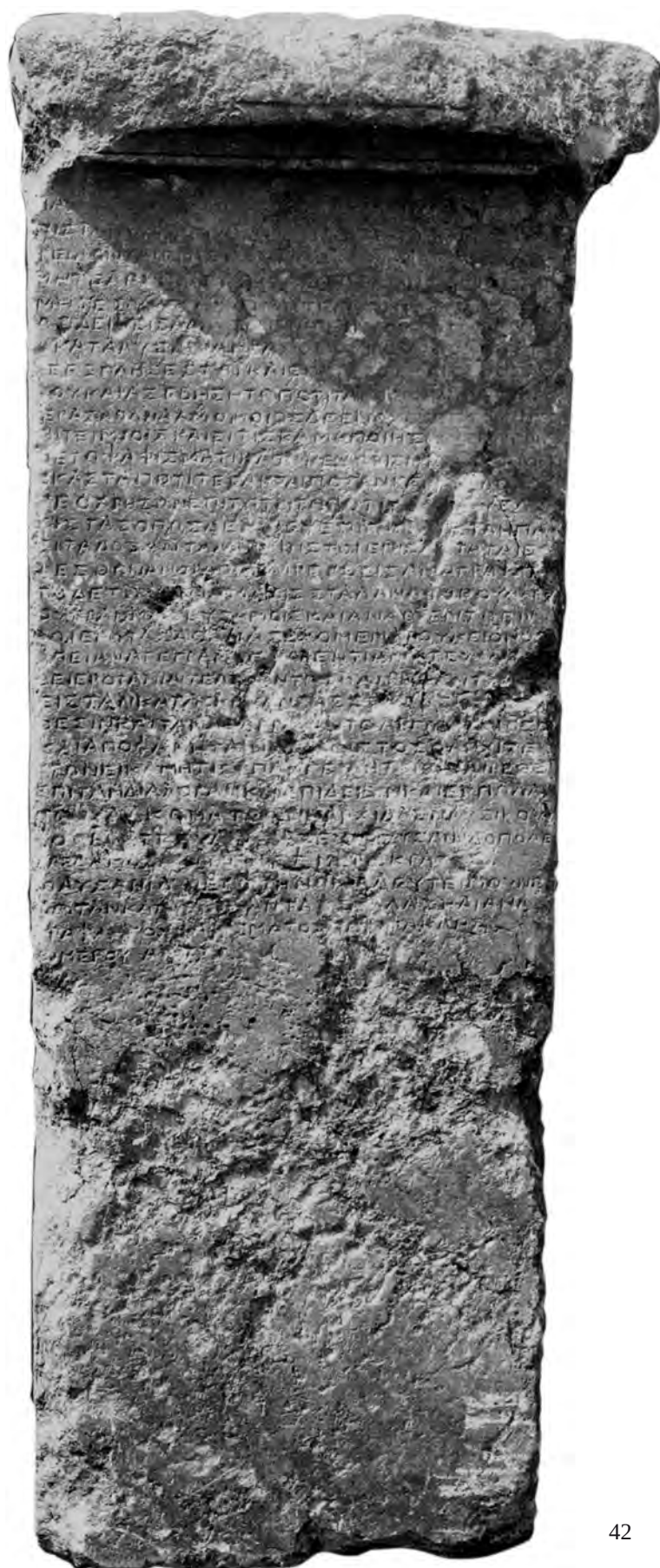


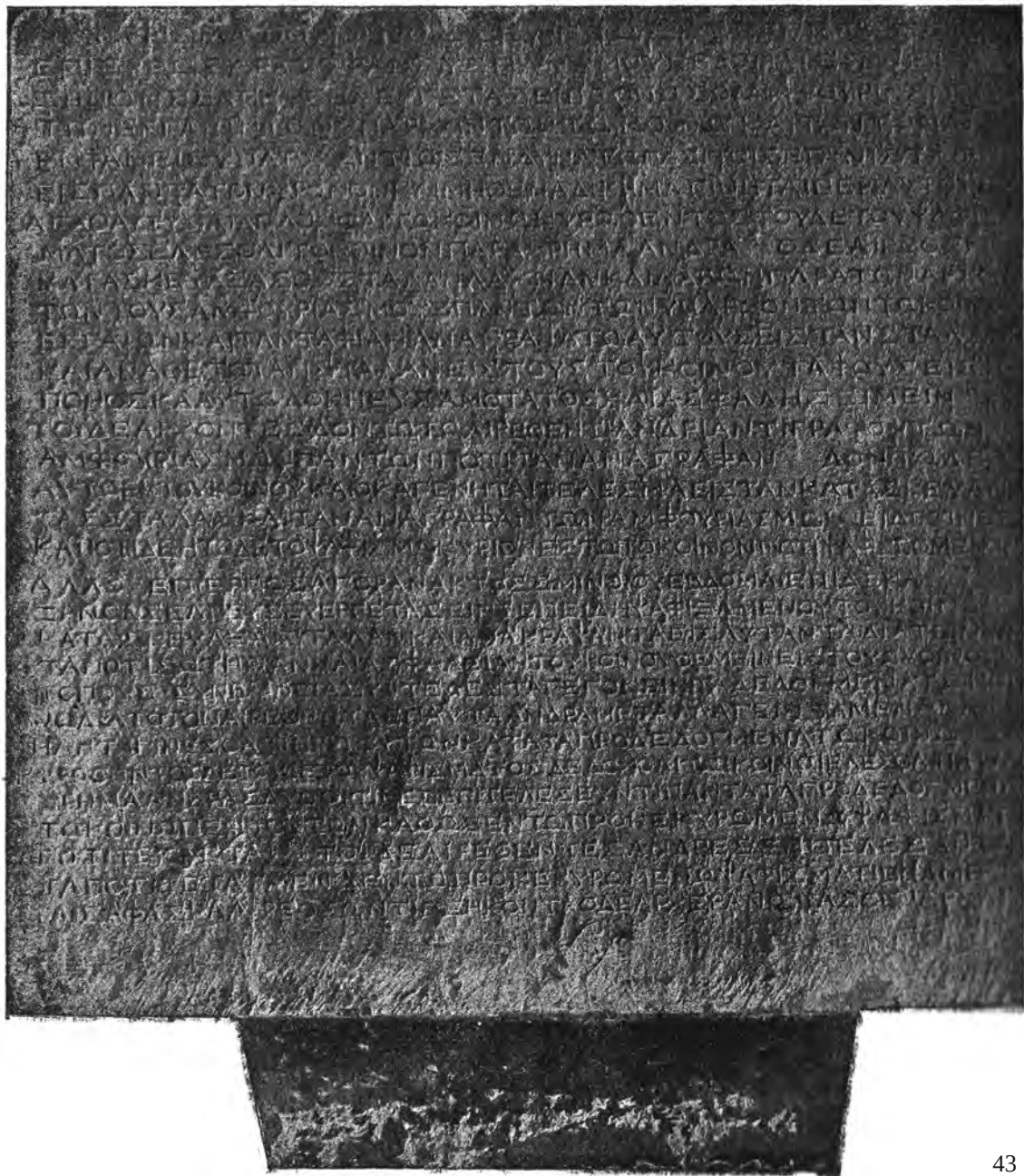
ΕΛΕΞΕΜΑΣ ΤΡΙΕΚΑΙΛΙΝΔΙΟΙΣ ΕΠΙΤΑΤΑΝ
ΕΡΕΙΔΗ ΕΠΙΣΤΑΤΑΙ ΑΙΡΕΟΝΤΕΣ ΥΠΟΛΙΝΔΙΩΝ
ΑΝΑΞΑΝΔΡΟΣ ΤΑΓΩΝΟΣ ΚΑΜΥΝΔΙΟΣ
ΛΥΣΙΑΣ ΛΥΣΙΚΡΑΤΗΣ ΣΑΔΑΡΜΙΟΣ
ΕΥΒΟΥΛΟΣ ΕΥΘΥΜΑΧΟΣ ΠΑΓΙΟΣ
ΓΑΙΤΟΙ ΑΙΡΕΟΝΤΕΣ ΑΝΔΡΕΣ
ΣΥΝΑΓΩΝΗΣ ΑΣΟΛΙΤΑΙΣ ΔΙΚΑΙΣ
ΠΑΥΣΑΝΙΑΣ ΠΟΛΥΦΑΛΟΣ ΒΑΣΙΛΙΟΣ
ΑΣΤΥΜΕΔΩΝ ΑΝΔΡΟΣΘΕΝΕΥΣ ΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΑΓΗΣΑΝΔΡΟΣ ΠΟΛΥΤΑΡΤΟΣ ΑΡΓΕΙΟΣ
ΕΠΙΚΡΑΤΗΣ ΑΓΗΣΙΔΑΜΟΣ ΚΛΑΣΙΟΣ
ΓΕΛΕΣΩΝ ΔΑΜΟΣ ΕΝΕΥΣ ΚΛΑΣΙΟΣ
ΦΙΛΙΩΝ ΑΝΔΡΟΣ ΕΥΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΕΠΙΚΡΑΤΗΣ ΠΑΓΙΟΣ ΚΑΜΥΝΔΙΟΣ
ΔΙΔΥΜΑΚΛΗΣ ΦΙΛΙΩΝ ΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΑΤΗΣΙΛΟΧΟΣ ΑΓΗΣΑΝΔΡΟΣ ΤΑΤΤΑΒΙΟΣ
ΑΡΧΙΝΟΜΟΣ ΦΙΛΟΦΡΟΝΟΣ ΚΛΑΣΙΟΣ
ΑΡΧΟΚΡΑΤΗΣ ΣΤΡΑΤΟΚΛΕΥΣ ΒΟΥΛΙΔΑΣ
ΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΣ ΝΙΚΟΣΤΡΑΤΟΥ ΝΕΤΤΙΔΑΣ
ΑΛΕΞΙΜΑΧΟΣ ΚΛΕΑΝΔΡΙΔΑΣ ΑΔΑΡΜΙΟΣ
ΑΔΕΞΙΜΑΧΟΣ ΜΙΚΥΛΟΣ ΑΔΑΡΜΙΟΣ
ΕΥΚΛΗΣ ΑΦΑΙΣΤΙΩΝΟΣ ΑΡΓΕΙΟΣ
ΔΕΙΠΙΑΣ ΑΝΘΑΓΟΡΑ ΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΙΠΠΑΣΟΣ ΜΙΚΙΩΝΟΣ ΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΚΑΔΛΙΩΝΟΣ ΤΟΥ ΔΑΜΟΣΘΕΝΕΣ ΚΛΑΣΙΟΣ
ΑΡΙΣΤΟΜΑΧΟΣ ΑΛΕΞΑΡΧΟΣ ΓΕΔΙΕΥΣ
ΦΑΙΝΙΠΤΟΣ ΕΠΙΚΡΑΤΗΣ ΚΛΑΣΙΟΣ
ΝΙΚΑΓΟΡΑΣ ΑΡΙΣΤΟΓΕΝΕΥΣ ΝΕΤΤΙΔΑΣ
ΦΙΛΟΚΡΑΤΗΣ ΔΑΜΟΚΡΑΤΗΣ ΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΚΛΕΑΓΟΡΑΣ ΚΟΜΑΤΑΣ ΚΛΑΣΙΟΣ
ΑΓΗΣΙΣΤΡΑΤΟΣ ΕΥΔΙΚΟΥΣ ΒΟΥΛΙΔΑΣ
ΡΙΣΤΟΚΡΑΤΗΣ ΕΥΓΕΝΕΥΣ ΚΛΑΣΙΟΣ
ΞΕΝΟΦΩΝ ΚΛΕΙΤΩΝΟΣ ΒΡΑΣΙΟΣ
ΦΑΕΘΩΝ ΦΙΛΟΚΡΑΤΗΣ ΣΑΔΑΡΜΙΟΣ
ΑΡΧΙΜΕΔΩΝ ΦΙΛΙΩΝΟΣ ΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΟΠΟΜΑΚΛΗΣ ΜΕΛΑΝΙΩΝ ΠΟΥ ΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΣ
ΘΕΑΙΔΗΤΟΣ ΠΟΛΥΧΑΡΜΟΣ ΝΕΤΤΙΔΑΣ

ΓΑΙΤΟΙ ΑΙΡΕΟΝΤΕΣ ΕΓΕΝΟΝΤΟ ΣΥΝΔΙΑΦΥΛΛΑΞΑΙ ΤΕ ΛΙΝΔΙΟΚΟΡΟΝ
ΤΑΙ ΑΙΡΕΣΙΣ ΕΓΓΙΩΝΤΑΙ ΕΝ ΛΙΝΔΩΝ ΤΩ ΠΕΡΕΩΝ ΤΩ ΕΡΕΩ ΤΑΝ ΚΑ
ΙΕΡΟΓΩΝ ΚΑΙ ΤΩΝ ΑΛΛΩΝ ΤΩΝ ΕΠΙΤΑΚΟΙΝΑΤΑΣ ΘΟΜΕΝ ΤΩ
ΑΥΤΩ ΛΙΝΔΙΩΝ ΚΑΘΑΚΑΙ ΕΝ ΤΟΙΣ ΝΟΜΟΙΣ ΕΓΓΡΑΓΤΑΙ ΚΑΙ ΤΩ
ΧΩΝ ΤΩ ΛΙΝΔΙΩΝ ΕΡΕΩΝ ΟΙ ΜΗ ΚΑΙ ΠΡΟΤΕΡΟΝ ΜΕΤΕΙΝΑΙ ΔΕ
ΧΩΝ ΤΩ ΜΑΣΤΡΟΙΣ ΚΑΙ ΛΙΝΔΙΩΣ ΕΓΓΑΙΝΕΣ ΑΙ ΑΥΤΟΥΣ ΤΙ ΑΝ ΕΞ
ΑΓΑΘΟΙ ΕΓΕΝΟΝΤΟ ΕΡΕΙΤΑΙ ΕΡΑΤΑ ΛΙΝΔΙΩΝ ΚΑΙ ΑΝΑΓΡΑΦΑΙΤΟ ΕΤ
ΤΑ ΦΙΣΙΜΑ ΕΣΤΑΝ ΑΝΑΙΟΝΤΑΙ ΚΑΙ ΘΕΜΕΙΝΕΣ ΤΟΙΕΡΟΝΤΑΣ ΑΝΑ
ΟΓΩΣ ΓΑΖΙΝΤΟΙΣ ΕΡΕΙΤΟΙ ΜΕΝΟΙΣ ΦΑΙΝΕΡΟΝ ΗΙΟΤΙ ΛΙΝΔΙΩΝ
ΓΑΘΩΝ ΑΝΔΡΩΝ ΑΝΑΜΑΝΤΟΙ ΕΥΝΤΑΙ ΕΣΤΟΝ ΑΓΑΠΗΤΑ ΧΡΕΙΟΝΤΟ
ΜΕΝ ΑΛΛΟΜΑΤΟΣ ΕΣΤΑΝ ΣΤΑΛΑΝ ΚΑΙ ΤΑΝ ΑΝΑΓΡΑΦΑΝ ΟΙ ΕΡΕΥ
ΑΝΤΑΣ ΤΕΛΕΣΤΑΤΩ ΟΡΟΣ ΔΕ ΑΣΤΑΙ ΑΤΕΟΝ ΕΣΤΟΙΕΡΟΝΤΑΣ
Ο ΑΝΑΕΣΤΟΙΕΡΑΤΑ ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΟΙ ΕΝ ΑΡΧΑΙΟΙΣ ΤΕ











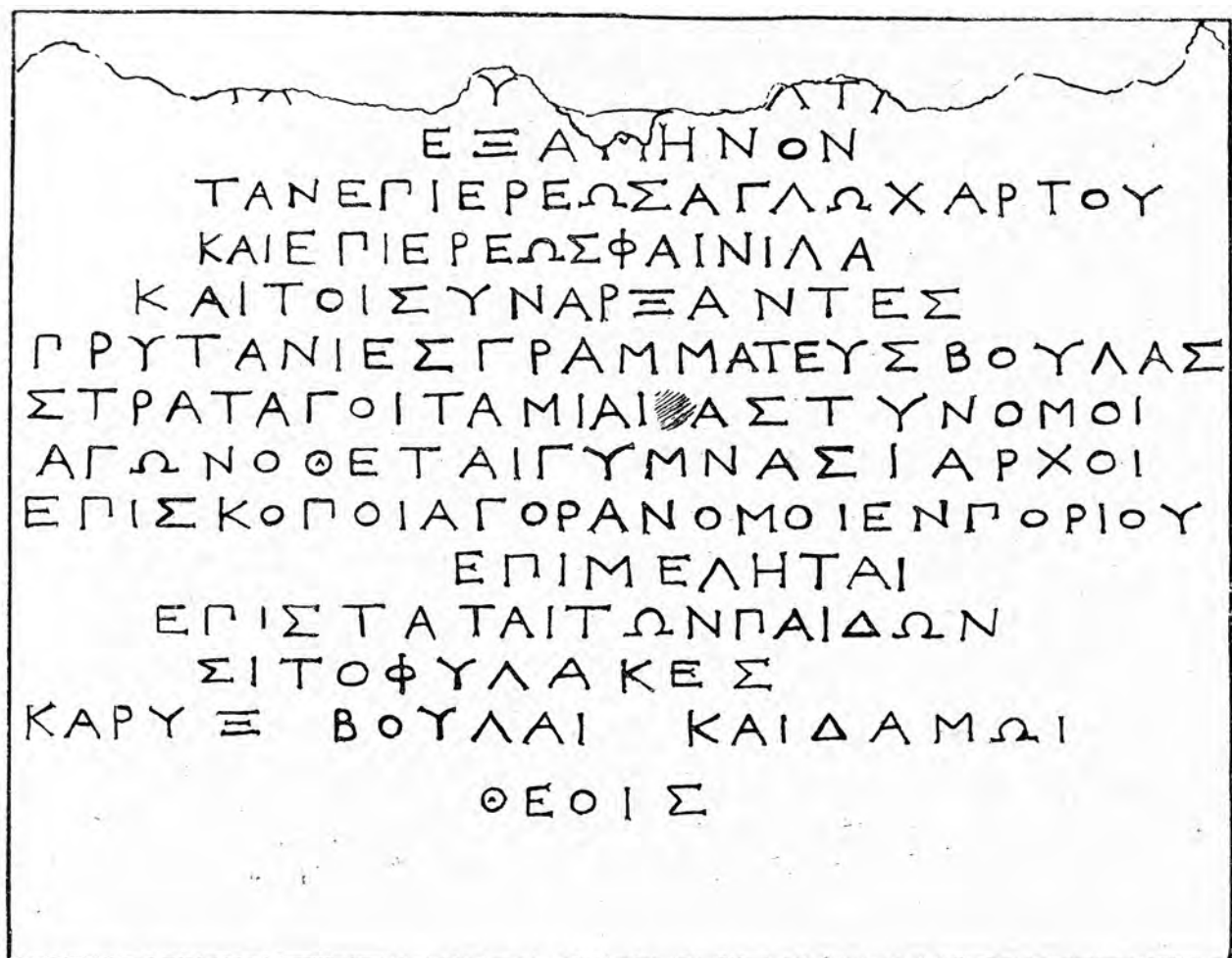


45

ΑΝΤΙΣΘΕΝΗΣΑΡΧΙΤΙΜΟΥΙΕΡΑΤΕΥΣΑΣΑΛΙΩΙ
ΑΝΤΙΣΘΕΝΗΣΑΡΧΙΤΙΜΟΥΙΕΡΑΤΕΥΣΑΣΑΛΙΩΙ

ΟΝΑΣΙΦΩΝΚΛΕΙΩΝΑΙΟΥ
ΣΑΛΑΜΙΝΙΟΣΕΓΟΙΗΣΕΝ

46



47



48

ΔΑΝ ΑΝΔΡΟΝΙΚΟ
 ΙΡΕΣΒΥΤΕΡΟΝ ΚΑΤΑΡΩΜ.

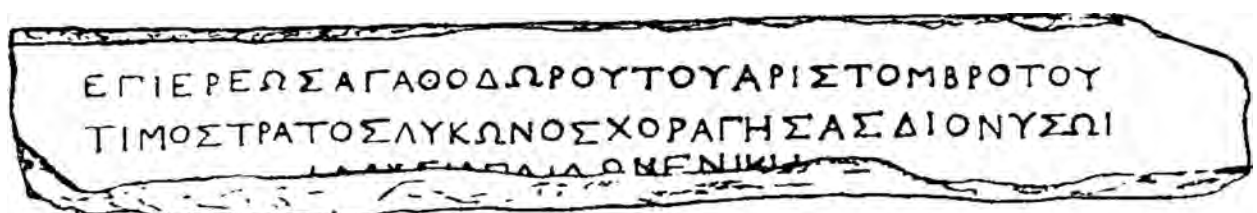
ΦΙΛΗΤΟΥ ΕΥΦΡΑΝΤΙΔΑΣ ΑΓΓΕΛΙΑΝΑΚΟΣ ΜΕΝΕΔΑΜΟΣ ΕΠΑ
 ΚΕΣΤΙΩΝΟΣ ΕΚΑΤΟΜΝΩΣ ΕΚΑΤΟΜΝΩ ΜΑΡΕΥΑΣ ΜΗΤΡ
 ΟΚΡΑΤΕΥΣ ΕΥΚΛΩΝ ΣΤΡΑΤΩΝΟΣ ΜΕΝΤΩΡ ΜΕΝ
 ΔΑΡΟΤΙΜΟΥ ΕΠΙΚΡΑΤΗΣ ΔΙΟΔΩΤΟΥ ΝΙΚΟΛΑΟΥ ΤΡΙΤ

49





51



52



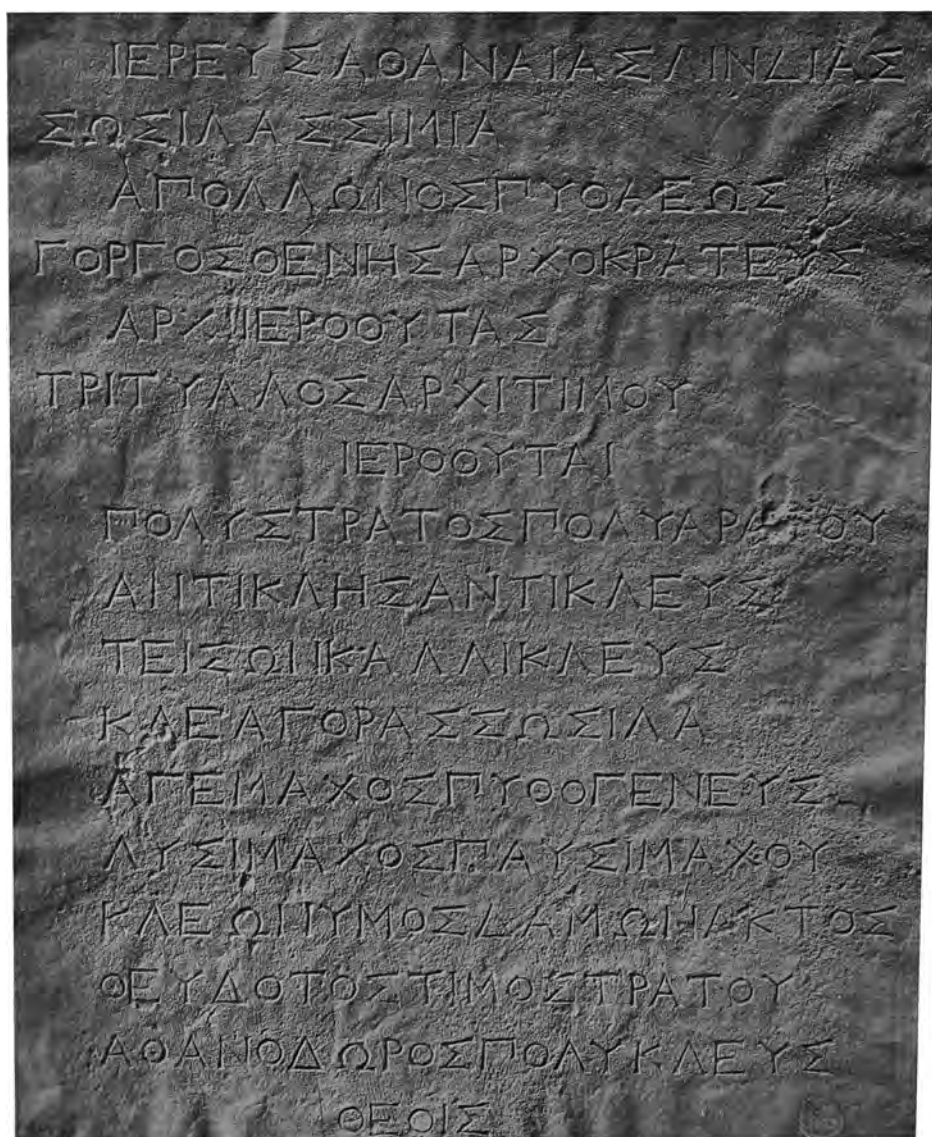
ΟΝΥΜΑΡΧΙΔΑΣ ΣΕΓΑΡΑΤΟΥ ΔΑΜΟΥΡΧΕΑΣ
 ΚΑΠΕΡΟΠΟΙΗΣΑΝΤΕΣ
 ΦΙΛΩΝΤΟΡΓΩΝΟΣ
 ΕΥΑΡΑΤΟΣ ΑΡΙΣΤΟΔΙΤΡΟΥ
 ΑΡΙΣΤΑΝΔΡΟΣ ΕΥΔΑΜΟΥ
 ΑΓΑΝΟΡΘΑΡΣΥΝΟΥ
 ΝΙΚΑΓΟΡΑΣ ΝΙΚΑΓΟΡΑ
 ΑΡΙΣΤΟΜΕΝΟΣ ΤΟΣ ΚΛΕΙΣΤΙΜΟΥ
 ΕΡΜΟΚΡΕΣΙΝΟΣ ΤΡΟΥ
 ΕΥΚΡΑΤΗΣ ΑΣΑΤΗΣ ΑΝΔΡΟΣ
 ΦΙΛΑΤΟΣ ΑΡΙΣΤΟΝΙΚΟΥ
 ΚΑΘΥΘΕΣΙΑΝ ΔΕΛΑΤΙΣΘΕΝΕΥΣ
 ΑΡΙΣΤΑΝΕΤΟΣ ΑΡΙΣΤΑΡΧΟΥ
 ΦΙΛΟΚΡΑΤΗΣ ΦΙΛΟΣΤΕΦΑΝΟΥ
 ΔΑΜΟΥΡΑΤΙΔΑΣ ΑΡΕΤΑΚΡΙΤΟΥ
 ΚΑΙΡΥ ΕΡΙΣΤΗΣ ΚΣ
 ΠΟΛΥΡΗΤΗΣ ΕΙΡΗ
 ΚΑΠΕΡΑΤΕΥΣ ΑΙΔΕΣ
 ΚΟΝΙΑΣΤΡΟΝ ΜΟΡΑΔΙΟΥ ΚΟΝΙΕΝΤΕ
 ΠΑΡΕΝΕ ΜΑ
 ΑΡΟΥΝΤΟΣ ΤΟΥ ΚΑΙ ΑΡΗΕΟΥ
 ΑΓΓΕΛΟΣ ΑΓΓΕΛΟΣ
 ΑΓΓΕΛΟΣ
 ΟΥΔΑ ΑΓΓΕΛΟΣ ΕΛΕΥΘΕΡΟΥ
 ΚΑΠΕΡΟΡΑΡΕΣ
 ΕΥΚΡΑΤΗΣ ΤΟΥ
 ΘΕΩΣ
 ΑΓΓΕΛΟΣ ΑΓΓΕΛΟΣ
 ΕΠΟΙΗΣΕ







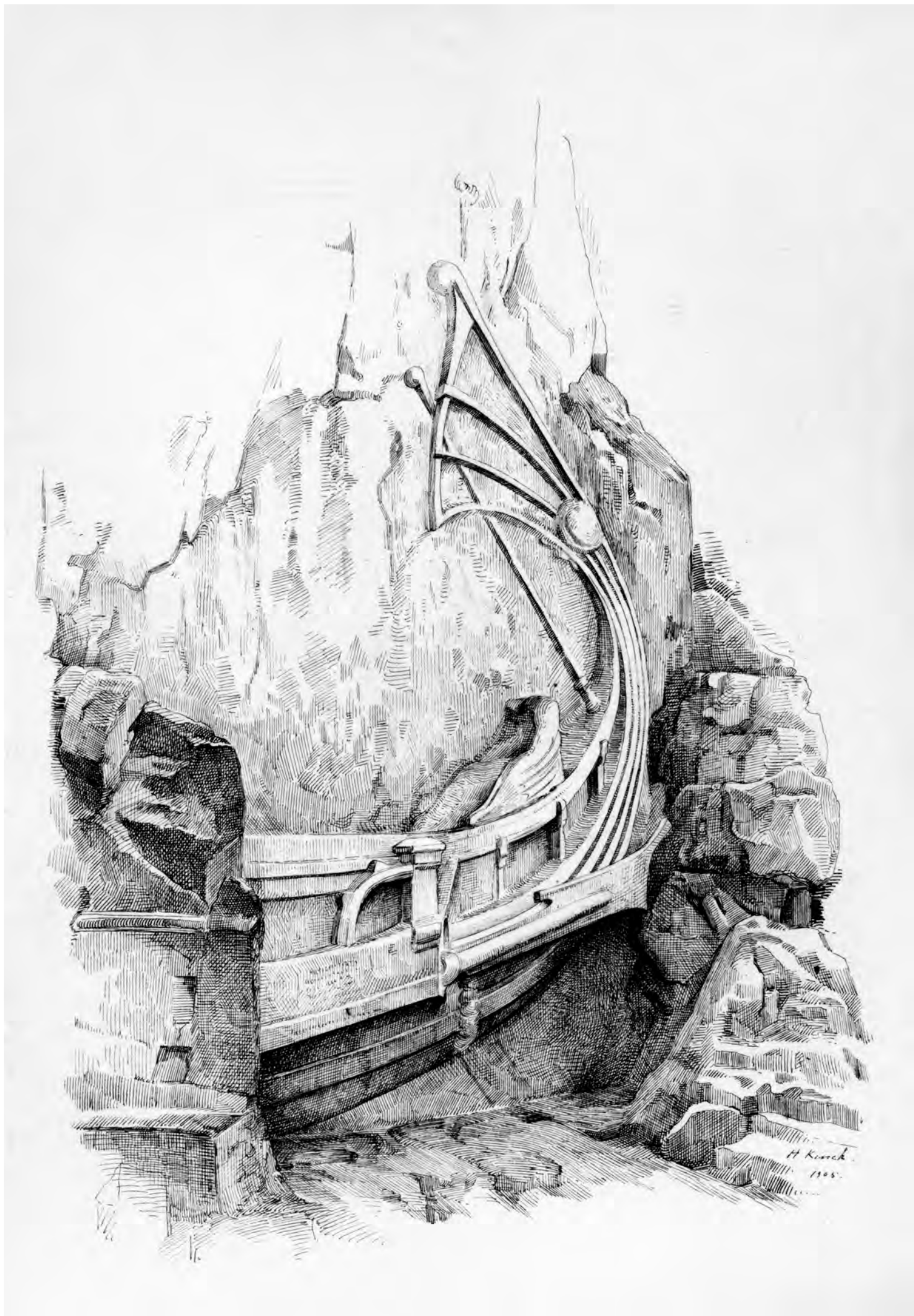
57



58

ΤΕΙΣΩΝΚΑΛΛΙΚΛΕΥΣ
ΙΕΡΑΤΕΥΣΑΣΑΘΑΝΑΙΑΙ
ΛΙΝΔΙΑΙΔΙΠΟΛΙΕΙ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΠΥΘΙΩΙ
ΔΙΟΝΥΣΩΙΓΟΣΕΙΔΑΝΙΠΠΙΩΙ

ΦΥΛΗΣΑΛΙΚΑΡΝΑΣΣΕΥΣΕΓΟΗΣΕ

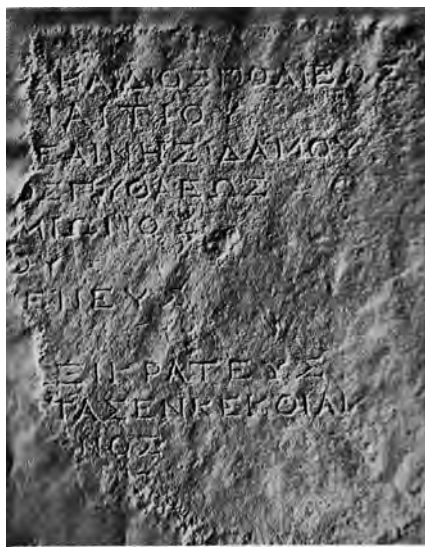




61



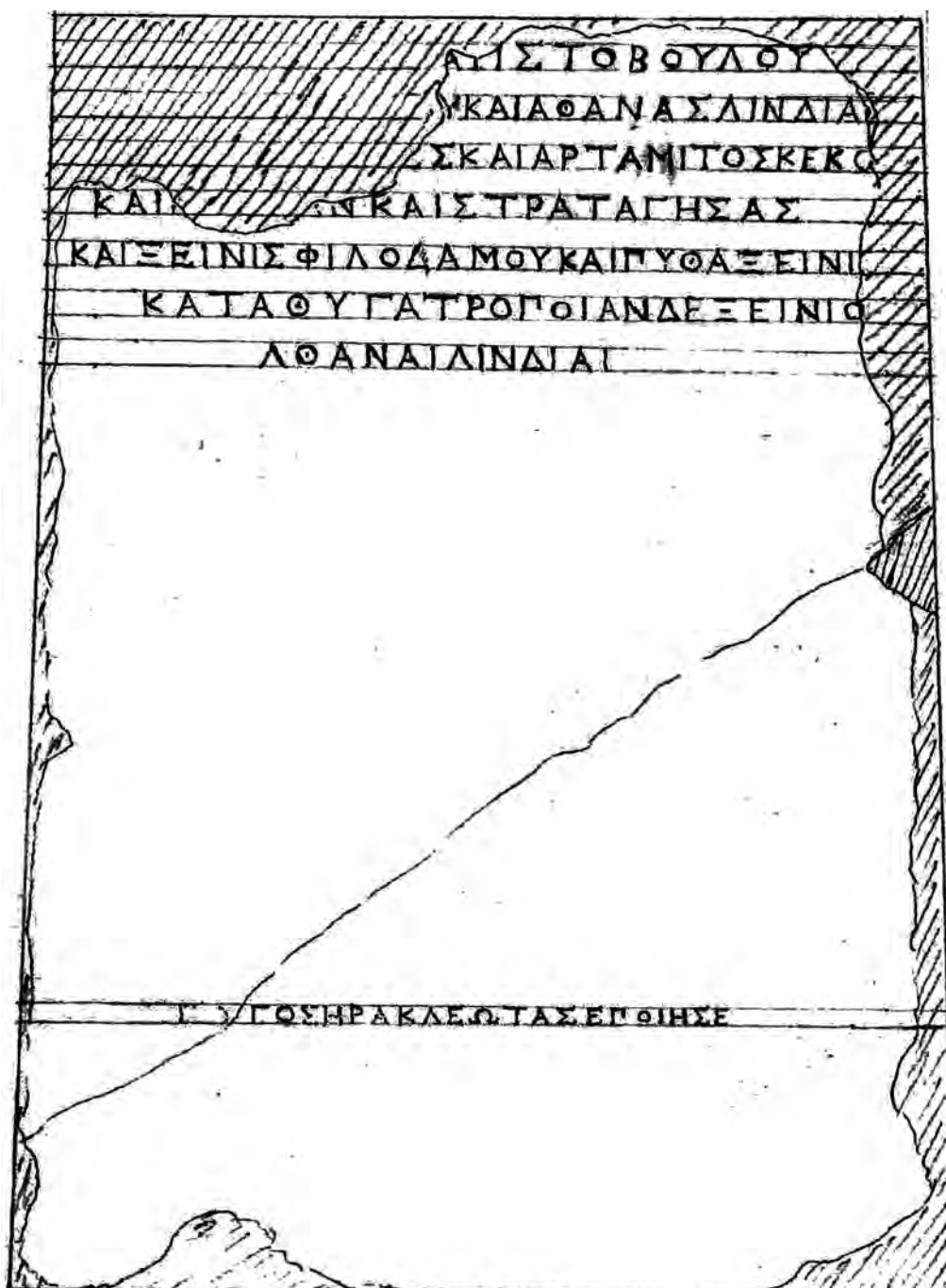
62



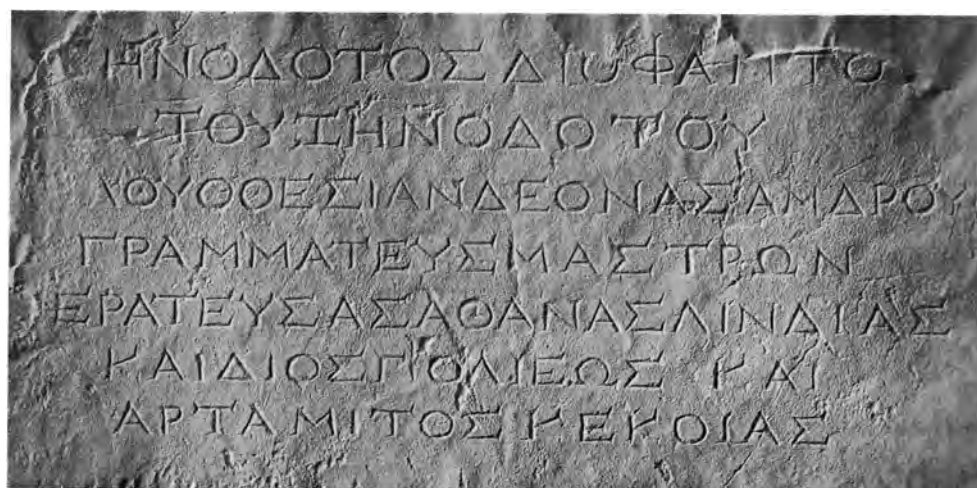
63



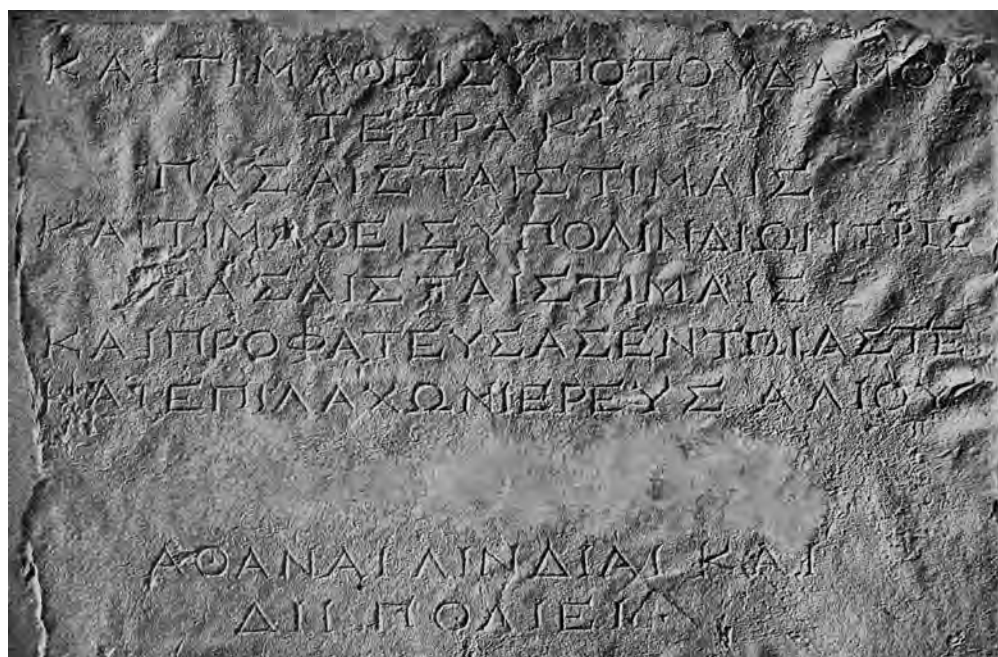
64



65



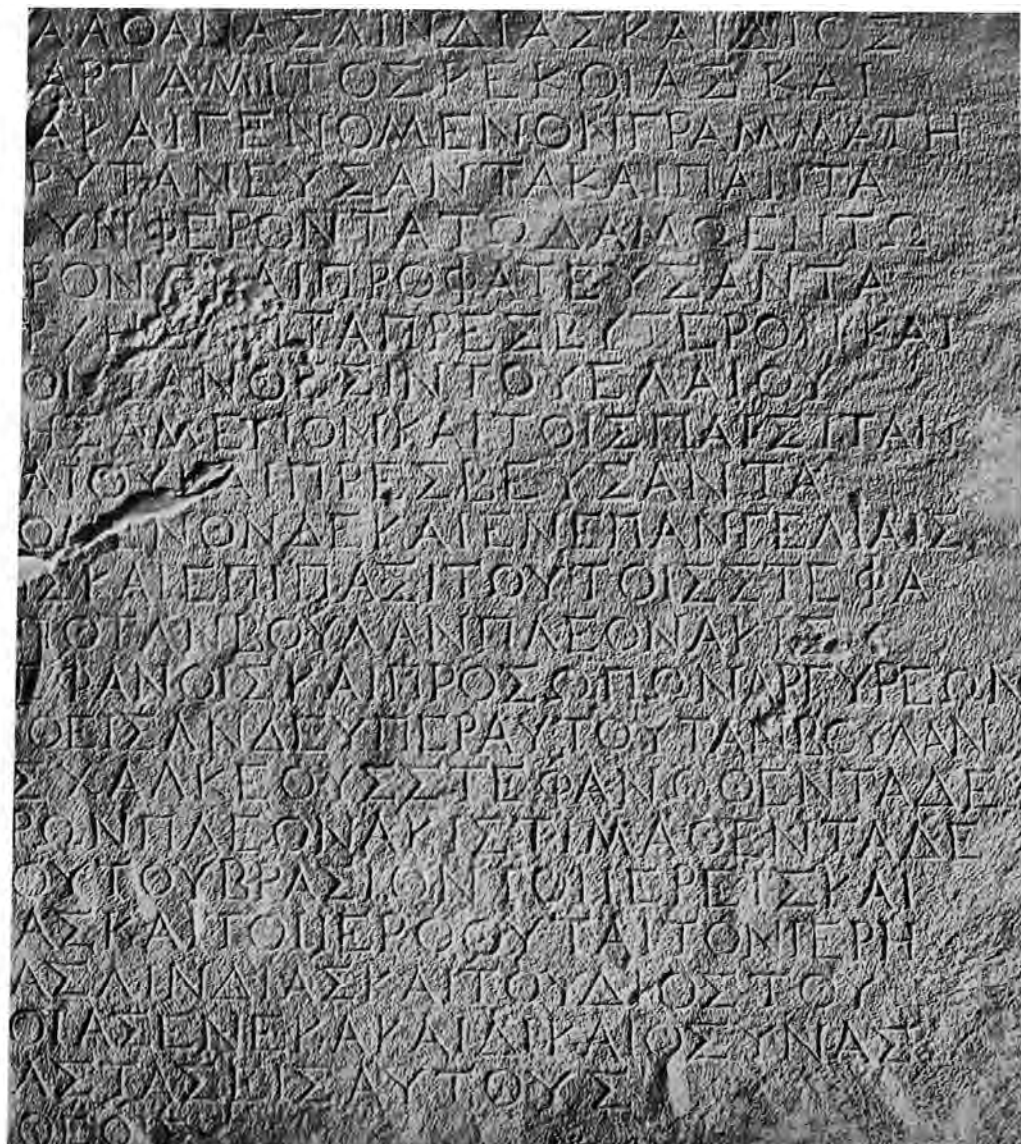
66

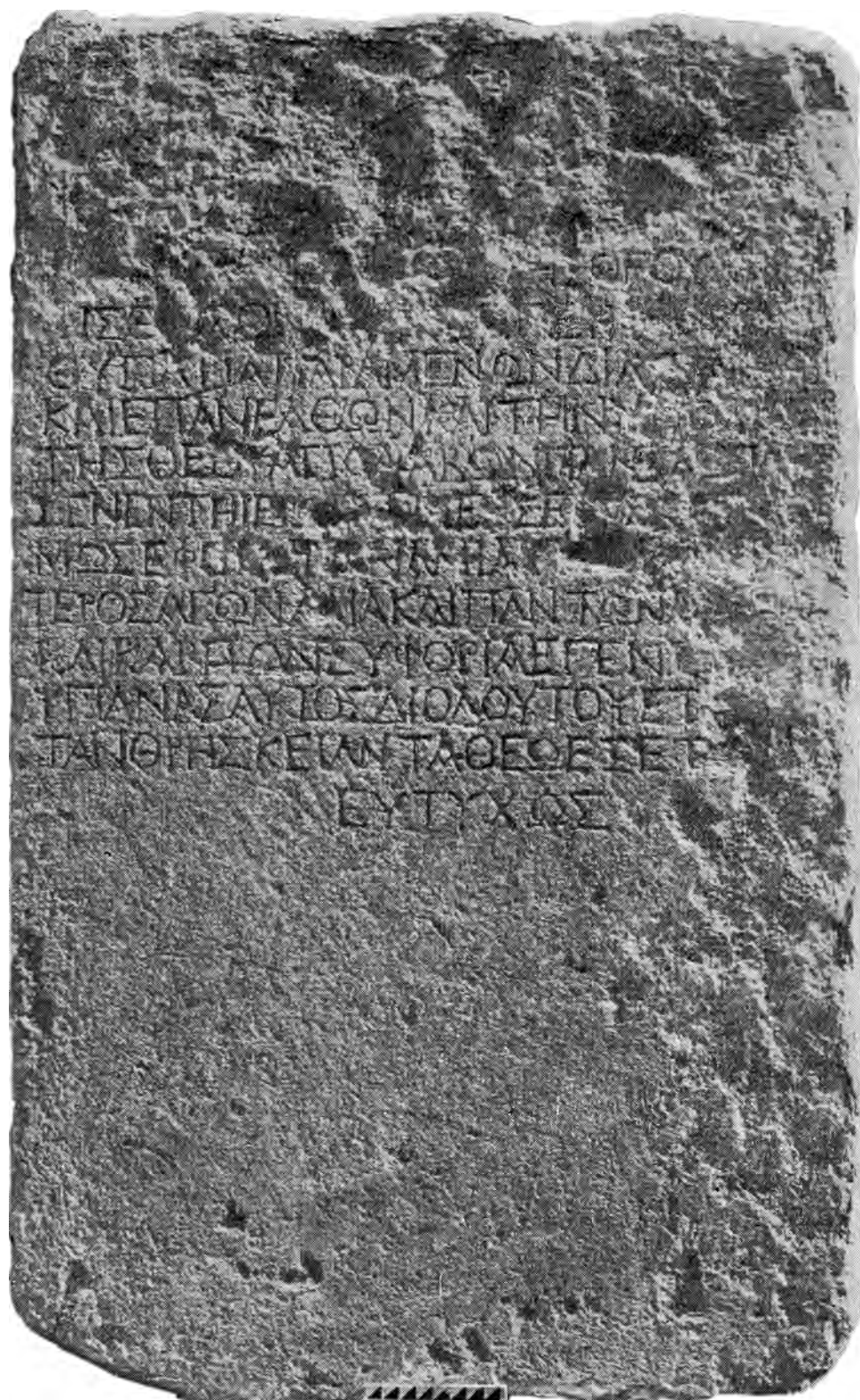


67



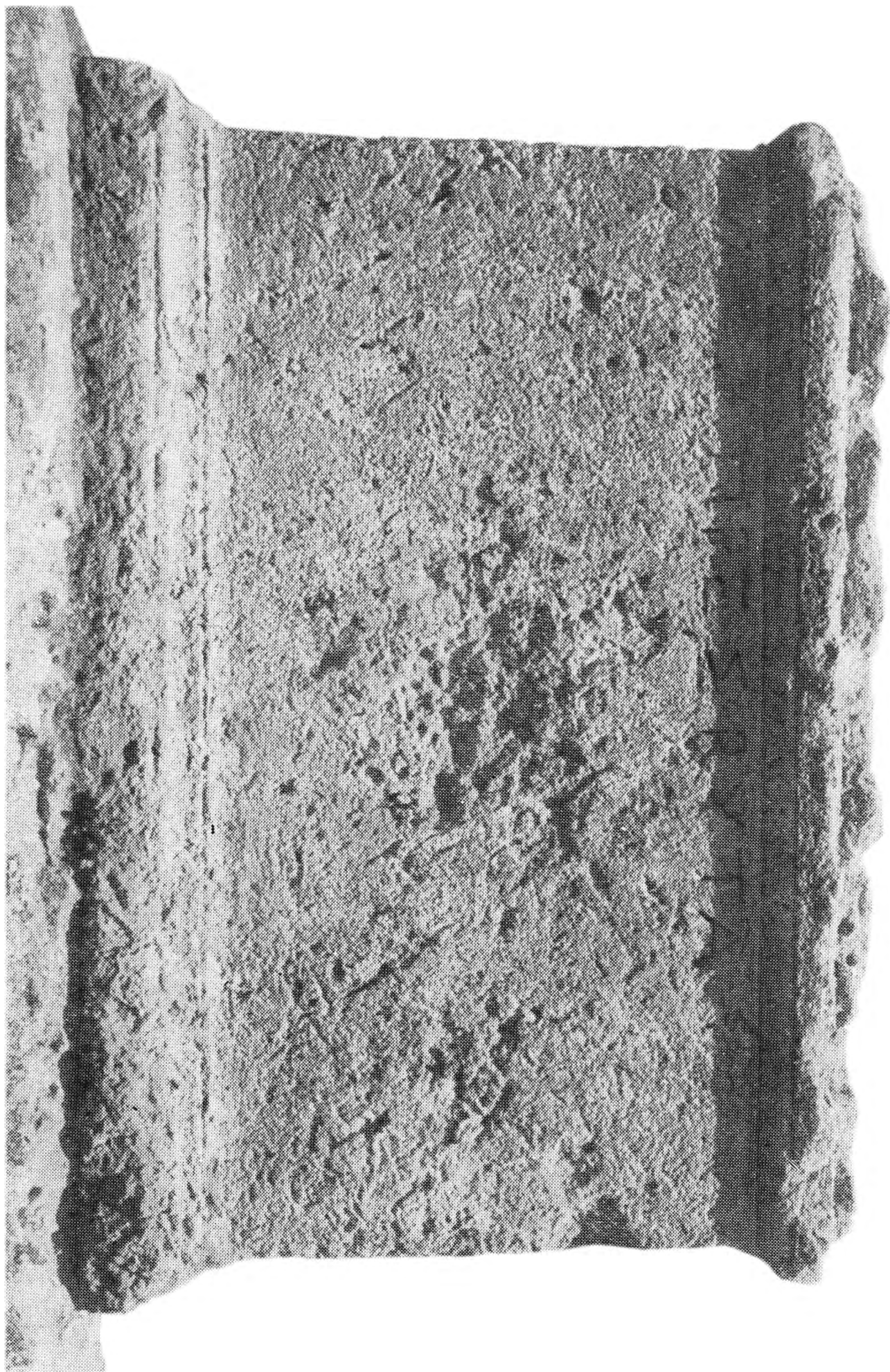
68





71







74



75

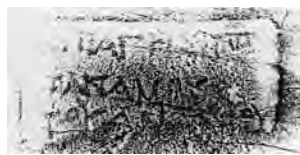




1



2



3



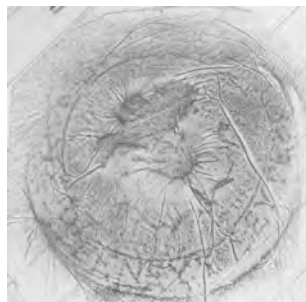
4



5



6



7



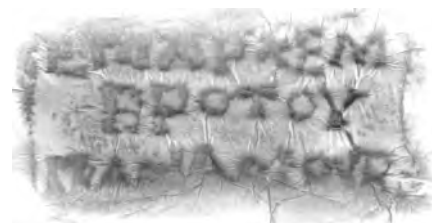
8



9



10



11



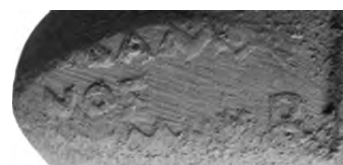
12



13



14



15



16



17



18



19



20 a



20 b



21



22



23



24



25



26



27



28



29



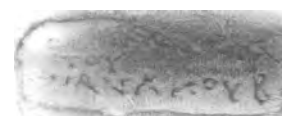
30



31



32



33



34



35



36



37



38



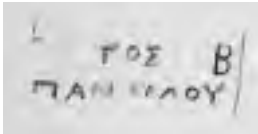
39



40



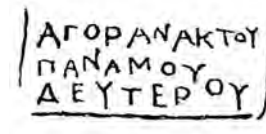
41



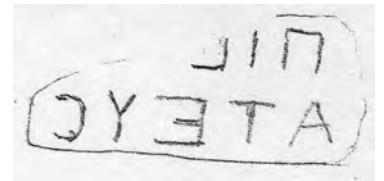
42



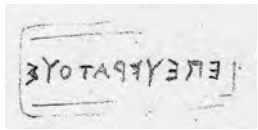
43 a



43 b



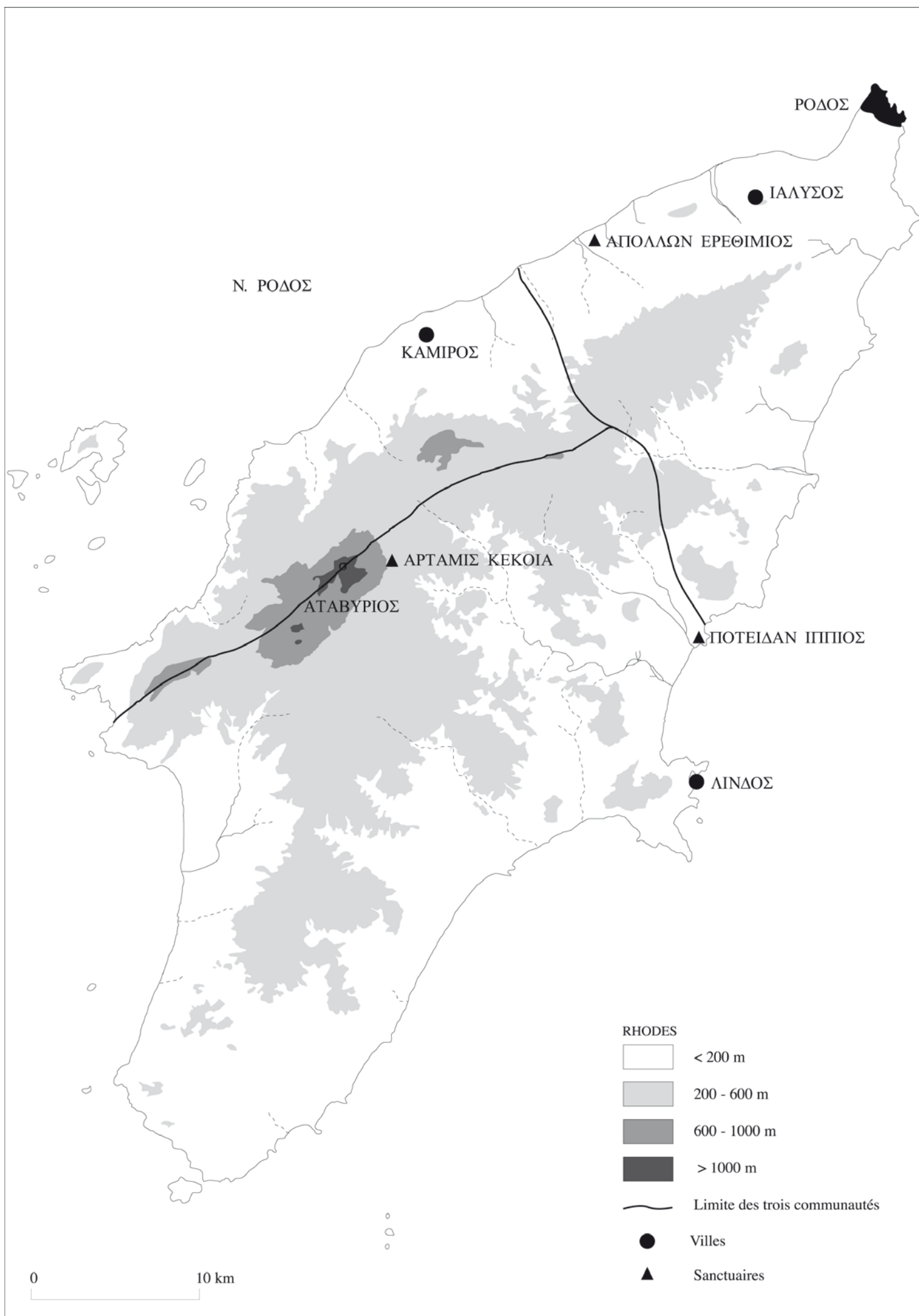
44



45



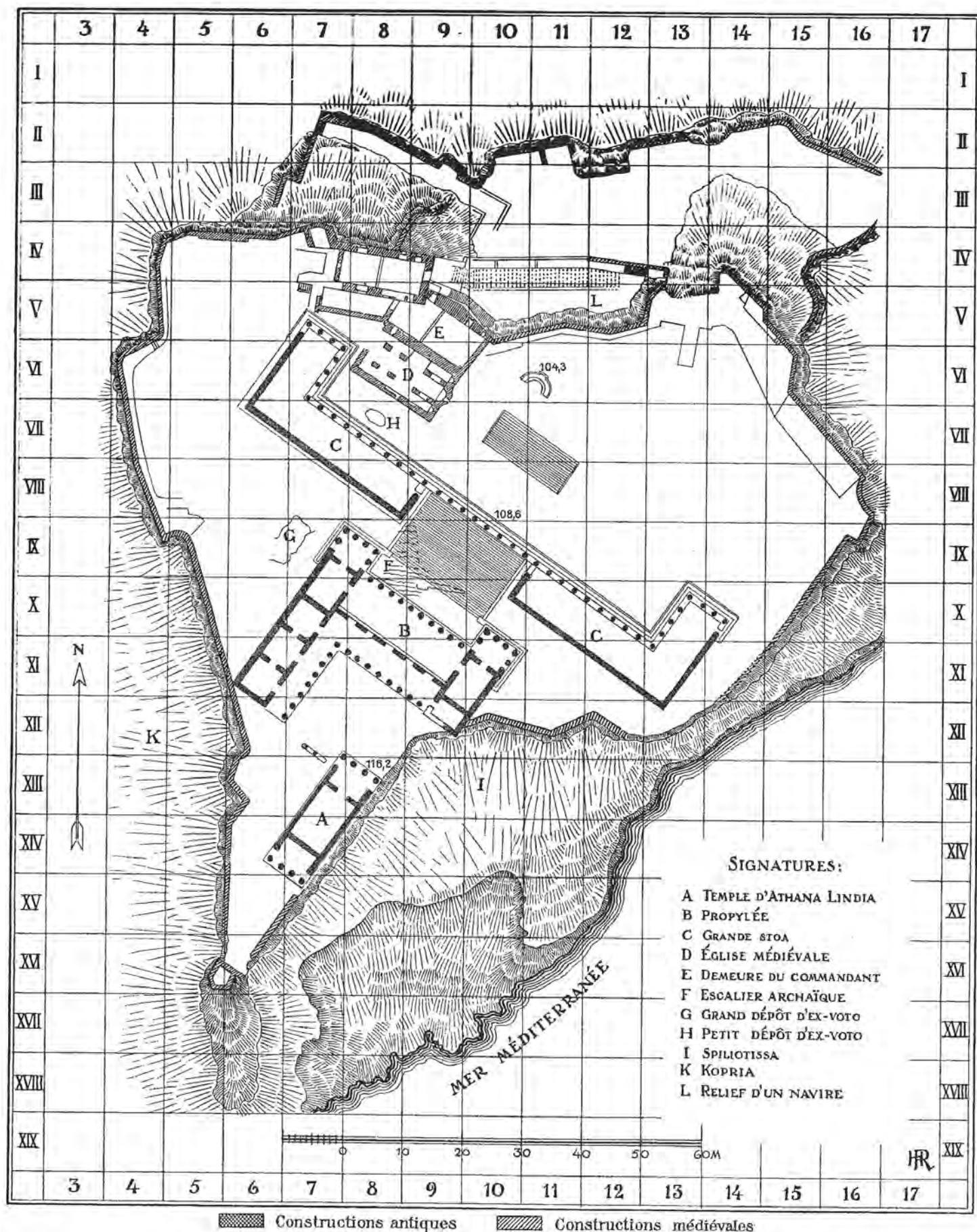
46



Carte de l'île de Rhodes



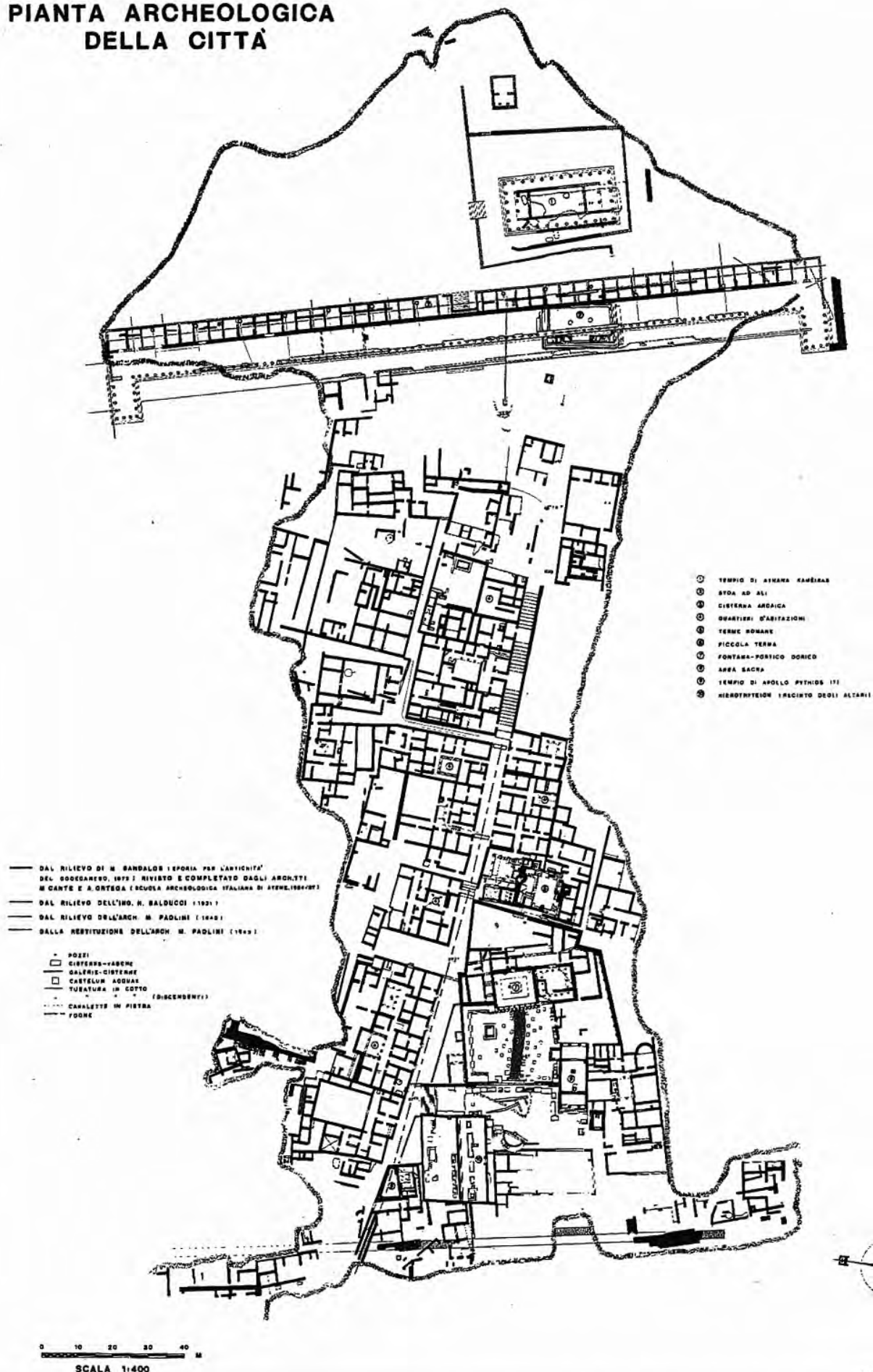
Plan de la région de Lindos



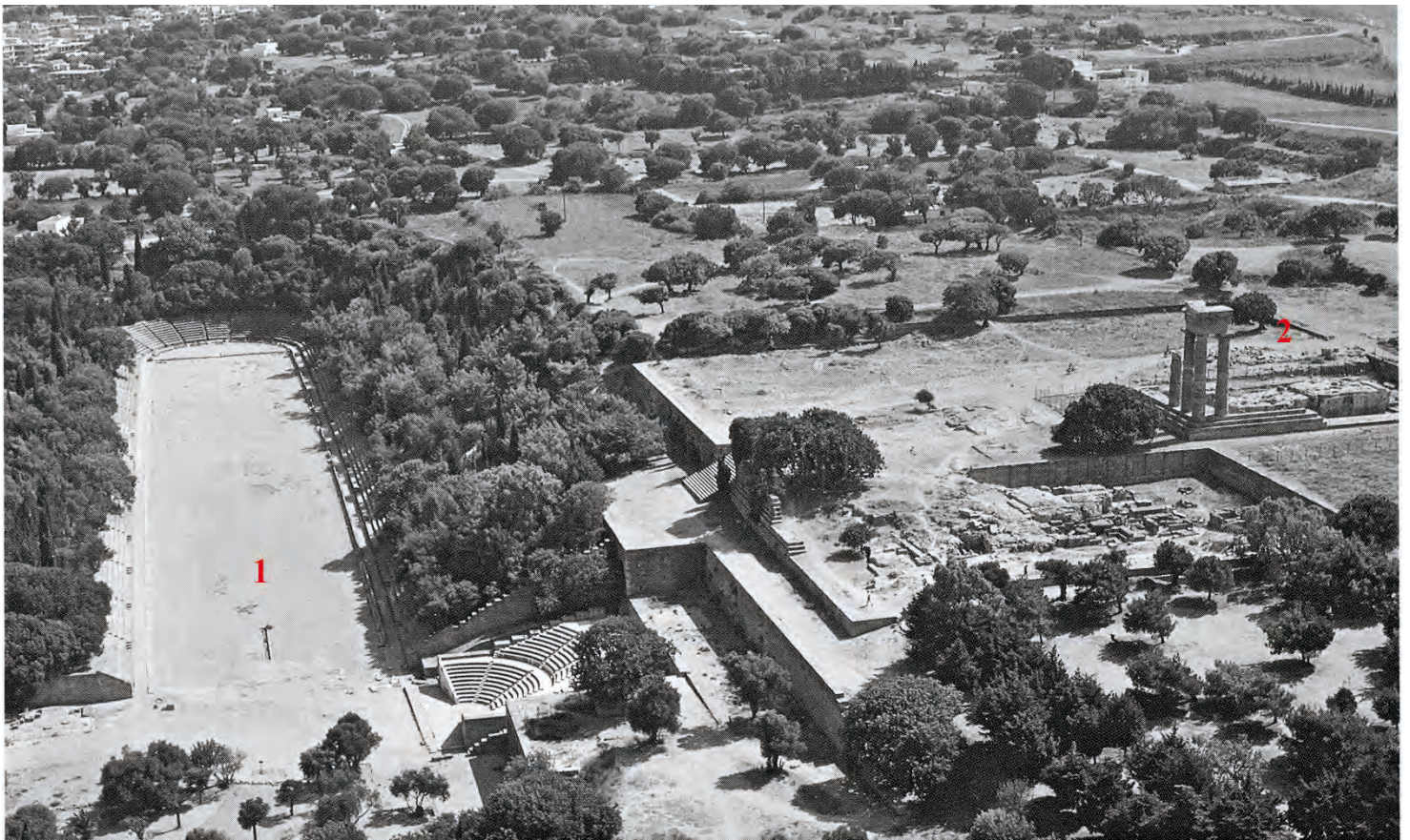
Plan de l'acropole de Lindos

CAMIRO

PIANTA ARCHEOLOGICA DELLA CITTÀ



Plan de la ville de Camiros



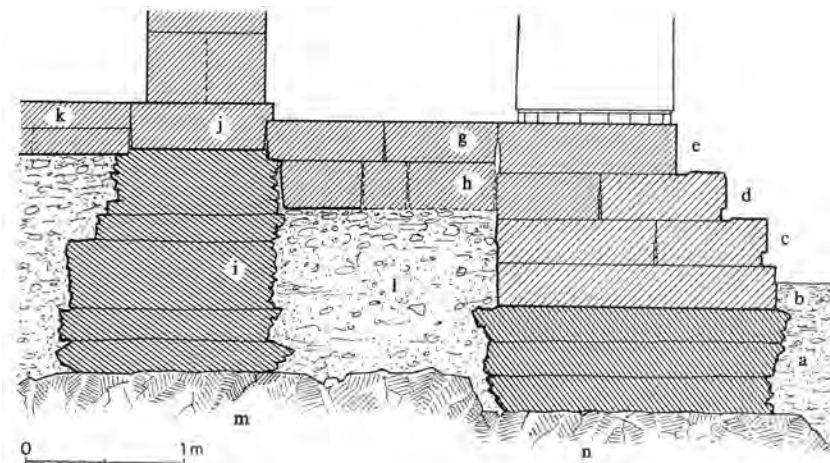
1. Stade. 2. Temple d'Apollon Pythios.

Acropole de Rhodes



Temple d'Apollon Pythios à Rhodes

e: stylobate
i: mur de fondation
l: rocher (Rhodes); remblai (Délès)



Grand Temple de Délès



L'acropole de Rhodes vers 1912 (occupation italienne)



L'église St-Jean avant 1828 (gravure d'E.A. Rottiers)



L'église St-Jean après son explosion en 1856



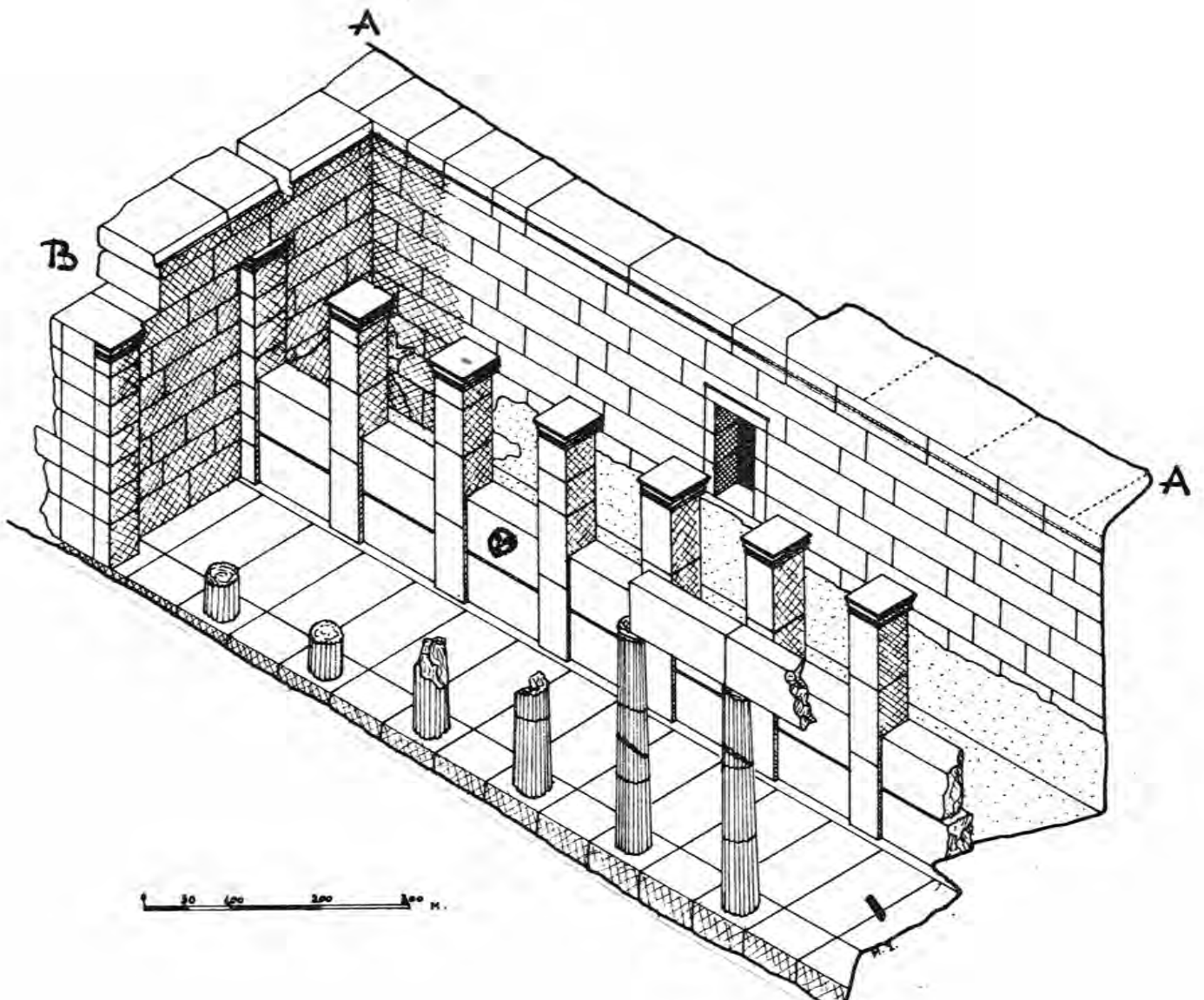
Reconstitution de l'acropole de Lindos



Lindos, la *Deiras*



Camiros, la fontaine dorique transformée en portique (angles sud-est et nord-est)



Ialysos, la fontaine dorique



157



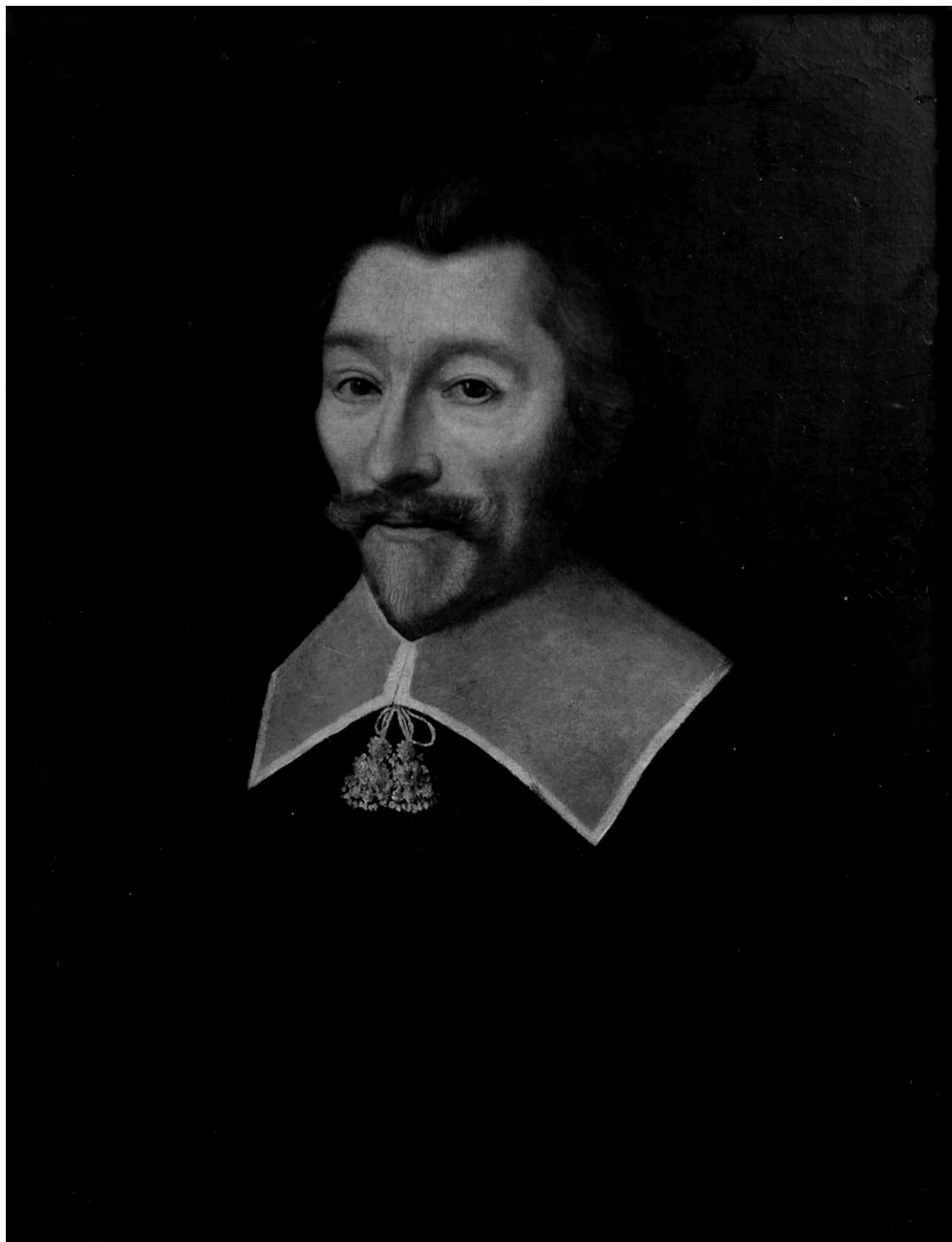
158



Didrachmes d'argent frappés vers 305 (Ashton 2001 n°s 157 et 158)



Colonne portant une inscription intitulée «Lex Rodia»



Portrait de Jacques Godefroy (1587-1652)